
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828465 6





L'AMI DE LA RELIGION,

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.



TOME CENT-UNIÈME.

Chaque volume 8 francs 50 centimes et 10 francs franc de port.

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE CASSETTE, N° 29.

1839.

TABLE
DU CENT-UNIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU CENT-UNIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3105.

MARDI 2 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

L'AMI DE LA RELIGION.

Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains, par M. Frédéric Hurter, président du consistoire de Schaffhouse; traduite de l'allemand, par MM. Haiber et de Saint-Chéron. — 3 vol. in-8°.

On ne sauroit donner trop d'éloges à l'esprit dans lequel cet ouvrage a été composé. Il rend complétement justice à un grand pape, et l'on peut dire en même temps à tant de pontifes du moyen âge, qui ont été en butte aux mêmes déclamations. On a surtout accusé Innocent III d'ambition et d'une excessive rigueur. M. Hurter s'attache en toute occasion à le justifier sur ces deux points. Ainsi, dit-il, par exemple, lorsque les croisés s'emparèrent de Constantinople, si l'ambition avoit été l'ame des projets d'Innocent, il eût sans doute préféré cette conquête à celle de la Palestine; cependant comme la délivrance des lieux saints lui paroissoit plus glorieuse pour la religion, et qu'elle étoit l'unique but de la croisade, il ne put s'empêcher de blâmer les croisés de s'être légèrement écartés de leur vœu, et d'avoir, sans cause légitime, tourné contre des chrétiens des armes qui ne devoient être employées que contre les infidèles. Il ne se réjouit de la victoire des Latins qu'autant qu'elle lui semble donner plus de facilité pour retirer les Grecs de leur schisme, et pour mieux assurer le succès de la grande entreprise qui étoit l'objet de toutes ses pensées, la conquête de Jérusalem.

M. Hurter montre par la conduite d'Innocent III envers les Juifs et les hérétiques, que ce grand pape étoit animé d'un véritable esprit de douceur chrétienne.

« L'ignorance, dit-il, du véritable état des choses au moyen âge, l'aversion pour l'autorité spirituelle, qui étoit la vie de cette époque, une vanité présomptueuse en faveur de la nôtre, nous persuadent trop aisément que l'arbitraire et l'oppression étoient alors l'unique caractère de toute l'existence civile et ecclésiastique. Une ordonnance d'Innocent concernant les Juifs pourra servir à nous détromper. Ils sont, observe le pontife, des témoins vivans de la vérité du christianisme; nous devons plaindre la dureté de leur cœur qui les empêche de comprendre les oracles des prophètes, de pénétrer le véritable sens de leur loi, et de reconnoître Jésus-Christ. Ils ont néanmoins droit à notre protection; c'est pourquoi nous la leur accorderons, à l'exemple de nos prédécesseurs, par esprit de charité chrétienne. Si quelqu'un d'entre eux désire recevoir le baptême, personne ne doit le molester. Nous défendons également de les obliger à se faire baptiser, de les troubler dans leurs fêtes, ou de les forcer à un travail que leur loi défend. »

Mais si le pape Innocent III vouloit qu'on usât de douceur envers les Juifs, il étoit loin sans doute de les confondre avec les chrétiens; il ignoroit les principes d'une tolérance qui n'est au fond qu'une indifférence profonde pour toute espèce de reli-

gion. Innocent étoit persuadé, et il ne cessoit d'inculquer aux autres, que les progrès de l'hérésie devoient être combattus par la vie exemplaire des ecclésiastiques, et par la prédication de la vraie doctrine. La ligue des hérétiques, disoit-il, doit être détruite par une instruction fidèle ; car le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive, et les plus grands docteurs de l'Eglise ont enseigné que la connoissance de la vérité doit être le fruit de la persuasion et non de la contrainte. Il insiste souvent dans ses lettres sur la nécessité du bon exemple, du zèle et de l'activité pour convaincre les hérétiques de leurs erreurs, et les ramener dans la communion de l'Eglise. Quand on écrit l'histoire aussi légèrement que M. Sismondi dans son *Histoire des Français*, ajoute M. Hurter, on ne sait rien de tout cela. Alors on peut dire qu'Innocent ne connoissoit d'autre moyen de conversion que la guerre, le meurtre et l'assassinat. Et cependant le même M. Sismondi avoue, en parlant de l'année 1213, que les horreurs de la guerre étoient ignorées à Rome, et que l'autorité du siége apostolique a été méconnue par ses délégués. M. Hurter relève en d'autres endroits de son ouvrage les assertions pleines de fausseté de cet inexact et partial historien.

La prise de Constantinople par les croisés est un des grands événemens racontés dans le deuxième volume de la vie d'Innocent III avec tout le détail qu'il méritoit. On y voit une description curieuse de cette grande ville, des monumens et des richesses de tout genre qu'elle renfermoit. C'est alors que l'Occident s'enrichit de tant de précieuses reliques dont la reine de l'Orient étoit si abondamment pourvue. Elles étoient reçues dans nos contrées avec des transports de joie.

« On disoit alors de ces reliques ce que de nos jours on dit des objets d'art, que non-seulement le lieu qui les possédoit, mais toute la contrée d'alentour, le royaume entier pouvoient s'en enorgueillir, jusqu'à ce qu'il vint un temps où l'on pensa que la piété et l'élévation de l'ame à Dieu peuvent atteindre leur essor suprême, indépendamment de l'excitation des sens, être éveillées et entretenues uniquement par le sentiment intérieur et spirituel. Alors on jeta dans les flammes ce qui avoit été autrefois l'objet de la vénération universelle. »

Il nous semble qu'il étoit assez inutile de demander ici à M. Hurter, comme le fait l'éditeur, quels sont ces hérétiques qui ont jeté dans les flammes les saintes reliques : les excès des protestans en ce genre sont connus de tout le monde.

Le troisième volume commence par les guerres contre les hérétiques du midi de la France, qu'on a appelés Albigeois. Les réflexions par lesquelles M. Hurter prélude au récit de ces tristes guerres, nous paroissent bien remarquables :

« L'esprit humain enorgueilli de ses éminentes facultés voudroit découvrir en lui-même le grand mystère de l'existence et la règle infaillible pour distinguer le vrai du faux, le bien du mal. Voilà la source de toute résistance aux enseignemens des vérités qu'il ne trouve pas au-dedans de lui, mais qu'il doit recevoir du dehors, et apprendre de la bouche de ceux que Dieu a envoyés pour l'instruire. En vain ce Dieu est descendu lui-même sur la terre, et nous a révélé qu'il est la voie, la vérité et la vie. Cette *voie* semble à un grand nombre n'être qu'une de ces innombrables routes ouvertes à diverses époques par les

; de la raison humaine. Cette vé-
'est regardée que comme une par-
; la vérité absolue, dont d'autres
s avoient été aperçus par d'autres
urs. Cette vie n'est réputée qu'un
omène particulier de l'existence uni-
le, dont la véritable nature et le
pe mystérieux se dérobe à toutes
echerches. D'autres admettent bien
oie, cette vérité et cette vie, comme
iltat d'une communication surna-
', mais ils croient qu'il appartient à
igence humaine de déterminer
ent on doit marcher dans cette
lans quel sens on doit entendre la
et la vie que le Christ nous a révé-
Les uns et les autres combattent la
ne de l'Eglise ; les premiers plus
ement, les autres d'une manière
uverte et moins logique (1). »

utres novateurs ont attaqué la
line de l'Eglise, et ont pré-
tout ramener à l'antiquité.
ceux-là, poursuit M. Hurter,
t toujours arrêtés à moitié che-
Autrement, ils auroient dû
oir que les églises chrétiennes
nt être bâties sur le plan des
ogues, qu'il faut prêcher l'E-
le sur le penchant des monta-
ou sur les bords de quelques
s, comme firent Jésus-Christ
apôtres ; que les anabaptistes
ison de rejeter le baptême des
, etc. Il est absurde de vou-
aire de ce prétendu christia-
primitif, la règle précise de
les institutions chrétiennes.
t vaudroit soutenir que la cour
le des empereurs d'Autriche
rendre pour modèle celle des
ers comtes d'Hapsbourg.

Nous suivons ici la traduction ita-
que nous offrent les *Annales reli-*
de Rome, et qui nous paroît en
roit comme en d'autres, différer
manière assez notable de la traduc-
nçaise.

Un des faits les plus importans du XIIe siècle est la fameuse bataille de Naves de Tolosa qui abattit pour toujours la puissance des Maures en Espagne. Les chétiens se disposèrent au combat par la réception des sacremens.

« Notre siècle, remarque l'historien d'Innocent III, qui n'admet que des faits matériels et de froides abstractions, aura peine à comprendre l'héroïque mépris de la mort que des ames simples peuvent puiser dans la confession des péchés, qui souvent n'exige pas moins de courage que la présence des ennemis rangés en bataille. Que l'on joigne au témoignage consolant d'une conscience purifiée, le gage mystérieux de la grâce et de la charité divine, et l'on aura l'explication de tant d'exploits merveilleux qui illustrèrent les guerriers du moyen âge. »

On ne peut qu'applaudir à de pareilles réflexions. Un catholique ne sauroit mieux dire. Il ne pourroit non plus s'exprimer d'une manière plus juste que ne l'a fait M. Hurter, sur la lecture de l'Ecriture permise et recommandée indistinctement à tous :

« L'expérience avoit appris, dit-il, en parlant des hérétiques du XIIIe siècle, qu'en citant quelquefois l'Ecriture sainte, pour appuyer leurs opinions, ils l'interprétoient selon leur système, qu'ils la traduisoient en langue vulgaire et la communiquoient aux autres, sans s'inquiéter si la traduction en rendoit fidèlement le sens. Si ceux dont la vie étoit consacrée à l'étude avoient été obligés de se livrer à beaucoup de travaux, de recherches et de méditations suivies, pour faire connoître exempte de toute erreur la vérité révélée, telle qu'elle est renfermée dans les saintes Ecritures, combien ne devoit pas paroître dangereuse l'idée de placer entre les mains de tout le monde, sans avoir égard à la capacité et aux dispositions de chacun, un livre qui peut conduire l'homme

aussi facilement à l'erreur que dans le chemin de la vérité? »

On voit que ceci ne porte pas seulement sur les hérétiques du XIIIe siècle. Il en est de plus récens qui trouvent également leur condamnation dans ces paroles de notre historien. Innocent III mourut en 1216, après avoir célébré le onzième concile général de Latran. Il avoit occupé la chaire de Saint-Pierre dix-huit ans.

M. Hurter a terminé son ouvrage par un portrait de cet illustre pontife, où il fait ressortir ses belles qualités et relève ses grandes actions; c'est une espèce de résumé de tout le pontificat. Innocent III laissa une telle réputation, qu'un auteur écrivoit peu de temps après sa mort, que s'il avoit vécu seulement dix années de plus, il eût réduit toute la terre sous son pouvoir, et répandu sur tous les peuples une seule croyance. On trouve dans tout l'ouvrage de M. Hurter une connoissance rare des temps dont il a écrit l'histoire, une foule d'observations judicieuses et d'idées saines en politique et en religion. L'auteur a dit quelque part, qu'on pouvoit appliquer à l'histoire ce mot célèbre de Bacon sur la philosophie : *Leviores haustus avocant à Deo, pleniores ad Deum reducunt*. On est autorisé à penser, en lisant le livre de M. Hurter, qu'une connoissance approfondie de l'histoire ramène non-seulement à Dieu, mais à l'Eglise même qu'il a fondée et qu'il ne cesse de conduire à travers tant d'orages : c'est du moins le vœu qu'il nous permettra de former. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Cette année, comme les précédentes, une grande affluence s'est portée dans les églises. C'est un de ces grands jours où la foi se réveille parmi les plus indifférens. Il est vrai de dire aussi que les prédications du Carême ont été fort suivies, du moins dans beaucoup de paroisses. Les retraites qui se font sur la fin du Carême et les offices de la semaine sainte ont généralement attiré beaucoup de monde.

Un journal a annoncé que le sacre de M. le coadjuteur de Nancy devoit avoir lieu dans le courant de la semaine de la Passion. Ce journal ne s'est pas souvenu sans doute que les sacres d'évêques ne se font que le dimanche ou les jours de fêtes d'apôtres. Il y a lieu de croire que les deux sacres, celui de M. le coadjuteur de Nancy et celui de M. l'évêque de Meaux, auront lieu le dimanche de *Quasimodo* ou le dimanche suivant.

M. l'abbé Morlot, qui vient d'être nommé à l'évêché d'Orléans, ne s'est pas borné à la direction des consciences et aux soins de l'administration. On sait à Dijon qu'il a travaillé à des éditions d'ouvrages d'instruction et de piété. Il avoit toujours refusé d'y mettre son nom, et ce n'est que dans ces derniers temps et sur des instances auxquelles il n'a pu se refuser, qu'il a consenti à ce qu'on le fît connoître. Il a revu la seconde édition de l'*Explication de la doctrine chrétienne en forme de lectures*, deux gros volumes in-12. Cette *Explication* est tirée du *Catéchisme dogmatique et moral* de M. Couturier, ancien curé de Léry, dont nous avons fait l'éloge dans ce Journal; c'est le *Catéchisme* de Couturier sous une forme nouvelle; on a fait disparoître les demandes et les réponses. C'est désormais un cours de lectures suivies qui peuvent servir dans les familles, et qui joignent l'instruction avec la piété.

Le *Catéchisme du diocèse de Dijon, expliqué par des sous-demandes et des*

récapitulations extraites de Couturier, est aussi de M. Morlot. Cet ouvrage est utile aux catéchistes, et surtout aux enfans qui se préparent à la première communion. Les deux éditions ont été tirées à 6,000 exemplaires chaque et sont presque épuisées. L'ouvrage forme un gros volume in-18. Il convient plus particulièrement au diocèse de Dijon.

Les *Heures choisies* ou *Recueil de prières pour tous les besoins de la vie*, avec des instructions pratiques pour toutes les fêtes, ont eu jusqu'à dix éditions. L'ouvrage est de feu la marquise d'Andelarre, mais les dernières éditions ont été revues par M. Morlot. Il y a dans les *Heures choisies* quatre parties bien distinctes. La première comprend les exercices de piété pour chaque jour, différentes méthodes pour assister à la messe, et des prières pour la confession et la communion. Dans la deuxième partie se trouvent réunies en très-grand nombre des prières pour tous les besoins que l'on a pu prévoir. Des instructions et des pratiques pour les dimanches et fêtes forment la troisième partie. Le volume est terminé par les vêpres et complies du dimanche, les psaumes de la pénitence, les litanies, etc. Ces *Heures* sont revêtues d'une approbation de M. de Boisville, évêque de Dijon, sous la date du 5 août 1825. Il paroît qu'il y en avoit eu déjà une première édition. La septième édition que nous avons sous les yeux est dédiée à madame la Dauphine. Les soins donnés par M. l'abbé Morlot aux dernières éditions y ajoutent un nouveau prix.

Tous ces ouvrages se trouvent chez Victor Lagier, à Dijon, et à Paris, au bureau de ce Journal.

Une instruction pastorale de M. l'évêque d'Arras, du 25 février, est relative à des vices ou à des abus que le prélat a remarqués dans ses visites diocésaines, ou dont il a été informé d'une autre manière. Il signale principalement l'insouciance pour la conservation des églises, la profanation des cimetières, la négligence dans la tenue et la propreté des églises, la profanation du dimanche, l'indifférence pour l'assistance aux offices, pour la fréquentation des sacremens et pour l'instruction religieuse, l'ivrognerie, les danses, etc. Le prélat, en traitant ces divers points, y joint des réflexions et des conseils dignes de sa sollicitude. Quelle honte, dit-il, pour certaines paroisses que nous voulons bien ne pas désigner, d'y voir des ornemens en lambeaux, des murailles qui ne sont pas même blanchies, des autels chargés d'une indécente poussière, tout un mobilier misérable et rongé de vétusté! Le respectable évêque exhorte les pasteurs à surveiller les employés de l'église, à organiser leurs fabriques, à s'intéresser à la décoration du lieu saint. La profanation du dimanche l'afflige sensiblement : Ce qu'il y a encore de plus révoltant, dit-il, c'est que non-seulement on laisse travailler le dimanche, mais dans plus d'un atelier on l'exige ; ainsi, par un nouveau genre d'oppression, on place le pauvre entre ses devoirs et ses intérêts matériels, on s'aide de la faim pour le pervertir.

« Nous le disons avec un sentiment d'effroi : l'intérêt moral est aujourd'hui sacrifié à l'intérêt matériel ; dans la classe des artisans surtout, il ne reste presque rien de leur journée pour le repos, la santé, l'instruction et le culte. Parmi eux, de pauvres enfans sont enchaînés souvent à un travail assidu, avant d'avoir pu apprendre les prières que tout chrétien doit adresser chaque jour au Dieu de bonté : on les voit condamnés, dès l'âge le plus tendre, à des exercices violens et pénibles qui flétrissent leur corps et ne leur laissent aucun loisir pour leur perfectionnement religieux ou intellec-

tuel. Quelques-uns plus âgés, bercés d'abord au bruit de nos tempêtes, et qui n'ont connu ensuite que le bruit des combats, ont vécu et mourront sans connoître le chemin qui conduit à nos temples. Parmi tant de pensées qui les préoccupent, il n'en est pas une seule pour le repos éternel. Essayez de leur parler de devoirs; ils ne vous comprendront pas. D'autres enfin ont eu le bonheur de recevoir les enseignemens du christianisme, mais d'observances, ils n'en pratiquent aucune; la vue d'un confessionnal leur fait peur! Et cependant bien des hommes ont cherché en vain de par le monde la paix du cœur, et ils n'ont pu la trouver que là! Se bornant du reste à quelques règles générales de justice et de probité, tout entiers à leurs spéculations industrielles, mais sans aucun frein pour les passions intérieures, sans conversion, sans repentir, comment peuvent-ils se croire assez parfaits pour entrer en jugement avec Dieu, et pour partager un jour son bonheur et sa gloire? »

L'illustre prélat finit en insistant sur la nécessité du bon exemple, surtout de la part des instituteurs de la jeunesse.

« Quelle indifférence religieuse dans quelques-uns! Quel défaut de zèle et de vigilance dans quelques autres! Chez plusieurs même, le dirai-je? quelles habitudes peu séantes et quelle intempérance abjecte! O vous, heureusement en petit nombre, qui méconnoissez les devoirs les plus sacrés, ignorez-vous donc l'effet des propos légers et des mauvais exemples sur un âge naturellement imitateur? Ignorez-vous qu'en parlant avec peu de réserve ou en agissant mal, vos élèves se croiront absous de toute faute en parlant ou en agissant comme vous? Inutilement, au défaut de convictions religieuses, essaieroit-on d'y suppléer par une morale naturelle : cette morale, en la supposant parfaite, où en seroit la sanction? et puis qu'importent des considérations abstraites et contestables au jeune homme fougueux qui se persuade aisément que tout ce qui fait plaisir est permis? Inutilement encore, en montrant aux élèves des principes, se flatteroit-on de leur cacher sa vie : la curiosité des enfans n'est pas seulement pénétrante; elle est soupçonneuse. Vous leur direz de pratiquer les devoirs du culte catholique, et ils s'apercevront que peut-être vous ne les pratiquez pas : vous leur vanterez la retenue, la douceur, la sagesse; et que penseront-ils s'ils vous trouvent colères, impétueux, ennemis de la sobriété, s'ils sont convaincus que vous vivez dans la dissipation? »

Les protestans font circuler un petit livre qui a pour titre : *Notre-Dame-de-Lorette de Paris*. Ce n'est point, comme on pourroit le croire, une description de cette église, c'est seulement un thême pour amener des objections et des plaisanteries contre le culte catholique. Un anglican en visitant Notre-Dame-de-Lorette s'entretient avec un catholique à qui l'on prête, comme de raison, d'assez sottes réponses, et qu'il force, dit-on, à convenir que les catholiques sont idolâtres, puisqu'ils adorent la sainte Vierge. C'est là-dessus que roule tout l'écrit, plaisanterie assez peu spirituelle, puisque rien n'est si aisé dans ces sortes de fictions que de supposer le catholique aussi borné et aussi ignorant que l'on veut. On a donc cru porter aux catholiques un grand coup en répandant ce pamphlet. On l'a distribué entr'autres dans le Pas-de-Calais où les protestans ne sont pas endormis, et où l'on fait du moins tout ce qu'on peut pour multiplier leur nombre et exciter leur zèle. Ce n'est pas que jusqu'ici ils puissent se flatter de quelque grand succès. Mais ils se sentent protégés, et ils veulent profiter du bon vent qui souffle pour eux. Depuis que M. Nau de Champlouis est préfet du dépar-

tement, au lieu d'un seul ministre protestant pour Arras et les environs, il y en a maintenant deux autres. Deux temples ont été bâtis, l'un à Achicourt, et l'autre à Famechon. Au lieu d'une salle où les protestans s'assembloient à Arras, on leur a donné l'ancienne église de Saint-Joseph depuis l'ouverture de la cathédrale qui a fait supprimer de petites paroisses. Il faut croire que ce n'est pas pour ces services que M. Nau de Champlouis a été fait pair. Ce qui est sûr, c'est que si cette dignité lui fait quitter sa préfecture, les catholiques n'en porteront pas le deuil.

Au surplus l'écrit protestant que nous venons de signaler vient de provoquer une réponse bien frappée où l'on supplée à l'ignorance ou à la mauvaise foi du prétendu interlocuteur catholique. Nous parlerons plus au long de cette réponse qui a pour titre : *Réfutation d'un petit livre protestant intitulé Notre-Dame-de-Lorette de Paris*, Lille, chez Lefort, in-18 de 65 pages (1).

Le lundi saint, une cérémonie religieuse a eu lieu à la maison de justice d'Amiens. Par les soins de mademoiselle Dénizart, dame de charité de la maison, plusieurs condamnés ont été instruits et disposés à remplir leurs devoirs de religion; quatre condamnés aux travaux forcés ont fait leur première communion, et dix autres, tant condamnés que prévenus, ont fait leurs pâques. M. l'évêque d'Amiens a bien voulu présider à la cérémonie. Le prélat a célébré la messe et administré la confirmation à six des condamnés.

M. l'abbé Grandmoulin, curé de Saint-Quentin, qui a le titre d'archidiacre, et qui est recommandable par son âge et par ses services, avoit, dans une de ses instructions de Carême, mis en garde ses paroissiens contre les bibles répandues par les sociétés bibliques, et qui, disoit-il, étoient remplies de faussetés et d'erreurs. M. le curé de Saint-Quentin étoit certainement dans son droit de donner cet avis à ses paroissiens. Les bibles distribuées par les sociétés bibliques sont justement suspectes aux catholiques. Elles ne renferment pas tous les livres que l'Eglise romaine admet comme canoniques. De plus, les traductions des protestans sont plus ou moins entachées d'erreurs. Il étoit du devoir d'un sage pasteur de prémunir les fidèles contre ces distributions qui pouvoient être dangereuses pour leur foi. Il a plu cependant au ministre protestant de Saint-Quentin, M. Bastie, de se plaindre du respectable curé. Ce jeune ministre, nouvellement arrivé à Saint-Quentin, s'est présenté chez M. le curé pour lui demander réparation, comme si M. le curé l'avoit personnellement offensé. Il lui a écrit deux lettres, qu'il a fait insérer dans le *Guetteur*, de Saint-Quentin, du 21 mars. Il y accuse poliment M. Grandmoulin de *mensonge et de calomnie*, et lui parle avec une hauteur et une amertume qui paroissent encore plus déplacées de la part d'un jeune ministre envers un vieillard que son expérience, ses travaux et ses vertus devoient mettre à l'abri de pareilles attaques. Il le traite comme *un misérable mercenaire qui vend sa conscience aux injonctions d'un pouvoir supérieur*.

Nous avons lieu de croire que ce ton et ces reproches n'ont pas fait fortune auprès des habitans de Saint-Quentin. Il a paru le même jour dans deux journaux de cette ville des réponses aux lettres de M. Bastie. Le *Guetteur* du 24 mars contient sur ce sujet trois articles, l'un de l'un des vicaires, un autre d'un abonné, et un troisième d'*un ami de la vérité*. On y venge le curé contre d'in-

(1) Prix : 50 c. Au bureau de ce Journal.

justes accusations. On y montre que les catholiques sont bien fondés à se défier des bibles protestantes. Des protestans eux-mêmes ont reproché aux sociétés bibliques des altérations dans le texte sacré. Nous avons cité autrefois sur ce sujet un écrit du docteur Perceval, ministre anglican.

Les articles du *Guetteur* font sentir l'inconvenance des procédés du ministre qui, tout fraîchement arrivé à Saint-Quentin, plein du feu d'une imagination méridionale, voulant peut-être se faire connoître et occuper de lui le public, ne connoissant point le terrain, s'avise d'attaquer un prêtre révéré, et vient susciter une controverse si aigre dans un pays où les deux communions vivoient en paix. Il n'étoit point attaqué personnellement. Pourquoi s'avise-t-il d'adresser des personnalités à un pasteur qui n'avoit donné que des avis généraux? Il a beau jeu après cela de parler de sa modération et de son éloignement pour toute controverse!

Le *Journal de Saint-Quentin*, du 24 mars, contient aussi une fort bonne réponse aux plaintes du ministre. On lui prouve qu'il a eu tort dans le fond et dans la forme. Rien ne l'obligeoit à prendre la plume. Il ne vouloit, disoit-il, que relever un fait; mais alors pourquoi tant de tirades sur des choses étrangères, sur les mérites de l'église protestante, sur son auréole de combats et de souffrances, sur la mauvaise foi de l'Eglise romaine, sur son impuissance croissante, sur sa décadence? N'est-il pas clair que M. Bastie ne vouloit qu'un prétexte à ses déclamations?

Au surplus, M. le curé a expliqué lui-même en chaire quelques jours après les paroles dont il s'étoit servi. Il s'est appuyé de l'autorité du concile de Trente et de ce fait certain que les bibles protestantes ne contiennent pas tous les livres reconnus authentiques par l'Eglise romaine. Enfin, dans une dernière instruction, le sage pasteur n'a fait entendre que des paroles de charité pour son pétulant adversaire, et il n'est pas sorti de sa bouche un seul mot de reproche contre des procédés fort déplacés. Puisse le ministre profiter de cet exemple!

La ville de Langeac, diocèse du Puy, a eu pendant un mois, une mission. Ouverte, le 10 février, par M. l'abbé Debussi, qu'assistoient deux de ses collègues, cette mission a été suivie avec un empressement remarquable. Peu nombreux les trois premiers jours, l'auditoire présenta, dès le quatrième, une assemblée avide de recueillir les paroles des prédicateurs, et de se retremper au pied de la croix. Les préjugés s'évanouirent, les pécheurs se reconnurent, et à peine les tribunaux sacrés suffisoient-ils pour entendre et absoudre cette population qui vouloit se réconcilier avec Dieu et avec elle-même.

Quatre communions générales ont partagé la durée de la mission: à deux d'entre elles, plus de 3,000 hommes s'assirent au banquet eucharistique, où l'on vit se présenter à leur tour plus de 4,000 personnes du sexe.

Le 10 mars, jour fixé pour la clôture de la mission, eut lieu une procession solennelle, composée de 4,000 hommes. La croix, portée en triomphe, au chant des cantiques, et aux cris multipliés de *vive la croix! vive la religion!* fut élevée au lieu préparé. Au moment où l'image du Sauveur y fut placée, de nouvelles acclamations attestèrent le pieux enthousiasme de la multitude; enthousiasme auquel ne craignirent pas de prendre part la gendarmerie et la garde nationale.

Le 11, les missionnaires partirent

de Langeac. Le sermon d'adieu fut prononcé par M. Debussi, et attendrit tous les cœurs. Des larmes abondantes et pleines d'une religieuse reconnoissance y répondirent.

On mande de Genève à la date du 20 mars, que le lieutenant de police vient enfin de publier une ordonnance pour mettre fin aux rassemblemens d'enfans et de jeunes gens qui depuis quelque temps troubloient la tranquillité aux alentours de l'église catholique.

Des troubles assez graves ont éclaté à Clèves, le dimanche 24 mars et la nuit suivante; ils ont eu pour prétexte la publication d'une brochure contre les catholiques, sous ce titre : *Luther*, par C. Simons. Les auteurs de ces désordres appartenant à la dernière classe du peuple, se sont portés à quelques excès que la police et la maréchaussée, seules forces qui se trouvassent à Clèves, n'ont pu empêcher. Tout s'est heureusement borné au bris de vitres de quelques maisons habitées par des protestans. Plusieurs notables de Clèves se sont distingués par leurs efforts pour ramener la populace à l'ordre. A la fin écoutant la voix de quelques ecclésiastiques, l'émeute s'est séparée à deux heures et demie de la nuit. Cependant la ville a été déclarée en état de siége, et les habitans ont reçu l'ordre de se préparer à recevoir des logemens militaires.

La sentence prononcée contre l'archevêque de Gnesne et de Posen a été confirmée par le roi de Prusse, mais a été adoucie en ce sens que l'emprisonnement dans une forteresse sera commué en des *arrêts sur sa parole d'honneur*, pourvu que le prélat veuille accepter cette grâce. Mais comme il est probable qu'il protestera contre cette sentence, comme il a protesté contre toutes les procédures judiciaires dirigées contre lui jusqu'à ce jour, sa réclusion dans une forteresse restera suspendue, dit-on, jusqu'après l'arrangement des affaires belges.

Le nouveau primat de Hongrie, M. de Kapatzy, a été installé solennellement à la mi-mars. Il abandonne ses énormes revenus, en qualité d'archevêque de Strigonie, tout entiers pour l'achèvement de la cathédrale grandiose que l'on construit en ce moment en cette ville; il se contente pour ses propres dépenses des revenus de son évêché de Vesprim, qu'il possède encore pour trois ans.

Le N° LXIII des *Annales de la Propagation de la Foi* vient de paroître. Il est consacré en entier aux missions de l'Orient. On y trouve des lettres des évêques de Sinite et de Maxula en Chine, et de l'évêque de Métellopolis en Cochinchine. On verra avec intérêt des fragmens de lettres de M. Jaccard qui étoit toujours prisonnier à Cam-Lo. Mais ce qui est surtout remarquable dans ce numéro, c'est une relation étendue du martyre de M. Cornay, immolé pour la foi dans le Tong-King le 20 septembre 1837, et du catéchiste Can, exécuté dans le même pays, et pour la même cause, le 20 novembre suivant. Nous avons donné il y a peu de temps dans ce Journal une très-courte relation du supplice de ces deux généreuses victimes. La relation des *Annales* forme cinquante et quelques pages. Ce qui concerne M. Cornay est écrit par M. Marette, autre missionnaire, et ce qui a rapport au catéchiste est envoyé par M. Retord, aussi missionnaire, qui avoit formé ce catéchiste, et qui s'en faisoit aider pour l'instruction des chrétiens. François Xavier Can montra beaucoup de courage; il n'avoit que trente-quatre ans. Nous sommes

obligés de renvoyer aux *Annales* pour les détails de leur vie et de leur mort. C'est une lecture pleine d'intérêt. On se croit reporté aux premiers siècles de l'Eglise, où le courage des chrétiens triomphoit des menaces, des séductions et de la cruauté des païens.

Le Saint-Siége vient d'ériger en vicariat apostolique les provinces de Tché-Kiang et de Kiang-Si. Ce vicariat est confié à M. Alexis Rameau, missionnaire de la congrégation de Saint-Lazare, qui aura le titre d'évêque de Myre *in partibus*.

Nous avons déjà vu que la même congrégation venoit d'être chargée de deux nouvelles missions, celle du Texas, entre le Mexique et les Etats-Unis, et celle d'Abyssinie, à la tête de laquelle sera M. de Jacobis, comme préfet apostolique.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La solution de la crise ministérielle paroîtra peut-être singulière, puisqu'il est vrai qu'en jetant tout simplement son bonnet au vent, il auroit pu aller tomber sur les têtes dont le nouveau cabinet se trouve composé. Mais ce n'est pas là de quoi il s'agit; il faut examiner si quelque chose, si un parti quelconque pris au hasard, pouvoit nous placer dans une situation qui fût au-dessous de ce que nous étions depuis bientôt quatre semaines.

C'est dans des cas semblables que le poète philosophe Horace conseille aux gens, quand ils veulent se consoler, non pas de regarder ce qu'il y a de mieux que leur condition, mais ce qu'il y a de pire. En partant de cette règle, nous demandons ce que l'on connoît de comparable pour la misère et la dégradation d'un pays, à l'état où les intrigues et les ambitions révolutionnaires viennent de nous faire passer. Qu'on nous dise s'il s'est jamais rien vu de plus triste et de plus humiliant que cette confession publique, que cet aveu fait à la face de l'Europe, qu'il dépendoit désormais de la fatuité de quelques hommes ou même d'un seul homme, de frapper de léthargie une nation comme la nôtre, et de réduire tous les pouvoirs de l'état à l'immobilité? Non, il n'est personne à qui la rougeur ne doive monter au front en voyant un simple tribun d'assemblée, un chef de faction révolutionnaire, suffire pour arrêter sur place, et le gouvernement, et le commerce et le mouvement vital de la France. Nous ne savons, ou pour mieux dire nous ne voulons pas savoir d'où vient ce vice organique qui nous attaque ainsi au cœur; mais quelle qu'en soit la cause, il est grand temps qu'on la découvre et qu'on songe à y remédier; sans quoi il n'y a point de pays assez robuste pour résister à quelque chose d'aussi dissolvant et d'aussi délétère.

Oui, on a fini par ne trouver à cette crise qu'une bien pauvre issue; on n'a su couvrir cette plaie que d'un appareil provisoire et incomplet. Mais quand on songe à l'autre plaie, si nue et si honteuse, il y a de quoi, assurément, se féliciter et s'applaudir. Voilà ce que c'est que les situations déplorables et humiliantes, qui ne sauroient devenir pires. Avec elles on a la ressource d'en pouvoir sortir sans avoir à craindre de perdre au changement. On pense bien que nous ne prétendons pas donner ces consolations pour les meilleures. Mais enfin, dans les temps comme le nôtre, les pauvres gens doivent savoir se contenter de peu, et prendre ce qu'ils trouvent.

PARIS, 1er AVRIL.

Les députés se réunissent depuis huit jours vers deux heures, dans la salle des conférences, au Palais-Bourbon. C'est là, à ce qu'il paroît, que les partis examinent et discutent chaque nouvelle combinaison ministérielle qui ne tarde pas à partager le sort de ses devancières. L'ambassade offerte à M. Thiers n'a pas été du goût des membres du centre gauche, et ces derniers, disent les feuilles qui lui sont dévouées, ne lui ont point permis de l'accepter. On peut croire,

la, que M. Thiers, de la meil-
tité du monde au château, si
sur les apparences, auroit re-
aide une position qui devoit
de la chambre, où il se trouve
à la tête d'un parti nombreux.
t le maréchal Soult, qui à la
efus de M. Thiers de quitter
it encore une fois abandonné
l'a reprise peu d'heures après.
ombinaisons du maréchal, qui
rattacher au futur ministère
n, Dufaure et Passy, a échoué
« Cet échec, dit le *Journal des*
prouvé l'influence que continue
la polémique violente des jour-
I. Thiers sur les hommes qui
e plus hautement qu'ils n'ont
n rapport politique avec le chef
gauche. » Hier matin MM. de
mann et Duchâtel cherchoient
maréchal à mettre un terme à
tion qui a porté l'inquiétude
es les classes de la société, et
isoit croire que l'ouverture
bres pourroit bien avoir lieu
un ministère incomplet.
de midi à une heure, le général
not, le général Cubières, le duc
tebello, le baron Tupinier,
(de l'Ain), et M. Gauthier, ré-
la banque, ont été successive-
s au château. Vers huit heures
les mêmes personnages et
Gasparin et Parant ont été
ectivement par le roi des Fran-

ourd'hui nous lisons dans le
s *Débats* : « On annonçoit (hier
la combinaison ministérielle
puis deux jours par le duc de
étoit ajournée, et que l'illustre
ne songeroit à la reprendre, s'il
eu, qu'au moment où les pre-
scussions de la chambre au-
mis aux partis de se mieux
»
même feuille ayant parlé de la
de pourvoir à la prochaine ou-
s chambres, publie avec le *Mo-niteur* le cabinet suivant : Le duc de Montebello, ministre des affaires étrangères; M. Girod (de l'Ain), ministre de la justice et des cultes; le général Cubières, ministre de la guerre; M. Tupinier, ministre de la marine; M. Gauthier, ministre des finances; M. Parant, ministre de l'instruction publique; M. de Gasparin, ministre de l'intérieur avec l'*interim* du commerce et des travaux publics. On ne désigne pas le président du conseil.

— Le *Journal des Débats* dit que les personnages que nous venons de nommer ont accepté une pénible mission avec un dévoûment qui les honore. Le *Courrier Français* paroît aujourd'hui avoir ignoré le résultat provisoire de la crise ministérielle. Le *Constitutionnel* publie quelques noms du ministère provisoire, et remplace MM. Gauthier et Tupinier par MM. d'Audiffret et Jacqueminot. « Avec un tel cabinet d'*interim*, ajoute cette feuille, ce n'est plus la royauté, c'est le 15 avril qui ouvre la session par commission. »

— M. Barthe est nommé premier président de la cour des comptes, en remplacement du comte Siméon, démissionnaire.

— M. de Montalivet est nommé intendant-général de la liste civile. M. de Bondy prendra le titre d'intendant-général honoraire.

— M. Laplagne, ministre des finances, est nommé conseiller-maître à la cour des comptes, à la place de M. Cordelle, nommé conseiller honoraire.

— M. Passy, parti samedi pour Franconville, sera, dit-on, de retour à Paris demain.

— On écrit de Constantine, à la date du 8 mars, qu'une petite expédition venoit d'avoir lieu dans le Sahel. Plusieurs tribus Kabyles établies entre le camp de Harrouch et Philippeville, un peu au sud, avoient, il y a quelque temps, dressé une embuscade au caïd Bouzomby, chargé de recueillir les impôts dans cette partie de la province. Celui-ci échappa au

guet-apens, mais son cheval et 3,000 fr. lui furent enlevés. Un de ses serviteurs fut tué. L'expédition, formée de deux bataillons du 61ᵉ, ayant quitté sa garnison le soir, est arrivée de très-bonne heure sur le campement des tribus coupables et leur a enlevé, sans coup férir, environ 1,500 têtes de bétail.

— M. Adolphe d'Eichtal, régent de la Banque de France, vient d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur.

— Lord Brougham est arrivé à Paris.

— M. Leader, membre de la chambre des communes, est également arrivé à Paris.

— Le général Sébastiani, ambassadeur à Londres, est attendu sous peu de jours à Paris.

— La *Gazette de France*, la *Quotidienne*, l'*Echo Français*, l'*Europe*. la *France*, n'ont point paru à cause de la solennité de Pâque.

— Le conseil d'état est entré vendredi en vacances pour huit jours.

— M. Roquemaure, éditeur de l'*Almanach populaire pour l'année* 1839, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui l'a condamné à six mois de prison et à 1,000 fr. d'amende.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi du sieur Chazal, condamné à vingt ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Seine, pour crime d'assassinat sur la personne de sa femme (madame Flora Tristan).

— La cour d'assises de la Seine vient de condamner le nommé Wattier à huit ans de travaux forcés pour attentat à la pudeur.

— Il y a eu, à Paris, 58 faillites en janvier, 68 en février, et plus de 80 en mars. Les passifs réunis de toutes ces faillites s'élèvent à plus de 18 millions.

— Le *Moniteur* dément la nouvelle de la saisie de la *Biographie de M. Berryer*.

— D'après l'*Annuaire militaire*, il y avoit le 1ᵉʳ janvier 1839 134 lieutenans-généraux, et 186 maréchaux de camp.

— L'Académie française ayant à renouveler son bureau, a nommé M. Etienne directeur, et M. Jay chancelier pour le trimestre d'avril.

— Le concours pour la chaire de matière médicale et de thérapeutique vacante à la faculté de médecine de Paris, s'ouvrira le 8.

— La société centrale d'agriculture tiendra, le 7, à midi, sa séance publique annuelle dans la salle du Trône à l'hôtel-de-Ville.

— La construction du chemin de fer de Paris à Versailles (rive droite), qui se trouvoit estimée à 4,000,000 dans les devis du gouvernement, coûtera 10,400.000 fr.

— L'ordre vient d'être donné de réintégrer dans les bagnes tous les forçats employés aux différens services des ports; ils seront remplacés par des ouvriers libres.

— Le prix du pain est maintenu, pendant la première quinzaine d'avril, à 15 s. 2 l. les quatre livres (première qualité).

— Un forçat libéré, le nommé Desauges, que la police cherchoit vainement depuis long-temps pour un de ses anciens comptes qui n'avoit point encore été réglé en justice, vient d'être arrêté dans une voiture à lui appartenant et qu'il conduisoit lui-même. On a trouvé sur lui beaucoup de fausses clés.

— La commune des Batignolles va ouvrir un abattoir public.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Ont été nommés maires : de Bourbon-l'Archambault (Allier), M. Petit-Jean ; de Villefranche (Aveyron), M. Pescheloche ; de Toulouse, M. Perpessac ; de La Réole (Gironde), M. Duran de Laubessa ; de Bazougals-la-Pérouze (Ille-et-Vilaine), M. Poinçon de la Blanchardière.

— Une dame Lemaître se présenta chez un notaire de Beauvais (Oise), avec l'in-

contracter un emprunt de
Cette somme étoit justement
seulement il falloit une bonne
. La dame Lemaître montra
partage de l'an XII, et comme,
acte, elle se trouvoit proprié-
petits immeubles dont la va-
uploit au moins la somme
roit, le notaire prit rendez-
le pour la signature de l'obli-
ur et à l'heure indiqués, l'em-
étoit dans l'étude; le no-
ecture faite reçut sa signature,
n clerc faire signer la minute
i, infirme, n'avoit pu quitter
e l'*Homme armé*. Le notaire
usage, conserver les fonds jus-
accomplissement des forma-
dant, trois semaines venoient
s'écouler, lorsque la dame Le-
résenta pour savoir où on en
me un certificat négatif d'in-
ur les biens du sieur Lemaître,
ux, avoit été délivré, on lui
7,000 fr., sauf à accomplir les
alités un peu plus tard. Avant
nscrire l'acte au bureau des
s, le notaire voulut connoître
des impositions du sieur Le-
se trouva inconnu. Il écrivit
aire de Fresneaux, qui lui ré-
Lemaître étoit mort depuis
et que lui-même étoit pro-
ses biens du chef de sa femme.
découvrit que les Lemaître de
étoient autres que les époux
de Horgnes. Ils ont comparu
avec leur fille (la veuve Dela-
nt la cour d'assises de l'Oise,
mné la femme Couturier à
vaux forcés avec exposition;
t sa fille, à cause de circon-
nuantes, chacun à 5 ans de

atelot arrivé à Yvetot assez
intention de se rendre immé-
Fécamp, trouva dans une au-
ommé Delaunay qui prétendit
procurer une voiture. L'ayant
nduit chez lui, Delaunay le mena ensuite à quelques pas de la ville, comme pour aller à une auberge isolée. Le matelot paroissoit fort reconnoissant d'une telle complaisance, lorsque son guide se précipitant sur lui le terrassa et le laissa pour mort, après lui avoir enlevé 60 à 70 fr. Le marin reprenant connoissance erra une partie de la nuit, et put à la pointe du jour reconnoître la route d'Yvetot. Le commissaire de police informé par lui de ce qui s'étoit passé a fait immédiatement arrêter l'assassin.

— Le cow-pox, ou vaccin primitif, vient d'être reconnu sur des vaches d'une commune des environs de Rouen, par M. Hellis, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.

— Le 29 mars, vers onze heures du soir, un incendie a éclaté au Havre, dans la boutique d'un papetier, sur le quai d'Orléans. Les secours les plus prompts ont arrêté les progrès de ce sinistre, qui pouvoit être fatal à tous les habitans de la maison. Le capitaine Maurin, qui commandoit le *Havre-et-Martinique*, de Honfleur, et qui étoit parvenu à se sauver pendant le dernier tremblement de terre, en se jetant dans la rue par une fenêtre, a, dit-on, péri. D'après une feuille du Havre, son cadavre auroit été retrouvé à moitié consumé.

— On élevera prochainement à Strasbourg une statue à Guttemberg, inventeur de l'imprimerie.

— Le malaise que le commerce éprouve à Paris, et qui se trouve constaté par une quantité effrayante de faillites et le retrait de l'argent de la caisse d'épargne, se fait également sentir dans beaucoup de villes des départemens.

— La caisse d'épargne de Nantes a reçu les 24 et 25 mars 13,325 fr., et remboursé 58,955 fr. 95 c.

— Au 31 décembre dernier, la caisse d'épargne de Nantes avoit en circulation 5,350 livrets représentant un capital de 3 millions 323,574 fr. 46 c. Parmi les porteurs de livrets, il y avoit 897 ouvriers et 1,035 domestiques.

— Après une distribution de croix

faite récemment au quartier de la marine, à Brest, aux marins de la *Créole*, tous les hommes, maîtres et matelots, au nombre de 120, ont assisté à un banquet préparé par les ordres du prince de Joinville.

— M. Pastoureau-Labesse, colonel directeur de l'artillerie de terre à Brest, passe à la direction de Cherbourg, et sera remplacé par le comte de Graves, qui étoit précédemment attaché à Vincennes et vient d'être récemment nommé colonel.

— M. Bourdeau, ancien sous-préfet de Rochechouart, frère de l'ancien ministre, vient d'être condamné en appel par la cour royale de Limoges à 1,000 fr. d'amende et à 500 fr. de dommages-intérêts envers M. Frichon, avoué, qui avoit porté plainte en diffamation, à l'occasion d'un mémoire publié par M. Bourdeau. La cour a ordonné la suppression du mémoire et l'affiche de son arrêt.

— Le vol qui a été commis récemment dans le bâtiment des Filles de Notre-Dame, à Limoges, consiste en une certaine quantité de linge et de denrées.

— Dans la nuit du 21 au 22 mars, le feu a pris sur une voiture accélérée, stationnée à Magnac-Bourg, sur la route de Limoges à Toulouse. Il paroît que celui qui conduisoit cette voiture, étant ivre, communiqua le feu aux marchandises en visitant sa voiture avec une chandelle. On évalue la perte à 6,000 fr.

— Un ancien gendarme, nommé Bertrand, chez lequel on venoit de saisir beaucoup d'effets mobiliers, a été arrêté à Clermont-Ferrand comme prévenu d'avoir prêté sur gages et avec usure.

— M. Boullée, membre de l'académie de Lyon, auteur de l'*Histoire de la dernière année de la restauration*, vient d'être admis successivement comme correspondant des académies royales de Rouen, Metz, Caen et Nancy.

— Une bande de voleurs s'est organisée à Roanne (Loire). La police vient de faire une descente chez une veuve Dumont, habitant l'un des faubourgs. Deux chevaux qui se trouvoient dans [illegible] rie et dont elle n'a pu expliquer l' [illegible] ont été conduits à la mairie. Un [illegible] sans papiers qui étoit dans la [illegible] été arrêté. On a aussi conduit [illegible] la femme Dumont.

— Le bateau à vapeur de Lyon [illegible] gnon a échoué près de Sorgues [illegible] vire a éprouvé de fortes avaries, [illegible] cun des passagers n'a été blessé.

— La ville d'Avignon doit être pr[illegible] nement éclairée au gaz.

— Le navire l'*Asie*, de 500 to[illegible] appartenant au commerce de Bo[illegible] et destiné pour les voyages de l'In[illegible] d'être lancé des chantiers de M[illegible] linié frères, constructeurs, à Bord[illegible]

— L'école navale des mousses e[illegible] ces de Bordeaux vient de donn[illegible] séance au bénéfice des victimes d[illegible] blement de terre de la Martinique[illegible] cette s'est élevée à 426 fr. 75 c.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On se rappelle que par suite de [illegible] tative qui eut lieu à Malaga, il y a [illegible] ques mois, pour faire déclarer l'ind[illegible] dance de la province, le général [illegible] dova s'étoit compromis jusqu'à se [illegible] traduire devant un conseil de guerr[illegible] gouvernement lui avoit ordonné [illegible] rendre à Valladolid pour y passer [illegible] gement; un itinéraire dont il ne [illegible] pas s'écarter lui avoit été tracé; [illegible] suivi jusqu'à Badajoz; mais, s'éta[illegible] rêté quelques jours dans cette ville [illegible] profité de la permission qu'il av[illegible] faire des promenades à cheval, pou[illegible] éloigner d'abord au petit pas, et en[illegible] au grand galop; il a gagné la fro[illegible] de Portugal et s'est rendu à Lisbo[illegible] Cet événement ayant motivé la con[illegible] tion d'un conseil de cabinet à Madr[illegible] a été décidé que des demandes ser[illegible] faites sur-le-champ pour obtenir l'ex[illegible] dition du général; mais on ne pense [illegible] qu'il donne le temps d'exercer des p[illegible] suites avant de mettre sa personne [illegible] sûreté.

— Des commissaires viennent d'être nommés pour régler les questions indécises entre le gouvernement espagnol et le pape. On a désigné pour former cette commission, M. l'évêque d'Astorga, et MM. Calatrava, Martinez de la Rosa, d'Ofalia, et plusieurs autres. On peut, sans être prophète, prédire que cette commission n'aura aucun résultat.

— Une tentative sérieuse paroît avoir eu lieu de la part du corps d'armée du général Ayerbe, sorti de Saragosse, contre le gros bourg de Ségura, fortifié tout récemment par Cabrera. Selon leur habitude, les journaux du parti de l'usurpation donnent l'avantage aux troupes christines; mais pourtant ils semblent préparer leurs lecteurs à quelque-chose qui finira par n'être pas bon pour la cause de Marie-Christine, en annonçant que l'attaque n'a pas réussi comme on l'espéroit, parce qu'on manquoit de grosse artillerie pour attaquer avantageusement la place. Ils se bornent à raconter que les attaques du dehors ont réussi, et qu'ils ont tué beaucoup de monde aux carlistes. Ils n'élèvent leur propre perte qu'à 200 hommes. Ceci se passoit le 23, et on annonçoit une nouvelle affaire pour le lendemain. Ce qui donne lieu de croire que le résultat n'a pas été brillant pour les christinos, c'est qu'à la date du 23, on n'en parle point dans la correspondance de Saragosse, et ensuite parce que des dépêches télégraphiques n'auroient pas fait attendre de bonnes nouvelles, si on en avoit à donner sur un engagement de cette importance.

— Il est toujours question d'un arrangement qui auroit pour objet d'amener une pacification générale en Espagne, et dont la diplomatie étrangère se mêleroit activement. On parle d'une lettre que la reine régente auroit écrite à Charles V. Mais Maroto est d'avis, dit-on, qu'aucunes propositions de conciliation ne soient écoutées, et qu'on marche sur Madrid.

— Les journaux du parti révolutionnaire ne cessent de se plaindre des secours que don Carlos reçoit, disent-ils, de la Sardaigne, de Naples et de plusieurs points de l'Italie. On doute toutefois, que cela forme compensation avec ceux que les christinos reçoivent d'ailleurs.

— M. Isturitz a, dit-on, refusé l'ambassade du Mexique, qui lui étoit offerte par le cabinet de Madrid.

A la date du 31 mars, l'ordre continuoit de régner à Bruxelles.

— Il circule en ce moment à Liége de fausses pièces de 5 fr. au millésime de Charles X 1827 et de Louis-Philippe 1838 et 1839.

— Le grand-duc héréditaire de Russie est arrivé le 30 à La Haye. Après avoir passé huit ou dix jours à la cour de Hollande, il se rendra en Angleterre.

— Le prince d'Orange est revenu du Brabant-Septentrionnal à La Haye, où l'avoit précédé le prince héréditaire son fils.

— Nous avons parlé, dans le numéro du 26 mars, d'une réunion des notables de Luxembourg et des environs, ainsi que d'une série de demandes qui devoient être adressées au roi de Hollande. Un rescrit royal que vient de publier le lieutenant-général, président de la commission de gouvernement à Luxembourg, porte entre autres choses : « Nos sentimens sont entièrement les mêmes que ceux que nous avons manifestés dans notre proclamation du 19 février 1831 ; et ce sera pour nous un plaisir d'en donner à la ville le témoignage, dès que le moment sera arrivé de le faire avec succès. »

— La bourse de Londres a été fermée le vendredi saint.

— On a annoncé que les eaux de la Tamise avoient fait une nouvelle irruption dans le tunnel ; le *Morning-Herald* dément cette nouvelle, et dit que les travaux n'ont pas été un seul instant interrompus.

— M. François Wright, l'un des messagers de la chambre des communes pen-

dant 40 ans, vient de mourir. laissant une fortune de 1,875,000 fr. sur les fonds publics. et 2,500,000 fr. en immeubles. Cet homme étoit d'une économie presque sordide.

— D'après une feuille de Londres, les chartistes de Rochdale, d'Oldham, de Middleson, de Newton-Moor et de plusieurs autres endroits ont acheté beaucoup d'armes.

— Le parlement provincial du Haut-Canada a été ouvert le 27 février. Le gouverneur Arthur félicite dans son message cette province sur sa tranquillité actuelle et la sécurité de ses frontières.

— Les journaux allemands se sont trompés en disant que le roi de Naples étoit parti le 15 mars pour la Sicile; il avoit, il est vrai, quitté la capitale, mais c'étoit pour aller à Manfredonia (port sur la côte de l'Adriatique), à la rencontre de l'archiduc Charles, père de la reine.

— Beaucoup d'étrangers ont visité Naples cet hiver.

— Le collége électoral de Munden (Hanovre), invité à procéder à l'élection d'un député en remplacement de M. Detmold, considéré comme démissionnaire par suite de son refus à se présenter lors de la dernière réunion des états, a décidé, le 18 mars, à l'unanimité, qu'il ne nommeroit pas un autre député.

— Les électeurs de Hamelvoerden, convoqués pour nommer un député en remplacement de M. de Witkopf, considéré également comme démissio ont aussi refusé de procéder à velles opérations qui, d'après roient pu être considérées par le nement comme une adhésion à gation de la constitution de 1833.

— La marine russe se compos vaisseaux de ligne, 28 frégates, 8 10 bricks, 61 schooners, 27 galè chaloupes canonnières, 50 batter tantes, 32 bateaux à vapeur. En 374 voiles, 7.400 canons, 36,00 lots, 1,100 soldats de marine et 6 tilleurs de marine.

— Une nouvelle école de méd été établie à Constantinople.

Le Gérant, **Adrien Le**

BOURSE DE PARIS DU 1er AV

CINQ p. 0/0. 109 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 05
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.
Act. de la Banque. 2635 fr. 00 c.
Bons du Tresor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 0
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr.
Caisse hypothécaire. 780 fr. 00 c.
Quatre canaux 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples. 100 fr. 50 c.
Emprunt romain. 101 fr. 7/8
Emprunt Belge 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE
rue Cassette, 29.

mots sur le monopole uni-re. Angers, in-8°. — *Empié- de l'Université sur la puis- aternelle.* In-12.

---

réunissons ces deux écrits nt du même sujet et qui ont but. Tous deux sont d'au- ont étudié le régime de ité, et qui en signalent les

mier qui a déjà eu deux attaque surtout le mono- uteur commence ainsi :

ux mots, *monopole universitaire,* point faits pour aller ensemble; nt présentés réunis il y a 50 ans, n'auroient pas eu assez d'esprit tacher des idées. Leur assem- été un non-sens pour les plus *nme pour* le vulgaire, par la ils expriment un phénomène toit produit dans aucun temps ucun peuple, et qui par consé. uvoit de nom dans aucune

éon est le premier qui ait en- donner à un corps organisé voir et dépendant de son bon privilége exclusif d'enseigner, re de repousser comme une le faux aloi toute doctrine dont e de ce corps ne seroit pas l'or- cun souverain ne s'étoit avisé d'appliquer à l'instruction les mpliquées d'une bureaucratie nte, et d'administrer la littéra- mathématiques comme on ad- les finances ou les ponts-et- ... Ainsi par une fiction digne des lumières, la science, véri- riture des intelligences, fut as- es denrées dont la mise en circu- lation et le débit sont susceptibles de réserve au profit de l'état et passibles de droits fiscaux. Les colléges universitaires furent assignés aux pères de famille comme des entrepôts où il leur faudroit désormais acheter pour leurs enfans la science au prix du tarif, comme autrefois on étoit forcé d'acheter le sel dans les greniers publics. »

Cependant l'Université, même depuis Napoléon, s'est toujours montrée fort jalouse de conserver le monopole, et elle l'a constamment réclamé comme un droit inaliénable, comme une propriété sacrée. Les professeurs les plus libéraux, les plus zélés à se moquer des priviléges et des privilégiés, n'en trouvent pas moins le monopole universitaire une excellente chose.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on peut douter si l'existence de l'Université est bien légale. Un simple décret de Bonaparte l'a créée et organisée. Une ordonnance du 17 février 1815 la supprima ; une autre du 15 août suivant la rétablit provisoirement, et elle est restée dans ce provisoire. Ainsi dans le pays de la légalité, voilà une grande et vaste institution embrassant toute la France, et qui n'est pas établie en vertu d'une loi.

L'auteur de *Quelques mots* reconnoît qu'on doit à l'Université des améliorations importantes dans l'enseignement, mais il lui en conteste d'autres. On n'avoit pas besoin d'elle pour remettre en honneur la langue grecque, si bien cultivée autrefois dans les colléges. Elle a favorisé l'étude de l'histoire, mais à grands frais

et en créant un grand nombre de places ; de plus, trop souvent ces nouvelles chaires sont des tribunes d'irréligion ou d'indifférence ; on n'y apprend pas toujours à respecter ce qui est respectable, et on y donne à la jeunesse des idées fausses sur les hommes et sur les choses.

Ces reproches s'appliquent encore plus justement à l'enseignement de la philosophie dans les écoles universitaires. Là il y a autant de méthodes et des systèmes de philosophie que de professeurs ; l'un suit Condillac, l'autre la philosophie allemande, un autre la philosophie écossaise. L'Université laisse chacun enseigner ce qu'il veut. On pourroit nier Dieu impunément ; on y apprend du moins souvent à s'en passer ; et la morale, cette partie si importante de la philosophie, est fort négligée. L'auteur cite ici les cours de Broussais ; combien n'auroit-il pas pu nommer de professeurs dont les leçons n'étoient propres qu'à égarer les jeunes gens sur les questions les plus graves ?

L'Université a beaucoup encouragé surtout l'étude des mathématiques et des sciences qui ont trait à l'histoire naturelle. Mais n'a-t-elle pas porté cela trop loin? Tous les esprits sont-ils propres à l'étude des sciences exactes ? Toutes les intelligences peuvent-elles embrasser tant de choses? Des matières si diverses ne doivent-elles pas faire confusion dans les têtes de jeunes gens de cet âge ? Autrefois on n'apprenoit point assez dans les colléges ; actuellement n'apprend-on pas trop ? Dans le mouvement de réaction qui s'opère, n'est-on pas entraîné trop loin ? C'est, nous l'avons déjà dit dans ce journal, ce que *pensent beaucoup* de bons esprits, et c'est ce que l'auteur de *Quelq[ues] mots* discute avec quelque étendue.

Il présente de même des consid[é]rations très-graves sur le person[nel] des maîtres de l'Université, sur [le] défaut d'ensemble de leur part, s[ur] la variété infinie de leurs doctrine[s], sur les mauvais exemples que plu[-] sieurs d'entr'eux donnent. On n[e] peut se dissimuler surtout que beau[-] coup d'entr'eux sont peu favorab[les] au clergé et qu'ils inspirent à la je[u-] nesse des préventions contre les pr[ê-] tres ; heureux quand ils ne lui do[n-] nent pas des leçons positives d'incr[é-] dulité, comme il est arrivé de que[l-] ques professeurs à Paris !

L'auteur finit par poser quelq[ues] questions dont la solution ne n[ous] paroît pas difficile. Le bien pub[lic] seroit-il compromis, s'il étoit perm[is] à des prêtres de faire l'éducation d[es] enfans qui ne se destinent pas à l'é[-] ducation ecclésiastique ? L'état sero[it-] il intéressé à ce que la source des v[o-] cations sacerdotales se tarît, ou bi[en] à ce que le sacerdoce ne pût dés[or-] mais faire des recrues que dans l[es] classes pauvres ? Les restrictions m[ises] au droit qu'ont les prêtres d'ens[ei-] gner vont là. Quel père, en effet, voudra placer son fils dans un pe[tit] séminaire, si les rigueurs du rég[ime] actuel se soutiennent ? Le désir d'[être] prêtre que témoigne un enfan[t de] quatorze ans, ne peut-il pas se [dé-] mentir ? Or, si à vingt-un ans il [re-] cule devant les engagemens [si] graves qu'il s'agit de contracter p[our] sa vie, toute carrière lui sera ferm[ée].

Telle est la substance de cette b[ro-] chure où le régime universit[aire] n'est pas ménagé et où ses abus so[nt] nettement exposés. L'auteur a c[ru] rendre service aux familles en [ne] leur dissimulant pas le mal.

écrit se vend au profit d'un établissement d'orphelines.

La seconde brochure, les *Empiétemens de l'Université sur la puissance paternelle*, a été imprimée à Nantes, chez Merson. On y fait l'histoire de l'instruction publique depuis 1789. Pendant dix ans les essais se succédèrent et ne furent pas heureux. Les écoles primaires, les écoles de mars, les écoles centrales, les prytanées disparurent successivement. L'auteur cite des rapports assez curieux faits aux assemblées législatives de ce temps-là. Sous Bonaparte, un décret du 10 mai 1806 créa l'Université; mais elle ne fut organisée que par le décret du 17 mars 1808; on lui donna le privilége exclusif de l'enseignement. L'instruction fut vendue et payée chèrement. Un nouveau décret du 15 novembre 1811 eut pour objet de peupler les lycées aux dépens des pensions. Il fut décidé que les chefs d'institution ne pourroient recevoir d'élèves qu'autant que le nombre des pensionnaires du lycée, déclaré par le proviseur et constaté par le préfet, seroit au complet.

« Pour se faire une idée de ces dispositions, il faut lire, dans le décret même, les mesures vexatoires, portées sous le titre de *contraventions*, *délits et peines*, contre les réfractaires; les ordres donnés aux procureurs impériaux de poursuivre, d'envoyer des inspecteurs, des gendarmes, de faire fermer les pensionnats, de faire condamner en police correctionnelle les pauvres maîtres de pension à des amendes de 5,000 francs; de faire fermer, dans les vingt-quatre heures, les établissemens condamnés (art. 58); et comme il pouvoit se faire que des parens plus éloignés ne fussent pas prévenus à temps de l'orage, pour venir en sortant du tribunal, chercher promptement *leurs enfans et leurs paquets*, la tendre sollicitude du décret y a pourvu et ajoute (art. 61) que dans ce cas, à la diligence du procureur impérial, *ils seront recueillis avec leurs effets dans une maison convenable*. Ne croit-on pas voir les lettres, au moyen âge, fuyant devant les barbares? Et que dire, quand on pense que de telles peines étoient prononcées pour un simple défaut d'exactitude dans la déclaration que le maître devoit faire du nombre de ses élèves (art. 63)? Aussi combien de fois, à l'arrivée des inspecteurs, ne vit-on pas de pauvres élèves, sur le point d'être pris en flagrant délit, se sauver par les portes, par les fenêtres, emportant à la hâte leurs livres et leurs cahiers, pour se cacher pendant la durée de la visite domiciliaire!

» Quant aux écoles secondaires ecclésiastiques, qui portoient surtout ombrage, on n'y mit pas tant de façons; toutes celles qui ne furent pas assez heureuses pour se trouver placées dans les villes où il y avoit un lycée, furent fermées; et ce qui est plus légal encore, c'est que *les maisons et meubles de celles qui ne pouvoient pas être conservées, furent saisis par l'Université* (art. 28 et 30). Est-ce assez d'indignités? Et tout cela pour soutenir des établissemens que les familles repoussoient et qui ne pouvoient pas se soutenir eux-mêmes! »

L'auteur ne parle point de l'administration intérieure des lycées, de la tenue des classes, des principes religieux des maîtres, de ce qu'on appelle proprement l'éducation; il croit que l'Université doit lui en savoir gré. Vint la restauration. Le gouvernement provisoire reconnut les droits de l'autorité paternelle, et ordonna que les internes placés dans les lycées contre la volonté de leurs parens leur seroient rendus. Une ordonnance du 5 octobre 1814 remit les petits séminaires sous la direction des évêques. Une autre, du 17 février 1815, annonça de nouvelles lois sur

l'instruction publique. On le promit aussi en 1830. Cependant on est encore dans le provisoire. Une loi a été adoptée par la chambre des députés dans une précédente session, mais elle n'a pas été discutée à la chambre des pairs.

L'auteur analyse le décret du 15 novembre 1811, et fait remarquer tout ce qu'il renferme de tyrannique, de violent et d'injuste. Cependant plusieurs de ses dispositions sont encore observées, entr'autres l'obligation de conduire les élèves aux classes des colléges. L'auteur en montre les inconvéniens, principalement pour Nantes où il écrivoit. Il réclame donc fortement contre deux ordonnances du ministre de l'instruction publique, l'une pour forcer les parens et les instituteurs à envoyer leurs enfans aux colléges, l'autre pour fermer la porte du baccalauréat à tous ceux qui n'auront pas étudié dans les établissemens de l'Université.

Ce dernier écrit est bien fait, et avec des formes peut-être un peu moins vives, il fait contre l'Université des objections auxquelles il est malaisé de répondre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Une bibliothèque a été fondée par deux pieux ecclésiastiques de Saint-Thomas d'Aquin, pour prêter des livres moyennant une souscription proportionnée à toutes les fortunes. On a déjà rassemblé un millier de volumes; mais ce nombre est de beaucoup insuffisant pour le but qu'on se propose. On réclame donc le concours des personnes riches qui pourroient disposer de bons livres ou donner quelques fonds pour en acheter. On ne se bornera pas aux livres *de piété*, et on se procurera, s'il est possible, des ouvrages moraux et in- structifs qui traiteront d'histoire et de littérature. Cette œuvre ne sera point bornée à la paroisse Saint-Thomas, et on recevra les souscriptions des personnes qui voudront en partager les avantages.

MM. les abbés des Billiers et P[illegible] tal sont à la tête de l'œuvre, qui est approuvée par M. l'Archevêque, et recommandée par M. le curé. Deux comités, l'un d'hommes, l'autre de dames, sont chargés de l'administration. Tous deux sont composés de personnes honorables. Nous ne nommerons dans le premier que MM. de Vatimesnil, président; de Villeneuve, trésorier; de Cardaillac, conservateur de la bibliothèque, et Gaillardin, secrétaire; et dans le comité des dames, que mesdames la comtesse de Baschi, présidente; la baronne d'O[illegible]gerus, trésorière, et madame Elie de Beaumont, secrétaire.

Un réglement et un catalogue des livres seront imprimés et distribués.

Le dimanche des Rameaux, M. l'évêque de Nancy a officié pontificalement dans la cathédrale de Nîmes; le soir, le prélat a prêché après [illegible] pres. Les catholiques ont entendu avec un vif intérêt les paroles de zèle et de piété d'un évêque si éprouvé et si courageux.

Deux jours auparavant, M. Me[illegible] jaud, élu évêque de Joppé et coadjuteur de Nancy, est arrivé à A[illegible] mon, diocèse de Nîmes, où réside aujourd'hui sa famille. Il avoit pris ses précautions pour arriver la nuit et se soustraire à l'éclat d'une brillante réception; mais les autorités, averties de son arrivée, se sont empressées d'aller le saluer. Le sacre du prélat doit avoir lieu avec beaucoup de pompe à Avignon, mais l'époque n'en étoit pas encore bien fixée.

M. l'évêque de Saint-Diez a adr[illegible]

sé une circulaire à ses curés pour indiquer une quête qui aura lieu dans toutes les églises du diocèse en faveur des victimes du désastre de la Martinique. Le prélat engage aussi à prier pour les victimes du fléau.

Une autre circulaire du même prélat, en date du 19 mars, est relative aux fabriques. Elle montre combien il est important que les conseils de fabrique remplissent exactement leurs devoirs. M. l'évêque envoie un tableau à remplir, afin de savoir si dans toutes les paroisses ces conseils sont légalement composés, et s'il y a lieu de procéder à une nouvelle organisation. Il exhorte les curés à maintenir l'ordre et la régularité dans cette partie de l'administration, et indique les ouvrages à consulter, par exemple, le *Journal des conseils de Fabrique*, et le traité de M. l'abbé Affre, de l'*Administration temporelle des Paroisses*.

En 1630, la ville de Béziers étant affligée de la peste, les consuls et leur syndic firent un vœu à saint Charles Borromée, à l'effet d'obtenir par son intercession la délivrance de ce fléau qui causoit les plus grands ravages. Les consuls empruntèrent même une somme de 400 fr. qu'ils employèrent à l'achat d'une lampe et de deux chandeliers d'argent pour la chapelle de Saint-Charles-Borromée, laquelle étoit dans l'église des *Pères-Réformés*, Ce vœu étoit régulièrement renouvelé tous les ans, le dimanche de la Passion, par une procession générale où le saint Sacrement étoit porté par l'évêque dans l'église des Pères-Réformés, et où la bénédiction étoit donnée à la suite de prières relatives à ce vœu. Lors de la suppression des ordres religieux, la même cérémonie et les mêmes prières eurent lieu à l'église de Sainte Madeleine. Il en fut ainsi jusqu'à la révolution de 1793. La procession fut alors supprimée, et cette suppression dura jusqu'à la restauration; mais à cette époque, le conseil municipal vota à l'unanimité le renouvellement d'un vœu *dont le sujet*, porte la délibération, *honore infiniment nos ancêtres, et mérite notre reconnoissance et celle de la postérité*; et la procession eut lieu annuellement avec une grande pompe au milieu du concours des fidèles; toutes les autorités y assistoient en costume. A l'exception des deux premières années qui ont suivi la révolution de juillet, la procession a été faite jusqu'à ce jour, conformément au vœu de 1630. Seulement, les fonctionnaires publics dédaignent aujourd'hui d'y assister. A la procession de cette année, le premier conseiller municipal, faisant les fonctions de maire, représentoit à lui seul les autorités de la ville. Tous les autres fonctionnaires avoient fait défaut.

Le dimanche 24 mars, plus de six mille personnes étoient réunies à Saint-Mître, diocèse d'Aix, pour assister à la plantation de la croix, et toutes félicitoient les habitans d'avoir su mettre si bien à profit la parole de Dieu. En effet, pendant un mois entier, les habitans étoient venus tous les soirs recueillir les instructions avec une sorte d'avidité; l'église ne pouvoit suffire à leur foule, et leur seul regret étoit de voir arriver trop promptement la fin de ces exercices. C'étoient tous les jours de nouvelles instances, et il a fallu une impossibilité absolue pour empêcher les missionnaires de céder au vœu exprimé par une députation nombreuse, qui les supplioit de rester encore au moins deux semaines. Le maire de Saint-Mître, les fabriciens de la paroisse et les principaux chefs de famille se sont conduits parfaitement; c'étoient tout autant de missionnaires qui par leur zèle et surtout par leur exemple ont contribué puissamment à ramener ceux qui de-

puis si long-temps étoient éloignés de la religion.

Les nombreuses confréries de pénitens de la ville d'Istres sont venues processionnellement à Saint-Mitre pour assister à la plantation de la croix. Elles apportoient une relique du saint patron de la commune, présent fait par M. l'archevêque comme un témoignage de sa joie, en apprenant l'heureux succès de la mission. Il y avoit quelque chose de bien touchant dans la réunion toute chrétienne de ces deux populations récemment évangélisées.

En 1639, les habitans de Salins, menacés par la guerre et affligés d'une épidémie et de la famine, promirent, s'ils en étoient délivrés, d'établir une fête et une procession en l'honneur de la sainte Vierge, et de lui bâtir une église. Les fléaux ayant cessé, l'église fut en effet bâtie, la fête et la procession furent établies, et se célébroient régulièrement. Le jeudi 21 mars étoit donc le second anniversaire centenaire de la délivrance de la ville. Ce jour-là toute la population des environs afflua à Salins. La procession parcourut toutes les rues de la ville, plus de 70 prêtres voisins y étoient réunis. Le maire, son conseil et la garde nationale y assistoient. On rentra ensuite dans l'ancienne église Saint-Anatole, où le vœu avoit été autrefois formé. Après l'évangile de la messe, M. l'abbé de Ferrouil-Montgaillard, grand-vicaire de Saint-Claude, qui présidoit à la cérémonie au nom de l'évêque, monta en chaire, et rappela aux fidèles la dévotion de leurs pères pour Marie. Au surplus, les enfans ont hérité de ces sentimens; car dans une neuvaine qui avoit précédé la fête, plus de 2,000 personnes avoient communié. Un salut termina la soirée.

On annonce l'arrivée à Valenciennes de plusieurs Sœurs de Sainte-Marie, venant de la communauté de Douai, et destinées à se fixer à Valenciennes pour y donner des soins aux malades en ville. Une maison est déjà acquise pour recevoir ces religieuses, elle est située rue de l'Intendance, sur l'ancien palais des intendans du Hainaut; on y bâtit en ce moment des additions nécessaires pour l'installation des religieuses qui doit avoir lieu incessamment.

La première communion des enfans au Cateau, diocèse de Cambrai, a été troublée par les exigences d'un maître et d'une maîtresse de pension qui n'ont pas voulu se soumettre à l'ordre établi pour le placement des enfans, afin qu'on ne confondît pas leurs élèves avec les *pouilleux* des Frères. L'un et l'autre ont excité du scandale dans l'église même et ont insulté le clergé. L'*Emancipateur* a rendu compte en détail des faits. La *Gazette constitutionnelle* de Cambrai avoit voulu donner le tort au clergé. Une lettre lui a été écrite du Cateau pour rétablir la vérité. On dit qu'on fait une enquête sur la scène qui s'est passée dans l'église. Il est triste qu'un instituteur et une institutrice donnent de tels exemples à leurs élèves, et qu'ils troublent le recueillement d'une pieuse cérémonie par de misérables prétentions de vanité.

Le maire d'Habarcq, arrondissement d'Arras, a fait enfoncer les portes de l'église et sonner les cloches pour l'enterrement d'une protestante. Il y a quelques mois un réglement avoit été concerté entre l'autorité ecclésiastique et l'administration civile pour la sonnerie des cloches. Ce réglement seroit une dérision si on laissoit les infractions impunies. Un maire qui au lieu de réprimer le désordre le provoque lui-même, est doublement coupable.

M. Louis Tacconi, réfugié romain, dont nous avons parlé numéro du 14 février, et qui avoit présenté une supplique au pape pour reconnoître ses erreurs et promettre de ne plus s'occuper de politique, a reçu le 25 mars, à Agen où il résidoit, une lettre d'Italie, où on lui annonce que, par ordre de Sa Sainteté, il lui est permis de rentrer en Italie.

L'église de Moulins vient de perdre M. Pierre Pomnieyrol, chanoine de la cathédrale, mort subitement à l'âge de 53 ans.

M. l'abbé Pommeyrol, né à Marsat, diocèse de Clermont, fit avec succès ses premières études au collége de Billom. Entré dans la carrière ecclésiastique, il fut placé comme vicaire dans la paroisse importante de Notre-Dame du Maturet à Riom; et dans ce poste où l'avoit précédé son propre frère et que la suite des discussions religieuses rendoit délicat et difficile, M. Pommeyrol sut se concilier l'estime et l'affection et de son pasteur, et du clergé, et des fidèles. Il fut nommé à la cure de Saint-Pierre de Moulins dans le temps où cette ville dépendoit encore de l'évêché de Clermont; mais unissant à son mérite une assez grande défiance de lui-même, il pria son évêque d'agréer son refus de se charger de cet honorable emploi.

Les vicissitudes de sa santé et ses goûts de retraite le faisoient incliner vers des occupations plus uniformes et plus modestes, et il continua avec zèle à remplir les fonctions de vicaire; mais la providence qui le destinoit à Moulins, inspira à M. l'évêque de ce nouveau siége, sur de graves recommandations, de le comprendre dans la première composition de son chapitre. M. Pommeyrol a rempli ses fonctions nouvelles avec une régularité toujours soutenue, et il s'est acquis l'approbation générale; il prêchoit d'une manière nette, solide et fructueuse; de l'instruction et un jugement sûr, un sens excellent, faisoient le fond de ces instructions comme de ses conversations habituelles.

Il a lutté pendant deux jours contre les préludes du mal qui l'a emporté si rapidement; il se levoit pour se rendre à l'église, se recouchoit et revenoit encore à ses devoirs religieux; c'est en rentrant chez lui, et après avoir eu le bonheur de célébrer la messe, qu'il a rendu à Dieu une ame droite, franche, irréprochable aux yeux des hommes, et ses confrères qui étoient ses amis, restent frappés et accablés de cette perte.

Un journal de Belgique dit « qu'il *semble* résulter d'un article du *Journal des Flandres*, que le *Courrier de la Meuse* se trouveroit en opposition avec M. Van Bommel, évêque de Liége, sur la question du gouvernement. » Ce journal ajoute qu'on attribue à ce prélat une *qualification fort outrageante* envers M. de Theux, au sujet de ce que les journaux exaltés sont convenus d'appeler la *trahison* de ce ministre envers le Limbourg.

Nous comprenons que les journaux dont nous venons de parler cherchent des autorités pour tâcher de justifier le langage passionné qu'ils ont tenu, à propos de la discussion du traité de paix. Sans doute il étoit dans les vœux de M. l'évêque de Liége, comme dans les vœux de tout le monde, de conserver le Limbourg; mais on ne peut prêter au prélat d'avoir voulu l'impossible : pour lui comme pour toutes les personnes qui ne se sont pas laissées préoccuper, l'impossibilité de sauver le Limbourg par la résistance a dû être évidente.

Quant à la *qualification fort outrageante* attribuée à M. l'évêque de Liége, c'est une supposition malveillante que repousse le sentiment des convenances qu'on accorde à des per-

sonnes placées dans un rang inférieur, et qu'on voudra bien ne pas refuser à un homme élevé en dignité ecclésiastique, chez qui ce sentiment est fortifié par l'esprit de charité.

(*Courrier de la Meuse.*)

Il circule à Lucerne et dans d'autres localités un libelle horrible sous le titre d'*Encyclique de Sa Sainteté Grégoire XVI aux citoyens du canton de Zurich ; Rome, de l'imprimerie de la sainte congrégation pour la propagation de la foi.* Il est inutile de déclarer que cet écrit n'est qu'une odieuse supposition. Personne n'ignore la source empoisonnée dont il émane, ni le but de ceux qui le distribuent. Dans la dernière session du grand-conseil du même canton, chaque membre a reçu tout humide encore un exemplaire de l'absurde pamphlet. On l'expose publiquement en vente sous les yeux de la police. Il n'y a pas long-temps que l'on défendit de lire en chaire ou de publier de quelque manière que ce fût l'encyclique pontificale contre les articles de Baden; des poursuites correctionnelles furent immédiatement dirigées contre des ecclésiastiques qui ne crurent pas pouvoir se dispenser de communiquer aux fidèles le jugement du Saint-Siége. Tout nouvellement un respectable curé du canton vient d'être destitué pour avoir lu en chaire un rescrit de Rome sur de mauvais livres.

Comment se fait-il que la promulgation d'une fausse encyclique soit tolérée, et celle d'une encyclique véritable, interdite? On rejette donc les brefs authentiques, et on laisse circuler les apocryphes! Le gouvernement veut-il se rendre le complice de cette œuvre d'iniquité? On ne peut qu'éprouver une juste et profonde indignation contre un parti capable de telles impostures. C'est insulter à tous les catholiques dans la personne du père commun. Aussi les fidèles en sont révoltés, et si on a cru par là calmer la tempête du canton de Zurich, c'est une grande erreur. Cette infamie retombera sur ses auteurs.

L'évêque suffragant de Gnesne, Cajetan de Kowalski, adresse à la *Gazette générale d'Augsbourg* la réclamation suivante que nous croyons devoir reproduire :

« Plusieurs articles insérés dans des journaux étrangers, exposant sous un jour odieux la conduite que j'aurois tenue lorsque j'ai été interrogé judiciairement dans l'affaire de M. de Dunin, archevêque de Posen et de Gnesne, je me vois obligé de déclarer :

» Qu'ayant été requis, en date du 11 janvier de cette année, de déposer en justice comme témoin dans l'affaire de M. l'archevêque, j'ai déposé que si l'existence de la lettre en question de l'archevêque m'étoit connue, je refuserois de témoigner en justice, regardant comme contraire au droit canon, d'exiger ce témoignage ; mais l'existence d'une lettre de cette nature m'étant tout-à fait inconnue, comme même il n'y en a aucune trace dans les actes du chapitre, qu'également il n'en à jamais été parlé dans des actes officiels, et que l'existence d'une semblable lettre ne m'est prouvée que par les journaux, je crois pouvoir prendre témoignage de cela et confirmer ma déposition par un serment.

» Voilà la déclaration que j'ai faite en justice et que je me croyois obligé de faire pour rendre hommage à la vérité et prouver l'innocence de l'archevêque.

» Je suis affligé, profondément affligé de me voir forcé à un âge avancé, par l'attaque de quelques personnes malintentionnées, à prendre publiquement ma défense ; mais la position dans laquelle me placent mes fonctions ecclésiastiques et mon honneur, exigent que je présente ces faits sous leur vrai jour, pour confondre les calomniateurs. Que Dieu le

tune, car ils ne savent pas ce
t.

»CAJETAN DE KOWALSKI,
évêque suffragant de Gnesne.»

---

rnal des missions protes-
he Missionary Register, de
pour décembre 1838, après
né le chiffre des sommes
durant l'année en Angle-
le soutien de ces missions
ux mondes, qui se monte
à 846,315 livres sterling,
,000,000 fr., donne diffé-
s sur les moyens employés
endre prospères. Le princi-
e à faire circuler dans tous
monde un nombre infini
et de traités de religion
tracts). On lit à la page
a été publié en Angleterre
lumes, grands et petits,
798,250,229 pages.
rquera aisément cette jac-
lculer les millions de pa-
yées. Mais quel a été le
é ces fastueuses distribu-
t ce que le journal protes-
rdera bien de nous appren-
rit dans l'Inde et dans le
e ces milliers de volumes
les rues, dans les chemins,
hamps, et qui ne servent
ns vils usages. Quant aux
) de fr. recueillis pour le
s missions protestantes, ce
orme, que quelques feuilles
avec complaisance, devroit
es engager à être plus ré-
lâmer les recettes de l'œu-
Propagation de la Foi pour
s catholiques, recettes qui
sont bien éloignées du chif-
sions anglaises.
rticle *France*, page 528, du
ssionary Register, on lit
:

été des *traités de religion*, à
isse de publier et de distri-
ndes vérités *de la réforme* par
icace des colporteurs. Ces
hommes estimables (*these worthymen*)
sont vraiment dévoués à cette œuvre. La
société de Paris a maintenant une liste
de 137 ouvrages en français et 34 en es-
pagnol, allemand et bas-breton ; dans le
courant de l'année dernière, plus de
500,000 ouvrages ont été mis en circu-
lation.

» Les directeurs zélés de la société de
Toulouse ont été en communication con-
stante avec notre comité, leurs efforts ont
opéré beaucoup de bien, *quoique conti-
nuellement exposés à l'opposition systéma-
tique du papisme*. MM. Courtois sont très-
dévoués à l'institution, et assurent le co-
mité qu'ils ont chaque jour de fortes
preuves de la bénédiction divine sur les
travaux de la société, et que les biblio-
thèques en circulation sont dans l'état le
plus prospère. On a déjà formé cent de
ces bibliothèques.»

A côté de ces preuves de l'activité
du parti protestant, fera-t-on encore
un crime au clergé catholique de
son zèle pour éclairer les peuples
sur les menées de ce parti ?

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

N'est-ce pas quelque chose de singulier
que ces justifications auxquelles on est
obligé d'avoir recours aujourd'hui pour
s'excuser d'être ministre? Quel est donc
le temps où nous vivons, pour qu'un poste
ordinairement si couru et si envié, fasse
maintenant peur? Car vous le voyez par
la manière dont les ministres s'expliquent,
et par les gémissemens qu'ils poussent
dans les journaux, il leur faut un dévoû-
ment sans pareil pour oser se laisser faire
ministres.

A notre avis, il leur faut encore plus
de modestie que de dévoûment pour s'ex-
primer là-dessus comme ils s'expriment,
et pour se proclamer indignes d'occuper
momentanément la place qu'ils savent
être réservée à d'autres mérites. Ils sont
bien bons, vraiment, de s'effrayer ainsi à
la vue de ces autres mérites ; de se croire
effacés, perdus, écrasés sous le poids de

la comparaison. Ou nous sommes bien trompés, ou il ne tient qu'à eux d'employer le temps de leur courte traversée dans les affaires pour s'y faire un bon fonds de considération qui ne tardera pas à les faire prodigieusement regretter. Oui, pour peu qu'ils veuillent y mettre du leur, nous osons leur prédire qu'ils seront regrettés pl s tôt et plus sincèrement qu'ils ne pensent. Ce sont les événemens et leurs successeurs eux-mêmes qui se chargeront de produire cet effet.

Qu'on appelle donc leur ministère comme on voudra : ministère transitoire, ministère intérimaire, *ministère chapeau*, cela ne doit point les déconcerter; il faudroit qu'ils eussent la main bien malheureuse, assurément, pour ne pas savoir conduire le char aussi bien qu'il a été conduit jusqu'à présent, et qu'il est menacé d'être conduit après eux. A la vérité, le moment ne leur est pas encore favorable pour être jugés avantageusement, parce qu'il faut auparavant que leurs successeurs soient vus à la besogne. Mais qu'ils se reposent sur le ministère qui les remplacera, du soin de leur faire rendre bonne et prompte justice. Elle leur viendra, ils peuvent en être sûrs, parce que le temps où le mal se trouve en progrès est toujours en faveur du temps qui a précédé.

On connoît assez mal en France la situation du Texas, de ce pays qui s'est séparé du Mexique et qui s'est constitué en république. Ce pays est situé à l'ouest du Mississipi; il déclara son indépendance en mars 1836. Un gouvernement républicain fut établi. David Burnet en fut élu président, et Laurent Lavala, vice-président. Le 17 mars, une constitution adopta, à l'unanimité, une constitution qui ressemble beaucoup, pour ses principes généraux, à celle des Etats-Unis.

Le 1er septembre 1836, on élut un président, un vice-président, des sénateurs et des représentans. Le général Houston fut nommé président par 3,385 voix, et *le général* Mirabeau Lamar vice-président par 2,738 voix. Ils dev[...] en place deux ans, à dater d'oc[...] Le traitement du président [...] 10,000 dollars.

Le premier congrès, sous [...]tution, tint sa première sessi[...]tobre 1836, à Houston, sié[...]vernement. Les pouvoirs [...]sés en trois départemens, [...] l'exécutif et le judiciaire. Le[...]tans doivent être choisis an[...] jusqu'à ce que le congrès ai[...]trement par une loi. Les sé[...] élus pour trois ans. La chan[...]présentans n'aura pas moins [...]bres ni plus de 40, jusqu'à c[...]pulation monte à 100,000 [...] cela, ils ne seront pas moin[...] plus de 100. Le sénat ne [...] moins qu'un tiers, ni plus q[...] du nombre des représentans.

Le pouvoir exécutif est ent[...] d'un magistrat suprême appe[...] de la république. Le premie[...] charge pendant deux ans. C[...] succéderont seront présidens [...] ans, et pourront être élus un[...] fois.

Le pouvoir judiciaire est [...] cour supérieure et à d'autre[...] le congrès pourra établir. Le[...]pliront leurs offices pendant [...] et seront rééligibles. On e[...] Texas, dans ses limites actuel[...] de quatre fois plus étendu en[...] l'état de Virginie, un des plu[...] Etats-Unis. Sa population n[...] encore qu'à 65,000 habitan[...] en septembre 1835, étoit de [...]mes. La dette publique étoit d[...] dollars; ce qui étoit beauco[...] état naissant. Mais il est prob[...] impôts n'étoient pas encore [...] on avoit eu la guerre à souten[...] Mexique.

Au commencement de 183[...] soit au Texas cinq journau[...]daires; on les publioit à Hou[...]tagorda, à Velasco, à Naco[...] Brazoria.

En octobre 1838, on a élu un nouveau président; c'est Mirabeau Lamar, qui étoit vice-président depuis 1836.

La religion avoit dû souffrir de la révolution arrivée en ce pays. Au milieu des troubles, les prêtres espagnols avoient peut-être été obligés de fuir. Le soin de cette mission est aujourd'hui confié à MM. de Saint-Lazare, qui ont établi l'année dernière un séminaire à Bayou-la-Fourche, paroisse de l'Assomption, à dix milles de Donaldsonville, dans l'état de la Louisiane. M. Armengal est supérieur de la maison et est assisté de trois de ses confrères.

Les nouvelles récentes du Texas portent que le siége du gouvernement a été changé. Il ne sera plus à Houston, mais sur quelque point des rives de la Colorado. Le nouveau congrès se tiendra à Lastrop.

PARIS, 3 AVRIL.

On lisoit hier soir dans le *Moniteur Parisien*, et ce matin dans le *Journal des Débats* : « On assure qu'il n'y aura pas jeudi de séance royale. Les chambres réunies dans leur local respectif seront constituées séparément par les ministres. »

— Pendant que les feuilles ministérielles ne s'expliquoient pas bien nettement sur la séance d'ouverture, on faisoit disparoître en toute hâte de la salle de la chambre des députés les préparatifs qui avoient été faits pour la séance royale.

— Voici le texte de la lettre de convocation adressée aux députés : « Les questeurs ont l'honneur de vous inviter à vous réunir à messieurs vos collègues, pour assister à la séance publique qui aura lieu jeudi 4 avril à une heure, pour recevoir une communication du gouvernement. »

— Enfin le *Moniteur parisien* annonce positivement ce soir que les ministres se rendront demain au Luxembourg et au Palais-Bourbon pour procéder à l'ouverture des deux chambres.

— Les députés se sont réunis aujourd'hui à l'effet d'installer le bureau provisoire, et de participer à la distribution des billets de tribune pour la séance du 4.

—Demain, après la lecture de l'ordonnance d'ouverture, commenceront les travaux de la chambre des députés, sous la présidence du doyen d'âge. On se réunira dans les bureaux pour nommer les présidens et secrétaires; après leur organisation, les bureaux s'occuperont de la vérification des pouvoirs et nommeront suivant la forme nouvelle introduite dans le réglement, des sous-commissions pour l'examen des élections contestées. Les rapports des bureaux commenceront vendredi ou samedi en séance publique. Ces opérations indispensables seront suivies des scrutins pour le choix du président, des quatre vice-présidens, des quatre secrétaires et des deux questeurs.

— Un journal de la gauche dit ce matin que beaucoup d'élections seront annulées.

— Le voyage que le roi des Français devoit faire à Fontainebleau est remis, dit-on, à la fin de ce mois.

— On a remarqué que, dans le nouveau cabinet, il n'y a en réalité qu'un seul député, M. Tupinier. M. Parant, qui fait aussi partie de la chambre, étoit déjà soumis à la réélection, comme ayant été nommé conseiller à la cour de cassation.

— Le portefeuille des affaires étrangères avoit été offert, dit-on, à M. Desages, directeur des affaires politiques à ce département. C'est sur son refus qu'on l'a donné au duc de Montebello.

— On auroit aussi proposé le portefeuille de l'instruction publique à M. Delbecque, qui, membre de la chambre des députés, auroit reculé devant les chances d'une réélection.

— M. Edmond Blanc, secrétaire-général, directeur du personnel au ministère de l'intérieur, a donné sa démission.

— Les plaisanteries ne changent pas l'état des choses, dit le *Journal des Débats*; il est facile de comprendre que dans la

situation des affaires, un ministère intérimaire étoit, nous ne dirons pas ce qu'il y a de meilleur, car la situation ne comporte rien de bon, mais ce qu'il y avoit de moins mauvais et de moins dangereux.

— D'après le *Constitutionnel*, le dénoûment provisoire de la longue crise ministérielle a produit le plus déplorable effet à la chambre et dans tout Paris. « On ne peut croire encore, dit de son côté le *Courrier Français*, à l'étrange et absurde transition célébrée dans le *Moniteur*; quand on pense que cette combinaison doit vivre aussi long-temps que les opérations préliminaires de la chambre; que, dans l'intervalle, la royauté ne sera pas couverte; que le pouvoir s'abaissera un peu plus dans l'estime du pays; que les intérêts, qui souffrent, deviendront de véritables dangers! comment ne pas craindre que le drame ne prenne à la fin la place de la comédie? »

— M. de Montigny fils, secrétaire-général de la préfecture de l'Allier, est nommé sous-préfet à Bar-le-Duc.

— M. Danjou, ancien employé de la Bibliothèque royale, auteur des *Archives curieuses de l'histoire de France*, est nommé bibliothécaire de l'Arsenal.

— M. de Calonne, professeur au collége de Henri IV, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Les cours du deuxième semestre de l'année scolaire ont commencé aujourd'hui à l'école de droit.

— Pendant les onze années comprises de 1825 inclusivement, époque à laquelle remontent les comptes de l'administration de la justice criminelle, jusqu'en 1836, dernière année dont les relevés aient été publiés, près de 770,000 individus des deux sexes ont été traduits devant les cours d'assises et les tribunaux correctionnels.

Le total des crimes et délits ordinaires s'est élevé, dans cet espace de temps, de 57,669 à 79,930; c'est une augmentation de 39 pour 100.

D'après le travail de M. Guerry, auteur de la *Statistique morale de la France*, qui nous fournit ces observations, les crimes, au lieu d'être commis dans une proportion à peu près égale par la masse entière des accusés, le sont en grande partie par une classe de malfaiteurs qui ajoutent des attentats nouveaux à leurs premiers attentats. De 1828 à 1836, durant une période de neuf années, le nombre total des récidives a augmenté du double; de 4,760, il s'est élevé à 9,682. En distinguant les crimes des délits ordinaires, l'accroissement a été de 25 pour 100 pour les accusés jugés par les cours d'assises, et de 133 pour les prévenus traduits devant les tribunaux correctionnels.

Sur 1,000 individus accusés de crimes ou prévenus de simples délits, M. Guerry trouve 71 récidives pour 1827 et 1828; 87 pour 1829 et 1830; 96 pour 1831 et 1832; 120 pour 1833 et 1834; 122 pour 1835 et 1836.

Sur 1,000 condamnés libérés traduits devant les cours d'assises pour un nouveau crime, le nombre de ceux qui précédemment avoient subi plus d'une condamnation, s'est élevé en 1827 et 1828 à 211; en 1829 et 1830 à 267; en 1831 et 1832 à 276; en 1833 et 1834 à 341; en 1835 et 1836 à 361. Dans cette dernière classe de malfaiteurs, il en est qui subissent jusqu'à dix condamnations et même davantage.

M. Guerry termine ainsi : « La simple exposition de ces faits, dont on ne peut contester l'exactitude, prouve mieux que de longs discours quelle est chez nous la profondeur du mal, et combien il importe d'en arrêter les progrès. Justement alarmée de ces révélations de la statistique, l'opinion publique réclame aujourd'hui dans les lois pénales, comme dans le régime des prisons, des réformes devenues indispensables, et le législateur ne sauroit en différer l'accomplissement sans manquer à ses devoirs, et sans encourir une grave responsabilité morale. »

— Le tribunal de commerce de la Seine vient de décider que lorsque le

a mer est rompu par un nau-
s passagers qui ont été sauvés
es frais de passage depuis le lieu
t jusqu'au lieu du naufrage.

Gardet, directeur-gérant du
a *Concurrence, courrier des mar-*
nsacré en partie aux questions
s, vient d'être condamné en po-
ectionnelle à un mois de prison
. d'amende pour publication de
sans cautionnement.

préfet de Loir-et-Cher est en ce
à Paris.

bateau à vapeur l'*Etna*, qui avoit
ger le 23 mars, est arrivé à Tou-
7, avec la correspondance et 300
s.

it étoit tranquille à Alger et aux
au départ de l'*Etna*.

1837, la température moyenne
e entière, déduite de la tempé-
oyenne de chaque mois, a été,
le 17° 2/12e au-dessus de zéro.
elle a été de 18° 1/12e.

caisse d'épargne a reçu les 31
er avril, la somme de 352,793 fr.,
ursé celle de 872,000 fr.

produit des contributions direc-
able aux dépenses générales du
présenté, en 1837, comparative-
836, un excédant de la somme
291 fr. dans laquelle le produit
es figure pour 896,464 fr.

Emeric David, membre de
e des inscriptions et belles-let-
mort hier dans un âge très-

dant les trois premiers mois de
.204 voyageurs ont fréquenté
de fer de Paris à Saint-Ger-
janvier, février et mars 1838,
des voyageurs ne s'étoit élevé
42.

enquête est ouverte sur deux
chemins de fer de Paris à
r, avec embranchemens sur
cennes et Charenton, et de Pa-
ux; le premier partant, à Paris,
Traversière Saint-Antoine, tra-
territoire des *communes de*
Bercy, Charenton, Saint-Mandé et Vin-
cennes; le second partant, à Paris, de
l'angle de la rue d'Enfer et de l'esplanade
de l'Observatoire, et passant par les
communes de Gentilly, Arcueil, Bagneux
et Bourg-la-Reine.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le gérant du journal l'*Intelligence*, qui,
ainsi que nous l'avons dit dans un de nos
précédens numéros, a été récemment con-
damné par défaut par la cour d'assises de
Beauvais, pour délit politique, à cinq ans
de prison et 10,000 fr. d'amende, com-
paroissoit encore, il y a peu de jours,
devant cette même cour, comme accusé
d'outrages envers la religion catholique.
Le cas étoit différent; aussi l'*Intelligence*
a, cette fois, été acquittée.

—On se rappelle la condamnation aux
travaux forcés à perpétuité, prononcée
par la cour d'assises de Beauvais, contre
le médecin Delavier, de Marseille (Oise),
pour diverses tentatives d'assassinat sur
un tanneur. Le jour où cet homme
apprit le rejet de son pourvoi, il s'ouvrit
une artère avec une lancette qu'il avoit
pu soustraire à la surveillance des gar-
diens. De prompts secours le ramenèrent
à la vie, mais pour peu de jours seule-
ment: il est mort, le 27 mars, des suites
de sa blessure.

— Dans la nuit du 27 au 28 mars, le
feu a détruit dix-sept maisons dans la
commune d'Osly (Aisne). Ce sinistre
est attribué à la malveillance.

— M. de Mony, maire de Noyon, vient
d'être nommé chevalier de la Légion-
d'Honneur.

— C'est le premier mai que commen-
cera le service régulier des paquebots de
Saint-Valery (Somme) à Londres.

— Du 23 mars au 30, il est entré dans
le port de Boulogne 11 paquebots avec
381 passagers; il en est sorti 9 avec 387
voyageurs.

— Le nommé Bénard, ex-caporal au
44e de ligne, habitoit, depuis sa libéra-
tion du service, le village de Saint-Clé-

ment, arrondissement de Lunéville. La violence de son caractère, les propos qu'il tenoit, le rendirent l'effroi des habitans. Au mois de septembre dernier, un incendie détruisit la maison d'une veuve Purel qui passoit pour avoir de l'argent. De dessous les décombres, on retira son cadavre à moitié consumé. La tête et la poitrine, respectées par les flammes, attestoient, par de nombreuses blessures, que l'incendie avoit eu lieu pour détruire les traces d'un assassinat. Bénard fut arrêté et condamné par la cour d'assises de la Meurthe à la peine de mort. Cet arrêt fut cassé pour vices de formes, et Bénard renvoyé devant la cour d'assises de la Moselle. Le Jury ayant cette fois répondu affirmativement sur toutes les questions de vol, de meurtre et d'incendie, mais en écartant la préméditation relativement au meurtre et en admettant des circonstances atténuantes, Bénard n'a été condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité.

— M. Renaud, membre du conseil général du Doubs, est mort le 27 mars, à Quingey.

— On écrit de Brest que l'*Adour*, l'*Oise*, le d'*Assas* et la *Recherche* continuent à se réparer dans le port.

— La ville du Vigan va être éclairée au gaz.

— On vient au moyen de la drague, dit le *Sémaphore de Marseille*, de retirer de plusieurs points, à quarante brasses de profondeur, dans le golfe de Marseille, des fragmens d'une roche entièrement formée de coraux et de coquillages de différentes espèces. Ces divers débris sont agglutinés par un ciment siliceux, qui non-seulement les a empâtés, mais en a pénétré la substance et les a convertis en véritables pétrifications.

— Une épidémie que l'on désigne sous le nom de fièvre maligne, dit le *Journal de Toulouse*, vient de se déclarer dans la commune des Allemands, près de Pamiers. Sur 800 ames, on compte déjà 50 malades et 8 morts.

— *Le nommé Jouvet*, soldat au 38e de ligne, condamné à mort par l[e conseil] de guerre, pour avoir assassin[é un de] ses camarades, dans le but de s[...] de son argent, a été fusillé, le [...] à Bayonne.

— La culture des céréales et [...]gne, dit un journal de Bastia, [...] près aussi avancée en Corse qu[e dans le] midi de la France ; mais plus al[...] et plus sucrés que les vins fra[nçais, les] vins de Corse pourroient, a[u moyen] d'une manipulation plus ingén[ieuse, ri]valiser avec les vins d'Espagne e[t de Por]tugal.

L'olivier vient naturellement [...] toutes les montagnes d'une [...] moyenne sont couvertes d'olivi[ers sauva]ges qui n'attendent que la gr[effe pour] devenir productifs. La Balagne [...] industrie est moins négligée, [...] année commune, des huiles d'[...] qualités variées, pour 3 à 4 milli[ons].

Le mûrier n'a pas a crai[ndre en] Corse, dans les plaines ou da[ns les val]lées, les gelées qui causent tan[t de ravà]ges parmi ces végétaux, ni les [...] les coups de tonnerre qui [...] presque inopinément une si [...] quantité de vers à soie pendant [...] de l'éducation de ces insectes. [...]riers à grandes dimensions [...]droient aux plaines, les mûri[ers ...] aux hauteurs moyennes, et le[s mûriers] multicaules ou des Philippines [aux val]lées abritées. La Corse pourro[it fournir] à la France une grande partie [des soies] brutes et moulinées que cette [dernière] tire de l'étranger, pour la vale[ur ...] de 60 millions de francs par an.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGN[E.]

On parle toujours de la diss[olution de] la chambre des députés comm[e d'une] mesure qui doit avoir lieu a[vant ...] avril.

— La profession des journ[alistes est] menacée de devenir rude en E[spagne : il] n'est question de rien moins

que de les déporter aux îles Philippines quand leur opposition sera jugée contraire à la tranquillité de l'état, et surtout à la tranquillité des agens du pouvoir.

Des perquisitions ont été faites chez les rédacteurs du *Guirigay*. Ils avoient été avertis à temps que la police devoit venir les arrêter, et ils ont eu soin de ne pas l'attendre.

— Le journal le *Castillan* annonce que les carlistes ont reçu par le pont de Berméo, qu'ils occupent, 30,000 capotes, 25,000 paires de souliers, d'autres objets d'équipement et des munitions qui leur ont été apportés par des navires français du commerce.

— Il se fait en Navarre une levée de jeunes gens; il y en avoit déjà 4,000 d'enrôlés à la date du 21 mars. Quelques-uns profitoient de la liberté qu'ils ont de se faire remplacer moyennant 1,300 fr.

— Maroto et son état-major ont quitté Estella pour aller s'établir dans deux villages à l'extrémité de la vallée de Solana.

— Les détails continuent de manquer sur le résultat de l'engagement qui a eu lieu le 23 et le 24 sous les murs de Segura, entre les troupes du général Ayerbe, et celles de Cabrera. On sait seulement que les assaillans ont été forcés de se replier sur Cortes; et on ajoute qu'à la suite de cette même affaire le général Ayerbe s'est démis de son commandement. Mais ce qui indique le mieux que l'entreprise des christinos n'a pas tourné à leur avantage, c'est d'abord le silence des dépêches télégraphiques, et ensuite le grand nombre de blessés qui ont été ramenés à Saragosse.

— On écrit de Barcelonne que la crise y devient de plus en plus menaçante, et ne tend à rien moins qu'à une scission complète entre cette province et le gouvernement de Madrid.

Le 25 mars, un orage épouvantable a éclaté *sur les environs d'Arnhem* (Hollande). Vers cinq heures de l'après-midi, la foudre est tombée sur la maison d'un planteur de tabac du village d'Elden, située de l'autre côté du Rhin, près du chemin d'Arnhem à Nimégue, et l'a réduite en cendres.

— Le commandant de la forteresse de Maestricht, le général Dibbetz, est tombé assez dangereusement malade pour qu'on ait pourvu à son remplacement. C'est le général major Van Boccop qui lui succède.

— Le grand-duc héréditaire de Russie passera, dit-on, au moins six semaines en Angleterre. Il est toujours attendu à Londres vers le 15.

— Le nombre total des moutons dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, d'après les relevés qui ont été faits récemment, s'élève à 32 millions.

— Le territoire que se disputent l'Angleterre et les Etats-Unis a une superficie d'environ deux millions et demi d'hectares. Ce n'est qu'un atome en comparaison de l'espace immense qui reste à cultiver aux Etats-Unis et au Canada. C'est une région froide et peu fertile.

— Les électeurs du district de Neubaus-Oestling (Hanovre) ne se sont pas présentés au collége électoral au jour fixé. Ils ont au contraire signé une protestation en faveur de la constitution de 1833.

— Les électeurs de l'Ordre des paysans de la principauté de Gœttingue se sont réunis à Gœttingue le 21 mars pour procéder à l'élection d'un député. Le commissaire des finances Lueden, fermier des domaines de Rellinhausen, a été nommé.

— On mande de Saint-Pétersbourg que, dans la nuit du 17 au 18 mars, on a éprouvé un froid de 18 degrés en cette ville, et que le lendemain le thermomètre Réaumur marquoit encore 12 degrés au-dessous de zéro.

LES DEUX QUINZAINES DE MAI.

Cet ouvrage, comme le titre l'indique, se divise en deux parties. Dans la pre-

mière quinzaine, ce sont les fleurs du Carmel. Il y a pour chaque jour une fleur, et de cette fleur l'auteur tire un pieux hommage à la sainte Vierge. Chaque jour offre une méditation en trois points en l'honneur de Marie.

La deuxième partie est la Couronne de Marie, ou ses joies, ses douleurs et ses gloires. Cinq jours sont consacrés aux joies, cinq aux douleurs et cinq aux gloires. Il y a pour chaque jour, comme dans la première partie, une méditation et une prière.

Ce livre paroît inspiré par une véritable et tendre dévotion à la sainte Vierge. L'auteur parle sur ce sujet avec effusion; il recommande l'éloignement du monde, il montre le bonheur de servir Dieu. Peut-être auroit-on mieux aimé un style plus simple, et moins de fleurs. Mais il est bon d'avoir des livres pour tous les goûts, et le genre adopté par l'auteur aura sans doute de l'attrait pour une classe de fidèles.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[e] rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 3 AVRIL.

CINQ p. 0/0. 109 fr. 45 c
TROIS p. 0/0. 80 fr. 30 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2645 fr. 00 c.
Bons du Tresor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris 0 0 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1182 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples. 100 fr. 60 c.
Emprunt romain. 101 fr. 7/8
Emprunt Belge 1·2 fr. 1 2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr. 0 0

…ami de la religion …it les Mardi, Jeudi …medi.

…n peut s'abonner des …1 5 de chaque mois.

N° 3407.

SAMEDI 6 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

…toire de l'enlèvement et de la capti…ité de Pie VI*, par M. l'abbé Bal…assari, traduite de l'italien et aug…entée d'un *Précis historique des …x premières années de son pon…ficat*, par M. l'abbé Delacou…re (1).

(Suite du N° 3095.)

…rsque les républicains dépouil…nt Pie VI de son pouvoir tempo…, ils déclarèrent qu'il pourroit …inuer de résider à Rome, et y …rcer comme par le passé son au…ité spirituelle; mais ils ne purent …porter long-temps la présence du …tife: on mit d'abord tout en œu…e pour le déterminer à un départ …apparence volontaire. La patience … Pie VI se trouvant à l'épreuve de …ertes vexations, on lui fit dire …r le cardinal Doria, que l'inten…n du commandant français et du …veau gouvernement de Rome, …it qu'il s'éloignât de cette ville; … cette détermination étoit si for…lle, que, non-seulement on n'é…croit aucune raison tendant à …ire révoquer, mais que dans le …ù le pape refuseroit d'y obtem…r, on l'avertissoit qu'il seroit …uit hors de Rome par la force …ée, sous les ordres d'un officier …çais. Comme on avoit permis à … VI de choisir en Toscane le lieu …n exil, il résolut de se retirer à …nce, et le 20 février 1798, il quitta Rome qu'il ne devoit plus revoir.

Le gouvernement toscan n'apprit pas sans inquiétude la détermination du pape. Il craignit que son séjour à Florence ne lui suscitât quelques difficultés avec les républicains, pour lesquels il avoit des ménagemens extrêmes. Il députa donc le marquis Manfredini à Pie VI lorsqu'il fut à Sienne, pour lui exposer que le grand-duc le verroit avec plaisir fixer sa résidence dans cette ville qui pourroit lui offrir une habitation commode et tranquille. Le pontife se conforma volontiers au désir du prince, et demeura au couvent des Augustins. Le nonce apostolique, M. Odescalchi, archevêque d'Icone, vint à Sienne, et fut chargé par Pie VI de la direction des affaires ecclésiastiques; car quoiqu'on eût établi à Rome un délégué apostolique, muni de tous les pouvoirs nécessaires au gouvernement de l'Eglise, la plus grande partie des demandes étoient adressées au lieu où résidoit le pape. On forma donc une secrétairerie où travailloient quelques personnes attachées à Mgr Odescalchi, et plusieurs religieux du couvent.

Lorsque les Français s'emparèrent de Rome, les membres du sacré collége qui se trouvoient le plus en butte à leur ressentiment s'empressèrent de s'éloigner de cette ville. On arrêta six cardinaux qui furent renfermés avec plusieurs prélats. Mais tous ne furent pas à l'épreuve de la persécution. On vit deux cardinaux, Antici et Altieri, pour échapper aux

(1) Un vol. in-8° de 640 pages. Prix: … et 8 fr. franc de port. Au bureau de …urnal.

rigueurs de l'exil et de la prison, renoncer à une dignité qui avoit été dans des temps meilleurs l'objet de tous leurs vœux. Pie VI, espérant que le temps pourroit leur inspirer de plus sages conseils, ne se hâta pas d'accepter leur démission. Il se rendit enfin aux instances des cardinaux, et déclara Antici et Altieri déchus du cardinalat, déchargés de toutes les obligations qu'il impose, dépouillés du titre, des honneurs, des priviléges et de tous les droits attachés à la dignité de cardinal, et en particulier de la voix active et passive dans l'élection du souverain pontife. Ces deux cardinaux, qui avoient sacrifié à la peur, reconnurent plus tard leurs torts, et les consignèrent dans deux écrits qui ont été conservés, et qui offrent une expression touchante de leur repentir.

Le chapitre relatif à la dispersion des membres du sacré collége est terminé par un épisode curieux. On avoit ignoré jusqu'à ce jour que les républicains avoient eu le projet de créer un antipape. M. Baldassari donne à cet égard des détails authentiques. Le prélat Emmanuel de Grégorio, aujourd'hui cardinal, fut celui sur lequel les généraux et les commissaires français, par je ne sais quel travers d'esprit, jetèrent les yeux pour l'accomplissement de leur projet. Ils connoissoient bien mal un prélat si pieux, si dévoué et si ferme. Toutefois, ils lui députèrent un nommé Cavazzuti pour lui en faire part et obtenir son adhésion. Le prélat, très-étonné d'une proposition si étrange, répondit au commissaire qu'il s'étoit grandement trompé en croyant qu'on pût venir à bout d'une pareille entreprise; que le pape étoit viv[illegible] *lorsqu'il* plairoit à Dieu de l'appeler à lui pour cour[onner] ses vertus, c'étoit au collége [des] cardinaux qu'il appartenoit d'él[ire] le nouveau pontife, le seul qu'on [pût] reconnoître comme légitime.

Cette réponse ne déconcerta p[as] le commissaire républicain; il ré[pli]qua qu'on avoit prévu toutes les [dif]ficultés, et qu'elles ne sauroient [nul]lement empêcher l'exécution du p[ro]jet qu'on avoit conçu; que lors mê[me] que Pie VI, malgré son âge décr[épit] et ses infirmités, pourroit prolo[nger] sa carrière, on obtiendroit sa ren[on]ciation au pontificat. Quant au dr[oit] d'élire le patriarche d'Occident [et] le pape de Rome, le haut clergé [ro]main, c'est-à-dire les cardinaux, [se] trouvant dispersé, ce droit étoit [na]turellement dévolu au clergé du [se]cond ordre résidant à Rome, [qui] procéderoit à l'élection, de co[ncert] avec le peuple, suivant l'ancie[nne] discipline. Le plus difficile dans [cette] affaire, concluoit Cavazzuti, co[nsiste] à choisir une personne vrai[ment] agréable aux Romains. Mais vo[us], Monseigneur, aimé et estimé de t[out] le monde, vous pouvez compter [sur] le suffrage des citoyens de toutes [les] classes. Le vote du clergé vous [est] également assuré, et l'appui de l'[au]torité militaire française ne v[ous] manquera pas. Cavazzuti don[noit] toutes ces nouvelles comme autant [de] confidences qu'il avoit reçues du [gé]néral Vial, commandant de pla[ce à] Rome.

Une telle annonce jeta le vertu[eux] prélat dans une grande inquiét[ude]. Il ne pouvoit croire à la réalité d['un] semblable projet; mais elle lui [fut] confirmée par Pierre Pesaro, an[cien] ambassadeur de Venise auprès [du] Saint-Siége, qui en avoit été ins[truit] par le général Dallemagne lui-mê[me].

commandant en chef de l'armée française à Rome (1). M. de Grégorio ne songea plus qu'à s'éloigner au plus tôt, et se rendit auprès du pontife pour l'informer de la trame ourdie contre lui. Pie VI loua sa fidélité, et lui dit que, fortifié du secours d'en haut, il sauroit remplir ses devoirs avec une inébranlable fermeté. M. Baldassari raconte toutes ces particularités comme les ayant apprises de la bouche même de l'illustre cardinal qui a depuis rendu tant d'autres services à l'Eglise.

Les républicains ne laissèrent pas long-temps Pie VI tranquille à Sienne. Quelques soulèvemens ayant eu lieu dans les provinces romaines voisines de la Toscane, les commissaires français à Rome et le général Saint-Cyr décidèrent que le pape seroit transporté en Sardaigne. Obliger Pie VI à un pareil voyage dans l'état de foiblesse où il se trouvoit, c'étoit, suivant le témoignage des médecins eux-mêmes, l'exposer à une mort presqu'infaillible. Ce ne fut pourtant pas sans peine qu'on obtint, par la médiation du grand-duc et de l'ambassadeur d'Espagne, que le pontife seroit, provisoirement et en attendant les ordres du directoire, transféré à la Chartreuse de Florence.

Pie VI y arriva le 1er juin 1798. C'est alors que M. Spina fut mis au nombre des personnes qui composoient la suite du pontife exilé. Les communications avec le chef de l'Eglise devinrent plus difficiles à la Chartreuse qu'elles ne l'avoient été à Sienne. Le gouvernement, par crainte des Français, se croyoit obligé aux plus grandes précautions ; cependant la correspondance avec les représentans du Saint-Siége auprès des gouvernemens étrangers ne fut point interrompue, et l'on continua, autant que le permirent les conjonctures, de répondre aux diverses demandes adressées au pape.

Un des faits les plus intéressans de l'*Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, est celui qui concerne la bulle relative à l'élection du futur pontife. Depuis long-temps les souverains pontifes n'avoient point été obligés de déroger aux constitutions qui prescrivent ce qui doit être observé dans l'élection de leurs successeurs. Des siècles de paix et de tranquillité ne commandoient pas de mesures extraordinaires ; mais l'Eglise romaine pouvoit-elle échapper aux attentats d'une révolution qui avoit médité la ruine de la religion? En partant de Rome, le Saint-Père avoit emporté avec lui à Sienne, une bulle du 30 décembre 1797, par laquelle il régloit qu'après sa mort, la majeure partie des cardinaux présens pourroient se réunir et procéder à l'élection du pape dans l'endroit qu'ils jugeroient le plus convenable. Il permettoit de plus d'abréger ou de prolonger l'espace de dix jours qui doivent s'écouler entre la mort du pontife et l'entrée au conclave. Quand les Français l'obligèrent de quitter Sienne, craignant que de la Chartreuse on ne le conduisît dans des lieux où il ne lui seroit plus possible de communiquer avec les membres du sacré collége, il témoigna un vif désir que la bulle fût au plus tôt envoyée dans le royaume de Naples, où les cardinaux étoient en plus grand

(1) Il est probable que le général Dallemagne ne se détermina point à cette mesure sans quelqu'ordre ou instruction du directoire. Cette création d'un antipape étoit bien digne de sa politique machiavélique.

nombre que partout ailleurs. Mais comme les circonstances devenoient de jour en jour plus fâcheuses, bientôt cette bulle ne fut plus jugée suffisante. Cependant Pie VI résista pendant quelque temps aux instances qu'on lui fit pour qu'il dérogeât plus complétement aux décrets de ses prédécesseurs; il répondoit toujours : *La bulle qui a été expédiée suffira.* Ces paroles ont été en quelque sorte prophétiques. Car il est digne de remarque, qu'on n'eût besoin pour l'élection de Pie VII, que des deux dispositions dérogatoires marquées dans cette première bulle; lesquelles concernoient la réunion des cardinaux en un lieu différent de celui qui est désigné par les constitutions pontificales, et la faculté de ne point observer la règle des dix jours pour l'entrée des cardinaux au conclave. A l'exception de ces deux points, toutes les autres cérémonies ou solennités d'usage furent observées à Venise.

Lorsque Pie VI fut à la Chartreuse, les cardinaux continuèrent de solliciter une nouvelle bulle qui donnât plus de facilité pour l'élection du pape futur. Le cardinal Antonelli, retiré à Monte-Argentaro, dressa un projet de bulle qui, entr'autres dispositions, portoit que les cardinaux pourroient voter par l'entremise d'un procureur, qui seroit cardinal. Ce projet fut abandonné. Une autre bulle fut rédigée par M. Michel di Piétro, délégué apostolique à Rome. Ce nouveau projet ayant réuni les suffrages de tous les cardinaux, Pie VI l'approuva, et en souscrivit la minute.

Le Saint-Père, dans cette bulle, dispense les membres futurs du conclave de toutes les formalités qui n'appartiennent point à la substa[nce] de l'élection canonique. Il déroge [aux] constitutions de ses prédécesseurs [qui] défendent aux cardinaux, sous [des] peines grièves, de s'entretenir du [vi]vant du pape, et sans son autori[sa]tion, de l'élection de son success[eur]. Il leur permet de se concerter sur [les] circonstances qui pourront précé[der] ou accompagner la tenue du c[on]clave; leur interdisant seulemen[t de] désigner en aucune manière ava[nt sa] mort, celui qu'on auroit à élire [...] sûreté et la tranquillité du lieu o[ù se] réuniroit le conclave, la liberté [des] cardinaux électeurs, les deux tiers [des] voix pour l'élu demeuroient t[ou]jours des conditions nécessaires, [le] droit d'élire le souverain pontife [ap]partiendroit aux cardinaux qu[i se] trouveroient les plus nombreux d[ans] l'état d'un prince catholique, [et à] ceux qui viendroient se joindr[e à] eux. Le doyen du sacré collége, [ou] en son absence, le plus éminent [des] cardinaux, lorsque la mort du [pape] lui seroit connue d'une manière c[er]taine, détermineroit, de l'avis [de] quelques-uns de ses collègues, le [lieu] le plus convenable pour la réu[nion] du sacré collége, et y convoque[roit] par lettres tous les cardinaux di[sper]sés, en leur envoyant les nom[s de] leurs collègues qui formeroient [la] majorité marquée par la bulle.

Telle est la substance de [la] bulle commençant par ces m[ots] *Quum nos*, et datée *du monastèr[e des] Chartreux, près Florence, l'an* 17[..] *l'incarnation de Notre-Seigneur*, [..] *novembre*. C'est ainsi que l'illu[stre] pontife ne cessoit de pourvoir au[x] soins de cette Eglise, dont Dieu [l'a]voit établi le chef, et contre laq[uelle] il savoit bien que tous les effort[s de] l'enfer ne prévaudroient pas. Il

féliciter M. Baldassari de nous avoir conservé ces précieux détails qui manquoient à l'histoire de ces derniers temps. Son ouvrage en contient d'autres que nous ne pouvons citer ici, et l'étendue de cet article nous oblige même à renvoyer à un autre numéro ce que nous avons à dire encore sur l'ouvrage. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 16 mars, jour anniversaire du miracle par lequel saint Philippe Néri ressuscita en 1583 Paul Massimo, fils du seigneur d'Arsoli, le Saint-Père voulant satisfaire sa dévotion pour l'apôtre de Rome, et suivant en cela l'exemple de Benoît XIII, qui deux fois visita la chapelle du palais Massimo, où s'opéra le miracle, le Saint-Père, dis-je, se rendit le soir à cette chapelle, et admit en cette occasion au baisement des pieds tous les membres de la famille Massimo. Cette chapelle jouissoit déjà de plusieurs priviléges; Sa Sainteté l'a déclarée église publique.

Le 22 mars, est mort à Rome après avoir reçu tous les secours de l'église, le prélat Albertin Bellenghi, de Forli, de l'ordre des Camaldules, archevêque de Nicosie, consulteur des congrégations des évêques et réguliers, de l'*index* et des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il étoit âgé de 82 ans, et avoit été abbé de son ordre, puis procureur-général et ensuite vicaire-général. Le Saint-Siége l'avoit envoyé comme vicaire apostolique d'abord en Sardaigne, puis à Forli. Sa piété n'étoit pas moins grande que son aptitude aux affaires. Il étoit instruit, et a laissé plusieurs ouvrages sur la physique et l'archéologie.

PARIS. — La position incertaine et précaire où s'est trouvé le ministère précédent dans les derniers jours de son existence, a apporté du retard et de la perturbation dans l'expédition de beaucoup d'affaires. Ainsi il paroît que les bulles des nouveaux évêques n'ont point encore été visées au conseil d'état. Le défaut de cette formalité laisse tout en suspens, et le sacre des évêques, qui auroit peut-être eu lieu demain, se trouve ajourné. Il est à désirer que le ministère actuel, quelque courte que doive être son existence, ait le temps de s'occuper de cette affaire, et ne laisse pas plus long-temps les diocèses dans une attente préjudiciable aux intérêts des fidèles et à la marche de l'administration.

M. Morlot, évêque nommé d'Orléans, est arrivé à Paris pour ses informations. Il compte, à ce qu'il paroît, n'y rester que fort peu de temps, et retourner immédiatement à Dijon pour y remplir jusqu'à la fin tous les devoirs de son ministère. Des lettres de Dijon montrent qu'on y sent vivement toute l'étendue de la perte que l'on va faire. M. Morlot habitoit Dijon depuis 25 ans, y avoit occupé successivement plusieurs postes, et avoit constamment porté dans l'exercice de ses fonctions cet esprit de zèle, de douceur et de prudence qui conquiert l'estime et commande la confiance.

L'affaire de la canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, se suit à Rome, et l'on continue les informations requises pour arriver à constater ou l'héroïsme des vertus du pieux instituteur, ou la certitude des miracles attribués à son intercession. Mais la marche de la cause est lente, par la multitude des précautions que l'on prend à Rome pour connoître la vérité. Ainsi il est d'usage que les évêques du pays où a

vécu celui dont on poursuit la canonisation, écrivent au Saint-Père pour attester la réputation de vertu dont il a joui, le bien qu'il a fait, les grands exemples qu'il a donnés, les services qu'il a rendus à l'église. La congrégation des Rits a donc demandé que les évêques de France écrivissent chacun de leur côté à Rome pour témoigner de la vertu, des services et de la réputation de M. de la Salle. Le supérieur-général des Frères a fait part aux évêques de ce vœu de la congrégation, et les a priés d'intervenir dans une affaire qui touche toute l'église de France.

On ne doute point que le zèle et la piété de nos évêques ne les portent à accéder à la demande qui leur est faite. Il ne s'agit pas ici en effet d'une vertu vulgaire, ni d'un institut resserré dans des bornes étroites ; il s'agit d'un prêtre célèbre à jamais par de grands exemples d'humilité, de détachement, de charité, et par l'habileté, la prévoyance et la sagesse qu'il a montrées dans la formation de sa congrégation. Sa gloire n'intéresse pas seulement le diocèse de Reims où il est né, celui de Paris où il a formé ses premiers établissemens, celui de Rouen où il est mort ; elle intéresse tous les diocèses où les Frères se sont établis, et où depuis 150 ans ils rendent tant de services. Le mérite de ces services remonte sans contredit au généreux prêtre qui conçut la pensée d'une si belle œuvre, et qui la réalisa malgré les contradictions et les obstacles. Quand on pense aux difficultés de tout genre que l'abbé de la Salle eut à vaincre pour mettre à fin son projet, on ne peut s'empêcher de convenir qu'il falloit pour réussir qu'il fût animé d'un véritable esprit de Dieu, et doué d'une patience et d'un courage au-dessus de l'ordinaire.

Ce qu'il faut remarquer encore, c'est que l'abbé de la Salle avoit si bien inculqué à ses disciples ses pr[...]cipes de zèle, de détachement et [...] charité, qu'ils se sont montrés [...] après sa mort qu'ils avoient été p[...]dant sa vie. L'institut ne dégén[...] point après lui. On y vit régner [...] même union, la même simplicité, [...] même obeissance, la même ard[...] pour se rendre utile. D'autres co[...] se sont affoiblis et n'ont pu conser[...] toute la ferveur de leur premi[...] origine ; les Frères sont restés [...] qu'ils étoient, et on pourroit [...] d'eux ce que le cardinal de Ba[...] disoit des Jésuites, que ce corps [...] eu ni enfance ni vieillesse. Deux ré[...]lutions qui sembloient devoir an[...]tir l'institut, ont paru, au contr[...] lui imprimer une nouvelle vigue[...] et nous l'avons vu dans ces derni[...] temps, après de violens orages, [...] relever encore, s'étendre et s'af[...]mir au-delà de toute espérance.

Nos vénérables évêques ont e[...] mêmes contribué à ce succès. Ils [...] soutenu les écoles des Frères par le[...] influence, ils les ont protégés da[...] des villes d'où un moment d'éga[...]ment vouloit les expulser, ils [...] provoqué des souscriptions en le[...] faveur, ils ont donné l'exemple d[...] sacrifices. Plusieurs même [...] formé à leurs frais des établissem[...] de Frères, et en dernier lieu n[...] avons cité à cet égard M. l'arche[...]que de Sens.

C'est donc là leur œuvre. Ils [...] assez prouvé l'estime qu'ils en f[...] pour qu'on soit sûr qu'ils lui pr[...]ront encore leur concours dans [...] occasion si importante.

Nous n'insisterons point ici su[...] vie et les vertus de M. de la S[...] Plusieurs ouvrages ont été pu[...] sur ce sujet. Outre la grande vi[...] M. de la Salle en 2 vol. in-4°, il [...] a une plus courte par le Père G[...]reau, Jésuite. On en a donné [...] 1826 une nouvelle édition en 2 [...] in-12. Il y a un autre *Abrégé de [...] vie de M. de la Salle*, in-8°, 18[...]

té rédigé dans une forme par-
e pour arriver à la canonisa-
lit abrégé est divisé en deux
. La première est consacrée à
r beaucoup de traits de la vie
ux fondateur. La deuxième
appelle ses vertus, dans l'ordre
rdinairement pour les procès
nisation : d'abord les vertus
ales, la foi, l'espérance et la
; puis les vertus cardinales,
ence, la justice, la force, la
ance, l'obéissance, la pau-
lontaire, la chasteté, l'humi-
sprit de pénitence et de mor-
n, la patience et la dou-
r. On montre par beaucoup
les avec quelle fidélité et
onstance le serviteur de Dieu
a ces vertus.
régé finit par retracer les dons
rels dont l'abbé de la Salle
isé, les miracles opérés pen-
vie, sa réputation de sain-
t on rapporte beaucoup de
. Cet *Abrégé*, quoique écrit
e forme peu attrayante, est
e ce qui peut le mieux don-
haute idée des hautes vertus
t prêtre.

---

n'avons pas souvent l'occa-
loner les sentimens et le lan-
igieux des maires en général,
e de MM. les maires de la
C'est pour nous une raison
de faire mention d'un dis-
prononcé le 22 mars dernier,
Marcellot, maire du 1er ar-
ment, sur la tombe d'une
la Charité, Anne Chauriat,
Sœur Marie, morte le 20
e de la Ville-l'Evêque. M. le
ui met un zèle honorable à
- les œuvres des Sœurs, a
e ordonné les funérailles de
t Sœur et l'a fait noblement.
a avec plaisir qu'il sait ap-
e généreux dévoûment des

venons rendre à la terre la dé-
pouille mortelle d'une de nos Sœurs
vouées au soulagement des malheu-
reux.

» Tout ce que la tendresse filiale peut
inspirer de dévoûment ; tout ce que l'a-
mour maternel peut exciter d'affection,
ces pieuses filles l'éprouvent pour les in-
fortunés.

» C'est pour soulager leurs maux qu'elles
renoncent au monde, aux embrassemens
de leurs parens, aux douces joies de la
famille.

» Nous cherchons nos plaisirs dans les
réunions et les fêtes ; elles les fuient
comme des piéges dangereux ; nous évi-
tons l'aspect de la pauvreté et de la dou-
leur ; les accents d'une voix souffrante les
attirent, les intéressent, les retiennent ;
consoler ceux qui sont dans la peine, se-
courir ceux qui ont besoin, soulager
ceux qui souffrent, former le cœur et
l'esprit de l'enfance : telles sont les oc-
cupations de leur vie entière. Elles ac-
quittent, pour la société, la dette de la
tendresse, envers nos frères foibles et
malheureux ; dévoûment sublime que
Dieu seul peut inspirer, et que seul il peut
récompenser dignement.

» Aussi, le moment où ces pieuses filles
vont rejoindre le créateur, est-il pour
elles un jour fortuné. La mort, dont l'i-
dée tourmente toute notre vie, dont l'ap-
proche nous cause tant d'angoisses, est
le port où elles vont se reposer des fati-
gues du voyage, et jouir des fruits de leurs
pénibles travaux.

» Si nous ne consultions que ces senti-
mens, nous nous réjouirions en ce jour,
puisque celle dont nous voyons les restes
a quitté ce monde de misère pour pren-
dre possession d'un bonheur éternel ;
puisque Dieu lui a fait la grâce d'abréger
les épreuves et de l'appeler à lui avant le
temps fixé par les lois ordinaires de la
nature ; mais dominés par des idées plus
terrestres, nous estimons cet événement,
moins par ce qu'il lui procure que par ce
qu'il nous enlève ; et lorsque Dieu lui
accorde la récompense de ses bonnes
œuvres, il nous afflige en privant nos

frères malheureux d'une mère tendre et dévouée.

« Déposons donc sur cette tombe le tribut de nos regrets; puisse l'expression en monter jusqu'à celle qui les fait naître, et ajouter quelque satisfaction à la félicité dont elle jouit dans le sein de l'Eternel. »

M. l'archevêque de Bordeaux a publié un mandement pour ordonner une quête dans les églises en faveur des plus pauvres familles victimes du tremblement de terre de la Martinique :

« Si tous les Français, dit-il, voient à la Martinique des frères, vous qui avez des rapports plus étroits avec ses habitans, vous qui formez le lien de cette colonie avec la métropole, vous dont les navires portent de l'une à l'autre un échange empressé de bienveillance et de richesses, qui comptez sur cette terre tant de familles qui vous sont unies par les droits de l'amitié, du sang, de l'hospitalité, vous deviez ressentir plus vivement le contre-coup de si grands malheurs.

« Nous-même, outre ce sentiment ineffable qui nous identifie à vous, et par là nous rend personnelles vos joies et vos douleurs, nous nous sentions attiré par un double motif vers cette terre si profondément désolée.

« Hommes apostoliques qui travaillez avec tant de zèle au salut des ames dans cette portion de l'héritage du Seigneur, et qui vîtes, il y a si peu d'années encore, périr à vos côtés, victimes de leur dévoûment, plusieurs dignes compagnons de votre apostolat (1), pouvions-nous oublier au jour de vos souffrances ces liens d'estime et d'affection qui nous avoient unis à vous dans les premières années de notre sacerdoce? Le coup qui, en frappant votre famille d'adoption, a dû briser si rudement vos cœurs, pouvoit-il ne pas retentir avec énergie dans le nôtre ?

(1) MM. Lacroix et Décholette, prêtres du diocèse de Lyon.

« Aussi, à l'instant où cette calamité nous fut connue, nous résolûmes de faire un appel à votre charité, que nous n'avons jamais interrogée en vain ; et si notre parole a été plus lente à se produire, c'est que les intérêts spirituels d'une portion de notre troupeau nous tenoient momentanément éloigné du lieu ordinaire de notre résidence. »

La quête se fera dans les églises de Bordeaux, le dimanche 14 avril. Le produit de la quête sera versé au secrétariat de l'archevêché, et envoyé ensuite à Paris, à la caisse destinée à recevoir les offrandes de cette nature. On dira un *De profundis* pour le repos des ames qui ont péri dans le désastre.

Le jour de Pâque, après les vêpres, M. l'évêque du Mans a terminé le cours d'instructions qu'il a donné dans sa cathédrale tous les dimanches du Carême. Malgré ses travaux et les embarras inévitables dans l'administration d'un grand diocèse, le prélat, rempli d'un ardent désir d'être utile à son peuple, avoit voulu lui faire entendre sa voix durant la sainte quarantaine. Ses fatigues n'ont pas été inutiles, et l'on a pu voir une nouvelle preuve de ce qu'a dit le Sauveur, que les brebis suivent le pasteur parce qu'elles connoissent sa voix.

Le prélat s'étoit proposé de développer la nature de la foi chrétienne, et d'établir les preuves invincibles sur lesquelles elle repose. L'importance de sa matière, la clarté et la solidité avec laquelle il l'a traitée, et surtout la confiance qu'il s'est depuis long-temps conciliée par sa science et ses vertus, lui ont dès le commencement attiré un nombreux auditoire. On accouroit avec empressement pour recueillir des paroles de vérité, qui pénétroient les cœurs en portant la lumière dans les esprits. Le vendredi saint, l'affluence augmenta pour un sermon sur la Passion.

...our de Pâque, la foule ...mbrable tant pour les offices ...r l'instruction. Après avoir ...a messe, le prélat donna la ...ion papale; et après les vê... ...fit la procession solennelle ..., au milieu de ce peuple ..., rangé dans la grande nef, ...bas-côtés et tout autour du ...Il monta ensuite en chaire, ...ça qu'il se sentoit pressé de ...r la résurrection glorieuse du .... Animé par le spectacle im... ...'une foule silencieuse et re... ...il démontra avec force qu'il ...point au monde de vérité ...onstatée que la mort et la ...tion de Jésus-Christ, puis il ...dement les conséquences de ... faits, sur lesquels repose ...difice de notre rédemption. ...conclut en répétant ce qu'il ...t au commencement du Carê... ...il s'estimoit trop heureux s'il ...dissiper les doutes et affer... ...croyances d'une intéressante ...qui lui est si chère, et que sa ...e consolation étoit de voir la ...bonheur et la piété de ceux ...confiés à ses soins, parce ...grand, son unique désir est ...ir tous des saints.

...glises de Marseille n'ont pas ...li, le jeudi saint, pendant ...après-midi et jusque bien ...ans la soirée; cette foule où ...ndoient tous les rangs de la ..., se renouveloit à cha... ...tant. Le plus beau temps a ...ces pieuses visites. Parmi les ...qui en ont été l'objet, on a ...ué celle de Saint-Joseph, où ...tures exécutées par M. Lat... ...ec beaucoup de talent et de ...ivalisent avec celles qu'il a ...ur l'église Saint-Charles. Le ...e a présenté un éclat inaccou... Le reposoir étoit surmonté ...me gothique; la montagne ...les oratoires du chemin de la croix étoient illuminés. Au milieu de la chapelle étoit suspendu un lustre au gaz d'un brillant effet. On a remarqué aussi le reposoir des Sœurs-Grises qui étoit fort riche. A dix heures du soir, il y avoit encore grande affluence de fidèles à ce monument. On a été témoin ce jour-là d'un spectacle consolant. Un grand nombre de militaires de la garnison sont venus, par groupes assez nombreux, faire les stations dans les églises avec le maintien le plus recueilli. A ce propos, on se demande pourquoi l'autorité refuse toujours à ces hommes religieux un aumônier. Cette privation de tout prêtre dans leur régiment n'est-elle pas, surtout hors de France, une véritable torture morale, et n'est-ce pas en même temps une violation de la liberté de conscience? (*Gazette du Midi.*)

Nous avions remarqué cet été quelques votes fort extraordinaires de divers conseils généraux de départemens dans leur dernière session. Il n'en est point qui méritent plus d'être signalés que ceux du conseil général de la Vendée. Ils sont tous d'une nature si hostile, ils sont tellement en opposition avec l'esprit et les vœux de la masse de la population, qu'on ne conçoit pas que les membres de ce conseil aient pu s'afficher ainsi. La majorité a demandé que l'on revînt au concordat de 1801 pour les sièges épiscopaux, et que l'évêché de Luçon fût par conséquent supprimé; et c'est précisément le membre du canton de Luçon qui a fait cette demande! Ainsi, tandis que des villes sollicitent des évêchés, Luçon demanderoit d'en être privée! c'est une contre-vérité manifeste. L'évêché procure à cette ville des avantages temporels qui ne sont point à dédaigner pour elle, sans parler des raisons d'un ordre supérieur. L'augmentation de la population dans toutes les parties de la France

[illegible] suffisante [illegible] d'Evêches [illegible] département [illegible] 1807, ne comp-[illegible] en compte [illegible] 80,000.

Le [illegible] général de la Vendée [illegible] pas tems là, il a demandé la suppression d'un des deux petits séminaires du diocèse, attendu que par l'influence du clergé ils ont peine à suffire au concours des élèves, au grand préjudice des droits universitaires. Le conseil se plaint qu'on ne fasse pas porter aux élèves le costume prescrit par l'ordonnance de 1828. Quelle sollicitude de la part du conseil! Quelle inquisition de la part d'hommes qui aspirent à passer pour libéraux! Ils prétendent que le *pays* s'inquiète de la tolérance du gouvernement. Pauvre pays! comme chacun le fait parler à sa guise! Le conseil n'approuve pas que les desservans soient nommés par les évêques sans contrôle; il voudroit que le gouvernement intervînt dans les choix. Il se plaint de l'envahissement du clergé, tandis que l'envahissement contraire frappe tous les yeux. Il demande qu'on ôte aux évêques la surveillance des fabriques, et qu'on interdise les fonctions d'instituteur à tout membre d'une corporation religieuse.

Une taquinerie si persévérante et si affectée n'est-elle pas bien misérable; et quand on songe que ce sont des fonctionnaires qui donnent cet exemple et qui font cette insulte aux sentimens d'un peuple religieux, n'a-t-on pas lieu d'être effrayé de ce que nous présage un si mauvais esprit?

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Jusqu'à présent il y avoit eu deux mots en usage dans la langue politique pour distinguer les opinions et les bannières: on appeloit députés ou écrivains *constitutionnels* ceux qui marchoient avec le gouvernement. On appeloit députés [illegible] écrivains de l'*opposition* ceux qui con[illegible] toient ses actes et son système.

Maintenant ce sont d'autres dé[illegible] nations qu'on emploie pour exprim[illegible] mêmes choses. Les anciens *constit[illegible] nels* sont remplacés par une classe d'[illegible] mes politiques qui se nomment *jacq[illegible] nistes*; et ceux qu'on désignoit p[illegible] demment comme attachés au part[illegible] l'*opposition* se nomment *parlement[illegible]*

Parlementaire! voilà un mot qui [illegible] semble renfermer quelque chose d[illegible] sérieux que celui de simple oppo[illegible] tel qu'on l'entendoit auparavant. C[illegible] tend à légitimer l'opposition, et [illegible] donner un certain caractère de régu[illegible] qu'elle n'avoit point eu jusqu'ici. [illegible] n'est pas un médiocre avantage pou[illegible] que de parvenir à se faire reconnoît[illegible] qualité de parlementaire. Une oppo[illegible] parlementaire! cela signifie évidem[illegible] qu'elle arrive à l'état d'autorité c[illegible] tuée, et que du moment où c'es[illegible] parlementaire que de marcher co[illegible] gouvernement, ce sont ceux qui [illegible] chent avec lui qui ont l'air de n'êtr[illegible] à leur place.

Quant aux anciens *constitutionels*, [illegible] nouveau nom de *jacqueministes* n'es[illegible] ce qu'il y a de mieux choisi pour d[illegible] de la considération à un parti polit[illegible] C'est comme une sorte d'habit qui [illegible] nère en livrée, et qui a d'ailleurs l'in[illegible] vénient de rappeler une époque o[illegible] opinions prenoient aussi des [illegible] d'hommes en France, et où les [illegible] n'en alloient certainement pas [illegible] pour cela. Aussi ce nom de *jacquemi[illegible]* est évidemment une malice du parti [illegible] traire, un sobriquet dérisoire que [illegible] auxquels on l'applique repoussent et [illegible] vent repousser.

Un journal qui a beaucoup con[illegible] pour sa part à faire supplanter la re[illegible] ration par la révolution, demande [illegible] est le parti en France qui voudroit [illegible] quérir le pouvoir aux dépens de sa c[illegible] dération. Nous osons répondre à sa [illegible]

nd il n'y aura plus que ce
rer dans notre pays, les dif-
l'opposent à ce qu'on trouve
s ne tarderont pas à cesser.
royons-nous très-sincèrement
t point la délicatesse des con-
olitiques de notre temps qui
culer les partis devant l'idée
les hautes positions qu'on a
er depuis près d'un mois dans
nement.

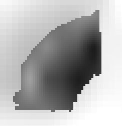
oit bien peu connoître le monde
ur imaginer qu'il se laisse ainsi
ar des scrupules, et qu'après
uleversé l'ancienne monarchie
enlever ses places et ses budgets,
goûte tout à coup par la peur de
mettre sa considération Voilà de
es qui ne sont point dans les
le notre siècle d'argent, et dont
oit mieux convenir sans façon
chercher à jouer les beaux senti-
venant nous alléguer une déli-
laquelle personne ne croit.

PARIS, 5 AVRIL.

À une heure un quart, M. Gi-
l'Ain), garde des sceaux, le duc
bello, ministre des affaires
es, et M. Gautier, ministre des
, sont arrivés à la chambre des
, Girod (de l'Ain), en habit de
, est monté au bureau pour re-
é président, qui en a donné lec-
ordonnance suivante : « La ses-
1839 de la chambre des pairs et
mbre des députés, est ouverte.
nte proclamation sera portée à la
des pairs par notre garde des
et par nos ministres-secrétaires
x départemens des affaires étran-
des finances. » La chambre a pro-
médiatement à la nomination de
re secrétaires définitifs. Sur 140
le comte Durosnel ayant obtenu
; le marquis de Louvois, 128 ; le
ral Halgan, 127, et le comte de
124, ces quatre pairs ont été pro-
secrétaires. La chambre étant
ée, le président a annoncé qu'aux
termes du réglement, il se rendroit avec le bureau auprès du roi pour l'en informer, et qu'un message le feroit également connoître à la chambre des députés. Le président a ensuite tiré au sort trois commissions qui auront à examiner les titres de onze nouveaux pairs, qui sont le lieutenant-général Voirol, le vice-amiral Rosamel, le lieutenant-général Schramm ; le duc de Caumont-Laforce, ancien député ; le baron de Champlouis, préfet, ancien député ; le baron Dupont-Delporte, préfet ; M. Gay-Lussac, ancien député ; M. de la Pinsonnière, ancien député ; M. Maillard, conseiller d'état ; le comte de Grammont d'Aster, et M. de Greffulhe. Ces deux derniers, fils de pairs, ayant atteint l'âge nécessaire, ont réclamé l'héritage paternel. M. Pelet (de la Lozère) ayant sollicité la fixation d'un jour pour des explications qu'il désire provoquer sur les négociations ministérielles, la chambre a décidé que les interpellations auront lieu samedi 6 avril.

Après le tirage au sort des bureaux, les pairs se sont retirés dans leurs bureaux respectifs pour la nomination des présidens et des secrétaires. Ont été nommés, président du 1er bureau, le comte de Cessac ; du 2e, le vice amiral Willaumez ; du 3e, le duc d'Orléans ; du 4e, le comte Dutaillis ; du 5e, le duc de Nemours ; du 6e, M. Odier ; du 7e, le comte Molé. La chambre s'est ajournée à samedi.

— MM. de Gasparin, ministre de l'intérieur, Cubières, ministre de la guerre, et Tupinier, ministre de la marine, se sont rendus au Palais-Bourbon avec une escorte de lanciers. Le bureau provisoire, ayant à sa tête M. de Gras Préville, doyen d'âge, a ouvert la séance à une heure et demie. Les trois commissaires du roi ont alors été introduits. M. de Gasparin, en habit de ministre, a donné lecture d'une ordonnance qui ne diffère de celle lue à la chambre des pairs que par la désignation des ministres chargés de la faire connoître. Après le tirage au sort des bureaux, le président d'âge a annoncé qu'on alloit se retirer pour procéder à



leur organisation. A cet instant, M. Fulchiron a élevé un doute sur ce que pouvait permettre le réglement dans cette circonstance, et à la suite d'un assez long débat, la chambre a décidé qu'elle alloit se retirer dans ses bureaux.

— 408 députés ont assisté à la séance et aux opérations des bureaux. Ont été nommés, M. Las Cases père, président du 1er bureau, M. Vejux, secrétaire; M. Hennessy, président du 2e, et M. de Champlâtreux, secrétaire; M. Thiers, du 3e, et M. Billaut; M. Leclerc, du 4e, et M. de Chasseloup-Laubat; M. Lefevre, du 5e, et M. Albert; le maréchal Clausel, du 6e, et M. Vivien; M. Dupin, du 7e, et M. Roger (du Nord); M. Passy, du 8e, et M. de Malleville; M. Merlin, du 9e, et M. de Sahune. L'opposition compte quatre présidens et six secrétaires, et la réunion Jacqueminot, quatre présidens et trois secrétaires. Les voix des deux partis ont contribué à la nomination de M. Dupin. En considérant les opérations en masse, 213 députés ont voté pour les candidats de l'opposition, et 195 pour les candidats de la réunion Jacqueminot.

— Hier, au moment de l'ouverture des chambres, des rassemblemens assez nombreux ont stationné devant la chambre des députés et sur le pont Louis XV. Des piquets de gardes municipaux à pied et à cheval, de lanciers et de troupes de ligne étoient distribués au milieu de cette foule, qui de temps à autre faisoit entendre des cris mêlés à des coups de sifflets. La foule, dit le *Journal des Débats*, s'est assez tranquillement écoulée après la séance.

— Dans la soirée, dit la *Gazette des Tribunaux*, des hommes vêtus presque uniformément de blouses, ont parcouru les rues en chantant la *Marseillaise*. Des groupes assez nombreux ont stationné à la porte Saint-Denis; du milieu d'eux s'élevoient de temps en temps quelques voix qui chantoient la *Parisienne*. De fortes patrouilles ont été chargées de dissiper ces rassemblemens. Quelques individus ont, dit-on, été arrêtés.

— D'après le *Courrier Français*, plus 1,500 ouvriers sans travail se pressoi[ent] hier aux abords de la chambre des dé[pu]tés. Ayant dit que le gouvernement [...] a qualité pour intervenir utilement en [ou]vrant des ateliers, cette feuille ajo[ute]: « Puisque l'on a troublé, en prolon[geant] la crise ministérielle, les relations [ordi]naires du commerce et de l'indust[rie], c'est un devoir du moins de veiller [à ce] que le désordre matériel ne naisse [pas] de ce désordre de l'état. » Le *Cou[rrier]* parle ensuite d'une souscription ou[verte] chez MM. Laffitte, Arago, etc., en f[aveur] des ouvriers sans travail.

— Un journal dit que M. Guizot a [été] retenu hier chez lui par une ind[i]sition.

— Une réunion des 221 a eu lieu chez le général Jacqueminot.

— Les députés de la gauche se [sont] réunis hier chez M. Odilon-Barrot.

— Une réunion des députés du c[entre] gauche a lieu ce soir chez M. G[...]ron.

— La chambre des députés a pro[cédé] aujourd'hui à deux heures en séance [pu]blique à la vérification des pou[voirs]. Beaucoup d'élections ont été ap[prou]vées. Une courte discussion s'est élev[ée à] propos de l'élection de M. Guizard [qui a] cependant été adoptée par la cham[bre].

— Lundi dernier, le duc d'Orl[éans a] conduit le prince de Lucques au mus[ée de] Versailles.

— Il y a eu mardi conseil d'ami[rauté] au ministère de la marine.

— Mercredi, tous les ministres in[téri]maires, et la duchesse de Montebello, baronne Tupinier, ainsi que mesd[ames] Girod (de l'Ain), de Cubières et G[...] ont diné au château.

— Les journaux de la gauche c[onti]nuent de diriger leurs attaques cont[re le] maréchal Soult.

— Avant de quitter l'instruction p[ubli]que, M. de Salvandy a adressé [aux] recteurs une circulaire par laquelle il [leur] prescrit de s'entendre avec les m[aires] et les comités locaux pour fonder [...]

[le]s écoles primaires l'*enseignement indus[tri]el*.

— Par une autre circulaire, le même [m]inistre ordonne aux recteurs d'inviter [l]es comités d'arrondissement à faire ou[v]rir dans le plus grand nombre de loca[li]tés possible des cours d'adultes sur le [sys]tème légal des poids et mesures.

— Le *Journal de l'instruction publique* [pu]blia dernièrement un article portant [en] substance que la ville de Dôle (Jura), [qui] possède une ancienne bibliothèque, [la] laissoit enfouie dans les greniers du col[lè]ge, et que les livres qui la composoient [p]érissoient, faute de soin, sous une [ép]aisse poussière. Un habitant de Dôle écrit à un journal que cette bibliothèque, [so]i-disant traitée d'une manière aussi barbare, occupe depuis dix années un magnifique local dans les bâtimens du collége, à côté d'un musée de peinture [e]t d'un cabinet d'antiquités.

— La société de géographie s'est réunie aujourd'hui en assemblée générale dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

— M. Monnier, ingénieur-hydrographe de première classe, chargé de la reconnoissance des côtes de France sur la Méditerranée, doit incessamment se rendre à Toulon, pour commencer cette opération.

— C'est le 10 que les jeunes concurrens aux grands prix de gravure, entreront en loges à l'école des Beaux-Arts.

— Dans le concours ouvert à la Faculté de Médecine, le docteur Martin a été nommé agrégé pour l'histoire naturelle médicale; le docteur Mialh, pour la chimie organique et la pharmacie; les docteurs Maissiat et Capitaine, pour la physiologie. Ces nominations sont en ce moment soumises à la ratification du ministre de l'instruction publique.

— Le ministre de l'intérieur a décidé qu'un buste en marbre du baron Fourier, secrétaire de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie française, et qui fut préfet de l'Isère depuis 1802 jusqu'à 1814, seroit exécuté par M. Fessard, et donné à la ville de Grenoble.

— La consommation du sucre des colonies, qui avoit dépassé 80 millions de kilogrammes en 1831 et 1832, est réduite aujourd'hui à 66 millions. Les importations de café sont les mêmes en 1837 et en 1838 : elles montent à 12 millions de kilogrammes.

— Un arrêté du préfet de la Seine, en date du 30 mars, rend exécutoires les rôles des contributions mobilières et des patentes pour 1839. Les contributions mobilières de la Seine dépassent 6 millions, et les patentes 7 millions. Les contribuables ont jusqu'au 1er juillet pour réclamer.

— Une pétition adressée à la chambre des députés pour solliciter la reprise et la continuation des travaux du chemin de fer de la rive gauche de Versailles, circule dans les 10e et 11e arrondissemens.

— Les membres du nouveau cabinet ont pris possession des hôtels ministériels, à l'exception toutefois de M. de Gasparin, qui veut, dit-on, rester dans son hôtel particulier.

— Le 6 septembre 1836, M. de Gasparin, sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, a succédé à M. de Montalivet, comme ministre de ce département. Le 15 avril 1837, M. de Gasparin a rendu son portefeuille à M. de Montalivet. Le 31 mars 1839, c'est M. de Montalivet qui le rend à M. de Gasparin.

— Lesage a été transféré de la Conciergerie à la prison de la Roquette.

— Cinq ouvriers ont été arrêtés à la place de Grève sous la prévention de coalition.

— Dans la nuit de mardi à mercredi des voleurs ont essayé pour la seconde fois de s'introduire dans une boutique d'orfèvrerie, rue de Lobau, près l'Hôtel-de-Ville.

— Le timbre des journaux a produit en 1837 2,787,000 fr., 422,000 fr. de plus qu'en 1836.

— M. Vatier de Bouville a été promu au grade de drogman auprès de l'ambassade de Constantinople.

— M. Framery d'Ambreucq, ancien consul-général de France aux Etats-Unis, vient de mourir à Paris.

— Les opérations du tirage au sort de la classe de 1838, commencées le 11 mars, sont aujourd'hui terminées. Elles se sont partout effectuées avec ordre et régularité.

— Les produits des arts et de l'industrie arrivent en grand nombre des départemens. On les place, en attendant leur classement dans les galeries, dans des magasins qui ont été ménagés derrière les galeries.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une femme octogénaire, mère de trois enfans, leur avoit abandonné ses biens moyennant une chétive rente de 150 fr. qui, divisée par tiers, ne formoit plus pour chacun qu'une redevance de 50 fr. Cette petite somme fort au-dessous, à ce qu'il paroît, de la valeur réelle des biens délaissés, devint néanmoins une charge pour la fille aînée de la veuve Barbey. Ayant conçu, pour s'en affranchir, la résolution d'un parricide, la malheureuse conduisit, le 4 janvier, sa vieille mère à l'écart, et bientôt au bord d'un large fossé; elle l'y précipita au moment où, sur son invitation, elle essayoit péniblement de s'asseoir pour prendre en commun un léger repas. L'eau étoit profonde et glacée; la malheureuse mère faisoit mille efforts inutiles pour en sortir, appelant sa fille dénaturée à son aide, lui disant avec la bonté d'une mère: Sauve ta mère, elle te pardonne, Dieu te pardonnera. Mais pour toute réponse, la fille Barbey la repoussoit du bord, lui asénoit sur la tête de violens coups avec l'un de ses sabots... Enfin elle s'éloigna. Aussi la pauvre femme put à la longue, en s'accrochant à des branches de saule, sortir transie et toute meurtrie du fossé qui devoit être son tombeau.

Excellente mère, elle rejeta d'a[...] nombreuses blessures sur un i[...] qui, disoit-elle, l'avoit précipitée [...] fossé; mais, pressée de question[...] finit par avouer avec douleur l[...] La fille Barbey a tout nié avant [...] pendant les débats qui viennent [...] lieu devant la cour d'assises de C[...] Sa mère, à l'entendre, avoit depu[...] temps perdu la tête. La veuve B[...] souvent attendri l'auditoire en ch[...] à faire croire que sa fille l'avoit [...] involontairement; qu'elle s'ét[...] doute blessée elle-même en se d[...] Le jury, fort touché, a admis les [...] stances atténuantes, et la fille Bar[...] passible jusqu'à la fin, a été con[...] aux travaux forcés à perpétuité.

— Le nommé Revel, vitrier, [...] de manœuvres frauduleuses en [...] de recrutement, vient d'être [...] Noyon.

— Il y a à Charleville deux jo[...] périodiques, le *Courrier* et l'*Echo* [...] *dennes*.

— L'*Echo des Ardennes*, qui [...] depuis à peu près cinq mois, se [...] déjà sous le coup de cinq procès q[...] occuper tour à tour la cour d'ass[...] police correctionnelle. Le tribu[...] rectionnel de Charleville a cond[...] 20 mars, M. Coles, gérant de ladit[...] à 100 fr. d'amende et 100 fr. d[...] mages-intérêts envers Mᵉ Collarde[...] se voyant diffamé dans une série [...] cles, avoit adressé à l'*Echo* une le[...] ne fut pas insérée. Le tribunal a o[...] en outre l'insertion de ladite lett[...] jugement dans l'*Echo*, et dans le[...] journaux du département.

— Une faillite assez considérab[...] d'affliger le commerce de Metz.

— M. B..., notaire dans le ca[...] Noyers (Yonne), vient de disp[...] laissant, dit-on, un déficit de [...] 800,000 fr.

— Le tribunal de simple po[...] Nantes a prononcé pendant le m[...] mars, 82 condamnations, dont [...] emprisonnement.

5e régiment d'infanterie de li... garnison à Lyon, a reçu l'ordre pour Toulon. Ce régiment est par le 66e qui étoit à Ancône, trouvoit à Lyon lors des jour... novembre 1831.

...logeur de Lyon et sa femme d'être arrêtés comme receleurs faisant partie d'une bande de

..., il y avoit au dépôt de men... Lyon, 89 hommes et 95

...Ramey, membre de l'Institut, achever les sculptures de l'Arc... phe de Marseille, est depuis jours dans cette ville.

...arrêté du maire de Bordeaux, la bibliothèque de la ville sera depuis 7 heures du soir jusqu'à ...du 3 avril.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

...respondances de la frontière des annoncent, sous la date du 31 ...20,000 hommes de l'armée ...ont quitté les lignes de Pam... ...Lodosa, pour marcher con... ... Celui-ci défend les appro... ...lla avec 16 à 18 bataillons. On ...t un choc prochain entre ces ...

...nouvelles de Madrid n'offrent ...tinuation de l'état d'inquiétude ...se ordinaire. On s'entretient ...de la dissolution des cortès et de ...osition du ministère comme de ...ses inévitables, mais dont le ...nt est retardé de jour en

...seul homme montre de la vi... ...le gouvernement de Madrid, ...nistre de la guerre, le général ...partis le redoutent, et il est ...lier l'épouvantail de la presse. ...le sait inspiré et soutenu par ..., et qu'ils sont quelque peu ...s de vouloir établir une dicta... ...re, cela ne laisse pas que de donner une certaine énergie au système d'intimidation du ministre de la guerre.

— L'Espagne se trouve inondée de bibles imprimées à l'étranger en langue espagnole, et dont l'introduction ne porte pas seulement préjudice au commerce, mais aussi à la religion. Elles sont publiées sous les noms des évêques de Scio (1) et d'Astorga. Cette propagande a déjà éveillé les sollicitudes de plusieurs prélats, lesquels prennent toutes les mesures qui dépendent d'eux pour repousser ce nouvel ennemi.

On s'occupe en Belgique du licenciement de l'armée. La garde civique de Bruxelles vient d'être dispensée du service.

— Le lieutenant-général Dibbets, l'un des débris de l'armée impériale française, gouverneur de la forteresse de Maëstricht, vient de mourir.

— Le paquebot le *Petrel*, parti de Tampico le 15 février, de Vera-Cruz le 24, et de la Havane le 1er mars, est arrivé le 29 à Falmouth. Les nouvelles apportées par ce bâtiment confirment celles déjà connues, savoir que Santa-Anna avoit été nommé président par *interim*, et que Bustamente marchoit sur Tampico, pour attaquer le général Urrea et le parti fédéraliste.

— Pendant que le *Petrel* étoit à l'ancre à la Havane, dit le *Morning-Herald*, un navire, venant de Vera-Cruz, a annoncé que M. Packenham étoit attendu le 24 mars dans cette dernière ville; on croyoit qu'il seroit porteur d'un projet d'arrangement entre le Mexique et la France.

— Le commodore Douglas, qui a mis son pavillon à bord du *Madagascar*, est toujours devant Vera-Cruz.

— La *Gazette de Démérari* parle d'un tremblement de terre qui a eu lieu le 21 janvier, à 6 heures du matin, à Sainte-Lucie. La secousse a duré 35 secondes; un peu plus, et cette île n'eût offert que

(1) Il y a sans doute ici quelque erreur de nom. Il n'y a point d'évêque de ce nom en Espagne.

[illegible]

[illegible] suivant [illegible] en date du [illegible] de la Martinique [illegible] a apporté la [illegible] a éprouvé, le 21 [illegible] une secousse très-violente de tremblement de terre qui avoit endommagé un grand nombre de maisons, soit à Saint-Pierre, soit au Fort-Royal. [illegible] personne n'avoit péri. »

— D'après des lettres de Lisbonne, du 10 mars, le ministre de la guerre auroit demandé aux cortès l'autorisation d'augmenter l'armée de 12,000 hommes. L'état des finances devient chaque jour plus critique.

— Le prince et la princesse de Oldenbourg sont arrivés à Rome, de retour de Naples.

— Le général anglais Taylor vient de mourir à Rome.

— On écrit de Vienne, le 25 mars, que l'archiduc François-Charles fera ce printemps un voyage à Saint-Pétersbourg.

— L'ambassadeur de Perse auprès du gouvernement britannique étoit encore à Vienne le 25 mars.

— La diète hongroise sera convoquée pour le 2 juin.

— Le roi de Suède étoit encore à Christiana le 15 mars.

— A la date du 15 mars, le tribunal de cour de Stockholm continuoit [illegible]quête sur les désordres qui ont [illegible] le 19 juillet devant l'Hôtel-de-Ville[illegible]

Le Gérant, Adrien Le [illegible]

BOURSE DE PARIS DU 5 AVRI[illegible]

CINQ p. 0/0. 109 fr. 45 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 90 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 [illegible]
Act. de la Banque 2645 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris 0 0 fr. 00 [illegible]
Oblig. de la Ville de Paris. 1197 fr. [illegible]
Caisse hypothécaire. 780 fr. 00 c.
Quatre canaux 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples. 100 fr. 65 c.
Emprunt romain. 102 fr. 0 0
Emprunt Belge 1 0 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 407 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. [illegible]

PARIS, — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE, [illegible] rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
s'abonner des
chaque mois.

N° 3108

MARDI 9 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

STATION DE 1839.

ENCE DE M. L'ABBÉ DE RA-
VAN, A NOTRE-DAME.

Dimanche 7 avril.

es distinctifs de divinité en Jésus - Christ.

la dernière conférence de vignan pour cette année. apôtre, l'infatigable prédi- Jésus-Christ touchant au cette sainte carrière, a jeté d encore sur la divinité de e, et tout pénétré de cet lendissant, nouveau Moïse, à ce monde d'intelligences de nos jours, qui s'arrête au rbe du pied de la montagne, me les yeux aux rayons du Dans notre siècle, le grain , l'atôme sont analysés, appréciés ; pour Jésus- n l'ignore, si on ne le dé- is!

pensée oppresse l'ame du oquent qui a évangélisé, ce Carême, ce nombreux, nbrable concours d'hommes es rangs, de tous les âges, avons vu à Notre-Dame, ruption ni affoiblissement. pas que l'homme de Dieu é pour quelque chose son n zèle; efforts inouis, fati- èmes, santé et vie même, il ut mis dans cette grande r le salut des ames et la nce de Jésus-Christ, son livin : lui seul ignore ce crifié. L'élite du barreau a pu admirer en lui ses puissans moyens de persuasion, voués désormais à la charité; l'homme du monde trouver à ces discours une connoissance profonde et vraie du cœur humain; le savant reconnoître l'homme des longs travaux et de la solitude; et nous, après comme avant tous les autres, comprendre ce que la science de Dieu, ce que la prière avoit surajouté à ces talens divers. Aussi trouvons-nous vraie et profondément sincère l'abnégation de l'homme apostolique, qui n'ambitionne après ces luttes glorieuses que d'emporter dans sa retraite la pensée d'une ame ramenée ou consolée par la vérité de Jésus-Christ. Un pareil dédommagement sera, nous osons l'assurer, centuplé pour ce zèle si noble, si franchement énergique. Jésus-Christ sera désormais mieux connu par tous ceux qui ont entendu cette sainte et savante parole; et puisse obtenir aussi une part de ce résultat le dernier écho que nous avons essayé de reproduire ici.

Monseigneur,

« Quand le génie de la science, appuyé sur un zèle d'observation infatigable, s'est frayé des routes nouvelles, a conquis en quelque sorte et nommé des êtres nouveaux au sein de la création, nous applaudissons volontiers à ces efforts et à ces progrès heureux.

» A la surface de la terre, ou dans ses entrailles creusées, a-t-on rencontré quelque débris inconnu du monde antique; dans ces ateliers d'invention moderne, par l'action puissante qui sépare et qui divise, une substance nouvelle est-elle apparue; tout à coup le monde savant s'é-

branle, s'émeut. Honneur à celui qui le premier pourra déterminer les caractères distinctifs du nouvel être et fixer son ordre, sa place dans cette immense classification qui nous déborde. Un fossile informe, des ossemens brisés, quelques vertèbres vermoulus suffiront pour donner naissance à un genre spécial et distinct; on inventera un nom sonore et magnifique, on construira de toutes pièces ces monstres géants dont la seule idée effraie l'imagination; on ne reculera point devant cette formation scientifique d'un monde à part, et tout extraordinaire, et tout étrange. On adoptera sans résistance à cet égard les données de la science.

»Je ne blâmerai assurément pas ceux qui déterminent, classent ainsi, ou qui adoptent ces merveilles d'une création primitive, alors surtout qu'ils savent y reconnoître la puissance bien plus merveilleuse encore du Dieu créateur.

»Mais je m'étonnerai toujours qu'on ne daigne pas transporter aux faits merveilleux du christianisme et cette étude attentive, et cette bonne foi entière, et, jusqu'à un certain point, les procédés hardis des autres sciences.

»Je m'étonne qu'on ne daigne pas, dans un ordre moral et historique ou même physique, étudier aussi l'être, le personnage le plus extraordinaire apparu jamais sur cette terre; qu'on ne veuille pas en déterminer aussi, en fixer les caractères distinctifs, afin de voir s'il a, ou non, son analogue au sein de la création; afin de voir si le nom, la nature de l'être divin ne lui conviennent pas expressément, ne l'expliquent pas seuls raisonnablement, comme la foi catholique l'affirme.

»Vous entendez que je veux parler encore de Jésus-Christ, en demandant pardon au Seigneur de me servir de termes et de méthodes employés surtout par la science de la matière.

»Mais dans ce siècle de classification et d'observation matérielle, on est quelquefois forcé d'emprunter sa marche et son *langage*, *pour* défendre la vérité de nos dogmes. Rechercher donc, d'après faits au reste, et d'après l'histoire, chercher les caractères distinctifs peuvent constituer l'être divin en Jé Christ, tel sera le grave objet de cette c nière conférence.

»Heureux, messieurs, si je pouvois vous quittant laisser plus que jamais fermie dans vos cœurs la foi de l'hom Dieu.»

Première partie.—En Jésus-Chr je vois d'abord cet étonnant car tère; l'être prédit, annoncé, dé à l'avance. Les Juifs portoient portent encore dans leurs mains livres sacrés, de l'antique allian ces livres, sacrés nous les reçûm d'eux, nous les lisons dans leur la gue. L'éclat de majesté extraordin qui environne un libérateur prom me frappe et me confond ... C'est enfant qui dans la suite des te naîtra de la femme pour écraser tête du serpent maudit. Si le Tr Haut se manifeste aux justes des p miers âges, ce sera pour garan l'effet de ces magnifiques promes Abraham voit dans l'avenir toutes générations bénies en celui qui n tra de sa race. Jacob mourant sa la gloire de Juda, et le désiré des tion sort de la royale tribu..... Si grand Moïse est donné pour chef enfans, ce sera pour les rendre ritiers et gardiens de la prom originelle du Messie futur. L'att dre fidèlement, c'est la foi, la r gion, le culte, l'existence du pe hébreu... Enseignement, rites, crifices, institutions politiques mes; révolutions, guerres, heurs, prospérités, héros, lég teurs, pontifes, tout chez cette tion étrange est figuratif et parle mystérieux réparateur de l'aveni

Durant 4,000 ans, c'est un h tage et une vie longue d'espéran

Le monde entier est en travail pour enfanter son Sauveur. Les traditions, les erreurs, les mythes de l'antique ... ment perpétuent cette attente mystérieuse qui presse, comme à son insu, l'univers païen.

Cet être ainsi annoncé, prédit, que sera-t-il donc ? Je vois Cyrus nommé, chose admirable, dans Isaïe, 200 ans avant son règne ; je lis la prédiction qui désigne Jean le Précurseur.... Mais ces hommes montrés un moment s'effacent devant le grand objet des prophéties, et se rapportent à lui comme la figure à la réalité. Au-dessus de tout domine la vive et perpétuelle image du mystérieux fondateur de la nouvelle alliance. Ce qui agitoit l'ame du royal prophète, enflammoit le zèle éloquent d'Isaïe, calmoit les vives douleurs de Jérémie, animoit le sublime et puissant concert de toutes les inspirations prophétiques, c'est la venue du Fils du Très-Haut, engendré dans les jours de l'éternité, établi roi, le guide, le précepteur, le docteur des peuples, leur lumière, leur justice, leur paix, leur joie, leur salut ; l'Emmanuel ... Dieu avec nous, le Saint des saints ; car voici les textuels accens de David, de Jérémie, de Daniel.

Mais il falloit qu'Isaïe, véritable historien, s'écriât huit siècles à l'avance, dans son divin enthousiasme : ... *enfant nous est né ; il s'appellera admirable, le Dieu fort, le père du siècle futur, le prince de la paix !* Un enfant le Dieu fort !

Jérémie ouvrant son ame aux douces consolations, laisse tomber ces touchantes paroles : *Voici les jours s'avancent ; ecce dies veniunt. Je ... naître de David l'enfant juste ; suscitabo David semen justum. Il sau... Juda... et son nom...* Prophète, quel est ce nom dans ta langue antique ? Qu'as-tu dit ? *Son nom,* dit le Seigneur, c'est... *Jéhovah* ; nom redoutable et terrible que la lèvre du Juif n'osa jamais balbutier ; nom incommunicable du seul vrai Dieu... Il est donné à l'enfant rejeton de David. Donc cet enfant est prédit comme Dieu... Que je résiste ou que j'avoue, que j'oublie ou que j'ignore, c'est écrit, c'est gravé dans d'éternels monumens. L'enfant-Dieu... et pour qui ne sait pas lire dans ce sublime ensemble de prophéties, la présence réparatrice d'un homme-Dieu promis à la terre... que faire, sinon de s'envelopper de son manteau et de pleurer sur le plus triste aveuglement ?

Jésus-Christ paroit au milieu des Juifs ; il prend le livre des prophéties, l'ouvre et dit : *Aujourd'hui s'est accompli ce que vous venez d'entendre.* Il s'applique les témoignages des prophéties, et en lui en effet se réunissent tous les rayons de divine gloire épars dans les sacrés oracles. Il vient après les semaines comptées de Daniel ; quand le sceptre est sorti de Juda ; au sein d'une paix profonde ; quand l'univers est dans l'attente... il naît dans Bethléem fetée longtemps à l'avance.

Il naît de la Vierge pure, saluée par Isaïe ; il est de la tribu de Juda, de la maison de David ; il fuit en Egypte, et revient pour vivre pauvre et pour souffrir ; il sera le plus doux, le plus innocent, le plus haï, le plus persécuté de tous les justes... Son peuple le fera mourir ; il sera rassasié d'opprobre, mis au rang des scélérats ; ses pieds et ses mains seront percés ; sa mort abolira les sacrifices, étendra sur la terre le règne de la justice. Ses apôtres, son Eglise, ses

combats, ses triomphes, une invincible durée, tout est raconté... Qu'est-ce donc? — La prophétie ! Oui, c'est la prophétie ; ce sont les mots... Mais c'est l'Evangile et l'histoire.... Vous rapprochez, vous comparez... La prophétie, c'est l'histoire.

C'est ce même homme, ce même Dieu, annoncé, prédit, réalisé... Est-ce prédit comme Dieu ? C'est son caractère distinctif. Il faut donc le classer, le nommer dans le ciel et sur la terre... L'aurore paroît, et par elle vous annoncez le jour et l'astre du jour... Au front du temple est inscrit : *Au Dieu très-bon, très-grand* : vous nommez à l'entrée la divinité qu'on adore. Prophétie, c'est Dieu annonçant Dieu. Donc la nature, le nom sont trouvés... Il est Dieu, vous n'en pouvez pas faire autre chose....

Mais voyons d'autres caractères distinctifs.

Seconde partie. — Nous étudions encore Jésus-Christ, ses traits distinctifs et extraordinaires, afin de pouvoir le nommer et l'adorer. Trois choses se présentent : sa doctrine, ses œuvres, son caractère.

Sa doctrine d'abord : je ne puis en reproduire l'ensemble et le tableau : cette sublimité si simple et si pure ; ce code complet de vertus et de devoirs, code d'une application merveilleusement féconde, d'une efficacité puissante, qui sur cette terre désolée enfante des prodiges d'héroïsme et de sainteté, au sein des civilisations nouvelles, les influences réparatrices les plus indestructibles.

Je ne parlerai pas de ce mot uniquement divin... *vous aimerez*, qui seul apporta sur la terre la charité ; je laisse ces augustes mystères de vérité et de vertu, qui élèvent, éclairent, *échauffent et* appuient l'ame; ces caractères évidens de divinité : je m'a rête à un autre caractère fondame tal et premier; Jésus-Christ s'ense gne lui-même comme un dogme, quel dogme donc?...

De cette bouche modeste et sacr découle comme un fleuve abo dant de lait et de miel : *Je suis lumière, la voie, la vérité et la vie Fils de Dieu, Dieu est mon père* ; *Père et moi ne sommes qu'un ; ce mon Père fait je le fais.* C'en é trop... les Juifs l'accusent de b phêmer, de se faire Dieu ; ils donc bien compris, ces Juifs, ce plus tard l'Arien ancien et l'A nouveau ne voudront pas comp dre ; saint Augustin le remarq *Ecce intellexerunt Judæi, quod intelligunt Ariani.* Et cette sup tion des Juifs, Jésus-Christ la to l'approuve, la confirme. On lui pose sa naissance, il répond : *A Abraham, je suis ;* Abraham fut *moi je suis, ego sum.* Et c'est le gage de Dieu se révélant à Mo Je suis, *ego sum qui sum...* C'e même nom, *Jéhovah.*

Ce n'est pas tout. Jésus-Chris mande qu'on croie en lui ; qu'o tende de lui tout don de grâce vertu ; qu'on l'aime, qu'on le s qu'on s'immole, qu'on meure sa foi, pour sa gloire et son no veut tout attirer à lui, et il n cherche jamais que la gloire de Il enseigna donc qu'il étoit D Impossible de le traduire et d tendre autrement. Et ces p sorties de sa bouche sont des f Quel rang, quelle nature, quel allez-vous lui donner ? Il faut clure : mais attendez. Pro comme Jésus-Christ. Il parle parole il joint les œuvres. *Cr mes œuvres,* disoit-il.

i le pouvoir de remettre les pé-, voici la preuve : *Lève-toi, dit-il paralytique, et marche.* Saisissez la preuve, car Dieu aussi a sa gue et sa logique. Les peuples bares reconnoissent les envoyés un souverain au sceau de la signare du prince ; ses lettres de créan-, Dieu les donne aussi, et ce sont 'éclatans prodiges, un ensemble de faits divins ; et la nature entière est docile et soumise à la voix de Jésus-Christ. La santé, la vie, la douleur, la maladie, la mort, le tombeau, les vents et les mers, les puissances infernales et tous les élémens lui obéissent. Mais c'est ainsi que Dieu parle ; c'est ainsi que Dieu seul agit. Donc Jésus-Christ est Dieu : c'est la plus inévitable et plus divine logique. Et c'est la nôtre. Jésus-Christ a dit qu'il étoit Dieu et fait les œuvres de Dieu ; donc il l'est. Simple et douce, mais éclatante et accablante lumière. C'est la vérité ; le conquérant et le *génie*, ces deux formes m'expliquent tout le reste au monde, tout l'humain, le plus grand de cette terre. L'homme-Dieu seul m'explique Jésus-Christ, et vous n'en pouvez pas sortir.

Troisième partie. — Oubliez ce que je viens de dire ; n'en retenez qu'une chose, que vous ne pouvez pas ne pas m'accorder : celui dont le nom, au-dessus de tous les noms, commande la louange à toutes les bouches, l'amour à tous les cœurs, que ses ennemis les plus déclarés ont si hautement proclamé grand, juste et sage. Je ne demande rien de plus, donc nécessairement il est Dieu. Car, s'il n'est pas Dieu,

« Non évidemment, il ne fut ni juste, ni saint, ni grand, ni sage.

» Si Jésus-Christ n'est *pas Dieu*, non, après son langage il n'est plus digne ni d'estime ni de louange, il ne mérite que le mépris le plus profond, comme ces insensés dont l'histoire a conservé, flétri les noms, et qui eurent la ridicule ambition de se faire décerner les honneurs divins.

» Il ne fut qu'impie, imposteur sacrilége ; car enfin, n'étant qu'un homme, il voulut se faire adorer comme un Dieu ; et ne croyant pas vous le dire, osez le dire, osez voir en Jésus-Christ l'imposteur, l'impie, le fanatique, le scélérat menteur. Et s'il n'est pas Dieu, vous devez le dire, pas de milieu.

» Malgré vous-mêmes, cette conséquence vous fait horreur.

» Jésus-Christ, son caractère, son honneur, sa vertu, sa sagesse, sa sainteté sublimes, vous les proclamez. Donc il est Dieu, oui, Dieu ; c'est une seule et même vérité qu'unit le plus indissoluble lien, sagesse et divinité de Jésus-Christ, comme ce qui est, est. Y eut-il donc jamais de contradiction plus manifeste et plus déplorable que de prétendre honorer, louer Jésus-Christ comme un grand homme ? Un grand homme !

» Et l'on croit beaucoup dire, avoir beaucoup fait ; on croit parler une langue raisonnable, religieuse et littéraire. Et l'on ne voit pas que c'est dévorer la plus folle inconséquence et la plus cruelle ignominie !

» Car en louant, en exaltant Jésus Christ, c'est flétrir toute sa vie, sa personne, sa doctrine, et toutes les actions de sa vie, d'un sceau avilissant de démence ou de mensonge impie ; puisqu'enfin on le loue, on l'exalte comme un homme, et lui il se donna pour un Dieu.

» Mais déchirez plutôt toutes les pages du récit évangélique ; dites plutôt avec le juif déicide anathème à son glorieux héros. Je l'aime mieux. Au moins il y aura franchise, conséquence et logique dans la haine et dans la guerre.

» Mais ne venez pas, non ne venez pas, à l'aide de vos éloges, profanateur téméraire de la tradition de soixante siècles qui tous se réunissent et se confondent en

la divinité de Jésus-Christ comme dans le foyer commun de vérité et de lumière ; ne venez pas outrager indignement le Dieu béni des chrétiens, en démentant par vos éloges ses doctrines les plus expresses, ses œuvres et ses plus claires paroles. Car alors c'est abuser de la louange pour blasphémer et pour maudire, et quand on maudit, on maudit, on ne loue pas.

» Ou bien, si vous voulez accepter et révérer l'Evangile, acceptez et révérez le caractère de Jésus-Christ, sa grandeur, sa sainteté, sa sagesse ; croyez donc qu'il est Dieu, puisqu'il l'a dit. »

A la fin de cette éloquente et entraînante démonstration, l'orateur s'est arrêté un instant ; puis, d'une voix et avec des accens qui ont visiblement ému son immense auditoire, le pieux orateur a terminé ainsi :

« Messieurs, ma tâche est terminée ; je vous laisse. A la vue de votre persévérant et religieux concours, à l'aspect de cette antique métropole que remplirent vos rangs si pressés et si nombreux, volontiers le prêtre se demande si l'Eglise que tant de douleurs naguère encore faisoient gémir, se verroit donc rendue aux jours heureux de ses paisibles triomphes.

» Pourquoi donc, en effet, la foule vient-elle inonder nos temples, prendre part à nos solennités saintes, environner nos chaires chrétiennes et fléchir une fois encore le genou au nom du Seigneur Jésus, comme pour obéir à l'ordre du grand apôtre? D'où peuvent naître ces hommages involontaires pour plusieurs?

» Messieurs, vous me permettrez en finissant de le penser et de le dire.

» Aux grands souvenirs du christianisme, par une sage et touchante disposition de la providence divine, fut attachée une vertu secrète mais puissante, qui, même après de longs siècles, vient chercher et réveiller les sentimens de l'antique foi, jusque dans des cœurs glacés dès long-temps par une mortelle indifférence. C'est que malgré toutes les résistances, tous les vains raisonner et tous les oublis de l'homme, il vi destructible cet instinct supérieur l'ame naturellement chrétienne, pour servir de l'expression d'un ancien ; ils vent cet intime besoin de croire et c force cachée de la foi, qui, à certa époques, ramènent comme à leur ins malgré eux, les esprits et les cœurs divin auteur de notre foi, sau de tous les hommes.

» On pourra bien, vivant à la lég sans réflexion, sans étude cons cieuse, sans la prière, entraîné pa tourbillon des préoccupations d'un j on pourra détourner les yeux de la mière, et aller loin de ses paisible fluences errer dans la région du trou des ténèbres et des vagues rêveries. pourra, ô folie! se bercer un mome l'enchantement des plaisirs et des sions ; s'agiter et se débattre au se je ne sais quelle fièvre de malaise, quiétude, d'inconstance et d'erreu ronge et dévore le corps social. On pu dire à la question posée du fait c comme autrefois l'apôtre incrédule : ne touche, je ne croirai point. *nisi vid non credam.*

» Mais en présence de l'auguste sim cité des faits, de la chaîne avérée monumens et des témoignages cath ques, et peut-être, oserai-je l'espé après l'heure silencieusement écoulée cette enceinte, on sentira, on avou même qu'en la foi seule se trouve le mède à nos maux, se trouvent le rep l'ordre, la vérité, la gloire.

» Puissiez-vous les avoir retrouvés retrouver du moins un jour pour jam afin de vivre heureux, paisibles et fians ; c'est mon vœu le plus ardent. je ne descendrai pas ingrat de chaire. Je bénirai le ciel d'avoir sou ma foiblesse ; je le bénirai de vos di sitions généreuses qui vinrent touj avec une si fidèle assiduité accueillir convictions et ma franchise, et cons le cœur du vénéré pontife dont la bo le dévoûment et la tendresse furen

bien mériter le nom de pasteur et de père.

» Messieurs, entre l'apôtre et ceux qu'il évangélisa, des rapports touchans s'établissent.

» Je ne vous quitte jamais sans une émotion profonde, sans ressentir vivement les liens puissans qui m'attachent à vos ames. Votre souvenir me suit et m'accompagne constamment dans la retraite. Pour de jeunes cœurs, espoir de notre avenir, pour ceux qui croient, pour ceux qui s'égarent, je ne cesse d'invoquer le consolateur éternel, et d'appeler sur eux et sur mon pays la lumière, la paix, la force de la foi, afin que régénérés et puisant de nouveau la vie aux sources du Sauveur, nous coulions encore de longs jours de gloire et de prospérité, les jours du temps, les jours de l'éternité. »

A son tour et selon l'usage, M. l'Archevêque s'est adressé à cette assemblée, si consolante pour son cœur de pontife, par le nombre de plus en plus augmenté, et par son respect religieux pour la parole et le lieu saints :

« Si la reconnoissance, a dit l'illustre prélat, doit être mesurée au bienfait, notre action de grâces demeurera impuissante pour tout le bien qui s'est fait durant la suite de ces conférences de la station quadragésimale de cette année. Vous avez encore une fois réjoui notre cœur par votre empressement, votre innombrable, votre judicieux concours, autour de cette chaire de Notre-Dame, pour recueillir les apostoliques enseignemens de la gloire de Dieu.

» Heureusement que nous avons pour remercier le Père de tout don parfait, nous avons, ne craignons pas d'employer cette expression familière, qui est de l'apôtre, une bouche plus éloquente qui fait monter au trône de Dieu toute louange, toute action de grâces ; *Advocatum habemus Jesum Christum.*

» Encore une fois, au Carême prochain, vous entendrez la voix amie qui vous a si éloquemment prêché Jésus-Christ. En attendant, avant de vous bénir et de nous séparer de vous, permettez-moi de vous souhaiter tout ce qui est désirable par-dessus tout, la grâce et la paix ; avec ces dons, la société, la famille, chacun de vous, seront sûrs d'affronter tout danger. Et comme l'a dit avant nous avec tant d'éloquence, dans une autre chaire de cette capitale, celui que nous pouvons, que nous aimons à appeler notre père, lui qui fut le promoteur, le fondateur véritable de ces conférences, et que vous avez vu si modestement assidu en cette métropole, Jésus-Christ alors le souverain des rois, régnera, gouvernera et dominera jusqu'à la fin pour le bonheur de tous. *Christus regnat, vincit et imperat.* »

Tout ce qui a pu saisir les dernières paroles de M. l'Archevêque, où l'on voyoit un noble cœur rendant un hommage bien mérité à l'illustre et vénérable évêque d'Hermopolis, là présent et fort ému aussi, toute cette assemblée s'est associée à ce témoignage si haut, si délicat. Il a rappellé ce mot de M. de Fontanes sortant de Saint-Sulpice après une conférence de 1804 : *C'est Bossuet en chaire.* Voyez, n'est-ce pas frappant? en dehors de la religion, au sein de la grande cité, hommes et choses se divisent et luttent impuissans. Ici, trois hommes, un humble prêtre et deux pontifes illustres parlent de Jésus-Christ, établissent et font goûter sa paix à près de dix mille ames réunies en son nom.....

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le dimanche des Rameaux, le Saint-Père a tenu chapelle papale dans l'église Saint-Pierre. Sa Sainteté bénit et distribua les rameaux, après quoi elle fit la procession dans la basilique, étant précédée des cardinaux et de la prélature. Après la procession, le Saint-Père assista, sur son trône, à la messe pontificale célébrée par M. le cardinal Maï.

Le soir, M. le cardinal de Gregorio, évêque de Porto et grand pénitencier, se rendit avec le tribunal de la Pénitencerie à l'église Saint-Jean-de-Latran pour y entendre les confessions.

M. Crescentin Bussi-Ubaldini, patrice d'Urbin, prélat de la maison de Sa Sainteté, assesseur du tribunal criminel, chanoine du Vatican, est mort le 17 mars, n'ayant pas encore quarante ans.

PARIS. — On s'occupe en ce moment d'un projet de travaux pour la réparation de l'ancienne cathédrale de Noyon, négligée depuis trop longtemps. Les habitans s'imposent pour cela des sacrifices. La liste civile vient d'accorder 600 fr. dans le même but. La reine et madame la duchesse d'Orléans y ont ajouté chacune 200 fr.

M. le cardinal de Latil, archevêque de Reims, a nommé M. l'abbé Talhouet de Brignac au titre de vicaire-général, qui étoit vacant depuis la mort de M. l'évêque de Numidie. Cette nomination a été agréée du gouvernement.

M. l'archevêque d'Avignon a ordonné une quête générale dans son diocèse en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique. Le prélat expose les motifs qui doivent intéresser en faveur malheureux habitans de cette lonie.

A la suite de son mandement est du 20 mars, le prélat recomma encore l'exacte observance de to les prescriptions sur l'administrat des fabriques. Il cite à ce sujet circulaire du ministre des cultes, date du 15 mars, qui insiste su point.

M. l'évêque de Nantes a adress 24 mars à ses curés, une circula pour indiquer une quête dans tou les églises le dimanche de *Quasimo* en faveur des victimes du désastre la Martinique. Le prélat avoit sité, dit-il, à faire ce nouvel app la charité des fidèles, craignant jours d'ajouter à leurs charges, la grandeur du désastre et les lations si fréquentes de famille commerce qui existent entre la lonie et Nantes, doivent faire dé de s'associer à une œuvre si d'intérêt.

La station du Carême, à la ca drale de La Rochelle, a été prê cette année, comme les deux an précédentes, par M. l'évêque. dernier, les discours du prélat av eu pour objet l'histoire du peupl Dieu, depuis la création du mo jusqu'à Jésus-Christ; cette an l'orateur a présenté à son audit l'histoire du peuple chrétien dep Jésus-Christ jusqu'à nos jours. but étoit de montrer l'Eglise cath que victorieuse de tous les enne qui s'étoient successivement él contre elle, la synagogue, les p sances de la terre pendant les p cutions des trois premiers siècles, hérésies et enfin la philosophie. I avoit quatre instructions par maine, et la foule attirée par ce n veau genre d'instructions, où la doctrine ressortoit de l'hist même, a toujours été en augm tant.

Les détails historiques relatifs aux ...fs de la prétendue réforme du ...e siècle, ont vivement excité la ...osité et l'intérêt; quelques es...s plus susceptibles, dit-on, se se...ent offensés de la trop grande vé...ité de la narration du prédicateur, ...qu'il a dévoilé les chefs du pro...tantisme. Le plus profond recueil...ment cependant n'a cessé de régner ...s son vaste auditoire. Aussi le ...lat n'a pas manqué d'exprimer ... félicitations aux fidèles pour ...pressement, l'attention et l'assi...ité qu'ils avoient mis à le venir ...ndre. Le sermon du jour de Pâ...s étoit une analyse rapide de tous ... discours du Carême, sur ce texte ...l'Apocalypse qui en faisoit le fond: ... *est ei corona, et exivit vincens ut ...ceret*. Dans cette suite de discours, ...n a généralement été frappé de l'é...dition et de la mémoire étonnante ...u prélat, autant que de son zèle in...fatigable.

Nous avons vu dernièrement un préfet interdire des prédications en Alsace sur les plaintes de quelques libéraux, sous prétexte que ces prédications étoient une mis...sion, et cinquante curés ont vai...nement réclamé contre cette défense ...arbitraire. Le préfet de l'Indre vient, ...après un journal, de se signaler par ...e mesure plus arbitraire encore. Il ...adressé aux maires une circulaire ...il leur recommande de s'entendre ...c les curés pour qu'il ne vienne ... dans les paroisses des mission...res qui, étrangers, dit-il, aux lo...és, sont souvent peu mesurés, in...ent les consciences et irritent ...sprits. Il ajoute qu'il ne faut ad...re à prêcher que les supérieurs ...éminaires et les grands-vicaires. ...si voilà un préfet qui lance des ...its et qui usurpe les droits de ...rité ecclésiastique. C'est aux ...es à approuver et à envoyer les ...eteurs, c'est à eux à les interdire s'ils abusent de leur ministère. Mais qu'un préfet interdise, et interdise en masse, c'est un empiétement intolérable. Et notez que cela se fait dans un département où les prêtres ne sont pas en nombre suffisant pour les besoins, et où on seroit trop heureux d'avoir de temps en temps des prêtres étrangers pour suppléer par leurs instructions à ce que ne peuvent faire les prêtres du pays.

M. Smith, évêque d'Agna et coadjuteur du vicaire-apostolique des Antilles anglaises, qui étoit dernièrement à Paris, est retourné en Angleterre par la Belgique. Il a visité plusieurs villes, et étoit le 11 mars à Louvain, où il a visité l'Université.

Il n'y a pas encore trois ans qu'un jeune avocat de Rennes, M. Benjamin Petit, renonça au barreau pour se dévouer aux missions d'Amérique. Il partit en juin 1836 avec M. l'évêque de Vincennes et plusieurs autres ecclésiastiques que le prélat avoit engagés à le suivre. Il fit son séminaire aux Etats-Unis, et fut ordonné prêtre. Son évêque l'avoit placé à South-Bend, un des postes de son diocèse, et l'avoit chargé de diriger les Potowatomies de la rivière Jaune. De là, il visitoit les catholiques de Sainte-Marie-du-Lac, de Laporte, d'Elkhart, et les Indiens de Pokagon. M. Petit s'attacha à ces sauvages, dont il avoit appris la langue. Il voulut les suivre dans leur voyage vers l'ouest, afin qu'ils ne perdissent pas leurs habitudes chrétiennes. Il obtint de son évêque la permission de s'absenter, et promit de revenir dès qu'il auroit pu confier ses Indiens à d'autres missionnaires. Ce voyage dura deux mois, et fut très-pénible par la rigueur du froid et par le manque de tout. M. Petit y perdit plusieurs de

ses Indiens, et tomba lui-même malade. Il fut soigné d'abord par un Jésuite, qui se trouvoit avoir été médecin, et qui est resté avec les sauvages. Se trouvant un peu mieux, il voulut revenir, malgré son chagrin de quitter les Indiens; mais il ne croyoit pas pouvoir se dispenser de tenir la promesse qu'il avoit faite à son évêque: il se mit donc en route. Sa voiture étoit une simple charrette non suspendue et allant fort vite. On sent ce qu'il dut souffrir dans un long trajet et dans son état de foiblesse. Arrivé au collége de Saint-Louis, chez les Jésuites, il ne put aller plus loin; son corps n'étoit que plaies. Il dit encore la messe le 11 février, et mourut trois jours après, ayant fait à Dieu le sacrifice de sa vie. Son évêque et ses confrères ont donné des larmes à la fin prématurée de ce jeune prêtre, victime de sa charité et de son courage.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

L'Académie des sciences morales et politiques a élu dans la séance de samedi, M. Dutens à la place d'académicien libre. L'Académie a entendu une communication de M. Charles Lucas *sur l'état physique et moral des individus cellulés dans les maisons centrales de Gaillon, Mont-Saint Michel et Beaulieu* (Calvados), à l'époque de sa tournée d'inspection de 1838. La maison centrale de Beaulieu étant celle où l'on a fait en France l'usage le plus ancien et le plus étendu du cellulage de jour et de nuit, M. Lucas a dit en terminant qu'il laissoit au chef de cet établissement, à M. Dyéi, le soin de caractériser lui même les résultats généraux de cette épreuve locale :

« Je n'ai pas remarqué, dit M. Dyéi, qu'aucun des condamnés que j'ai mis à l'isolement en ait éprouvé un avantage personnel. Je n'y ai gagné que de sauver les autres de leur mauvais exemple et de *leur influence*. L'isolement les a abrutis et endurcis; il n'y sont devenus que pl vicieux et plus méchans; je n'ai p même corrigé la paresse. Ils ont po jusqu'à l'excès un vice funeste, et à âge où l'homme se livre rarement à pareilles habitudes. Pour l'individu is lé, c'est, si je puis m'exprimer ainsi, seule jouissance, sa seule consolatio Du reste, je n'ai pas plus de confian dans le silence que dans l'isolement solu. Je sais que l'on peut *rompre l'un l'autre*; mais je crois au système pé tentiaire de M. Lucas, à l'influence l'éducation active et à l'empire de l' tude. »

Cette communication a donné lie une discussion à laquelle lord Brough présent à la séance, a pris part, dissimulant pas qu'il ne sauroit atte du cellulage de jour et de nuit les r tats qu'on espéroit en recueillir, et clarant qu'à ses yeux, la question cation dominoit ce sujet.

C'est aussi la pensée de la fameus glaise, madame Fry, qui s'est bea occupée des prisons de femmes. Ma Fry, qui a récemment visité la m centrale de Beaulieu, affectée aux d nus des deux sexes, est en ce mome Paris, où elle vient de publier une à l'honorable M. Bérenger, l'un des versaires du système pensylvanien. dame Fry partage l'opinion de M. D dont elle fait le plus grand éloge, connoît qu'il n'y a aucune prison gleterre aussi bien dirigée que la m de Beaulieu, dont elle conseille France d'améliorer le système, bien imparfait, mais éminemment fectible. Ce n'est pas de l'Amériq même de l'Angleterre, c'est de la F que madame Fry attend le véritab tème pénitentiaire. M. Lucas a c outre à l'Académie un fait qui que la maison de Beaulieu pos excellent aumônier dans M. l'abbé qui depuis cinq ans a fait opérer plus de *vingt mille francs de restit*

« En ce moment même, a dit M cas, M. Lainé a 1,700 fr. à

ıt, il n'y a pas de résultats pé-
ıs plus positifs, que d'amener
s à restituer l'argent volé; et
consolant spectacle de voir la
pérer à la prison ce que la jus-
it pu obtenir au tribunal. »

(*Journal des Débats.*)

PARIS, 8 AVRIL.

es rassemblemens se sont for-
redi soir aux environs de la
ıt-Martin. Comme ceux de la
se composoient en grande partie
s vêtus de blouses. La garde mu-
dissipé ces attroupemens, et ar-
ncert avec les sergens de ville
individus. A ce moment quel-
rbateurs se sont repliés dans les
nes, où des vitres de croisées et
ıères ont été cassés.

a soirée de samedi, de nombreux
emens ont eu encore eu lieu entre
s Saint-Denis et Saint-Martin;
nombre de fortes patrouilles de
nale, de garde municipale et de
ligne a amené en peu de temps
ment de l'ordre. Le *Journal*
annonce que deux ou trois
tions ont été faites, à la grande
n des habitans, fort agités par
ellement de ces scènes de dé-

r la tranquillité n'a pas été un
ublée. Dans la soirée de nom-
atrouilles de garde nationale et
s de ligne ont circulé sur les
s.

hambre des pairs s'est séparée
s ajournement fixe.

urd'hui, la chambre des dépu-
tinué la vérification des pou-
longs débats ont eu lieu à l'oc-
manœuvres électorales repro-
ncien cabinet par les députés
he. Le général Bugeaud, appelé
ent à la tribune, a dit que
, Sauzet et Dupin avoient en
le plusieurs membres corroboré
émoignages les paroles du ma-
lt à la chambre des pairs, concernant la crise ministérielle. M. Bugeaud a invité MM. Passy, Sauzet et Dupin à s'expliquer à la tribune, mais la chambre a paru penser que cela entraîneroit la discussion trop loin.

— Le maréchal Clausel est de retour à Paris de son voyage à Londres.

—Les membres du côté gauche se sont réunis aujourd'hui chez M. Odilon-Barrot.

— Les diverses fractions de la chambre des députés se sont déjà réunies plusieurs fois chez le général Jacqueminot, MM. Odilon-Barrot et Ganneron, sans avoir mis nulle part encore en question la présidence de la chambre.

— Aucun des ministres intérimaires, disent les journaux du gouvernement, n'a pris possession de l'hôtel affecté à son département.

— Le ministère de transition continue de marcher sans président du conseil.

— M. E. Heulhard de Montigny, ancien secrétaire-général de la préfecture de l'Allier, est nommé sous-préfet à Bar-sur-Aube.

—M. Hogner, l'un des chefs de division du ministère de l'intérieur, remplace par intérim M. Edmond Blanc, comme secrétaire-général de ce ministère.

— On dit que M. Delessert, préfet de police, a offert sa démission qui a été refusée.

—Le *Moniteur*, répondant à un journal qui avoit appelé la sollicitude de l'administration sur les ouvriers sans travail, dit que s'il est bien informé, tous les ateliers au compte de la ville de Paris sont en pleine activité depuis quelques jours. L'administration municipale hâte en outre de tous ses moyens l'approbation de projets qu'elle a déjà adoptés, et qui doivent amener l'ouverture de nouveaux ateliers. Le *Moniteur* dit aussi que beaucoup de permissions de bâtir ont été données à des particuliers; que tout fait espérer que la plus grande activité va régner dans les travaux de bâtimens.

—M. Guizot, que plusieurs feuilles disoient atteint d'une fluxion de poitrine,

assistoit à la dernière séance de la chambre des députés.

— Le maréchal Maison est, dit-on, malade depuis quelques jours.

— Une ordonnance du 4 révoque les défenses prononcées par l'ordonnance du 21 janvier. en ce qui concerne l'exportation des grains et farines par les ports de l'Océan.

— Le gérant du journal les *Ecoles* a été condamné, en police correctionnelle, à un mois de prison et 700 fr. d'amende, pour avoir traité des matières politiques sans cautionnement et omis le dépôt au parquet du procureur du roi. La cour royale de la Seine, jugeant sur l'appel du gérant, a décidé que le dépôt du journal au parquet du procureur du roi ne constituoit qu'une seule et même contravention avec celle qui a donné lieu à la condamnation pour défaut de cautionnement; elle a en conséquence déchargé le gérant de l'amende de 500 fr. prononcée contre lui pour le non dépôt, et adopté le surplus du premier jugement.

— Sur 1,000 accusés traduits devant les cours d'assises en 1826, il y en avoit 108 en récidive; dix ans plus tard, en 1836, on en comptoit 205, ou presque le double.

— Sur 1,000 prévenus traduits devant les tribunaux correctionnels, en 1828, il s'en trouvoit 60 en récidive; en 1836, il n'y en avoit pas moins de 113.

— La compagnie des avocats à la cour de cassation a voté une somme de 600 fr. en faveur des victimes de la Martinique.

— Du 3 au 5, le tribunal de commerce a prononcé quinze nouveaux jugemens de déclarations de faillites.

— Dans le mois de mars, la somme totale des dépôts faits à la caisse d'épargne de Paris, s'est élevée à 2,202,615 f. et celle des remboursemens à 3,935,500 fr.

— M. Legros a été élu, par le 4e arrondissement, membre du conseil municipal de Paris, en remplacement de M. Parquin, décédé.

— M. Saint-Marc Girardin ouvrira son cours à la Sorbonne le 10 à onze heures.

— M. Mauger, armateur d
vient de donner au Jardin-d
une tortue monstre, pesant 50
venant de l'île de l'Ascension.

— Une enquête est ouverte d
arrondissement sur le projet du
finitif et la gare d'arrivée du c
fer de Paris à Orléans.

NOUVELLES DES PROVIN

Il y a eu à Nantes pendan
de mars 224 naissances, 201 d
mariages.

— La caisse d'épargne de
reçu le 1er avril la somme de 1
et remboursé celle de 18,648 fr

— Le 4, au moment où un
ment du 31e de ligne, en g
Lyon, descendoit la côte des Ca
revenant de l'exercice, un par
s'est tout à coup écroulé. De
ont été blessés; l'un a eu l'épa
ment meurtrie, et l'autre le pie
séparé de la jambe.

— L'ouverture du chemin de
lais (Gard) vient d'avoir lieu.

— Trois individus prévenus
ont pu s'échapper, le 1er, de la
Nîmes.

— Le marquis de Candolle, a
lonel d'une des légions de la g
tionale de Marseille, ancien c
France à Nice, chevalier de S
et de la Légion d'Honneur,
Maurice et de Saint-Lazare de S
est mort d'apoplexie foudroyan
mars, dans sa maison de camp
de Marseille. Impliqué dans u
politique après 1830, il fut ac
le jury.

— La corvette de charge le
arrivée d'Oran à Marseille le 1

— Un vol de 10,540 fr. a
mis, à Bordeaux, dans la n
au 2, chez MM. Castera et Creb
gocians.

— La souscription ouverte à l
en faveur des victimes de la M
s'élevoit le 4 à 2,955 fr.

tablir une compagnie de na
a vapeur par bateaux dits
, entre Bordeaux et Tou-

EXTERIEUR.

'ELLES D'ESPAGNE.

mens de troupes qui ont lieu
ntre dans les deux armées du
ent toujours indiquer un
n. Espartero s'avance vers la
nalès comme pour la forcer.
ie ses positions sur ces mé·
La route d'Estella à Dicas-
'e de troupes et d'artillerie.
général de Charles V est en-
.

ne continue d'être livrée à
de agitation. La destitution
Meer est indiquée comme
e cause de cette fermenta-

somme bien que d'un côté
l'autre, les généraux mettent
monde qu'ils peuvent dans
de leurs plans. Cependant,
Anglais ont des agens secrets
pour tout observer, on ne
trop de trouver quelquefois
rnaux de Londres des indi-
ne se trouvent pas ailleurs.
feuilles annonce qu'elle tient
ource la détermination prise
rlos de marcher sur la Cas-
ne plus concentrer la guerre
rovinces de Navarre et de
après cette version, le mouve-
il s'agit auroit lieu avant la
Maroto et Cabrera y auroient
combineroient leurs opéra-
nséquence. On ajoute que les
la princesse de Beira sont
coup dans cette résolution.
pas? C'est ici une question
blic encore plus que de straté-
n'est pas défendu aux femmes
e jugement comme elle, d'ap-
s dispositions des peuples.
en soit, voilà ce qu'on dit, et on sent d'ailleurs partout la nécessité d'aller ou venir.

— Il paroît que le corps d'armée du général Ayerbe n'est point revenu de son alerte devant Segura. Il a toujours reculé depuis. Les lettres de Saragosse annoncent que le nombre des blessés qu'on a ramenés de l'expédition contre Segura est très-considérable. Il est constaté du moins par les résultats qu'il y a eu défaite des christinos dans cette entreprise.

— Les pratiques de la semaine sainte ont été remarquées avec édification par plusieurs journaux. Le *Castillan* s'exprime ainsi à ce sujet : « La démoralisation et la guerre civile, les exemples contagieux de l'étranger et ses pernicieuses maximes, n'ont pas pu ruiner la foi ni affoiblir la ferveur du peuple espagnol. »

Les cérémonies de la semaine sainte ont été célébrées à Malaga au milieu d'un concours prodigieux de fidèles. On calcule que 30,000 personnes étrangères à la ville sont venues y prendre part.

La crise commerciale continue ses ravages en Belgique. M. John Cockerill a suspendu ses paiemens. Un fort banquier de Liége, M. Bellefroid, a pris aussi des arrangemens avec ses créanciers.

— A la date du 4, on faisoit courir le bruit à Bruxelles qu'une révolution venoit d'éclater à Paris.

— Le *Moniteur Belge* publie un arrêté royal du 5 avril, qui nomme M. Desmaizaires ministre des finances.

— Le *Handelsblad* du 3 avril publie le traité de commerce conclu le 19 janvier entre la Hollande et les Etats-Unis. Il a principalement pour objet de faire disparoître tous les droits de tonnage, de balisage, de sauvetage, de quarantaine et de pilotage entre les deux puissances contractantes. Ce traité, qui doit être ratifié dans les six mois, l'a déjà été par la Hollande.

— Lord Fortescue, nouveau lord-lieutenant de l'Irlande, est arrivé le 5 à Dublin.

— Par suite d'une convention passée entre le roi de Sardaigne et l'électeur de Hesse, tout droit d'aubaine, de détraction et autres semblables, y compris l'impôt d'émigration, qui ont pour objet d'imposer les biens transportés d'un état dans l'autre, sont et restent abolis entre les deux états. La même convention a eu lieu entre le roi de Sardaigne et le grand-duc de Saxe-Weimar-Lismach.

— Le nombre des grandes maisons de commerce établies à Saint-Pétersbourg est de 160. Elles ont fait en 1838, au moyen des reviremens, pour 263,000,000 d'affaires.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 6 avril.

Les tribunes sont remplies long-temps avant l'ouverture de la séance. A deux heures et demie le président occupe le fauteuil. M. Girod (de l'Ain) et le duc de Montebello occupent le banc des ministres. Les ducs d'Orléans et de Nemours sont présens.

M. Boyer fait un rapport dont les conclusions tendent à déclarer valides les titres du duc de Caumont-Laforce, ancien député, nommé pair de France par ordonnance du 7 mars. Ici s'engage un long débat. M. de Montalembert, tout en reconnoissant dignes de la pairie tous ceux qui viennent d'y être appelés, attaque fortement ces nominations sous le rapport des convenances. L'orateur trouve que les ministres qui n'étoient plus dépositaires du pouvoir que pour la forme, ne devoient pas discréditer la pairie au point de la donner en cadeau d'adieux à leurs amis. M. de Montalembert attaque avec plus de force encore la nomination de trois anciens députés qui n'ont point été réélus, et rappelle que M. de Villèle, *à la plus mauvaise époque de la restauration*, en introduisant 75 pairs dans la chambre pour briser la majorité libérale, eut la convenance d'y faire entrer ses partisans de la chambre des députés avant que les électeurs les eussent rejetés. « Je dis, continue l'orateur, qu'on ne doit pas déclarer effrontément à la face du pays que la pairie n'est plus qu'une fiche de consolation pour les candidats du m[...]tère, et cette assemblée un hôtel d[...] valides pour ses débris. »

Le comte Molé trouve que le dis[...] de M. de Montalembert est l'attaq[...] plus intempestive à l'usage le plus [...]time de l'une des prérogatives de la [...]ronne. Il y a honneur sans doute à o[...]nir les suffrages des électeurs, mais [...] peut regarder comme une flétriss[...] ne pas les avoir obtenus. La pairie e[...]tes les récompenses que d'anciens e[...] services ont pu mériter, ne peuven[...] raisonnablement être perdues po[...] candidat qui n'a point réussi dans l[...] électorale. En signant l'ordonnanc[...] nommé huit pairs, les ministres [...]sionnaires n'ont fait qu'aider la co[...] dans l'exécution de sa prérogativ[...]

LE BARON PELET (de la Lozère) [...] comte Molé a dit avec raison que [...]ronne avoit toujours des minist[...] pouvoient toujours exercer sa pr[...]tive ; mais dans la situation où no[...]mes, la couronne a certainement [...]nistres, et cependant trouveroit-o[...]venable qu'elle exerçât ainsi sa pré[...]tive ?...

M. GIROD (de l'Ain), garde des [...] Je demande la parole.

En définitive, le baron Pelet bl[...] nomination, parce qu'elle a eu l[...] l'instant de la retraite du ministère [...] plus il s'étonne de voir appeler da[...] chambre des préfets, qui ne se tro[...] pas admis dans l'autre chambre, [...] que sans doute ils ne pourroient y [...]rer librement les actes des minist[...]

M. Girod (de l'Ain) dit que du[...] court passage des nouveaux minist[...] affaires, quelles que soient les c[...]stances qui se présentent, le roi p[...] pour l'exécution de sa prérogativ[...] jours compter sur eux.

M. Villemain parle à peu près [...] sens de M. de Montalembert. [...] toutefois blâmer la vivacité de [...]teur.

On entend encore le marquis de [...] Brézé, le président, le comte [...] M. de Pontécoulant, M. Girod (de [...] et la chambre prononce l'admissi[...] duc de Caumont. Les nominations [...]néral Voirol, du baron de Champ[...] du vice-amiral Rosamel, du gé[...] Schramm, du baron Dupont-Delpo[...]

Gay-Lussac, de la Pinsonnière
, sont aussi approuvées.
du jour indique les inter-
la baron Pelet (de la Lozère).
al Soult est entendu le premier.
andé à la chambre si un pair
peut interpeller un autre pair
s qui se sont passés en dehors
bre, et dans le cas où ce droit
nnu, si le pair interpellé qui
revêtu d'un caractère public
le répondre, le maréchal a dit
emps des explications n'est
ore venu; qu'en ce moment
roient nuire aux négociations
inuent. Cependant il voudroit
rler, ajoute-t-il, pour mettre
e à couvert des reproches in-
njustes qui lui ont été adressés,
*le avoit tout accordé sur les choses
ommes.*
nd encore M. Pelet (de la Lo-
de Dreux-Brézé, le duc de
o et le duc de Cadore.

MBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 6 avril.

ident d'âge, M. de Gras-Pré-
e la séance à deux heures et de-
s ministres des finances, de la
et de la marine sont présens.
Iverte a écrit à la chambre qu'il
ut encore partager ses travaux
d'une indisposition grave. On
la vérification des pouvoirs. La
prononce sans débats l'admis-
aucoup de députés.
upuis de Montlaville fait au
e bureau un rapport sur l'élec-
Leboeuf par le collége de Fon-
(Seine-et-Marne). Uue protes-
te que pendant plus d'un quart
bureau n'auroit été occupé que
rétaire et deux scrutateurs; ce
une infraction à la loi pour les
qui ne considèrent pas le se-
mme membre du bureau. L'ad-
e M. Lebœuf est prononcée
ilté. M. Duprat, nommé par le
électoral de Tarn-et-Garonne,
dmis, malgré une protestation
e bureau a jugée sans impor-

ussieu fait un rapport, au nom
eau, sur l'élection de M. Peti-
moges, en remplacement de
M. Gay Lussac. Le nombre des électeurs inscrits étoit de 335, le nombre des votans de 309. M. Petiniod a réuni 159 suffrages. Une protestation porte, 1° que M. Dumas, ayant refusé la présidence du collége, elle a été donnée au scrutateur ayant réuni le plus de voix; 2° que le procès-verbal n'a pas fait mention de la prestation de serment. Le 9e bureau ayant reconnu que le serment avoit été prêté, ne pense pas que la chambre doive annuler l'élection de M. Petiniod. M. Teste conteste l'admission de ce député, qui est demandée par MM. de Valon et Charamaule. Ce dernier dit qu'en 1830 et 1831, la chambre a admis les élections de MM. Guizot, Lascazes et Bernard, qui se trouvoient dans la même position.

M. DE GOLBERY. J'ajouterai un autre fait tout semblable. M. Hernoux (député de Mantes) a été admis, quoique le procès-verbal eût omis de mentionner le serment d'un électeur.

La chambre valide l'élection de M. Petiniod-Juriol. L'admission de M. Piscatory est aussi prononcée.

Le 4e collége de la Côte-d'Or a compté 421 votans. La majorité absolue a donc été de 211. M. Bordot-Godard, concurrent de M. Vatout, a eu 208 suffrages portant le nom de Bordot-Godard, et un suffrage sous le seul nom de Bordot. M. Vatout a obtenu 192 suffrages sous la désignation de Vatout, député sortant; 14 sous le nom de Vatout sans désignation; 1 sous le nom de Jean Vatout; 1 sous le nom de Vatout de Paris; 1 sous le nom de Vatout de Villefranche; 1 sous le nom de Vatont *Jean de Paris*; enfin un bulletin maculé avec le nom illisible, terminé par les lettres *ut*, suivies de la désignation de député sortant. Le bureau proclama M. Vatout député, malgré les réclamations de beaucoup d'électeurs. Le 2e bureau de la chambre ayant examiné le bulletin maculé y a distingué avant *ut* les lettres *o* et *t*, et n'a pas pensé que ce bulletin, qui porte en outre *député sortant*, pût être contesté. Un débat fort animé s'engage. M. Mauguin occupe long-temps la tribune; il conteste fortement l'élection de Semur, et parle d'un ancien officier de gendarmerie auquel on auroit offert, au moment de l'élection, une place de sous-gouverneur d'un château royal.

M. VATOUT. Voulez-vous le nommer, s'il vous plaît ?

M. MAUGUIN. C'est le comte Pré.

M. VATOUT. Je déclare sur l'honneur que je ne le connois pas.

M. Mauguin lit un fragment de lettre à l'appui de son assertion, et passe à de nouveaux griefs. Selon lui, des fermiers enfermés dans une pièce par leur propriétaire, parce qu'ils vouloient voter contre M. Vatout, auroient été obligés de briser des portes pour se rendre au collége. M. Mauguin considère ensuite les élections en général, et accuse fortement l'ancien ministère. D'après lui, un arrondissement autre que celui de Semur auroit reçu pour sa part 88.000 fr. en argent. M. Mauguin pense que la chambre doit ordonner une enquête. M. Hennequin paroît trouver le bulletin maculé admissible. M. Portalis croit qu'on doit ajourner l'élection de M. Vatout. Le débat s'anime de plus en plus. M. Vatout dit : « Je demanderai à l'honorable M. Mauguin s'il est resté aussi calme que moi, lui qui parle d'influences exercées; s'il n'a pas promené dans tous les cantons son éloquence très-populaire; s'il n'a pas accepté un banquet à Semur même; si au Wauxhall de Beaune il ne s'est pas donné en spectacle, etc. » M. Mauguin occupe de nouveau la tribune. M. Martin (du Nord) combat les attaques de l'orateur. Des arrondissemens n'ont point été favorisés au préjudice des autres. M. Jaubert parle aussi de manœuvres électorales. L'orateur attaque fortement la presse ministérielle. Il ne pense pas nécessaire que la chambre d roger le droit d'enquête. M partage toutes les antipathies d bert contre la presse salariée q tient au dernier occupant; m que le droit d'enquête ne peut testé à la chambre. « La chan l'exercer, à l'occasion des éle elle devra peut-être l'exercer. » tin du Nord, est étonné qu'on qui connoît aussi bien que M l'administration, soit venu qu'il soit rendu compte à la tr fonds secrets.

La chambre qui entend enc ques orateurs finit par prononce sion de M. Vatout.

Le Gérant, Adrien Le

BOURSE DE PARIS DU 8 A

CINQ p. 0/0. 109 fr. 55 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 104 f
Act. de la Banque 2642 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 0 0 fr
Oblig. de la Ville de Paris. 1195 f
Caisse hypothécaire. 777 fr. 50 c.
Quatre canaux 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples 100 fr. 80 c.
Emprunt romain 102 fr. 1/4
Emprunt Belge 1 0 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 407 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLE
rue Cassette, 29.

nissons ici plusieurs ouvrages
is relatifs aux protestans.

tantisme réfuté par lui-même; e aux ministres du canton de -Foy. — Bordeaux, 1838,

———

la fin de 1837, le président stoire de Sainte-Foy, départe la Gironde, se permit d'attles dogmes catholiques dans e de lettres adressées à un ca- e de ce canton. Ce dernier la discussion avec le ministre, itint avec succès. C'est ce qui lieu à une petite brochure titre : *Le soldat laboureur et ... protestant*, où l'on passoit les objections du président istoire, et où on en faisoit jusle petit écrit, qui n'avoit que 15 mit en émoi, dit-on, les miprotestans du canton, qui crucessaire de le réfuter. On préil se mirent sept pour ce trar lequel il leur fallut deux eur réponse en 56 pages éludaits principaux pour se jeter points étrangers à la discusst ce qui a engagé l'auteur ochure à leur adresser une où il passe en revue leurs s.

nistres de Sainte-Foy avoient les pages de l'histoire étoient ouges du sang que les cathooient versé pour triompher stantisme. L'auteur du *Prone réfuté* s'étonne qu'ils aient un tel sujet. Qui ne connoît ités de Henri VIII et d'Elisabeth en Angleterre, celles des armées luthériennes en Allemagne, celles du capitaine Fromberg, etc.? Dans notre France, que de ravages, de violences et de massacres! Les excès des protestans à Nîmes, à Alais, à Montpellier, à Castres, des prêtres égorgés, les églises pillées et abattues, les cruautés de Mongommery et du baron des Adrets, le massacre des catholiques d'Orthez, les ordonnances de la reine de Navarre, montrent assez quel fut à l'origine l'esprit du protestantisme. L'auteur cite beaucoup de faits horribles; il auroit pu en grossir beaucoup la liste. Un écrivain moderne a donné là-dessus de tristes détails. Voyez l'*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le* XVII[e] *siècle*, introduction, pag. 12 et suiv.

Le *Protestantisme réfuté* passe ensuite en revue des questions de doctrine. Il traite de l'autorité en matière de religion, de la primauté de saint Pierre, de la puissance temporelle des papes, des conciles, de la liberté d'examen, etc., et relève sur ces différens points les assertions et les objections des ministres. Il montre que la compagnie des pasteurs de Genève a abandonné le principe de la réforme. Il cite un mot bien étrange de MM. du consistoire de Sainte-Foy : *Un homme véritablement homme,* disent-ils, *peut-il être bon catholique? Il n'oseroit ni devant sa conscience ni devant l'opinion.* Voilà, il faut l'avouer, une rare impertinence! Nos plus grands hommes n'étoient donc pas des catholiques sincères? Peut-

on insulter davantage à leur mémoire? Peut-on flétrir plus effrontément les hommes honorables qui de nos jours se font gloire de croire et de professer la religion?

L'estimable auteur parcourt quelques difficultés sur les pratiques et les institutions catholiques. Il fait aux ministres de Sainte-Foy des objections très pressantes, et finit par un petit opuscule intitulé le *Catholicisme de Luther en forme de catéchisme*, opuscule composé en allemand, et qui a paru traduit en français il y a quelques années.

Le *Protestantisme réfuté* est un ouvrage remarquable. L'auteur, que l'on dit être un laïque, est certainement un homme de beaucoup d'esprit. Il fait très-bien sentir le vice de la réforme, et relève d'une manière piquante les sophismes et les objections des ministres protestans. Peut-être y a-t-il une ou deux solutions qui ne sont pas pleinement satisfaisantes; mais le fond et la forme de l'ouvrage annoncent un écrivain exercé à la polémique, et qui manie heureusement l'arme de la discussion.

Réfutation d'un petit livre protestant fort curieux, intitulé : Notre-Dame de Lorette de Paris (1).

Cette réfutation, dont nous avons déjà dit un mot, est, comme on peut se le rappeler, la réponse à un petit pamphlet protestant dans le goût de ces *Traités* soi-disant *religieux* que le parti fait distribuer par ses colporteurs. Dans ce petit pamphlet, on supposoit qu'un Anglais visitant avec un catholique la nouvelle église de Notre-Dame-de-Lorette à Paris faisoit remarquer les différens bleaux qui représentent la s Vierge, et en concluoit que les tholiques l'adoroient. Le cathol répondoit foiblement aux object de l'anglican, et celui-ci, conten sa facile victoire, s'amusoit à pr son complaisant adversaire de q tions et de difficultés nouvelles. teur de la brochure n'avoit p peine à arranger les choses de nière que tout l'avantage rest l'anglican. Un respectable eccl tique d'Arras, qui a vu avec p que l'on répandoit cet écrit d ville et dans les campagnes, a c cessaire de prémunir les fidèles tre les pauvres argumens de l'a du pamphlet.

La première objection est su scription du portail de l'église : *Mariæ Virgini Lauretanæ*. Le tholique répond mal à cette o tion; l'auteur de la *Réfutation* plée à ce qu'il n'avoit pas dit. que les Anglais ne donnent pas mêmes à leurs églises le no saints et de saintes? est-ce n'ont pas leur église Saint-P Londres? Adorent-ils pour cel Paul? Burmet, historien et déf de l'église anglicane, dit lui que les églises ne sont pas ment dédiées aux saints, mais q sont consacrées à Dieu en m des saints dont elles portent l Les protestans refuseront-ils d tre pour nous une explication trouvent fort bonne pour eux explication se trouvoit même fois sur quelques-unes de nos Ainsi à Sainte-Geneviève on avant les dernières profanati cette église : *D. O. M. sub sanctæ Genovefæ*.

(1) Prix : 50 c. A Lille, chez Lefort, et au bureau de ce Journal.

Deuxième objection : on représente les anges prosternés devant la sainte Vierge, donc ils l'adorent. Mais quelle que soit la dignité des anges, Marie est la mère de Dieu, et ils peuvent bien se prosterner devant elle. On peut bien prier sans adorer. Nous prions nos amis de nous rendre quelque service. Pourquoi ne prierions-nous pas la sainte Vierge d'intercéder pour nous auprès de Dieu? Et c'est ce que nous lui disons dans les litanies : *Ora pro nobis*. Car nous croyons que Dieu permet qu'elle connoisse nos besoins et entende nos vœux. L'auteur de la *Réfutation* explique et développe tout cela de manière à ôter tout subterfuge à la mauvaise foi.

Troisième objection : la sainte Vierge est représentée sur un trône. Le prétendu catholique se tire très-mal de cette difficulté. M. l'abbé L. la résout d'une manière satisfaisante. Jésus-Christ ne dit-il pas à ses apôtres *qu'ils seront assis sur douze trônes, jugeant les douze tribus d'Israel?* Donc un trône ne constitue pas une adoration. Les vingt-quatre vieillards dans l'Apocalypse étoient assis sur autant de trônes ; les adoroit-on pour cela? Saint Paul ne dit-il pas que si nous souffrons avec le Seigneur, nous règnerons avec lui? Ces images de *trône* et de *règne* n'indiquent donc pas nécessairement l'adoration. Et ici l'auteur cite assez à propos à l'anglican les honneurs que les Anglais ont rendus à leur reine le jour de son sacre, les prosternemens des évêques devant elle, les suppliques qu'on lui a présentées, le trône élevé qu'elle occupoit, la couronne brillante qu'elle portoit, et il applique à cette profusion d'hommages les mêmes objections que fait l'anglican sur les honneurs rendus à la sainte Vierge. Cette réponse est un peu plus catégorique que celle du prétendu catholique dans le pamphlet.

Ce même pamphlet contient après l'entretien des deux amis une lettre sérieuse de l'anglican au catholique, où il revient sur ses objections et les presse avec une force et une insistance nouvelles. A cette lettre, l'auteur de la *Réfutation* oppose une très-bonne réponse. On voit que cet auteur est théologien, et il n'a pas moins d'esprit et de sel que de savoir et de logique. Il venge la sainte Vierge des efforts du ministre protestant pour la déprimer, et venge aussi le clergé catholique des reproches et des accusations partiales d'un ennemi jaloux. Sur les honneurs rendus à la sainte Vierge et aux saints, il cite le concile de Trente et Bossuet qui exposent d'une manière si précise et si solide la doctrine et la pratique de l'Eglise. Enfin il fait lui-même à l'anglican une dernière objection, mais très-pressante, sur le défaut de mission.

Ce petit écrit, qui ne fait que soixante et quelques pages, est très-bon à répandre et peut produire d'autant plus de bien qu'il est court, clair et à la portée de tout le monde. Nous serions bien tentés d'en nommer l'auteur, mais nous craignons de le contrarier.

Motifs de la conversion d'un protestant, ou l'*Eglise catholique vengée du reproche d'innovation par l'Ecriture et la tradition des quatre premiers siècles*, par un prêtre du clergé de Paris. — In-18.

Un protestant élevé dans toutes les préventions répandues dans sa communion contre l'Eglise catholique,

étant allé en 1836 aux conférences de Notre-Dame, fit réflexion que ses ancêtres avoient autrefois prié Dieu dans cette même église, qu'ils avoient la même foi qu'on y enseigne encore, qu'ils étoient donc catholiques. Cette pensée le frappa, et lui fit naître des doutes. Il lut les *Lettres* de Fénelon *sur la religion* et les *Avertissemens* de Bossuet *aux protestans*, qui l'ébranlèrent encore davantage. Il confia ses inquiétudes à un candidat au ministère protestant, qui lui fit beaucoup d'objections contre la doctrine et les pratiques catholiques. Le protestant les communiqua à un théologien catholique dont les réponses le décidèrent à rentrer dans le sein de l'Eglise où avoient vécu ses pères.

Ce sont ces réponses que l'on publie ici. Le théologien catholique passe en revue les principaux points de controverse entre les protestans et nous. Il montre que la véritable église a toujours été visible ; qu'elle est une, qu'elle est catholique, qu'elle est l'interprète infaillible du sens des Ecritures. Il explique dans quel sens elle ne permet pas à tous ou ne permet qu'à certaines conditions la lecture de l'Ecriture sainte. Il traite de la présence réelle, du sacrifice de la messe, du purgatoire, de la confession, de l'invocation et du culte des saints, des images, des reliques, de la croix, des jeûnes et des abstinences, etc. Sur chaque question l'auteur cite quelques passages de l'Ecriture ou des écrits des Pères, à l'appui de la vérité catholique.

Depuis quelque temps on se plaint avec raison de la multitude de petits écrits répandus par la propagande protestante. Il est donc nécessaire d'opposer le zèle au zèle, et on a formé à Paris une association po distribuer à un prix modique petits ouvrages pour la defense de religion contre les protestans et incrédules. Le clergé et surt MM. les curés favoriseront sans do un projet si utile. L'estimable aut de l'ouvrage que nous annonç ecclésiastique pieux et instr leur propose, si la chose est possi d'établir au moyen de dons vo taires un dépôt des ouvrages qui seroient envoyés et de les distri gratuitement en tout ou en pa C'est le moyen qu'emploie la pr gande protestante.

La jeune Marie, ou *Conversion* d *famille protestante.* — In-1

C'est l'histoire d'une jeun sonne née d'un père anglais et mère française, mais tous deu testans et établis dans le comm la Nouvelle-Orléans. La mère rut assez jeune de la petite vé au lit de la mort, elle fit appel ministre protestant qui refusa d nir, dans la crainte de contrac maladie. A son refus, elle dem l'assistance d'un prêtre catho français qu'elle avoit eu occasi voir quelquefois. Le prêtre l'exhorta, lui administra les mens, et la malade mourut ca que. En mourant, elle pria so de ne pas s'opposer au désir fille si elle vouloit être catho

Marie Sompton ne songea pas coup d'abordau dernier vœu mère, et son père n'avoit garde lui rappeler. Tous les deux vinre France vers 1825 pour réclamer indemnités, la mère étant fille migré. Ils s'établirent à Lyon. L fille se souvint du vœu de sa m

omesse qu'elle avoit faite
ne dans une tempête pen-
aversée. Elle alloit dans les
t assistoit aux offices et aux
ns. Elle ne connoissoit point
'ecclésiastique. Un jour, elle
s un confessionnal, et dit
toit protestante, et qu'elle
e faire catholique. L'ecclé-
, sans montrer beaucoup
sement, l'engagea à bien ré-
t à prier Dieu. Quelque
rès, sur ses instances, il
ne de ses paroissiennes de
e, et ne voulut pas recevoir
ration sans le consentement

mpton non-seulement refusa
ntement, mais se montra
é du projet de sa fille. Il lui
de sortir, lui enleva ses li-
oliques, et la laissa dans
ude désolante. Peu après
mérique un jeune ministre
, que son père vouloit lui
. Ce ministre, nommé
it ce qu'il put pour se ren-
ble à Marie. Il lui amena
que une négresse qui avoit
n enfance, et qui étoit de-
tholique dans l'intervalle;
Carline l'ignoroit. Pendant
temps, la bonne Négresse
et consola mademoiselle
; mais sitôt qu'on sut qu'elle
olique, on les sépara, et la
onne se trouva plus aban-
ne jamais. Son père la trai-
rigueur. Elle, de son côté,
une répugnance invincible
manières lestes et mondai-
Carline.

ant le père suivoit son
t vouloit conclure le ma-
jour fut pris à la munici-
is là, en présence du maire
et de tous les assistans, Marie déclara bien haut qu'elle ne prendroit jamais M. Carline pour époux. Celui-ci se retira, et retourna en Amérique. Peu à peu le père s'adoucit. Il permit à sa fille d'aller à l'église. Ses préventions contre les catholiques s'affoiblirent. La conversation du curé qui venoit le voir de temps en temps lui donna des idées plus favorables sur la religion. Enfin il permit à sa fille de se faire catholique. Elle prononça son abjuration le jour de l'Assomption. Quelque temps après, son père la maria avec un jeune homme estimable du voisinage. Lui-même étant tombé malade, demanda à mourir catholique.

Les divers incidens de cette histoire n'ont rien d'extraordinaire et d'invraisemblable. Les réflexions sont justes et naturelles. Les entretiens et les discussions sur la religion sont d'une personne sage et instruite. Tout l'ouvrage est propre à dissiper bien des préjugés.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Dimanche prochain, 14 avril, on célébrera dans la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, rue de Sèvres, l'anniversaire de la translation des reliques du saint. M. l'Archevêque officiera pontificalement toute la journée. La grand'messe sera à neuf heures, et les vêpres à deux heures et demie. Le sermon sera prêché par M. l'abbé Martin, grand-vicaire de Cahors. La châsse sera découverte pendant toute la neuvaine. Il y aura des messes basses toute la matinée, et salut solennel à six heures. Il y a indulgence plénière tous les jours de la neuvaine.

Les quêtes et souscriptions pour les victimes du désastre de la Martinique s'élevoient au 1er avril à

62,215 fr. 65 c. Sur cette somme, la famille royale avoit fait verser 17,000 fr. à la caisse centrale. De plus ses divers membres avoient donné en tout 10,300 fr. à la quête qui a eu lieu à l'assemblée de charité de Saint-Roch. Les autres dons à la même quête se sont élevés à 13,204 fr. 75 cent. M. l'abbé Fourdinier, supérieur du séminaire du Saint-Esprit, a souscrit pour 500 fr.

On n'a pas encore publié le résultat des quêtes faites à Notre-Dame et dans les paroisses.

Il y a eu mardi une assemblée de charité à l'infirmerie de Marie-Thérèse, pour le soutien de cet établissement. A deux heures, M. l'abbé de Ravignan a prêché. M. l'Archevêque a donné le salut. La quête étoit faite par mesdames les comtesses de Cossé et Alberic de Choiseul, la marquise de Miramon et les duchesses de Talleyrand et d'Escars.

Un de nos peintres distingués, M. Dusaulchoy, a exposé dans l'église de Saint-Roch un tableau remarquable, dont le sujet est saint Martin donnant à un pauvre la moitié de son manteau. La scène se passe à la porte d'Amiens, au milieu de l'hiver; la terre est couverte de neige; un pauvre vieillard est à genoux, dans l'attitude d'un suppliant, et demande l'aumône. Saint Martin arrête son cheval, et tout en partageant son manteau avec son épée, il regarde le vieillard avec attendrissement. Celui-ci paroît exprimer dans ses traits la plus vive reconnoissance. Parmi les personnages assez nombreux qui sont à la suite de saint Martin, les uns marquent l'étonnement et l'admiration que leur cause l'action du saint, les autres, au contraire, paroissent se railler de sa charité. Tous ces personnages sont groupés avec art dans le tableau. Les *figures de saint* Martin et du vieillard se détachent admirablemen toutes les autres. Elles sont plei de vie et d'expression. Cette œu nous paroît honorer le talent M. Dusaulchoy, et mériter l'app bation de tous les vrais conn seurs.

La presse libérale, à force de v loir attaquer le clergé à tout pro se fourvoie souvent et apprête à ri ses dépens. C'est ce qui vient d'arr à une feuille d'Orléans assez ho pour les prêtres, le *Loiret*. Il e à Saint-Denis-de-l'Hôtel, p commune près d'Orléans, outre l' tituteur communal, qui est est ble et considéré, il existe, dis-je instituteur privé dont le *Loiret* fait le panégyriste dans son nu du 23 mars, et qu'il a présenté c me une victime du mauvais vo du curé. Selon le *Loiret*, cet ins teur seroit tout-à-fait dans le grès ; ce qui déplairoit au curé, en conséquence auroit décl guerre à son école et l'auroit attaqué en chaire. Là-dessus, con de raison, plaintes contre l'in rance du clergé.

L'*Orléanais* annonce qu'étant aux informations, il s'est conv que les reproches du *Loiret* so véritables calomnies. Son pro dont il fait un homme du pro sait assez peu le français, l'orthographe et les premières de l'arithmétique. Ce pauvre tuteur n'est pas seulement b avec le curé, mais avec le m le comité local d'instruction plaint qu'il passe le temps à vertir au lieu de faire son qu'il se fasse aussi ménétri qu'il transforme quelquefois sa en salle de danse. Il est faux curé lui suscite des tracasser qu'il l'attaque en chaire. Ce pas sa faute si, lorsqu'il prêche tre certains vices, l'instituteur plique à lui-même ce que le p

n'avoit dit qu'en général. Fiez-vous, après cela, aux éloges comme aux attaques de quelques journaux.

Si on a à déplorer en beaucoup de lieux une indifférence désolante, d'autres contrées offrent des preuves de zèle et de dévoûment qui montrent que l'esprit de foi et de charité vit encore dans bien des ames.

A Valenciennes, on forme un nouvel établissement religieux; un autre s'agrandit considérablement par l'acquisition de vastes terrains et bâtimens; les Frères des Ecoles chrétiennes, objet de tant de ridicules préventions, reçoivent une allocation de 3,000 fr. par an du conseil municipal; leur école est érigée en école communale.

Les campagnes rivalisent de zèle avec la ville, et donnent de l'exercice à M. Pique, grand doyen. Il y a quelques mois, il alla bénir la nouvelle église de Saint-Saulve, puis une chapelle dans la commune de Trombies, et aujourd'hui il vient de présider à l'érection d'un calvaire dans cette commune. Il étoit accompagné de douze curés des environs, et d'une foule immense de fidèles accourus des villages voisins pour assister à cette pieuse cérémonie. Elle a été des plus imposantes et très-édifiante. Le plus bel ordre et le plus parfait recueillement y ont régné, malgré l'empressement des spectateurs à venir entendre le sermon prêché du pied de la croix. Le temps, constamment mauvais, a été beau pendant toute la durée de la cérémonie. Un propriétaire a donné et fait clore d'une manière très-décente le terrain sur lequel ce calvaire est placé. Il est placé sur une éminence et un carrefour, à l'entrée du village.

M. Pigé, curé de Beauchêne, près Mondoubleau, diocèse de Blois, dément, dans une lettre au *Journal des Villes et des Campagnes*, ce qu'on avoit dit qu'il avoit hébergé pendant trois jours deux forçats libérés déguisés en Sœurs de Charité. Il déclare que ces bruits et les détails accessoires qu'on y a joints sont faux de tout point, et il s'étonne que les journaux puissent accueillir des contes destitués de vraisemblance. Les Sœurs qui sont venues chez M. le curé de Beauchêne, quêtoient pour l'établissement de Sion-Vaudémont. Elles étoient munies de lettres de recommandation de leurs supérieurs et de M. l'évêque de Blois. Il faudroit nous supposer bien niais, dit M. Pigé, pour être dupes pendant trois jours de forçats travestis qui se seroient trahis de mille manières.

A ce conte, la renommée avoit ajouté des bruits non moins faux. M. Dubois, curé de Saint-Marc-Ducor, a appris un beau jour qu'il avoit été assassiné par ces forçats, et le curé de Villiers, dans le même arrondissement, avoit été obligé de leur donner 200 fr., qu'il avoit empruntés, n'ayant pas la somme. Tout cela étoit des histoires faites à plaisir.

Un jeune protestant vient de faire abjuration dans l'église d'Altroff, diocèse de Nancy, après avoir été instruit par M. l'abbé Burman, vicaire de la paroisse.

Le nonce apostolique en Suisse a porté plainte au vorort sur le scandale qui se propage au sujet de la circulation du faux bref répandu sous le nom du pape. Le vorort doit avoir manifesté son mécontentement sur cette œuvre de réprobation; en attendant, la vente n'en continue pas moins d'être publique.

Le *Correspondant de Hambourg* publie des nouvelles de Trèves, du 22 mars, dont nous extrayons ce qui suit :

« Par rescrit du 3 février, le roi avoit

désigné M. Gunther, qui remplit les fonctions d'administrateur de Trèves, pour occuper, sauf approbation de Sa Sainteté, la place restée vacante par la mort du prévôt de notre chapitre; en même temps il a été nommé à trois canonicats vacans depuis plusieurs années. Notification en a été faite au Saint-Siége, conformément au concordat de 1831, et on s'attend à son approbation.

» Par un autre rescrit du même mois, le roi a assuré de nouveau audit chapitre, conformément au même concordat, le droit d'élire au siége épiscopal, vacant depuis 1836.

» Il n'est presque plus question de la nomination de certain candidat agréable au gouvernement, ni de promesses quant aux mariages mixtes à exiger des candidats.

» L'élection est fixée au 1er mai par le chapitre, de concert avec le président supérieur, et il est enjoint à ce fonctionnaire de reconnoître la nomination telle qu'elle sera, sans en référer au gouvernement, et d'envoyer directement sa ratification à l'ambassadeur prussien à Rome. »

La *Gazette de Cologne* annonce que le cardinal secrétaire-d'état, M. Lambruschini, a adressé à M. le chanoine Husgen, en date du 15 février dernier, une lettre par laquelle, se fondant sur la disposition de *Cap. Cùm nullius* 3. *de tempore ordin. in* 6°, et de la glose y relative, le pape accorde à M. Husgen la faculté de faire conférer les ordres sacrés. En conséquence, des ordinations ne tarderont pas à avoir lieu pour subvenir au manque de secours spirituels qui se fait sentir dans le diocèse.

Suivant le même journal, divers pouvoirs apostoliques triennaux, accordés à M. l'archevêque de Cologne, ont été à l'expiration renouvelés en faveur de M. Husgen.

Nous donnons ces nouvelles avec quelque défiance. Les journaux donnent souvent sur les affaires de Cologne des détails très-peu sûrs. Ai[nsi] quelques-uns ont dit que M. Husg[en] avoit été autorisé à conférer les o[r]dres sacrés, sans songer qu'il n'av[oit] pas le caractère épiscopal. Il a é[té] autorisé tout au plus à *faire confé[rer]* les ordres sacrés, ce qui est fort di[f]férent.

L'affaire de l'archevêque de Gne[sen] vient, dit-on, de prendre subi[te]ment une tournure différente. T[an]dis que l'on attendoit d'un m[o]ment à l'autre l'arrestation de[ce] prélat, le tribunal de Posen, [qui] a été chargé du jugement de c[ette] affaire, auroit reçu la communi[ca]tion officielle que par rescrit du [ca]binet M. l'archevêque a été ma[ndé] à Berlin pour y donner des éclair[cis]semens. On prétend que M. de [Du]nin partira le 6 avril. Des voies [de] conciliation seroient donc entam[ées;] plaise à Dieu qu'elles aient le ré[sul]tat qu'on en attend !

Une autre correspondance p[ubli]que, loin de solliciter la grâce [du] roi, l'archevêque a écrit à ce p[rince] que, dans le cas où il seroit décidé [à] le priver de sa liberté, il étoit pr[êt à] tout moment à se constituer pri[son]nier, afin de réfuter la calomnie q[u'il] avoit l'intention de provoquer [une] émeute lors de son arrestation. U[ne] semblable démarche du prélat se[roit] tout-à-fait de nature à tranquill[iser] le gouvernement sur ses inten[tions] véritables, qui ont été dénatu[rées] par les journaux.

POLITIQUE, MÉLANGES, ...

Les fraudes électorales! la corr[uption] électorale!.... Vous n'entendiez que[...] sous les dernières années de la resta[ura]tion. Les libéraux n'en parloient qu['avec] la plus vive indignation; c'étoit un s[can]dale qui les révoltoit, et auquel on [ne] pouvoit plus tenir.

Apparemment, c'est une des infirm[ités] du régime constitutionnel, et dont la [na]ture est d'aller toujours de mal en p[is]

r voilà qu'elle nous revient plus fort jamais, à ce qu'on nous annonce. Et ux qui la signalent dans des termes si tans sont précisément les journaux lesquels *la corruption électorale et les des électorales* de la restauration ient été le plus fortement stigmati-. Ce sont eux qui nous assurent que qu'on voyoit alors en ce genre n'ap-choit pas de ce qui se voit aujour-hui.

Effectivement, on n'entend plus parler e de *fraudes électorales*, que de *corrup-électorale*, que d'*enquêtes électorales*, d'*épurations électorales*, comman-, disent-ils, par la nécessité de met-n terme à ces affreux abus. Les ré-mations, les plaintes et les griefs s'é-vent de toutes parts à ce sujet; et il st pas jusqu'à l'ancien président de la mbre des députés qui ne se croie ligé de prêter l'appui de sa voix à ce ncert de doléances.

Ainsi voilà encore la restauration ven-gée sur ce point par le témoignage de ses plus sévères accusateurs. Ils l'avoient déjà justifiée, et par rapport au montant de ses dépenses, et par rapport à l'étendue de ses libertés publiques, et par rapport au nombre de ses procès politiques, et par rapport à la quotité de ses amendes, et par rapport à une foule d'autres points de comparaison, sur lesquels ils avoient trouvé juillet en reste. Maintenant donc, il n'y manque plus rien.

C'est qu'en effet tous ces mécomptes qu'on éprouve paroissent tenir à d'au-tres causes que celles qu'on cherche; et que les maladies d'un corps social comme le nôtre ne se guérissent pas avec des en-quêtes sur les *fraudes électorales*. De tou-tes nos corruptions, la *corruption électo-rale* est la moindre sans contredit; et tant qu'on n'aura pas trouvé quelque moyen de remédier aux autres, il sera fort inu-tile de vouloir remédier à celle-là. D'ail-leurs, soyons de bonne foi; quel est le fond et le but de toutes les doléances sur la *corruption électorale*? C'est d'arriver à faire produire quelque chose de pire et de plus révolutionnaire encore que ce qu'elle produit. Or, en vérité, nous en avons pourtant bien assez comme cela.

Autrefois c'étoit le gouvernement des vieillards qui inspiroit de la confiance, et on croyoit que l'expérience offroit une certaine garantie de sagesse. Aujourd'hui c'est la jeunesse qui est réputée habile, savante et de bon conseil; et quand vous entendez appliquer à un homme le nom de *perruque*, vous pouvez dire qu'il n'est plus compté pour rien dans le mouve-ment des affaires de ce monde; c'est exactement comme s'il étoit mort.

Voilà pourquoi nous ne sommes pas trop surpris d'une opinion qui commence à percer dans des journaux fort affec-tionnés d'ailleurs pour la dynastie nou-velle et pour tout ce qui appartient à la révolution de juillet. D'après leur ma-nière de voir, il n'y a plus que de *jeunes mains* qui soient capables de retirer le char de l'état des ornières où il se trouve enfoncé; et ils ajoutent qu'il est sérieu-sement question de substituer ces *jeunes mains* à celles qui tiennent maintenant les rênes du gouvernement.

Ce qui nous étonne en cela, ce n'est pas d'entendre dire que de pareilles rênes sont très-rudes à manier et très difficiles à tenir; nous ne le voyons que trop, sur-tout depuis quelques mois. Mais nous sommes loin de tirer de là les mêmes con-séquences que les journaux dont nous parlons. Au contraire, s'il est un parti au monde qui nous paroisse désespéré, in-concevable, et propre à mettre tout sens dessus dessous dans l'état, c'est celui dont l'idée est venue à quelques-uns de nos médecins. Ce n'est pas que nous ne con-venions très-volontiers que la tâche de gouverner la France demande des mains vigoureuses et peu faciles à rencontrer. Mais il n'y a pas ici de *jeunes mains* qui tiennent; et là où les vieilles ne peuvent rien, les jeunes, bien certainement, pourroient encore moins.

Du reste, nous ne voyons dans tout ceci que des imaginations qui s'ingénient

à chercher des expédiens et des remèdes à une situation dont on ne sait comment sortir par les moyens et les règles ordinaires. Ce sont de pauvres malades qui en se retournant et en changeant de côté, espèrent se procurer un peu de soulagement. Au lieu de s'en prendre au mauvais état de leur propre constitution, ils s'en prennent aux médecins qui les traitent. Ils se figurent que leur mal s'en iroit plus vite avec les jeunes qu'avec les vieux et ils ont peut-être raison; mais quant à ce qui est de la chance de guérir, nous sommes très-convaincus que les *jeunes mains* seroient pour eux tout ce qu'il y auroit de plus mal choisi. Aussi ne signalons-nous cette nouvelle folie que comme un de ces indices qui annoncent qu'on est à bout de voies, et qu'on ne sait plus à quelles ressources recourir.

PARIS, 10 AVRIL.

On a pris le deuil, le 8, au château, pour cinq jours, à l'occasion de la mort du landgrave Louis de Hesse-Hambourg. Le landgrave Philippe, son frère, a notifié son avénement à la régence.

— Le 2e collége électoral du département de Lot-et-Garonne est convoqué à Agen pour le 4 mai, à l'effet d'élire un député, par suite de la démission de M. Bouet.

— Hier et aujourd'hui il n'y a pas eu de séance publique à la chambre des pairs.

— Les débats ont encore été animés, aujourd'hui, à la chambre des députés, à l'occasion de la vérification des pouvoirs. L'admission de M. Vigier n'a eu lieu qu'après une vive discussion. M. Deshameaux ayant obtenu, à Bayeux, autant de voix, au scrutin de ballotage, que M. d'Houdetot, se trouva, comme plus âgé que son concurrent, proclamé député. D'après une protestation, M. d'Houdetot auroit été élu au second tour de scrutin, si le bureau lui avoit compté divers votes qui devoient lui revenir. La chambre a annulé l'élection de M. Deshameaux, et rejeté celle de M. d'Houdetot au scrutin secret. Il y a eu 189 boules pour l'admission de M. d'Houdetot et 211 contre.

— Les feuilles de la gauche indiquent M. Odilon-Barrot pour la présidence de la chambre des députés.

— Nous lisons dans le *Constitutionnel* qu'on signe en ce moment à Paris une pétition qui a pour objet d'exposer à la chambre des députés la détresse du commerce et de demander la mise en accusation des ministres du 15 avril.

— Quatre cents arrestations ont été faites dans les rassemblemens de la porte Saint-Martin. Dès lundi, un grand nombre de mises en liberté ont eu lieu. La justice informe à l'égard de ceux qui se trouvent signalés pour avoir pris une part active aux désordres.

— Le journal le *Bulletin Français* a comparu hier en police correctionnelle pour publication sans avoir fourni intégralement le cautionnement prescrit par la loi. L'affaire a été renvoyée à huitaine.

— La veuve Saulnier, laitière, rue Saint-Lazare, 13, vient d'être condamnée à un mois de prison et 50 fr. d'amende pour vente avec de fausses mesures et de fausses balances. La femme Vinot, laitière, rue des Petites-Ecuries, 16, a été condamnée pour le même délit à 15 jours de prison et 50 fr. d'amende.

— M. Grandvilliers, beau-frère de M. Edmond Blanc, vient, en qualité d'auditeur, d'être attaché au comité de l'intérieur du conseil d'état.

— Dans la séance de l'Académie des sciences de lundi, M. Agassis, de Neufchâtel, a été élu correspondant de la section de zoologie et d'histoire naturelle. Il avoit pour concurrent le prince de Musignano (Charles Bonaparte).

— M. Leber, chef du bureau du contentieux des communes à l'intérieur, a été admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé, depuis le 1er avril, par M. Jeze, sous-chef.

— M. Lefrançais de Lalande, astronome, membre du bureau des longitu-

des, et neveu de l'astronome de ce nom, est mort lundi à Paris.

— La Société de géographie, dans sa première assemblée générale de 1839, qui vient d'avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville, a décerné deux médailles, l'une à M. Ch. Texier, pour son voyage dans l'Asie-Mineure, l'autre à MM. Combes et Tamisier. pour leur voyage en Abyssinie.

— Dans le discours prononcé dernièrement par M. Charles Dupin, à l'ouverture de son cours, au Conservatoire des Arts et Métiers, on trouve qu'il y a eu 1,756 suicides, en France, en 1830; 2,081 en 1831; 2,156 en 1832, et 2,235 en 1833.

— Depuis le commencement du mois, par ordre du directeur des monumens publics, le nombre des ouvriers a été considérablement augmenté dans tous les ateliers des grands travaux entrepris par l'état.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 7 et 8 la somme de 434,867 fr. et remboursé celle de 830,000 fr.

— La navigation par bateaux à vapeur, en amont de Paris, est en pleine activité.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Plougoulm a pris possession du siége de procureur-général près la cour royale d'Amiens.

— M. Brunet, juge-suppléant à Bourges, est nommé substitut à Sancerre (Cher).

— On a ouvert, à Calais, une enquête sur un projet relatif à la construction d'un phare, en remplacement de l'ancienne tour.

— Il est question de la démission de M. Bompart, maire de Metz, et des deux adjoints.

— Pendant le mois de mars, il y a eu à Limoges 108 naissances, 123 décès et 3 mariages.

— De 1812 à 1816 (cinq années), la ville de Limoges a consommé 38,830 stères de bois de toutes espèces, et 24,462 stères de bois flotté. Pendant les cinq années de 1832 à 1836, la consommation s'est élevée à 71,854 stères de toutes espèces de bois, et 45,414 stères de bois flotté.

— Par suite de la stagnation des affaires, quelques fabriques de Nantes et des environs ont été fermées; d'autres ont réduit le nombre de leurs ouvriers.

—Dans l'après-midi du 5, une embarcation du bateau à vapeur l'*Etna,* en quarantaine, a chaviré dans la petite rade de Toulon. Les huit personnes qui s'y trouvoient auroient infailliblement péri, sans les prompts secours que leur ont donnés les deux bricks sardes, le *Christophe-Colomb* et l'*Upanema,* qui venoient de relâcher dans ce port par suite d'un fort coup de vent.

—Le 25 mars, six jeunes gens de Grasse et M. Cresp, de Cannes, s'étoient rendus en partie de plaisir à la maison de campagne de M. Carbonel. Après le repas, ils voulurent faire une promenade en mer. M. Gérard, capitaine marin, cédant à leurs instances, emprunta un bateau, et s'y embarqua avec eux. L'un d'eux, M. Roubaud, pris du mal de mer, fut amené sur le rivage; les autres continuèrent leur promenade. Comme on alloit doucement avec les rames, on hissa la voile; pendant que le mousse l'attachoit, les malheureux jeunes gens se livrant, dans leur joie, à des mouvemens désordonnés, firent incliner le bateau, que le poids du mousse ne tarda pas à renverser. Un des jeunes gens, M. Jules Isnard, disparut sans retour. Les autres se cramponnèrent à l'embarcation, que le capitaine et M. Cresp étoient parvenus à retourner. Le capitaine, désespéré, nagea de l'un à l'autre pour les soutenir; mais, à la longue, exténué de fatigue, il se dirigea seul vers la plage, où il arriva pour y rendre son dernier souffle de vie. Les naufragés restés autour de la barque alloient aussi périr, lorsqu'un capitaine génois qui chargeoit de la poterie dans le voisinage et les douaniers de service excités par les cris du jeune Roubaud, qui du rivage voyoit le désastre de ses amis,

arrivèrent dans deux embarcations assez à temps pour leur sauver la vie.

— L'état civil de Marseille a enregistré pendant le mois de mars 289 naissances, 404 décès et 64 mariages.

— Le premier paquebot à voiles, la *Seine*, destiné à naviguer de Bordeaux au Havre et à Rouen, a été mis à l'eau, le 6, sortant des chantiers de MM. Chaigneau.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On annonce que M. Isturitz, consulté par la reine régente sur l'opportunité de la dissolution des cortès, lui a donné le conseil de ne point prendre cette mesure. On ajoute que cet avis a été adopté, et qu'en conséquence les chambres seront convoquées dans la dernière quinzaine de mai. Il paroît que sur ce point on est assez sage à Madrid pour s'effrayer des exemples qui ne réussissent pas en France.

Quant au ministère, il est toujours question de le remplacer, au moins en grande partie. On croit que M. Isturitz entrera dans la composition du nouveau cabinet.

— Il s'est formé dans la Manche un corps de partisans carlistes dont on porte la force à 300 hommes de cavalerie et à 300 d'infanterie.

— La place de Melilla, sur la côte d'Afrique, qui s'étoit soulevée en faveur de la cause de don Carlos, vient de rentrer par capitulation sous l'autorité du gouvernement de la reine. Elle n'a cédé qu'à la force de sept bâtimens de guerre qui avoient été expédiés contre elle pour la réduire.

— Les rédacteurs du journal le *Guirigay*, qui ont été poursuivis tout récemment à cause de la violence de leur opposition, viennent d'être acquittés par le jury, à la majorité de 9 voix contre 3. Ce résultat cause beaucoup de déplaisir au gouvernement, et beaucoup de joie à ses adversaires, qui sont très-nombreux à Madrid.

— On s'étonne que les opérations de la guerre ne prennent pas plus d'activité qu'elles n'en ont pris jusqu'à présent depuis le retour de la saison. Mais il y a on ne sait quoi dans la marche des événemens qui semble annoncer qu'on compte plus sur la politique d'arrangement que sur la force des armes, pour mettre fin aux calamités de la guerre civile.

M. de Nothomb, ministre des travaux publics en Belgique, est parti le 7 de Bruxelles pour Londres.

— Un journal hollandais dit que le roi Léopold cherche à différer l'adoption définitive du traité des 24 articles jusqu'au dénoûment de la crise ministérielle de France.

— Le dernier relevé des revenus publics publié à Londres présente un résultat satisfaisant.

— Le *Courrier d'Inverness* (Ecosse) parle d'une secousse de tremblement de terre qui s'est fait sentir, le 20 mars, dans la partie montagneuse de ce pays qui s'étend du fort Auguste jusqu'à Kingussie et Lagnan.

— Les feuilles anglaises publient diverses correspondances de Constantinople, le 19 mars, qui présentent une rupture de la Porte avec Mehemet-Ali comme immédiate.

— M. Baumgartner, dont les occupations domestiques ne lui permettent pas une absence plus prolongée, a déposé sa démission de commissaire fédéral entre les mains du vorort. M. Laharpe, président du conseil exécutif, à Lausanne, a été désigné en son remplacement pour terminer, conjointement avec M. Schaller, l'œuvre de la pacification du Valais.

— On sait que le grand conseil du Valais s'est dissous le 21 mars. Le président du nouveau conseil révolutionnaire se nomme M. Janvier Niedermatten, vieillard de 77 ans. L'ancien chancelier, M. Rivaz, a pris sa démission, de même que M. le trésorier Morand. Plusieurs autres fonctionnaires ont suivi la même

, ce qui ne laisse aucun doute
écédent régime de l'ordre va
teindre *de facto* dans cette heu-
trée régénérée.
rand-duc de Toscane a nommé
artiste Bartolini à la chaire de
de l'Académie de Florence.
puis quelque temps, le bruit
le duc Guillaume de Bruns-
langereusement malade.
ield-maréchal Paskéwitsch, gou-
de la Pologne, est parti le 29
Varsovie pour se rendre à Saint-
urg.
14 mars, le roi de Suède a don-
stiana une grande fête, à l'occa-
'anniversaire de la naissance du
yal.

AMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 8 *avril.*

Gras-Préville a cédé le fauteuil à
garet, dont l'âge suit immédia-
sien dans l'ordre de l'ancien-
s les ministres sont à leur banc,
tion de M. Parant, ministre de
n publique. M. Ballot, député
écrit à la chambre qu'une ma-
pêche de pouvoir participer à
ux. Des députés admis dans les
tes séances prêtent serment.
e du jour est la continuation des
. Beaucoup d'élections non con-
nt rapidement approuvées.
prat, rapporteur du 2e bureau,
it la chambre de l'élection de
rgier de Hauranne, par le collège
cerre (Cher). Immédiatement
n élection, M. Duvergier de Hau-
emit au président du bureau, deux
crites, l'une par le sous-préfet de
e. le 6 février, au maire, dans
t de la candidature du baron de
r; l'autre par le procureur du roi,
rry, au juge de paix, aussi dans
t du candidat ministériel. M. Du-
donne lecture. Un long débat,
at qui va même occuper presque
la séance, s'engage. M. Dupont (de
trouve les deux lettres fort blâma-
M. Dubois (de la Loire-Inférieure)
elles sont de l'influence par la vio-
et la menace. Sans *prononcer* le mot enquête, M. Dubois paroît persuadé que la chambre prendra une résolution, nécessaire. dit-il, à sa dignité et à la pureté du mandat électoral. M. de La Rochefoucauld-Liancourt ne peut rien découvrir de blâmable dans la lettre du sous-préfet. Celle de M. Berry a peut-être été écrite avec un zèle inconsidéré. Si ce dernier a été nommé juge, ce qui n'est pas un avancement, comme paroît le croire M. Dubois (de la Loire-Inférieure), c'est qu'on a voulu le mettre à l'abri des haines de ses adversaires. M. de La Rochefoucauld s'étonne ensuite des susceptibilités de l'opposition, et demande si elle n'a rien à se reprocher. Des journaux et des brochures n'épargnant ni le candidat ministériel de Sancerre, ni les candidats des autres arrondissemens, tous *incapables*, *corrupteurs*, *serviles*, *insensés*, ont été répandus avec profusion dans le département du Cher. M. Duvergier de Hauranne, après s'être élevé fortement contre les deux lettres, attaque l'ancien cabinet qui auroit forcé le *Journal du Cher* à parler tous les matins de guerre, d'anarchie, d'attaques à la royauté, pour dégoûter des candidats de la gauche. Il avoue que pendant les huit années qu'il a été député, il a sollicité et obtenu des faveurs pour l'arrondissement de Sancerre.

Un membre : Pourquoi donc avoir reproché à d'autres députés ce qu'ils avoient obtenu pour leurs arrondissemens?

M. Lacave-Laplagne n'accorde pas à M. Dubois (de la Loire-Inférieure), qui vient de l'avancer à la tribune, que dans les luttes électorales les opinions peuvent s'organiser en comités, pendant que le gouvernement doit rester impassible. M. Jaubert, à l'une des précédentes séances, a dit qu'il étoit à désirer que les membres du cabinet du 15 avril, ne revinssent point au pouvoir; ils n'ont point envie d'y revenir, dit M. Laplagne ; malgré cela, il lui sera bien permis de défendre le pouvoir et une administration dont il a fait partie. Des hommes convaincus que leurs doctrines devoient assurer le bien du pays, ont dû chercher par tous les moyens que la loyauté et l'honneur approuvent, à assurer le triomphe de leurs principes. (L'orateur est souvent interrompu par des membres de la gauche.) Puisque ces paroles excitent des ré-

clamations, dit l'ex-ministre des finances, on peut interroger deux membres de cette chambre, préfets à l'époque des élections. (MM. de l'Espée et Rivet.) L'un d'eux est arrivé à la chambre malgré le cabinet du 15 avril (M. Rivet, préfet de Lyon). qui pensoit devoir son appui à son concurrent, membre de l'ancienne chambre et des 221. M. Lacave-Laplagne met en opposition le langage de M. Jaubert à l'occasion des élections de 1837, et ce que le même député a dit samedi dernier : « Si la chambre avoit fait justice convenable lors des élections de 1837, les abus énormes de 1839 n'auroient point eu lieu. » Dans la séance du 9 janvier 1838, M. Jaubert avoit dit que l'administration avoit levé les bras au ciel pendant les élections... qu'on ne pouvoit reprocher au cabinet du 15 avril ni aux précédens cabinets de s'être livrés aux actes de la restauration. (La gauche continue ses interruptions.) M. Laplagne trouve qu'aucune administration n'a été a l'abri des reproches qu'on adresse à l'ancien ministère. En 1834, les élections ont eu lieu sous des ministres qui ont fait de l'opposition sous la dernière administration. M. Mauguin parla alors contre l'influence ministérielle, les manœuvres du gouvernement. Les paroles que M. Mauguin a prononcées dans la séance de samedi sont presque textuellement les mêmes.

M. DUPONT (de l'Eure.) C'est-là une pauvre argumentation.

Voix du centre : Très-bonne au contraire.

M. Laplagne continue de disculper son administration. Les interruptions de gauche ne cessent point. Plusieurs voix demandent l'enquête. M. Laplagne établit que la place de juge donnée à M. Berry, n'est point un avancement. Il avoit été présenté en 1834 par le président de la cour royale de Bourges, pour la présidence du tribunal de Saint-Amand; par le procureur-général, en 1835, pour la place de conseiller à la cour royale de Bourges; enfin, en 1837, pour la place de président de Clamecy.

M. Monnier de la Siseranne rappelle que M. Lacave-Laplagne a déclaré que l'administration étoit restée étrangère à la publication des pamphlets; cependant il *a vu un grand nombre* d'exemplaires du *Bulletin français* entre les m fonctionnaire qui avoit reçu l les distribuer. M. Martin (du qu'il est autorisé à répéter que tration est restée étrangère.... gauche : L'enquête !) à la distril *Bulletin français*. (A gauche : L' Le *Bulletin français*, qu'on dit fondé pour les élections, a p l'ordonnance de dissolution. M ancien préfet de Lyon, prono ques paroles qui n'apprennent rien. Seulement les rapports de ministres avec lui ont toujours ét bles. MM. Laplagne et Dubois (de Inférieure) sont de nouveau M. Isambert dit que du 14 au 1 20,800 exemplaires du *Bulletin* ont été mis a la poste; que exemplaires du numéro du dim ont été expédiés par la même vo 18, 19, 20, 21, 22 et 23; qu exemplaires du numéro du 24, du numéro du 3 mars, sont au par la poste. Une circulaire du d général des postes, dit M. Isaml honorable pour lui, a enjoint ployés d'expédier avec exactitud primés de toutes les opinions. M gne lui répond qu'elle est l'a l'ancienne administration. M. d rin donne quelques explication *Bulletin français*. On a enjoint a de compléter le cautionnement feuille.

Pendant que la discussion de plus en plus, M. Bugeaud ré parole à diverses reprises. On en core M. de Vallon, qui parle aus nœuvres électorales; M. Laplag s'étonne du vague de la dénonci préopinant. Enfin M. Bugeaud tribune. Si la presse du gouverne suit pas toujours une ligne exacte doive continuellement approu presse subversive offre bien plus gers par les passions qu'elle so excite sans cesse. C'est cette pre fait, depuis un certain ten monter la calomnie jusqu'a met de l'édifice social; c'est cette p core qui après avoir fort louangé le maréchal Soult, est venue pres de suite l'attaquer avec violenc qu'il sortoit de confondre la calo la tribune de la chambre des p

qu'il a dit cependant, a été corroboré de MM. Jacqueminot, Dessauret et le ...al, par MM. Sauzet, Passy et Du... M. Bugeaud demande que ces dépu... soient entendus à la tribune. (De tou... parts : Il faut que la chambre se cons... d'abord.) Après un long débat sou... par cet incident, la chambre pro... l'admission de M. Duvergier de ...nne. M. Dupin monte à la tribune ...r faire approuver plusieurs élections. ... Bugeaud l'invite à répéter ce qu'il a dit ...ant lui. Une forte opposition se mani...te.

M. DUPIN. Maintenant respectons le ...ement et la liberté de chacun. ...nd la chambre le voudra. (Hilarité.)

M. Martin (du Nord) donne des expli...tions sur une amende encourue par le ...r Merlier, aubergiste à Beauvais. Ce ...nier, d'après le marquis de Mornay, ...oit été déchargé de cette amende à ...e des élections ; une lettre même au... été écrite à ce sujet au sieur Merlier, ...r le ministre des travaux publics. M. Martin (du Nord) n'a rien écrit. La ...iscussion continue.

Séance du 9 avril.

La séance s'ouvre à deux heures un quart. La chambre continue la vérifica...tion des pouvoirs. Tous les ministres sont présens. L'admission de M. Abbatucci, élu à Orléans, est ajournée jusqu'à production des pièces justificatives du cens. Beau...coup d'élections sont ensuite approu...vées définitivement.

L'élection de M. Francis de Corcelles à ...(Orne), soulève un assez long débat, ...que M. Dupin, chargé du rapport, ...pose l'admission de ce député. C'est ... de Corcelles qui se plaint d'un écrit ...du par la poste à l'instant des élec...tions, et portant le titre de *Lettre de Fran... de Corcelles aux amis du peuple.* Cet ..., dit-il, sans nom d'imprimeur, se ...pose de phrases tronquées, isolées, ...ées, de la lettre véritable, de manière ...senter un sens odieux. M. de Cor...les, qui rend justice à la loyauté du ... de l'Orne et du procureur du roi, ...ble vouloir faire remonter le blâme ...à la haute administration. Ce dé... termine avec l'admission de M. de ...elles.

M. Dupin rend compte aussi de l'élec...tion de l'amiral de Rosamel par le 7e collége du Puy-de-Dôme, réuni à Ambert. M. de Rosamel a eu 86 suffrages, et M. Molin, 82. L'élection est régulière ; M. de Rosamel seroit admis s'il n'avoit point été nommé pair. Cependant M. Dupin va donner connoissance de deux protestations adressées à la chambre, l'une par des notaires de la localité, un avocat, un juge de paix et des membres du conseil général ; l'autre par M. Molin, ancien député. M. Dupin lira également un fragment de protestation qui se trouve dans une lettre adressée par M. Molin à M. Duvergier de Hauranne. Toutes ces pièces traitent de manœuvres employées pour favoriser l'élection de M. de Rosamel. On auroit été jusqu'à promettre à un électeur que s'il votoit pour l'amiral, on exempteroit son fils, quel que fût son numéro, au prochain tirage. M. Dupin, qui a dit en commençant qu'il n'entroit dans la pensée de personne d'inculper en rien le caractère de M. de Rosamel, passe à la lecture d'une lettre que vient de lui adresser M. Bravard-Veyrières, professeur à la Faculté de droit de Paris. M. Bravard est aujourd'hui le candidat opposé de M. Molin, comme ce dernier étoit le candidat opposé de l'amiral. M. Bravard ayant annoncé qu'il a été plusieurs fois le candidat libéral d'Ambert, tandis que M. Molin étoit candidat ministériel, ajoute qu'il a trouvé tout récemment dans M. Roûll, sous-préfet de cet arrondissement, un adversaire loyal et tout-à-fait incapable des faits qu'on lui impute. Le 7e bureau, dit M. Dupin en terminant, demande le renvoi de toutes ces pièces au ministre de l'intérieur. M. de Gasparin déclare qu'il sollicite aussi ce renvoi. La chambre peut être assurée, ajoute-t-il, que si M. Roûll a promis d'exempter un conscrit, le gouvernement en fera justice complète.

M. ODILON-BARROT. C'est un fait qui regarde la chambre. La chambre est souveraine.

M. CHEGARAY. Il faut attendre les explications du sous-préfet avant de le condamner.

M. PISCATORY. C'est ce que je demande.

M. DE MARMIER. Il y a beaucoup d'exagération dans tout cela.

M. Piscatory veut qu'une commission

de la chambre soit chargée, *concurremment* avec le ministre de l'intérieur, de voir ce qu'il y a de vrai dans les faits allégués contre le sous-préfet d'Ambert.

Une voix : *Concurremment* est joli.

Plusieurs voix : Déposez votre proposition.

M. Desmousseaux de Givré blâme M. Dupin d'avoir donné lecture de la lettre de M. Bravard sans l'avoir communiquée au bureau, et trouve que cette lecture est une accusation portée contre un homme absent (M. Molin), qui a droit à la protection de la chambre.

M. DUPIN. Voilà de la vieille rancune.

Les débats continuent avec une vivacité extrême sur l'élection d'Ambert ; sur la proposition de M. Piscatory, tendant à faire nommer une commission par la chambre, et sur un ajournement pur et simple de l'élection de l'amiral Rosamel. La confusion est si grande que l'on a peine à saisir la portée des paroles de chaque orateur et des nombreux interrupteurs. Cependant on entend M. Odilon-Barrot, M. Cunin-Gridaine, M. Piscatory, qui a déjà pris plusieurs fois la parole, M. Girod (de l'Ain), M. Duvergier de Hauranne, déjà entendu, M. Quenault, M. Dufaure, M. Meynard, M. Lacave-Laplagne, M. Dupin, M. Martin (du Nord), M. Jaubert, M. Fulchiron. M. de Nogaret, président d'âge, met enfin aux voix l'ajournement relatif à l'élection d'Ambert. Cet ajournement est prononcé à une forte majorité.

Le Gérant, Adrien Le Clere,

BOURSE DE PARIS DU 10 AVRIL.

CINQ p. 0/0 100 fr 90 c
TROIS p. 0/0. 80 fr 80 c
QUATRE p 0/0, j. de sept. 101 fr. 90 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque 2645 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris 1195 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 780 fr. 00 c.
Quatre canaux 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples 101 fr. 00 c.
Emprunt romain 102 fr. 3/8
Emprunt Belge 100 fr. 5/8
Emprunt d'Haiti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 20 fr. 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3110.

SAMEDI 13 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Sur plusieurs bonnes œuvres à Metz.

La ville de Metz a vu se former dans son sein depuis quelques années des œuvres excellentes, et toutes dans l'intérêt des malheureux comme de la religion et de la société. La première en date paroît être l'œuvre des orphelines, commencée il y a dix ans, et sur laquelle il a été fait un rapport le 17 janvier dernier dans l'assemblée générale des dames abonnées. La maison des orphelines en compte maintenant plus de 100, des réparations importantes y ont été faites, le mobilier a été augmenté, le nombre des Sœurs qui dirigent l'établissement s'est accru. L'œuvre ne se soutient que par les souscriptions et les abonnemens fondés. Ceux-ci assurent une rente chaque année, *mais ces rentes* sont encore bien au-dessous de ce qu'il faudroit à la maison pour exister; et cependant ce n'est que lorsqu'on aura obtenu ce résultat, que l'on pourra obtenir du gouvernement l'autorisation dont on a besoin pour recevoir des legs. Dernièrement on a été frustré pour cette raison d'un legs de 1,000 fr. Les abonnemens ne sont encore qu'au nombre de trente-cinq. Le nombre des souscriptions va en augmentant. Le maire a envoyé 525 fr. sur le produit des soirées de l'hôtel-de-ville. Une quête faite par les ouvriers menuisiers à la messe du jour de leur fête, a fourni une petite somme, fruit de leurs épargnes. Le travail des ateliers a produit 3,200 fr. En définitive, la recette totale, non compris les abonnemens fondés, s'est élevée à 13,855 fr., et la dépense à 13,980 fr. La bonne administration est due à l'intelligence des Sœurs, et au zèle des onze dames qui composent le conseil de l'œuvre. M. l'abbé Jecko, chanoine, qui étoit aumônier de la maison, ayant été appelé ailleurs, a été remplacé par M. l'abbé Moreau. Le nombre des demandes pour entrer dans la maison est très-considérable, mais le local ne permet pas d'en recevoir plus de 100, et ce nombre est même plus que complet. L'établissement est situé rue et maison des Récollets.

M. l'abbé Chalandon, grand-vicaire, est directeur de l'œuvre. A la suite du rapport, sont les noms des bienfaiteurs qui ont donné 500 fr. et plus pour perpétuer leur souscription annuelle. Madame la duchesse d'Orléans et madame Adélaide sont du nombre. Nous voyons aussi dans la liste plusieurs ecclésiastiques, M. l'abbé Dudot, grand-vicaire; M. l'abbé du Cherray, chanoine; M. l'abbé Waldbock, chanoine et grand-vicaire; M. l'abbé Marcus, chanoine honoraire; M. l'abbé Potot, sur lequel nous avons donné une notice dans ce Journal, et M. l'abbé Bracq, ancien curé de Borny; tous sont morts. La liste des dames abonnées à l'œuvre est de près de 280. De plus, M. l'évêque de Metz a bien voulu souscrire à l'œuvre, ainsi que MM. les abbés Chalandon, Charry, Marty, Prévot, Simon, Tuffeau, grand-vicaire à Montauban; MM. de Coetlosquet, etc.

Une œuvre semblable a été établie il y a cinq ans en faveur des orphelins. Elle est placée dans une partie des bâtimens qui dépendent de l'évêché. Cette œuvre dite de la Providence adopte les jeunes garçons pauvres, privés de leurs père et mère, ou de l'un d'eux. Il y a dans la maison des ateliers de cordonniers, de tailleurs et de tressage de cabas. Cette œuvre a trouvé de grands encouragemens à Metz, elle compte 1,476 souscripteurs. Des dons extraordinaires ont été faits ; 3,000 fr. par mademoiselle Caroline de Salse ; 1,000 fr. par l'abbé Potot, le même que ci-dessus ; 451 fr. par l'abbé Bracq, 300 fr. par l'abbé Domers. Un anonyme a offert 6,000 fr. à la maison pour une rente viagère de 300 fr. Il y a maintenant 55 orphelins reçus gratuitement, 13 pensionnaires et un demi-pensionnaire, en tout 69. Les pensionnaires paient 250 fr. par an. Les enfans reçoivent des leçons de lecture, d'écriture, d'arithmétique, de dessin linéaire, d'histoire, de géographie, etc, Trois élèves sont envoyés au petit séminaire pour y faire leurs études.

Il restoit en caisse au 1er janvier 1838, 20,000 fr. Les souscriptions annuelles, les offrandes particulières, les intérêts des fonds placés, les produits des ateliers ont procuré 12,908 fr.; les souscriptions formant capitaux, la somme de 6,000 fr. à fonds perdus ; les fonds des pensionnaires s'élèvent à 15,102 fr.; c'est donc en tout 28,010 fr. de recette, et avec les 20,000 fr. restant en janvier 1838, c'est 48,016 fr. D'un autre côté, les dépenses se sont élevées à 14,910 fr. ; il avoit donc un excédant de recette de plus de 33,000 fr. Mais déduisant les souscriptions formant capitaux, il ne restoit réel ment en caisse au 1er janvier d nier que 1,791 fr.

Le conseil d'administration po 1839 étoit composé de M. l'a Sauce, président ; de M. l'abbé C landon, de M. le comte du Coetl quet, de M. l'abbé Chantrène, mônier, etc. La supérieure de maison étoit la sœur Sainte-Agat de la congrégation des Sœurs Sainte-Chrétienne. L'institute M. Fourche, est loué dans le port pour les soins qu'il donne orphelins. Il y a eu une distribu de prix le 30 août dernier.

Vers le même temps que l'œu précédente, a commencé à M l'œuvre du Bon-Pasteur. Il y a ans des dames charitables essayè d'ouvrir un établissement pour cueillir les jeunes filles qui roient en danger de faillir, mais y trouvèrent beaucoup de difficu et on se décida à s'adresser aux re gieuses du Bon-Pasteur de la grégation d'Angers. Ces religie arrivèrent à Metz au mois d 1834 au nombre de trois, et s'in lèrent provisoirement dans une tite maison de la rue des Réco Elles n'avoient alors que douze quinze jeunes filles à diriger. Au de quelque temps, elles achetè l'ancien couvent de Sainte-Cl rue de Paradis. On entra en sance du local en juin 1835, fallut y faire de grandes répa qui entraînèrent des dépenses dérables ; on put ouvrir alors le verses classes projetées.

La première classe ouverte celle de Sainte-Anne pour les je filles qui n'ont pas fait de fa mais qui sont trop exposées. devroient payer 300 fr. de pen

lupart ont été reçues pour
: d'autres ont été reçues gra-
t. Il y a en tout 32 jeunes
s cette classe.
uxième classe, celle de
adeleine, est pour les jeu-
qui veulent sortir de l'état
re. On reçoit toutes celles
sentent, même quand elles
. Il y en a actuellement 42.
pprend surtout à coudre;
'est retenue contre son gré.
sième classe, un peu con-
our le moment avec la pré-
est celle de Saint-Michel;
rend les jeunes condamnées
autorités veulent bien en-
Bon-Pasteur pour y passer
de leur réclusion; il n'y en
que deux; on les instruit et
onne l'habitude du travail.
era cette classe de la précé-
uand les bâtimens qui lui
nés seront réparés. Il y a
cette classe de petites filles
nvoyées par leurs parens
réformer.
la classe Sainte-Marie est
à donner une éducation plus
de jeunes filles qui peuvent
e pension de 300 fr. On leur
le travail des mains. Elles
core que 11.
sses n'ont entre elles au-
ce de communication. Leur
ur cour sont à part. Elle ne
pas, même à la chapelle.
l général du département a
1839 un secours de 2,000 f.
eil municipal de Metz avoit
0 fr. pour 1838. Mais il
dettes considérables à ac-
100 personnes à entrete-
Les dames protectrices de
nt fait en novembre dernier
à la charité publique. Les
religieuses sont maintenant au nombre de 16.

On a formé encore à Metz en novembre dernier une société charitable de Saint-François-Régis, à l'instar de celle de Paris, pour favoriser le mariage des pauvres. Un conseil a été composé pour diriger l'œuvre; le président est M. l'abbé Chalandon, déjà nommé; le vice-président, M. le comte du Coetlosquet, et le trésorier, M. Paixhans. Un réglement a été dressé; il se rapproche beaucoup de celui de Paris. La société a commencé ses travaux et sollicite le concours de tous les amis des mœurs.

Enfin plus récemment on a formé à Metz l'œuvre des jeunes économes pour les jeunes filles qui ayant fait leur première communion n'auroient pas le moyen d'apprendre à travailler. On les réunira dans plusieurs ouvroirs sous la direction des Sœurs de Sainte-Chrétienne. On y recevra même des enfans non pauvres qui pourroient payer une petite pension. Quand une enfant est en état de gagner, le prix de son travail est pour elle, déduction faite des frais d'éclairage, de chauffage et de fourniture; mais il faut avoir passé trois ans dans l'ouvroir. Le prix du travail sera mis en réserve pour procurer un trousseau à l'enfant, ou être placé à la caisse d'épargne. L'œuvre est soutenue par des souscriptions d'un sou par semaine et par d'autres dons. Les souscriptions sont reçues par des jeunes personnes charitables qu'on appelle jeunes économes, et qui doivent réunir chacune au moins dix souscriptions. Dès avant la publication du premier prospectus, plus de 80 demoiselles avoient donné leurs noms; 20 ont accepté les charges de tréso-

rières et de conseillères, et les autres auront le titre de fondatrices. L'œuvre est placée sous le patronage de M. l'évêque, qui a désigné un ecclésiastique pour l'aider. On a choisi pour patronne sainte Philomène, dont on célèbrera la fête le second jeudi d'août. Le projet sera mis à exécution immédiatement après la première communion, et l'ouvroir des Sœurs de Sainte-Chrétienne, rue Saint-Gengoulf, recevra autant de jeunes filles qu'il en pourra contenir. D'autres salles seront ouvertes successivement suivant les besoins.

On ne sauroit trop louer le zèle des personnes charitables à Metz pour créer, soutenir et multiplier les bonnes œuvres.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le mercredi saint, on chanta suivant l'usage les ténèbres dans la chapelle Sixtine. Le même jour, M. le cardinal de Gregorio alla entendre les confessions à Sainte-Marie-Majeure.

Le jeudi matin, Sa Sainteté, revêtue des ornemens pontificaux, se rendit à la chapelle Sixtine, et y assista sur son trône à la messe solennelle célébrée par M. le cardinal Pacca. Après la messe, le Saint-Père, précédé du sacré collége et de la prélature, porta processionnellement le saint Sacrement dans la chapelle Pauline pour y rester, suivant l'usage, exposé dans une urne à la vénération publique. Ensuite Sa Sainteté fut portée sur son siége à la galerie au-dessus de la porte principale de l'église du Vatican, et y donna la bénédiction papale avec indulgence plénière, au peuple rassemblé sur la place. Puis étant descendue dans la basilique du Vatican, elle lava les *pieds* dans une des nefs à treize prê-*tres pélerins*, et les servit à table

dans la galerie au-dessus
tail.

Dans l'après-midi, les tén
rent chantées dans la chap
tine, et M. le cardinal de
alla entendre les confessio
l'église Saint-Pierre.

Le vendredi, Sa Saintet
dans la chapelle Sixtine à l'
lébré par M. le cardinal de C
Après la passion, le Père
assistant des Mineurs-Conv
prononça un discours lati
mystère du jour. On fit en
doration de la croix, puis
teté avec le sacré collége et
ture, se rendit à la chape
line, et en rapporta le sai
ment à la chapelle Sixtine
achevée la messe des Présan

Dans l'après-midi, les tén
rent chantées dans la même
et M. le cardinal de Greg
tourna avec son tribunal
Saint-Pierre pour y ente
confessions.

Après les matines, le Sain
accompagné des cardinaux
cour, descendit dans l'église
tican pour vénérer les reliq
vraie croix, de la sainte face
lance qui s'y conservent.

M. Jean Augustoni, d
des Ermites de Saint-Augu
que de Porphyre, *sacriste* p
assistant au trône, consulte
congrégation des indulgenc
reliques, est mort le 23
étoit né à Fermo le 13 s
1770, et ayant embrassé la
Augustins, il y donna des p
savoir et de régularité, et
divers emplois. Pie VIII l
pour *sacriste*. Le prélat é
modeste que charitable. Il
après avoir reçu tous les
de la religion.

PARIS. — Une ordonnan
avril autorise la publication

les de M. Romain-Frédéric Gallard, coadjuteur de Reims, sous le titre d'archevêque d'Anazarbe *in partibus*, et de M. Auguste Allou, évêque de Meaux. Ces bulles sont données à Rome, près Saint-Pierre, le 9 des calendes de mars, qui répond au 21 février. C'est à cette date que les deux prélats furent préconisés.

Il est remarquable que cette ordonnance ne parle point de la publication des bulles de M. le coadjuteur de Nancy, qui a cependant été préconisé le 18 février. Il paroissoit assez naturel de les publier toutes ensemble. Cette omission fait craindre qu'il ne se soit élevé de nouvelles difficultés.

On remarque aussi qu'une autre ordonnance du 4 avril, convoque extraordinairement le conseil général de la Meurthe, pour le 18 avril, à l'effet de délibérer sur des modifications dont le budget du département pour 1839 seroit susceptible, ainsi que sur d'autres objets urgens que le préfet lui soumettroit. Cette convocation auroit-elle quelques rapports avec l'affaire de la coadjutorerie?

Le dimanche 14 avril, après les vêpres qui commenceront à deux heures et demie, M. l'évêque de Lunyra, coadjuteur du vicaire apostolique d'Edimbourg, prononcera dans l'église Saint-Louis-d'Antin un discours sur une œuvre dont nous avons déjà parlé, et qui a pour objet de procurer des secours aux églises catholiques pauvres de l'Europe que l'œuvre de la Propagation de la Foi ne peut assister, attendu ses règles et ses usages. Le prélat donnera en même temps un aperçu sur les progrès de la foi catholique en Ecosse, et sur l'état actuel de la religion en ce pays.

Nous avions annoncé il y a deux mois un discours que M. Gillis devoit prononcer sur le même sujet à Saint-Merry. Mais le discours n'eut pas lieu, le prélat ayant été subitement atteint d'une indisposition assez grave qui l'a retenu tout le Carême.

Il ne sera point fait de quête pour l'œuvre à Saint-Louis-d'Antin, mais les personnes qui désireroient contribuer par leurs offrandes au soulagement de l'église d'Edimbourg à laquelle les premiers fonds devront être appliqués, sont priées d'adresser leurs dons à M. le curé de Saint-Louis-d'Antin, rue Saint-Nicolas, n° 48, ou à M. l'abbé de Moligny, même rue, n° 59, ou à M. Jules Hamelin, secrétaire de l'œuvre, rue de Sèvres, n° 21, ou enfin aux bureaux de l'*Ami de la Religion* ou de l'*Univers*.

Nous reviendrons sur cette œuvre, et nous indiquerons son plan d'organisation. La contribution fixée est de dix sous par mois.

L'église de Gagny, canton de Gonesse, diocèse de Versailles, est dans un très-fâcheux état, et est interdite depuis quatre ans. Elle vient d'obtenir 6,000 fr. du ministre des cultes pour sa reconstruction; plus, 400 fr. de la liste civile et 200 fr. de Marie-Amélie. Le curé de Villemonble, diocèse de Paris, a reçu du château 360 fr. pour l'achat d'une cloche.

M. de Jacobis, préfet apostolique de l'Abyssinie, qui étoit venu en France avant de se rendre à sa mission, est reparti dimanche pour l'Italie, où il compte s'arrêter peu de temps. Il s'embarquera pour Alexandrie, et attendra en Egypte M. d'Abbadie, qui doit l'introduire en Abyssinie. Ce jeune voyageur s'est fait un plaisir, pendant son séjour à Paris, de répondre aux désirs des personnes qui vouloient connoître les détails de son voyage, et l'état du pays qu'il a visité. Il a été recherché à la fois par les savans et par les hommes reli-

gieux. Il a paru à l'Académie des Sciences, et y a donné des notions intéressantes sur un pays peu fréquenté par les Européens. Le vendredi 5, il a lu un mémoire à la société de géographie, à l'Hôtel-de-Ville. Mardi dernier, dans une réunion d'un autre genre, il a principalement considéré l'Abyssinie sous le rapport religieux. Les habitans n'ont conservé que de foibles rayons du christianisme, et paroissent néanmoins avoir des dispositions favorables. Des missionnaires protestans qui s'étoient introduits il y a quelques années, ont été éconduit, au bout de peu de temps. Des voyageurs français qui ont précédé M. d'Abbadie, n'ont pas toujours laissé une très bonne opinion d'eux, et leur conduite a pu augmenter les préventions des Abyssiniens pour les étrangers. Il y a lieu d'espérer que le zèle et la prudence des missionnaires auront de bons effets auprès d'un peuple simple, facile et qui n'est point gâté par l'orgueil et par de faux systèmes. M. d'Abbadie doit rejoindre M. de Jacobis au Caire, et de là ils se rendront en Abyssinie par Suez et la mer Rouge, route plus longue, mais sujette à moins d'inconvéniens que la route de terre.

Le journal officiel de l'*église française* annonce que le jour de Pâque plus de 3,000 personnes ont fait la cène à l'église du faubourg Saint-Martin. Nous sommes bien persuadés que malgré l'autorité du témoignage de l'abbé Châtel, qui a envoyé cette note au *Constitutionnel*, il y a beaucoup à rabattre de ce nombre de 3,000. Mais quand il n'y en auroit que la moitié ou même le quart, n'est-ce pas beaucoup trop de ces communions dérisoires? Car qu'est-ce que la communion dans l'*église française*, qui ne reconnoît ni la divinité de *Jésus-Christ*, ni son incarnation, ni la présence réelle dans l'eucharitie? C'est un mot vide de sens, une dérision impie d'un grand mystère.

M. l'archevêque de Toulou fait aussi un appel à la charité d fidèles en faveur des victimes tremblement de terre de la Marnique. Le prélat a été fort touch la nouvelle de ce désastre et en de salutaires réflexions :

« Aux lugubres récits qui nous fu faits de tous ces malheurs, nous se mes nos yeux se mouiller de larmes nos entrailles s'émurent, parce q comme autrefois le patriarche Jos dans ceux qui souffroient nous av reconnu nos frères. *commota fuerunt sera ejus super fratre suo et erump lacrymæ:* comme lui aussi, ne nous b nons pas à une stérile douleur, hât nous de faire succéder aux sentim d'une trop juste compassion de plus e caces secours; *continuit se et ait : P panes;* il contint sa douleur *et s'écri* Apportez aussitôt du pain en ab dance....

» Le même Dieu dont la main puis remue à son gré les fondemens d terre, touche aussi quand il veut cœurs les plus insensibles et les incli la compassion et à la miséricorde : les vues adorables de sa providence fléaux qu'il envoie ont la triple mi d'éprouver les justes, de punir les c pables, et de fournir un perpétuel ment à cette charité dont les pieuse gesses effacent les péchés de l'ho et lui acquièrent un royaume ét C'est ainsi que Dieu se montre père, même qu'il frappe ses plus rudes co et dans ses plus redoutables fléaux des fruits de salut et de vie, pour les dans la résignation, qui les accepte murmure; pour les autres, dans la rité, qui essuie les larmes qu'ils verser et répare les maux qui les vent. »

M. l'évêque de Bayeux a ordo

également une quête générale dans les églises de son diocèse pour les victimes du même fléau. Cette quête a dû être faite le dimanche de *Quasimodo*.

Dans la nuit du mercredi au jeudi de Pâque, une tentative de vol à main armée a eu lieu au séminaire de Cahors. Le cuisinier ayant entendu du bruit, se leva, et fut arrêté, dit-il, par six individus, qui lui mirent un mouchoir sur la bouche et lui ordonnèrent avec menaces de les conduire chez l'économe. Il les dirigea vers un autre point de la maison. Ils se douterent qu'il les trompoit, et s'apprêtoient à se venger, quand il arracha le mouchoir, et se mit à crier de toutes ses forces. Les voleurs épouvantés s'enfuirent après l'avoir frappé.

Il y a peu de jours, dit la *Gazette du Midi*, M. Isaïe, patriarche chaldéen, a écrit à M. Thomas Alckusies, savant naturaliste, et lui a annoncé qu'un évêque nestorien l'avoit prié de recevoir son abjuration, et de l'admettre au sein de l'Eglise avec 6,000 personnes environ de son troupeau. Déjà même cet évêque avoit fait annoncer publiquement à ses ouailles qu'elles eussent à s'adresser pour la confession à des prêtres catholiques, parce que là seulement étoit le salut. On espère que cet exemple aura de l'influence en Chaldée et en Perse. Il est question de fonder pour ce dernier royaume un collége à Tauris. M. Scafi, Lazariste, qui a conçu ce projet avec M. Boré, doit se rendre à Paris pour aviser avec ses supérieurs aux moyens d'exécution.

Le dernier *Journal asiatique* de Londres annonce que les principaux membres de la communauté catholique à Calcutta ont tenu cet hiver une assemblée dans la principale église catholique, pour voter une adresse d'adieux au Père Saint-Léger, Jésuite et vicaire apostolique du Bengale, et lui exprimer les regrets que son prochain départ pour l'Europe, où il est rappelé par ses supérieurs ecclésiastiques, avoit excités dans tout le corps catholique. L'adresse lui fut présentée le 19 décembre, peu de jours avant son embarcation, et la réponse qu'il y fit fut très-touchante. Comme une marque de leur attachement, les catholiques présentèrent un beau calice au préfet apostolique, et un crucifix d'argent à son frère, le révérend John Saint-Léger.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Plus la génération actuelle se laisse faire de complimens dans notre pays sur le développement de sa haute intelligence et sur le progrès de ses lumières, plus on est frappé de certains traits d'ignorance et de stupidité qui demeurent comme fixés dans son écorce, sans pouvoir en sortir. C'est ainsi, par exemple, que vous la retrouvez toujours exactement au même point où les comédiens de quinze ans l'ont conduite et laissée par rapport aux Jésuites. Voici un exemple qui prouve combien cette idée fixe est difficile à déloger des cerveaux qu'elle habite.

Un brave homme de mari portoit plainte ces jours derniers contre sa femme, devant la police correctionnelle de Paris. Il lui reprochoit toutes sortes d'emportemens et d'actes de violence exercés à son égard : elle le maltraitoit, disoit-il, à la journée, de coups et d'injures. Il énuméroit contre elle les sévices les plus graves et les brutalités les plus intolérables, qui faisoient un vrai enfer de leur ménage. Cependant la patience et la résignation du mari alloient jusqu'à lui faire tout souffrir et endurer ; et il ne seroit pas sorti de son bon naturel pour demander justice aux tribunaux, sans un point qui le mettoit à bout en comblant la mesure : *sa femme alloit jusqu'à l'appeler Jésuite*. C'étoit cet outrage qu'il di-

soit être au-dessus de ses forces, et auprès duquel ni les coups ni les autres insultes ne lui paroissoient rien. En un mot, c'étoit de quoi il demandoit vengeance à la justice ; renonçant à tous les griefs du second ordre, tels que les plaies et blessures, pourvu que celui-là fût redressé, et que sa femme renonçât à cette affreuse habitude de lui donner le nom de *Jésuite*.

Quand l'ignorance et le ridicule en sont à ce degré, ils font certainement plus de bien que de mal à ceux auxquels on croit nuire par des stupidités pareilles. Aussi n'est-ce pas par rapport à eux que nous en sommes honteux et affligés, mais bien par rapport à l'état des idées d'un pays où les sottises de ce genre peuvent s'acclimater. Voilà ce qui est véritablement triste et humiliant pour la grande nation chez laquelle beaucoup de gens prétendent, comme feu M. de Martignac, *que la raison publique s'épure et s'éclaire;* tandis que cette pauvre raison tombe de plus en plus dans l'absurde et dans la folie.

Voici de la part des journaux une demande en redressement de torts que nous ne comprenons pas trop bien. Ils ont été les premiers à observer, et ils ne cessent de faire remarquer depuis huit ans, que la Légion-d'Honneur se démonétise de plus en plus, et finit par s'en aller en livrée. Ce sont eux-mêmes qui disent qu'on prodigue les décorations à qui en veut, et que c'est tout au plus si on daigne ouvrir la main pour les recevoir quand elles y tombent.

Nous commençons par avouer que nous sommes fort peu au courant des affaires de la chevalerie, et que, sans les critiques que les journaux exercent à ce sujet, nous ne saurions pas un mot de ce qui s'y passe. Mais en tout, nous voulons que l'on soit conséquent ; et à notre avis, c'est manquer de logique que de se récrier comme ils le font aujourd'hui sur ce que les ministres du 15 avril ont emporté, en se retirant, des rubans et des distinctions qui ne leur appartenoient pas, dans la Légion-d'Honneur. De quoi les journaux peuvent ils sérieusement prendre souci en cette matière, après tout ce qu'ils ont dit du discrédit et de la chute de l'ordre de chevalerie dont il s'agit? A les entendre dans ce moment, on croiroit que M. Molé et ses collègues ont enlevé le trésor de la couronne. Voilà ce qui ne s'accorde point avec l'autre partie des remarques qui ont été faites par les mêmes écrivains sur l'extrême dépréciation d'une chose qu'ils prétendent être descendue à l'état de livrée. Si cela est, le larcin du précédent ministère n'est pas assez considérable pour faire ainsi crier au voleur; et c'est véritablement une grande contradiction de la part des journaux, que de s'en émouvoir à ce point. Nous nous ferions scrupule, quant à nous, de reprocher, ni à M. Molé ni à personne, cette légère fiche de consolation.

PARIS, 12 AVRIL.

Le roi des Français, la reine, madame Adélaïde, la princesse Clémentine, le duc de Nemours, le prince de Joinville et le duc de Wurtemberg sont partis à une heure du matin pour Dreux.

— Le 5e collége électoral du Gers est convoqué à Mirande pour le 4 mai, à l'effet d'élire un député, par suite de l'ordonnance qui nomme M. Lacave-Laplagne conseiller-maître à la cour des comptes.

— Le *Moniteur* publioit hier une dépêche télégraphique de Calais, le 10 à trois heures et demie. Par cette dépêche, l'ambassadeur français à Londres informe le ministre des affaires étrangères qu'un traité de paix a été signé à Vera-Cruz, le 9 mars, entre l'amiral Baudin et les plénipotentiaires mexicains Gorostiza et Victoria.

— Les conditions du traité de paix avec le Mexique ne sont pas encore officiellement connues. Celles que donnent les feuilles de Londres du 9 présentent des contradictions. L'indemnité pour les

dommages causés aux Français depuis 1828 est fixée à une somme de 3,294,000 f. La restitution des prises faites par la France et les indemnités pour les pertes éprouvées pendant la guerre, des deux côtés, sont laissées, dit le *Globe*, à l'arbitrage d'une tierce puissance, et d'après le *Standard*, à l'arbitrage de l'Angleterre. Le traité porte qu'il sera ratifié dans les quinze jours de sa date par le congrès mexicain, et par le gouvernement français dans un délai de quatre mois. Le fort de Saint-Jean-d'Ulloa sera rendu dans l'état où il se trouve. Cet arrangement paroît avoir été conclu par la médiation du ministre anglais à Mexico, M. Pakenham, revenu à Vera-Cruz avec les plénipotentiaires mexicains.

— La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui en séance publique. M. Girod (de l'Ain) a présenté deux projets de loi concernant les tribunaux de commerce et la propriété littéraire.

— A la chambre des députés, l'élection de M. Goury par le collége de Chateaulin a soulevé de longs débats. M. Goury a été admis à une seconde épreuve. M. Odilon-Barrot avoit attaqué cette élection. L'élection de M. de Loynes, nommé député de l'arrondissement de Pithiviers, dans lequel il a exercé les fonctions de sous-préfet, a été rejetée au scrutin secret, par 188 boules noires contre 171 boules blanches.

— Les gérans de l'*Europe* et de l'*Estafette* sont cités pour le 22 devant la cour d'assises, sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, et d'avoir fait publiquement acte d'adhésion à une forme de gouvernement autre que celle établie par la charte de 1830.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Marsaud, condamné à mort par le tribunal maritime de Brest pour crime d'assassinat commis en mer sur le capitaine et six autres personnes de l'équipage du navire l'*Alexandre*. Raimond, aussi condamné à mort, n'a pas formé de pourvoi.

— La cour de cassation a décidé récemment que la parenté ou l'alliance d'un notaire au degré prohibé par la loi, à l'égard d'une seule des parties figurant dans l'acte qu'il reçoit, rend cet acte complétement nul; que les notaires sont responsables des nullités des actes qu'ils rédigent.

— La cour d'assises de la Seine a acquitté mercredi le gérant du *National* et les gérans de l'*Echo Français* et de l'*Europe*, prévenus tous trois d'excitation à la haine du gouvernement, d'excitation à la désobéissance aux lois, et de provocation, non suivie d'effet, à l'insubordination militaire et à la révolte; le gérant du *National*, par suite d'un article intitulé l'*Armée*, qui se trouve dans son numéro du 7 février, et les deux autres gérans comme ayant reproduit une partie dudit article. L'accusation a été soutenue par M. Partarrieu-Lafosse, avocat-général.

— Le nommé Mariton, fusillier au 33e de ligne, vient d'être condamné par le 1er conseil de guerre de Paris à la peine de mort comme coupable de voies de fait envers son supérieur. Entré au service au mois de février 1838, il compte 146 jours de salle de police ou de prison, et a passé le reste du temps en absences illégales. Mariton, dans la prison, n'a pas voulu répondre aux questions de son défenseur. Devant le conseil de guerre, il a aussi gardé un entier silence. Vainement le président lui a adressé une foule de questions pour lui faire abandonner un système contraire à ses intérêts, Mariton est resté muet devant le conseil de guerre dans l'attitude militaire du soldat sans armes. Son avocat, dans la crainte qu'il ne persistât obstinément dans son silence, a pris sur lui de former sur-le-champ un pourvoi en révision.

— Le marquis de Mornay a parlé, à la chambre, de moyens de corruption employés, à Beauvais, par l'ancienne administration, à l'occasion des élections. Il a cité deux habitans de cette ville comme ayant obtenu la remise d'amendes qui avoient été prononcées contre eux pour

une construction faite sans demande d'alignement, et des défrichemens de bois. M. Merlier écrit au *Journal de l'Oise* que sa conduite a été libre et honorable lors de la dernière élection ; qu'il n'a reçu la visite d'aucune autorité, aucune lettre de M. Martin (du Nord), et que c'est seulement par le débat qui vient d'avoir lieu à la chambre, entre l'ancien ministre et M. de Mornay, qu'il a su que sa demande en dégrèvement de l'amende de 600 fr. avoit été accueillie. De son côté, M. Rançon, colonel de la garde nationale de Beauvais, écrit au *Journal des Débats* que le marquis de Mornay a dit à tort qu'il avoit été condamné à 10,000 fr. pour défrichemens de bois sans autorisation. M. de Mornay a considéré comme lui étant personnelle une affaire dont il ne s'est occupé que comme mandataire. Il a voté librement pour M. Danse avec le désir de servir le pays en écartant M. de Mornay.

— Il vient d'être décidé, en conseil de l'instruction publique, que le sieur Martin, qui s'est fait inscrire à la Faculté de médecine de Montpellier, en présentant, comme étant le sien, un diplôme de bachelier ès-lettres appartenant à un de ses camarades, seroit traduit devant le conseil académique de Montpellier.

— Hier, dans l'après-midi, M. le marquis de Sémonville, ancien grand référendaire de la chambre des pairs, est tombé à la renverse en montant l'escalier d'une maison de la rue de Lille, et n'a survécu que quelques instans à une attaque d'apoplexie.

— Les électeurs censitaires et départementaux du 4e arrondissement de Paris sont convoqués pour le 23, à l'effet d'élire douze candidats aux fonctions de maire et d'adjoints, par suite des démissions de MM. Legros, Tranchant et Boulanger.

— L'industrie parisienne fournira cette année à l'exposition près de 600 articles *de plus qu*'en 1834. On porte à 1,900 les objets admis par le jury de la Sei et à 500 le nombre de ceux qui ont refusés.

— Le ministre de l'intérieur, ch par *interim* du département du comme vient de nommer un jury central de position.

— Le docteur Vidal, agrégé à la culté de médecine, auteur d'un trait chirurgie, vient d'être nommé chi gien de l'hôpital de Loursine.

— Dans le mois de mars, il y a Paris 286 feux de cheminée et 52 in dies d'appartement, de cave, etc.

— Il a été consommé à Paris, da mois de mars, 6,120 bœufs, 1,33 ches, 6,269 veaux et 34,754 mou En mars 1838, il avoit été conso en plus 554 bœufs, 210 vaches, veaux et 484 moutons.

— Il a été consommé dans le pre trimestre de 1839, 18,138 bœufs, 4, vaches, 17,267 veaux et 102,123 m tons. Cette consommation, compa celle du premier trimestre de 1838, fre une différence en moins pour de 908 bœufs, 1,205 vaches, 1, veaux et 6,637 moutons.

NOUVELLES DES PROVINCES.

D'après une ordonnance du conseil général de la Meurthe s'as blera le 18 de ce mois ; le 20 se réun les conseils généraux de la Corrèze, Morbihan et des Pyrénées-Orientale l'effet de délibérer sur les modifica dont seroient susceptibles les budg ces départemens pour 1839, ainsi sur les autres objets urgens que les p croiroient devoir leur soumettre. Le seil général de la Corse est convo dans le même but, pour le 29.

— M. de Saint-Aignan, préfet Nord, est de retour à Lille depuis le

— Du 18 mars au 8 avril, il est à Calais 51 paquebots venant d'An terre.

— Des courses de chevaux auront

à Saint-Omer les 5 et 6 juin. Six prix sont affectés à ces courses.

— Le conseil des ponts-et-chaussées vient de décider que le bassin de la Floride au Havre alloit être mis en état d'être affecté provisoirement aux navires à vapeur, avec une écluse de 21 mètres.

— Le port de Dijon a reçu, pendant le mois de mars, 382 bateaux et radeaux.

— Le pont suspendu qui vient d'être construit sur la Saône à Gondrecourt (Haute-Saône), a été livré le 10 à la circulation.

— La caisse d'épargne de Lyon reçu le 7 la somme de 23,940 fr., et remboursé celle de 31,242 fr.

— Un des deux militaires blessés à Lyon par la chute d'un pan de muraille est mort; l'autre sera, dit-on, prochainement rétabli. Il paroît que si la compagnie n'avoit point été avertie par un bruit sourd qui a précédé l'éboulement, plus de 40 hommes se seroient trouvés atteints.

— Trois contrebandiers se présentèrent, le 4, chez un meunier de M. Flourat, négociant à Montelimart, pour faire *pulvériser* du charbon. Revenus le lendemain au moulin, ils jetèrent du salpêtre dans l'auge, et recommandèrent de ne toucher à rien. Dans la soirée, la femme du meunier, ne sachant que penser de leur air mystérieux, voulut examiner ce qu'ils avoient fait. Cette malheureuse femme s'étant approchée trop près de l'auge avec une chandelle, détermina une explosion qui la tua, et blessa grièvement son mari qui l'avoit accompagnée.

— Un journal avoit annoncé que M. Przeclawski, réfugié polonais résident à Montpellier, s'étoit donné la mort le 11 mars, par le regret qu'il avoit de se voir en exil. Ce journal ajoutoit plusieurs circonstances qui sembloient ne pas permettre de douter de la nouvelle. M. Przeclawski a écrit lui-même au journal pour démentir le fait et déclarer qu'il regarde le suicide comme un acte indigne d'un homme de courage et de conviction religieuse.

— Le *Journal des Pyrénées-Orientales* dit que l'affaire du général de Brossard commencera du 15 au 20 juin devant le conseil de guerre de Perpignan.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a éprouvé, le 30 mars, à Valence, une alarme des plus vives : au moment où les cloches de la cathédrale alloient se réveiller de leurs deux jours de repos, un adjudant de la place est accouru en toute hâte à l'église métropolitaine, pour défendre les sonneries et le service. Le commandant d'armes a parcouru les rues avec son état major; le télégraphe a joué toute la matinée; la générale a battu pour réunir la garde nationale. On annonçoit que le moment où les cloches devoient être mises en branle avoit été désigné par les carlistes pour exécuter un plan d'attaque contre la ville, concerté entre le dehors et le dedans.

Le signal n'ayant point été donné, on ne sait ce qui auroit pu arriver. Mais il est certain que les environs de Valence sont couverts de troupes royales, et que la place se trouve serrée d'assez près par les forces de Cabrera, pour justifier l'espèce de panique qui a causé cette vive émotion.

— On remarque avec peine que les premières pensées de la populace, au milieu de ces mouvemens, ont toujours des massacres de prisonniers pour objet. La veille de l'alerte dont il s'agit, les carlistes ont couru grand risque d'être égorgés.

— L'état de siége de Séville a été levé le jeudi saint par une proclamation du général Caratala.

— Beaucoup de canons et d'obusiers sont sortis depuis quelque temps des fonderies carlistes, notamment de celle de Guriezo.

— La crise ministérielle se prolonge à Madrid comme à Paris. Il semble que la révolution espagnole veuille faire à la révolution française la politesse d'at-

tendre en tout ses bons exemples, et de ne marcher que derrière elle.

Le prince et la princesse Albert de Prusse sont arrivés, le 5, à La Haye, afin d'assister aux fêtes qui alloient être données en l'honneur du grand-duc héritier de Russie.

— La chambre des communes a tenu, le 8, sa première séance depuis les vacances de Pâque. Lord John Russell a donné connoissance du texte de la motion annoncée par lui pour le lundi 14 : « La chambre pense qu'il convient de persévérer dans les principes qui ont dirigé le gouvernement exécutif de l'Irlande depuis plusieurs années et amené l'exécution efficace de la loi et l'amélioration générale de la condition de cette partie du royaume-uni. » Lord Palmerston, interpellé sur la question pendante entre l'Angleterre et les Etats-Unis, a dit que les deux gouvernemens étoient tout disposés à organiser une commission mixte pour remettre la question des frontières dans l'état où elle se trouvoit en vertu du traité de 1783. En réponse à une interpellation relative aux céréales, lord Palmerston a prétendu que pour fournir toutes les pièces qu'on a demandées, il faudroit publier deux ou trois mille volumes. Le colonel Sibthorp a parlé, à la fin de la séance, d'une quantité considérable de piques fabriquées en Angleterre pour armer les populations, et demandé si le gouvernement étoit instruit de ce fait et s'il avoit pris des mesures de répression. Lord John Russell a répondu qu'une correspondance avoit été ouverte, à ce sujet, avec plusieurs lords-lieutenans des comtés.

— La chambre des lords a dû reprendre ses séances hier 11.

— Les nouvelles de Lisbonne du 2 portent que le ministère, battu sur la question de l'augmentation de l'armée, a donné sa démission.

— Le général Cordova étoit arrivé à Lisbonne le 25 mars.

— Les états de Bade (grand-duché) ont été ouverts le 6 par S. A. R. le grand-duc.

— Le bruit répandu de la mort du duc régnant de Brunswick est démenti par les journaux d'Allemagne et de Londres.

— L'ambassadeur de Perse à Londres est arrivé à Munich, venant de Vienne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 10 avril.

M. de Nogaret, doyen d'âge, atteint d'une affection catarrhale au sortir de la dernière séance, est remplacé aujourd'hui par M. Merlin, comme lui député de l'Aveyron. M. Lecourt, propriétaire et gérant du *Bulletin français*, adresse à la chambre une réponse aux allégations de M. Isambert. M. Merlin dit que cette lettre sera déposée aux archives, qu'elle ne lui paroît pas de nature à être lue en séance publique.

Voix de la gauche : Pourquoi cela ?

Autres voix de la gauche : La lecture !

A peine la lecture est-elle commencée que M. Dubois (de la Loire-Inférieure) demande avec M. Daguenet sa suspension.

Plusieurs membres : M. Isambert n'est point présent.

La lecture continue. M. Lecourt expose que ce qui s'est passé relativement à son cautionnement et à l'envoi de ses numéros par la poste. Le *Bulletin français* n'a point été fondé par l'ancien ministère, et n'a reçu aucune des faveurs qu'on lui reproche. Il a payé pour 18.910 fr. de timbre, et à l'administration des postes 15.584 fr. ; ce qui représente le timbre et l'affranchissement de 680,000 feuilles. Si le *Bulletin français* n'eût été qu'une publication de circonstance, il auroit pu, afin d'éviter les embarras du cautionnement et éluder les droits de timbre, paroître sous trois titres différens, et ne plus paroître après le résultat des élections. Le *Bulletin français*, qui continue ses publications, compte M. Isambert au nombre de ses abonnés.

M. Isambert dit quelques mots, et la parole est donnée à M. Vivien, chargé du rapport relatif à l'élection de M. V

…ier. C'est au collége de Vannes *extra muros* que M. Vigier a été élu. Sur 157 votans il a obtenu 84 suffrages. 5 de plus que la simple majorité. En 1837 il avoit …129 suffrages contre 29. Une protestation signée par 13 électeurs parle de corruption employée pour assurer la nomination de M. Vigier, et de 12 électeurs qui avoient voté sans droit. Le rapport de M. Vivien, dont nous ne pouvons suivre la longueur, est interrompu par le centre lorsque l'orateur parle de la souveraineté de la chambre en matière d'élection, et reçoit en même temps l'approbation de la gauche.

M. Vigier vient combattre à la tribune les nombreux griefs qu'on a élevés contre son élection, et va passer en revue les faits que le rapporteur a exposés. Il n'est pas entré un seul faux électeur dans son élection; il a à sa disposition toutes les pièces capables de le prouver. Quant aux douze noms dont les droits sont attaqués, M. Vigier va les examiner. MM. Bonamy, inspecteur des contributions à Chartres, Brutel, directeur des douanes à La Rochelle, et Aay-Durand, principal des contributions indirectes à Ploërmel, sont inscrits, ce qu'on ne dit pas, sur les listes de Vannes depuis 1824 et 1827 Aucun d'eux n'a *dans* aucun temps transporté ailleurs son *domicile politique*. Le nombre des faux électeurs est déjà réduit à 9. M. Bentervilly, de la ville de Gonan, capitaine de vaisseau, est depuis 1830 inscrit sur la liste; il n'a pas voulu prêter serment; l'orateur l'en honore, puisque c'est son opinion. Il n'a voté ni aux dernières élections, ni aux précédentes. MM. Jouangny et Lorvol, qu'on représente comme ne payant pas le cens, sont fort en règle de ce côté, ainsi que le constatent des pièces entre les mains de M. Vigier. Il ne reste plus que six faux électeurs. (On rit.) L'un d'eux, M. Morand, a vendu, il est vrai, ses biens à ses enfans, mais par un acte sous seing privé que l'administration a dû nécessairement ignorer. Quant à M Petit, il est possible qu'il ait vendu une portion des biens qui le rendoient électeur; mais comment se fait il qu'un des signataires de la protestation, acquéreur de ces biens, n'ait pas demandé sa radiation? M. Roussin devoit une partie de son cens à la délégation d'une aïeule. Le décès de cette dame n'ayant pas été notifié à *l'administration*, on a dû maintenir lesieur Roussin qui, par l'ouverture de la succession de son aïeule, a pu rester électeur. A l'égard des trois derniers qui appartiennent, dit-on, à d'autres colléges, d'après la protestation, ils n'ont point voté.

M. Vigier en est aux moyens de corruption. D'abord il n'a point fait de visites aux électeurs avant son élection, et n'a rien écrit et fait écrire. Ses adversaires n'ont point agi de la même manière. Rien n'a été épargné pour empêcher sa nomination. La protestation parle de faveurs répandues à flots par M. Vigier et d'injustices commises. Deux surnuméraires, MM. Tubé et Léridant, parens d'électeurs, ont obtenu un avancement que d'autres avoient mérité. M. Vigier sollicite depuis un an pour M. Tubé, et il n'est encore que aspirant surnuméraire. M. Léridant, surnuméraire depuis 15 mois, a obtenu un emploi de 500 fr. à deux cents lieues de sa famille qui n'est pas riche. M. Vigier a obtenu en outre après l'avoir demandé pendant dix-huit mois, un emploi aussi de 600 fr. pour le neveu du curé d'une petite paroisse étrangère à son arrondissement. Quant au quart de bourse qu'on lui reproche, il l'a demandé pour un père de onze enfans. Cet enfant par son application et sa bonne conduite a obtenu trois quarts de bourse au collége de Pontivy. Du reste son père a voté contre M. Vigier. Quant aux hospices, M. Vigier a entre les mains une demande adressée par le conseil des hospices, appuyée par le préfet et datée du mois de septembre 1838. L'administration des hospices n'avoit pas même de quoi acheter du linge; M. Vigier obtint 1,200 fr. d'abord et plus tard 3,000 fr., ne songeant pas qu'on viendroit un jour lui apprendre que faire du bien aux malheureux étoit une immoralité. Mais ce qu'on lui reproche, ira-t-on aussi le reprocher à M. Gouin, qui a obtenu pour les hospices de Tours, ville beaucoup plus riche que la ville de Vannes, 5,000 fr. en 1835; 5,000 fr. en 1836 et 15,000 fr. en 1837, au moment des élections? Le ministre de l'instruction publique a donné aussi des livres à la bibliothèque de Vannes, avant et après les élections; est ce encore un crime? On a donné en outre des médailles, oui, 78 médailles des rois de France; il en reste au ministère de l'intérieur, et les villes qui

en voudront pourront facilement en obtenir. On a donné également à la ville de Vannes une collection d'histoire naturelle. Cette fois le crime manque ; M. Vigier a demandé, et sa demande a été rejetée parce que les réglemens prescrivent de n'accorder ce genre de collection qu'aux villes possédant des académies des sciences. Un tableau enfin a été envoyé à Vannes ; le conseil municipal vota à l'unanimité des remercîmens à M. Vigier, et dans les signataires de la protestation qui contient parmi ses nombreux griefs de corruption le grief de l'envoi du tableau, figurent plusieurs signataires de la délibération du conseil municipal.

M. Vigier est admis et prête serment.

On en est à l'élection de Bayeux (Calvados). Le candidat ministériel étoit le général d'Houdetot, aide-de-camp du roi des Français, et celui de l'opposition M. Deshameaux. Le premier jour n'amena point de résultat. Le second jour, M. d'Houdetot obtint 305 suffrages et M. Deshameaux 299. Le bureau avoit écarté quatre bulletins, un portant Deshameaux sans désignation, un autre le *comte d'Houdeot*, et deux déclarés illisibles. Le troisième jour, au scrutin de ballotage chaque candidat obtint 305 suffrages. M. Deshameaux, comme plus âgé, fut proclamé député. Une protestation des amis de M. d'Houdetot soutient qu'on devoit le proclamer député le second jour, parce que les trois bulletins rejetés étoient lisibles et portoient, l'un *comte d'Houdeot*, l'autre *le général Houdeot*, le troisième *le général de brigade de Houdeot ;* désignations qui ne pouvoient être appliquées qu'à lui, le comte d'Houdetot, son frère, étant pair de France. M. Lavielle, rapporteur, dit que le 2e bureau de la chambre partage cet avis, et que trouvant alors que M. d'Houdetot a obtenu 308 suffrages, majorité absolue, il pense qu'il auroit dû être proclamé député. A l'égard d'une phrase du procès-verbal qui constate que la séance a *été* suspendue pendant une heure, le bureau a décidé à la majorité de 23 voix contre 17, que la loi qui veut que le scrutin reste ouvert pendant six heures n'a point été violée, parce que trois membres du bureau sont restés présens, et que nul électeur n'a été exclus pendant ce temps du droit de déposer son *suffrage*.

Un débat animé s'engage. Les uns demandent l'admission de M. Deshame[aux] qui lui même monte à la tribune [pour] tâcher de faire prévaloir sa nomina[tion]. D'autres demandent l'exclusion de ce [der]nier, et d'autres enfin que toutes les [opé]rations électorales de Bayeux soient [annul]sées. Puis on en est sur la manière d[e procéde]r que doit suivre la chambre. Une [foule] d'orateurs disent tour à tour que[lques] mots. M. Merlin met aux voix l'élec[tion] de M. Deshameaux, qui se trouve rej[etée à] une majorité non équivoque. Le p[rési]dent met ensuite aux voix la validi[té de] l'élection de M. d'Houdetot. La cha[mbre] paroît divisée en deux parties pr[esque] égales. La partie dite centre droit est [par]tagée ; MM. Guizot, Duchâtel, Janv[ier et] plusieurs autres se prononcent pour l[a va]lidité de l'élection, et MM. Jaubert, D[uver]gier de Hauranne, Renouard se pro[non]cent contre. MM. Dupin et Thiers v[otent] avec les sections de gauche, et MM. [Be]ryer, Dugabé, etc., contre l'élection. [Le] président annonce que le résultat [étant] douteux, on va procéder au scrutin. [Il a] pour résultat le rejet de l'élection du [gé]néral d'Houdetot par 211 boules n[oires] contre 189 boules blanches.

Séance du 11 avril.

On continue la vérification des [pou]voirs. M. Chegaray est chargé par [le] bureau du rapport relatif à l'électio[n de] M. Limpérani, par le 2e collége d[e la] Corse. Au premier tour de scrutin, [sur] 150 votans, M. Limpérani a obte[nu] voix, et son concurrent, M. Mottet, a[ncien] procureur général en Corse, 52. Les [opé]rations du collége ont paru régulière[s au] 2e bureau. Cependant une protest[ation] est survenue, portant que la liste af[fichée] dans la salle, qui ne devoit contenir [que] les noms des 150 électeurs les plus i[mpo]sés de l'arrondissement, en con[tenoit] 180 ; qu'il y avoit eu fraude de la p[art de] l'autorité pour favoriser l'élection [de] M. Limpérani. Le rapporteur, après [avoir] dit que ce qu'on appelle fraude est [relatif] aux élections de 1837, et que les é[lec]teurs qui se trouveroient en trop ont [été] inscrits par le préfet sur des arrêts d[e la] cour royale de la Corse, va pour don[ner] connoissance de ces arrêts....

Voix de gauche : Ces détails sont i[nu]tiles.

LE RAPPORTEUR. Si la chambre ne veut pas m'entendre, je terminerai en disant que le bureau propose l'admission.

Après un débat auquel prennent part M. Hottet, candidat de l'opposition au collège de Bastia, qui vient demander l'annulation de l'élection, et MM. Lamperani et Vatout, l'admission est prononcée.

M. Duvergier de Hauranne dépose sur le bureau une pièce qui tend, dit-il, à confirmer les faits allégués contre le sous-préfet d'Ambert.

Une voix : Renvoyé à la future commission d'enquête. (On rit.)

M. Corne fait un rapport sur l'élection de M. Delbecque à Béthune (Pas-de-Calais). Cette élection, dit-il, offre des questions d'une nature grave, et le 7e bureau a voulu que le rapport fût présenté écrit. Une protestation signée par 43 électeurs, attaque l'élection parce qu'il s'est trouvé, au dépouillement du scrutin, un bulletin en sus du nombre des votans; parce qu'un électeur a fait écrire son bulletin publiquement sur le bureau; parce qu'enfin M. Delbecque, directeur du personnel et des établissemens universitaires au ministère de l'instruction publique, auroit *capté les suffrages* en prodiguant les deniers *de l'état* et les emplois publics. Les deux premiers moyens d'annulation n'ont point paru sérieux au bureau, qui s'est arrêté long-temps sur le troisième. M. Delbecque, dans le but de son élection, auroit fait obtenir une place d'inspecteur de l'Académie, une place de principal de collége, onze places de professeurs, dont deux à des jeunes gens de dix-sept ans, dix demi-bourses, une bourse, quatre perceptions, trois débits de tabac, etc. La protestation impute encore à M. Delbecque d'avoir, dans le cours de quatre années et demie, fait obtenir à 45 communes de l'arrondissement de Béthune, la somme totale de 87,632 fr. 91 c.; savoir, pour les écoles, 74.682 fr. 84 c.; pour édifices servant au culte, 9,250 fr.; pour établissemens divers, 3.700 fr. La protestation termine ses griefs contre M. Delbecque par l'envoi de trois tableaux.

Le 7e bureau, ayant demandé l'admission du député de Béthune, exprime le vœu, *sans entendre blamer la conduite de M. Delbecque*, que la chambre soumette à un examen tout spécial l'emploi fait par la précédente administration des diverses natures de fonds dont la répartition lui étoit laissée; que la chambre s'assure si trop préoccupée de calculs de majorité, cette administration ne s'est pas écartée, au détriment d'une portion du pays, des règles de la justice distributive, et si elle ne s'est pas servie de la fortune publique pour se créer des moyens d'influence illégitime sur les élections. (Approbation à gauche.)

M. de Salvandy avoit demandé la parole avant de connoître les conclusions du rapporteur, voulant rappeler à la chambre, au moment où l'on attaquoit le chef de division, ce que le bureau a senti trop tard, que la charte ne reconnoît que la responsabilité des ministres. Cette responsablité, M. de Salvandy la revendique pour lui et ses collègues. Abordant ensuite les griefs reprochés à l'occasion de l'élection de M. Delbecque, l'orateur dit que le ministère de l'instruction publique a ses règles fixes qu'aucune intervention politique ne peut changer. Le personnel universitaire a été prévenu qu'il ne pouvoit chercher en dehors de l'approbation et de l'autorité de ses chefs des moyens d'avancement. Il n'est pas arrivé une fois qu'une recommandation politique soit parvenue au ministre, sans que le blâme n'ait été adressé au fonctionnaire. Les ministres parlementaires qui seront appelés aux affaires, trouveront dans les bureaux des preuves qui n'y existoient pas jusqu'alors. Pour la distribution des fonds relatifs aux écoles, il y a aussi des règles; le ministre donne aux communes qui s'imposent des sacrifices; l'arrondissement qui a nommé M. Delbecque a beaucoup reçu, parce qu'il a consenti à s'imposer d'énormes sacrifices. A l'égard des bourses, aux termes d'anciens réglemens, elles devoient être distribuées d'une façon égale entre tous les colléges royaux; comme il y a des colléges riches et des colléges pauvres, il en résultoit que ces derniers restoient sans secours. Le ministre a décidé que les colléges pauvres auroient un nombre de bourses plus considérable que les colléges de Paris, par exemple.

M. Coraly défend le rapport du 7e bureau. M. Delbecque entre dans quelques

développemens pour repousser les reproches qui lui sont adressés. Le collége qui l'a envoyé pour la troisième fois à la chambre, comptoit 601 votans. Il a eu 419 suffrages. S'il étoit reconnu coupable, il auroit évidemment des complices fort nombreux. Son admission est prononcée sans opposition. Plusieurs autres élections sont aussi approuvées. L'élection de M. de Larcy, par le collége de Montpellier *extra muros*, est validée après un court débat. L'élection de M. de l'Espée, à Lunéville, donne lieu à une discussion assez longue. M. de l'Espée a eu pour concurrent M. Henri Boulay (de la Meurthe). Une protestation veut que cette nomination soit nulle, parce que M. de l'Espée, préfet du Gers, n'avoit point donné sa démission avant son élection. C'est une erreur, dit le rapporteur. La loi exige seulement que le préfet qui est élu dans le département qu'il a administré, ait cessé ses fonctions six mois avant son élection. La protestation parle ensuite vaguement de manœuvres frauduleuses, de la distribution à Lunéville du *Bulletin français*, etc.

LE PRÉSIDENT. Je mets l'admission de M. de l'Espée aux voix.

Voix de la gauche : Nous ne sommes pas en nombre !

Voix nombreuses : Si, si ! mettez l'admission aux voix !

Un membre du bureau. La chambre n'est plus en nombre.

Plusieurs membres : Si, si ! Aux voix l'admission !

M. MARTIN (du Nord). On n'est jamais légalement en nombre tant que la chambre n'est pas constituée. (Aux voix ! aux voix !)

L'admission de M. l'Espée est prononcée.

Le Gérant, Adrien Le C[lere]

BOURSE DE PARIS DU 12 AVRIL

CINQ p. 0/0. 109 fr 90 c
TROIS p. 0/0. 80 fr 80 c
QUATRE p 0/0, j. de sept 101 fr 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque 2646 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris 0 0 fr 00 c.
Oblig de la Ville de Paris 1190 fr. 00
Caisse hypothécaire. 780 fr. 00 c.
Quatre canaux 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples 101 fr. 05 c.
Emprunt romain 102 fr. 3/8
Emprunt Belge 101 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p 0/0. 20 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET [C^e], rue Cassette, 29

RELIGION
rdi, Jeudi

bonner des
aque mois.

N° 3111.

MARDI 16 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ECCLÉSIASTIQUES (1).

Le samedi saint, le Saint-
à l'office du matin célé-
le cardinal Mezzofanti.
Pâque, Sa Sainteté, vêtue
ent et portée sous le dais,
ans la basilique du Vati-
célébrer la messe pontifi-
toit précédée des cardi-
lats. Après avoir adoré le
ment, elle se rendit au
rce où elle s'habilla pour
lle commença ensuite la
utel papal. Le souverain
t assisté de M. Falzacap-
évêque, et de M. le car-
é comme diacre. MM. les
Rivarola et Gazzoli étoient
tans, et M. Bonini, au-
ste, faisoit fonction de
les archevêques, évê-
ats prenoient part au
al. Le prince Orsini,
Rome, et les magistrats
tans. Après la commu-
int-Père distribua la com-
x cardinaux diacres et aux
les.

messe, Sa Sainteté vénéra
s de la lance, de la croix
inte face. Elle fut ensuite
s le dais à la galerie de
elle donna la bénédiction
s peuple immense rassem-
place. On n'avoit jamais
étrangers à Rome, et c'é-
posant spectacle que cette
e prolongeoit dans la lon-
e rue du Borgo. Pendant
, le château Saint-Ange faisoit des décharges répétées d'artillerie, auxquelles se méloit le son des cloches et le bruit de la musique.

Le soir, la basilique et la place du Vatican furent illuminées, et l'on mit le lendemain le feu à la girandole du château Saint-Ange.

PARIS. — Le mardi 16 avril, à deux heures précises, M. l'abbé Lecourtier, curé des Missions-Etrangères, prêchera dans l'église de Saint-Mandé, près Paris, en faveur de cette église même, dont les frais d'agrandissement ont épuisé les ressources de la fabrique et la laissent chargée d'une dette énorme. M. l'ancien évêque de Beauvais donnera le salut. La quête sera faite par madame la comtesse de La Chatre et madame Mesnier.

Un vol, commis avec une audace peu commune, a eu lieu le 12 en plein jour dans l'église Saint-Ambroise, quartier Popincourt. Il étoit près de midi, et un grand nombre de fidèles attendoient la célébration de la messe. Tout à coup un homme, que les assistans croyoient appartenir au service de l'église, s'approche de l'autel, et s'aidant d'un marche-pied qu'il avoit été prendre à quelques pas de là, il s'empare du Christ qui surmontoit le tabernacle, et se dirige d'un pas tranquille vers la sacristie. Mais au lieu d'y entrer, il sort par une petite porte qui s'y trouve attenante, et prend la fuite. Le bedeau ne tarda pas à s'apercevoir de la soustraction; heureusement, le Christ enlevé n'étoit pas celui qui figure ordinairement à cette place, et qui est d'argent massif; il étoit en plaqué.

Le 12 avril, un service funèbre a

(1) ...ndance des nouvelles ecclé-
...ont quelques unes arriérées,
...ions des chambres nous en-
...voyer à un autre numéro l'ar-
...oit commencer le Journal.

été célébré à Dreux pour madame la duchesse de Wurtemberg. La famille royale s'étoit mise en route de Paris la nuit, pour arriver de bonne heure à Dreux. M. le duc de Wurtemberg étoit avec elle. On avoit choisi ce jour qui étoit l'anniversaire de la naissance de la princesse. Une première messe fut célébrée le matin dans la chapelle du château, et une autre à onze heures à laquelle assistèrent les autorités. Les princes et princesses repartirent ensuite pour Paris.

On a lu dans un de nos journaux au commencement de février, une assez longue lettre d'un ecclésiastique alsacien qui se trouvoit alors à Rome, et qui y a même prêché le Carême. Dans cette lettre, M. l'abbé A. donnoit une sévère leçon aux évêques français, et leur reprochoit de manquer à une de leurs obligations, celle de faire parvenir de temps en temps au Saint-Siége des rapports détaillés sur l'état de leurs diocèses respectifs. Comme cette lettre étoit écrite de Rome, on a pu croire que ce n'étoit pas seulement l'opinion de M. A., et nous savons en effet que des évêques qui ont eu connoissance de cette lettre en ont été étonnés et affectés. Il leur sembloit un peu dur d'être ainsi gourmandés par un homme sans autorité. Nous apprenons aujourd'hui d'une manière sûre et par la voie d'un ecclésiastique très-bien informé, que la lettre de l'abbé A. a été fort blâmée. *De quoi se mêle cet abbé?* a dit un personnage très-élevé en dignité. *Jamais les relations des évêques de France avec le Saint-Siége n'ont été plus consolantes. Cette lettre ne peut faire que du mal.* Peu de jours après, M. A. a été mandé chez le cardinal-secrétaire d'état qui l'a vraisemblablement engagé à être un peu plus réservé. Depuis il a quitté le palais d'un cardinal chez lequel il avoit été reçu d'abord, et a pris son logement ailleurs.

Au surplus, il est aisé de voir le ton de la lettre ci-dessus cité reste de cet esprit de critique hauteur avec lequel une ce[...] école s'étoit accoutumée à tra[...] évêques. On leur faisoit la leçon aigreur dans le *Mémorial*, dans [...]*nir*, et dans de nombreuses br[...] res. Les prélats les plus disti[...] M. l'Archevêque de Paris, M. [...]que d'Hermopolis, M. l'évêq[...] Strasbourg, furent particuliè[...] en butte aux traits de la cote[...] chef s'exprimoit sans ménag[...] sur le compte des évêques, [...] une occasion, quelqu'un lui [...] tant qu'il tenoit telle chose d'[...] *évêque*, il reprit vivement avec [...] cent de froide ironie qu'il po[...] si bien : *Un bon évêque! Est-[...] vous en connoissez de bons?* T[...] l'esprit de cet homme, qui p[...] doit réformer l'Eglise, et qu[...] mieux y parvenir, humilioit [...]copat, prêt à renier bientôt l'[...]rité même qu'il affectoit alors d'[...]ter. Ses disciples ont eu honte [...] derniers excès; mais quelqu[...] ont peine à se dépouiller des p[...] res impressions qu'ils avoient [...] de lui, et c'est peut-être le [...] l'auteur de la lettre écrite de [...]

L'affaire des Pénitens bl[...] Montpellier et de la paroisse [...] Eulalie, cette affaire qui a r[...]tenti si souvent devant les trib[...] a encore été portée, le 12 ma[...] vant la cour de cassation. N[...] reviendrons pas sur les dé[...] cette affaire, que nous av[...] suffisamment connoître dans [...]nal, numéros des 26 septembre [...] du 14 juin, du 8 et du 11 se[...]bre 1838. Le pourvoi de la fa[...] de la paroisse contre l'arrêt de [...] royale de Montpellier avoit été [...] le 28 mai de l'année dernière, [...] chambre des requêtes. De[...]

…mbre civile, M. Goudard, avocat …la fabrique, a demandé la cassa…n de l'arrêt par trois moyens.

…emier moyen : violation des rè…de la compétence. — La cour …le a ordonné le délaissement de …ise de La Merci, nonobstant …ctation qu'elle avoit reçue de…is plus de trente ans. Les tribunaux …ent incompétens, car la contes…n étoit administrative. L'acte …inistratif d'où résulte cette af…ation n'est pas produit, il est …, mais on y supplée par le fait …l'établissement, de l'occupation …dant 35 ou 36 ans ; par les règle…s épiscopaux de l'an XII, de …1 et 1834, par un arrêté du …e, de 1835, qui affecte à la fa…que le produit des chaises, etc., … l'assignation donnée à la fa…que.

Deuxième moyen : violation de …t 37 du décret de 1809. — L'ar…ê attaqué a accordé à l'association …e indemnité de 800 fr., représen…tive de la jouissance à payer par la fabrique, tandis que c'étoit la *commune* qui auroit dû être con…mnée. D'ailleurs la cour royale …se à la fabrique l'option de reve…à l'exécution des anciens règle…s, option qui lui est impossible, …qu'elle ne sauroit s'élever contre …torité épiscopale.

Troisième moyen : violation des …ipes qui déterminent la nature …étendue du droit de propriété, …qui régissent la transmission des …s, notamment des articles 537, … et 711 du code civil, et par …e des articles 6, 1131 et 1133 du …ême code. La clause de l'acte …l'an XIV, interprétée en ce sens … chacun des communistes ne …ra disposer que du prix de ses …ons, est nulle, et le chef de l'ar… qui en a implicitement ordonné …écution est contraire à la loi et …rticles précités.

… Goudard soutenoit en outre que ce n'étoit pas en leur nom personnel, mais au nom de la confrérie des Pénitens, confrérie non autorisée, que plaidoient les actionnaires.

M. Béchard s'est efforcé de justifier l'arrêt attaqué, et a évité de parler de la confrérie. Sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Tarbé, et après un long délibéré, la cour a reconnu que les actionnaires étoient propriétaires en leur nom de l'église de La Merci, et qu'on ne pouvoit considérer cet édifice comme acquis pour le compte d'une confrérie non autorisée ; mais en même temps elle a pensé que la clause de retrait de communion ou indivision n'étoit pas assez clairement écrite dans l'acte de vente pour qu'on dût autoriser les actionnaires et écarter la fabrique donataire de deux actions par le remboursement du prix de ces deux actions. Elle a jugé en outre que l'action en délaissement auroit dû être intentée contre la ville de Montpellier, non contre la fabrique ; que l'indemnité de 800 fr. auroit dû aussi être mise à la charge de la ville, et que l'arrêt avoit d'ailleurs méconnu la limite du spirituel et du temporel, en imposant à la fabrique la condition d'exécuter les réglemens ecclésiastiques antérieurs à 1834, si elle vouloit continuer à jouir. Par ces motifs, l'arret de la cour royale qui ordonnoit le délaissement par la fabrique a été cassé.

Pendant que cette instance étoit encore pendante devant la cour de cassation, une instance nouvelle s'étoit élevée entre les actionnaires et la fabrique de Sainte-Eulalie relativement à l'exécution de l'arrêt dont la cassation vient d'être prononcée. Cet arrêt avoit fixé un délai pour le délaissement de la part de la fabrique. Les actionnaires ayant voulu le mettre à exécution et déposséder la fabrique, un arrêté de conflit fut

alors élevé par le préfet de l'Hérault, comme nous l'avons raconté en septembre dernier. Référé sur ce conflit devant le vice-président du tribunal qui ordonna la suspension des poursuites; appel devant la cour; arrêt qui réforme l'ordonnance du vice-président et ordonne de plus fort la continuation des poursuites. Plus tard, le conflit élevé par le préfet fut annulé par le conseil d'état.

Une nouvelle tentative de dépossession de la paroisse ayant été exercée par les particuliers déclarés propriétaires, il est intervenu de la part du préfet un arrêté d'urgence pour maintenir la commune de Montpellier en possession de l'église, et ordre a été donné, tant au maire qu'au commissaire de police, d'appuyer par la force cet arrêté, de telle sorte que l'huissier porteur de l'arrêt de la cour royale s'étant présenté à l'église pour prendre possession, en fut empêché par le commissaire de police et dressa un procès-verbal contre ce dernier pour délit de rébellion.

A raison des faits ci-dessus, les propriétaires de l'église avoient cité M. Pradier, adjoint du maire de Montpellier, devant le tribunal civil, pour se voir condamner à la somme de 80,000 fr. de dommages intérêts pour s'être opposé à l'exécution de l'arrêt, et à 200 fr. par chaque jour de retard de vider les lieux.

M. l'adjoint a fait défaut, et M. Poujol, avocat, au nom des propriétaires de l'église, conclut à l'admission de sa demande en dommages.

M. Pégat, procureur du roi, oppose à cette demande l'article 75 de l'acte constitutionnel du 22 frimaire an VIII, et s'attache à établir que le maire ou ses adjoints, ne peuvent, dans les circonstances de la cause, être valablement assignés sans autorisation préalable du conseil d'état. Cette autorisation est surtout nécessaire, ajoute le ministère public, quand le fonctionnaire attaqué exhibe l'ordre de son supérieur hiérarchique auquel il n'a fait qu'obéir.

Le tribunal, faisant droit à ces réquisitions, et se fondant sur ce que l'autorisation du conseil d'état n'est pas moins nécessaire pour poursuivre le fonctionnaire au civil qu'au criminel, rend un jugement par lequel il surseoit à prononcer jusqu'à ce que les propriétaires de l'église de La Merci se soient pourvus de l'autorisation du conseil d'état. Sur la demande des mêmes propriétaires, le tribunal ordonne que la lettre du préfet portant ordre au maire, sera déposée sur le bureau pour faire état au procès.

M. l'archevêque de Bordeaux, à peine arrivé d'une tournée dans l'arrondissement de Libourne, a commencé, le 7 avril au soir, un cours d'instructions au Fort-du-Hâ, *assisté* de MM. de Vezins et de Latour, ses grands-vicaires.

M. l'abbé Carbois, qui a prêché le Carême dans la cathédrale d'Angers, y a eu un grand succès. Tous les jours il réunissoit jusqu'à six mille hommes dans la vieille basilique. Les vieillards, les jeunes gens, les enfans se pressoient également à ses discours. Il élevoit les ames vers Dieu, il apprenoit les moyens de triompher de ses passions. Son discours sur les Frères des Ecoles chrétiennes a été un juste et touchant hommage aux vertus et aux travaux de ces respectables instituteurs, et a été suivi de la quête que le prédicateur a faite concurremment avec le curé. Son sermon du jour de Pâques a aussi fort ému. On ne sauroit dire tout le bien qu'a fait cette station. Des vieillards ont repassé dans une profonde amertume les égaremens de leur jeunesse. Beaucoup de jeunes gens ont compris le bonheur de

cilier avec Dieu et avec eux. De jeunes femmes ont re- une vie de dissipation et de M. Carbois a montré surtout de affection pour les enfans, té avec laquelle il savoit se leur portée n'a pas peu con- lui concilier la confiance et noissance des mères. Enfin ion qu'il a produite a été e pour qu'on n'en puisse pas les effets durables.

———

nedi saint, une dame protes- eçu le baptême sous condi- s la cathédrale de Cambrai. nonie a eu lieu à l'office du omme c'étoit autrefois l'u- néophyte avoit été instruite e chanoine Bonce, et s'est ap- , ensuite de la sainte table s témoignages non équivo- oi et de piété. Peu de temps nt, un parent de cette dame ement abjuré les erreurs antisme et reçu le baptême e Saint-Géry de la même

———

ean-Anne Sollier, grand-vi- vignon, dont nous avons an- mort, étoit né à Cereste, pe- les environs d'Apt, le 12 e 1761. Sa famille étoit peu mais très-chrétienne. Il fut lus tendre enfance du nom- eux de qui on peut dire ce que -Esprit a dit de Tobie, *nihil essit in opere*. Un caractère de maturité et de sagesse an- ès les premières années une le vocation ecclésiastique. Le d'Apt n'avoit pas de sémi- océsain; mais les sujets qui oient au service des saints ouvoient des bourses fondées aire de Saint-Charles d'Avi- . Sollier y fut reçu en cette Les anciens élèves de cette qui vivent encore, assurent constamment le plus pieux, le plus régulier et le plus laborieux de tous ses collègues. A la fin de son cours, il soutint des thèses publiques avec beaucoup d'éclat et de modestie. Aussi les directeurs de la maison lui confièrent d'abord l'emploi de conférencier de théologie, et ensuite celui de professeur de philosophie. Il remplit cette dernière fonction jusqu'au moment de la révolution. Il étoit tellement laborieux, qu'ayant un jour remarqué des ecclésiastiques oisifs, il demanda ce qu'ils faisoient; on lui répondit qu'ils perdoient le temps. Il estima cela si grave pour des prêtres, qu'il demanda instamment à Dieu d'avoir toujours beaucoup à faire. A la fin de ses jours, il remercioit la providence d'avoir écouté et exaucé sa prière, en le surchargeant sans cesse de travail.

En 1792, il refusa le serment, et émigra en Italie. Son exil fut employé à nourrir sa piété, en même temps qu'à augmenter ses connoissances. Il vit et étudia beaucoup de choses, et retint tout ce qu'il avoit appris. Après les troubles, il revint en France. Par les conseils de M. Roux, ancien supérieur du séminaire de Saint-Charles, il fonda un collége dans la ville d'Apt. Son mérite et ses soins donnèrent beaucoup d'éclat à cette maison; et le diocèse d'Avignon aura long-temps à bénir Dieu des excellens sujets qui en sont sortis. Lorsque l'université fut fondée, en 1808, elle fit faire des offres avantageuses à M. Sollier; il les refusa. Cependant le diocèse d'Avignon étoit dépourvu de séminaire. M. Périer n'avoit pu se persuader qu'il fallût songer au remplacement futur des sujets dont son troupeau étoit abondamment pourvu pour le moment. Le gouvernement ne se bornoit plus à des instances, il donnoit des ordres d'établir au plus tôt un séminaire. Il fallut obéir. Mais les professeurs mis à la tête de l'établis-

tement inspiroient des craintes sur leur doctrine.

Le prélat cédant au vœu unanime, les éloigna, et appela M. Sollier à être chef de la maison à établir. Cet excellent prêtre renonça à son collége, et n'ayant en vue que le salut et la foi, il vint aussitôt se dévouer à une vie toute de retraite et de sacrifices. A la fois supérieur, économe et professeur, il parvint à établir un excellent esprit parmi ses nouveaux élèves. Il sut se rendre maître absolu du choix de ses collaborateurs, et il les choisit toujours bien. Vivement touché du besoin des communautés religieuses, il crut pouvoir ajouter leur direction à celle de sa maison, déjà très-nombreuse. Il comprit bientôt que le fardeau étoit au-dessus de ses forces, et se réunit alors aux nombreux fidèles qui appeloient de tous leurs vœux la compagnie de Saint-Sulpice. Il prépara même le retour du séminaire dans l'ancienne maison de Saint-Charles, au moyen d'acquisitions considérables, fruits de l'économie de son administration. Obligé de quitter le séminaire, il ne s'en sépara jamais de cœur. Il se réserva tout auprès une habitation ecclésiastique, afin d'avoir le bonheur de suivre de loin les principaux exercices de la maison. Dans cette nouvelle position, il a rempli successivement les fonctions de vicaire-général durant trois vacances de siége et sous deux archevêques, et toujours ses actes ont été empreints d'un esprit de sagesse, de prudence et de bonté qui le rendoient cher en même temps que respectable.

Sa vie étoit un admirable composé de travail et de retraite. Levé ordinairement à cinq heures, il sortoit après avoir fait son oraison pour aller célébrer la sainte messe, après laquelle il entendoit les confessions des personnes religieuses jusque vers *une heure de l'après-midi*. Il revenoit alors prendre un bien mod[illegible] repas, et partoit aussitôt pour [illegible] confesser les diverses communa[illegible] de la ville jusque vers huit he[illegible] du soir. Rentré chez lui, il fa[illegible] exercices de piété, et se livroit à [illegible]tude, qu'il prolongeoit assez a[illegible] dans la nuit. Ce genre de vie a[illegible] celui qu'il a mené jusqu'au 1[illegible] vrier 1837 : il fut subitement [illegible] ce jour-là durant la nuit d'une [illegible] lente attaque d'hydropisie de [illegible] trine. Cependant la force de te[illegible] rament du malade, et peut-êtr[illegible] prières des ames religieuses, le [illegible] tinrent encore près de deux ans[illegible] patience dans les souffrances fut a[illegible] admirable que son zèle et sa ch[illegible] l'avoient été. Il demanda lui-m[illegible] les derniers sacremens, et les re[illegible] avec édification. Enfin après qu[illegible] jours d'agonie, il rendit le der[illegible] soupir le 2 décembre 1838. Ses fu[illegible] railles furent un vrai triomphe. D[illegible] gne Notre-Seigneur envoyer à s[illegible] Eglise des prêtres d'une foi aussi p[illegible] et d'une vertu aussi parfaite!

Indépendamment de deux suc[illegible] sales nouvellement érigées dan[illegible] communes d'Escarbotin et Gue[illegible] court, diocèse d'Amiens, deux au[illegible] ont été érigées depuis peu à F[illegible] cière et à Saint-Gille-lès-Roye.

Ignaucourt, petit village da[illegible] canton de Moreuil, diocèse [illegible] miens, est en possession de fair[illegible] lundi de Pâque une cérém[illegible] particulière en l'honneur de la [illegible] surrection. On y vient de tou[illegible] environs, et les habitans font p[illegible] cela de grands préparatifs. Cette [illegible] née, une garde nationale impro[illegible] sée alla, le maire en tête, ch[illegible] cher le prédicateur jusqu'à Hang[illegible] annexe de Domart, où M. Reveil[illegible] célébroit la deuxième messe du lu[illegible] de Pâque. On se réunit pour les [illegible] pres. L'affluence causa un mom[illegible] de tumulte, calmé aussitôt à la v[illegible]

urnier, curé de Mézières,
ert Ignaucourt. Le curé de
ononça un discours sur la
ion, après quoi on fit la
n à une ancienne chapelle.
rnée, malgré un temps con-
présenté un spectacle con-

---

ours prononcé à l'église du
Bruxelles, par le Père
lundi de Pâque, jour an-
e de l'installation de la *So-
bons livres* de Bruxelles, a
it ce que la ville renferme
nnes les plus distinguées.
dans ce discours qui a
d'une heure et demie, a
avec le talent d'improvisa-
on lui connoît, les préjugés
r de la lecture des mauvais
les préjugés contre la bonne
C'est surtout au moment où
étoit le prétexte admis de
par tant de personnes, que
de d'une mauvaise feuille,
vais livre ne fait sur elles
impression; c'est surtout à
ent, dis-je, que son auditoire
ut ému. Chacun sembloit se
d'une profonde conviction: Il
ison; on voit tous les jours
eux effets de cette maxime
pratique. L'orateur a ensuite
l'importance de l'institution
othèques du genre de celle
elles, qui pendant l'année
t de finir, a prêté au public
vingt mille volumes. En ter-
l'orateur a engagé tous ceux
s la foi de leurs pères n'est
férente, à contribuer à une
ui a déjà produit des fruits
s dans les familles et qui en
davantage encore à mesure
ressources de la société s'ac-
t. Le résultat de la collecte,
ès le discours par trois mem-
la société, a prouvé que les
l'orateur n'ont pas été stéri-
cette dépasse de deux cents
lle de l'année dernière.

A Liége, tous les dimanches et les jours de fête, un grand nombre de soldats de la garnison se rendent exactement à une messe dite pour eux à l'église de Saint-Jacques, et écoutent avec une religieuse attention la courte instruction qui leur est faite par un ecclésiastique attaché à l'administration épiscopale. Ce sont surtout les militaires du 5e régiment de ligne qui donnent ce bon exemple. Il a suffi d'un simple désir exprimé par un officier supérieur, pour que ces braves prissent l'engagement volontaire de remplir ostensiblement l'un des devoirs les plus importans de la vie chrétienne. Dimanche dernier, jour de Pâque, ils se sont rendus à l'église et en sont revenus musique en tête.

Mais non-seulement les militaires de la garnison de Liége assistent en grand nombre, les jours prescrits, à la messe de Saint-Jacques; ils remplissent encore une autre obligation importante. On les a vus dernièrement assiéger les confessionnaux de certaines paroisses et donner, en se présentant à la table sainte, l'un des spectacles les plus consolans pour les cœurs vraiment catholiques.

Ce que nous disons ici de Liége pourroit se dire aussi, nous n'en doutons pas, de la plupart des villes où se trouve une garnison. Partout, en effet, malgré les séductions et les épreuves de leur condition, les soldats belges sont sincèrement attachés à la foi catholique; partout ils portent avec eux le goût des habitudes chrétiennes et des pratiques religieuses qu'ils ont si long-temps suivies, avant d'être appelés sous le drapeau; partout, au souvenir des parens qu'ils ont dû quitter pour obéir à la voix de la patrie, se mêle le souvenir des enseignemens qu'ils ont reçus au foyer domestique, et celui des douces jouissances qu'ils ont goûtées, en remplissant leurs de-

voirs, au pied de l'autel qui a reçu leurs premiers engagemens de chrétiens. (*Courrier de la Meuse.*)

Dans le canton d'Argovie les curés révoqués de Wohlen, Bosvil, Bunzen et Auw, les religieux capitulaires des couvens de Muri et Engelberg, tous zélés ouvriers apostoliques pour le salut des ames, quoique ne s'étant jamais mêlés d'affaires politiques, ont cependant été placés, par ordre du gouvernement, sous une surveillance toute particulière de la police, sans qu'il soit parvenu à la connoissance de personne quels sont les motifs qui ont pu donner lieu à une semblable mesure de sévérité. Des gendarmes et des espions sont constitués et mis à leur suite en dedans et en dehors de l'église pour les observer de près et attendre le moment de les saisir au collet à la moindre parole indiscrète qui pourroit leur échapper.

Il y a toujours en Allemagne d'heureux exemples de conversions. A Munich, la fille d'un haut employé protestant a passé à la religion catholique. A Nuremberg, un ministre protestant avec toute sa famille, à l'exception d'un de ses fils, a également embrassé la religion catholique.

A Munich, le samedi saint, après la bénédiction des fonts baptismaux, les cinq Nègres amenés de l'Orient par le duc Maximilien de Bavière, et qui depuis leur arrivée li-avoient été instruits dans la re gion catholique, ont été baptisés dans la cathédrale. L'attitude pieuse des néophytes et la présence de plusieurs personnes d'un haut rang ont imprimé un haut intérêt à cette cérémonie.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Les hommes du parti politique par lequel le mouvement de l'état se trouve *arrêté* depuis un mois, paroissent tout fiers de ce que la crise se prolonge l'attribuent et se plaisent à la faire a buer à ce qu'on tarde trop à leur m le gouvernail entre les mains. Selon c'est là ce que le crédit public attend reprendre confiance et se rétablir ; là ce que les capitaux attendent reparoître, et les marchands cesser de déposer au tribunal de merce leurs nombreuses déclaratio faillites.

Voilà de quoi les chefs de la coa cherchent à se flatter, et ce que amis se chargent d'accréditer tant peuvent. Ils veulent absolument q reproches, les plaintes et les effets souffrance publique retombent sur qui les empêchent de prendre en les affaires de l'état, et de nous g par la savante méthode *du roi qui rè ne gouverne pas*. Si l'on reste dans barras et dans l'anxiété, c'est qu'on décide point à recourir à eux pou sortir. Si le char demeure si long-t embourbé, c'est qu'on ne les charge de le conduire. Enfin, si tout tombe décadence et en ruine, si la méfiance nérale tient tout en suspens, c'est veut voir, pour reprendre coura pour ne pas le reprendre, qui su bera ou qui l'emportera.

Ceci ne laisse pas que d'être vrai ; on attend effectivement la so de cette crise sans oser aller ni ven avant de se remettre en route mer si agitée et si mal sûre, on ve voir avec qui et par quel temps rembarquera. Mais ces messieurs coalition se flattent trop, à ce que croyons, en s'imaginant que c'est eux que le crédit public, le comm les intérêts généraux demandent cher. Nous le répétons, il est vr qu'on attend la fin des incertitude tuelles pour résoudre quelque Mais l'impatience qu'on éprouve à c jet n'est pas autant de savoir si c parti de M. Thiers qui entrera défin ment aux affaires, que de savoir s sera définitivement exclus.

..ir ignorer que l'opinion publique ..t infiniment plus à ce dernier point ..'autre, il faudroit arriver des anti.. ..s et ne pas savoir le premier mot ..t de la question. Car il n'y a pas ..chose au fond de la crise actuelle. ..-t-on par être délivré de la peur de ..Thiers et de ses coalisés? ou bien ..t-on par les subir? Voilà ce que ..se demande pour reprendre vie ou ..r rester mort. Tout est là; toutes les ..ités et tous les soucis de la société ..t renfermés dans ce peu de mots: ..Thiers arrive-t-il, ou s'en va-t-il? S'il ..e, la situation où nous sommes de..un mois se prolonge et s'aggrave in..iment; le commerce continue à ..r nagage, et les capitaux achèvent de ..tirer. Ajoutons que la secousse ne ..pas moindre dans l'ordre moral que ..s l'ordre matériel et politique.

.., au contraire, M. Thiers s'en va et ..d la partie, le malaise attaché à la ..ie présente s'en ira aussi comme il est ..u. M. Thiers l'a amené; M. Thiers ..emportera. Mais encore faut-il que ce ..point soit éclairci, pour qu'on sache s'il y a ..rrêté à ce que les affaires reprennent ..ur cours. Ce qu'il y a de certain pour ..us, d'après toutes les indications que ..nit l'esprit public, c'est que le peu de ..fiance qui reste dans ce moment aux ..mes sages du commerce en particu..r et de la société en général, est fondé ..r l'espérance que l'on conserve encore ..échapper à la direction de M. Thiers et ..ses coalisés. Chercher à faire inter..ter les choses autrement, c'est pure fa..e de leur part. Ce n'est point la nou..e de leur triomphe qu'on attend pour ..pirer; c'est la nouvelle de leur dé..e.

Cambrai vient de faire une perte dou..reuse dans la personne de M. Hilaire ..oux, ancien juge d'instruction au tri..al de cette ville. Issu de l'une des ..s honorables familles du département ..Nord, qui compte encore plus d'un ..mbre distingué soit au barreau, soit dans les ordres, M. Hilaire Laloux étoit à peine âgé de 43 ans. D'une santé habituellement chancelante, il a été frappé tout à coup d'apoplexie, le dimanche de Pâque; et trois jours après, le mercredi soir, il avoit rendu l'ame.

A la révolution de 1830, M. H. Laloux, religieux observateur du serment, crut devoir donner sa démission. Il emporta les regrets et l'estime de tous ceux qui avoient été à même d'apprécier l'austère probité avec laquelle il remplissoit ses fonctions de magistrat. Catholique exemplaire, royaliste d'une fidélité à toute épreuve, M. H. Laloux étoit un de ces caractères devenus bien rares, qui commandent le respect à leurs ennemis même.

Il est mort comme il avoit vécu, en professant hautement sa foi. Après avoir reçu tous les secours de la religion, calme et resigné au milieu des douleurs d'une mort prématurée, mais d'une longue agonie, il a quitté sans regrets une vie exempte de reproches, pour entrer, nous l'espérons, dans une vie meilleure. *(Emancipateur.)*

PARIS, 15 AVRIL.

La chambre des pairs se réunira demain en séance publique.

— La séance des députés a été aujourd'hui fort tumultueuse. A l'occasion de l'élection de M. Debès, à Beziers, en remplacement de M. Flourens de l'opposition, une vive et confuse discussion avoit eu lieu; M. Leyraud, rapporteur, demandoit, au nom du bureau chargé de l'examen de cette élection, l'admission de M. Debès. Une première épreuve se trouva douteuse. A une seconde, les secrétaires se sont partagés sur le résultat du vote, et M. Merlin, président d'âge, se rangeant du côté de ceux qui étoient d'avis que l'élection étoit validée, proclama M. Debès député. Alors un bruit effroyable partit des bancs de la gauche et de plusieurs bancs du centre droit. Les interpellations les plus vives s'échangèrent entre la gauche et le centre. Lorsque le

président voulut recevoir le serment de M. Debès, c'étoit à ne plus tenir dans la chambre. Le président se couvrit et suspendit la séance. Après une heure, M. Merlin revint au fauteuil. La chambre s'est alors occupée avec calme de plusieurs élections.

— M. Roull, sous-préfet d'Ambert, est en ce moment à Paris. Parmi les accusations portées contre lui par l'opposition, se trouve celle d'avoir dit au maire de Beurrières qu'il feroit exempter de la conscription un fils du sieur Portail, si ce dernier votoit pour le candidat ministériel. Une déclaration du maire de Beurrières, que M. Roull a fait publier dans un journal, porte que jamais le sous-préfet d'Ambert ne lui a parlé d'exempter le fils du sieur Portail, et que ce dernier, qui n'a pu compter sur l'appui de M. Roull, a fait assurer son fils.

— Les députés du centre gauche se sont réunis ce soir chez M. Ganneron.

— M. Blin de Bourdon, député de la Somme, remis d'une nouvelle indisposition, a repris samedi sa place à la chambre des députés.

— La *Gazette de France* et le *Temps* furent cités en police correctionnelle pour compte-rendu infidèle du procès en diffamation intenté par les fils de M. Casimir Périer contre l'*Europe*, le *National* et le *Corsaire*. La *Gazette* se trouva acquittée et le gérant du *Temps* condamné à un mois de prison et 2,000 fr. d'amende. M. Coste a appelé de la condamnation rendue contre lui, et le procureur du roi de l'acquittement de la *Gazette de France*. La cour royale a renvoyé, le 12, les deux prévenus de la plainte.

— Hussein-Khan, ambassadeur du shah de Perse à Londres, est arrivé à Paris, venant de Vienne.

— Deux peintres distingués de la Belgique, MM. Kayser et Duez, sont en ce moment à Paris.

— Le *Journal du Commerce* étoit mal informé, disent les feuilles ministérielles, lorsqu'il a annoncé qu'on s'occupoit au ministère de la guerre d'une nouvelle organisation parmi les officiers de la gendarmerie.

— D'après une correspondance, on est vivement préoccupé à Alger de l'avenir de nos troupes indigènes. Chaque jour constate de nouvelles désertions parmi le Spahis et les Zouaves. Le recrutement de ces corps est arrêté, et l'administration semble hésiter entre une dissolution et une réforme.

— D'après les dernières volontés formellement exprimées par M. le marquis de Sémonville, dit le *Journal des Débats*, ses obsèques ont eu lieu hier sans aucune cérémonie. Une messe basse a été célébrée à neuf heures en l'église Saint-Thomas-d'Aquin. Immédiatement après la messe, le cercueil a été conduit au village de Bouray, près d'Etampes (Seine-et-Oise).

— L'Académie de Inscriptions et Belles-Lettres a élu, pour trois de ses nouvelles places de correspondans de l'Institut, MM. Le Glay, à Lille; Achille Deville, à Rouen, et de la Fontenelle de Vaudoré, à Poitiers.

— M. Al. Brongniart, professeur d'histoire naturelle, a commencé aujourd'hui son cours de minéralogie, dans la nouvelle galerie des animaux, et le continuera les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

— Des registres ont été ouverts aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, pour l'inscription des jeunes gens qui ont l'intention de se présenter cette année aux concours d'admission aux écoles Polytechnique, de Saint-Cyr et Navale. Ces registres seront clos le 10 juin.

— Le conseil municipal de Paris, sur la proposition du préfet de la Seine, vient d'arrêter une nouvelle organisation du service de la vérification des décès dans la capitale. « La société en général et les familles en particulier, dit le *Journal des Débats*, y trouveront enfin les garanties qu'ont rendues si nécessaires plusieurs déplorables exemples d'erreurs réellement commises ou supposées dans la constatation des décès. »

été déclaré dans les dix pre-
s d'avril, au greffe du tribunal
rce de la Seine, 35 faillites, et
les trois premiers mois de

ombre des faillites s'est élevé,
l'année 1838, à 420.

ompagnie des avoués près le
e première instance a donné
ie de 1,000 fr. pour les victi-
Martinique.

o avril, on avoit reçu, pour les
du tremblement de terre de
ique, la somme totale de
r. 25 c.

Frank-Carré, procureur-géné-
en ce moment toutes les pri-
partement de la Seine.

lphe et Gilbert, accusés d'a-
iné le nommé Jobert, avec le-
oient commis plusieurs vols,
nés devant la cour d'assises.
trouva disjointe à l'égard de
il donnoit des signes d'aliéna-
ale; Rodolphe, condamné à
r le bagne par suite d'une
de peine. Gilbert, parois-
fut amené devant les assises,
ndamné à la peine de mort.
manifesta bientôt de nouveaux
ges de folie, il fut soumis à un
pprofondi de plusieurs méde-
sur leur rapport conforme aux
s, enfermé à Bicêtre avec les
lui fit suivre un traitement
coup de persévérance, mais
ir la moindre amélioration.
t arrivé porte à croire que la
evoit cette fois rester en dé-
rt, fou habile, est parvenu à
sser, on ne sait comment, de
le de force et à escalader jeudi
d'environ quinze pieds. On n'a
le retrouver.

consommation des tabacs a con-
1837 son mouvement progres-
é dans les années précédentes.
es comptes qui viennent d'être
e trésor public a recueilli en
1837 un bénéfice réel de 69,000,000 de
francs, c'est-à-dire 5,400,000 fr. de plus
qu'en 1836.

— Le bénéfice des débitans de tabacs sur les consommateurs, s'élève à 11 millions 809,773 fr. 39 c. Le nombre des débitans étant de 25,852, le taux moyen du bénéfice, pour chaque débitant, est de 456 fr. 82 c.

— On achève de dorer la grille qui entoure le soubassement de l'obélisque.

NOUVELLES DES PROVINCES

Quelques habitans de la commune de Rouperroux (Orne) ont voulu s'opposer par force à l'élargissement d'un chemin de grande communication. L'expropriation avoit été prononcée, et les indemnités se trouvoient allouées. L'autorité a fait arrêter les plus mutins, qui ont été conduits dans la prison d'Alençon.

— Un détenu est parvenu, il y a quelques jours, à s'échapper de la prison de Pont-Audemer.

— Dans la nuit du 11 au 12, un incendie a détruit, à Graville, près du Havre, une fabrique de feutres et de chapeaux vernis; quelques maisons voisines ont été foiblement endommagées.

— La cour d'assises de la Haute-Vienne (Limoges) a terminé, le 10, l'affaire des 47 individus de Rochechouart, prévenus de vols. Les jurés, qui avoient à se prononcer sur plus de mille questions, sont restés pendant 22 heures dans un local préparé exprès pour leur délibération. Là ils ont dû prendre leurs repas, et, durant quelques heures, se reposer sur des lits qui avoient été dressés. 4 des accusés ont été condamnés à cinq et à huit ans de travaux forcés; 15 à cinq et à huit ans de réclusion; 2 à quinze mois et à deux ans de prison; les 26 autres prévenus ont été acquittés. Cette affaire, commencée le 19 mars, a duré 22 jours.

— Le feu a pris, la semaine dernière, pendant la nuit, dans le grenier d'une maison de la rue de la Boucherie, à Clermont. Deux étages ont été détruits,

et l'on auroit de plus grandes pertes à déplorer sans le zèle que chacun a mis pour arrêter les ravages du feu. « Nous devons mentionner surtout, dit la *Gazette d'Auvergne*, le zèle, au dessus de tout éloge, qu'ont déployé M. le curé de la cathédrale et ses vicaires qu'on a vus, comme toujours, les premiers et les derniers sur le lieu du sinistre. »

— La même nuit, la malveillance a incendié les espaliers d'un enclos appartenant au commissaire de police de Clermont.

— La corvette de charge l'*Adour* va partir de Brest pour le Brésil.

— On vient de faire à Aix un essai de dallage avec une espèce d'asphalte trouvée dans les environs de Manosque. Il paroît que cet essai a réussi.

— Les recettes de la douane de Marseille se sont élevées pendant le mois de mars à 2,636,744 fr. 13 cent.

—Les recettes de la douane de Marseille pendant le premier trimestre de 1839 ont été de 7,479,150 fr. 41 c., ce qui fait une augmentation de 306,224 fr. 9 cent. en comparant les produits de ce trimestre à ceux du premier trimestre de 1838.

— Des souscriptions se sont ouvertes à Marseille comme à Bordeaux, en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique.

— Quelques troubles ont eu lieu à Toulouse, par suite de rivalités d'ouvriers.

— M. Ferradou, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, est mort le 10 à l'âge de 73 ans.

— Un incendie vient de détruire une fabrique de sucre indigène, à Madron, près de Toulouse.

— Dans la nuit de lundi à mardi, le thermomètre a marqué, à Bordeaux, un degré au-dessous de zéro.

— M. Fabvre de Rienuègre, conseiller à la cour royale de Bordeaux, qui a déjà doté l'arrondissement de Lesparre de plusieurs améliorations, veut en ce moment établir à Lesparre un hospice où seroient reçus tous les pauvres infirmes du pays. Dans une lettre que M. Fa[illegible] de Rienuègre vient d'adresser aux [illegible]priétaires de l'arrondissement, il pro[illegible] une souscription dans ce but, et [illegible]scrit pour 1,000 fr.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 6, tout se trouvoit à [illegible]losa sur le même pied qu'auparavant; il n'étoit question d'aucun déplace[ment] pour le quartier-général.

—On ne sauroit dire quelle peut être la source d'un bruit qui s'est répandu [tout] à coup sur la frontière, et qui, s'il é[tait] fondé, produiroit une sensation extr[aor]dinaire : il ne s'agiroit de rien moins [que] de la prise de Saragosse, qui auroit [été] emportée par un hardi coup de main [de] Cabrera. D'après ce que l'on raco[nte], le général Van Halen l'auroit dég[arnie] de troupes pour aller attaquer [Se]gura. Ce seroit de cette circonstance [que] Cabrera auroit profité pour se porter [par] une marche rapide contre Saragosse, après avoir laissé à Segura des forces suf[fi]santes pour la défense de cette dernière place.

Les correspondances de la frontière [ne] transmettent ce bruit qu'avec beaucoup de circonspection. Il y a lieu effective[ment] à hésiter pour admettre un pa[reil] fait d'armes sur une première rumeur.

— On désiroit depuis long-temps [que] l'atroce système des représailles fût aban[donné], et qu'une convention réglât [enfin] l'échange des prisonniers de guerre [entre] Cabrera et les généraux de Marie-Chris[tine]. Cette convention vient d'être [enfin] arrêtée. Tout y est prévu et réglé [avec] équité, et sur un pied d'égalité réci[pro]que qui doit faire cesser les barbares [mal]entendus qui ont souvent eu lieu en ce[tte] matière. Les prisonniers seront secou[rus] et traités en santé comme en état de [ma]ladie, de la même manière que les sold[ats] de l'armée au pouvoir de laquelle ils [se] trouveront. Dès qu'il y aura des prison[niers] de part et d'autre, l'échange en [sera] proposé par le dernier qui les aura fa[its]

e pourra s'y refuser sous au-
le. Lorsque, d'un côté comme
il sera manqué aux disposi-
tte convention, sous prétexte
ou d'émeute, la partie lésée
demander satisfaction, c'est
mer l'application du châti-
rit par les lois. Dans le cas où
action n'auroit pas été obte-
mps voulu, la convention ac-
eureroit nulle, et sans force
pour ceux qui auroient été
miers jusqu'à cette date.

tero se considérant comme of-
n article que le colonel Fer-
dova a publié dans les jour-
Madrid en faveur du général
on frère, s'est adressé à la reine
r obtenir une réparation spé-
dehors du droit commun de
Les journaux qui rendent
ce fait se récrient fortement
a prétention d'un homme puis-
t que les lois plient et cèdent
r.

que le général Maroto sait se
l'affection de ses soldats par une
ttention à ne les laisser manquer
et à assurer l'exact paiement de
. Il évi e également tout ce qui
blesser les habitans par des

———

rit de Bruxelles que la cham-
mises en accusation a renvoyé, le
arthels, rédacteur du *Belge*, de-
ssises du Brabant, comme pré-
conspiration contre la sûreté de
nommé Hatz, qui parmi les
joué le rôle de petit agitateur,
ment renvoyé devant la cour d'as-

date du 11, le grand-duc héri-
ssie étoit encore à La Haye, où
fêtoit avec beaucoup de magni-

gouvernement anglais va, dit-
r 20 bricks pour s'opposer au
des nègres que fait le Portu-

— On lit dans le *Globe* que pour ré-
compenser des services éminens rendus
lors de la conclusion des traités de com-
merce entre l'Angleterre et l'Autriche,
l'Angleterre et la Turquie, la reine vient
d'élever à la pairie sir F. Lamb, sous le
titre de baron Beauvale, et de donner le
titre de vicomte à lord Ponsomby.

— La chambre des lords a repris le 11
ses séances interrompues par les vacances
de Pâque.

— Le *Morning-Post* dit que la cour de
Perse vient d'envoyer à la reine Victoria
plus de cinquante châles fabriqués à Shi-
raz et à Ispahan. La bordure de plu-
sieurs de ces châles représente dans tous
ses détails une procession triomphale,
avec des chameaux, des chevaux riche-
ment caparaçonnés, des éléphans portant
des palanquins, des groupes de musiciens
et de nombreux chefs du pays.

— Les nouvelles de New-York, du 14
mars, ne contiennent rien d'important.
Les choses sont toujours dans le même
état sur la frontière du Maine et du nou-
veau Brunswick; des deux côtés on a fait
des préparatifs militaires qui n'ont pas
amené jusqu'à présent d'hostilités.

— D'après les journaux anglais, Rosas
se flatteroit de faire lever le blocus à l'a-
miral français et de s'emparer même de
plusieurs de ses bâtimens. D'autres nou-
velles de Montevideo, du 29 janvier, re-
présentent le gouverneur de la républi-
que Argentine comme occupé de tout
autre chose. Le général Riveira, président
de la république de l'Uruguay (Monte-
video) s'est mis en marche contre lui avec
2,000 hommes. La province Buenos-Ay-
rienne de Corrientes s'est détachée de Ro-
sas et a mis 4,000 hommes armés à la dis-
position de Riveira.

— Le bateau à vapeur de Bâle à Stras-
bourg a repris son service. Il met six
heures à faire ce trajet que les diligences
font en quatorze. A la fin de 1841, on
ira de Bâle à Strasbourg en trois heures
par le chemin de fer.

— On écrit de Turin que dans la soi-

rée du 4, à huit heures et demie précises, on a senti, à Saint-Ambroise, province de Suze, une forte secousse de tremblement de terre.

— A la date du 3, l'auguste famille exilée jouissoit, à Goritz, de la meilleure santé.

— L'état de santé de M. le duc de Blacas s'est encore amélioré.

— D'après les nouvelles du Hanovre, du 4, les électeurs persistent dans leur refus de procéder à de nouvelles opérations électorales.

— On écrit de Stockholm, le 25 mars, que la diète poursuit ses travaux avec activité.

— On mande de la même ville que le dernier enfant de Linnée, mademoiselle Louise Linnée, vient de mourir à Upsal à l'âge de 90 ans.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 12 avril.

La séance, ouverte à deux heures moins un quart, ne dure que trois quarts d'heure. Le président ayant donné connoissance de la commission de comptabilité nommée par les bureaux, prononce quelques mots de regrets à l'occasion de la mort de M. le marquis de Sémonville. M. de Greffuhle est admis à partager les travaux de la chambre, à titre héréditaire. Le jeune comte de *Grammont* d'Aster, appelé également à recueillir les droits de son père, sera admis à l'une des prochaines séances. Le garde des sceaux présente, 1° un projet de loi concernant les tribunaux de commerce, qui déjà adopté par la chambre se trouva amendé par la chambre des députés; 2° un projet de loi sur la propriété littéraire. La chambre se réunira mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 12 avril.

On continue la vérification des pouvoirs. Deux admissions ont lieu sans débats. M. Delespaul fait un rapport sur l'élection de M. Parès, procureur-général à Colmar; elle a eu lieu à Prades (Pyrénées-Orientales). Sur 179 votans, M. Parès a obtenu 105 suffrages. U tion est arrivée à la cham comme les précédentes, d'un griefs contre le député et l tion. Comme dans la protest bert, il y a un sous-préfet, c des, compromis, et de plu reur du roi. Le 7° bureau, d paul, sans préjuger le mérite qui peuvent devenir la matiè quête parlementaire ou adu propose de valider l'élection dit qu'il n'est pas un candid qu'il a été soumis à une réele quatre mois, à Prades. Apr pondu aux divers reproches tation, M. Parès, au milieu d sez! assez! articule ses grief peuvent servir au besoin pou On est allé chercher du ren cerda, ville de la Cerdagne es des émissaires sont parvenus peuple contre des électeurs de l'arrondissement de P avoient l'habitude de s'y jour du marché, et qu'on voir voter pour M. Parès, op tervention. Il y a deux an avoit eu à se plaindre de l corruption; les mêmes fait présentés, lui. qu'on accusoit tion, il a dû envoyer une plain des sceaux. L'élection est v opposition.

On en est à l'élection de Chateaulin (Finistère). 148 él lement se sont trouvés portés comme payant le cens. La loi nombre des électeurs soit moins, et que le préfet comp fre qui se trouveroit inférieur de l'inscription sur la liste des res les plus imposés. Le préfet formalité. Les votans se sont p nombre de 117; la majorité a de 59; M. Goury a eu 61 voix que-Belair, son concurrent, 5 reau, à la majorité de 17 voi propose d'annuler l'élection. net cite des élections qui, da position, ont été validées. Barrot s'élève fortement con sion. La discussion prend de L'admission de M. Goury, i chef du département du Finist longue prononcée. MM. Dupi

t voté avec les centres pour le
le l'élection.

...ues Lefebvre fait un rapport,
... 5e bureau, sur l'élection de
...es à Pithiviers. Les opérations
sont régulières. Une protesta-
... cette élection oppose qu'il
... six mois d'intervalle entre la
donnée par M. de Loynes de
...ns de sous-préfet de Pithiviers,
...ation. M. de Loynes répond
mois de juillet, il étoit absent
..., par ordre du ministère, et
cette époque il avoit renoncé à
...nent. Le rapporteur fit plu-
...res qui tendent à établir, les
M. de Loynes n'a pas touché de
depuis le 1er juillet, les autres,
depuis et plusieurs fois acte de
... La moitié du 5e bureau s'est
pour le rejet et l'autre moitié
...lidité de l'élection. Après une
... discussion, l'admission est
...ise. MM. Guizot, Piscatory et
...un notable des centres votent
...s deux épreuves douteuses, on
...utin secret. L'élection est re-
188 boules contre 171.

Séance du 13 avril.

...te Decazes, nommé par le
...du Tarn (Alby), a eu 244 suf-
...7 votans, et M. Berryer, son
... 237. Deux protestations ont
...es par un assez grand nombre
...s contre cette nomination,
...uter des irrégularités dans les
...s du collége, et ensuite des
...e corruption. Le 9e bureau con-
...ction valable dans son rapport
...dans sa partie morale, ne re-
...nt, dit le rapporteur M. Arnez,
...aits de corruption reprochés à
..., rien qui mérite cette quali-
...In long débat s'engage. M. Joly
...les conclusions du 9e bureau et
...uloir réveiller l'enquête que la
...fait de négliger. M. Decazes
...n élection. L'admission de ce
...t prononcée après le rejet de
...ent demandé par M. Joly.

...ilhan, au nom du 2e bureau,
...port sur l'élection de M. Emile
...in, à Bourganeuf (Creuse). Une
...on eut lieu dès les premiers tra-
...ollége, articulant comme sus-
...é vicier l'élection, que les juges
du tribunal avoient refusé de présider
l'assemblée électorale. D'autres protesta-
tions suivirent; une seule a fixé long-
temps l'attention du bureau. Il s'agissoit
de savoir si M. Emile de Girardin, qui a
certainement l'âge voulu par la loi, qui
paie le cens voulu, avoit aussi pour lui la
nationalité. A l'instant de son mariage
(en 1831), M. Emile de Girardin, à dé-
faut d'acte de naissance, produisit un
acte homologué par le tribunal de pre-
mière instance de la Seine, qui établis-
soit que des personnes présentes le con-
noissoient depuis 1806 ou 1807. L'état
civil se contenta de la production de
cette pièce. En 1834, M. Emile de
Girardin voulut établir un titre plus com-
plet. Un acte de notoriété fut encore ho-
mologué par le tribunal; sept témoins y
avoient déclaré, après serment devant le
juge de paix, que M. Emile de Girardin
étoit né en France de 1802 à 1803. Le
2e bureau demande l'admission.

M. Hennequin attaque fortement la
nationalité de M. Emile de Girardin, qui,
après quelques observations du rappor-
teur et quelques mots prononcés par
M. Taschereau, contre l'admission, monte
à la tribune. M. Emile de Girardin dit
qu'il n'a jamais prétendu se soustraire à
la loi du recrutement, comme le préopi-
nant vient de l'avancer. En 1825 ou
1826, il s'est rendu auprès du prince de
Léon, aujourd'hui duc de Rohan, et alors
colonel d'un régiment de hussards. Il a
passé à l'inspection d'un chirurgien, qui
l'a rejeté à cause de sa foible complexion.
M. Emile de Girardin rappelle qu'il a été
élu quatre fois député.

LE PRÉSIDENT. Le 2e bureau a proposé
de reconnoître la validité de l'élection de
M. Emile de Girardin. M. Hennequin l'a
contestée. C'est sur l'admission que la
chambre doit être consultée.

On demande le scrutin secret. L'élec-
tion de M. Emile de Girardin est annulée
par 209 boules noires contre 184 boules
blanches.

Une lithographie de M. de Dunin, ar-
chevêque de Gnesne et Posen, a été faite
à Paris sur un portrait qui étoit pour sa
famille. Cette lithographie est bien exé-
cutée. La figure porte un caractère re-
marquable de sérénité et de douceur.

Peut-être seroit-on tenté de trouver que la figure est un peu jeune ; car le vénérable archevêque est de 1774 et est par conséquent dans sa 65e année. Mais on assure qu'il est fort ressemblant. Ce portrait se trouve chez madame Séron, rue de Labruyère, n° 5. Prix 1 fr. 50 cent. à Paris, et 2 fr. 50 cent. franc de port pour la province.

Le Gérant, **Adrien Le Clerc.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 15 AVRI[L]

CINQ p. 0/0, 100 fr. 95 c.
TROIS p. 0/0, 81 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 75 c.
Act. de la Banque. 2645 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 104 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1192 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 780 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples. 101 fr. 30 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/2
Emprunt Belge. 101 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 412 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/4

.A RELIGION
Mardi, Jeudi

'abonner des
haque mois.

N° 3112

JEUDI 18 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an. 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

tes du christianisme, par
bbé Polge; Aix, in-8°.

', qui est professeur de
Faculté de théologie d'Aix,
traiter un si grand sujet;
t las, dit-il, d'entendre ré-
le christianisme s'en alloit
et il a voulu montrer que
étoit pleine de vie et d'es-
ans son introduction, il es-
tableau rapide du chris-
ujours souffrant, toujours
t et toujours triomphant.
eurs, l'arianisme, d'autres
homet, le protestantisme,
phie moderne, lui livrent
ment des assauts, auxquels
cu. Aujourd'hui, c'est par
ce et le dédain qu'on veut
[illegible]. Le vrai chrétien se fie
messes faites à l'Eglise. Il
le passé une garantie de l'a-
christianisme poursuivra sa
l fera encore le bonheur de
t des individus. D'ailleurs
it-on à sa place? Les hom-
tez montré à cet égard leur
e. Tous doivent desirer
gion vive pour leur tran-
ur soutien, leur consola-
r bonheur.
ge est divisé en deux par-
la première l'auteur mon-
christianisme est parfaite-
apport avec les besoins de
e, et dans la seconde qu'il
i état prospère et au sein
espérances. La première
pt chapitres qui ont pour
e voir que le christianisme nous procure tous les avantages que notre siècle estime et recherche. Notre siècle en effet aime les sciences, a besoin de principes qui règlent les devoirs de la vie, est passionné pour la liberté, est avide de gloire, souhaite la tranquillité. Or, le christianisme favorise les sciences et en dirige les progrès; il trace à l'homme ses devoirs, et rien ne sauroit remplacer son influence. Il a donné au monde la liberté véritable, et la maintient. Il est ami de toutes les gloires pures, de celle des sciences et des arts, de celle de la bienfaisance, de celle de la sainteté; tout cela disparoîtroit avec le christianisme. Enfin, il donne et maintient la tranquillité dans la famille et dans l'état.

La seconde partie a également sept chapitres où l'auteur établit qu'il y a encore beaucoup de foi, notamment en France, que d'éclatantes conversions ont eu lieu en divers pays, que le christianisme compte beaucoup de défenseurs, et qu'il y a du zèle pour sa cause dans le clergé, et même dans le monde et parmi la jeunesse; que les hommes de génie sont pour le christianisme, que le monde intelligent se range sous sa bannière et que les erreurs s'abaissent devant lui.

M. l'abbé Polge remplit ce cadre par des développemens intéressans. Les faits qu'il cite, les témoignages qu'il a recueillis, les réflexions dont il les accompagne, sont d'un esprit aussi sage qu'éclairé. Il réfute, chemin faisant, les assertions de quelques modernes égarés par les opi-

nions de leur siècle. Nous citerons entr'autres cette note sur M. Thierry :

« Nous croyons devoir rappeler ici que M. Augustin Thierry a travesti complètement l'histoire de la conversion des Anglais, malgré Bède et Lingard, dont il vante d'ailleurs le mérite et les connoissances historiques. Il calomnie le pape saint Grégoire, et saint Augustin, l'apôtre de l'Angleterre. D'après lui, saint Grégoire n'envoya des missionnaires que par ambition, que pour étendre la domination romaine, et il accuse saint Augustin de s'être vengé d'un manque de respect par la mort de 200 moines. Malheureusement pour M. Thierry, la réputation de saint Grégoire est appuyée sur des monumens inattaquables, et il vient trop tard avec ses autorités infidèles et tronquées. Quant à saint Augustin, il étoit mort lorsque M. T. le représente se vengeant si cruellement de ces pauvres moines. Mais il est tant d'écrivains qui font des romans, et qui les intitulent : *Histoire ou lettres sur l'histoire* ! »

Ailleurs l'auteur réfute M. Lerminier et un écrivain qui a déçu si cruellement les espérances des amis de la religion.

Nous prévenons M. l'abbé Polge qu'il a accordé beaucoup trop de confiance à un auteur peu exact et peu sûr, M. Rubichon, dans son livre, *De l'action du clergé dans les sociétés modernes*. Il cite d'autres autorités non moins suspectes. Ainsi la *Revue Britannique* prétend que le nombre des catholiques à Londres et dans les environs étoit de 83,000 en 1820, et de 133,000 en 1826 ; ce qui feroit une augmentation de 50,000 en six ans. On ne donne point de preuves de cet accroissement prodigieux, et quoique depuis deux ans il soit venu successivement un grand nombre d'Irlandais s'établir à Londres, il est difficile de croire qu'il en soit venu autant. C'est avec la même exagération que l'on nous 200,000 ou 250,000 abjur ont eu lieu à Londres. Je su aussi que M. Polge répète fabuleux de 30 chapelles ca il y a quarante ans, et de jourd'hui. Je crois avoir dét estimation évidemment J'en dis autant des 52 sémi Angleterre.

Il est à regretter qu'on pié à l'impression tant étrangers. On parle de l' ment des Jésuites à *Stomph* le monde sait que c'est St De même *Somers* pour *So* *Abordem* pour *Aberdeen*, *H* *Laity*, *Schwintz* et *Zerg* *Schwitz* et *Turgovie, etc.* l'*univers s'étonne de se trou* Ici l'erreur est visible, c'est d'impression. Mais ces fa désagréables à la lecture ques-unes même auroient n cartons.

La foi, l'espérance et la char sées à l'indifférence, au d à l'égoïsme du siècle ; par Le Guillou. — In-18.

L'auteur commence par dérations préliminaires où coup d'œil sur l'état de la sur le mal profond qui la est effrayé des crimes qui se tent, des faits honteux don sent les tribunaux, de ce gnale la presse, et de tan qui échappent à la publicit entrevoit dans les ténèbre cachent. Le duel, le su tristes conséquences du jeu et du vice, des procès in des débats scandaleux, privés et publics, tous les

ssions et de la vengeance, voilà le iste tableau de nos progrès en civi-ation.

M. l'abbé Le Guillou convient qu'il y eu dans tous les temps des dés-dres et des scandales, mais il trouve ceux de notre temps un caractère rticulier. Il parcourt les différentes sses de la société et s'afflige de tout qu'il y découvre. Il se plaint en-autres de la licence de la presse, il faut bien avouer qu'il ne la juge trop sévèrement et qu'il n'en exa-re pas les abus.

Le remède à tant de maux seroit religion. Il faudroit la connoître, udier, la pratiquer. Il faudroit er Dieu de susciter des hommes ssans en œuvres et en paroles, pprimer cette peste des mauvais li-es qui corrompent les générations. auteur trace une esquisse de phy-ologie morale d'après l'Ecriture ainte et les Pères de l'Eglise, et montre l'admirable économie de la religion chrétienne pour aider l'hom-me à atteindre sa fin dernière.

Un discours sur la nécessité et la rpétuité de la foi sert d'introduc-on. L'auteur traite ensuite séparé-ent de la foi, de l'espérance et de charité. Là il a cru pouvoir s'éloi-r du style ordinaire des livres de té, et a adopté un genre et des ages qu'il a pensé convenir au t du siècle.

La conclusion est un discours sur onomie des dons de l'Esprit saint des sacremens de l'Eglise. Il y a fort bonnes choses dans ce dis-rs, qui tend à vivifier la foi, à tenir l'espérance et à enflammer charité.

Un épilogue montre la nécessité r l'homme, de bien s'instruire la religion et de veiller pour évi-ter les dangers de la corruption du siècle.

Le volume est terminé par des pratiques et prières sur la dévotion à la croix, à la sainte Vierge et au sacré Cœur. Il est accompagné de gravures fort bien exécutées et porte une approbation de M. l'Archevêque.

Le même auteur vient de publier une seconde édition de sa *Neuvaine à Marie et livre complet de prières*; un fort volume in-18. Ce volume est très-complet. Il contient les prières du matin et du soir, pour la confession et la communion, le petit office de la Conception immaculée de la sainte Vierge, un recueil de vingt-une litanies en l'honneur du Saint-Esprit, de Jésus enfant, du saint Sacrement, pour des pratiques pieuses et pour différens saints et saintes, des prières pour divers objets, entr'autres pour obtenir une bonne mort, une neuvaine pour la même fin, une autre neuvaine en l'honneur de la sainte Vierge, et des neuvaines pour se préparer à quelques-unes de ses fêtes; enfin, des prières détachées que nous ne pouvons certifier ici.

Ce volume est aussi orné de gravures et porte deux approbations de M. l'Archevêque de Paris et de M. l'archevêque de Tours. Elles recommandent l'ouvrage aux fidèles, comme propre à entretenir la dévotion à la sainte Vierge.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le lundi de Pâque, le prince héréditaire de Bavière a visité le collége de la Propagande. Le prince a passé environ trois heures à examiner tout ce que la bibliothèque, et surtout le musée Borgia, renferment de rare et d'intéressant. Il s'est

montré là connoisseur en objets d'art et d'érudition. Il a parcouru en détail l'établissement et a voulu voir jusqu'aux dortoirs des élèves, qui lui ont été présentés au nombre de 122. Le prince en a entretenu plusieurs dans leur propre langue. Un élève Chinois l'a complimenté dans sa langue maternelle, et a tracé ensuite en sa présence, sur une feuille de papier de Chine, le compliment qu'il venoit de prononcer. Le prince, toujours accompagné du Père Figari, recteur du collége, et des autres Jésuites, a donné les plus grands éloges à l'établissement sous tous les rapports, et a répété plusieurs fois : *La Propagande doit nous intéresser surtout, nous autres princes catholiques.*

PARIS. — La solennité de la canonisation que l'on prépare à Rome pour le mois prochain y attire beaucoup d'étrangers. Il en est déjà arrivé, et l'on sait que de divers pays on doit s'y rendre pour le même objet. Des évêques ont fait retenir leur logement. C'est à tort que quelques journaux ont dit que la cérémonie auroit lieu le 26 du présent mois. Elle est annoncée pour le 26 mai, qui sera le dimanche de la Trinité.

Les craintes que nous avions exprimées sur la coadjutorerie de Nancy ne se sont que trop réalisées. La nomination de M. Menjaud a encore excité en dernier lieu des manifestations d'opposition. On ne peut s'expliquer ces préventions opiniâtres à l'égard d'un ecclésiastique qui n'étoit connu à Nancy que par la douceur de son caractère. Etranger aux débats politiques, M. Menjaud n'avoit froissé personne, et il faut une grande susceptibilité pour prendre ombrage d'un choix qui pouvoit être plutôt un moyen de rapprochement et un signal de paix. Quoi qu'il en soit, il paroît que le gouvernement recule devant de[s té]moignages d'une hostilité que [l'es]prit de parti entretient et fome[nte].

On a appris un trait de char[ité de] M. l'évêque de Nancy, de la b[ouche] même de celui qui en a été l'[objet]. Lors de son départ de Rome [en] dernier lieu, le prélat rencontr[a sur] la route de Civita-Vecchia une v[oiture] de voyageurs qui étoit versé[e; le] postillon, couché sous le po[ids,] avoit le bras cassé en trois end[roits.] M. de Janson mit aussitôt [pied à] terre avec ses compagnons, aid[a lui-]même à relever la voiture, le[s che]vaux et tout ce qui étoit à ter[re. Le] charitable évêque donna surto[ut ses] soins au pauvre postillon et [le fit] porter dans son propre équi[page.] Il le ramena à Civita-Vec[chia,] ainsi que les autres voyageur[s, et] il ne quitta le malheureux [qu']qu'après l'avoir déposé en lie[u sûr] et lui avoir laissé une forte au[mône.]

M. l'évêque de Blois a adr[essé,] dès le 25 mars, une circulaire [aux] curés pour leur recommander d[e faire] une quête dans leurs églises e[n fa]veur des plus pauvres victim[es du] tremblement de terre de la M[arti]nique.

Une lettre pastorale de M. [l'évê]que de Viviers est relative à la [Pro]pagation de la Foi. Le prélat s['ap]plaudit de ce que la première id[ée de] cette belle œuvre a été conçu[e par] un prêtre du diocèse. Cette [œuvre] s'est accrue, et le diocèse de V[iviers] y a pris une grande part. M[ais ce] zèle peut encore devenir plus v[if.] M. l'évêque trace le tableau du [triste] état des pays infidèles. Des mi[ssion]naires vont y porter le flambe[au de] la foi. Il s'agit de leur fray[er la] route et de leur procurer le mo[rceau] de pain qui doit les soutenir [pen]dant le voyage. N'est-ce pas un [grand] avantage de pouvoir s'assoc[ier]

leurs travaux et de contribuer à leurs succès? La lecture des *Annales* fournit à cet égard les détails les plus consolans. D'un autre côté, les protestans font des efforts incroyables pour propager leurs erreurs au loin; ils donnent des millions pour faire des prosélytes dans les quatre parties du monde. Des catholiques feront-ils moins pour gagner des ames à Dieu? Le prélat finit par les considérations les plus pressantes pour appeler l'intérêt des fidèles sur une œuvre que la providence bénit d'une manière si particulière.

La station du Carême a été prêchée cette année à Mende, par un jeune ecclésiastique, M. l'abbé Simonnet, qui n'a pas fait preuve seulement de zèle, mais de sagesse et de talent. Il prêchoit quatre fois la semaine, et a été suivi dès le commencement. Il est vrai qu'un mois auparavant deux autres prédicateurs lui avoient en quelque sorte préparé les voies. Ils avoient donné une retraite qui avoit produit d'heureux fruits. M. l'abbé Simonnet, arrivant après eux, a confirmé et accru le bien qui avoit été commencé. Les fidèles de toutes les classes se pressoient autour de la chaire de la cathédrale. Des fonctionnaires donnoient l'exemple de l'assiduité. L'indifférence et le respect humain ont cédé à la force de la parole divine. Deux communions générales ont terminé la station. Celle des femmes, le jeudi saint, a été fort nombreuse. Celle des hommes, le jour de Pâque, a présenté un beau spectacle. Ils étoient au nombre d'au moins 1,500, parmi lesquels étoient le président du tribunal, le substitut du procureur du roi, le directeur de l'école normale, plusieurs notables, des avocats, des hommes de toutes les classes, les gendarmes en costume, etc. Le prédicateur en chaire leur suggéroit les sentimens qui devoient les animer. Ils ont montré un recueillement et un esprit de foi très-touchans. Beaucoup d'hommes qui n'avoient pu se confesser la veille devoient approcher plus tard de la sainte table, de sorte qu'on peut dire que presque toute la population s'est montrée franchement chrétienne, et empressée d'en remplir les devoirs.

Le 8 avril, à trois heures après midi, a eu lieu à Boulogne-sur-Mer, la pose de la première pierre de la nouvelle église qu'on va bâtir pour la paroisse de la haute ville. Le clergé ayant à sa tête M. Lecomte, curé de Saint-Nicolas, délégué par M. l'évêque d'Arras, s'est rendu processionnellement de l'église actuelle de Saint-Joseph sur les lieux. Il a béni la pierre, et M. l'abbé Sergeant, aumônier de l'hospice, a prononcé un discours. Il a payé un tribut bien mérité d'éloges à M. l'abbé Haffreingue, à qui l'on doit l'idée de cette entreprise, qui a donné le terrain et qui a préparé l'exécution du projet avec un zèle supérieur aux obstacles. L'église va s'élever sur l'emplacement de l'ancienne église de Notre-Dame de Boulogne, autrefois pélerinage célèbre visité par les rois et les princes. La chapelle souterraine découverte en dernier lieu, est du xe ou xie siècle. C'est là que furent inhumés plusieurs évêques et seigneurs du pays. M. de Pressy, évêque de Boulogne, mort en 1789, un des plus pieux et des plus savans prélats du dernier siècle, y fut déposé.

Le monument, qui s'élève sur une partie du sol qu'occupoit l'ancienne cathédrale, a été commencé en 1827. La première pierre en fut posée le 1er mai de cette année-là, en présence des autorités et des principaux habitans de la ville. Sa hauteur est aujourd'hui de cent vingt pieds au-dessus du sol. Jusqu'à présent la haute ville avoit pris seule part à l'entreprise, mais aujourd'hui la ville

basse veut aussi y contribuer, et des listes de souscription sont ouvertes. Le nom de M. l'abbé Haffreingué se trouvera attaché à ce monument qui attestera ses grandes vues, son dévoûment et son courage.

Quelques-uns de nos journaux de la capitale, qui ont déjà donné plus d'une fois aux populations le conseil de se passer de prêtres, se sont empressés de répéter un article du *Loiret*, qui présentoit un exemple analogue. Ce journal, qui se plaît à dénaturer les faits les plus simples quand ils ont trait à la religion, avoit annoncé dans son numéro du 27 mars que les habitans d'Oison, diocèse d'Orléans, irrités contre le curé de Tivernon, qui leur avoit promis, mais sans tenir parole, les consolations de son ministère, se sont mis sur le pied de se passer de lui, et qu'en conséquence un dimanche, les chantres se sont installés au lutrin, et ont dit la messe en présence des autorités de la commune et de la population, qui a pris part aux prières avec le même recueillement que si un prêtre y eût assisté, et qui compte bien continuer ainsi tous les dimanches.

Des journaux trouvoient cela charmant. Ils avoient adopté de confiance une version qui s'accordoit si bien avec leurs habitudes d'indifférence, ou plutôt d'éloignement pour la religion. Pour nous, nous avions soupçonné que le récit du *Loiret* pouvoit bien n'être pas très-exact. En effet, l'*Orléanais* qui est allé aux informations, rectifie les faits; voici ce qui s'est passé.

Le maire et le trésorier de la fabrique d'Oison, vinrent le 22 mars prier M. le curé de Tivernon de leur dire la messe le dimanche des Rameaux, et de continuer ainsi tous les dimanches et fêtes de l'année.

Malgré sa mauvaise santé et la distance assez considérable qui sépare Oison de Tivernon, M. le curé accepta, et, comptant sur l'obligeance de ses nouveaux paroissiens, craignant d'ailleurs de leur faire injure, persuadé enfin qu'ils n'oublieroient pas qu'un moyen de transport lui étoit indispensable, il n'en parla pas.

Le dimanche venu, personne ne se présenta au presbytère, et cependant le bruit courut à Oison que M. le curé venoit d'arriver; sur cette fausse nouvelle, on sonne les cloches, les habitans entrent à l'église, les chantres se mettent au lutrin pour réciter les prières qui précèdent la messe, en attendant toujours que M. le curé soit prêt. Puis, malgré qu'il n'arrivât pas, comme tout se passoit sans désordre, le maire laisse achever les prières.

Ainsi le *Loiret* s'étoit amusé à altérer la vérité. L'autorité du village déclare qu'elle est restée étrangère à ce qui a eu lieu, et bien loin d'être dans l'intention de continuer ainsi tous les dimanches, elle se reproche aujourd'hui de n'avoir pas empêché dans le principe ce qui auroit pu devenir une cause de désordre.

Athanase-Abdel Meshih, évêque syrien, vient de passer une semaine à Angoulême, où sa présence a excité une vive curiosité. La conversion d'Abdel Meshih au catholicisme est célèbre; il appartenoit encore il y a deux ans à l'église chrétienne d'Orient qui suit le schisme d'Eutychès, et en cette qualité il fut sacré par l'évêque d'Alep et envoyé comme évêque au Malabar; fatigué du climat, il revint à Alep en Syrie, où on lui donna une mission tendant à obtenir la spoliation des églises catholiques de Damas. C'est au moment où le jacobite alloit accomplir ce triste ministère, qu'il éprouva des doutes violens sur la légitimité de la doctrine d'Eutychès, condamnée

concile général de Chalcédoine, 451; il demanda aux Lazaristes ... des conférences religieuses, et abjura entre leurs mains ses ... sur la nature humaine de ...-Christ niée par Eutychès. ... cette conversion, Abdel Mesvint à Rome, où le pape lui fit le plus honorable accueil et l'engagea à visiter le clergé de France et ...

Abdel Meshih porte le costume oriental; ses traits rappellent les belles figures de la Judée, les types de l'ancien Testament. Une grande foule a suivi les messes qu'il a célébrées à l'église des dames de *Chavagnes*; on n'avoit pas vu encore aux autels d'Angoulême, un prêtre vêtu d'un manteau oriental, célébrant la messe en langue syriaque, avec tout ... et l'antique majesté du rite mosarabique.

Joseph-Abdalha Messalih, né à Alep, qui accompagne l'évêque, écrit avec facilité dans les langues syriaque, arabe, latine, italienne et française; une de nos dames a reçu de sa main une traduction polyglotte de quelques sentences syriaques que l'évêque avoit données comme souvenirs.

Les voyageurs sont partis jeudi ... pour Périgueux, d'où ils se dirigeront par Limoges et Poitiers vers la capitale. (*Charentais.*)

M. Guillaume Sparvié, chanoine honoraire de Nîmes, vicaire de la cathédrale et aumônier des prisons de la ville, a succombé le mercredi de Pâque à une fluxion de poitrine. Il étoit né dans les environs de Nice en 1787, et entra chez les Doctrinaires en Italie. Attaché au clergé de Nîmes depuis environ vingt ans, il s'attira l'estime par ses vertus douces et modestes, et par sa charité. Il donnoit les plus tendres soins aux prisonniers. Sa maladie se déclara le ... saint, lorsqu'il faisoit partie de la suite de M. l'évêque dans la visite des églises. Arrivé à la paroisse Saint-Charles, il se trouva si mal à l'aise qu'il fut obligé de retourner chez lui et de se mettre au lit. Il ne devoit point s'en relever. Les prisonniers font en lui une grande perte.

La construction d'une nouvelle église catholique à La Haye a été adjugée pour 144,990 florins. Le florin est de 2 fr. 13 c.

L'*Observateur autrichien*, l'organe du gouvernement en Autriche, relève de nombreuses erreurs commises par la *Gazette d'état de Prusse*, autre journal officiel, dans un article sur la législation autrichienne en fait de mariages. Il est faux, dit l'*Observateur autrichien*, qu'on empêche le clergé catholique, en Autriche, d'exiger des garanties de la part des époux ou de refuser la bénédiction d'un mariage mixte.

Dans une brochure publiée sous le titre de : *Documens sur le Manuel de la Foi catholique par M. Achterfeld, dernièrement condamné par l'Inquisition de Rome*, l'auteur, M. Achterfeld lui-même, avoit dit que M. Iven, jadis premier curé de Bonn, et actuellement chanoine de la cathédrale de Cologne, avoit recommandé son ouvrage depuis condamné. M. le chanoine Iven s'étoit empressé de déclarer dans la *Gazette de Cologne* que si autrefois il avoit recommandé cet ouvrage, c'est qu'il se fioit aux bonnes intentions de l'auteur; mais que maintenant il retire sa recommandation.

M. Achterfeld répliqua à cette déclaration. De son côté, M. le chanoine Iven a adressé la lettre suivante à la *Gazette de Cologne* :

« Tout ce que je puis conclure de la censure du *Manuel de M. Achterfeld* par

un tribunal établi par le *chef suprême de l'Eglise*, c'est que nous sommes trompés *tous deux*, lui en composant ce livre, moi en le recommandant. J'ai réparé, autant qu'il étoit en moi, mon erreur par la déclaration insérée dans votre journal, déclaration à laquelle j'ai été déterminé en grande partie par la considération que, dans un écrit public, M. Achterfeld avoit opposé mon jugement de l'année 1827, au jugement de l'autorité légitime, ce qui ne me permettoit pas de garder le silence.

» Ai-je mérité par là le reproche de m'être jadis (vu la bonne impression que l'ouvrage entier avoit faite sur moi et la confiance que m'inspiroit son auteur), trop facilement tranquillisé sur les parties que je n'approuvois pas entièrement? J'en abandonne à d'autres la décision. A côté de la question principale dont il s'agit ici, cela est de trop peu d'importance pour que je cherche à me justifier ou à m'excuser; M. le professeur commentera et jugera, comme il lui plaira, ma conduite d'alors.

» Il seroit également superflu de donner les explications que M. Achterfeld me demande à la fin de sa lettre. Ces explications amèneroient peut-être des répliques sans fin, qui scandaliseroient le public plus qu'elles ne l'instruiroient. De quelle importance d'ailleurs peut être, maintenant que l'autorité compétente a fait connoître sa décision, l'opinion soit approbative soit désaprobatrice émise il y a douze ans par un curé d'alors? Quiconque reconnoît cette autorité, sait que c'est son devoir, et pour celui qui ne la reconnoît pas, l'opinion d'un homme en particulier sera de peu de poids ou ne sera d'aucun poids. Satisfait d'avoir fait mon devoir, j'accorderai facilement à un autre le dernier mot.

» IVEN, chanoine capitulaire.

» Cologne, 6 avril 1839. »

Quelques-uns de nos journaux ont donné, d'après un journal de Séville, la description d'une procession qui a eu lieu le vendredi saint dans cette ville. Nous supposons cette description fidèle, elle nous paroît assez conforme aux mœurs et aux habitudes de l'Espagne : non que nous prétendions par là faire une critique ; nous laissons ce soin aux journaux qui aiment à plaisanter sur les cérémonies religieuses, et qui cependant devroient être plus indulgens en se rappelant les parades civiques et les fêtes révolutionnaires dont nous avons été témoins dans notre siècle de lumières, et qui étoient bien autrement ridicules que la procession de Séville :

« Une compagnie de soldats de la garnison ouvroit la marche ; suivoient 1° deux membres de la confrérie du corps de Notre-Seigneur et le bedeau ; 2° un corps d'israélites, avec des cierges, des trompettes et des corbeilles ; 3° un autre corps d'israélites, avec la bannière et la musique ; 4° un tableau représentant le Calvaire avec la croix, et au pied la mort sous la forme d'un squelette ; 5° des Frères séculiers, vêtus de noir, et les bannières de toutes les paroisses. Au centre, neuf chœurs d'anges représentés par des enfans richement vêtus et portant chacun dans ses mains un des attributs de la passion ; les anges marchoient dans l'ordre suivant : saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, le saint Ange gardien, les anges Uriel, etc. Immédiatement après marchoient douze sibylles représentées par autant de jeunes filles vêtues avec propreté, luxe et élégance, chacune portant à la main les attributs et le nom de la sibylle qu'elle représentoit. Après elles venoit une jeune fille représentant sainte Véronique, tenant à la main un linge sur lequel étoit empreinte la figure de Notre-Seigneur. Un chœur de musique, douze religieux portant des cierges allumés ; douze prêtres et les censeurs de la confrérie précédoient le brancard sur lequel étoit déposée la représentation du Saint-Sépulcre ; venoit ensuite le dais de velours noir, escorté par une compagnie

romains, casque en tête, avec
a lance. Au centre se trouvoit
ast. Puis venoient deux dépu-
tendard; don Manuel Cortina,
de la confrérie, marchoit ac-
des corporations, suivi par
rères; un autre corps de mu-
majordome, les conseillers et
aux délégués... On voyoit pa-
uite la châsse de la très-sainte
Villaviciosa, ayant à ses côtés
'Evangéliste, sainte Marie-Ma-
es deux Marie, Joseph et Nico-
rière la châsse marchoit le
Saint-Vincent avec ses habits
; un détachement de troupes
marche, tenant ses armes ren-

remarquer que cette pro-
étoit point une procession
le tout le clergé de Séville,
ement de la paroisse de
lent.

IQUE, MÉLANGES, ETC.

...ère séance de la chambre
...'a pas eu immédiatement
... de nous apprendre qui
... au moins elle peut servir à
...dre qui ne le sera pas. Il est
...trevoir que M. Thiers, entre
perdu la partie pour cette fois,
gros nuage politique qui cou-
e situation est dissipé de ce

...rte donc à croire que le nou-
...istère qu'on attend sera pris
nuance un peu moins foncée
de M. Thiers. Ce n'est pas que
vers la gauche ne nous pa-
suffisant tel qu'il s'annonce.
quand on n'a le choix qu'en-
tis révolutionnaires, il faut sa-
ter pour bon celui qui est le
uvais.

...oit regarder comme une dis-
...une chute pour M. Dupin,
pas été rétabli sur le fauteuil
idence, et que le nombre des
votes qu'il a obtenus se soit réduit à *neuf*. A notre avis, cela ne doit point être considéré comme un échec ni comme un état de défaveur pour lui. C'est seulement l'indice qu'il est tenu en réserve, et mis en disponibilité pour le ministère. La seule conséquence qu'il y ait donc à tirer de là, c'est que le ministère qui s'organise, ou qu'on se propose d'organiser, sera de la nuance politique de M. Dupin.

Le sujet de joie, s'il y en a un dans ce qui s'est passé hier à la chambre des députés, n'est pas précisément fondé sur ce qu'on gagne, mais sur ce qu'on a évité de perdre. Car, encore une fois, dans les situations comme la nôtre, il ne convient pas de prétendre à ce qu'il y a de mieux; le premier point est d'échapper à ce qu'il y a de pire. C'est sous ce dernier rapport que, dans la circonstance présente, nous croyons qu'il y a lieu à se féliciter.

La phrénologie vient encore de se donner une récréation amusante en cherchant dans la tête du condamné Soufflard, pourquoi il s'est rendu coupable de l'assassinat qui a fait tant de bruit dans le quartier du Temple. Qu'on juge de la surprise que ce savant examen lui a causé! elle n'a point trouvé la protubérance du meurtre dans le crâne de Soufflard. De la *bienveillance*, de l'estime de soi, un grand *amour de la propriété*; voilà tout ce que la phrénologie a pu découvrir au fond de la boîte osseuse qui a fait l'objet de ses recherches.

De la bienveillance! Pour le coup il y auroit de quoi renoncer à l'examen des protubérances, si la science étoit capable de se dégoûter de ses études. Quant à l'*amour de la propriété*, nous ne croyons pas qu'il y ait à fouiller bien avant dans le cerveau des malfaiteurs de profession pour en faire sortir de pareils oracles; le premier venu sauroit en dire tout autant sans y aller voir; et dans les têtes de l'espèce de celle de Soufflard, cela ne doit pas être plus difficile à découvrir que les yeux et les oreilles.

Puisque la science s'obstine à vouloir faire attribuer les crimes et les mauvaises actions morales à la mauvaise conformation des cerveaux, il faut bien s'obstiner aussi à rappeler que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que la charpente du corps humain est faite comme elle l'est maintenant, et qu'aucun changement de conformation n'explique en elle le progrès du mal moral qui s'est opéré depuis nombre d'années. Ce progrès, tout le monde le voit; tous esprits les sont frappés; toute la société s'en alarme; et l'on n'entend pas dire que le bon sens public s'en prenne à des bosses nouvelles qui seroient venues déranger les dispositions de l'ancienne nature. Tout s'y trouve réglé en effet comme par le passé. Ce n'est point l'homme physique qui a changé en France ni ailleurs; c'est l'homme moral. C'est la science du bien qui s'est retirée pour faire place à la science du mal. Enfin, c'est quelque chose qui, à la faveur du dérèglement des principes et des idées, est entré dans une multitude de têtes, à la manière de *ce grand amour de la propriété* que la phrénologie vient de découvrir aux parois du crâne de Soufflard.

PARIS, 17 AVRIL.

On s'est occupé aujourd'hui, à la chambre des députés, de la nomination des quatre vice-présidens. Le nombre des votans étoit de 429 et la majorité absolue 215. M. Calmon ayant obtenu 239 suffrages, M. Cunin-Gridaine 221 et M. Teste 215, ont été proclamés vice-présidens. Demain la chambre nommera un quatrième vice-président. Avant l'ouverture du scrutin, la chambre avoit admis, après un long débat, M. Abatucci, élu à Orléans.

— Hier M. Hippolyte Passy a été élu président de la chambre des députés. L'opposition de gauche a voté pour M. Odilon-Barrot. Voici ce que dit aujourd'hui le *Courrier français* : « La cour l'emporte et la chambre vient d'abdiquer; M. Passy a été nommé président de la chambre à une majorité relati
30 voix. Le candidat des 215 est d
celui des 221; ses propres amis
combattu et ses adversaires l'ont
triompher. » Le *Constitutionnel* dit
côté : « Ce résultat qui nous afflige
fondément, est ailleurs un sujet d
Plus les difficultés de la situation
croissent, plus s'accroît l'audace
parti qui pousse le pays hors des
tions parlementaires et qui
le plus qu'il peut le cercle des imp
lités. »

— M. de Rosamel avoit été élu
fois, à Toulon et à Ambert. Ces
colléges furent convoqués après
donnance qui le nomma pair de F
M. Clapier vient d'être élu député à
lon, et M. Molin, ancien député, à
bert.

— Les colléges électoraux de R
fort (Charente-Inférieure), Metz
selle), Bayeux (Calvados), Pithi
(Loiret), sont convoqués, les trois
miers pour le 10 mai, et le dernier po
11 mai, à l'effet d'élire chacun un dé

— Le duc et la duchesse d'Orlé
dit le *Journal des Débats*, qui avo
donné une somme totale de 2,000 fr
différentes quêtes qui ont été faites
veur des victimes du tremblem
terre de la Martinique, ont en outr
voyé 2,000 fr. à l'amiral Duperré, p
dent du comité chargé de recueill
souscriptions.

— Le port de Stora, dit le *Mo
algérien*, prend une activité rema
ble. Le 22 février, il y avoit dans c
8 navires, dont 3 français et 5
gers. Depuis cette époque j
1er avril, il y est entré 2 navires f
et 32 étrangers.

— Au 1er avril, la nouvelle vil
l'on construit près de Stora, sous le
de Philippeville, comptoit 240 m
et 900 habitans.

— La ville de Constantine, où l
sère étoit grande il y a quelque te
par suite de la stérilité des marché
roît mieux pourvue de vivres.

[illegible] d'épargne de Paris a reçu [illegible] la somme de 560,016 fr. de [illegible] dont 558 nouveaux; et celle de 558,000 fr. C'est la [illegible] depuis le 4 février que le [illegible] versemens excède celui des [illegible]mens.

[illegible]ix du pain est fixé pour la 2e [illegible] d'avril à 15 sous les quatre li[illegible]ière qualité, au lieu de 15 sous [illegible]

[illegible] *Moniteur* compare les revenus [illegible]s indirects des trois premiers [illegible]839 aux revenus des trimestres [illegible]lans de 1838 et 1837. En [illegible] recettes des impôts indirects [illegible] 152 millions 493,000 fr.; en [illegible] 147 millions 687,000 fr.; en [illegible] 143 millions 716,000 fr. Les [illegible]tions proviennent surtout des [illegible] des sucres indigènes.

[illegible] compte-rendu de l'administra[illegible] finances pour 1838 nous ap[illegible] le timbre des journaux a pro[illegible] 1837 une augmentation de [illegible] sur 1836; il a produit [illegible] au lieu de 2,365,000 fr.

[illegible] royale a décidé, par con[illegible] jugement du tribunal de [illegible] que les traités relatifs à la [illegible] d'un journal constituoient [illegible] commerce, et que le proprié[illegible] journal et le gérant étoient [illegible] des tribunaux de commerce, [illegible] des fournitures faites au jour[illegible]

[illegible] congédie en ce moment et par [illegible]n une partie de la classe de [illegible]

[illegible] Magendie ouvrira son cours de [illegible] après-demain au Collège de [illegible]

[illegible] compagnie du chemin de fer de [illegible] Saint-Germain ayant renoncé au [illegible]ment jusqu'à la rue Neuve des [illegible], une ordonnance du 27 mars [illegible] la gare pour les voyageurs et [illegible]handises sera établie entre la [illegible] l'*Europe* et la rue Saint-Lazare. [illegible]roît que la police n'a pu encore arrêter le condamné Gilbert, qui s'est évadé jeudi de Bicêtre. L'année dernière, le nommé Larrieu, arrêté rue Saint-André-des-Arts, au moment où il venoit de chercher à tirer un coup de pistolet sur la femme du propriétaire de la maison qu'il habitoit, avoit aussi été renfermé à Bicêtre, par suite d'un rapport de plusieurs médecins qui le reconnoissoient atteint d'aliénation mentale; Larrieu, au bout de quelque temps, parvint à s'échapper, et ne fut retrouvé qu'après un mois de recherches. Ces deux évasions, assez rapprochées, semblent indiquer un manque de surveillance.

— On va, dit-on, établir un corps-de-garde dans la rue de Vaugirard, au coin de la rue Notre-Dame-des-Champs.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le lieutenant-général baron Pelletier, inspecteur-général d'artillerie, et le maréchal-de-camp marquis de Laplace, commandant l'école d'artillerie de La Fère, sont arrivés à Laon pour inspecter les 1re et 2e batteries du 3e régiment d'artillerie qui y sont en garnison.

— Les deux premiers bataillons du 4e léger se rendent à Orléans pour y tenir garnison.

— Une diligence a versé au-dessus de Croutelles, près de Poitiers, le 10 de ce mois; le choc a été si violent, que sur 17 voyageurs, 8 ont été blessés assez grièvement.

— La cour d'assises de la Meuse (Saint-Mihiel) s'est occupée le 12, sous la présidence de M. Pierson, d'une affaire de duel. Deux habitans de Verdun, un employé des forêts et un cordonnier, eurent une querelle pendant une noce; l'employé, Alphonse F., dont la conduite avoit été fort peu convenable, en fut le motif. Ce dernier, qu'on traita sans ménagement, offrit un duel au cordonnier, qui se trouva blessé au pied. Le blessé fut mis hors de cause par la chambre des mises en accusation près la cour royale de Nancy, et Alphonse F. et quatre témoins

furent envoyés devant la cour d'assises. Le procureur du roi, M. Liouville, après avoir montré le duel également repoussé par la religion et la législation, a présenté succinctement les faits de la cause et soutenu avec force l'accusation de blessures volontaires contre Alphonse F. et surtout contre le témoin qui s'étoit opposé à un arrangement sur le terrain. Le jury ayant rapporté une réponse affirmative contre le combattant et le témoin, le premier a été condamné à deux mois de prison, et le second à quatre mois de la même peine. C'est le premier exemple, dit la *Gazette des Tribunaux*, d'une condamnation en matière de duel.

— Le bâtiment que l'amiral Baudin a dû expédier en France après la signature du traité de Vera-Cruz, est attendu à Brest d'un moment à l'autre.

— Le maire de Lyon se propose d'organiser des courses de chevaux pour le 1er mai. Un prix de 600 fr. et un autre de 300 fr. seroient donnés aux vainqueurs.

— Une femme vient de mourir à Doissins (Isère) à l'âge de 106 ans.

— Le bâtiment à vapeur le *Styx* est parti le 14 de Toulon pour Alger.

— La corvette la *Danaïde*, commandée par M. Joseph de Rosamel, capitaine de corvette, est partie le 15 de Toulon pour le Brésil.

— M. Barrère, nommé consul à Manille, en remplacement de M. Barrot, se trouve à bord de la *Danaïde*.

— Une des premières maisons de banque de Marseille vient de suspendre ses paiemens. On évalue son passif à 2 millions, dont la plus grande partie au détriment de la ville.

— La police de Marseille a arrêté récemment deux faux-monnoyeurs.

— Suivant une correspondance de Bordeaux, les derniers froids n'ont point atteint la vigne, assez peu avancée du reste.

— On lit dans la *Guienne* : « M. l'abbé Carney, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux, vient d'être victime d'un vol assez considérable. L[...] Delzon, son domestique, s'est [...] dant que M. l'abbé Carney [...] campagne, emportant l'argent [...] partie du linge de son maît[re ...] somme de près de 1,000 fr. »

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGN[E]

On sera peu étonné d'appr[endre que] la nouvelle de la prise de Sa[...] s'est point confirmée. Ce qui a [...] inventer, c'est que Cabrera, d[...] d'opérer des diversions, et de h[...] divisions de troupes christine[s ...] nacent Segura, répand des corp[s ...] sur divers points, et qu'il a ains[i ...] coureurs de son armée dans le[s ...] de Saragosse.

Ce chef, qui passe pour un [...] inventeur de stratagêmes, ne n[...] pour s'assurer la conservation [...] position importante qui domine [...] routes. Par la même raison, les [...] de Marie-Christine font tous le[urs ...] pour lui enlever cette place ava[nt que les] fortifications en soient complé[tées ... Ca]brera y a fait exécuter beauco[up de tra]vaux, et elle est protégée par u[n ...] sait que la division du généra[l ...] échoué dans sa première attac[que de] Segura. Van Halen vient de la [...] ler, et il s'est retiré à quelqu[e ...] après sa tentative, mais on croit [...] pour la mieux combiner et att[endre des] renforts. Tous les yeux sont [...] ce point du théâtre de la guerr[e ...] donner son nom à quelque é[vénement] prochain.

— Les dernières nouvelles [...] annoncent que l'ordre y est [...] tabli. On ne dit pas si cela [...] qu'il auroit été donné satisfa[ction aux] griefs des habitans contre le[s ...] anglais.

— La reine régente passe [...] ment des revues de troupes [...] Elle a inspecté tout récemme[nt ...] fille cinq bataillons qui part[ent pour] l'armée. Quoiqu'elles fussent [...]

e a été l'objet d'un assez
mement Le ministre de la
it dans l'escorte à la portière
se.

dier-général Tarragual, qui
en France par suite des di-
latèrent dernièrement parmi
a trouvé moyen de rentrer
et d'aller rejoindre l'état-
rtier-général du roi, qui est
blose.

a quitté Durango le 8 de ce
aller se mettre à la tête des
qui occupent les Encarta-
de l'artillerie. Il s'agit de
galès qui est menacé par les
partero.

yeur de l'armée christine du
au avec les fonds de sa caisse,
ontant étoit de 360 mille

---

père belge est toujours in-

iteur belge contient plusieurs
royales qui nomment à des
en Belgique, plusieurs ma-
ssent encore aujourd'hui
cédées.

Luxembourg dit que l'on ne
ore sur les intentions du roi
relativement à l'administra-
du grand duché.

hiduchesse Marie-Louise est
à Gênes, venant de la cour

s'ouvrira à l'Académie im-
lan une exposition publique
rts, qui durera un mois en-
istes étrangers, comme les
ont été invités à y concourir.

régnant de Brunswick, qui
hute en descendant l'escalier
et que plusieurs feuilles re-
comme grièvement malade
e cet accident, est, dit un
mand, parfaitement rétabli.

urnal allemand annonce que
Metternich vient d'éprouver
indisposition.

— Le baron O'Sullivan de Grass, ambassadeur de Belgique près la cour de Vienne, est arrivé, le 6, dans cette ville.

— M. de Meyendorff, nouvel ambassadeur russe à Berlin, est arrivé dans cette ville.

— Le gouvernement russe vient de décider que toutes les distances de l'empire auroient dorénavant deux points de départ : la place de l'Amirauté à Saint-Pétersbourg, et le Kremlin à Moscou. Les distances seront marquées sur les poteaux des grandes routes.

— Moscou compte 348,502 habitans. Pendant l'année 1838, il y a eu dans cette ancienne capitale de la Russie 1,250 mariages, 7,600 naissances et 8,486 décès.

— Il y a eu à Moscou pendant 1838, 19 suicides et 11 assassinats. Tous les assassins ont été livrés à la justice. Les vols commis sont évalués à 166,000 roubles, dont 44,000 seulement ont été retrouvés par la police.

— Le chiffre des batimens publics et particuliers de Moscou, dit l'*Abeille du Nord*, s'élève à 12,655, sans compter 400 églises, 21 couvens et 637 chapelles.

— D'après une correspondance du Caire, du 26 mars, le Pacha auroit déclaré qu'il se proposoit d'abolir l'esclavage dans tous les pays soumis à sa domination.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 16 avril.

Le comte de Grammont d'Aster et M. de Greffulhe, pairs par droit héréditaire, prêtent serment. Le président procède ensuite par la voie du sort à la répartition des noms des onze nouveaux pairs dans les différens bureaux de la chambre. Les pairs se retirent dans leurs bureaux pour l'examen préalable des deux projets de loi relatifs à l'organisation des tribunaux de commerce et à la propriété littéraire. A la reprise de la séance, le président, d'après la décision des bureaux, nomme les deux commissions. La première, pour les tribunaux de commerce, se compose du vicomte

d'Ablancourt, du marquis de Barthélemy, du baron de Daunant, du baron de Gerando, et de MM. Chevandier, Paturle et Tripier. La commission pour la propriété littéraire se compose de MM. Bertin-de-Vaux, Cousin, Faure, Kératry, et des duc de Broglie, baron Charles Dupin, comte Siméon et baron Thénard. La chambre se sépare sans ajournement fixe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 15 avril.

M. Merlin (de l'Aveyron) occupe le fauteuil à une heure et demie. L'ordre du jour est la suite de la vérification des pouvoirs. M. Bessières, nommé à Figeac, se trouve admis après un très-court débat. L'élection du général Sébastiani, en Corse, est aussi validée.

LE PRÉSIDENT. M. le général Sébastiani est-il présent?

M. AMILHAU, rapporteur. Mais non, il est à Londres.

M. Leyraud est chargé du rapport sur l'élection de M. Debès, à Béziers (Hérault). Sur 778 votans, M. Debès a eu 399 suffrages; son concurrent, M. Flourens, précédemment député de Béziers à la place de M. Viennet, en a eu 375. Les opérations sont régulières. Une protestation conteste le cens de M. Debès. Ses impôts divers forment une somme totale de 559 fr. 66 c. La protestation demande le retranchement de 191 fr. 25 c., ce qui réduit l'impôt de M. Debès à 368 fr. 41 c. Le tranchement total que réclame la protestation se compose de retranchemens partiels, dont un seul qui s'élève à 118 fr. 37 c. pour impôt foncier et contribution de portes et fenêtres établis sur un magasin situé sur le port de Béziers, a mérité l'attention du bureau. Une société commerciale avoit existé entre le père de M. Debès et son oncle, M. Sahuc. En 1833, la dissolution de la société eut lieu, dit la protestation, par la mort de M. Debès père. Après le décès de madame Debès, en 1837, l'inventaire ne fit pas mention de cette société. Un mois plus tard, le 9 avril dite année, M. Sahuc, M. et Mlle Debès firent un acte authentique pour régler et partager l'actif de la société qui, après la mort de M. Debès père, avoit existé entre les enfans de ce dernier et leur oncle. On n'y mentionna aucun love somme de 30,000 fr. fut M. Sahuc, et une autre somme à Mlle Debès; M. Debès eut sur le quai de Béziers. La prot taque ce partage comme simu rement fait dans le but de don bilité à M. Debès, qui, depuis tion, n'auroit pas même ach nouvelle propriété, ainsi qu'il un acte de notoriété annexé à tation. Le bureau ne pouva l'opinion des réclamans, et que la chambre n'a point à dans les rôles de contributio purement et simplement de va tion.

M. Durand (de Romorant avec force l'élection de M. Croissant ne pense pas q bre doive s'ériger en tribuna suite dévoiler les secrets de M. Teste voit la simulation da dont il est question. M. Du fait partie du bureau parle da sens. M. de la Gillardaye s pour l'admission. M. Debès l'acte principalement attaqué conteste ensuite la valeur de l'a toriété; c'est lui qui a fait les c'est lui qui encaisse les loyers sin. M. d'Angeville a entendu dire dans la salle que le burea mandé d'abord l'annulation...

M. LEYRAUD. Personne n' cela.

M. d'Angeville espère qu'o en considération la décision

L'admission est mise aux vo grande partie des centres, MM. Guizot, Janvier, Persil, Hennequin et d'autres dépu trême droite se lèvent pour l' Toute l'extrême gauche, un centre gauche, M. Dugabé membres épars des diverses f l'assemblée se lèvent contre. étant douteux, on passe à u épreuve. Le président consult taires qui semblent partagé d'opinion, et proclame M. puté.

Toute l'extrême gauche s faisant entendre de violente tions.

M. GARNIER-PAGÈS. Il y a

jorité pour l'annulation; le bureau dû déclarer au moins qu'il y avoit

bres du bureau : La décision du est acquise à M. Debès.

bres de la gauche : Il y a erreur ! in !

umulte est au comble.

président lit la formule du serment, Debès répond : *Je le jure*, au mi de bruyantes protestations de la

président ayant fait d'inutiles efforts rétablir l'ordre, se détermine à se ir... Il se découvre et veut repren séance. M. Guizard monte à la tri pour faire un autre rapport. A ce nt le tumulte redouble, s'il est pos On n'a pas d'exemple d'une agita poussée à ce point. Le président sus la séance, et quitte le fauteuil... La e est reprise vers quatre heures. On que que l'agitation est entièrement e. La chambre continue la vérifica des pouvoirs et prononce plusieurs issions après des débats sans impor

Séance du 16 avril.

M. Peignon fait un long rapport, au du 8e bureau, sur l'élection du quis de Praslin à Melun (Seine-et-*Marne*). Sur 465 votans, le marquis de *Praslin* a eu 233 suffrages, et M. Selves, concurrent, 228. Cette élection fut d'une protestation. Les griefs qui trouvent contenus ont peu occupé le , à l'exception toutefois du fait t Martin Sebille étoit décédé de cinq mois dans la ferme qui avoisine âteau de Praslin. Son fils Alexandre-é Sebille continua l'exploitation de ferme. Une carte d'électeur au nom artin Sebille fut remise chez ce der qui se présenta au collége, le der jour, pour déposer son vote; mais ne observation du bureau il se re ans voter. D'après la protestation, e de Praslin, maire du village, it fait sciemment remettre au domi de *Martin Sebille*, décédé, sa carte cteur, pour qu'Alexandre-Désiré Se en fît usage en faveur du marquis raslin son fils. Ce dernier proteste énergie contre cette inculpation; père, au contraire, est allé lui e dans la soirée du 1er mars inviter le préfet à rayer des listes le nom de Martin Sebille. L'admission du marquis de Praslin est prononcée sans opposition.

Les rapports à faire encore sur les élections n'étant point terminés, il est procédé, par la voie du tirage au sort, à la désignation des 24 scrutateurs qui doivent faire le dépouillement du scrutin pour la nomination du président. M. Guilhem, l'un des secrétaires provisoires, monte ensuite à la tribune pour l'appel nominal. Le président prévient les députés dont les pouvoirs ne sont pas vérifiés, qu'ils ne peuvent pas y prendre part. M. Parant, ministre de l'instruction publique, qui n'avoit point assisté aux séances de la chambre depuis l'ouverture de la session, prête serment. A 4 heures trois quarts le dépouillement du scrutin est remis par les secrétaires au président (Profond silence).

Le nombre des votans est de 431, et la majorité absolue de 216. M. Hippolyte Passy a 223 suffrages; M. Odilon-Barrot 193; M. Dupin 9; M. Cunin-Gridaine 1; M. Dufaure 1; M. Passy sans prénom 3; M. de Lamartine 1.

M. Hippolyte Passy est proclamé président. L'extrême gauche demande qu'on passe de suite à la nomination des quatre vice-présidens. M. Merlin lève la séance; la gauche veut qu'il consulte la chambre; le président quitte le fauteuil.

VIA CRUCIS, ou Méthode pratique du chemin de la croix, avec plans et gravures. 4e édition.

La 3e édition de cet ouvrage parut en 1828. Une circonstance inopinée ayant remis aux mains de l'auteur une portion notable de cette 3e édition long-temps égarée, il en a profité pour y joindre quelques pièces importantes. On trouvera entr'autres un bref très-honorable de Léon XII, à M. l'abbé Timothée Lacombe, en date du 15 octobre 1828. Ce bref montre l'estime que faisoit le vertueux pontife du travail de l'auteur. A la suite du bref est une réponse de M. l'archevêque de Gênes, alors nonce en France, aujourd'hui cardinal Lambruschini, sur des questions relatives aux indulgences du

chemin de la croix. Ces deux pièces n'avoient pas encore été publiées.

L'auteur a ajouté aussi de nouvelles approbations d'évêques, de sorte qu'actuellement, outre les brefs de Pie VII et de Léon XII, l'ouvrage porte des approbations de 13 archevêques et de 40 évêques. Peu de livres assurément ont obtenu de si hautes et si puissantes recommandations.

L'ouvrage est d'ailleurs bien complet. On y trouve une histoire abrégée de la vie souffrante de Jésus-Christ, une notice historique sur la dévotion du chemin de la croix, l'exercice du chemin de la croix avec des gravures qui représentent les station, une appendice sur les trois heures de l'agonie et sur les sept dernières paroles du Sauveur mourant, enfin des éclaircissemens sur les lieux saints; le tout redigé avec beaucoup de soin et d'exactitude. Deux cartes représ Jérusalem et la voie de la croix.

Le Gérant, Adrien Le C

BOURSE DE PARIS DU 17 AVR

CINQ p. 0/0 110 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 15 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.
Act. de la Banque. 2662 fr. 50 c.
Rente de la Ville de Paris 0 0 fr. 00
Oblig. de la Ville de Paris 1190 fr.
Caisse hypothécaire. 780 fr. 00 c.
Quatre canaux 1252 fr. 50 c.
Rentes de Naples 101 fr. 35 c.
Emprunt romain 102 fr. 1/2
Emprunt Belge 101 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 410 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 20 fr. 1/4

PARIS, — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE
rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi

s'abonner des
chaque mois.

N° 3113.

SAMEDI 20 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

quelques écrits de piété.

éunissons ici plusieurs pe- de piété que nous voulions beaucoup plus tôt. Ordi- t ces articles sont à la fin du mais l'abondance des nou- lésiastiques et autres, et les s des chambres ayant fait successivement plusieurs rticles, nous nous sommes les insérer en masse au ement du numéro.

mener une vie chrétienne et par- r un Père de la Compagnie de — In 32.

t livre se compose de vingt-cinq qui traitent de la prière du ma- soir, de la méditation, de la la lecture spirituelle, de l'exa- conscience, des visites au saint , de la fréquentation des sa- , de la mortification, de la pra- vertus, d'un réglement de vie, etc. donne sur tout cela les conseils érience. Il a renfermé dans un ne les moyens les plus impor- quérir la perfection, et fait sen- est-là l'essentiel pour un chré-

livre, plein de substance, de le piété, a été soumis à l'appro- l'autorité ecclésiastique, et le aire chargé de l'examiner, Lesurre, déclare dans un acte bre dernier, que l'ouvrage lui a rmer des règles sûres pour s fidèles à la pratique des ver- mnes, et offrir aux ames pieu- yens d'arriver à la perfection. lonc recommander ce livre à de tous ceux qui ont leur salut

structions familières sur la foi et la morale, traduites de l'anglais de Joseph Curre, par un prêtre du diocèse de Paris. — In-18.

Nous ne savons rien de Joseph Curre, qui étoit apparemment un prêtre catholique anglais. Le traducteur annonce qu'il a été engagé à faire passer l'ouvrage dans notre langue, par tout ce qu'il a ouï dire du mérite de l'ouvrage anglais. Il ne s'est permis que très-peu de changemens, et n'a ajouté que quelque chose sur la contrition parfaite et la contrition imparfaite.

Le livre est naturellement divisé en deux parties, la foi et la morale. Dans la première, l'auteur expose les principaux dogmes de la foi catholique. Il montre la nécessité de la révélation, l'existence du péché originel, l'établissement de la religion chrétienne. Il explique la doctrine de l'Eglise sur les sacremens et parle des dernières fins de l'homme.

Dans la seconde partie, la morale, l'auteur traite du péché, des vertus, des commandemens de Dieu et de l'Eglise, des sacremens considérés dans la pratique et dans les dispositions qu'il faut y apporter, de la prière et de quelques pratiques.

L'ouvrage peut fournir un bon sujet de lectures pour les fidèles. Ils y trouveront en abrégé ce qu'il faut croire et ce qu'il faut pratiquer pour être sauvé. L'estimable et pieux traducteur auroit sans doute donné du relief à son travail, s'il avoit voulu se nommer. Sa réputation auroit été une garantie de l'exactitude de la doctrine. Mais sa modestie ne lui a pas permis de se faire connoître. Nous dirons seulement que c'est un respectable grand-vicaire et supérieur d'établissement. D'ailleurs l'approbation de M. l'Archevêque est conçue dans les termes les

plus honorables. Il y est dit que ce petit ouvrage est un exposé fidèle, clair et précis de la morale de l'Evangile, et un développement succinct de tous les devoirs qui en résultent. Le prélat en recommande la lecture. Cette approbation est du 15 février dernier.

L'esprit de l'Imitation de Jésus-Christ, ou *petit abrégé de sa doctrine*, traduit du latin pour la première fois, par M. l'abbé Jauffret.

Cet ouvrage a été composé en latin, par Jacques Merle, plus connu sous le nom de Horstius, suivant l'usage de son temps de latiniser son nom. Merle étoit du village de Horst, diocèse de Ruremonde. Il est auteur de beaucoup de livres de piété, tous écrits en latin, et mourut en 1644, étant curé de Notre-Dame-du-Pré à Cologne. On lui doit entr'autres une édition de *l'Imitation de Jésus-Christ* avec des notes marginales qui offrent une espèce de résumé du sujet de chaque chapitre. M. l'abbé Jauffret, qui se servoit de cet abrégé pour son usage, a cru faire une chose agréable et utile aux personnes pieuses en le traduisant en français et en le publiant à part.

Le nombre des chapitres de l'*Esprit* est le même que celui des chapitres de l'*Imitation*. Les titres sont les mêmes, le sujet est le même. Seulement Horstius a cherché à offrir comme la quintessence du livre latin.

Le mois de Marie populaire, avec cette épigraphe : *Tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri.*

Il y a des livres sur le mois de Marie pour différentes classes ; il y en a pour le commun des lecteurs, pour le clergé, pour les religieuses, pour les écoliers, etc. On a cru utile d'en publier un pour les classes les plus humbles, et de le rédiger avec simplicité, de manière qu'il fût à la portée de tous les esprits.

Chaque exercice commence par un *pélerinage dans un* des lieux où la sainte Vierge est particulièrement h[onorée] rette, à Notre-Dame-des-Err[mites] vière, à Notre Dame-de-Lie[sse] Dame-de-la-Garde, à Notre-D[ame-de-Bou]logne, etc., etc. La descri[ption des] lieux de dévotion est suivie [d'une] instruction que l'on met da[ns la bouche] de la sainte Vierge. Vient en[suite une no]tice abrégée sur quelque [serviteur de] Dieu qui fut zélé pour le cu[lte de Marie,] et qui a laissé des exemples [...] Enfin, la lecture de chaque [jour est ter]minée par une résolution.

Ce mélange de réflexions e[t de] notices sur les lieux de dévot[ion et sur de] pieux personnages, formen[t un ouvrage] qui nous paroît devoir intére[sser la classe] de lecteurs pour lesquels l'[auteur a tra]vaillé. Son livre, inspiré par [un bon] esprit de piété, pourra servir [...] parmi les ames simples q[ui ...] dront le bonheur de sancti[fier leurs tra]vaux du dehors par des ex[ercices de] dévotion. (*Voir aux* [...])

Promptuarium morale, seu s[...] sententiæ et effata, cum a[...] Scripturæ textibus ; opera [...] Jauffret, canonici Metens[is] ... in-18.

En 1808, M. Colmar[, évêque de] Mayence, donna une nou[velle édition] des sentences de saint Ignac[e ...]tion, en 404 pages in-18, [accompa]gnée d'une lettre pastorale e[n latin, sous] la date du 1er octobre 1808 [...] prélat loue et recommande l[...] clergé. A la suite de la lett[re pastorale] est une épître dédicatoire éga[lement en la]tin, au clergé du diocèse de [Mayence ;] elle est signée J. K., prêtre [du même] diocèse. Cette édition de [...] portoit que des pensées, des [maximes et] des paroles de saint Ignace [pour tous les] jours de l'année. Ces pensé[es ...] toutes en latin peuvent ser[vir de sujet] de méditation. Chaque pen[sée de saint] Ignace est accompagnée de c[...] analogues qui en sont com[me le déve]loppement.

é Jauffret, en réimprimant cet
ui a donné une nouvelle forme.
les matières par ordre alpha-
e sorte qu'à l'aide d'une table à
cun peut trouver le sujet qu'il
diter. Mais le changement le
tant consiste en ce que l'édi-
nt à chaque sujet cinq ou six
'Ecriture qui lui sont relatifs.
offrent, non-seulement des su-
ditations pour les prêtres, mais
secours utile aux prédicateurs,
seurs, aux catéchistes et à tous
nt quelque instruction à faire.
sont toujours placés en regard
se de saint Ignace et du déve-
qui la suit.
elle édition en 2 vol. in-18
nt mieux accueillie du clergé,
le 1808 est épuisée.

analytique et raisonnée de la chrétienne, par M. l'abbé Ré-
in-12.

a cru que l'on manquoit d'un
taire qui donnât un exposé
de la religion prise dès son
qui résolût les principales ob-
l'incrédulité et répondît aux
moment. Il s'est proposé d'é-
dogmes catholiques d'après l'en
t de l'Eglise, la sainte Ecriture,
ons des peuples, et les témoi-
es écrivains anciens et mo-

est divisé en deux parties. La
traite de la religion en général,
ation primitive et de la loi mo-
uteur montre la nécessité de la
Il rappelle les faits principaux
ane histoire sainte, la nais-
'idolâtrie et les prophéties qui
nt le Messie.
nde partie, de la religion chré-
re elle-même quatre divisions,
ne, sur la morale, sur le culte
combats de l'Eglise catholique
s différens siècles. Dans cette
ivision, l'auteur passe rapide-
vue les principales hérésies qui ont troublé l'Eglise. Il s'est arrêté un peu plus sur les erreurs des derniers temps, sur le protestantisme, sur le jansénisme, sur la philosophie moderne, sur la révolution de 1789 et sur les coups portés successivement à la religion.

L'auteur a recueilli d'honorables approbations pour prix de son zèle et de son travail. M. l'abbé Lesurre, grand-vicaire de Paris, déclare dans une approbation du 29 décembre 1837, que le livre contient *une suite d'instructions solides dont la doctrine lui a paru également pure dans la foi et la morale*. MM. les évêques de Coutances et de Bayeux en ont porté également un jugement très favorable. Ces prélats recommandent la lecture de l'ouvrage aux fidèles.

Manuel des religieuses de la Visitation; ouvrage utile à toutes les personnes qui professent la piété. — In-18.

Cet ouvrage est un cours d'instructions adressées il y a quelques années aux religieuses de la Visitation de Montpellier, par M. l'abbé B., chanoine, qui paroît être leur aumônier. Ce cours d'instructions est divisé en deux parties ; la première traite de la paix intérieure, et la seconde de la perfection. L'auteur fonde la paix intérieure sur la défiance de nous-même et la confiance en Dieu, et expose les sujets de découragement contre lesquels il faut se tenir en garde. La seconde partie montre la nécessité de la perfection, et indique les moyens de l'acquérir. Là l'auteur parle de l'humilité, de l'amour de la croix, des vœux de religion, de la charité, de la méditation, etc. Cette seconde partie comprend 34 chapitres et offre beaucoup de réflexions et de développemens propres à nourrir, à fortifier et à accroître la piété.

Saint Alexandre, martyr, protecteur des habitans des montagnes du Doubs et du Jura. — In-18.

Nous ne savons pas quel est ce saint Alexandre. Les *Vies des Pères*, de Butler

et Godescard, nomment environ trente saints de ce nom, la plupart martyrs; mais aucun de ces saints ne paroît être le même que celui dont il est parlé dans l'écrit que nous annonçons. L'auteur de cet écrit dit qu'on ne sait rien de saint Alexandre, sinon qu'il est mort pour Jésus-Christ. Le corps de ce saint fut trouvé sous Urbain VIII, dans le cimetière de Calixte et de Priscille à Rome. Il fut donné en 1642 aux religieux déchaussés, dits de la Trinité pour la rédemption des captifs. Ces religieux en firent présent à Claude Blondeau, chanoine de Besançon, dont le père avoit fondé une chapelle à Chatelblanc, diocèse de Besançon, dans la chaîne du Jura. Claude Blondeau étoit chapelain titulaire de cette chapelle à laquelle il céda la relique, et le corps de saint Alexandre y fut déposé le 29 septembre 1684, au milieu d'un grand concours. Depuis ce temps il y est honoré, et chaque année l'anniversaire de la translation des reliques est célébré à Chatelblanc avec un grand concours. Cette fête avoit réuni plus de 8,000 personnes en 1784, et il s'en est trouvé 3,000 en 1834. Pendant le reste de l'année, il se passe peu de jours où l'on ne vienne implorer la protection du saint. Cette dévotion a été autorisée par le Saint-Siége et par les archevêques de Besançon.

Nous tirons ces détails d'une notice historique placée en tête du petit volume que nous annonçons. L'auteur annonce qu'il a suivi pour sa notice un manuscrit de Pierre-Joseph Blondeau, quatrième chapelain de Chatelblanc, et qui en exerça les fonctions pendant quarante ans. Malgré l'établissement d'une chapelle à Chatelblanc, les habitans continuèrent à être de la paroisse de Chaux-Neuve, jusqu'en 1804, époque à laquelle une succursale remplaça la chapellenie.

A la suite de la notice, sont des prières et des réflexions pour une neuvaine en l'honneur de saint Alexandre. Il y a des prières et réflexions pour chaque jour, et chaque jour aussi on rapporte des faits de *guérison ou de protection*, qu'on a cru pouvoir attribuer à saint Alexan[dre] faits sont assez nombreux, mai[s] convient qu'ils n'ont qu'une aut[orité] maine, et il les soumet à l'au[torité de] l'Eglise, et notamment au déc[ret d'Ur]bain VIII sur la matière.

Après la grande neuvaine, une plus courte. Le volume est par des prières pour la messe, vêpres de la sainte Vierge et fête de saint Alexandre.

NOUVELLES ECCLÉSIAST[IQUES]

ROME. — Le samedi saint cardinal della Porta-Rodiani de Sa Sainteté, se rendit Jean-de-Latran pour célébr fice du jour. Après la bénédi cierge pascal, Son Emine processionnellement au bapt Constantin pour y bénir l Elle y administra le baptêm raélite Simon Wolsch, d'Ill en Bavière, qui eut pour p comte de Castelbarco. Ren la basilique, M. le cardina nistra la confirmation au né et lui adressa une pieuse exh sur la grâce que Dieu lui a de l'appeler au christianism Eminence célébra ensuite pontificalement, où elle fit tion et donna la commun nouveaux ordonnés et au co

---

PARIS. — Le jeudi 18, M. vêque a présidé à une c dans la chapelle des dames d Enfant-Jésus, dites dames Maur. Le prélat a donné neuf novices et a reçu sep sions. Nous parlerons plus t nouvel établissement que c grégation va former.

On annonce que le sacre d vêque élu de Meaux aura l la cathédrale de Meaux, le me dimanche après Pâque,

l'archevêque coadjuteur de ... fera la cérémonie.

Mercredi dernier, le tribunal de police correctionnelle a fait justice d'une horrible calomnie intentée à un respectable curé de la capitale, qui a été reconnu parfaitement innocent. L'auteur de l'accusation étoit un individu qui se disoit prêtre italien, et qui n'étoit pas prêtre. Cet individu qui avoit passé quelque temps dans un séminaire, et qui avoit été renvoyé du couvent des Camaldules à Rome, a été audience tenante convaincu de faux témoignage, par suite arrêté pour être livré à la cour d'assises. Les journalistes comme les avocats étrangers à la cause ont inutilement insisté pour entrer à l'audience. Le tribunal a maintenu le huis-clos.

N'est-il pas deplorable de voir la réputation d'un prêtre, d'un pasteur, à la merci d'un misérable qui, par calcul ou par méchanceté, veut le flétrir par des accusations atroces? Pourra-t-on faire un exemple sur le coupable calomniateur!

M. le sous-intendant militaire à La Rochelle vient de quitter Paris, emportant une décision depuis longtemps désirée par lui, et enfin obtenue du *ministère provisoire* de la guerre, par suite de laquelle le gouvernement va retirer aux Sœurs de la Sagesse l'administration de l'hôpital militaire de La Rochelle, qu'elles régissent depuis 1789, avec autant de dévoûment que d'ordre et d'intelligence. La décision est motivée sur des raisons d'*économie*, sans doute parce que les Sœurs seront remplacées par des infirmiers *à gage* et des ...iers à *appointemens fixes*.

On reproche surtout aux Sœurs de la Sagesse d'être *trop bonnes* pour les malades, qui se trouvant bien soignés à l'hôpital, y prolongent volontiers leur séjour. Bien des douceurs que les réglemens ne prescriven[t] pas, du sucre, des oranges, des masse pains, quelques grappes de raisin, distribués parfois, et toujours *à leurs frais*, aux plus foibles, aux plus débiles, dont l'état réclame ces adoucissemens, ont été réputés des fautes impardonnables. Les malades sont trop heureux à l'hôpital ; ils n'en sortent pas assez tôt ; comme si leur sortie dépendoit des Sœurs, et non pas des officiers de santé, seuls maîtres et seuls juges en ce point. Quelles pauvres raisons ! et cependant elles sont sérieusement alléguées.

Disons tout : M. le sous-intendant est protestant, quoiqu'on ne sache pas précisément de quelle communion, et il proteste ouvertement contre la charité des Sœurs et contre la reconnoissance qui leur seroit si légitimement due après cinquante ans de service. Tous les gouvernemens ont reconnu que leurs soins étoient consciencieux, réguliers, satisfaisans et dignes d'éloges, les notes du ministère de la guerre en font foi. Le sous-intendant proteste contre le vœu de la grande majorité des garnisons militaires, qui savent faire la différence entre les soins d'une *Sœur de la Charité* et ceux d'un *infirmier philantrope ;* il proteste contre la tendresse presque maternelle des Sœurs, auxquelles plus d'un soldat doit la vie, plus d'une famille la conservation de son fils ; il proteste enfin contre l'opinion générale de la ville de La Rochelle, contre les regrets de tous les gens de bien, contre les *protestans* eux-memes ; car c'est un *protestant,* maire de La Rochelle en 1802, qui réintégra dans leurs charges d'hospitalières, les mêmes Sœurs qu'on expulse aujourd'hui.

La nouvelle direction de l'hôpital seroit, dit on, confiée à un jeune protestant actuellement directeur de l'école mutuelle dans la même ville. Les pauvres malades éprouveront bientôt les suites de ce changement.

Tout le mobilier de l'hôpital appartenant aux Sœurs, le gouvernement en fera l'acquisition ou le remplacement, toujours *par économie.*

Quelles tristes réflexions ne suggère pas une pareille mesure, prise par suite de sollicitations réitérées dont les motifs sont si faciles à deviner !

M. Gabriel Guyot, chanoine et grand-vicaire de Moulins, qui vient de mourir le 31 mars, étoit né en septembre 1747, dans la paroisse de Servan (Puy-du-Dôme) Il fit ses études à Riom, et se destina de bonne heure aux fonctions ecclésiastiques. Son esprit et ses qualités excellentes furent bientôt appréciés, et il fut nommé avant la première révolution, prieur du Montet de Gelat. Il eut à subir, comme tant d'autres, les assauts de la grande tourmente politique, et il ne cessa de montrer la résignation, le calme et la sérénité de son heureux et aimable caractère, soit qu'il se trouvât avec d'autres compagnons de son exil, dans les vallées hospitalières du Valais et de la Suisse, soit qu'il se confiât à un asile secret dans sa propre patrie pour y attendre la fin des orages, soit que dans des jours un peu meilleurs il s'employât au service des ames.

A l'époque du concordat, M. Guyot fut chargé du ministère pastoral, et M. l'évêque de Clermont, ayant discerné son mérite, lui confia la paroisse de Vichy, où son zèle, sa charité, sa cordialité attrayante lui gagnèrent les cœurs, et de ses paroissiens, qui sont tous restés ses amis, et de ceux que l'espoir de la santé amenoit tous les ans dans cette contrée : depuis *les plus augustes suffrages* jusqu'à la vénération du plus simple villageois, tous les genres d'affection et d'estime furent acquis au bon *curé* de Vichy.

Quand l'évêché de Moulins [...] érigé et son territoire distrait de [...] lui de Clermont, M. de Dampi[...] recommanda M. Guyot à notre [...] lat pour qu'il entrât dans son [...] pitre. M. l'évêque de Moulins, [...] cette grâce qui le caractérise, acc[...] plus qu'on ne lui demandoit [...] pourvut M. Guyot d'un canonic[...] en même temps il l'appela dan[...] conseil et lui donna des lettre[...] grand-vicaire. M Guyot sut con[...] à Moulins la considération et l'a[...] chement, comme il l'avoit fait [...] tout ailleurs ; il remplit avec r[...] larité et ferveur ses fonctions n[...] velles, et se livra au ministère [...] direction tant que son grand â[...] ses infirmités ne lui rendirent p[...] travaux impossibles.

Depuis plusieurs années, il ne [...] toit plus de son appartement ; il [...] portoit cette privation avec sa s[...] nité naturelle. Il s'occupoit c[...] stamment de ses devoirs envers D[...] et de ses années éternelles, et D[...] en retour de ses vertus et de [...] bonnes œuvres, l'a appelé à lui d[...] sa 92e année, presque sans ago[...] au jour même de la résurrect[...] Sauveur. Son respectable a[...] confrère, M. Bouchet, averti [...] cathédrale de l'état où il se t[...] voit, est arrivé auprès de lui. Le [...] nérable vieillard, étant sur son [...] teuil, est tombé à genoux pour [...] mander une absolution suprêm[...] a reçu les derniers secours de la [...] ligion et a rendu immédiatemen[...] ame à Dieu.

(*Journal du Bourbonn[...]*)

Un incendie ayant éclaté dima[...] dernier à Ramillies, près Cam[...] plusieurs ecclésiastiques accour[...] de Cambrai, entr'autres M. De[...] terie, secrétaire de l'évêché, [...] montra beaucoup de courage e[...] présence d'esprit pour arrêter [...] progrès du feu. A la première [...] velle du malheur, M. l'évêqu[...]

...bra envoya son secrétaire, M. Du-..., à Ramillies, pour partager une ...me de 1,000 fr. entre les habi-...les plus maltraités.

———

...œuvre de la Miséricorde, à Bé-..., et les malades de cette ville ...ent de faire une perte sensible, ... la personne de la Sœur Gou-..., supérieure des Filles de la Cha-..., morte le mercredi de Pâque, à ... de 63 ans.

La Sœur Goumin avoit consacré sa ... au soin des malades indigens. ... étoit née à Bordeaux, mais elle ...bloit avoir choisi Béziers pour sa ...rie adoptive. Appelée par des or-... supérieurs à diverses missions ...portantes, elle revint toujours ...s une ville où, par la connois-...ce qu'elle avoit de toutes les in-...tunes, par la confiance générale ...t elle étoit l'objet, sa charité éclai-... pouvoit s'exercer plus utilement ...'ailleurs.

La Sœur Goumin étoit venue à Bé-...iers pour la première fois en 1802 : ... première absence n'eut lieu qu'au commencement de l'année 1814. La ville de Troyes étoit, à cette époque, ...égée : ses hôpitaux étoient en-...brés de blessés, ses églises con-...ies en ambulances. La Sœur Gou-... fut appelée, et sa charité sut se ...trer à la hauteur de sa mission. ... jour et la nuit, pendant que les ...bes éclatoient dans les rues, elle ...oit d'une ambulance à l'autre ... panser les prisonniers blessés. ... grand nombre durent la conser-...on de leurs jours à une démar-... qu'elle fit en leur faveur auprès ... général de l'armée alliée, maî-...e alors de la ville. La crainte ...e épidémie avoit fait fermer les ... des hôpitaux et des ambulan-..., et les malades, privés d'air, y ...roient dans un foyer d'infection : ...œur Goumin obtint que ces por-... fussent ouvertes, et la mortalité ...inua dès lors d'une manière sen-sible. Napoléon, rentré à Troyes le 24 février, trouva la Sœur Goumin au milieu de ses soldats blessés : il lui témoigna publiquement sa re-connoissance, et lui remit une somme d'argent pour les pauvres de la ville. C'étoit dignement récompen-ser la charité de cette sainte fille, que de lui donner le moyen de soulager d'autres infortunes.

La Sœur Goumin quitta encore Béziers en 1835, pour aller à Paris, auprès de la supérieure générale qui l'appeloit dans son conseil. Sa mis-sion terminée, elle revint il y a un an environ. Sa vie, depuis son re-tour, n'a été qu'une suite de souf-frances, qu'elle a supportées avec une résignation vraiment chrétienne.

Tous les curés et desservans de Béziers avec leur clergé, les diverses confréries d'hommes et de femmes, ont assisté aux obsèques de la Sœur Goumin : les autres Sœurs de la Cha-rité et les enfans de l'hospice Saint-Joseph se pressoient autour de son cercueil, que suivoient toutes les au-torités et une grande partie de la po-pulation.

———

Un arrêté du roi Léopold, du 3 avril, prescrit un modèle uniforme pour les certificats à délivrer aux étu-dians en théologie qui sont appelés au conseil de milice. Ces certificats seront délivrés ; soit par l'archevê-que ou évêque, soit par le vicaire-général. L'arrêté se fonde sur la loi du 8 janvier 1817 et sur différens arrêtés royaux.

Cette décision fera cesser sans doute les chicanes qu'on avoit éle-vées dans la province de Liége sur les certificats que l'on refusoit d'ad-mettre s'ils n'étoient signés de l'évê-que lui-même. Nous avons rendu compte, numéro du 8 décembre dernier, d'une protestation motivée de M. l'évêque de Liége contre les exigences de la députation perma-nente du conseil provincial. Depuis,

le prélat avoit publié une réponse à une lettre de la députation permanente, en date du 11 décembre. Cette réponse est reproduite par extraits dans le *Courrier de la Meuse*, du 30 décembre dernier. Nous nous proposions d'en dire quelque chose, l'abondance des matières nous a empêché de revenir sur ce sujet.

Le gouvernement belge a senti la nécessité de couper court à ces tracasseries, qui étoient évidemment provoquées par un esprit de malveillance et d'hostilité pour le clergé.

L'*Observateur du Jura* raconte dans son numéro du 8 avril un incendie qui a éclaté le 18 mars dans le village de Cheyres, district d'Estavayer, canton de Fribourg ; il termine ainsi son récit :

« L'incendie, qui avoit pris tout son développement dans les trois bâtimens attaqués, étoit horrible par ce qu'il dévoroit, et plus terrible encore par ce qu'il menaçoit. L'eau que l'on étoit allé remettre au canal du moulin à une certaine distance, avoit tardé d'arriver. Le vent du nord continuoit à sévir. L'on crut, à cet instant, que tout le village alloit s'enflammer à la fois, et déjà l'on ne pouvoit plus suffire à apaiser les flammes, qui prenoient aux toits et aux bûchers, lorsque plusieurs personnes eurent simultanément la même pensée : celle d'invoquer le secours du ciel.

» L'on a spécialement remarqué la prière d'un jeune prêtre, qui étant à Cheyres pour aider le respectable curé du lieu, se jeta à genoux sur la place publique en face de l'incendie. Il avoit été des premiers sur le lieu ; lui même avoit aidé à sortir le bétail des maisons enflammées : appeler ensuite les habitans du village, les éveiller, les diriger, leur montrer l'exemple, s'exposer aux dangers et aux fatigues. Ce fut lorsqu'il vit que tous les secours humains étoient insuffisans, qu'il recourut à la prière, et qu'il ne craignit pas de demander au ciel de *changer* [illegible] *vent*. Il fut exaucé, car alors même le v[illegible] du nord, qui causoit tant de vives al[illegible] mes, fut remplacé par un vent co[illegible] traire, qui, soufflant du midi, po[illegible] les flammes et les étincelles vers le [illegible]

Il fallut s'empresser d'enlever les [illegible] que l'on avoit cru placer en sûreté [illegible] les prés, qui sont de ce côté-là. Cet [illegible] nement fit renaître l'espérance dans [illegible] cœur des habitans. Des réformés [illegible] étoient présens, reconnurent eux-m[illegible] le doigt de Dieu, dans ce trait, et dir[illegible] *Vous êtes fort heureux que le ciel vous* [illegible] *secourus, sans cela votre village étoit p*[illegible] C'est par l'intercession de saint Ber[illegible] que le ciel fut imploré. Des dons ont [illegible] promis par plusieurs villageois ; et [illegible] moines hospitaliers qui veillent sur [illegible] Alpes au milieu des neiges, pour y [illegible] courir d'autres malheurs, ne seront [illegible] étrangers à cette faveur du ciel. *Cla*[illegible] *verunt ad Dominum, et exaudivit eos.*

» Au siècle où nous vivons, c'est pr[illegible] que une hardiesse que d'annoncer [illegible] événement qui constate et le pouvoir [illegible] la prière, et la possibilité des miracle[illegible] Nos publicistes matérialistes répugn[illegible] singulièrement à entendre de sembla[illegible] récits. L'un, rengorgé dans l'orgueil [illegible] son philosophisme *voltairien*, sourira [illegible] pitié, et ne voudra pas même exami[illegible] les faits. Tel autre, quoique convainc[illegible] n'osera point avouer ses convictions, [illegible] pour ne pas perdre le mérite du bon [illegible] sifflera comme les autres. Un troisièm[illegible] vivement contrarié dans ses systèmes [illegible] plutôt ses affections anti chrétiennes [illegible] anti-prêtres, criera à l'imposture, et d[illegible] fice retranchera la moitié du récit. [illegible] tard, peut-être, quelque songe-cre[illegible] pays de Strauss s'efforcera d'expliqu[illegible] chose avec des mythes.

» Quoi qu'il en advienne, nous p[illegible] blions l'événement dans toute sa simp[illegible] cité naturelle ; nous rougirions de no[illegible] mêmes si le malheureux esprit qui ég[illegible] notre siècle, pouvoit nous empêcher [illegible] raconter les œuvres du Tout-Puissant. »

---

nd parler que de triomphes
es qui se succèdent alternati-
les divers partis. Les vaincus
deviennent les vainqueurs du
et tel qu'on a vu par terre
rnal du matin, se retrouve
le journal du soir. Le fait est
it plus distinguer parmi les
fractions de la chambre des
i a chance de vie et qui a
mort. C'est un pêle-mêle et
sion de drapeaux entre les-
loit être bien embarrassé de

st-on pas trop étonné d'enten-
ar les journaux qu'on ne se
re plus avancé pour la forma-
ninistère qu'on ne l'étoit il y a
rs; et que, dans quinze jours,
ra peut-être encore au même
st probablement ce qui donne
ques-uns de penser que le mi-
el, tout provisoire et intéri-
se plaise à le nommer, pour-
e celui qui restera définiti-
quoi pas? Jusqu'à présent,
le mérite de n'être d'aucun
ant lui qu'un autre, peut-être

eu des luttes dont les hommes
t nous rendent témoins, qui
il encore décidé auxquels d'en-
victoire pourra demeurer, veut-
de quel côté elle apparoît, et
de qui le triomphe que les
olutionnaires se disputent est le
écis? C'est en faveur de la res-
Oui, tout ce qui se passe au
nous proclame le triomphe de
tion, et son incontestable su-
ur les hommes et sur les choses
e actuelle nous fait voir. Ja-
qui ait approché d'une pareille
politique et sociale, ne s'est
nt les quinze années de
II et de Charles X. Jamais rien
ousu, d'aussi misérable, d'aussi
nfusion et de désordre ne s'est
présenté à cette époque; et certes les comédiens d'alors n'ont plus à espérer de faire rire personne aux dépens de ces ministères, qu'ils croyoient flétrir en les qualifiant de *déplorables*. Que quelqu'un ose dire si ce mot suffiroit aujourd'hui pour donner l'idée d'une situation pareille à celle dont nous sommes, dans ce moment, et les témoins, et les victimes?

A juger par les apparences cette chambre de députés où l'on se fait quelquefois traîner malade, la tête enveloppée de bonnets de voyage et de foulards, pour y déposer son vote dans une urne, on s'imagineroit que tout y est feu et ardeur pour la chose publique. Mais à côté de ces exemples de zèle, on en remarque d'autres qui n'y répondent pas toujours.

C'est ainsi que dans les occasions où une boule blanche de plus ou de moins peut exercer une influence décisive, et devenir une grande affaire, il vient se placer des traits d'indifférence et de tiédeur qu'on a de la peine à comprendre. S'agit-il, par exemple, comme dans la séance d'hier, d'un scrutin où les votes se balancent de manière à faire dépendre le triomphe d'un parti de la couleur de deux boules qui manquent d'un côté ou de l'autre; vous croyez que personne ne sera capable de quitter la place, et de se retirer du combat au moment décisif! Eh bien, c'est une erreur de votre part. Entre deux scrutins qui se succèdent dans l'espace de quelques minutes, vous voyez disparoître cinq, six et souvent dix votans dont l'absence change entièrement le sort de la bataille. Ils n'y mettent pas plus de chaleur que cela. S'il n'y avoit pas à côté de cette classe d'indifférens, celle des zélés que nous venons de citer plus haut, comme se faisant conduire malades à la chambre, pour y voter en bonnet, on auroit la plus mauvaise idée de la *représentation nationale*.

PARIS, 19 AVRIL.

La chambre des pairs n'a pas tenu de séance publique depuis mardi.

—Hier la chambre des députés avoit à nommer son 4ᵉ vice-président. M. Etienne, que les journaux de la gauche désignoient le matin pour la vice-présidence, a été élu, à un scrutin de ballotage, par 212 votes sur 423. M. Jacqueminot, son concurrent, a eu 209 suffrages. On s'est occupé ensuite de la nomination des quatre secrétaires ; MM. Havin, Bignon, et Dubois (de la Loire-Inférieure) ayant obtenu la majorité voulue, ont été proclamés. Les quatre vice-présidens sont MM. Calmon, Cunin-Gridaine, Teste et Etienne.

— La chambre ayant complété aujourd'hui l'organisation de son bureau, en nommant M. Léon de Malleville quatrième secrétaire, elle a décidé que la nomination des deux questeurs auroit lieu après l'installation du bureau définitif. M. Merlin, président d'âge, a remercié la chambre, dans un discours qu'il a lu, du zèle qu'elle avoit mis à seconder ses efforts. M. Passy a donné l'accolade à M. Merlin, et a prononcé un discours dont nous donnerons le passage suivant : « Peut-être, messieurs, les devoirs que m'imposeront les circonstances présentes ne me permettront-ils pas d'exercer long temps les hautes fonctions dont vous venez de m'investir ; elles ont été remplies naguère avec un talent et un éclat qui en accroissent les difficultés... » La chambre ayant voté des remercîmens à MM. les doyens d'âge qui ont présidé les séances (MM. de Gras-Préville, de Nogaret et Merlin) ainsi qu'aux membres du bureau provisoire, elle a passé au scrutin pour la nomination des questeurs. Le nombre des votans étoit de 419, et la majorité de 210. M. Clément, ancien questeur, a obtenu 270 voix, et M. Delaborde, aussi ancien questeur, 220. MM. Clément et Delaborde ont été proclamés questeurs.

— Depuis la nomination de M. Passy à la présidence, le maréchal Soult est allé plusieurs fois aux Tuileries.

— Le maréchal Soult et le duc de Broglie ont été reçus hier au château.

— Les journaux de la gauche continuent leurs attaques contre M. sans oublier MM. Guizot, Persil tres, qu'ils louangeoient naguère.

— Les colléges de Rochefort, Bayeux, Pithiviers ont été convoq deux premiers par suite de l'ordon qui a nommé M. Tupinier minis la marine, et M. Parant ministre struction publique ; et les deux aut suite de l'annulation des électi MM. Deshameaux et de Loynes.

— M. Clapier, nommé député lon, en remplacement de l'amiral samel, étoit le candidat de l'opp Il a eu 172 voix sur 267, et M. Ma Clerval, candidat du gouverneme

— M. Molin, ancien député Ambert, aussi en remplacement d Rosamel, a eu 88 voix sur 175. tier de Rouve, candidat légitim M. Bravard-Veyrières, candidat gauche, ont eu presque égalem autres suffrages. M. Molin, qu trouvé le concurrent de l'ami dernières élections, avoit écrit à vergier de Hauranne pour lui des faits *soi-disant* capables de fa nuler l'élection d'Ambert.

— Les feuilles du gouverneme fient aujourd'hui une erreur qui dans leurs colonnes d'avant-hier. point pour le 10 mai, mais pou que le 6ᵉ collége de la Charente-In est convoqué à Rochefort, à l'eff un député.

— M. Bacqué, sous-préfet d (Pyrénées-Orientales), est nomm préfet de Saint-Affrique.

— M. de Carbonnel, sous-p Saint-Affrique, est nommé à préfecture d'Ussel (Corrèze).

— M. Prudhomme, juge au de première instance de la Sei plira audit tribunal les fonction d'instruction, en remplacem M. Hallé, qui, sur sa demande, r celles de simple juge.

— M. Auzanet, juge d'inst Bernay, est nommé juge d'instru

remplacé à Bernay par M. Man-
juge suppléant à Yvetot.

sein-Khan, ambassadeur extra-
du roi de Perse, a remis, mer-
roi des Français les lettres du
i l'accréditent momentanément
ité d'ambassadeur extraordi-
près du gouvernement fran-

eutenant-général anglais sir Ro-
son, qui sauva M. Lavalette en
i arrivé à Paris.

Wisotski, réfugié polonais,
tuer en duel, à Alger, un au-
lé, M. Senenko.

Héricart de Thury est nommé
résident du comité des arts et
s.

arnison de la capitale sera pres-
rement renouvelée dans la pre-
inzaine de mai.

consommation de la poudre de
t accrue considérablement en
la celle de la poudre de chasse
stationnaire, et s'est arrêtée au
379,002 kilogr.

fet de police vient de rappe-
public, au moyen d'un avis in-
les journaux, que les pièces de
entimes en cuivre de la princi-
Monaco, ne peuvent avoir un
gal et forcé en France; que ces
i ne représentent que la valeur
., c'est-à-dire la moitié de leur
ominale, ne sauroient être re-
les caisses publiques.

it dans une feuille judiciaire que
ind Caron, ancien avoué à la
ale, vient de mourir, à l'âge de
endant un voyage qu'il faisoit
idi, laissant plus de 600,000 fr.
r son testament un nombre con-
de legs à des avocats, à des
t donné le reste de sa fortune
ices de Versailles.

f déclarations de faillites ont
oncées dans les journées des 16

rcredi, vers huit heures du soir, un locataire de la maison n° 13, rue de la Paix, ne pouvant rentrer chez lui parce que sa clef trouvoit dans la serrure une grande résistance, chargea un voisin d'aller chercher main-forte au poste des pompiers placé tout près de là. Les pompiers arrivés, on enfonça la porte, mais on ne trouva personne dans l'appartement qui est situé dans les combles. Les voleurs ayant pris la fuite par les toits, les pompiers suivirent la même voie et arrivèrent, en allant de maison en maison, sur celle qui forme l'angle des rues de la Paix et Neuve-Saint-Augustin. Un carreau cassé leur indiqua que ceux qu'ils cherchoient étoient entrés dans cette maison portant le n° 50. Ils y pénétrèrent aussi, et bientôt arrêtèrent deux hommes qu'ils alloient conduire chez le commissaire de police, lorsque l'un des deux voleurs tirant un pistolet de sa poche se le déchargea dans la bouche, et tomba roide mort. L'autre, amené devant le commissaire, refusa de déclarer son nom. Comme son complice, il ne se trouvoit porteur d'aucun papier. Conduit à la préfecture de police, il fut enfermé dans une cellule particulière pour être mis dans la journée en présence d'un juge d'instruction. Au bout de dix minutes, on le trouva mort sur le lit de camp. Aujourd'hui les docteurs Orfila et Ollivier (d'Angers) ont dû procéder à l'autopsie, pour savoir si cette mort a été le résultat d'un empoisonnement. La police, après beaucoup de recherches, est parvenue à découvrir que ces deux hommes étoient les nommés Laurent et Lambert, libérés, sortis du bagne de Toulon.

— Le condamné Gilbert, qui étoit parvenu à s'échapper de Bicêtre, a été arrêté aujourd'hui à Paris.

— Paris absorbe près de six millions de douzaines d'huîtres par an. La consommation du poisson s'élève à six millions de kilogrammes, pouvant représenter 7 à 8 millions de francs.

— La capitale consomme par an 75 millions d'œufs, 36 millions de litres de lait, 23 millions de livres de beurre.

— On a commencé les travaux pour les préparatifs de la saint Philippe, aux Champs Elysées, carré Marigny, et à la barrière du Trône.

— Les travaux d'achèvement des deux fontaines de la place Louis XV, qui étoient interrompus depuis quelque temps, viennent d'être repris.

NOUVELLES DES PROVINCES

Sont nommés maires : de Dieppe (Seine-Inférieure), M. Deslandes ; de Saumur (Maine-et-Loire), M. Gauthier ; de Luçon (Vendée), M. Jaud ; de Cannes (Var), M. Borniol.

— Une goëlette qui avoit été armée pour la pêche de la morue, est arrivée à Dunkerque, le 16, et a apporté la nouvelle que le temps a encore cette année été fort mauvais sur les côtes d'Islande. Ce navire a éprouvé de fortes avaries en mer, par suite d'un violent coup de vent, qui lui a enlevé un homme d'équipage.

— La caisse d'épargne de Clermont-Ferrand a reçu, le 14, la somme de 4,692 fr. et remboursé celle de 5,457 fr. 33 c.

— La caisse d'épargne de Bordeaux a reçu, le 14, la somme totale de 36,483 f. et remboursé celle de 46,780 fr. 1 c.

— La ligne droite a été adoptée pour la direction de l'achèvement de la route royale de Caen à Lamballe, à travers la ville de Villedieu.

— A Paris, on n'offre plus aux passans des pièces d'or pour des pièces de 5 fr. ; les escrocs, après avoir fait de nombreuses dupes dans la capitale, exploitent depuis quelque temps la province avec ce genre d'industrie. Dernièrement, un limonadier de Moulins a donné 400 fr. pour un rouleau qui, ouvert en présence du commissaire de police, s'est trouvé contenir des sous au lieu de pièces de 40 fr.

— Le maire de Nantes a publié le programme des courses pour les prix fondés par le gouvernement. Ces courses ouvriront le 4 août.

— Le conseil municipal de Lyon a pris une délibération portant que noms de ceux qui feront au cab d'histoire naturelle de cette ville un d'une valeur de 500 fr., seront in sur une table de marbre. M. Eti Gauthier, l'un des membres du co municipal, ayant enrichi le cabinet d' toire naturelle de Lyon de différen jets d'une valeur bien supérieur chiffre sus-énoncé, a été placé parm donataires.

— D'après un article commun la *Gazette du Midi*, la maison de ba de Marseille qui a suspendu ses paie se trouve, toutes vérifications faite près d'un million au-dessus de ses res. Ce n'est plus maintenant pou créanciers qu'une question de temp

— Des essais de pavage en asp vont avoir lieu à Toulouse.

— La mairie de Bordeaux, par sui l'apparition dans les campagnes voisi de chiens atteints d'hydrophobie, de remettre en vigueur les mesures p la destruction des chiens errans.

— On lit dans la *Guienne* qu'un p vre petit enfant, égayé par un jo d'orgue qui s'étoit arrêté sous la fen trompa la vigilance de sa bonne et d frères et sœurs, et tomba sur le pavé la rue en voulant regarder. Heureu ment il n'eut d'autre mal qu'une co sion à chaque genou. Le père et la étoient à l'église. A leur arrivée, ils vèrent auprès de leur enfant deux m cins qui avoient été appelés par les locataires de la maison. Un troi médecin passant dans la rue et v beaucoup de monde rassemblé, d manda la raison et monta près de fant. Jusqu'ici rien de mieux ; il a tenoit à un homme exerçant une pr sion honorable de chercher à se re utile. Mais ce qu'on aura peine à cro c'est que ce médecin, dont la sence n'avoit point été réclamée et s' trouvée sans aucune utilité, deman avant de quitter l'appartement, le p ment de sa visite. Il reçut une pièce

, et partit, dit-on, fort satis-

aire et les adjoints de la ville
Gironde) viennent de donner
ion.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

sion qui règne vaguement de-
long-temps, et qui n'a point
du son crédit, c'est qu'on né-
main quelque arrangement au
quel la guerre civile pourroit
ée. Cette espérance sembleroit
usqu'à un certain point par le
ité des opérations militaires.
que les corps d'armée ne se
mouvement que pour avoir
re quelque chose.

bruit s'est répandu ces jours
sur la frontière d'une action
qui devoit avoir eu lieu, disoit-
de ce mois entre les corps d'ar-
brera et de Van Halen. On al-
à raconter le nombre d'heures
oit duré, et le nombre d'hom-
avoit coûté de part et d'autre.
elle s'est trouvée démentie
tôt. Ce qui, du reste, la
ble, et ce qui peut faire
réalise d'un moment à l'autre,
ition respective des troupes de
chefs.

parle toujours dans les jour-
lutionnaires de quelques causes
nces graves qui entretiendroient
et le désaccord entre les gé-
roto et Cabrera. Mais on n'ex-
sur quoi cette mésintelligence
dée.

mbre des lords, dans sa séance
e du 16, n'a reçu que des pé-

discussion provoquée à la cham-
ommunes par le ministère an-
occasion de l'administration de
a commencé le 15. Cette cham-
ppelée à déclarer si le système
Normanby, en Irlande, a cessé de mériter son approbation. C'est un vote que lord Melbourne veut opposer à celui de la haute chambre qui, sur la motion de lord Roden, a décidé récemment que l'administration de la justice en Irlande seroit l'objet d'une enquête parlementaire. Du résultat de cette discussion qui, dit-on, durera plusieurs jours, dépend le maintien du ministère Melbourne.

— On se rappelle qu'un pilote fut enlevé devant Vera-Cruz, du paquebot anglais l'*Express*, et que cette affaire provoqua aux deux chambres du parlement britannique, de nombreuses interpellations auxquelles le ministère ne se crut pas en mesure de répondre. Le cabinet de Londres vient de communiquer au parlement diverses pièces qui expliquent le commencement et la conclusion de cette affaire. La première est une lettre du lieutenant Croke, commandant l'*Express*, adressée au vice-consul britannique à Vera-Cruz, pour lui exposer que des officiers de la *Créole*, sous le commandement du prince de Joinville, étoient venus s'emparer, malgré ses protestations, d'un pilote mexicain à son bord, d'après un ordre qui leur avoit été donné par l'amiral Baudin. Cette lettre porte en *post-scriptum* que le prince de Joinville ayant rencontré le lendemain, le commandant Croke, dans le château de Saint-Jean-d'Ulloa, lui témoigna tout le regret qu'il éprouvoit d'avoir été obligé de lui enlever son pilote. La seconde pièce est une lettre du commodore Douglas, annonçant qu'il avoit eu, le 30 décembre, une explication satisfaisante avec l'amiral Baudin. La troisième est une lettre du général Sébastiani, ambassadeur français à Londres, adressée au vicomte Palmerston, le 3 avril, pour lui dire que le roi, son maître, venoit de le charger de témoigner au gouvernement le profond regret qu'il éprouve de l'enlèvement qui a eu lieu, et de déclarer que lorsque l'amiral Baudin prescrivit malheureusement cette mesure, il ignoroit que le bâtiment appartint à la marine britannique. La qua-

trième pièce est la réponse du vicomte Palmerston à la lettre de l'ambassadeur français. Cette réponse porte que l'excuse mise sous les yeux de la reine a été trouvée entièrement satisfaisante.

— Le 14 au soir, dit le *Standard*, au moment où le paquebot à vapeur l'*Argent* attendoit l'arrivée de ses dépêches, sa chaudière fit tout à coup explosion. Neuf hommes de l'équipage ont été horriblement maltraités; on désespère de la vie de trois d'entr'eux.

— Le 5, à cinq heures après midi, le ciel étant en partie couvert de nuages, on entendit à Florence, un bruit très-fort qui dura trois secondes, et fut suivi d'une secousse de tremblement ondulatoire du midi au nord. Au moment où la secousse cessa, le même bruit se fit entendre, mais avec moins de force, et puis on remarqua une seconde secousse. Le ciel parut un instant se voiler entièrement, et vers six heures trois quarts il y eut une secousse peu sensible. A neuf heures et demie on sentit une autre légère secousse précédée d'un grand bruit, et dans la nuit deux nouvelles secousses. Le baromètre marquoit 27 10[li], le thermomètre 12 degrés.

— Nous avons parlé dans le numéro de mardi dernier, d'une forte secousse de tremblement de terre, qui, d'après une correspondance de Turin, avoit été sentie à Saint-Ambroise, province de Suse, dans la soirée du 4.

— Ce n'est pas l'ancienne impératrice Marie-Louise, mais Marie-Louise de Toscane, sœur de la reine de Sardaigne, qui est arrivée à Gênes le 11.

— Le nombre des télégraphes qui, jusqu'ici, étoit de 174 dans le royaume des Deux-Siciles, vient d'être augmenté de 8 pour la Sicile.

— L'ouverture de la diète de Hongrie est fixée au 2 juin.

— S'il faut en croire un journal de New-York du 21 mars, le bruit couroit à Rio-Janeiro, le 1[er] février, que l'escadre de l'amiral Leblanc, dans la Plata, avoit commencé à bombarder Buenos-Ayres.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 17 avril.

M. Denis, député du Var, ven[...] perdre le seul enfant qu'il avoi[...] mande un congé pour se rendre a[...] de sa femme. M. de Carné, dépu[...] Finistère, sollicite également un c[...] parce qu'il vient d'apprendre qu'u[...] heur inattendu menace sa famill[...] deux congés sont accordés.

La chambre, dans l'une de ses [...] dentes séances, a validé les opé[...] électorales du 2[e] collége du Loiret, [...] lement l'admission de M. Abatucc[...] trouvée ajournée jusqu'à productio[...] pièces justificatives du cens d'éligi[...] Ces pièces récemment fournies é[...] sent, dit M. Ducos, rapporteur, q[...] contributions de M. Abatucci s'élè[...] la somme de 438 fr. 26 c., en y co[...] nant une somme de 30 fr. pour co[...] sonnelle et mobilière du logement [...] occupe à Orléans. Une protestatio[...] venue contester ce dernier chiffre, e[...] attestation du maire d'Orléans é[...] qu'au lieu de 30 fr., M. Abatucci n[...] porter que 18 fr. 38 cent.; ce qui r[...] l'impôt total à 426 fr. 64 c. En [...] des pièces relatives à ses contributi[...] M. Abatucci a fourni un certifica[...] percepteur des contributions à Z[...] (Corse), duquel il résulte qu'il est [...] priétaire, depuis 1829, de 59 lo[...] biens ci-devant communaux, pour [...] quels il ne paie d'autre impôt qu'u[...] devance annuelle de 2 fr. pour c[...] lot, en tout 118 fr., qui joints à se[...] pôts réguliers lui donneroient au-de[...] cens. Mais le 5[e] bureau a pensé qu[...] redevances profitant seulement à la c[...] mune, ne pouvoient être consid[...] comme impôt, tout en reconnoiss[...] droit à M. Abatucci de requérir une [...] mation, conformément à la loi qu[...] que toutes les propriétés, sans distin[...] aucune, soient imposées. Si cette est[...] tion venoit à compléter les 500 f[...] cens, alors M. Abatucci se trouve[...] plus tard admis. La chambre partag[...] l'opinion du 5[e] bureau auroit, dan[...] cas, à prononcer un ajournement.

Une autre question se présente, c[...] de savoir si l'éligible de la Corse est é[...] lement l'éligible de tous les départeme[...]

e la charte dit : « Si néan-
: trouvoit pas dans le dépar-
ersonnes de l'âge indiqué
s d'éligibilité déterminé par
ombre sera complété par les
au-dessous du taux de ce
x ci pourront être élus con-
avec les premiers. » L'art. 60
ectorale du 19 avril 1831
ne sera éligible si au jour de
il n'est âgé de 30 ans, et s'il
fr. de contributions directes,
prévu par l'article 33 de la

trouve le texte de la charte
t amphibologique. L'art. 60
1831 n'explique ni ne modi-
de la charte. Dans le doute,
la chambre doit accepter la
plus large, attendu qu'elle n'a
avant aucun précédent.
ne pense pas que M. Aba-
s être resté onze ans sans payer
uisse en ce moment réclamer
ise pour être admis dans la
lorsqu'il a pu faire procéder
tile à cette expertise. Pour
, l'article 33 de la Charte est
donne l'éligibilité que dans le
t qui ne sauroit trouver 50
payant 500 fr. M. Berryer
autrement, et veut que la
la loi qui appelle les plus
compléter la liste des éligibles
bjet d'établir l'égalité entre les
us, et de permettre aux plus
e concourir avec les plus riches
ésentation générale du pays.
ement, dit M. Berryer, a deux
itiques, le droit d'élection,
l, et le droit de présentation
e des éligibles, droit général.
de M. Abatucci, mise aux
adoptée à une foible majorité.
, après avoir prêté serment, va
extrême gauche.
ède à l'appel nominal pour
des quatre vice-présidens. Cha-
tin doit contenir quatre noms.
uillement du scrutin porte le
les votans à 429, et la majorité
215 votes. M. Calmon a 239
; M. Cunin-Gridaine, 221;
, 215; le général Jacqueminot,
Etienne, 206; M. Ganneron,
. Benjamin Delessert, 27;
M. Merlin (le président d'âge), 26; M. de Nogaret, 25; M. Dufaure, 17; M. Dupin, 11, etc.

MM. Calmon, Cunin-Gridaine et Teste sont proclamés vice-présidens.

Séance du 18 avril.

On procède au scrutin pour la nomination du quatrième vice-président. Au dépouillement, il se trouve 428 votans, ce qui fixe la majorité absolue à 215. M. Etienne a 212 suffrages, et le général Jacqueminot 211. Les autres voix appartiennent à MM. Ganneron, Dufaure et Passy. Personne n'ayant la majorité absolue, un scrutin de ballotage a lieu entre MM. Etienne et Jacqueminot. M. Saubat qui est fort malade, et qui n'a point voté lors du premier scrutin, entre dans la salle appuyé sur le bras de M. de Grammont fils, comme on vient de fermer le scrutin de ballotage. Le nombre des votans est de 425; M. Etienne a 212 voix, et M. Jacqueminot, 209; il se trouve deux bulletins blancs. M. Etienne est proclamé vice-président.

On procède à un scrutin pour la nomination des quatre secrétaires. Il y a 411 votans. La majorité absolue est 206. MM. Havin et Bignon ont chacun 220 voix; M. Dubois (de la Loire-Inférieure) en a 215; M. Léon de Malleville, 197; M. Félix Réal, 190; M. Boissy-d'Anglas, 179; M. Hébert, aussi 179. MM. Havin, Dubois et Bignon sont proclamés secrétaires.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 19 AVRIL.

CINQ p. 0/0 110 fr. 05 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 05 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la banque. 2670 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 0 0 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1195 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples. 101 fr. 80 c.
Emprunt romain. 102 fr. 3/4
Emprunt Belge. 1 1 fr. 3/4
Emprunt d'Haïti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 20 fr. 3/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3114.

MARDI 23 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Sur la controverse élevée à Saint-Quentin.

Nous donnons ici la suite de la controverse qui s'est élevée à Saint-Quentin, entre un ministre protestant et le clergé de la ville. On en a vu le commencement dans le numéro du 2 avril.

Il a paru dans le *Guetteur* du 31 mars une réponse d'un des vicaires de Saint-Quentin à une dernière lettre du ministre, M. Bastie. Le vicaire lui prouve que les bibles protestantes, celles qui portent le cachet de la société biblique, ont altéré l'Ecriture dans leurs traductions, afin d'accréditer les erreurs de leurs sectes, et il en cite des exemples :

« Nous avons sous la main, pour la vérification des textes, plusieurs bibles *protestantes*; nous nous arrêtons à deux *éditions* : l'une in-12, par David Martin, imprimée en 1827 chez J. Smith, à Paris; l'autre in-8°, par J.-F. Ostervald, imprimée aussi en 1827, chez Smith, et cette dernière contient les livres *deutéro-canoniques* qu'il plaît à nos adversaires d'appeler *apocryphes*.

» Commençons. — Les protestans prétendent que l'Ecriture est la seule règle de la foi, que chaque fidèle a le droit de l'entendre et de l'interpréter à sa manière; c'est le point essentiel qui les sépare de nous. Pour appuyer leur assertion, ils ont évidemment falsifié deux passages du livre de Néhémie ou II d'Esdras. Au ch. 8, v. 9, on voit que Néhémie, qui avoit la dignité d'Athersatha, et Esdras, prêtre et scribe, interprétoient la loi au peuple, *interpretantes universo populo*. Ils ont traduit : *Instruisoient le peuple*. Au v. précédent, on lit dans leurs bibles : « Ils (les lévites) lisoient au livre de la loi de Dieu, ils l'expliquoient et en donnoient l'intelligence, *la faisant comprendre par l'Ecriture même.* » Ces six derniers mots sont de leur propre et personnelle invention; on ne les trouve ni dans le texte original, ni dans aucune version. Il est au reste facile de voir le rôle qu'on leur fait jouer dans ce passage. Avançons.

» Nos frères séparés ont étrangement défiguré le dogme du péché originel, point fondamental de la religion chrétienne. On lit dans l'épître aux Romains, ch. 5, v. 12 : « Comme par un seul homme le péché est entré dans le monde et la mort par le péché, ainsi la mort est parvenue sur tous les hommes (par ce seul homme) *dans lequel* tous ont péché. » A la place de ces mots *dans lequel*, ils ont mis *parce que*, traduction fausse qui ne s'accorde ni avec l'original, ni avec le contexte de la doctrine de l'apôtre et que Bèze lui-même réprouve, après saint Augustin, comme une coupable invention des pélagiens. (Voyez *Nov. Testam. Th. Bezæ in-folio*, *Cantabrigiæ*, 1642, pag. 402.)

» Selon nos réformateurs, le libre arbitre est entièrement détruit *dans l'état de notre nature tombée*; la volonté de l'homme invinciblement entraînée vers le mal n'est capable que de pécher, etc. Ils apportent en preuve ce texte de Jérémie (ch. 17, v. 9) : « Le cœur est trompeur et *désespérément* malin par dessus toutes choses. » Le mot *désespérément*, qui leur sert à merveille, n'est ni dans l'hébreu, ni dans aucune version.

» Les protestans ont, par rapport à la justification, un système insoutenable; ils enseignent que les péchés ne sont point effacés par la grâce sanctifiante, mais simplement *couverts*, *non imputés*; que la

[illegible] que justifie n'est autre chose que l'imputation extrinsèque des mérites de Jésus-Christ; que cette grâce est égale dans tous les justes, etc. On lit dans leurs bibles (Rom. ch. 5, v. 18) : « Comme donc c'est par un seul péché que la condamnation est venue sur tous les hommes, de même c'est par une seule *justice* que tous les hommes recevront la justification qui donne la vie. » Il y a dans le grec et dans le latin : « par la *justice d'un seul*, » et non par *une seule justice*, ce qui fait une énorme différence.

« Luther, de sa propre autorité et sans donner d'autres raisons que son fameux *sic volo, sic jubeo*, avoit inséré le mot *seule* au ch. 3, v. 27 de l'épître aux Rom. : « Nous concluons donc que l'homme est justifié par la foi *seule* sans les œuvres de la loi, » pour montrer la foi comme *seule* et unique cause de notre justification. Les partisans de sa doctrine ont eu la bonne foi de rectifier cette horrible falsification; malheureusement on trouve une altération non moins énorme dans la bible de David Martin. On y lit (ép. aux Gal., ch. 2, v. 16) : « L'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais *seulement* par la foi en Jésus-Christ. » Le mot *seulement* ne se trouve dans aucune version.

« Un protestant doit croire à son salut et à sa justification avec autant de fermeté et d'assurance qu'il croit à l'existence de Dieu. Une foule de textes de la sainte Ecriture combattent cette fausse assurance. On lit (*Ecclésiaste*, ch. 9, v. 1) : « L'homme ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. » L'apôtre saint Paul (1 Cor. ch. 9, v. 27) traitoit rudement son corps et le réduisoit en servitude, de peur, disoit-il, qu'après avoir prêché aux autres, il ne fût réprouvé lui-même. Voici comment ces textes sont traduits dans les bibles protestantes que nous avons sous les yeux : « 1° Les justes et les sages, et leurs actions sont dans la main de Dieu, et l'amour et la haine; et les hommes ne connoissent rien de tout ce qui est devant [illegible] mortifie mon corps et je me le soumets, de peur qu'après a[illegible] prêché aux autres, je ne sois trouvé [illegible] même *en quelque sorte non recevable.* »

« Le seul mot de *pénitence* est un [illegible] vantail pour nos frères séparés. T[illegible] les fois qu'ils trouvent dans la [illegible] Ecriture ces paroles : *Faites péniten[illegible]* les traduisent ainsi : *Convertissez-[illegible] changez de conduite.* — Ils combatte[illegible] indulgences, et ils ne veulent pas qu[illegible] pôtre saint Paul ait pu user d'indu[illegible] à l'égard de l'incestueux de Corint[illegible] nom et en la personne de Jésus-C[illegible] Ils ont traduit *in persona Christi*, p[illegible] *vant la face* ou *en présence de Chri[illegible]* Ils s'indignent des honneurs que l'[illegible] catholique rend à la mère de Dieu[illegible] ont dépravé la salutation de l'an[illegible] ont traduit ces mots : *Ave, gratiâ* [illegible] par *je te salue, ô toi qui es reçue en* [illegible] ou avec Bèze : *toi qui es aimée gr[illegible] ment.* — Ils ne veulent pas de prière[illegible] les morts, et dans ce texte du seco[illegible] vre des Macchabées (c. 12, v. 43) [illegible] (Judas Macchabée) envoya à Jérusal[illegible] somme de 12,000 dragmes d'argent [illegible] offrir des sacrifices pour les péch[illegible] *morts,* » ils ont retranché les *der[illegible] niers mots.* Puisqu'ils regardent l[illegible] livres des Macchabées comme a[illegible] phes, ils auroient dû au moins n[illegible] laisser intacts.

« Nous passons sous silence p[illegible] vingt autres altérations non moins [illegible] tielles que nous avions notées et [illegible] bornes d'un journal ne nous per[illegible] pas de rapporter. »

Le *Guetteur* du 11 avril co[illegible] un dernier mot de M. le [illegible] M. Bastie venoit de provoque[illegible] conférence publique tous les [illegible] bres du clergé catholique de [illegible] Quentin. Il vouloit, à ce qu'[illegible] roit, rendre les habitans de [illegible] Quentin juges de la fidélité de[illegible] sions protestantes :

« Et l'on voudroit, dit M. le [illegible] que des laïques qui n'ont ni la sc[illegible]

on, ni l'autorité compétente, un jugement doctrinal sur la l'intégrité des bibles protestan- les déclarassent tout-à-fait au texte original dans ce qui foi et la morale; on voudroit prêtres catholiques, nous sous- aveuglément à ce jugement! il faut l'avoir lu et relu pour On ne conçoit pas comment le idée a pu venir à l'esprit de lui, qui se pique d'une si ex- gique, puisqu'il nous rappelle *sur le terrain de la discussion* n'avons pourtant pas quitté le ligne. On ne conçoit pas comment M. Bastie, qui re- toute son ame l'infaillibilité œcuméniques, peut avoir une confiance dans l'infaillibilité du

... encore une fois, nous le franchise, nous ne connois- notre ville d'hommes assez pour accepter une semblable véritables savans seroient se récuser dans une cause de leur compétence.»

... de Saint-Quentin refu- la conférence; mais un au- ogien a relevé le gant qu'a- M. Bastie. Le *Guetteur* du contient une lettre d'un an- fesseur de théologie. Ce n, qui ne s'est pas encore porte d'abord son juge- r la controverse élevée à entin:

...onc, dit-il, l'état principal de la ntre les catholiques et les pro-

...le, distribuée *seule*, sans com- ...i autorité infaillible, chargée ...ner, est-elle assez claire *dans parties*, pour être entendue et uniformément par le grand e ses lecteurs?

...holiques affirment qu'elle est ...ns un grand nombre de passages. Pour peu qu'on veuille la lire de bonne foi, je crois qu'on sera bientôt de leur avis. Ils ajoutent que, de passages aussi clairs de la bible et de la nécessité même des choses, il résulte que Dieu, révélant aux hommes un code de dogmes et de préceptes, enveloppé de quelque obscurité, n'a pas dû l'abandonner aux interprétations arbitraires de chaque individu, mais, qu'en sage législateur, il a dû l'accompagner et l'a réellement accompagné d'un tribunal ou autorité visible et permanente, pour en fixer le sens et en faire exécuter les dispositions. En lisant la bible sous le flambeau d'une église infaillible, on ne craint point de s'égarer. Aussi les catholiques entendent-ils tous de la même manière les passages qui fixent la foi et règlent les mœurs.

»Les protestans, au contraire, affirment que la bible est *fort claire partout*, pour les ignorans comme pour les savans, et que, dans tous les cas, Dieu donne à chacun une lumière *intérieure* pour l'entendre *partout* infailliblement.

»Afin d'accréditer ce système, les docteurs protestans auroient dû avoir la *prudence* d'interpréter tous la bible de la *même manière*. Mais par malheur, dès qu'ils se mirent à l'œuvre, ils ne s'entendirent pas plus entre eux que les pauvres ouvriers qui travailloient jadis à la tour de Babel. On feroit un énorme volume des interprétations opposées qu'ils ont données à un grand nombre de passages très-importans. Un de leurs docteurs, Starck, *Entretiens philosophiques*, page 78, *Discussion amicale*, t. 1, p. 124) s'est donné la peine d'en compter jusqu'à 80 sur ces quatre mots: *Ceci est mon corps*; — 85 sur le sens de la parabole de l'économe infidèle, saint Luc, 16; — et 150 sur ces paroles de saint Paul, Gal. c. 3, v. 20: *Mediator autem unius non est; Deus autem unus est.* D'après cela, qu'on juge du reste. Les textes les plus célèbres relatifs à l'autorité de l'Eglise, à l'eucharistie, à la rémission des péchés, sont l'objet de commentaires diamétralement opposés.

»Or, si les pasteurs protestans eux-mêmes ne peuvent comprendre les passages les plus importans de la bible, qu'ils veulent être la *seule règle* de la foi, comment le simple peuple le pourra-t-il? Comment les gens illétrés pourront-ils discerner les livres canoniques d'avec les livres apocryphes, les versions les plus exactes et le sens des nombreux passages interprétés différemment? Comment pourront-ils apprendre dans la bible, et *dans la bible seule, tout* ce qu'ils doivent croire et pratiquer? Il y auroit folie de l'espérer.

»J'ajoute que non-seulement la bible est *obscure*, mais encore qu'elle ne contient pas *tout* ce que Dieu a révélé. Elle le déclare en plusieurs endroits (saint Luc, c. 16. v. 13. Act. c. 1. v. 3. 2 Thess. c. 2. v. 14. 2 Tim. c. 1. v. 13, 14. idem, c. 2. v. 2 et 3. saint Jean, v. 12, 13), et les protestans eux-mêmes admettent bien des vérités qui ne se trouvent point dans l'Ecriture sainte, par exemple, la validité du baptême des enfans et du baptême donné par infusion, la substitution du dimanche au sabbat ou samedi, etc. Si tous les dogmes ne sont pas dans la Bible, comment le peuple pourra-t-il *compléter* ses croyances avec la Bible *seule* ?»

L'ancien professeur termine en disant que si M. Bastie veut une conférence, il peut lui en donner avis par la voie d'un des journaux de Saint-Quentin. Quoiqu'éloigné de cette ville, le théologien interrompra ses occupations pour lui prouver, dans une conférence particulière, que la Bible seule est insuffisante pour compléter la foi du chrétien, et qu'il faut des moyens plus efficaces et plus sûrs que ceux de la société biblique, pour faire briller dans tout son éclat aux yeux du monde le flambeau de la révélation.

Au moment de mettre sous presse, *nous* [redacted] *Guetteur* du 21 avril. Il contient une lettre laplace, ancien professeur logie, aujourd'hui curé-c Flavy-le-Martel. C'est lu écrit la lettre précédente. I tard pour que nous donnio nalyse de sa dernière lett nous en occuperons dans u suivant.

NOUVELLES ECCLÉSIAS'

ROME. — La chapelle p se tient ordinairement le j fête de l'Annonciation, a dimanche 7 avril, la fête renvoyée à cause de la semai Le Saint-Père, ayant dans rosse les cardinaux Ciacchi se rendit à l'église de Saint de-la-Minerve, et assista ave collége et les prélats à la m tificale, célébrée par M. le Orioli, évêque d'Orviète.

PARIS. — Une lettre adr Rome au *Journal général de* et reproduite dans d'autres porte entre autres ce qui su mois prochain, une grande nelle cérémonie va s'accom procédera à la canonisation veaux saints; c'est encore le la France qui va retentir a de nous dans la personne d Lasalle, le fondateur des Fr Ecoles chrétiennes, bien dig présenté à la vénération de enfans de l'Eglise. »

Ceci feroit entendre que instituteur des Frères va nonisé le mois prochain. Le ne vont pas tout-à-fait a à Rome. Il n'y a que quel nées que les procédures pou à la canonisation de l'abbé d sont commencées. Il faut c l'héroïsme de ses vertus, et i sur les miracles. La béatifica précède nécessairement la ca tion, n'est pas prononcée.

ître nullement question de
asalle dans la cérémonie de
sation qui aura lieu le mois
.

avons donné ailleurs les
bienheureux qui vont être
; ce sont Alphonse-Marie
ri, né en 1696, mission-
ndateur des Rédemptoristes,
le Sainte-Agathe des Goths,
oyaume de Naples, mort le
1787; François de Girolamo,
1642, Jésuite napolitain,
ssionnaire, mort le 11 mai
an-Joseph de la Croix, Frère
de l'Observance, premier
à Naples de la réforme
Pierre-d'Alcantara, mort à
5 mars 1734; Pacifique de
rino, né à San-Severino,
Marche, en 1653, Frère
le l'Observance, mort le 14
e 1721, et Véronique Giu-
besse des Capucines dans le
de Sainte-Claire, à Citta-
, état de l'Eglise, morte
1727 à l'âge de 67 ans.
que tous ces bien-
rtiennent à l'Italie, et
dans le dernier siècle.
été déclarés bienheu-
honse-Marie de Liguori,
II, en 1816; François de
, par le même pontife, en
an-Joseph de la Croix, par
1789; Pacifique de Saint-
par le même pape, en
Véronique Giuliani, par
en 1804. On trouvera des
ur eux dans les *Vies des*
Butler et Godescard, édi-
efort, Lille, 1834.

ommencé à plaider samedi
tribunal civil une affaire
rchevêque est en cause pour
e quarante actions de la
fait en 1817 par madame
n à l'église du Calvaire et
s qui la desservoient, legs
donnance du roi du 10 juin
1818 autorisa le prélat à accepter. Les héritiers Monnoyer contestent aujourd'hui ce legs. Leur avocat, M. Lacan, a plaidé samedi dans leur intérêt. M. Gaudry, avocat de M. l'Archevêque, a commencé sa plaidoirie; mais l'heure avancée a fait remettre la cause à huitaine. Nous attendrons donc pour donner une idée de cette affaire, où les droits de M. l'Archevêque sont développés et soutenus dans un mémoire signé de trois jurisconsultes aussi estimables par leur caractère que distingués par leur talent.

Une retraite pour les dames s'ouvrira le vendredi 10 mai prochain, à quatre heures du soir, chez les religieuses de la Croix, rue de Charonne, n° 86, et se terminera le vendredi 17. M. l'évêque de Nancy se propose d'en donner les exercices, et sera assisté d'un ecclésiastique de la communauté de la rue du Regard. Les exercices seront les mêmes qu'aux retraites précédentes. Dans la crainte de ne pouvoir satisfaire à des demandes qui viendroient trop tard, les dames sont invitées à faire connoître leurs intentions le plus tôt possible.

Le mercredi de la semaine dernière, M. l'abbé Noel, premier vicaire de Saint-Louis d'Antin, a été installé curé de Saint-Pierre de Chaillot, en remplacement de M. l'abbé Levé, devenu curé de Saint-Paul.

Les protestans pénètrent aujourd'hui partout, et à force de se remuer ils exercent une influence de plus en plus inquiétante. On se rappelle que l'année dernière une anglaise, madame Fry, philantrope de la secte des quakers, avoit été invitée à venir à Paris, pour donner ses avis sur la tenue des maisons de détention. Cette dame vint en effet et visita la maison de détention de Saint-Lazare

où d'autres dames protestantes cherchoient alors à s'introduire. Madame Fry est encore revenue cette année, soit qu'on l'ait mandée de nouveau, soit qu'elle ait fait le voyage de son propre mouvement. Elle est retournée à Saint-Lazare et a visité la maison avec un quaker qui l'accompagnoit. Dans le même temps à peu près on a distribué aux femmes qui habitent cette maison de petits livres protestans. Madame Fry est allée encore depuis, et plusieurs fois, à Saint-Lazare. Une autre dame protestante visite aussi la maison, et en dernier lieu un ministre protestant a été autorisé à y entrer. Le prétexte est de voir les protestantes qui y sont; mais on profite de l'occasion pour s'adresser à d'autres et les *évangéliser*. Sur environ 800 femmes que renferme la maison, il n'y a de compte fait que sept protestantes. Que l'on donnât à celles-ci des livres protestans, nous ne nous en étonnerions pas; mais les distribuer à beaucoup d'autres femmes, nées et élevées dans la religion catholique, c'est un esprit de prosélytisme qu'une administration impartiale ne devroit pas tolérer. C'est évidemment les troubler dans leur croyance, c'est contrarier les instructions de l'ecclésiastique chargé de les diriger, c'est nuire au succès de ses soins pour leur amélioration morale, que de leur faire des lectures et des instructions dans un sens opposé à celui de l'aumônier ordinaire. Voilà donc ces femmes placées entre deux espèces de prédications contraires dont l'effet le plus naturel sera de jeter des nuages et des doutes dans leur esprit, d'accroître leur indifférence et de leur servir de prétexte pour ne pas rentrer en elles-mêmes, et ne pas mettre ordre aux affaires de leur conscience.

Ce qu'on a fait pour les prisons, on l'a fait aussi pour les hospices; on y sème à foison des brochures protes[illegible] ont de nous tomber entre les mains un de ces petits traités [illegible] disant religieux que les prote[illegible] distribuent de tous côtés, dan[illegible] villes, dans les campagnes, dans [illegible] ateliers, les hospices, etc. Il a pou[illegible] tre: *Rose ou la dernière nuit*. C'est l'[illegible] toire d'une femme malade qui [illegible] assistée à la mort par une dame [illegible] sine. L'intention de cette histoire [illegible] évidente. On a voulu montrer qu[illegible] pouvoit très-bien se passer de pr[illegible] à la mort. La malade, qu'on app[illegible] Rose, n'est assistée que par la d[illegible] sa voisine; cette dame ne la qu[illegible] point, ouvre une bible, lui en [illegible] des passages, l'exhorte à avoir [illegible] fiance en Dieu, appelle sur ell[illegible] consolations du Saint-Esprit. [illegible] se confesse en général à cette [illegible] de ses fautes, de sa négligence [illegible] son indifférence pour son salut. [illegible] dame ne lui répond que par des [illegible] sages de la bible. Pas le mo[illegible] prêtres ni de sacremens. Il n'[illegible] d'autre confession que celle fai[illegible] la dame. Cependant Rose meurt. [illegible] nous fait admirer sa *foi et sa pi*[illegible] On fait souhaiter au lecteur d'e[illegible] une fin aussi chrétienne. Ainsi ce[illegible] écrit est manifestement dirigé co[illegible] tre une pratique essentielle de la [illegible] ligion catholique, contre l'obl[illegible] tion de recevoir les sacremens [illegible] mort, quand on le peut. On a v[illegible] faire croire qu'il suffisoit d'une [illegible] ble et des exhortations d'une v[illegible] pour aller au ciel; car Rose en [illegible] rant ne manque pas de dire q[illegible] y va.

Cet écrit est donc tout pr[illegible] tant et insinue les idées prote[illegible] tes. Il y a cependant un e[illegible] où l'auteur de l'histoire se[illegible] s'être oublié, et où son lang[illegible] nous semble pas conforme à la [illegible] trine des protestans. La dame [illegible] fait l'office de ministre et [illegible] exhorte la mourante, lui recomm[illegible] de *ne chercher son salut que da*[illegible] *croix du redempteur*. Cela est-il [illegible] orthodoxe selon le système p[illegible]

s protestans nous accusent
ie parce que nous saluons
ns la croix. Ils disent qu'il
'adresser qu'à Jésus-Christ,
notre seul médiateur : et
e l'on conseille à une mou-
*ne chercher son salut que
croix*. C'est apparemment
action de l'écrivain.

---

vêque de Moulins a donné la
ation au collége royal le 14
limanche du Bon-Pasteur.
proviseur, censeur, aumônier
néral tout le corps enseignant
nt le plus grand prix à cette
errompue depuis quelques
et le prélat en se rendant à
r a recueilli les témoignages
vénération. M. l'aumônier
gué dans la cour de la cha-
. le préfet et M. le maire
part à cette intéressante cé-

e a été célébrée par le pré-
ette belle chapelle, objet de
té de tous les étrangers, et
arations si nécessaires ve-
e terminées. La commu-
é donnée à un nombre con-
d'élèves, grands et petits,
vu avec satisfaction que ces
ens formés par les exhorta-
M. l'aumônier, ne sont point
ant d'autres de leur âge et
osition, dominés par un dé-
respect humain. Pendant
et la communion, un cer-
bre d'élèves ont exécuté plu-
orceaux de musique. M. l'é-
. monté en chaire et a expri-
une courte et touchante al-
combien il se sentoit heu-
cette cérémonie. Il a adressé
unesse des conseils tout pa-
Les élèves ont écouté le pon-
le plus grand recueillement,
uite il a conféré le sacre-
confirmation à ceux qu'on
préparés.

Dimanche, 14 du courant, a eu lieu à Notre-Dame-du-Port, à Clermont, la première communion des enfans. Cette cérémonie, à laquelle présidoit M. l'évêque, présentoit une circonstance particulière. Seize enfans de troupe du régiment en garnison dans cette ville, instruits et préparés par les prêtres de la paroisse du Port, ont participé aux bienfaits du sacrement. Cette fête avoit attiré un concours immense de peuple; on a remarqué M. le colonel du 52e, ainsi qu'un grand nombre d'officiers supérieurs et de militaires. Le lendemain, M. l'évêque a donné, dans la même église, la confirmation aux enfans de toutes les paroisses de la ville.

Le jeudi 11 avril, M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours, a prêché dans la cathédrale de cette ville un sermon de charité en faveur des victimes du désastre de la Martinique. Ce discours précédé et suivi de morceaux de musique a produit un grand effet. La cérémonie s'est terminée par la bénédiction de M. l'archevêque. La quête a produit la somme 2,400 fr. y compris la moitié de la recette des chaises offerte par la fabrique. Jamais à Tours pareille somme n'avoit été réunie dans une seule quête.

A Moulins la quête a eu lieu le dimanche 14, après un discours de M. l'abbé Jardet, à la suite de la lettre pastorale de M. l'évêque. Elle a produit 600 fr.

On vient d'achever l'église de Saint-Martin-de-Fontaine, canton de Mornant, diocèse de Lyon. C'est un monument des plus remarquables du pays. Il est dû au zèle, aux sacrifices et au dévoûment de M. Adrien Colomb, pasteur de cette paroisse. Le publier est un acte de justice et satisfaire aux désirs des habitans.

Fidèle-Aimé-Augustin Lefebvre,

protestant, âgé de 27 ans, a fait abjuration le 5 avril, et a reçu le baptême sous condition des mains du curé de la Gorgue, qui l'avoit instruit et préparé. La Gorgue n'est point dans le Pas-de-Calais, comme l'avoient dit quelques journaux, en annonçant la nouvelle; c'est un village du canton de Marville, arrondissement d'Hazebrouck, diocèse de Cambrai.

Philippe Lemoine, journalier à Septmeries, canton du Quesnoy, diocèse de Cambrai, aime à s'asseoir au banc des chantres, dans sa paroisse, et comme il n'y est point admis, à cause de son caractère voisin de la folie, il s'emporte contre le clergé et les fidèles; ce qui lui a déjà valu plusieurs condamnations en police correctionnelle. Le 16, il comparoissoit de nouveau comme prévenu d'avoir récemment troublé l'exercice du culte, en manifestant pendant le salut la prétention de monter à l'autel; le curé et l'adjoint s'y étant opposés, Lemoine avoit lancé un coup de poing à ce dernier et l'avoit mordu au bras; il a été établi qu'à une époque antérieure le prévenu avoit réussi, pendant l'office, à se placer sur l'estrade du prêtre, et de là avoit béni les assistans avec son bonnet de coton, en signe d'ostensoir; néanmoins le tribunal n'a pas vu dans ces actes la folie suffisamment caractérisée, et il a condamné Lemoine à trois mois de prison, admettant toutefois le dérangement de ses idées comme circonstance atténuante.

Dans sa séance du 9 avril, le comité local d'instruction primaire, à Nîmes, a délibéré que la section catholique du comité, qui n'étoit pas encore organisée, recevroit immédiatement une organisation analogue à celle qu'a reçue depuis longtemps l'autre section. C'est un acte de justice, bien qu'un peu tard[...] Conçoit-on que depuis que l'instru[...]tion primaire est organisée, on n'[...] pas encore songé aux droits et [...] intérêts des catholiques de Nî[...] relativement à leurs écoles? [...] cela tient à un système suivi co[...]tamment dans plusieurs localités, [...] laisser les catholiques dans un [...] d'infériorité et de dépendance à l'[...]gard des protestans.

Une personne honorable de Ba[...] (Corse), émue de l'état de dénûm[...] où se trouvoit l'église paroissial[...] Cardo, en avoit fait restaurer et p[...]dre, à ses frais, l'une des princip[...] chapelles. Le peintre avoit cru [...] rendre le fidèle interprète de la [...] connoissance des habitans en plaç[...] dans cette chapelle et à l'insu de [...] bienfaitrice une inscription qui [...]moignoit de cet acte de munifice[...] et de piété. Quelques individ[...] qu'animoit une aveugle suscepti[...]lité, ayant élevé à ce sujet des réc[...]mations, le conseil de fabrique s'as[...]sembla, et le digne pasteur qui gou[...]verne cette paroisse étoit parv[...]nu à ramener le calme et la m[...]dération dans les esprits. Mais, [...] nuit du 4 au 5, des malfaiteurs [...] sont introduits dans l'église [...] Cardo, et ont effacé l'inscription [...] commis des dégradations dans [...] chapelle. On a peine à concevoir [...] pareils actes d'ingratitude et de [...]pidité. Plainte a été portée au pro[...]reur du roi.

Le 3 mars, la messe a été célé[...] pour la première fois à Constant[...] dans la mosquée du palais d'Ach[...] Bey. Cette mosquée avoit été dé[...]gnée par le lieutenant-général po[...] servir d'église. Elle renferme bea[...]coup de colonnes, et a seulement [...]soin de réparations pour deve[...] une église très-convenable. M. l'ab[...] Suchet, grand-vicaire de M. l'évêq[...] d'Alger, arriva à Constantine à la [...]

février, et disposa tout pour adapter la mosquée au culte catholique. Il dressa un autel, et ordonna les autres travaux nécessaires. La cérémonie du dimanche 3 mars a été fort imposante. L'affluence des militaires de tout grade, et des Européens établis à Constantine, remplissoit la mosquée. M. l'abbé Suchet prononça un discours analogue à la circonstance. Un *Te Deum* fut ensuite chanté. Plusieurs personnes de la ville ont fait baptiser leurs enfans. D'autres, et des militaires, se sont disposés à faire leurs pâques. Les malades surtout sont heureux de pouvoir jouir des consolations de la religion.

Le jeudi 6, M. l'évêque d'Alger est parti pour Bougie, Bone et Constantine; il est accompagné de son secrétaire. La fondatrice des Sœurs dites de l'Apparition, madame de Vialar, est partie sur le même bâtiment avec deux de ses religieuses. Ces dames vont à Constantine pour y soigner les malades. Le voyage du prélat ne doit pas durer plus de quinze jours.

Le jour de Pâque, huit soldats ont fait leur première communion dans l'église d'Alger, et ont reçu la confirmation; le discours prononcé par le prélat, qui officioit dans cette pieuse cérémonie, est, dit-on, un des plus touchans qu'on ait entendus de sa bouche. Mercredi dernier, une Juive a été baptisée dans la chapelle de l'évêché, et un protestant est rentré dans le sein de l'Eglise.

Le 8 avril, le cardinal-archevêque de Malines s'est rendu à Wavre, et y a assisté à une messe du Saint-Esprit pour l'ouverture d'un collége archiépiscopal. M. l'abbé Naret, directeur de l'établissement, a prononcé un discours. Le nouvel établissement sera un grand bienfait pour le pays Wallon.

Le duc et la duchesse de Modène et leur famille ont assisté avec leur cortége aux cérémonies de la semaine sainte, dans l'église paroissiale de Saint-Dominique. Le jeudi saint, ils firent dans la grande salle du palais la cérémonie du lavement des pieds à douze vieux pauvres et à autant de vieilles femmes pauvres, les servirent à table, et firent à pied après le dîner la visite des tombeaux dans sept églises. Le jour de Pâque, les princes et princesses allèrent à la cathédrale pour assister à la messe pontificale, et recevoir la bénédiction papale, que donna M. l'évêque par privilége.

Le mardi de Pâque, un jeune Nubien nommé Sabaa Belet, âgé de dix ans, a reçu le baptême dans l'église Saint-Dominique. Cet enfant avoit intéressé le prince, qui l'a placé à la maison des catéchumènes de l'institut Saint-Philippe Néri. On le conduisit processionnellement le 2 avril à l'église. M. l'évêque lui administra le baptême, et lui donna le nom de François. Le chevalier Gamora, secrétaire du cabinet du duc de Modène, fut son parrain au nom du prince. La cérémonie fut terminée par le *Te Deum* et par la bénédiction du saint Sacrement, que M. l'évêque donna. La famille ducale assistoit à la cérémonie dans sa tribune. Le néophyte en habits blancs fut reconduit à la maison des catéchumènes au milieu des chants et de la musique.

---

* On annonce la mort de M. Jean d'Hormez, patriarche de Babylone, du rit chaldéen. Il est mort à Bagdad au mois d'août dernier, étant âgé de 100 ans, et probablement le doyen des évêques catholiques. Il étoit depuis quarante ans dans la communion de l'Eglise romaine, et étoit archevêque de Mosul. Le 5 juillet 1830, la propagande le reconnut

comme patriarche, et lui laissa l'administration du siége de Mosul, du rit chaldéen. Voyez sur les chaldéens une notice envoyée par par M. Coupperie, dans le tome v des *Annales de la Propagation de la Foi.*

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Les opinions sont devenues en France la seule vertu et le seul mérite dont on se recommande. C'est la condition d'existence des hommes politiques et des hommes publics. On ne s'informe pas s'ils ont des qualités morales sur lesquelles la société puisse se reposer; on ne s'informe que de leurs opinions. Si elles sont de la nuance révolutionnaire qui se trouve en faveur pour le moment, tout est dit; leur fortune est faite jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire, jusqu'au jour où d'autres opinions révolutionnaires d'un meilleur goût et d'une teinte plus forte viendront à se faire préférer et adopter.

Dans un temps où il seroit si nécessaire d'avoir autre chose que des opinions pour replacer l'ordre social sur ses bases, pour guérir les profondes plaies d'un demi-siècle de corruption et d'immoralité, il est triste de n'entendre parler de rien qui ait rapport aux vertus publiques ou privées, aux principes qui constituent l'homme moral et honnête. Non, ce n'est point là de quoi on s'inquiète avec ceux qu'on cherche pour leur confier le maniement des affaires et la direction de la société. Sont-ils sur la vraie ligne de la révolution? Sont ils animés de son amour, et pénétrés de son esprit comme il convient? Ont-ils des opinions parlementaires auxquelles on puisse se fier pour faire la chasse aux doctrinaires d'un côté, et au 15 avril de l'autre? Voilà ce qui décide et tient lieu de tout: de sagesse, de science, de vertus et de moralité.

Ce qu'on a dit de *la loi athée* peut également s'appliquer aux opinions; elles
sont parfaitement libres de ce côté-là
n'y a qu'une chose qu'on ne leur p
point, c'est de rester en arrière du p
grès, et de ne pas suivre le mouvem
des idées parlementaires, qui sont
grande recommandation dans ce m
ment. Malheur aux opinions qui se tr
vens en retard sur ce point! Il f
qu'elles délogent au plus vite des posit
qu'elles occupent encore dans l'admi
tration publique et dans l'état, pour fa
place à celles qui ont le bonheur d'
plus révolutionnaires. Quant aux au
qualités et conditions qui peuvent m
quer aux hommes politiques, ils n'
point à s'en inquiéter; Dieu merci p
eux, on les en tient complètement
tes, pourvu qu'ils aient à présente
opinions conformes à la phase act
de la révolution.

On n'a peut-être jamais connu qu
feue reine Pénélope qui eût été cap
d'assister sans trop d'ennui à tout
que nous avons vu d'arrangemens mi
tériels se faire et se défaire depuis d
semaines. Nos lecteurs n'auroient pas
sez de témoignages de reconnoissan
nous adresser, s'ils savoient comb
nous leur avons épargné de dégoûts et
satiété en ne leur apprenant que la t
lième partie de ce qui s'est passé à ce
jet. Sans doute, il eût mieux valu en
leur épargner le tout; et c'est ce
nous n'aurions pas manqué de faire
l'obligation où nous sommes de faire
sortir pour eux les traits qui peuvent
vir à caractériser l'esprit et le but de
teurs principaux de la crise actuelle

Tout le monde sent qu'il s'agit ici
la révolution d'un pas plus ou moins
sidérable, et qu'il lui en restera cert
ment quelque chose. C'est sur l'éten
du terrain dont elle cherche à s'emp
que roulent les difficultés et la disp
car pour ce qui est de lui en laisser p
dre, il n'y a pas le moindre doute
l'on y consent, et qu'elle n'en occupe
que trop. La résistance qu'elle éprou

e uniquement sur la question jusqu'où cela peut aller sans compromettre l'état actuel des t la sécurité de la situation.

nous devons remarquer sous ce vue, c'est le langage des jour- parti qui obtient ce commence- triomphe. Dans les hommes r montre en scène comme can- omme aspirans du pouvoir, ils s'il n'y a point assez d'étoffe e un habit de la même couleur. iquent, il y a quelque chose à dans les pièces pour les assimi- rendre uniformes. C'est là-des- a presse avancée s'exerce, et ique ce qu'elle entend. Elle en- les opinions qui ont des sacrifi- pour se rapprocher et s'amal- e les autres, soient celles qui us de vivacité révolutionnaire, soit le drapeau le plus fort en ui ait le privilége d'attirer et r tous les autres. Si donc le ncé de la révolution pense s journaux qui lui servent habi- it d'organes, ce n'est pas lui nin de sa hauteur vers les au- tres; ce sont les autres opinions t forcées de monter pour aller ée. Cependant, il faut espérer ambitions satisfaites perdront chose de leur raideur actuelle, sprit du portefeuille leur adou- ra le caractère.

PARIS, 22 AVRIL.

es d'Orléans et de Nemours, e prince de Joinville, partis ven- r Fontainebleau, étoient de re- ris dans la soirée de samedi.

luc d'Orléans a quitté Paris au- pour aller visiter l'armée du

luc de Nemours se rend à Mé- ur prendre le commandement ision. Les ducs d'Orléans et de seront de retour aux Tuileries

bureau définitif de la chambre des députés se compose de M. Hippolyte Passy, président; de MM. Calmon, Cunin-Gridaine, Teste et Etienne, vice-présidens; de MM. Havin, Bignon, Dubois (de la Loire-Inférieure) et Léon de Malleville, secrétaires. Le bureau, ayant à sa tête M. Passy, a été reçu aux Tuileries dans la soirée du 19.

— Vendredi, en prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Passy, dans le discours d'usage qu'il a prononcé, a dit clairement qu'il alloit faire partie d'un nouveau cabinet : ce ministère centre gauche qui devoit se composer du maréchal Soult et de MM. Passy, Thiers, Dupin, Dufaure, Sauzet, d'Argout, n'étoit plus samedi qu'une combinaison éphémère.

— D'après plusieurs journaux du matin, la combinaison ministérielle du moment paroîtroit être un cabinet doctrinaire, ayant toujours le maréchal Soult pour président.

— Un journal de l'extrême gauche dit que si l'on ne connoît pas assez l'esprit de la chambre, il faut que l'on provoque les chefs des partis à s'expliquer ; en un mot, que la chambre soit appelée à voter une adresse au roi, où seront exprimés ses vœux et ses principes.

— Maintenant qu'on le sache bien, dit le *Constitutionnel*, tous les membres du centre gauche sont unis d'un indestructible lien ; car ils savent qu'on cherche à échapper par tous les moyens possibles au système parlementaire que les élections ont voulu faire triompher.

— Le maréchal Soult se rend tous les jours au château. Hier, dans la soirée, le duc de Broglie a été reçu par le roi des Français.

— Il n'y a pas eu de séance publique à la chambre des pairs ni samedi ni aujourd'hui.

— La chambre des députés ne s'est réunie samedi ni en séance publique ni dans les bureaux.

— A la fin de la séance de vendredi, M. Mauguin a demandé à adresser des

interpellations aux ministres sur la situation intérieure, comme aussi à l'occasion du pilote mexicain qui fut enlevé du bâtiment à vapeur anglais l'*Express*. La chambre renvoya les interpellations au lundi suivant. Aujourd'hui, les tribunes étoient remplies long-temps avant l'ouverture de la séance. Les ministres ont d'abord présenté deux projets, l'un portant demande d'un crédit supplémentaire pour le ministère de la guerre (exercice 1839), et l'autre, réglement des comptes de 1836. Un député a demandé ensuite l'ajournement des interpellations, mais la parole a été donnée à M. Mauguin, qui a parlé de différentes combinaisons ministérielles, et a vu les souffrances du commerce dans cette incertitude où l'on est depuis long-temps. Après avoir blâmé le ministère provisoire comme devant prolonger la crise, M. Mauguin a provoqué des explications des personnages qui ont fait momentanément partie d'une combinaison. La chambre a entendu MM. Dupin, Thiers, Passy, et le marquis de Dalmatie, et a renvoyé la suite des interpellations à demain.

— D'après les nouvelles d'Alger du 13, de nombreux ouvriers arrivés dans cette ville avec l'espoir d'y avoir du travail, ne pouvant trouver à s'occuper, sont obligés de mendier dans les rues.

— A la date du 9, la plus grande tranquillité continuoit de régner dans la province de Bone.

— En ce moment six colléges électoraux sont convoqués, savoir : pour le 4 mai, ceux d'Agen (*extrà muros*) et de Mirande, le premier pour remplacer M. Bouet, demissionnaire, et l'autre par suite de la nomination de M. Lacave-Laplagne aux fonctions de conseiller-maître à la cour des comptes ; pour le 10 mai, ceux de Rochefort et de Bayeux ; pour le 11 mai, ceux de Metz (2e arrondissement) et de Pithiviers.

— Le collége électoral de Bourganeuf (Creuse) est convoqué pour le 21 mai, à l'effet d'élire un député, par suite de l'annulation de l'élection de M. Emi[...] rardin.

— Par ordonnance du 19, l[...] sion de l'exportation des grains e[...] provisoirement prononcée par [...] nance du 21 janvier 1839, et m[...] par celle du 4 courant pour le[...] et la farine seulement, cessera [...] ment le 1er mai.

— Une ordonnance, contresi[...] bières, porte que les fonction[...] l'instruction publique qui, ave[...] sation du ministre de l'instructi[...] que, seront attachés, par décisio[...] nistre de la guerre, aux étab[...] d'instruction publique ouverts e[...] conserveront tous les droits de [...] de l'Université.

— Le tribunal correctionne[...] damné, pour vente à l'aide de f[...] et de fausses balances, le sieur [...] boucher à la Chapelle, vendant [...] à un mois de prison, et par [...] femme Mauroy, marchande d[...] demeurant à Paris, rue du Fo[...] Germain, n° 40, à trois mois de [...] 50 fr. d'amende.

— Six canons en bronze p[...] Mexicains au fort de Saint-Jea[...] et apportés en France par la c[...] *Créole*, vont prochainement [...] Paris. Quatre de ces canons, [...] de 3,000 à 3,200 livres et du [...] 12, ont été fondues à Douai [...] années 1688, 1733, 1739 et [...] deux derniers, du calibre de [...] ont été fondus, l'un à Mexico [...] et l'autre à Séville en 1763.

— L'Académie des inscr[...] belles-lettres ayant à nomm[...] correspondans étrangers, a él[...] Ideler, à Berlin ; Welcker, [...] Grimm, à Stuttgard, et Geel [...]

— M. Gay-Lussac ouvrira [...] sept heures et demie du mat[...] séum d'histoire naturelle, so[...] chimie générale, et le con[...] mardi, jeudi et samedi de [...] maine.

— 3,529 mètres de nouveaux égoûts
ont mis prochainement en adjudica-

— Dans la matinée de samedi, un ou-
couvreur est tombé de la toiture de
des pavillons du nouveau palais du
mbourg.

— Les deux arcades des pavillons du
de l'Institut, qui avancent sur le
, vont être démolies.

— Cinq grandes fontaines seront pro-
inement construites dans les Champs-

— Le cours de la Seine va être amé-
é dans toute la traversée du dépar-
ment.

NOUVELLES DES PROVINCES

Il vient d'être établi un service de voitures du Pecq à Versailles, pour correspondre avec les départs et les arrivées du chemin de fer de Saint-Germain.

— Le *Libéral du Nord* ayant trouvé un imprimeur, va recommencer ses publications à Douai.

— Le sieur Raban, graveur, condamné dans l'affaire des munitions de guerre de *la rue Neuve-des*-Bons-Enfans, vient d'être *écroué* à Doullens.

— Le bateau à vapeur le *Castor*, construit au Havre, vient de quitter le port de cette ville pour se rendre à Londres et commencer le service qu'il est destiné à faire avec le *Pollux*, aussi construit au Havre, entre Londres et le port de Saint-Valery-sur-Somme.

— Le conseil général d'Eure-et-Loir est convoqué pour le 30 avril, à l'effet de délibérer sur les plans et devis de la construction d'une école normale à Chartres.

— Un incendie a détruit, pendant la nuit du 17 au 18, une usine dans la ville d'Ambert. Grâce à la promptitude des secours, les maisons voisines, qui paroissoient fort menacées, ont été préservées. On lit dans la *Gazette d'Auvergne* que MM. les ecclésiastiques d'Ambert n'ont pas quitté le lieu du sinistre et ont été vus au milieu des travailleurs pendant le danger.

— On parle de travaux arrêtés par le conseil général des ponts-et-chaussées, pour l'amélioration du port de Redon (Ille-et-Vilaine),

— Le conseil de guerre maritime, nommé par ordonnance du 16 mars dernier, s'est assemblé, le 13, à bord de l'*Amiral*, dans le port de Brest, pour juger la conduite du capitaine de vaisseau Bazoche, relativement à la perte de la frégate l'*Hermione*, qu'il commandoit. Le contre-amiral Arnous Dessaulsays, rapporteur, ayant établi que M. Bazoche avoit constamment agi avec une entière connoissance de son état et de ses devoirs, a rappelé que ce commandant, faisant le blocus du Mexique, fut réduit, lors de l'invasion de la fièvre jaune à bord, à recueillir l'eau de pluie sur des tentes, et que pendant que tous ses officiers étoient en proie à la maladie, il maintint une telle discipline, que sur 37 bâtimens qui tentèrent de sortir des ports du Mexique, 36 furent arrêtés. Le président du conseil, le contre-amiral Le Coupé, après qu'on eut entendu le défenseur, a prononcé un jugement déclarant le capitaine Bazoche acquitté honorablement.

— M. Isidore Marguerith, chirurgien-interne des hôpitaux de Lyon, vient de mourir. Les obsèques de M. Marguerith, qui avoit reçu les secours de la religion, ont eu lieu, le 17, à l'Hôtel-Dieu. Une foule considérable a suivi son cercueil au cimetière de la Madeleine, sépulture et des pauvres et des fonctionnaires de la maison. Les respectables Sœurs, dit le *Réparateur* de Lyon, les dignes Frères de la maison, les chirurgiens de tous les hôpitaux et enfin toute l'école de Médecine ont accompagné le cercueil. Quatre discours ont été prononcés. M. Marguerith, dont le dévoûment étoit bien connu, s'étoit rendu à Marseille au moment où le choléra y exerçoit ses ravages.

— MM. Ozanneau et Geoffroi Saint-Hilaire, inspecteurs-généraux de l'Université, sont actuellement à Lyon.

— L'effectif du dépôt de mendicité de Lyon étoit, le 16 avril, de 85 hommes et 101 femmes.

— Le *Réparateur* de Lyon parle de nouvelles grottes qui viennent d'être découvertes dans une montagne calcaire de la commune de Vallon (Ardèche), non loin de celles déjà connues.

— Un étudiant en médecine de Montpellier, nommé Martin, traduit devant le conseil académique de cette ville, pour s'être servi d'un diplome de bachelier ès-lettres qui ne lui appartenoit pas, vient de perdre les inscriptions qu'il avoit prises jusqu'à ce jour, et d'être exclus, pendant six années, de toutes les académies du royaume.

— Le tribunal de simple police de Bordeaux a, pendant le premier trimestre de 1839, prononcé 229 condamnations.

— La *Guienne* rectifie ce qu'elle a publié concernant un médecin de Bordeaux. Le père de l'enfant avoit écrit à ce journal dans un moment de trouble et sous l'impression de faits mal rapportés par des voisins. M. S. n'étoit pas monté par hasard auprès de l'enfant, mais bien parce qu'un locataire l'avoit envoyé chercher.

— Le *Mémorial Bordelais* dit que dans la nuit du 17 au 18, on a volé à un riche Espagnol habitant Bordeaux, une somme de 250,000 fr.

— On écrit de Saint-Julien (Médoc), qu'une voiture de l'entreprise des maîtres de poste a versé à la descente du château de Beychevelle. Le conducteur a été tué sur le coup; six voyageurs ont été grièvement blessés.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le général Elio, promu par don Carlos au commandement général de la Navarre, vient d'adresser aux habitans une proclamation où respire le zèle le plus ardent et la fidélité la plus pure pour la cause comme pour la personne du roi. Il leur annonce qu'ils le trouveront à toute heure, quand ils auront besoin d[e sa] protection et de sa justice, et qu['il est] fermement décidé à réprimer to[us les] désordres et les excès, partout où il [les ren]contrera.

— Un des derniers courriers d[e l'An]dalousie a été retardé par un lon[g dé]tour qu'il a dû faire pour éviter les [déta]chemens de troupes carlistes qui co[upent] les chemins. Il est arrivé quelque c[hose] de plus fâcheux encore à un des pr[éce]dens courriers de Madrid; arrêt[és en] route par les carlistes, ils ont br[ûlé la] correspondance, et jusqu'à la malle.

— On paroît toujours attendre à [Ma]drid qu'il y ait un nouveau minist[ère en] France pour en tailler un sur le [même] modèle en Espagne. Aussi désign[e-t-on] déjà celui qui sera choisi dans la [fraction] révolutionnaire que représente le [côté] gauche de la chambre des député[s de] Paris.

— La composition du nouveau co[nseil] de don Carlos inspire, dit-on, beau[coup] de confiance par sa sagesse, sa mod[éra]tion et ses lumières. Un de ses prem[iers] actes a été de décider que les propri[étés] qu'on avoit saisies dans les quatre [pro]vinces soumises au roi, comme app[arte]nant aux partisans déclarés de l'us[urpa]tion, seront relevées du séquestre et [ren]dues à leurs propriétaires. C'est à l'ar[che]vêque de Cuba, long temps connu [sous] le nom de *père Cyrille*, qu'on fait [hon]neur de cette mesure.

— On annonce que Saragosse est [dans] la plus vive agitation par suite de l'é[chec] que la division du général Van-Hale[n a] essuyé dans sa tentative contre Se[gura]. L'irritation du parti révolutionnair[e est à] son comble contre le général et contr[e les] autres officiers, à cause de l'état de dé[cou]ragement qui les empêche de vouloi[r re]commencer la même expédition. A [Ma]drid, on sait également très-mauvai[s gré] à Van-Halen d'avoir reconnu au gé[néral] Cabrera son titre de *comte de Mor[ella]* dans l'acte par lequel ils ont traité [en]semble de l'échange des prisonniers.

— Dans une circulaire que le minis[tre]

finances vient d'adresser aux intendants des provinces, il se plaint de ce que le recouvrement des contributions de terre ne produit que des sommes insuffisantes ; et il leur enjoint d'avoir à y mettre plus d'activité.

— A la fin du mois de février, il avoit été vendu au-delà de 18,000 lots de *propriétés nationales*, dont le montant s'élève à près de 220 millions de francs.

Le général polonais Skrzynecki, dont on avoit annoncé le départ de Belgique, est toujours à Bruxelles.

— On lit dans la *Vedette du Limbourg* qu'un affreux incendie vient de détruire presque en totalité la petite ville de Stockheim, du canton de Mechelen. Dix maisons situées à l'écart ont seulement été épargnées par les flammes. La tour de l'église a été fort endommagée, mais l'église et la cure se sont trouvées préservées. On élève le chiffre des maisons détruites à 140.

— Le grand-duc héréditaire de Russie et la cour de Hollande ont quitté Amsterdam le 18, pour retourner à La Haye. La veille, le grand-duc avoit visité avec la famille royale la cabane du czar Pierre, à Saardam. La princesse d'Orange, propriétaire de cette cabane, a offert un pompeux déjeûner à l'hôte illustre, et lui a présenté, à la manière des Russes, du pain et du sel, ce qui, chez les peuples du nord, est le signe de la plus haute hospitalité.

— D'après la *Gazette d'Augsbourg*, le grand-duc héritier de Russie n'iroit point à Londres.

— Les traités définitifs de séparation de la Belgique avec la Hollande ont été signés le 19 par la conférence de Londres.

— Lord John Russell s'est trouvé assez indisposé à la fin de la séance des communes du 16, pour qu'un médecin vînt le visiter avant qu'il montât dans sa voiture pour retourner à son hôtel.

— Sir Robert Peel avoit proposé un amendement à l'occasion de la motion de lord John Russell. Cet amendement qui tendoit à faire improuver par la chambre des communes la politique suivie en Irlande, a été rejeté par 318 voix contre 296. La chambre des communes a donc donné un témoignage de son adhésion à la politique des ministres à l'égard de l'Irlande, et ce témoignage se trouve complétement opposé aux dernières démarches de la chambre des lords.

— Le *Morning-Post* dit que la reine a ordonné le paiement sur sa cassette, de 50 pour 100 aux nombreux créanciers du feu duc de Kent, son père.

— On lit dans le *Standard* que, d'après une correspondance de la Jamaïque, du 9 mars, les nègres refusent toujours de travailler.

— Le mariage du marquis de Douro, fils aîné du duc de Wellington, avec lady Elisabeth Hay, fille du marquis de Tweeddale, a eu lieu, le 18, à Londres.

— La question des frontières de l'état du Maine sera réglée, d'après une correspondance du Nouveau-Brunswick du 20 mars, sans que les deux nations soient forcées de recourir aux armes.

— Il résulte d'un relevé officiel soumis au parlement britannique, que pendant l'année 1837, il a été importé en Angleterre 1,255.920 paires de gants de peau de l'étranger, et pendant l'année 1838, 1,152,242 paires.

— A la date du 8, la reine dona Maria n'avoit pas encore pu former son nouveau ministère.

— Le roi de Naples a fait manœuvrer, le 5, en présence de l'archiduc Charles, son beau-père, 41 bataillons et 32 escadrons, réunissant ensemble 24,000 hommes.

— On dit que le roi de Hanovre convoquera les états vers le 15 mai.

— Il y a eu de nombreuses promotions dans l'armée autrichienne. Le prince de Metternich accompagnera l'empereur à Presbourg, lors de l'ouverture de la prochaine diète de Hongrie.

— D'après un journal allemand, le

maréchal Marmont se disposeroit à rentrer en France.

— D'après une correspondance de la Nouvelle-Orléans du 1er mars, il se passeroit dans la politique du gouvernement américain des événemens capables de faire croire à la probabilité de quelque complication extérieure assez prochaine. Des ordres secrets d'armemens maritimes auroient été transmis dans tous les ports; des mesures aussi auroient été prises afin de concentrer dans les parages du sud les forces navales de l'Union.

— Un relevé fait aux Etats-Unis de tous les désastres survenus, par suite d'explosion de chaudières de bateaux à vapeur, dans le courant de l'année 1838, porte à 1080 le nombre des personnes qui ont perdu la vie par suite de ces accidens.

Dans le dernier numéro, le titre d'un ouvrage annoncé au haut de la seconde colonne de la première page se trouve mal présenté. Il faut lire : *Instructions familières sur la foi et la morale catholiques*, *traduites de l'anglais de Joseph Curr*. Cet ouvrage est approuvé et recommandé par M. l'Archevêque.

Le Gérant, **Adrien Le C[lere]**

BOURSE DE PARIS DU 22 AV[RIL]

CINQ p. 0/0. 110 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. [00 c.]
Act. de la Banque. 2675 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris 0/0 fr. 00 [c.]
Oblig. de la Ville de Paris 1195 fr. [00 c.]
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux 1250 fr. 00 c.
Rentes de Naples 101 fr. 45 c.
Emprunt romain 103 fr. 1/4
Emprunt Belge 101 fr. 3/4
Emprunt d'Haïti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr. 0,0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET [C^e], rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi

s'abonner des
chaque mois.

N° 3115.

JEUDI 25 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

: *l'administration temporelle oisses*, par M. l'abbé Affre, ne, vicaire-général de Paris. ème édition. (*Sous presse.*)

---

apprécier les avantages de velle édition, il est bon de la marche de l'auteur dans précédentes. La première, it en 1827, contenoit une uccincte de la législation et isprudence alors existantes fabriques, les cures, la séglises, les délits commis à de l'exercice du culte.

urté, la méthode, la préci-xactitude des décisions assu-l'ouvrage un rapide débit. ur eût alors essayé d'entrer s les développemens dont n étoit susceptible, il eût pu donner une idée plus ase de sa science comme lé-ais il eût été obligé de se li-les discussions fort longues ésultat eût pu être contesté, l'attendant auroient peu sa-l'administrateurs qui recher-vant tout des règles prati-temps a fait ce que les plus controverses n'auroient pu mesure que des débats se rés, que des arrêts adminis-t judiciaires sont intervenus terminer, que des juriscon-t discuté des questions con-s, que l'expérience person-l'auteur lui a révélé de nou-plications, il a pu traiter, dre les points de droit les ques, les plus importans à éclaircir, dans les nouvelles éditions du *Traité des paroisses*. C'est ainsi que la deuxième et troisième édition ont reçu des accroissemens considérables. Mais la quatrième est sous ce rapport incomparablement plus riche que les précédentes. Depuis 1834, époque de la publication de la troisième, il s'est élevé plus de contestations, et, par conséquent, il a paru plus de jugemens, d'avis et d'arrêts du conseil d'état, de consultations de jurisconsultes, que dans les trente années précédentes. Rien de ce qui peut intéresser les églises paroissiales dans ces nombreux documens n'a été omis. Ces décisions nouvelles sont entrées naturellement dans le plan antérieur de l'ouvrage, mais ils ont considérablement augmenté chacune de ses parties. Ce n'est donc point un calcul que l'auteur regarderoit comme très-peu délicat, mais la force même des choses, qui l'a contraint de donner à cette nouvelle édition une grande supériorité. On y trouvera trois fois plus de matière que dans la première, et presque le double que dans la troisième. Cependant l'auteur s'est astreint à ne présenter que des décisions sommaires, sauf à en discuter un petit nombre, dans le double intérêt de la religion et de l'équité.

Les principales augmentations ont été nécessitées par les difficultés qu'ont fait naître les assemblées des fabriques, la perception du casuel, les fondations, les dons et legs, les réparations des églises, la comptabilité, etc.

L'auteur n'avoit point parlé dans les précédentes éditions, des fabriques des cathédrales. Un article leur a été consacré dans la quatrième.

L'auteur a pu renfermer son travail ainsi augmenté dans un volume, en employant un caractère plus fin, en donnant des pages plus remplies et en supprimant la table chronologique des lois et décrets.

Il s'est décidé à cette suppression par le motif que la substance des documens dont elle renferme le texte est contenue dans le corps de l'ouvrage, et que l'analyse des autres ne peut être d'aucune utilité. Le texte des lois et décrets n'a de prix que lorsqu'il s'élève une contestation dont le jugement est déféré à l'administration ou aux tribunaux. Mais dans ce cas rien n'est plus facile que de trouver le texte de la loi du 18 germinal an x, du décret du 30 décembre 1809, et de quelques autres qui sont imprimés soit à part, soit dans les almanachs du clergé ou dans d'autres recueils. Nous croyons du reste que l'auteur se propose d'en faire imprimer la collection, avec des annotations tirées des actes législatifs, des arrêts, des avis du conseil d'état et des circulaires ministérielles.

Mais une telle collection devra être fort étendue, et peu nécessaire à un grand nombre d'ecclésiastiques qui exercent le ministère.

Malgré le retranchement dont nous venons de parler, et l'adoption d'un caractère moins gros, la nouvelle édition formera un volume in-8° de 600 pages, qui paroîtra dans les huit premiers jours de juin, à la librairie d'Adrien Le Clere et comp. Prix 5 fr. 50 c.

Traité abrégé de l'administr[...] porelle des paroisses, r[...] l'auteur lui-même. 1 v[...] Prix : 1 fr. 75 c., et 2 fr[...] de port.

Cet abrégé est surtout d[...] élèves des séminaires do[...] moire seroit surchargée pa[...] détails et les développem[...] jurisprudence fort compliq[...] par là même plus adapté a[...] des paroisses rurales dans [...] les fabriciens ne rencontre[...] administration facile. Ils ser[...] embarrassés qu'éclairés, si [...] tion complète des principes [...] plications les plus usuelles [...] on ajoutoit les innombral[...] tions que les débats élevés [...] tribunaux ou devant l'ad[...] tion ont rendues nécessa[...] abrégé, quoique réduit à 2[...] est aussi étendu que la pre[...] tion de l'ouvrage complet [...] ferme plusieurs solutions [...] trouvent pas dans celle-ci. [...] ne s'est décidé à le publie[...] la demande de plusieurs [...] grands-vicaires, supérieurs [...] naires. Comme il est destiné [...] ses les moins riches, il a v[...] le prix en fût aussi modique [...] possible. Il a été diminué p[...] moitié.

NOUVELLES ECCLÉSIAST[...]

PARIS. — Le comité ce[...] souscription pour la Mar[...] publié la 2e liste des dons [...] les victimes du desastre. [...] avec la 1re liste un total de [...] La plus forte offrande est [...] M. l'Archevêque de Paris, [...] voyé 23,170 fr., à valoir su[...] duit des quêtes faites dans [...] cèse.

Il existoit, comme on sait

restauration une œuvre de charité connue sous le nom d'Association de Saint-Joseph, et qui avoit pour objet de payer l'apprentissage de jeunes ouvriers, et d'assister au temporel et au spirituel les hommes de cette classe. L'association étoit sous le patronage de M. le duc de Bordeaux, et M. le baron de Damas, gouverneur du prince, en étoit le président. Aussi cette œuvre de charité fut réputée en 1830 œuvre politique. On dispersa les ouvriers et l'on s'empara des fonds. Le sieur Aufray fut autorisé par le tribunal à gérer les biens de l'association. Or, il y avoit trois inscriptions de rentes sur l'état, faisant en tout 2,790 fr., qui étoient au nom de M. de Damas. M. Aufray demanda qu'elles fussent inscrites au nom de la caisse des dépôts et consignations. Une ordonnance de référé prescrivit le transfert, mais la cour royale infirma, et renvoya les parties à se pourvoir.

M. le baron de Damas a présenté le 21 mai 1838 une demande portant qu'il est titulaire inscrit des rentes, que son titre est authentique, et que foi doit lui être due, que le refus *qu'a fait le trésor* de payer jusqu'à ce *jour seroit* une véritable confiscation, etc. Le préfet de la Seine a opposé à cette demande un déclinatoire que le tribunal de la Seine a rejeté le 12 janvier dernier, en se déclarant compétent. Alors l'administration a élevé un conflit, mais ce conflit a été annulé par le conseil d'état le 18 avril, sur les observations de M. Verdières, avocat de M. de Damas, et sur les conclusions conformes de M. Marchand, maître des requêtes, faisant fonctions de ministère public. Ainsi la question est renvoyée à l'autorité judiciaire.

En vertu d'un mandement de M. l'évêque de Saint-Flour, une quête a eu lieu dans sa cathédrale, le jour de Pâque, à l'office du soir, pour les plus pauvres victimes du tremblement de terre de la Martinique. Le mandement prescrivoit une quête générale dans toutes les églises du diocèse pour le même objet, le dimanche qui suivroit la réception du mandement. Le prélat faisoit cet appel à la charité des fidèles, d'après le désir des membres du comité central des souscriptions en faveur des victimes du désastre. Il ordonnoit aussi que dans toutes les églises on dît un *De profundis* pour ceux qui auroient péri dans cette catastrophe.

M. l'évêque d'Agen a adressé à ses curés une circulaire pour la même fin. La quête a dû avoir lieu dans la cathédrale le dimanche 21.

A Arras, ainsi que dans toutes les églises du diocèse, la quête aura lieu le 1er mai, conformément à une circulaire de M. l'évêque.

Avant que l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît, diocèse d'Orléans, n'eût été comprise parmi les édifices monumentaux, la commune avoit déjà concouru à sa restauration pour 6,000 fr., le conseil-général, pour 11,000 fr., les ministres de l'intérieur et des cultes, pour 22,000 fr.; déjà près de 40,000 fr. avoient été dépensés, lorsque l'état a consenti à s'en charger. Maintenant la charpente, la toiture, la flèche du clocher, dont la chute étoit imminente, sont parfaitement rétablies. Sur une douzaine de croisées qui étoient murées, plusieurs ont déjà été rouvertes, et il est bien à désirer que les autres le soient de suite; cette opération préserveroit le monument d'un reste d'humidité qui naguère encore pénétroit sous les voûtes et même dans l'intérieur des gros murs.

Des travaux intérieurs pour la consolidation des voûtes ont été exécutés aux nefs latérales et aux deux croisillons; et plusieurs gros murs, repris presque en entier, assurent maintenant la solidité de tout l'édifice.

Les cryptes placées sous le sanc-

tuaire viennent d'être dégagées des immondices, qui s'élevoient, en certains endroits, jusqu'à six ou huit pieds de hauteur. Elles masquoient entièrement toutes les fenêtres des cryptes, et entretenoient, sur tous les points de l'église, une humidité constante qui compromettoit sa solidité.

Les habitans de Saint-Benoît, qui, depuis trente ans, ont déjà sacrifié près de 20,000 fr. à l'entretien de ce monument, viennent encore de prouver combien ils portent d'intérêt à sa conservation, en faisant eux-mêmes 2,000 mètres cubes de déblais. Quelques monnoies, différens ornemens architecturaux, et une longue série de tombeaux et de squelettes ont été découverts dans les fouilles.

Le péristyle, construction évidemment romane, débarrassé des cloisons qu'on y avoit pratiquées, produit déjà un bel effet; il sera mieux encore lorsqu'on aura démoli le mur latéral du sud, ce qui mettra ce portail à jour sur trois sens. D'énormes pierres de Mallevaux attendent, sous le péristyle, le ciseau du sculpteur; elles sont destinées à remplacer des chapiteaux que le temps a entièrement mutilés et presque détruits. Ces nouveaux bas-reliefs représenteront probablement la suite des emblêmes qu'on remarque sur les colonnes voisines : tels que les *Chevaux de l'Apocalypse*, la *Jérusalem céleste*, la *Chute de l'homme* et la *Rédemption*, l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Fuite en Egypte*, etc.; ou bien comme sur d'autres chapitaux, la suite de la *Vie de saint Benoît.*

La saison d'hiver a fait suspendre les travaux; mais nous espérons qu'ils vont être continués. On doit faire ouvrir les hautes fenêtres du premier étage de la tour du péristyle, où étoit jadis la chapelle des abbés commendataires. La voûte de ce premier étage, sur laquelle repose toute la charpente du clocher, d[...]ment être reprise. Elle mena[...] par l'effet de la chute d'un[...] d'un poids de plusieurs [...] qui, en tombant du second [...] ébranlé plusieurs cintres et [...] les clefs.

La porte du nord et ses [...]tes d'un si riche travail, l[...]lon sud, la précieuse mos[...] sanctuaire, les chapelles [...]vet, le carrelis, etc., doivent [...]cessivement réparés; enfin, [...]sage, pour l'église de S[...]noît, une restauration com[...] commission des monumen[...]ques a été d'avis qu'elle en[...]gne, et le gouvernement l[...]signé le nº 10 dans le classe[...]néral des monumens à [...] Ainsi, elle se trouve plac[...] celles de Cunault (Maine-e[...] d'Issoire, d'Ottmarsheim [...] Rhin), de Saint-Jacques-d[...] etc.

Il résulte d'un arrêt de [...] royale de Bordeaux, du [...] 1838, que les fabriques o[...] pour exercer les actions rela[...] propriété des églises, quand [...]munes refusent ou néglige[...] exercer elles-mêmes, et q[...] qui ont restitué aux fabr[...] biens qu'elles possédoient [...]nement, et qui n'avoient [...] vendus, forment un ti[...]sant, en vertu duquel les [...] peuvent revendiquer les bi[...] restitués. Cet arrêt a été r[...] l'affaire de la fabrique [...] Laurent-d'Arc qui réclamo[...]rain autour de l'église, [...] soutenoit en être une dépen[...]

Le *Journal des conseils d[...]* qui rapporte le texte de [...] ajoute que la question de [...] qui, des fabriques ou des co[...] appartient le droit d'inten[...] soutenir des actions relat[...] propriété des églises, n'a p[...]

plue uniformément par les cours. Les unes, par des arrêts que nous ne saurions approuver, dit-il, ont attribué ce droit exclusivement aux communes; telles ont été les cours de Poitiers, de Grenoble et de Limoges, par leurs arrêts du 29 février 1835, 2 janvier 1836 et 3 mai suivant. D'autres ont attribué le même droit exclusivement aux fabriques; comme la cour de Nancy, par arret du 18 mai 1827, et la cour de cassation, par arrêt du 6 décembre 1836. Enfin, d'autres cours reconnoissent ce droit concurremment aux fabriques et aux communes; c'est ce qu'ont fait la cour de Paris, par son arrêt du 29 décembre 1835, et celle de Bordeaux, par l'arrêt ci-dessus mentionné.

Il nous semble, dit en finissant le même journal, que ce droit ainsi partagé ne sauroit être raisonnablement contesté aux fabriques; au surplus cette question tomberoit, si l'on reconnoissoit, comme nous croyons qu'on devroit le faire, que les fabriques sont seules propriétaires des *églises* et presbytères d'origine *nationale*.

Une pieuse cérémonie a eu lieu le dimanche 14 avril, au pénitencier de Saint-Jean, à Bordeaux. Sur 40 et quelques détenus, 13 ont fait leur première communion, et plusieurs autres l'ont renouvelée. De jeunes savoyards et des orphelins de la Teste, recueillis par M. Dupuch, se sont joints aux premiers. En tout, il y avoit 40 communians. La messe a été célébrée par M. l'abbé Georges, curé de la cathédrale, qui a prononcé un discours avant la communion, et a rappelé les bienfaits du généreux prêtre à qui on doit cet établissement, et que la providence a élevé depuis à l'épiscopat. Le soir, la rénovation des vœux du baptême avoit encore attiré nombre de fidèles. Le lundi précédent, la même cérémonie avoit eu lieu au pénitencier des jeunes filles, sur le chemin du Sablonat. Le zèle et la charité de M. l'abbé Buchou, qui a succédé à M. Dupuch dans la direction de ses œuvres, méritent des éloges pour l'ordre et la sagesse de son administration. Les jeunes détenus paroissent heureux; ils se livrent sans peine à leurs travaux. La religion les entoure de ses soins et verse un baume consolateur sur ces cœurs déjà égarés par les passions.

Depuis le douzième siècle, le Roussillon, dans des temps de sécheresse, invoque la protection de saint Ganderèque (1). Autrefois la châsse du saint étoit déposée dans le monastère de Saint-Martin du Canigou, à dix ou douze lieues de Perpignan. Lorsque les prières publiques devoient avoir lieu pour demander la pluie, une députation du clergé, du consulat et des habitans se rendoit processionnellement de Perpignan à Saint-Martin, pour aller y chercher la statue du saint. Aujourd'hui ses reliques sont confiées à la cathédrale de Perpignan. Le 14 avril ont fini les prières publiques qui ont eu lieu pour obtenir la pluie. Une procession générale a parcouru toute la ville. Plus de cent cinquante cultivateurs, portant des flambeaux, l'ont suivie dans un religieux recueillement. A sa rentrée à la cathédrale, la vaste nef n'a pu contenir la foule qui s'y pressoit pour assister aux prières et au salut.

Certains fonctionnaires sont vraiment animés d'un zèle extraordinaire pour tout ce qui concerne la religion et le clergé. Ne voilà-t-il pas qu'un sous-préfet, placé dans un département de l'est, vient de se faire lui-même coadjuteur de M. l'évêque du

(1) Nous ne trouvons point le nom de ce saint dans les vies des saints ni dans les Martyrologes.

diocèse! Ce coadjuteur de nouvelle fabrique, mû par un sentiment de compassion pour le grand âge du prélat, s'est chargé de presque toute la besogne. Il s'est d'abord adjoint plusieurs vicaires-généraux, choisis parmi les fabricans, les avocats, etc. en sorte que le diocèse n'a pas son égal dans tout le monde catholique. Outre les vicaires-généraux en robes longues, il aura des vicaires-généraux en robes courtes, pour tous les goûts et toutes les opinions.

Après avoir constitué son vicariat-général, M. le sous-préfet a mis la main à l'œuvre; il a commencé par une verte mercuriale adressée aux maires des communes qui composent la paroisse de B., pour n'avoir pas mis obstacle, *au nom de la liberté des cultes,* à la retraite qui a eu lieu dernièrement dans cette paroisse; puis est venue une distribution d'éloges aux maires qui n'ont pas eu de retraites dans leurs communes, éloges, à dire vrai, assez peu mérités, puisqu'aucun maire du pays ne peut revendiquer l'honneur d'avoir empêché une retraite; puis il s'est occupé à faire peser *charitablement et philosophiquement* sur le compte des curés, les troubles qui naissent quelquefois dans le sein des conseils municipaux, dans les cabarets, ou dans quelques têtes chaudes de leurs paroisses, après, il a fallu changer quelques curés qui n'avoient pas le bonheur d'être aimés de tous les esprits forts de l'endroit. Cependant, pour être impartial, il faut ajouter que sur les réclamations d'un de ses vicaires-généraux en robe courte, ledit coadjuteur a fait rester dans sa paroisse un curé qui venoit de recevoir son changement, parce qu'il avoit été signalé à l'évêché par lui comme un sujet de troubles dans sa paroisse; en un mot, sacristies, confessions, églises, curés, tout est devenu objet de sollicitude pour ce zélé personnage.

Il n'y a que quelques curés ultra-patriotes, qu'il laisse reposer en paix; ils peuvent suivre quelle route ils veulent, pourvu qu'ils ne s'avisent pas de prendre à droite. En voici une preuve assez sensible : A trois quarts de lieue de la résidence du sous-préfet, se trouve un de ces curés ultra-patriotes qui sont à la hauteur des circonstances; ce curé a fait souvent chanter la messe dans son église par un prêtre interdit; il a baptisé sans permission, et hors le cas de nécessité, des enfans qui n'étoient pas de sa paroisse; et aux dernières élections, où il n'avoit rien à chercher puisqu'il n'est pas électeur, il a cabalé de toutes ses forces pour gagner des électeurs aux candidats de la coalition; d'ailleurs, il ne fait jamais d'instructions; dans son église, il n'ouvre jamais la bouche que pour parler à ses paroissiens des hauts faits de Napoléon et de Lafayette. Oh! voilà un bon curé, un curé modèle aux yeux du sous-préfet coadjuteur et de ses vicaires-généraux; aussi est-il prôné, visité et encensé par eux.

Au milieu de toutes ces graves occupations, M. le sous-préfet a vu arriver les élections, et avec elles un surcroît de travail; car on assure qu'il a travaillé en même temps pour les 221 et pour les 213. Ceci ne surprendra personne, si l'on fait attention qu'il sait se faire tout à tous, en politique comme en religion. Dans le lieu de sa résidence, il laisse ignorer à tout le monde quelle est sa foi religieuse; il ne met jamais le pied à l'église, ses grands-vicaires ne le souffriroient pas; mais quand il est en tournée dans certaines paroisses rurales, il assiste aux offices, il proteste qu'il a beaucoup de religion, etc. C'est ce qu'il a fait encore dernièrement dans une réunion des maires de son canton : après avoir exhorté vivement ces fonctionnaires à s'opposer aux missions, et à le prévenir promptement s'il arrivoit jamais qu'on en

fit dans leurs communes, s'apercevant tout à coup que quelques-uns d'entre eux sourioient, il s'est écrié naïvement : *Vous croyez peut-être que je n'ai point de religion ; detrompez-vous, j'en ai peut-être beaucoup plus que vous.* Mais il paroît que cette pieuse exhortation de M. le coadjuteur n'a pas triomphé de l'incrédulité des maires présens ; car ils ne dissimulent pas qu'ils ne se sentent pas la moindre envie d'aller passer la journée à l'église pour s'assurer si l'on y donne une retraite, c'est-à-dire, si l'on se confesse, si l'on fait des catéchismes, ou d'autres instructions.

Suivant les désirs témoignés par le roi Léopold, de voir s'élever sur la place de la Reine, en face de la rue Royale, à Bruxelles, un monument destiné au culte catholique, le gouvernement belge vient de décider qu'il interviendroit dans cette construction pour une somme de 200,000 fr.; déjà le plan d'une église moderne en a été dressé par M. l'architecte Suys, et il paroît que la direction des travaux sera confiée à M. Vifquin.

Par une ordonnance nouvellement publiée, la vertu du clergé va de nouveau être soumise à une rude épreuve dans le canton d'Argovie qui semble se distinguer dans ce genre de guerre de la force brutale contre l'homme pacifique. Cette ordonnance proclame la mise définitive à exécution des articles de Baden, notamment l'art. 8, quoique ces articles aient été frappés de réprobation par le chef de l'Eglise. L'on peut prévoir d'avance combien cet acte anti-religieux va combler la mesure de consternation de ce malheureux peuple opprimé dans ses croyances. Il aura pour résultat d'imposer aux catholiques d'Argovie des prêtres anti-catholiques et même anti chrétiens, imbus des doctrines de Strauss. Il est étonnant que le gouvernement n'ait pas mieux profité de la leçon que celui de Zurich a reçue.

C'est par le sentiment de la peur d'éventualités peu rassurantes qui pourroient naître des mesures impolitiques qu'on ne cesse de créer et d'en poursuivre l'exécution avec autant d'ardeur, que le gouvernement a pris des mesures de précautions qui décèlent son anxiété. Ces précautions consistent, entr'autres, à avoir placé sous la surveillance sévère du décanat MM. les curés révoqués de leurs fonctions pastorales de Vohlen, Boswyl, Bunzen et Auw, les religieux capitulaires des couvens de Muri et d'Engelberg, tous zélés et distingués ouvriers apostoliques pour le salut des ames, sans qu'il soit parvenu à la connoissance d'aucune personne que ces dignes ecclésiastiques se soient mêlés, en aucune façon, d'affaires politiques. Des sbires, des espions sont envoyés à leur suite jusque dans le sanctuaire du Seigneur, et, au moindre geste, à une parole indiscrète échappée, ordre de les appréhender au collet, de les conduire en prison et de là en exil.

Ce n'est point l'*Observateur autrichien* qui a relevé les erreurs de la *Gazette d'état de Prusse*, sur la législation relative aux mariages mixtes, comme nous l'avons dit dans notre numéro du jeudi 18 ; c'est la *Gazette universelle* d'Augsbourg. Mais ce journal ne paroît pas moins bien informé, et les détails qu'il donne sur la législation autrichienne méritoient d'être reproduits :

« Il a paru dans la *Gazette d'état de Prusse* du 25 mars, un article intitulé : *Quelques observations tirées de la législation autrichienne sur les affaires ecclésiastiques et le mariage* ; cet article renferme plusieurs inexactitudes importantes.

« Il est vrai que dans le décret du 13 octobre 1781 qui garantit aux protestans

le libre exercice de leur culte dans les états héréditaires d'Autriche, il est établi en principe que tous les enfans des deux sexes, nés d'un père catholique, doivent eux-mêmes, et sans information préalable, être élevés dans la religion catholique. Il est vrai aussi que les enfans nés d'un père protestant (l'expression *évangélique* est totalement étrangère au droit autrichien) et d'une mère catholique, appartiennent au contraire selon leur sexe, ou à la religion de leur père ou à celle de leur mère. Mais dire que cette loi, destinée à faire cesser la coutume d'exiger des époux un engagement par écrit au sujet de l'éducation de leurs enfans, soit, sous ce rapport, autre chose qu'une instruction adressée à l'autorité civile; dire qu'elle ait pour but de faire violence à la conscience des prêtres catholiques en faveur de la liberté accordée aux sujets non-catholiques, de les contraindre à l'administration des sacremens, et à remplir certaines formalités religieuses, dans des cas où l'Eglise le leur interdit, c'est tirer de cette loi des conséquences dont il seroit difficile de démontrer la légitimité.

» En second lieu, il est inexact de dire qu'il soit défendu aux époux de s'engager à ne pas faire usage de la loi de tolérance ou aux pasteurs d'exiger des garanties. Voici en effet ce qu'on lit dans un décret de la chancellerie impériale, au sujet d'un cas particulier :

« En vertu du paragraphe 6 du rescrit de tolérance (13 octobre 1781), ce qui n'avoit d'abord eu lieu que comme une coutume, est devenu prérogative de la religion dominante, sans néanmoins que cela puisse préjudicier aux autres arrangemens qui pourroient être pris en faveur de la religion catholique : en conséquence, l'engagement de la nommée *NN.* envers le sieur *NN.* est obligatoire, et le gouvernement doit tenir la main à son exécution. »

» Troisièmement enfin, il est faux que l'on conteste au clergé catholique le droit de se refuser à la bénédiction d'un mariage mixte; bien plus, les paragraphes 69 et 75 du code civil, première part ne requièrent pour la validité du mari ni bénédiction en général, ni aucune rémonie religieuse de la part du prêt mais après la publication des bans, il s fit de la part des futurs époux, de la claration solennelle de leur conse ment en présence du pasteur compét assisté de deux témoins; et même verto du paragraphe 77, quand il d'un mariage entre un catholique non catholique, ce consentement être donné en présence du curé ca que et des deux témoins. La *Gazette de Prusse* est donc mal informée croit qu'en Autriche on puisse for clergé à donner la bénédiction nup ainsi qu'à accomplir les autres cér nies instituées par l'Eglise.

» Quant au décret adressé à la com sion de la cour établie dans la Ga occidentale, et daté du 26 août 17 a pour but, il est vrai, de régler le ports de la juridiction pénale ecclés que avec les tribunaux séculiers su clergé des paroisses, en ce qui les délits contre les établissemens et tutions politiques : tels que, par ex ple, la tenue des registres des bapt et des mariages, les écoles, les établi mens de bienfaisance, délits dont on voie l'examen à une commission com sée d'ecclésiastiques et de séculiers; il y est d'autant moins question des riages mixtes, que l'on peut au cont en invoquer le contenu pour démon que la bénédiction nuptiale n'est une institution politique, et que la sance civile ne sauroit, sans violer l nons, user de contrainte pour l'im au clergé. Du reste, si, dans ces der temps, il est arrivé quelquefois en A che que certains fonctionnaires procédé, dans les cas en question, trairement à l'esprit bien connu de la tique du gouvernement, l'autorité rieure n'a pas manqué de leur inte dorénavant cette manière d'agir ju la complète révision de cette part notre législation. » . . . .

ibre des députés vient de con-
: séances entières à des *explica-*
e qu'on appelle la crise minis-
ce qu'on a vu et entendu à
ion est l'image, et doit être
comme l'état permanent du ré-
sentatif, il ne sauroit être in-
l'étudier ce qui ressort de là,
ne seroit que pour apprendre à
ilieu de la confusion, et pour
ier au feu.

l il faut remarquer qu'à moins
le gouvernement de l'état sur la
lique, il est impossible de le
lus à nu, de l'examiner de plus
l'intérieur de son ménage, et
ner plus misérablement au tri-
s partis qu'on lui donne pour
ns cette affaire des *explications*
mbre, tous les orateurs se sont
ce qu'ils ont dit, de vouloir y
plus grande réserve; et, tour à
nt eu soin de faire remarquer
s étoient attentifs à ménager
venances. Or, en voyant ce
et des convenances et l'esprit
ne les empêchent pas de faire,
on devroit s'attendre de leur
s de double frein qu'ils savent
Car, que n'est-il pas échappé
che, malgré ce double frein?
en de caché pour le public en
révélations et de confidences?
es sont encore sur table; tou-
llées et venues de nuit et de
ure par heure; toutes leurs
tions les plus intimes; toutes
rences secrètes sur les hommes
hoses; toutes leurs expositions
s; toutes leurs grandes et pe-
ences; toutes leurs vues de po-
érieure et intérieure; en un
les ressorts de leur machine
ientale ont été mis à découvert
explications, comme s'il se fût
exposition publique des pro-
dustrie. Si bien que tout le
monde a pu lire leurs secrets dans les moindres détails, jusqu'au fond de leur maison de verre.

La dignité du gouvernement ne nous regarde point; c'est à lui à y pourvoir. Mais quel est l'état, même parmi les états qu'on appelle constitutionnels, où tout ce qu'il y a de plus élevé puisse être ainsi traduit en jugement sur la place publique, sans inconvénient pour les affaires, et sans dommage pour la dignité du pouvoir? A quoi un tel régime de cailletage est-il comparable; et à quel degré d'abaissement ne fait-il pas descendre aux yeux des peuples, ceux qui ont le malheur d'en être les chefs?

Qu'est-ce que le débat des *explications* de la chambre des députés nous a encore appris et montré? Voici deux faits, non moins tristes que les autres à constater, et qui en sont ressortis : Premièrement, c'est que la couronne s'est vue amenée par les méfiances et les soupçons des partis à produire comme témoins M. le marquis de Dalmatie et M. Passy, qui ont été obligés de venir attester qu'elle ne s'est mêlée de rien, ni par rapport aux hommes ni par rapport aux choses, et qu'elle a gardé en tout une exacte neutralité. Se figure-t-on le pouvoir qu'on appeloit autrefois suprême, réduit maintenant à envoyer des défenseurs officieux prier la chambre des députés de bien croire qu'il sait rigoureusement s'abstenir de toucher aux affaires, et de causer le moindre ombrage là-dessus aux partis politiques qui entendent être maîtres! N'est-ce pas là un renversement à n'y plus rien comprendre?

Le second fait qui nous reste à signaler, c'est que cette même méfiance qui monte jusqu'à la couronne, s'exerce également entre les amis politiques à l'égard les uns des autres. On les voit prendre leurs sûretés contre les indiscrétions et la trahison. Ils s'observent mutuellement d'un regard sombre et inquiet; ils tiennent note de leurs démarches, de leurs communications et de leurs moindres paroles pour pouvoir s'en armer plus tard

amis contre amis. Les précautions vont de leur part jusqu'à n'oser traiter leurs propres affaires en personne, et à charger des négociateurs de les traiter à leur place, afin d'avoir aussi des témoins à produire dans le cas où ils auroient à se défendre de quelque mauvaise perfidie, et où des soupçons viendroient à s'élever contre leur propre véracité.

Voilà ce que les deux journées d'*explications* de la chambre des députés offrent de plus clair et de plus précis à recueillir en l'honneur du régime qui a pris depuis quelque temps le nom de *gouvernement parlementaire*.

PARIS, 24 AVRIL.

La chambre des pairs a encore vaqué hier et aujourd'hui.

— Il n'y a pas eu de séance publique aujourd'hui à la chambre des députés. La première réunion aura lieu par lettres de convocation.

— M. Passy, qui vient de prendre possession de l'hôtel de la présidence de la chambre des députés, recevra tous les jeudis.

— M. Mamyneau, nommé, par ordonnance du 14 mars, commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon, va prochainement quitter Paris.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 21 et 22 de 4,277 déposans, dont 648 nouveaux, la somme de 623,407 fr., et remboursé celle de 549,000 fr.

— Le général Jacqueminot, qui, dans un espace fort court, a fait deux voyages à Pau, va, dit-on, encore se mettre en route pour cette ville.

— Le comte de Sercey, chef d'escadron d'état-major, vient de recevoir du roi Othon la croix d'officier de l'ordre du Sauveur, comme ayant fait partie de l'expédition de Morée en 1828.

— Un journal du matin ayant annoncé hier que la veille des rassemblemens s'étoient formés dans les quartiers du Palais-Royal et de la Bourse, cette nouvelle a été complètement démentie par le journal ministériel du soir.

— Le procès intenté au jou *rope*, appelé lundi à la cour d' été renvoyé à demain jeudi, à l'absence de M. Dugabé, défe ce journal.

— Le journal l'*Estafette* co devant les assises en même t l'*Europe*.

— Les souscriptions recueill comité central en faveur des vi tremblement de terre de la M s'élevoient le 15 à la somme de 1 55 c.

— On lit dans un journal q ley, marchand de meubles, aya 33,000 fr. en billets de banqu tiroir à secret d'un meuble q d'acheter dans une vente apr s'est empressé de reporter cet aux héritiers.

— Le baron Hamelin, contr directeur général du dépôt de plans de la marine, est mor Paris.

— Plusieurs feuilles parlent vue de la garde nationale qui a le 1er mai.

— D'après les derniers rec de la préfecture de police, le des voitures de tous genres qui dans Paris ne s'élève pas à 67,000.

— Hier, vers cinq heures d midi, une voiture chargée d'un pierre de taille alloit entrer, pa du manége, dans le jardin d bourg, lorsque son essieu s'e près d'une roue. Cette voiture en tombant avec fracas, n'ont ment atteint personne. Pour pr accidens, qui se renouvellent de que temps, le préfet de police roit-il pas ordonner une inspe quente des voitures qui font des carrières de la banlieue?

— Les docteurs Orfila et (d'Angers) chargés de l'autops davres des deux voleurs de la Paix, ont reconnu que celui

tort peu d'instans après avoir
mé dans un cachot, avoit pris
en arrivant à la préfecture de

UVELLES DES PROVINCES.

roit que le château de Saint-
ne-et-Oise), dernièrement ad-
yennant 331,000 fr., ne sera
moli.

lit dans le *Réparateur* de Lyon
solution du conseil municipal
illotière, dont on parloit de-
ques jours, est officiellement
e.

maire et les adjoints de Saint-
(Loire) ont donné leur démis-

matinées du 8 et du 9 ont été
pour les campagnes des envi-
t; le froid étoit si vif, que les
des rues se sont glacés.

néral d'artillerie Etheim-Bey,
de l'instruction publique en
est embarqué, le 19, à Mar-
retourner à son poste, après
les principaux établissemens
de l'Angleterre et de la

EXTÉRIEUR.

UVELLES D'ESPAGNE.

une lettre de Madrid, publiée
re de Bayonne, le commande-
armée du centre a été retiré au
n-Halen, pour être donné soit
Alaix, soit au général Valdès.
cette nouvelle ne paroisse pas
en sûre, elle est de celles qui
royables, parce qu'il est d'usage
ys révolutionnaires de destituer
ux qui ne réussissent pas.
dernier courrier ordinaire de
trouve en retard d'un jour.
annonce que le quartier-général
s'est rapproché de Bilbao, et
listes établissent un blocus ri-
tour de cette place.

— Un journal de Toulouse donne pour nouvelle que Cabrera vient d'enlever aux christinos, à 6 lieues de Saragosse, un convoi de 300 voitures chargées de vivres et de munitions.

— La mesure prise par les conseils de l'archevêque de Cuba, pour rappeler les émigrés partisans de Marie-Christine, et pour les rétablir dans la possession de leurs biens, produit un heureux effet sur l'esprit des populations. On attend beaucoup d'autres actes de conciliation de la part du sage et habile prélat. Un des soins qui l'occupent est de faire remettre en vigueur la convention du général Elliot, tant de fois violée à l'égard des malheureux prisonniers de guerre, et d'amener ainsi un échange équitable et régulier des deux côtés.

Le traité qui termine le différend hollando-belge a été signé, le 19, à Londres, dans la salle du conseil du *Foreign-Office*, par les plénipotentiaires des cinq cours: le comte de Senfft, pour l'Autriche; le général Sébastiani, pour la France; lord Palmerston, pour la Grande-Bretagne; le baron Bulow, pour la Prusse; le comte Pozzo-di-Borgo, pour la Russie; et par le plénipotentiaire de la Hollande, M. Dedel, et le plénipotentiaire belge, M. Van de Weyer.

— Un congrès scientifique aura lieu à Pise du 1er au 15 octobre prochain.

— Les fonds autrichiens ont subi une forte baisse à la bourse de Vienne du 12.

— Le prince Paul Esterhazy a gagné lui-même, dans le dernier tirage de l'amortissement de l'emprunt contracté par lui, le gros lot de 120,000 florins comptant. Le prince a employé cette somme à créer un fonds de pensions pour les veuves et orphelins des employés sur ses vastes domaines en Hongrie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Passy.)

Séance du 22 avril.

La séance est ouverte à une heure et

demie. Tous les ministres, à l'exception de M. Parant, sont présens. Le général Cubières donne lecture de deux projets de loi, l'un, portant demande d'un crédit supplémentaire de 900,000 fr. (exercice 1839), pour pensions militaires; l'autre, appelant au service 80,000 hommes sur la classe de 1838. M. Gauthier, ministre des finances, présente à son tour deux projets portant réglement des comptes de 1836 et de 1837, et enfin un troisième projet qui contient les dépenses et les recettes de 1840. Ce budget est l'œuvre des ministres démissionnaires. M. Gauthier entre dans quelques explications. Les recettes des impôts indirects du trimestre qui vient de finir, offrent, comparées avec celles du trimestre de 1838, une augmentation de 4 millions 806,000 fr.; mais il faut dire que les recettes du mois de mars présentent une diminution qui n'est pas seulement, comme les états publiés au *Moniteur* l'indiquent, de 1,461,000 fr.; car pour obtenir un rapprochement exact, on doit déduire du montant desdites recettes, 446 000 fr. perçus sur le sucre indigène non imposé en mars 1838. Une diminution de plus de 2 millions sur les revenus indirects d'un seul mois, ajoute M. Gauthier, est un fait grave qui mérite l'attention de la chambre; en se continuant, cette diminution renverseroit les prévisions qui concernent les recettes de 1839 et celles de 1840, et obligeroit à avoir recours à d'énormes crédits supplémentaires. Les causes de cet abaissement des recettes, M. Gauthier les voit principalement dans le défaut de sécurité qui résulte pour tous les intérêts matériels des agitations politiques du moment.

M. Paixhans fait prononcer l'admission de M. Ballot, nommé dans le département de l'Orne.

L'ordre du jour appelle les interpellations annoncées par M. Mauguin. M. Monnier de la Sizeranne demande leur ajournement, parce qu'il pense que ces interpellations, loin de diminuer le mal, vont rendre la position plus grave et les combinaisons ministérielles plus difficiles.

Voix à gauche : Non ! non !

Au centre : Si ! si !

M. Mauguin, à la tribune, prie la chambre de ne pas prononcer l'ajou[...]ment, et attend une décision. Le gé[...] Bugeaud veut parler contre l'ajou[...]ment.

A gauche : Parlez, M. Mauguin.

L'ajournement mis aux voix est [...]jeté.

M. Mauguin dit que le pays ne p[...]roit tolérer long-temps une forme de [...]vernement dont les intermittences [...] répétées et trop longues n'offriroie[nt] [au]cune protection aux intérêts publi[cs] [...] laisseroient les intérêts privés dans [...] horrible de souffrance. M. Ma[uguin] trouve que le ministère provisoire[...] président du conseil, sans passé co[...] sans avenir politique, aggrave la situa[tion] et veut que les ministres qui se so[nt] dans une fausse position explique[nt les] motifs qui les ont portés à saisir mo[men]tanément un pouvoir chancelant, c[ar] ils représentent actuellement la cour[onne;] ils doivent aussi faire connoître les [inté]rêts qui ont mené à mauvaise fin le[s] combinaisons ministérielles. Qu[ant à] ceux des députés dont les nom[s ont] figuré dans ces combinaisons, si M. [Mau]guin n'a pas le droit de les appeler [à la] tribune, ils ont vis à vis du pays u[ne res]ponsabilité, et ne sauroient lui c[acher] pourquoi ils n'ont pas accepté le po[uvoir] qui leur étoit offert.

M. DUPIN. Je demande la parole.

M. Mauguin dit en terminant que [la] position de la chambre s'agrandit et [s'é]lève, pendant que le pouvoir reste inc[er]tain entre deux routes, dont l'une lu[i est] irrévocablement fermée, dont l'autr[e lui] inspire de fausses terreurs.

M. Girod (de l'Ain), garde des sc[eaux,] n'a point à s'expliquer pour le mo[ment.] Les ministres actuels, interpellés su[r leurs] actes, ne déclineront pas alors le[ur res]ponsabilité. Quant aux membres [de la] chambre que les interpellation[s de] M. Mauguin concernent, c'est à e[ux de] voir comment ils doivent y répond[re.]

M. Dupin, qui ne monte point à l[a tri]bune pour répondre à des interpell[ations] qui excéderoient le droit de M. Mau[guin,] et non plus en témoin à décharge, co[mme] s'il s'agissoit de justifier ce qui n[e pour]roit être compromis, donnera sim[ple]ment quelques explications. Plu[sieurs] messages l'appelèrent à Paris au [mo]ment où l'on combinoit un ministèr[e]

lui qui avoit improuvé la coa-
i, aussi avoit conseillé la mo-
d'abord, et plus tard la retraite
t du 15 avril, s'étonna d'avoir
lé..... Malgré ses répugnances
e ministérielle; car, dit-il, nous
une époque où l'on croira sans
ce n'est pas être sur un lit de
de se trouver au banc des mi
l. Dupin consentit à faire partie
binaison centre-gauche, avec
hal Soult pour président, et
sann, Duperré, Thiers, Du-
ty et Sauzet; tout en ne se dis-
pas la position difficile d'un mi-
-à-vis de la chambre qui, à en
les dernières sessions, prête gé-
it peu d'attention à ses paroles,
n'entend pas l'empêcher de
exercer un droit; position que
avec le journalisme qui ne re-
jour maîtres que ceux qu'il do-
programme avoit été arrêté. Le
cabinet devoit abandonner la
du 15 avril que M. Dupin avoit
lamée. Ce député qui ne con-
qu'on ose remuer 3 milliards de
avoit fait ses réserves au sujet
rsement des rentes et s'étoit
l'article concernant l'Espagne,
le moment, n'engageoit en au-
. Du reste, il espéroit que les
ministres, à l'abri d'un grand
(le maréchal Soult), obtien-
sentiment du pays et la con-
de l'étranger.

...in entre dans de grands déve-
s sur l'administration comme il
t. Dans cette partie de son dis-
scours qu'on peut considérer
une leçon donnée à la chambre,
tres passés et aux élémens du fu-
tère, le député engage les hom-
es à ne point tant s'occuper de
ns, amis et camarades. Avec son
, véritable âge d'or, les agio-
s solliciteurs sans mérite, sans
ssent été mis de côté, et lui,
, n'auroit pas voulu faire des
judiciaires une monnoie politi-
e monnoie électorale. « Quant
, ajoute-t-il, je n'ai qu'un mot
n'aurois pas voulu que l'état
aindre de l'église, pas plus que
voulu que l'église eût à se
e l'administration. »

Le programme accepté, le maréchal conduisit, le 21 mars, M. Dupin et les autres au château pour la signature des ordonnances. Une discussion eut lieu cependant à l'occasion du programme; et bientôt on dut se retirer chez le maréchal pour traiter librement une question parlementaire; il s'agissoit de savoir si l'on prendroit part à l'organisation du bureau de la chambre, et de décider avec quelle partie de la chambre on marcheroit. Le roi leur témoigna en les quittant le vif désir qu'il avoit de les voir tous au ministère..... La combinaison fut abandonnée, et bientôt on offrit à M. Dupin de faire partie d'une combinaison de couleur différente. Il n'accepta point.

M. Thiers n'a pas non plus, dit-il, désiré le pouvoir, parce qu'il croit que le bien est en ce moment difficile à faire. Pendant les élections, il a fait connoître dans une brochure ses opinions sur les tendances du gouvernement. Ces tendances, qu'il blâme, il ne sauroit avec une chambre telle, les combattre avec avantage. Cependant, comme il avoit travaillé à la destruction du 15 avril, M. Thiers a cru qu'il étoit de son devoir de se prêter à une reconstruction. A l'instant d'entrer au ministère, il a demandé à ses futurs collègues le maintien des lois de septembre, qu'il a dans le temps présentées et soutenues, regardant leur abolition actuelle comme un signal dangereux donné aux passions; mais il désiroit que la chambre des pairs ou le gouvernement provoquât une définition pleinement rassurante du mot attentat. M. Thiers pense que la question de la réforme électorale appartient à l'avenir, et non au prochain cabinet. Ce qu'il vouloit, c'étoit une administration ferme, active, bien convaincu qu'elle dépendoit de ministres nouveaux, pouvant également changer sans entraves les agens intérieurs et extérieurs. Il vouloit aussi le remboursement du 5 pour 100 pour satisfaire le pays et la chambre, mais avec l'initiative du gouvernement. Quant à la paix, M. Thiers pensoit qu'on devoit chercher à la maintenir; seulement il exigeoit, puisqu'il étoit forcé de renoncer à l'intervention, qui déplait à la chambre, qu'on fit des avances d'armes à l'Espagne, et qu'on mit une flotte à la disposition de la régente,

M. Thiers ajoute qu'ayant été président du conseil, il auroit pu vouloir l'être encore, mais qu'il s'étoit incliné devant l'âge du maréchal et sa gloire. Seulement, depuis 44 jours, il a constamment tenu à avoir le portefeuille des affaires étrangères, parce qu'on avoit dit, ce qu'il ne croit pas, que la diplomatie étrangère le repoussoit.

Après avoir parlé de différentes combinaisons, et notamment de deux qui ont eu toute son approbation, une de coalition, et l'autre du centre-gauche, M. Thiers raconte ce qu'il croit savoir et ce qu'il sait. Laissons de côté ce qu'il croit savoir. Le roi lui écrivit pour l'appeler aux Tuileries, et lui offrit les affaires étrangères, qu'on lui conteste seulement depuis quelques jours. M. Thiers rappelle le programme dont a parlé M. Dupin, et dit que le roi ne l'accueillit pas. Alors le ministre projeté écrivit au maréchal pour lui annoncer qu'il se retiroit. M. Thiers lit sa lettre, et sur la demande du marquis de Dalmatie, donne ensuite lecture de la réponse du maréchal, qui engageoit M. Thiers à considérer son refus comme non avenu, le programme ayant été adopté par le roi. M. Thiers y consentit, avec la promesse qu'il pourroit discuter le programme devant le roi. Il se trouva, dit-il, en dissentiment avec la couronne, à l'occasion de la flotte qu'il tenoit à mettre au service de la révolution espagnole. Une autre discussion eut lieu au sujet de la présidence de la chambre, que M. Thiers vouloit faire donner à M. Odilon-Barrot. Cette discussion reprise chez le maréchal, ne termina rien, et le lendemain ce dernier, dans une visite qu'il fit à M. Thiers, le déchargea de ses engagemens, et fut aussi déchargé des siens. M. Thiers ne revit plus le maréchal.

M. Passy cède le fauteuil à M. Calmon, pendant une assez longue interruption occasionnée par le discours de M. Thiers. Ce dernier, qui avoit quitté la tribune, y remonte pour un fait oublié. Après la rupture de la combinaison centre-gauche, le roi le fit appeler, le 27 mars, pour le charger de composer un cabinet. Précédemment, M. Thiers avoit dit au maréchal, qui vouloit lui faire confier ce soin, que si cela arrivoit il y verroit un piége. M. Thiers refusa la proposition, et remit au roi une déclaration portant que rien ne l'empêchoit d'entrer avec le [...] réchal dans une nouvelle combina[...] centre gauche.

M. Guizot ne dit presque rien [...] ne sache déjà. Seulement il auroit d[...] l'honneur de composer un cabinet [...] honneur lui eût été offert; il refusa [...] trer dans un ministère de grande [...] tion, dont MM. Thiers et Odilon-B[...] devoient faire partie. Plus tard, il a[...] une combinaison avec les deux ce[...] mais voyant bientôt que ses amis [...] n'auroient que deux portefeuilles [...] et que ces portefeuilles les mett[...] tout-à-fait en dehors de la poli[...] M. Guizot se retira. L'orateur, que [...] ne pouvons suivre dans ses longs [...] loppemens, ne marche plus, comm[...] jours de la coalition, avec la gauch[...]

Le marquis de Dalmatie, qui [...] beaucoup de choses, et puisé ce qu[...] pas vu à une source à laquelle il do[...] rapporter comme si les faits s'étoien[...] sés sous ses propres yeux, relève le[...] nuations par lesquelles on a cher[...] faire remonter les difficultés jusqu'[...] sphère élevée, et dit que dans cette s[...] la clef de la voûte de l'édifice co[...] tionnel, on n'a trouvé que des fa[...] complètes, tant sur les hommes qu[...] les choses. Le marquis de Dalmat[...] plique les démarches du maréchal [...] père, et se trouve plusieurs fois en c[...] cition avec les paroles que M. T[...] vient de prononcer.

M. Passy parle dans le sens du mar[...] de Dalmatie, à l'égard de tout ce qu[...] antérieur à sa nomination à la p[...] dence, et donne ensuite quelques e[...] cations sur les démarches récentes [...] la combinaison d'un cabinet. Cette [...] binaison a manqué, dit-il, parce q[...] maréchal Soult ne vouloit plus don[...] M. Thiers que le ministère de l'int[...] ou celui des finances. Il ne sait qu[...] l'ordre d'idées qui a pu amener [...] changement.

Le marquis de Dalmatie lui répo[...] le maréchal et M. Thiers s'étant trou[...] dissentiment relativement à la politiq[...] térieure, il étoit bien permis au [...] responsable du cabinet de prend[...] précautions. La couronne ne fut [...] rien dans la détermination du [...] réchal. On entend encore M. Te[...] M. Thiers.

Séance du 23 avril.

hmon, vice président, continue
le fauteuil. Tous les ministres
ens, encore à l'exception de
. Hier on en étoit aux explica-
jourd'hui l'on va discuter.

Lamartine blâme une partie du
de M. Guizot, qui, dit-il, n'a
d'aucun des membres des
les 200 députés restés fidèles à
iennes convictions, pour stipu-
es différentes combinaisons mi-
s. Les 221 ou les 200, depuis
ns, n'ont pris qu'une délibéra-
nt qu'on appuieroit la candida-
M. Passy; candidature que
artine a repoussée comme de-
ner un démenti aux antécédens
artie de la chambre où il siége,
amener plus tard son fraction.
Du reste, M. de Lamartine rend
au caractère de M. Passy.
voit le malaise du pays dans les
s politiques, et par la prolon-
souffrances le dégoût de tous
ouvernement représentatif. Les
la chambre peuvent remuer
, mais non donner du pain
d'ouvriers sans ouvrage.

ot croyoit avoir parlé assez
pour être bien compris. Il n'a
nom des 221, ni, comme
ient de l'avancer, pris M. de
et ses amis pour enjeu. S'il
de l'expression de parlemen-
désignant l'opposition, c'est
étoit servi avant lui. M. Guizot
e M. de Lamartine vient de
ne excessive susceptibilité.

uelques paroles de M. de La
le général Bugeaud monte à la
C'est le sens du discours de
, dit-il, qu'il falloit apprécier,
rêter au blâme des mots isolés.
de M. Guizot est concilia-
de Lamartine ne voit pas de
possible dans la chambre;
d trouve cette majorité, avec
dans la réunion des deux cen-
position encore avec les paro-
de Lamartine, M. Bugeaud
l'ancienne majorité a bien fait
our M. Passy.

on-Barrot n'a pas considéré
e chose sérieuse la combinai-
son de grande coalition. Quant à la combinaison mixte des deux centres, il déclare qu'il ne s'y est rattaché sous aucune condition. Parlant de sa candidature à la présidence, il dit que ses amis et lui furent tout disposés à y renoncer pour ne point entraver telle ou telle combinaison.

Une voix : Vous oubliez le langage de vos journaux.

D'après ce que dit M. Odilon-Barrot, la gauche s'est trouvée et se trouve encore dans les meilleures dispositions. Elle s'est constamment refusée à créer le moindre embarras. Ne concevant pas l'alliance du centre gauche avec le centre droit, l'orateur cherche, avec son habileté accoutumée à faire incliner vers la gauche le centre gauche qui semble hésiter.

M. Guizot répond à M. Odilon-Barrot comme il vient de répondre à M. de Lamartine, qu'il ne s'est arrogé aucun mandat et n'a prétendu changer la situation de personne. C'est à tort aussi que le préopinant l'a accusé d'avoir voulu réveiller d'anciennes querelles. M. Guizot répudie les mots qu'il vient de lui prêter : « Parti antipathique au gouvernement, parti favorable au désordre. » Il a dit seulement qu'à son avis, dans la partie de la chambre où siége M. Odilon-Barrot, il y avoit moins d'esprit de gouvernement que dans telle autre. Continuant sa discussion avec M. Odilon Barrot, M. Guizot annonce qu'il ne consentira jamais à entrer au pouvoir à titre d'habile avocat, d'amnistié capable.... M. Guizot veut la continuation de la politique du juste milieu avec quelques modifications, et désire que la majorité se forme dans la chambre au moyen de la réunion des centres.

On entend M. Cunin-Gridaine, et la parole est donnée à M. Mauguin qui revient sur les circonstances qui ont accompagné diverses combinaisons. M. Mauguin demande ensuite la clôture de la discussion, mais en déclarant que si dans cinq ou six jours le pays étoit encore sans gouvernement, sans ministres.....

Quelques voix : Il y a un cabinet.

M. MAUGUIN. Il y a des ministres intérimaires.....

LE GARDE DES SCEAUX. Ils ne sont pas moins ministres.

Après quelques mots de M. Mauguin, M. Girod (de l'Ain) ajoute : « Nous faisons les affaires du pays ; aucune ne demeure en souffrance. »

M. Mauguin revient à son idée interrompue, et dit que si l'intérim venoit à se prolonger, il croiroit de son devoir de reparoître à la tribune, pensant qu'alors quelques membres de la chambre s'entendroient pour proposer un projet d'adresse.

On entend M. Teste, et des voix nombreuses demandent la clôture, qui, mise aux voix, est prononcée sans réclamation.

M. Passy reprend possession du fauteuil.

M. Mauguin demande que le ministre des affaires étrangères dépose sur le bureau les pièces relatives à l'enlèvement d'un pilote mexicain à bord du bâtiment anglais l'*Express*. Le duc de Montebello dit qu'il n'y a pas eu de négociations sur cette affaire, et donne lecture d'une lettre qu'il a écrite à ce sujet à l'ambassadeur français à Londres. Pour la lettre que M. de Sébastiani a adressée à lord Palmerston, le ministre ne la connoit encore que par les journaux.

M. MAUGUIN. M. le ministre est-il prêt à défendre cette lettre ?

LE DUC DE MONTEBELLO. Tout prêt.

Le ministre de la marine observe qu'on a fait de l'enlèvement du pilote mexicain une affaire beaucoup plus importante qu'elle ne l'a été en réalité.

De nombreux cris pour réclamer l'ordre du jour, terminent cet incident.

M. de Salvandy, nommé à Lectoure (Gers) et à Nogent-le-Rotrou, opte pour Nogent-le-Rotrou.

Le Gérant, Adrien Le C

BOURSE DE PARIS DU 24 AVR

CINQ p. 0/0. 110 fr. 45 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr 35 c.
QUATRE p 0/0, j de sept. 101 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque 2700 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00 c.
Oblig de la Ville de Paris 1195 fr. 00 c.
Caisse hypothecaire. 700 fr. 00 c.
Quatre canaux 1250 fr 00 c.
Rentes de Naples 101 fr. 65 c
Emprunt romain 102 fr. 5 8
Emprunt Belge 101 fr. 3 4
Emprunt d'Haïti. 415 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 20 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE E rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1 et 15 de chaque mois.

N° 3146

SAMEDI 27 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR LA REVUE ECCLÉSIASTIQUE.

Dans notre numéro du 5 janvier, nous avons fait connoître l'esprit et le but de ce recueil qui paroît depuis l'année dernière. Il a été évident pour tout homme de bonne foi que la *Revue ecclesiastique* n'avoit d'autre objet que de réveiller de tristes querelles. Les discussions auxquelles elle se livre, les faits qu'elle rapporte, les ouvrages qu'elle recommande, tout indique ses prédilections et ses antipathies. Nous parcourrons rapidement les livraisons de ce recueil, et toutes nous montreront la tendance de ce journal.

Dans les livraisons de septembre et de novembre, le rédacteur poursuit sa critique des conférences de M. l'abbé de Ravignan. Il nous attaque nous-mêmes personnellement sur l'*état de pure nature*, et nous oppose la doctrine du catéchisme; mais ce qui pourroit nous consoler, c'est que ce catéchisme est celui qui est connu sous le nom de catéchisme de Naples, et qui a pour auteur l'abbé Gourlin, théologien appelant du dernier siècle, oracle de son parti, et qui présidoit à la rédaction des *Nouvelles ecclesiastiques*. Il y a bien de l'affectation à s'appuyer d'une telle autorité. Plus loin, le rédacteur recommande comme *excellent* un autre ouvrage du même Gourlin, les *Instructions pour les dimanches et fêtes*, publiées sous le nom de M. de Fitz-James, évêque de Soissons, qui adoptoit complaisamment les productions du parti janséniste.

Dans cette même livraison de septembre, le rédacteur trouve mauvais que M. l'Archevêque de Paris, dans une circonstance solennelle, eût parlé de la dévotion au Sacré-Cœur. On sait assez que cette dévotion est pour certaines gens un sujet continuel de déclamations et de plaisanteries. Puisqu'ils ont l'air de respecter l'autorité de Bossuet, il faut leur rappeler que ce grand évêque ne faisoit pas du Sacré-Cœur un objet de raillerie. Dans ses réflexions sur l'agonie de Jésus-Christ, il conseille de dire aux mourans : « Le cœur sacré de Jésus-Christ a été rempli dans sa passion de la douleur de vos péchés; il faut participer à cette douleur, s'y unir et la demander, l'offrir en supplément de la foiblesse de la vôtre. » (*OEuvres de Bossuet*, éd de Vers., t. x, p. 596.)

Dans la livraison d'octobre, on se plaint du *despotisme épiscopal* et de l'*abus de la puissance exorbitante déférée aux évêques depuis le concordat*. On prétend que les exemples d'interdits arbitraires et de faits tyranniques se reproduisent journellement. C'est un trait de sagesse et de prudence en effet de venir aujourd'hui déclamer contre l'autorité épiscopale si entravée dans la plupart de ses actes, et d'aigrir le clergé du second ordre contre ses chefs, dans un temps où un esprit général d'indépendance tend à affoiblir les ressorts de la discipline. Plus loin, le rédacteur fait une critique tout-à-fait malveillante et partiale de la circulaire de M. de Salvandy, du 1er novembre,

relativement aux visites épiscopales dans les colléges. Il n'y a pas moins de taquinerie dans des réflexions sur les prières pour les ames du purgatoire. L'auteur ne veut point qu'on dise qu'il y a dans le purgatoire *des ames délaissées pour qui personne ne prie*, et il objecte qu'à la messe il y a deux endroits où le prêtre prie pour les morts, et qu'on célèbre tous les ans le 2 novembre une commémoration générale pour tous les trépassés. Mais c'est une chicane. Outre ces prières générales pour tous les morts, il est à désirer qu'il y en ait de spéciales pour les morts qui peuvent nous intéresser; et quand on parle *des ames délaissées*, on entend celles auxquelles personne ne s'intéresse nommément.

Dans cette même livraison d'octobre, on trouve les quatre articles de 1682.

Dans la livraison de décembre, est un très-long article contre la conception immaculée de la sainte Vierge. L'auteur reconnoît que l'opinion de la conception immaculée est aujourd'hui fort répandue. L'Eglise la favorise, la faculté de théologie de Paris l'avoit adoptée; c'en est assez pour qu'un parti d'opposition la rejette. Et admirez l'à-propos; l'article de la *Revue* a paru quelques jours avant le mandement de M. l'Archevêque, qui établit la fête de la Conception immaculée, et dans la livraison suivante, l'auteur se félicite de son article comme d'une *heureuse inspiration pour tenir en garde les fideles contre le nouveau dogme. L'heureuse inspiration,* en effet, d'attaquer la doctrine de son évêque, et d'exhorter à ne pas célébrer une fête qu'il établit! C'est toujours le même esprit d'opposition.

Un autre article de cette livr[aison] traite de l'utilité des instruction[s pour] la grâce, mais c'est à condition[, bien] entendu, que ces instructions s[oient] faites dans le sens janséniste. E[n] effet, l'auteur s'appuie de l'au[torité] du *savant Tamburini*, qu'il ap[pelle] une *imposante autorité*. Or cette [auto]*rité si imposante* est celle du cor[yphée] du parti janséniste en Italie, [...] membre du synode réprouvé d[e Pis]toie, d'un professeur chassé de [l'uni]versité de Pavie, où il s'appliq[uoit à] pervertir l'enseignement, d'un [théo]logien dont presque tous les [écrits] ont été condamnés à Rome, e[n] vérité, c'est bien s'afficher soi[-même] que de se faire le prôneur d'un [au]teur si suspect, et d'un écriv[ain si] partial et si hostile.

Dans ce même article, [le ré]dacteur recommande à ses [lec]teurs *un excellent ouvrage qui [se dis]tingue spécialement par la for[ce des] preuves et une profonde érudition*. [Or] quel est donc ce livre merveill[eux] dont le théologien de la *Revue* fa[it un] si pompeux éloge? On ne s'en [dou]teroit certainement pas, c'est un [li]vre qui a pour titre : *Dialogues [sur] la grâce efficace par elle-même, [entre] Philocharis et Aléthozète*. Ce li[vre a] pour auteur un chanoine de V[...], mort il y a quelques années, [...] Mahé. C'est bien la product[ion la] plus misérable, la plus ridic[ule, la] plus déclamatoire qu'il soit p[ossible]. Nous en avons rendu compte [dans ce] Journal, numéro du 10 janvier [...], tome XXVI, p. 257. Il suffira d[e dire] ici que l'abbé Mahé essaie [de ré]chauffer des questions asso[upies,] qu'il accuse l'Eglise d'avoir [laissé] s'obscurcir les plus importante[s véri]tés, et qu'après avoir poursuiv[i avec] acharnement le molinisme, il

ar que ce système est au-
peu répandu, et que les
même paroissent l'avoir
.é. Voilà le livre que l'au-
Revue vante comme *excel-*
veut que tous ses lecteurs
t. Cela fait honneur à son
sa sagacité.

aison de janvier commence
rticle sur l'obéissance, ou
ntre l'obéissance. L'auteur
les inférieurs soient juges
de leurs supérieurs. Nous
très-bien cette doctrine de
e gens qui depuis près de
efusent de se soumettre aux
des papes et des évêques.
ctrine est très-commode
gueil, pour l'indocilité,
prit d'erreur, et il faut re-
que c'est aux supérieurs ec-
es que la *Revue* en veut
ment. Son article est donc
article d'opposition. La
d'ailleurs, est très-peu sûre
tique. Tous les maîtres de
rituelle recommandent
ce la plus entière. Tous les
dre ont fait de cette espèce
nce la base de leurs règles et
ent de leurs instituts. Bos-
s ses lettres de direction,
issance la plus absolue, et
e souvent sur ce sujet de la
du monde la plus forte. On
e théologien de la *Revue* à
ttres.

ne parlons point d'une ana-
des paroles de la consécra-
te anagramme est assez cu-
ais c'est beaucoup que d'y
acré douze pages.

ette livraison et dans la sui-
t deux articles en réponse
de la Religion. Nous en di-
mots tout à l'heure.

La livraison de février commence par un article sur les indulgences. L'auteur se plaint qu'on les prodigue, et que les papes s'en soient réservé la concession. Comme cet article doit avoir une suite, nous y reviendrons. En attendant, on remarquera cette affectation à toujours blâmer ce qui se fait dans l'Eglise.

L'article qui suit n'est pas moins hostile; il offre des réflexions sur les promesses faites à l'Eglise. L'auteur n'attaque pas directement l'unité, la visibilité et l'indéfectibilité de l'Eglise; oh non! cela seroit trop cru. Mais il arrive à peu près au même résultat, en cherchant à prouver qu'il y a dans l'Eglise des temps de divisions, de troubles et d'obscurcissemens, où la vérité est méconnue et où l'erreur paroît avoir prévalu. Il s'amuse à en chercher des exemples dans l'histoire de l'Eglise, et il les énumère avec une complaisance marquée. L'esprit de ténèbres, dit-il, a non-seulement su jeter le doute sur les dogmes les plus précieux et les plus importans de la religion, il a failli encore plus d'une fois faire taire la vérité elle-même.

Il combat donc le principe admis par les théologiens, savoir, que la majorité des pasteurs doit toujours connoître la vérité, et que le plus grand nombre des évêques ayant le pape à leur tête, n'embrasseroit jamais l'erreur. Selon lui, au contraire, l'Eglise ne conserve et ne confesse la vérité dans les temps de crise que par le petit nombre d'hommes fidèles qu'elle possède toujours dans son sein. C'est évidemment un système imaginé pour échapper aux décisions et aux condamnations portées à Rome contre les erreurs d'un parti, décisions reçues avec respect

dans toute l'Eglise. Il vaut mieux changer la théologie que d'admettre un principe d'après lequel il faudroit reconnoître qu'on est dans le parti de l'erreur.

L'auteur n'a garde d'oublier les progrès de l'arianisme au IVe siècle, et il cite ce mot de saint Jérôme, que l'univers s'étonna de se trouver arien. Mais saint Jérôme a voulu dire par là, comme le remarque Bossuet, que tout s'étoit fait par surprise. On trompa les évêques par des formules captieuses, mais ils n'adoptèrent point l'erreur. Le premier décret du concile de Rimini lui-même, fut un renouvellement du concile de Nicée et de la condamnation des ariens. On peut voir là-dessus Bossuet dans sa *Deuxième instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*.

Le théologien de la *Revue* exagère donc le mal pour soutenir son système. Il prend plaisir à humilier l'Eglise pour le besoin de sa cause. Il exagère encore plus dans ce qu'il dit du nestorianisme et de l'eutychianisme, où la crise fut beaucoup moins violente, puisque l'église d'Occident s'en ressentit très-peu. Il en est de même des iconoclastes et du schisme de Photius, où l'auteur s'est plu à présenter la défection et les ravages de l'erreur comme bien plus considérables qu'ils n'étoient réellement.

Nous arrivons aux réponses que la *Revue* a essayé de faire à notre article du 5 janvier sur ses premières livraisons. Elle nous reproche des personnalités, et il n'y en a point dans notre article. Elle se plaint que nous ayons *exhumé le fantôme du jansénisme*; nous lui ferons observer que l'assemblée du clergé de 1700 a condamné cette proposition que le j*ansénisme est un fantôme*. Elle voud nous rejeter dans des discussions l'état de pure nature et sur la grâ nous nous en garderons bien. N demandons la grâce, sans cherch expliquer comment elle opère ; d'autres se sont égarés là-de Nous n'avons jamais prétendu di ter avec l'auteur de la *Revue*, n n'avons voulu que montrer so prit et la tendance de ses article est évident pour tout le monde q n'ont d'autre but que de ressus les doctrines du jansénisme. Si eût pu méconnoître ce but da trois premières livraisons, il es possible de ne pas avouer qu'il dans les livraisons subséquente nous avons remarqué tout à l'h une affectation palpable à préco les noms, les livres, les princip les opinions chers au parti. Ce sauroit être douteux pour les ge bonne foi.

Nous donnerons pourtant une tite satisfaction au théologien d *Revue*. Nous disions dans notre méro du 5 janvier : *Que si cette phrase, que les saints sont dans les bonnes œuvres? Quand veut faire de la théologie, la pre règle est d'être clair*. La *Revue* renvoie à la première épître de Paul aux Ephésiens, ch. 2, v. 9 où il est dit que *nous sommes vrage de Dieu, étant créés en Christ dans les bonnes œuvres qu a préparées afin que nous y marc* Ainsi, nous le reconnoissons, avions eu tort de nous étonner phrase citée ci-dessus. Nous ne lons point alléguer qu'il y a da épîtres de saint Paul, comm saint Pierre, *des choses diffic comprendre; sunt quædam int*

ffoilia ; mais en même temps nous n'avons point traité le langage du Saint-Esprit de *galimatias*, comme la *Revue* a la bonté de le supposer. Encore moins peut-on nous reprocher de *blasphémer*, comme elle a la charité de le dire par trois fois. Cette manière d'interpréter notre méprise a bien l'air d'une vengeance pour la liberté que nous avions prise de signaler l'esprit qui présidoit à la rédaction de la *Revue*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père a conféré la charge de sacriste pontifical au Père Joseph Castellani, des ermites de Saint-Augustin, curé de l'église dédiée à ce saint docteur, à Rome.

Le 9 avril, les cardinaux, prélats et consulteurs de la congrégation des Rits, s'étant réunis devant Sa Sainteté, ont discuté, pour la troisième fois, les doutes sur les miracles opérés par l'intercession de la vénérable servante de Dieu, Sœur Marie-Françoise des Plaies de Jésus-Christ, du tiers ordre d'Alcantara, morte à Naples, sa patrie, le 6 octobre 1791, en grande réputation de sainteté. L'exercice héroïque des vertus de cette vénérable avoit été approuvé par Sa Sainteté, par décret du 12 février 1832.

PARIS. — Le vendredi 3 mai, à neuf heures précises du matin, une messe basse sera célébrée dans l'église Saint-Sulpice par M. Lemercier, ancien évêque de Beauvais, pour rendre grâces à Dieu des succès de l'œuvre de la Propagation de la Foi et pour le prier de continuer à la bénir. Cette messe sera suivie d'une messe basse pour les missionnaires et les souscripteurs décédés. Il n'y aura pas de quête pour l'œuvre.

Il sera dit aux mêmes intentions, à huit heures précises, des messes basses dans toutes les paroisses de Paris.

Il y a indulgence plénière pour tous les membres de l'œuvre, qui, vraiment pénitens, s'étant confessés et ayant reçu la communion, visiteront quelque église ou chapelle autorisée et y prieront pour le bien de l'Eglise et suivant les intentions du souverain pontife.

Nous renvoyons à ce que nous avons déjà dit bien des fois de cette belle œuvre. On sait que le trésorier est M. Choiselat, rue du Pot-de-Fer, vis-à-vis Saint-Sulpice.

Le *Droit* de dimanche 21 se félicitoit de publier le *document judiciaire le plus important*, la sentence rendue contre Jésus-Christ par Ponce-Pilate, *gouverneur-régent de la Basse-Galilée*. Ce titre seul auroit pu l'avertir que ce document étoit apocryphe. Ponce-Pilate n'étoit point gouverneur de la Basse-Galilée ; il gouvernoit la Judée, *procurante Pontio-Pilato Judæam*, dit saint Luc, tandis que la Galilée obéissoit à Hérode, *Tetrarcha autem Galileæ Herode*. Plus loin la sentence porte : *Ponce-Pilate assis sur le siége présidial du Prétoire*. Assurément, cette expression *présidial* n'est pas romaine. D'ailleurs, on a oublié que Ponce-Pilate n'a pas porté de sentence contre le Sauveur ; il l'abandonna aux Juifs, *tradidit voluntati eorum* ; il leur avoit dit un peu auparavant : *Accipite eum vos et secundùm legem vestram judicate*.

Nous ne rapporterons pas les autres raisons qui prouvent que cette sentence est supposée. Le style de ce document, sa date, les témoins qui signent la sentence, tout cela trahit la fiction. On prétend que le document a été trouvé dans un vase antique de marbre blanc, en faisant des fouilles à Aquila, royaume de Naples, en 1280. Un autre journal,

qui a répété l'article du *Droit*, a jugé sans doute que cette date étoit une erreur, et a substitué la date de 1820. L'une n'est pas plus vraie que l'autre.

Ce ne peut être que par distraction que des journaux religieux aient reproduit une pièce évidemment apocryphe.

Nous avons reçu le premier numéro d'un journal protestant qui commence à Paris, et qui a pour titre, l'*Espérance, journal hebdomadaire*. Le rédacteur promet que *sa polémique sera amie. Oui lecteur, homme droit et consciencieux, catholique ou protestant, vous êtes notre semblable, notre ami, mieux que cela, vous êtes notre frère.* Ces sentimens sont touchans, et cette *fraternité* fait honneur au bon esprit du rédacteur. Mais dans le même numéro il y a un article sous ce titre : *Les prêtres croient-ils ce qu'ils enseignent. Comment, dit-on, des hommes instruits peuvent-ils admettre de telles absurdités ?* Et l'auteur répond : *Pour bien juger ces hommes, on n'a pas assez tenu compte de l'influence d'une éducation dont la tendance est de nourrir les racines de notre dépravation naturelle et d'affoiblir ou* PERVERTIR *les principes rationnels ; on devroit se rappeler que leur instruction est constamment opposée à un sain exercice de l'intelligence et des sentimens du cœur.* Puis vient un portrait hideux du prêtre, et l'auteur le termine en s'étonnant que les protestans n'aient encore rien fait *pour se concilier* les prêtres. « Nous oublions, dit-il, qu'ils sont sujets aux mêmes passions que nous, que tandis que nous les éloignons et les exaspérons par de violentes attaques sur leur foi et sur leur caractère moral, nous pourrions les gagner par la douceur chrétienne, par un commerce amical, et par l'expression cordiale de sentimens doux et chrétiens. »

Ce mélange de douceurs et d'injures n'est-il pas admirable ? Cette *expression cordiale de sentimens doux et chrétiens* ne va-t-elle pas bien a[...] tous les reproches et les gros m[...] qu'on adresse aux prêtres, avec [...] portrait fantastique qu'on t[...] d'eux ? *Leur éducation nourrit [...] dépravation naturelle, elle pervertit [...] principes rationnels, ils luttent co[...] leur conscience, aussi finit-elle [...] s'éteindre. Ils sont d'une insupp[...]table arrogance...* Voilà comm[...] M. Roussel cherche à se les c[...]lier ! Pourront-ils résister à de si [...]gageantes paroles ?

M. Napoléon Roussel, pasteur [...] l'église réformée, est le directeur [...] gérant du journal. Est-ce le m[...] qui étoit dernièrement pasteur [...] Marseille, et qui est auteur de [...] *Religion d'argent*, dont nous av[...] parlé ? Cela ne promettroit pas [...] polémique bien *amie*.

Dimanche 21 avril, après vêp[...] a eu lieu à Vernouillet, diocèse [...] Versailles, la bénédiction de la cr[...] du nouveau cimetière. Cette cér[...]monie à laquelle assistoient plusie[...] prêtres des environs, a été présid[...] par le curé de canton, résidant [...] Poissy. Dans une allocution chaleureuse, aussi bien pensée que bi[...] écrite, le doyen a montré que [...] croix étoit, et la gloire du Sauv[...] et la consolation, l'espoir du ch[...]tien. La garde nationale, le mair[...] son conseil, la commune enti[...] étoient présens ; la contenance [...] chacun étoit parfaite. Une cir[...]stance ajoutoit à l'intérêt qu'in[...]roit la solennité ; au pied de la c[...] bénite est inhumé le corps du pré[...]dent curé, l'abbé Fosta, mort le [...] même de Noël dernier : toutes [...] pensées se reportoient vers le past[...] chéri, enlevé à la fleur de l'âge, d[...] la fin au milieu de cruelles doule[...] a réellement été celle du juste [...] dormant dans le Seigneur.

Non-seulement la croix, mai[...]

...ain même du cimetière, sont à ...onillet, des dons de la munificence d'une respectable habitante de paroisse, dont la généreuse délicatesse va au-devant de tous les besoins, ne comprenant pas que des souffrans puissent se rencontrer ...r d'elle.

...r un mandement du 15 avril, l'évêque de Marseille a ordonné ... quête extraordinaire en faveur ... familles appauvries par le désastre de la Martinique. Si le prélat a ...é à faire cet appel, c'étoit pour ...ux assurer le succès de sa démarche. Il savoit combien de fois en ...peu de temps ses diocésains ...ient montrés empressés à verser ... portion de leur superflu entre ...ains du pauvre et de l'orphelin. ...ut il, au risque de les importuner, frapper coup sur coup à leur ... pour leur exposer de nouveaux ...ins et solliciter de nouveaux secours? Cependant le prélat qui connoît leur cœur et qui a confiance en ... charité, vient réclamer de leur générosité quelques sacrifices pour ... qui ont tout perdu par l'effet ... tremblement de terre. Il ordonne ... la quête soit annoncée le dimanche qui suivra la réception du mandement; mais elle n'aura lieu que le ...anche suivant. Il sera célébré un ...ice pour le repos des ames de ... qui ont péri dans ce désastre.

...l'évêque de Fréjus a également ...nné une quête générale dans les ... en faveur des plus pauvres victimes du tremblement de terre.

... l'évêque du Mans, dans sa ...laire aux curés pour le même ..., laisse à leur prudence ou de ... une quête à l'église, après en ... annoncé la destination, ou ...vrir une souscription, ou d'aller ...micile chez les habitans les plus ..., de concert avec les maires. ...se réglera sur les dispositions des ...ités.

Il existe en Bretagne, à environ cent lieues de la capitale, une petite ville chef-lieu de canton, où la foi s'est conservée. On vient d'y bâtir une jolie église et d'y établir une école chrétienne pour les garçons. Maintenant on construit une école pour les filles. Malheureusement on n'a pas l'espoir de pouvoir la doter, et on offre l'établissement qui se compose d'une assez grande maison, d'une cour et d'un jardin, le tout avantageusement placé, on l'offre, dis-je, à une congrégation ou communauté de Sœurs qui consentiroit à y entretenir au moins trois religieuses chargées de l'éducation des filles et de la visite des malades. Ces Sœurs auroient la ressource d'avoir un pensionnat; il n'y en a pas dans les environs. Elles pourroient recevoir une vingtaine d'élèves. Un des fondateurs est présentement à Paris où il doit passer quelques semaines. Il donnera tous les renseignemens désirables aux personnes charitables auxquelles ces propositions pourroient convenir. On aura son adresse au bureau du journal.

M. l'abbé Delaplace, ancien professeur en théologie, aujourd'hui curé de Flavy-le-Martel, diocèse de Soissons, répond dans sa lettre du 19 avril à quelques observations de M. Bastie. Il n'a point condamné les paroles de M. l'archidiacre de Saint-Quentin, et il n'y a point de contradiction entre M. l'archidiacre et lui sur la lecture de la bible :

« M. Bastie accorde que la bible est *obscure* dans quelques passages des *anciens prophètes* et de l'*Apocalypse*, étrangers à la foi et aux bonnes mœurs. Cette obscurité ne présente aucun inconvénient grave. Il ajoute que, dans les autres parties, il suffit de lire la bible avec *esprit d'humilité et de prière, pour y trouver tout ce qu'il est nécessaire de croire et de pratiquer.*

» Mais tous les partis prétendent lire la bible en *esprit d'humilité et de prière;* et cependant ils en tirent des notions entièrement contradictoires sur ce *qu'il est nécessaire de croire et de pratiquer*, sur les dogmes fondamentaux du christianisme dont la foi est requise par le symbole, par exemple, la constitution de l'Eglise, la rémission des péchés, la divinité de Jésus-Christ, l'eucharistie, etc.

» Rien de plus grave que la question de l'eucharistie ; car ou les catholiques sont *idolâtres* en *adorant* la présence réelle, ou les protestans sont *impies* en refusant de l'*adorer*. Il n'y a pas de milieu ; donc il faut que, tout en lisant la bible *seule* avec *esprit d'humilité et de prière*, ou les catholiques tombent dans l'*idolâtrie*, ou les protestans dans l'*impiété*, crimes incompatibles avec le salut.

» Les anciens protestans qui lisoient la bible avec *esprit d'humilité et de prière*, y voyoient clairement les dogmes de la trinité, de l'incarnation et de la divinité de Jésus-Christ. — La plupart des protestans modernes qui lisent aussi la bible avec *esprit d'humilité et de prière*, n'y voient plus les mêmes dogmes, pas même la divinité de Jésus-Christ. Ceux de Genève ne veulent pas qu'on enseigne la divinité de Jésus-Christ. Le catéchisme élémentaire de l'église protestante de Paris, dont j'ai un exemplaire sous les yeux, se tait entièrement sur les dogmes de la trinité et de la divinité de Jésus-Christ. Ou les anciens protestans étoient *idolâtres* en *adorant* Jésus-Christ, ou les nouveaux sont *impies* en refusant de l'*adorer*. Donc en lisant *la bible*, *toute la bible*, *rien que la bible*, même avec *esprit d'humilité et de prière*, comme les anciens et les nouveaux protestans, on n'est pas sûr d'y trouver *tout ce qu'il est nécessaire de croire et de pratiquer* pour être sauvé. Donc la bible, *lue seule*, est insuffisante pour régler la foi.»

M. le curé de Flavy termine ainsi sa lettre :

« Les convenances ecclésiastiques ne me permettent pas d'accepter une conférence *publique*, ailleurs que *dans des paroisses* de mon doyenné, qui com-prend le canton de Saint-Simon. Si M. Bastie croit devoir réclamer ce moy[en] pour traiter plus amplement la quest[ion] qui nous divise, je ne me refuserai p[as à] ses désirs. Toutefois, je crois avoir d[it le] nécessaire sur cette matière. Si M. B[astie], sans se déranger, veut connoître pl[us à] fond mes réponses, il les trouvera p[arfai]tement développées et motivées [dans] l'*Exposition de la foi catholique*, et [dans] l'*Histoire des variations* par Bossuet, [au]quel nous l'adressons avec confian[ce] comme au plus illustre défenseur d[e la] foi catholique.»

La commune de Saint-Jean-Crieulon, diocèse de Nîmes, [n'a] point d'église, et les habitans [sont] obligés de se rendre à Durfort p[our] y accomplir leurs devoirs religi[eux]. Cependant une chapelle ayant [été] construite depuis peu dans la c[om]mune, M. le curé de Durfort a [voulu] faire la première communion [des] enfans du village dans cette chape[lle] et sous les yeux de leurs parens.

C'étoit la première fois que c[ette] cérémonie devoit avoir lieu à Sai[nt-]Jean-de-Crieulon. Aussi tous les h[a]bitans catholiques sans excepti[on] ont-ils accompagné les enfans à [la] table sainte. Les malades se [sont] fait porter à l'église ou ont solli[cité] avec instance la faveur de rece[voir] leur Dieu dans leur demeure.

Les autorités locales ont donn[é l']exemple d'édification, en s'assoc[iant] et présidant elles-mêmes à cette [tou]chante cérémonie, à laquelle [ont] applaudi même les dissidens.

Le fils du percepteur et la fille [du] maire ont complimenté M. le c[uré] au nom de leurs jeunes amis et [de] tous les habitans du village.

M. l'abbé Teste, desservant d[e la] commune de Marigny-l'Eglise, n[om]mé récemment à la cure de Lu[cenay]-les-Aix, ayant voulu évite[r]

pénibles adieux avec ses paroissiens, qui depuis dix-sept ans le chérissoient comme un père, est parti un matin sans rien dire ; mais le bruit de ce départ s'étant bientôt répandu, les habitans s'assemblent en grand nombre, courent après leur curé et le ramènent triomphalement au presbytère. Depuis ce moment, ils le tiennent en charte privée. Tous les soirs, les portes de la cure sont barricadées, et six hommes veillent en dehors pour empêcher une évasion. On assure que l'abbé Teste, vivement touché de l'affection de ses paroissiens, a écrit à l'évêque pour renoncer à l'avancement qui lui avoit été accordé.

(*Echo de la Nièvre*, 21 avril.)

M. Albert-Eugène-Joseph Goulard, doyen d'âge du chapitre de Cambrai, né en 1750, est mort le 9 mars dernier. Avant la première révolution, il avoit été vicaire de Saint-Nicolas à Cambrai, fut aumônier de l'hôpital Saint-Julien, puis chanoine de la collégiale de Saint-Géry, et enfin grand chantre de la cathédrale. A l'époque de la révolution, il chercha un refuge en Belgique, où demeuroit une partie de sa famille. Il revint à Cambrai quand les prêtres purent rentrer en France. M. Belmas ne le nomma d'abord que chanoine honoraire de sa cathédrale. Ce ne fut qu'en 1819 que M Goulard obtint un canonicat titulaire. Cet ecclésiastique se fit toujours estimer par sa régularité et sa charité.

L'*Emancipateur*, de Cambrai, se plaint amèrement de l'esprit qui préside à la rédaction de la *Gazette constitutionnelle*, journal ministériel, qui propage avec activité, autant qu'il le peut, l'irréligion dans le Nord. Plusieurs articles de cette *Gazette* sont en effet dans un sens tout-à-fait hostile. Sous prétexte de peindre les mœurs de l'Algérie, elle ravale nos sacremens et nos cérémonies pour exalter le culte musulman. Elle se moque des enterremens catholiques, et répète à ce sujet des pauvretés ridicules. Elle établit entre la religion chrétienne et le mahométisme un parallèle tout en l'honneur de celui-ci. Partout dans ses colonnes perce l'esprit de dénigrement et de malveillance pour le clergé catholique. Enfin, elle n'épargne ni calomnie, ni railleries, ni expressions ignobles et indécentes contre ceux qu'il a pris en haine, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que cette feuille est imposée aux conseils municipaux des communes rurales. Des préfets et des sous-préfets sont bien coupables quand ils soutiennent des journaux ainsi rédigés, et contribuent à pervertir les campagnes.

Plusieurs journaux d'Allemagne annoncent que la famille de M. l'Archevêque de Cologne a obtenu qu'il pût se rendre auprès d'elle pour y rétablir sa santé. On écrit que le prélat est déjà parti de Minden pour se rendre dans le pays de Munster, où sont les propriétés de sa famille. Un de ses parens seroit venu à Minden avec un médecin, et l'accompagneroit dans ce voyage.

Louis Wagner, chanoine de Rottembourg, naquit le 18 avril 1771, à Jaxtzell, dans le district d'Ellwangen. Il étudia les belles-lettres et la philosophie dans le lycée d'Ellwangen, et la théologie, depuis 1791 jusqu'en 1794, dans l'Université de Dillingen, où il eut pour professeurs Sailer et Weber. Il passa deux ans dans le séminaire de Dillingen, et fut promu au sacerdoce à Wurzbourg, en 1794. Nommé chapelain dans cette ville, il exerça pendant deux ans les fonctions du saint ministère. Rappelé au lycée d'Ellwangen, il y occupa pendant deux ans une chaire

de professeur. On lui confia ensuite le gouvernement de la paroisse prévôtale de cette ville qui dépendoit alors du diocèse de Wurzbourg. En juin 1806, l'église collégiale de Buhlerthann le choisit pour doyen. Dans le mois de février de la même année, il fut chargé par le gouvernement de Bavière de la surveillance des tribunaux de Feuchtwang, de Dinkelsbuhl et de Kraishein, jusqu'à ce qu'à ce qu'il fût nommé commissaire des dix paroisses, qui, du diocèse de Wurzbourg, passèrent à celui de Bamberg. Il exerça aussi la charge d'examinateur synodal pour les paroisses du district d'Ellwangen. Lorsque Buhlerthann fut réuni à la couronne de Bavière, Wagner se renferma dans les fonctions du ministère jusqu'à la fin du mois d'octobre 1816, époque à laquelle il fut appelé dans le conseil du vicaire-général, et nommé recteur du séminaire de Schonberg, près Ellwangen. Transféré à Rottembourg pour y exercer la même charge, il donna sa démission de recteur et conserva son emploi de conseiller. Lorsque Rottembourg fut érigé en évêché, il fut nommé chanoine de la cathédrale. Dans toutes les fonctions difficiles que Wagner eut à remplir, il sut mériter constamment l'approbation de tous les bons ecclésiastiques. Sur la fin de sa vie, il eut quelques luttes à soutenir contre ceux qui voulurent introduire de nouveaux rites dans le diocèse. Il mourut le 2 juin 1837. Le diocèse de Rottembourg perdit en lui un prêtre aussi distingué par sa science, par son aptitude aux affaires, que par son éminente piété. Il composa quelques écrits dont voici la liste : 1° *Sur les anciens réglemens ecclésiastiques de la métropole de Wurzbourg* ; 2° *Sur les conditions du gouvernement*, Ansbach, 1807 ; 3° *Jugement d'un théologien allemand sur les nouveaux phénomènes du monde politique*, 1804 ; 4° *Nouveau système d'éducation à Dillingen, suivi d'une revue du programme de Weber*; 5° *Sur l'etat actuel de l'Eglise catholique allemande en* 1805. On a encore de lui un grand nombre de sermons et quelques autres opuscules qui sont indiqués dans le *Dictionnaire des savans et des écrivains*, par Maitzenegger, 2e vol. A. D. B.

L'œuvre de la Propagation de la Foi, qui ne s'est introduite que depuis peu de temps en Angleterre, paroît devoir s'y étendre, et y a rencontré de favorables sympathies. Un conseil a été formé à Londres. Le docteur Walsh, vicaire apostolique du district du Milieu, a bien voulu accepter le titre de patron. Le président du conseil est le comte de Shrewsbury. Les autres membres sont les personnes les plus honorables, lord Stourton, lord Clifford, sir Edouard Vavasour, baronet, les prélats Acton et Wiseman, le Père Randall Lythgoe, Jésuite ; deux autres ecclésiastiques, MM. Trappes et Heptonstall, et dix-huit laïques, parmi lesquels MM. Lynch, Weld, Digby, Phillipps, etc. Il y a quatre membres pour l'Ecosse, entr'autres M. Menzies, généreux bienfaiteur de l'Eglise catholique en ce pays. M. Robinson est trésorier du conseil, et MM. Anstey, Bagshawe, Grady, C. Weld et Hardman, secrétaires.

Dernièrement ce conseil a publié une adresse aux catholiques de la Grande-Bretagne. On y rappelle l'origine et le but de l'œuvre, ses succès en divers pays, l'exemple donné en Irlande où les évêques se sont mis à la tête d'une branche de l'œuvre, la publication des *Annales*, et leur traduction en plusieurs langues et récemment en anglais. On parle des sommes recueillies, et on nomme les diverses missions assistées par l'œuvre. On remarque avec reconnoissance qu'en mai 1838, l'œuvre a alloué à des colonies anglaises 2,000 l. st., quoiqu'elle eût reçu très-peu de

l'Angleterre. Le conseil en- catholiques anglais à se sensibles à ce procédé géné- à contribuer aussi à la Pro- de la Foi. Il répond aux ob- qu'on pourroit faire et re- le l'unité de l'œuvre. Ce se- énaturer que de vouloir la ac d'autres œuvres, quelque les qu'elles pussent être. parle de l'intérêt que le e porte à l'œuvre, du don a fait de la relique de saint et de la joie qu'il a té- de voir cette belle institu- épandre en Angleterre. L'a- uit en indiquant les condi- emplir pour devenir mem- euvre, les indulgences qui y chées, et le chiffre des au- cueillies en 1838 ; ce chiffre 0 l. st. ou 16,000 fr.; ce qui nt plus remarquable, que n'étoit pas encore organisée un appel n'avoit encore été

dresse est datée du jour de la Chaire de saint Pierre à 22 février, et signée des aires ci-dessus.

IQUE, MÉLANGES, ETC.

naux ont raconté ces jours-ci de deux malheureux avec des ces qui donnent lieu à de bien xions. L'un est un forçat, Fer- mbert, sorti du bagne, où il condamné à rester cinq ans et qui, surpris dans une nou- tive de vol, s'étoit échappé par et s'étoit réfugié dans une mai- a rue Neuve-Saint-Augustin. et n'ayant aucun espoir d'é- l s'est donné la mort. Mais au- l avoit ouvert la bibliothèque tement, et pris un volume du *re philosophique* de Voltaire. Il s ce livre ouvert sur le bureau, oit à la page 330, dont le titre ... Il avoit pris un crayon et du papier à lettre, sur lequel il a écrit ce qui suit :

« Malheur à l'homme né pauvre et passionné ; sa fin sera forcément dramatique.

» Vingt-neuf années de souffrances m'ont donné pour final un honteux suicide.

» Que n'ai-je le temps d'adresser une épître aux folliculaires?

» Vienne V. Hugo lire dans mon âme ce qui s'y passe. Quelle vaste matière il y trouveroit.

» Malgré l'infamie adhérée à mon existence, je quitte la vie, ce qui surprendra sans doute ceux qui n'ont point étudié le cœur humain ; je meurs dans les sentimens religieux.

» CONTRASTE.

» J'arme la détente de l'arme qui mettra fin à ma sale existence ; j'en suis distrait par le bruit que font les jeunes filles pleines de joie !

» Je pourrois peut-être racheter ma vie par un crime. (Impossible.)

» Ainsi que la vertu, le crime, etc.

» Vous qui forcément me donnez l'hospitalité, pardon mille fois de l'embarras que je vais vous causer.

» J'ai l'espoir bien foible, mais enfin j'ai l'espoir que la pitié de mon hôte...... Mais quelle lâcheté d'avoir de telles pensées.

» *Sache mourir, misérable !*

» Réflexion faite, j'essaie encore de la vie, que Dieu ou le diable me protége.

» DERNIÈRE PÉRIODE — MORT. — ÉGALITÉ.

» Combien je serois jaloux des heureux de la terre, si je n'avois l'assurance que dans un instant, Voltaire, Louis XIV et moi nous serons égaux.

» *Ma vie* et surtout *ma fin* donneront à mon personnage un certain ton romanesque qui, peut-être, fera naître un feuilleton ; je désirerois qu'il fût rédigé. »

Ce ton léger, ce décousu, ces incertitudes, ce malheureux qui dans un tel moment songe encore à *V. Hugo* et aux *folliculaires*, qui prétend mourir dans des

sentimens religieux, mais qui veut surtout faire de l'effet et qu'on parle de lui, tout cela n'est-il pas déplorable? Encore si au lieu de tomber sur le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, qui n'apprend qu'à douter et à se moquer de tout, il eût trouvé dans cet appartement un livre moral et religieux, peut-être quelques pensées de repentir eussent pénétré dans son ame, peut-être eût-il compris le besoin de recourir à Dieu. Mais son éducation ne l'y avoit peut-être pas disposé; et puis l'esprit du siècle, la vie du bagne, l'*infamie* attachée à *sa sale existence,* et en dernier lieu un mauvais livre, ont décidé de son sort.

L'autre suicide est celui d'un jeune homme d'Avignon, qui avant d'exécuter son fatal dessein, a écrit la lettre suivante au procureur du roi :

«Avignon, ce 3 avril 1839, trois heures du matin.

» Monsieur, c'est moi qui me suis donné la mort. Dérangé depuis longtemps par les pertes considérables que j'avois faites au jeu, j'avois résolu d'exécuter il y a six mois, ce que j'accomplis aujourd'hui.

» Mes chagrins domestiques en sont aussi un peu la cause.

» Ayant contracté des dettes considérables et ne pouvant abuser plus longtemps des sacrifices que ma mère a faits pour moi, j'ai résolu de cesser de vivre.

» Ma mère a vendu dernièrement une propriété, et j'aurois fini par la ruiner entièrement, parce que je ne pouvois maîtriser la passion qui m'a toujours dominé.

» Monsieur, il ne m'est pas permis de vous dicter votre devoir; toutefois je dois vous dire qu'il existe dans notre ville des établissemens infâmes où les jeunes gens vont jouer de l'argent qu'ils volent quelquefois à leurs parens, où le père de famille va jouer le pain de ses enfans, où l'ouvrier va jouer le salaire de sa journée; de là le trouble et la désolation dans les familles.

» C'est un de ces établissemens perdu et que j'ai constamment fr depuis dix ans.

» Ces établissemens sont proh les lois, et pourtant ils existent a notre ville.

» Puisse ma mort prévenir blables désordres, et donner ur salutaire tout à la fois aux paren fils!

» Je termine, monsieur, en vo d'avoir pour ma mère infortu égards que mérite une série de dont il est peu d'exemples. Que D tége ceux qui l'assisteront.

» Priez pour moi. »

Pauvre jeune homme! Qu quelle leçon pour l'autorité qui des établissemens *infâmes !* quel pour la jeunesse! Et quand o que le sort de ce malheureux est tant de jeunes gens emportés co par leurs passions, quelle idée s t-on de notre société? Celui-ci ve prie Dieu pour lui. Hélas! qu prioit-il lui-même!

On ne connoît peut-être pas plus difficile à chausser que c M. Thiers. On lui offre les p ambassades de France; il n'en v On lui offre le ministère des fin n'en veut pas. On lui offre le r de l'intérieur; il n'en veut pas. qu'un poste qu'on ne lui offre c'est précisément celui-là qu'il ve

Il lui paroît si étrange que l'ét avoir quelque chose à lui refu s'en prend aux grandes puiss l'Europe, et à la frayeur qu'il le Nous ne croyons pas, quant qu'elles lui fassent l'honneur d' tant de peur de lui qu'il s'en fi effet, ce ne sont pas elles qui o de raisons pour s'inquiéter de affaires entre les mains de M. Cela est bien autrement à crain la France, vraiment!

PARIS, 26 AVRIL.

›bre des pairs et la chambre
: n'ont point encore tenu hier
'hui de séance publique.

rsil vient d'adresser au *Journal*
une longue lettre sur la crise
t la formation d'une nou-
nistration. Comme M. Guizot,
pense que la politique générale
as éprouver de modification;
tème du juste-milieu suivi de-
, doit encore prévaloir. M. Per-
rd de la gauche, dit que dans
quartiers de la capitale, on se
n sur la puissance de ses opi-
, loin de plaire aux provinces,
visagées généralement avec ré-
.

combinaison ministérielle du
paroit être une combinaison
e avec le maréchal Soult pour
, et MM. Guizot et Persil.

omte Sébastiani, ambassadeur
Londres, est arrivé à Paris.

bassadeur d'Autriche ayant no-
ort de l'archiduc Maximilien-
ls de l'archiduc Reinier, on a
hier au château pour huit

de Montalivet est parti hier pour
à Laval, auprès de M. Paillard-
député de la Mayenne, son
, qu'on dit gravement ma-

Moniteur annonce que le minis-
térieur vient d'ordonner le ti-
,000 exemplaires et dans le for-
, du texte littéral et complet
s de la chambre des députés du
3.

lit dans une feuille du matin
eu 14 crises ministérielles de-
août 1830. Chacune de ces cri-
é, terme moyen, environ trois
; ce qui fixe la masse des inter-
re le ministère qui s'en va et
ère qui vient, à près de huit

lit dans plusieurs feuilles de

l'opposition que beaucoup de députés ont déclaré que si la crise se prolongeoit, et si les affaires étoient encore ajournées, ils retourneroient chez eux.

— M. de Gasparin, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets une circulaire à l'occasion de la Saint-Philippe.

— Le général Cubières, ministre de la guerre, va faire rédiger, avec l'approbation du roi des Français, l'histoire complète de chaque régiment.

— La cour d'assises de la Seine a acquitté hier les gérans de l'*Europe* et de l'*Estafette*, qui se trouvoient accusés d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

— Le 10 mars, un rassemblement se forma pendant qu'on transportoit du faubourg du Roule à la place de la Bastille le chapiteau de la colonne de juillet. Deux jeunes gens furent arrêtés, et l'un d'eux fut mis hors de cause par la chambre du conseil L'autre, nommé Larue, a été condamné mercredi par le tribunal de police correctionnelle à un mois de prison.

— M. Gaimard, président de la commission scientifique du Nord, a été reçu le 18 au château. Les travaux exécutés en 1838 seront continués cette année. Les îles Féroë, le nord du Spitzberg, l'île Cherry et la Laponie sont les points principaux que l'on doit explorer. L'expédition quittera le port du Havre en mai, pour se rendre à Thorshavn (îles Féroë) et de là directement à Hammerfest, où M. Gaimard a donné rendez-vous aux astronomes, physiciens et naturalistes suédois, norwégiens et danois que les rois de Suède et de Dannemark ont adjoints à la commission française. La corvette la *Recherche* est de nouveau destinée à ce voyage, et de nouveau elle sera commandée par le capitaine Fabvre.

— La séance générale des cinq académies aura lieu merchredi prochain.

— La compagnie des commissaires priseurs du département de la Seine vient de donner 500 fr. pour les victimes

du tremblement de terre de la Martinique.

— M. Cabet, ancien député de Dijon, est arrivé à Paris, après avoir prescrit par cinq années passées en Angleterre, sa condamnation à deux ans de prison pour délit de presse.

— On lit dans un journal qu'on signe en ce moment une pétition pour l'abolition du péage des ponts de Paris.

— Les électeurs du 4e arrondissement ont nommé douze candidats aux fonctions de maire et d'adjoints. Ce sont MM. Séjourné, Chambry, Journet, Réglet, Roudier, Rousse, Marion, Bernard, Dérosne, Dupérier, Godard, Buisson-Pezé et Cohin. Il ne s'est présenté que 493 votans sur 1334 électeurs inscrits.

NOUVELLES DES PROVINCES

Le concours fondé par le comice agricole de Seine-et-Oise, pour l'année 1839, aura lieu le 2 juin à la ferme de la Ménagerie, près de Versailles.

— Le concours agricole annoncé par les deux comices réunis de Formerie et de Grandvilliers (Oise), a eu lieu il y a quelques jours.

— La société d'agriculture de l'Aveyron a décidé qu'il seroit organisé un comice agricole dans chaque arrondissement du département.

— Le duc d'Orléans est arrivé, le 22, à Lille.

— Le duc d'Orléans sera le 28 à Sédan, d'où il se rendra le même jour à Stenay et à Montmédy. Le prince se mettra, le 29, en route pour Paris.

— Du 6 au 20 avril, 20 paquebots sont entrés à Boulogne-sur-Mer avec 692 passagers ; 24 paquebots sont sortis avec 1,045 passagers.

— M. Sandras, censeur au collége de Versailles, est nommé provisoirement proviseur au collége de Caen.

— Le 22, les ouvriers d'un manufacturier de Rouen n'ayant pu obtenir une augmentation de prix, se sont promenés, hommes et femmes, dans les rues, en portant comme drapeau un dont ils vouloient l'abolition vriers ont été arrêtés, et les aut pris sur le champ leurs travaux

— M. Châtillon, bâtonnier des avocats de Nancy, vient de

— Le lieutenant-général ba est mort à Salins, le 15.

— Plusieurs des Français q obligés de quitter le Mexiqu d'arriver à Bordeaux.

— Le ministre de l'intérieu donner une somme de 1,00 l'érection à Limoges d'un mo l'honneur du maréchal Jourda

— Le conseil-général de Vienne a voté 3,000 fr. et le c nicipal de Limoges pareille so le monument du maréchal Jou

— M. Tixier la Chassagne président de la cour royale de sollicite les suffrages des éle Bourganeuf.

— Le 66e de ligne se rend à il restera en entier.

—Une légère secousse de tre de terre s'est fait sentir, il y jours, à Grenoble.

— Le chemin de fer de Cett pellier est en pleine activité. P durée de la foire de Montpellie près de 15,000 personnes on ce chemin. Le trajet, d'enviro fait d'abord en une heure, s'e trouvé effectué en 42 minutes.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGN

Le gouvernement de Mad toujours attendre qu'il y ai chose de réglé dans le ménag tionnel de Paris pour remont sur un pied analogue. Cela très bien de la part de Marie- qui attache naturellement beau térêt à savoir si un ami tel que arrive à son secours. Car elle s quel point il est passionné po

ses affaires, et combien il lui tarde de pouvoir mettre la marine française à sa disposition. Il est donc probable qu'elle lesera bouger tant qu'on ne saura pas ce que devient le grand ami de l'usurpation espagnole.

— Le courrier ordinaire de Madrid a manqué trois jours de suite. Ce retard est attribué à ce que la route de Saragosse se trouve probablement interceptée par les royalistes. On n'a encore sur ce point que les conjectures des journaux de la frontière.

— On n'est pas sans inquiétude sur les dispositions de la Catalogne, qui est toujours en difficulté avec le gouvernement de Madrid, tantôt pour un sujet, tantôt pour un autre. Son dernier grief étoit fondé sur ce qu'on vouloit lui enlever le baron de Meer. On le lui a laissé pour avoir la paix, et couper court aux troubles dont sa disgrâce étoit le prétexte. Maintenant c'est un autre démêlé qui s'élève entre le gouvernement central et le gouvernement provincial; le premier veut que les intendans versent au trésor de Madrid les fonds provenant des contributions de guerre; tandis que le gouvernement provincial entend les garder pour son propre usage et ses besoins. Ceci est cause que l'on destitue et qu'on poursuit les employés supérieurs et inférieurs des finances. Ceux qui obéissent au gouvernement de Madrid sont punis par le gouvernement de la province; et ceux qui obéissent au gouvernement de la province sont disgraciés par le gouvernement de Madrid.

— Une correspondance de la frontière d'Espagne annonce que tout se prépare pour un choc prochain entre les deux armées du Nord; on présume que cet engagement aura lieu aux environs des Encartaciones, pays uni qui permet aux forces respectives de s'y développer, et dans lequel Espartero réunit pour sa part au-delà de 20,000 hommes.

On lit dans le *Courrier* : « Quelques journaux recueillent avec soin tout ce qui, dans les journaux orangistes de la Belgique, est à la louange du roi Guillaume et au dénigrement du roi Léopold; aussi font-ils grand bruit d'un secours que le premier de ces deux souverains vient d'accorder aux échevins de la ville de Leyde, qui, par leur négligence, auroient laissé le receveur municipal emporter une somme de 204.000 fr. appartenant à la ville.

» Ce trait de générosité n'a pas dû coûter beaucoup à un prince qui passe pour le plus riche capitaliste de l'Europe, et qui a gagné sur ses sujets des sommes immenses par les spéculations les moins licites. Les comptes du syndicat d'amortissement en font foi. Ils ont paru si scandaleux à la conférence, qu'elle n'a jamais voulu permettre qu'ils devinssent l'objet d'un débat public.

» Ces journaux citent encore avec complaisance le *Messager de Gand*, qui attaque de la manière la plus violente le principe de l'autorité de Léopold. Ils ne devroient voir là qu'une preuve de l'extrême liberté dont la presse jouit en Belgique; mais ce n'est point ce qu'ils considèrent, ils ne trouvent que de la foiblesse dans cet excès de tolérance de la part du gouvernement belge. Il est vrai que le roi Guillaume agissoit différemment. Ses ministres, M. Van Maanen entre autres, exiloient sans autre forme de procès l'écrivain qui mettoit seulement en doute la parfaite cohésion de la Belgique avec la Hollande, et rétablissoient les cours spéciales en dépit de la constitution, pour juger les Belges qui ne croyoient pas à l'impartiale équité de la maison d'Orange dans les questions relatives aux intérêts des deux pays.

» Il est bon de rétablir la vérité et de traiter chacun selon ses œuvres. »

— Le voyage du prince royal de Russie en Angleterre, annoncé avec éclat par les journaux de Londres, est devenu fort incertain. Le *Morning-Post*, feuille tory, semble indiquer que l'abandon de ce projet tiendroit à l'état actuel des relations

diplomatiques entre les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg.

— On parle toujours à Londres d'une prochaine modification du cabinet.

— Lord John Russell est, dit-on, décidé à se retirer des affaires à cause du mauvais état de sa santé.

— Le baron Charles de Werther, fils du ministre des affaires étrangères de Prusse, remplira les fonctions de chargé d'affaires de Berlin à Londres, pendant l'absence du baron Bulow, que sa mauvaise santé a obligé de quitter momentanément son poste.

— On lit dans le *Sun* que la convention nationale continue à tenir de fréquentes séances, et que M. Feargus O'Connor a dit récemment que si le titre de club jacobin pouvoit être avantageux, il faudroit prendre sans hésiter cette dénomination. Il paroît que les anarchistes n'adopteront de nouvelles mesures qu'après la présentation au parlement d'une pétition en faveur de la charte du peuple.

— Le duc régnant de Brunswick doit se rendre prochainement en Italie.

— Le palais d'hiver de Saint-Pétersbourg est depuis un mois entièrement reconstruit.

— M. de Meyendorff, ministre russe à Stuttgard, va remplacer à Berlin M. de Ribeaupierre, qui sera, dit-on, nommé maréchal de la future cour du grand-duc héritier.

— Une lettre du Caire, du 20 mars, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, dit qu'on y a reçu la nouvelle de la mort du général Allard à Lahore. Le général Allard étoit, dit-on, au moment de revenir en France.

MANUEL DU CHRÉTIEN FERVENT, et Recueil d'exercices, de prières pour les jours de la semaine et les principales circonstances de la vie. In-12.

L'auteur a voulu faire un recueil aussi complet que possible de prières pour toutes les situations et les besoins. Il donne d'abord les prières du matin et du soir, des prières et réflexions pour le courant de la journée; des prières avan[t] après la lecture, le travail et le rep[as] des exercices pour les sacremens de [pé]nitence et d'eucharistie, quelques [dé]tails sur les indulgences, un exerc[ice] pour la messe, de petits offices p[our] chaque jour de la semaine, différe[ntes] espèces de litanies, les vêpres du dim[an]che, les prières du salut, des hymne[s] des proses, des prières pour le ch[emin] de la croix, pour le rosaire et le sca[pu]laire, une préparation à la mort, e[t] un abrégé de la doctrine chrétienne.

L'auteur, qui n'aspire qu'à être [...] a puisé partout où il a trouvé du bo[n] a soumis son livre à l'examen de M. [...] be Frère, chanoine de Paris, qui l'a [en]couragé à le faire paroître. De plus, [l'ou]vrage porte une approbation de M. [l'ab]bé Falize, grand-vicaire de Bay[onne] chargé par M. l'évêque de porter u[n ju]gement sur ce recueil. M. l'abbé F[alize] déclare que ce *Manuel* lui a paru p[ropre] à édifier les fidèles.

Puisse l'estimable et pieux auteur, [...] n'a pas voulu être connu, et dont n[ous] respectons le secret, goûter la conso[la]tion qu'il mérite, de voir son livre con[tri]buer à la sanctification des chréti[ens] et exciter les ames ferventes à travail[ler] à leur perfection.

Le Gérant, Adrien Le Cle[re].

BOURSE DE PARIS DU 26 AVRIL.

CINQ p. 0/0. 110 fr. 85 c
TROIS p. 0/0 81 fr. 50 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr 00 c.
Act. de la Banque 2700 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 0 0 fr 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1192 fr. 50 [c.]
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Quatre canaux 1252 fr 50 c.
Rentes de Naples 101 fr. 65 c
Emprunt romain 103 fr. 1/2
Emprunt Belge 0 0 fr 0 0
Emprunt d'Haïti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ
rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
...
s'abonner des
chaque mois.

N° 3117.

MARDI 30 AVRIL 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

... du droit et du fait avec des ...ns authentiques, en réponse à ...laration et au mémoire du ...ement prussien, publiée dans ...tte d'État *de Berlin du* 31 *dé-* 1838.

...le titre d'un recueil offi-...ient de paroître à Rome, à ...erie de la secrétairerie d'état, ...me un in-4° de 120 pages, l'*Exposition*, et 85 pour les ... C'est une réponse à la dé- prussienne que nous avons ...ns ce Journal, numéro du ... Cette déclaration étoit sui-...mémoire sur la discipline en ...ans les provinces orientales ..., touchant les mariages ...ous comptions insérer ce ..., nous en avons été succes-...mpêché par l'abondance ...es. Au surplus, il n'eût ... grand'chose à nos lec-... il ne contient guère sur ...ges mixtes, que ce qu'on a ...ns les pièces du gouverne-...atives à l'affaire de Co-...illeurs, on en retrouvera ...citations dans le présent ...

...*ition* romaine se compose ...arties distinctes : 1° d'une ... la déclaration de la *Gazette* ... 2° de nombreuses pièces ...es. La réponse, qui forme ... est datée de la secrétaire-... le 11 avril 1839.

...*ition* remarque d'abord ...claration prussienne pré-...ame incontestable une ...rronée qui est comme le principe d'où tout découle, et auquel on peut rapporter toutes les prétentions et assertions du gouvernement prussien, savoir que l'Eglise dépend du pouvoir de l'état sur les objets relatifs à la religion. On veut en conséquence que l'autorité royale puisse donner des ordres sur des points de religion, même en opposition avec les lois de l'Eglise, qui doivent céder à celles de l'état. On veut que dans le conflit des unes avec les autres, les évêques, le clergé et le peuple catholique soient tenus de suivre, non les lois de l'Eglise, mais celles du royaume. On prétend que non-seulement aucun évêque en Prusse ne peut faire des réglemens sur les affaires de la religion et de l'Eglise sans la permission du gouvernement, ni déposer un ecclésiastique, mais que le Saint-Siége même ne peut exercer dans les autres états aucune autorité législative, puisque même dans les matières de doctrines aucune décision pontificale ne peut être publiée et obliger dans le royaume, sans le consentement du gouvernement. Enfin on prétend que le souverain temporel peut empêcher les catholiques d'adresser au chef de l'Eglise les actes de leur soumission à ses décisions, à moins qu'ils n'aient la permission du roi, et on exige en conséquence que les évêques et le clergé ne recourent au Saint-Siége que par le canal du gouvernement, pour demander des instructions sur le dogme et la discipline, et n'aient aucune communication avec Rome que par l'intervention de l'état.

Ce n'est pas tout ; on déclare que le prince ne renoncera jamais à un seul de ces droits, et qu'aucun pouvoir sur la terre ne peut l'empêcher de les soutenir. L'on veut que les catholiques se félicitent des formes bienfaisantes d'un ordre de choses où l'Eglise même trouve une garantie de son existence et de sa prospérité. On s'élève contre les inculpations et les exigences des deux allocutions du Saint-Père, et on dit qu'elles ne tendent qu'à étendre le pouvoir ecclésiastique d'une manière inconciliable avec les droits du souverain et à accroître la scission entre l'état et l'Eglise.

Le Saint-Siége comprend qu'il est inutile de réfuter la maxime de la dépendance de l'Eglise envers l'état. Mais la déclaration prussienne prouve que le Saint-Père étoit bien fondé à réclamer dans l'allocution du 13 septembre contre un système qui tend à détacher les catholiques des états prussiens du centre de l'unité. C'est le gouvernement qui seroit alors le centre de l'unité pour tout le royaume. Il établiroit une église nouvelle qui seroit tout autre que catholique. Ce seroit une constitution tout opposée à celle du divin fondateur de l'Eglise. L'Eglise par son institution est une. Le Fils de Dieu n'a établi qu'un troupeau ; il n'en a pas confié la direction aux princes de la terre. Il a donné à son Eglise un chef dont le pouvoir s'étend sur tout le monde catholique.

Le roi de Prusse a trouvé l'Eglise catholique établie dans ses états, et doit lui laisser la forme, la constitution et les principes qu'elle avoit. Il a garanti aux catholiques de ses états leurs droits et leurs priviléges ; peut-il actuellement les en dépouiller, exiger qu'ils observent non les l
l'Eglise, mais celles du roy
qu'ils obéissent non à leurs pa
mais au gouvernement sécul
rompre leurs liens avec leu
naturel?

Il n'est point vrai que le S
Siége veuille étendre son p
d'une manière inconciliable a
droits du souverain, ni qu'il
exercer dans les autres états l
rité législative, hors du cercle
attributions ecclésiastiques. C
gouvernement prussien qui s
des droits contraires à la const
immuable de l'Eglise et à la fo
des traités. C'est lui qui cont
bliquement au Saint-Siége l
de porter des lois sur des obj
gieux. Le Saint-Père ne f
défendre ses droits essentiels
pour lui un devoir. C'est po
qu'il a réclamé dans les allocu
10 décembre 1837 et du 13 s
bre 1838. C'est pour cela q
obligé de réclamer de nouvea
tout ce qui se trouve d'err
d'injurieux à la liberté et à l'
de l'Eglise dans le manifeste p
et de protester que si ce gou
nement ne veut point renoncer à
de ses prétendus droits, bien
encore Sa Sainteté ne veut m
à aucun des devoirs de son m
supreme et de son apostolat u
sel.

Cependant Sa Sainteté ne c
rejeter avec horreur le plu
soupçon de sentimens et d
tions qui ne seroient pas confo
la maxime de soumission en
laquelle les sujets sont obligés
l'ordre civil, envers la puissanc
porelle. De quoi s'agissoit-il d
question agitée entre le Saint
et le gouvernement prussien

me une grande partie. On y trouve aussi beaucoup de notes échangées entre le cardinal secrétaire d'état et le chargé d'affaires de Prusse à Rome.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le samedi 27 avril au soir, a eu lieu au séminaire des Missions-Etrangères la cérémonie d'usage au départ des missionnaires. Elle avoit attiré beaucoup de monde, et la chapelle s'est trouvée trop petite pour l'affluence des fidèles. M. l'évêque d'Hermopolis assistoit à la cérémonie. M. l'abbé Dubois a fait le discours. On a baisé les pieds des missionnaires partans, et tous les assistans ont fait des vœux pour le succès des travaux de ces jeunes et courageux apôtres. Les missionnaires sont partis le lendemain soir. Voici leurs noms et leurs destinations respectives.

Pour la mission des Malabares, MM. Jacques Roger, du diocèse de Bayeux ; Pierre Richon, du diocèse de Tarentaise en Savoie, et Louis Mathian, du diocèse de Grenoble.

Pour la mission de Siam, MM. Aimé Dupont, du diocèse d'Arras, et Jean-Marie Beurel, du diocèse de Saint-Brieuc.

Pour les missions de Chine, MM. Jean-Joseph Ferréol, du diocèse d'Avignon, et Louis Taillandier, du diocèse du Mans.

Ces sept missionnaires vont s'embarquer à Bordeaux sur le navire l'*Asie*, chargé pour Canton, qui, sur son passage, doit les débarquer à leurs destinations respectives, Pondichéry, Singapore et Macao.

Jeudi, 2 mai 1839, aura lieu la première communion des petits ramoneurs savoyards et auvergnats, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Le matin à huit heures, la messe de communion sera célébrée par M. l'Archevêque de Paris, qui administrera ensuite le sacr confirmation. La cérémonie minée par une messe d'ac grâces. Le soir à trois he pres, exhortation, renouv des vœux du baptême, con à la sainte Vierge et salu aura point de quête.

On s'apercevoit, depuis temps, d'une baisse con dans les produits des tronc dans l'église Saint-Roch, à l des fidèles. On remarqua sieurs des pièces de monnoi trouvoient étoient enduit matière visqueuse. Une su attentive amena l'arresta nommé Jean Vidner, qui, d'une baleine enduite de g roit ainsi les pièces de mo l'ouverture des troncs. Vi fouillé, et on saisit dans s une somme de 60 fr. en or gent, et 3 fr. environ envelo un papier encore enduit de

---

Le sacre du nouvel é Meaux s'est fait dimanch cathédrale de cette ville av coup de pompe. M. Tar d'Anazarbe *in partibus*, coad Reims, étoit assisté de M. de Versailles et de M. le d'Edimbourg, tous deux prélat consacré et ses coad séminaire.

M. de Beauregard, évê léans, a adressé le 12 avril et aux fidèles une lettre pa sa démission. Cette lettre l'ame et la sensibilité c commence ainsi :

« Depuis plus de deux moi instruits que le Saint-Père a liens qui m'attachoient à l' léans ; je vous fais connoître les motifs qui m'ont inspiré ma démission. Je n'ai jamais

ur ce qui me manquoit de
de vertus pour remplir dignement
les fonctions de l'épiscopat,
arge m'avoit été imposée à un
vancé. Ce n'est point l'amour
après une longue vie qui n'a
sans épreuves et sans peines;
int le désir de me réunir à mes
est loin de moi ce temps, où,
lques années d'absence, arri-
ma patrie, j'apercevois de loin
la maison paternelle, je sentois
ému d'une douce joie. Hélas!
les anciens de la famille, ont
ce à deux générations; je suis
d'une très-nombreuse famille,
vieux chêne de la forêt que la
bûcheron a respecté; et je ne
r de moi que les rejetons
esse dont les actions et les
t peu de rapport avec les graves
habitudes de la vieillesse.
éricorde de Dieu, qui a payé
nnées de souffrances et de tra-
alant les chances de la ca-
'a fait oublier les inconvé-
vieil âge; combien de fois
dit à ceux de mes amis qui
la remarque, que je crai-
e ce ne fût là ma seule récom-
s il y a environ un an que la
Dieu s'est retirée, j'ai passé une
rtie de ce temps sur le lit des
j'ai fait quelques efforts passa-
iques actes de mon ministère,
ement compris que les jours
m'étoient évanouis et que je ne
plus désormais remplir le plus
devoir d'un évêque, celui de
églises, les paroisses du dio-
t dans ces visites que le premier
anime les religieux sentimens
qui lui demandent la confir-
chrétiens et qui s'y disposent
instructions et les sacremens.
le sanctuaire, sa houlette à la
pontife, au pied de l'autel, jus-
ctrine, les instructions de ses
urs. Successeur des apôtres, ses
ent de haut, il est l'homme de Dieu et de l'Eglise, il ranime le courage des pasteurs, il en honore le ministère; ses paroles, ses conseils portent à la paix, et sa présence souvent met fin à de pénibles discussions: ces devoirs, je ne pouvois plus les remplir, j'ai cédé à ma conscience et j'ai déposé la houlette pastorale, en demandant à Dieu d'accorder à l'église d'Orléans un pasteur selon son cœur, qui réparât et mes fautes et mes impuissances.

« Ne pensez pas que le sacrifice que Dieu a demandé de moi ne coûte pas à mon cœur; la vieillesse qui démolit tout, n'a point éteint en moi ni la sensibilité, ni la reconnoissance que je dois généralement à tout mon diocèse, si gratuitement bienveillant pour moi, pour lequel j'ai fait si peu de choses; et je ne serois peut-être pas exempt d'une vaine complaisance pour moi-même, si je n'avois pas facilement compris que ce mouvement de faveur étoit un hommage religieux rendu à l'auguste ministère de l'évêque, et une généreuse indulgence pour ma vieillesse. »

Le vénérable évêque expose les justes sujets de ses regrets. Il étoit heureux du bien dont il étoit le témoin et quelquefois le confident. Il se loue de la bienveillance générale dont il a été l'objet. Il a été constamment soumis à l'autorité, s'est abstenu de toute censure, et s'est gardé de heurter les opinions. Il se sépare avec douleur de ses prêtres à qui il doit, dit-il, les succès de son ministère; s'il leur a prescrit quelques sacrifices, il en a senti tout le poids. Il témoigne ses regrets aux Frères des Ecoles chrétiennes, et les exhorte à suivre avec prudence les progrès de la science et à *redouter jusqu'à leurs succès*. Le prélat se recommande aux prières des religieuses, se félicite du choix de son successeur dont il fait un bien juste éloge, et se félicite également et d'avoir rendu au séminaire les anciens directeurs de cette maison, connus dans tout le diocèse

par leurs vertus sacerdotales et leurs services, et d'avoir attiré dans le diocèse d'autres estimables ecclésiastiques qui occupent aujourd'hui la maison de Saint-Euverte, et qui s'offrent pour porter l'instruction et les secours du ministère là où on en aura besoin.

Les nos 417 et 419 de la partie supplémentaire du *Bulletin des Lois* contiennent diverses ordonnances royales autorisant l'acceptation, savoir : de la donation d'une somme de 6,000 fr., faite à l'hospice de Villefranche, par M. Bouchet ; du legs d'une rente annuelle et perpétuelle de 300 fr., fait aux Sœurs de Saint-Charles de Quincié (Rhône), par madame veuve Jouery, sous la condition d'instruire gratuitement les jeunes filles pauvres des communes de Marchamp et de Quincié ; du legs d'une somme de 1,000 fr., fait à l'hospice de Tarare, par mademoiselle Romagny ; de la donation d'une rente de 200 fr., 5 p. 0/0 sur l'état, faite, sans réserve d'usufruit, aux pauvres de la paroisse Saint-Georges de Lyon, par M. Gourdiat, ancien curé de ladite paroisse ; du legs de 500 fr., fait aux hospices de Lyon, par M. Lecourt ; des legs, montant ensemble à 9,000 f. faits par M. Vaginay, et consistant en 6,000 fr. pour le dépôt de mendicité de Lyon, et en 3,000 fr. pour les salles d'asile de la même ville ; du legs de 500 fr., fait aux pauvres d'Ecully, par madame veuve Jars.

(*Réparateur.*)

Une cérémonie édifiante vient d'avoir lieu à Maricourt, canton de Combles, diocèse d'Amiens. M. l'évêque, faisant en ce moment une visite pastorale dans l'arrondissement de Péronne, y est arrivé le 16 avril, à huit heures du matin. Dès la veille, son arrivée avoit été annoncée au son des cloches ; les habitans se sont empressés de parer les r
et de les joncher de verdure A
heures du matin, le conseil mu
pal, les membres de la fabriqu
une partie de la garde nationale,
semblée de son propre mouvem
se sont rendus à l'église, d'o
clergé, auquel s'étoient réunis
sieurs ecclésiastiques respectabl
environs, a été processionnelle
jusqu'aux premières maisons du
lage. Un arc de triomphe, orné
scriptions religieuses, y avoit
dressé. Les jeunes filles, du
lage, toutes habillées en blanc,
me celles qui ne devoient pas r
voir la confirmation, accompagn
la procession, en chantant des
tiques. A l'entrée de l'église,
curé a adressé au prélat une al
tion simple et pleine d'à-pr
Après avoir célébré la messe, et
dit quelques paroles d'édifie
aux paroissiens, M. l'évêque a
né la communion à un grand no
de fidèles des deux sexes, et e
le sacrement de confirmation ;
il s'est rendu dans le jardin du
teau voisin de l'église, où il a
lement confirmé plus de 500
sonnes des paroisses de Montau
Hardécourt, Maurepas, Curlu e
Hem, qui s'y étoient rendues
procession. Cette journée a été te
née par un salut solennel, où le
lat a officié, et où il a encore ad
aux paroissiens une allocution
ternelle. Le beau temps a fa
cette cérémonie, à laquelle étoi
courue en foule une grande
des communes voisines ; et le
demain, à sept heures du m
M. l'évêque a quitté Maricourt
aller à Combles, et de là cont
sa visite pastorale dans l'arron
ment de Péronne.

Le 24 avril a eu lieu, chez les
res des Ecoles chrétiennes d'A
une cérémonie bien propre à ins
aux enfans confiés aux soins d

pieux instituteurs la salutaire pensée que la religion est la base de toutes choses. La maison où ils donnent leurs leçons, édifice neuf, depuis peu de temps achevé, a été bénie par M. l'abbé Tailhié, grand-vicaire du diocèse. Après une messe du Saint-Esprit, célébrée à l'église Notre-Dame, cet ecclésiastique se rendit en procession à l'établissement; plusieurs prêtres, les Frères et leurs élèves l'accompagnoient. Pendant plus de seize ans, les fils de Marie avoient prodigué ce même bienfait aux familles d'Agen; mais, en 1836, l'administration leur refusa les secours et le logement qui leur avoient été accordés précédemment; et malgré les dons du clergé et des fidèles, ces hommes si humbles, si utiles, furent forcés plus tard de s'éloigner. Le conseil de la commune vient de les remplacer, en appelant à Agen des Frères des Ecoles chrétiennes. On connoît tout le bien que cet institut a procuré dans tous les lieux où l'on a eu le bon esprit de le charger de l'instruction primaire; douceur, abnégation et charité, telle est la devise de ses membres, et leurs succès dans l'éducation justifient partout la confiance qu'ils inspirent aux parens.

M. Meynie, curé d'Allemans-du-Drot, diocèse d'Agen, a appelé un ecclésiastique zélé, M. Girou, pour donner ce Carême une suite d'exercices dans sa paroisse. M. Girou, arrivé le 12 mars, commença ses instructions dès le lendemain. Il prêchoit deux fois par jour. On se portoit en foule à ses sermons, et l'église n'étoit pas assez grande, surtout le dimanche. D'heureux retours à la religion ont eu lieu. Le curé ne pouvoit suffire aux confessions, et réclama les services de ses confrères les plus voisins. Plusieurs paroisses environnantes ont pris part aux exercices. La croix fut plantée le 10 avril, au milieu d'une grande foule, et M. Girou prêcha encore dans cette circonstance.

Un vol sacrilége a eu lieu le jeudi 25 avril dans l'église Saint-Pierre, à Moulins. Des malfaiteurs ont enlevé une couronne d'argent qui ornoit la statue de la sainte Vierge. Les auteurs de ce crime sont jusqu'ici restés inconnus.

Nos journaux parlent beaucoup de l'Algérie, de sa colonisation, des villes qui se bâtissent, des embellissemens que reçoit la capitale; mais ils s'occupent peu de ce qui s'y fait sous le rapport religieux. Cependant le bien qu'a déjà opéré la présence d'un évêque et celui qui se prépare, valent la peine d'être connus. Des renseignemens qui nous sont transmis à cet égard par un homme à portée de bien connoître l'état des choses, intéresseront nos lecteurs.

Durant ce Carême, on a vu avec bonheur les fidèles se presser dans l'église, et rester debout pendant plusieurs heures, écoutant avec avidité la parole sainte, annoncée trois fois la semaine par M. l'évêque. La cathédrale étoit habituellement remplie: quoiqu'aucune cloche ni autre signal extérieur, n'annoncent l'heure des offices, on s'y rend avec exactitude. Chaque dimanche avoient lieu des instructions en langues mahonnaise, allemande, italienne, et elles seront encore continuées. La population à Alger est fort mêlée; on pourroit dire qu'elle se compose, suivant l'expression de l'Ecriture, d'hommes *de toute tribu, de toute langue et de toute nation*. Il n'appartenoit qu'à la religion de les rallier sous une même bannière pour en former un peuple de frères. On a vu avec joie aux dernières solennités un millier de fidèles s'approcher de la table sainte, et peut-être ce nombre sera-t-il doublé jusqu'à la clôture du temps pascal.

C'est beaucoup pour une première année. Si ceux qui tiennent les premiers rangs dans la société ne se montrent pas toujours les plus fervens catholiques, du moins la classe moyenne et les pauvres donnent des consolations. Cependant quelques exemples partis des hautes classes ont été un sujet d'édification.

Grâces à la pieuse sollicitude du prélat, il s'est formé une association de charité. M. l'évêque n'a fait acception de personne. Il a consenti à ce que des dames de communions séparées de la nôtre, même des dames juives, fussent associées à une œuvre qui embrassera les misères spirituelles et corporelles. Quoique les associées soient au nombre de plus de cent, la meilleure intelligence règne entre elles. Elles se sont partagées en sections pour opérer le bien plus efficacement. Ainsi au nom de la religion et de la charité ont commencé ces rapports mutuels de bienveillance presque inconnus dans une ville toute peuplée d'étrangers. Les malheureux apprendront à bénir la providence qui veille avec une tendre sollicitude à leurs besoins.

Tous les offices de la semaine sainte ont été suivis avec un recueillement et même une affluence remarquables. Les *ténèbres* furent chantées les trois jours. Des adorateurs venoient prier devant le tombeau, sans qu'il y eût confusion. La consécration des saintes huiles se fit avec solennité. La communion générale du clergé et de bon nombre d'hommes offrit un beau spectacle. Treize pauvres de divers pays de l'Europe se présentèrent au lavement des pieds, et le prélat voulut les servir à table. Quelques indigènes demandèrent à être témoins de cette cérémonie. Presque personne ne manqua le vendredi saint à l'adoration de la croix. La passion fut prêchée à trois heures après midi; des Juifs y assistèrent. Le samedi saint, on fit servir aux fonts baptismaux la piscine en mé[...] bre autrefois destinée aux purif[...] tions des musulmans; c'est même [...] seul meuble qu'on ait conservé d[...] mosquée. Il ne reste de leurs lam[...] que des chaînes grossières suspend[...] à la voûte de la coupole.

Le jour de Pâque, l'église [...] comble dès cinq heures du mati[...] ne désemplit point jusqu'à une h[...] après midi. A la messe pontifica[...] concours fut immense. Toutes les [...] bunes garnies offroient un coup d'[...] imposant. Quelques Arabes ne [...] roissoient pas indifférens à la [...] jesté de nos cérémonies; quo[...] musulmans, ils offrirent des p[...] d'argent à la quête ordinaire pou[...] frais du culte divin. La bénédi[...] papale fut reçue en silence et ave[...] respect profond. Tant de fronts [...] bés et marqués du signe de la c[...] témoignoient qu'on sentoit le p[...] cette grâce. Douze militaires [...] leur première communion, et [...] rent la confirmation; deux d'[...] eux qui avoient perdu la vue à [...] saut de Constantine, excitoient [...] tout l'intérêt. M. l'évêque [...] nonça une allocution fort toucha[...] il félicita les militaires de leur [...] esprit, et rendit grâces à la mu[...] cence royale pour les beaux or[...] mens qui avoient contribué à l'é[...] de la solennité.

Les catéchismes pour la pre[...] communion se font séparément [...] les deux sexes. Il y a en outre [...] fois par semaine un catéchisme [...] paratoire pour les petits garçon[...] huit à douze ans; plus de 60 e[...] y ont appris les élémens de la [...] trine chrétienne. Les Sœurs de S[...] Joseph rendent le même service [...] petites filles qui fréquentent les [...] les en grand nombre.

Les deux hôpitaux, civil et [...] taire, sont desservis avec dévoû[...] Aucun malade n'est inquiété su[...] religion. Si une dizaine de pro[...] tans sont rentrés dans le sein de [...]

...ie, ils n'ont cédé qu'à leur propre conviction. Les catholiques et les protestans ont un cimetière commun, tandis que les Juifs et les musulmans ont chacun le leur. Le saint viatique n'est pas porté ostensiblement dans les rues. Il n'y a pas même de chants publics dans les funérailles, et malgré les réclamations des familles, le clergé n'accompagne pas encore les convois au dehors. Le conseil de fabrique n'est pas encore également organisé, ce qui n'étonnera pas dans un pays où tout étoit à créer. A son arrivée, M. l'évêque ne trouva ni chaire ni confessionaux.

La mosquée qui a été affectée au culte catholique, est à peu près sur le plan de l'église de l'Assomption, à Paris. Sa grande et belle coupole est soutenue par quatorze colonnes en marbre. Autour de la coupole sont douze marabouts, suivant l'expression des indigènes, tous éclairés par de petits vitraux peints d'un style tout-à-fait original. Les murs garnis de faïences de couleur et à dessins variés forment un ornement singulier, mais qui n'est pas de mauvais goût. Le minaret n'est pas, dit-on, assez solide pour supporter une cloche que réclament tous les fidèles. Une grande et belle croix en fer doré domine l'édifice. Les yeux se portent avec joie sur ce signe auguste qui semble être une prise de possession de l'Afrique au nom de la religion. Le prélat qui a déjà opéré un mouvement sensible vers le bien, est digne d'achever son œuvre. Il marche sur les traces de son divin modèle, et sa devise est toujours celle-ci, *ità et nos faciamus*.

Le 17, a été appelée à l'audience du tribunal de première instance de Liége, la cause de la commune de ...ff contre les personnes qui ont procédé à la plantation d'une croix lors de la mission qui a eu lieu l'année dernière dans cette commune. On se rappelle le bruit qu'avoient fait les libéraux à l'occasion de cette mission et de cette plantation de croix.

Me Forgeur a porté la parole pour l'administration communale. Il a prétendu que la commune est propriétaire du cimetière, que par conséquent elle étoit par présomption légale censée propriétaire de l'ancien crucifix qui a été enlevé pour faire place à une autre croix, fait qui constituoit, suivant lui, une double atteinte au droit de propriété et au droit de police attribué à la commune sur les cimetières.

Me Longrée a conclu à ce que la commune fût déclarée non-recevable dans son action. Il conteste la propriété du cimetière. Mais, cette propriété même lui étant reconnue, elle n'en seroit pas davantage fondée dans sa demande. Si la propriété a même été donnée à la commune, ce n'a été qu'avec une destination toute particulière, qui ne peut être aucunement faussée par l'arbitraire d'une administration; si la police lui en a été accordée, c'est pour les inhumations. Mais la même législation a relevé le culte catholique; elle a statué que son exercice public est libre partout; elle l'a seulement restreint, dans les communes où la population professe des cultes différens, à l'intérieur des *temples et des cimetières*; partout elle identifie le temple et le cimetière pour l'exercice du culte catholique. Donc, le droit de police de la commune doit s'arrêter aux limites de ce qui se rattache à cet exercice.

Puisque la loi reconnoît formellement l'action religieuse du clergé catholique dans le cimetière à l'égal du temple, il s'ensuit que le clergé peut y procéder à ses cérémonies d'après son rituel; or le rituel du diocèse lui impose le devoir de planter une croix préalablement à toute inhumation; si le rituel lui en fait un devoir, le

prêtre a donc le droit, d'après l'esprit même de la loi, de planter une croix dans le cimetière; s'il a le droit de la planter, il a le droit de l'entretenir, par conséquent de la renouveler, sans que l'autorité communale puisse s'y immiscer. Le plus ou moins de solennité donné à cette plantation ne fait rien à la chose, puisque c'est un acte purement religieux, aussi licite dans le cimetière que dans le temple.

Enfin, la plantation ayant été dirigée par le desservant, on ne peut considérer ce fait comme un acte présentant les caractères d'une usurpation qui existeroit s'il s'agissoit de personnes sans aveu; l'acte de plantation a été ici une cérémonie religieuse licite.

Quant à la construction monumentale dont on fait tant de bruit, c'est tout simplement un crucifix planté dans une pierre soutenue par deux autres pierres latérales, précaution justifiée suffisamment par l'expérience, qui a prouvé que l'administration communale de Tilff ne sait guère faire respecter les signes du culte catholique.

L'affaire a été remise au 24 pour entendre les conclusions du ministère public.

Le bruit répandu qu'il s'agissoit du procès des *missionnaires*, avoit attiré une foule de curieux. Les amateurs de scandale auront dû être désappointés en voyant qu'il s'agissoit simplement d'une question de droit aussi étrangère aux missionnaires qu'à la fabrique de l'église de Tilff, car ni celle-ci ni les premiers n'étoient aucunement en cause, mais seulement les sieurs Bernard Hafkensheed, Gérard et autres.

D'après l'autorisation du Saint-Siége, accordée à M. Husgen pour faire faire des ordinations, M. de Beyer, évêque de Samarie *in partibus* et suffragant de Cologne, a fait une ordination. Il a conféré la tonsure et les ordres mineurs à 45 jeunes gens, le sousdiaconat à autant, le diaconat à 18, et la prêtrise à 3; tous sont élèves du séminaire du diocèse.

Le 22 avril, au matin, M. l'archevêque de Cologne est arrivé à Munster, venant de Minden, et a continué son voyage sans descendre. Il se dirigeoit vers Darfeld, château du comte de Droste, son frère.

Le 19 mars, jour consacré par l'Église à saint Joseph, les Jésuites sont rentrés dans leur ancienne église de Saint-Sébastien, à Vérone. Un grand concours de peuple assistoit à la cérémonie, présidée par l'évêque, M. Grasser, et les habitans montroient une grande joie de voir les enfans de saint Ignace rendus à Vérone.

Du 23 au 27 mars, les Jésuites ont donné les exercices spirituels. La méditation étoit faite par le Père Charles Odescalchi, qui n'avoit presque qu'à se montrer pour produire un grand effet sur les fidèles. Il étoit impossible d'oublier toutes les dignités auxquelles il avoit renoncé pour suivre la voix de Dieu qui l'appeloit. Mais la douceur et l'onction de ses paroles ajoutoient à l'impression générale. Les instructions spirituelles étoient faites par le Père Hilaire Ubaldini, déjà connu à Vérone par son zèle et sa charité, particulièrement par les soins qu'il se donne pour ramener à Dieu les filles égarées. L'affluence étoit telle dans l'église, que l'édifice auroit à peine suffi s'il avoit été quatre fois plus grand.

Nous avons annoncé dernièrement qu'on avoit mis à l'*index* un petit volume intitulé : *Nouvelles poésies du comte Mamiani de la Rovère*. Ce volume a été imprimé à Paris en 1836.

On y inculque des principes aussi faux en politique que téméraires en religion, et il étoit difficile de réunir plus de venin dans si peu de pages. Dans la dédicace, l'auteur expose son système de religion, qu'il appelle civile, et qui sous des formes respectueuses pour l'Evangile et pour l'Eglise catholique, les ruine jusqu'aux fondemens. Il renouvelle avec de belles paroles l'erreur des protestans, en établissant la raison comme juge de la foi. Il admet la *défectibilité* de l'Eglise. Il prétend que le sacerdoce est incompatible avec des propriétés et avec la souveraineté. Ce prélude est écrit d'un ton très-modéré, d'un beau style, et on met en avant les noms respectables de Peres de l'Eglise et de pontifes.

Dans l'ouvrage, on réduit en système formel le projet d'une religion plus *rationnelle* que révélée, qui a aujourd'hui tant de partisans. L'auteur réussira peut-être à persuader ceux qui ne sont pas assez mauvais pour abjurer le christianisme, ni assez religieux pour savoir le garder en son entier. Il fait des appels à la liberté et *à l'égalité*, annonce la chute des tyrans, se moque des rois qui se font sacrer, et qui se croient chargés par Dieu de gouverner la terre. Dans une hymne à l'Eglise primitive, il présente le rit catholique comme *souillé par la boue d'une vieillesse malade*. Un tel ouvrage méritoit assurément bien la condamnation qu'il a subie.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Quoique les journaux aient souvent manqué de parole depuis six semaines, en annonçant des formations de ministère qui ne se réalisoient jamais, il y a cependant quelque raison de croire que ce qu'ils promettent pour le 1er mai ne trompera pas l'attente publique comme les autres. Sans qu'on sût précisément à quoi la Saint-Philippe porteroit bonheur, il étoit naturel de prévoir qu'elle seroit un jour de fête pour quelques personnes. Seulement, on auroit peut être désiré qu'elle fût plutôt un jour de fête pour la France que pour M. Thiers, et c'est néanmoins ce qui ne sera pas, s'il est vrai, comme on l'affirme, que ce soit le parti qu'il représente parmi les hommes du progrès révolutionnaire, qui se trouve appelé au pouvoir. D'après les longues hésitations et les résistances qui ont tant repoussé et retardé cette solution, ceci s'annonceroit comme une sorte de reddition de place, comme une position enlevée de force et emportée d'assaut après cinquante jours de tranchée ouverte; et il est toujours fâcheux de voir les chefs naturels de la puissance publique amenés par la force de leur foiblesse à des capitulations de ce genre avec les chefs de parti. En vérité, ce seroit peut être le cas de souhaiter que la crise ministérielle pût se prolonger encore un peu pour lui donner le temps de mieux finir.

Il est inutile de faire remarquer que, dans cette affaire, il ne sauroit être fête pour tout le monde le jour de la Saint-Philippe; et que si ce moment est bien choisi pour installer un nouveau ministère, il est fort mal choisi pour en congédier un autre. Celui-ci, en consentant à vivre pendant un mois comme l'oiseau sur la branche, a fait preuve de trop de complaisance et d'abnégation pour mériter qu'on le sacrifie un jour de fête. On ne peut s'empêcher de lui savoir quelque gré de la manière paisible dont il nous a fait passer le temps de son intérim, quand on songe au grand nombre d'arrêts de mort qu'on n'a cessé de lui signifier dans ce court intervalle, et au découragement qu'il a dû en ressentir. Comme il ne faudroit pas compter avec tout le monde sur autant de patience et de bonne grâce qu'il en a montré, nous croyons qu'on fera bien d'éviter par la suite de remettre ainsi le gouvernement en quarantaine.

Au milieu de toutes les vanités que les débats de la tribune et des journaux ont

fait ressortir depuis quelque temps, il est un mot qui nous paroît avoir acquis une grande vogue ; c'est celui de *dignité*. Ce que la *dignité* des individus et des partis les a empêchés de faire ; ce que la *dignité* a exigé d'eux ; ce que leur *dignité* a voulu qu'ils rejetassent ; ce qui auroit compromis leur *dignité* ; tout cela est devenu pour eux une règle inflexible qui n'a point admis de capitulation, qui ne les a laissés libres d'entrer en arrangement sur rien, ni d'accepter aucun portefeuille, aucune ambassade, aucune position dans le gouvernement.

Ce sentiment de la *dignité* n'a pas tardé à se communiquer du dedans au dehors, et à passer des grands aux petits. Un garde du commerce ayant été appelé, ces jours derniers, à rendre compte à la police correctionnelle d'un vif démêlé qu'ils avoit eu dans un corps-de-garde avec les sous-officiers et l'officier de ce poste, s'est aussi défendu en disant que sa *dignité* ne lui avoit pas permis de se contenir. Sa *dignité* s'étoit trouvée méconnue et compromise, disoit il, par le refus d'une feuille de papier qu'il avoit demandée honnêtement à ces messieurs pour verbaliser. Il en donnoit pour raison que c'étoit en exécutant les sentences de la justice que sa *dignité* s'étoit sentie blessée. Enfin, pour peu que la *dignité* s'étende encore un peu plus loin, elle arrivera jusqu'à ceux qui exécutent les mandats de justice en dernier ressort.

PARIS, 29 AVRIL.

La combinaison ministérielle avec les doctrinaires avoit fait place, dans la soirée de vendredi, à une nouvelle combinaison centre-gauche. Le maréchal Soult et M. Thiers se trouvoient alors réconciliés, du moins on le disoit. Samedi, dans la soirée, on assuroit que le maréchal Soult venoit de manifester le désir de se tenir désormais en dehors des négociations.

— On lit dans le *Moniteur* que le maréchal Soult ayant prié le roi de le dispenser de lui présenter la formation du ministère dans les circonstances actuelles, ce soin a été confié à M. Passy.

— On lit dans le journal ministéri du soir : « Le roi avoit accepté la liste ministérielle que M. Passy lui avoit apportée hier à onze heures du soir. Il av convoqué ce matin à onze heures et d mie les ministres sortans pour la sig ture de l'ordonnance qui devoit cons tuer le nouveau ministère. Cette ord nance étoit signée, lorsqu'après une lo gue attente, on a appris que la nouve combinaison étoit abandonnée. En effe M. Passy est venu peu après chez le roi, lui a témoigné ses regrets de ne po voir plus accomplir la mission don avoit été chargé par S. M. » Dans la co binaison centre-gauche qui vient d' abandonnée se trouvoient MM. Thi Passy et Dupin ; ce dernier comme nistre de la justice et des cultes, et, on, comme président du conseil.

— Naguère les journaux de la ga demandoient que la chambre fît adresse ; maintenant ils veulent que bureaux refusent d'examiner le budg de nommer des commissaires, jusqu' que le cabinet soit formé.

— La chambre des pairs s'est réu aujourd'hui en séance publique pour tirage au sort de la grande députation q à l'occasion de la fête du roi des Fr çais, sera reçue mercredi, à midi, château.

— La chambre des députés se réu demain pour le tirage au sort de sa gra députation.

— Mercredi, à sept heures ou q du soir, il y aura concert dans le jar des Tuileries, devant le pavillon de l'H loge. A huit heures et demie, deux f d'artifice seront tirés, l'un sur la berg port d'Orsay, et le second à la barri du Trône.

— Il sera fait dans les douze arron semens, mercredi, une distribut de secours en nature aux ménages p vres.

— Le duc d'Orléans, qui vient d' specter les troupes, depuis quelque te

ur les frontières de Belgique, etour à Paris demain dans la

vice-amiral Halgan est nommé du dépôt des cartes et plans, à e, en remplacement du contre-amelin, décédé.

Mayer, peintre de la marine, it avec M. Gaimard les voyages et du Spitzberg, vient d'être chevalier de la Légion-d'Hon-

Moniteur annonce que toutes les s du Levant, reçues par Mar-annonçent que la paix entre le le vice-roi d'Egypte ne sera pas

écrit d'Alger, le 20, qu'à la suite mblement de terre on y a un temps affreux; la mer fort fait des dégâts au môle. Plusieurs nt souffert.

Bulletin des Lois, n° 421, con-erses ordonnances qui accordent ons de retraite à 59 militaires. x, on remarque Dely-Bey, lieu-ux spahis d'Alger, mis hors de ur blessures graves.

journal publioit récemment auroit que le colonel Castres, dant du château, alloit être ses fonctions, par suite de pro-mesurés dont il auroit usé, à la s officiers de service, envers un nt-colonel de la garde nationale. illes du gouvernement annoncent y a pas un mot de vrai dans cette e.

n'est pas mercredi, mais bien rochain que la séance publique e des cinq académies aura lieu à t.

jury central de l'exposition a M. Thénard président, M. Ch. vice-président, et M. Payen se-.

l'ouverture de l'exposition des pro-l'industrie ne sera point retardée que plusieurs feuilles l'ont an-elle aura lieu mercredi, 1er mai.

— M. Alphonse Noël, notaire, place du Louvre, n° 22, traduit par les syndics de la compagnie devant la chambre de discipline, à raison d'engagemens par lui contractés, a quitté son domicile. Les scellés ont été apposés chez M. Alphonse Noël.

— On se rappelle que Soufflard, condamné à mort comme assassin de la dame Renaud, marchande au Temple, prit une telle quantité d'arsenic, en sortant de la cour d'assises, que les remèdes les plus efficaces ne purent le rappeler à la vie. Lesage, condamné à mort pour le même crime, enfermé dans la prison de la Roquette, et confié à la surveillance de deux gardiens, est parvenu à briser les cordes de la camisole de force dont il étoit revêtu, et à s'étrangler.

— Cinquante-neuf faillites ont encore été enregistrées au greffe du tribunal consulaire de la Seine, dans la première quinzaine d'avril.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le nommé Lambin, déjà condamné deux fois aux travaux forcés à perpétuité, comme faux monnoyeur, a comparu, sous l'accusation de fabrication de fausse monnoie dans la prison de Douai, devant les assises du Nord, avec les nommés Ancelot, Dupré et Mervielli, condamnés aussi, l'un à vingt ans et les deux autres à cinq ans de travaux forcés. Trois militaires du 60e régiment de ligne, Grimaldi, Geocanti et Orazi, natifs de la Corse, qui, de service à la prison, auroient, d'après les révélations de Mervielli, fourni à Lambin les objets nécessaires à la fabrication, et se seroient chargés de faire passer dans la ville 19 pièces fausses de cinq francs, ont également comparu devant les assises.

Lambin a été condamné pour la troisième fois aux travaux forcés à perpétuité; Ancelot pour la seconde fois à vingt ans de travaux forcés. Les deux autres prisonniers ont été acquittés. L'un des militaires, Orazi, a été aussi acquitté;

Geocanti a été mis pour vingt ans sous la surveillance de la haute police, et Grimaldi condamné à six ans de réclusion.

— Un incendie a entièrement consumé, le 22, la sucrerie de Thian, près de Valenciennes.

— On écrit de Saint-Omer que le 20 avril la foudre est tombée deux fois près d'une maison de cette ville.

— Le bateau à vapeur l'*Elbeuvien* et le bateau à vapeur le *Montereau* qui alloit de Paris à Rouen, se sont heurtés jeudi, vers huit heures du soir, en face d'Orival. Le *Montereau* n'a pu continuer sa route.

— M. du Rocher, receveur principal des contributions indirectes à Amiens, vient de mourir après avoir reçu les secours de la religion.

— Le ressort de la cour royale de Riom vient de perdre deux magistrats : M. Cabanes, juge près le tribunal civil d'Aurillac, et M. Salveton, juge d'instruction à Brioude.

— M. de La Tournelle, nommé procureur général près la cour royale d'Orléans, en remplacement de M. Mottet, a été installé le 25 en présence des chambres réunies.

— Les eaux ont envahi subitement le 17 les mines de Fins (Allier); trois mineurs ont péri.

— Le conseil municipal de Moulins a décidé que les fonds ordinairement affectés aux illuminations de la Saint-Philippe seroient cette année distribués aux pauvres de la ville.

— On lit dans l'*Écho du Cantal* qu'un incendie a éclaté, dans la nuit du 11 au 12, dans la commune d'Apchon, près de Riom. Une grange contenant une grande quantité de fourrage a été détruite. Deux domestiques qui couchoient près de cette grange ont péri. Leur chandelle qu'ils avoient négligé d'éteindre est la cause, dit-on, de ce sinistre.

— La caisse d'épargne de Clermont-Ferrand a reçu, le 21, la somme de 4,889 f., et remboursé celle de 11,870 f. 31 c.

— On poursuit avec activité les travaux pour l'élargissemen de la Guillotière.

— Le pont suspendu à cons le Rhône, vis-à-vis du Teil, a é à la préfecture de l'Ardèche, po à une compagnie formée de pro et de négocians du Teil et de mur.

— Le pont suspendu à const Croix-de-Laloze, perpendicula la ville de Montélimar, a été ad 90 ans à une autre compagnie.

— Le ministre de l'instructi que vient d'accorder à la com Nogarey (Isère) un secours de pour l'aider à payer les frais de ction d'une maison d'école.

— On lit dans la *Gazette du* 25 que depuis plus de vingt fièvre pernicieuse intermitten la ville de Barjols (Var). Sur u lation de 3,500 ames, l'on a co qu'à six décès par jour. Des q decins de la localité, un est l'épidémie ; deux autres, écras gues, ont cessé leurs visites de seul, M. Langier, qui a pu r signale par un dévoûment in La cure de Barjols étant vac M. Peiron, l'un des deux vicai retenu dans son lit, l'autre vi Reibaud, bien que d'une foib suffit aux pénibles travaux et au multipliés de son ministère. I d'habitans ont quitté Barjols p tirer à Saint-Maximin et à Mars

— Le bruit s'étoit répandu à que M. Laget de Podio, ancien n venoit de mourir d'une attaq plexie. Une lettre de M. Laget bureau de la *Gazette du Midi* noncer qu'il n'avoit eu qu'un indisposition, comme un habita s'y informer de l'heure du conv

— Une maison de banque et son de commerce de Marseille de suspendre leurs paiemens.

— On écrit de Bordeaux qu

...s les équipages des ba-
vapeur du haut de la rivière ont
à la mort sept hommes et un en-
...t le bateau, chargé d'oranges,
...vé contre l'une des piles du pont

...petite vérole exerce en ce mo-
...s ravages dans plusieurs com-
... la Gironde.

...s derniers débris de la légion
... qui étoient restés en Espagne
...és le 20 à Pau.

... *Journal de la Corse*, du 17, an-
... mort ou l'arrestation de plu-
...dits redoutables.

EXTÉRIEUR.

...UVELLES D'ESPAGNE.

...rois jours d'interruption, la
...adrid à Saragosse s'est débou-
...s courriers ordinaires ont pu
...s journaux apportés par eux
...à la date du 21 avril. Rien
...ngé alors dans la situation de
... Elle n'étoit pas revenue de l'é-
... le mouvement des troupes de
... avoit causée en s'en appro-
...ez près (11 lieues) après la dé-
...n Halen devant Segura. Cette
...ít été suivie d'un grand dé-
...ıt parmi les soldats de son
...née, et dans tout le pays té-
...n revers. On l'a destitué par
...tion du conseil, et remplacé
...réchal de camp Nogueras.
...ession fâcheuse est restée, et la
...ne s'est pas rétablie pour

...ésite toujours à Madrid sur la
... savoir si la chambre des dé-
...lissoute, et avec quels élémens
... pourra être modifié pour y
...cord, et en régulariser l'ac-
...est vacillante, embarrassée et
... par les dissidences, la tracas-
... querelles de ménage.

... qu'il est d'usage parmi les ré-
...es de tous les pays, le mauvais
...xpédition de Van Halen con-
...st attribué à l'incapacité du
général malheureux. Aussi parle-t-on de faire une enquête sur sa conduite, et de la faire examiner par un conseil de guerre. Mais c'est une idée à laquelle on renoncera si l'on est sage, de peur que les éclaircissemens ne produisissent plus de lumière qu'on n'en cherche sur la vraie cause de la victoire de Cabrera.

— Un journal de Madrid annonce que la ligne des troupes carlistes de l'Aragon menace de s'étendre très-prochainement jusqu'aux portes de la Guadalajera.

— D'après les correspondances de la frontière des Pyrénées, Espartero et Maroto, qui se trouvoient depuis quelque temps en face l'un de l'autre, le premier avec 30,000 hommes, le second avec 20,000, paroissent vouloir se retirer maintenant, Espartero sur Logrono, et Maroto sur Estella. Les mêmes nouvelles annoncent que les communications de Bilbao par la rivière se trouvent rompues par les positions que les carlistes ont prises.

D'après une correspondance de La Haye, du 26, le grand-duc héréditaire du trône de Russie partiroit le 3 mai pour Londres.

— A la séance des lords du 25, lord Brougham a demandé des explications sur la neutralité que le cabinet anglais a annoncé vouloir garder entre le sultan et Mehemet-Ali. Lord Melbourne a dit que quelques officiers de la marine anglaise étoient en effet arrivés à Constantinople avec l'intention d'entrer au service de la Turquie. Ce fait ne doit pas être regardé comme une violation de la neutralité, a ajouté le ministre; l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople a reçu des instructions qui lui enjoignent de se concerter avec les ambassadeurs des autres puissances pour le maintien de la paix entre la Porte et Mehemet-Ali.

— Des interpellations au sujet de la Porte et du vice-roi d'Egypte ont également eu lieu dans l'autre chambre.

— Le baron Bentink a été nommé chargé d'affaires du roi de Hollande près

la cour d'Angleterre, pendant l'absence de M. Dedel.

— Le comte d'Essex, qui étoit né le 13 novembre 1757, et avoit récemment épousé une cantatrice, miss Stephens, vient de mourir.

— On construit à Londres huit paquebots à vapeur de 1,200 tonneaux, destinés à faire un service régulier entre Londres, Boston et Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse. Chacun de ces bâtimens aura des machines de la force de 430 chevaux.

— A la date du 16, on en étoit toujours à Lisbonne à chercher un nouveau ministère.

— Le manque de ministres empêche la discussion du budget aux cortès portugaises.

— La reine dona Maria est entrée le 6 dans sa 21e année.

— On mande de Naples, le 11, qu'à de belles journées de printemps venoit de succéder un froid sévère, et que le Vésuve étoit en partie couvert de neige.

— Un négociant de Florence vient d'expédier à New-York 40,000 pieds de mûrier. Cette culture prend beaucoup d'accroissement aux Etats-Unis.

— Le duc régnant de Brunswick est arrivé, le 22, à Hanovre.

— La duchesse douairière d'Anhalt Bernbourg, sœur de l'électeur de Hesse Guillaume II, est morte à Hanau, le 17, à l'âge de 71 ans.

— A la date du 20, la princesse royale de Prusse étoit gravement malade. Son état, qui venoit de s'améliorer, faisoit espérer aux médecins que sa maladie n'entraîneroit aucun accident.

— Les travaux du grand chemin de fer de Berlin à la frontière de Saxe ont été commencés le 15.

— L'empereur de Russie vient de nommer vingt colonels au grade de général.

— Les dernières nouvelles d'Athènes annoncent la nomination du colonel Hess, bavarois, au commandement supérieur d'Athènes et du Pirée. Cette nomination a excité, à ce qu'il paroît, du mécontement parmi les Grecs fatig se voir préférer des étrangers.

— Des lettres de Salonique, mars, annoncent que la campa beaucoup souffert de l'abondan neiges et des pluies.

— L'amiral Roussin doit poser, mai, la première pierre du pal l'ambassade française à Constantin

— On lit dans les feuilles amér que 16 états de l'Union sur 22 o tuellement une dette. La somme de l'emprunt, y compris 150 m de francs que le trésor fédéral a a à ces états dans la proportion de le pulation, s'élève à un milliard 7 lions.

Les Moyens de mener une vie ch et parfaite, par un Père de la com de Jésus, in-32, dont il a été compte dans un de nos derniers ros, se trouve à Paris, chez POUSSI RUSAND, rue Hautefeuille, 9. Prix

Le Gérant, Adrien Le C

BOURSE DE PARIS DU 29 AV

CINQ p. 0/0. 110 fr. 55 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 20 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 75 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 105 fr. 2
Act. de la Banque. 2700 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr 00
Oblig. de la Ville de Paris 1192 fr. 5
Caisse hypothécaire. 795 fr 00 c.
Quatre canaux 1255 fr 00 c.
Rentes de Naples 101 fr. 55 c
Emprunt romain. 103 fr. 0,0
Emprunt Belge 101 fr. 3,4
Emprunt d'Haïti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 3/8

On désire trouver un ecclés dans les ordres, et qui, n'étant cidé à recevoir la prêtrise, dési pour employer son temps utileme occupation honorable. S'adresser en fournissant de bons renseigne à M. Bondon, rue Pigale, 18, à

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LECLERE rue Cassette, 29.

LA RELIGION | Mardi, Jeudi | s'abonner des chaque mois.

N° 3118.

JEUDI 2 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

du droit et du fait avec des ns authentiques, en réponse à laration et au mémoire du vement prussien, publiée dans ette d'État *de Berlin du* 31 dé- 1838.

(Suite du N° 3117.)

sse qui depuis 1742 posséiau et d'autres parties de la éunit à sa monarchie les dio- Varmie et de Culm en 1772, le Gnesne et de Posen en ns les traités conclus à Ber- juillet 1742, à Varsovie le nbre 1773, et à Grodno le bre 1793, les rois de Prusse nt à leurs sujets catholiques libre exercice de leur reli- toutes les églises et les ils étoient en possession, tent en même temps, même successeurs, qu'ils ne vou- mais exercer ce qu'on ap- droits de souveraineté, au de l'état actuel de la reli- olique dans les pays qui sous leur souveraineté en s nouveaux traités. On x pièces justificatives le rticles des trois traités ci- atifs aux catholiques.

s les diocèses ci-dessus, ns le reste de la Pologne, en vigueur pour les maria- la constitution *Magnæ no-* sée par Benoit XIV le 29 aux évêques de Pologne. le prescrivoit les précau- rendre pour maintenir la discipline de l'Eglise sur les mariages mixtes. Des règles semblables avoient été arrêtées dans le synode diocésain de Posen, tenu par Christophe-Antoine Szembeck, les 27 et 28 février 1720; dans celui de Warmie, tenu par le même prélat les 14 et 15 juillet 1726, et dans celui de Culm, tenu par André-Stanislas Kotska, les 16 et 17 novembre 1745.

Malgré les clauses des traités, la cour de Berlin ne tarda pas à ordonner que dans les mariages mixtes les garçons fussent élevés dans la religion du père, et les filles dans celle de la mère. Plus tard, fut rendue la déclaration du 21 novembre 1803, que nous avons fait connoître ailleurs. En 1807, les révolutions politiques de l'Europe ayant réuni les diocèses de Gnesne et de Posen au duché de Varsovie, les dispositions prussiennes cessèrent d'être observées, et l'on introduisit le code de Napoléon. Alors les prêtres n'éprouvèrent aucun obstacle pour suivre les règles de l'Eglise. En 1815, d'après le traité de Vienne, la Prusse reprit possession de Gnesne et de Posen. Un manifeste royal du 15 mai renouvela la promesse que la religion catholique seroit maintenue dans son intégrité; mais sans y avoir égard, le gouvernement prussien remit en vigueur la déclaration du 21 novembre 1803. Par là, les époux catholiques ne pouvoient plus exiger quelque promesse sur l'éducation de leurs enfans. C'est de ce moment que l'abus de donner aux mariages mixtes la bénédiction ecclésiastique se répandit. Cet abus

ne pouvoit prescrire contre les règles de l'Eglise.

D'ailleurs, il s'en falloit beaucoup que l'usage de bénir les mariages mixtes fût depuis long-temps et universellement observé à Gnesne et à Posen, comme le prétend le gouvernement prussien. M. Dunin l'a prouvé par des documens authentiques au nombre de près de mille, en compulsant rapidement les registres de l'Eglise. Il résulte de ces documens que jusqu'à ces derniers temps, et même sous le gouvernement prussien, les mariages mixtes n'étoient pas généralement bénis, à moins d'une promesse d'élever tous les enfans catholiquement. Il en est de même des diocèses de Warmie et de Culm, comme on le voit par des lettres pastorales des évêques, le premier en date de Frauenbourg le 19 avril, et le deuxième en date de Pelplin, le 1er septembre 1838. Si les prêtres ont cédé dans quelques circonstances, c'étoit l'effet de l'insistance et des menaces du gouvernement prussien pour faire exécuter la déclaration de 1803. Le clergé de Breslau le reconnoît dans une adresse à son évêque, où il l'invite à user de son influence pour alléger le joug que le gouvernement veut appesantir sur les catholiques en matière de religion et de conscience.

On ne peut dire avec vérité que l'usage prétendu ait été reconnu par les défunts archevêques Gorczenski et Wolicky, et par M. Dunin lui-même comme vicaire-général. Au contraire, les autorités ecclésiastiques réclamèrent sans cesse, mais toujours inutilement, contre les exigences du gouvernement. Le Saint-Siége est informé que des mariages de soldats, même les deux parties étant catholiques, furent faits sur l'ordre du go
vernement par les chapelains mi
taires protestans, et que l'archevê
Raczynski réclama vainement co
cet arbitraire et contre d'autres m
sures semblables. Il n'existe dan
archives de l'archevêché aucun
qui prouve que les deux archevê
ci-dessus nommés, aient reco
la légitimité de l'usage allégué,
gouvernement n'en a produit auc
preuve. Au contraire, il connoi
l'attachement de ces prélats
maximes et aux règles de l'E
Quant à M Dunin, qui fut él
caire capitulaire les derniers jo
décembre 1829, on lui deman
certificat le 20 janvier suivant,
se borna à déclarer un fait qu
toit pas général, et ajouta qu'il
quoit d'informations exactes, n'
pas eu le temps de consulte
doyens du diocèse.

Tel étoit l'état des choses, q
en 1834 le gouvernement publ
bref de Pie VIII du 25 mars 18
aux évêques des provinces rhén
Dans cette circonstance, tou
clergé catholique de Gnesne et P
reconnut que les anciennes règl
l'Eglise sur les mariages mixtes
voient souffert aucun changem
et que les déviations introd
étoient une erreur, une faute
altération de la foi ; ainsi s'ex
M. Dunin dans une lettre au r
21 octobre 1837. Le clergé fit d
vive voix et par écrit de nomb
instances auprès du prélat qui
termina à faire tous ses efforts a
du gouvernement, pour ôter to
jet de collision. Son esprit de c
liation et de prudence l'en
même à demander la permissio
gouvernement pour des chose
l'autorité ecclésiastique est t

pendante de celle de l'état.
dressa donc au ministre en
1837, et déclara que sa con-
et les réclamations de son
le pressoient d'exécuter le
Pie VIII. Il demandoit à le
, ou du moins à avertir son
l'en observer les règles, re-
ant qu'il s'agissoit d'un même
une même église, et du même
Le ministère dans sa réponse
it que le bref ne regardoit
archevêché de Gnesne, et an-
qu'on ne permettroit aucun
nent. L'archevêque fit de
es instances. Il demanda de
consulter le Saint-Siége. Il
un mémoire où il exposoit
acrement de mariage est pour
catholiques; et que des ex-
s données à ce sujet par le
l'Eglise, intéressent tous les
nes. Il ajoutoit beaucoup
raisons très-fortes; mais ces
tions et d'autres furent
s. Le ministère prussien
ement s'opposa à la publi-
du bref, mais recommanda
torités locales d'empêcher le
de faire aucune tentative, et
le mémoire comme une pro-
sans jugement, qui montroit
ance des lois de l'état, et un
opposé au gouvernement.

ponse du prélat fut respec-
et en même temps pleine de
Il se justifioit parfaitement,
it les principes catholiques,
ndoit de nouveau d'exposer
au roi. Le refus le plus ab-
fut notifié. On déclara en
temps que si le clergé vouloit
ir dans la pratique au bref de
II, la régence des provinces
argée de suspendre immédia-
le paiement du traitement des vicaires-généraux et de l'archevêque lui-même. Par un rescrit du 3 mai 1837, le ministère ordonna que dans le diocèse les mariages mixtes fussent célébrés avec bans et bénédiction du prêtre, sans exiger aucune promesse, ni insinuer aucun accord sur l'éducation des enfans dans la foi catholique. Cet ordre fut envoyé officiellement le 19 juillet aux commissaires respectifs des districts et aux bourgmestres, avec injonction d'en faire part au clergé, d'en prescrire l'observation rigoureuse, et de rendre un compte exact des contraventions.

L'archevêque n'avoit d'autre ressource que de recourir directement au trône. Dans sa lettre au roi du 21 octobre 1837, il donnoit la substance de ses précédentes représentations auprès du ministère, se plaignoit des refus qu'il avoit éprouvés, et de la prétention de forcer les prêtres à bénir les mariages mixtes sans les conditions requises, et demandoit à pouvoir suivre la bulle de Benoît XIV, ou à recourir au Saint-Siége. Cette tentative fut mal accueillie. Le roi de Prusse dans sa lettre du 30 décembre 1837, refusa tout.

Le ministère prussien dans son mémoire, s'appuie sur ce que la bulle de Benoît XIV avoit été rejetée par la diète de Pologne en 1767 et 1768; mais cet acte de la diète étoit tout-à-fait incompétent, et la bulle ne cessa point d'être observée dans les provinces, comme on le voit par les actes authentiques des évêchés, et spécialement de celui de Posen. Les mariages n'étoient bénis qu'après que les conditions prescrites par la bulle étoient remplies. Les nonces résidant à Varsovie, veilloient à ce qu'elle fût exécutée.

Voyant le peu de succès de ses démarches, et ne voulant point trahir ses devoirs, l'archevêque se trouva dans la nécessité de rendre compte de sa conduite à son clergé, aux demandes et aux instances duquel il n'avoit pas encore fait de réponse. Il adressa donc, le 30 janvier 1838, à tout le clergé de Guesne et Posnanie, une circulaire en polonais, où il rappela ses précédentes démarches, et annonça qu'il persistoit dans sa détermination, ne pouvant manquer à son caractère d'évêque, ni rompre l'unité avec le chef de l'Eglise. Sans cesse, disoit-il, retentissoient à son oreille les paroles de Grégoire XVI, qui condamnoient sur les mariages mixtes toute pratique introduite illicitement en Prusse contre le véritable sens du bref de Pie VIII. Il exhortoit son clergé à maintenir les principes, et à avertir les mères et les filles catholiques de repousser tout mariage avec des personnes d'autres communions.

Pour rappeler son clergé à l'obéissance de la bulle de Benoît XIV, M. Dunin publia le 27 février 1838 une instruction latine où il ordonnoit à ses curés sous peine de suspense de ne point accorder la bénédiction aux mariages mixtes, à moins de la promesse d'élever tous les enfans dans la religion catholique. Il rappeloit les paroles du bref de Pie VIII. Le prélat ne faisoit par cette instruction qu'un acte de juridiction légitime. Du reste, il montra par une lettre du 10 mars au roi quel étoit son respect pour la puissance civile.

Dans cette circonstance, les chanoines de Guesne voulurent donner à leur archevêque un témoignage de leur adhésion, et en même temps de la part qu'ils prenoient à sa péni[ble] situation. Ils lui députèrent le pr[...] Przytuski comme interprète de le[urs] sentimens, et pour mettre à sa disp[osi]tion leur propre fortune, si l'occa[sion] l'exigeoit. Le prélat touché de [ce] dévoûment, leur adressa le 16 [...] une lettre confidentielle. Il étoi[t per]suadé, disoit-il, que si Dieu [per]mettoit qu'il fût emprisonné [ou em]pêché dans l'exercice de son [minis]tère, ils n'imiteroient pas le sc[anda]leux exemple du chapitre de [Colo]gne. Dans cette même lettre, il [par]loit de la convenance de susp[endre] dans cette supposition la musi[que et] le son des cloches des églises.

Le 12 avril, il fut adressé au[x ca]tholiques du grand duché de [...] un manifeste où le roi exprim[oit son] déplaisir d'avoir appris que d[es per]sonnes mal intentionnées vo[uloient] faire croire qu'il songeoit à [trou]bler les catholiques dans le [libre] exercice de leur religion ou [dans] l'observance de leurs doctrines. P[our] ôter tout doute sur ses sentim[ens] paternels, le prince déclaroit [que] c'étoit son intention de les pro[té]ger dans leur religion, comm[e il] l'avoit fait jusqu'ici et comme [il le] feroit à l'avenir, conformém[ent à] l'acte de possession du 15 mai [...] Il ne souffriroit pas en conséqu[ence] que sur quelque objet de doctri[ne ec]clésiastique on troublât ou emp[êchât] la liberté de foi et de conscienc[e pres]crite par la loi de l'état. Il me[naçoit] de ses rigueurs ceux qui tente[roient] de troubler cet ordre de choses, [qui] inquiéteroient les sujets sur la [con]fiance qu'ils devoient aux parol[es de] leur roi, et qui troubleroie[nt la] bonne harmonie qui avoit [régné] jusqu'ici entre les diverses com[mu]nions.

Mais comment concilier ces senti-ns avec ceux qu'exprime le prince, même jour 12 avril, dans un or-e du cabinet adressé aux trois mi-es Altenstein, Rochow et Wer-? Le roi y parloit de sa douleur de nduite de l'archevêque qui avoit lu, dans sa pastorale, abolir dans diocèse la coutume de bénir les riages mixtes, conduite opposée à volonté souveraine qui lui avoit manifestée par l'ordre royal du décembre 1837, conduite con-ire au serment de fidélité et d'o-ance qu'il avoit prêté. Le prince it donc un motif fondé de lui re-r son approbation et de rendre ossible son ministère ultérieur. , avant d'en venir là, il vouloit mettre l'archevêque à un procès, de lui laisser le temps de con-re ses écarts et de se défendre.

Par un autre ordre du cabinet du me jour, le roi fit part à M. Flott-, premier président de la pro-nce, de l'ordre adressé aux trois inistres, et lui enjoignit d'en faire e communication officielle à l'ar-evêque. En conséquence, le prési-nt se transporta le 19 avril chez le élat, et lui déclara en présence de sieurs officiers du gouvernement et plusieurs membres du chapitre de en, selon l'instruction du souve-, que Sa Majesté vouloit bien ne dans sa conduite qu'une interpré-n erronée de sa position, pourvu il le reconnût et qu'il révoquât les uctions données à son clergé; que te borne assignée à la liberté de cience des catholiques sur ce nt et sur tout autre matière ec-siastique étoit en opposition avec intentions royales; qu'on ne fe-t aucune violence à aucun ecclé-tique en fait de mariage mixte, mais qu'aussi Sa Majesté, fidèle à ses maximes, ne toléreroit jamais qu'un évêque violentât les consciences par des menaces de châtiment envers les ecclésiastiques qui béniroient des mariages mixtes sans promesse préalable, et qu'il étendît ses attributions sur la discipline ecclésiastique jusqu'aux prétentions dont le prélat s'étoit rendu coupable par son ordonnance du 27 février.

Le président accorda à l'archevêque 24 heures pour mettre par écrit une déclaration conforme à l'attente du roi, lui intimant en même temps qu'autrement il seroit procédé contre lui à l'ouverture d'une poursuite légale, et que dans ce cas il lui seroit interdit d'émettre sur ce sujet aucun ordre, et d'entretenir aucune correspondance par lettre.

(La suite à un numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Depuis long-temps on se plaignoit de vols au préjudice de personnes âgées qui fréquentent les églises de la capitale. Leur auteur étoit une femme qui prenoit divers costumes, et qui, après avoir observé les habitudes de celui ou de celle sur lesquels elle avoit jeté ses vues, s'introduisoit dans leurs maisons sous des prétextes de religion ou de charité. Elle quêtoit tantôt pour une œuvre, tantôt pour une autre, et débitoit des histoires capables de faire illusion. Lorsqu'on l'a arrêtée, elle étoit chez un vieillard auquel elle enlevoit une assez forte somme d'argent, sous prétexte de l'employer en bonnes œuvres. Elle prétendit se nommer Catherine Weybas, et être arrivée le jour même d'Alençon; mais on découvrit qu'elle se nommoit Veinbach, et qu'elle étoit née à Saint-Domingue. Elle ne voulut point faire connoître son domicile;

mais comme elle recevoit des secours chaque semaine par le moyen d'un individu qui venoit au guichet de la prison, on a arrêté, il y a quelques jours, cet individu, nommé Goberville, un autre, nommé Pierre Mazue, déguisé en domestique, et un troisième appelé Louis Hébert, qui vivoit à Ivry avec la femme Veinbach, et qui lui faisoit passer des secours. On connut le domicile de ce dernier, qui s'étoit réfugié à Neuilly après avoir quitté Ivry, et chez lequel on trouva beaucoup de bijoux et de livres d'église, et tout l'attirail des divers costumes de la femme, des voiles de religieuses, des bonnets de Sœurs, etc. Cette femme étoit fort adroite, fort insinuante, jouoit tous les rôles, et paroissoit à Ivry vivre dans l'abondance. Elle s'appeloit madame Louis. On espère que l'instruction fera découvrir bien des choses. En attendant, on peut féliciter les ames pieuses de n'avoir plus à craindre les piéges de cette intrigante.

Le 20 avril, la cour de cassation s'est occupée du pourvoi de M. l'abbé Vée et du ministère public contre le jugement du tribunal de Nevers, qui a renvoyé M. l'abbé Guille devant le conseil d'état, et a déclaré que le tribunal correctionnel étoit compétent pour juger ce qui s'étoit passé à Entrains, aux obsèques de madame Vée, mère du curé. Nous avons fait connoître les détails de cette affaire, nº du 27 novembre dernier, et nous avons donné le jugement du tribunal de Nevers, qui avoit admis la compétence pour M. l'abbé Vée et avoit sursis pour M. Guille, curé d'Alligny, jusqu'après décision du conseil d'état. La cour, après avoir entendu le réquisitoire de M. Hello, avocat-général, a cassé le jugement du tribunal de Nevers, et a renvoyé l'affaire à la chambre correctionnelle de la cour de Bourges.

La cour de cassation avoit dé[jà] jugé, par arrêt du 26 juillet 183[.], qu'en cas de délit commis par u[n] prêtre dans l'exercice du culte, l'a[c]tion privée de la partie lésée ne po[u]voit être intentée qu'après un r[e]cours préalable au conseil d'ét[at.] Mais, le 20 avril, la cour n'est p[as] entrée dans le fond de la questio[n] et s'est décidée par un moyen [de] forme. M. l'avocat-général Hello [a] prononcé un long requisitoire; il [a] conclu à la cassation par le mo[tif] qu'en aucun cas, selon lui, l'acti[on] directe en police correctionnelle co[n]tre un ministre du culte prév[enu] d'un délit, n'est assujétie au reco[urs] préalable au conseil d'état. Ce ré[qui]sitoire, plus ingénieux que soli[de,] nous a paru empreint d'un esprit [peu] favorable au clergé. Au surplus, [la] cour de cassation s'est décidée pa[r] tout autres considérations; ell[e a] cassé parce qu'il résultoit de [la] feuille d'audience que l'un des j[uges] n'avoit pas assisté aux conclusion[s et] plaidoiries, et que les énonciati[ons] du plumitif ne pouvoient balan[cer] la foi due à la feuille d'audience.

M. l'évêque de Nimes a donné [un] mandement pour indiquer une qu[ête] dans les églises en faveur des vic[ti]mes du tremblement de terre de [la] Martinique.

Le petit séminaire d'Evreux, [bâti] sous les dernières années de la [Res]tauration, sur une coline qui [do]mine toute la ville au midi, n'a[voit] point encore de chapelle. Mais, [dans] l'enclos même du séminaire, se t[rou]voit une église dédiée à saint A[qui]lin, un des premiers évêques d'[E]vreux, qui vivoit dans le VIIe siè[cle.] Elle avoit été construite sur l'em[pla]cement même d'une grotte où le s[aint] évêque, aveugle dans sa vieillesse, [ai]moit à se retirer pour goûter les d[ou]ceurs de la solitude. Le lieu de [sa] retraite, la grotte où sa piété a[...]

exhalé tant de soupirs vers l'invisible patrie, avoient été dans tous les temps un objet de vénération pour les peuples. L'église bâtie en son honneur étoit devenue l'une des huit paroisses qu'Evreux comptoit avant la première révolution. Depuis elle avoit été laissée dans un état d'abandon. Le chœur seul, d'une belle architecture gothique, avoit été conservé à peu près intact. Il a été restauré dans le même goût, et avec une rare intelligence. On y a ajouté en conservant toujours le même style, une petite nef, un portail élégant avec une belle rosace au milieu. La vieille église de Saint-Aquilin est devenue l'une des plus jolies chapelles de la ville d'Evreux. Une inscription qui se lit au bas d'un vitrail qui représente saint Aquilin dans la principale croisée du chœur, derrière l'autel, marque que cette restauration est due à M. l'évêque actuel d'Evreux. Il avoit déjà bâti le séminaire; il ne pouvoit achever plus dignement son œuvre.

La bénédiction de cette chapelle a eu lieu dans la semaine du Bon-Pasteur. Un grand nombre d'ecclésiastiques de toutes les parties du diocèse ont assisté à cette cérémonie à laquelle on a donné toute la solennité possible. M. l'évêque a officié pontificalement. M. Lefebvre, supérieur du grand séminaire, a prêché à la messe avec le talent qui le distingue. M. l'abbé Coquerel, supérieur du petit séminaire, a terminé la fête par un compliment plein de foi et de délicatesse. Les élèves de Saint-Aquilin ont exécuté une messe de Haydn, et un salut du Père Lambillotte qui a été fort goûté.

Nous empruntons encore à l'*Orléanais* une fort bonne réponse à des déclamations du *Loiret* contre le clergé. Ce dernier journal s'étoit plaint

« De cette abondance de prêtres qui se remarque dans tous les grands centres de population, de ces états-majors si nombreux qui entourent les évêchés, de ces missionnaires prêts à fondre en troupe sur toutes les villes où l'on consent à les souffrir. Une pareille exubérance n'est-elle pas en contradiction flagrante avec l'état des campagnes, où les pasteurs manquent à tant de pauvres villageois ainsi excommuniés par le fait. Cette différence viendroit-elle de ce que les villageois n'ont à offrir à leurs pasteurs aucune des jouissances du luxe, aucune des douceurs de la vie? Seroit-ce là de la charité chrétienne? »

L'*Orléanais* repousse très-bien ces reproches pleins de faussetés et d'inconséquences :

« Où est donc à Orléans, dit-il, cette *abondance de prêtres* et ce *nombreux état-major entourant l'évêché?* où sont ces missionnaires *prêts à fondre en troupe sur les villes, au grand détriment du budget?* Nous ne pensons pas que les économistes du *Loiret* veuillent supprimer les curés de paroisse; ils en veulent donc aux vicaires? Où les voient-ils donc inoccupés? Il n'est pas un seul commis d'administration qui, avec le même traitement, consentît à fournir par jour autant d'heures de travail qu'un vicaire de paroisse en consacre à l'accomplissement de ses devoirs. Presque tous les ans, l'excès du travail et de la fatigue enlève dans Orléans, à la fleur de l'âge, des prêtres pleins de zèle et de talent; il n'y a donc pas surabondance de vicaires; mais il y en auroit trois fois plus encore que leurs traitemens ne *pourroient sauter aux yeux des dispensateurs du budget*, car ce budget ne donne rien à nos vicaires, absolument rien.

« En quoi consiste le nombreux état-major qui entoure les évêques? Il existe une loi de l'état qui veut que les évêques aient un chapitre. Les chanoines ont donc droit à une part du budget, au même titre légal que tous les autres fonctionnaires publics. Si on veut soutenir que l'ad-

ministrateur en chef d'un diocèse n'a que faire d'un conseil et que la religion de la majorité des Français n'a que faire de ministres chargés spécialement de prier le Dieu que les Français adorent, nous n'entamerons aucune discussion à ce sujet, parce qu'on ne discute pas une absurdité; mais réduisant la question à des faits, nous commencerons par compter cet état-major et ses richesses.

«Il n'y a point d'administration où, après trente ans d'exercice, on n'ait droit à une retraite et au repos; dans l'état ecclésiastique, après cinquante ans de travail, on n'a pas même droit à une place à l'hôpital. A Orléans, le chapitre se compose de dix chanoines; sept d'entr'eux ont plus de soixante-quinze ans. La délicatesse de conscience *des dispensateurs du budget* est-elle blessée en laissant 1,500 f. de retraite à des vieillards qui ont plus de cinquante ans d'exercice du saint ministère? Mais ce traitement n'est pas même donné comme une sinécure. Ces vieillards vénérables ont des devoirs à remplir. Après 30 ans de travail, vers l'âge de 60 ans, un ancien administrateur a droit au repos absolu. A 80 ans le prêtre n'y a pas de droit légal. Outre les 7 chanoines âgés de plus de 75 ans, trois autres chanoines sont, il est vrai, à Orléans, jeunes et valides, mais vivent-ils dans l'oisiveté? Est-ce posséder une sinécure que d'être obligé d'assister à l'office canonial et d'être, en outre, supérieur du séminaire, préfet des études au petit séminaire ou secrétaire d'un évêché?

«Une troisième et dernière singularité devoit, suivant le *Loiret*, *sauter aux yeux des dispensateurs du bugdet. Ce sont ces missionnaires prêts à fondre en troupe sur toutes les villes où l'on consent à les souffrir.* Oui, nous en convenons franchement, il y a ici une *singularité qui saute aux yeux*, car rien de plus singulier que cette réflexion du *Loiret*. Qu'y a-t-il de commun, en effet, entre les dispensateurs du budget et les missionnaires qui n'y puisent *pas un centime?* Il faut être calculateur bien habile pour découvrir que des g[...] qui ne reçoivent rien du trésor pub[...] épuisent ses ressources. Il faut aussi ê[...] doué d'une grande sensibilité nerve[...] pour s'effrayer d'une troupe de préd[...] teurs qu'on reconnoît n'être prêts à v[...] qu'où on veut bien les souffrir. Mais [...] mirez la logique de nos adversaires. [...] un mauvais sujet entrave un bon c[...] dans l'exercice de ses fonctions, le *Jo[...] nal du Loiret* érige le curé en persé[...] teur, et le mauvais drôle en victime [...] parti-prêtre. Aujourd'hui, ce journa[...] mande qu'on envoie dans les campa[...] des ministres des autels, il déplore [...] malheur des villages qui en sont pri[...] et au même instant il s'indigne [...] qu'on laisse se former des troupe[...] missionnaires prêts à se rendre où o[...] appelle. Voilà ce qui est *une contradi[...] flagrante.* »

Le dimanche 24 février, un je[...] ministre protestant a reçu l'imp[...] tion des mains à Montauban, dan[...] temple dit des Carmes. Il y a[...] quatorze professeurs et pasteurs [...] Montauban et des environs. *Le pro[...]* fesseur Adolphe Monod présidoit, [...] a prononcé un discours sur la voc[...] tion et sur les moyens d'y répondr[...] Il y avoit de bonnes choses dans [...] discours, qui prouvoit du moins [...] l'attachement à la révélation, [...] même de judicieuses réflexions [...] l'esprit qui doit animer un paste[...] dans ses fonctions. Il y a là une i[...] tation visible des règles et des c[...] seils de l'Eglise sur les devoirs [...] sacerdoce. Après le discours, on [...] au candidat, M. Pelet, la for[...] suivante :

« Conformément à la discipline de[...] églises réformées, d'après laquelle le [...] didat au saint ministère de l'Evan[...] doit rendre témoignage de la pureté [...] sa foi, avant de recevoir l'imposition [...] mains, je vous invite à répondre [...] questions suivantes :

«Vous promettez devant Dieu, et [...]

les saintes Ecritures ouvertes devant vous, de prêcher purement et fidèlement la parole de Dieu, telle qu'elle est contenue dans les livres sacrés de l'ancien et du nouveau Testament, sans y rien ajouter ni en rien retrancher, comme le commande la Bible elle-même ?

« Oui, je le promets.

« En conséquence de cet engagement :

« 1. Vous promettez d'enseigner que par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort ; que tous ont péché et sont assujétis à la condamnation, et que nul ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi ?

« Oui, je le promets.

« 2. Vous promettez d'enseigner que Jésus-Christ est notre Seigneur et notre Dieu, Dieu sur toutes choses, béni éternellement ?

« Oui, je le promets.

« 3. Vous promettez d'enseigner que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, que nous avons en lui la rédemption par son sang, savoir la rémission des péchés, et que nous sommes sauvés par grâce, par la foi ?

« Oui, je le promets.

« 4. Vous promettez d'enseigner que nul ne peut voir le royaume de Dieu s'il n'est né de nouveau par le baptême de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit, lequel Dieu répand abondamment sur nous par Jésus-Christ notre Sauveur ?

« Oui, je le promets.

« 5. Vous promettez d'enseigner que la foi sans les œuvres est morte, et que sans la sanctification nul ne verra le Seigneur ?

« Oui, je le promets.

« 6. Vous promettez encore de faire tous vos efforts pour édifier l'Eglise du Seigneur, en vivant dans le siècle présent selon la tempérance, la justice et la piété, et en vous appliquant à remplir les devoirs de votre sainte vocation ?

« Oui, je le promets.

« 7. Vous promettez enfin de tenir secrètes toutes les confessions qui vous seroient faites à décharge de conscience, excepté celles qui concerneroient des crimes de haute trahison ?

« Oui, je le promets. »

Nous avions déjà remarqué dans une autre occasion, cette dernière promesse de *tenir les confessions secrètes*. Elle nous étonne un peu chez les calvinistes, qui rejettent la confession. En sentiroit-on enfin les avantages et la nécessité ?

Le lendemain, 25 février, quinze à dix-huit pasteurs se sont réunis pour jeter les bases d'une conférence, à l'exemple de ce qui se fait à Paris, à Nîmes, à Strasbourg et sur d'autres points. Un membre a proposé que la conférence eût lieu chaque année à Montauban, et dans l'intérêt de la faculté de théologie de cette ville. Cette proposition a été admise en principe, mais on a différé sur les moyens d'exécution. Une commission de cinq membres a été nommée pour s'occuper de la convocation d'une conférence préparatoire qui doit avoir lieu à Toulouse au mois de mai.

Le projet d'une nouvelle faculté de théologie à Paris, dit ici un journal protestant, n'a pas la moindre chance de succès. La translation est impossible ; les chambres ne voudroient pas dépouiller une ville de province pour Paris. D'un autre côté, une création nouvelle à Paris ne se fera pas. La question ne sauroit être douteuse pour quiconque prend la peine d'examiner l'état réel des choses.

A Zurich, le conseil d'état, directoire fédéral, a transmis au gouvernement de Lucerne une note M. d'Angelis, nonce apostolique. Cette note datée de Schwytz, 2 avril, renouvelle la protestation du nonce au sujet de l'empiétement sur l'administration des biens des Franciscains de Lucerne et de Werthenstein, et le sollicite de révoquer sa décision qui a pro-

noncé cette injuste mesure contre les possesseurs légitimes des biens de l'Eglise. On assure que M. le comte de Bombelles et M. Reinhart, conformément aux intentions de leurs cours respectives, ont témoigné au vorort, ainsi qu'au gouvernement de Lucerne, leur désir de voir traiter les convens de la Suisse avec plus de ménagemens.

Un journal anglais, le *Morning-Herald*, contient l'article suivant répété par plusieurs de nos journaux :

« Des dissentimens religieux existent en Portugal, où ils prennent même chaque jour plus d'intensité. Ces dissentimens ont trait plus particulièrement à la juridiction ecclésiastique. Les schismatiques, comme on les appelle par un étrange abus de mots, refusent de reconnoître l'autorité des évêques nommés par le gouvernement, en remplacement de ceux qui ont émigré avec don Miguel. Le pape n'a pas confirmé cette nomination de prélats. Les non conformistes célèbrent maintenant le service divin en secret, comme les premiers chrétiens de Rome païenne.

» La police d'Agoardente a découvert près d'Oporto une maison dans laquelle un vaste appartement avoit été converti en chapelle ; plusieurs prêtres officioient en présence d'une affluence considérable de fidèles. On s'est aperçu de cette circonstance en voyant l'église paroissiale déserte presque tous les dimanches. La police s'est emparée des prêtres qui officioient, d'un certain nombre de fidèles et surtout des ornemens et des vases d'argent, qui ont une grande valeur. »

Le journaliste anglais montre qu'il connoît mal l'état des choses en Portugal. S'il y a un schisme en Portugal, il est le fait du gouvernement de don Pedro qui a prétendu destituer des évêques canoniquement institués par le Saint-Siége, et qui a nommé à leur place des ecclésiastiques qui ne peuvent avoir auc[une] juridiction. On a fait donner en qu[el]ques endroits à ces administrate[urs] des pouvoirs par les chapitres ; m[ais] les chapitres pouvoient-ils don[ner] ces pouvoirs du vivant de l'évêq[ue]. C'est l'histoire de ce que nous av[ons] vu, sous Bonaparte, à Troyes, [à] Gand, à Tournay. Les évêques p[or]tugais exilés et proscrits conserv[ent] tous leurs droits. Le clergé et [les] fidèles qui leur sont attachés, l[oin] d'être schismatiques, sont sou[mis] au contraire à l'autorité légitime, [ils] protestent contre les entrep[rises] schismatiques de ceux qui usurp[ent] le pouvoir spirituel ; ils exer[cent] leur culte en secret. Est-ce en v[ertu] de la liberté des cultes qu'on le[s] empêche, qu'on arrête les prêt[res,] qu'on s'empare des ornemens et [des] vases sacrés? Où est ici le délit, [et] cela ne rappelle-t-il pas les temp[s de] persécution et de terreur que [nous] avons vus chez nous?

Sur la montagne qui s'élève [au-]dessus de Talloires, et domin[e le] bassin du lac d'Annecy, dans [une] grotte pratiquée dans le roc, viv[oit,] il y a près de neuf siècles, un ermi[te] religieux de Saint-Benoît, app[elé] Germain. La sainteté de sa vie et [les] grâces signalées dues à son interc[es]sion avoient rendu son nom célèb[re.] Dès le milieu du XI[e] siècle, les p[eu]ples accouroient à son tombeau. [Ce] pèlerinage ne cessa pas d'être [en] honneur. Cependant, depuis p[lu]sieurs années, les fidèles avoien[t la] douleur de ne plus trouver su[r la] montagne les ossemens auxquel[s ils] venoient rendre leurs homm[ages.] Sauvés pendant les jours mauv[ais,] ils restèrent presque dans l'o[ubli] jusqu'en 1831, qu'ils furent pla[cés] par les soins et aux frais de M. Tiollaz, évêque d'Annecy, dans [une] belle châsse et exposés à la vén[éra]tion publique sur un autel de l'é[glise] de Talloires. L'isolement

toute habitation de la chapelle où le corps du pieux cénobite avoit reposé l'espace de huit cents ans, ne permettoit pas qu'on lui confiât ce dépôt précieux. Il falloit que la chapelle, restaurée et agrandie par les dons des populations voisines, fût érigée en église, et les hameaux de la montagne à laquelle saint Germain a donné son nom, en paroisse. Les habitans de ces hameaux ne reculoient devant aucun des sacrifices nécessaires à cette œuvre difficile, mais la médiocrité de leur fortune paroissoit un obstacle insurmontable. Le zèle de M l'évêque d'Annecy, et le dévoûment du chevalier général d'Haussand, applanirent les difficultés.

Le prélat s'empressa de mettre à la tête de cette paroisse naissante un pasteur zélé. Mais il manquoit toujours à son église les restes de celui qui en devoit être le protecteur.

La translation des reliques fut fixée au 28 octobre dernier; c'étoit l'anniversaire de celle qu'en avoit faite saint François de Sales 217 ans auparavant. L'évêque d'Annecy se rendit la veille à Talloires pour préparer les fideles à la solennité du lendemain.

Le 28, à huit heures du matin, la population de Talloires étoit réunie à l'église. Une foule de pélerins de tout rang remplissoit les avenues qui y conduisent. La procession sortie de l'église se dirigea sur la montagne de Saint-Germain. Elle avoit à la tête les confréries, suivies de trente ecclésiastiques en surplis, tenant chacun un cierge allumé. Venoit ensuite la châsse, portée par quatre chanoines de la cathédrale d'Annecy en rochet et camail, et successivement par les prêtres qui faisoient partie du cortége. Le prélat en habits pontificaux, un flambeau à la main, accompagné de deux chanoines, marchoit immédiatement après la châsse. A sa suite paroissoient le général d'Haussand, le comte de Menthon, petit-neveu de saint Bernard, qui, suivant la tradition, eut saint Germain pour précepteur, le conseil communal, et enfin la multitude des fidèles.

L'exemple du pieux pontife qui refusa, malgré la pluie et le vent, une monture que M. le curé de Saint-Germain avoit eu l'attention de lui préparer, et qui fit à pied, sans égard à son âge et à ses infirmités, un chemin long et rapide, auroit donné du courage au plus pusillanime.

Après une heure et demie, le cortége arriva sur le plateau de la montagne, et fut salué par des détonations réitérées. Sur le plateau étoit rassemblée la paroisse de Saint-Germain, impatiente de recevoir le trésor rendu à ses désirs.

A la porte de l'église, M. le curé de Saint-Gernain adressa au prélat un discours touchant, auquel répondit M. l'évêque, en témoignant sa vive satisfaction des honneurs rendus à un saint qu'il comptoit parmi les protecteurs de son diocèse, et le bonheur qu'il goûtoit à unir ses hommages à ceux de tant d'ames pures, dont la piété faisoit une de ses plus grandes consolations. La châsse fut ensuite élevée sur un trépied orné avec goût par madame d'Haussand.

Avant de célébrer la messe, le prélat adressa aux fidèles une allocution pieuse sur la cérémonie. Ensuite il offrit le saint sacrifice. A l'offertoire, il descendit faire son offrande et vénérer les reliques; le clergé et le peuple le suivirent. Après la messe on chanta le *Te Deum*, qui fut suivi de la bénédiction du très-saint Sacrement.

Pendant tout ce temps, les pélerins que l'enceinte de l'église n'avoit pu recevoir, étoient restés dehors, attendant avec empressement l'heure où il leur seroit permis d'aller à leur tour déposer au tombeau du saint le tribut de leur vénération.

Jusqu'à la nuit, on vit une multitude de chrétiens se presser autour de la châsse, y coller leurs lèvres, et ne s'en éloigner qu'avec regret.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Voici une chose vraiment caractéristique de nos mœurs constitutionnelles, et qui autoriseroit presque à penser que la comédie de quinze ans recommence. Depuis quatre mois, et surtout depuis cinquante-cinq jours, vous n'entendez parler que de circonstances graves, de souffrances publiques et de crises politiques auxquelles on ne tient plus. Vous vous imaginez que tout est perdu, et que la chambre des députés, entre autres, mentiroit à son nom de *représentation nationale*, si elle pouvoit siéger autrement qu'en habits de deuil.

Fort heureusement il n'en est rien; et la preuve que les dangers de la patrie ne lui font pas autant d'impression qu'on pourroit le croire, c'est qu'elle s'en amuse plutôt qu'elle ne s'en affecte. Témoin le sourire dont elle a été prise dans la séance d'hier, au milieu d'un grave discours de M. Dupin, lorsque l'honorable député, rappelant les liens qui avoient toujours uni M. Cunin Gridaine à l'opinion du centre gauche, a cru donner plus de poids à son assertion en ajoutant : *il en est issu*. Cette consonnance qui, dans la prononciation, ne diffère pas en effet du mot *tissu*, a reporté toutes les pensées vers les fabriques de drap de M. Cunin Gridaine; et cette assemblée qu'on se figuroit être en proie aux plus vives préoccupations, n'a plus vu que des *tissus* de laine dans le discours de M. Dupin. En conséquence, elle est sortie de ses sombres tristesses pour se livrer tout à coup à un mouvement de joviale humeur, et pour donner ainsi le signal de la joie à toute la France.

Voilà donc que tout est fini : malaise, crises, faillites, sujets d'affliction et embarras de toute espèce; il ne paroît plus à rien. Tous ces messieurs ont ri de bon cœur, et se sont amusés comme qui ne croient pas ce qu'ils dis trouvent l'état des affaires charı temps gai et récréatif. Il ne le plus maintenant qu'à se rendre à pour engager les autres à en fair Tout cela est de bon augure; et nous plaindre, nous en sommes Seulement nous espérons que n rables députés voudront bien g belle humeur qu'ils ont montrée ne plus parler comme ils le fon cinquante-cinq jours, ni de leı bres nuages, ni de leurs fronts de soucis. Qu'ils nous laissent sur les *tissus* de M. Cunin Grid restons-en là, puisque les dange patrie le permettent.

PARIS, 1er MAI.

Le ministère centre-gauch échoué lundi au port, étoit, à paroît, ainsi composé : M. Pel Lozère), ministre de l'intérieur pin, garde-des-sceaux, ministre tice et des cultes; M. Thiers, des affaires étrangères; M. Passy tre des finances; M. Dufaure, de l'instruction publique; M. ministre des travaux publics; M. ministre du commerce; le n Maison, ministre de la guerre; Duperré, ministre de la marine.

— C'est à l'occasion de la pr que tout s'est encore une fois M. Dupin, à qui elle avoit été of le *Journal des Débats*, n'en vou pour lui-même, et n'acceptoit du maréchal Maison. On p cependant tombé d'accord sur u dence de pure étiquette avec M. comme garde des sceaux. Mais c a signifié lundi que l'expédient veille ne pouvoit lui convenir, concevoit pas un ministère sans p réel, et n'entendoit point se fai *sier du nouveau cabinet*.

— D'après le *Constitutionnel* d d'hui, le *Moniteur* qui garde enc lence devoit, publier ce matin l

qui suit : Le maréchal Soult ministre de la guerre et président du conseil ; M. de Broglie, ministre des affaires étrangères ; M. Duchâtel, ministre des finances ; M. de Gasparin, ministre de l'intérieur ; M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce ; M. Teste, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes ; M. Sauzet, ministre de l'instruction publique ; M. de Mackau (ou M. Tupinier) ministre de la marine.

— La chambre des députés se réunira jeudi dans ses bureaux pour l'examen de deux propositions ; l'une, faite par M. Mauguin, tend à obtenir de la chambre la rédaction d'une adresse au roi des Français, à l'occasion de la crise ministérielle ; l'autre, de M. Larabit, a pour but une enquête parlementaire sur les élections.

— Les diverses pétitions que la dernière session a laissées en arrière n'ayant point été portées au rôle général, sur une indication du président ordinairement sollicitée par les pétitionnaires, *le Journal des Débats* déclare qu'il est trop tard pour que cette mesure se trouve prise *utilement, attendu* que les nouvelles pétitions *déjà enregistrées* dépassent le nombre de celles qu'il sera possible de rapporter d'ici à la clôture de la session.

— Il n'y a point eu aujourd'hui de revue de la garde nationale.

— Les feuilles qui avoient parlé d'une revue pour le 1er mai disent aujourd'hui que cette revue a été ajournée aux fêtes de juillet.

— Le duc de Nemours est de retour à Paris de son voyage à Mézières.

— Le duc d'Orléans étoit de retour hier aux Tuileries. Le prince a donné au maire de Maubeuge, pendant son séjour dans cette ville, 200 fr. pour les pauvres, et pareille somme aux deux artilleurs qui, lors du passage du roi des Français, en 1832, avoient été blessés par leur pièce.

— Avant de quitter Valenciennes, le duc d'Orléans a aussi donné 400 fr. au bureau de bienfaisance, et une somme de 600 fr. à des personnes qui avoient réclamé des secours.

— M. le prince de Joinville est nommé au commandement de la frégate *la Belle Poule*, en armement à Cherbourg.

— Le roi des Français et sa famille ont visité hier les salles d'exposition des produits de l'industrie.

— Beaucoup d'Anglais sont arrivés à Paris pour l'exposition des produits de l'industrie.

— La clôture de l'exposition des tableaux, au Louvre, aura lieu le 10.

— Un journal ayant annoncé que M. Jules de Larochefoucauld se désistoit de sa candidature à Pithiviers, parce qu'il regardoit les fonctions de député comme incompatibles avec les fonctions d'aide-de-camp du roi, M. de Larochefoucauld écrit à cette feuille qu'il considère sa position comme parfaitement compatible avec les fonctions de député, mais qu'il a renoncé à sa candidature pour ne point entendre journellement des insinuations dont il connoît toute la fausseté.

— Le comte Jaubert, député, vient de partir pour Constantinople.

— Le tribunal civil de la Seine a décidé que la propriété des rentes sur l'état ne peut être transmise sans l'intermédiaire d'un agent de change ; que l'acte par lequel le propriétaire d'une rente s'engage envers un tiers à la lui transférer est sans valeur ; que les tribunaux ne peuvent ordonner l'exécution d'une pareille obligation ; ils ne peuvent non plus condamner à aucuns dommages-intérêts celui qui refuse de l'exécuter.

— Le sieur Baudoin, boulanger, rue de Gaillon, n. 21, déclaré coupable d'outrages par paroles envers un commissaire de police, et de vente de pain n'ayant pas le poids légal, a été condamné en police correctionnelle à 130 fr. d'amende.

— Neuf nouvelles déclarations de faillites ont été prononcées par le tribunal de commerce de Paris, dans ses audiences du 25 et du 26 avril.

— L'académie française s'occupe en ce moment de l'examen des ouvrages qui

concourent au prix de poésie. L'académie avoit donné pour sujet *le Musée de Versailles*.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 28 et 29 la somme de 542,913 fr. et remboursé celle 471,000 fr.

— Le prix du pain, à Paris, restera fixé à 15 sous les quatre livres pour la première quinzaine de mai.

— Pendant l'année 1838, la compagnie d'assurance contre l'incendie, dite du *Soleil*, a eu à sa charge 637 sinistres, montant ensemble à 843,302 fr. 02 c.

— La compagnie du chemin de fer de Paris à Saint-Germain vient de supprimer les wagons non garnis, et de réduire à 1 fr., au lieu de 1 fr. 25 c., le prix des wagons garnis. De nouvelles diligences ayant chacune deux coupés ont été construites. Les quatre places de chaque coupé seront louées ensemble.

— Le grandes eaux du parc du Saint-Cloud joueront le 5.

— Les petites eaux du parc de Versailles et celles de Trianon joueront aussi le 5.

— Les courses du Champ-de-Mars auront lieu les 5, 9 et 12.

— Il est question d'éclairer la place Royale au gaz et de daller avec soin les arcades.

NOUVELLES DES PROVINCES

M. Paillard du Cléré, député de la Mayenne, père de M. Paillard du Cléré, député de la Sarthe, et beau-père de M. de Montalivet, vient de mourir à Laval à l'âge de 62 ans.

— M. de la Guéronière vient de mourir dans sa terre de Thouron, près de Limoges.

— M. Corcelle, juge à Tarbes, est mort à l'âge de 75 ans.

— Un banquier de Gannat vient de suspendre ses paiemens.

— Une décision du directeur général des ponts-et chaussées élève à 320,000 fr. le crédit de 150,000 fr. primitivement affecté aux dépenses du perfectionnement de la Loire, dans le département de la Loire-Inférieure.

— On lit dans le *Réparateur* : « Le ministre de l'intérieur vient d'accorder au musée de Lyon le groupe de la famille de Caïn, qui fait partie de l'exposition de 1839, au musée royal. »

— D'après une dépêche télégraphique adressée par le préfet du Var au ministre de l'intérieur, la maladie qui vient de désoler Barjols étoit, le 28 avril, à son déclin. Il n'y avoit plus que 40 malades, et l'on n'avoit compté, du 25 au [illegible], qu'un décès.

— Les feuilles de Bordeaux se plaignent de l'enlèvement qui vient d'avoir lieu à l'arsenal de la citadelle de B[illegible] au profit des musées de Paris, d'un sabre et d'une épée qui, dit-on, auroient appartenu, le sabre au paladin Rolland, et l'épée à l'empereur Charlemagne.

— On signe, dans beaucoup de communes de la Haute-Garonne, une pétition pour réclamer la prompte exécution du canal des Pyrénées.

— Le procès du général de Bro[illegible] commencera le 20 juin devant le conseil de guerre de Perpignan.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 24 tout sembloit annoncer une prochaine dissolution des cortès. Le président du conseil, M. Pizarro, se flatte de pouvoir obtenir des élections moins révolutionnaires que les précédentes. Cela n'est pas sûr. Mais enfin le bon vieillard veut s'en passer la fantaisie, à ce qu'on assure. On espère de même pouvoir composer un nouveau ministère avec de meilleurs élémens. Quant à ce point, il est certain qu'on auroit de la peine à rencontrer plus mal sous le rapport de la mésintelligence et des antipathies.

— Un journal de Madrid, l'*Echo du Commerce*, annonce d'après le bruit public, que les troupes carlistes se sont emparées de Tarancon, place située à [illegible] lieues de la capitale. Selon une au[illegible]

uille de Madrid, le *Courrier National*, brera déploie une activité prodigieuse; fortifie Aliaga, dont il s'est emparé it récemment. Il en fait le dépôt des provisionnemens et des contributions guerre qu'il tire en nature du pays cironvoisin. Il y établit aussi des écoles atiques pour l'instruction des sous-officiers, une administration militaire et une école d'artillerie.

— Le général Ayerbe travaille à faire oublier son échec de Segura en annonçant qu'il poursuit les carlistes avec sa division pour tâcher de les déloger de la province de Guadalajera où ils se sont établis.

— Après avoir lancé deux divisions de son armée dans la Nouvelle-Castille, sous le commandement des généraux Polo et Marconell, Cabrera se porte de sa personne, avec un autre corps de troupes, dans le royaume de Valence. On ne paroît pas sans inquiétude à Madrid sur le plan d'opérations qu'il cherche à exécuter dans un rayon assez rapproché.

— Le successeur du général Van Halen n'est pas encore définitivement nommé. On avoit d'abord désigné Nogueras; *mais il paroît* qu'on hésite un peu sur ce choix, à cause que ce général est celui qui a fait exécuter dans le temps la sentence de mort prononcée par un conseil de guerre contre la mère de Cabrera. On semble craindre de mettre en présence des exaspérations aussi violentes. On sait que les deux généraux se sont mis respectivement hors la loi, et que probablement aucun quartier ne seroit possible ni entre eux ni entre leurs troupes.

Un de nos journaux royalistes, qui s'est toujours montré grand partisan du roi de Hollande, redouble depuis quelques jours d'affection pour ce prince. Il annonce une réaction en sa faveur en Belgique. Que manque t-il donc, dit-il, pour une restauration? En vérité, rien; je crois qu'elle est faite dans les esprits. Le rédacteur fait un portrait de fantaisie des dispositions des Belges. Il suppose qu'ils sont tous dégoûtés de leur gouvernement actuel. Ce sont-là pour ceux qui connoissent la Belgique autant de rêves et d'illusions. Guillaume est bien pour ce pays le prince le plus impopulaire qu'il soit possible d'imaginer. Les catholiques ne peuvent oublier comment il les a traités pendant quinze ans. Que les catholiques hollandais le trouvent aujourd'hui beaucoup plus tolérant et même assez favorable, cela paroît certain; mais il n'a aucune chance pour retourner en Belgique, et cela n'est à désirer ni pour lui ni pour les Belges. Il est assez étonnant que quelques-uns de nos journaux se laissent séduire par les journaux orangistes de Belgique, dont le ton, l'exagération et les mensonges devroient suffire pour les décréditer.

— Le *Moniteur Belge* du 28 avril contient une ordonnance de convocation des chambres pour le jeudi 2 mai.

— M. Nothomb, ministre des travaux publics, en Belgique, étoit de retour, le 26, à Bruxelles, de sa mission à Londres

— Le jardin de zoologie de Londres a reçu deux daims (mâle et femelle) d'une entière blancheur, qui ont été pris dans les montagnes des Indes du Nord.

— L'escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Stopfort doit quitter Malte dans les premiers jours de mai.

— Le consul français à Malte a ouvert une souscription en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique. A la date du 16 avril il avoit obtenu près de 1,000 fr des Français de résidence ou de passage à Malte.

— Les électeurs convoqués le 22 avril à Hanovre, sous peine d'amende, pour procéder au choix de deux électeurs, à l'effet de compléter le collége électoral, ne se sont pas présentés, dit la *Gazette universelle de Cassel*, en nombre suffisant.

— Les journaux russes gardent le silence sur la crise ministérielle de France.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Passy.)

Séance du 30 avril.

La séance est ouverte à deux heures un quart. Les ministres de la guerre et de la marine sont à leur banc. M. Sébastiani, ambassadeur à Londres, est présent. M. Bignon, qui vient de perdre sa mère, obtient un congé. Une lettre du ministre de l'intérieur informe la chambre que la grande députation sera reçue demain à midi au château. Le président tire de l'urne les noms de ceux qui la composeront. M. Dupin, qui avant cette opération a averti l'assemblée qu'il étoit dans l'intention de lui donner quelques explications, monte à la tribune. C'est de la dernière combinaison ministérielle dont il va parler. M. Dupin dit que c'est à tort qu'on a voulu encore faire remonter le non-succès jusqu'à la couronne, qui en réalité n'a cherché à rien entraver. Quant à l'accusation qu'on fait peser sur lui, voici ce qui s'est passé. M. Passy n'avoit demandé que vingt-quatre heures pour former un cabinet. Une liste fut faite à la hâte dans le but de satisfaire l'impatience du pays. Une conférence se trouva fixée pour le soir même. Le maréchal Maison et MM. Teste et Cunin-Gridaine n'y vinrent point. Il y avoit aussi M. Pelet (de la Lozère), dont l'adhésion manquoit. Il fut question de la présidence, et l'on dit que M. Dupin, comme garde des sceaux, présideroit les délibérations. Il combattit cet arrangement, ne voulant être ni président réel du conseil, ni président fictif. On se sépara avec la promesse de se revoir le lendemain; cette nouvelle conférence étoit nécessaire à cause de l'absence de MM. Pelet et Maison.

M. DUFAURE. Tous ceux qui étoient présens consentoient, et M. Dupin aussi.

La pensée que M. Teste n'entreroit pas dans le cabinet, et que M. Cunin-Gridaine avoit refusé d'en faire partie, après avoir consulté ses amis, occupa fortement M. Dupin, qui isolé, dit il, dans la chambre, sans amis politiques à consulter, se détermina seul à sortir tout-à-fait de la nouvelle combinaison, parce qu'elle lui sembla devoir soulever une forte opposition, et mourir à sa naissance. M. Dupin revient sur la pr[...] dence qu'il ne sauroit admettre [...] réalité; sur la majorité qu'il ne peut [...] dans la chambre pour la combina[...] qu'il vient d'abandonner. «Assez d'au[...] dit aussi M. Dupin, désirent des po[...] feuilles, pour qu'on ne tienne pas [...] faire ministre malgré moi.»

M. Dufaure, qui a interrompu [...] sieurs fois M. Dupin, vient le remp[...] à la tribune. Il convient que tous [...] que M. Passy avoit désignés ne se tr[...] vèrent pas à la conférence. Mais M. P[...] répondoit de l'assentiment de M. Pe[...] tout ce qui seroit fait, et comme il [...] avoit aucun doute à élever à l'égard [...] absens, les présens autorisèrent M. P[...] à porter la liste à la couronne. Il y [...] donc un contrat d'honneur passé [...] ceux qui voulurent que la liste fût [...] mise au château, et la couronne, [...] impatiente, l'accepta tout de [...] Le lendemain, à l'hôtel de la p[...] dence de la chambre, tout chan[...] M. Dupin éleva des objections; qu[...] M. Cunin-Gridaine, dont le refus ét[...] M. Dupin, ce dernier le connoisso[...] la veille; à la conférence du soir, M. [...] nin-Gridaine avoit été remplacé. Q[...] à la majorité, elle ne pouvoit que se [...] noncer pour la combinaison. M. Duf[...] regrette l'indécision de M. Dupin, p[...] que le pays pourra croire à la longue [...] le centre gauche, qui sait attaquer, [...] sauroit former une administration.

M. Dupin dit qu'il n'a pas manqu[...] l'honneur en se retirant; que cette [...] culté lui appartenoit comme à tout au[...] M. Humann s'est retiré de même d[...] combinaison, et l'on ne songea pas [...] taquer son honneur.

M. Cunin-Gridaine rétablit les [...] pour ce qui le concerne. Son refus [...] spontané. M. Passy lui proposa, di[...] che, de faire partie de la combinais[...] il refusa sans connoître la pensée d[...] amis politiques; il refusa l'offre [...] M. Passy, parce que la combinaison n[...] velle n'avoit point les mêmes conditi[...] que celle qu'il accepta il y a peu [...] temps.

Le Gérant, **Adrien Le Cle[...]**

PARIS, — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[...] rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
,
s'abonner des
chaque mois.

N° 3149

SAMEDI 4 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

du droit et du fait avec des *authentiques, en reponse à* *laration et au mémoire du* *ement prussien, publiée dans* tte d'Etat *de Berlin du* 31 *dé*- 1838 (1).

(Suite des Nos 3117, 3118.)

avril, l'archevêque dé- écrit à M. Flottwell qu'il mement persuadé d'avoir un devoir de conscience nt au clergé sa lettre pas- 27 février, et qu'il n'en onsable qu'à Dieu et au ge, puisqu'il y traitoit d'un ne regardoit point les rap- s et politiques de ses diocé- le gouvernement. Il étoit très-reconnoissant de la bonté du roi de lui avoir fait savoir que ce n'étoit point sa volonté souveraine de contraindre le clergé catholique à bénir les mariages mixtes, si les prescriptions de l'Eglise s'y opposoient. Il ajoutoit qu'ainsi cessoit le principal motif de ses plaintes, et que par conséquent il espéroit qu'il n'y auroit plus sur ce point de difficultés pour le libre exercice du ministère. Pour cela il représentoit que les curés doivent être libres d'avertir, dans les mariages mixtes, la partie catholique de l'obligation d'élever catholiquement les enfans; qu'en vertu de la déclaration royale, si les conditions n'étoient pas remplies, le clergé devoit refuser les bans et la bénédiction nuptiale, et priver la partie catholique des sacremens, comme infidèle aux principes de la foi; qu'enfin aucun évêque ne pourroit être empêché d'exercer son droit de surveiller et de punir, suivant les canons, son propre clergé, en cas de transgression, et devoit surtout faire cesser les abus qui s'élevoient contre les maximes de l'Eglise, et qui compromettoient l'unité de sa doctrine et de sa discipline.

Dans la confiance qu'en vertu de la déclaration ci-dessus du roi toute difficulté seroit écartée, l'archevêque déclaroit à M. Flottwell être prêt à donner, dans une autre lettre pastorale, des instructions analogues à son clergé. Il protestoit en outre n'avoir point eu l'intention, dans la lettre du 27 février, de soulever le peuple contre l'ordre légal. Il n'a-

(1) Nous n'avons pas voulu interrompre la publique de toutes les discussions du gouvernement prussien et M. l'archevêque de Gnesne. Ce récit est d'un intérêt, et la plupart des faits qui sont rapportés n'étoient pas connus , ou l'étoient d'une manière incomplète. Les journaux n'ont que le préambule de l'*Exposition* *Gazette d'Augsbourg;* mais du démêlé est, ce me semble, plus importante de la publication pontificale, et c'est précisément le dont aucun journal n'a en- .

Nous avons dû nous borner à un extrait partie de l'*Exposition* qui, dans italien, fait 23 pages grand nous croyons pouvoir assurer n'avons omis aucun fait, nous seulement abrégé quelques discussions, supprimé la plupart des notes. derniers *Diario* donnent toute dans une suite de supplé-

voit point fait un nouveau réglement, et avoit seulement rappelé les anciennes lois ecclésiastiques, comme le devoit un archevêque dans le triste état de son église. Il étoit très-fâché que, contre son intention, il y eût eu du trouble dans quelques parties de la province, mais il ne falloit l'attribuer qu'au bruit qu'avoient fait les autorités civiles en voulant retirer au clergé sa pastorale. Il finissoit en disant que le terme de 24 heures qu'on lui avoit assigné étoit trop court, vu l'état de sa santé et la gravité de l'affaire, et prioit le président d'assurer Sa Majesté que dans toutes les choses temporelles il seroit pleinement dévoué, soumis et fidèle.

Le 21 avril, le prélat écrivit une autre lettre au chapitre de Gnesne, et lui fit part de sa joie pour la communication de l'ordre du cabinet du 12, où le prince déclare que toute limite apportée à la liberté de conscience de ses sujets catholiques sur les mariages mixtes et sur tout autre affaire ecclésiastique, étoit entièrement contraire à sa volonté souveraine. Puis, venant spécialement au manifeste royal adressé le 12 avril aux catholiques, l'archevêque ordonnoit au chapitre de l'annoncer solennellement aux fidèles, en chaire, à la prochaine fête de saint Adalbert, en les exhortant à se montrer vivement reconnoissans pour le souverain, et fidèles et soumis aux lois et à l'autorité civile.

Le 24 avril, M. Dunin adressa au roi une lettre où il lui exprima les mêmes sentimens que dans sa lettre au président, rappelant la déclaration royale que les prêtres ne devoient pas être contraints de bénir les mariages mixtes contre leur conscience, et le manifeste du 12 a[...] qui renouvelle aux catholiques[...] promesses de la liberté de foi e[...] conscience.

Cet exposé des faits montre [...] l'archevêque a toujours été fe[...] dans ses principes. Toutefois il p[...] dans divers journaux des art[...] tendant à faire croire qu'intim[...] par la communication officielle [...] 19 avril, il avoit rétracté ses pré[...] dentes résolutions. Mais à ces fau[...] assertions on peut opposer la dé[...] ration de l'abbé Miszewski, pr[...] du chapitre de Posnanie, ins[...] dans la *Gazette d'Augsbourg* [...] 27 mai 1838, et certifiant q[...] prélat n'a jamais fait de semb[...] rétractation, et que par conséq[...] il ne peut l'avoir ensuite retiré[...]

Ici il faut remarquer que [...] jours après la communication [...] par M. Flottwell, le gouverne[...] adressa à tous les conseils des [...] vinces de Posnanie une circu[...] signée Strodel, portant les plu[...] vères mesures contre les ecclési[...] ques qui auroient lu en chair[...] durant le culte divin la circulair[...] l'archevêque, les déclarant inha[...] à obtenir aucun bénéfice paroi[...] de patronage royal, ou à être pro[...] à un meilleur.

Avant cette époque, le gouve[...] ment avoit résolu de procéder c[...] le grand-vicaire de Gnesne, Br[...] zewski; celui-ci avoit cru d[...] adresser au clergé, le 6 sept[...] 1837, une instruction partic[...] avec un écrit sur la conduite [...] par l'archevêque. Dans sa circu[...] le grand-vicaire protestoit qu'il [...] le premier à respecter et à exé[...] avec docilité les ordres du go[...] nement toutes les fois qu'ils [...] toient point opposés aux princip[...]

la foi catholique ; que s'ils étoient contraires aux lois de l'Eglise, il ne pouvoit que répondre avec saint Pierre : *Il vaut bien mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* Puis, informant le clergé des démarches faites par l'archevêque auprès du ministère pour réclamer sur les mariages mixtes, il exhortoit à observer sur ce point la discipline de l'Eglise, rappeloit les règles marquées dans le bref de Pie VIII, et déclaroit qu'on seroit responsable devant Dieu de toute déviation de ce que commande la religion.

Le gouvernement courroucé envoya un commissaire royal pour faire rendre compte au grand-vicaire ; celui-ci répondit, comme il l'avoit dit dans l'instruction, que dans les affaires de religion *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* Alors le commissaire ordonna aux membres du consistoire archiépiscopal qu'à l'avenir toutes les affaires de leur ressort seroient soumises à son inspection. Ils furent unanimes à répondre que cela étoit contraire à la liberté de l'Eglise. Il n'en fallut pas davantage au gouvernement pour les suspendre tous de leur office, ainsi que le grand-vicaire, qui, depuis le 19 mars 1838, fut mis aux arrêts dans son domicile, de manière que l'archevêque eut à prendre en main tout le détail de l'administration du diocèse.

En réponse aux représentations que l'archevêque avoit faites au roi le 24 avril, M. Frankemberg, président du tribunal suprême d'appel, lui déclara en personne le 5 mai, par ordre exprès du prince, que sa conduite étoit tout-à-fait illégale, et, dans la vue de l'engager à rétracter les actes des 30 janvier et 27 février, il le pressa de réfléchir sérieusement aux dispositions des lois du royaume qui lui donnoient la mesure de ses écarts et de leurs conséquences, laissant à son choix la forme et les termes les plus propres à sauver les égards dus à sa personne et à sa dignité. . .

Dans la même circonstance il fut dit à l'archevêque que l'allocution du 10 décembre 1837 n'étoit qu'une protestation contre un acte public, et que le pape n'avoit entendu donner aucun ordre, moins encore aux évêques des provinces orientales de Prusse. Mais l'allocution même et les notes diplomatiques du Saint-Siége prouvent combien cette interprétation étoit erronée. La note du 25 décembre du ministre de Sa Sainteté porte que l'allocution est une réclamation solennelle contre une violation manifeste et scandaleuse des droits de l'Eglise. Est-ce que l'allocution même ne blâme pas hautement et expressément toute pratique illicite introduite en Prusse sur les mariages mixtes en opposition avec le bref de Pie VIII? Est-ce que ce n'est pas là prémunir les évêques contre les abus introduits dans les mariages mixtes? Le ministère prussien savoit à quoi s'en tenir à cet égard.

Le 5 mai, l'archevêque crut devoir recourir encore au roi par une autre lettre où il lui confirmoit que c'étoit par devoir de conscience qu'il avoit publié sa pastorale. Il disoit que des communications faites par M. Frankemberg, il ne pouvoit pas ne pas conclure que les autorités civiles veulent contraindre les prêtres à bénir les mariages mixtes sans condition, tandis que le manifeste royal et l'ordre du cabinet au président Flottwell portoient le contraire. Il ajoutoit qu'il auroit donné

à son clergé l'instruction de faire connoître aux futurs époux leur devoir sur l'éducation de leurs enfans, en les avertissant que dans le seul cas de refus de leur part de remplir ces devoirs, on leur refuseroit la bénédiction nuptiale et les sacremens à la partie catholique. Il finissoit en disant que les ecclésiastiques qui n'auroient pas observé l'instruction, seroient punis suivant le droit canonique, mais avec le plus de modération possible.

Le contenu de cette lettre fut discuté le jour suivant entre l'archevêque et le commissaire royal. Le prélat, pour prouver ses vues de conciliation et de prudence, consentit à déclarer que l'avis sur les obligations pour l'éducation des enfans pourroit être borné à la partie catholique, mais en présence de la partie protestante; qu'il suffiroit de demander à la première si elle vouloit remplir le devoir relatif à l'éducation des enfans, ce à quoi elle répondroit oui ou non; que la punition des ecclésiastiques transgresseurs étoit indispensable, aucun d'eux ne devant s'éloigner des règles de l'Eglise; que tout prêtre qui croiroit devoir refuser la bénédiction nuptiale seroit obligé d'en délivrer le certificat par écrit; qu'enfin l'instruction à donner au clergé seroit rédigée avec soin, et mise à exécution suivant les vues de l'autorité civile.

Le roi de Prusse, à qui le commissaire dut rendre compte promptement de ces déclarations, répondit le 22 mai à l'archevêque que sa lettre du 5 n'avoit pas rempli l'attente du prince, et que M. Frankemberg étoit chargé de conclure sans délai par un acte judiciaire qui contînt sa déclaration définitive.

Muni de nouvelles instructions, le premier président du tribun[al] pel se rendit le 28 mai M. Dunin, et lui proposa d[e] rer qu'il reconnoissoit ses to[rts] les pastorales, qu'il espéroi[t] tenir le pardon, voulant être son prince et observer les loi[s] tat; 2° de révoquer les ord[res] avoit donnés, en faisant savo[ir] roi ayant promis que les prêtr[es] roient pas contraints de bénir riages mixtes (1), l'Eglise n'av[oit] rien à faire à cet égard, qu'il loit point exiger de promess[es] tes, et que si le curé a du [s] de faire la cérémonie religi[euse]

(1) Le gouvernement prussien son mémoire qu'il n'existe poi[nt] en Prusse qui impose au clergé tion de bénir un mariage mixte. n'y a pas de loi, la pratique du nement est comme s'il y en avoit; bien clair qu'on veut forcer le cle[rgé] nir les mariages mixtes sans les co[nditions] requises. C'est ce que prouven[t] du gouvernement du 19 juillet les réponses faites constamment à véque de Gnesne, non seulemen[t] ministère, mais par le roi lui-m[ême] 30 décembre 1837. Ce fut tou[te] prétention du gouvernement no[n seule]ment pour les provinces oriental[es] pour celles de l'ouest, comme chevêque de Cologne, M. de l'exposoit à Léon XII dans sa l 12 avril 1828, transmise au car[dinal] crétaire d'état de ce temps-là, note de M. Bunsen du 10 juin C'est pour assurer cette préten[tion] fut conclue entre MM. Spiegel et la fameuse convention du 12 ju[in] d'après laquelle les cas de r la bénédiction nuptiale étoient to[us] illusoires. Aussi M. l'archevêqu[e de Co]logne ayant donné une instruct[ion aux] curés pour n'accorder la bén[édiction] nuptiale dans les mariages mix[tes qu'a]près la promesse d'élever les en[fans ca]tholiquement, le roi, dans une baron d'Altenstein à l'archevê[que le] 24 octobre 1837, fit déclarer q[ue cette] instruction étoit contraire aux [...]

doit laisser les parties contractantes libres de s'adresser à un autre prêtre, ou même à un ministre d'une autre religion ; 3° d'adresser aux curés une nouvelle circulaire où il exprimeroit sa douleur de ce que quelques ecclésiastiques ont pris occasion de ses circulaires pour alarmer les fidèles sur le maintien de la religion catholique, qu'ils devoient à l'avenir s'abstenir de pareilles choses et surtout de toute censure contre le gouvernement ; 4° enfin de révoquer l'abbé Brodziszewski de ses fonctions de grand-vicaire.

L'archevêque ne put que répéter ce qu'il avoit déjà dit, que ces propositions étoient inadmissibles, et il en développa les raisons. Il avoit rempli un devoir, il devoit être soumis à l'Eglise, et en même temps fidèle au prince, et il espéroit ne jamais manquer à cette double obligation. La conduite de son grand-vicaire étoit irréprochable ; on l'avoit cependant mis aux arrêts chez lui à *Gnesne* sans jugement. La résidence archiépiscopale même étoit depuis le 23 avril entourée de gendarmes et d'employés de la police.

Non content de s'être ainsi expliqué avec le président, l'archevêque écrivit dans le même sens au roi de Prusse le 30 mai. Il protestoit de son obéissance sur les choses temporelles, mais dans les affaires spirituelles, il devoit suivre l'ordre établi par Jésus-Christ même. Le soulèvement des esprits dans ces provinces n'étoit pas son ouvrage, mais devoit être attribué aux mesures prises par les autorités civiles.

Le 25 juin, un édit signé du baron d'Altenstein portoit que les ordonnances et instructions de l'archevêque étoient illégales et troubloient l'ordre, et les déclaroit de plus nulles et comme non avenues. Il étoit défendu sous des peines très-sévères au clergé de publier et d'exécuter les actes de l'archevêque. On rappeloit ce que prescrivent les lois prussiennes pour le cas où un curé ne voudroit pas bénir un mariage mixte par défaut de dispense, et l'on promettoit l'appui du gouvernement à tout ecclésiastique qui seroit molesté par l'archevêque pour avoir transgressé ses instructions.

Le même jour, 25 juin, les trois ministres d'Altenstein, Rochow et Werther adressèrent au prélat une dépêche où ils lui annonçoient que le roi n'avoit pas été satisfait de sa déclaration du 30 mai, et que puisqu'il persistoit à introduire des changemens, à transgresser les prescriptions du code et à se faire de fausses idées sur ses rapports avec le gouvernement, le roi avoit ordonné de commencer contre lui une poursuite criminelle.

L'archevêque n'hésita pas à répondre aux trois ministres le 9 juillet, qu'il ne pouvoit reconnoître un tribunal laïque comme juge compétent sur ce qu'il avoit fait touchant les mariages mixtes, qu'il s'agissoit là de l'administration d'un sacrement, que sur cette matière il n'étoit responsable qu'à Dieu et à l'Eglise représentée par son chef, que le code général ne sauroit prescrire à cet égard ce que doivent faire les prêtres, qu'on a promis aux catholiques l'exercice de leur religion

tions précises des lois du pays, et c'est, comme tout le monde sait, le refus de l'archevêque de céder sur ce point, qui fut le principal motif pour lequel le gouvernement se décida à le déporter violemment.

comme la pratiquoient leurs pères, etc.

Le 7 juillet, le président Frankemberg ayant annoncé à l'archevêque l'ouverture de la procédure contre lui, et les noms des magistrats chargés de faire chez lui les actes nécessaires, le prélat répondit le 9 dans le sens de sa lettre aux trois ministres, ajoutant qu'il ne souscriroit même aucun acte, ne pouvant reconnoître le tribunal suprême de la province comme compétent sur des affaires de religion.

Le 10 juillet, il crut devoir ajouter quelque chose à sa lettre aux trois ministres, et réfuta dans une deuxième lettre le reproche d'avoir innové sur les mariages mixtes. Il n'y a pas dans les archives de l'archevêché la moindre trace de ce que le gouvernement a avancé sur les archevêques Gorczeuski et Wolicki. Lui-même confesse s'être trompé dans le certificat qu'il donna en 1830 comme administrateur capitulaire; il n'étoit pas encore alors bien informé. Il envoya au ministre dix-neuf extraits des registres ecclésiastiques, pour prouver que dans l'archevêché on ne bénissoit les mariages mixtes qu'avec la promesse d'élever les enfans catholiquement. Il auroit pu, disoit-il, en réunir un plus grand nombre s'il avoit fait à ce sujet un appel aux curés. Il répète qu'il a demandé à s'adresser au Saint-Siége, et qu'on le lui a refusé. Enfin il espère que le refus qu'il fait en ce moment ne peut être pris en mauvaise part par l'état, puisqu'on a renouvelé aux catholiques l'assurance de protéger leur religion comme leurs pères la pratiquoient.

Le clergé de Gnesne et Posnanie ne pouvoit se dispenser de prendre part à la cause de son archevêque. Le doyenné de Kozmin le 15 juillet, celui de Posnanie le 21, les dix de Gnesne et celui de Krotoschin le 3 août, et celui d'Inowraclaw le 14, adressèrent tous aux autorités civiles les plus énergiques protestations qu'ils vouloient conserver l'unité de la foi, écouter la voix de leur pasteur, et suivre scrupuleusement ses instructions sur les mariages mixtes. Outre cela, les dix doyennés de Gnesne écrivirent le 23 juillet au nom de tout le clergé une lettre à l'archevêque pour l'assurer de leur entière et unanime adhésion à ses maximes et à ses prescriptions. Toutes ces pièces sont rapportées à la suite de l'*Exposition* romaine.

Le prélat ayant renouvelé même verbalement ses protestations sur l'incompétence du tribunal et n'ayant voulu ni entendre, ni lire, ni signer le protocole, reçut de M. Muhler, ministre de la justice, une dépêche du 5 septembre, où il étoit dit que son refus de répondre étoit inadmissible, qu'autrement tout accusé pourroit se soustraire à la justice, et que ce n'étoit pas à lui à décider de la compétence. M. Dunin lui répondit le 11 que de nouveaux certificats prouvoient de plus en plus la fausseté du reproche qu'on lui avoit fait d'introduire des nouveautés sur les mariages mixtes. Il disoit ensuite qu'il ne pouvoit être compris dans la généralité des accusés, qu'il n'avoit pas besoin de décision sur la compétence du juge, puisqu'il ne faisoit que suivre l'enseignement et la pratique de toute l'Eglise, qu'autrement les juges séculiers seroient compétens pour décider dans des choses de religion, et régler la foi. L'archevêque envoya le même jour une copie de

cette déclaration au tribunal supérieur, protestant qu'il seroit inébranlable sur ce point, comme il le devoit.

Le ministre de la justice lui répliqua le 22 septembre, non pas dans son caractère officiel, mais *par estime pour sa personne*. Il entra avec lui dans le fond de la question, reconnoissant que comme catholique il n'étoit pas soumis à un juge séculier dans les choses de religion, et que le mariage étoit un sacrement. Mais, disoit-il, le sacrement de mariage ne regarde que la sainteté du lien conjugal, tandis que les rapports des parens envers les enfans ne regardent que l'état. C'est à celui-ci seul à statuer sur l'éducation morale et religieuse des enfans. Les lois de l'Eglise n'ont de force à cet égard que si l'état le veut bien. Le reste de la dépêche du ministre rouloit sur ce principe qui montroit du moins la pensée du gouvernement.

M. Dunin n'eut pas de peine à réfuter ce système dans sa lettre du 3 octobre. Il remercie le ministre de sa complaisance à entrer en discussion avec lui, tandis que jusqu'ici il n'a entendu parler que de menaces, de poursuites et de condamnation. Puisque le ministre reconnoît qu'un évêque a le droit de procéder suivant les règles de l'Eglise dans l'administration des sacremens, il a prononcé par là même la pleine justification de l'archevêque. Le prélat insiste fortement sur ce point. Il réfute le principe du ministre que l'éducation des enfans ne regarde que l'état, comme si l'Eglise pouvoit être indifférente au salut des enfans, et comme si un évêque ne devoit pas prendre des précautions pour assurer leur éducation dans une religion qu'il sait être la seule vraie. Il réfute également l'accusation de désobéissance envers l'état ou d'offense envers les protestans.

Ici finit la série des faits relatifs à M. Dunin, et mentionnés dans la première partie de l'*Exposition*. Ils prouvent que le prélat a constamment soutenu la cause de l'Eglise, qu'il n'a point dévié des principes, qu'il a agi avec autant de prudence que de respect pour l'autorité. On jugera en conséquence s'il mérite le reproche qu'on lui fait dans le mémoire du 31 décembre 1838, de passer d'une extrémité à l'autre, de montrer tantôt une résistance coupable, tantôt une incertitude et une variation peu honorables pour son caractère.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 22 avril, le Saint-Père est parti de Rome pour se rendre à Saint-Félix, résidence agréable sur le mont Circée, près Terracine. Sa Sainteté coucha ce jour-là à Velletri, et devoit arriver le 23 à Terracine, et le 24 à Saint-Félix. Il paroît que le Saint-Père doit y passer quelques jours en *villégiature*.

Deux décrets ont été publiés par le Saint-Père dans des causes de canonisation. Le premier fut publié le 17 mars, dimanche de la Passion, dans la cause de canonisation du bienheureux Léonard de Port-Maurice, prêtre profès de l'ordre des Franciscains de la plus stricte observance, missionnaire apostolique, mort à Rome en 1751, dans le couvent de Saint-Bonaventure. Ce décret déclare constant un miracle arrivé à Rome par l'intercession de Léonard, en faveur de la jeune Laure Cardelli, depuis religieuse de l'ordre de Saint-François, sous le nom

de Sœur Marie-Léonarde. Elle fut guérie parfaitement et instantanément d'une plaie provenant d'un ulcère intérieur, et recouvra subitement ses forces. MM. les cardinaux Falzacappa et Pedicini, le secrétaire de la congrégation des Rits et le promoteur de la foi, étoient présens à la publication de ce décret. Le postulateur de la cause est le Père Gualbert de Camajore, Frère mineur et missionnaire.

Le second décret a été publié le 14 avril, et porte que la vénérable Thérèse-Marguerite Redi du Cœur de Jésus a pratiqué les vertus au degré héroïque. Cette religieuse étoit née le 16 juillet 1747, d'une famille noble, à Arezzo, en Toscane. Elle fut élevée dans le couvent de Sainte-Apollonie, à Florence, et entra, en 1764, dans celui de Sainte-Thérèse, occupé par les Carmélites déchaussées de la même ville. Elle y fit ses vœux, les observa avec une grande régularité, et mourut en réputation de sainteté, le 7 mars 1770. Le postulateur de la cause est le Père Philippe-Louis de Saint-Nicolas, Carme déchaussé.

On assure que M. Camille di Pietro, auditeur de Rote, est nommé nonce près la cour de Naples.

M. l'abbé Peyron, professeur de langues orientales à l'Université de Turin, célèbre par ses travaux sur la langue cophte, dont il a donné un dictionnaire, vient d'arriver à Rome pour étudier les manuscrits cophtes qui existent dans le musée Borgia à la Propagande.

PARIS. — On nous écrit de Rome qu'il doit y avoir au commencement de mai, probablement le 2 et le 4, deux consistoires pour les canonisations futures. En même temps quelques évêques seront préconisés. Il doit y en avoir deux pour la France, M. Lanneluc, nommé coadjuteur d'Aire, et M. Morlot, nommé évêque d'Orléans. Il faut espérer que les informations de celui-ci seront arrivées à temps.

Le lundi 6 mai, M. l'Archevêque bénira, à neuf heures du matin, et posera la première pierre de la chapelle qui va être bâtie en l'honneur de sainte Clotilde, dans la maison des dames de la congrégation de ce nom, rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine. On sait que ces dames tiennent un pensionnat très-florissant.

Le sacre de M. l'évêque de Meaux est le second sacre qu'on ait vu dans la cathédrale de Meaux, depuis quelques années. M. l'évêque de Séez avoit été sacré dans la même église, en 1836. La cérémonie de dimanche dernier a été très-pompeuse. Un nombreux clergé y assistoit; toutes les autorités étoient présentes. La cathédrale étoit très-bien décorée. Le diocèse de Meaux perd un prélat distingué par son mérite, par sa prudence et par le talent de l'administration; mais le successeur qu'il s'est choisi continuera son œuvre. Déjà bien connu dans le diocèse, il s'y est concilié l'estime et la confiance par sa vertu, sa sagesse et son habileté. Le nouvel évêque a officié aux vêpres, assisté de ses deux grands vicaires, M. l'abbé Demaire, nommé archidiacre de Brie, et M. l'abbé Fleurnoy, supérieur du petit séminaire de Meaux, qui doit être archidiacre du Gatinois. Le lundi 29, M. Allou a célébré la messe au séminaire.

La succession de M. l'abbé Soulavie donne lieu à un nouveau procès. Un nouveau testament est survenu d'une manière fort mystérieuse; il est arrivé, dit-on, dans une lettre anonyme dont l'auteur a déclaré avoir reçu le

tament en confession. Cette ma-
re de produire un testament est
t singulière. Quoi qu'il en soit,
r cet acte, M. Susini, corse,
i a épousé la fille de M. Soula-
e, est institué légataire univer-
l. Le tribunal de Coulommiers a
u que ce testament étoit valable.
demoiselle Alain, légataire univer-
le d'après le premier testament, a
pelé du jugement de Coulommiers,
a demandé que le nouveau testa-
ent et les pièces qui ont servi à la
ification devant le tribunal de pre-
ière instance fussent produits à la
emière chambre de la cour qui est
sie de l'appel. La cour a en effet
donné, le 30 avril, que le greffier
e Coulommiers apporteroit au greffe
e testament et les pièces de compa-
raison.

M. Bastie, pasteur à Saint-Quentin, a fait insérer dans le *Guetteur* du 28 avril une réponse à M. l'abbé Delaplace. Cette réponse, qui est longue, n'est pas fort concluante. L'auteur nous reproche à nous même de *nous être élevé*, dans ce Journal, con*tre les sociétés* bibliques, quoiqu'en le faisant nous nous trouvassions en assez bonne compagnie, puisque les papes et les évêques ont signalé les dangers de ces sociétés. M. Bastie conteste que la bible soit obscure, malgré la diversité des interprétations que les protestans eux-mêmes donnent à une foule de passages. Il prétend que la bible n'a besoin d'autre interprète que de l'Esprit saint. M. Delaplace l'avoit renvoyé à Bossuet; lui, à son tour, le renvoie à Claude. Mais ce qui est assez plaisant, c'est qu'il avoue qu'il n'a lu ni l'un ni l'autre, ce qui ne donne pas une grande idée de son érudition en théologie. Il cite MM. Lacordaire, Gerbet et autres, comme ayant avancé que Bossuet *n'avoit dit que des sophismes*. Mais MM. Lacordaire et Gerbet n'ont certainement pas voulu dire d'une manière absolue et générale que Bossuet n'avoit énoncé que des sophismes dans tous ses ouvrages. Ils ne parloient que d'une circonstance particulière et d'une question isolée, et encore ils conviendroient sans doute aujourd'hui qu'ils ont été entraînés beaucoup trop loin par la chaleur des discussions où ils s'étoient laissé engager. Ainsi, les jugemens sévères qui leur sont échappés sur Bossuet n'ôtent rien à l'autorité de ce grand homme, et il n'en est pas moins honteux pour M. Bastie d'ignorer ses ouvrages.

Trois sœurs, âgées de 15 à 22 ans, ont abjuré le protestantisme dimanche dernier, 28 avril, entre les mains de M. Coullemont, curé de Saulzoir, près Cambrai. La cérémonie a eu lieu à Montrécourt, village voisin que dessert le même curé. Les jeunes personnes ont reçu le baptême sous condition et ont communié ensemble le même jour.

Par ordonnance du 11 mars dernier, la fabrique de l'église de Noyon a été autorisée à accepter un legs de onze cents francs qui lui a été fait par M. l'abbé Druon, curé de cette ville, suivant son testament olographe du 14 mai 1837.

Le 26 avril, on a fait à Marseille les obsèques de M. Michel Maksoud, recteur de l'église succursale de Saint-Nicolas-de-Myre, du rit grec-uni; trois prêtres grecs y assistoient, ainsi qu'un américain et une députation du clergé de la ville. M. Michel Maksoud étoit âgé de 75 ans, et laisse une mémoire honorable.

Nous avons déjà remarqué que les journaux avoient présenté d'une manière très-inexacte la substance de la lettre de M. le cardinal Lambruschini à l'abbé Husgen, grand-vicaire

de l'archevêque de Cologne. On avoit dit que le cardinal autorisoit le grand-vicaire à faire les ordinations. Telle ne pouvoit être l'intention du Saint-Siége, puisque M. Husgen n'a point le caractère épiscopal. Aussi nous avions cru devoir relever cette erreur des journaux, et nous avions dit que la lettre du cardinal secrétaire d'état autorisoit le grand-vicaire à faire faire les ordinations par quelque évêque, et probablement par l'évêque de Samarie, suffragant de Cologne. On a vu qu'en effet c'étoit ce prélat qui avoit fait la dernière ordination. Aujourd'hui, nous pouvons donner le texte même de la lettre que le cardinal secrétaire d'état a écrite à M. Husgen par l'ordre du pape. Cette lettre ne parle pas précisément des ordinations mêmes, mais des dimissoires nécessaires pour les ordinands. On y verra aussi les précautions prises relativement à la doctrine, et l'intention de Sa Sainteté qu'on n'admette aux ordres que ceux qui se soumettront au jugement porté par le Saint-Siége sur les livres d'Hermes. Voici le texte de la lettre :

« Admodùm R^de Domine.

« Datum die 28 novembris elapsi anni [illegible] dominationis tuæ ad meam [illegible] pontificis nomine scriptam die [illegible] præcedentis octobris non ante [illegible] mensem januarium accepi. [illegible] quia illud subjicerem [illegible] Domino nostro, cujus [illegible] judicio illa erunt perpendenda quibus gestam hactenus per te [illegible] administrationem ex[illegible] interim ut spirituali [illegible] sit, Sancti[illegible] circa facultates [illegible] Et quod in primis [illegible] litteras ad ordines, [illegible] vicario generali archiepis[illegible] Augusti, integrum erit [illegible] juris canonici, [illegible] ordinat. in 6°, adjectæque ibidem glossæ : lic

in remotis proprie non degat,
utcumque ex aliena vi, abest, r
nandis nequeat convenìri. In re
jusmodi præter inditam consc
gravissimam curam cavendi,
ecclesiæ ministerium adsciscat
tus meritis dotibusque per sac
nes requisitis, et illud insuper
titas Sua vult omnino demandat
minem ad ordinationem admit
chiepiscopus quacumque de
causa illam denegaverit, utque
lis ad sacros præsertim ordine
vendis exigas declarationem,
teantur se apostolico de Herm
judicio pure, sincere ac simp
hærere. Facultates porro per
tiariæ tribunal, et Cong egatio
cilii Tridentini interpretem p
chiepiscopo tributas, quas nup
compertum est, sanctissimus
benigne jussit prorogari, ita
etiam, donec alias provideri
valeant, servatis ceteroquin
exerceri, quemadmodum per
pagellis una cum hac epistol
nationem tuam perferendis. N
tinet dicere de facultatibus
quinquennalibus, queis ad qu
exitum uti poteris juxta Sanct
litteras ad te datas die 9 maii
anni.

« Post hæc cœlestis auxilii co
citatemque tibi precor ex animo

« Romæ, die 15 februarii 183

La suscription est ainsi :

« Adm. R^do Domino D. Joann
vicario generali archiepiscopi Co
Coloniam. »

POLITIQUE, MÉLANGES

Il semble que notre époque
née à connoître tous les genres
mie que l'immoralité publique
fanter. En voici encore une qu
annoncée au nom de la médecin
A l'occasion des quatre suicides
nent d'avoir lieu coup sur coup

les voleurs, il paroît qu'elle à étudier les causes de cette fluence, et que ses recherches site à reconnoître et à constatons la classe des malfaiteurs, *de suicides sont contagieux.*

ment peu de jours après, une mauvaise vie qui venoit d'être à mort par la cour d'assises ayant été fouillée en sortant de a été trouvée munie d'une iseaux très-fins et très-acérés oit cachés sous son aisselle; et te pas, d'après la vive contra- cette découverte lui a fait qu'elle n'eût résolu aussi de se mort.

décision de la médecine lé- s'appelle envie de mourir par ; et c'est cette envie qui est e pour les assassins et les vo- qui nous donne, comme on les infanticides, les parricides les espèces de crimes que cha- fait naître, une nouvelle bran- tats qui contribue encore à e époque quelque chose d'in- personne n'est en état de ites par rapport à l'avenir social. Au milieu de cette composition morale et de tou- ces de dissolution, ceux qui gés de sauver notre malheureux cupent d'analyser leur centre leur centre droit, pour y cher- moi former l'équilibre de ce ellent les trois pouvoirs. Et auront trouvé huit ministres ent bien s'accorder à recevoir ,000 fr. de revenu, ils se figu- société sera rétablie en France ndemens naturels. Vous aurez répéter que le siége du mal est ls ne le croiront qu'en mou- n subissant aussi à leur manière du suicide.

---

ce que les écrivains du système aire vous ont expliqué mille vous imaginez qu'un roi constitutionnel qui renonceroit à gouverner et à se mêler de rien feroit le bonheur de leur vie; et que la découverte de la pierre philosophale ne leur causeroit pas plus de joie? Eh bien! il en est autrement. Ce sont eux-mêmes qui nous apprennent qu'ils ont trouvé ce qu'ils cherchoient dans la personne du roi des Belges; et ils n'en paroissent pas plus heureux pour cela. Ils lui reprochent de n'être qu'un *roi soliveau* (1), qui laisse tout aller à l'abandon, sans s'occuper d'autre chose que de dépenser tranquillement sa liste civile au fond de son palais.

Ainsi voilà un *roi qui règne* à la manière dont ils semblent l'entendre: *un roi qui règne et ne gouverne pas*; qui se conforme de tout point à leur système, et les force de lui rendre cette justice, *qu'il ne se mêle ni du passé, ni du présent, ni de l'avenir de la Belgique.* S'ils étoient conséquens, ils devroient être enchantés d'avoir à lui rendre ce témoignage, et à le citer pour exemple aux rois constitutionnels auxquels ils ont à cœur de donner une éducation parlementaire exactement conforme à celle-là. Mais point du tout; ils chicanent encore plus le roi des Belges sur ce qu'il ne gouverne pas assez, qu'ils n'en chicanent d'autres sur ce qu'ils gouvernent trop. Tout cela ne paroît pas trop facile à concilier, et ne peut guère se résoudre que comme dans la fable du *meunier, son fils et l'âne;* c'est-à-dire, par une bonne résolution de n'écouter ni le pour ni le contre, et de n'en faire qu'à sa tête.

PARIS, 3 MAI.

M. Picquel, juge d'instruction à Mor-

(1) Quoique cette expression de *roi soliveau* soit de l'invention de La Fontaine, nous ne l'admettons point par rapport aux rois qui ne font que se conformer aux exigences rigoureuses du régime constitutionnel. Ce n'est pas aux écrivains libéraux qu'il convient de se plaindre du triste sort qu'ils ont fait eux-mêmes à la royauté.

laix, est nommé président du tribunal de première instance de Lannion ; M. Jourdan, substitut du procureur-général près la cour royale de Bastia, est nommé procureur du roi à Grasse, à la place de M. Joseph Martel, nommé président à Draguignan.

— A la suite d'une réunion de la gauche qui a eu lieu hier matin, MM. Larabit, Chapuis-Montlaville et Auguste Portalis ont retiré leur proposition, tendant à obtenir une enquête parlementaire à l'occasion des dernières élections.

— Les bureaux de la chambre des députés se sont réunis hier à deux heures pour l'examen de la proposition de M. Mauguin, tendant à ce qu'il soit présenté une adresse au roi des Français. Huit bureaux sur neuf ont autorisé à la presque unanimité et à peu près sans discussion la lecture de la proposition.

— Voici le texte de la proposition de M. Mauguin : « Le soussigné propose à la chambre de soumettre au roi une humble adresse pour supplier Sa Majesté de mettre un terme aux anxiétés du pays et de constituer, en usant de sa prérogative, un ministère qui ne soit point provisoire.

» Il témoigne aussi le désir que dans cette adresse la chambre exprime le vœu de voir la couronne choisir ses ministres parmi des hommes qui, dévoués à la conservation de l'ordre, soient dévoués en même temps, et pour le mieux consolider, aux principes d'un progrès constant, mais sage et raisonné ;

» Qui, au dehors, sachent maintenir la paix sans foiblesse, et au dedans, s'occupent sérieusement de la diminution des charges publiques ;

» Qui accordent à l'industrie une protection active et sincère, s'appliquent sans cesse à pourvoir à tous les besoins du pays, et, soigneux de la morale publique, ennemis de la corruption et des abus, s'attachent à conquérir la majorité dans les chambres et les colléges, non par l'intrigue et la dissimulation, mais par l'habileté, la franchise et de leurs actes. »

— La chambre des député nie aujourd'hui en séance pub le renouvellement de ses bure le tirage au sort, M. Mauguin lecture de sa proposition. La conformément au réglement, les développemens à demain.

— On lit dans le *Journal* que le caractère des réceptions a été cette année forcement par suite de la crise ministérie cours de M. Passy, président d bre des députés, avoit été écri prononcé sous l'impression du « Depuis huit ans, ajoute le *Débats*, la royauté de juillet r entendu de plus monarchique loit pas accoutumée à cette fra arrière pensée, à l'expression voûment sans périphrase, à tisme sans mau aise humeur.. que d'autres se rapetissent en M. Passy a montré que son élé voit grandi. »

— M. de Sivry a déposé sur de la chambre des députés u à l'effet d'obtenir une amni tous les condamnés politiques.

— Le prince d'Auersperg, c de l'empereur d'Autriche, e Paris, venant de Vienne.

— Beaucoup de préfets sont ment à Paris.

— M. Johnston, maire de I vient d'arriver à Paris.

— On parloit depuis quel d'une attitude hostile prise dan circonstances par Abd-el-Kade nal prétend aujourd'hui que nement vient de recevoir la d'une rupture complète avec que le duc d'Orléans va parti ger.

— Le génér.l Gueheneuc, dant la division d'Oran, a q ville, le 7, avec un fort détac spahis, pour aller visiter Arzev gauem,

—D'après l'état officiel du mouvement de la population européenne en Algérie, il y a eu pendant le premier trimestre 1839 un accroissement de 1,448 individus.

— Il y avoit à Alger, à la fin de mars, 6,338 Français, 1,097 Anglais, 4,455 Espagnols, 815 Italiens, 657 Allemands; en tout 13,342, dont 6,513 hommes, 2,644 femmes, 4,185 enfans.

— A la fin de mars, il y avoit à Oran 1,323 Français, 195 Anglais, 2,111 Espagnols, 786 Italiens, 122 Allemands, Portugais; en tout 4,564, dont 2,502 hommes, 1,013 femmes, et 1,049 enfans.

— A Bone, on comptoit en mars 1,120 Français, 1,209 Anglais, 121 Espagnols, 524 Italiens, 122 Allemands, Grecs; en tout 3,101, dont 2,038 hommes, 547 femmes et 516 enfans. A Bougie, 126 Français, 62 Anglais, 106 Espagnols, 11 Italiens, 7 Allemands; en tout 302, dont 140 hommes, 80 femmes et 82 enfans. A Mostaganem, 75 Français, 5 Anglais, 85 Espagnols, 50 Italiens, 2 Allemands; en tout 217, dont 115 hommes, 68 femmes, et 34 enfans.

— M. Borel de Brétizel, conseiller honoraire à la cour de cassation, chef du conseil du domaine privé du roi, et administrateur général des biens du duc d'Aumale, vient de mourir.

— Il a été racheté par la caisse d'amortissement, pendant le premier trimestre de 1839, 194,502 fr. de rente 3 p. 100, qui ont coûté, au taux moyen de 78 fr. 96 c., 5 millions 119,354 fr. 77 c.

— Au 31 mars dernier, la somme totale des valeurs et espèces à la caisse des dépôts et consignations s'élevoit à 237 millions 972,675 fr. 55 c, composés de 7 millions 812,791 fr. 97 c. de numéraire, 11 millions 848,873 fr. 67 c. d'effets à recevoir, 199 millions 441,523 fr. 95 c. d'effets publics, et 18 millions 869,485 fr. 98 c. de créances en comptes courans.

— M. Humann est parti hier pour l'Alsace.

— Le comte Molé va, dit-on, partir pour Londres.

— Le général Harispe est arrivé à Paris, venant de Bayonne.

— M. Lebon, ambassadeur de Belgique à Paris, est parti pour Bruxelles.

— Une réunion des députés du centre gauche a été indiquée pour aujourd'hui chez M. Ganneron.

— Le dernier ministre de l'instruction publique a décidé que la Corse seroit cette année l'objet d'une inspection spéciale.

— Les sieurs Grosnon, crémier, rue de Ponthieu, 19; Pelletier, crémier, rue de Charenton, 21, ont été condamnés le premier à quinze jours, et le second à cinq jours de prison pour vente avec de fausses mesures.

— Depuis 1802 jusqu'au 2 mars 1839, il a été exposé au Louvre 24,510 tableaux, dessins et aquarelles; 2,409 groupes, statues, bustes, statuettes en marbre, pierre, plâtre ou bronze; 318 plans, coupes ou dessins d'architecture; 1,660 planches gravées, et enfin 467 pierres lithographiées : ce qui forme un ensemble total de 29,564 objets d'arts.

— L'exposition des tableaux la plus nombreuse, depuis 1802, est celle de 1831.

— Les bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal seront ouvertes au public depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, du 1er mai au 1er septembre de chaque année.

— Les domestiques et autres personnes à gages, dont le nombre s'élève à Paris à 68,000, ont 22,000 livrets de la caisse d'épargne; les maçons, menuisiers, serruriers, peintres en bâtimens, au nombre de 30,000, ont 7,800 livrets; 28,000 tapissiers, ébénistes, bijoutiers, orfèvres, en ont 8,000; 20,000 boulangers, bouchers, charcutiers, traiteurs, 4,800, et 20,000 commis ou employés, 4,500.

— La rue du Monceau Saint-Gervais s'appellera désormais rue François Miron, ancien prévôt des marchands, sous Henri IV, en 1605. Ce fut pendant son

administration que se termina, cette même année, la construction de l'Hôtel-de-Ville dont la première pierre avoit été posée cinquante deux ans auparavant.

— On assure que le chemin de fer de Paris à Versailles, rive droite, sera entièrement livré au public dans les premiers jours de juin.

— Une pétition adressée à la chambre des députés sollicite l'appui du gouvernement pour le chemin de fer de la rive gauche, dont les travaux sont depuis long-temps abandonnés.

— La grande galerie minéralogique du Jardin-des-Plantes, récemment achevée, vient d'être livrée aux études. Elle a environ 300 pieds de longueur sur une largeur de plus de 40 pieds. Elle est éclairée par de grandes lanternes prenant jour sur le toit, et soutenues par des colonnades de style corinthien. Quatre rangées d'armoires sont disposées dans toute la longueur au moyen de galeries surélevées.

— La tortue-monstre du Jardin-des-Plantes vient de mourir.

— Un ouvrier carrier, du village de Gentilly, étant rentré vers dix heures du soir dans un état complet d'ivresse, approcha, à ce qu'il paroît, sa lumière du petit baril de poudre que sa profession l'autorisoit à conserver chez lui. Une explosion terrible eut lieu. Comme ce malheureux ouvrier occupoit une chambre au troisième, dernier étage de la maison, la toiture et le plafond du second furent détruits. On le retrouva sous les décombres, mais dans un état désespéré. D'autres locataires ont aussi été blessés, mais heureusement d'une manière peu grave.

NOUVELLES DES PROVINCES

M. Lafarge, fondateur de la tontine connue sous le nom de caisse Lafarge, est mort à Versailles, le 30 avril, dans sa quatre-vingt-douzième année.

— Le sieur Champeaux, instituteur primaire à Saint-Denis-de-l'Hôtel, diocèse d'Orléans, a été cité en police correctionnelle à Orléans pour injures envers les membres du comité d'instructio[n] [pri]maire dans l'exercice de leurs fon[ctions]. A l'audience il a déclaré que sa c[lasse ne] lui donnant pas de quoi vivre, il [alloit faire] danser le dimanche avec son viol[on...] été condamné en 15 jours de pr[ison et] 60 francs d'amende. C'est le mê[me in]stituteur dont le *Loiret* avoit fait [...] et qu'il prétendoit avoir été mo[lesté par] le curé. Nous avons, le mois der[nier, ré]tabli la vérité des faits, d'après u[n jour]nal mieux informé.

— Le nommé Maurin, à pe[ine âgé] de vingt-cinq ans, d'un caract[ère vio]lent, de mœurs dépravées, [...] soupçonné plusieurs fois de [...] comparu devant les assises de la [...] comme accusé d'avoir voulu em[poison]ner son aïeul, son oncle et six [...] cousins ou cousines, avec de l'[...] qu'il avoit jeté dans une bouillie de[...] destinée au repas du soir. De prom[pts se]cours heureusement rappelèrent [...] malades à la vie. A l'audience, on [a en]tendu un enfant de quatre ans et [...] Henriette Maurin, cousine de l'a[ccusé;] elle étoit seule dans la cuisine lorsq[ue son] cousin y arriva; elle le vit s'appr[ocher] du foyer, ôter le couvercle de la [mar]mite et y jeter quelque chose. Ma[urin a] été condamné à la peine de mort.

— Le 14 avril, plusieurs incendi[es] dont on ne connoit pas encore le [...] ont eu lieu à Cahors.

— Le 18 avril, plusieurs bâtim[ens ont] été consumés à Vignacourt, arro[ndisse]ment d'Amiens.

— A Hallencourt, arrondisseme[nt de] Montdidier, 13 maisons et leurs d[épen]dances ont été la proie des flamme[s].

— La ville de Strasbourg sera tr[ès pro]chainement éclairée au gaz.

— M. de Penhouet, maréch[al de] camp, vient de mourir à Rennes.

— La caisse d'épargne de Nan[tes a] reçu, les 28 et 29 avril, 19,119 f[r. et] remboursé 29,642 fr. 95 c.

— L'affaire des troubles de Saint-J[ean-] d'Angely (pillage des grains) a été j[ugée] à Saintes dans les derniers jours d'a[vril].

…ux accusés, 16 ont été acquittés ; des autres, cinq ont été condamnés pour fait d'attroupement à six mois de prison, et le sixième, pour excitation à la désobéissance aux lois, à trois mois de prison.

— Un arrêté du préfet de la Haute-Garonne crée une place d'inspecteur des enfans trouvés et abandonnés, avec un traitement annuel de 2,000 fr. et une indemnité de 12 fr. par jour durant ses tournées.

— M. Fabre, adjoint au maire du petit village d'Eyguières, près d'Avignon, a été atteint d'une balle à l'épaule au moment où il fermoit, à dix heures du soir, la fenêtre de sa chambre.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne en date du 1er mai contient ce qui suit : « Le 27, Espartero a attaqué et pris la position d'El Moro, en avant de Ramalès. Les deux armées étoient en présence sur les rives de la Queranza. Espartero avoit environ 30,000 hommes, et Maroto 25,000. »

On s'étoit attendu d'avance à quelque *exploit de* la part d'Espartero pour ce jour-là, à cause que c'étoit l'anniversaire de la naissance de la reine régente, et que d'après l'opinion commune, on ne pouvoit se dispenser de lui offrir un bouquet pour sa fête. Si cette galanterie ne va pas plus loin, il n'y a pas grand mal jusqu'à présent, puisqu'il ne s'agit que d'une position avancée, enlevée par un fait d'armes ordinaire. Mais Ramalès est le but, et c'est-là le point important de l'entreprise d'Espartero. Ramalès est une place dont la perte seroit très-préjudiciable aux carlistes, qui ont là leur principale fonderie de canons, et un matériel très-considérable. Aussi s'attend-on à voir cette position fortement attaquée et fortement défendue.

— La question la plus vive à Madrid dans ce moment est la dissolution des cortès. Les exaltés font tout ce qu'ils peuvent pour agiter la multitude à cette occasion. Des placards ardens sont affichés partout, et de nombreuses patrouilles parcourent la ville pour maintenir l'ordre.

— A la date du 25, l'expédition royaliste dirigée par Cabrera parcouroit sans obstacles sérieux les contrées qui avoisinent la capitale, et y recueilloit des approvisionnemens. Elle continuoit ses excursions, et on ne voyoit point paroître de forces qui osassent ou qui fussent suffisantes pour l'arrêter dans sa marche.

— On s'entretient d'un démêlé violent qui s'est élevé entre le ministre de la guerre et le général Quiroga. Celui-ci étoit allé le trouver pour l'engager à mettre des forces à sa disposition, afin de marcher contre les carlistes de Guadalajara. Les explications ayant tourné en personnalités, Quiroga n'est rentré chez lui que pour envoyer un cartel au général Alaix. Ce dernier a renvoyé la lettre sans l'ouvrir, en disant à l'aide-de-camp qui l'avoit apportée, qu'il ne vouloit avoir que des contestations officielles avec son adversaire. L'affaire s'est ensuite envenimée par des propos insultans, et le duel a été remis en délibération. On ne sait si ce démêlé ira ou n'ira pas plus loin.

— Don Carlos se trouvoit encore à Tolosa à la date du 25 avril.

M. Smits, directeur des affaires du commerce au ministère de l'intérieur, vient d'être nommé directeur provisoire de la Banque de Belgique.

— On dit que les troupes hollandaises prendront possession, le 15, du Limbourg et du Luxembourg.

— Les feuilles de Londres démentent la nouvelle de la mort du duc de Wellington, qu'on avoit répandue dans cette capitale.

— M. Thomson, frère du président du bureau du commerce, étoit avec sa femme et le fils de M. Windham, à faire

une promenade sur l'eau, lorsque le bateau a chaviré ; madame Thomson a seule été sauvée.

— Les dernières séances de la chambre des lords et de la chambre des communes offrent peu d'intérêt.

— Le *Courrier de Montréal* annonce la mise en liberté d'un grand nombre d'individus qui se trouvoient détenus par suite des troubles du Canada.

— En 1791, l'Irlande comptoit 4 millions 200,000 habitans ; en ce moment sa population approche de 9 millions. L'Irlande, comme on le sait, est un parallélogramme oblique d'une forme assez régulière, de 85 lieues de base sur 70 de hauteur. Les villes principales sont toutes distribuées sur le littoral. Ce sont Dublin (204,000 ames), Cork (107,000), Limerick (67,000), Belfast (53,000), puis Waterford, Drogheda, Sligo. Dans l'intérieur les villes sont moins populeuses ; on y remarque cependant Kilkenny qui a 24,000 habitans. La dernière mesure d'intérêt matériel dont les chambres anglaises aient été saisies en faveur de l'Irlande consiste dans l'établissement aux frais de l'état d'un système de chemins de fer, d'après un plan preparé à l'avance par une commission administrative, composée du sous-secrétaire d'état d'Irlande, M. Th. Drummond, sorti des rangs du génie militaire ; du colonel Burgoyne, président du bureau des travaux publics d'Irlande ; de M. Barlow, mathématicien, professeur à l'École militaire de Wolwich, et d'un ingénieur connu par de longs travaux en Irlande, M. Griffith. Les chemins de fer proposés par les commissaires se partageroient en deux groupes : l'un au nord, l'autre au midi de Dublin ; et se réunissant à cette capitale, le premier lieroit directement Dublin à Cork par la côte orientale et par des embranchemens à Waterford (même littoral), à Kilkenny au centre de plusieurs bassins houillers, et à Limerick sur la côte occidentale ; le second rattacheroit à Dublin Belfast du côté de l'orient et Enniskillen sur l'Atlantique à l'occident. L'un auroit 112 lieues, et l'autre 76 ; ce qui [...] pour développement total 188 lie[...]

— Le roi de Hanovre, accompa[...] son beau-fils le prince Bernard de [...] Braunfels, est allé passer quelque[...] à Brunswick.

— On écrit de Francfort que la [...] germanique s'est occupée, le 27 av[...] l'affaire de la constitution hanov[...]

— La veuve du frère du pri[...] Metternich, la comtesse Julienne [...]ternich, vient de mourir à Vienne.

— M. de Damrémont, fils du g[...] est actuellement à Vienne, où il e[...] cendu chez le maréchal Marmo[...] l'instant de la capitulation de Pa[...] 1814, le père de M. de Damré[...] plus tard fait général par la restau[...] étoit colonel et aide-de-camp du [...]chal Marmont.

— On écrit d'Alexandrie que [...] roi étoit encore au Caire, le 6 avri[...]

— Le baron de Troil, mini[...] Suède à Constantinople, est mo[...] cette capitale le 9 avril.

— Le gouvernement de Mexico [...] avoir repris, depuis la conclusio[...] traité de paix avec la France, qu[...] avantage sur le parti fédéraliste q[...] toit insurgé dans l'état de Tampico.

Le Gérant, **Adrien Le C[...]**

BOURSE DE PARIS DU 3 MA[...]

CINQ p. 0/0 111 fr 05 c
TROIS p. 0/0 81 fr. 55 c
QUATRE p 0/0, j. de sept. 101 fr 00 [...]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 106 fr. 0[...]
Act. de la Banque. 2760 fr. 00 c.
Bons du Tresor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris 0 0 fr 00 [...]
Oblig de la Ville de Paris. 1195 fr. [...]
Caisse hypothecaire. 800 fr 00 c.
Quatre canaux 1257 fr 50 c.
Rentes de Naples 102 fr. 00 c
Emprunt romain 103 fr. 1/8
Emprunt Belge 0 0 fr. 0,0
Emprunt d'Haiti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr 1,2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET [...]
rue Cassette, 29.

… DE LA RELIGION
…oit les Mardi, Jeudi
…amedi.

…n peut s'abonner des
…et 15 de chaque mois.

N° 3120

MARDI 7 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Sur l'affaire de M. de Broglie à Gand, en 1817.

La condamnation portée en 1817 …ntre M. de Broglie, évêque de …and, fut un des actes les plus iniques …u gouvernement qui pesoit alors sur … Belgique. Elle blessa profondé…ent une population religieuse, et …tribua beaucoup avec tant d'au…s actes de vexation et de persécu…on, à exaspérer les esprits contre …régime de Guillaume. On vit en 1830 à quel point l'opposition étoit générale et quels profonds ressenti…mens animoient toute la Belgique. La famille de M. de Broglie vouloit après cette révolution que l'on réha…bilitât la mémoire du prélat, et qu'on reconnût du moins qu'arraché de son siége par la violence, il avoit *toujours* conservé ses droits. MM. de Broglie adressèrent à ce sujet au gouvernement belge de nombreuses réclamations; mais les gens de loi prétendoient qu'il n'y avoit rien à faire, puisque M. l'évêque de Gand étoit mort il y a long-temps. Alors la famille qui vouloit une réparation quelconque, s'est adressée aux tribunaux et a réclamé d'eux la restitution du traitement dont on avoit privé le prélat. Ce traitement, depuis la condamnation du prélat, le 8 novembre 1817, jusqu'à sa mort arrivée à Paris le 20 juillet 1821, montoit à une somme assez considérable. La famille a donc assigné l'état en restitution de 100,000 fr. pour ces quatre années.

L'affaire a été plaidée le 27 février au tribunal civil de Gand. Une foule nombreuse remplissoit l'enceinte. MM. Jouhaud, avocat de Paris, et Lantheere plaidoient pour la famille, et M. Wannaar pour l'état. M. Jouhaud demandoit que la cause fût plaidée au fond, et l'avocat de l'état prétendoit au contraire que les exceptions préjudicielles devoient être jugées d'abord. Le tribunal a décidé qu'il en seroit délibéré après le débat sur les exceptions. M. Wannaar a présenté deux moyens, l'un que la créance réclamée devoit être à la charge de la Hollande, l'autre, que cette créance étoit frappée de la prescription de cinq ans.

M. Jouhaud, qui a pris ensuite la parole, a rappelé ses précédens efforts dans plusieurs affaires suscitées par la politique fausse et ombrageuse du gouvernement hollandais. Cette mauvaise politique éclata surtout dans l'affaire de l'évêque de Gand. Cette atteinte portée à la liberté des consciences surpassa toutes les autres :

« C'est de cette grave atteinte que réparation vous est demandée, dans la limite que vos attributions déterminent. Vous aurez à décider si le prince de Broglie, condamné par un arrêt dont la flétrissure doit rester empreinte sur d'autres fronts que le sien, a conservé, malgré cette condamnation, et son caractère d'évêque, et les prérogatives et les droits attachés à cette éminente dignité. En d'autres termes, quelle est l'infranchissable limite qui sépare la puissance spirituelle de la puissance temporelle; comment la première est indépendante, dans ses attributions essentielles, de l'action

répressive que les lois accordent à la seconde; et surtout quelle reconnoissante vénération doit entourer les princes de l'Eglise, quand à la courageuse défense des droits du sanctuaire, ils allient, dans des temps difficiles, la sainte résignation que peut leur commander l'intérêt de la paix publique.

« Ces grandes questions, messieurs, ce n'est point dans les termes d'une théorie abstraite qu'elles vous sont soumises; elles doivent se résumer en une décision juridique, provoquée par la discussion d'un intérêt litigieux. Mais nous voulons être de bonne foi, ce n'est là qu'un prétexte, un prétexte légal, nécessaire; — notre but réel, et nous n'avions que cette voie pour l'atteindre, c'est d'obtenir réparation de cette grande iniquité; et quant aux résultats matériels de cette réparation, leur destination est toute tracée. Le vertueux prélat ne regardoit point sa fortune personnelle comme un patrimoine à lui : son inépuisable bienfaisance lui aura survécu...

« Vos douloureux souvenirs ne sont point encore effacés. Deux crimes étoient imputés au prince de Broglie : l'un d'avoir signé une instruction pastorale dans laquelle il exhortoit les fidèles de son diocèse à ne point accepter de fonctions publiques s'il falloit prêter un serment contraire aux lois de l'Eglise; l'autre, d'avoir, sans autorisation préalable, imploré, dans des circonstances si difficiles, la direction suprême de la cour de Rome, et d'y avoir religieusement obéi.

« Voilà ce qu'on qualifia d'excitation à la révolte. Ce fut le 8 novembre 1817, qu'une condamnation à une peine infamante fut prononcée par contumace par la cour d'assises du Brabant méridional. Et ce fut le 18 décembre qu'un courageux publiciste, aujourd'hui investi d'une éminente magistrature, s'écrioit : « Une religieuse horreur me saisit ! Avant nous elle a saisi une population tout entière. C'est elle, je crois, qui a fait taire aux journaux de Gand tous ces détails, et les a *dérobés* pour quelque temps à -toire, qui pourtant doit les recueil[lir].

« Ces détails, les voici ; c'est le jo[urnal] officiel qui les donne :

« La sentence portée par contuma[ce le] 8 novembre 1817, contre M. l'évêq[ue de] Gand, a été affichée *par le bourreau* [le] 19, au marché aux grains, à Gand.

« Joseph Vervaete, convaincu [de vol] avec escalade, et Joseph Schietec[atte, con]vaincu de complicité de vol avec [...]tion, forçats libérés, tous deux co[ndam]nés aux travaux forcés à perpétu[ité et à] la flétrissure, subissoient en [même] temps et sur le même échafaud la [peine] de la flétrissure et de l'exposition ! »

L'avocat a combattu les m[oyens] préjudiciels. En admettant [que la] dette réclamée dût être acquitt[ée par] la Hollande, la Belgique devr[oit au] moins en supporter sa part. Plu[sieurs] arrêts ont reconnu que les dett[es qui] se rattachent au sol ou à des [biens] acquis en Belgique doivent ê[tre ac]quittées par le pays. Quant au m[oyen] tiré de la prescription, l'avoca[t a dit] que les biens de l'évêque avoie[nt été] frappés de séquestre, que le do[maine] en avoit pris possession et n'en [avoit] jamais rendu compte, quoiqu[e ce] compte fût dû. Il est remarq[uable] que dans les budgets qui suivir[ent la] condamnation de l'évêque, so[n trai]tement figure toujours. Ainsi d[ans le] budget décennal de 1820 on t[rouve] 25,000 florins portés pour le t[raite]ment de l'évêque, de ses gran[ds vi]caires et de ses chanoines.

Après M. Jouhaud, M. Lan[...] a présenté de nouveaux moti[fs con]tre les exceptions. L'avocat de [...] a demandé un jugement su[r les] moyens préjudiciels. Le trib[unal,] après avoir délibéré, a renvo[yé la] cause à huitaine pour la plaidoir[ie au] fond.

Le 7 mars, le tribunal de [...] ayant décidé que l'on plaider[oit]

Gand, M. Jouhand a exposé ses motifs pour demander la réparation d'une grande injustice. Deux crimes étoient imputés à l'évêque de Gand : l'un d'avoir signé une instruction pastorale sur la gravité d'un serment contraire aux droits de l'Eglise ; l'autre d'avoir correspondu avec le chef de l'Eglise pour le consulter sur la conduite qu'il avoit à tenir dans son diocèse Le ministre de la justice provoqua lui-même l'action devant les tribunaux. Dans un mémoire du 18 décembre 1817, adressé au roi, Van Maanen analysoit l'instruction pastorale et la correspondance de l'évêque, et osoit dire qu'il restoit à considérer si ces actes ne devoient pas être placés *dans la catégorie des crimes mentionnés à l'art. 87 du code pénal, crimes qui entraînent la peine de mort ;* paroles sauvages, dit M. Jouhand, qui sont la honte éternelle du ministre !

Et cependant le même ministre étoit obligé de reconnoître, dans son rapport au roi, que la défense faite par les articles organiques de publier des bulles ou brefs du pape ne portoit aucune pénalité. De plus, une proclamation des puissances alliées en 1814, déclaroit que le clergé de la Belgique étoit affranchi des entraves mises à l'exercice de la religion. Enfin le bref que le prélat avoit sollicité et son mandement du 8 mars 1817 ne devoient pas déplaire au gouvernement ; car loin de contenir des censures amères ou offensantes, le mandement, d'après le bref, ordonnoit des prières pour la naissance du jeune prince d'Orange.

L'autre chef d'accusation porte sur l'instruction pastorale relative au serment des fonctionnaires. Il faut se reporter aux circonstances. La Belgique tout entière s'étoit prononcée contre la loi fondamentale. Les catholiques avoient à craindre des persécutions qui en effet ne se firent pas long-temps attendre. Les anciennes rigueurs de la Hollande contre les catholiques étoient assez connues. Le roi avoit bien fait une concession ; par son arrêté du 7 mars 1815, il restitua au mariage des catholiques le caractère d'un sacrement qui doit précéder la célébration de l'acte civil. Mais assez d'autres lois consacroient la dépendance du clergé et le soumettoient à la tyrannie de l'autorité civile. C'est à cette tyrannie que l'évêque de Gand et les catholiques belges vouloient se soustraire. Le prélat ne vouloit point empiéter sur les attributions d'un autre pouvoir, mais il demandoit à être libre dans l'exercice de son autorité. Dans ses mandemens, il s'exprime avec respect sur la maison de Nassau et sur la fidélité due au prince.

Malgré cela, il fut obligé de fuir. Son éloignement forcé et la condamnation qui le suivoit lui ont-ils enlevé ses droits ? C'est la question à juger.

« Les droits et les devoirs sont corrélatifs. — Les devoirs d'un évêque ne viennent point à cesser alors même que la puissance temporelle le frapperoit, comme citoyen, dans ses droits civils. Le caractère dont il est revêtu est indélébile ; et dans l'ordre hiérarchique, qui fait la puissance de l'Eglise, l'obéissance n'est point subordonnée aux décisions d'un pouvoir dont les intérêts temporels tracent la limite. Pie VII, à Fontainebleau, comme sur le trône pontifical, commandoit à la chrétienté ; l'évêque de Gand, retiré sur les limites de son diocèse, en conserva la direction spirituelle dans toute son étendue. C'étoit en son nom que ses vicaires-généraux administroient ; nous produisons des actes nombreux qui

le constatent. Le pouvoir multiplia ses efforts pour que le chapitre déclarât la vacance du siége et nommât des vicaires capitulaires. Une courageuse résistance se montra supérieure aux persécutions. Vainement un nouveau scandale est demandé à la justice; la cour d'assises du Brabant méridional recule cette fois devant de tyranniques exigences, et les vicaires-généraux sont solennellement acquittés. Elles n'étoient pas nouvelles dans l'Eglise ces tentatives de la puissance temporelle pour dépouiller un évêque de son autorité épiscopale, et enlever au souverain pontife le droit de rompre le lien qui attache le pasteur à son église. La ville de Cologne, courageuse gardienne de la foi de ses pères, n'élève pas aujourd'hui pour la première fois une voix gémissante.

« Lorsqu'en 1708 son évêque, Clément de Bavière, fut mis au ban de l'empire par Joseph Ier, le chapitre de Cologne reçut aussi l'injonction de nommer un vicaire capitulaire. Clément XI, par son bref du 7 juillet 1708, repoussa cette violation d'une prérogative inhérente à l'épiscopat : « Le siége n'est point vacant, » disoit le bref, aucune suspension n'est » prononcée par un jugement ecclésiasti» que contre le légitime pasteur. Il ne peut » donc être privé du libre exercice de sa » juridiction. » Et cette loi fondamentale de l'Eglise fut respectée. Le prince de Broglie, en subissant l'exil, laissoit donc, dans ses vicaires-généraux et dans le chapitre, les continuateurs légitimes de sa pieuse sollicitude; et nous trouverions, en remontant à des siècles reculés, la justification, si elle étoit nécessaire, de cet éloignement douloureux. *Van Espen*, dont l'autorité sur vous, messieurs, est restée si puissante, nous dit que, selon saint Augustin, les évêques peuvent fuir la persécution lorsque l'Eglise ne reste pas entièrement veuve de secours spirituels. Et c'est le langage tenu dans le vᵉ siècle sous Honorius, lorsque l'Afrique étoit envahie par les Vandales, c'est au [illegible] civilisée, dans le XIXᵉ siècle, qu'il trouve son application.

L'avocat conclut que puis[illegible] M. de Broglie, malgré son exil, a [illegible] pli tous les devoirs de l'épiscopat, en a conservé tous les droits. Il [illegible] pond à quelques objections contr[illegible] principe, et finit en remarquant [illegible] les états-généraux eux-mêmes et [illegible] la proposition du ministère, ont [illegible] loué, dans quatre budgets succ[illegible] à l'évêque, son traitement pend[illegible] les quatre années de son exil.

Après cette plaidoirie fort re[illegible] quable, l'affaire a été remise, pour [illegible] répliques, au 28 mars.

Nous ne savons par quelle fa[illegible] les journaux de Belgique ne [illegible] ont pas fait connoître la concl[illegible] de cette affaire; peut-être a-t-[illegible] été retardée par quelque incid[illegible] Quoi qu'il en soit, nous publ[illegible] l'extrait que nous avions fait des [illegible] miers débats. Ils montrent [illegible] comment tout le monde juge [illegible] jourd'hui les procédés du gouve[illegible] ment hollandais envers un res[illegible] table évêque. Il est bon de faire [illegible] qu'il vient toujours un temps [illegible] l'injustice et l'arbitraire sont flé[illegible] publiquement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQU[illegible]

PARIS. — Le possesseur de b[illegible] attribués à l'état ou aux fabri[illegible] par les lois des 5 novembre 1[illegible] 14 nivôse an XI et le décret d[illegible] novembre 1809, qui, nonob[illegible] ces lois, est resté en poss[illegible] de ces biens, et les a vendus [illegible] dant son indue possession, est [illegible] personnellement d'en restituer [illegible] valeur aux fabriques, lorsque [illegible] l'effet de la prescription de 10 [illegible] accomplie au profit de l'acquére[illegible] l'action réelle en délaissement n[illegible] plus recevable. C'est ce qui ré[illegible] d'un arrêt de la cour de cassatio[illegible]

[...] avril 1838, dans l'affaire de la [fa]brique de Romanesche contre [M]. de Boufflers. On trouvera dans [la] livraison du mois de mars du [J]*ournal des Conseils de Fabrique* les [dé]tails de cette affaire qui sont trop longs pour être rapportés ici. Le 10 juillet 1834, un jugement du tribunal de Trévoux avoit condamné M. de Boufflers à payer à la fabrique la valeur du domaine qu'il avoit vendu induement. La cour de Lyon avoit réformé ce jugement par arrêt du 16 janvier 1836; mais la cour de cassation a cassé cet arrêt et adopté les prétentions de la fabrique.

Le 1er mai, après la cérémonie dans la cathédrale à Bordeaux, tous les corps se sont dirigés vers les chantiers de construction de l'église Saint-Martial, aux Chartrons. Là, au milieu d'une prairie, un pavillon avoit été élevé. Les autorités y ont été introduites par M. l'abbé Rigagnon, curé de Saint-Martial, assisté de ses vicaires et des membres de la fabrique. Après avoir béni et posé la pierre, M. l'archevêque a payé un *tribut* d'éloges aux magistrats et aux fidèles qui se sont associés avec empressement à une œuvre de piété. Le don du gouvernement n'a pas non plus été oublié. En l'absence du maire, M. Mathieu, premier adjoint, a répondu à M. l'archevêque. Une inscription latine, destinée à perpétuer le souvenir de cette cérémonie, a été gravée sur une plaque de métal, et déposée dans les fondations de l'église en même temps que la pierre qui doit servir de base à l'édifice; nous en consignons ici la traduction :

« L'an du salut 1839 et le 1er mai, sous le pontificat du pape Grégoire XVI, et le règne de Louis-Philippe, M. le baron de Sers, préfet de la Gironde; M. David Johnston, maire de la ville de Bordeaux; M. Ferdinand-François-Auguste Donnet, archevêque de Bordeaux, a béni et posé, en présence des magistrats et au milieu de la joie publique, la première pierre d'une nouvelle église plus digne et plus convenable, qui s'élève aux frais de la ville et avec des dons du gouvernement et des fidèles, pour la paroisse et sous l'invocation de Saint-Martial, apôtre d'Aquitaine, et le patronage de la bienheureuse vierge Marie, sous le titre de *Reine des Anges*. »

Le prélat devoit commencer le lendemain la visite générale de son diocèse. Il a publié à ce sujet une lettre pastorale, où il expose l'objet et le but de cette visite. Il veut voir de près son troupeau, et ne reculera devant aucune fatigue. Il demande qu'on lui présente les enfans, et recommande instamment aux curés la plus grande simplicité soit pour le logement, soit pour la table. Il insiste sur ce point, et regretteroit d'avoir à se plaindre de n'être pas obéi à cet égard.

M. Purcell, évêque de Cincinnati, qui étoit allé à Rome, en est revenu, et a officié à Lyon, dans la cathédrale, le 3 mai, fête de l'œuvre de la Propagation de la Foi. M. Flaget, évêque de Bardstown, a fait un discours en faveur de l'œuvre. Ces deux prélats se proposent de retourner très-prochainement dans leurs diocèses.

Le diocèse de Rodez voit prospérer avec un succès toujours croissant l'œuvre des Missions, fondée en 1834. Depuis cette époque, il a été donné par cinq missionnaires, sous la direction de M. l'abbé Constant, environ 80 retraites, et l'on peut dire sans exagération qu'un nombre quatre fois plus grand de paroisses a profité des exercices, en se rendant dans les localités où ils avoient lieu. Grâce à l'esprit catholique qui anime les bons habitans du Rouergue, et aux dispositions bienveillantes de

l'administration communale, on n'a jamais vu un seul scandale de désordre dans ces retraites, qui ne durent pas au-delà de vingt jours.

Durant l'hiver qui vient de finir, les missionnaires ont évangélisé vingt paroisses. Malgré la rigueur du temps, la difficulté des chemins, la distance des lieux, les populations arrivoient en masse et se pressoient dans le temple saint pour écouter la parole évangélique prêchée avec simplicité, et, ordinairement, dans l'idiome du pays. Les riches comme les pauvres, les savans comme les ignorans, vouloient une part de la grâce qui leur étoit offerte : tous étoient attentifs, pénétrés, attendris, et tous alloient trouver le prêtre pour lui confier leurs misères, et en demander à Dieu le pardon. La communion a été générale presque partout.

Parmi les grandes paroisses qui ont reçu cette année le bienfait de la retraite, et dans lesquelles le mouvement religieux a été le plus admirable, on a remarqué Cassagnes-Begonhiès, Villecontal, Fayet, Salles-Curan, et surtout Saint-Côme. Cette dernière localité a été évangélisée deux fois, dans cinq ans, par les missionnaires diocésains. Là, il y a une bourgeoisie éminemment distinguée par sa piété, et un peuple qui rappelle bien des souvenirs des premiers chrétiens par la vivacité et l'énergie de sa foi.

Un double suicide dans le faubourg de Preize, près Troyes, a ému la population. Deux frères se sont jetés à la rivière sur la nouvelle que leur sœur alloit être poursuivie pour infanticide. La sépulture ecclésiastique leur a été refusée par le clergé. La population s'en est émue, et il y a eu quelques troubles. On a fait entrer les corps dans l'église, et on a récité quelques prières. Le maire de Saint-Martin a prononcé au cimetière un discours où tout en parlant avec intérêt des deux jeunes gen[s], [il] s'est élevé contre la triste manie [du] suicide :

« Oui, messieurs, a-t-il dit, qu'au[cun] de nous à jamais n'oublie qu'il n'app[ar]tient à aucun être vivant de se soustr[aire] par une mort volontaire, aux épreu[ves] de l'existence, telles rudes qu'elles p[uis]sent être.

» Le dépôt qui nous a été fait de la [vie] vient de Dieu ; lui seul a le droit [de] nous en laisser jouir plus ou moins [d'an]nées.

» Toute autre morale, messieurs, r[en]droit la société impossible ; car avec [l'i]dée criminelle de pouvoir se débarr[asser] d'une vie qu'on supposeroit insu[ppor]table, le père s'affranchiroit de ses [de]voirs envers sa famille, l'époux dél[ais]roit lâchement sa compagne, et l'ép[ouse] livreroit à une viduité désespérante [le] mari auquel le ciel a confié sa félicité.

» Oui, messieurs, avec la manie [cou]pable du suicide, tous les liens soci[aux] seroient rompus, la vertu déserte[roit] cette terre, le désordre des mœurs s'[in]troduiroit dans les familles, et la vi[e] seroit désormais que l'enfer anticipé. »

Le *Journal de l'Aube*, du 28 avr[il] a fait des réflexions judicieuses s[ur] ce qui s'est passé à cet égard. Il [a] montré que la foule s'étoit lais[sée] aller à un ressentiment aveugle, [et] que le refus du clergé étoit fo[ndé] sur des motifs très-légitimes. C['est] un remède moral contre une dép[lo]rable manie ; cette réprobation [doit] frapper les esprits réfléchis ; elle p[eut] arrêter celui qui est tenté du cr[ime], s'il n'a pas perdu toute idée de r[eli]gion. Le journaliste justifie donc [le] clergé. A défaut de répression tem[po]relle, dit-il, ou d'organisation [so]ciale meilleure, qu'on ne préten[de] pas ôter au prêtre l'emploi du r[e]mède moral dont il dispose, et q[ui] est, dans l'état actuel des choses, [le] seul remède possible contre le su[i]cide.

Tout cet article du *Journal de l'Aube* est rédigé dans cet esprit.

Dans un incendie arrivé à Saint-Julien, annexe de Saint-Cirgues de Jordanne, près Aurillac, quinze maisons ont brûlé. Les récoltes et provisions ont été consumées. Le presbytère nouvellement construit n'existe plus. L'église a beaucoup souffert. 70 personnes sont sans asile et sans pain. Le curé de Saint-Julien a été autorisé à faire une quête à Aurillac.

Un prélat espagnol, M. l'évêque de Lérida, est arrivé à Marseille le 28 avril au soir, et est reparti le surlendemain par la route de Nice. Ce prélat est M. Julien Alonzo, de l'ordre de Prémontré, né en 1773, et fait évêque de Lérida le 15 avril 1833. On ne sait si c'est un nouvel exilé ou s'il se rend à Rome pour quelque mission du gouvernement.

Nous disions il n'y a pas long-temps dans ce Journal que les protestans propageoient en Espagne des *bibles*, entr'autres celles des évêques de Scio et d'Astorga. Ces renseignemens étoient pris de gazettes étrangères, et nous crûmes devoir remarquer qu'il n'y avoit pas en Espagne d'évêché du nom de Scio. Un respectable ecclésiastique espagnol réfugié en France veut bien nous écrire à ce sujet, et nous expliquer ce que nous n'avions pas bien compris. Nous donnerons un extrait de sa lettre qui nous a paru d'un homme aussi sage qu'instruit.

Depuis long-temps les protestans, dit-il, et surtout les méthodistes, infatigables dans leur zèle, travaillent à introduire et à propager en Espagne des bibles de leur façon, et avec ces bibles leurs erreurs et leurs préventions. Ils déguisent leurs manœuvres sous les noms respectables de prélats espagnols qui ont bien mérité de l'Eglise par leurs travaux sur les livres saints. Des deux traducteurs les plus modernes, l'un est M. Philippe Scio de Saint-Michel, de la congrégation des Ecoles pies, évêque de Ségovie et précepteur des infans Ferdinand, Carlos et François de Paule. C'étoit un homme de mérite, et sa traduction mérita les éloges de Pie VI. Les méthodistes ont fait imprimer à Londres et à Paris une bible en espagnol et en catalan qu'ils ont distribuée *gratis* dans les provinces limitrophes de France, et surtout en Catalogne, sous le nom de Bible du Père Scio, et c'est en effet le nom que lui donnent les Espagnols. Mais dès la première apparition de cette bible de contrebande, les évêques espagnols se sont empressés d'avertir leurs diocésains de se tenir en garde contre les embûches des protestans.

Dernièrement les mêmes méthodistes ont fait imprimer des bibles en espagnol, sous le nom d'un pieux et savant évêque, M. Félix Torrès Amat, évêque d'Astorga. Il y a à peu près dix-huit mois que l'auteur de la lettre fut informé par un de ses amis à Paris, du manége des méthodistes. Il en fit part au prélat lui-même qui lui répondit le 26 avril de l'année dernière :

« J'ignorois que l'on réimprimât une bible à Paris, et je ne suis point étonné que l'on y fasse des changemens. On l'a déjà fait à Londres il y a quelques années, et les sociétés bibliques prennent ce moyen pour séduire le peuple. Il y a quelque temps je fis voir à un protestant instruit le danger de mettre entre les mains de la multitude des bibles sans notes ni explications pour des expressions ou des passages obscurs, difficiles, et que les simples fidèles ne peuvent comprendre d'eux mêmes. Je lui disois que bien convaincu de la sagesse des règles de l'Eglise, qui ne permettent pas de livrer l'Ecriture aux fidèles sans des explications nécessaires, je ne pouvois accéde

aux désirs de la société biblique, qui me proposoit l'impression de ma version. Dans ma seconde édition, faite en 1834, je donne tous ces détails; et dans une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de mon diocèse, j'ai inséré les témoignages des évêques d'Espagne, et surtout le résultat de l'examen de ma bible fait à Rome en 1825 par la congrégation de l'*index*, d'après l'ordre de Sa Sainteté. Je n'ai pas eu encore le temps de comparer avec ma version les différentes réimpressions faites en pays étranger. On vient de me remettre un exemplaire du nouveau Testament imprimé l'année dernière à Londres par la société biblique, et dès la première page, j'ai vu qu'on avoit corrigé le verset 25 du premier chapitre de l'évangile de saint Matthieu. La société biblique a non-seulement supprimé la note que j'y avois mise, mais elle a mis une autre traduction... »

Nous donnerons une autre fois, et toujours d'après notre estimable correspondant, des détails intéressans sur la bible de M. l'évêque d'Astorga.

C'est parce que M. l'archevêque de Cologne étoit très-malade à Minden qu'il a obtenu de Berlin la permission de se rendre à Darfeld pour y soigner sa santé. Son neveu, M. de Droste, lui envoya une grande voiture, dans laquelle il y avoit un lit, avec deux domestiques. Le conseiller Busch, médecin, fut chargé par le gouvernement de se rendre à Minden pour accompagner le prélat; et M. Auguste de Droste voyagea avec lui.

Le 21 avril à six heures et demie du matin, M. l'archevêque a passé par Munster, avant que les habitans pussent s'en douter; s'il étoit arrivé le soir, il y auroit eu certainement du mouvement. Déjà la veille un grand nombre de jeunes gens étoient allés à la porte Maurice pour l'y attendre, *dételer* les chevaux de sa voiture et le conduire en triomphe dans la vill[e]. Chez M. de Droste, une chamb[re] avoit été préparée pour recevoir l[e] prélat, car on croyoit qu'il y rest[e]roit une nuit. Mais il a dû pa[sser] sans s'arrêter.

Une personne s'étant approché[e de] la voiture de M. l'archevêque au m[o]ment de son passage, a rapporté [n'a]voir jamais vu un état semblab[le de] dépérissement à celui du prélat. [Le] mauvais état de la santé de M. l'ar[che]vêque est confirmé par le té[moi]gnage de M. le chanoine Korf[f, qui] est revenu à Munster; chaque [fois] qu'il alloit le voir, à Minden, [il le] trouvoit plus abattu.

On dit que lorsque le vén[érable] prélat a aperçu l'allée de Darf[eld, il] a frappé de joie dans ses m[ains]. Deux gendarmes l'ont accomp[agné;] ils resteront à Darfeld tout le t[emps] de son séjour. On dit égalemen[t que] M. l'archevêque a dû promett[re] de ne pas s'éloigner de Darfeld. [On] espère du reste que ce séjour [exer]cera assez d'influence sur le p[rélat] pour espérer de le conserver.

On ne sauroit s'imaginer quel [in]térêt on porte à Munster au [ar]chevêque. L'évêque de cette v[ille,] son frère, qui est devenu av[eugle,] est extraordinairement affligé e[t ac]cablé de cette affaire.

Voici l'ordre du cabinet par le[quel] le roi a autorisé l'archevêque de [Co]logne à se rendre au château [de] Darfeld; cet ordre est adressé [aux] autorités :

« Comme suivant votre rapport [en] date du 15 courant, l'archevêque [de Co]logne se trouve dans un état de [santé] alarmant, et que l'on espère que les [soins] de sa famille exerceront une inf[luence] bienfaisante, soit sur son esprit, [soit sur] ses souffrances, je donne au prélat l'au[to]risation de se rendre dans son do[maine] de Darfeld, au sein de sa famille, s'il [le] desire et s'il veut s'engager à ne po[int] quitter ce séjour sans ma permission[.] le prélat manifestoit une confiance [...]

...ère pour un médecin étranger, il ...oit le faire venir. Je vous charge, ...nséquence, de faire à cet égard les ...tures nécessaires au prélat par l'or... du président de la régence, et de lui ...gner ma sympathie pour ses souf..., ainsi que mon vœu pour que le ...ment de séjour contribue d'une ...re efficace à les adoucir.

» Signé FRÉDÉRIC GUILLAUME. »

... ministère prussien a mandé ...evêque de Gnesne à Berlin, en ...ence pour négocier avec lui, et ...lité, il est permis de le croire, ... le tirer de son diocèse où l'on ...ence à craindre qu'il ne puisse ...ner. Le prélat arriva le 6 avril ... capitale, accompagné de son ...ain l'abbé Walkowski et du ... Fisher. Les journaux ont dit ...avoit eu des entretiens avec ...es ministres, mais il n'a point ...ir. Tantôt on annonçoit que ...ociations prenoient une tour...vorable, tantôt on se plaignoit ...itement de M. Dunin. Nous ... pas parlé de ces bruits qui ...roissoient fort suspects de la ... feuilles aux ordres du cabinet ...rlin. On est allé jusqu'à dire ... prélat exigeoit que l'on sacri... les intérêts des protestans à ceux ... catholiques, tandis qu'il n'a ja... pu être question de rien de pa... En dernier lieu on a dit que ...hevêque poussoit l'*opiniâtreté* ...u'à vouloir obéir plutôt aux rè... de l'Eglise et du Saint-Siége ...x ordres de la cour, comme si ...étoit pas là une chose toute na...le de la part d'un évêque ins... de ses devoirs. Enfin on a tout ...pour tromper l'opinion à l'égard ... prélat. C'est le même système ... avoit suivi dès le commence...t des discussions, comme on ... vu dans l'*Exposition* pontificale. ... Aujourd'hui les journaux de Ber...n et ceux d'Allemagne dévoués à la ...usse annoncent que les tentatives faites auprès de l'archevêque ont échoué, et qu'il persiste avec *opiniâtreté* à s'en tenir au bref de Pie VIII. En conséquence, le ministère, toujours mû par les mêmes sentimens de modération et de douceur, lui a fait signifier le 25 avril la sentence rendue contre lui. Il sera destitué de ses fonctions, et détenu six mois dans une forteresse. Nous reviendrons sur ce jugement

---

Le 15 septembre 1838 le clergé des Etats-Unis a eu la douleur de perdre M. François-Marie Simonin, après une maladie de sept semaines. Il étoit né en 1810 à Saint-Vincent de Boisset, canton de Perreaux, département de la Loire, d'une famille respectable. La nature l'avoit doué des plus heureuses dispositions, et une éducation soignée les avoit développées. Après avoir fait ses études avec distinction, ses parens le destinèrent à la carrière du barreau. Mais effrayé des dangers auxquels il se trouvoit exposé dans le monde, il se détermina à embrasser l'état ecclésiastique, et entra au grand séminaire de Lyon. Là pendant trois ans, il fut le modèle de ses nombreux condisciples, par la pratique de toutes les vertus, et par les progrès qu'il fit dans la science du sacerdoce. Il s'y attacha tous les cœurs par son bon esprit et par ses manières engageantes et affables. Peu content d'avoir fait à Dieu le sacrifice du monde en se dévouant au service des autels, il voulut encore lui offrir celui de sa famille et de sa patrie en se consacrant aux missions étrangères. Après avoir bien mûri cette idée pendant plusieurs années, il fit courageusement ses adieux à tout ce qu'il avoit de plus cher, et s'embarqua le 17 septembre 1835 au Havre pour se rendre dans le diocèse de Saint-Louis, en Amérique. Entré au séminaire de Sainte-Marie-des-Barrens, il demanda à

être admis parmi les prêtres de Saint-Lazare, chargés de la direction du séminaire et des missions environnantes. Pendant les deux années de noviciat, il donna comme à Lyon de grands exemples d'édification.

Ordonné prêtre en 1836, il commença tout aussitôt à exercer le saint ministère, et fut chargé de visiter et d'évangéliser fréquemment les congrégations du Petit-Canada, d'Apple-Creek et de Frédérick-Town, de la Nouvelle-Madrid et des Mines. En 1837, il parcourut une grande partie des états du Missouri et de l'Arkansas, visita plusieurs nations sauvages, laissant partout des semences de foi, et emportant des fruits abondans de bénédiction. Dès qu'il se rendoit en un lieu, on accouroit en foule à ses instructions. Une voix forte, claire et douce, une prononciation distincte, une attitude modeste et pleine de dignité, une onction peu ordinaire, un raisonnement clair, juste et pressant, et un langage pur et simple, tout contribuoit à donner beaucoup de succès à ses instructions. L'esprit de Dieu respiroit dans tous ses discours. Pendant la mission qu'il donna à Sainte-Geneviève le Carême dernier, il fit une vive impression sur tous les cœurs, et de nombreuses conversions en furent les fruits. Un si heureux début dans la carrière du ministère apostolique donnoit lieu d'espérer qu'un jour il seroit un instrument dont Dieu se serviroit pour opérer un grand bien dans le pays, où les ouvriers sont si nécessaires.

Il étoit sur le point de partir pour une excursion chez les sauvages, qu'il aimoit tendrement, et au salut desquels il désiroit se consacrer tout entier, lorsque la maladie vint le frapper.

Pendant la longue maladie qui l'a conduit au tombeau, toujours patient, toujours résigné, jamais il ne faisoit éclater la moindre plainte. Pour surmonter sa répugnance p[…] certains remèdes, il ne falloit qu[…] rappeler que c'étoit le désir du su[…]rieur. Son cœur toujours occupé[…] Dieu, s'élevoit sans cesse vers le [...]. Un jour qu'il se plaignoit de ne p[…]voir assez prier, on lui suggéra [...] suffisoit dans sa situation de fo[…] quelques bonnes aspirations [...] Dieu. *Ah!* s'écria-t-il, *je le fai[s sans] cesse.* Avec quelle ferveur il reç[…] derniers sacremens! qu'il étoi[t at]tendrissant d'entendre sa fer[…] préparation à recevoir la visit[e de] son Dieu sur son lit de dou[leur] et les tendres actions de grâces [...] lui adressoit après s'être uni à [...] Sa maladie avoit commencé [...] juillet. Le 7 août, il fallut p[…] à lui administrer le saint viat[ique.] Quoique très-foible, il voulu[t ab]solument s'agenouiller sur son [...] il sembloit s'exhaler en amour [...] son Sauveur. Le jour de l'Ass[omp]tion, il put encore jouir de la [mê]me consolation. Le 30, on lui [admi]nistra l'extrême-onction; il l[a re]çut avec les sentimens d'une f[oi] vive, que tous les assistans en ét[oient] attendris d'édification. Pendan[t le] délire qui dura les derniers j[ours] qui précédèrent sa mort, il ne [par]loit que de ses travaux ou d'obje[ts de] piété.

Sa dévotion particulière avoit [tou]jours été celle envers la sainte Vi[erge.] Elle lui a obtenu la grâce de m[ourir] le jour de l'octave de sa Nativi[té;] les dernières paroles que pron[oncè]rent ses lèvres expirantes ont ét[é l']invocation touchante des saints [noms] de Jésus et de Marie. La con[grégation] de Saint-Vincent fait da[ns sa] personne une grande perte. Te[ndre]ment aimé au dedans, il avoit [l'es]time et la vénération du dehors[...] peu de temps il a fait de gr[andes] choses, et a gagné bien des âm[es à] Dieu.

TIQUE, MÉLANGES, etc.

affaire de M. l'archevêque de nos écrivains libéraux sont di- inion, et prennent parti pour la conduite du cabinet de Ber- ns reconnoissent très-parfaite- l'autorité ecclésiastique ne fait son droit en déterminant les religieuses des mariages mix- ceux qui ne veulent point ac- conditions telles que la loi de a faites, à se contenter de n civile. Les autres prétendent rité spirituelle ne peut se mêler e seule chose, qui est d'en- et de consacrer purement et les actes de l'autorité tempo-

ces derniers, le *Constitutionnel* arquer par la force de sa logi- sa bonne foi ordinaire. Voyez, en admirant son esprit de jus- modération; voyez ce que c'est ire de la raison et de la vérité! pas suspect de partialité assu- faveur du pouvoir absolu. Le bsolu de la Prusse est tout ce le plus contraire à mes senti- mes doctrines; le pouvoir absolu ne n'a pas de plus grand adver- moi; le pouvoir absolu de la donne presque des attaques de bien, cependant, voici un c s forcé de donner raison au bsolu. Le pouvoir absolu de la dans son bon droit par rap- faire de l'archevêché de Colo- ont les prétentions de la cour qui ont tort contre les préten- cour de Berlin. Jugez combien en coûter pour plaider ainsi la pouvoir absolu, pour me pré- mme témoin à décharge en fa- ennemi tel que celui-là! Mais nce avant tout; ma conscience *tutionnel* n'auroit point de repos ette occasion, elle étoit capable justice à qui elle est due, et de ne pas reconnoître que c'est le pouvoir absolu de la Prusse qui est dans la bonne voie.

Oui, nous en convenons, le *Constitutionnel* sort ici de ses habitudes ordinaires, et il doit lui en coûter pour se déclarer d'une manière aussi vive en faveur de ce qu'il appelle l'absolutisme du Nord. Mais il faut remarquer, que dans cette affaire, il s'agit d'un cas exceptionnel, où il y avoit à choisir pour lui entre la cour de Rome et celle de Berlin, entre la haine de l'Eglise et celle du despotisme. La seule chose qu'il y ait donc à conclure de là, c'est que la dernière de ces deux haines ne s'est pas trouvée en lui aussi forte que l'autre.

Ainsi tout ce patelinage oratoire par lequel il débute pour faire prendre le change à ses lecteurs, seroit rendu à son sens véritable s'il étoit traduit de cette manière : Vous savez combien j'ai d'aversion pour le pouvoir absolu; mais comme j'en ai encore davantage pour l'Eglise catholique et pour l'autorité du Saint-Siége, c'est à la passion la plus forte que je cède, parce que réellement ce que j'éprouve d'antipathie contre le pouvoir absolu de la Prusse et tous les autres pouvoirs absolus du monde, n'est rien en comparaison de ce que j'en éprouve contre la religion..... C'est ainsi que les écrivains libéraux de la catégorie du *Constitutionnel* devroient s'exprimer s'ils vouloient y mettre de la bonne foi, et ne tromper personne par leur hypocrisie.

On ne sait pas trop s'expliquer le genre d'importance que les journaux peuvent mettre à examiner comme ils le font la physionomie de la fête du 1er mai, pour en faire ressortir les conséquences qu'ils y cherchent. D'abord il n'y a pas deux manières d'interpréter ces choses-là, puisqu'il est vrai que, sous tous les régimes, il n'y est jamais entré que des formes banales et des lieux communs, dont le retour est aussi facile à déterminer pour

une longue suite d'années, que celui des éclipses de lune et de soleil.

Personne n'ignore en effet que ce qui se dit dans ces sortes d'occasions est considéré comme *style de notaire*, et n'est compté pour rien. Si l'on vouloit rappeler toutes les perfidies que cela n'a point empêchées, on seroit effrayé du peu de garanties qui se rattache à ces formules.

Quant à ce qui se fait, c'est quelque chose de si machinal, qu'il n'y a rien a en déduire non plus, ni pour ni contre l'état public. Le fait est que, de la part des opinions, c'est comme cette coalition parlementaire qui s'est formée en dernier lieu; elles se rendent toutes aux fêtes pour voir les illuminations et les feux d'artifice, sauf à se séparer le soir, et à redevenir ennemies comme elles l'étoient le matin avant d'aller se promener ensemble.

Les journaux prétendent que ce que l'on a le plus remarqué dans la réunion des trois cents députés qui se sont rendus ensemble au château, *c'étoit l'absence de M. Thiers*. Il y a grande apparence que si tout le monde eût été aussi franc que lui, il y auroit eu d'autres absences que la sienne à remarquer.

PARIS, 6 MAI.

Le prince de Joinville est parti pour Cherbourg.

— MM. Lacave Laplagne et Bouet ont été réélus par les colléges d'Agen *extramuros*, et de Mirande.

— M. Prigent, juge à Quimper, est nommé juge à Morlaix, à la place de M. Picquet, dont nous avons annoncé la nomination à la présidence du tribunal de Lannion (Côtes-du-Nord).

— Sont nommés procureurs du roi, à Pontivy (Morbihan), M. Dupuy, substitut à Brest; à Vitré (Ille-et-Vilaine), M. Camper, substitut à Vannes.

—La chambre des députés n'a pas tenu aujourd'hui de séance publique. Elle se réunira mercredi pour discuter la proposition de M. Mauguin, con[...] vote d'une adresse à l'occasion [...]gue crise ministérielle.

— Nous avons parlé dans [...] numéro du renouvellement d[...] de la chambre des députés. Le [...] Dalmatie a été nommé pré[...] 1er bureau, M. Merlin, du 2e; M[...] du 3e; M. de Nogaret, du 4e [...]faure, du 5e; M. Thiers, du [...]nin-Gridaine, du 7e; M. Duch[...] M. Sapey, du 9e.

— Sur dix-huit nomination[...] partiennent à la gauche et au c[...]che, et neuf aux anciens 221 e[...]trinaires. La gauche et le cen[...] ont obtenu quatre nomination[...] dens, MM. Calmon, Dufaure [...] Sapey, et cinq nominations d[...]res, MM. Berger, Mottet, Bill[...] et de Corcelles. Les 221 et les [...]res ont obtenu cinq présidens [...] Dalmatie, Merlin, de Nogaret, C[...]daine et Duchâtel, et quatre se[...] MM. de Chasseloup-Laubat, L[...]guet-Lépine et Galos.

— La commission des crédi[...]mentaires a nommé M. Maug[...]dent, et M. Lacrosse secrétaire.

— Depuis la combinaison ce[...]che avec MM. Dupin, Passy, D[...] Thiers, on ne voit pas qu'il ait [...] sérieuses démarches pour te[...] crise ministérielle.

— M. Passy a été pendant [...] jours, assez gravement malade.

— M. Edmond Blanc, anci[...]taire-général de l'intérieur, q[...] plusieurs feuilles, habiteroit e[...]tel de ce ministère, est depuis [...]sion dans son domicile de l[...] Saussayes.

— Le général Demarçay, dé[...] frappé, il y a peu de jours, d'[...] On dit que son état laisse quel[...] aux médecins.

— M. Molé est parti pour L[...]

— Un journal prétend que le [...] Soult doit aussi se rendre [...]terre.

Le greffe du tribunal de commerce Seine, dans les journées des 2 et 3 mois, a reçu 17 nouvelles déclara- de faillites.

Pendant les mois de janvier, fé- mars et avril, le chiffre total des s'est élevé, à Paris, à 289, avec if d'environ 25 millions.

M. Lecourt, gérant du journal le *français*, cité en police correc- elle comme n'ayant pas rempli tou- formalités relatives au cautionne- a été renvoyé de la plainte.

La chambre des députés ayant pro- l'exclusion de M. Emile de Girar- comme n'étant point Français, Dujarrier, Petitjean, et d'autres res du conseil de surveillance du l la *Presse*, l'appelèrent devant le l de première instance de la Seine y établir sa nationalité, qui, non e, devoit entraîner sa démission nctions de gérant. Le ministère a reconnu la nationalité de ile de Girardin dans les actes ju- es fournis par lui à l'occasion de ariage, et dit que le vote de la bre des députés n'avoit pu rien ger sur ce point. Le tribunal a jugé ce sens.

Un journal a annoncé qu'une rup- avoit eu lieu avec Abd-el-Kader, et par suite de la reprise des hostilités, c d'Orléans alloit se rendre en Algé- Cette nouvelle se trouve complète- démentie par les feuilles ministé-

M. de Montalivet, que la mort de Gillard-Ducléré, son beau-père, loigné de Paris, y est revenu au- hui.

M. Dagnan, sous-intendant mili- maître des requêtes au conseil d'é- a donné sa démission de l'emploi ef du cabinet du ministre de la e.

Une médaille frappée à l'occasion prise du fort de Saint Jean-d'Ulloa placée dans les casiers du musée étaire.

— «Le général Allard, dit le *Sémaphore* de Marseille, s'est chargé de démentir lui-même sa mort, annoncée d'une manière si positive par la *Gazette de Delhi*; son frère, résidant à Saint-Tropez (Var), vient de recevoir une lettre du général portant la date du 27 février dernier.»

— Le gaz vient de faire explosion dans la boutique du marchand de vin, à l'encoignure de la rue Montmartre et de la Pointe Saint-Eustache. Personne heureusement n'a été blessé.

— Le préfet de police vient de faire afficher une ordonnance concernant la multitude toujours croissante de chiens errans à travers la capitale.

— On commence à placer les orangers dans les jardins publics.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 5 et 6 mai, de 4,843 déposans, dont 626 nouveaux, la somme de 666,504 fr., et remboursé celle de 431,500 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les courses de Chantilly sont fixées aux 16, 17 et 19 mai. Les prix s'élèvent à plus de 30,000 fr.

— Dernièrement, un duel au sabre eut lieu entre un habitant de Calais et un soldat du 67e de ligne, duel dans lequel le premier a été blessé à la main. Le tribunal correctionnel de Boulogne, saisi de cette affaire, a adopté la jurisprudence de la cour de cassation, et condamné les deux combattans chacun à vingt jours de prison, et les deux témoins à dix jours de la même peine. Tous quatre ont été condamnés en outre solidairement aux frais.

— Le Pont-Rousseau (sur la Sèvre), qui a donné son nom à l'un des faubourgs de Nantes, va être reconstruit. Les frais de reconstruction sont évalués à 300,000 fr.

— A Nantes, le 1er mai, la température s'est élevée à 20 degrés Réaumur. Un orage a commencé à trois heures de l'après-midi et a duré jusqu'à dix heures du soir. Le tonnerre grondoit sans interrup-

tion, la foudre est tombée dans plusieurs endroits et a causé des dégâts.

— Comme à Moulins, les fonds destinés à la fête du 1er mai ont été employés à Bourges à donner des secours aux indigens de la ville.

—Pendant le feu d'artifice du 1er mai, beaucoup d'habitans de Lyon se trouvoient dans des bateaux sur la Saône, pour mieux jouir du coup d'œil produit par des milliers de cartouches étoilées qui, tirées dans les rues en amphithéâtre par les soldats de la garnison, venoient se reproduire dans les eaux. Un de ces bateaux a chaviré, et sur neuf personnes qui s'y trouvoient, quatre ont péri.

— Une des couleuvrines amenées, le 1er mai, sur la place de l'église Notre-Dame, à Agen, partit au moment où l'on ne s'y attendoit pas, et atteignit trois personnes. Deux ont reçu des blessures peu graves; mais un enfant de six ans a été horriblement maltraité.

— Le ridicule a présidé, à ce qu'il paroît, à Bordeaux, aux joies du 1er mai. Les journaux de cette ville parlent d'un malheureux âne qui, amené au pied d'un mât, s'est vu, au moyen de sangles et de cordages, conduire tout doucement jusqu'au point le plus élevé, où il est resté assez de temps, au milieu des drapeaux tricolores.

— Le feu d'artifice qui devoit être tiré à Bordeaux, le 1er mai, a été remis au dimanche suivant, à cause de l'incertitude du temps.

— Les travaux pour l'éclairage au gaz de la ville de Marseille sont en pleine activité.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 4 mai, contient ce qui suit :

« Dans leurs bulletins du 27, Espartero annonce, et Maroto avoue la prise de la Pena del Moro. Dans ceux du 30, ce dernier dit avoir emporté quelques positions de l'ennemi; Espartero l'avoue, mais ajoute qu'elles ont été r[...] la garde royale.

» Les lettres du 2 de Santand[...] cent l'abandon du fort de R[...] les carlistes, et leur concent[...] Guardamino.

» Le 1er, don Diégo Léon [...] paré de Balascoain, où il a t[...] canons. »

Quoiqu'on puisse recevoir [...] ultérieurs, qui modifieront p[...] rapport télégraphique ci-dess[...] peut s'empêcher de reconnoî[...] premier aperçu est grave pou[...] de la campagne. On avoit pe[...] grands efforts seroient faits p[...] royale du Nord pour la conse[...] Ramalès et des importantes for[...] s'y trouvoient établies. Appa[...] cette défense a été jugée au-[...] forces de Maroto. Seulement [...] présumer de ce que le fort de [...] été *abandonné* par les carlis[...] avoient commencé par sauver l[...] d'artillerie qu'ils y avoient en [...]

Toutefois, les choses paroi[...] sur un meilleur pied du côté [...] de Cabrera. Elle occupe les [...] positions des rives de l'Èbre, [...] rations continuent de s'étendre [...] provinces qu'elle occupe.

Le ministre des affaires [...] de Belgique a fait le 2, à la ch[...] députés, son rapport sur les [...] négociations de Londres et la [...] du traité des 24 articles.

— Un des derniers projets [...] sentés aux chambres belges [...] duire l'entrée des houilles fra[...] 3 fr. 30 c. à 1 fr. 50 c. par 500 [...] mes. Pareille réduction aur[...] France pour les houilles de la [...]

— Le *Journal des Deux-Sici[les]* [...] avril, contient dans sa partie o[...] loi relative à l'abolition de la [...] nègres, conformément aux co[...] conclues l'année dernière par l[...] nement napolitain avec les gouv[...] français et anglais.

Globe annonce l'élévation à la lord Talbot de Malahide, de Stanley, et de MM. Henri Stuart, Charles Brownlow, Leigh, Paul Bielby Thomley Colborne, Arthur French. dit que ces promotions se it au vote de confiance de la des communes à l'égard de la suivie en Irlande, et tendent à l'opposition dans la chambre

prince impérial de Russie est Londres le 1er mai.

duc de Wellington a complété mée le 1er mai.

Sun annonce que la compagnie ique impériale par actions, qui succursales et dont le principal ment étoit à Manchester, a sus- il y a peu de jours, ses paie-

ministère portugais, d'après les de Lisbonne du 22 avril, se constitué. M. de Silva San- ministre de l'intérieur; M. Car- conha, ministre de la justice et le baron Ribeira de Sabrosa, de la guerre avec la présidence et l'intérim des affaires étran- Carvalho conserve le porte- des finances. Les trois ministres sont MM. de Sa da Bandeira, Coelho et de Bomfin.

ministère anglais a fait connoî- sous la forme d'un message de la à la chambre des communes, tions relativement au Canada. provinces, d'après la mesure par le gouvernement, n'auroient ne seule législature.

motion de M. d'Itzstein, de la chambre des députés du ché de Bade, à l'effet d'enga- gouvernement à déployer tout son pouvoir pour le maintien stitution hanovrienne de 1833, pée le 27 avril par cette cham- nanimité.

écrit de Wilna que, le 20 jan-vier, il est mort dans le cercle de Telschake, un paysan nommé Michel Kiawleitis, âgé de cent trente-sept ans.

— Les correspondances de New-York du 1er avril portent que les difficultés entre le gouvernement français et le Mexique étant arrangées, l'escadre anglaise, sous les ordres du commodore Douglas, a dû se rendre aux Bermudes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4 mai.

M. Etienne, l'un des vice-présidens, occupe le fauteuil à deux heures. M. Emmanuel Poulle, député du Var, obtient un congé par suite de la mort de son père.

La parole est accordée à M. Mauguin pour les développemens de la proposition dont il a donné lecture hier après le tirage au sort pour le renouvellement des bureaux. Cette proposition ayant pour but le vote d'une adresse à l'occasion de la crise ministérielle, se trouve dans le dernier numéro de l'*Ami de la Religion*, au commencement des nouvelles de Paris.

M. Mauguin qui pense que les révolutions faites en France restent ailleurs à faire, dit que si la restauration est tombée, c'est qu'elle avoit voulu imposer ses principes aux deux chambres, au lieu de marcher de concert avec elles. S'il n'ose pas ajouter qu'il existe entre les divers pouvoirs de la révolution, les mêmes motifs de dissidence, M. Mauguin s'arrêtera cependant en face de plusieurs faits. Depuis neuf années, il y a eu dix-huit combinaisons ministérielles, partielles ou entières; sur ce nombre deux seulement peuvent être considérées comme n'ayant pas été le résultat de la volonté parlementaire. La chambre a donc eu seize fois à combattre une impulsion contraire à la sienne. Néanmoins elle n'a jamais pu faire arriver ses organes au pouvoir qui est resté concentré, en écartant les ministres qui ne sont pas regardés comme politiques, entre six ou huit personnages. Après avoir dit que la tendance parlementaire s'est toujours montrée foible, indécise, quoique ayant pour elle l'approbation du pays, M. Mauguin trouve les souffrances du commerce dans l'incertitude des pouvoirs, dans un gou-

vernement, espèce de gouvernement provisoire (murmures), et cherche ensuite à établir la nécessité d'une adresse rédigée dans les termes de sa proposition.

Le garde des sceaux ne voit pas la nécessité d'une adresse ; au contraire il considère ce moyen comme pouvant servir d'arme aux ennemis de la révolution. « Du reste, ajoute M. Girod (de l'Ain), nous avons tout lieu de croire, d'espérer que nous touchons à la fin de la crise politique. » Le ministre demande sinon le rejet, du moins l'ajournement de la proposition.

Un long débat a lieu sur l'ajournement. Les uns réclament le renvoi à lundi, d'autres à huitaine. M. Mauguin veut que la discussion continue. M. Girod (de l'Ain) remonte à la tribune pour expliquer ses paroles. Il n'a point été chargé d'annoncer une prochaine solution de la crise ministérielle. Il a parlé d'espérance, mais pour son compte seulement.

Voix confuses : A lundi ! A mardi ! A samedi !

L'ajournement est prononcé à une forte majorité. Reste à fixer le jour de la discussion. L'ajournement à samedi est rejeté. L'ajournement à mercredi est adopté à la presque unanimité.

Le Gérant, **Adrien Le Clere**

BOURSE DE PARIS DU 6 MAI.

CINQ p. 0/0, 111 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0, 82 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 90
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque 2787 fr. 5 c.
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris 0 0 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris 1192 r. 5 c.
Caisse hypothécaire. 800 fr. 00 c.
Quatre canaux 1260 fr. 00 c.
Rentes de Naples 100 fr. 60 c.
Emprunt romain 100 fr. 3 4
Emprunt Belge 102 fr. 0 0
Emprunt d'Haïti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 20 fr. 3,8

Un CHRIST de grande dimension, magnifique chef-d'œuvre de Bouchardon, est exposé dans l'atelier de M. GRUNEWALDT, sculpteur, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 83.

Ce Christ, avant 93, avoit appartenu à Saint-Sulpice. Devenu propriété de personnes qui n'en connoissoient pas le mérite, il fut à plusieurs reprises peint, doré. Mais aujourd'hui, rendu à son premier état par les soins de M. Grunewaldt, il offre de telles beautés, qu'il seroit fâcheux pour les arts qu'il pût sortir de France. Les personnes qui désireront le voir pourront se présenter à l'atelier.

Un ouvrage qui pût réunir toutes les dévotions à la sainte Vierge manquoit depuis long-temps. M. l'abbé Seg[...], prêtre, missionnaire, a voulu combler cette lacune. Il a fait paroître un volume in-18 sous le titre de *Manuel des serviteurs de Marie*, qui contient, indépendamment des principaux offices, d'un recueil choisi de prières, une instruction sur les indulgences et sur les principales vérités de la religion, l'office de la sainte Vierge et les *pratiques* de dévotion à la mère de Dieu ; la dévotion aux saints noms de Jésus, Marie et Joseph, le scapulaire et le rosaire, la confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice, la dévotion au Sacré-Cœur de Marie, le mois angélique, etc., etc. C'est enfin un livre que les fidèles au culte de Marie doivent consulter à chaque instant.

Cet ouvrage se trouve à Paris, chez MADAME SCHNEIDER, à l'église des Petits-Pères, et au bureau de l'*Ami de la Religion*. Prix 2 fr., relié en basane.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET [...], rue Cassette, 29.

LA RELIGION ... Mardi, Jeudi ... S.
... s'abonner des ... de chaque mois.

N° 3121.

JEUDI 9 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

LA NOUVELLE ÉGLISE DE BOULOGNE.

... temps le public et la presse ... ient point occupés des con... ns de M. l'abbé Haffreingue à ...e. Voilà qu'enfin on com... rendre justice à tout ce qu'il ... énéreux dans son entreprise. ...tte de Picardie en parle avec ...ion :

« ...gne seul peut-être offre à ce siè... nant spectacle d'un simple par... ui, avec des ressources ordinai... ... lement de sa foi et de l'appui ... es personnes zélées, a osé con... mettre à exécution l'idée d'une ... aussi colossale, et de donner à ... une église digne de rivaliser ... les belles de la capitale. Voilà ce ... mprendront jamais et ce que ... peut-être de folie les hommes ... nos jours, ces spéculateurs avi... la vue étroite et bornée ne peut ... au-delà des intérêts matériels de ... Certes, on l'avouera du moins, ... s qu'une ame ordinaire pour ... dre sur soi la responsabilité ... eille œuvre, surtout dans un ... crise et de révolution comme ... ous sommes ; il faut sentir au ... œur quelque chose de ce feu ... élève l'homme au-dessus de l'es... ... cul, lui donne foi dans l'avenir, ... concevoir et réaliser de grandes ...

... qu'il en soit, M. Haffreingue ... e enfin à recueillir le fruit de ... et de son sublime désintéres... la ville de Boulogne, qui, jus... ...ur, avoit paru comme indiffé... ... trangère à l'érection d'un édi... ... à faire un jour son plus bel or...nement, la ville de Boulogne a enfin senti, elle aussi, qu'il lui faut quelque chose de plus que des monumens de luxe et de plaisir; elle a reporté ses regards vers les lieux d'où lui est venue son antique splendeur, et si elle n'espère plus voir renouveler dans ses murs les pèlerinages et les prodiges des siècles passés, elle veut au moins contribuer autant qu'il est en elle, à relever les autels augustes au pied desquels elle a vu tant de rois s'agenouiller. Une souscription ouverte à cet effet depuis quelques mois, a déjà produit les résultats les plus satisfaisans. M. Haffreingue, qui veut bien toujours se charger seul de la direction des travaux, les a fait reprendre avec une nouvelle activité. L'achèvement du dôme est remis à quelque temps, afin qu'on puisse travailler au corps de l'église. »

Ce langage n'étonnera pas dans la *Gazette de Picardie* dont l'esprit est bien connu. Un journal de Boulogne, qui, autant que nous pouvons le croire, ne suivoit pas tout-à-fait les mêmes erremens, l'*Annotateur*, rendant compte de la pose de la première pierre de la nouvelle église Notre-Dame, a aussi rendu hommage aux vues élevées de M. l'abbé Haffreingue et est entré dans de grands détails sur les nouvelles constructions et sur l'ancienne église. Nous extrairons de son article ce qui nous paroîtra le plus important; ce sera un supplément à ce que nous avons dit sur le même sujet numéro du 18 avril. Nous n'avions point dit que le maire de la ville, le sous-préfet, le président du tribunal, le colonel de la garde nationale, en un mot toutes les autorités civiles,

assistoient à la cérémonie du lundi 8 avril. La pierre fut bénite par M. le curé de Saint-Nicolas, et posée par le maire, M. Adam. Le consul anglais étoit aussi présent. Un procès-verbal signé des assistans fut enfermé dans une boîte en plomb scellée dans la maçonnerie. Il y étoit dit que la nouvelle église étoit destinée à devenir l'église paroissiale de la Haute-Ville, et qu'elle étoit bâtie sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale, acquis et donné pour la construction de l'église, par M. l'abbé Agathon Haffreingue, construction entreprise par les soins et sur les plans de ce dernier, à l'aide d'une souscription.

L'*Annotateur* loue le discours prononcé par M. l'abbé Sergeant ; tout le monde a remarqué, dit-il, la discrétion des éloges qu'il n'étoit pas possible à l'orateur de ne pas adresser à M. Haffreingue, qui sentant que rien n'est impossible à la foi, seul d'abord, et en dépit de tous les obstacles, a osé tenter cette entreprise gigantesque qu'on accuseroit presque de témérité, si par ce qui se passe sous nos yeux il n'étoit prouvé qu'il n'a fait que suivre les inspirations du ciel. Une quête faite sur les lieux, et applicable aux frais de construction, a produit 840 fr.

La fondation de l'église Notre-Dame de Boulogne remonte à des temps très-anciens. On trouve des traces du pélerinage dans le XIII siècle. Trois hospices furent fondés pour les pélerins. En 1308, le mariage d'Isabelle de France avec Edouard, roi d'Angleterre, fut fait dans l'église de Boulogne. En 1360, le roi Jean y alla en pélerinage avec le prince de Galles, le duc de Normandie et une suite nombreuse. En 1478, Louis XI fit le même pélerinage, offrit à la sainte Vierge un cœur d' et voulut que ses successeurs lui dissent le même hommage. L'ég avoit reçu beaucoup de dons ma fiques, mais elle fut pillée par Anglais maîtres de Boulogne en 15 La statue de la sainte Vierge même transportée en Anglete elle en revint en 1550, et l'é fut bientôt enrichie de nouv dons. En 1567, elle fut de nou pillée et dévastée par les pr tans. Les autels furent abattu l'*Annotateur*, les fonts baptis détruits, le jubé démoli, les t beaux mêmes violés ; sacrilège les Anglais n'avoient pas commi cloches, l'horloge, le plomb, le le pavé, les pierres de marbre f enlevés, et pour comble d'exc feu mis à ce qui restoit des bâtim La statue de la sainte Vierge, bord précipitée du haut des r parts, puis cachée dans du fu fut enfin jetée dans le puits du teau d'Honvaut, où elle ne fu trouvée qu'en 1607.

L'église ne put être réparée lentement et imparfaitement, au lieu des guerres, des troubles et misères de ces temps. Les rois évêques de Boulogne firent des d En 1647, Louis XIV envoya 12 liv. au lieu du cœur d'or. La so servit à réparer le chœur de l'ég On peut voir dans l'ouvrage de chidiacre Leroy, sur cette églis

(1) *Histoire de Notre-Dame de Bo gne-sur-Mer*, par Antoine Leroy, a diacre et official de Boulogne. Pa 1681, in-8°. Cet ouvrage, puisé sources, et où tous les faits sont app de preuves, obtint un grand su Dès 1704, il y en avoit eu sept éditi Une huitième a été publiée en 1827, M. Hédouin, avec quelques addi pour l'historique jusqu'à cette époq

le détail de tous les présens faits jusqu'à lui. Le duc d'Aumont fit élever le jubé qui étoit fort beau.

Mais arriva la révolution de 1789, qui devoit surpasser toutes les dévastations précédentes. Le trésor fut confisqué ; alors disparut la statue de la sainte Vierge en argent, donnée par Henri II. On n'a conservé de tout le mobilier que le livre des évangiles, manuscrit sur vélin du XIVe siècle, enrichi de belles peintures ; sauvé par M. Leporcq, greffier, il a été donné au cabinet de M. Hédouin. La statue si vénérée de la sainte Vierge fut brûlée le 28 décembre 1793 sur la place de la Haute-Ville, en présence et par les ordres du fameux André Dumont, représentant du peuple. L'église elle-même, après avoir servi de magasin de fourrages, fut vendue comme bien national, et démolie de fond en comble. On fit argent de tout, même du plomb des cercueils déposés sous le parvis.

Le niveau une fois passé sur la cathédrale, les choses restèrent dans le même état jusqu'en 1820. A cette époque, M. l'abbé Haffreingue ayant acheté l'ancien palais épiscopal avec ses dépendances, y compris l'emplacement de la cathédrale, fit déblayer le terrain pour reconnoître les anciennes fondations, et conçut le dessein de bâtir une nouvelle église. Encouragé par des amis généreux et par des legs pieux dont quelques-uns, suivant l'*Annotateur*, sont une fortune entière, il se mit à l'œuvre, et le 1er mai 1827, fut posée la première pierre du dôme, qui s'élève aujourd'hui à cent vingt pieds au-dessus du sol. Chose étrange, dit l'*Annotateur* ; ce fait si rare, ce commencement d'une entreprise gigantesque, fut à peine remarqué à Boulogne ; il semble que l'on ne crût pas à la possibilité de l'exécution Cependant le 8 décembre 1829, la chapelle placée derrière le dôme, et qui s'adosse au rempart, étoit terminée, et l'on y disoit la messe. Depuis, les travaux ont toujours marché. En certains momens, il y a eu jusqu'à 160 ouvriers employés dans les carrières à extraire l'excellente pierre dont M. Haffreingue a fait choix, et 130 autres ouvriers maçons ou charpentiers travailloient en même temps à élever le dôme. Il y a eu des années où la dépense a été au-delà de 100,000 fr., et on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, dit toujours le même journal, ou de la hardiesse de la pensée, de la fermeté de vouloir qui ont présidé à ces travaux, ou de la piété généreuse qui ne se lassoit pas de concourir à cette œuvre sainte.

L'année dernière la paroisse de la Haute-Ville ayant été agrandie, on sentit plus que jamais, par l'extrême exiguité de sa chapelle, le besoin d'une nouvelle église. Des pourparlers eurent lieu avec M. Haffreingue, qui fit noblement don à la ville du terrain et de l'église nouvelle, et promit de consacrer à la construction tout ce qu'il recevroit de dons. A ce magnifique abandon, il ne mit qu'une condition, c'est qu'on n'accoleroit pas une église mesquine à son dôme si imposant, et qu'à l'exception de quelques modifications que conseilleroit une étude approfondie des plans, dont M. de Bayser s'est chargé, on respecteroit sa pensée primitive, et qu'on lui laisseroit la satisfaction de mener lui-même les travaux à fin.

En attendant, la souscription continue ; tous les dons sont reçus avec reconnoissance ; les noms des souscripteurs seront inscrits sur un re-

gistre déposé dans la petite chapelle de la sainte Vierge, au bout de la grande. On espère que l'église pourra être terminée dans cinq ou six ans. L'édifice forme une croix grecque surmontée d'un dôme à son extrémité supérieure. Au nord il s'appuie au rempart par la petite chapelle destinée plus tard à servir de sacristie. En avant de cette chapelle est le dôme qui à l'extérieur tiendra de ceux des Invalides, de Sainte-Geneviève et de Saint-Paul à Londres. L'intérieur est une croix dont les branches seront, au nord la petite chapelle, au midi le chœur de la nouvelle église, au levant et au couchant deux portails avec issue au dehors. Dans les intervalles sont quatre chapelles en l'honneur de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation et de l'Assomption de la sainte Vierge Chacune d'elles aura deux niches pour recevoir huit Pères de l'Eglise. Du fond d'une chapelle à l'autre, la largeur du dôme est de quatre-vingt-deux pieds six pouces. Son diamètre intérieur pris à l'endroit de la corniche a soixante-quatre pieds, cinq pouces, six lignes, environ deux pouces et demi de plus que le diamètre du dôme de Sainte-Geneviève.

Nous abrégeons la description que l'*Annotateur* donne du dôme. Il y aura trois coupoles. La première, percée d'une vaste ouverture circulaire, laissera voir la seconde décorée d'une colonnade circulaire de seize colonnes cannelées de trente-deux pieds d'élévation, éclairée de seize croisées. Cette seconde coupole est destinée à recevoir une peinture représentant la sainte Vierge admise dans le ciel par son Fils. La colonnade supportera un entablement couronné par une galerie découverte pavée en dalles qui, à l'extérieur, à l'intérieur, aura sept pieds de largeur avec une balustrade, de manière qu'on fera des deux côtés tour de l'édifice. Au-dessus s'élève la troisième coupole ou dôme extérieur surmonté d'une lanterne aura à son sommet une flèche et croix. Dans cette lanterne sera une statue colossale de la sainte Vierge, l'on pourra voir de très-loin en mer, car elle sera à près de six cents pieds au-dessus de l'Océan. Du haut de galerie extérieure qui se trouvera cent cinquante pieds au-dessus parvis, la vue s'étendra sur un immense horizon.

Les trois quarts de la dépense ce grand travail sont maintenant dés, et les plus grandes difficultés sont vaincues. Les fonds ont été fournis par diverses personnes, principalement par M. l'abbé Haffreingue, après lui par M. de Campaigno, le dernier sénéchal, qui n'a pas donné moins de 100,000 fr.

La façade, sur la place du parvis, aura vingt-deux mètres de large, vingt-huit de haut, non compris clochetons ; elle sera décorée d'un portique de huit colonnes cannelées d'ordre corinthien qui auront trente-cinq pieds de haut. Cet ordre corinthien sera surmonté d'un ordre composite. Aux deux extrémités seront deux grandes croisées. Au centre seront trois niches dont la plus grande recevra probablement la sainte Vierge qui occupoit cette place dans l'ancienne cathédrale.

Le corps de l'église se compose d'une nef principale avec ses bas-côtés, de chapelles latérales, de la croix et du chœur. La nef principale a neuf mètres de large et vingt-sept

Cinq chapelles auront la même
r que les bas-côtés. Du por-
dôme où s'appuiera le chœur,
huit arcades portées sur des
s, et destinées à recevoir des
avec des statues de saints. La
era formée par une nef de
argeur que la nef principale,
ngt-un mètres de longueur.
ur aura douze mètres de pro-
, et communiquera avec le
r l'arcade qui existe aujour-
au-dessous du chœur sera
ne chapelle souterraine qu'on
en dernier lieu, et que
tyser doit restaurer.
nous bornons à donner cette
n monument qui, dit tou-
journal que nous avons
morera à jamais l'ecclésiasti-
l'a conçu, et qui consacre à
on le produit des travaux de
vie, et une population qui,
r d'un don si généreux, lui
avec empressement le tribut
euses largesses.
que cet article est rédigé,
ons reçu une brochure im-
Boulogne, où on reproduit
le l'*Annotateur*, du 11 avril,
s venons de donner un ex-
y a joint un appel en faveur
scription par M. le baron
le procès-verbal de la pose
re, le discours de M. l'abbé
, et des notes archéologi-
istoriques sur la crypte ou
souterraine de l'ancienne
le, récemment découverte.
on trouve à la fin un plan
e à l'intérieur et une vue
e de l'église et du dôme.
donne une haute idée du
et de la magnificence de

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On a reçu quelques détails sur le voyage du Saint-Père à Saint-Félix. De Cisterna à Terracine, le clergé, les magistrats et des députations des pays voisins vinrent sur son passage. Aux approches de Terracine, des propriétaires en uniforme dételèrent les chevaux du carrosse de Sa Sainteté et la conduisirent à l'église où fut donnée la bénédiction du saint Sacrement. De là le Saint-Père, toujours avec le même attelage, fut conduit au milieu d'un immense concours au palais de la ville où il reçut l'évêque, le clergé et toutes les notabilités du pays, et même du royaume de Naples. Le soir il y eut illumination et feu d'artifice.

Le 25 avril, Sa Sainteté partit de Terracine pour Saint-Félix ; elle prit alors une voiture plus légère à cause de la montée, et les habitans du lieu dételèrent aussi les chevaux et voulurent traîner le Saint-Père. Le peuple montroit une grande joie; toutes les maisons étoient parées et les rues jonchées de fleurs. L'évêque et le clergé conduisirent Sa Sainteté à l'église où fut donnée la bénédiction. Des députations des pays voisins vinrent présenter leurs hommages au Saint-Père.

Le dimanche 21, M. le cardinal Franzoni, préfet de la Propagande, se rendit à l'église des Oblates Olivetanes, où, assisté de MM. Vespignani et Cadolini, archevêques de Tiane et d'Edesse, il sacra M. Gizzi, nonce près la confédération suisse, élu archevêque de Thèbes; M. Villardel, de l'ordre des Mineurs de l'Observance, élu archevêque de Philippes, délégué apostolique au Mont-Liban et vicaire apostolique d'Alep; et M. Hughes, du même ordre, élu évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique de Gibraltar. M. Henri Hughes étoit en dernier lieu provincial des Franciscains en Irlande.

PARIS. — Nous avons été obligés de cesser de rendre compte des stations et prédications du dernier Carême dans différentes villes de province. Ces stations ont eu généralement d'heureux résultats, mais les relations que nous en donnerions présenteroient nécessairement à peu près les mêmes détails. Quelquefois même, il faut l'avouer, celles que nous recevons annoncent un peu d'enthousiasme, qui s'explique aisément de la part d'auditeurs vivement frappés du talent du prédicateur, ou de l'éclat des grandes vérités qu'il prêchoit. Cet enthousiasme se remarque surtout dans le compte que rendent plusieurs journaux du Midi des discours prononcés ce Carême ou dans des occasions solennelles. Loin de nous l'idée de vouloir affoiblir le mérite ou le succès d'orateurs distingués par leur zèle. Nous croyons que Dieu a béni leurs travaux et récompensé leur dévoûment par d'abondantes consolations; mais il est possible que dans la chaleur des premières impressions, leur éloquence ait été quelquefois appréciée par la reconnoissance avec une bienveillance extrême. Ainsi un journal parlant dernièrement d'un prédicateur d'ailleurs fort remarquable, présentoit Bourdaloue et Massillon comme pâlissant auprès de celui qu'il avoit entendu. On nous pardonnera de nous être tenus un peu en dehors de ces estimations exagérées et même de ne pas prolonger davantage les détails sur les dernières stations du Carême, et sur les consolans résultats qu'elles ont eus en plusieurs villes.

Nous avons signalé dans notre dernier numéro la révoltante partialité du *Constitutionnel*, qui arrivoit généreusement au secours du plus fort dans les discussions entre le roi de *Prusse* et l'archevêque de Gnesne. Il est assez curieux de voir le *Nation* redresser son confrère par d'a bonnes raisons :

« Si ce journal avoit mieux étudié question, il sauroit qu'en Prusse com en France, les actes de l'état civil s entre les mains du pouvoir tempo que, par conséquent, le refus de b diction nuptiale opposé par les pr catholiques dans les cas de mar mixtes n'entraîne pas, comme il le l'illégitimité légale des enfans issus de mariages. Cela posé, et la cérémonie ligieuse n'étant plus qu'une affaire conscience, il est tout simple que le tre ne l'accorde qu'à ceux qui se sou tent aux conditions prescrites par église. C'est son droit, comme c celui d'un rabbin de ne pas admett incirconcis aux mystères de la synag La cour de Rome et les archevêqu soutiennent pas autre chose dans circonstance, et il ne faut pas, qu'un homme porte une robe d'un taine forme et fait profession de f tholique, lui dénier un droit dont avons poursuivi la conquête au pri deux révolutions, le droit d'agir sa sa conscience. »

Bien que la cathédrale d'An soit sous l'invocation de Saint-M rice de la légion Thébéenne, elle voit point depuis la révolution reliques de son saint patron. M. vêque et le chapitre désiroient lement s'en procurer. L'année nière, le prélat chargea son ne M. l'abbé Mossion, membre même du chapitre, d'aller à l'a de Saint-Maurice dans le Vala l'on conserve les reliques des tyrs de la légion Thébéenne. M. sion s'adressa à l'abbé du monas dom Etienne Bagnoud, et le 15 vembre dernier un os du chef d légion chrétienne fut extrait des liques en présence du chapitre. relique, munie d'un authenti fut confiée à M. l'abbé Chervaz,

qui a été envoyé en France
oiter en faveur de l'église de
e. M Chervaz étoit chargé de
l'os précieux à M. l'évêque
, et arriva dans cette ville
ril pour remplir sa mission.
21, le prélat convoqua son
pour vérifier l'authenticité
relique. Cette authenticité
é reconnue, la relique fut
ns une statue en argent, et
idé que la translation s'en
dimanche 28, après vêpres.
de la ville furent chargés
ruire les fidèles, et de les
la procession pour laquelle
ue accordoit quarante jours
nce. La veille, le son des
nonça la cérémonie. L'é-
rnée avec magnificence, et
reposoir fut dressé sur la
nt-Maurice. Au moment
cession sortit de la cathé-
où M. l'abbé Chervaz pa-
nt la relique, le peuple
enoux. La procession étant
u reposoir, M. l'évêque,
de son chapitre, des cu-
ville et de plus de 200
ques, encensa la relique,
it aux dignitaires du cha-
étoient en chasuble. Elle
e sous un dais porté par
res, et se dirigea vers la
ave pour entrer dans l'é-
gré la foule, il n'y a pas eu
re désordre. M. l'évêque
dais, s'appuyant sur le bras
ervaz.
cession étant rentrée à la
e, M. l'abbé Gourdon,
la paroisse, prononça un
et exprima la reconnois-
clergé et des fidèles pour
de Saint-Maurice; immé-
t après, le clergé a vénéré
e. M. l'évêque a installé
az comme chanoine hono-
celui-ci a donné le salut,
el la relique a été déposée
de la cathédrale.

Nous extrayons ce récit de celui du *Memorial Angevin*, qui mentionne avec éloge l'ouvrage que M. l'abbé Mossion vient de publier *sur la vérité du martyre de saint Maurice*, dont nous espérons pouvoir parler plus tard.

Les personnes qui s'intéressent à la restauration des monumens religieux apprendront avec joie que, grâces aux persévérans efforts de M. l'archevêque de Bordeaux, l'église de Saint-Pierre, à la Réole, vient d'être rendue au culte. Le couvent des Bénédictins établis dans cette ville avoit été institué par Charlemagne, en l'année 977, et vers le douzième siècle, cet ordre célèbre, qui a tant fait pour les lettres, les sciences et les arts, y avoit réédifié cette église, qui étoit fort remarquable par son architecture et par des peintures à fresque. En 1793, les députés de la convention nationale y siégèrent avant de faire leur entrée à Bordeaux; et depuis, les ravages du temps avoient à peu près fait disparoître du sol le temple chrétien. Il paroît qu'en dernier lieu M. l'archevêque a saisi, pour faire droit au vœu exprimé par les habitans de la Réole d'avoir un curé, l'occasion de demander que l'église de Saint-Pierre fût relevée de ses ruines. Il est à désirer, dit la *Guienne*, que le prélat, qui a déjà rendu par là un si grand service à cette partie de son diocèse, achève son ouvrage en faisant restituer à l'église de la Réole les colonnes et le baldaquin qui forment dans notre cathédrale de Saint-André une disparate si choquante avec l'ensemble de cette imposante basilique.

Le diocèse de Saint-Diez et une congrégation respectable viennent de faire une perte sensible par le décès de M. Claude-Eusèbe Feys, supérieur ecclésiastique des Sœurs de la

Providence, chanoine honoraire de Saint-Diez, curé de Portieux, prêtre digne de mémoire par sa piété éclairée et son zèle pour les bonnes œuvres. Il étoit né en 1760, le 15 décembre, à Charmes-sur-Moselle, de parens distingués par leur piété. Il fit ses premières études dans le lieu de sa naissance, sous M. Galland qui en étoit curé, et qui étoit en grande réputation de vertu. Il entra ensuite au séminaire de son diocèse, et y fut ordonné prêtre en 1784. Bientôt après, ayant été nommé vicaire à Charmes, il eut occasion de montrer son ardente charité. Le village de Florémont fut affligé d'une épidémie qui donnoit la mort à un grand nombre de ses habitans; le deuil étoit dans toutes les familles, le pasteur lui-même y avoit succombé, et le vicaire de Charmes se trouva chargé de tout le fardeau. Le refus de serment l'ayant forcé de sortir de France en 1791, il passa en Allemagne, demeura deux ans à Trèves, puis alla à Postdam, et enfin rentra en France à la faveur du concordat. Il fut nommé curé de Portieux en 1803.

Pendant son séjour à Trèves, M. Moye, instituteur des Sœurs de la Providence, l'avoit désigné pour lui succéder, ou plutôt à M. Raulin, chanoine de Saint-Diez, dans l'administration de la congrégation; aussi M. Feys a-t-il réuni tous ses efforts pour maintenir l'œuvre que M. Moye avoit entreprise. Les Sœurs avoient disparu en même temps que tous les ordres religieux, mais la providence veilloit au maintien d'un institut aussi précieux. M. Feys, en rentrant en France, amena avec lui deux Sœurs qu'il plaça à Portieux, pour y faire l'école. Là, et avec ces deux Sœurs, il ouvrit un noviciat, et forma en congrégation le petit nombre de Sœurs dispersées çà et là. L'évêque diocésain qui étoit entré dans ses vues le nomma supérieur ecclésiastique de cette congrégation renaissant[e]. M. Feys, en en réunissant les déb[ris] et formant le noviciat, en devint [le] restaurateur; et du noyau des d[eux] Sœurs résidant à Portieux, sont [sor]ties en moins de quarante ans, [plus] de 2,000 Sœurs, qui dans le roya[ume] et les pays voisins, portent le [bien]fait de l'éducation et de l'instruc[tion] chrétienne. Les Sœurs n'avoien[t point] de maison centrale, de maison d[e re]traite, point de ressources pécuni[aires] pour en bâtir; leur digne supé[rieur] s'appuyant sur le secours de Di[eu a] bien osé l'entreprendre, et les S[œurs] ont aujourd'hui à Portieux un [très] beau couvent qui n'est plus su[scepti]ble que des augmentations qu'[exige] le nombre de Sœurs qui s'a[ccroît] de jour en jour. Il leur a fait [don]ner une existence légale par [une] ordonnance royale du 2 août 18[..]

Mais si le bon curé de Por[tieux] avoit une tendre affection pou[r les] Sœurs, qu'il appeloit ses filles, co[mme] elles l'appeloient leur père, [celle] qu'il éprouvoit pour ses paro[issiens] n'étoit pas moindre. Il les nom[moit] aussi ses enfans, et les traitoit en [...] Que de bienfaits n'a-t-il pas ré[pan]dus? Et pour le culte divin, que [n'a]-t-il pas fait? On peut bien lui a[ppli]quer ce passage d'un psaume: [Le] *zèle de votre maison m'a dévoré.* [L'é]glise de Portieux étoit en état de [vé]tusté et menaçoit d'une ruine [pro]chaine; M. Feys entreprit de [bâtir] une belle église. Les fonds accor[dés à] cet effet étoient loin de suffire; [pour] y suppléer, et toujours ave[c les] moyens de la providence sur laq[uelle] il s'est toujours reposé. En effet, [cette] église est bâtie, et telle qu'il l'a désirée. Tout le travail n'étoit [pas] achevé, que déjà les jours du vén[érable] pasteur défailloient. Tous ses [vœux] se portoient à pouvoir au moins [une] fois célébrer dans son église les [saints] mystères. L'évêque eut la bonté [de] venir la consacrer en l'état où el[le se] trouvoit, et dans le discours q[...]

prononça relativement à la cérémonie, il fit entrer l'éloge du digne curé de Portieux. Peu de semaines après, l'état du vieillard empira; une hydropisie l'atteignit et fit des progrès rapides. Les sacremens de l'Eglise lui furent administrés en présence d'un grand nombre de ses paroissiens, à qui il adressa de touchans adieux. Le 10 février dernier, il s'endormit dans le Seigneur. Tous ses paroissiens assistèrent en deuil à ses funérailles, et le nombreux concours du voisinage a fait de son convoi le triomphe du juste. Sa mémoire ne périra pas dans le pays.

Le 1er mai, une affluence considérable de fidèles s'est rendue à la chapelle de Fourvières, à Lyon. L'inauguration du mois de Marie a été faite par un évêque irlandais qui passoit par cette ville, et qui a célébré la messe dans un lieu si cher à la piété.

Mardi 30 avril, Célestine Maine, âgée de 27 ans, élevée dans le protestantisme, a fait abjuration d'hérésie dans l'église d'Orchies, diocèse de Cambrai, et a reçu le baptême conditionnel avec le sacrement de mariage. C'étoit une chose touchante de voir cette jeune néophyte s'approcher de la table sainte en même temps que ses parrain et marraine, qui, après lui avoir servi de caution pour recevoir le sacrement de régénération, ont aussi voulu prendre part, comme leur filleule, aux saints mystères.

Le 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, l'œuvre de la Propagation de la Foi a fait célébrer une messe dans l'église de Saint-Pierre de Limoges; la table sainte a été entourée de nombreux communians. Le sermon a été fait par M. l'abbé Berteaud, chanoine théologal. L'œuvre de la Propagation de la Foi grandit tous les jours dans le diocèse de Limoges, comme dans le reste de la France.

Une ordonnance du 10 mars autorise, en faveur de l'évêché de Limoges, l'acquisition de la portion de terrain comprise entre l'avenue du Pont-Neuf, à Limoges, et le jardin dudit évêché, vis-à-vis la maison Maury.

Une triste vanité, l'entêtement, des préventions obstinées, un fâcheux entourage, engagent trop souvent des malades à refuser les secours de la religion. Cela vient encore d'arriver à Bourbon-Vendée où un capitaine au 10e de ligne en garnison dans cette ville, M. Lepeltier, est mort à l'hospice, sans avoir voulu recevoir les secours de la religion. Les libéraux ne trouvent point à redire à ce refus, ils pensent qu'il faut laisser à chacun la liberté entière de conscience. Mais cette liberté, ils ne la laissent qu'à leurs amis; ils la refusent au prêtre qui suivant les mouvemens de sa conscience n'accorde point la sépulture chrétienne à celui qui n'a pas voulu mourir en chrétien. Alors ils crient à l'intolérance. C'est précisément ce que vient de faire le *National de l'Ouest* en rapportant le refus fait à M. Lepeltier. Il assure que toute la population de Bourbon-Vendée s'est portée à son convoi. Nous savons qu'il est assez d'usage dans un certain parti de rendre d'autant plus d'honneurs aux morts que ceux-ci sont privés de sépulture ecclésiastique. Les morts dans ces cas-là sont toujours des gens vertueux, recommandables, investis de la considération et de l'estime publique. On n'est pas plus dupe de ces éloges que de l'impartialité des journalistes qui ne veulent pas qu'on refuse des prières à celui qui n'en a pas voulu.

— Les Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir, diocèse du Mans, viennent de faire bâtir, dans le vaste enclos de leur établissement chef-lieu, une grande et belle maison où elles se proposent d'ouvrir, le 1er octobre prochain, un pensionnat de jeunes demoiselles. Cette maison, de l'aveu de toutes les personnes qui l'ont vue, est magnifique, bien appropriée à sa destination, et parfaitement située; le territoire de Ruillé et de Poncé passe pour le plus agréable et le plus sain de tout le Maine. Les élèves sortiront une fois par semaine. Un local spacieux, de beaux jardins, un bosquet, une petite prairie offrent, pour les récréations, une variété d'agrémens peu commune.

Le grand nombre des Sœurs de la congrégation, dont plusieurs dirigent, depuis bien des années, des pensionnats florissans, permettra d'appeler au pensionnat du chef-lieu des institutrices capables, par leur expérience, leurs talens et leur instruction, de répondre à la confiance des parens. Elles s'efforceront de former le cœur de leurs élèves à l'amour et à la pratique de la vertu, de leur inspirer de bonne heure le goût de l'économie domestique, et ne négligeront rien pour cultiver leur esprit et leurs talens par toutes les connoissances utiles et agréables que l'on exige des personnes destinées par leur naissance à tenir un rang distingué dans la société. L'ouverture de ce pensionnat est un heureux événement pour les mères de famille de toute la contrée.

Il résulte du compte-rendu du 5 avril, par la commission formée à Arras, pour y établir deux nouvelles écoles particulières et gratuites des bons Frères, qu'elle a pu, sur une dépense de 44,465 fr. 25 c., acquitter, au moyen de souscriptions annuelles et [illegible] volontaires recueillies depuis trois ans, 30,[illegible] mais qu'il reste encore à couvri[r un] reliquat de 13,578 fr. 25 c. [Ce]tte somme est absolument néc[essaire] pour achever de payer pour la [pre]mière de ces deux écoles, les f[rais] d'acquisition de terrain, de [cons]truction et de premier établ[isse]ment, et pour subvenir aux [be]soins ordinaires pendant l'a[nnée] 1839.

En conséquence, les memb[res de] cette commission, convaincus [avec] raison qu'en s'acquittant de la t[âche] qu'ils s'étoient imposée ils ont [mé]rité l'approbation de leurs co[nci]toyens, croient devoir faire un [ap]pel général à leur charité, et le[s en]gager vivement à seconder leur[s ef]forts pour procurer à 400 e[nfans] pauvres des paroisses de Saint-G[éry] et de Saint-Jean-Baptiste le bi[enfait] d'une éducation chrétienne.

Les souscriptions annuelles, d'ailleurs n'engagent jamais au[-delà] de la volonté des souscripteurs[;] dons une fois payés, les offr[andes] *si minimes qu'elles soient*, se[ront re]çues avec reconnoissance par M[M. les] curés de Saint-Géry et de Sai[nt-Jean-]Baptiste, et par les autres me[mbres] de la commission, MM. Th[...] Sars, Constantin de Hautelo[...] Auguste de Boiry, Legentil-T[...] et Lallart de Lebuquière.

Nous citerons l'extrait sui[vant] d'une lettre écrite de Constantin[e et] rapportée dans le *Journal des D[ébats]* du lundi 6 :

« Nous avons ramené avec no[us à] Constantine M. l'évêque d'Alger, [que] nous étions allés recevoir à son dé[bar]quement à Philippeville. Il a passé [...] jours au milieu de nous, et sa parol[e fa]cile, vive, abondante, toujours ins[pirée] par une tolérance éclairée et une b[onté] vraiment chrétienne, nous ont fait [vive]ment regretter qu'il ait séjourné si [peu] de temps [illegible]

le la Charité, qui avoient accom-
l. l'évêque, nous sont restées.
e et leur dévoûment ont tout de
mé à s'exercer d'une manière ef-
e temps ne suffit déjà plus pour
qu'elles donnent aux indigènes
xe, qui ne se lassent d'admirer
é, leur courage et leur patience.
tchet ne se dément pas : rien ne
ter ni décourager cette passion
nalheureux qui l'anime. Il faut
ue la caisse municipale pourra
nir au secours de ces femmes
cclésiastique dévonés, auxquels
loués aucune espèce de fonds.
rité suffisoit pour faire le bien,
ient, certes, besoin de per-
ais le zèle ne suffit pas, il faut
l'argent. »

avril, il y a eu à Fanano,
Iodène, l'abjuration d'une
ive, Guillelmine Usiglio,
ie, qui dans le désir de se
tienne, avoit quitté la mai-
a père, et avoit été recueil-
a famille du sieur Ricci,
aise de Fanano. Là elle fut
assidûment pendant trois
les soins du chanoine Fat-
iprêtre et vicaire forain du
aptême a eu lieu avec beau-
solennité. La catéchumène
uite processionnellement à
et prit le nom de Joséphine-
uise. Les parrains étoient
etti, représentant M. l'évê-
odène, et la dame Ricci.
i prêcha, et l'archiprêtre
la messe. Les autorités
ésentes.

vril, à onze heures du ma-
sident de Kleist, à Berlin,
a à l'hôtel de Saint-Peters-
c un conseiller, pour signi-
chevêque de Posen la sen-
due contre lui. Cette sen-
onçue dans les termes sui-
archevêque de Gnesne et Posen, M. de Dunin, est renvoyé de l'accusation du crime de haute trahison et d'excitation à la révolte contre le gouvernement, mais il est condamné à six mois de prison dans une forteresse, à la privation de ses dignités et fonctions et aux frais du procès, pour sa désobéissance aux ordres du gouvernement et le refus de révoquer les mesures arbitraires qu'il avoit adoptées dans son diocèse. L'archevêque est en outre déclaré incapable de remplir à l'avenir aucune fonction en Prusse. Il pourra, toutefois, attaquer la sentence par voie d'appel. »

Le prélat a déclaré qu'il renonçoit à l'appel, attendu qu'il avoit toujours décliné et déclinoit encore la compétence du tribunal qui l'avoit jugé. Il a ajouté qu'il se résignoit volontiers à subir les peines prononcées contre lui. Il a dit le même jour en s'adressant à une de ses connoissances intimes :

« Je ne regrette ni mon évêché ni les avantages qui en dépendent. Si j'y avois attaché plus de prix qu'à ma conviction, ce procès n'auroit jamais eu lieu. D'ailleurs, je suis un vieillard, et j'emploierai le soir de ma vie à prier pour mes amis et mes ennemis. »

On prétend savoir que l'archevêque restera à Berlin jusqu'à nouvel ordre. Il jouira de sa liberté, sous la condition toutefois de ne pas quitter la capitale sans l'assentiment des ministres d'Altenstein et de Rochow.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Il est un ministère qui paroît destiné à faire grand bruit dans l'histoire, et dont aucun autre n'approchera peut-être jamais pour la célébrité : c'est *le ministère de demain et d'après-demain*. Depuis deux mois, il n'y a de place que pour lui dans les journaux. Le ministère d'hier, le ministère d'aujourd'hui, tous les ministères imaginables sont oubliés, abandonnés et

sacrifiés pour *le ministère de demain et d'après demain.* Si vous demandez des nouvelles de quelque chose, c'est du *ministère de demain et d'après-demain* qu'on croit que vous voulez parler, et on ne répond à vos questions que sur ce seul point, tant *le ministère de demain et d'après-demain* absorbe toutes les attentions et toutes les idées, tant il est en vogue et en bonne renommée ; tant il est supérieur et brillant en comparaison des autres. Aussi n'y a-t-il dans ce moment qu'un moyen de se faire écouter, et de montrer qu'on est au courant *de la situation*, comme on dit maintenant : c'est de parler du *ministère de demain et d'après-demain.*

Tout le reste, on vous le donne pour le prix que vous voudrez y mettre. Les journaux n'y attachent absolument aucune valeur; et à leurs yeux ce qui n'est pas *le ministère de demain et d'après demain* est quelque chose qu'on ne peut classer ni dans l'ordre du progrès, ni dans l'ordre des idées parlementaires, ni dans l'ordre de rien. Seulement pour donner un nom à ce quelque chose, ils disent que c'est *le triomphe des médiocrités.*

Nous ne demanderions pas mieux, assurément, que de voir la France de juillet plus en fonds, et moins dépourvue d'hommes supérieurs pour la gouverner; mais, en vérité, quand on examine avec attention la plupart de ceux qui se présentent depuis deux mois pour composer *le ministère de demain et d'après-demain*, on est bien tenté de faire des vœux pour que le *triomphe des médiocrités* ne cesse pas de si tôt. Nous n'ignorons point ce que les hautes capacités de révolution sont en état de faire de plus que les autres; mais c'est-là précisément à quoi il faut regarder, pour tâcher de n'avoir affaire que le moins possible aux capacités qui en savent trop.

On entend dire de tous côtés, et les journaux ne cessent de répéter que la France de juillet est épuisée d'hom[...] d'état, et que la matière ministérielle [...] manque absolument. Enfin la pén[...] est telle sur ce point, à ce qu'on assu[...] qu'on ne peut parvenir à trouver se[...]ment de quoi former la moitié d'un [...]lage constitutionnel un peu assorti p[...] l'allure et la couleur, et qu'on est ob[...] d'y renoncer.

Ceci ne s'accorde pas trop avec l'in[...]cation qui a paru résulter du der[...] plan d'organisation d'un ministère, [...] ce ministère dont M. Dupin devoit [...] le chef, et qui a manqué tout à coup [...] moment de recevoir les signatures [...] lesquelles il alloit être définitivem[...] constitué. En effet, la disette d'hom[...] d'état dont on parle tant s'y faiso[...] peu sentir, qu'on s'étoit trouvé en [...]sure de pouvoir partager en deux [...]cien ministère du commerce et des [...]vaux publics, pour en former un dou[...] apanage et pour se procurer ainsi [...] ministres au lieu de huit. Cela, co[...] on le voit, annonce plutôt l'abond[...] que la stérilité. Aussi avons-nous [...] jours pensé que notre mal ne vient [...] de la cause qu'on assigne, et qu'en [...] de personnages ministériels, ce qui est [...] moins sujet à manquer en France, c'[...] la quantité.

PARIS, 8 MAI.

Sont nommés, conseiller à la co[...] royale d'Agen, M. Faucon; procureur [...] roi à Agen, à la place de M. Fauc[...] M. Garros, substitut à Auch; substitut [...] procureur-général près la cour royale [...] Montpellier, M. Thomas, procureur [...] roi à Limoux.

— Hier, le roi des Français, acc[...]pagné des ducs de d'Orléans et de [...]mours, a passé une revue de départ [...] plusieurs régimens de la garnison de [...]ris, dans la cour des Tuileries, et sur [...] place du Carrousel.

— A l'occasion du 1[er] mai, MM. Be[...]nefoux, capitaine de vaisseau, comma[...]dant l'école de marine de Brest; D[...]mont-d'Urville, capitaine de vaisse[...]

apitaine de corvette, et Chauce-
tenant de vaisseau en retraite,
-général du ministère de la ma-
été nommés officiers de la Lé-
onneur. A la suite de ces nomi-
le *Moniteur* publie, aussi en
la marine, une longue liste de
gionnaires.

tre administrateurs des régies
s viennent d'être nommés offi-
a Légion-d'Honneur. Ce sont,
ministration des domaines,
on; dans celle des douanes,
Maisonneuve et Vanderzande,
elle des forêts, M. Laurentz.

Faramond, consul français au
vient d'être nommé chevalier
on-d'Honneur.

lit dans un journal de l'opposi-
auche : « Plusieurs bureaux de
re des députés ont manifesté
de donner à leurs commissai-
get le mandat d'insister dans la
ssion pour que le rapport ne
ucun cas, présenté à la cham-
qu'il y eût un ministère sé-

lément personne n'est chargé,
'hui le *Constitutionnel*, de for-
binet définitif. »

a en séance publique aujour-
chambre des députés pour la
de la proposition de M. Mau-
de Sade a parlé en faveur de
demandée par M. Mauguin.
martine a reconnu à la cham-
it d'adresser directement la pa-
ouronne, mais il a ajouté qu'u-
droit seroit dans les circon-
ésentes une démarche compro-
et injurieuse pour la couronne.
oir encore entendu MM. Dubois
e Inférieure), Girod (de l'Ain),
Garnier-Pagès, le président a
ance et renvoyé la suite de la
à vendredi.

hambre des pairs ayant procédé
ui au tirage au sort pour le re-
ent de ses bureaux, s'est en-
pee de pétitions, et s'est retirée
vers trois heures dans ses bureaux, pour leur organisation, et pour l'examen d'une proposition du baron Mounier. Cette proposition, prise en considération, se trouvera développée vendredi, par son auteur, en séance publique.

— Dans la réunion des 221 qui a eu lieu hier, il a été décidé que l'on ne s'opposeroit en rien au principe de l'adresse, et qu'on en discuteroit seulement les termes.

— Le duc de Bassano est atteint d'une fluxion de poitrine.

— M. Lavocat, député et directeur des Gobelins, est atteint d'un maladie assez grave, dont il a ressenti les premiers symptômes dans les salons des Tuileries, à la réception du 1[er] mai.

— Le nommé Pindevalt, garçon maçon, arrêté dans l'un des rassemblemens qui eurent lieu au commencement du mois dernier, vient d'être condamné, en police correctionnelle, pour tapage injurieux et nocturne, à trois mois de prison et 50 fr. d'amende.

— Sur les 86 départemens, 79 ont pris part à l'exposition des produits de l'industrie. Les 7 qui n'y ont rien envoyé, sont les Basses-Alpes, le Cantal, le Cher, la Corrèze, le Gers, le Lot et la Lozère.

— Le nombre total des exposans est de 3,348, dont 2,057 appartiennent au département de la Seine. Les autres sont ainsi répartis : Ain, 12 exposans; Aisne, 28; Allier, 5; Alpes (Hautes), 2; Ardèche, 9; Ardennes, 25; Ariége, 3; Aube, 11; Aude, 7; Aveyron, 8; Bouches-du-Rhône, 10; Calvados, 27; Charente, 17; Charente-Inférieure, 3; Corse, 1; Côte-d'Or, 20; Côtes-du-Nord, 15; Creuse, 4; Dordogne, 4; Doubs, 28; Drôme, 14; Eure, 25; Eure-et-Loir, 2; Finistère, 32; Gard, 58; Garonne (Haute-), 8; Gironde, 9; Hérault, 20; Ille-et-Vilaine, 16; Indre, 6; Indre-et-Loir, 13; Isère, 58; Jura, 2; Landes, 1; Loir-et-Cher, 2; Loire, 43; Loire (Haute-), 4; Loire-Inférieure, 10; Loiret, 29; Lot-et-Garonne, 2; Maine-et-Loire, 10; Manche, 18; Marne, 29; Marne (Haute-), 4; Mayenne, 2; Meur-

the, 21; Meuse, 10; Morbihan, 2; Moselle, 20; Nièvre, 19; Nord, 66; Oise, 18; Orne, 8; Pas-de-Calais, 11; Puy-de-Dôme, 21; Pyrénées (Basses), 4; Pyrénées (Hautes-), 2; Pyrénées-Orientales, 13; Rhin (Bas-), 18; Rhin (Haut-), 55; Rhône, 73; Saône (Haute-), 4; Saône-et-Loire, 14; Sarthe, 16; Seine-Inférieure, 96; Seine-et-Marne, 39; Seine-et-Oise, 62; Sèvres (Deux), 5; Somme, 14; Tarn, 16; Tarn-et-Garonne, 4; Var, 2; Vaucluse, 1; Vendée, 10; Vienne, 7; Vienne (Haute-), 22; Vosges, 30; Yonne, 5.

— Le célèbre astronome anglais, J. Herschell, est depuis quelques jours à Paris.

— Le moule de la statue de Jean Gutemberg, né à Mayence, inventeur de l'imprimerie, vient d'être terminé par M. David (d'Angers), membre de l'Institut. Cette statue sera érigée dans la ville de Strasbourg où Gutemberg fit ses premiers essais.

— On vient de placer des échelles métriques à tous les ponts de la capitale, pour avoir à tout instant la hauteur exacte des eaux du fleuve.

NOUVELLES DES PROVINCES

M. Humann est toujours dans un château près de Melun (Seine-et-Marne).

— La bibliothèque publique d'Aire (Pas-de-Calais) a été inaugurée le 1er mai.

— La fièvre typhoïde exerce ses ravages dans plusieurs communes du département des Ardennes.

— Cette année, il n'y aura pas moins de 34 bateaux à vapeur qui parcourront le Rhin depuis Rotterdam jusqu'à Strasbourg.

— Un bateau à vapeur de petite dimension va faire le service sur la Saône, d'Auxonne à Gray.

— Le collége électoral de l'arrondissement de Château-Gontier (Mayenne) va être appelé incessamment à se réunir pour nommer un député en remplacement de M. Paillard-Ducléré.

— Le chemin de fer de Nîmes à B[...]caire sera livré au public dans la prem[...] quinzaine de juin.

— Une ordonnance récente règl[...] ménagement et l'exploitation des [...] maritimes dont les dunes de Gas[...] ont été peuplées aux frais de l'état.

— Un orage a éclaté le 5 sur Bord[...] On dit que la grêle a fait de grand[...] vages aux environs de cette ville.

— Le général Jacqueminot est [...] le 5 à Pau.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il résulte d'un rapport officiel [...] au quartier-général de don Carlos p[...] brera, que la dernière attaque de S[...] à coûté 500 hommes aux christino[...] brera se plaint dans ce même rapp[...] massacre de quatre de ses blessés [...] été tués de sang froid par l'ennemi, [...] avoir été faits prisonniers. Il oppos[...] acte de férocité le traitement plein d[...] et d'humanité dont les prisonniers [...] nos tombés entre ses mains étoien[...] jet dans ce même moment. Ceci [...] lieu de craindre que, malgré tout[...] conventions par lesquelles on a [...] faire cesser *le système des représaill[...]* ne soit toujours la fureur de la guer[...] vile qui conserve son caractère de [...] geance et de barbarie.

— Les forces qui se trouvent réu[...] Madrid et dans les environs seroient [...] être suffisantes pour gêner les opér[...] des guerillas et des nombreux dét[...] mens que Cabrera pousse dans la C[...] Mais l'état intérieur de la capitale [...] gitation des esprits ne permettent p[...] la dégarnir et d'affoiblir sa défens[...] narchie se montre toujours prête [...] border, et la fermentation est plu[...] que jamais dans le parti des exaltés. [...] prit de la garde nationale et de la m[...] cipalité de Madrid n'est guère meil[...] La reine régente est assaillie de péti[...] et d'exigences plus ou moins révolu[...] naires. Tout le monde veut mett[...] main au gouvernement et en régl[...]

et il n'en va pas mieux pour

'a point encore de détails cir-
s sur la prise de Ramalès et de
par les christinos. Les bruits
sur la frontière des Pyrénées,
s par les correspondances les
les en faveur de Marie-Chris-
'nent bien que ce sont des af-
ont coûté cher aux vainqueurs.
t important qui subsiste, c'est
x positions sont perdues pour
don Carlos.

---

position publique des pro-
industrie s'ouvrira le 1er sep-
ruxelles, et se fermera le pre-
d'octobre.

omte de Scarborough a été
rd-lieutenant du Nottingham-
emplacement du duc de New-

Vilkinson a inventé une cara-
re sept coups simultanément.
viennent d'être faits à Notting-

crit de Vienne que le gouver-
périal vient de faire l'acquisi-
binet connu à Vienne sous le
nthéon indien, appartenant à
ur naturaliste français, M. Le-
not.

écrit de Pesth que les Hongrois
ands préparatifs pour la récep-
. MM. impériales.

---

*expurgatus): odes, satires, épî-
duites en vers*, par M. Louis
in, auteur d'une traduction
et en vers des œuvres de Vir-

oque n'est pas riche en poètes,

x volumes in-8° ; prix : 14 fr.
ie classique de Périsse frères,
e du Pot-de-Fer Saint-Sulpice;
rue Mercière. On trouve chez
libraires la traduction en vers
s complètes de Virgile, par
uchemin.

et la culture des lettres se trouve fort négligée en France depuis un certain nombre d'années, pour la culture de la politique. M. Louis Duchemin est du petit nombre des auteurs patiens et laborieux chez lesquels se conservent l'ancien feu sacré, les saines études et les traditions du bon goût. En un mot, c'est un homme qui nous paroît avoir beaucoup vécu avec les classiques, et qui ne s'en est point séparé.

Commençons par faire remarquer en l'honneur de la religion, que ceux qui la cultivent et la pratiquent comme M. Duchemin, comme M. Guillemin et plusieurs autres poètes de notre temps, sont aussi ceux qui conservent le goût du beau antique et la pureté des belles lettres. Cette observation nous frappe d'autant plus qu'à côté de ces exemples nous avons sous les yeux les exemples opposés qui nous sont offerts par des auteurs qu'on a vus dans ces derniers temps déserter les voies de la religion, et qui ne les ont pas désertées impunément pour leur gloire littéraire. Nous ne saurions dire si c'est en perdant le goût de la religion qu'ils ont perdu celui des lettres ou si c'est en perdant le goût des lettres qu'ils ont perdu celui de la religion. Mais ce qui demeure certain et constaté par la comparaison de leurs compositions antérieures et ultérieures, c'est que l'irréligion et le mauvais goût marchent aujourd'hui ensemble dans leurs écrits, comme la religion et le bon goût y avoient également marché ensemble auparavant.

Après cette digression placée ici en forme de simple remarque, hâtons-nous de passer à l'examen de la traduction d'Horace.

Homme de mœurs pures et de religion sévère, M. Louis Duchemin a songé d'abord à purger sa traduction de tous les passages que la licence du paganisme avoit pu autoriser dans l'original. Ce soin a été rempli de manière à ce que les œuvres d'Horace, telles qu'elles sont sor-

ties de la plume du traducteur, puissent être mises sans inconvénient entre toutes les mains.

En comparant la traduction de M. Louis Duchemin aux deux seules autres en vers qui aient quelque renom (celles de Vanderbourg et de Daru), on ne peut s'empêcher de reconnoître la supériorité incontestable de la traduction nouvelle. Ce que l'on y remarquera surtout, c'est la précision, l'exactitude et une intelligence parfaite de l'auteur latin ; lequel est encore éclairci par des notes judicieuses, souvent piquantes et toujours pleines d'érudition

Le volume consacré aux odes n'est pas seulement remarquable par l'éclat du style et la fidélité de l'expression ; le traducteur s'y montre comme pénétré de la chaleur et de la verve du poète latin, et il s'élève quelquefois à la même hauteur que lui. Telles sont le *Justum et tenacem;* l'*Exegi monumentum* et beaucoup d'autres odes, où les plus vives couleurs de l'original sont conservées dans la traduction avec un rare bonheur d'expression et d'harmonie.

Ce qui montre jusqu'à quel point M. Louis Duchemin s'est pénétré de son Horace par une étude approfondie des genres divers qu'embrassent ses poésies, c'est la variété des tons qu'il a su prendre pour s'assimiler à lui, soit en montant jusqu'aux hautes régions de l'ode, soit en descendant à le causerie familière de l'épître, et en la suivant *pédestrement* dans la satire, comme pour prendre l'habitude de ce qu'Horace lui-même appel *sermo pedestris*.

En présence d'un travail si consid ble, qui a dû coûter à M. Louis Du min tant d'étude, de soins et de veill ne se sent pas la force de pointill quelques négligences et quelques im fections que la critique peut y déco Le bon goût est ce qui domine dans semble de cet ouvrage ; et s'y fût-il autant de taches qu'il y en a peu, roit bien la moindre chose qu'on p pour le meilleur des traducteurs race, que de lui appliquer le bénéf l'amnistie accordée par le législat Parnasse dans son ART POETIQUE *plura nitent in carmine, non ego pa fendar maculis.*

Le Gérant, Adrien Le C

BOURSE DE PARIS DU 8 MA

CINQ p. 0/0 111 fr 00 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr 55 c
QUATRE p 0/0, j. de sept 102 fr. 00
Quatre 1/2 p. 0/0, j de sept. 000 fr
Act. de la Banque 2730 fr 00 c.
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00
Oblig de la Ville de Paris. 1192 fr. 5
Caisse hypothécaire. 805 fr 00 c.
Quatre canaux 1252 fr 50 .
Rentes de Naples 101 fr. 95 c
Emprunt romain 100 fr. 3 4
Emprunt Belge 102 fr. 0 0
Emprunt d'Haïti 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr 1 2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE E
rue Cassette, 29.

… LA RELIGION … Mardi, Jeudi …

… s'abonner des … chaque mois.

N° 3122

SAMEDI 11 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

…n du droit et du fait avec des …ns authentiques, en réponse à …claration et au Mémoire du …nement prussien, publiés dans …tte d'État de Berlin du 31 dé… 1838.

2e PARTIE.

…les Nos 3117, 3118 et 3119.)

…e le gouvernement prussien, …mémoire joint à sa déclara… 31 décembre de l'année pré… ne borne pas ses griefs con…ge apostolique à ce qui s'est …nesne et à Posen, mais qu'il …ment rappelé l'incident de …inelli, relatif à l'événement …s déplorable de Cologne, il …aire de faire connoître aussi …ard la vraie situation des …fin que, par la connoissance …eurs autres circonstances et …rapport avec ce fait, la con…érieure du Saint-Siége vis-à-… gouvernement soit justi…

…a note du 7 avril 1838, …en demanda au cardinal se… d'état des explications pré… une circulaire, qui, d'après …aux, avoit été adressée le …de la même année par l'abbé …alors chargé d'affaires par in… pape à Bruxelles, au clergé de …ocèse de Cologne et qui conte…ispositions pontificales relative…carême et une protestation con…inistration provisoirement éta…apitre (1). L'ambassadeur se montroit d'autant plus inquiet d'une semblable circulaire, qu'il supposoit l'existence d'un bref, par lequel ledit Spinelli auroit été déclaré *vicaire apostolique* pour l'archevêché de Cologne.

M. Bunsen se vit alors obligé de remettre les deux lettres, qui, après le choix d'un vicaire capitulaire, fait déjà quatre mois auparavant, avoient été écrites au Saint-Père par M. Husgen, sur lequel ce choix étoit tombé, et par le chapitre, l'une du 5, l'autre du 19 décembre 1837 (1). Et comme il devoit pressentir qu'un semblable retard exciteroit avec raison l'attention du Saint-Siége, il prétendit s'en faire un mérite, *dans la supposition qu'une telle manière d'agir, loin de donner au Saint-Siége un sujet de plainte ou de doléance, seroit au contraire appréciée dans son véritable motif, comme calculée pour lui épargner des embarras et pour diminuer les complications des circonstances.*

Dès le jour suivant 8 avril, le secrétaire d'état assura M. Bunsen que l'on n'avoit eu que par les feuilles publiques quelque connoissance de l'acte attribué à l'abbé Spinelli, et que déjà on avoit écrit pour avoir de lui un rapport exact. On ne négligea

(1) …tes les citations de notes prus…nt en français dans l'original.

(1) Pour faire un instant abstraction du *droit*, ce seul *fait* (dans une affaire aussi importante pour le Saint-Siége) suffiroit pour montrer si ce dernier pouvoit être sans inquiétude sur une intervention (*intervento*) du gouvernement prussien dans les communications entre lui (le Saint-Siége) et les catholiques de la Prusse. (*Note de l'original.*)

du reste pas de faire savoir à l'ambassadeur prussien ce qui avoit réellement été fait du côté du Saint-Siége, et ce qui ne pouvoit être attribué à ce dernier. Il étoit clair, en effet, que l'ambassadeur, qui avoit tardé jusqu'au 7 avril pour remettre les deux lettres susmentionnées du doyen Husgen et du chapitre de Cologne, savoit très-bien que jusqu'à présent le choix d'un vicaire capitulaire n'avoit pas été officiellement annoncé au Saint-Siége, d'où on pouvoit bien conclure, que cet acte de l'abbé Spinelli, émis le 12 mars, ne pouvoit avoir été autorisé par le Saint-Siége.

On fit ensuite connoître à l'ambassadeur, que le même abbé Spinelli avoit mandé à Rome que quelqu'un de l'archevêché de Cologne lui avoit dépeint par écrit les inquiétudes de conscience, dans lesquelles se trouvoient les catholiques de ces contrées, relativement aux dispenses de carême; que dans ces circonstances Sa Sainteté, obligée de veiller au bien-être spirituel et à la paix de conscience des fidèles, avoit accordé pour ledit archevêché la même dispense qui avoit été accordée l'année précédente par l'archevêque, en vertu des pouvoirs à lui délégués par Sa Sainteté; qu'en outre Sa Sainteté avoit chargé l'abbé Spinelli de communiquer avec la prudence et la réserve convenable ladite décision à celui qui la lui avoit demandée, ou à d'autres qui se trouveroient dans une semblable inquiétude d'esprit; que cette réponse à *un seul scrupule de conscience*, avoit été donnée par l'intermédiaire de l'abbé Spinelli, parce que la personne dont la conscience étoit inquiète, s'étoit servie *de lui* pour la provoquer; qu'à cette seule et unique démarche bornoit ce qu'*avoit fait* le Saint-Siég que par cette mesure le Saint-Pè avoit rempli un devoir sacré env les ames qui réclamoient ses so apostoliques et qui d'ailleurs *par s de l'acte du gouvernement prus étoient privées de leur pasteur;* que reste tout ce que l'on avoit écri émis de l'existence d'un bref par quel l'abbé Spinelli auroit été nom vicaire apostolique de l'archidioc de Cologne, n'étoit qu'une fictio

Malgré cette réponse si franch si précise, M. Bunsen insista d une note du 10 avril sur la néce que ce prétendu document rel l'acte de l'abbé Spinelli fût désav et que ce désaveu parût dans feuilles publiques avec la signa du cardinal secrétaire d'état. Le dinal répondit le même jour par principe, il ne s'occupoit p ce que les journaux disoient et blioient, parce qu'il regardoit co au-dessous de sa dignité d'y faire tention, ce dont il avoit déjà do des preuves positives à l'ambassad n'ayant jamais exigé de lui que désavouât des articles qui dans l faire de Cologne avoient paru plusieurs journaux, et notamm dans ceux qui s'impriment en Pr sur des affaires où le Saint-S étoit gravement intéressé.

Cependant, en réponse à deu tes du cardinal secrétaire d'état d décembre 1837 et du 2 janvier l dans lesquelles on demandoit for lement au nom de Sa Sainteté la tégration de l'archevêque de Colo dans son église, M. Bunsen ann par une note du 24 avril, *que le réta sement de l'archevêque de Cologne son diocese est et reste impossible les conjonctures actuelles, comme*

tifs qui ont forcé le gouvernement à ...igner ce prélat subsistent encore dans ... moment, et s'opposent encore à ce ... la mesure soit changée, et il ap...loit en outre *l'attention de la cour ... Rome sur la nécessité d'adopter ...possibilité d'une réintégration de ... l'archevêque de Cologne pour point ... départ, lorsqu'elle voudra s'occuper ... mesures que dans l'état actuel des ...ses elle jugeroit nécessaires pour le ... de l'Eglise.*

Lorsque, après cette époque, le dé...t de Rome de M. Bunsen eut lieu, le baron de Buch présenta, ... qualité de chargé d'affaires prus..., au cardinal secrétaire d'état un ...port, adressé en date du 29 mars ... Sainteté par le chapitre de Co...e. Dans sa note, le chargé d'af... exposoit, au nom du gou...ement royal, que le chapitre de ...gne, *observant consciencieusement ...is du pays*, avoit eu recours à ...ême gouvernement pour faire ...ir à la cour papale le rapport ...tionné; que le même chapitre ... *et ne doit accepter une réponse ... puisse regarder comme telle, ... tant qu'elle lui aura été transmise ... la même voie*, et que d'un autre ... *le gouvernement est trop intéressé ...ême, par rapport au maintien de ...re public dans les provinces Rhé...s, à la réponse qu'il plaira au ...-Siége de faire à ladite lettre du ...tre, pour qu'il ne soit de son devoir ...ller attentivement à ce que la voie ... établie pour les communications ... la cour de Rome et les diocèses de ...russe soit strictement suivie.*

...s le rapport que l'on vient de ...tionner, le chapitre parloit de ... de l'abbé Spinelli, et élevoit ... lui les plaintes les plus vives, ... parce qu'il auroit déclaré que le choix que l'on avoit fait du doyen Husgen comme vicaire capitulaire étoit contraire aux règles du droit canon; que ce dernier n'avoit aucune autorité apostolique pour administrer le diocèse de Cologne; qu'il n'y avoit en aucune manière subdélégation des pouvoirs nécessaires de la part de l'archevêque, et qu'en conséquence la dispense accordée par ledit vicaire pour le temps de carême devoit être considérée comme nulle et sans effet. Le chapitre ajoutoit quelques explications pour justifier tant la concession de cette dispense que le choix du vicaire capitulaire.

Il a déjà été mentionné que ce rapport du chapitre métropolitain provoqué par l'acte de l'abbé Spinelli, dont le baron de Buch envoya avec la note du 29 avril copie au cardinal secrétaire d'état, n'étoit pas parvenu au Saint-Siége antérieurement au 28 dudit mois. Le Saint-Père daigna sans retard, dès le 9 mai, lui adresser un bref, dans lequel il annonçoit d'abord, que les deux lettres du 5 et du 19 décembre 1837, concernant le choix du vicaire capitulaire, ne lui étoient pas parvenues, qu'en conséquence l'écrit de l'abbé Spinelli ne pouvoit nullement, dans le sens dans lequel il étoit rédigé, être émané du Saint-Siége, et déclara ensuite que son contenu étoit presque tout-à-fait autrement conçu qu'il n'avoit été prescrit au nom du pape audit Spinelli; que par son intermédiaire le Saint-Siége avoit en effet voulu tranquilliser dans l'archidiocèse de Cologne les consciences des fidèles, et leur avoit à cet effet accordé pour le carême qui alloit commencer la même dispense que l'archevêque avoit con-

cédée l'année précédente, mais que du reste jamais l'abbé Spinelli n'avoit été chargé de porter un jugement quelconque sur l'administration du diocèse de Cologne dont le chapitre s'étoit saisi, ni sur le choix qu'il avoit fait d'un vicaire capitulaire ; *choses*, ainsi s'exprimoit le Saint-Père, *sur lesquelles nous nous sommes abstenus à dessein de porter aucun jugement, comme nous nous en abstenons même aujourd'hui, parce que nous ne pouvions connoître assez à fond toutes les circonstances du fait, ce qui étoit nécessaire pour apprécier la légitimité du droit.*

Sa Sainteté donna également à entendre que, faisant tout-à-fait abstraction d'une semblable question, et n'ayant en vue, en vertu de son apostolat qui s'étend sur le monde entier, que le bien-être spirituel des fidèles et l'exercice légitime de sa sainte juridiction, elle avoit souffert jusqu'à présent que la direction de l'archevêché restât dans les mains de celui qui avoit déjà été investi auparavant, et jusqu'à l'enlèvement violent de l'archevêque, des fonctions de vicaire-général. Pour lever ensuite tout doute et pourvoir d'autant plus efficacement au calme des consciences, le Saint-Père ajouta qu'il permettoit que M. Jean Husgen continuât à administrer l'archidiocèse de Cologne *en qualité de vicaire-général de l'archevêque Clément-Auguste*, jusqu'à ce que celui-ci fût rétabli dans son église, ou que le Saint-Siége en eût autrement disposé; bien entendu néanmoins que dans tous ses actes il conserveroit le susdit titre, et qu'en cas qu'il voulût faire usage des pouvoirs quinquennaux, il eût à exprimer la *subdelégation de l'archevêque*.

Cependant le Saint-Père ne mula pas ses scrupules sur les tes qui lui étoient déjà arriv divers côtés relativement à l de conduite que ledit doyen jusque là suivie dans l'adm tion du diocèse. Voilà pour ajouta qu'en lui demandant une lettre écrite en même compte de sa conduite, il lu aussi ordonné, non-seulem faire connoître son entière s sion au jugement apostoliq les livres d'Hermès, et d'exige soumission de tous les prêt l'archevêché, mais en outre pas s'éloigner dans la matiè mariages mixtes, de la form crite dans le bref de Pie VIII l'instruction y jointe du ca Albani.

(La suite à un prochain nu

NOUVELLES ECCLÉSIASTI

ROME. — Le Saint-Père est tour de son voyage à Saint-F est rentré dans sa capitale le en bon état de santé, et au des acclamations de la populat s'étoit portée à sa rencontr porte Saint-Jean.

PARIS. — Le samedi 11, heures, un service sera cél Saint-Roch pour M. Nour lettre suivante, adressée à M. de Saint-Roch, expliquera s ment la conduite de l'autorit siastique en cette circonstanc leurs des mesures ont été pr M. le curé de Saint-Roch pou tenir le bon ordre dans l'églis

« Paris, le 30 avril 18

« Monsieur le curé, en mêm que les artistes de l'Académie présentoient à vous, et vous dem de célébrer un service pour le l'ame de M. Nourrit, dont la m

dans les journaux de Naples, il
aussi auprès de moi des démar-
mêmes fins.
avez très-sagement pensé, mon-
curé, que vous ne deviez pas
sur vous la responsabilité de ce
ıvant d'avoir consulté l'autorité
e, qui a jugé elle-même la
ez délicate pour ne pas procéder
xamen sérieux. J'ai cru devoir
cet examen à M. le promoteur
e, chargé par office de veiller à
ion des règles ecclésiastiques.
fourni une pièce authentique
opie est déposée à mon secréta-
u rapport de M. le promoteur,
que les restes mortels de
it ayant reçu à Naples les hon-
la sépulture chrétienne, il est
ment à présumer, mais encore
croire que les supérieurs ecclé-
du diocèse de Naples n'ont pas
e dernier acte qui a terminé la
Nourrit comme étant de nature
iter l'application des règles de
ontre les suicides.
onséquence, je vous autorise,
le curé, à recevoir le corps de
it, lorsqu'il sera présenté à vo-
, comme on assure qu'il l'a été à
et à Lyon. Vous pourrez égale-
re célébrer un service; toutefois
ez deux précautions à prendre en
constance. Premièrement, afin
nir les commentaires et l'espèce
ale que l'erreur pourroit provo-
us aurez soin de faire connoître
e vous les motifs de la décision
rise et que je vous transmets.
nent, vous prescrirez les mesu-
saires pour que le service qui
en cette occasion, soit célébré
e la décence possible, sans per-
cune exécution de musique qui
endroit point à la majesté du
, et ne seroit point conforme à
escrivent les règles ecclésiasti-
es statuts du diocèse. Au reste,
à ce sujet, de la part de MM. les
e l'Académie Royale, les pro-
messes les plus rassurantes et les plus po-
sitives.

» Recevez, etc.

» Signé † HYACINTHE, archevêque de Paris. »

Le jour de la fête de l'Invention de la Sainte-Croix, on a établi dans l'église Saint-Sulpice le chemin de la croix. M. l'abbé Jammes, archidiacre et grand-vicaire, a béni les tableaux et prêché les stations. Une nombreuse réunion de fidèles s'étoit portée à cette cérémonie qui a été fort édifiante et qui s'est prolongée assez avant dans la soirée.

Une maison d'école appartenant à une fabrique, et affectée par elle, en vertu d'un ordonnance royale, à la tenue d'une école primaire et au logement des Frères des Ecoles chrétiennes qui la dirigent, doit être exemptée de la contribution foncière, comme bâtiment non-productif affecté à un service d'utilité publique. Cette maison doit être également exempte de l'impôt des portes et fenêtres, comme affectée à un service public d'instruction, pour la partie qui sert à l'école.

C'est ce qui a été décidé par arrêt du conseil d'état du 19 juin 1830 en faveur de la fabrique de la paroisse Saint-Epvre de Nancy, contre le conseil de préfecture de la Meurthe, qui, par arrêté du 24 mars 1837, avoit rejeté la demande de la fabrique, prétendant que l'école n'étoit point communale. Les ministres de l'instruction publique et des finances, consultés sur la question, avoient été favorables à la fabrique.

M. l'évêque de La Rochelle vient de donner la confirmation dans les cantons d'Aulnay et de Matha, près Saint-Jean-d'Angely, que l'on regardoit comme les moins religieusement disposés du diocèse. Son passage dans

ces contrées a été comme un triomphe pour la foi. A Fontaine, près de mille personnes, dont 400 hommes, ont été confirmées. L'empressement étoit si grand que le prélat et les prêtres qui l'accompagnoient ont été obligés de confesser. A Beauvais, les autorités, qui depuis long-temps n'avoient pas mis le pied à l'église, ont entendu avec recueillement la messe célébrée par M. de Villecourt. Environ 300 personnes y ont reçu la confirmation. A Neuvic, le conseil municipal, la garde nationale, tambour en tête, sont allés à la rencontre du prélat; plusieurs salves d'artillerie ont témoigné de la vive allégresse des habitans, et un nombreux clergé rehaussoit, par sa présence, l'éclat de la cérémonie. Partout M. l'évêque a montré sa douceur et sa charité. Malgré la fatigue de chaque cérémonie, il se plaisoit à consacrer plusieurs heures à bénir les petits enfans, puis les pères et les mères, et adressoit à tous des paroles pleines d'onction.

M. l'abbé Hervieu, ancien principal du collége de Falaise, chanoine honoraire de Bayeux et de Séez, a publié un *Précis des preuves qui établissent la divinité de la religion catholique*, in-8° de XIV et 26 pages. C'est une espèce de sommaire des instructions qu'il faisoit à ses élèves à Falaise. Il a voulu montrer l'unité de la religion sous l'ancienne loi et sous la nouvelle; il expose rapidement les grands faits qui en montrent l'unité. Il a cru que ce résumé seroit utile à la jeunesse, que les longs ouvrages effraient, et rappelleroit à plusieurs des vérités qu'on est trop porté à oublier dans le tumulte du monde et des affaires.

L'existence de Dieu, la création de l'homme, la promesse d'un Sauveur faite aux patriarches, l'alliance avec Abraham, les prophéties et les figures de l'ancien Testament, la délivrance du peuple hébreu de la servitude de l'Egypte, la loi don[née] sur le mont Sinaï, toutes ces vérit[és] et ces faits s'enchaînent. Le Me[ssie] vient remplir les anciens oracle[s]; tout est miraculeux dans sa vie et [sa] mort. Il vient satisfaire à la just[ice] divine pour le péché, et dissiper [les] ténèbres qui couvroient la face de [la] terre. Le christianisme s'établit d[ans] le monde sans aucun moyen huma[in], ou plutôt contre tous les moyens h[u]mains. Les apôtres et les mart[yrs] triomphent des passions et [des] puissances. L'Eglise s'étend et c[hez] les peuples civilisés et chez les n[a]tions barbares. Elle traverse les [siè]cles au milieu des persécutions [et] des orages. Elle proscrit les erre[urs] et se maintient constamment av[ec la] protection de son fondateur.

Mais si la religion est vr[aie,] l'homme doit y conformer sa c[on]duite; ce n'est point une si[mple] théorie; il faut se conformer à [ses] préceptes comme à ses dogmes.

Telle est la conclusion de l'au[teur.] C'est une très-bonne idée que d'a[voir] ramassé tant de choses en quelq[ues] pages. Puisse ce précis remplir [les] vues du pieux auteur! Sa broch[ure] se trouve à Falaise chez Brée.

M. l'évêque de Montpellier a[voit] donné dès le 23 mars un mande[ment] pour ordonner une quête en fa[veur] des victimes du tremblement de te[rre] de la Martinique. La quête fut [an]noncée le jour de Pâque, et eut li[eu] le dimanche de *Quasimodo*.

Le 23 avril, à six heures du s[oir], M. l'évêque de Nîmes est arrivé [à] Castillon. Une nombreuse process[ion] avoit été un quart de lieue à sa re[n]contre, avide de voir, pour la pre[mière] fois, le premier pasteur du di[o]cèse et de recueillir ses bénédictio[ns]. Le prélat s'est rendu immédiateme[nt] à l'église où il a adressé aux fidè[les] des paroles d'édification; il est e[n]suite allé visiter le champ du repo[s]

s'agenouiller devant la croix de lieu funèbre. De retour à l'église, a donné la bénédiction du très-t Sacrement. Le lendemain, prélat a célébré la messe, donné la mmunion aux fidèles, fait le caté-me aux enfans et administré le rement de la confirmation. A e de cette cérémonie, M. l'évê-e a présidé à l'érection d'une nde croix en fer, qui a été plan-e devant la porte de l'église. Le ux et vénérable prélat s'est ar-é à Bessège pour en bénir les ate-s.

M. l'abbé Ogerdias a été récem-nt enlevé au clergé du diocèse de ulins. Ordonné prêtre avant 93, Ogerdias n'hésita pas à sacrifier le ur de la patrie au devoir de sa science. Il s'exila volontairement s le Piémont, où une famille ho-ble l'accueillit avec empresse-nt, et lui confia l'éducation d'un e enfant. Là, il auroit trouvé le s et le bonheur, si un prêtre pou-voir avec indifférence la foi s'é-e dans sa patrie. Sans cesse il t pour elle ; il soupiroit après le ment heureux où il pourroit lui nsacrer les ardeurs de son zèle. fin ses vœux furent exaucés, il put trer en France, et on lui confia dministration de la paroisse de nt-Pierre-Laval. Pendant près trente ans, son ambition se na à y faire fleurir cette foi qu'il it confessée dans l'exil. Il eut le nheur de voir le succès répondre son dévoûment. Homme d'un mmerce agréable, d'une foi vive de bon conseil, il maintenoit l'u-n dans les familles qu'il visitoit gulièrement.

En 1833, des infirmités toujours issantes vinrent rompre les liens une affection mutuelle. Il fit agréer démission ; et après avoir donné à paroisse, comme dernier gage e sa tendresse, un prêtre formé par l'un des plus dignes pasteurs de ce diocèse, il se retira à Cusset, dans le sein de sa famille. C'est là qu'il a vécu encore six années, édifiant par sa patience, sa simplicité, sa vie toujours active et ses autres vertus, tous ceux qui venoient visiter le *pauvre hermite*, pour redire son expression familière. Sa mort a été aussi douce que ses jours avoient été pleins. (*Gaz. du Bourbonnais.*)

A Termonde, ville de 7 à 8,000 ames en Belgique, une société de jeunes gens a érigé, il y a à peine six mois, une bibliothèque catholique, et depuis ce temps ils ont donné en lecture près de 2,000 volumes. On a aussi dernièrement établi une bibliothèque du même genre à Ypres, et il est question d'en former une à Saint-Nicolas. Bientôt, si ce zèle se propage, chaque ville de Belgique aura sa bibliothèque.

On réimprime en Belgique la traduction française des *Heures de dévotion* (*Stunden der Andacht*) qui circulent en Allemagne depuis long-temps. Le premier volume de l'ouvrage, qui doit en avoir huit in-8°, a même déjà paru. Comme c'est aux catholiques que s'adresse spécialement cette publication et que l'on compte sans doute pour le succès de l'entreprise sur leur empressement à y souscrire, nous regardons comme un devoir de les avertir que les *Stunden der Andacht* appartiennent à la même catégorie que le petit livre si connu d'Eckartshausen et qu'elles ont été censurées comme celui-ci. Au lieu d'entrer dans beaucoup de détails pour montrer quelle dévotion singulière et peu catholique veut inspirer aux fidèles le parti mystico-rationaliste qui a son siége et ses adeptes en Allemagne, même dans le clergé, nous offrirons à nos lecteurs la traduction du jugement porté sur les *Stunden der Andacht* par

e protestant Menzel, écrivain bien onnu par ses travaux historiques et ittéraires, auteur d'une *Histoire des Allemands* généralement estimée pour la grâce du style et l'étendue des idées. La légèreté de style qui règne dans cet extrait convenoit au genre de polémique que les penseurs allemands de toutes les confessions semblent avoir adoptée contre les productions de l'école de Zschokke. Il est d'ailleurs plus propre que tout autre à faire comprendre aux gens du monde combien ils se tromperoient en adoptant comme absolument bons des livres condamnables et condamnés. Voici donc comment s'exprime Menzel sur les *Stunden der Andacht*, dans son ouvrage sur la *Littérature allemande* (T. 1, p. 253 et s.)

« L'ouvrage capital, la vraie Bible de notre littérature d'édification et d'entretiens religieux est malheureusement trop connue par le monde. Ce sont les *Heures de dévotion* (*Stunden der Andacht*). A leur apparition elles furent condamnées par toutes les ames réellement pieuses de toutes les confessions, comme une bible de Satan, tandis que de son côté la troupe nombreuse des indifférens et des demi-croyans les accueillit avec joie, parce qu'elles lui sembloient le pont aux ânes le plus large et le plus commode qui eût encore été jeté sur le ciel. Elles sont redevables de leur célébrité à leurs amis aussi bien qu'à leurs ennemis. Elles sont en effet un livre important, et, si la platitude est le lot de l'esprit mauvais, elles ont droit à être proclamées digne et légitime progéniture de cet esprit. L'auteur est Zschokke bien connu à la ronde comme faiseur de livres. On dit qu'elles ont été écrites par le prêtre catholique Keller et que Zschokke s'est contenté de les revoir. Il importe peu; Keller n'étoit qu'un disciple et un champion de Zschokke; il est le premier qui s'imposa la triste tâche de faire passer le rationalisme du Nord dans le sud de l'Allemagne; c'est pourquoi il devint le centr autour duquel coururent se grouper to à la fois les débris des rejetons de l'ill minisme de Bavière et les jeunes ratio nalistes sortant de Heidelberg et d Leipzig. » (*Courrier de la Meuse.*)

L'*Observateur du Jura* répondant un article de la *Gazette universelle* s les bienfaits que la réunion de pays avec Berne lui a procurés, entr'autres :

« Les argumens qu'on oppose Jura, dans l'article que nous venons lire, ne sont rien moins que conclu D'abord, pendant tout le temps de qu'on rappelle notre *misérable* agr tion à notre *chère France*, c'est-à-dire pnis la création du gouvernement i rial, jamais il n'a été question d'arti de Bade, réprouvés par le chef de glise catholique et qu'une majorité p testante, hostile à nos croyances, loit nous imposer. Comment pourri nous avoir de l'attachement pour qui vouloient nous humilier par schisme ou une hérésie? Jamais da conseil d'état de l'empereur et roi, mais dans les assemblées législatives majorité protestante n'a écrasé une norité catholique. Jamais de nombre bataillons armés et prêts à faire la gue ne sont venus fondre sur une populati inoffensive, calme et paisible, à rai de ses sentimens religieux. Jamais légitimes pasteurs n'ont été emprisonn mis au secret, persécutés et exilés. mais on ne retint leurs salaires légiti ment dûs. Jamais l'évêque de Strasbo (nous faisions alors partie de ce dioc jamais l'autorité civile n'ont révoqué, laissé mourir en exil nos dignes pastr surtout après avoir été déclarés *inno* par une cour suprême. Jamais ils n'o placé à la tête d'une grande paroisse nouvel administrateur qui n'a pas la co fiance de la grande majorité des fidèl Jamais ils n'ont repoussé le vœu haut ment prononcé d'une population qui de mandoit respectueusement un nouve

[q]ui devoit remplacer celui que [en]nemis du nom catholique lui [e]nlevé. Voilà les avantages dont [jou]issons quant au spirituel. »

[L]undi 11 février, l'église de [Saint-J]oseph à Philadelphie a été [bénit]e par M. Kenrick, coadju[teur] administrateur du diocèse. [La céré]monie commença à six heures [du mati]n. M. Conwell, évêque titu[laire,] assistoit, ainsi que M. Hu[ghes, c]oadjuteur de New-York, le [P. M]ulledy, provincial des Jésui[tes, qu]atorze ecclésiastiques des dif[férente]s églises de la ville, et dix étu[diants d]u séminaire de Saint-Charles. [Après l]'évangile, le docteur Hughes [pronon]ça un discours analogue à la [cérém]onie. Le soir, les vèpres furent [chanté]es. L'église étoit éclairée par [le gaz]; c'est la première fois qu'on a [employé] ce moyen en Amérique.

[L'ég]lise a 75 pieds de long sur 65 [de lar]ge, avec un plafond plat orné [de st]uc et haut de 35 pieds. La nef [et les] bas côtés contiennent 104 [bancs.] Les galeries peuvent tenir [...] personnes, et sont soutenues [par] colonnes d'ordre ionique. [Au]x côtés du sanctuaire, sont [deux] chapelles dédiées à la sainte [Vierg]e et à saint Louis de Gonzague. [Le m]aître-autel est sous l'invocation [de Sa]int-Joseph comme dans l'an[cienn]e chapelle. Il est en marbre de [...]re et d'Egypte. Le tabernacle [est au]ssi de marbre.

[Le] terrain occupé par l'église [Saint-]Joseph doit être cher aux ca[tholiq]ues du pays. C'est là que leurs [pères] se réunissoient dans les pre[miers] temps sous un toit humble et [obsc]ure, quand leur foi étoit encore [mécon]nue. En comparant l'état ac[tuel] avec les anciennes entraves, on [ne pe]ut que se féliciter de l'heu[reux] changement qui s'est fait dans [l'opin]ion à l'égard des catholiques.

[Un] journal américain, *The Catholic Miscellany*, annonce qu'une demande a été présentée au Saint-Siége par M. l'évêque du Kentucky pour transporter son siége de Bardstown à Louisville. Cette dernière ville est beaucoup plus importante par sa position et par son commerce. Elle a deux églises en briques, l'une desservie par trois prêtres, et l'autre pour les Allemands, et qui a aussi un prêtre résident. Cette ville possède une maison d'asile et l'hôpital de Saint-Vincent: un prêtre est chargé de les desservir. Si l'évêché étoit transporté dans ce lieu, on y bâtiroit sans doute une cathédrale, qui seroit un monument du zèle des catholiques et un ornement de leur ville.

Le gouvernement des Etats-Unis s'est montré dernièrement fort sévère pour les Indiens Pottowatomies qu'il a forcés de s'exiler au loin. On avoit espéré qu'il feroit une exception pour cette tribu devenue chrétienne et chrétienne fervente, qui avoit pris les coutumes des blancs, et qui consentoit à être gouvernée par les mêmes lois que les autres tribus tolérées dans l'Union. Mais malgré leurs désirs et leurs demandes, ils ont été obligés de se retirer au loin dans l'ouest. M. Badin avoit commencé cette mission en 1830, et avoit baptisé 200 de ces Indiens. M. de Seilles qui lui succéda, en instruisit et baptisa environ 800 en quatre ans. Après la mort de M. de Seilles à South-Bend, au commencement de 1837, M. Petit fut envoyé de Vincennes pour prendre soin de ces bons sauvages. En moins d'un an il apprit leur langue, et conquit leur affection. Il leur promit de ne pas les abandonner, à moins qu'ils n'eussent un autre prêtre. Ce ne sera pas la même chose, lui disoit un vieil Indien, vous êtes à moitié Pottowatomie. M. Petit les accompagna dans leur route vers la rivière Osage,

où ils sont à présent établis. Là, il trouva que les Jésuites auxquels le Saint-Siége a confié le soin des missions pour les Indiens dans leurs nouveaux établissemens au-delà du Mississipi, avoient pourvu aux besoins de ces émigrans. Le Père Hooker qui connoissoit déjà la langue Ottawa, étoit sur les lieux, et reçut avec affection les Indiens de M. Petit. Malheureusement celui-ci avoit contracté pendant le voyage une fièvre qui l'avoit épuisé. Plus de trente de ses Indiens, surtout femmes et enfans, en étoient morts, et lui-même succomba à la fatigue, comme nous l'avons dit.

M. l'abbé Grooff, préfet apostolique de la colonie de Surinam, qui, après une absence de treize ans, est revenu en Hollande pour les intérêts de sa mission, a été reçu partout avec la considération et le respect dus à son zèle et à ses travaux apostoliques dans la mission qui lui est confiée. Ses compatriotes admirent surtout la charité sans bornes avec laquelle il se dévoue, comme nous l'avons déjà publié dans ce Journal, aux malheureux qui, atteints d'une espèce de lèpre incurable, vivent séparés de leurs concitoyens, et relégués à quarante lieues de la ville de Paramaribo. M. Grooff a eu la consolation de s'adjoindre un jeune missionnaire qui montre les meilleures dispositions. C'est M. l'abbé Kempkes, âgé de trente ans, natif des environs de la ville de Xanten, membre du clergé de la Hollande. Il a reçu le diaconat le saint jour de Noel, au séminaire de Warmond, à la messe pontificale, et la prêtrise le jour de l'octave de l'Epiphanie, en présence d'un grand nombre de zélés protecteurs des missions d'outre-mer. M. Grooff assistoit à cette cérémonie dans laquelle il faisoit la fonction d'archidiacre et présentoit à la prêtrise son futur coopérateur. L'extérieur seul de M. Grooff comman
respect. Il s'est fait entendre
différentes églises, et toujours
grande édification. Le second di
che de l'Epiphanie, fete du saint
de Jésus, M. Kempkes a chan
premiire messe à Wassenaar, gr
paroisse aux environs de La H
laquelle a voulu assister M. l
que de Curium, en sa qualité de
cureur des missions d'outre-me
20 février dernier, les deux mi
naires se sont embarqués au H
pour Paramaribo, où ils espér
arriver vers la fin du Carême. L
tour de M. le préfet apostolique
soulageant sa tendre sollicitude
ses ouailles, mettra fin aux i
tudes que leur occasionnoit l'a
de leur père, ainsi qu'elles l'
lent constamment.

POLITIQUE, MÉLANGES,

Il se peut très-bien que M. G
l'Ain) soit dégoûté, pour sa part, d
sition précaire qu'il a consenti à p
dans le ministère où le pouvoir
actuellement déposé. Mais il est p
fâcheux qu'il ait eu l'idée de d
deux fois de suite à la tribune, q
de ceux qui ne regardent point
ministration comme sérieusement
située. Cela ne pouvoit être bon q
foiblir et à la déconsidérer en pure
non-seulement aux yeux des partis
demandent pas mieux que de nier l
tence du pouvoir, mais aussi aux y
tout le corps des fonctionnaires p
et des agens subalternes de l'autorit
quels ont souvent besoin de savoir
les regarde pour être encouragés
l'accomplissement de leurs devoirs.

En effet, quel zèle, quelle consi
tion et quel respect peut-on attend
tout un monde de subordonnés, au
on apprend qu'ils n'ont point de
sérieux pour les stimuler, ni pour les
compenser ou les disgracier ? Ce n'est
seulement les mettre à l'aise sur le p
de l'obéissance et de la soumission ;

'agir en sens contraire des or-
instructions qu'ils peuvent re-
sque les directeurs et les juges
e leur conduite, se donnent
, pour des hommes de pas-
opposition présumée avec l'es-
ux qui doivent être appelés
mt à l'autre à les remplacer. Il
que depuis la déclaration
épétée de M. Girod (de l'Ain),
e se trouve encore plus atténué,
et plus difficile qu'il ne l'étoit
. Sans doute il est beau d'être
mais ceci est trop.

---

pas dans notre pays seulement
nistres du régime représentatif
faire pour disputer leur vie à
rtis qui les attaquent. Ils suc-
la fois en Espagne, en Portu-
ance et en Angleterre. Si quel-
étonne, c'est que le métier ne
core jugé assez rude pour n'ê-
recherché, pour ne point ef-
ateurs.

leterre, dans le plus expéri-
gouvernemens contitution-
inistres perdent la tête comme
ils se voient réduits à jeter le
rre de désespoir. On y renon-
toins, à la vue des scènes d'agi-
le désordre que l'esprit révolu-
y multiplie de tous côtés. Il
pe point de grandes villes où
ne soit dans la rue sous quelque
d'insurrection, demandant des
des chartes, et jusqu'à des
s nationales; promenant des pé-
vêtues d'un million de signatu-
ées autour d'un cylindre de
ds de circonférence, et traînées
charriot aux yeux du peuple;
plus menaçant dans son espèce
lèbre cheval de Troie, quand on
ce que l'explosion d'une pa-
mbe peut produire d'incendies et
s.

rid, c'est la garde nationale, les
la municipalité qui tracent au
gouvernement de Marie-Christine la li-
gne révolutionnaire qu'il doit suivre. A
Lisbonne, l'ordre politique est encore
plus renversé; et c'est la royauté qui se
trouve au bas de l'échelle sociale. Nous
n'avons pas besoin de dire à quoi le ré-
gime constitutionnel réduit chez nous le
mouvement et la marge de la puissance
publique; et quelle est la place qu'un mi-
nistère, quel qu'il puisse être, occupe
maintenant dans les idées, sous l'ordre
de choses qui régit la France.

Lorsqu'on cherche à se rendre compte de tous ces faits et de leur objet, il est impossible de les attribuer au besoin de liberté, qu'on leur assigne généralement pour cause; car il est aisé de comprendre que ce n'est pas la liberté qui manque aux peuples chez lesquels ces choses se passent. La preuve qu'ils ne sont que trop libres, c'est que leurs gouvernemens ne le sont pas assez pour pouvoir combattre l'anarchie et répondre de l'ordre public. Il nous semble qu'on seroit plus près de la vérité en disant que tout ce qui se passe est une lutte entre la non-propriété et la propriété. L'exemple en est donné par des gens qui possèdent, mais qui aspirent à posséder davantage; et il est naturellement suivi par les gens qui ne possédant rien, aspirent à posséder quelque chose. Ce qui fait qu'on s'alarme peu, ou qu'on ne devine point à quoi tendent les idées révolutionnaires, c'est qu'en voyant à la tête de cette guerre contre la propriété, des hommes qui ont plus ou moins de fortune à perdre, on ne se figure pas qu'il y ait du risque à les imiter et à les suivre dans leur marche téméraire. Seulement on oublie que l'ambition et l'esprit de cupidité qui les aveuglent les portent à vouloir augmenter leur part, comme ceux qui n'ont rien sont portés à vouloir s'en faire une. Mais il n'en est pas moins vrai que c'est-là le fond de la maladie qui travaille les sociétés dans tous les pays dont l'état constitutif favorise les chances de révolution par où l'on peut mettre le pied dans le domaine d'autrui.

PARIS, 10 MAI.

La chambre des pairs a entendu aujourd'hui la lecture de la proposition du baron Mounier; elle a pour titre : *Projet de loi relatif à l'ordre royal de la Legion-d'Honneur*. Les principales dispositions portent que le nombre des grands-croix ne pourra dépasser 50, celui des grands-officiers 100, celui des commandeurs 800, celui des officiers 1.000, celui des chevaliers 15.000. Les princes et membres de la famille royale, ainsi que les étrangers, ne compteront pas dans ces nombres. Nul ne pourra obtenir un grade s'il n'est depuis quatre ans titulaire du grade inférieur; nul ne sera nommé chevalier à moins qu'il n'ait vingt-cinq ans de service dans les fonctions civiles, ou vingt ans dans le service militaire; sont exceptés les services éminens, les actes de dévoûment et de courage. La proposition prise en considération à l'unanimité, sera discutée mardi dans les bureaux.

— La chambre des députés a terminé aujourd'hui la discussion sur la proposition de M. Mauguin. MM. Béchard, Billaut et Bugeaud ont été entendus. Le président a donné une nouvelle lecture de la proposition. (Elle se trouve dans le numéro de l'*Ami de la Religion* du 4 mai, au commencement des nouvelles de Paris.) Comme on avoit demandé la division, le président a mis aux voix le premier paragraphe, qui a été pris en considération. Les autres ont été rejetés. La chambre se réunira demain dans ses bureaux pour l'examen de la proposition de M. Mauguin.

— Le ministre des finances a décidé que le droit de 15 fr. par 100 kilogrammes de sucre brut, établi par l'art. 2 de la loi du 18 juillet 1837, ne sera appliqué qu'aux produits de betteraves récoltées en 1839.

— Au 30 avril, le montant des souscriptions réalisées pour les victimes du tremblement de terre de la Martinique, s'élevoit à 156,880 fr. 40 c.

— On lit dans une correspondance de la Martinique du 17 mars que le neur, M. de Moges, a transpor soirement son quartier général tation domaniale du Fonds S ques, pour abandonner aux oc résidence du Fort-Royal, qui s'ét vée endommagée lors du trem de terre.

— Le colonel Delarue, attach major du ministre de la guerre, pour l'Afrique avec une mission.

— Le lieutenant-général con lin, grand-officier de la Légio neur, vient de mourir à Paris.

— M. le comte Charles de Mai de feu M. le duc de Maillé, est n

— Le numéro du *Corsaire* d che a été saisi.

— Les nommés Marmot, s Billard, corroyeur, Bremant, m et Prets, ébéniste, ont comp credi devant la police correct comme ayant pris part aux déso ont eu lieu, le mois dernier, à Saint-Martin et à la Porte Sai Marmot a été condamné à 50 mende, Billard à cinq jours d Bremant à dix jours, et Port mois de la même peine.

— Les nommés Didier, garç cher, âgé de vingt ans, et D carrier, âgé de trente ans, so d'être les auteurs d'un incend éclaté une de ces nuits der Bercy, ont été mis mercredi en restation.

— M. Cabrié, officier de l'U censeur des études au collége Rouen, est nommé censeur des collége royal de Versailles, en r ment de M. Sandras, qui a reç tre destination.

— Le colonel François, du gne, vient d'être mis en non ac suite d'un différend avec l'admi de la guerre. D'après une no par le *Moniteur*, et signée Cul colonel François auroit trouvé de ligne, qui doit se rendre à B envoyé trop loin.

énéral Demarçay n'a point été
ɔoplexie. Il est seulement atteint
che pulmonaire.
iévée, qui fut attaché à la ré-
a *Journal des Débats*, vient de
'âge de 69 ans.
rissol-Thivars, directeur de la
et de l'éclairage, écrit à un
our démentir la nouvelle de sa
annoncée hier par plusieurs

VELLES DES PROVINCES

Closets, ingénieur en chef
ement de la Meuse, vient de
bitement.
aisse d'épargne d'Amiens a reçu
mme de 6,889 fr., et remboursé
,590 fr. 45 c.
caisse d'épargne de Nantes a
mai, 15,897 fr., et remboursé
84 c.
exposition de tableaux va avoir
oulins. Elle commencera le 15
finira le 31 août.
yon, il y a en ce moment fort
vité dans les fabriques.
Bocher, nouveau préfet du
arrivé à Auch le 2 mai.
collége du 3e arrondissement
du Gers est convoqué à Lec-
pur le 2 juin, à l'effet d'élire un
le place de M. de Salvandy qui,
etoure et Nogent-le-Rotrou, a
r cette dernière ville.
dicateur marseillais du 4 an-
rrivée de M. le maréchal Macdo
arseille.
Carenne, substitut à Mont-de-
est nommé juge à Saint Sever.
cours de l'école de droit de
ont été suspendus à la suite de
ésordres.

EXTERIEUR.

OUVELLES D'ESPAGNE.

apports officiels du général Ma-
bliés dans un bulletin extraordi-
te la date du 1er mai, rendent compte jour par jour des engagemens qui ont précédé et accompagné la prise de Ramalès et de Belascoain, par l'armée d'Espartero. Quoique les forces numériques des carlistes fussent inférieures de plus de moitié à celles des christinos, on ne s'en est point aperçu à la chaleur et à la durée de chaque action. Chaque pied de terrain a été défendu avec acharnement, et toutes les positions disputées sont restées teintes du sang des deux partis. Maroto élève la perte de l'ennemi à plus de 1,000 hommes, et il convient que la sienne a été forte également. Il cite parmi les officiers supérieurs qui ont reçu de graves blessures *l'intrépide brigadier Tarragual* et Ibero.

— D'après un bruit vague répandu sur la frontière, de nouveaux et sérieux engagemens auroient eu lieu le 1er mai entre les deux armées, et l'avantage seroit resté aux christinos. Suivant les mêmes rumeurs, don Carlos auroit été blessé, et Maroto se seroit vu forcé d'évacuer Balmaseda. On n'a point d'informations qui autorisent à démentir ces derniers bruits. Seulement, on connoît l'exactitude et la promptitude du télégraphe dans ces sortes de cas; et on sait qu'il gagne les courriers ordinaires de trois jours de vitesse, quand il a de bonnes nouvelles à donner des affaires de Marie-Christine. Or, il n'a point encore annoncé celle-là; c'est tout ce que nous en pouvons dire pour le moment.

— Après avoir fortement lutté pour arrêter la mesure de dissolution des cortès, et la chute du ministère, le général Alaix, ministre de la guerre, se trouve maintenant trop heureux de pouvoir accepter le commandement de l'armée du centre, en remplacement du général Van Halen.

Le désarmement continue en Belgique.

— Le général polonais Skrzynecki doit, dit-on, quitter Bruxelles pour aller se fixer à Londres.

— Lord Melbourne a présenté le 6 à la

chambre des lords un message de la couronne sur l'union législative des deux Canadas. Cette mesure avoit été précédemment portée à la chambre des communes.

— Au commencement de la séance des communes du 6, M. Abercromby a déclaré que l'état de sa santé lui imposoit l'obligation de se démettre de la présidence. Lord John Russell et sir Robert Peel ont pris alors la parole pour rendre un touchant hommage à son impartialité; puis l'ordre du jour a appelé la reprise des débats sur le bill de la Jamaïque. M. Maclean s'est élevé avec force contre la conduite du ministère vis-à-vis de cette colonie. Il a parlé des mesures irritantes employées par le cabinet qui auroit dû faire un appel aux voies de conciliation. Après avoir entendu plusieurs autres orateurs, la chambre a passé au vote. Le bill n'a été adopté qu'à une majorité de cinq voix.

— Dans la soirée du 6, le ministère de lord Melbourne a donné sa démission en masse.

— La reine a appelé le 8 le duc de Wellington et ensuite sir Robert Peel.

— On assure que la pairie va être donnée au président démissionnaire de la chambre des communes.

— La reine a nommé le comte d'Uxbridge lord chambellan, en remplacement du marquis de Conyngham, démissionnaire.

— Plusieurs réunions de chartistes ayant eu lieu à Londres, le lord-maire a fait afficher une proclamation pour prévenir le retour de ces assemblées turbulentes.

— D'après une feuille de Londres, on a conduit dans la prison de Liverpool huit chartistes qui exerçoient des habitans de Manchester au maniement des armes.

— Les chartistes se sont livrés à de graves désordres dans la petite ville de Llanidloes.

— Le 30 avril, un rassemblement d'ouvriers orfèvres a eu lieu à Pforzheim, dans le grand duché de Bade du réglement sur le temps du t vitres des boutiques de sept fab été brisées. Un détachement c est venu rétablir l'ordre dans ç

— L'assemblée générale de Hanovre prorogée le 2 mars quée pour le 28 mai.

— L'empereur et l'impérat triche quitteront Vienne le 3 rendre à Presbourg.

— A New-York, le 12 avr connoissoit pas encore la dé gouvernement de Mexico au traité du 9 mars, et l'on parois dre qu'il ne trouvât des prétext pas terminer une affaire dont l' est si préjudiciable au commer

— Les nouvelles de New-Y tent que les différends à p frontières du Canada sont t les difficultés ont été arrang miable, et les deux partis or tirer leurs troupes du territo tige.

— Les nouvelles d'orient jours favorables au maintien de

CHAMBRE DES PAIR

(Présidence de M. Pasqu

Séance du 8 mai.

Le président procède au re ment des bureaux formés le 4 a cette opération, le baron Mo met à M. Pasquier une prop loi. L'ordre du jour appelle u du comité des pétitions. La renvoie à la commission charg miner le projet de loi sur la littéraire une pétition de cent de Paris, dont le but est de fa dérer, au moyen d'un amende projet dont nous venons de p surpation des titres de livres co trefaçon. Une pétition réclama tout projet de loi qui tendroi menter les droits établis sur le digène est renvoyée aux min commerce et des finances. Une faveur des sucres coloniaux est aux ministres des finances, du c et de la marine. Après s'être

quelques pétitions, la chambre
ans ses bureaux pour leur or-
et l'examen de la proposition
Mounier. A quatre heures un
séance est reprise. Le prési-
lame le résultat des nomina-
4ᵉ et 7ᵉ bureaux ont nommé
les ducs d'Orléans et de Ne-
proposition de M. Mounier,
par les bureaux, sera lue et
vendredi en séance publique.

MBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 8 *mai.*

te, l'un des vice-présidens,
fauteuil à deux heures un
garde des sceaux et les minis
térieur, des affaires étrangères,
es, de la guerre et de la ma-
présens. La chambre annule l'é-
général Meynadier, à Florac
ttendu que ce général avoit le
ement militaire de la division,
mois ne s'étoient point écoulés
démission. Le ministre de l'in-
résente divers projets d'intérêt
uinze autres relatifs à des sépa-
changemens de limites de com-

du jour est la discussion sur la
nsidération de la proposition
faite par M. Mauguin. M. de
ne de la longueur de la crise
lle, de l'espoir d'un résultat
donné vainement et à plusieurs
la chambre. « C'est à la suite de
, dit-il, qu'a surgi la proposi-
e adresse, qui, loin d'activer les
s du pouvoir, a opéré sur lui
n narcotique. Depuis lors on
rmi pour attendre des lumières
discussion, soit de je ne sais où. »
éloge des membres de la gau-
selon M. de Sade, ont tout fait
enir les difficultés sans vouloir
part au butin, parce que le
arrivera bientôt pour eux n'é-
encore venu, l'orateur vote
prise en considération de la
n.

Lamartine croit avec M. de
le pays souffre, que les affaires
venir, ni sécurité, que a France
découverte au dehors; mais il
s que l'adresse soit de nature à
faire cesser les impossibilités parlemen-
taires qui font languir le pays. D'après
M. de Lamartine, l'adresse rendra les em-
barras plus difficiles. Si elle est violente,
la chambre se divisera en deux parties
avec une majorité incertaine de cinq ou
six voix. Si l'adresse au contraire sup-
porte des amendemens, alors on aura
une manifestation hypocrite qui grossira
les ténèbres de la situation, sans former
encore une majorité. La couronne, ajoute
l'orateur, plus en droit que la chambre
de faire une adresse, pourroit dire à l'as-
semblée : « Comment me demandez-vous
de répondre à une interrogation dont
vous seuls pouvez avoir le secret et la ré-
ponse? » L'adresse seroit en outre inju-
rieuse et injuste. Elle feroit peser sur la
couronne vis-à-vis du pays des retards
qu'on sait n'être point du fait de la cou-
ronne. M. de Lamartine passe en revue
les diverses phases de la crise ministé-
rielle et se trouve plusieurs fois inter-
rompu par MM. Thiers et Odilon-Barrot.
Arrivé à la combinaison centre-gauche,
M. de Lamartine rappelle avec éloge ce
qu'a dit, à cette occasion, l'ancien prési-
dent de la chambre.

M. DUPIN. Je n'ai pas tout dit.

Comme M. de Lamartine annonce qu'il
va suppléer aux omissions de M. Dupin,
M. Glais-Bizoin l'engage à parler des
quatre visites au château. L'ancien prési-
dent répond avec force que c'est-là une
imposture.

M de Lamartine continue l'exa-
men de la combinaison centre-gau-
che pur, et s'étonne que M. Dupin, qui,
malgré toute sa capacité, n'étoit pas le
ministre né de la justice, fasse rompre la
combinaison en annonçant sa retraite.
C'est, dit l'orateur, qu'on s'est enfin
aperçu qu'on n'avoit point de majorité.
Le manque de majorité a rompu la com-
binaison avec MM. Thiers, Dufaure. Du-
pin, etc., comme il a fait disparoître les
précédentes combinaisons. M. de Lamar-
tine parle maintenant de l'opposition qui
se manifeste dans le pays, de la presse,
qui, disciplinée au service des passions,
égare les esprits en attendant qu'elle ap-
pelle les réactions. « Prenons garde de
devenir nous-mêmes, dit M. de Lamar-
tine, les instrumens de ce parti agita-
teur, et bientôt après son esclave et ses
victimes. Jamais ces empiétemens de pou-

voir qu'il nous souffle n'ont profité aux corps délibérans; ils n'ont profité qu'aux ambitieux qui les inspirent pour les exploiter. Voyez en Angleterre ce long parlement empiétant, attaquant, démolissant, de jour en jour, sous Charles Ier, puis cédant ensuite lâchement à ceux qui l'ont soulevé, servant d'abord les passions fanatiques du peuple, puis Cromwell, puis Lambert, puis Monk, et venant enfin insensiblement s'anéantir sous les pieds de la restauration et de Charles II! »

M. Dubois (de la Loire-Inférieure), fait l'éloge de la presse qui s'est disciplinée, dit-il, sous la bannière des diverses partis de la chambre. L'orateur, qui pense qu'on peut former une majorité sans qu'il soit besoin de recourir à une nouvelle dissolution, vote pour l'adresse.

Le garde des sceaux répond au préopinant, qui a considéré le ministère provisoire comme un obstacle, que lui et ses collègues ont accepté leur mission par dévoûment, et pour ne point laisser les affaires du pays en suspens.

M. Lanyer trouve le projet d'adresse inconstitutionnel, et s'il devoit être voté dans les termes proposés par M. Mauguin, il combattroit de toutes ses forces son adoption.

M. Garnier-Pagès parle dans le sens de M. de Sade.

LE GÉNÉRAL BUGEAUD. Messieurs, M. Garnier-Pagès vous a dit que j'avois promis d'aller m'asseoir à côté de M. Laffite et de M. Dupont de l'Eure. Cela n'est pas exact; j'avois promis d'aller m'asseoir à côté de M. Mauguin, et c'est en effet la place que j'ai été occuper. Mais j'avoue que j'y ai entendu des opinions singulières sur nos relations extérieures et sur la guerre qu'on vouloit [illegible] sur le Rhin sans avoir un bataillon [illegible]nisé.

M. Bugeaud repousse l'adresse c[illegible] pouvant jeter dans le pays des dé[illegible] contre la couronne.

Le Gérant, **Adrien Le C[illegible]**

BOURSE DE PARIS DU 10 MA[illegible]

CINQ p. 0/0. 111 fr 00 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr 40 c
QUATRE p 0/0, j. de sept. 102 fr. 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 0[illegible]
Act. de la Banque 2725 fr. 0[illegible] c.
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00 [illegible]
Oblig de la Ville de Paris 1195 fr. 0[illegible]
Caisse hypothecaire. 800 fr 00 c.
Quatre canaux 1255 fr 00 c.
Rentes de Naples 101 fr. 75 c
Emprunt romain 101 fr. 1/8
Emprunt Belge 101 fr. 7 8
Emprunt d'Haiti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 20 fr 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE [illegible] rue Cassette, 29.

: LA RELIGION
Mardi, Jeudi
i.

t s'abonner des
chaque mois.

N° 3123

MARDI 14 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

RÉQUISITOIRE DE M. HELLO

u que M. Hello, avoca' gé- la cour de cassation, ıvoit le 2 avril un long réquisi- s l'affaire de deux pr tres du de Nevers. Il y soutenoit avoit pas besoin de recourir il d'état pour poursuivre un révenu d'un délit. C'est-là ége qui lui paroît inconci- ec l'esprit de notre législa- fouille pour le combat- un mémoire composé par lis le père, pour répondre ntes de la cour de Rome rticles organiques Mais ce qui est inédit, et qui se en manuscrit dans les ar- l'administration, ne paroît er bien nettement la ques- le sens de M. Hello. Les s de M. Portalis à cet égard rimés plus nettement dans rs qu'il prononça en pré- u corps législatif la loi sur es organiques, et dans une l'archevêque d'Aix qui est substance par M. Jauffret *Mémoires Historiques sur s ecclésiastiques de France*, . 276.

vocat-général dit dans son ire :

ître ne représente à mon égard e ou la juridiction de l'Eglise 'il dispose, par un refus ou ivation, d'un des biens spiri- ont un besoin pour ma con- ous n'entreprendrons pas de cette vérité à ceux qui ne comprennent pas ce besoin. Quand on a dit que c'est à moi à me passer de sacremens ou à me soumettre sans condition à l'arbitraire de celui qui me les refuse, on a fait un raisonnement de sceptique. Mais la loi, qui est si peu athée qu'au contraire elle se pénètre du sentiment religieux comme d'une vérité sociale, la loi n'abandonne pas la conscience souffrante du fidèle à la discrétion d'une partialité ignorante ou fanatique. Et parce qu'elle protége souverainement les cultes, et parce qu'elle ne reconnoît dans l'état d'autre justice que celle du prince, elle établit entre le dispensateur du sacrement et le fidèle qui le réclame, un juge; c'est celui de l'abus. »

Le ton de ce passage nous indique assez de quel côté sont les prédilections de M. Hello. Il s'intéresse vivement à la *conscience souffrante du fidele;* mais est-ce que la *conscience* du prêtre ne mérite pas aussi quelques égards? Il paroîtroit que M. l'avocat-général ne l'a pas cru. Il ne voit chez les prêtres que de l'*arbitraire* et une *partialite ignorante ou fanatique*. On est fâché de trouver de telles expressions dans un réquisitoire public d'un grave magistrat. Un prêtre fait-il de l'*arbitraire* quand il suit les règles de l'Eglise? Est-il *fanatique* parce qu'il obéit aux canons? Les jurisconsultes qui veulent qu'on obéisse aux arrêts de la justice humaine, peuvent-ils trouver mauvais que les pasteurs se soumettent, dans l'exercice du ministère, à des décisions depuis long-temps révérées dans l'Eglise?

Un autre endroit du réquisitoire nous a paru montrer toutes les préoc-

cupations de M. Hello. Il dit qu'en 1830 *le zèle religieux s'étant enflammé au contact des passions politiques, les délits politiques se multiplièrent par tous les moyens de l'apostolat*. Ce n'est pas *le zèle religieux* des prêtres qui *s'enflamma* alors, c'est bien plutôt le zèle ardent de leurs ennemis. Les *délits politiques* du clergé se *multiplièrent* bien moins que les accusations et les dénonciations de ceux qui vouloient à toute force l'humilier et l'opprimer. Qui ne sait quelle fâcheuse réaction éclata alors en beaucoup de lieux contre le clergé? Des évêques furent alors obligés de s'absenter, des séminaires furent forcés et pillés, des curés se virent expulsés de leurs paroisses. Des prêtres dans bien des campagnes ne pouvoient se visiter sans exciter de l'ombrage et même quelquefois de l'émeute. Parler des excès du *zèle religieux* à cette époque et de la multiplicité des *délits* du clergé, c'est méconnoître tout-à-fait le caractère de ces temps de passion et de vertige où les révolutionnaires se croyoient tout permis contre les prêtres, et où les nouveaux fonctionnaires même se faisoient un plaisir de les tourmenter et de les tenir sous le joug.

Enfin l'esprit de l'auteur du réquisitoire éclate encore dans une petite phrase de ce discours. *La modération*, dit M. Hello, *que l'habitude renaissante des bienséances introduit même où la foi manque, est un des premiers effets de notre tolérance constitutionnelle, vertu qui ne pouvoit sortir d'aucun culte, et dont le bienfait appartient à cette philosophie sociale qui les protége tous*. Nous croyons, nous, que la *tolérance* pouvoit mieux *sortir* de la religion que de la *philosophie sociale* dont la protection est souvent si partiale et si mobile, qui bien des fois qu'elle savoit moquer des cultes que les ger et les défendre, et qui long-temps persécuté un a a bien de la peine à pardon mal qu'elle lui a voulu fai

Quant à la question qui jet du réquisitoire de M. peut lui opposer le senti homme habile en matière administratif, de M. de C ancien maître des requête d'hui député. Celui-ci vien ser à la *Gazette des Tribun* le nom de *Timon*, une lett le système de l'avocat-géné aurions mieux aimé po compte que la lettre fût su plus grave et moins caustiq c'est le genre de M. de Cor d'ailleurs, sous cette forme, de bonnes raisons de son Voici sa lettre :

7 ma

« Monsieur, il y a en Franc faiseurs de réquisitoires qui se licans, qui s'en vont, à tou voies, implorant les vieux us e scoliastes, et qui sont sing ferrés sur les appels comme d pragmatiques et les concordat n'arrêtoit leurs fougues ardent tarderoient pas à mettre le feu sciences, et à réenvenimer les religieuses, les plus moroses de querelles, sans comparaison Est-ce que nous ne pourrions contenter des autres disputes, fournies, que nous avons sur Une chose manque à ces docteu *que jure*, et ce n'est pas la scien ont même beaucoup trop; mai philosophie du droit, et au risq fâcher, ce qui, du reste, m'est ment égal, je dirai, en passant, traînent la plupart dans les vi nières du commentaire et d'une

rbonne ; qu'ils sont jurisconu assez publicistes ; qu'ils décinnellement les cas politiques on civile, et qu'ils invoquent our ses comparaisons, au lieu er surtout pour ses différences.

ne voient-ils donc pas que ssemblions guère plus à nos pèage près, que ceux-ci ne rest aux Chinois? Est-ce que, par ous aurions encore aujourrdre du clergé, alors le pretat? est-ce que les prêtres ont grasses abbayes, des priviléges tion, et des bénéfices? est-ce e citoyen ne peut pas naître, se mourir à sa fantaisie, sous la e de la municipalité civile? esterté de la presse, la plus grande des temps modernes, ne met ne matin, son véto à la moinive d'usurpation de la moindre Que nous importent donc les betiques d'une autre époque, si s ne sont pas les nôtres? à quoi de leurs rayons et épousseter s des Pithou, des Fevret et des ites-nous plutôt ce qu'a voulu 18 germinal an x, ou, si vous le je vais vous le dire. La loi du al an x a voulu que le conseil nût des appels comme d'abus. a eu beau le déclarer le plus t du monde, ce n'étoit pas là à nos canonistes en toque et en qui regrettent les grandes assises ent où procureurs, sorbonnisies s'escrimoient sur la forme e et sur la grâce efficace des confession.

donc commencé à batailler pétence du conseil d'état, niant ant cette compétence par disyllogismes pointus. Condamette avanie par le texte et l'esoi du 18 germinal an x, et par ctrine de la cour de cassation, oyales et du conseil d'état, ils etraite, et les voilà qui, de e, consentent aujourd'hui à laisser le conseil d'état statuer sur les recours portés devant lui par les particuliers pour cause de refus de sépulture et de sacremens, et par les ecclésiastiques pour cause d'abus de la part des supérieurs. Ils vont même jusqu'à baisser la tête sous la juridiction du conseil d'état, pour la diffamation en chaire. Et il le faut bien, puisque la cour de cassation l'a formellement décidé ainsi par son arrêt du 4 août 1838. Mais ils se retranchent dans la juridiction ordinaire pour tous les autres actes commis par les prêtres, même dans l'exercice de leurs fonctions. On conçoit sans peine que, pour arriver à cette conclusion illogique, il faille contourner l'argumentation un peu violemment, trouver dans la loi ce qui n'y est pas, et lui faire dire, avec infiniment d'esprit sans doute, ce qu'elle n'a pas dit. La loi, qu'on veuille la lire, ne contient pas un mot de toutes les belles distinctions qu'on suppose, et qui la rendroient aussi incompréhensible qu'absurde. Comment comprendre, en effet, un acte du prêtre, qui tantôt seroit un procédé et tantôt un fait? Comment distinguer ensuite entre un fait qui seroit tantôt un abus simple, tantôt un abus mixte, tantôt un délit? Un refus négatif de sépulture est-il un acte positif? un mandement séditieux constitue-t-il un jugement de première instance? Une diffamation diffère-t-elle beaucoup d'une violence? Qu'est-ce que Fevret, Marca, Pithou, les conciaves et la Sorbonne ont à voir en tout ceci? J'ouvre la loi, qui en sait plus long qu'eux, et j'y lis qu'on définit l'abus : « Toute *entreprise* » ou tout *procédé* qui, dans *l'exercice du* » *culte*, troubleroit arbitrairement la con» science des citoyens, et dégénèreroit » contre eux en oppression ou en *injure*, » ou en *scandale* public. »

» La question dégagée de sa queue oratoire, se réduit à des termes bien simples et que voici :

» Est-ce au conseil d'état ou aux tribunaux de police correctionnelle à préjuger, s'il y a dans le fait ou l'acte commis

par le prêtre, dans l'exercice du culte, simple abus ou délit?

» Voilà toute la question, et la loi du 18 germinal an x attribue au conseil d'état cette caractérisation préalable, et ce que la loi commande, la raison l'approuve.

» Je voudrois bien savoir ce que deviendroit la liberté de la chaire, si, à chaque parole qui en tombe, le prêtre pouvoit craindre d'être traduit en police correctionnelle par le premier venu, devant trois juges de l'endroit; il n'y a pas une bavarde de village qui se passât de dire: M. le curé m'a diffamé, parce qu'il s'est plaint, en chaire, du bruit des langues. Et moi, diroit un ivrogne, parce qu'il a, en me regardant entre les deux yeux, prêché la sobriété. Et moi, diroit une jeune fille quelque peu éveillée, parce qu'il a fait des allusions directes aux femmes débauchées et perdues. Et moi, diroit un quidam, parce qu'il m'a écarté du bord de la fosse avec son goupillon La distribution des bancs et des chaises, l'ordre des processions, même dans le sein de l'église, les refus de sépulture et de sacremens, et les actes les plus ordinaires de la discipline, passeroient pour des voies de fait, et l'on s'en iroit devers la ville voisine ouïr plaider monsieur l'avoué, à grand renfort de témoins, de perruques et de commères.

» Qu'est-ce donc que cette humeur querelleuse qui tend à convertir le sanctuaire en un prétoire de justice, qui va chercher et qui ne veut pas subir les flagellations de la parole sacerdotale, et qui ne sait mettre sa propre liberté que dans l'oppression d'autrui? Dussent les amateurs de procès et de scandale crier *haro* sur moi, j'avoue mon foible, et je préfère à ces justices de bailliage, le conseil d'état qui, élevé au-dessus des passions locales, reçoit la plainte et la défense, prononce avec calme et maturité, déclare l'abus, ou, s'il y a lieu, renvoie les parties devant les tribunaux.

» Au demeurant, n'en use t-il pas de même lorsqu'il s'agit de mettre en jugement un agent du gouver[...] Avant toute poursuite, le conse[...] déclare que le fait ou l'acte incri[...] un acte ou un fait administratif, [...] le cas contraire, il accorde l'aut[...] de poursuivre.

» Voulez-vous changer la loi? c[...] changeons; mais, tant que la lo[...] appliquons-la. Voulez-vous d'aut[...] conformes à d'autres institution[...] ques? Oui, si vous statuez pour [...] venir; non, si vous statuez po[...] actuels. A chaque temps ses n[...] chaque gouvernement ses juri[...] Arrière donc Marca et la Sorbon[...] sommes sous l'empire du conc[...] la république une et indivisible [...] restons-y.

» Aujourd'hui, et soit pour la [...] jugement des fonctionnaires ad[...] tifs, soit pour la déclaration d'a[...] part des fonctionnaires ecclésias[...] conseil d'état commence par [...] préalablement le caractère p[...] l'acte. Ainsi le veulent l'esprit e[...] de la loi du 22 frimaire an VII, [...] loi du 18 germinal an x.

» Telle est aussi la théorie, f[...] mon avis et tout-à-fait conform[...] gislation existante, du conseil d'[...] la cour de cassation.

» C'est ainsi, sans remonter b[...] que le conseil d'état a statué p[...] rêts des 11 janvier, 28 mai, [...] 1829; 28 octobre 1829; 28 m[...] et 10 mars 1837.

» C'est dans le même sens qu[...] rêt du 4 août 1838, la cour de [...] a prononcé.

» Je me hâte d'ajouter que la [...] de cette théorie est, à part le[...] phrases de nos rhéteurs gallica[...] lument sans le moindre péril [...] conseil d'état, de son côté, a to[...] soin de renvoyer devant les trib[...] vils ou criminels, les questions [...] ordinaires ou de propriété i[...] dans les poursuites d'abus; et [...] naux, de leur côté, ont pa[...] renvoyé devant le conseil d'état

tion préalable de savoir si le fait ou l'acte incriminé avoit été commis dans l'exercice du culte, et s'il constituoit un simple abus ou un délit.

« Nous ne doutons pas que, malgré les distinctions persévérantes et subtiles de ses avocats-généraux, la cour de cassation ne persévère sagement dans son ancienne jurisprudence, et ne continue à montrer son respect constitutionnel pour la liberté des cultes.

« TIMON. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. le cardinal della Porta Rodiani, vicaire de Sa Sainteté, a publié une notification à l'occasion des processions accoutumées les jours des Rogations. Il exhorte au nom du Saint-Père le clergé et le peuple romain à unir leurs prières en ces jours, pour que Dieu accorde au chef de l'Eglise l'abondance des lumières célestes pour prononcer la canonisation des bienheureux Liguori, Girolamo, Jean-Joseph de la Croix, Pacifique de Sant Severino et Véronique Giuliani. Pour exciter les fidèles à ces prières, Sa Sainteté a accordé une indulgence de trente ans à ceux qui assisteront à ces processions, et visiteront les églises. On pourra même gagner l'indulgence plénière le jour de l'Ascension, quand on aura précédemment assisté aux processions et visité les églises, si on reçoit les sacremens de pénitence et d'eucharistie, et si on visite une des quatre basiliques principales ou une église dédiée à la sainte Vierge. Les religieuses, les personnes qui vivent en communauté, et ceux qui sont empêchés, peuvent jouir de ces concessions en observant ce qui leur est prescrit.

PARIS. — Le mois de Marie se fait dans toutes églises cette année, et avec plus d'affluence encore que les années précédentes. Le zèle du clergé répond à l'empressement des fidèles. Chaque soir une instruction accompagne le chant et les prières. Il semble que cette dévotion réponde à un besoin, et que l'on sente de plus en plus la nécessité de recourir à la sainte Vierge au milieu des maux de l'Eglise et de l'état de crise où est la société.

Il ne s'élève pas une question sur un point qui intéresse la religion ou le clergé, il n'arrive pas un fait qui touche à l'une ou à l'autre, que M. Isambert ne se croie obligé d'intervenir, non pas pour éclaircir la question, mais pour l'embrouiller. Il n'a pas manqué à cette mission qu'il s'est donnée, à l'occasion de la sentence contre Notre-Seigneur, publiée par le *Droit*. Dire simplement que cette sentence étoit apocryphe et en donner des preuves, ce n'étoit point assez pour un esprit aussi lumineux et aussi imparti al. M. Isambert, dans une lettre adressée à la *Gazette des Tribunaux*, s'exprime ainsi :

« Les personnes qui ont porté à ce document l'intérêt qu'il méritoit, n'ont pas tardé à reconnoître qu'il étoit apocryphe, et le journal qui l'avoit offert au public n'en a pas lui même garanti ni même défendu l'authenticité.

« Le fait historique auquel il se rapporte a une si grande importance pour la politique et pour la religion, que peut-être vos lecteurs liront avec intérêt les renseignemens que je me suis procurés sur cette pièce, et les nuages qui planent malheureusement encore, et probablement pour toujours, sur les circonstances qui ont accompagné la passion du Dieu des chrétiens.

« Si cette pièce étoit authentique, elle serviroit à résoudre les doutes que les évangiles reçus par l'Eglise et les écrits plus ou moins accrédités de l'antiquité ecclésiastique ont suscités dans l'esprit des hommes consciencieux et jaloux de la vérité, par la diversité de leurs témoignages...

« Quant à l'auhenticité de la pièce où

[illegible] découverte [illegible] répandre ; [illegible] [illegible] leurs [illegible]

[illegible] pour [illegible] sur la pièce [illegible] en [illegible] considérable [illegible] genre humain. »

On remarquera [illegible] cette affectation [illegible] à parler [illegible] comme s'il pouvoit y en avoir dans les esprits vraiment éclairés et consciencieux, sur un fait aussi bien prouvé que la passion et la mort du Sauveur. Ce fait est constaté par la croyance de 18 siècles. Il a en sa faveur l'assentiment de tant de générations, des témoignages nombreux et positifs, des preuves rassemblées par de savans auteurs de toutes les communions. Nous avons là-dessus cent ouvrages plus ou moins habiles et plus ou moins forts, mais qui pour le fond ne laissent rien à désirer aux esprits droits : et voilà qu'après tant de lumières répandues sur ce grand fait, on vient essayer d'y jeter des nuages, que lui seul découvre! Encore il ne nous dit point quels sont ces nuages qu'un si grand ami de la vérité devroit chercher à éclaircir ; non, c'est un trait qu'il lance en passant. Il aspire, à ce qu'il paroît, à la réputation de Bayle, qu'on appeloit aussi un assembleur de nuages, et qui en jetoit sur toutes les questions s'amusant à trouver des difficultés et des objections.

Au surplus M. [illegible] combat [illegible] l'authenticité de la prétendue [illegible] Il demande où est la [illegible] que la pièce ait été trouvée dans les fouilles de la ville d'Aquila [illegible] plus tard dans [illegible] près Naples, [illegible] membres [illegible] On a prétendu que M. Denon avoit fa une lame d'airain semblable sur laquelle l'original hébreu été gravé, et y avoit fait gra sentence ; mais, dit M. Isa nous n'avons pas trouvé cett portée sur le catalogue des d'art, publié en 1826, à la m Denon, 3 vol. in-8°. Depuis, un taire de ce savant a déclaré d journaux que cette lame n'e pas dans le musée de M. Den

On ajoute qu'à la vente de l elle a été achetée 2890 fr. p Howard ; mais cela prouveroi au plus qu'on a trompé lord H Ce ne seroit pas la première fo de riches amateurs auroient e pes des artifices des marchan exploitent leur cupidité.

Nous trouvons encore dans *zette du Languedoc* d'assez l réflexions sur la publication du c'est par là que nous termino article :

« Il y a plus de soixante ans qu cument est vendu dans les foires porté dans nos campagnes. Il e vrai que dans les exemplaires qu en avons vus, il y a long-temp phrases dévotieuses couvrent la irréligieuse de la condamnation ment le *Droit* a-t-il pu rapporter cret rendu par un officier romai cret si différent dans ses formes crets prononcés par ces magistrats ment le *Droit* n'a-t-il pas vu que teur, le proconsul, le légat de l'em avoit trop de respect pour les fo dont il étoit revêtu, pour nomme lui, représentant de César, les pontifes juifs Anne et Caïphe, d'un Dieu ennemi et membres d' tion subjuguée? Comment Ponce païen, auroit-il donné le nom *sainte* à Jérusalem? Comment, de donner la date à la manière mains, qui comptoient par *ides, calendes*, auroit-il fait écrire 25 Qui ne reconnoît ensuite la fraud

mots : « *Cette sentence est gravée sur une lame d'airain.* » Sur le côté sont écrits ces mots : « *Pareille lame sera envoyée à chaque tribu.* » Mais il n'y avoit plus alors de tribus. Depuis la première destruction du temple, les tribus étoient mêlées, confondues ; dix d'entre elles avoient même entièrement disparu, du moins comme tribus. Il n'y avoit plus que celle de Lévi et les débris de celle de Juda. Quant à la découverte faite de cette lame par la commission des arts, à la suite des armées françaises, en 1820, c'est une fiction que le *Droit* a admise avec beaucoup de bonté. De 1794 à 1799, il y eut une troupe de spoliateurs officiels, envoyés d'abord par le comité du salut public et puis par le directoire, pour piller les objets d'art dans les pays conquis ; mais en 1820, il n'y avoit point d'armée française à Naples, et encore moins des commissaires spoliateurs à leur suite. Que M. Denon ait fait graver cette prétendue sentence sur une lame de cuivre, nous n'en croyons rien ; ceux qui ont vu le cabinet de cet artiste et qui en possèdent encore le catalogue imprimé ne la connoissent pas davantage. »

Enfin, pour réunir ici tout ce qui a rapport à la prétendue sentence, M. le marquis de Fortia qui la rapporte dans son *Histoire et ouvrages de Hugues Mitel*, publiée récemment, en conteste l'authenticité en considérant seulement la date du document.

Un suicide affligeant a eu lieu le 4 à l'école de Saint-Cyr. Le capitaine Marie s'est tiré un coup de pistolet dans la bouche et a été trouvé mort le lendemain dans sa chambre, la tete horriblement fracassée. La fin tragique de cet officier a étonné et affligé tous ses camarades. Rien dans lui n'annonçoit un dessein si funeste. Agé de 42 ans, célibataire, il étoit à la veille d'être nommé chef de bataillon. D'après les ordres de M. l'évêque de Versailles, M. le curé de Saint Cyr a refusé la sépulture ecclésiastique, et dans un discours prononcé sur la tombe, M. le général Baraguay d'Hilliers, commandant de l'école, s'est permis de censurer amèrement la conduite de l'autorité ecclésiastique à cette occasion; comme si un général qui connoit les règles de la discipline militaire n'eût pas dû savoir que l'Eglise a aussi sa discipline et ses règles, et qu'il n'est pas permis aux prêtres de les enfreindre. Un général qui punit ceux qui manquent à sa consigne ne doit pas trouver mauvais que des ecclésiastiques suivent la consigne de leur évêque, et que celui-ci se conforme à des réglemens respectables par leur antiquité et par les graves motifs qui les ont dictés.

M. le curé de Saint-Pol en Artois, après une retraite qui a été l'occasion d'un bon nombre de conversions parmi les catholiques, a eu la consolation de ramener au sein de l'Eglise une jeune dame protestante, madame *, qui appartient à la classe élevée de cette ville, et très-instruite. La réflexion, la lecture, et les entretiens qu'elle a eus avec M. l'abbé Robitaille lui avoient fait connoître tout le faux de la religion réformée, et elle a fait abjuration entre les mains de ce vénérable pasteur. Des considérations particulières n'ont pas permis de donner à cette cérémonie tout l'éclat qu'on auroit désiré ; elle a eu lieu dans le presbytère où M. l'évêque avoit permis qu'on dressât un autel et que la messe fût célébrée ; mais la nouvelle s'en est bientôt répandue dans la ville, et tous ont pris part au bonheur de madame *** et de sa famille.**

Voilà en moins de dix huit mois, par les soins de l'habile et sage pasteur, deux protestans convertis, un juif amené au catholicisme, et une population régénérée.

La religion vient de faire deux conquêtes à Boulogne. Madame la baronne d'Ordre et madame de Bresson, sa sœur, toutes deux d'origine suisse, viennent d'abjurer le protestantisme dans la chapelle des Sœurs de Bon-Secours; M. l'abbé Lecomte, vicaire-général, a reçu leur abjuration, et M. Delcroix, curé de la Haute-Ville, a dit la messe. Ainsi pendant que les émissaires du protestantisme s'agitent en tout sens et font tant de frais et d'efforts inutiles pour inoculer leurs erreurs à des populations catholiques, il est consolant et glorieux pour la foi antique de voir des personnes distinguées abandonner le parti de la réforme.

Aux Trévois, près de Troyes, une ancienne croix tomboit de vétusté. Les habitans ont fait une collecte pour la réparer. Le dimanche 5 mai, le clergé de Saint-Jean se rendit processionnellement sur les lieux, accompagné d'une foule nombreuse. La nouvelle croix fut bénite et un discours fut prononcé. Tout s'est passé en silence et avec respect.

Le même jour, dans le canton de Nonancourt, diocèse d'Evreux, on a béni trois croix placées à peu de distance l'une de l'autre sur les paroisses d'Illiers-l'Evêque et de Marcilly-la-Campagne. La première avoit été érigée par le comte de la Porte en expiation d'un crime commis il y a quelques années. Trois paroisses sont venues là processionnellement, savoir les deux que nous venons de nommer et la Madeleine. Un discours y a été prononcé devant un nombreux auditoire. Les matériaux des deux autres croix ont été fournis par le même M. de la Porte; deux autres habitans les ont érigées à leurs frais.

Le clergé de Bordeaux vient de perdre coup sur coup trois prêtres recommandables. M. Chemison de Lalande, curé de Saint-Paul, a succombé le 1er, à une courte maladie, victime de son zèle pour l'accomplissement de ses devoirs.

M. de Lalande étoit né en Bretagne en 1761, d'une famille distinguée. Dans sa jeunesse, il entra dans la congrégation des chanoines-réguliers de Chancelade, et se trouvoit à Cahors lorsqu'arriva la tourmente révolutionnaire. Résolu de rester dans sa patrie pour y exercer, en secret, le saint ministère, il se cacha avec un de ses confrères, dans une maison respectable. Ils furent obligés de la quitter, ayant appris qu'on les avoit dénoncés. Dans le nouvel asile où ils s'étoient retirés, ils surent bientôt que leur hôte avoit été mis en prison, parce qu'il ne vouloit pas déclarer où ils étoient. Pour le délivrer, ils ne balancèrent pas à aller se présenter eux-mêmes, et, comme réfractaires, on les transporta sur les pontons, près l'île de Rhé, où les ecclésiastiques de tout âge étoient entassés par centaines. Il est impossible de décrire ce qu'il eut à souffrir, tout le temps que dura la terreur, dans ce lieu infect, où tant de prêtres vénérables trouvèrent la mort. Lorsque le temps fut devenu plus calme, il fut conduit au Fort-du-Hâ, à Bordeaux, et bientôt après élargi. Ce fut alors qu'il ouvrit un oratoire dans la rue Bouquière, qui fut fréquenté par les personnes pieuses.

A la restauration du culte, il fut nommé premier vicaire de la paroisse Saint-Paul, où, pendant vingt-... ans, il se livra avec ardeur aux fonctions du saint ministère. Devenu curé de cette paroisse en 1825, quoique déjà avancé en âge, il ne le cédoit en zèle à aucun de ses vicaires. La chaire, le confessionnal, la visite des malades, le soin des pauvres absorboient tous ses momens. Pour soulager ces derniers, il n'étoit pas de sacrifice qu'il ne s'imposât. Il s'étoit réd...

[d]u plus strict nécessaire pour pourvoir à leurs besoins.

Désirant faire restaurer son église, une des plus belles de la ville, il étoit allé, le 19 avril, chez plusieurs de ses paroissiens pour réclamer leur concours, lorsque revenant couvert de sueur il entra au confessionnal. Le soir, il fut pris d'une fièvre violente, ne pouvant se rendre à l'église, il n'interrompit pas ses exercices accoutumés, et il fallut un ordre formel de M. l'archevêque pour lui interdire la récitation du bréviaire. Son mal a résisté aux remèdes et aux soins des médecins. Jeudi 25 avril, il reçut les sacremens avec la plus tendre piété. Avant que de communier, il dit les paroles les plus touchantes aux nombreux paroissiens qui fondoient en larmes autour de son lit. M. l'archevêque vint le visiter après la cérémonie, et bientôt après il entra dans le délire qui a duré jusqu'à sa mort, le vendredi 26, dans l'après-midi. Il étoit âgé de soixante-dix-huit ans.

Nous parlerons dans le numéro prochain d'une autre perte qu'a faite le même diocèse.

M. de Boldeschwingh, président supérieur des provinces rhénanes, arriva à Trèves le 28 avril pour assister en qualité de commissaire à l'élection d'un nouvel évêque. Cette élection eut lieu le premier mai; elle fut précédée d'une messe solennelle célébrée par M. Gunther, administrateur du diocèse de Trèves. M. de Boldeschwingh y assistoit ainsi que les autorités civiles et militaires.

Le service divin terminé, M. le commissaire pour l'élection sortit de la cathédrale, et le chapitre se rendit dans la salle des élections où chaque chanoine déposa son bulletin. Bientôt après, M. le chanoine Muller est venu annoncer du haut de la chaire que l'élection venoit d'avoir lieu à la majorité des voix, mais que pour le moment le nom de l'élu ne pouvoit être publié. Il est probable qu'on veut attendre l'assentiment du roi à l'élection.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Deux grandes raisons ont été constamment alléguées et reproduites depuis un certain temps, pour justifier tout ce qu'on se plaisoit à rêver en fait d'améliorations et de redressemens de griefs. Ces raisons étoient fondées sur ce qu'on jouissoit d'un parfait repos et d'un état de prospérité qui permettoient de se livrer tranquillement aux belles conceptions que le bien public pouvoit inspirer. Enfin tout marchoit à la grande satisfaction des amis de l'ordre et des institutions constitutionnelles; et il ne falloit plus que vouloir des perfectionnemens de toute espèce pour les obtenir.

Peu de jours ont suffi pour donner un double démenti à ces illusions, et pour réduire à sa juste valeur la bonne opinion qu'on s'étoit faite de notre situation. Une grêle de faillites est venue fondre tout à coup sur le merveilleux état de prospérité dont on croyoit jouir. L'industrie et le commerce ont été fortement ébranlés; on a vu des souscriptions s'ouvrir dans les journaux en faveur des ouvriers sans travail; en un mot, des cris de détresse ont été poussés de toutes parts. Voilà pour les admirateurs de la prospérité.

Quant à l'illusion fondée sur notre état de repos, elle s'est détruite d'une manière encore plus éclatante et plus soudaine. Rien de plus inopiné, en effet, que l'émeute qui a surpris hier toute la capitale à l'heure des promenades, du mouvement et de la dissipation ordinaire du dimanche. Personne ne paroissoit en avoir le moindre soupçon; aucun indice ne l'avoit annoncée ni précédée. Des barricades s'élevoient sur divers points; plusieurs corps-de-garde étoient attaqués et désarmés; des magasins d'armuriers étoient forcés et pillés, et des combats se livroient à coups de fusil dans les quar-

tiers les plus populeux de Paris, avant qu'on eût eu le temps de rien pressentir ni de prendre garde à soi.

Ainsi la situation étoit loin d'être aussi tranquille et aussi normale qu'on s'en flattoit. On a pu apprendre au contraire, avec une sorte d'effroi, combien elle étoit précaire, mobile et orageuse, et combien l'ordre public étoit vulnérable au milieu des sombres passions qui le menacent et l'agitent par tant de côtés. Les hommes d'état qui sont chargés de garder la société ne sauroient trop étudier ce qui lui manque de principes moraux et religieux pour la protéger, et surtout ce qu'elle renferme d'élémens vicieux, perturbateurs et dissolvans. Trop de causes de désordre d'un côté; de l'autre, trop peu de conditions et de garanties d'ordre. Voilà ce qui nous livre à de perpétuelles oscillations, et à ces soudains ébranlemens contre lesquels personne ne se trouve en garde.

Dans les calmes passagers de notre état social, on raisonne et on agit volontiers comme si les jours de tempête et d'orage ne devoient pas revenir. Alors les plus honnêtes gens ne se font pas faute de joindre leurs griefs, leurs doléances et leurs sujets de mécontentement aux autres fermens des opinions de parti. Puis ils sont ensuite les premiers à s'étonner de recueillir ce qu'ils ont aidé à semer. Passe encore si c'étoit pour eux-mêmes qu'ils travaillassent, et que le bien de leur cause s'y trouvât intéressé. Mais ils doivent savoir qu'ils n'entrent pour rien dans les arrangemens des partis qui s'agitent, autrement que pour porter les coups. Et ils le savent si bien qu'aux premiers signes de perturbation, ils se considèrent comme le point de mire des factions politiques qui s'agitent, et comme solidaires de tous les événemens fâcheux qui peuvent survenir. Ce doit être une raison pour eux d'apprendre à jouir avec modestie et précaution des jours de repos que les révolutions leur accordent par intervalles, et de ne point abuser de ces moyens-là pour paroître unir leurs griefs à ceux des autres partis. C'est sont sages, à ne jamais perdre que ces autres partis leur veule

---

PARIS, 13 MAI.

Hier, vers trois heures, que la plupart des habitans d rendoient à la campagne o broient les promenades publi les soldats de la garnison avoie tie quitté leurs casernes pour n ner que le soir, une bande d venant on ne sait d'où, a t pillé un magasin d'armes dar tier Saint-Denis; au nombr de 400, les insurgés sont suite envahir le poste du Justice, dont ils ont tué l' désarmé les soldats. De là ils se en deux bandes, à la Préfect lice et à l'Hôtel-de-Ville, en *bas Louis-Philippe! Vive la R* et en tirant des coups de fusil c let sur les passans. Les révol vant une assez forte résistance fecture de police dont la port fermée et barricadée, se retirè plusieurs décharges qui tuèrent des municipaux sortis à la hâte bre de 20, de la Préfecture, p pousser sur le quai. A cet i général Duchand, gouverneu cennes, qui passoit par hasard geois, prit le cheval d'un des tu manda le reste du petit détach bientôt parvint à refouler les jusqu'à la rue Planche-Mibra dant l'autre bande s'étoit em l'Hôtel de Ville seulement déf quelques gardes nationaux. E temps un nombre considérable tés formoient des barricades quartier situé entre les rues Sai et Saint-Denis, et tiroient, de l tions, des coups de fusil sur l nes qui passoient ou se montr fenêtres.

Le complot, ourdi avec une qui avoit mis en défaut la poli autorités de Paris, s'exécutoit d

ce et une vigueur dont aucune
dentes émeutes n'avoit offert
Le général Duchand étoit ac-
ner l'alarme à l'état-major de
Le rappel avoit été battu dans
artiers ; mais les gardes natio-
rsés, à cause du dimanche,
lentement. La troupe de ligne
se mettoit en mouvement sur
ints.
e de l'Hôtel-de-Ville fut re-
moins les révoltés s'échappant
es points de l'enceinte où ils
ermés étoient parvenus à for-
arricade à l'entrée de la rue de
:. Sur la place des Italiens, un
oit arrêté et blessé de deux
usil le lieutenant-colonel Pe-
-de-camp du ministre de la
ans beaucoup d'endroits, des
olés arrêtoient les passans, ti-
les soldats et s'enfuyoient. Tel
et de la révolte vers huit heures
ce moment, un grand nombre
nationaux, rentrés chez eux,
rent d'aller se joindre à la
ligne. Presque partout les bar-
ent enlevées à la baïonnette par
de ligne et la garde nationale.
cade élevée au débouché de la
tonne, dans la rue Montor-
t été déblayée vers six heures et
rès dix minutes d'une fusillade
par un détachement de la 3e
garde national, M. Ledoux,
hôtel garni rue des Vieux-Au-
roit été tué. La barricade de la
Arbre-Sec fut abandonnée au
où parut un bataillon de la 2e
onze heures du soir, les révol-
t été débusqués de toutes leurs
On parle de gardes nationaux
oins grièvement blessés; on as-
n'a pas seule à déplorer la
arde national Ledoux. La garde
e a beaucoup souffert. Le co-
on du 53e de ligne a été griè-
essé.
conjurés, dit le *Journal des*
oient des armes, des munitions, des intelligences sur tous les points, des refuges assurés dans toutes les rues où ils se sont portés.

— Tous les soldats qui sont tombés, dit la même feuille, entre les mains des révoltés, ont été massacrés sur-le-champ.

— On croit que le projet des conjurés étoit de s'emparer du Palais-Royal pour en faire une place d'armes et une base d'opérations contre les Tuileries.

— Six pièces d'artillerie ont été amenées hier soir dans la cour des Tuileries. On a aussi reçu de Vincennes cent mille cartouches.

— On lit dans un journal que le maréchal Gérard a pris dans la soirée d'hier le commandement de toutes les troupes de la garnison.

— Nous avons annoncé qu'une boutique d'armurier avoit été pillée ; il paroît que d'autres magasins d'armes ont aussi été vidés par les révoltés.

— Aujourd'hui, vers midi, on a encore battu le rappel. De nouvelles barricades venoient d'être élevées dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. A deux heures, on continuoit de battre le rappel. D'après le *Messager*, les barricades d'aujourd'hui ont été assez facilement enlevées. Plusieurs se trouvoient rue Saint-Merry ; il y en avoit une aussi rue Saint-Denis, près du marché des Innocens. La même feuille dit qu'un jeune homme de 19 ans a été tué dans un groupe de promeneurs par un coup de fusil tiré par un individu isolé. A six heures et demie, la soirée promettoit d'être calme. Tous les points menacés hier étoient occupés par la troupe et la garde nationale. Des soldats ont été placés à tous les étages de beaucoup de maisons.

— Le *Messager* dit aussi que le nombre des blessés reçus dans les hôpitaux s'élevoit à cinq heures à 190, et que le chiffre des morts parmi la garde nationale et la troupe de ligne étoit ce matin de 47. Quatorze morts ont été déposés à la Morgue.

— Une grande inquiétude règne depuis hier dans tout Paris.

— Le *Moniteur* publie ce matin le ministère suivant : Le maréchal Soult, président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. Teste, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes; M. Duchatel, ministre de l'intérieur; M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce; M. Dufaure, ministre des travaux publics; M. Passy, ministre des finances; l'amiral Duperré, ministre de la marine; le lieutenant-général Schneider, ministre de la guerre; M. Villemain, ministre de l'instruction publique.

— Un journal de l'opposition de gauche en annonçant avec doute, ce matin, la composition du nouveau cabinet, s'exprime ainsi : « Si, par impossible, une pareille combinaison venoit à se réaliser, elle seroit sans force et sans durée, parce qu'elle seroit sans racine parlementaire. »

— La chambre des pairs s'est rendue aujourd'hui aux Tuileries, pour offrir au roi des Français l'hommage de son dévoûment. Avant de se rendre au château, elle avoit tenu séance publique, et le maréchal Soult avoit communiqué à la chambre la formation du nouveau cabinet.

— Le maréchal Soult a fait la même communication à la chambre des députés. La commission qui venoit d'être formée pour la rédaction d'une adresse se trouve maintenant comme non avenue. La chambre des députés s'est aussi rendue au château.

— Le centregauche doit porter M. Thiers à la présidence, à la place de M. Passy, nommé ministre.

— Ce matin à six heures, les ducs d'Orléans et de Nemours, ainsi que le prince de Joinville, accompagnés des généraux Marbot, de Flahaut et Boyer, ont visité tous les postes des boulevards et des quais.

— Le roi des Français a passé aujourd'hui en revue dans le Carrousel 2,000 hommes de garde nationale, et la troupe de ligne de service sur la place.

— On parle de nouveau du retour en France du maréchal V

— Le 1er mai, dit le *Moniteur* la foule qui se trouvoit sur la p el-Oued pendant le feu d'artifice éviter la pluie qui commençoit s'est portée avec un tel emp vers la porte de ce nom pour r ville, qu'une barrière qui sert fou à la rampe du Fort-Neuf a Trente personnes sont tombées vation de plus de 20 pieds; q été blessées plus ou moins gri et trois tuées; un matelot et ont en outre été étouffés entre portes.

— Il est de nouveau quest prochaine rupture avec Abd-el-

— Le traité conclu le 9 mars Cruz a été ratifié par le gouv mexicain, le 26 mars.

— La frégate l'*Artémise*, co par M. Laplace, capitaine de v qui étoit partie de Macao le 10 dernier, est arrivée à Batavia le bre. De là, l'*Artémise*, dont l'é trouvoit dans l'état de santé le faisant, devoit faire voile pou Town, se rendre à Sydney, et suite visiter quelques-uns des p archipels du grand Océan.

— M. Cléret est nommé con cour royale de la Guadeloupe, vreux, conseiller-auditeur à c Martinique.

— M. Revel, sous-intend taire, est nommé officier de l d'Honneur.

— M. Desmaisons, chef d' commandant la gendarmerie d Pyrénées, et M. Ratoin, ch taillon du génie, à Pau, ont nommés officiers de la Légi neur.

— Au 1er janvier 1831, le n décorés de la Légion d'Honneu à 42,894, et au 1er novembr 50,398. Le chiffre des décoré grades, d'après le projet du ba nier, se trouveroit réduit, au r

s, et par conséquent dans un
éloigné, à 16,450.

s'étonne que le maréchal Gé-
ris cinq mois commandant en
ı garde nationale du départe-
ı Seine, n'ait point encore été
lans ses précédentes fonctions
chancelier de la Légion-d'Hon-

Vimont, juge d'instruction à
est nommé juge à Rouen, et
à Louviers par M. Guernet,
Abbadie, avocat, est nommé
rbes (Hautes-Pyrénées).

Dagnan, sous-intendant mili-
a donné sa démission de chef
et du ministre de la guerre, a
lacé par le lieutenant-colonel
.

collége électoral de Bayeux
) a élu député le comte d'Hou-
de-de-camp du roi des Français,
lacement de M. Desbameaux,
ection avoit été annulée.

e circulaire du ministre de l'in-
publique annonce aux recteurs
ie que l'administration tiendra
à l'exécution de l'article 12 de
nce du 28 août 1827, portant
élèves boursiers qui auront at-
ır dix-huitième année, doivent
'être comptés au nombre des
ı royaux, s'ils n'ont mérité une
ıtion par leur bonne conduite et
lication.

aquante-six boulangers ont été
aux dernières audiences du tri-
e simple police de Paris, pour
ans le poids des pains fabriqués.
reconnu des circonstances atté-
en faveur de vingt-cinq. Tous
s ont été condamnés au maxi-
la peine pécuniaire.

atorze nouvelles déclarations de
nt été prononcées par le tribu-
ommerce dans ses audiences des
ai.

roi de Sardaigne vient d'en-
M. Raoul-Rochette une mé-
daille d'or, du plus grand module, avec la tête du roi d'un côté, et au revers cette inscription : *Archæologo. Præclaro. Raoul-Rochette.*

— L'assemblée générale de l'assurance mutuelle contre l'incendie, dans sa séance du 10 mai, a voté une somme de 1.000 f. en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique.

— Le duc de Bassano est mort hier.

NOUVELLES DES PROVINCES

La cour d'assises des Ardennes (Mézières) s'est occupée le 25 avril d'une plainte en diffamation portée par M. Cunin-Gridaine, député, contre le sieur Colas, gérant de l'*Echo des Ardennes*, et le sieur Jobard, auteur de l'article attaqué. Les dénommés ont été condamnés par défaut, le sieur Jobard à un mois de prison et 500 fr. d'amende, le sieur Colas à quinze jours de prison et 250 fr. d'amende, et tous deux solidairement à 3,000 fr. de dommages-intérêts.

— Il y a eu pendant 1838, dans l'arrondissement d'Abbeville, 4,551 naissances, 2,920 décès, et 1,125 mariages. La ville d'Abbeville se trouve comprise dans ce relevé pour 468 naissances, 448 décès, dont 2 suicides, et 121 mariages.

— La cour royale d'Orléans a rendu récemment un arrêt confirmant le jugement du tribunal de première instance qui maintient M. le duc de Bordeaux dans la possession du domaine de Chambord. M. Bérard des Glajeux a plaidé pour le prince avec son talent accoutumé.

— D'après la *Revue du Cher*, une dépêche télégraphique de Paris annonça à Châteauroux la nouvelle de la mort du général Bertrand, et ordonna l'apposition des scellés au château de Laleuf; cette opération fut faite par le juge de paix du canton, en présence du maire de la commune; mais bientôt une lettre du fils du général vint signaler comme fausse la nouvelle de la mort du général Bertrand.

— Le 1er mai, dans la commune de

Touchay (Cher), plusieurs bâtimens ont été incendiés par la foudre.

— On dit que la garde nationale de La Rochelle va être dissoute.

— La ville de Nîmes n'avoit point eu depuis dix ans le triste spectacle d'une exécution, lorsque le 7 l'échafaud s'est trouvé dressé sur la place des Arènes. La populace est venue bien vite l'entourer. « A onze heures moins un quart, dit la *Gazette du Bas-Languedoc*, Marthe Contestin étoit dans la chapelle des prisons et recevoit les exhortations de M. l'aumônier de l'hospice civil et de deux vénérables Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. La condamnée paroissoit résignée à son sort. »

— Le 5, la caisse d'épargne de Nîmes a reçu 3,380 fr. et remboursé 7,295 fr. 62 c.

— Une ordonnance contresignée de Gasparin porte établissement d'un conseil de prud'hommes à Privas (Ardèche.)

—L'état civil de Marseille a enregistré, pendant le mois d'avril, 475 naissances, 379 décès et 120 mariages.

— *La France Méridionale* donne de longs détails sur les désordres qui ont éclaté, le 6, à l'école de droit de Toulouse. La semaine d'avant, M. Delpech, professeur de code civil, avoit fait, selon son usage, l'appel des élèves. S'apercevant bientôt que leur nombre étoit fort diminué, il fit un second appel à la fin de son cours. Cette mesure déplut. La leçon suivante de M. Delpech fut souvent interrompue par des murmures. La Faculté condamna alors six élèves sur douze qui lui avoient été signalés, à perdre une inscription. Le 6, les professeurs arrivèrent à l'Ecole de Droit avant l'ouverture du cours, et se tinrent dans une pièce voisine. M. Delpech entra dans sa chaire à onze heures. La salle étoit comble. Le tumulte ne tarda pas à commencer. Les professeurs, conduits par le doyen, se présentèrent aussitôt. Le tumulte se calma après quelques paroles du doyen. Mais lorsque le professeur voulut continuer sa leçon, le désordre recommença avec une violence extrême. S tion du doyen, M. Delpech i son cours pour intimer aux as dre de se retirer. On avoit ob les plus acharnés se jetèrent su porte d'entrée, et empêchère sonne ne sortît. Le doyen vo intervenir; mais ses efforts é sans succès, il se retira avec seurs pour aviser aux mesures Alors la foule pénétra dans l cours, et en un instant tout brisé. Les cours ont été mome suspendus.

— La cour royale de Toul qué la connoissance des trou cole de droit.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAG

Après les actions sanglantes lieu pendant trois jours dans l et la défense de Ramalès et de tout se trouve rétabli dans le qu'auparavant entre les deux a positions prises ont été repris date du 30 avril les troupes d n'étoient pas plus avancées q Tout le sang répandu l'a ét perte; il n'y a de différence d bleau des forces respectives 2,000 hommes de moins qui o ou blessés de part et d'autre.

On prétend que les attaques trières de la ligne de Ramalès treprises contre l'avis et con d'Espartero, qui a eu la main les ordres de Madrid. Il avoi conçu un autre plan, qui éto une ligne de l'Ebre à Bilbao par Orduna et Balmaseda. Co mauvais cas est niable, il fait l jeter sur le gouvernement de M qu'il vient d'exécuter. Mais on que peine à croire qu'un ho impérieux et aussi tranchant soit laissé mener par les autres occasion.

Quoi qu'il en soit, le télég montré fort partial dans le co

le ces opérations. Tant que les ont réussi à emporter des posi a été fort exact à le dire ; mais es ont été reprises par les car- gardé le silence. Si bien qu'a- étoit resté à la prise de Rama- e cette position se retrouvoit au es troupes du roi depuis cinq ns que le télégraphe se fût en apprendre le premier mot à rs.

nouvelles de Madrid vont jus- te du 6. L'échec de Ramalès et pain y étoit connu, et n'avoit ontribué à augmenter le désor- ermentation de cette malheu- :, déjà si agitée de tant d'autres Heureusement les états consti- ont toujours la ressource de le ministères, et de faire ainsi malheurs publics aux ab-

rles V et la reine, son épouse, objet de brillante réception à le à Durango. Un enthousiasme a éclaté au milieu de toute la n.

---

iteur belge publie l'acte d'ac- ontre les sieurs Bartels et Kats. lartels vouloit établir une Con- belge-rhénane, renverser les Prusse et de Belgique et faire la république. C'est sa procla- l'armée qui sert de base à l'ac- Déjà le sieur Bartels s'est trouvé au bannissement par le gou- t du roi Guillaume.

rand duc héréditaire de Russie é à Londres.

rand duc de Russie a donné à la société formée à Londres des étrangers malheureux.

abinet whig qui vient de don- nission alloit être remplacé par tère tory avec sir Robert Peel remier lord du trésor et chan- l'échiquier, le duc de Wel- omme président du conseil. r Robert Peel a résigné ses pou- voirs, parce que la reine n'avoit point, dit on, voulu remplacer les dames de son entourage. La reine a aussitôt appelé lord Melbourne.

— M. O'Connell vient d'adresser une longue lettre à ses compatriotes : « Une nouvelle calamité, dit-il, a frappé notre pays. Une douleur profonde pèse sur lui. Le seul ministère anglais qui, pendant une période de 700 ans, ait rempli ses fonctions avec justice et impartialité envers le peuple irlandais, est dissous. » M. O'Connell, qui se sert trop souvent d'expression de mauvais goût à l'égard de ses adversaires, engage ses compatriotes à s'organiser contre le prochain cabinet qu'il regarde comme le plus grand ennemi de l'Irlande.

— Le *Standard* dit que M. Vincent, imprimeur et délégué de la convention nationale, a été arrêté à Londres pour avoir assisté à un *meeting* séditieux qui avoit eu lieu peu de jours avant, à Newport.

— D'après les nouvelles des Barbades, du 24 mars, les nègres persistent dans leur refus de travailler.

— On lit dans la *Gazette de Bologne* : « Le 14 avril, 16 individus de la lie du peuple sortirent de Falconnara, petit bourg situé à 2 milles d'Ancône, avec un drapeau tricolore français. Ils se dirigèrent vers Castelferrat à 2 milles de Falconnara. Ils étoient armés de poignards et d'épées et marchoient militairement en criant sans cesse : Vive la France, qui donne le premier signal de la guerre. N'ayant trouvé de partisans nulle part, ils s'arrêtèrent dans une auberge devant laquelle ils plantèrent leur drapeau. Deux citoyens honorables ayant blâmé cette démonstration, furent maltraités par ces perturbateurs qui s'en retournèrent à Falconnara parce qu'ils reçurent l'avis qu'un détachement de carabiniers marchoit contre eux. L'autorité vient d'ordonner une instruction sur ce fait, et déjà quelques-uns des perturbateurs ont été arrêtés. »

— La grande duchesse de Toscane a mis au jour, le 30 avril, un archiduc qui

a reçu au baptême les noms de Charles-Sauveur-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Philippe-Jacques-Janvier-Louis de Gonzague-Rainier. C'est le comte Guido della Gherardesca, grand-majordome de la cour, qui a tenu le nouveau-né sur les fonts baptismaux au nom du parrain, l'archiduc Charles.

— Le roi de Sardaigne vient d'établir, dans l'intérêt du commerce, un service provisoire de correspondance avec le Brésil. Ce service qui sera fait par les bâtimens sardes commencera vers le 15 mai.

— Le prince d'Orange est arrivé le 5 à Stuttgard.

— Depuis le mariage de la princesse Hélène avec le duc d'Orléans, on avoit supprimé dans le duché de Mecklenbourg-Schwerin la célébration du 18 octobre, anniversaire de la bataille de Leipsick. Le duché de Mecklenbourg-Strelitz vient de suivre cet exemple.

— La *Gazette d'état de Prusse* contient un réglement approuvé par le roi, concernant les travaux des jeunes ouvriers dans les fabriques, mines et usines. Nul ne peut y être admis avant l'âge de neuf ans. Pour y être employé avant l'âge de seize ans, il faut avoir trois années d'études régulières. Les jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge de seize ans, ne travailleront que dix heures par jour, et auront une heure de repos avant midi et une autre heure après midi. Les travaux sont interdits les jours de fêtes et dimanches. L'article 6 de ce réglement, est ainsi conçu : « Les ouvriers qui n'ont pas encore fait leur première communion ne pourront être employés aux heures fixées pour l'enseignement religieux. »

— La diète Norwégienne qui, en droit, ne peut rester assemblée plus de trois mois, a obtenu du roi une prolongation.

— Les journaux des Etats-Unis apportent des nouvelles d'où il résulte que le parti démocratique, à la tête duquel est le président actuel, M. Van Buren, regagne le terrain qu'il avoit perdu. Dans la ville de New-York, le maire, qui ét[...] l'opposition, vient d'être remplacé p[...] partisan de l'administration à une m[...] rité d'environ 1,000 voix sur 40,00[...] système mis en vigueur par le gé[...] Jackson, et dont les deux partis s'a[...] dent maintenant à faire usage, cel[...] destitutions en masse, afin de plac[...] amis en expulsant ses adversaires, [...] d'être appliqué sur une grande é[...] dans l'administration des postes, e[...] peut-être ce qui a valu des recr[...] M. Van Buren. Il résulte d'un r[...] adressé au sénat des Etats-Unis qu[...] puis le 4 mars 1837, jour de l'avéne[...] de M. Van Buren, jusqu'au 1er [...] 1839, 364 directeurs des postes o[...] congédiés.

Le Gérant, **Adrien Le [...]**

BOURSE DE PARIS DU 13 MA[...]

CINQ p. 0/0. 111 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0 81 fr 60 c.
QUATRE p 0/0, j. de sept. 101 fr. 90 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 0[...]
Act. de la Banque 2725 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris 0 00 00c.
Oblig. de la Ville de Paris 1192 fr. [...]
Caisse hypothécaire. 800 fr 00 c.
Quatre canaux 0000 fr 00 c.
Rentes de Naples 101 fr. 75 c.
Emprunt romain 100 fr. 3 8.
Emprunt Belge 000 fr. 0 0
Emprunt d'Haiti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p 0/0 20 fr 0 0

Il vient de paroître à la librair[...] GRAND jeune, rue du Petit-Bourbo[...] long de l'église Saint-Sulpice, un [...] ouvrage intitulé : *Une semaine d[...] ou Marie reine des martyrs, patro[...] la bonne mort.* Ce petit ouvrage est [...] propre à exciter une dévotion co[...] sante envers Notre-Dame des sept [...] leurs, et peut servir de manuel po[...] préparer saintement à la mort. Il est [...] d'une gravure, d'un plan tout nou[...] par C. T.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET [...] rue Cassette, 29.

…E DE LA RELIGION …oit les Mardi, Jeudi …amedi.

…n peut s'abonner des …1 5 de chaque mois.

N° 3124

JEUDI 16 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

…osition du droit et du fait avec des …cumens authentiques, en réponse à … Declaration et au Mémoire du …uvernement prussien, publiés dans … Gazette d'Etat *de Berlin du* 31 *dé…mbre* 1838.

FIN DE LA 2e PARTIE.

…des Nos 3117, 3118, 3119 et 3122.

… sa note du 12 mai, en réponse …e de l'ambassadeur prussien du …il, relative à l'archevêque de …ne, le cardinal secrétaire d'état … nom du Saint-Père de nouvel… vives remontrances pour obte… liberté de l'archevêque. Il en…en même temps au baron Buch …opie du bref au chapitre de Co….

… 15 juin, autre note du cardinal … protester contre la prétention …ouvernement, de ne plus per…e de communications doréna…entre le Saint-Siége et le chapi…e Cologne, si ce n'est par l'inter…aire du ministère prussien; le …-Père, loin d'accéder à de sem…es prétentions, avoit ordonné au …al de réclamer formellement … la maxime condamnable, d'a…laquelle on vouloit empêcher la …communication entre le chef …e de l'Eglise et les fidèles, …e qui concerne leur direction …elle; en conséquence pour rem… intentions du souverain pon… il protestoit hautement contre … mesure ayant pour but la mise …atique de cette maxime. Après …le souverain de la Prusse avoit …nellement promis de maintenir dans tous ses états l'inviolabilité de l'Eglise catholique, le Saint-Père avoit droit d'attendre que S. M., en prenant connoissance de ces réclamations, leur feroit justice et aboliroit toute entrave mise aux libres communications dont il s'agit.

Dans cette même note, dont le baron de Buch accusa, sous la date du 20 juin, simplement réception, ajoutant qu'il l'avoit expédiée à sa cour, le cardinal secrétaire d'état avoit en même temps brièvement exposé, que par sa constitution divine l'Eglise catholique étoit et devoit toujours rester *une;* qu'en conséquence sa doctrine devoit être *une,* son gouvernement *un;* qu'à cette fin Jésus-Christ lui avoit donné en la personne de saint Pierre et de ses légitimes successeurs un chef suprême et visible, pour qu'il fût le centre de l'Eglise, et que sa primauté non-seulement d'honneur, mais encore de juridiction s'étendît librement à l'enseignement et au gouvernement de tous les fidèles.

D'après ce principe il étoit de la dernière évidence que nulle part et en aucun lieu il n'existe, ni ne peut exister *une institution fondée,* comme le dit la déclaration du 31 décembre, *sur le droit de majesté,* en vertu de laquelle le gouvernement temporel auroit le droit de décider si l'exécution d'un acte du Saint-Siége en affaires de religion doit être ou non permise, et d'intervenir, pour les gêner ou les rompre, dans ses communications avec les catholiques en matières religieuses ou ecclésiastiques.

S'il en étoit autrement, l'exercice du catholicisme ne seroit jamais libre, et cependant le gouvernement prussien l'a garanti tel; car il pourroit être réglementé et arrêté à bon plaisir par le pouvoir civil. De plus, l'unité catholique seroit détruite; car dans ce cas, une vérité dogmatique, solennellement définie par l'Eglise, pourroit ne pas être publiée dans l'un ou l'autre état, où le gouvernement refuseroit le *placet*; et de la même manière une erreur formellement condamnée dans l'Eglise pourroit continuer à être maintenue et enseignée, dans tel ou tel état, quand il plairoit au gouvernement d'empêcher la publication de l'acte de condamnation y relatif, comme c'est en effet en Prusse le cas relativement au jugement apostolique sur les livres d'Hermès, jugement qui aura en tout temps force obligatoire pour tous les catholiques d'un royaume quelconque.

Mais l'esprit qui conduit en ceci le gouvernement prussien, cet esprit qui a provoqué et dirigé tant d'actes au grand dommage de la religion catholique, cet esprit qui lui a fait proclamer dans la déclaration susmentionnée la prétendue *institution fondée sur le droit de majesté*, relativement aux relations du chef suprême de l'Eglise avec les fidèles, ce même esprit a combiné deux instructions qui ont été envoyées à toutes les autorités de la province de Posen, dans le courant du mois d'avril dernier 1838.

Dans l'exposé de ce qui s'est passé entre le gouvernement prussien et M. Dunin, il a déjà été question de la première, datée du 21 avril, et signée Stroedel, touchant la punition des ecclésiastiques qui publieroient devant le peuple la [...]culaire de l'archevêque de P[...] et Gnesne, et on n'en fait de [...]veau mention ici qu'à cause du [...]port qu'elle a à la conduite qu[...] Saint-Siége a tenue dans ses dén[...] vis-à-vis du gouvernement prus[...]

La seconde instruction du 27 a[...] signée par M. Flottwell, non-se[...]ment mettoit en pratique le prin[...] condamnable énoncé en même te[...] à Rome par le baron Buch da[...] note susmentionnée, en vertu [...]quel on se croit autorisé à empê[...] la libre communication du chef [...]prême de l'Eglise avec le clergé [...] autres fidèles dans des affaires [...]tuelles et ecclésiastiques; ma[...] alloit jusqu'à prescrire les m[...] les plus hostiles, pour assurer i[...]blement l'observation du prin[...] susdit par l'emprisonnement et [...]nition des transgresseurs.

A peine connut-on par les [...]naux l'existence des deux in[...]tions, que le Saint-Père, ava[...] ajouter entièrement foi et de[...]dre les résolutions conven[...] chargea le cardinal secrétaire [...] d'adresser une note au chargé [...]faires prussien, dans le but d'ap[...]dre positivement « si les docu[...] » dont il est question, conf[...] » aux copies incluses, ou au [...] » s'accordant avec elles pour le[...] » provenoient des autorités [...] » siennes. »

A cette note datée du 2 jui[...] baron de Buch répondit le [...] jour, que, *n'ayant reçu [...] communication ni officielle n[...] vée de ces documens*, il lui étoit [...] désagréable *de ne pouvoir donner [...] Eminence le renseignement qu'el[...]clame.* Néanmoins, M. le c[...] d'affaires communiqua à cette [...]

une copie de l'ordre du ca-
9 avril, *provoqué*, comme il
oit, *par les démarches illicites*
bbé Spinelli.

dre du cabinet prescrivoit
res à prendre contre la pro-
d'actes émanés de *supérieurs*
iques étrangers, dénomina-
laquelle, on ne pouvoit en
devoient être compris le
re et ses représentans, parce
le commencement de la sus-
uction du 27 avril, le gou-
nt prussien avoit déclaré que
u cabinet susdit, *publié dans*
des lois, contenoit *des dis-*
pour le cas *où des communi-*
vec le siége romain et ses
voient lieu contre la prohibition

on Buch n'ayant en consé-
n attester l'authenticité des
es prémentionnées, le Saint-
à s'assurer de cette authen-
des informations exactes.
al secrétaire d'état s'em-
nc d'exprimer à M. le
affaires, par sa note du 11
. douleur la plus vive de Sa
en renouvelant au nom du
rotestations les plus solen-
tre le principe inadmissible
avoit adopté, et contre les
ffensantes qui avoient été
ns le même sens et à cause
s motifs, tels qu'ils avoient
éveloppés dans la note du
s précédent. Et comme le
ncipe *d'entraver dans les af-*
siastiques et spirituelles la
nunication avec le Saint-
it également servi de base
du cabinet du 9 avril, le
endit également à celui-ci
ations que lui imposoit

Rien en effet ne pouvoit justifier cette disposition du gouvernement prussien au préjudice de l'Eglise catholique et à l'offense du Saint-Siége, et encore bien moins on pouvoit en trouver un motif dans le cas de l'abbé Spinelli, puisque, s'appuyant sur la même preuve, qui fut alors répétée au baron de Buch, le ministère du pape avoit déjà donné à l'ambassade prussienne les explications nécessaires, surtout par la note du 8 avril, dans laquelle après avoir fait précéder les explications nécessaires sur le fait, on concluoit *que la circulaire de l'abbé Spinelli n'étoit ni un acte du Saint-Siége, ni un acte autorisé par lui.*

Dans sa réponse du 14 juillet, le chargé d'affaires ne fit, comme d'ordinaire, qu'accuser simplement réception de la note à lui remise le 11 juillet par le secrétariat d'état au sujet des deux circulaires.

Bientôt le Saint-Siége eut connoissance de la circulaire ministérielle déjà mentionnée du 25 juin, par laquelle on prétendoit *annuler* les instructions de l'archevêque de Posen et Gnesne relatives aux mariages mixtes. Si déjà auparavant, par sa note du 25 juillet, le cardinal secrétaire d'état avoit communiqué à M. le chargé d'affaires prussien la nouvelle et amère surprise du Saint-Père, de voir que le gouvernement prussien, *bien loin d'écarter les causes qui avoient amené l'état présent des choses, ne faisoit qu'empirer la situation par de nouveaux actes toujours inspirés par le même esprit*; il fit alors par mandat spécial de Sa Sainteté ses réserves les plus manifestes contre cet acte, *qui avoit*, disoit-il, *évidemment pour but, d'entraver encore beaucoup plus dans les états royaux l'exer-*

tien de la religion catholique, en rendant inutiles les ordres respectifs des supérieurs ecclésiastiques légitimes, et excitant le clergé à l'observation entière des lois civiles sur les mariages mixtes, c'est-à-dire dans le cas présent, à la violation des lois canoniques prescrites par le Saint-Siége.

Comme s'il étoit encore incertain que l'édit en question fût émané du gouvernement prussien, M. le chargé d'affaires répondit en date du 27 juillet, qu'il avoit reçu la susdite note *au moyen d'un rescrit, que, suivant la* Gazette d'Ausbourg, *le baron Altenstein auroit publié pour annuler une circulaire de M. l'archevêque de Posen et Gnesne*, et qu'il donnoit l'assurance qu'il l'avoit transmise à sa cour.

Le gouvernement prussien, au lieu de renoncer à ses faux principes et de faire droit aux remontrances si justes du Saint-Siége, se décida plutôt à mettre encore plus clairement au jour ses intentions hostiles aux libertés de l'Eglise et au libre exercice de la religion catholique dans ses états. Par une note du 8 août, en réponse à celle du cardinal secrétaire-d'état du 15 juin, le chargé d'affaires prussien déclara, de la part de son gouvernement, que par la note précédente du 28 avril, on n'avoit pas entendu entamer une discussion sur les principes, et que l'on avoit seulement, pour le cas particulier dont il s'agissoit en ce moment, réclamé le maintien d'une pratique depuis longtemps en vigueur, et d'après laquelle la correspondance entre le Saint-Siége et le clergé catholique en Prusse avoit lieu par l'intermédiaire du ministère royal et de l'ambassade; qu'en conséquence, le gouvernement royal étoit étonné des protestations du Saint-Siége; que l'on avoit t[...] jours été bien éloigné de vouloir [...]cuter le principe en question, [...] que les maximes émises à cet ég[...] par le cardinal secrétaire d'[...] étoient très-différentes des disp[...]tions de la législation prussienne [...] que l'on ne pouvoit espérer su[...] point une concordance de princi[...] qu'entièrement en opposition [...] les protestations du Saint-Siége[...] gouvernement royal persistoit [...] fois pour toutes dans l'inébranlabl[...] solution de maintenir les dispos[...] qui imposent au clergé catho[...] l'obligation de faire passer sa co[...]pondance avec le Saint-Siége p[...] mains du ministère royal; q[...] gouvernement prussien espéro[...] le Saint-Siége lui-même le sec[...]roit efficacement pour éviter qu'[...]venir il fût encore posé des ac[...] opposition avec la pratique en [...]tion; et qu'enfin tout écart [...]dre établi entraîneroit aprè[...] graves inconvéniens.

Le Saint-Père, auquel cette [...] fut aussitôt transmise, se vit o[...] non sans une profonde afflictio[...] faire sentir vivement de son cô[...] le gouvernement prussien, to[...] déclarant qu'il n'avoit voulu [...] vouloit entrer avec le Saint[...] dans une discussion de princip[...] croyoit néanmoins autorisé à [...]ser au Saint-Siége ses propres [...]pes et vouloit pour ainsi dire [...]cer à renoncer aux principes [...]tuellement vrais, que les dev[...] ses fonctions apostoliques et [...] les l'obligent à maintenir à [...] prix. Il se voyoit par suite [...] de renouveler au gouvern[...] prussien les plus fortes réc[...]tions, n'y eût-il même que cett[...]sidération que le silence du [...]

ne pourroit être interprété dans le s d'une tacite approbation; ce qui it en opposition avec l'essence de nstitution divine de l'Eglise ca- lique.

ar ces motifs, et en conformité des res de Sa Sainteté, le cardinal se- ire d'état adressa le 25 août à e Buch une note, dans laquelle rapportant aux motifs dévelop- dans sa note antérieure du 15 , il répétoit formellement, au du Saint-Père, les protestations lus solennelles, *contre toute en- que le gouvernement prussien it mettre à la libre communication aint-Siége avec les catholiques de narchie prussienne.*

nt et de si justes représentations ef suprême de l'Eglise étant res- out-à-fait infructueuses par la faute du gouvernement prus- le Saint-Siége se vit obligé en nce, de justifier devant le catholique la conduite tenue dans les démêlés extrême- fligeans que l'on vient d'ex- Il s'acquitta de ce devoir dans cution qu'il adressa le 13 sep- re 1838, au sacré collége, réuni nsistoire, exprimant en même l'espoir dont il aime encore à tter, que S. M. le roi de Prusse, *son excellent esprit, embrassant nseils plus équitables, laisseroit se catholique suivre ses lois, et ne troit pas que qui que ce fût entra- liberté.*

te allocution, dont le langage doux et si modéré, n'en est pas s devenue l'objet des plaintes les amères de la part du cabinet de , plaintes exhalées dans la décla- et le mémoire du 31 décem- Mais si *les faits* sont en réalité qu'ils ont été développés plus haut, si on ne peut les nier même dans la moindre particularité, on laisse avec confiance au jugement libre et sincère de tout lecteur intelligent et sans passion, à décider si les plaintes du gouvernement prussien sont justes et raisonnables.

De la secrétairerie d'état, 11 avril 1839.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'Archevêque avoit déjà commencé ses tournées de confirmation dans les paroisses, lorsque la veille de l'Ascension il fut saisi tout à coup d'une vive attaque de rhumatisme sur la poitrine. Le prélat fut obligé de prendre le lit, et ne put se rendre à Notre-Dame le jour de la fête, comme il se le proposoit. Un accès de fièvre de trente-six heures suivit cette attaque. Il en est resté une grande foiblesse et un défaut absolu de sommeil. M. l'Archevêque, qui étoit attendu dans quelques paroisses pour la confirmation, se voyant dans l'impossibilité de s'y rendre, a fait prier M. Lemercier, ancien évêque de Beauvais, qui habite Paris, de vouloir bien le suppléer autant qu'il lui seroit possible. Le respectable prélat, qui, comme on sait, a été long-temps curé à Paris, puis chanoine de Notre-Dame et grand-vicaire, s'est porté avec beaucoup de complaisance, malgré son âge avancé et sa foible santé, à rendre service au diocèse. Il est allé ces jours-ci dans plusieurs églises de la ville et de la banlieue, et y a administré la confirmation.

Ces jours derniers, au milieu des troubles sanglans qui ont agité la capitale, M. l'Archevêque, toujours retenu par son indisposition, a recommandé à MM. ses grands-vicaires et membres du chapitre en état d'exercer le ministère, de visiter les hôpitaux et d'aider les aumôniers auprès des malades et des

blessés qu'on y a portés en assez grand nombre.

Les sectes protestantes se multiplient à Paris, et chacune veut avoir sa chapelle. Nous avons donné dans ce Journal, numéro du 5 septembre 1837, une liste des chapelles protestantes dans la capitale. Ce nombre a encore augmenté depuis; en voici le tableau d'après l'*Europe protestante* d'octobre 1838. Elle compte 11 églises ou temples français, 2 allemands, 5 anglais et 3 américains; mais il y a dans cette liste des doubles emplois que nous indiquerons.

Les églises et temples français sont au nombre de 11, savoir : l'Oratoire, rue Saint-Honoré; la chapelle des écoles qui en dépend; le temple de la Visitation, rue Saint-Antoine; l'église des Batignolles, boulevard Monceaux; la chapelle Wesleyenne, ou des méthodistes de Wesley, rue de Ménilmontant; la salle rue Taitbout, n° 9; celle de la rue Sainte-Anne, n° 55; le temple des Billettes, et les salles de la rue des Grès, de la rue Saint-Maur, et de la rue Royale Saint-Honoré, n° 23.

On sait que l'Oratoire, la Visitation et les Billettes sont d'anciennes églises catholiques qui appartenoient à des communautés religieuses, et qui ont été données aux protestans sous Bonaparte. Les deux premières de ces églises sont occupées par les réformés ou calvinistes, et les Billettes par les luthériens. Nous supposons que quelques-unes des chapelles de la liste ci-dessus, sont aussi pour les luthériens, que l'on prétend être assez nombreux dans la capitale.

Il est bon de remarquer aussi qu'il n'y a que trois chapelles dont les pasteurs reçoivent un traitement du gouvernement : c'est l'Oratoire, la Visitation et les Billettes. Les deux premiers temples sont desservis par cinq pasteurs, MM. Juillerat-Chas-*seur,* Frédéric Monod, Athanase Coquerel, Martin-Paschoud, et Moi tandon, pasteur-adjoint. On cro qu'ils desservent aussi les Batigno les. Les autres chapelles apparti nent à d'autres branches du prote tantisme.

Le temple des Billettes est desse par MM. Cuvier, Verny et Ma qui sont de la confession d'Au bourg.

Les églises et temples allema sont rue des Billettes et rue Sain Anne; mais ce sont les mêmes que la liste précédente; seulement o fait l'office pour les Allemands à heures différentes. Leur office a le dimanche à deux et à trois h res, après l'office des prote Français qui est à midi et de une heure.

Il y a cinq chapelles angla l'église épiscopale de la rue d'A seau, qui sert pour l'ambassade glaise et qui est desservie par l que anglican Luscombe; une église anglaise, rue de Chaillot autre, rue Neuve-des-Capuci rigée, à ce qu'il paroît, par le teur Sayers, dont nous avons par méro du 5 septembre 1837; et les pelles Wesleyenne de la rue Ro Saint-Honoré et du boulevard Mont-Parnasse. De ces deux der res chapelles, la première est de vie par le *révérend* Toase; elle dans le même local qu'une des pelles françaises indiquées plus h mais dans celle-ci l'office ne se que le vendredi à sept heure soir, tandis que M. Toase offic prêche deux fois le dimanche, plus le mercredi, le jeudi et l medi. C'est la seule chapelle pr tante où il y ait des instructions quentes. Nous apprenons qu'il se ti encore dans la chapelle de la r Royale Saint-Honoré des réuni de quakers, et une philanthrope glaise de cette secte, madame F. prêche. On sait que chez les quak les hommes, et même les femm

prennent la parole dans l'église quand l'inspiration leur arrive.

On compte 3 églises américaines : la salle Taitbout, celle de la rue Sainte-Anne et celle de l'hôtel Monaco, rue de Varennes, n° 33; les deux premières servent pour des Français, comme on l'a vu, et même celle de la rue Sainte-Anne sert encore pour les Allemands. Chaque nation a des heures différentes. La chapelle américaine est desservie par le révérend Kirk. L'oratoire de la rue de Varennes a été ouvert par le colonel ...n.

Nous avons dit il y a quelque temps qu'on distribuoit dans divers quartiers des invitations pour assister aux prédications des chapelles de la rue Ménilmontant, de la rue Royale et du boulevard du Mont-Parnasse. Ces chapelles paroissent tenues par des méthodistes, et il se fait apparemment à la dernière des prédications en français, distinctes de celles qui sont pour les Anglais.

L'Europe dit qu'il se passe *un fait* ... qui signale le progrès toujours croissant des doctrines catholiques; c'est qu'en Angleterre *on est ... de concéder aux catholiques une cathédrale avec toutes les prérogatives de l'épiscopat*. On ne sait ce qu'a voulu dire l'*Europe*. Le gouvernement anglais n'a point *concédé une cathédrale* aux catholiques. Seulement ceux-ci ont, dit-on, le projet d'en bâtir une à Londres. Mais cette église, ils la bâtiront à leurs frais. Le gouvernement ne leur *concédera* probablement rien, pas même le terrain. Quant aux *prérogatives* de l'épiscopat, les évêques catholiques anglais n'en ont point. Ils ne sont pas reconnus officiellement.

M. l'archevêque de Bordeaux parcourt en ce moment toutes les communes de l'arrondissement de Bazas. La plus modeste église est honorée de sa visite, et la plus pauvre portion de son troupeau a part à sa sollicitude et à son affection; il étoit le 5 à Barie, canton d'Aros, et a présidé dans cette paroisse à une cérémonie pieuse. Plus de la moitié des habitans (450) ont reçu des mains du prélat les sacremens d'eucharistie et de confirmation avec un recueillement qui ne fait pas moins d'honneur à cette population fidèle qu'au pasteur qui la dirige, depuis plusieurs années, avec un dévoûment au-dessus de tout éloge. On a pu juger par ce seul exemple des fruits abondans que produira la visite.

La religion vient de perdre un de ses plus dignes et zélés ministres, M. Barault, chanoine titulaire de la cathédrale, fondateur et directeur de l'œuvre des bons livres de Bordeaux. Il a succombé à une assez courte maladie, à l'âge de 73 ans.

M. Julien Barault étoit né en 1766 à Chalonnes, dans le diocèse d'Angers, d'une famille aisée. Après avoir fait ses études au collége de Beaupréau, il entra au grand séminaire d'Angers qui avoit alors pour supérieur le vénérable M. Duclaux. Il s'y fit remarquer par ses talens et surtout par sa piété. Il y avoit peu de temps qu'il exerçoit le saint ministère lorsque la révolution éclata. Fidèle aux bons principes, il refusa le serment à la constitution civile du clergé; mais il ne voulut point quitter sa patrie, et malgré la délicatesse de sa santé, et les dangers sans nombre qu'il couroit, il se livra à des travaux incroyables. Jour et nuit, il alloit dans les campagnes exercer les diverses fonctions de son état. Il succomba à tant de fatigues, et, à peine remis d'une maladie grave, il suivit toute l'ardeur de son zèle, jusqu'à ce qu'il fut arrêté et renfermé dans la tour d'Angers.

Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il répondit avec la plus

grande intrépidité. Transféré à Nantes, avec 400 de ses confrères, il fut condamné à la déportation. La Corogne fut le lieu de son exil. L'intendant de cette ville le prit pour son aumônier. Cette carrière étoit trop étroite pour son zèle apostolique. Ayant pris l'avis de ses supérieurs, il se destina aux missions de la Chine, et se rendit à Londres pour s'embarquer. Après deux jours de navigation, le navire qui le portoit fut pris par un vaisseau français, et c'est ainsi que M. Barault fut ramené dans sa patrie pour être renfermé dans la prison dite les Orphelines, à Bordeaux. Mais alors la terreur avoit cessé, et, quelque temps après, il recouvra la liberté. Il en profita pour reprendre ses fonctions, et il établit un oratoire, où il fit un bien immense.

A la restauration du culte, il fut nommé vicaire de Saint-Louis, à Bordeaux ; mais une compagnie de missionnaires s'étant formée, sous la direction de M. Lambert, il se joignit à eux jusqu'à sa dissolution ordonnée par Napoléon. On le plaça alors vicaire à Saint-Paul, où il se fit remarquer par son assiduité au confessionnal et par son zèle infatigable. Il n'avoit point perdu son attrait pour les missions, mais, toujours soumis à ses supérieurs, il obéit à M. d'Aviau qui ne voulut point consentir à ce qu'il suivît M. Dubourg dans la Louisiane. Ce fut alors que son zèle industrieux imagina un nouveau genre de mission permanente, en répandant partout des livres dépositaires des saines doctrines pour les opposer au torrent des mauvais ouvrages. Il employa la plus grande partie de son patrimoine pour former une bibliothèque qu'il augmentoit tous les ans du fruit de ses épargnes. Des amis de la religion voulurent s'associer à son zèle, et c'est ainsi que se forma cette *œuvre des bons livres*, qui a servi de modèle à tant d'autres ; on nous sau
gré d'en rappeler ici sommaireme
l'origine et les progrès.

Il ne s'agissoit d'abord que de p
ter quelques livres aux habitans
la paroisse. Cela commença en 18
M. Barault étendit peu à peu ses v
Il présenta à M. d'Aviau, alors
chevêque, un plan que le vénér
prélat approuva par son ordonna
du 15 novembre 1820. Un appel
adressé aux fidèles pour les eng
à concourir au bien par leurs do
leurs souscriptions. On demanda
indulgences au Saint-Siége, et
rescrit du 22 mai 1822 autorisa
rection de l'œuvre en associatio
ligieuse. M. d'Aviau établit dé
vement l'œuvre le 11 novembre 1
Bientôt, par les soins de M. l'
Barault qui s'étoit voué à cette
institution, sans cesser pourtan
fonctions de vicaire, de nom
dépôts furent établis. M. de
verus suivit l'exemple de M. d'A
Il donna des livres, présida au
de l'œuvre et y prêcha m
ordonna qu'une quête fût faite
les ans pour le soutien de l'œ
et lui abandonna une biblio
que lui avoit laissée M. le cur
Saint-Louis de Bordeaux. En 1
le nombre des volumes s'élevo
14,000, et en 1832 à 35,000. M. l'
bé Barault s'adjoignit M. l'a
Taillefer pour le seconder da
direction de l'entreprise qui s'é
doit de plus en plus. Il y avoit p
que tous les ans une réunion g
rale où M. Barault rendoit co
des progrès de l'année. Ces rap
ont été imprimés et nous avons
de quelques-uns. En 1832 on p
un catalogue des livres adoptés
les bibliothèques ; ce catalogue
un in-8° de 54 pages.

En 1833 M. de Cheverus vou
assurer au fondateur une existe
indépendante ; il le nomma c
noine. L'abbé Barault ne chan
pas pour cela ses habitudes sim

modestes, il ne voulut pas quitter l logement de vicaire. Il fit impri-er deux petits *manuels*, l'un à l'u-e des associés, l'autre pour les di-teurs et les bibliothécaires. Ces *nuels* offrent de bons avis sur les res et les lectures à faire, et citent ureux effets de cette bonne œu-Aussi des gens de bien l'encou-nt de leurs dons. Un chanoine sa bibliothèque, et une personne e, mademoiselle de Terrefort, 2,000 fr. en mourant. L'année ière, M. Lemoyne, vicaire de -André de Cubzac, a légué éga-nt sa bibliothèque. En dernier encore on a eu la moitié de la othèque de feu M. l'abbé Barrès, -vicaire de Bordeaux. L'œuvre étendue en dehors du diocèse. Il oit en 1838, 108 dépôts princi-, 35 partiels, environ 11,000 rs et 55,000 volumes en circu-. Les recettes générales depuis ne de l'œuvre se sont montées ,344 fr. et les dépenses à 7 fr., et malgré cela il n'y avoit de dettes. Voyez ce que nous it sur l'œuvre, numéros du 1833, tome LXXVI; du 5 juin , tome LXXX; et du 9 juin 1838, XCVII.

C'est aux dépens de son sommeil, a santé, et en se refusant toute ce de délassement, que M. Ba-t pouvoit suffire à tant de tra-. C'est à sa vie appliquée et sé-taire qu'on attribua la cruelle adie de la pierre dont il fut tra-é : il y a quatre ans on lui fit ration de la taille. Sa santé s'é-rétablie, et tout faisoit espérer longue vieillesse, lorsqu'il a suc-bé le 2 mai à une attaque d'apo-xie pulmonaire. Il a reçu les sa-mens avec la plus touchante piété, rès avoir fait plusieurs fois le sa-fice de sa vie. M. l'archevêque, i l'honoroit d'une estime pleine de enveillance, l'a visité dans sa ma-die, et avoit conçu l'espoir de conserver encore un prêtre si précieux pour son diocèse; mais il étoit mûr pour le ciel.

Il est écrit que *la mémoire du juste sera éternelle*. Comment ne le seroit-elle pas celle de cet homme vénérable qui, avec l'exemple de ses vertus, a laissé pour héritage une œuvre éminemment sociale et religieuse? Aussi tous les gens de bien le regrettent. Celui-là surtout sent la grandeur d'une telle perte, qui avoit été associé à la direction de l'œuvre, qui avoit vu de près les vertus du pieux fondateur, et qui, appelé à le remplacer, demande à Dieu d'hériter de son activité et de son zèle. C'est à l'obligeance de M. l'abbé Taillefer que nous sommes redevables des élémens de cette notice.

Une cérémonie religieuse a eu lieu à la fin d'avril dans la paroisse de Lose le-en-Coglais, arrondissement de Fougères. Les missionnaires de Rennes y ont prêché pendant quinze jours; de toutes les paroisses environnantes, à une distance même de quatre lieues, l'on venoit pour entendre la parole de Dieu. L'église étoit trop peu vaste pour contenir la foule, et les missionnaires ont été obligés plusieurs fois de prêcher au dehors. Tout le monde assistoit aux exercices, dans le plus grand ordre et le plus grand recueillement; le maire lui-même donnoit l'exemple. Souvent le soir, après les offices, les habitans des paroisses voisines, se divisant en deux chœurs, l'un d'hommes, l'autre de femmes, s'en retournoient dans leurs demeures en faisant retentir les airs du chant des cantiques. Enfin, le 4 mai, M. l'évêque de Rennes voulut bien couronner cette belle œuvre. Plus de trois mille personnes se sont approchées de la sainte table. Après la messe, le prélat a donné la confirmation. La procession du calvaire a été f vorisée par un temps magni-

fique. A cette procession, l'on n'entendoit que le chant des cantiques ; pas un mot, un geste même pour troubler l'ordre. Le zèle des missionnaires a été bien récompensé par les heureux résultats qu'ils ont obtenus. Pendant quinze jours, seize prêtres ne sont pour ainsi dire pas sortis des tribunaux de la pénitence. Tous les jours, depuis cinq heures du matin jusqu'au soir, ils étoient en quelque sorte assiégés.

A Acheux, arrondissement d'Abbeville, dit un journal, on vit avec effroi, le 24 avril dernier, un gros chien dévorer le corps d'un enfant qu'il avoit déterré dans un jardin. Comme on soupçonna un infanticide, le procureur du roi d'Abbeville et le juge d'instruction vinrent, accompagnés d'un médecin. Ces messieurs firent une enquête, et décidèrent de faire l'autopsie du corps. Mais où ? Qui le croiroit ? Ce fut l'église qu'ils choisirent pour le théâtre de leur dissection. En vain le curé réclama contre cette profanation. Nous ne concevons réellement pas que des magistrats, qui apparemment sont chrétiens, aient pu méconnoître à ce point les règles de la bienséance et tout ce qui est dû de respects au lieu saint.

Un religieux de Belgique, nommé Nélissen, qui avoit eu le malheur d'affliger les fidèles par le scandale d'une vie où tous ses devoirs étoient méconnus, a écouté enfin, dans ses derniers momens, la voix de sa conscience, et s'est réconcilié avec l'Eglise. Voici la déclaration qu'il a signée le 15 janvier dernier, trois ou quatre jours avant de mourir.

« Je soussigné, désirant mourir dans le sein de la sainte Eglise catholique romaine dans laquelle je suis né et ai été élevé, et dont j'ai eu le bonheur de devenir un membre distingué par ma profession dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin et par mon élévation [illegible] trise, Eglise à laquelle j'ai cau[sé beau]coup de déshonneur et de domm[age, sur]tout du temps de la première ré[volution] française, en abandonnant mon [état] l'état ecclésiastique, de même [que par] mes persécutions contre le clergé [et] elle-même, voulant réparer les s[candales] que j'ai pu donner, je rétrac[te par la] présente tout ce que j'ai fait ou [dit, dé]clarant en même temps que je c[rois tout] ce que la sainte Eglise catholique [enseigne] aux fidèles de croire, et j'ose esp[érer de] la miséricorde infinie de Dieu, [...] le pardon de mes fautes. Je v[eux que] cette déclaration soit rendue [publique] partout où cela sera jugé utile.

» Fall et Mheer, 15 janvier 183[...]

» P. NÉLIS[SEN.] »

Les méthodistes de Wesle[y ...]nent chaque jour en Angle[terre de] nouveaux accroissemens. L[es fonds] formés depuis cent ans pour [l'entre]tien de la secte s'élevoient à [...] l'année dernière à 111,000 [...] et les souscriptions arrivent en abondance. On estime qu[e bien]tôt le total des fonds et s[ouscrip]tions s'elevera à 200,000 liv. [ou] 5 millions de francs. Les mé[thodis]tes viennent d'acheter la Tav[erne de] la Cité à Londres, Bishop[sgate] Street. Une partie des bâtim[ens, qui] sont fort vastes est destiné[e aux] réunions (*meeting*) pour les [...] des missions ou pour d'autres [...] une portion servira pour l[e] public.

POLITIQUE, MÉLANGES.

L'administration de la police [est] bien embarrassée pour répondre [à] les exigences. Quand les crim[...] échappent à sa vigilance et à so[n ...] on dit que cela vient de ce qu'[elle s'oc]cupe trop de la politique. Qua[nd on la] trouve surprise par des machina[tions po]litiques, on dit qu'elle dort, e[t on de]mande ce qu'elle fait de l'argen[t qui lui] est alloué pour veiller à la sûre[té]

Enfin, quand elle découvre des intrigues politiques ou des complots à temps pour les faire échouer, on dit que ces intrigues et ces complots ont été montés, conduits et dirigés par ses agens provocateurs, et que si elle n'y avoit pas mis la main, rien ne seroit arrivé.

Cette fois, elle n'y a pas mis la main, et ce ne sont point ses agens provocateurs qui ont ourdi la trame de dimanche dernier. Au contraire, ils ne s'en sont que trop peu mêlés; et il seroit à désirer qu'ils eussent mieux mérité dans cette circonstance, le reproche qu'on leur fait ordinairement.

Ce qu'on ne dit pas à ce sujet est précisément ce qu'il faudroit dire. C'est que tout se perfectionne aujourd'hui dans les théories comme dans la pratique du mal, et que l'esprit révolutionnaire, à force de forger, apprend en quelque sorte à devenir forgeron. Toutes les tactiques qui ont le désordre pour objet, deviennent de jour en jour plus savantes et plus difficiles à combattre. Autrefois, il n'étoit donné qu'à un petit nombre de gens de combiner des complots et des attentats en matière de politique. Maintenant ce n'est plus qu'un jeu pour le commun des esprits; c'est pour ainsi dire la science de la rue.

De quelle manière la police peut-elle ordinairement recevoir l'éveil, et la société se trouver avertie des dangers qu'elle court? C'est par les rumeurs, c'est par certaines alarmes qui se font jour on ne sait comment à travers l'opinion publique. Rien de pareil n'avoit annoncé d'aucun côté l'espèce de coup de foudre de dimanche dernier. C'étoit comme un mystère auquel personne ne comprenoit rien, et qui sortoit tout à coup des entrailles de la terre. Jamais peut-être un pareil démenti n'avoit été donné au proverbe qui dit qu'il n'y a point de feu sans fumée. Ici, bien certainement, il y avoit du feu, mais aucune fumée pour en avertir. Et voilà justement aussi le point alarmant pour une société qui se trouve dans l'état de la nôtre, et forcée de reconnoître que la science du désordre est arrivée à un tel degré de perfection. Quand on songe à tout ce qu'il faudroit de moyens pour rétablir la sécurité publique en présence d'un mal si étendu et si profond, on ne se sent pas la force de ramasser une pierre pour la jeter à ceux qui ne peuvent plus rien contre le ravage des idées et des mœurs que les révolutions nous ont faites.

Tout n'est peut-être pas malheur dans la nouvelle commotion révolutionnaire dont Paris vient d'être témoin. Il est possible qu'elle serve à éclairer cette nombreuse classe d'optimistes qui se plaisent à rêver des révolutions d'eau douce, où l'on verroit les anciens tigres changés en agneaux, et la douce philosophie arranger toute chose comme bon lui sembleroit. S'il est au monde une idée perfide et funeste, c'est celle où l'on s'endort sur ce point, en s'imaginant que les révolutions sont comme les livres qui peuvent être revus et corrigés pour en retirer ce qu'on veut; et que le régime de 93, par exemple, ne peut pas se revoir, parce que la raison publique en feroit bonne et prompte justice.

Cette illusion fait du ravage, non-seulement parmi la jeunesse, mais dans beaucoup d'esprits plus mûrs, qui se flattent qu'une expérience nouvelle seroit plus heureuse que la première, et que les mêmes causes ne produiroient pas les mêmes effets. C'est pour ceux-là que les exemples peuvent être bons et profitables s'ils savent les étudier. En voyant à l'œuvre la génération d'agneaux qu'on leur promet à la place des anciens loups, ils jugeront si elle répond à l'idée qu'ils s'en sont faite, et s'ils la trouvent disposée comme ils l'entendent à leur faire des révolutions bénignes. Nous ne le pensons pas; et pour peu qu'on observe en détail la nature de ses actes, ses meurtres froids, son insouciante inhumanité, sa manière de jouer avec la vie de ses concitoyens, il est impossible de se faire illusion sur le sort qui attend la société, s'il lui ar-

rive de tomber dans de pareilles mains.

Nous dirons plus, le caractère de cette génération se laisse voir sous un jour plus effrayant que celui de la génération de 93. Cette dernière, du moins, n'ajoutoit pas à son rude aspect de Sauvages, cette race d'enfans que les journaux désignent sous le nom de *gamins de Paris;* race précoce, dont les débuts dans le crime et dans le sang font frémir d'épouvante pour l'avenir et la vie de ceux qui pourront se trouver exposés à tomber sous son joug. Que Dieu détourne d'eux et de nous la main cruelle de ces jeunes monstres qui, à l'âge de seize, de quatorze, de douze ans, viennent déjà s'exercer sur la place publique à répandre la consternation et la mort! Souhaitons aussi que les hommes sages apprennent enfin à se méfier de la qualité des régimes qui peuvent sortir d'une pareille source.

PARIS, 15 MAI.

M. Teste, garde des sceaux, a porté hier à la chambre des pairs une ordonnance qui la constitue en cour de justice, à l'effet de juger les individus qui ont été ou qui pourront être arrêtés comme prévenus d'avoir pris part aux derniers désordres. M. Franck-Carré, procureur-général près la cour royale de Paris, remplira les fonctions de procureur-général près la cour des pairs, et sera assisté de MM. Boucly et Nouguier, substituts du procureur-général à la cour royale. La chambre s'est constituée sur-le-champ en cour de justice.

Avant la communication du garde des sceaux, M. de Dreux Brézé avoit pris la parole. La *Gazette des Tribunaux* a dit hier qu'après une lutte dans laquelle il y avoit eu de part et d'autre plusieurs blessés, la garde municipale culbutant une barricade, avoit fait plusieurs prisonniers, au milieu desquels on ne remarquoit pas sans surprise deux hommes appartenant par la livrée à la domesticité de M. de Dreux-Brézé. Le noble pair n'a pas cherché, bien entendu, à se disculper d'un soupçon qui ne pouvoit l'atteindre; m[ais] comme les choses les plus absurdes [ob]tiennent souvent le plus de crédit, M. [de] Dreux-Brézé a tenu à expliquer que s[on] cocher et un valet de pied, condu[its] comme tant d'autres, par la curiosité [sur] le théâtre de l'émeute, ont été arr[êtés] dans un cabaret, signalé, à ce qu'il [pa]roît, à la police, comme un des lieu[x de] réunion des perturbateurs. Ces d[eux] hommes, gens paisibles et étrangers [aux] désordres qu'il déplore et déteste au[tant] que personne, a ajouté M. de Dr[eux-]Brézé, seront remis en liberté à la s[uite] des premières formalités de la justice.

— La chambre des pairs a voté auj[our]d'hui la loi sur les tribunaux de comm[erce.]

— La chambre des députés a eu hi[er à] s'occuper du choix d'un président et [de] vice-présidens en remplacement [de] MM. Passy, Cunin Gridaine et Te[ste,] nommés ministres. Au scrutin po[ur la] présidence, le nombre des votans [s'est] trouvé de 422, et la majorité absol[ue de] 212. M. Thiers a eu 201 suffra[ges;] M. Sauzet, 199; M. Dupin, 10; M. [de] Lamartine, 5; M. Odilon-Barrot, [...] M. Laffitte, 2; M. Royer-Collard, 1. [Il y] avoit un bulletin nul. Aucun des can[di]dats n'ayant réuni la majorité, on a p[ro]cédé à un nouveau scrutin. Le nom[bre] des votans a été de 424, et la majo[rité] voulue de 213. M. Sauzet a eu 213 [suf]frages; M. Thiers, 206; M. Dupin, [...] M. Odilon-Barrot, 1. Il y avoit deux [bul]letins nuls, dont un blanc. M. Sauzet a [été] proclamé président.

Au scrutin pour la nomination [des] deux vice présidens, le nombre des [vo]tans s'est trouvé réduit à 390. La ma[jo]rité absolue étoit 197. M. Ganner[on a] obtenu 201 suffrages; le général Jac[que]minot aussi 201; M. de Sade [...] M. Benjamin Delessert, 167. Il y a e[u ...] voix perdues. MM. Jacqueminot et Ga[n]neron ont été proclamés vice-présid[ens.]

— La candidature de M. Thiers [à la] présidence de la chambre des députés ét[oit] appuyée par la gauche et le cent[re] gauche.

— Aujourd'hui la chambre des dépu- 's'est réunie dans les bureaux pour ..tinuer l'examen du budget de 1840.

— L'ordre se trouvant entièrement ré- ..li, les troupes ont quitté hier de très- ..nd matin la plupart de leurs positions; ..autres postes ont été abandonnés dans ..journée.

— Au poste du Palais-de-Justice, l'of- ..ier qui n'avoit point voulu permettre ..s soldats de mettre des cartouches dans ..s fusils, parce qu'il pensoit que le ras- ..mblement qui s'approchoit n'avoit ..n d'hostile, alla au-devant de l'homme ..i se trouvoit à la tête. Comme ce der- ..ier l'engageoit à se rendre prisonnier, il ..i enjoignit de respecter la consigne, lui ..bservant qu'il pouvoit l'arrêter avec tous ..s autres individus. Un coup de fusil tiré ..bout portant étendit roide mort le mal- ..heureux officier. Deux soldats périrent ..aussi au même moment; un troisième ..eut le poignet fracassé d'une balle. Ce n'étoit pas assez pour ces misérables; un pauvre soldat qui étoit couché malade sur le lit de camp, se trouva bientôt mas- sacré.

Pendant cette scène de carnage, d'au- tres factieux cherchoient à s'emparer du poste de la place du Châtelet, où ve- noient de se barricader le sergent de garde municipale Chotel avec sept hom- mes. Les assaillans tentèrent de faire sau- ter la porte à coups de crosse, tandis qu'on dirigeoit sur eux par les créneaux un feu bien soutenu. Celui qui paroissoit leur chef travailloit avec une vigueur désespérée, lorsque Chotel montant sur un banc du poste, parvint à glisser le ca- non d'un fusil par l'ouverture au-dessus de la porte, et tirant de haut en bas, tua ce révolté. Un autre insurgé, qui le rem- plaça aussitôt, eut le même sort. Cepen- dant le nombre et la rage alloient l'em- porter sur le courage de Chotel et des siens, lorsqu'un détachement de la garde municipale vint mettre les factieux en fuite.

— L'officier tué au poste du Palais-de-Justice est M. Druinand, lieutenant du 21ᵉ de ligne. Comptant vingt-huit années de services honorables, M. Druinand alloit être promu au grade de capitaine.

— Vers minuit (dimanche), pendant que le calme paroissoit partout rétabli, un individu d'une trentaine d'années, vêtu avec une sorte de recherche et manchot du bras droit, se précipita seul sur le factionnaire placé à la porte de la Préfecture de police qui ouvre sur le quai de l'Horloge, et chercha à le désarmer. Le factionnaire ayant inutilement tenté de repousser cet homme, le tua d'un coup de fusil.

— Lundi un rassemblement s'étoit porté sur l'Ecole polytechnique. Les élèves n'ont point accueilli les propositions des meneurs. Un détachement de la garde municipale survenant, a repoussé ce rassemblement par une charge qui a tué trois insurgés.

— On a remarqué parmi les séditieux plusieurs enfans armés; un d'eux, âgé de dix ans, a, dit-on, tué un sergent de la ligne à bout portant. D'autres étoient occupés à distribuer des cartouches.

— Presque toutes les baraques du marché des Innocens ont été brisées.

— On aperçoit dans la rue Saint-Denis, à la hauteur du numéro 262, de nombreuses traces de balles sur plusieurs maisons.

— La *Gazette des Tribunaux* publie une pièce qui auroit été trouvée, dit-on, dans les ateliers des frères Page, armuriers, rue Bourg-l'Abbé. C'est ce magasin que les révoltés pillèrent avant de se rendre à la Préfecture de police, à l'Hôtel-de-Ville et aux postes du Chatelet et du Palais-de-Justice. Cette pièce est ainsi conçue : « Aux armes, citoyens!... L'heure fatale a sonné pour les oppresseurs; le lâche tyran des Tuileries se rit de la faim qui déchire les entrailles du peuple; mais la mesure de son crime est comblée; ils vont enfin recevoir leur châtiment. La France trahie, le sang de nos frères égorgés, crient vers vous et demandent vengeance; qu'elle soit terrible, car elle

trop tardé ; périsse enfin l'exploitation, et que la légalité s'asseye triomphante sur les débris confondus de la royauté et de l'aristocratie. Le gouvernement provisoire a choisi des chefs militaires pour diriger le combat ; ces chefs sortent de vos rangs ; suivez-les, il vous mèneront à la victoire. Peuple, lève toi, et tes ennemis disparoîtront comme la poussière devant l'ouragan ; frappe, extermine sans pitié les vils satellites complices volontaires de la tyrannie ; mais tends la main à ces soldats sortis de ton sein, et qui ne tourneront point contre toi des armes parricides. Vive la république ! »

— Le sieur Barbès, dont le nom a figuré dans quelques procès politiques, transporté à l'hôpital Saint-Louis par suite d'une blessure qu'il avoit reçue derrière une barricade, a été de là conduit à l'infirmerie de la Conciergerie.

— Le chiffre des individus arrêtés s'élevoit hier soir à 212.

— Les pièces à conviction se composent d'armes de guerre et de chasse dont un grand nombre sont encore chargées, de munitions, de cartouches, de listes et correspondances. Sur l'individu manchot qui a été tué par un factionnaire de la préfecture de police, on a trouvé des lettres importantes. Cet homme a été reconnu comme attaché à la préfecture du département de la Seine, et pour avoir été déjà compromis dans des affaires politiques. Les insurgés pris les armes à la main, et ceux consignés dans les hôpitaux, se renferment dans un système de défense uniforme, qui consiste à se présenter comme ayant été forcés de prendre les armes et de marcher avec les groupes agitateurs. Un seul, le sieur Barbès, convient que, pour lui, il s'est agi d'une lutte politique, dans laquelle il a cru agir d'ennemi à ennemi.

—Deux individus, dont l'un assez bien mis et l'autre couvert d'une blouse, alloient, lundi, d'un bureau dans un autre, à la Préfecture de police, pour obtenir des renseignemens qu'on ne se trouvoit jamais en mesure de leur donner, lorsque remarqués à la fin, ils ont é[...] rêtés comme voulant avoir une c[...] connoissance de l'intérieur de la P[...] ture.

— Les blessures du colonel Pélio[...] teint dimanche sur la place des It[...] de deux coups de fusil à bout por[...] paroissent fort graves.

— M. Gautier, encore ministr[...] finances dimanche, étoit lundi [...] les rangs de la garde nationale à c[...]

— M. Rousse, fils du notaire [...] nom, et grenadier du 1[er] bataillon[...] 5[e] légion, a reçu une balle qui lui a [...] turé le larynx. Son état laisse peu [...] poir. C'est pendant la prise des barr[...] du marché des Innocens que M. R[...] a été blessé. Un officier de ligne [...] de recevoir une blessure mortelle [...] l'une de ces barricades, il y av[...] drapeau rouge.

— On fait en ce moment le rele[...] morts et des blessés dans chaque [...] de la garde nationale.

— L'Hôtel-Dieu a reçu 69 blessé[...] militaires et 49 insurgés, et 34 mo[...] l'hôpital Saint-Louis, 38 blessés o[...] admis, dont 19 sont morts peu [...] leur entrée. A l'hôpital Saint-Antoi[...] compte 8 blessés et 6 morts ; à la m[...] royale de santé, faubourg Saint-De[...] 2 blessés ; au Val-de-Grâce, 18 mi[...] res, dont 11 morts, et à la Charit[...] blessés en voie de guérison.

— Un jeune peintre décorateur, [...] vaillant au quatrième étage d'un h[...] garni, rue Dauphine, n° 4, à l'entrée[...] cette rue du côté du Pont-Neuf, a été[...] par une balle au moment où, diman[...] il se mettoit à la croisée avec un de[...] amis, pour connoître la cause du [...] multe qui éclatoit sur le quai.

— Le colonel Vaudrey, qui a fig[...] dans l'affaire de Strasbourg, et qu'on [...] soit arrêté, est depuis quelque temps [...] Bourgogne.

— M. Deloynes, dont l'élection av[...] été annulée, a été réélu député à P[...] thiviers par 240 suffrages sur 444 v[...] tans.

2e collége électoral de Metz a
nté M. Parant, ex-ministre de
on publique.
l'upinier a été réélu par le col-
oral de Rochefort.
collége du 5e arrondissement
de la Mayenne est convoqué à
Gonthier pour le 8 juin pro-
effet d'élire un député, en rem-
de M. Paillard-Ducléré, dé-

olonel François, du 21e de li-
ient d'être mis en non activité,
e de M. François dont les dé-
ec le maire de Metz amenèrent
tion de la garde nationale de

Barris, ancien directeur des do-
oncle de M. Laplagne, député
le, vient de mourir.
Duchâtel a nommé chef de son
Mallacq, maître des requêtes
rédacteur du journal doctri-
Paix, qui se publioit en 1836.
de jours avant de quitter le mi-
e l'intérieur, M. de Gasparin a
é que dans les maisons centra-
tiers exclusivement réservés aux
condamnées, elles ne seroient
illées par des personnes de leur
qu'aucune maison centrale ne
des condamnés des deux sexes.
tion de cet arrêté, trois cents
sont en ce moment transférées
son de Gaillon à celle de Cler-
se).
dant les désordres de Paris on
rir la nouvelle d'une insurrec-
on. Heureusement, d'après les
dances de cette ville, de lundi
la tranquillité n'y a point été un
oubliée.
troubles qui viennent d'agiter
t provoqué le départ de beau-
rangers, et de personnes habi-
épartemens.
sieur Brunet, crémier et mar-
bouillon, demeurant rue Cha-
n° 10, a été condamné par la
rrectionnelle à 3 mois de prison
et 50 fr. d'amende pour vente à l'aide de mesures volontairement fausses.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 12 et 13 la somme de 416,104 fr. et remboursé celle de 497,500 fr.

— Une dame anglaise avoit laissé, dans un coupé de place, 2,000 fr. en billets de banque. Le cocher, le sieur Michel Fourny, n'a point tardé à lui rapporter cette somme. Il a reçu 100 fr. Le sieur Fourny avoit précédemment rapporté 2,000 fr. et une autre somme de 750 fr. à leurs propriétaires, ainsi qu'une montre à une dame.

— Après 8 jours d'une chaleur de 18 à 20 degrés, la température s'est tout à coup refroidie. Dans la nuit du 12 au 13, le thermomètre s'est abaissé à 4 degrés et à 3 pendant les dernière et avant-dernière nuits.

NOUVELLES DES PROVINCES

Du 4 au 11, dix-huit paquebots sont arrivés à Boulogne avec 511 passagers; treize en sont sortis avec 476 voyageurs.

— Le condamné Marsaud a subi son arrêt, le 11, à Brest. Informé la veille qu'il devoit se préparer à mourir, Marsaud n'a plus songé qu'aux consolations de la religion. M. l'abbé Graverand, curé de Brest, appelé par lui, a accompagné le condamné jusqu'à l'échafaud. La peine du condamné Raymond a été commuée en une réclusion perpétuelle sans exposition.

— L'ancien château de Tymenz, au village de Poullaouen (Finistère), vient d'être détruit par un incendie.

— Le célèbre astronome anglais, sir John Herschell, est en ce moment à Nantes.

— M. Bagnéris, maréchal-de-camp en retraite, vient de mourir à Auch.

— Le 12e régiment d'artillerie en garnison à Besançon se rend à Lyon.

— Un ouvrier maçon, qui posoit un banc de pierre près l'une des baraques des cantonniers du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne, s'étant trop appro-

ché des rails lors du passage de la voiture des dépêches que suivoient 20 wagons chargés de charbon, a été entraîné par la manivelle de la locomotive, jeté sous la première roue et broyé par le convoi.

— L'épidémie de Barjols (Var) a entièrement cessé.

— Le comte Jaubert, député, vient de s'embarquer à Marseille pour Constantinople.

— Le 28 avril, la tranquillité de la ville de Toulon a été fortement compromise par une collision générale et meurtrière entre les marins de la flotte et les militaires de la garnison.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 13 mai, contient ce qui suit : « Cabrera intercepte encore la route de Madrid ; c'est le quatrième courrier en retard. Le 8, Espartero, entièrement maître de Ramalès, annonce qu'il attaquera Guardamino le 10. »

Il résulte de cette dépêche que celle qui l'avoit précédée de huit jours s'étoit un peu hâtée d'annoncer qu'Espartero *étoit entièrement maître de Ramalès* le 30 avril. On y voit aussi pourquoi les nouvelles d'Espagne nous manquent ; c'est Cabrera qui intercepte les courriers quatre jours de suite. Seulement on a connoissance par les nouvelles de la frontière que ce général a fait partir tout récemment de Segura une division qui étoit destinée à renforcer les autres corps qu'il avoit déjà poussés dans l'intérieur de la Castille.

Il se confirme de tous côtés qu'Espartero a perdu beaucoup de monde dans son entreprise contre Belascoain et Ramalès. C'est principalement sur Cabrera que les yeux et les espérances de l'Espagne royaliste paroissent se reposer. Le comte d'Espagne montre aussi beaucoup d'activité dans la contrée qu'il occupe, et ne laisse pas que d'avoir réuni des forces considérables.

Le général Magnan vient, p[ar un] arrêté tout récent, rendu sur sa de[mande], d'être déchargé de tout service e[n Bel]gique.

— Lord Melbourne et tous les ministres ont repris leurs portefeu[illes].

— Le *Times* dit que sir Robert P[eel n'a] jamais élevé la ridicule prétentio[n d'en]lever à la reine toutes les dames [de son] entourage ; seulement il a deman[dé l'é]loignement de quelques dames [...] attachées par les liens de la par[enté à] plusieurs personnages de l'adminis[tration] démissionnaire.

— Des lettres récentes de la [...] annoncent qu'on vient de termi[ner le] chemin de fer de cette capitale [...] de Guba à Guines, sur dix-huit li[eues de] longueur.

Le Gérant, Adrien Le C[lere].

BOURSE DE PARIS DU 15 M[AI].

CINQ p. 0/0 111 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr 45 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. [...]
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 [...]
Act. de la banque. 2710 fr. 0 c.
Rente de la Ville de Paris 0 0 fr [...]
Oblig de la Ville de Paris 1197 fr. [...]
Caisse hypothécaire. 805 fr 00 c.
Quatre canaux 1255 fr 00 c.
Rentes de Naples 102 fr. 00 c
Emprunt romain 100 fr. 5 8
Emprunt Belge 102 fr. 0.0
Emprunt d'Haïti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr 0 0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE
rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
l.
s'abonner des
chaque mois.

N° 3125

SAMEDI 18 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
f. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 60

e *l'enlèvement et de la capti- Pie VI*, par M. l'abbé Bal- , traduite de l'italien et aug- d'un *Précis historique des mières années de son pon-* par M. l'abbé Delacou- .

, retiré à la Chartreuse de dònna une nouvelle preuve à maintenir la saine doc- rsqu'à la fin de l'année Napolitains s'emparèrent de . Passeri, archevêque de ice-gérent du vicariat de , croyant que les jours de de bouleversement étoient donna de solennelles ac- râces pour remercier Dieu nd bienfait, et prit quel- s mesures toutes confor- evoir de sa charge, mais pient au courroux des r - , s'ils reprenoient le des- hâta donc, à la première e la défaite des troupes s, d'abandonner Rome, pour le remplacer M. Oc- archevêque de Nazianze, conséquence le titre et de pro-vice-gérent de son territoire.

377 de la constitution la France à la république ortoit « que nul ne pour- un emploi à moins d'a- e serment de haine à la l'anarchie, ainsi que de l'attachement à la répu- blique et à la constitution. » Ce serment es le même qui fut prescrit après le 18 fructidor. Pie VI avoit chargé une congrégation de cardinaux d'examiner ce serment, et après avoir mûrement pesé les raisons pour et contre, ils avoient prononcé unanimement que ce serment étoit contraire à la loi de Dieu. Pie VI, avant son départ de Rome, confirma ce jugement et déclara que le serment étoit absolument défendu. Cette décision fut notifiée à l'évêque de Grasse; et un peu plus tard, un bref dans le même sens fut adressé au cardinal de Franckenberg. Pie VI avoit fait remettre à M. Passeri une formule suivant laquelle seule on pouvoit prêter le serment. M. Boni suivit d'abord les instructions qu'il avoit reçues, et publia une déclaration conforme aux intentions du pape; mais ce prélat, qui n'avoit pas toute la fermeté nécessaire en de semblables circonstances, se laissa tromper par quelques ecclésiastiques qui soutenoient une doctrine erronée, et fit une déclaration contraire à celle qu'il avoit donnée précédemment. Il prétendoit qu'il étoit permis à chacun d'abonder dans son sens, tant que le pape ne s'étoit pas prononcé d'une manière solennelle sur le serment civique. S'autorisant d'une telle décision, les professeurs du collége romain et ceux de la Sapience prêtèrent le serment défendu.

Le pape fut vivement affligé d'un si grand scandale; il résolut aussitôt d'y porter remède, et de prévenir de

in-8° de 640 pages; prix : . franc de port. Au bureau l.

nouveaux écarts. On lui conseilla d'user de dissimulation, et de demeurer dans un silence prudent pour éviter des inconvéniens plus graves, ou de se contenter d'avertir secrètement M. Boni de ce qu'il y avoit à faire dans les conjonctures présentes. Il répondit que le silence et la dissimulation dans ces circonstances seroient pris pour une adhésion de sa part à la fausse déclaration qu'avoit publiée M. Boni, et qu'il falloit fermer la porte à tous les doutes et à toutes les questions. Le pape voulut que les mesures à opposer au mal fussent publiques, comme l'avoit été le désordre. Il fit en conséquence expédier à M. Boni un bref dans lequel il se plaignoit de sa seconde déclaration, contraire aux enseignemens du Saint-Siége; il l'avertissoit de la révoquer, et de faire connoître à tous, au moyen du bref du 16 du même mois, les sentimens exprès du chef de l'Eglise, relativement au serment, et d'employer tous ses soins pour ramener dans la bonne voie ceux qui s'étoient égarés sous sa conduite.

M. Boni, après la réception de ce bref, se trouva dans un grand embarras. D'un côté, il se voyoit exposé au ressentiment et à la vengeance des républicains, s'il obéissoit aux ordres de Sa Sainteté; de l'autre, il ne pouvoit se dissimuler qu'il se rendroit coupable aux yeux de Dieu et de l'Eglise, s'il refusoit de manifester la doctrine et les intentions du vicaire de Jésus-Christ. Il resta quelques jours dans un état de perplexité. Cependant Pie VI demandoit fréquemment si l'on avoit reçu des nouvelles de M. Boni, et si l'on avoit appris qu'il eût fait son devoir. Des amis eurent soin d'avertir le prélat, et M. Boni envoya à la secrétairerie du vicariat de Rome une copie du bref, joignit une déclaration qui étoit çue en ces termes :

« Le Saint-Père nous ayant fait p nir le bref ci-dessus en nous pres de le rendre public, nous reg comme un devoir pour nous d'en mettre une copie à notre secréta pour qu'il puisse être connu de entendant par ces présentes révoq solument, comme en effet nou quons et annulons, notre seconde ration ou instruction sur le s exigé des professeurs du collége ro voulant ainsi témoigner notre obé et notre soumission aux décisio chef de l'Eglise, pasteur suprême il appartient de prononcer sur ce de questions.

» OCTAVE BON

Pie VI fut visité à la Char par la famille royale de Sard que la révolution avoit chassé états de terre ferme, et qui roit en Sardaigne. Le directo sista de nouveau pour que le fût transporté dans cette île princes. Cependant l'exécution ordres fut encore suspendue. les Français entrèrent en To s'emparèrent de Florence, et fut transporté à Parme où il le 1er avril 1798, et fut logé suite au monastère de Sain l'Evangéliste. A peine y avoit-i quelques jours de repos, qu'o encore l'arracher à ce nouvel pour l'exposer aux fatigues d'u et pénible voyage. On craig les Autrichiens, qui gagnoie les jours du terrain, ne s'em sent de sa personne, et le géné chef de l'armée française ordo le conduire à Turin. Pie VI, avoir couru plus d'un péril d trajet, arriva à Turin le 24 av milieu de la nuit, dans un ét

orable de foiblesse et d'épuisement. passa un jour à la citadelle, et fut traint de se remettre en route la it suivante. Le général Grouchy ignant d'ajouter à l'indignation habitans de Turin, avoit déclaré liquement que Pie VI seroit con- à Grenoble. Ce fut à Suze seu- nt que le pontife et les person- de sa suite apprirent que leur ination étoit pour Briançon, située au milieu des Alpes, sous iel rigoureux. Il fallut donc s'y sporter par des chemins extrême- t difficiles et encombrés de gla- et de neige. Pie VI avoit été é dans une chaise à porteurs. Il gnit Briançon le 30 avril, et fut eilli avec respect par la popula- . On lui assigna un assez mauvais ment dans une maison voisine de pital.

I. Baldassari fait de Briançon à e époque une assez triste pein- . Tout, à notre arrivée, dit-il, nonçoit une extrême misère. La part des maisons n'avoient que châssis de toile ou de papier, ce les rendoit très-obscures. On ne voit dans toute la ville qu'une e boutique de barbier, et encore oient des femmes qui rasoient les mes. Les vivres étoient rares et mauvaise qualité. Le pape ne voit de distraction à ses ennuis e soulagement à ses peines que une prière plus assidue et une n plus intime avec Dieu. Ses im- bles ennemis lui préparoient de velles épreuves. Le 8 juin, on lui a ses ecclésiastiques, qui furent gés sur Grenoble. Les Français ent été battus dans la haute Ita- et obligés de faire retraite. On nit pour Briançon ; il fut donc u qu'on transféreroit aussi le pape à Grenoble, pour être de là conduit à Valence. Ce voyage à travers les âpres montagnes du Dauphiné acheva d'épuiser ses forces ; et lorsqu'il arriva à Gap, il étoit comme anéanti. Un médecin, envoyé de Grenoble, et qui fit suspendre le voyage, parvint à le remettre un peu, et le pontife put se rendre à la capitale du Dauphiné le 6 juillet ; il descendit à l'hôtel de madame de Vaux, qui avoit mis tout en œuvre pour avoir l'honneur de recevoir le vicaire de Jésus-Christ. Lorsque Pie VI, entré dans la cour de l'hôtel, aperçut au pied de l'escalier les ecclésiastiques qu'on avoit eu la barbarie de séparer de lui, un sourire de satisfaction parut sur ses lèvres. Le peuple se porta en foule sur la place où est situé l'hôtel, et le commissaire républicain fut obligé, malgré toutes ses répugnances, de permettre que le pape fût porté au balcon, et donnât sa bénédiction à la multitude, qui la reçut avec toutes les marques d'un respect religieux. A Grenoble comme à Briançon, les membres du clergé constitutionnel s'efforcèrent d'obtenir quelque signe de communion avec le chef de l'Église ; mais toutes leurs tentatives furent inutiles.

Pie VI quitta Grenoble le 10 juillet, et fut dirigé sur Valence par Tullins, Saint-Marcellin et Romans. Partout, sur son passage, et surtout à Romans, les populations accoururent avec empressement, et lui témoignèrent leur pieuse vénération. A Valence, Pie VI fut enfermé avec ses ecclésiastiques dans le château de la citadelle, et l'administration centrale de la Drôme le déclara en *état d'arrestation*. L'envoyé d'Espagne, le chevalier Labrador, qui étoit

chargé par son cabinet de solliciter du pontife plusieurs grâces spirituelles, et qui n'avoit pu s'acquitter de sa commission en Italie, vint le retrouver à la citadelle de Valence.

« M. Spina fut chargé d'examiner ses demandes. Quelques-unes parurent raisonnables, vu les circonstances; d'autres, quoiqu'irrégulières, pouvoient néanmoins être prises en considération; plusieurs enfin portoient une atteinte grave aux saints canons et à la discipline actuelle de l'Eglise : ce qui ne doit pas étonner quand on se rappelle que le principal ministre du roi d'Espagne étoit alors le marquis Urquijo, ennemi déclaré du clergé. Quant aux premières demandes, Pie VI les accorda sans difficulté. Il acquiesça encore aux secondes, mais après quelques discussions et en y mettant les restrictions jugées nécessaires. Pour les dernières il répondit qu'il ne pouvoit nullement y donner les mains. Le chevalier Labrador, qui l'approchoit librement, voulut essayer de le fléchir, en plaidant lui-même la cause dont il étoit chargé; mais le pape tint ferme et fut inébranlable dans sa résolution. Quoique, habituellement abattu par la maladie, il s'exprimât d'un ton foible, il parut alors avoir recouvré son ancienne vigueur, et on l'entendit de l'antichambre répondre d'une voix forte et majestueuse, que « pour tous les monarques » du monde, il ne consentiroit pas à agir » contre sa conscience; et que pour faire » une chose agréable aux hommes, il ne » vouloit pas déplaire à Dieu, auquel il » auroit bientôt à rendre un compte ri- » goureux de toutes ses actions. »

M. Spina reconnut qu'on avoit tout lieu de craindre que le chevalier Labrador ne cessât de résider auprès du pape, ce qui auroit laissé Pie VI et toutes les personnes qui l'entouroient sans aucune ressource, et en proie aux plus extrêmes besoins. Il crut donc devoir exposer clairement au Saint-Père l'état des choses. M[...] Pie VI au lieu de se troubler, m[...] tra plus de constance que jamais, il dit avec beaucoup d'énergie :

« Que personne ne pense que je [...] capable de vendre mon ame pour pr[...] ger ma vie de quelques jours. Le n[...] saire ne manquera jamais à ceux q[...] confient dans la providence. Je sou[...] la pauvreté, et je saurai mourir; n[...] Dieu ne plaise que j'abuse du po[...] qu'il me donne pour édifier, et non [...] détruire. Cet exemple mémorable d[...] meté sacerdotale, que justifient a[...] ces paroles de l'épitaphe du pontife [...] *admirandæ animi firmitatis*, peut ê[...] gardé comme le dernier acte, n[...] la vie, mais du pontificat de Pie V[...] quel peu de temps après, c'est-à-d[...] commencement d'août, tomba d[...] grand affaissement. »

Cependant le directoire, qui [...] bloit avoir pris à tâche de hâte[...] de perpétuels voyages la mort [...] lente de sa victime, décréto[...] translation du pape à Dijon. M[...] ciel en avoit ordonné autre[...] L'état de Pie VI empira et ne l[...] bientôt plus d'espoir. Sa mor[...] digne de sa vie; il y fit éclater [...] les sentimens de foi et de piété [...] l'avoient constamment animé. [...] lecteurs voudront sans doute [...] dans l'ouvrage même le récit édi[...] qu'en a tracé M. Baldassari; [...] n'en détacherons aucun trait. [...] terminerons en disant que l'*H[...] de l'enlèvement et de la captiv[...] Pie VI* se recommande à la foi[...] l'importance du sujet, par l'i[...] des détails, et par la simplicité [...] narration attachante et fidèle. [...] placé à la suite de l'ouvrage le[...] ces justificatives, parmi lesquell[...] trouve entre autres la bulle re[...] au futur conclave.

N[...]

LLES ECCLÉSIASTIQUES.

— M. le cardinal-vicaire, nouvelle Notification du 25 fait savoir qu'aux prières ;s, déjà ordonnées pour pié- la canonisation solennelle, ıte l'exposition du saint Sa- alternativement pendant rs dans les trois basiliques ıles de Saint-Jean de La- Saint-Pierre du Vatican et e-Marie-Majeure, en com- le 29 avril par Saint-Jean n. Les fidèles de Rome sont à jeûner trois jours pendant s de prières, pour que la di- esté daigne éclairer de ses lu- e souverain pontife dans l'af- la canonisation. Pour stimu- piété, le Saint-Père accorde ılgence plénière à tous ceux re la pratique du jeûne, au- ıté une fois le saint Sacre- ns une des précédentes basili- se seront approchés des sacre- pénitence et d'eucharistie.

di 2 mai, le Saint-Père tint can un consistoire public éparer la canonisation. Les ıx, évêques et prélats dont s sont venus à Rome pour t, y assistèrent. Trois avo- sistoriaux exposèrent dans ours latins les vertus, et ce avoit de plus mémorable vie des bienheureux Al- de Liguori, François de Gi- et Jean-Joseph de la Croix. Ils rent la procédure suivie pour es, et les miracles constatés uvés par les papes avant et a béatification. Les avocats riaux qui parlèrent ce jour- ıt MM. Cagiano de Azevedo, Gnoli et Philippe Baffi. perini, secrétaire des brefs ıces, répondit au nom de Sa , et dit que le Saint-Père connoître dans d'autres con- sistoires semi-publics les sentimens des cardinaux et des évêques qui sont à Rome, et exhorta à faire d'ardentes prières pour implorer les lumières de l'Esprit saint. Après le consistoire, Sa Sainteté, précédée de la croix que portoit suivant l'usage le dernier auditeur de Rote, et sui- vie des cardinaux et prélats, se ren- dit à l'église Saint-Pierre, et y pria long-temps devant le saint Sacrement exposé.

Le 4 mai, il y eut un autre consis- toire public où les avocats consisto- riaux, MM. Bontadosi et Lippi, par- lèrent sur la cause du Père Pacifique de San-Severino, et sur celles de Vé- ronique Giuliani. M. Gasperini ré- pondit comme dans le précédent consistoire. Le soir, le Saint-Pere alla prier à Sainte-Marie-Majeure, où les cardinaux évêques étoient ré- unis.

Le 4 mai, le roi de Bavière est ar- rivé à Rome, venant de Naples, et a fait visite à Sa Sainteté au Va- tican.

PARIS. — Il y a eu des consistoires à Rome le 2 et le 4 de ce mois. Il ne paroît pas qu'il y ait eu des évêques préconisés.

Une donation faite à l'établis- sement des Frères des Ecoles chré- tiennes à Lyon par un généreux bienfaiteur, M. Charpentier, a donné lieu d'examiner si les Frères étoient aptes à recevoir des dons et legs. Le conseil royal d'instruction publi- que s'est occupé de cette importante question. Il a interrogé toute la lé- gislation sur ce point, et principale- ment le décret du 17 mars 1808, qui a organisé l'Université, et qui porte que *les Frères seront brevetés et encou- ragés*. Il a également consulté toutes les ordonnances antérieures où il est fait mention des Frères, et qui ont

autorisé des dons et legs en leur faveur. Après un long examen, il a émis l'avis suivant qui est décisif en faveur des Frères, et qui fixera sans doute la législation à leur égard. Beaucoup de gens vouloient douter que l'existence des Frères fût légale en France, parce qu'on ne citoit pas de loi spéciale et précise qui la proclamât ; mais leur existence en France depuis tant d'années, tant de décrets et d'ordonnances qui les mentionnent ou autorisent des dons en leur faveur, tant de services rendus, l'estime et la confiance qu'ils inspirent, tant de villes qui demandent des Frères, tout cela plaidoit assez pour eux. Le conseil royal, en les reconnoissant aptes à posséder, a fait un grand acte de justice et s'est noblement associé à l'opinion publique. La délibération du conseil royal sur ce point est fort longue ; nous n'en citerons que la partie la plus importante.

« Vu les ordonnances royales du 25 juin 1820, 15 décembre 1823, 1er mai et 17 juillet 1822, 11 juin, 17 septembre et 3 décembre 1828, du 10 mars 1825, du 10 juin 1830, qui ont autorisé comme associations charitables en faveur de l'instruction primaire diverses autres sociétés ou congrégations sous le nom de Frères de Saint-Antoine, de la Doctrine chétienne, de l'Instruction chrétienne, de la Doctrine chrétienne du diocèse de Nancy, de l'Instruction chrétienne du diocèse Valence, de l'Instruction chrétienne du Saint Esprit, de l'Instruction chrétienne du diocèse de Viviers, de Saint-Joseph, de Saint-Viateur, et qui ont donné au conseil royal la faculté de recevoir des legs et dons qui seroient faits en faveur desdites associations, à la charge d'en faire jouir respectivement, soit l'association générale, soit chacune des écoles tenues par ladite association, conformément aux intentions des donateurs et testateurs ;

« Considérant que le décret du 17 mars 1808 a reconnu les Frères des chrétiennes comme formant une gation établie pour le service de l' tion primaire et les a soumis à fa leurs statuts par le grand-maître niversité ;

« Qu'en conséquence de cette tion lesdits statuts, modifiés d sieurs de leurs dispositions, ont par le grand-maître, statuant er de l'Université ;

« Que depuis cette époque l'ins Frères des Ecoles chrétiennes cessé de remplir les conditions p par le décret qui a constitué son e légale, et qu'il a été mentionné e ment dans plusieurs actes subséq l'autorité publique, notamment ordonnances du 29 février 18 avril 1824 et du 21 avril 1828, et loi du 11 mars 1818 ;

« Que l'institut ainsi reconnu risé s'est trouvé appelé à l'exe droit en vertu duquel tout établi d'utilité publique régulièrement tué est apte à posséder comme civile et conséquemment à acqu à titre onéreux, soit à titre grat obtenir pour chaque acquisition nation particulière l'autorisation vernement dans les formes presc

« Que si, postérieurement, div donnances ont désigné le cons de l'instruction publique comm à recevoir les dons et legs qui faits à d'autres congrégations ou tions charitables établies depu ces mesures, spéciales aux socié les concernent, n'ont pas dérogé attribué aux Frères des Ecoles nes rétablis dès 1808, et qui de leur être appliqué depuis c que ;

« Estime qu'en principe et l'institut des Frères des Ecoles nes, dûment reconnu et autori décret du 17 mars 1808 comme sement d'utilité publique, est ap voir toutes les donations entre vi tamentaires, par l'intermédiaire

de chaque établissement dona- du supérieur-général dudit in- vant les circonstances des diffé- ections;

», dans l'espèce, le conseil royal né son avis prealable, il y a lieu er une ordonnance royale qui : supérieur des Frères des Eco- nnes de Lyon à accepter la do- 300,000 fr. faite par le sieur ier aux Frères de Lyon.

sciller vice-président,

« VILLEMAIN.

seiller exerçant les fonctions de taire, V. COUSIN. »

pprouvé :

nistre grand-maître de l'Univer-

PARANT.

---

avril, il y a eu à Gagny, dio- Versailles, la bénédiction et le la première pierre d'une église qui va être bâtie, et entièrement aux frais des . M. le curé a béni la pierre posée par l'adjoint en l'ab- maire, M. Roger, qui est M. le curé de Villemouble a un discours, et M. le curé qui a parlé après lui, a fé- habitans de leur zèle à s'im- s sacrifices pour la construc- église.

---

seil municipal de Turcoing, e Cambrai, a pris à l'unani- : délibération portant qu'il nécessité de remplacer l'é- Saint-Jacques de cette ville nouvelle église plus en rap- e le prodigieux accroisse- la population depuis quel- iées. Nous reviendrons sur

---

Bonald, évêque du Puy, à Rome pour assister à la ion qui va avoir lieu. Le officié le matin dans la ca- de Marseille, le jour de l'As- cension. M. Bonamie, archevêque de Chalcédoine, qui se trouvoit aussi à Marseille, a officié aux vêpres. Les deux prélats étoient logés à l'évêché, et devoient partir incessamment pour l'Italie.

Dans sa séance du 3 mai, le conseil municipal de Lyon a émis un avis favorable pour l'acceptation des legs suivans faits aux hospices. Feue madame Claudine Potalier, veuve Drognat de la Condamine, a légué à l'Hôtel-Dieu une somme de 40,000 f., à la charge de payer à une personne désignée une pension viagère de 200 f. La même a légué à l'hospice de la Charité la propriété d'un domaine sis à Collonges, avec réserve de l'usufruit pour les neveux et nièces de la donatrice. Feu M. Pierre Perrier a légué 5,000 fr. à l'Hôtel-Dieu et autant à la Charité.

Dans la même séance, M. Serizia a fait au nom d'une commission un rapport sur la demande faite par M. l'archevêque pour la restitution de l'ancienne église de l'Observance à l'exercice du culte catholique. A ce sujet il a retracé l'histoire de l'église de l'Observance. L'origine de ce monument intéressant remonte au XVe siècle, et date du règne de Charles VIII. Long-temps consacrée au culte catholique, cette chapelle, à l'époque de la suppression des ordres religieux en France, fut déclarée propriété nationale et employée par le gouvernement, et pendant toute la restauration, comme magasin aux fourrages; un décret en céda la propriété à la ville de Lyon, à la charge par elle de payer certaines sommes restant dues sur le prix de quelques parties de terrain ajoutées aux dépendances de la chapelle. La ville accepta cette donation et en accomplit les conditions onéreuses.

En 1825, la ville conclut avec le département représenté par M. le préfet, un traité d'échange qui aliéna

en faveur de l'administration départementale la propriété des terrains dépendans de la chapelle même e une ceinture de terrain à son pourtour. La ville, conservant les charges d'une propriété dont elle s'étoit ainsi réservé le bénéfice, accomplit depuis cette époque toutes les réparations nécessaires à la conservation des bâtimens, et les préserva d'une ruine imminente. Cependant cette chapelle restoit inoccupée et sembloit devoir sa conservation coûteuse au seul mérite de son ancienneté et de son architecture. Le conseil de fabrique de l'église Saint-Paul conçut l'idée de solliciter l'autorisation de restituer l'Observance au culte, et de faire ainsi de cette chapelle une succursale dont le besoin étoit éprouvé depuis long-temps par les habitans du quartier de Bourgneuf, qui se plaignoient d'être trop éloignés de l'église paroissiale. Le conseil de fabrique offroit de pourvoir à toute la dépense que nécessiteroit le service de la chapelle dont il sollicitoit l'usufruit. Cette demande, approuvée par l'autorité supérieure ecclésiastique, a été soumise à la sanction du conseil municipal. La commission du contentieux, chargée par le conseil d'examiner cette affaire, propose d'accorder l'usufruit sollicité, sous la condition que le conseil de fabrique accomplira de ses deniers et sous la surveillance de l'administration municipale, tous les travaux nécessaires pour approprier la chapelle à sa nouvelle destination, et aussi sous la réserve expresse que la ville pourra, à sa volonté, reprendre possession de la chapelle de l'Observance, sans qu'il y ait lieu à aucune indemnité de sa part.

Après quelques observations de divers membres du conseil, les conclusions du rapport ont été adoptées.

Un sous-officier du 17e léger, en *garnison* à Uzès, ayant mis fin à ses jours par le suicide, a dû, conf mément à la discipline ecclésiastiq être privé de la sépulture religie Cependant des militaires amis du funt se seroient emparés de f d'une croix appartenant à la chap de l'hospice, dans lequel avoit porté le corps défunt, et se sero ainsi rendus au cimetière ; là, lieu de déposer le corps dans la p tie du terrain affectée aux indiv non catholiques, les amis du déf malgré les résistances des fossoye l'auroient fait placer de force da partie de terrain bénie, dans fosse destinée à une autre sépult Avertie de cette scène scandale l'autorité religieuse s'est transp sur les lieux et a rédigé le pr verbal de cette grave atteinte p à la liberté des cultes. C'est la miere fois qu'un fait de cette na se présente dans le départemen Gard.

Le gouverneur de la Martini M. le contre-amiral de Moges, a après le tremblement de terre Fort-Royal, une tournée dans l'i rieur de l'île pour en connoître l et les besoins. Quelqu'un qui pa être de sa suite a envoyé en Fr le résultat de ses remarques dans lettre du 17 mars, dont le *Jou des Debats* du 10 mai a donné extrait. Nous en citerons un f ment qui signale un besoin géné lement senti dans nos colonies ; celui de s'occuper plus qu'on l'a fait jusqu'ici, de l'instruction gieuse des nègres. C'est pour qu'on a résolu d'augmenter le n bre des missionnaires.

Voici ce que dit à cet égard l' teur de la lettre :

« Les esclaves, tels que je les ai vu moins, dit le correspondant, s'approch peu à peu de la civilisation chrétien mais jusqu'ici ils n'en ont réellement le sentiment vrai et sérieux. Ils se p sent à l'église, ils chantent des cantiq

s de la moralité des actes, mais des s et des devoirs de la famille, bien de chose a pénétré dans ces mœurs igine sauvage. Ces sentimens n'y arrint qu'à la suite d'enseignemens qui ne ont pas encore été suffisamment nés, et qui ne peuvent l'être sans le cours pécuniaire et administratif de la ince...

Si j'y pouvois quelque chose, je vou- voir venir ici des Frères et des rs des Ecoles chrétiennes pour amé- r d'abord le moral des adultes libres dans dix ans, formeront la partie la influente de cette classe de la popu- n. On trouveroit dans le pays, avec que argent, des personnes en état de le catéchisme et l'école élémentaire enfans des ateliers. Je désirerois voir er huit ou dix missionnaires capa- ayant encore le zèle avec le courage jeunesse, et qui se partageroient les tations pour s'y présenter de temps mps le soir vers la fin du travail. Ils cheroient avec onction, sans fatigue l'auditoire, la loi de Dieu, l'obliga- du travail pour tous les hommes, la ité de bien faire pour être heureux, douceurs et les devoirs du mariage et la famille. Tout cela, ainsi développé, it écrit d'une manière simple dans un catéchisme ou formulaire qui man- ; car nous ne possédons en français un livre à l'usage spécial des es- es.

L'éducation morale des jeunes filles voit être l'objet d'un soin tout parti- er, afin de faire tourner au profit de ociété l'influence immense que les mes y exercent. »

La *Gazette Piémontaise* du 19 sep- bre 1838 a donné le texte de deux rets rendus à Rome sur le culte du au bienheureux Humbert III, te de Savoie, mort le 4 mars 88, et à son petit-fils, Boniface, artreux, évêque de Belley, puis Valence, et enfin archevêque de torbéry, mort en 1270. Nous avons parl... les jour- ... Il faut si- méro du ... compli- grégation de ... pour cultes le 1er se... pour Saint-Père auto... confirma le culte ... vant. Les décrets con... tice à chacun des deux ... Humbert finit sa vie à ... ans, chez les Cisterciens de ... Boniface mourut à Sainte-... en Savoie. Ces causes étoient p... suivies à Rome, au nom du roi ... Sardaigne, par les soins du comte de Broglia, son ambassadeur à Rome.

L'église de Coni ou Cuneo, en Pié- mont, a perdu cet hiver son évêque, M. Joseph-Amédée Bruno de Samo- nio, né en cette ville le 6 janvier 1754, d'une famille noble. Il avoit reçu à Turin une éducation soignée, et devint docteur en théologie et agrégé au collége de l'Université royale. On le nomma chanoine de la métropole et directeur de l'hôpital- majeur. Son zèle et sa charité paru- rent honorablement dans cette ad- ministration toute gratuite à laquelle sont toujours appelés des ecclésiasti- ques et autres personnages de dis- tinction. En 1817, la ville de Coni obtint que son église de Saint-Pierre fût érigée en cathédrale. Le premier évêque nommé par le roi Victor- Emmanuel, fut le chanoine Bruno. Il fut institué à Rome le 1er octobre, et sacré dans cette ville le 5. Il se distingua par son zèle lors des rava- ges du choléra en 1836, ne quitta point sa résidence, et portoit aux mourans les consolations de la reli- gion. Le roi Charles-Albert lui adressa en récompense le grand cor- don de l'ordre des saints Maurice et Lazare. Le prélat est mort le 23 dé- cembre dernier, à l'âge de quatre- vingt-cinq ans moins dix jours.

On a publié à Sulsbach, en Ba- vière, en 1837, une édition de l'Imi

en fave
temenept langues, savoir : en la-
déper italien, en espagnol, en
une, en allemand et en grec.
touur est le chanoine Joseph-
geste Weils, chanoine de Ratis-
aie. Il y a joint des notes, des va-
tes. On voit par sa préface et par ses
ervations sur le texte, qu'il a donné
préférence au *Codex de Advocatis*,
ublié par M. le président de Gre-
gory avec des notes, en 1835, chez
F. Didot. Il adopte l'opinion que
l'auteur de l'*Imitation* fut Jean Gersen
de Canabaco ou Cavaglia, abbé du
monastère de Saint-Etienne de Ver-
ceil, de 1220 à 1240. Il regarde
comme prouvée la thèse que M. de
Gregory a soutenue à cet égard.
Mais lui aussi a cédé à l'impulsion
de l'esprit national, et comme
le nom de Gersen paroît plus alle-
mand qu'italien, il veut que l'auteur
fût bavarois, sans faire réflexion
qu'au pied du Mont-Rosa, à vingt
lieues de Verceil, il existe une popu-
lation de 9,000 ames qui parlent
l'allemand, et que depuis Henri II,
duc de Bavière en 1002, la Lom-
bardie éprouva des invasions bava-
roises.

Une souscription pour payer les dettes de l'église catholique de Savannah, en Géorgie (Etats-Unis), a produit 1,742 dollars; le dollar est de 5 fr. 42 c. Cette somme a été fournie par 234 souscripteurs. M. l'évêque de Charleston, dont le diocèse embrasse la Géorgie, avoit donné l'exemple et avoit souscrit pour 250 dollars. Ce prélat avoit fait un voyage à Savannah avant le carême, et avoit excité le zèle des catholiques à venir au secours de leur église, grevée d'une dette de 2,000 dollars. Des protestans avoient généreusement fait des offrandes. M. England les avoit publiquement remerciés de leur concours, et avoit reproché à un petit nombre de catholiques leur indifférence sur un objet si important. Ses exhortations, celles du pasteur ordinaire et les démarches de quelques laïques zélés eurent l'heureux résultat que nous avons marqué. La dette est à peu près éteinte. L'église est finie, et M. l'évêque devoit la consacrer le jeudi 11 avril.

Le prélat s'occupoit aussi avec activité du soin de bâtir des églises à Charleston. Celle de Sainte-Marie, Hassell-Street, avoit été brûlée dans l'incendie de l'année dernière. On avoit recueilli 7,108 dollars, mais on avoit encore besoin de trouver 11,423 dollars. Pour l'église de Saint-Patrice, faubourg de Charleston, on avoit reçu 4,408 dollars; il en falloit encore 591.

M. Loras, évêque de Dubucque, qui a été retenu tout l'hiver à Saint-Louis, jusqu'à ce que la partie supérieure du Mississipi fût navigable, a voulu, puisqu'il ne pouvoit se rendre encore dans son diocèse, seconder au moins par son zèle celui de M. Rosati, évêque de Saint-Louis. Il a donné, au mois de janvier, une retraite à Cahokia, dans l'état des Illinois. Il y arriva le [illegible] janvier avec M. Fontbonne, un des ecclésiastiques attachés à la cathédrale de Saint-Louis. Le lendemain dimanche il ouvrit la retraite par une grand'messe et un sermon. Il exhorta ses auditeurs à profiter de ces jours de salut. Ce premier discours eut un heureux résultat. Chaque jour, l'église étoit pleine le soir, et beaucoup de monde s'y portoit aussi le matin. Le matin, après la messe, il y avoit un sermon sur les principales vérités de la religion, et le soir une instruction morale. M. Fontbonne proposoit des difficultés auxquelles M. l'évêque répondoit. Beaucoup de catholiques sortirent de l'indifférence où ils vivoient depuis plus ou moins de temps. Les bals et les autres amusemens cessèrent. Le dimanche 27, le prél

prêcha en anglais sur la divine institution du sacerdoce et sa succession dans l'Eglise catholique. Il y eut ensuite un sermon en français pour nombre de personnes qui étoient venues de loin. 140 personnes approchèrent de la sainte table et 10 furent confirmées. La retraite finit le 28 au soir; mais comme beaucoup de fidèles témoignoient le désir de se confesser, les deux respectables missionnaires consentirent à rester encore une semaine et à donner quelques exercices. La bonté, l'affabilité et la charité du digne évêque ajoutoient à l'effet de ses instructions, que Dieu a bénies d'une manière toute particulière.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

A force d'observer le caractère des crises politiques qui reviennent par intervalles ébranler l'ordre social, les écrivains de la révolution commencent enfin à découvrir d'où le mal provient : ils sont d'accord pour l'attribuer à la *mauvaise presse*. Seulement, il y a dispute entre eux sur le point de savoir de quel côté la mauvaise presse se trouve; et comme c'est assez l'usage, chacun la voit du côté de ses adversaires, sans paroître se douter le moins du monde qu'elle puisse se rencontrer du sien.

Toujours est-il que c'est la presse qui est accusée positivement d'être la source des désordres et des agitations qui tourmentent la société. Quant à ce qui est de désigner d'une manière précise celle qu'on peut le plus raisonnablement prendre à partie, nous ne connoissons qu'un bon moyen pour cela : c'est d'examiner la couleur des drapeaux et la qualité des partis que la presse est réputée mettre en mouvement et attirer sur la place publique. Si la classe d'individus qu'elle va chercher, et dont elle remue les passions politiques, appartient à la cause royaliste, c'est la presse royaliste qu'il faut accuser. Si cette classe représente ce qu'on appelle le parti conservateur de la révolution, ce sont les journaux du parti conservateur qu'il faut signaler comme les fauteurs et les complices du désordre. Si elle s'annonce pour être du progrès révolutionnaire, et pour ne vouloir ni de l'ordre de choses passé, ni de l'ordre de choses présent, il faut chercher quelle est la presse dont le genre d'opposition correspond à cette nature d'idées. Voilà le meilleur moyen d'éclaircir le débat entre les divers partis de la révolution, qui se renvoient dans ce moment les uns aux autres la responsabilité des ravages de la presse.

Toutefois, il resteroit ensuite une question assez embarrassante à décider, qui seroit celle de savoir jusqu'à quel point le gouvernement peut ou veut remédier au mal dont on se plaint. Le peut-il? Le veut-il? Nous ne savons. Et la principale raison qui fait que nous ne le savons pas, c'est qu'au nombre des hommes d'état nouvellement appelés au pouvoir, nous remarquons celui qui a dit le premier que *la plus vitale de toutes les libertés publiques étoit la liberté de la presse.*

Nous regardons comme un devoir de payer un tribut de regrets à la mémoire d'un homme fort recommandable, M. Borel de Bretizel, mort le 30 avril, à la suite de nouvelles attaques d'apoplexie. M. Durand Borel de Bretizel étoit fils d'un lieutenant-général du bailliage de Beauvais. Nommé, en 1797, député au conseil des 500 par le département de l'Oise, il se prononça contre les mesures rigoureuses prises par le directoire après le 18 thermidor. En 1800, il fut élu membre du tribunal de cassation, et étoit dernièrement un des plus anciens conseillers. En 1814, il adhéra à la déchéance et fut nommé conseiller du duc d'Orléans, et en dernier lieu il étoit chef du conseil du prince et administrateur des droits et actions du duc d'Aumale pour la succession du duc de Bourbon. Elu député à la chambre en 1817, il fut réélu plusieurs fois depuis et se distingua par

la modération de ses opinions. Cet hiver M. Borel donna sa démission de conseiller de la cour de cassation, tant à cause de sa santé déjà affoiblie qu'à raison de ses autres occupations au Palais-Bourbon où il demeuroit. Il avoit eu l'année dernière une première attaque; il sembloit s'en être remis, mais il a succombé à de nouvelles atteintes.

M. Borel de Bretizel étoit doué des qualités les plus solides et les plus attachantes. Magistrat, ses jugemens étoient toujours dictés par une probité sévère et par une impartialité à toute épreuve. Homme privé, il étoit d'une politesse extrême, ou plutôt d'une bienveillance qui prenoit sa source dans de vifs sentimens de religion et de piété. Il se faisoit honneur de pratiquer les devoirs du chrétien et prenoit part à beaucoup de bonnes œuvres. Il suffisoit de lui indiquer du bien à faire pour qu'il s'empressât d'y concourir. Membre du conseil de la Propagation de la Foi, il y étoit fort assidu tant que sa santé le lui permit. Dans ses derniers momens il a donné des marques de la foi vive dont il étoit pénétré. On vit alors qu'il s'étoit préparé depuis long-temps au dernier passage.

M. Borel de Bretizel avoit plus de 73 ans. Sa famille, ses amis et les pauvres font en lui une perte bien sensible.

PARIS, 17 MAI.

La cour des pairs a entendu, mercredi, dans la matinée, les réquisitions du ministère public, et désigné pour instructeurs, MM. Pasquier, Decazes, de Bastard, Daunant, Barthe et Mérilhou. Les commissaires délégués par la cour ont immédiatement pris communication de la procédure, qui est suivie avec une extrême activité par les juges d'instruction Perrot, Jourdain, Zangiacomi, Legonidec, Voizot, Berthelin, Boulloche, Salmon et Geoffroy-Château.

— Des commissions rogatoires ont été expédiées sur divers points du royaume.

— D'après une feuille judiciaire, l'intention des pairs commissaires et du parquet, seroit de ne renvoyer devant la cour des pairs que les faits relatifs à la perpétration ou à l'exécution du complot. Les crimes isolés qui ne se rattacheroient pas à l'accusation d'attentat seroient, suivant leur caractérisation spéciale, déférés directement et dans le plus bref délai, à la juridiction ordinaire.

— On s'occupe à réparer la prison du Luxembourg, dans laquelle, dit-on, seront prochainement transférés les principaux accusés.

— Plusieurs mises en liberté ont été ordonnées hier et aujourd'hui.

— Les deux domestiques de M. le marquis de Dreux-Brézé, arrêtés dans les rassemblemens, ont été mis en liberté.

— La chambre des députés a continué aujourd'hui dans les bureaux l'examen du budget de 1840.

— Le journal ministériel du soir dit que le gouvernement a l'intention de proposer aux chambres un projet de loi tendant à accorder des récompenses aux blessés et aux parens de ceux qui sont morts en rétablissant l'ordre, durant les journées des 12 et 13.

— Le voyage des ducs d'Orléans et de Nemours au château de Chantilly, a été contremandé. Le duc d'Orléans a envoyé au maire de Chantilly une somme de 1,000 fr. pour les pauvres.

— MM. Cunin-Gridaine, Duchatel, Dufaure, Passy, Schneider et Teste, députés, ayant été nommés ministres, les colléges de Sédan (Ardennes), Jonzac (Charente-Inférieure), Saintes (même département), Louviers (Eure), Sarreguemines (Moselle), et Uzès (Gard), sont convoqués, les cinq premiers pour le 8 juin et le dernier pour le 15 du même mois, à l'effet d'élire chacun un député.

— M. A. Passy, maîtres des requêtes au conseil d'état, vient d'être placé par son frère à la tête de son cabinet particulier.

—On cite, comme devant être nomm

secrétaire-général au ministère de la justice, M. Mottet ou M. Boudet.

— Les avocats à la cour royale de Paris se réuniront le 1[er] juin, pour procéder à l'élection d'un bâtonnier, en remplacement de M. Teste, actuellement ministre de la justice.

— M. Dubois (de la Loire-Inférieure), inspecteur-général de l'Université, est nommé membre du conseil royal de l'instruction publique, en remplacement de M. Villemain.

— M. Ferdinand Barrot vient d'être nommé avocat du trésor, en remplacement de M. Teste.

— On dit que le général Schneider prépare une nouvelle organisation du ministère de la guerre. Les deux directions générales seroient supprimées; il n'y auroit plus que de simples directeurs choisis dans les rangs des maréchaux de camp.

— Pendant l'émeute, un détachement de pompiers, armés de haches et en costume d'incendie, marchoit avec la troupe. Ils étoient chargés de briser les portes, dans le cas où des coups de feu eussent été dirigés des maisons sur les soldats, afin que ceux-ci pussent plus rapidement débusquer les insurgés.

— Dimanche, M. Cabuchet, commissaire de police du quartier Saint-Martin-des-Champs, a été blessé dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que son secrétaire.

— Plusieurs feuilles prétendent qu'un soldat malade n'a point été assassiné, au poste du Palais-de-Justice, en même temps que le lieutenant Druinaud et deux soldats du 21[e] de ligne. Ce fait, dit la *Gazette des Tribunaux*, ne laisse malheureusement aucun doute.

— Au nombre des personnes blessées dans la soirée de dimanche, on cite M. Damarin, secrétaire de l'amiral Rosamel, qui a reçu une balle dans la jambe en sortant d'une maison de la rue Saint-Martin, où il étoit allé faire une visite.

—Dimanche, dans la soirée, une jeune personne qui habitoit avec son père la maison, n° 69, rue du Temple, s'étoit retirée dans une chambre voisine pour se coucher, lorsqu'elle fut atteinte d'une balle. C'est le lendemain que ce malheureux père, ne voyant pas arriver sa fille, entra dans sa chambre pour être témoin de cet horrible spectacle.

— On a porté chez les commissaires de police des quartiers qui ont été le théâtre de la révolte, beaucoup de fusils abandonnés par les factieux, au moment de leur fuite.

— Mercredi, dans la soirée, un garde municipal, de la caserne de la rue Mouffetard, regagnant son quartier, fut accosté par trois individus de mauvaise mine, qui l'appelèrent assassin. Le garde municipal hâtoit le pas, lorsque le devançant, ils se retournèrent pour lui fermer le passage. Comme il vouloit, malgré eux, continuer son chemin, ils l'assaillirent à coups de poing. Le garde les repoussa de la même manière. L'un d'eux étant tombé étourdi d'un coup dans la poitrine, le garde municipal alloit passer, lorsqu'un des assaillans se précipita sur lui avec un couteau. Se servant à la fin de son sabre, il tua cet homme, et mit le dernier assaillant en fuite. Celui qui étoit tombé ne tarda point à se relever pour suivre son camarade.

— Le gérant du *Journal des Débats* a publié la lettre suivante : « Les élèves de l'Ecole polytechnique ont à cœur de donner un démenti éclatant aux assertions renfermées dans votre article du 14 mai. Selon vous, ils auroient eu l'infamie de repousser à coups de fusil des gens désarmés et poursuivis qui leur demandoient un asile, et trois hommes seroient tombés sous leurs coups. Ce fait est de la fausseté la plus insigne; ils ont vu des hommes sans armes et portant un cadavre les engager à les suivre par des paroles amicales ; ils ne pouvoient y prendre part. Persuadés ou déçus dans leur espérance, ces hommes se retiroient; des

gardes municipaux à cheval, se précipitant sur ceux qui restoient encore, en ont tué deux sous les yeux de l'Ecole polytechnique indignée. Telle est la véritable relation des faits; nous en garantissons l'authenticité sur l'honneur. »

Le *Moniteur* annonce « que le ministre de la guerre a donné des ordres pour que les auteurs de cette lettre, si réellement ils appartiennent à l'Ecole, fussent recherchés et punis. »

— Un arrêté du ministre de l'intérieur établit une commission qui aura à déterminer les moyens de ventilation, de chauffage, éclairage, et les autres procédés hygiéniques à employer dans les prisons du royaume, dans les deux systèmes de la vie en commun et de la vie cellulaire de jour et de nuit.

— Les frères Lepage, arquebusiers, rue Bourg-l'Abbé, 22, dont les magasins ont été pillés dans la journée de dimanche, ont assigné le préfet de la Seine en référé devant le président du tribunal pour voir nommer un expert à l'effet d'estimer la valeur des dommages dont ils ont été victimes, et dont ils demandent réparation à la ville de Paris.

— L'instruction relative au *Moniteur républicain* est terminée, et cette affaire sera jugée dans la première session de juin, sous la présidence de M. Moreau. On présume qu'elle occupera sept à huit audiences.

— Les nommés Gabet, Variot, Laigneau, Martin et Maillard, traduits en police correctionnelle, à l'occasion des troubles qui éclatèrent il y a un mois à Paris, ont été condamnés, Gabet, à un an de prison, 100 fr. d'amende, cinq ans de surveillance; Variot, à trois mois; Laigneau, à un mois. Maillard a été acquitté, et Martin, qui cassoit les lanternes avec des coquilles d'huîtres, a été, attendu son jeune âge, mis pendant deux ans en correction.

— M. Chaubry, conseiller à la cour royale de Paris, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— M. Pontois, ministre français aux Etats-Unis, vient d'arriver à [...] congé.

— Le *Bombay Times*, du 6 [...] nonce d'après la *Gazette de Delh*[...] Orientales), la mort du généra[...] Le général a succombé à une [...] du cœur, le 23 janvier, à Pichs[...] lit dans un journal du soir que [...] ral Allard laisse en France u[...] d'origine indienne, et cinq en[...] habitent Saint-Tropez (Var).

— Le 2[e] régiment de hussards [...] Paris, venant de Versailles, est [...] l'Arsenal.

— Les grandes eaux du parc [...] Cloud joueront le 19.

— Le prix du pain est main[...] même prix pendant la seconde q[...] de mai, 15 sous les quatre livres [...] lité).

NOUVELLES DES PROVINC[...]

Le département de Seine[...] comptoit en 1835 89 pompes à [...] et 1864 pompiers. Il y a aujo[...] dans ce département 114 po[...] 2,599 pompiers.

— Les courses de Chantilly [...] mencé hier.

— Aussitôt que l'autorité de [...] eu connoissance des désordres [...] elle a fait doubler les postes.

— Une feuille d'Orléans parle [...] sieurs incendies qui viennent d'[...] dans les bois de l'état.

— Il a neigé à Nantes, le 15 [...] heures du matin; à huit heures [...] très-fort, et à dix heures la grêle [...] avec abondance.

— Le 12, un violent orage a é[...] Lyon. Plusieurs communes des [...] ont été ravagées par la grêle.

— La grêle a détruit égale[...] récoltes d'un grand nombre de [...] nes de l'arrondissement d'Auch.

— Le lieutenant-général ba[...] Mallet est mort d'apoplexie foud[...] le 4 mai, en sa terre de Bardelle[...]

— En avril, il y a eu à [...]

1665 naissances, 250 décès et 94 mariages.

— La caisse d'épargne de Bordeaux a reçu, le 13, la somme de 31,898 fr., et remboursé celle de 33,136 fr. 2. c.

— Huit condamnés à perpétuité étoient au moment de s'évader de la prison de Perpignan, lorsque le concierge a été prévenu, assez à temps pour faire avorter leur projet, qu'une ouverture venoit d'être pratiquée dans la muraille.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Un nouveau succès d'Espartero est annoncé par la dépêche télégraphique suivante, datée de Bayonne, le 15 mai : « Guardamino est tombé au pouvoir d'Espartero avec 300 prisonniers. »

— Une autre dépêche télégraphique du même jour est ainsi conçue : « Par décret du 10, la reine d Espagne a accepté la démission de MM. Pita-Pizarro, Chacon et Hompanera. Elle a nommé pour les remplacer par *interim*, MM. Vigodet, Arrago et José Fervaz. »

— Les courriers ordinaires de Madrid continuent de manquer. Cette dernière circonstance fait présumer qu'il se passe *quelque* chose d'important dans le pays occupé par les troupes de Cabrera. Si les événemens étoient aussi favorables aux christinos de ce côté que dans le Nord, il n'est pas douteux que le télégraphe de Bayonne en sauroit aussi quelque chose.

— Quatre décrets ont été rendus à Durango, par don Carlos, le jour anniversaire de la naissance de la reine son épouse : (29 avril.) Ces décrets sont tous marqués par des actes de clémence. Le premier permet à tous les réfugiés qui n'ont pas de faits très-graves à leur charge de solliciter leur rentrée. Le deuxième révoque les mesures prises en représailles de celles d'Espartero, contre les pères et mères qui ont des enfans dans les rangs des armées ennemies. Le troisième rend aux avocats, procureurs et notaires interdits précédemment, l'exercice de leurs professions. Enfin le 4e accorde amnistie pleine et entière à tous ceux dont les délits peuvent être pardonnés sans blesser la morale et la justice.

Les journaux de Londres du 14 annoncent que des explications ont été données aux chambres à l'occasion du retour des ministres démissionnaires aux affaires. C'est, comme nous l'avons dit, par suite du refus de la reine d'éloigner quelques dames de son entourage, que sir Robert Peel s'est retiré.

— Rien n'indique que le ministère démissionnaire qui vient de reprendre le pouvoir doive subir quelque modification.

— Une brigade d'artillerie a quitté dernièrement Wolwick pour aller arrêter à Bristol les désordres des chartistes.

— La reine douairière d'Angleterre est arrivée à Lisbonne le 30 avril.

— Les correspondances de Goritz ne font point mention du mariage de la sœur de M. le duc de Bordeaux avec un jeune frère du roi de Naples, annoncé par quelques feuilles.

— Le *Correspondant de Hambourg* dit qu'on doute que les députés hanovriens, convoqués pour le 28, se présentent en nombre suffisant pour délibérer.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 17 MAI.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 20 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 45 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr 00 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque 2710 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00 c
Oblig. de la Ville de Paris 1197 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 805 fr 00 c.
Quatre canaux 0000 fr 00 c.
Rentes de Naples 101 fr. 90 c
Emprunt romain 101 fr. 1/4
Emprunt Belge 102 fr. 1/4
Emprunt d'Haïti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr 0/0

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ rue Cassette, 29.

MAISON SPÉCIALE DE COMMISSION

POUR TOUS LES OBJETS CONCERNANT LE SERVICE DU CULTE CATHOLIQUE.

M. DE GRIMOUVILLE, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et de Légion-d'Honneur, et M. DE LA TOUCHE, propriétaire, demeurant l'un et l'autr Paris, viennent d'établir une maison spéciale de Commission pour tous les obj concernant le service du culte catholique. Cette maison est placée sous le patron d'un grand nombre de membres du clergé de Paris et des provinces, qui ap avoir pris connoissance du but qu'elle se propose, en ont reconnu l'utilité et avantages.

Les fondateurs de cet établissement fourniront à MM. les curés et ecclésiastiq ainsi qu'aux fabricans, à des prix modérés, tous les objets dont ils peuvent a besoin, tant pour le service divin, que pour leur usage particulier. Leurs relati journalières avec les meilleures maisons de Paris leur permettent de livrer, à le commettans des marchandises de première qualité, à bien meilleur marché q ne les achèteroient eux-mêmes, renonçant en leur faveur à la différence qui ex entre les prix de province et ceux de Paris, et les faisant participer ainsi aux rem qui leur sont faites, suivant l'usage du commerce.

Chaque objet demandé sera expédié avec la plus scrupuleuse exactitude et da plus bref délai; seulement, afin d'éviter tout retard, les directeurs engagent les p sonnes qui voudront bien leur adresser leurs demandes à donner les reuseig mens les plus positifs sur la nature, la forme, les dimensions des objets qu' veulent avoir, et sur la somme qu'elles ont l'intention d'y mettre.

La qualité sera toujours supérieure, tous les achats se faisant, comme il a d été dit, chez les premiers fabricans et dans les meilleurs magasins.

Les paiemens se feront au choix des personnes, ou par du papier sur Paris, en autorisant à faire traite sur elles, soit au comptant, soit dans le mois qui la réception des envois, soit même dans un délai plus long, quand on en aura la demande d'avance.

Si, malgré le concours et les conseils d'un comité spécial, et tous les soins portés par la direction, quelques uns des objets expédiés ne remplissoient pa but que l'on se seroit proposé, la maison de commission sera toujours prête à échanger pour d'autres plus convenables. Elle fera, en un mot, tous ses effo pour que la confiance qu'on voudra bien lui accorder soit toujours méritée.

Aperçu des objets auxquels s'applique le plus généralement la spécialité.

Tableaux, statues, tabernacles, châsses, reliquaires, lampes, lustres, cand bres, flambeaux, vases, fleurs, devant d'autels, tapis, chaires, stalles, prie-die cloches, jeux d'orgues, orgues d'accompagnement, instrumens de musique, p pitres, etc

Chasubles, chapes, dalmatiques, étoles, aubes, surplis, linge, dentelles, d croix, encensoirs, bannières, calices, burettes, ciboires, ostensoirs, etc.

Librairie en général et musique.

Meubles et effets mobiliers pour presbytères, séminaires, maisons religieuses, e

La Maison de Commission se charge aussi des achats de toute sorte pour les co vens, les maisons d'éducation, les hospices et hôpitaux et les chapelles particulière

Les emballages seront faits avec soin, et l'on mettra le plus d'économie possi dans les frais de transport, soit par le roulage, soit par la diligence, selon que l commettans auront indiqué telle ou telle voie.

S'adresser, par lettres affranchies, à MM. DE GRIMOUVILLE et DE LA TOUCHE, a siége de la Société, rue Saint-Lazare, 40.

… DE LA RELIGION
… les Mardi, Jeudi
… medi.

On peut s'abonner des
1 et 15 de chaque mois.

N° 3126

MARDI 21 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

… vacances en Italie, par M. l'abbé Moreau. — In-12.

… lu bien des voyages en Ita… je ne crois pas en avoir lu qui … autant intéressé que celui-ci. … teur raconte avec intérêt, décrit … goût, pense avec justesse. Il ne … ine point sur les pas des voya… ses devanciers; il les redresse … quefois. Ses tableaux sont atta… Il fait partager au lecteur ses … ens et ses impressions. Les ré… ns qu'il mêle à ses récits sont … de sens et de vérité. Il est na… sans être trivial, spirituel sans … de son esprit. Son enthou… même sait se contenir dans de … bornes. Il n'admire pas tout en …; il nous dit pourquoi, et l'on … son avis. Il montre la religion … ome dans toute sa majesté, il … les grandeurs passées et présen… cette magnifique cité, il jus… beaucoup de choses que des … gers prévenus ou frivoles avoient … appréciées. Enfin il a fait un … age neuf sur un sujet déjà traité … de fois.

… l'abbé Moreau s'embarque à … lle le 25 avril (il ne dit point … année), sur un bateau à va… Il visite en passant Gênes et … rne. En sortant de Livourne, … eau à vapeur essuie une vio… tempête; un voyage ne peut pas … ment se passer d'une tempête. … é à Rome, l'auteur décrit cette … d'une manière très-méthodique. … hapitre est consacré à la position … plan de Rome, un autre à la vue extérieure, un autre au tableau intérieur. Rome ancienne occupe cinq chapitres qui traitent du Capitole, des temples, des tombeaux, des monumens publics et des monumens particuliers. Mais l'auteur s'attache surtout à faire connoître Rome moderne et Rome chrétienne; il a plus de vingt chapitres sur ce sujet, et parle successivement des catacombes, des églises, et principalement de l'église Saint-Pierre, des cérémonies religieuses, du pape, du clergé, de la religion à Rome, des arts, des monumens, des mœurs... Il y a souvent là des passages pleins d'intérêt, par exemple celui où l'auteur nous explique pourquoi il aime Rome. En plusieurs endroits, il répond aux détracteurs de Rome; nous citerons entre autres le chapitre XVII :

« *Veuve d'un peuple roi, mais reine encor du monde,* le monde a beau faire, a beau dire et écrire, Rome nouvelle le domine, le subjugue malgré lui, le tient dans sa dépendance. Que dis-je! le monde la hait, la combat, lui fait la guerre de tous côtés, et toujours vaincu lui vient rendre hommage, hommage à sa foi, à sa parole, à ses sciences, à ses lettres, à ses arts, à tout ce qui est d'elle. Je sais tout ce qu'ont dit, tout ce qu'ont écrit contre elle, dans tous les temps, dans tous les lieux, les philosophes, les hérétiques, les voyageurs, ses ennemis déclarés et quelquefois même ses faux amis. A les entendre, tout est pitoyable ici, tout est affreux. Les hommes, les femmes, les choses, les institutions, les événemens, les croyances, les usages, rien ne mérite l'attention, encore moins l'estime de l'observateur, et surtout du véritable philosophe. On sait qu'il n'y a dans cette

ville que des fourbes, des brigands, des lâches, des sots, des femmes perdues; qu'il n'y a plus ni grandeur, ni dignité, ni agrémens dans la vie publique ou privée des nouveaux Romains; que tout, en un mot, dans Rome actuelle, s'est dégradé, dégénéré, abâtardi. C'est-là le refrain de tous les récits, de toutes les conversations d'un certain monde. C'est par trop fort, messieurs, la haine cache mal ici ses dépits; le siècle présent vous a devinés, aussi malgré vous commence-t-il à rendre plus de justice à notre sainte et belle cité. Voyez comme il la regarde, comme il l'admire, comme il lui applaudit! Vos sarcasmes, vos dédains, vos indignations, vos fureurs, tout cela ne trouble plus personne. On commence aujourd'hui à reconnoître enfin que ce n'est pas chose de si peu d'importance, et spectacle si méprisable offert au monde, qu'une puissance qui depuis deux mille ans bientôt, toujours attaquée et toujours victorieuse, a soumis plus de nations vingt fois que toute l'ancienne Rome pendant son existence n'en a pu combattre; puissance extraordinaire et mystérieuse, qui sans autres moyens apparens que des bénédictions données *urbi et orbi*, que quelques courtes et simples paroles que la philosophie par dérision a appelées enchantées, et que le reste du genre humain a appelées divines, s'est établie, soutenue malgré tout et contre tout, commandant aux esprits, aux cœurs, aux ames, aux pensées, aux volontés, c'est-à-dire à toutes les choses qui échappent le mieux à la puissance et à la force humaine. On commence à reconnoître que le moderne Vatican ne le cède point au vieux Capitole, que Rome n'est ni si dégénérée, ni si arriérée. Aussi tous les jours voyez-vous accourir de tous les coins de la terre, sinon de fervens et saints pélerins comme autrefois, du moins des hommes, qui, abjurant les préjugés et les préventions de l'hérésie ou de l'incrédulité, ne tiennent point pour indigne d'eux de regarder, d'examiner, d'étudier cette Rome nouvelle, avouant ingénû-
ment qu'ils avoient été tromp
nulle part au monde, ils n'avoie
tant de grandeur et tant de bea
part une religion plus sublime
enseignemens, dans son culte,
tes ses pratiques, c'est-à-dire d
sa constitution intérieure et fo
tale, comme dans toutes ses n
tions extérieures; nulle part de
tions, des lois, des monume
sciences, des lettres, des arts,
rapport avec la destinée de l'ho
pondant mieux à leur objet et à
nulle part, en un mot, plus d
nes et de choses qu'on soit he
voir et de connoître. Rome do
mence à être jugée, estimée c
vaut. Cette justice, quoique ta
fait honneur, comme aussi au
même qui la lui rend. »

Le récit de l'audience que
eut du Saint-Père est plei
joie franche et naturelle, bi
d'un pieux ecclésiastique :

« Le Saint-Père étoit dans une
sez étroite et peu meublée; c'éto
la cellule d'un camaldule. Sa bo
recevoir fut ineffable. Je fis r
grandes génuflexions et baisai la
sa mule avec un respect et un s
religieux, vif et profond. Quan
relevé et interrogé sur l'objet
voyage à Rome, Sa Sainteté éc
prières et toutes mes pauvres
tremblantes, comme un père é
enfant. Tout fut dit et répondu
lien. Je ne me possédois pas d'
bonheur; et comme l'accueil é
à-fait rassurant, mon cœur alors
aller en toute liberté à tous ses p
de vénération et d'amour. Je dis
Père que c'étoit le plus beau jo
vie; que je ne l'oublierois jama
bienheureux, quelques années q
à vivre encore et quelques p
veaux que j'eusse à parcourir.
je ne sais combien de choses sen
ou du moins dans le même s
quelles le Saint-Père avoit tou

nté de répondre par les paroles et les
nes les plus paternels. Il me fit l'éloge
lusieurs reprises des prêtres français,
répétant qu'il les estimoit et les ai-
it beaucoup; et que le clergé de Paris
particulier lui étoit surtout cher pour
elle conduite lors du *choléra*. A ce su-
il ne m'appartient peut-être point de
r quel nom vénéré surtout fut pro-
é là et domine tous les autres; mais
termes dont ce nom fut continuelle-
t accompagné, je dus comprendre
tôt que c'est encore à Rome et tou-
à Rome que la vertu et les belles ac-
trouvent la plus juste appréciation
plus nobles éloges.

Du reste, le saint pontife connoît l'é-
ligieux de la France comme s'il vi-
u milieu de nous. Il m'adressa di-
questions sur les fidèles de Paris,
fréquentation des sacremens dans
roisses, sur certaines communau-
ur les confréries, sur le bien qui se
n un mot sur toutes choses qui
t intéresser la religion. Je fus
illé de l'ordre, de la précision, de
dans lesquels se présentoient
t chacune de ces questions, soit
, soit particulières. Je répondis
je savois, mais toujours sans au-
espèce de trouble, avec une entière
é d'esprit; ce qui ne s'explique pour
que par la bonté toute paternelle et
able simplicité du vieillard pontife.
ience se prolongea de vingt à vingt-
minutes. J'en rapportai diverses in-
ces pour certaines œuvres et cer-
personnes, puis des chapelets bé-
des médailles par paquets assez vo-
ux, ce qui fit même dire au Saint-
une parole bien aimable pour les
de notre nation. Les prêtres
is, me dit-il, lorsque je le quit-
fin, ne viennent jamais à Rome
demander beaucoup de grâces et de
s, mais grâces spirituelles seule-
, ajouta-t-il avec un doux sourire :
le spirituali e non altre. Je sortis en-
t j'étois aux anges, j'étois dans le ciel.
N'allez point croire que j'aie été ici
un privilégié recommandé, à qui le sou-
verain pontife ait accordé tous ces bien-
veillans témoignages par d'autres motifs
que ceux pris dans sa bonté accoutumée
et toute personnelle. Le Saint-Père m'a
traité comme il traite tous ses enfans. Il
n'est pas un prêtre de France venu à
Rome et présenté à Sa Sainteté, qui n'ait
reçu semblable accueil. »

(*Voir aux Annonces.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. le cardinal Fesch, qui étoit atteint depuis long-temps d'une maladie grave, et dont quelques journaux avoient annoncé prématurément la mort, est mort à Rome le lundi 13 mai, à six heures du matin. Il étoit né à Ajaccio le 3 janvier 1763, et avoit pour père François Fesch, de Bâle, premier lieutenant dans le régiment Suisse de Boccard. Il étoit frère de mère de madame Lætitia Ramolini, qui fut mère de Bonaparte. Le jeune Fesch fut destiné à l'église, et étudia au séminaire d'Aix. Ordonné prêtre peu avant la révolution, il obtint pendant les temps fâcheux un emploi dans les subsistances de l'armée d'Italie. Nommé archevêque de Lyon en 1802, il fit une retraite sous la direction du vertueux M. Emery, qu'il choisit pour confesseur. Pie VII le fit cardinal le 17 juin 1803. Dans le même temps, M. Fesch fut envoyé à Rome comme ambassadeur. L'année suivante, il fut nommé grand aumônier, et revint en France en 1806. En 1809, Bonaparte le nomma à l'archevêché de Paris, mais il révoqua cette nomination l'année suivante. Le cardinal Fesch présida le concile de 1811, et s'y conduisit de manière à déplaire à son neveu. Il fut depuis en disgrâce et se retira dans son diocèse, où il avoit fait beaucoup d'établissemens utiles. En 1817, un bref lui interdit l'administration de son diocèse, à cause de la loi rendue en France l'année précé-

dente contre les membres de la famille Bonaparte. Il la conserva cependant par ses grands-vicaires jusqu'en 1824, que M. de Pins fut nommé administrateur sous le titre d'archevêque d'Amasie. Le cardinal Fesch refusa persévéramment sa démission de son titre d'archevêque. Il étoit devenu premier cardinal de l'ordre des prêtres. Mêlé sous le règne de son neveu à toutes les affaires de l'Eglise, sa conduite fut généralement honorable. Il montra de l'attachement pour le Saint-Siége aux époques les plus fâcheuses. Une notice qui recueilleroit à cet égard les principaux actes de sa vie publique pourroit être curieuse ; nous espérons pouvoir nous en occuper.

La veille de la Pentecôte, quatre enfans de l'établissement de Saint-Nicolas ont été baptisés dans l'église Saint-Sulpice. Ces enfans étoient instruits et préparés depuis long-temps à cet acte de religion. L'un étoit né de parens juifs, l'autre de protestans, et les autres de parens catholiques ou censés tels.

Le même jour, une demoiselle protestante, mademoiselle Oppermann, du Hanovre, a fait abjuration dans la chapelle des Dames de Saint-Michel, entre les mains de M. l'abbé Brunie, qui l'avoit instruite et préparée.

L'anniversaire de la découverte à Rome, le 25 mai 1802, du corps de sainte Philomène, vierge et martyre, sera célébré samedi prochain, comme les années dernières, à l'église Saint-Gervais. Des messes seront dites, notamment à neuf heures, par M. le curé, dans la chapelle où est vénérée la sainte. La châsse sera exposée à la vénération des fidèles.

Une ordonnance du 16 mai, rendue sur le rapport du ministre de l'instruction publique, auto supérieur général des Frèr Ecoles chrétiennes, au nom institut, a accepter la donation somme de 300,000 fr. offer M. Guillaume-Antoine Charp propriétaire à Lyon, pour léta ment des Frère à Lyon, et à rir du sieur Martin, pour la somme de 300,000 fr., une sise à Lyon, place Saint-Mic rue Sainte-Hélène. Le mai Lyon est également autorisé l'exécution de la clause rela l'instruction primaire pour roisse Saint-Polycarpe.

Cette ordonnance a été rend près l'avis favorable du consei de l'instruction publique qu avons cité dans le numéro préc Le conseil d'état avoit aussi é avis dans le même sens. Apr mûre discussion, il a été décid la congrégation des Frères av couvré en 1808 son existence l et qu'elle étoit apte à recevo dons et legs. Ainsi on rend en tice à un corps si respectable précieux pour la société.

Un opuscule de M. Rendu, bre du conseil royal d'instructi blique, établit les droits des F L'auteur s'étonne qu'on puis mettre en question aujourd' qui a été reconnu si souvent trente ans. Le décret du 17 1808, qui a organisé l'Univ donne aux Frères une ex aussi légale, aussi régulière qu niversité même. M. Rendu f juste éloge des Frères, de leu de leur dévoûment. Son opus pour titre : *Un mot sur les F* in-8° de 15 pages.

Le 25 avril 1817, la dame B lon mourut, laissant un tes par lequel elle léguoit quara tions de la banque de Franc glise du Calvaire du Mont-Val et aux prêtres qui la desser

cceptation du legs fut autorisée qu'à concurrence de la moitié par e ordonnance du roi du 10 juin 18. Le revenu de ce legs, d'après ticle 2 de l'ordonnance, sera emyé conformément aux intentions la testatrice, et sous l'autorité du érieur diocésain de Paris, aux rétions de l'église et au soulagent des prêtres qui la desservoient. vertu de cette ordonnance, la ivrance de vingt actions fut faite prêtres du Calvaire. Mais après évolution de juillet, une ordonce du 25 décembre 1830 supprima ablissement du Mont-Valérien, lara dissoute la société des misnaires, et confisqua les immeu-. Depuis, les fonds provenant actions furent déposés chez un ire. Les héritiers Monnoyer prérent alors que le legs étant sans t, les actions de la banque det leur revenir. Ils s'adressèrent Persil, alors garde des sceaux, ur répondit en 1835 qu'ils pout faire valoir leurs droits devant ibunaux. L'affaire a donc été devant le tribunal civil de la e, et M. l'Archevêque de Paris intervenu comme administrateur diocèse.

La cause a été plaidée le 20 avril. Lacan, avocat des héritiers Moner, a prétendu que l'église n'exis plus, et les prêtres étant disper- le legs devoit retourner à la fae. Il a soutenu en second lieu l'autorisation n'étoit pas régue. Elle auroit dû être accordée à Rauzan, supérieur de la maison, on aux grands-vicaires qui gouoient alors le diocèse. D'ailleurs, corporation étoit illicite, suivant vocat qui a invoqué à cet égard les s révolutionnaires. Mᵉ Gaudry, cat de M. l'Archevêque, comnça sa plaidoirie, mais la cause t remise à huitaine.

Le samedi 27, Mᵉ Gaudry reprit parole. Il établit 1° que le legs de madame Bosquillon a saisi directement le diocèse de Paris. La disposition de madame Bosquillon doit être interrogée dans ses termes clairs et précis. « Je donne et lègue, dit madame Bosquillon, quarante actions de la banque de France à l'église du Calvaire, pour contribuer aux réparations de cette église, et au soulagement des pauvres prêtres qui la desservent. » Nulle part, ni dans l'ordonnance d'autorisation, ni dans l'acte de délivrance du legs, il n'est question des missionnaires, et madame Bosquillon ne pouvoit avoir pour but, dans sa disposition, de faire un legs à leur profit. En effet, l'église du Calvaire existoit comme fondation religieuse depuis des siècles, et les missionnaires, en 1817, à l'époque du testament, n'étoient au Calvaire qu'en vertu d'un bail d'une durée de neuf années. Or, le legs de madame Bosquillon étoit fait à perpétuité. Madame Bosquillon, évidemment, faisoit sa disposition en faveur de l'église du Calvaire, et non en faveur des missionnaires qui n'avoient au Calvaire qu'une résidence transitoire que pouvoit changer soit un ordre de l'autorité administrative, soit la volonté de l'autorité ecclésiastique.

Le Calvaire étoit un lieu de station où venoient officier successivement les curés de Paris. Ce n'étoit pas un établissement local appartenant à telle ou telle paroisse, c'étoit une église appartenant à la cité tout entière, et, par conséquent, à l'archevêché. Lorsqu'un legs est fait à un corps moral organisé, ce corps moral est saisi. Les évêchés, les fabriques sont des personnes morales, des individualités, mais des chapelles particulières sont des lieux de dévotion qui ne constituent pas des individualités, mais bien des parties intégrantes d'un tout légalement organisé, l'évêché.

Madame Bosquillon a fait un legs

pour contribuer aux réparations de l'église du Calvaire et au soulagement des prêtres qui la desservoient. Le Calvaire ne pouvoit recevoir. Aussi le legs fait au Calvaire étoit évidemment fait à l'archevêché, qui a été autorisé à l'accepter. L'avocat fait remarquer que, dans un mémoire signé de M. Odilon-Barrot, dans l'intérêt des héritiers de madame Bosquillon, le legs n'a été discuté que quant à sa quotité. Ainsi le legs a été fait non aux missionnaires, mais à l'église du Calvaire, et par conséquent au diocèse de Paris.

Me Gaudry dit 2° que le legs ainsi fait subsisteroit lors même que le mode d'exécution seroit venu à manquer complétement. Il distingue deux choses qu'on ne peut confondre : la condition et le mode qui n'empêche pas le legs de s'accomplir. Le mode est censé exécuté toutes les fois que le légataire a fait ce qui étoit en lui pour remplir ce mode, et que son exécution n'a été empêchée ou arrêtée que par un cas fortuit ou par un événement de force majeure.

Ces principes, qui sont incontestables lorsqu'il s'agit d'un legs fait à un particulier, ne sauroient changer dans leur application à un legs fait à un établissement public. Quand le le legs est fait à une personne privée sous une condition modale et potestative dont l'accomplissement est devenu impossible par cas fortuit ou force majeure, cette personne profite du legs sans aucune charge, et fait de la chose léguée ce que bon lui semble ; l'établissement public, au contraire, emploie l'objet légué à un service d'utilité générale qui a de l'analogie avec celui qui avoit été prescrit par le testateur. Dans l'espèce, le diocèse de Paris avoit la propriété, la possession et la jouissance des vingt actions de la banque de France, dont l'acceptation avoit été autorisée, à [illegible] employer les revenus de ces rentes aux répara l'église du Calvaire et au s ment des prêtres qui dess cette église. Depuis 1818 j 1830, c'est-à-dire tant que la été possible, l'Archevêque de accompli le vœu de la testatri à dater du 25 décembre 183(cessé de l'accomplir, après l nance qui a supprimé les Fı Calvaire. C'est un événem force majeure qui a rendu i cable la continuation de l'acc sement du mode, qui par cel est censé accompli. D'ailleur actions de la banque de Frai employées au soulagement d vres prêtres de l'hospice de lesse, et M. l'Archevêque de I pond ainsi, autant qu'il est aux intentions charitables dame Bosquillon.

Me Gaudry termine par u non recevoir résultant de 1340. Les héritiers Monnoy dame Doit sont repoussés p propre fait, par l'exécution taire du legs de madame Bos Ils ne sauroient donc invoq cune exception en leur faveu

Me Mauger, avocat de l Doit, intervenante, combat veau le système de Me Gaud attaqué par Me Lacan.

La cause fut renvoyée plusieurs semaines pour abse avocats ou pour d'autres cau fin elle fut continuée le san mai. Ce jour-là M. de Gérand du roi, a soutenu dans ses sions que le legs de madame lon avoit saisi le diocèse d qu'il n'avoit pas été fait aux naires mais bien à l'église du C car il ne pouvoit être dans l de la testatrice de faire un le pétuité au profit de prêt étoient établis au Calvaire te rement. Il a ajouté que le l sistoit, bien que le mode d'ex n'eût pas été réalisé par u

[for]ce majeure dont le légataire ne [d]evoit être responsable.

Quant à la nature de l'église du [Ca]lvaire, M. l'avocat du roi a dit [qu]e le Calvaire n'étoit ni une cure, [ni] une succursale, ni une chapelle, [ni] une annexe; ce n'étoit qu'un lieu [de] station et de pélerinage qui res[so]rtissoit du diocèse. « Le Calvaire, [a]-t-il dit, a été supprimé de fait [co]mme Saint-Germain-l'Auxerrois; [m]ais, comme cette église, il pour[ro]it être rendu au culte, et le legs [de] madame Bosquillon, dans ce cas, [re]cevroit sa première exécution. Au[jo]urd'hui le vœu de la testatrice est [a]ccompli autant qu'il peut l'être par l'emploi fait des 20 actions de la banque de France au soulagement de pauvres prêtres infirmes de l'hospice de Marie-Thérèse. » M. l'avocat du roi a insisté en terminant sur les caractères qui distinguent nettement la condition du mode.

Le tribunal, par son jugement, a reconnu les droits du diocèse de Paris, et a débouté les demandeurs. Nous donnerons dans le numéro prochain le texte du jugement.

Par une circulaire du 9 mai, M. l'évêque de Metz fait un appel à la charité de ses diocésains en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique. Le prélat loue leur zèle pour les œuvres locales qui les touchent de près, et dont ils ont sous les yeux les heureux résultats; il espère cependant qu'ils s'intéresseront aussi à une œuvre lointaine et à un désastre qui a fait tant de malheureux. La quête sera annoncée le dimanche qui suivra la réception de la circulaire, et elle sera faite le dimanche suivant.

La solennité du 12 mai laissera dans le cœur des fidèles de Clermont de longs souvenirs. On célébroit la fête de Notre-Dame-du-Port, patronne de la paroisse de ce nom et de la ville. Un concours immense de peuple, non-seulement de la ville, mais aussi des villages environnans, s'étoit rendu à cette cérémonie, dont l'éclat étoit rehaussé par la présence des deux évêques de Bardstown et de Cincinnati. M. Flaget, auquel l'Auvergne se glorifie d'avoir donné le jour, officioit. Les fidèles se pressoient autour du vénérable prélat, et recevoient avec un profond respect ses bénédictions. La musique du régiment, plusieurs pensions, le rosaire vivant, les Frères des Ecoles chrétiennes, une soixantaine d'ecclésiastiques et trois évêques, ont donné à cette cérémonie une pompe qu'elle ne pourra avoir de longtemps. Les Frères avoient fait habiller en petits anges et uniformément, un certain nombre de leurs plus petits élèves, chacun portant une bannière sur laquelle étoit inscrit un verset des litanies de la sainte Vierge. Malheureusement, la fin de la procession a été troublée par le commencement d'une pluie d'orage. La journée a été terminée par un salut et un sermon dont le sujet étoit la Propagation de la Foi.

La *Gazette du Bas-Languedoc* fait l'éloge de M. l'abbé Guimety, chanoine de Nîmes, mort le 10 mai. M. Guimety étoit né à Malaucène, dans le Comtat. Il fut curé de Milhaud, près Nîmes, puis de la paroisse de Saint-Paul. Curé de Milhaud au commencement de la révolution, les habitans lui ménagèrent les moyens de fuir. La *Gazette* ne dit point s'il sortit de France ou s'il se cacha; elle l'appelle un *confesseur de la foi*. D'ailleurs elle est très-sobre de détails sur sa vie, mais elle loue beaucoup sa bonté, son zèle et sa charité. En 1832, M. de Chaffoy, évêque de Nîmes, voyant que M. Guimety s'affoiblissoit, le nomma chanoine de la cathédrale. Le bon curé obtint la croix de la Légion-

d'Honneur. Il se réjouissoit en dernier lieu de voir les premiers travaux de construction d'une nouvelle église de Saint-Paul. Le clergé et un nombreux cortége d'habitans ont assisté à ses funérailles.

On a rétabli à Sauviat, près Limoges, deux croix qui existoient aux deux issues de ce bourg situé sur la route de Lyon. La cérémonie a eu lieu le dimanche 5 mai, après vêpres. Les croix furent portées par les jeunes gens du pays, et par les jeunes ouvriers en porcelaine. On se rendit processionnellement sur les lieux en chantant des cantiques ; après quoi on retourna à l'église où la journée fut terminée par un salut et par le *Te Deum*. La population a pris part à cette fête.

Le 7 mai, pendant la procession des Rogations, un voleur s'est introduit dans l'église de Dourges, canton de Carvin, diocèse d'Arras, a pénétré dans la sacristie, et, après avoir forcé deux troncs et en avoir enlevé l'argent qui y étoit renfermé, s'est emparé d'un rochet et de divers autres objets qu'il a rencontrés sous sa main. L'auteur de ce vol a été arrêté presque immédiatement, à Evin, dans un cabaret, nanti encore des objets qu'il avoit volés. Il s'étoit fait remarquer à l'église, au moment du départ de la procession, par la grande piété qu'il affectoit, sans doute pour mieux jouer son rôle.

On a commencé le 16 mai à la cour d'assises de Reims, les débats du procès des individus impliqués dans les troubles qui ont eu lieu dans cette ville au mois de décembre à l'occasion des sermons qui se prêchoient à l'église Saint-Jacques. On a lu l'acte d'accusation par lequel vingt-quatre individus sont accusés d'avoir pris une part plus ou moins directe aux troubles. On a interrogé les nommés Colinet, Noizet, Menu, Missa, Co[illegible] Cugnet, Martin, Henriet, Pier[illegible] Lereuil, Maisy, Pérard, Pillaire. [illegible] sont tous des ouvriers. Ils nient [illegible] formément les faits qu'on leur i[illegible]pute. Cependant ils sont signalés d[illegible] l'acte d'accusation comme les p[illegible]cipaux auteurs du désordre, des [illegible]sultes et du pillage. On interroge [illegible] suite ceux qui sont accusés d[illegible] complices, savoir : Carré, Bo[illegible]teaux, Chemin, Gérard, Hoffma[illegible] Philippe, Hérisson, Prévot, C[illegible] Montigny, Lefebvre. Tous n[illegible] comme les précédens. On comme[illegible] dans cette même séance l'audition [illegible] témoins. Ils chargent plusieurs [illegible] accusés qu'ils ont vus dans l'émeu[illegible]

M. Martinet, archevêque de Cha[illegible]béry, est mort dans cette ville le [illegible] mai, à la suite d'une longue et do[illegible]loureuse maladie. M. Antoine Ma[illegible]tinet étoit né à Chambéry, le 2 a[illegible] 1766. Il fut fait chanoine de Cha[illegible]béry en 1820, et peu après no[illegible] official. En décembre 1825, il [illegible] préconisé évêque de Tarentaise, [illegible] transféré à l'archevêché de Cha[illegible]béry en 1828. Ce prélat étoit in[illegible]truit et zélé, doué d'une grande pru[illegible]dence et de l'humeur la plus conci[illegible]liante. En attendant que nous puis[illegible]sions consacrer une notice à la mé[illegible]moire du respectable archevêque [illegible] auquel nous avons une raison de plu[illegible] pour payer ce tribut, car il recev[illegible] notre Journal et s'intéressoit à n[illegible] travaux ; nous citerons quelques ex[illegible]traits de la circulaire que le chapit[illegible] métropolitain de Chambéry a adre[illegible]sée au clergé à l'occasion de la mo[illegible] du prélat :

« Nous venons, nos très-chers co[illegible]frères, affliger vos cœurs en vous annon[illegible]çant un événement qui nous remp[illegible] nous-mêmes d'une profonde tristes[illegible] C'est le 6 mai, à sept heures et demie [illegible] matin, que M. Antoine Martinet, a[illegible]chevêque du diocèse de Chambéry, gra[illegible]

don de l'ordre des SS. Maurice et are, a passé à une vie meilleure. Trois is d'une maladie continue et des souffances les plus douloureuses avoient préé cette ame juste à entrer dans le sein elui qui est la résurrection et la vie ; ette longue épreuve, qui a fait naître iste pressentiment de sa mort, ne avoit point assez disposés au pénisacrifice qu'elle nous impose.

Aussitôt que le danger se manifesta, is par les hommes de l'art, et plus re par ce sentiment d'affection qui mence à s'alarmer, même avant le , MM. les vicaires-généraux vous ornèrent de convoquer les fidèles au des autels pour demander à Dieu la ervation d'un pasteur, dont la proon, l'amour et la parole étoient ennécessaires à son troupeau. Un mot nous avons cru que la miséricorde eigneur avoit exaucé nos vœux. Les ances paroissoient s'adoucir ; l'esce, qui se grossit de toute la vivadésir, avoit passé du palais arcopal jusque dans le public. Héillusions n'ont pas été de longue le danger a bientôt reparu, et ès n'ont pas tardé à nous avertir Dieu avoit une place à remplir parélus...

L'Ecriture sainte ne manquoit jamais souffrance. La résignation de Job, laintes des prophètes, les prières avid, les sentences si consolantes l'Evangile se succédoient dans sa paaussi rapidement que la douleur. d sa mémoire fatiguée ne pouvoit urnir la suite d'une pensée qu'il commencée, il interrogeoit du et du regard tous ceux qui l'entouent, afin d'en obtenir la continua. Son ame sembloit éprouver le bede ne jamais interrompre les doux etiens qui l'unissoient à son Dieu. l'entendoit sans cesse répéter : *Mon que votre volonté soit faite !... Je s mon esprit entre vos mains... J'ai ré en vous, Seigneur, je ne serai point dus dans l'éternité. Que le saint nom du Seigneur soit béni ! Seigneur ! celui qui croit en vous, quand il sera mort, il revivra... Mon ame, pourquoi es-tu triste, pourquoi te troubler ? espère en Dieu... O mon Dieu ! n'êtes-vous pas mon salut ?... etc.*

» Quand il comprit que sa situation n'étoit pas sans danger, quoiqu'il fût dans l'habitude de faire célébrer le saint sacrifice dans son appartement et d'y recevoir le saint des saints, il demanda de communier en viatique. Les ecclésiastiques de la ville, les principales autorités du duché assistèrent à cette déchirante cérémonie. Avant de recevoir le Dieu des mourans, il adressa aux assistans un discours qui se prolongea pendant près d'une demi-heure au milieu des sanglots de ceux qui l'écoutoient. A travers les pénibles efforts que lui causoit sa foiblesse, son ame passoit dans ses paroles, et nous serions assez éloquens s'il nous étoit donné de vous les transmettre avec cet accent de force, de douceur et de persuasion que donne la vue du tombeau, et plus encore la présence du Dieu de miséricorde, qui va devenir le juge inexorable.

» A nous, il nous recommandoit le zèle pour le salut des ames, la douceur et la charité dans les fonctions du saint ministère ; il nous demandoit une coopération de dévoûment pour les œuvres des missions et du Bon-Pasteur, qui, commencées sous son administration, ont encore besoin d'appui ; il demandoit à Dieu de faire régner dans le sanctuaire l'unité la plus parfaite et la plus fraternelle. Aux autorités civiles, il demandoit de la protection pour les saines doctrines, de l'attachement pour les principes de la religion, et du dévoûment pour le bien et la gloire de notre heureux pays : aux fidèles de son diocèse, il demandoit des prières pour le repos de son ame, une persévérance inébranlable dans la pratique des devoirs qu'impose la religion ; à tous, l'union en Dieu et la soumission à l'Eglise de Jésus-Christ. C'étoit un beau spectacle que celui d'un saint vieillard chargé de plus de vertus que d'années, d'un vé-

nérable pontife, qui, de son lit de mort et en présence du Dieu à qui il avoit consacré toute une vie de travail et de dévoûment, demandoit pardon à ses frères des fautes que la foiblesse ou une ignorance involontaire auroient pu lui faire commettre. Nous regrettons qu'il n'ait pas été donné à tous les prêtres et à tous les fidèles du diocèse d'être édifiés par l'exemple d'une humilité si éminemment évangélique.

» Aucune carrière n'a été mieux remplie que celle du pieux prélat que nous regrettons. Tour à tour professeur, missionnaire, administrateur d'un diocèse pendant les jours de la persécution, simple pasteur d'une paroisse, juge ecclésiastique, grand-vicaire, évêque de Tarentaise, archevêque de Chambéry, il a toujours fait le bien sans bruit et pratiqué la vertu sans ostentation. Les onze années de son épiscopat laissent des traces qui seront long-temps ineffaçables sur toute la surface de ce diocèse.

» Fait à Chambéry, en notre salle capitulaire, le 7 mai 1839.

» FORTIN, prévôt du chapitre; GIRARD, archidiacre; REVEL, doyen; PILLET, VIBERT, CHUIT, RENDU, DESGEORGES, COLLOMB, CHEVRAY, MILLIOZ, DOLIN, chanoines. ».

Trois jours après cette circulaire on a paru une autre de MM. les vicaires-généraux capitulaires, le siége vacant. MM. Vibert chanoine; Revel, doyen, et Girard, archidiacre, annoncent qu'ils ont été nommés vicaires-généraux par le chapitre. Ils s'étendent aussi dans leur circulaire du 10 mai, sur la perte qu'a faite le diocèse, et expriment de justes regrets sur la mort du vénérable prélat. Ils parlent de la foi et de la piété qu'il a montrées dans ses derniers momens, de ses vœux pour son clergé, des touchans avis qu'il a adressés en mourant. Ils exhortent les curés à redoubler de zèle et de vigilance dans un temps où l'ennemi profitera [illegible] de la privation d'un premier pasteur pour troubler le troupeau. Enfin ils ordonnent des prières pour le prélat défunt et pour l'élection de son successeur.

M. de Angelis, évêque de Montefiascone, qui étoit nonce [illegible] Suisse, a quitté ce poste. Il est p[illegible] de Schwytz après avoir reçu des [illegible] moignages empressés d'estime et [illegible] regrets. Le clergé et les autori[illegible] l'ont accompagné jusqu'à quel[illegible] distance de Schwytz. Le 1er mai, [illegible] prélat est arrivé dans le canton [illegible] Tessin, où on lui a fait une brilla[illegible] réception. Il a continué ensuite [illegible] route pour se rendre à Rome.

Nous avons vu que le prélat é[illegible] remplacé dans la nonciature de Su[illegible] par M. Gizzi, qui vient d'être [illegible] archevêque de Thèbes.

L'*intérim* de la nonciature est c[illegible]fié au chanoine Tirabassi, com[illegible] chargé d'affaires.

A Vaterswyl, canton de Sole[illegible] on éprouvoit depuis long-temps [illegible] besoin d'avoir une église. Déjà, [illegible] 1829, l'autorité civile, d'accord a[illegible] l'autorité ecclésiastique, recon[illegible]rent cette nécessité. On désigna l'e[illegible]placement, comme point central, [illegible] lequel l'édifice devoit être constr[illegible] A cet effet, une collecte fut ouver[illegible] les ressources de la paroisse ét[illegible] insuffisantes pour pouvoir mettr[illegible] main à l'œuvre et la terminer [illegible] temps désigné. Ce louable pr[illegible] a reçu la sanction du gouverneme[illegible] La première pierre angulaire d[illegible] temple consacré au Seigneur a [illegible] placée et bénie ces derniers j[illegible] par M. le curé de Grenzenbach, [illegible]légué par M. l'évêque à cet effet. [illegible] cérémonie a été suivie d'un d[illegible]cours analogue à la circonstance.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Selon toute apparence, le ministère [illegible] 12 mai n'est pas destiné à jouir d'un [illegible] plus heureux que le ministère d[illegible]

ates les opinions qui étoient en
ntre l'un sont maintenant en
ntre l'autre. On lui reproche
être de *trois couleurs*. Cela va
assez bien avec le drapeau de
t puisque c'étoit un ministère
u'on cherchoit, voilà qui devroit

lant, c'est le contraire qui ar-
ès les premiers jours l'opposi-
ontre aussi mécontente du nou-
istère que s'il avoit déjà six mois
Qu'y faire? car on ne peut pas
ncer tous les jours. On vient de
bien les ministères sont difficiles
dans ce temps-ci; la matière
et il n'y a pas moyen de songer
si vite ce qu'on a eu tant de
ire.

ant une opposition si violente
t des journaux révolutionnaires
ministère qui ne fait que de
t qui n'a pu donner lieu à des
érieuses sur sa marche, on ne
s'écrier :
contumace est dans cette famille.
oir qu'ils sont décidés à toujours
t qu'ils ne seront pas ministres,
urs amis.

---

s hommes dont le devoir est de
des remèdes contre nos agita-
lutionnaires, il doit y avoir une
ructive à faire sur le personnel de
re émeute de Paris. Ils auront à
r par exemple que ce fut avec la
ouvriers qu'on fit la révolution
, et que c'est encore avec la
ouvriers qu'on a fait l'émeute
i. La décoration de juillet a été
moyens dont on s'est servi pour
ser l'insurrection de 1830; et
morts que l'émeute du 12 mai a
on a reconnu des décorés de
es forçats libérés sont le fléau
ale depuis long-temps à l'auto-
me celui qui met le plus souvent
s en péril. Des individus mar-
nitiales *travaux forcés*, se trou-
voient au nombre des combattans dans l'émeute du 12 mai. L'amnistie avoit été jugée propre à faire rentrer les agitateurs révolutionnaires dans l'ordre, et à calmer les animosités politiques. Des amnistiés d'avril ont été repris en flagrant délit dans l'émeute du 12 mai.

Ce sont ces faits qui peuvent servir à éclairer les hommes d'état sur ce qu'ils ont à faire pour préserver Paris du retour des commotions auxquelles il est perpétuellement exposé, et de la part des repris de justice, et de la part de 150,000 ouvriers qu'il attire du dehors pour le service de son luxe, et pour l'exécution des travaux publics que le gouvernement y crée souvent sans nécessité, tout exprès pour eux, dans l'espérance de les rendre moins dangereux et moins remuans.

PARIS, 20 MAI.

Le roi des Français vient de consacrer une somme de 10,000 fr. au soulagement des familles des gardes nationaux et des militaires tués ou blessés dans les journées des 12 et 13. La reine a donné 4,000 fr., le duc d'Orléans aussi 4,000 fr. et madame Adélaïde 2,000 fr. pour le même objet.

— Le duc Alexandre de Wurtemberg est parti pour l'Allemagne.

— Au commencement de la séance de la chambre des députés, du 18, M. Sauzet, en prenant possession du fauteuil de la présidence, a adressé quelques paroles conciliantes à l'assemblée. Après que le nouveau président eut donné connoissance d'une lettre de M. Valout, portant que la mort de sa mère l'éloignera pendant quelque temps des travaux législatifs, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, est monté à la tribune, et a annoncé que le crédit des fonds secrets pour le service ordinaire de 1839 étant à peu près épuisé, le nouveau cabinet venoit réclamer de la chambre une marque positive et incontestable d'adhésion, au moyen du vote d'un crédit extraordinaire d'un million 200,000 fr. (300,000 fr. de moins qu'en

1838), pour le complément des dépenses secrètes de 1839. « Ce sont des moyens de sûreté et d'ordre, dans un intérêt général, et non des moyens de séduction, dans un intérêt purement ministériel, que la chambre, a ajouté M. Duchâtel, placera dans les mains du nouveau cabinet. »

M. Dufaure a ensuite présenté trois projets de loi classant comme routes royales trois routes départementales, dont deux en Corse ; et un quatrième projet relatif à des réparations dans plusieurs ports. La chambre, après avoir entendu divers rapports de la commission des pétitions s'est séparée sans ajournement fixe.

— La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui dans ses bureaux pour la continuation de l'examen du budget de 1840.

— La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui en séance publique M. Passy a présenté un projet de loi concernant la répartition entre les colons des sommes que la république d'Haïti s'est engagée à payer par le traité du 12 février 1838. Le vicomte Siméon a lu ensuite son rapport sur le projet de loi relatif à la propriété littéraire, et a conclu à l'adoption. D'après des explications données pendant la séance, par M. Dufaure, le ministère du 12 mai ne présentera pas cette année le projet relatif à la conversion des rentes.

— L'arrêt par lequel la chambre des pairs s'est constituée en cour de justice a été signé par 158 membres.

— D'après le *Droit*, sur 204 personnes arrêtées, 184 sont restées à la Conciergerie sous mandat de dépôt.

— Une visite domiciliaire sans résultat a eu lieu le 14 à Poissy, dans la maison habitée par M. de Querelles, un des prévenus de Strasbourg.

— Parmi les cadavres déposés à la Morgue pendant les journées des 12 et 13, quatre ont été reconnus. Le premier, Jean Tourès, l'un des accusés de Lyon, condamné par la cour des pairs, dans le procès d'avril, à 20 années de détention, avoit été rendu à la lib[...] par l'ordonnance d'amnistie de [...] 1837. Jean Fournier, ouvrier couvr[...] décrotteur sur le pont au Change, [...] puis qu'étant tombé d'un toit il a[...] eu la jambe gauche amputée, a [...] aussi reconnu. Décoré de juillet, Fo[...]nier avoit arboré sur l'une des to[...] de Notre-Dame le premier drapea[...] l'insurrection de 1830. Les deux a[...] sont un ouvier fumiste nommé L[...]fred, et le porteur d'eau Cayrol.

Sur l'un des cadavres non en[...] reconnus, on a trouvé des lettres [...] sembleroient indiquer que cet indiv[...] étoit désigné par les auteurs du c[...]plot pour les fonctions de préfet [...] police. Sous le gilet se trouvoit, ent[...]rant le corps, une large ceinture [...] terminée à ses extrémités par une fr[...] d'or. Cet individu dont on vouloit fa[...] à ce qu'il paroît, un personnage im[...]tant, avoit aux pieds de vieilles b[...] qu'une cuisinière de la maison rue S[...] André-des-Arts, 53, les tenant [...] maître, avoit vendues à un m[...] d'habits.

— Dans la nuit de jeudi à vendr[...] les carreaux de l'imposte du ma[...] d'armes de M. Lepage, rue de Richeli[...] ont été brisés à coups de pierres. L[...] vitres d'un autre armurier, rue d'A[...]genteuil, ont été cassées de la mê[...] manière.

— Le conseil municipal vient de d[...]cider que dans tous les postes de [...] ville de Paris, aux portes vitrées seroi[...] substituées des portes en bois de ch[...] avec des meurtrières doublées de t[...] et que le jour ne viendroit que [...] haut.

— M. Quesnault, conseiller d'état, [...]puté, est nommé secrétaire-général [...] ministère de l'intérieur; le vicomte [...] Jean, conseiller d'état, député, est nom[...] directeur de la police générale du roy[...]me, à la place de M. Alexis de Jussie[...] appelé à d'autres fonctions; M. A[...]toine Passy, député et frère du minist[...]

ıé directeur de l'administration
entale et communale, à la place
acarel, aussi appelé à d'autres
.
Macarel est nommé conseiller
service extraordinaire, à la place
iesnault.
Martineau des Chesnez, conseil-
, est nommé secrétaire général
tère de la guerre, et le lieute-
éral Trezel directeur du person-
opérations militaires.
ommandant Cerfbeer est nommé
cabinet du ministre de la

maréchal Oudinot, duc de Reg-
t d'être nommé grand-chance-
Légion-d'Honneur.
de Wiebeking, directeur-gé-
ponts-et-chaussées en Bavière,
is depuis quelques jours.
ministère du commerce et des
publics se trouvant aujourd'hui
deux ministères, M. Cunin-
, ministre du commerce, a pris
n de l'ancien hôtel du ministère
nerce, et M. Dufaure, ministre
ux publics, s'est installé à l'hô-
ints-et-chaussées, rue des Saints-

Legrand, qui occupoit l'hôtel de
des Saints-Pères, comme direc-
néral des ponts-et-chaussées, est
sous-secrétaire d'état au ministère
ux publics.
général Tholosé, révoqué de ses
s de gouverneur de l'Ecole poly-
ie, est remplacé par le général
au, député, jusqu'à l'arrivée de
lant, colonel du génie, nommé
eur de l'Ecole polytechnique.
journal dit que le général Do-
a commencé une enquête à l'oc-
de la lettre des élèves de l'Ecole
nique.
général Tholosé écrit au *Jour-
ommerce*, qu'il n'a pas, comme
ille l'a avancé, donné son con-
nt à l'insertion de la lettre des
lans le *Journal des Débats*.

— M. Hélu, peintre sur porcelaine, étoit entré dimanche avec sa femme, son beau-frère et une autre dame, dans un restaurant de la place du Châtelet. Ils alloient se mettre à table pour dîner, lorsque les désordres éclatèrent. M. Hélu étant sorti pour voir ce qui se passoit, fut tué par une balle.

— M. Bringnez, coiffeur, rue Saint-Martin, 254, a eu une cuisse cassée par une balle dimanche dernier, comme il fermoit sa boutique, au commencement de la révolte.

— M. Rousse, fils du notaire de ce nom, atteint, comme on se le rappelle, d'une balle dans le cou, pendant l'attaque d'une des barricades de la rue Saint-Denis, se trouve dans un état assez satisfaisant.

— M. Viguier, ancien inspecteur de l'Académie de Paris, ancien directeur des études de l'Ecole normale, a été nommé inspecteur-général des études, en remplacement de M. Dubois, nommé membre du conseil royal de l'instruction publique.

— Sont nommés, juge d'instruction à Brioude (Haute Loire), M. Thomas, avocat et adjoint au maire de Brioude; juge à Aurillac (Cantal), M. Fortet, avocat.

— De nombreuses arrestations ont été faites pendant les nuits du 15 au 16 et du 16 au 17 dans les carrières de Montrouge et de Montmartre.

— Le *Populaire royaliste* avoit encouru un grand nombre de condamnations pour publication d'articles politiques sans cautionnement, et son gérant, M. Magnant, venoit de publier une nouvelle feuille sous le titre du *Persévérant*, qui, d'après lui, devoit être exempte du cautionnement comme feuille mensuelle. La 7e chambre de police correctionnelle ayant reconnu dans cette nouvelle publication la continuation du *Populaire royaliste*, a condamné le gérant à trois mois de prison, 1,000 fr. d'amende, et a ordonné la suspension des deux feuilles pendant deux mois.

— Deux numéros du journal l'*Intelli-*

gence, qui s'imprime à Senlis, viennent d'être saisis.

— Quarante-huit faillites ont été prononcées par le tribunal consulaire de la Seine pendant la première quinzaine de mai.

— Il y a eu à Paris, en janvier, 59 faillites; en février, 65; en mars, 77; en avril, 85.

— L'Académie des inscriptions et belles lettres a élu M. Berger de Xivrey, à la place de membre de l'institut, vacante pas la mort de M. Emeric David.

— M. Guimard est autorisé à porter les décorations de l'Etoile-Polaire et de l'ordre de Danebrog qui lui ont été données par les rois de Suède et de Danemarck, pendant sa mission du Groënland.

— D'après un rapport du 11, du général Cubières, alors ministre de la guerre, ledit rapport approuvé par le roi des Français, on va fonder à Paris un collége arabe.

— Le collége de Henri IV a versé une somme de 1,402 fr. pour les victimes du tremblement de terre de la Martinique.

— La *Gazette de France*, la *Quotidienne* et les feuilles qui professent les mêmes principes, n'ont point paru à cause de la solennité de la Pentecôte.

— Plusieurs pétitions signées dans les 10e et 11e arrondissemens de Paris, ainsi que par des habitans de Versailles et de Meudon, réclament l'intervention de la chambre des députés en faveur du chemin de fer de Paris à Versailles par la rive gauche de la Seine.

— Des géomètres porteurs de commissions signées *Jomard* parcourent les campagnes en se disant agens d'une société pour la conservation des propriétés et du cadastre, et s'annoncent comme devant sous peu recevoir du gouvernement une mission officielle. Le *Moniteur* dément cette dernière assertion.

NOUVELLES DES PROVINCES

Un incendie vint de détruire huit maisons dans la commune de Savins (Seine-et-Marne). M. l'abbé Cornuel, curé de la paroisse, a été vu p[...] il y avoit du danger, paroissan[...] la douleur qu'il devoit éprou[...] blessure grave qu'il avoit reçue au commencement du sinist[...] pompiers ont été blessés. Le m[...] Saint-Phale s'est mis dans l'eau j[...] ceinture, malgré sa foible san[...] alimenter les pompes.

— Le 14, à neuf heures du [...] rassemblement assez considér[...] formé à Saint-Quentin, aux en[...] la sous-préfecture. Bientôt plusie[...] pes ont parcouru la rue Saint-T[...] chantant la *Marseillaise*. A dix [...] des gendarmes et des agens [...] sont sortis de la sous préfecture [...] perturbateurs ont été arrêtés.

— Dans la journée de jeud[...] tombé dans la vallée de la Sei[...] Elbeuf et le Pont-de-l'Arche, u[...] épaisse et si abondante, qu'elle [...] un moment les coteaux qui bo[...] fleuve.

— M. Bompard, maire de Me[...] de donner sa démission.

— La septième session du [...] scientifique s'ouvrira cette anné[...] septembre, dans la ville du Man[...]

— Le 13, la caisse d'épargne [...] tes a reçu 17,668 fr. et re[...] 34,723 fr. 88 c.

— M. Lamarque, ancien dé[...] convention et au conseil des cin[...] ancien préfet de l'empire et anc[...] seiller à la cour de cassation, [...] mourir à Monpont (Bourgogne).

— Le pont suspendu de T[...] sur la Saône (Ain), a été livré le [...] blic.

— Il y avoit le 15 mai au [...] mendicité de Lyon 81 homme[...] femmes.

— Le maire de Lyon vient de [...] un arrêté qui porte que les se[...] forgerons, charrons, ferblantiers [...] ralement tous entrepreneurs, ou [...] autres exerçant des professions [...] gent l'emploi de marteaux, mac[...]

appareils susceptibles d'occasionner des commotions et un bruit assez considérable pour retentir hors des ateliers et troubler ainsi la tranquillité des habitans, doivent interrompre leurs travaux, savoir : de 10 heures du soir à quatre heures du matin, du 1er avril au 30 septembre, et de neuf heures du soir à cinq heures du matin, du 1er octobre au 30 mars. Est défendu pendant le même temps, l'usage de tous les instrumens bruyans, tels que cor, trompette, trombonne et autres de même nature, capables de troubler le repos des habitans.

— La foudre a renversé récemment la flèche de l'église du petit village de Valbonne (Gard).

— MM. Michaud et Poujoulat, rédacteurs de la *Quotidienne*, étoient le 14 à Marseille et le 16 à Avignon, venant d'Italie.

— M. Arnaud, lieutenant de vaisseau en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, est nommé capitaine du port de Saint-Nazaire (Var). Ce brave officier a été amputé d'un bras perdu dans un combat sur mer.

— Par arrêté du recteur de l'académie de Toulouse, les cours de l'Ecole de Droit, momentanément suspendus, ont été repris le 17.

— Il circule à Bordeaux des pièces fausses de 2 francs, à l'effigie de Louis-Philippe.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Ainsi qu'on l'avoit prévu, c'étoient les mouvemens de l'armée de Cabrera qui occasionnoient l'interruption des courriers de Madrid. Il avoit fait avancer le corps de troupes de Balmaseda dans la Nouvelle-Castille jusqu'aux environs de Guadalaxara pour surprendre un grand convoi envoyé de Madrid à l'armée du centre. Pour en assurer la marche, les divisions Ayerbe, Amor et Parra s'étoient établies sur la route. C'est avec ces trois corps que Balmaseda se trouva en... Cabrera, qui ne perdit pas sa situation de vue, disposa tout pour arriver inopinément à son secours. Il en résulta un engagement général dans lequel les troupes christines perdirent beaucoup de monde, à ce qu'on annonce, et furent ensuite dispersées.

Cette perte, qu'on évalue à plus de 1,000 hommes, n'entraîna cependant point celle du convoi. Il se trouva dégagé à temps, au milieu de la confusion, pendant qu'on se battoit, et on suppose qu'il s'est retiré à Guadalaxara. Cette place n'étant qu'à douze lieues de Madrid, on voit que les opérations de Cabrera se développent. Aussi annonce-t-on que cette dernière affaire a causé une assez vive émotion dans la capitale.

Ce qui semble confirmer l'importance des opérations de Cabrera, c'est qu'on prête à Espartero le projet d'aller l'attaquer de sa personne avec ses meilleures troupes. On apprend par des lettres de Madrid qu'aussitôt qu'il aura assuré les nouvelles positions qu'il vient de prendre à Ramalès et à Guardamino, il se dirigera vers l'Aragon pour joindre l'armée du centre à la sienne, et pour essayer de porter un coup décisif à celle de Cabrera.

—M. Pizarro, en se retirant du ministère, a déclaré que depuis trois mois l'armée du nord a absorbé à elle seule une somme de 250 millions de réaux. Il faut convenir que c'est payer un peu cher la prise du fort de Ramalès.

— D'après deux dépêches télégraphiques de Bayonne, les 19 et 20, Munagorry, qui s'étoit emparé, dans nuit du 18, du fort d'Urdach, gardé par 15 carlistes, a été obligé de capituler le lendemain et de se réfugier sur le territoire français, où il a été désarmé.

Lorsqu'on a connu à Bruxelles les troubles de Paris, la chambre des députés a suspendu aussitôt sa séance, et les autorités ont pris des mesures de précaution.

—D'après une lettre de Londres publiée

par une feuille du matin, une émeute auroit éclaté à Birmingham, et plusieurs chartistes se seroient trouvés arrêtés. La troupe, obligée de faire usage de ses armes, auroit tué 14 personnes.

— Lundi, mardi et mercredi derniers, on a vu tomber de la neige à Londres, et dans un grand nombre de localités. Il a gelé pendant plusieurs nuits.

— Un journal tory annonce que lord Palmerston, John Russell et M. Spring-Rice, chancelier de l'échiquier, seront prochainement nommés pairs et sortiront du ministère.

— Le 15, la chambre des communes s'est ajournée au 27.

— La chambre des lords s'est également ajournée, à cause des vacances de la Pentecôte.

— Le 3, il est tombé en Savoie une grêle épouvantable qui a ravagé une partie des communes de Saint-Pierre-d'Alvey et de Gerbaix. On pourra juger du mal qu'elle y a causé, lorsqu'on saura qu'elle y est tombée en si grande quantité qu'elle couvroit le sol à un demi-pied d'épaisseur : les grêlons étoient d'une telle grosseur qu'ils déchiroient l'écorce des arbres.

— S'il faut en croire une lettre de Liverpool, citée par le *Standard*, un bâtiment arrivé de Buenos-Ayres à Bonavista, une des îles du cap Vert, y auroit apporté la nouvelle de la levée du blocus de la Plata par l'escadre française.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C
rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 20

CINQ p. 0/0. 111 fr 00 c
TROIS p. 0/0. 81 fr 30 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 106 fr
Act. de la Banque 2725 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris 1195 fr
Caisse hypothécaire. 800 fr 00 c.
Quatre canaux 1255 fr 00 c.
Rentes de Naples. 101 fr. 80 c
Emprunt romain. 101 fr. 1/2
Emprunt Belge 102 fr. 1/4
Emprunt d'Haïti. 425 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr 7

LA RELIGION
Mardi, Jeudi

t s'abonner des
chaque mois.

N° 3127.

JEUDI 23 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

es ecclésiastiques du diocèse
·on pour 1839. — In-12.

---

ition du clergé se porte plus
ais sur les protestans. Leur
remuant, leurs erreurs,
qu'ils mettent à les propa-
e foule de petits imprimés
iblient et où ils insinuent
moins ouvertement leurs
et attaquent notre foi et
ques avec plus ou moins de
de passion, ces prédicans et
rteurs qui courent toute la
t entrent même chez les ca-
s pour les séduire; tout cela
iter le zèle de nos évêques.
avons vu plusieurs s'occu-
et objet, soit dans leurs in-
s et mandemens, soit dans
de conférences qu'ils tracent
rgé. C'est ce qui a été fait à
ns les sujets de l'année der-
dans ceux de cette année.
ent de publier le compte-
s premières conférences de
dernière sur le protestan-
eux questions capitales y ont
es, l'une sur la tradition,
ur la nécessité d'un inter-
aillible de l'Ecriture, pris en
u texte sacré. Ces deux ques-
t le compte-rendu, ont été
dans tous les cantons avec un
es. On en jugera par cet ex-

otestans ne voulant voir dans la
qu'un témoignage humain, lui
l'autorité de la parole de Dieu.
té facile, messieurs, de prou-
a une tradition divine ou apostolique touchant le dogme, c'est-à-dire qu'il y a des paroles sorties de la bouche de Jésus-Christ ou inspirées aux apôtres, lesquelles, quoique non contenues dans l'Ecriture sainte, sont cependant règles de foi. N'est-ce pas, en effet, une vérité incontestable et attestée par tous les siècles, que toutes les paroles de Notre-Seigneur n'ont pas été écrites, qu'elles ne sont pas toutes consignées dans l'Evangile! Les apôtres qui ont prêché par toute la terre la foi qu'ils avoient apprise de leur divin maître, l'ont transmise comme un dépôt à leurs successeurs, et toutes les églises l'ont conservée fidèlement par l'uniformité de l'enseignement, par les conciles, par les homélies et les écrits des premiers pasteurs, qui en sont les organes, et qu'on appelle les saints Pères ou les docteurs de l'Eglise. Cette tradition constante et universelle ne fut-elle pas déjà défendue par Vincent de Lérins contre l'insolente folie des novateurs? et n'est-ce pas ce qu'il a si bien exprimé par ce peu de mots : *quod semper, quod ubique, quod ab omnibus creditum est*?

» L'Ecriture qui, au dire des protestans, est seule décisive, ne prouve-t-elle pas elle-même cette tradition, lorsque saint Jean dit que toutes les *merveilles de Jésus-Christ ne pourroient pas être écrites,* lorsque saint Paul recommande aux Thessaloniciens de *garder fidèlement les traditions qu'ils avoient apprises de sa bouche ou par ses épîtres;* lorsque cet apôtre insiste auprès de Timothée pour qu'il ait soin de *confier le dépôt de la doctrine à des témoins fidèles, qui eux-mêmes le transmettroient à d'autres*? Ces passages, et plusieurs autres cités par la conférence, disent donc précisément le contraire de ce qu'enseigne la réforme. Mais voilà l'inconséquence et la contradiction de l'erreur mises en évidence par cet argument

reproduit dans la plupart des procès-verbaux. On a dit à la réforme : N'admettez-vous pas avec nous des vérités traditionnelles, des dogmes et même des points de discipline qui ne sont nulle part dans l'Ecriture ; la virginité perpétuelle de Marie, la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils, la validité du baptême des hérétiques, la pratique de baptiser les enfans, la célébration du dimanche, etc.? Or, pour défendre tous ces points, vous êtes bien forcés de recourir, comme nous, à la tradition. »

L'autre proposition, que l'Ecriture sainte n'est pas le seul juge en matière de foi, n'a pas été moins bien traitée dans les conférences.

« Pour combattre l'hérésie sur un terrain où elle se croit plus forte parce qu'elle s'est mise sous l'égide de l'inspiration, il vous a suffi de reporter la question à l'origine du christianisme. N'est-il pas vrai qu'à cette époque et dans cet âge d'or de l'Eglise, la foi étoit pure et entièrement conforme à l'Evangile? cependant l'Evangile n'existoit pas encore comme livre, le nouveau Testament n'étoit pas encore écrit ; il y a plus, la prédication des apôtres a précédé de plus d'un siècle le canon des Ecritures ; et de l'aveu des adversaires, il s'étoit opéré d'innombrables conversions avant qu'on eût écrit une seule ligne des paroles de Jésus-Christ.

» Argumentant toujours par des faits, vous avez rappelé, messieurs, ce que saint Irénée dit des nations barbares qui brilloient par l'éclat de la foi, alors même qu'elles ne connoissoient pas les Ecritures. Et au rapport du grand Tertullien, ne voyoit-on pas dans l'empire romain un grand nombre de chrétiens qui se contentoient de porter dans leurs mains le Symbole sans avoir pu se procurer le livre des Evangiles? Aujourd'hui encore, quoi qu'en disent les protestans, au sein de l'Europe chrétienne, combien d'individus qui, ne sachant pas lire, ne peuvent par conséquent faire usage des Ecritures pour former leur foi! Cette fo[i] d'idiots, de femmes et d'enfans, seroi[ent]-ils donc exclus du salut, parce qu['ils] n'ont pas le moyen de lire ou d'enten[dre] les oracles sacrés? Ne faut-il pas conv[enir] que le Seigneur, toujours bon et just[e, a] mis à la portée des ignorans comme [des] savans la foi qu'il exige de tous? V[ous] avez dû conclure, messieurs, qu'il [y a] une autre voie que l'Ecriture pour c[on]noître la doctrine de Jésus-Christ; c[e] qui est le même, que l'Ecriture n'est le seul juge en matière de foi.

« Mais vous avez droit de tirer d[es] preuves de fait une autre induction [con]tre l'interprétation des livres saints p[ar le] sens particulier et sans le secours [d'un] juge extérieur. Vous demandez, [par] exemple, comment l'Ecriture pe[ut] être interprète d'elle-même, lors[qu'elle] présente tant de passages obscurs; [lors]que la plupart de ceux qui la lise[nt ne] peuvent recourir aux textes orig[inaux] grecs ou hébreux ; lorsque les plu[s habi]les de la réforme y rencontrent e[ux-mê]mes tant de difficultés, tant d'[obscurités], qu'ils disputent sur les [textes les] plus clairs, les plus précis, [comme] ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est [mon] corps*. La prétendue clarté de l'E[criture] n'est donc qu'une illusion; et voi[là d'a]bord une qualité essentielle qui m[anque] au juge qu'invoquent les protestans. [L'E]criture n'est-elle pas aussi un juge [muet,] incapable de redresser ceux qui s'ég[arent] dans l'interprétation du texte, ou [qui la] prennent à contre sens? Ce juge, [tou]jours indécis et qu'on feroit parler [à son] gré, ne nous livreroit-il pas au va[gue de] nos pensées, et comme dit l'apô[tre,] *serions-nous pas des enfans flottan[s et] portés par tout vent de doctrine*?

» Que deviendroit la société civi[le si] l'on mettoit en pratique le princip[e pro]testant? Mettez à la place du roi, des [ma]gistrats, des cours souveraines, le [code] civil pour gouverner les peupl[es et] maintenir l'ordre au milieu de tan[t de] passions et d'intérêts divisés ; il s['élève] sans cesse des différends, il s'agit de

ir des attentats, de décider de la fortune ou de la vie des citoyens, il suffira donc de jeter au milieu de cette société turbulente le code des lois que je suppose le plus clair et le plus parfait. Et l'on dira aux passions ardentes, aux hommes intéressés : Vous n'avez pas besoin d'autre juge, voilà le tribunal qui décide en dernier ressort; ou plutôt décidez vous-mêmes d'après ce texte comme bon vous semblera. Croit-on de bonne foi que la cupidité, juge et arbitre dans sa propre cause, prononcera avec équité? Ne verra-t-on pas plutôt régner le brigandage et l'anarchie chez ce peuple, où il n'y aura plus, pour terminer les procès, qu'un code interprété par chaque individu? »

Les conférences ont réfuté les principaux modes d'interprétation de l'Ecriture, inventés par les protestans; celui qui donne la raison pour souveraine interprète, et celui qui suppose une inspiration secrète du Saint-Esprit pour chaque individu.

« L'Ecriture est-elle une production de l'esprit humain, pour être soumise au tribunal d'une raison toujours bornée, toujours chancelante? N'est-ce pas la folie des sociniens d'avoir voulu ainsi mesurer les mystères au niveau de notre foible intelligence? Est-ce qu'en suivant le flambeau de leur raison, les hérétiques de tous les temps n'ont pas donné dans les écarts les plus inconcevables? L'expérience n'a t-elle pas assez démontré que ce principe de la réforme n'est propre qu'à précipiter ses partisans dans un abîme d'erreurs?

« L'autre mode d'interprétation des Ecritures est celui des momiers, qui prétendent que chacun de nous, en lisant l'Ecriture, a le Saint Esprit pour en saisir infailliblement le sens. Mais ce système qui ressemble à celui des quakers, n'ouvre-t il pas la porte au fanatisme? Car, on en convient, cette inspiration prétendue n'est pas seulement le privilège de quelques momiers; elle doit être commune à tous ceux qui lisent l'Ecriture. Dans ce cas, pourquoi nos protestans ne sont-ils pas d'accord? Pourquoi, parmi eux, tant de sectes dissidentes? Le Saint-Esprit seroit-il donc opposé à lui-même? Et le moyen de réunir les esprits divisés, lorsque tous ont le même droit de s'attribuer l'inspiration? Comment accorder deux sectaires dont l'un affirme et l'autre nie sur un même point qui les divise? Nécessairement il y en a un qui se trompe, et peut-être tous les deux. C'est donc une déception ridicule que de promettre ainsi le Saint-Esprit à chaque individu dans l'interprétation de l'Ecriture. Jésus-Christ n'a promis cet Esprit de vérité qu'à son Eglise; et en recevant d'elle l'interprétation de l'Ecriture, ce n'est pas, comme nous le reprochent les prétendus réformés, préférer l'Eglise à l'Ecriture, mais bien préférer l'explication de l'Ecriture donnée par l'Eglise enseignante, à l'explication des particuliers. Forcés, comme nous le sommes, d'avouer notre impuissance à former par nous-mêmes notre profession de foi, il faut bien recourir à l'autorité que Notre-Seigneur a établie pour nous enseigner, nous attacher à cette Eglise que saint Paul appelle *la colonne et le fondement de la vérité.* »

Nous omettons à regret le reste du résumé, où il y a encore des réponses très-solides aux objections des protestans.

Après ce compte-rendu sont les sujets des conférences ecclésiastiques pour 1839. Ces sujets sont en trois parties, les entretiens spirituels, l'Ecriture sainte et la théologie. La première partie traite du bréviaire, de la prédication, de l'obligation de la résidence pour les pasteurs, de l'amour de l'étude, de la compassion pour les malheureux, de la vigilance pastorale et des moyens de se maintenir dans l'esprit du sacerdoce. Ces sujets serviront pour les sept confé-

rences de l'année, d'avril en octobre.

Sur l'Ecriture sainte on examinera différentes questions sur la législation de Moïse, sur la langue primitive, sur les objections des incrédules qui ne reconnoissent point Moïse comme l'auteur du Pentateuque, sur le passage de la mer Rouge et du Jourdain, sur la pluie de pierres et le retardement du soleil sous Josué, sur Samson, sur les sacrifices d'Isaac et de la fille de Jéphté. Chaque sujet embrasse trois ou quatre questions ; on a soin d'indiquer les meilleurs ouvrages à consulter sur chacune.

Les sujets de théologie sont en grande partie dirigés contre les protestans. Dans le premier mois, on montrera l'infaillibilité de l'Eglise dans la canonisation des saints et l'approbation des ordres religieux; dans le second, cette même infaillibilité sur le sens des textes et sur les faits dogmatiques ; dans le troisième, sur le culte des saints et de leurs reliques. Dans le quatrième, on traitera du culte que l'Eglise rend aux images et à la croix ; dans le cinquième, du pouvoir qu'a l'Eglise de faire des lois; dans le sixième, de la perfection des conseils évangéliques, et dans le dernier, du renversement de la morale de Jésus-Christ par les protestans.

Chacun de ces sujets embrasse aussi plusieurs questions dirigées tantôt contre les incrédules, tantôt contre les protestans. Il y en a une dirigée contre la secte qui se prétend un fantôme, qui a troublé l'Eglise dans les deux derniers siècles, et qui essaie en ce moment de faire revivre ses doctrines. C'est contre elle que l'on prouvera l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits dogmatiqu[es ...] nelon, d'Avrigny et l'abbé de [...]gne fournissent à cet égard de[s argu]mens concluans.

NOUVELLES ECCLÉSIASTI[QUES]

PARIS. — M. l'Archevêque [...] l'indisposition se prolonge, [...] officier à Notre-Dame le jou[r de la] Pentecôte, comme il le faiso[it tou]jours. Le prélat, malgré son e[...] foiblesse, a voulu cependant c[élébrer] ce jour-là la messe ; il l'a dit[e ...] nuit dans ses appartemens. [...] pourra être en état de faire l'o[rdina]tion de samedi prochain, q[ui ...] être fort nombreuse. Nous av[...] dire qu'il avoit prié un évêque [...] de vouloir bien le remplacer [...] la première fois depuis 20 a[ns que] M. l'Archevêque aura manqué [...] les ordinations pour son diocè[se].

Nous donnons, suivant not[re pro]messe, le texte du jugemen[t rendu] par le tribunal de première i[nstance] dans le procès entre les hériti[ers ...]quillon et le diocèse de Paris [...]

« En ce qui touche la nullité [...] comme fait à une congrégation re[ligieuse] non autorisée par une loi, et dès [lors in]capable de recevoir ;

« Attendu que le legs attaqué e[st fait à] l'église du Calvaire pour contrib[uer aux] réparations de cette église et au [...]gement des pauvres prêtres qui [la des]servent ;

« Attendu que les missionnaire[s ne sont] pas dénommés dans le testament; [que] le legs n'est pas fait directemen[t à leur] profit ; qu'on soutient, il est vra[i, qu'ils] sont institués légataires indirec[tement] parce qu'à l'époque du testamen[t ils des]servoient l'église du Calvaire, ré[parée et] entretenue par eux, et que ce s[...] par conséquent que la testatrice [a eu en] vue dans la disposition dont il s'[agit] ;

« Attendu qu'interpréter ainsi [le testa]ment c'est en étendre les terme[s ...]

sujet la testatrice institue seulement l'église du Calvaire, ajoutant par voie d'explication et pour spécifier la destination de son legs, qu'elle le fait pour contribuer aux réparations de ladite église et pour le soulagement des prêtres qui la desservent, sans préférer ou exclure un ordre de prêtres plutôt qu'un autre, de telle sorte que si quelque temps après son décès d'autres missionnaires eussent été appelés par l'autorité ecclésiastique ou de tout autre manière à desservir l'église du Calvaire, c'eût été évidemment au soulagement de ces prêtres que le montant du legs auroit dû être employé pour partie, sans quoi le texte du testament eût été violé, puisque le legs n'étoit pas destiné au soulagement de tels ou tels prêtres exclusivement, mais au soulagement de ceux desservant l'église du Calvaire;

« Attendu que les demandeurs ne sont pas fondés à soutenir que dans la pensée de la testatrice il y avoit confusion et, en quelque sorte, identité entre l'église du Calvaire et les missionnaires, que rien n'autorise cette allégation; qu'il est constant, au contraire, qu'à l'époque où le testament a été fait, les missionnaires n'occupoient le Calvaire que temporairement en vertu d'un bail de neuf ans, et que ce n'est que cinq ans après, c'est-à-dire en 1822, qu'ils ont obtenu du gouvernement une affectation pour soixante ans des bâtimens, constructions et terrains dépendant de l'établissement du Mont-Valérien;

« Attendu qu'en examinant l'ensemble du testament et en rapprochant les divers legs de même nature y contenus, on reconnoît que les libéralités de la testatrice ont eu pour objet les choses plutôt que les personnes, et que, dans le legs dont il s'agit, elle n'a pas songé aux missionnaires, mais a eu en vue seulement le genre de dévotion qui se pratiquoit sur le Calvaire; que c'est là seulement ce qu'elle a voulu gratifier et favoriser, sans se préoccuper des personnes;

« Attendu que le legs dont s'agit n'est même pas fait directement aux prêtres desservant le Calvaire, mais pour y être employé à leur soulagement, et, en outre, aux réparations de l'église, ce qui suppose qu'il étoit fait à la personne représentant l'église du Calvaire ou en ayant la suprême direction; que cette personne étoit l'archevêque de Paris; qu'en effet l'église du Calvaire n'étant ni une église paroissiale, ni une succursale, et étant néanmoins consacrée au culte et à des actes de dévotion communs à tout le diocèse, étoit nécessairement une dépendance de l'évêché;

« Qu'il en résulte donc que c'est avec raison que l'archevêque, chef de ce diocèse, administrateur suprême de toutes ses dépendances, ou, dans le cas particulier, les vicaires-généraux qui le représentoient pendant la vacance du siége, ont été autorisés à accepter le legs, et en ont obtenu la délivrance;

« Attendu que l'erreur momentanée de ces vicaires généraux et l'acceptation de l'abbé de Rauzan, comme supérieur des missionnaires, n'ont pu changer la nature de la disposition; que cette erreur a été reconnue avant l'autorisation d'accepter, et rectifiée par l'autorité compétente;

« Attendu que le légataire universel, en faisant délivrance aux représentans de l'archevêque qui, aux termes de l'article 3 de l'ordonnance du 2 avril 1817, n'avoit qualité que pour accepter des legs faits à son évêché, a reconnu implicitement qu'il s'agissoit d'un legs fait à cet évêché et non à une corporation illicite;

« En ce qui touche la révocation pour inexécution de condition;

« Attendu que la disposition dont s'agit n'est pas conditionnelle mais modale; que les termes dont s'est servi la testatrice ne sont pas tellement impératifs qu'on puisse en conclure qu'elle a attaché soit la suspension, soit la résolution de son legs à l'exécution des faits qu'elle indique, qu'il en résulte au con-

traire, qu'elle n'a voulu que détermi-ner un emploi, prescrire une destination;

»Attendu, en droit, qu'il existe entre les faits de la condition et ceux du mode une différence essentielle qui consiste en ce que dans le cas de condition, celle-ci doit être absolument accomplie, sous peine de suspension ou de résolution du legs, suivant la nature de la condition; que dans le cas d'une disposition modale, au contraire, l'inexécution du mode n'entraîne pas la résolution de la disposition, lorsque celui au profit de qui elle a eu lieu a fait tout ce qui dépendoit de lui pour l'exécuter, ou bien encore lorsqu'il a donné ou offert de donner aux produits du legs une destination équivalente ou analogue à celle indiquée dans le testament;

»Attendu qu'on objecte vainement que dans les articles 1046 et 953, et au titre des *obligations*, le code civil n'a fait aucune distinction entre les dispositions conditionnelles et celles modales, mais, au contraire, n'a parlé que de celles conditionnelles; qu'il appartient incontestablement aux tribunaux de rechercher par voie d'interprétation, soit en remontant aux sources du droit, soit en consultant la doctrine des jurisconsultes, quel est le sens légal des mots dont le législateur du code s'est servi, de façon à ne pas leur donner un effet qu'ils ne comportent pas;

»Attendu que la disposition dont s'agit étant modale, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, la suppression de l'église du Calvaire n'en doit pas entraîner la résolution, puisqu'il est établi que l'inexécution du mode provient d'un fait indépendant de la volonté du légataire, et que celui-ci justifie avoir donné aux fonds une destination équivalente à celle indiquée par le testament;

»Attendu que la demande étant rejetée, il devient inutile d'examiner quels sont les droits ou qualités des parties:

»Le tribunal déclare les demandeurs mal fond[illegible] condamne aux dé-pens.[illegible]

Le dimanche 19, le chapi[tre] cathédrale d'Orléans, en [...] offert à son vénérable évêqu[e ...] sionnaire la croix que po[...] chanoines du premier ordre [...] Denis, dont le prélat a le b[...] chapitre a voulu lui donn[er] une preuve de sa profonde [...] tion, de son attachement [...] justes regrets. Nous n'avons [...] soin de dire combien le prél[at ...] touché de ce témoignage d'[...] respectueuse.

La délibération qu'a prise [...] seil municipal de Tourcoin[g ...] cèse de Cambrai, a rencon[tré ...] approbation générale parmi [...] bitans, et satisfait à un be[soin ...] ritable. Cette ville a pris u[n ...] essor depuis vingt-cinq ans. [...] tir des orages de la révoluti[on ...] n'avoit qu'une population de [...] habitans, et n'avoit qu'un co[...] à moitié ruiné. Ni maisons [...] tion, ni établissemens de [...] sance. Mais bientôt l'indus[trie ...] de grands développemens, [...] veaux quartiers s'élevèrent [...] par enchantement, et la po[pulation] fut doublée. La paroisse Sa[int-Jac]ques fut créée pour la justice [...] du nord, un presbytère fut co[...] la maison de ville fut res[...] un collége fut établi et agra[ndi ...] hospices s'élevèrent pour les [...] lins, les orphelines, les vie[...] deux écoles de Frères et un[e ...] de Sœurs donnèrent l'instru[ction à] 1,200 enfans.

La paroisse de Saint-Jacq[ues n'a] été formée qu'après le conco[rdat ...] comme Tourcoing ne pouvo[it ...] songer en aucune façon à l[a cons]truction d'un nouveau tem[ple ...] modeste chapelle du couvent [...] collets fut érigée en église [parois]siale. Son insuffisance fut [...] constatée; mais des travaux [...] pensables absorbèrent long

urces de la ville, et depuis
s années seulement il fut
de songer à l'accomplisse-
un projet que la population
avec tant d'ardeur.

oudroit pouvoir donner dans
ier les développemens dont
fontaine a accompagné sa
ion dans le conseil muni-
ux surtout où il a dé-
que la mission d'un con-
nicipal devoit tendre princi-
it à conserver au milieu d'une
ion ouvrière les bonnes tra-
de la religion et de la mo-
ar là seulement on peut es-
s mœurs pures, une sévère
, une sage économie dans les
e prospérité, du calme, une
se résignation dans les mal-
t momens où des crises com-
s laissent des milliers de pè-
famille sans travail et sans
, d'après ces principes, l'on
é la classe ouvrière conserve
itudes religieuses, ne faut-il
laisser la possibilité de les
? ne lui faut il pas un tem-
le puisse s'acquitter des obli-
du culte? et les chiffres sui-
ent-ils aucun doute sur l'in-
e de Saint-Jacques?

église, dit M. Defontaine,
tenir 1,020 personnes, non
ce que peut recevoir la tri-
es orgues. Total de la capa-
vaisseau, 1,120 personnes. Il
r cette paroisse une école de
une école de religieuses pour
s filles, un hospice de vieil-
de jeunes orphelines, et le
otal de ces établissemens s'é-
80 personnes. On ne peut re-
ntrée de l'église à ces vieil-
les enfans, et lorsqu'ils y se-
nis, que restera-t-il pour le
la population? *Cent quarante*
et ces cent quarante places
e population de sept à huit
bitans!

non-seulement dans les grandes solennités, mais encore chaque dimanche, une partie des fidèles ne peut pénétrer dans le temple; et on les voit, dit M. Defontaine, essuyer dans leur pieuse résignation les intempéries des saisons pour remplir les devoirs de la religion.

Tourcoing, qui marche par sa population la troisième ville du département, ne doit-il pas s'imposer quelques sacrifices, afin d'élever dans ses murs quelque monument un peu remarquable? Tourcoing n'a besoin ni de palais de justice, ni de préfecture, ni de prisons; les hospices ne manquent pas; une église est indispensable. Qu'une église s'élève donc digne et belle au sein des nouveaux quartiers; que Tourcoing sache vouloir ce que de modestes communes, comme Loos, Beauchamps, Faumont, la Magdeleine, les Moulins n'ont pas craint d'exécuter.

Le conseil municipal, comme nous l'avons dit, a adopté la proposition de M. Defontaine, à l'unanimité moins une voix; et quelles que soient les difficultés qui pourront s'élever, on n'a aucune inquiétude sur le résultat, depuis qu'une commission a été nommée pour arriver à la réalisation du projet. Il suffit de nommer MM. Henri Desurmont, Delobel-Dewitte, Defontaine, Delannoy-Prat et Lefebvre-Danniaux.

Le mois de Marie attire chaque soir un grand nombre de fidèles dans les trois églises de Limoges où il est célébré. L'église paroissiale de Sainte-Marie est surtout très-fréquentée à cause des instructions qui s'y font tous les jours pendant ce mois.

Le mercredi 15, l'école des Sœurs de Saint-Charles, rue Caisserie, à Marseille, a été troublée par une scène indigne. Au moment où la classe étoit rassemblée, un furieux s'est précipité dans la salle, armé

d'un bâton, d'autres disent d'un couteau, et s'est livré envers une des Sœurs aux sévices les plus grossiers. La malheureuse religieuse a été jetée à terre et meurtrie de coups. On juge de la terreur des pauvres filles témoins de cette scène : les unes prenoient la fuite, les autres, blotties dans les coins de la salle, poussoient des cris de terreur. Déjà, des voisins eux-mêmes, effrayés du bruit, commençoient à fermer leurs magasins, quand on a appris que l'auteur de cette scène venoit de prendre la fuite. Son nom a été donné à la police, qui s'est mise à sa recherche, et ne tardera pas sans doute à s'emparer de lui.

On aura peine à croire que tant de brutalités aient été commises à raison de l'acte le plus ordinaire et le plus légitime de la part des Sœurs. Elles avoient refusé d'admettre à la première communion la fille de cet homme, ne la jugeant pas suffisamment préparée.

La paroisse de Lalley, canton de Clelles, diocèse de Grenoble, s'étoit ressentie comme bien d'autres du malheur des temps, et l'esprit d'indifférence n'y avoit que trop germé. Mais que ne peut pas le zèle éclairé d'un pasteur selon le cœur de Dieu! M. Carron, curé du lieu, fit appel en avril dernier à deux ouvriers évangéliques. MM. Mile et Bermon, de la maison Notre-Dame-du-Laus, ayant successivement évangélisé avec un égal bonheur les cantons de Mens et de Clelles, furent accueillis avec joie à Lalley.

Le discours d'ouverture prononcé par M. Mile fit une impression profonde sur le nombreux auditoire accouru des villages voisins; dès le point du jour du lendemain, deux cents hommes se groupoient autour des confessionnaux; tous ont suivi avec une religieuse exactitude et un pieux recueillement les exercices de la mission. Tous ont fait amende honorable à la religion en se réco[n]ciliant avec Dieu. Mais un fait qu[i ne] doit pas être omis, c'est la réco[ncilia]tion de Lalley avec Saint-Mau[rice.] L'antipathie fort ancienne de ces [deux] populations avoit toujours désol[é les] pasteurs respectifs; mais les habi[tans,] naguère irréconciliables, se [sont] donné le baiser de paix à l'a[utel] le jour de la communion g[éné]rale. Plus de mille personnes [ont] participé ce jour-là au banquet [di]vin avec la foi la plus affectu[euse] et la plus vive.

Le même jour eut lieu la pl[anta]tion de la croix, au milieu d['une] foule immense accourue des pay[s en]vironnans. Dans cette circons[tance,] comme dans tout le cours de la [mis]sion, la gendarmerie de Lalley [a ma]nifesté une piété franche qui [lui a] acquis l'estime de tous ceux q[ui en] ont été témoins; aussi les missio[nnai]res, dans leur discours d'adi[eux,] les ont mentionnés très-hono[rable]ment. M. Mile a félicité son [audi]toire de son assiduité et de son [re]cueillement pendant la mission; [il a] fait des vœux pour leur persévéra[nce,] et après avoir établi la confrér[ie du] scapulaire à laquelle un grand n[om]bre ont été heureux d'être a[ssociés,] les deux missionnaires ont q[uitté] Lalley, laissant des souvenirs pré[cieux] dans ces cantons.

M. l'évêque d'Augsbourg a o[btenu] l'autorisation royale pour l'éta[blis]sement d'un couvent des femm[es du] Bon-Pasteur dans la ville d'A[ugs]bourg. Le clergé du diocèse [est] invité à faire des collectes à [cette] fin, et les chanoines capitu[laires] Egger et Pischer, tous deux dé[putés] à l'assemblée générale des éta[ts, re]çoivent les inscriptions des p[erson]nes qui désirent entrer dans c[e mo]nastère. On a également l'int[ention] d'établir une maison de ce g[enre à] Munich.

de ce mois, trois jeunes , Marc Diamond, Jacques et Angus Macdonald, ont vœux dans le couvent des ins, à Munich.

dans la *Gazette générale de* sous la rubrique de Magde- le 9 mai :

« évêque évangélique, le doc- seke, a publié un sermon sous e *Un Bercail et un Pasteur, Pa- Paix*, qui est tout-à-fait la con- du sermon dans lequel l'évê- testant Roehr s'est permis d'in- catholiques. Le docteur Dræ- contraire, leur fait de très- concessions. »

TIQUE, MÉLANGES, ETC.

ute du 12 mai a fourni un épi- lequel nous sommes surpris que on des journaux ne se soit point nous voulons parler d'un indi- i a été reconnu depuis, à ce it, pour un garçon tapissier, Omet, et sous les habits duquel uvé après sa mort, le brevet et les de préfet de police.

nne n'ignore que dans toutes les qui ont éclaté depuis neuf ans, jours contre la préfecture de po- les esprits libéraux se sont parti- nent soulevés. C'étoit elle qui or- les compagnies d'*assommeurs*, on les appeloit; c'étoit elle qui le gouvernement odieux et into- par ses rigueurs inutiles et ses cruautés; enfin c'étoit sur elle que nt toutes les plaintes, toutes les ations et tous les griefs; si bien uroit juré que le premier soin et ier acte des mécontens; s'ils par- it jamais à renverser les pouvoirs eurs, auroient été de commencer te horrible préfecture de police qui tiré sur elle tant de malédictions sentimens de leur part.

Et voilà, au contraire, que leur pre- mier soin, que leur premier acte est de se donner un préfet de police, et de s'en as- surer de façon à ce que le poste ne reste pas un moment vacant. On ne connoît, on ne cite qu'une place à laquelle ils aient pourvu, qu'un service qu'ils aient organisé d'avance; et cette seule chose à laquelle ils ont songé, c'est la préfecture de police.

Ceci, du reste, n'étonne point dans les mœurs des libéraux : ce qu'il y a toujours eu de plus pressé à leurs yeux, c'est l'op- pression de la liberté des autres; c'est la possession du pouvoir au moyen duquel on exécute les vaincus, qui sert à se déli- vrer de ses adversaires, à les opprimer et à leur mettre les fers aux mains. Cette première pensée de l'émeute du 12 mai avoit donc quelque chose de naturel et à quoi il faut s'attendre de la part de toutes les émeutes qui pourront surgir comme elle au nom de la liberté. Depuis cinquante ans, toutes les fois que la li- berté s'est vue maîtresse d'agir en France selon ses inclinations et ses mœurs, elle n'a jamais eu d'autre manière de procé- der. C'est à se donner une bonne *préfec- ture de police* qu'elle songe tout d'abord; ou, en d'autres termes, un bon pouvoir expéditif, qui lui permette d'enchaîner promptement et dru tout ce qui lui fait ombrage ou obstacle. Le préfet de police de l'émeute du 12 mai nous fait souvenir qu'à l'époque de la célèbre conjuration du général Mallet, il n'y eut d'envahie non plus qu'une seule branche du pou- voir, et que ce fut encore celle de la po- lice.

Toujours est-il que plus on étudie l'es- prit de l'émeute en général, et le carac- tère des libéraux qui la dirigent, plus on demeure convaincu qu'il n'y a rien de tel pour opprimer, que les gens qui se pré- sentent comme vengeurs de l'oppression. Nous ne regrettons pas assurément que le préfet de police des insurgés du 12 mai n'ait point été mis à l'œuvre et en po- sition de nous faire goûter de son régime administratif; mais nous serions curieux

de savoir de quelle manière il auroit entendu la liberté individuelle, la liberté de la presse et les autres parties du système libéral dont il étoit censé le redresseur. Ou nous sommes bien trompés, ou les jours de M. Gisquet n'auroient pas tardé à être amèrement regrettés par ceux-là mêmes qui avoient le plus affecté de ne voir en lui qu'un chef d'*assommeurs*. Quant aux journaux, à qui la liberté de la presse est si chère, il est permis de douter qu'il leur en fût resté assez pour nous en donner des nouvelles, ni pour oser dire comment ils se seroient trouvés de l'administration de M. le préfet de police Omet.

Les journaux belges ont publié l'acte d'accusation contre Barthels, rédacteur du *Belge*, et Katz, rédacteur du *Volksvriend*, accusés d'avoir voulu renverser le gouvernement belge. M. Adolphe Barthels est un républicain très-prononcé et un ami de M. de Potter. On se rappelle sous doute qu'il fut banni de Belgique sous Guillaume pour la hardiesse de ses opinions. Réfugié en France, il fut un des premiers rédacteurs de l'*Avenir*, et son nom paroissoit souvent dans leurs actes et déclarations. Il étoit dès lors bien connu pour républicain, et a depuis manifesté ses sentimens à cet égard d'une manière bien éclatante. M. Barthels étant retourné en Belgique après la révolution de 1830, se livra à la rédaction des journaux. En dernier lieu il avoit inséré dans le *Belge* des articles violens et des appels à l'armée. Arrêté, on saisit ses papiers; on fit aussi une saisie chez son ami, M. de Potter, qui habite Paris. Là on a trouvé leur correspondance qui a fait connoître leurs projets.

Barthels rêvoit une confédération belge-rhénane; pour cela il vouloit renverser le roi de Prusse et Léopold. Il engageoit M. de Potter à faire germer dans les provinces rhénanes des semences de trouble et de révolte, et à aigrir les esprits contre le roi. Ici nous citerons l'acte d'accusation.

« *Les* difficultés existantes entre le de Prusse et la cour de Rome furent ploitées à l'effet d'exciter les catholiq contre le roi; et l'on mit en avant l'i rêt religieux, mais cet intérêt étoit b loin d'être le mobile de Barthels.

» Le catholicisme chez lui n'étoit qu moyen employé pour amener le triom de ses opinions démocratiques. En v la preuve : « Partout, dit-il, le cath cisme, brouillé avec les rois, est jeté la nature même des choses dans la démocratique. » Ce que Barthels redo c'est de voir disparoître la mésintellige entre le roi de Prusse et l'archevêque Cologne. Il écrit à ce sujet à M. de Pot « L'essentiel est de rendre impossibl rêve de Goerres, *un rapprochement e la Prusse et l'archevêque de Co* sous les auspices de la Bavière. » pour la religion. Voici maintenan rôle qu'il réservoit au clergé : « L'ém de Cologne, écrit-il, me prouve qu le clergé ne conspire pas, du moins s'oppose pas à ce que l'on renverse le de Prusse, et *c'est tout ce qu'il nous f* L'opposition de Cologne étant exclu ment catholique, le clergé sera nature ment *responsable vis-à-vis du roi de Pr* de ce qu'il a pu et n'a pas voulu em cher; dès lors *il n'y aura plus de s pour lui que dans l'insurrection.* »

» Les intentions de l'accusé sont ici c rement manifestées; ne comptant pas la coopération active du clergé cath que, il cherche à le compromettre, et là à l'entraîner, en quelque sorte ma lui, à une hostilité flagrante contr roi; mais le mouvement opéré, Bart s'en emparera, et le fera servir à ses p pres projets, sans égard pour les vu ceux qui y auront coopéré avec lui.

» Il découvre en ces termes cette id M. de Potter : « Notre rôle est plutôt pousser dans le sens démocratique mouvement qui se borneroit, dans l tention de ceux qui sont à même de commencer, à substituer la tyrannie tholique à la tyrannie protestante. »

» Si l'accusé Barthels espéroit peu, p

ition de ses projets, du clergé
se allemand, pouvoit-il compter
e sur le clergé et les catholiques
ion, sans doute ; ceux-ci, jouis-
r leur culte des libertés les plus
, se seroient-ils exposés à perdre
n que notre constitution leur
Pouvoient ils ne pas comprendre
étoient coupables et impoliti-
provocations à la révolte adres-
sujets d'un roi voisin dont la
avoit, au contraire, le plus
térêt à se concilier la sympathie?
els est loin, au reste, de parler
é comme agissant de concert
« La majorité, même catholi-
-il, c'est-à-dire les gens à reli-
tat, pourront se trouver con-
ar la nature des choses *à subir*
ation. » Ainsi loin de s'appuyer
ajorité catholique, il vouloit la
.»

ls chercha surtout à exploiter l'a-
des esprits en Belgique à l'occa
démembrement du Luxembourg
bourg. Il formoit des associa-
vouloit lever un corps franc, il
s appels à l'armée. Sa corres-
é explique le but réel de ses arti-
le *Belge*, articles dont il s'est
l'auteur.

d'accusation, qui est daté du
est fort long, mais en même
t curieux; il est rempli de cita-
articles de journaux et d'extraits
s, qui montrent l'esprit, les dé-
et le but des deux accusés, et
dont ils sont les organes. Ce
le même que celui qui chez nous
à tout bouleverser et qui vient
s se signaler par le plus audacieux

PARIS, 22 MAI.

ambre des pairs se réunira de-
séance publique pour entendre
rt de la commission chargée
er la proposition du baron Mou-
tive à l'ordre royal de la Légion-
ur.

— Les bureaux de la chambre des députés ont nommé les commissaires du budget de 1840 : 1er bureau, MM. de Saunac, Duprat; 2e, MM. Havin, Lepelletier d'Aunay; 3e, MM. Calmon, Gouin; 4e, MM. Delebecque, Lanyer; 5e, MM. Leyraud, Vivien; 6e, MM. Ducos, Legrand (de l'Oise); 7e, MM. Delfitte, de Jussieu; 8e, MM. Galos, de Lespée; 9e, MM. Sapey, Larabit.

— La commission pour l'examen du projet de loi portant demande d'un crédit de 1 million 200,000 fr. pour complément des dépenses secrètes en 1839, se compose du marquis de Dalmatie et de MM. Bignon, Cochin, Jacques Lefebvre, Billault, Legentil, Dessauret, Moreau (de la Meurthe) et Ganneron.

— MM. Dufaure, Teste, Duchatel et Schneider ont déclaré, dit un journal du matin, dans leurs bureaux que le cabinet du 12 mai renonçoit à subventionner les journaux qui avoient des relations avec l'ancien ministère.

— La commission des pétitions a nommé rapporteur des pétitions pour la réforme électorale, M. de Golbéry, qui demandera seulement le renvoi au ministre des pétitions ayant pour but l'admission des jurés non électeurs.

— La chambre des députés a reçu plus de 400 pétitions relatives à l'exécution du canal des Pyrénées.

— Le conseil des ministres s'est réuni, deux fois depuis trois jours, au ministère des affaires étrangères.

— L'élection du général Meynadier à Florac (Lozère), ayant été annulée par la chambre, ce collége se trouve convoqué pour le 15 juin à l'effet d'élire un député.

— Quatre grands pavillons verts, blancs et rouges, pris aux Mexicains à Saint Jean-d'Ulloa, viennent d'être placés dans l'église des Invalides.

— Une dépêche télégraphique de Toulon, le 21, donnant des nouvelles d'Alger du 18, est ainsi conçue : « Le port et la ville de Jigelli sont en notre pouvoir. Un mouvement combiné par terre et par mer

devoit en assurer la possession. L'attaque a eu lieu par mer. Les troupes de terre et de mer ont rivalisé d'ardeur et de courage. La ville est couverte par des ouvrages avancés que l'on construit sur les hauteurs dominantes. L'occupation est complète. Cette opération a été conduite avec autant d'habileté que de vigueur, par le chef d'escadron d'état major de Salle. M. de Marqué, commandant le port de Stora, commandoit la marine. »

— La fièvre jaune oubliée depuis quelques années vient, d'après des nouvelles du 1er mars, de reparoître à la Martinique.

— Malgré les nombreuses mises en liberté qui ont eu lieu tous ces jours derniers, le chiffre des personnes détenues à la Conciergerie par suite des troubles des 12 et 13, dépasse encore, dit la *Gazette des Tribunaux*, 200.

— M. Caussidière fils, de Lyon, a été arrêté lundi sur mandat émané de la cour des pairs.

— Les travaux de la prison du Luxembourg sont terminés.

— Le corps de l'individu dans les poches duquel on avoit trouvé des lettres où la qualification de préfet de police lui étoit donnée a été reconnu. C'est le nommé Omet, dit *François*, garçon tapissier, âgé de 25 ans. Son père, dès le mardi, avoit eu la douleur de voir son cadavre à la Morgue; mais assez son maître, il avoit pu cacher la déchirante impression que ce spectacle avoit fait sur lui aux agens de la police qui se trouvoient là. Il avoit également caché avec soin la triste nouvelle à sa femme, tout en cherchant à la préparer à la pensée qu'elle ne reverroit plus son fils, qui, mort sans doute en combattant, avoit été enterré sans qu'on fût parvenu à découvrir son nom. Mais la mère d'Omet alla elle aussi quelques jours après à la Morgue, et le peu d'espérance qui lui restoit, ce peu d'espérance qui la soutenoit dans sa profonde affliction se changea en une accablante certitude; tout d'abord elle reconnut son fils, malgré l'altération complète du cadavre.

— C'est à tort que divers journaux annoncent la mort du sieur Barbès. Cet accusé est au contraire en voie complète de guérison. C'est aussi à tort, dit une feuille judiciaire, qu'un journal du soir a avancé que le nommé Barbès, arrêté derrière une barricade, n'étoit point le sieur Barbès qui a figuré dans les procès politiques.

— Le sieur Barbès, il y a cinq ou six mois, avoit été présenté par un compatriote à une famille habitant la rue des Arcis. A la fin d'avril, prétextant un voyage, il demanda la permission de déposer dans la maison une malle qu'il n'avoit pas besoin, dit-il, d'emporter. Cette malle fut reçue de confiance et par pure obligeance. Il en garda la clé. Le 12, Barbès arriva avec cinq ou six jeunes gens; ne trouvant pas les personnes, ils montèrent cependant, et ayant ouvert la malle, ils firent une ample provision de cartouches, puis ils s'élancèrent dans la rue, laissant la malle ouverte et encore à demi pleine. Le commissaire de police, averti par ceux qui avoient reçu le dépôt de Barbès, est venu dresser procès-verbal et enlever le reste des cartouches.

— On a découvert, hier, chez un menuisier, rue de la Croix, quartier Saint-Martin-des-Champs, des balles et de la poudre.

— M. Ch. Parquin écrit de Zurich, en date du 17 mai, pour démentir la nouvelle de son arrestation, à la suite des événemens du 12 mai. Il est en Suisse depuis deux ans.

— Le jeune Louis Bonaparte s'étonne, dans une lettre qu'il adresse à un journal de Londres, qu'on ait pu penser qu'il se trouvoit mêlé aux derniers événemens de Paris, et ajoute que chef d'un mouvement, il ne déclineroit pas la responsabilité de ses actes.

— Le général Demarçay, député, vient de mourir, à l'âge de 66 ans.

— Plusieurs feuilles ont annoncé que samedi, vers trois heures, un garde municipal, frappé d'un coup de poignard sur le marché des Innocens par un jeu

en vêtu, étoit mort sur-le-
fait est controuvé.

oniteur publie un long rap-
aréchal Gérard, commandant
la garde nationale du dépar-
la Seine, au ministre de l'inté-
les événemens des 12 et 13.
rapport, les gardes nationaux
is les armes ont montré par-
oup de courage. Nous avons
à la plupart des faits cités par
al Gérard. Le lieutenant du
e Jonquoy a été tué pendant
'une barricade. Le 3e bataillon
gion n'a pu prendre les armes
li. Les deux chefs de bataillon,
aure et Germinet, gardés à do-
les factieux, ne purent être
te dans la nuit du dimanche au

ribunal correctionnel vient de
une demande en dommages-
entée contre la société du che-
de Paris à Saint-Germain par
accident arrivé à Asnières le 12
nier. Plusieurs transactions
éjà eu lieu entre la compagnie
onnes blessées; d'autres se sont
au moment de l'ouverture de
. Le tribunal a condamné la
e à payer une somme de 5,000 f.
ergeret, pour blessures graves.

maires de Paris viennent de re-
er avec les plus vives instances à
inistrés de faire vacciner leurs

Masson, ancien rédacteur du
a *Charte de* 1830, sous le mi-
u 5 septembre, est nommé
et de Sancerre (Cher), en rem-
t de M. Lecavois.

promotions de l'école de Saint-
1820 à 1829 (dix années), ont
'armée de la restauration 1435
193 sont entrés dans le corps
at-major, 767 dans l'infanterie,
la cavalerie et 84 dans les gar-
orps.

annonce que M. Billault a re-
place de secrétaire général du
ministère de la justice qui lui étoit offerte.

— M. Kilian, chef-adjoint du bureau des Facultés, est chargé des fonctions de chef du cabinet du ministre de l'instruction publique.

— Un journal dit que le général Pajol sera nommé aide de-camp du roi des Français, et remplacé dans son commandement de la 1re division militaire par le général Bugeaud.

— Il a été édité, dans les quatre premiers mois de 1839, 2,124 ouvrages écrits en langues mortes et vivantes, 399 estampes et lithographies, 36 cartes géographiques et 167 ouvrages de musique.

— Les travaux d'achèvement des grandes fontaines de la place Louis XV se poursuivent sans interruption.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 19 et 20 la somme de 537,079 fr., et remboursé celle de 411,500 fr.

— On avoit laissé seuls, à Bercy, deux enfans dans une chambre où se trouvoit une carabine chargée. Le jeune L.., âgé de 13 ans, jouant bientôt avec cette arme, a tué sa sœur, âgée de huit ans.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le nommé Gilbert, habitant Orléans, comparoissoit devant la cour d'assises de Rouen pour blessures faites en duel. L'avocat général a abandonné l'accusation parce que les combattans, liés depuis long temps, étoient ivres au moment de la dispute. Gilbert a été acquitté.

— Il s'est vendu à la dernière foire de Clermont-Ferrand 10,104 pièces de toiles donnant environ 400,000 aunes, qui au prix moyen de 2 fr., ont produit 800,000 fr., et 1,000 quintaux de chanvre qui, à 40 fr. le quintal, ont formé une somme de 40,000 fr.

— L'*Echo du Cantal* annonce que M. Delamarre, préfet du département, a été promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

— M. Cochet de Savigny, chef d'es-

cadron de gendarmerie à Bourges (Cher), vient aussi d'être nommé officier de la Légion d'Honneur.

— La plupart des feuilles de l'ouest annoncent que les récoltes présentent partout les plus belles apparences.

— Une exposition de produits d'horticulture a eu lieu le 19 à Nantes.

— Il y a en ce moment, à Lyon, de nombreuses fièvres cérébrales.

— On doit ériger à Valence, au moyen d'une souscription, une statue au général Championnet, né dans cette ville.

— Il y a eu, le 16, à Toulouse, une rixe entre les compagnons boulangers et les ouvriers charpentiers. Un piquet de cavalerie a été obligé d'intervenir pour séparer les combattans. Il y avoit déjà eu deux hommes tués et plusieurs blessés. 27 boulangers et charpentiers ont été arrêtés.

— Des placards séditieux ont été trouvés, récemment, sur les murs d'Agen.

— Un portefeuille rempli de valeurs qu'on avoit enlevé, dans la nuit de jeudi à vendredi, à M. Venia jeune, de Bordeaux, lui a été renvoyé intact par la poste.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le courrier ordinaire de Madrid a recommencé à manquer. Comme cependant on ne lui compte encore qu'un retard de 24 heures, il se peut que l'accident qui l'a retenu ne soit pas d'une grande importance.

— Dans l'espace de deux jours, Marie-Christine a vu passer le portefeuille de ses finances par les mains de trois ministres, savoir, le titulaire, puis M. Ferraz, qui s'en est dessaisi le lendemain, et don Domingo Ismenez, qui a accepté l'intérim seulement. Ce portefeuille des finances, dont personne ne veut, est cependant le fardeau le plus *léger* que l'on connoisse en Espagne.

—L'excursion de Cabrera dans la province de Guadalaxara paroissoit avoir pour objet d'enlever le châtea[u] ... cantara; il a échoué dans ... main devant les forces du gé[néral] ...ros, qui l'ont forcé de se re[tirer].

— Les combats que l'arm[ée] ...tero a livrés sur la ligne d Est... le 10 jusqu'au 15 mai ont été ... triers de part et d'autre. L'ac[harnement] a été tel dans la defense du for[t] ...lès, que les fossés ont été coml[blés de] cadavres. Une affaire très-viv[e] ... le 11 dans les environs d'A... carlistes ont repoussé l'ennemi ...nette. Il y avoit 11,000 homm[es] ... des christinos.

— Un journal de la frontièr[e] ... que beaucoup de familles esp[agnoles] ... la Navarre et des provinces ba[sques] s'étoient retirées en France, se ... profiter des récens décrets d'a[mnistie de] don Carlos, pour faire adm[ettre leurs] droits à cette faveur, et obteni[r leur ré]tégration dans leurs propriétés.

La reine Victoria quittera ... château de Buckingham pour ... à Windsor. On croit qu'elle vi[sitera pro]chainement le nord de l'Angl[eterre].

— Les désordres de Birmin[gham] ... moins graves qu'on l'a annonc[é] ... eu lieu les 16 et 17, après l'a... plusieurs chefs des association[s] ...tes. Des arrestations ont été f[aites à la] suite d'une assemblée populair[e où des] délégués du comité central d... avoient tenu les discours les pl[us incen]diaires.

— L'ordre de licencier les r... guerre est arrivé de Berlin à C...

— M. le duc de Bordeaux ... le 6 à Trieste, avec le lieutena[nt] ... La Tour-Foissac et d'autres o[fficiers at]tachés à sa personne. Le jeune ... dû partir le 7 pour continuer s[on voyage] vers la Hongrie et la Transylva[nie].

— Le prince royal de Pruss[e a quitté] Berlin, le 16, pour se rendr[e dans les] provinces rhénanes.

— Le tribunal de Copenha...

Moniteur du Kjöbenhavnposten, r suite d'un article qu'il avoit icernant le voyage du prince à Schleswic. L'état a été con- : dépens.

---

othèque catholique de Lille (1).

n de l'année dernière nous an- quatre livraisons de la *bibl o- olique* de MM. *Lefort* à Lille, à parler aujourd'hui de celles ru depuis.

raison de 1838 se compose de s distincts, les *Derniers jours é Félix Robol*, 2 vol., la *Route Album du jeune botaniste* et es trois derniers forment cha- lume. Les *Derniers jours de 'élix Robol* ont été traduits de r M. Tharin, ancien évêque urg. Le prélat dit dans sa pré- venoit de lire le *Dernier jour* né par M. V. Hugo, lorsqu'un talien, les *Derniers jours de* lui tomba sous la main. Il se ces deux écrits des tableaux ses : l'un présente un criminel à rien et qui meurt sans con- t sans espoir; l'autre offre le chez qui un repentir inspiré igion élève l'ame jusqu'à l'hé- la résignation et du courage. ble évêque a donc traduit l'o- s le but d'être utile aux victi- justice humaine.

italien proteste que l'histoire obol n'est point un roman. étoit né de parens pauvres à dans les montagnes entre le Trente et celui de Vicence. s la débauche, et, dans l'excès sie passionnée, il assassina sa Arrêté et conduit en prison, on n'avoit point assez de preuves pour le condamner, lorsque de lui-même il avoua son crime. Il se confessa à l'abbé Rosmini, archiprêtre de Roveredo, fondateur de l'institut de charité et auteur d'ouvrages de philosophie. Dans l'intervalle de sa condamnation à son supplice, il montra les sentimens les plus chrétiens et un dé- sir ardent de faire pénitence et d'expier son crime. Il édifia tous ceux qui l'appro- choient par la fermeté de son courage. Il subit la mort le 16 septembre, on ne dit pas quelle année; mais il paroît que c'est à une époque assez récente.

Les éditeurs ont ajouté à ce récit quel- ques détails sur la fin édifiante de deux acteurs exécutés il y a quelques années à Dunkerque; nous en avons parlé dans ce Journal.

La *Route du ciel* renferme des pensées pieuses pour tous les jours du mois, tra- duites de l'italien, du bienheureux Li- guori, par l'abbé ***. L'*Album du jeune botaniste* a pour but d'élever à la religion par la considération des plantes et des fleurs. *Adolphe* est l'histoire d'un jeune incrédule ramené à la religion par les entretiens d'un missionnaire et par des malheurs.

La 4e livraison de 1838 renferme aussi quatre ouvrages séparés. *Angeline de Ma- zils*, 2 vol., est une histoire semée d'évé- nemens un peu extraordinaires. L'éditeur assure que le fond de cette histoire est vrai; il a seulement changé les noms et supprimé quelques circonstances. Son but a été de faire voir les suites d'une mauvaise éducation et le danger de s'op- poser à une vocation respectable. *Marie et son père* est l'histoire d'une jeune per- sonne élevée dans la religion protestante, qui se fait catholique, et dont l'exemple décide son père jusque là incrédule à embrasser aussi cette religion. *Julie ou le bon exemple* est le tableau de la piété d'une famille vertueuse et pauvre. L'*His- toire de Joseph* est le récit si touchant que fait l'Ecriture sur Joseph fils de Jacob; récit où l'éditeur ne s'est pas astreint aux paroles mêmes du texte sacré.

---

il. par an. Prix : 6 fr. et 9 fr. ort. En demandant les 12 an- it paru jusqu'à présent, on ob- nchise du port dans toute la prix de 6 fr. l'année. A Lille ., et à Paris au bureau de ce

La 1re livraison de 1839 est composée de trois ouvrages. Le premier est les *Souvenirs d'Italie* en 3 vol. Ce sont de larges extraits de l'ouvrage de M. le marquis de Beauffort que nous avons annoncé dernièrement. On peut être sûr que les éditeurs n'y auront fait entrer que ce qui montre la vivacité de la foi du noble voyageur, et qu'ils auront supprimé tout ce qui pouvoit tenir à l'esprit de système ou à l'exagération. Le *Tableau de la naissance du protestantisme* est un extrait de l'*Histoire des variations des églises protestantes* par Bossuet. L'éditeur a tiré de ce grand et célèbre ouvrage ce qui regarde la conduite publique et privée des principaux réformateurs. Il y a joint des notices sur Zuingle, Bucer, Muncer, les deux Socin, Servet et Henri VIII. C'est une heureuse idée d'avoir réduit à une forme populaire un ouvrage rempli des plus graves discussions. Les *Veillées amusantes*, dernier volume de cette livraison, est un recueil de petites histoires toutes morales et attachantes.

La 2e livraison de 1839 qui vient de paroître se compose de trois ouvrages. Le premier est l'ouvrage si connu de Silvio Pellico, intitulé *Mes prisons*. L'éditeur a cru devoir en faire une nouvelle traduction à l'usage de la jeunesse; il y a joint une courte notice sur l'auteur, et des notes pour faire sentir le bonheur que procure la religion et le malheur de la méconnoître. L'ouvrage de Silvio Pellico est trop connu pour que nous ayons besoin d'en indiquer le sujet ou d'en relever le mérite; nous en avons rendu compte dans le 1er numéro du tome LXXVI, 2 mai 1833. L'ouvrage de Pellico forme 3 volumes de la livraison. [...] volume est intitulé *Drames et Prov[...]* on y a mis en petit drame, le tr[...] connu de M. d'Apchon, archev[...] d'Auch, qui achète un mauvais [...] à une pauvre famille pour trouver [...] de lui faire une forte aumône sans [...] milier. Le dernier volume de la livr[...] est le *Mois de Marie populaire*.

Cette collection, commencée en [...] est aujourd'hui à sa 13e année. [...] peut que féliciter les éditeurs d'av[...] y réunir l'instruction à l'intérêt et à [...] riété. Ce n'est pas une foible pre[...] leur talent et de leur bon esprit, [...] produit depuis douze ans plus de [...] tits volumes pleins de tant d'exce[...] choses, le tout sans répétition, [...] notonie et en mêlant avec art l'util[...] gréable.

Le Gérant, **Adrien Le C[...]**

BOURSE DE PARIS DU 22 MA[...]

CINQ p. 0/0. 111 fr 00 c
TROIS p. 0/0. 81 fr 30 c
QUATRE p 0/0, j. de sept. 101 fr 80 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept 000 fr 00 c
Act. de la Banque 2710 fr. 00 c.
Bons du Tresor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00 c
Oblig de la Ville de Paris 1200 fr. 00 c
Caisse hypothecaire. 800 fr 00 c.
Quatre canaux 0000 fr 00 c.
Rentes de Naples 101 fr. 70 c
Emprunt romain 101 fr. 1/4
Emprunt Belge 102 fr 0 0
Emprunt d'Haïti. 425 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 19 fr 3 4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET [...]
rue Cassette, 29

[...] LA RELIGION
[...] Mardi, Jeudi
[...]B.
[...]t s'abonner des
[...] chaque mois.

N° 3128.

SAMEDI 25 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

[...]M. Fougeroux, suivie de noti[...]r plusieurs personnes vertueu[...]rtes dans ces derniers temps, [...]I. Gossin. — In-18.

[...]ci une seconde édition, con[...]ement augmentée, de la no[...]M. Gossin avoit publiée pré[...]ent sur son vénérable ami, [...]nous avons rendu compte, [...] du 6 décembre dernier. [...]in a recueilli de nouveaux [...] jettent un nouvel éclat sur [...]e, le dévoûment et l'admira[...]ité de M. Fougeroux. Nous [...]our la vie ce que nous avions [...] la notice, et nous en cite[...] long fragment, qui mettra [...] d'apprécier tout ce qu'il y [...]héroïque dans l'ame de [...]roux, et dans son zèle pour [...]s œuvres :

[...]s dans toutes les prisons de Pa[...]e que fût leur dénomination, [...]roux se livra avec une ardeur [...]e à décrire au soulagement des [...]bles malheureux qui s'y succè[...] interruption.

[...]issaire de la société qui avoit le [...] des prisonniers pour dettes, il [...]x tristes hôtes de Sainte-Péla[...]seulement des consolations, [...]ecours nombreux et très-effica[...]urvoyoit aux besoins des famil[...]le chef étoit incarcéré, alloit [...]s créanciers et leur faisoit des [...]ons pécuniaires pour acheter [...], ou du moins pour obtenir [...]ils consentissent à faire remise [...]ontrainte par corps. Le roi [...]III et l'infortuné Charles X, son [...]rtoient, à l'exemple de leurs ancêtres, un vif intérêt au sort de cette classe particulière de captifs, et aimoient, dans certaines grandes solennités, à consacrer des sommes considérables pour rendre à la liberté ceux d'entr'eux qui l'avoient perdue par des malheurs, et non par des dépenses folles ou d'inexcusables écarts de conduite.

« Quelle joie, dans cette société si utile, si modeste et si peu connue, quand la piété de ces monarques lui faisoit passer en secret des sommes de 15,000 et de 25,000 fr. prises sur leur cassette particulière pour délivrer les prisonniers! Alors chacun se mettoit en quête des détenus dont la position étoit le plus digne d'intérêt; on se les partageoit, on multiplioit les démarches auprès des incarcérateurs, on s'efforçoit d'adoucir leur âpreté, d'atténuer leurs exigences, et, au bout de quelques semaines, on parvenoit à racheter pour 80 ou 90,000 fr. de titres commerciaux, et par suite à faire ouvrir les portes de Sainte-Pélagie et des Madelonnettes à une longue suite de prisonniers qui se réunissoient plus tard avec leurs libérateurs au pied des autels pour assister en commun à une messe d'actions de grâces. M. Fougeroux prenoit une large part à ces œuvres de miséricorde. La délivrance annuelle du prisonnier que M. l'Archevêque de Paris fait sortir le jour du Vendredi saint, en payant de ses propres deniers la dette cause de l'emprisonnement, l'intéressoit, le touchoit d'une manière toute particulière, et il ne se lassoit pas d'admirer que, même depuis la révolution de Juillet et les deux sacs de l'archevêché qui ont fait en quelque sorte de monseigneur de Quélen le premier pauvre de son diocèse, cette bonne œuvre n'eût pas été interrompue.

« Informé que dans l'hiver de 1831, et

alors que ce prélat, poursuivi par l'émeute, dénoncé aux chambres, menacé jusque dans sa liberté, et ne sachant où poser sa tête; avoit, du fond de son asile, remis à un membre de la société la somme destinée à la rançon, que le Vendredi saint de cette lamentable année vit accomplir comme de coutume, M. Fougeroux bénissoit la religion à qui seule appartient le secret d'inspirer de tels actes de vertu!

» Il l'avoit maintes fois bénie cette religion dont les préceptes, les conseils et les exemples sont autant de bienfaits publics, lorsque, participant aux joies bien rares dont la prison de Sainte-Pélagie étoit le théâtre, il avoit vu, le jour du Vendredi saint, le noble duc Mathieu de Montmorency laver les pieds à douze prisonniers et les servir ensuite à table, à l'imitation du Sauveur!

» M. Fougeroux étoit trop modeste et trop caché d'ailleurs dans l'obscurité de sa position toute privée pour accepter l'honneur de donner en cérémonie la représentation de l'humilité divine; mais il avoit facilement trouvé le moyen d'exercer la charité, tout en évitant le danger attaché aux actions d'éclat, même alors qu'elles sont inspirées par la piété.

» A l'insu de ses confrères de la société des prisonniers pour dettes, il avoit disposé d'abord une, puis deux et enfin trois chambres, où, pendant plusieurs mois et quelquefois pendant une année entière, il donnoit le logement, l'entretien et la nourriture aux prisonniers délivrés, en attendant qu'il fût assez heureux pour procurer à chacun d'eux une place, des occupations utiles ou des moyens quelconques d'existence.

» Ces chambres dépendoient de la maison où il logeoit lui-même; elles étoient meublées, chauffées et servies à ses frais. On y a compté quelquefois jusqu'à sept personnes qui y vivoient aux frais de M. Fougeroux; ordinairement elles étoient au nombre de trois ou quatre; quand on étoit établi là, il sembloit qu'on étoit [illegible] chambre de la providence, et

qu'on n'avoit plus qu'à attendre et en repos le moment où vier manifestation de ses bontés. Et avec du temps, M. Fougeroux bout de caser tous ses hôtes; m très ne tardoient pas à leur succ sorte que pendant nombre d'an eu à s'occuper du sort d'une n de familles.

» Un jour que ses hôtes surab dans la maison, un dernier ver lequel il n'y avoit plus de couche étoit plus pressé de se mettre à que désireux d'observer les conve les règles de la discrétion, se gl le propre lit de Charles Fouger veu. Celui-ci, rentré tard et quelqu'un à sa place, fut obligé la nuit sur un fauteuil.

» Un anglais, appartenant à des prisonniers pour dettes déli frais de la société, avoit, comme sonniers nationaux, trouvé asile riture dans cet hospice d'une e nouvelle que M. Fougeroux av chez lui. Cet étranger, à tous le duquel il étoit convenablement p s'offensa de ce que le maître de tement ne l'admettoit pas à sa ta ble. On rapporta à M. Fougero susceptibilité offensante et ridic qui témoignoit aussi peu de savo que de reconnoissance.

» Une charité ordinaire auroit i indigent superbe à céder sa pl hôte mieux appris; une charité devoit mettre le mécontent e garni et payer sa dépense. C'est c sans s'émouvoir M. Fougeroux, plissant ainsi à la lettre le précept pôtre : « Ne vous laissez pas vainc mal, mais bien plutôt surmonte par le bien. »

» Quels que fussent les sacri M. Fougeroux faisoit sur ses pro venus en faveur des pauvres, il l été impossible de subvenir à tar penses. Pour suppléer à la médi ses ressources, il sollicitoit des tant au ministère de l'intérieur,

de la maison du roi, et à la grande aumônerie de France, qu'auprès des princes et princesses de la famille royale. Plusieurs ministres des finances, et surtout M. le comte Corvetto, se faisoient un plaisir de contribuer à ses bonnes œuvres.

» On peut, sans exagération, porter à plus de 100,000 fr. les aumônes qu'il a été chargé de distribuer pendant la durée de la restauration. Dès cette époque, madame la duchesse d'Orléans étoit dans l'habitude d'accueillir avec bonté les demandes qu'il avoit l'honneur de lui faire parvenir au Palais-Royal.

» Depuis la révolution de juillet, cette princesse a voulu rendre plus fréquens ses rapports avec lui : elle a donc multiplié des aumônes, dont il étoit devenu comme le conseiller habituel, ou, pour parler plus exactement, dont il s'étoit fait l'infatigable mais consciencieux solliciteur. Il transmettoit de temps à autre, et toujours au Palais-Royal, à un secrétaire de confiance, les suppliques des pauvres, en y joignant des notes explicatives et motivées, et tous les mois ces pétitions lui revenoient en masse, portant chacune un chiffre autographe qui exprimoit la somme donnée. Jamais une seule des demandes envoyées par les soins et avec la recommandation de M. Fougeroux, ne lui est rentrée sans avoir en marge cette réponse toujours laconique et toujours favorable. C'est ce qu'il a souvent répété en se félicitant, avec le sentiment d'une vive reconnoissance, d'avoir, au milieu de tant de ressources autrefois si abondantes et aujourd'hui taries, pu non-seulement conserver, mais encore étendre ce moyen à peu près unique de faire encore beaucoup de bien.

» Un valet de chambre du château remettoit, de la main à la main, à M. Fougeroux le montant des secours accordés par la princesse, et il ne restoit plus à notre ami que la douce tâche d'en faire immédiatement la distribution.

» Les prisonniers détenus pour cause politique sous le régime impérial, ou pour délits ou pour crimes sous tous les régimes, avoient aussi leur part, et leur large part, dans son dévoûment et son zèle. Il descendoit dans les cachots les plus obscurs et les plus humides, et cherchoit à rendre ceux qui les habitoient meilleurs, pour qu'ils fussent par cela même moins malheureux. Pour mieux disposer les cœurs à l'entendre et à le comprendre, ses mains commençoient par s'ouvrir à leur misère; c'étoit pour lui un temps très doux, et qui s'écouloit avec la rapidité de l'éclair, que celui qu'il consacroit à converser avec les malfaiteurs, et à s'efforcer de les ramener à la religion. Sans doute ses tentatives n'ont pas toutes été couronnées de succès; mais il connoissoit le prix du salut, et il trouvoit bien employées les heures au bout desquelles il étoit parvenu à faire pénétrer dans ces âmes dégradées et endurcies quelque velléité de repentance. Cette seule disposition indique en effet un retour commencé vers Dieu; car, dans un remords naissant, il y a déjà de l'espérance, il y a déjà de l'amour, et au fond des cachots comme au milieu de la splendeur des palais, aimer Dieu et espérer en lui, c'est-là tout l'homme. Hors de là qu'y a-t-il de vrai? qu'y a-t-il de durable? qu'y a-t-il qui résiste au temps et qui descende avec l'homme dans le cercueil? *Rien : et cependant l'éternité, c'est demain* !

» M. Fougeroux, comme on doit bien le présumer, n'étoit pas partisan d'une sévérité outrée dans les lois criminelles. Aussi trouvoit-il que, dans beaucoup de cas, notre code pénal étoit barbare. Convaincu que souvent les accusés étoient frappés de peines qui n'avoient aucune proportion avec les délits, il croyoit faire œuvre de justice en sollicitant quelquefois des grâces, et de temps en temps ses démarches ardentes et sans cesse renouvelées étoient suivies de succès. Sous le gouvernement impérial, rares étoient de telles faveurs, surtout lorsqu'il s'agissoit de les appliquer à des faussaires, pour qui Napoléon s'étoit fait une sorte de loi d'être inexorable.

» Cependant, dans le cours de ses visites à Bicêtre, M. Fougeroux s'étoit fortement intéressé au sort d'un malheureux garde forestier, père de famille, qui, pour avoir fait un faux procès-verbal, étoit condamné aux travaux forcés à perpétuité. D'abord il essaya mille et mille démarches auprès de plusieurs personnages éminens de l'état. Désespéré de ne pouvoir réussir par leur intermédiaire, il prend enfin la résolution extrême d'invoquer la clémence de l'empereur. Il choisit son temps, et, surmontant sa timidité habituelle, fend la presse un jour de parade, se jette à genoux aux pieds du maître redouté qui faisoit trembler alors toute l'Europe, et lui demande la grâce du criminel, plus encore par ses larmes que par ses paroles entrecoupées.

» L'empereur s'arrête ; il veut savoir avant tout quel est celui qui lui parle. Interrogé sur son nom, son état, et les motifs qui l'ont porté à sa démarche, M. Fougeroux répond avec simplicité et concision. Napoléon est surpris d'apprendre que le condamné ne tient par aucun lien à la personne du suppliant. Restoit une seule cause qui expliquoit tout : la charité. Elle n'échappa point à Napoléon qui avoit de la sympathie naturelle et un vif attrait pour tout ce qui étoit élevé et au-dessus de l'ordre vulgaire. Dans cette génuflexion de la vertu en faveur du crime puni et repentant, il vit de la grandeur. Après avoir gardé quelque temps le silence, suspendu entre sa maxime de ne pas mollir pour un faussaire, et le prix qu'il attachoit à montrer qu'il avoit compris ce que méritoit un dévoûment si singulier, ce dernier sentiment finit par l'emporter. « Relevez-vous, Fougeroux, lui dit avec bonté l'empereur, votre homme est gracié ; demain il sera libre : allez lui en dire la nouvelle. »

Ce que M. Gossin fait surtout comprendre dans la vie de son ami, c'est que cet excellent homme étoit animé d'une foi vive et d'une piété tendre, et que c'étoit-là le principe de cette charité active et gén[...] qui le rendoit si sensible aux [...] et aux besoins du prochain.

A la suite de la vie de M. F[...]roux, on trouve sept notices s[...] pieux ecclésiastiques et des l[...] estimables, morts depuis que[...] années. Ces notices ne sont pa[...]tes nouvelles. L'auteur les a r[...] ici, et leur réunion même pr[...] un spectacle consolant au mili[...] l'affoiblissement de la foi.

Les personnages qui sont l[...] de ces notices sont M. Augusti[...]lalain, mort à Paris le 7 mai [...] M. de Cassini, mort le 16 avril [...] victime du choléra ; M. l'abbé [...]meroy, supérieur du séminair[...]vignon, mort le 10 mai 1[...] M. Guyot, professeur, mort l[...] septembre 1832 ; M. Willart, [...] chef aux postes, mort le 4 nove[...] 1834 ; M. Claude Rollet, cur[...] Bar-le-Duc, mort le 8 avril 18[...] Jean-Pierre Lauchard, mort le[...] février 1837. Nous avons parlé [...] ce Journal de presque tous ces [...]sonnages. M. Gossin avoit bien [...] nous communiquer sa notic[...] M. Delalain, et elle se trouve e[...]tier dans notre numéro du 2[...] 1828, tome LVI. Nous avons [...] des extraits des autres notice[...] les numéros des 25 août 183[...] juillet de la même année, 2[...] 1833, 5 février 1835, et 3 sept[...] 1836.

Le seul dont nous n'ayo[...] parlé dans ce Journal, et qui [...] cependant bien mérité d'y t[...] place, étoit M. Lauchard, n[...] une condition pauvre, anci[...]mestique, et en dernier lieu [...] les courses et les commission[...] la société de Saint-Jean-Franç[...]gis. Il étoit né à Paris en 1[...]

pauvres gens venus de Bourgogne, et servit successivement chez deux ou trois maîtres. Là, sa conduite fut non-seulement régulière, mais pieuse. L'un de ses maîtres étoit infirme, et se faisoit lire par Lauchard. Quand celui-ci, qui d'ailleurs lisoit fort bien, rencontroit dans ses livres quelques passages contre la foi ou les mœurs, il s'arrêtoit tout court, et refusoit de continuer. Son maître le plaisanta d'abord sur ses scrupules, et finit par admirer sa vertu. Lauchard rendit de grands services à la belle-fille du même maître, qui avoit un procès. Il lui prêta une somme assez forte, fruit de ses économies, et tâchoit de diminuer la dépense de la maison à force de soins et de fatigues. S'étant retiré du service avec un petit revenu, il s'attacha à la société de Saint-Jean-François-Régis, dont il étoit l'agent dévoué. On le voyoit souvent dans les églises, où il se faisoit remarquer par sa piété et par sa modestie. Sa figure ouverte inspiroit la confiance. Il regardoit comme un honneur de travailler pour les pauvres, et savoit se priver pour donner davantage aux pauvres. Il perdit sa femme en 1832, et mourut lui-même en 1837, après une courte maladie où il n'avoit cessé de prier. La notice de M. Gossin sur cet homme de bien est pleine d'intérêt. Elle montre comment un chrétien peut relever la plus humble position par les sentimens les plus honorables. Nous-mêmes qui n'avions point connu particulièrement M. Lauchard, et qui l'avions seulement rencontré quelquefois, nous avions été frappé de tout ce qu'il y avoit de calme, de doux, et nous osons dire, de distingué dans sa figure.

La vie et les notices sont une véritable lecture de piété. Il y a surtout dans la vie de M. Fougeroux des traits de vertu et des détails qui rappellent ce qu'il y a de plus édifiant dans les vies des saints.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le mercredi 8 mai, le Saint-Père tint au Vatican un consistoire semi-public, où se trouvèrent 30 cardinaux, les patriarches de Constantinople et d'Antioche résidens à Rome, et 43 archevêques et évêques, dont la plupart étoient venus à Rome parce qu'ils avoient été appelés par circulaire à délibérer sur les canonisations futures. Sa Sainteté, dans une courte allocution, exposa les vertus et les actions mémorables du bienheureux Liguori, et annonça qu'elle penchoit pour l'inscrire au nombre des saints. Avant de rien décider dans une affaire si grave, le Saint-Père vouloit avoir l'avis de chacun. Les cardinaux, patriarches, archevêques et évêques donnèrent leur avis affirmatif qu'ils appuyèrent. Après les avoir entendus, Sa Sainteté annonça que toute satisfaite qu'elle étoit de l'unanimité de leurs sentimens, elle vouloit cependant implorer de nouveau les lumières de Dieu.

Le vendredi 10, il y eut un autre consistoire tout semblable où fut agitée la cause de François de Girolamo, mort vraiment martyr de sa charité pour les besoins spirituels et temporels du prochain. Il s'y trouva 29 cardinaux, les 2 patriarches, et 47 archevêques et évêques qui furent tous d'avis de déclarer la sainteté du bienheureux.

Le jour de l'Ascension, Sa Sainteté se rendit à Saint-Jean-de-Latran, et y assista à la messe solennelle célébrée par M. le cardinal Gamberini, évêque de Sabine. Un des élèves du

collége Capranica prononça un discours. Après la messe, le Saint-Père donna la bénédiction solennelle du haut de la galerie au-dessus du portail de la basilique.

PARIS. — Le lundi 27, à huit heures du matin, aura lieu la bénédiction de la chapelle que viennent de faire bâtir les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, rue de Sèvres, près le boulevard. M. l'abbé de Dreux-Brézé, grand-vicaire de Paris, fera la cérémonie. La quête sera faite par mesdames la baronne de Ferragut et la vicomtesse Ludovic d'Osseville.

La nouvelle chapelle est dans le genre gothique, et a un caractère religieux très-marqué. Le style de l'architecture est imposant; le portail, les sculptures, les rosaces, les vitraux peints, tout cela appartient au genre gothique. Le portail est surmonté d'une tour qui a le même caractère que le reste de l'édifice. La chapelle, qu'on pourroit appeler une église, a dans l'intérieur 112 pieds de long sur 30 de large, et 48 pieds de hauteur. La nef est destinée à être le chœur des religieuses. Les étrangers seront admis dans les deux chapelles des bras de la croix. On pose en ce moment le maître-autel, qui est en marbre et bronze doré. Le sanctuaire est pavé en très-beau marbre. Cette construction fait un honneur infini au goût des religieuses, qui ont voulu élever un monument tout-à-fait religieux, et qui n'ont reculé devant aucun sacrifice, et à l'habileté de l'architecte qui a dressé le plan et dirigé les travaux, M. Lemarié. Il reste encore beaucoup à faire pour les décorations intérieures. On se propose de les achever successivement.

La discussion qui a eu lieu jeudi à la chambre des pairs, et dont nous *rendons compte plus bas*, a montré combien des personnages qui cependant croient professer les opinions les plus libérales, affectionnent les restrictions et les entraves quand il s'agit du clergé. M. Cousin a dit que l'ordonnance du 16 juin 1828 avoit été élaborée avec soin dans une commission présidée par M. l'Archevêque de Paris. M. Cousin se trompe, il y a de grandes différences entre le rapport de la commission présidée par M. l'Archevêque et l'ordonnance du 16 juin; nous avons détaillé autrefois ces différences dans notre Journal, numéro du 2 juillet 1828.

M. Villemain, qui a parlé aussi contre la pétition, n'a pas été mieux servi par sa mémoire. Il a dit que trois évêques seulement avoient à sa connoissance réclamé contre l'ordonnance du 16 juin. Il est vraiment incroyable qu'on vienne avancer de telles choses à la tribune, quand tout le monde sait qu'en 1828 le corps épiscopal réclama en masse contre l'ordonnance, et qu'un mémoire très-fort fut adressé au roi à cet effet, et a été rendu public. M. Villemain est monté deux fois à la tribune pour défendre son système étroit d'exclusions et de restrictions.

Trois pairs ont fait sentir l'injustice de ce système. Le rapporteur, M. le marquis de Cordoue, qui n'est certainement pas un homme exagéré, a plaidé la cause des petits séminaires, et a présenté à cet égard des réflexions pleines de modération, et qui prouvent qu'il comprend mieux que beaucoup d'autres la véritable liberté. M. le marquis Barthélemy a fait observer fort sagement que ce n'étoit pas le cas d'être si sévère pour les petits séminaires, quand le nombre des prêtres diminue sensiblement, et que beaucoup de diocèses n'en ont point assez. M. le comte de Montalembert surtout a fort bien réfuté M. Cousin. Il s'est plaint de la suppression des bourses qui avoient été

accordées en 1828 aux petits séminaires ; on a laissé la servitude, a-t-il dit, et on en a retranché les gages. M. de Montalembert est remonté à la tribune pour répondre à M. Villemain : Vous nous reprochez, a-t-il dit, de vouloir des priviléges pour les petits séminaires, et d'aspirer à un monopole violent et inutile, tandis qu'au contraire les petits séminaires ne demandent que la liberté, et que le monopole violent et inutile, c'est l'université seule qui l'exerce ; elle seule mérite ce reproche.

M. l'évêque de Beauvais visite en ce moment une partie de son diocèse; il a choisi de préférence cette portion de troupeau qui, depuis plus de quarante ans, n'a pas vu d'évêque au milieu d'elle. Les cantons désignés pour la visite de cette année, étoient ceux de Froissy, Lassigny, Guiscard, Noyon et Ribécourt. Le prélat, quoique d'un âge déjà avancé, mais doué d'une santé forte, a parcouru ces contrées avec un courage tout particulier ; ni les difficultés des chemins, ni l'éloignement des églises qu'il a toutes visitées, sans en excepter une seule, ni la pauvreté de certaines habitations dans lesquelles il a dû séjourner et essayer de prendre un repos nécessaire, n'ont pu l'arrêter dans ses courses ; son zèle l'a soutenu au milieu de tant de fatigues, aussi il a recueilli partout des consolations qui sont la juste récompense de son dévoûment ; l'influence de la religion s'est fait sentir sur les esprits, de vrais changemens se sont opérés dans les cœurs. L'annonce de la visite du premier pasteur a été accueillie avec joie, et les populations ont montré un grand empressement pour recevoir leur évêque, écouter ses instructions paternelles, et se préparer par là aux grâces du sacrement de confirmation.

Une lettre de Bellegarde, diocèse de Nimes, donne des détails sur une plantation de croix qui a eu lieu le lundi 13 dans cette commune. M. l'évêque, à peine de retour de sa visite pastorale dans les montagnes, s'étoit rendu dès la veille à Bellegarde, et ajoutoit par sa présence à cette solennité religieuse qui avoit attiré un grand nombre de fidèles des villages voisins. Les deux tiers au moins de la population ont reçu la communion des mains du prélat, qui ensuite a donné le sacrement de confirmation.

Nous avons reçu les résumés des conférences ecclésiastiques pour divers diocèses ; nous en rendrons compte successivement.

Les sujets des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bayeux, en 1838, étoient partagés en trois parties : les questions sur l'Ecriture sainte, celles sur le dogme, celles sur la morale. Les questions sur l'Ecriture sainte ont pour but de répondre aux difficultés des incrédules sur le séjour des Hébreux en Egypte, sur le passage de la mer Rouge, et sur divers faits du voyage des Hébreux dans le désert, par exemple, sur la manne, sur le veau d'or, etc. Les réponses s'appuient à cet égard des solutions qu'on trouve dans Bullet, dans Guénée, dans la *Bible vengée*. En ce genre, on n'a rien de mieux à faire que de puiser aux meilleures sources, plutôt que de vouloir dire du nouveau.

Les questions de dogme roulent sur l'infaillibilité de l'Eglise. L'Eglise est-elle infaillible ? En qui réside l'infaillibilité? De quelle manière l'Eglise exerce-t-elle son infaillibilité? Les conciles généraux sont-ils infaillibles? L'Eglise dispersée est-elle infaillible? Les décisions dogmatiques des papes sont-elles des jugemens irréformables? L'Eglise est-elle infaillible sur le sens des livres ou des propositions? Les condamnations in

globo sont-elles des jugemens infaillibles? Le pape a-t-il de droit divin une primauté d'honneur et de juridiction? Quels sont les droits certains du souverain pontife dans toute l'Eglise?... Les réponses à toutes ces questions forment en quelque sorte un traité de l'infaillibilité. Elles se prononcent nettement sur l'autorité du Saint-Siége, cette autorité aussi chère aux vrais enfans de l'Eglise que redoutable à ses ennemis.

Les questions de morale traitent des promesses, des donations, des testamens, des contrats de vente et des formalités essentielles à remplir dans ces divers actes. Tout cela nous a paru indiquer une connoissance approfondie de la matière.

On remarque que dans le diocèse de Bayeux les conférences se tiennent depuis le mois de février jusqu'au mois de décembre. Il y a sur chaque série de questions onze ou douze sujets à traiter.

On a continué le 17 mai à la cour d'assises de Reims les débats pour l'affaire des troubles de l'église Saint-Jacques. La séance a été remplie par les dépositions des témoins et leur confrontation avec les accusés. Un commissaire de police interrogé par le président sur le caractère de l'émeute, répond qu'il croit que *la blouse paiera ici pour le manteau.* Un autre commissaire de police, le sieur Muscat, a vu des personnes qui sembloient ne pas appartenir à la classe ouvrière dire à des enfans : *Allez chercher des pierres, et nous vous donnerons de l'argent. Malheureux*, leur dit-il, *si vous êtes hostiles à l'autorité, ayez du moins le courage de vous montrer.* Etant seul, il ne put les arrêter, et quand il revint avec des agens de police, ils avoient disparu. L'accusé Missa reconnoît qu'il y avoit un homme qui les poussoit à la révolte; on ne lui demande pas qui étoit cet homme. Les témoins reconnoissent des accusés pour jeté des pierres dans la son du curé, pour en avoir fc portes, pour avoir pillé. Les : nient tous uniformément, quand on les reconnoît. L'un entré chez le curé pour enga perturbateurs à en sortir. La j prétendent s'être trouvés da meute par hasard. Un cepe Henriet, a témoigné du re La femme Thierry, témoin, quatre messieurs en manteau: ter la foule, et dire qu'il fallo ser faire l'émeute.

Le 18, on a entendu le r toire du ministère public et l doiries des avocats. Le jury a son verdict le 19 à six heu matin. Sur vingt-quatre a vingt-un ont été acquittés. L autres ont été condamnés, M une année de prison et 100 mende; Pérard à six mois de et 150 fr. d'amende, et Pil quinze mois de prison et 100 f mende.

Il y a deux choses à rem dans cette affaire : d'abord, c' les provocateurs de l'émeut pas été atteints; en second lie que leurs agens ont été fort gés. En condamner trois sur quatre, ce n'est pas assurém trop sévère. Falloit-il atten mois pour arriver à ce résult voilà-t-il pas la société bien p contre les faiseurs d'émeutes

---

Les fouilles qui se poursui la place de la nouvelle églis ras, ont amené le 10 mai la verte d'un cercueil en plomb mant les restes de M. Guy de Rochechoart, ancien évêq ras. Au-dessus du cercueil voit soudée une plaque en c laquelle sont gravées les du prélat, puis l'inscript vante : . . . .

GUIDO
SÈVE DE ROCHECHOART,
isinus, doctor Sorbonicus,
Episcopus Atrebatensis
qui
ere desiit die 27 decembris
anno
Episcopatûs sui LV°.
ætatis LXXXV°
christianæ CIↃ IↃCCXXIV°

de Sève de Rochechoart
ımé à l'évêché d'Arras en
: se démit en 1721, après
:e-un ans d'épiscopat, en fa-
ıon neveu, qui, soupçonné de
ne, ne put obtenir ses bulles
siége. On trouve la signa-
Guy de Sève de Roche-
ıvec celles des archevêques de
de Paris et de l'évêque d'A-
dans une lettre adressée par
au pape Innocent XII en
ı sujet d'un ouvrage du car-
ıfondrate sur la prédestina-
e souverain pontife répondit
q évêques par un bref. Cet
se rendit encore très-recom-
le par les services qu'il ren-
a diocèse; il parvint à réfor-
s 1702, l'Université de Douai,
ıquelle des abus s'étoient in-
ı; il fit construire à Arras un
re, fonda dans cette ville les
es, la Providence et plusieurs
établissemens de charité.
ses ordonnances et statuts, on
ırque une particulière à cette
, par laquelle il interdit aux
stiques de son diocèse, sous
nes assez sévères, l'usage du
Le portrait de cet évêque,
l'huile, a été conservé jus-
s jours.

. article que nous tirons de la
de Flandre, nous joindrons
es détails sur M. de Sève.
cet évêque qu'est adressée la
ettre de Fénelon *sur la lecture*
riture sainte en langue vulgaire.
ève lui avoit demandé son sen-
sur ce point dans un lettre du
1er février 1707, et ayant reçu la let-
tre de Fénelon, il l'en remercia le 11
mars suivant en lui disant qu'il avoit
lu avec beaucoup de plaisir la grande, belle et savante lettre qu'il lui avoit fait l'honneur de lui écrire, et qu'il en
profiteroit pour son diocèse.

Cet évêque ne publia point la bulle *Unigenitus*, mais il n'appela point. Un journal du temps dit que s'il eût appelé, tout son diocèse se fût soulevé contre lui. Fénelon, dans un mémoire secret destiné à être envoyé au pape Clément XI, mémoire où il expose les progrès du jansénisme, et nomme les évêques qui le favorisent, dit de l'évêque d'Arras : *Cet évêque est pieux et vraiment attaché au Saint-Siége; mais par les conseils et les artifices des docteurs auxquels il a confié lui-même et tout ce qui le touche, et par un zèle immodéré pour la discipline la plus sévère, il s'est laissé entraîner peu à peu dans ce parti.*

M. l'abbé Pastre, chanoine de la métropole de Lyon, est mort le 15 mai d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il étoit du diocèse de Lyon, et alla au commencement de la restauration exercer le ministère dans l'Ile-Bourbon. Il y étoit curé de Saint-Paul en même temps que son ami, M. l'abbé Minot, étoit curé de Saint-André. Tous deux avoient formé le projet de passer dans l'Inde et d'y travailler aux missions gouvernées par M. l'évêque d'Halycarnasse; mais ils n'exécutèrent point ce projet. M. Pastre prêchoit avec succès, et rendit beaucoup de services dans la colonie. Il donnoit des missions dans les autres paroisses, ainsi que M. Minot. En 1822, il fut nommé préfet apostolique de l'île. Etant venu en Europe pour sa santé, on se hâta à Lyon de retenir un sujet si distingué, en le nommant chanoine. En 1829, à la mort de l'abbé de Solages, préfet apostolique de l'Ile-Bourbon, M. Pastre fut sollicité de

retourner dans la colonie avec le même titre, et il y avoit consenti, pourvu que M. l'abbé Minot, qui étoit aussi revenu en France, l'accompagnât. Ils s'étoient rendus chacun de leur côté à Bordeaux, où ils devoient s'embarquer; mais là M. Minot ayant reçu des lettres qui ne lui permettoient plus de faire le voyage, M. Pastre ne voulut pas partir seul et retourna à Lyon. Il est mort à l'âge de 60 ans, laissant la réputation d'un ecclésiastique aussi vertueux que capable. Ses obsèques ont eu lieu le 17.

Dans la nuit du 12 au 13 mai, un orage a éclaté sur la Chartreuse de Valbonne, diocèse de Nîmes. A la lueur des éclairs on apercevoit encore cette flèche si svelte qui pour les étrangers étoit un objet d'admiration; c'étoit là tout ce qui restoit de l'ancienne église des premiers disciples de saint Bruno. Le sieur Pépin, simple maçon du Pont-Saint-Esprit, chargé, il y a soixante ans, de reconstruire cet édifice, avoit trouvé le moyen d'en refaire entièrement la voûte, sans abattre cette flèche que les religieux de cette époque désiroient conserver. A neuf heures du soir, le 12, la foudre l'a frappée et aussitôt embrasée. Les religieux avertis par la cloche ont eu la douleur de ne pouvoir en empêcher la destruction. Dom Augustin, prieur du monastère, a dû prendre les mesures nécessaires pour empêcher que l'incendie ne s'étendît sur le reste des bâtimens. La population de Saint Paulet-de-Caisson s'y étoit portée, sous la conduite de son curé et des autorités municipales; ils désiroient secourir ces bons pères qu'ils chérissent et vénèrent, mais tous secours étoient inutiles; la flèche fut consumée, et la communauté bénissoit Dieu, qui n'avoit pas [illegible] d'exercer de plus [illegible] 48, à huit heures, une messe d'action de grâces étoit célébrée à ce même autel [illegible] le terrible météore avoit aussi vi[sité]. Les effets qu'il y a produits méri[tent] d'être racontés : la foudre, ap[rès] avoir percé le dôme, s'est abat[tue] sur le premier chandelier à dr[oite] de l'autel, l'a partagé en deux, fondu la chaîne de l'encensoir, laissé des traces tout près du ta[ber]nacle, où la réserve étoit déposé[e], a été respectée; quelques planc[hes] de ce modeste autel ont été déclou[ées]; il y a peu de dégradation dans [cette] partie. La veille à la même he[ure] un religieux étoit là en prières. [Une] souscription à l'effet de reconstr[uire] la flèche est ouverte dans les bur[eaux] de la *Gazette du Bas-Languedoc*.

Nous avons appris la mor[t de] M. l'abbé Ruivet, grand-vicai[re de] Belley. Nous espérions qu'on [vou]droit bien nous envoyer qu[elques] renseignemens sur cet ecclé[siastique] estimable. Nous savons se[ulement] qu'il a été assez long-temp[s à] Meximieux. M. l'évêque d[e Belley] l'admit dans son conseil dès l'[éta]blissement du siége. Il le fit ch[anoine] de sa cathédrale en 1827, [et le] nomma grand-vicaire en titre, à [l'é]poque où M. Delacroix devint [évê]que de Gap. M. l'abbé Ruivet [étoit] un ecclésiastique actif et [zélé] que son évêque, si bon juge [du] mérite, honoroit de sa conf[iance]. Il est auteur d'un très-bon [Traité] *de la présence de Dieu*, dont [nous] avons rendu compte dans ce [jour]nal (voyez le numéro du 29 [...] 1837). Il est mort, à ce que [nous] croyons, le jeudi saint dernier.

M. Balthazar Claraz, méde[cin à] Termignon, en Savoie, vient d'[être] nommé médecin honoraire du [Pape] par un bref du 8 mars dernier. [Ce] docteur avoit accompagné Pie [VII] dans le passage du Mont-Cenis, [en] 1812, et lui avoit [illegible]

son art. Pie VII lui avoit
un semblable diplôme, le 4
, et lui avoit fait don d'une
d'or.

Dunin continue à être in-
à garder la chambre. Après
ation de la sentence pro-
contre lui, plusieurs cha-
Posen et de Gnesne ont
és dans la capitale pour dé-
ec les autorités supérieu-
moyens de pourvoir à l'ad-
ion future de l'archidio-
sieurs sont en effet arri-
(*Journal de Francfort.*)

TIQUE, MÉLANGES, ETC.

sommes pas surpris que les
les plus irréligieux de notre
istrent, comme ils le font, les
justice et de la police anglaise
pport à l'observation des fêtes
es. En effet, ce sont des cho-
vent paroître bien curieuses et
ites à la plupart de leurs lec-

plusieurs jours ces feuilles
plies de décisions et de juge-
dus par les magistrats de Lon-
tre les boulangers et autres
de comestibles, pour avoir
leurs professions en débitant
gers objets de consommation.
traduit devant la police correc-
pour avoir vendu furtivement
petits pains à ses pratiques,
tié; l'autre pour avoir fourni
habitués, un seul verre de li-
boulanger cherchoit à s'excu-
qu'il n'avoit pu faire autrement
malheureux qui, à sa connois-
roient manqué de pain sans
la journée du dimanche. S'il
onsidération qui paroisse de-
rdce, assurément c'est bien
ependant le juge, sans s'y ar-
onçoit la condamnation, en
tout le monde fasse comme
son pain le samedi.

Ce n'est point à ce rigorisme que nous aspirons, et nous citons cet exemple sans l'invoquer. Mais quelle distance n'y a-t-il pas de là pour arriver à ce que nous voyons dans notre pays; au mépris et à l'oubli entier des prescriptions de la religion; au commerce public des marchandises de toute espèce; aux travaux manuels exécutés au-dedans comme au-dehors des maisons, tant pour les particuliers que pour le gouvernement; aux cabarets et aux lieux de divertissement ouverts dans les moindres villages comme dans les villes pendant l'office divin; aux avanies et aux querelles que l'autorité locale est la première à susciter et à encourager contre ceux dont le zèle et la voix cherchent à combattre ces scandales!

Non, nous ne demandons point qu'un boulanger soit condamné par le magistrat, pour avoir délivré furtivement quelques pains aux familles de malheureux qui n'en sont point pourvues. Mais nous demandons que l'observation des fêtes et dimanches ne soit pas violée et abandonnée par pur mépris de la religion. Nous demandons qu'elle ne devienne pas un sujet de dérision pour le peuple, et que les hommes du pouvoir ne continuent pas à lui donner l'exemple d'un oubli des devoirs si déplorable, dans un temps où il seroit encore plus à souhaiter pour eux que pour lui que l'irréligion ne le poussât point à briser le peu de freins sociaux qui lui restent.

PARIS, 24 MAI.

Le roi des Français et sa famille quitteront demain les Tuileries pour aller s'établir à Neuilly.

— M. Jayr, préfet de la Moselle, est nommé préfet de Lyon, en remplacement de M. Rivet, démissionnaire.

— M. Dubois (de la Loire Inférieure) ayant été nommé membre du conseil royal de l'instruction publique, le premier arrondissement électoral dudit département est convoqué à Nantes pour le 16 juin. Les colléges de Cherbourg et de

Mortain s'assembleront le même jour, par suite des nominations de MM. Quesnault et Legrand, le premier aux fonctions de secrétaire-général du ministère de l'intérieur, et le second à celles de sous-secrétaire d'état des travaux publics.

— On lit ce soir dans le *Moniteur Parisien* que des perquisitions ordonnées par le préfet de Vaucluse ont amené, le 17, la découverte, à Avignon, d'une société secrète, composée d'ouvriers et dirigée par de jeunes hommes appartenant à la haute classe de la société, et professant les opinions légitimistes. «La cour royale de Nîmes, ajoute le *Moniteur Parisien*, a évoqué l'instruction de cette affaire, qui ne paroît pas jusqu'ici présenter de connexité avec les attentats dont Paris a été le théâtre les 12 et 13. »

— Demain, on commencera à la chambre des pairs, les débats sur le projet de loi concernant la propriété littéraire. (Voir la séance d'hier à la fin du journal.)

— Il y aura demain séance publique, à la chambre des députés, pour une communication du gouvernement.

— M. Ganguier a déposé de nouveau sur le bureau du président de la chambre, sa proposition de suspendre le traitement des fonctionnaires publics députés pendant les sessions législatives. La lecture de cette proposition ayant été autorisée par quatre bureaux, elle sera développée dans une des prochaines séances.

— On lit dans le *Constitutionnel* : « Sous la restauration, M. de Corbière, pendant son ministère, ne dépensa jamais tout le crédit des fonds secrets voté par les chambres; et en 1827, il rendit même comme non dépensée sur le crédit des fonds secrets une somme de *cinq cent soixante mille francs*. Les ministres de la monarchie de juillet pourroient sans danger, sur le terrain des sages économies, suivre les erremens de la restauration. »

— La division des bâtimens civils et des monumens historiques, sont détachées du ministère de l'intér[ieur] et données à celui des travaux [pu]blics.

— Beaucoup de préfets sont en [ce mo]ment à Paris.

— M. Legros, négociant en drap[s], membre du conseil-général de la S[eine], a été nommé membre du jury cent[ral de] l'exposition, en remplacement de M. [Cu]nin-Gridaine, devenu ministre du [com]merce.

— Le marquis de Lavallette, [qui a] rempli les fonctions de chargé d'af[faires] de France près la cour de Suède, [vient] d'être décoré par le roi Charles-Je[an de] l'ordre de l'Étoile-Polaire.

— La ville fortifiée dont les tr[oupes] françaises viennent de prendre p[osses]sion, Jijelli ou Djijelli, l'ancienne [I]gilis, est un petit port situé à la poi[nte du] cap du même nom, à soixante li[eues à] l'est d'Alger, entre Bougie et Sto[ra, à] douze lieues à l'est de Bougie, à [vingt-]cinq à l'ouest de Stora-Philippeville, [et à] vingt-huit au nord-ouest de Consta[ntine]. On a reconnu dans les environs d[e Ji]jelli les vestiges d'une voie romaine [qui] paroît mener à Constantine. Par la [faci]lité des communications par mer à d[ix] et vingt-cinq lieues de distance, les [trois] points de Bougie, de Stora, et le [point] intermédiaire Jijelli, pourront s[e se]courir au besoin.

— La préfecture de police a m[ainte]nant une sentinelle sur le quai des [Or]vres.

— Un poste de troupe d'infa[nterie], fort de 25 hommes, garde, depu[is les] événemens des 12 et 13, avec la [garde] nationale, l'Hôtel-de-Ville, qui [s'est] trouvé, comme on se le rappelle, [un ins]tant au pouvoir des révoltés.

— D'après le *Droit*, à la suite d[e per]quisitions dans plusieurs maisons [de la] rue de la Calandre, la police a sai[si des] paquets de cartouches et des armes.

— Nous avons annoncé que M. Ro[...] fils du notaire de ce nom, avoit eu le [...] traversé par une balle, au moment [de la] prise d'une barricade. Sa blessure [...]

lre mortelle, ne présente plus
nger. Ce qu'il est pénible de
c'est que pendant que des gardes
t transportoient ce jeune homme
ie du 5e arrondissement, les in-
t tiré dix à douze coups de fusil
victime. Personne heureusement
teint par ces cruelles décharges
rouveroient pas même d'excuse
euple le moins civilisé.

journal prétend que M. Blan-
t été arrêté à Calais, au moment
barquer pour l'Angleterre, et
la Conciergerie.

a suite de l'enquête motivée sur
ecrite au *Journal des Débats* par
s de l'Ecole polytechnique, à
a de la tentative faite dans la
du 13 par un attroupement au-
ces derniers, hier, à sept heures
, 31 élèves ont été conduits dans
res de place à la prison de l'Ab-

a annoncé qu'un individu armé
ignard, avoit été arrêté lundi
salles de l'exposition, pendant la
roi des Français et de sa famille.
eur dit qu'un homme a été en
té, mais que cet individu au lieu
ard tenoit un poinçon à la main.
xpliqué l'usage qu'il venoit d'en
mme ouvrier de l'un des expo-
a été remis sur-le-champ en li-

aroit que les bruits répandus sur
gement du commandant de la
division militaire sont dénués
ement, et que le général Pajol
ra à remplir le poste qu'il oc-
puis 1830.

conseil municipal de Paris vient
er que la vieille muraille de la
o, dans laquelle se trouve au-
i pratiquée l'entrée principale de
de la Charité, seroit remplacée
façade digne de cet important
nent.

réunion des fabricans de bron-
ville de Paris a ouvert une sou-
en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique; le produit s'en est élevé à 646 fr. 55 c.

— La halle aux blés est garnie en ce moment de près de 15,000 sacs de farine et de grains divers; le prix moyen du sac de farine est descendu à 64 fr. 64 c.

— Le panorama de l'incendie de Moscou, par M. Langlois, étant achevé, sera ouvert le 26.

— Après deux jours assez beaux la température s'est de nouveau refroidie. Le thermomètre de Réaumur est descendu, la nuit dernière, à 3 degrés.

NOUVELLES DES PROVINCES

Par suite de dissentimens qui se sont élevés dans le conseil municipal de Calais, cinq membres ont donné leur démission.

— Les gelées des 15, 16 et 17 ont fort endommagé les vignobles de plusieurs départemens.

— La souscription ouverte à Nantes, chez le trésorier des invalides de la marine, en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique, s'élevoit, le 22, à 1,978 fr. 85 c.

— On a découvert à Lyon une maison de jeu clandestine; ceux qui la tenoient ont été arrêtés.

— Il est arrivé à Toulon ces jours derniers un assez grand nombre d'Alsaciens, hommes, femmes et enfans, qui vont s'établir en Afrique.

— Le ministre de l'instruction publique a donné 1,600 fr. à la commune de Bagert (Ariége) pour la construction d'une maison d'école.

— Une faillite considérable vient d'être déclarée à Montpellier. Deux faillites ont également eu lieu à Cette.

— MM. Burnouf et Montferrand, inspecteurs-généraux des études, sont arrivés à Toulouse.

—On a arrêté à Bordeaux un individu qui cherchoit à exciter les ouvriers à la révolte.

— Une vente d'objets mobiliers avoit lieu dans la commune de Caduajac (Gironde); plus de 200 personnes se trou-

voient réunies pour suivre les enchères dans une pièce au premier étage, lorsque le plancher s'est affaissé sous l'énorme poids qu'il avoit à supporter. Un grand nombre de personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'interruption des courriers de Madrid n'a duré que deux jours. On doit s'attendre à de fréquens accidens de ce genre à cause des mouvemens de troupes qui paroissent être devenus très-actifs dans l'armée de Cabrera.

— Les clubs de Madrid se sont fortement organisés depuis quelque temps. Leur tendance anarchique menace de plus en plus le repos de la capitale, et inspire les plus sérieuses appréhensions au gouvernement et aux bons citoyens. L'esprit de la garde nationale paroît généralement favorable au maintien de l'ordre.

— La reine régente a bien de la peine aussi à trouver des ministres quand elle a besoin de remplacer ceux qui s'en vont ou qu'on renvoie. On marchande, on débat les conditions, et les choses se passent là-dessus à Madrid exactement comme à Paris; c'est-à-dire que ce sont les ministres qui veulent être maîtres. Voilà ce qui empêche Marie-Christine de pouvoir trouver dans ce moment un ministre de l'intérieur. Pour toutes ces choses-là, *il n'y a plus de Pyrénées*.

Le *Commerce belge* prétend que le prince Alexandre de Wurtemberg, gendre du roi des Français, se trouve au château de Lacken depuis samedi matin.

— Des désordres ont eu lieu le 19 dans la ville de Cambridge. A la suite d'une réunion dont le but étoit la signature d'une adresse à la reine sur les derniers événemens politiques, des jeunes gens de l'Université ont brisé les portes de l'hotel-de-ville et cassé les vitres.

—Toute l'artillerie de Wolwich a reçu l'ordre, dit le *Morning-Post*, de se tenir prête à partir pour les districts d[e] en proie à l'agitation.

— On écrit de Birmingham le 1[9] depuis l'arrestation des chefs cha[rtistes] Brown et Fussell, la plus vive agi[tation] n'avoit cessé de régner dans la ville

— Le paquebot à vapeur *Great-[Wes]tern* est parti le 18 de King-Read [(Bris]tol) pour New-York, emportant 10[0 pas]sagers, environ 9,000 letres et une [quan]tité considérable de journaux.

— Les guerillas miguélistes, d['après] les nouvelles de Lisbonne du 13, [sem]blent se multiplier dans les Algarve[s].

— La reine douairière d'Anglet[erre a] quitté Lisbonne le 7.

— La chambre des députés de [Wur]temberg a terminé le 14 ses travau[x sur] le code pénal.

—On écrit de Saint-Petersbourg q[ue la] débâcle des glaces de la Newa a eu [lieu le] 4 mai au matin. Le pont d'Isaac a é[té en]levé.

— Une lettre de Stockolm du 7[, pu]bliée par la *Gazette d'Augsbourg*, [dit que] la populace a brisé les vitres du [...] comte Lowenhielm.

— Le roi de Suède étoit attendu à Stockolm, venant de Christiania.

— D'après les dernières nouvelles [cer]taines de la Plata, qui sont du 1[er fé]vrier, le blocus continuoit toujo[urs] et la *Bonite* venoit de rejoindre, de[vant] Buenos-Ayres, la division navale [du] contre-amiral Leblanc. On pensoit [que] l'administration du gouverneur R[osas] avoit épuisé ses dernières ressources [et] que la résistance ne pouvoit se prolon[ger] au-delà de quelques semaines.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 23 mai.

Le duc d'Orléans est présent. Les [mi]nistres des finances, de la marine, [du] commerce et de l'instruction publi[que] sont successivement introduits. Le m[ar]quis de Dampierre, les barons de [Bre]teuil et de Morogues informent la ch[am]bre que l'état de leur santé ne leur [per]met pas de se présenter. L'ordre du j[our]

ique le rapport de la commission irgée d'examiner la proposition du ba- Mounier, relative à la Légion-d'Hon- r, créée par Bonaparte en 1802. Pasquier cède le fauteuil au duc de glie, vice-président, et sort de la e.

e baron Mounier est chargé du rap- sur la proposition que lui-même a itée. La commission en a voté à l'u- nité la prise en considération, et a tenu le maximum de 15,000 pour imples légionnaires; mais ne voulant établir de différence entre les servi- militaires et civils, la commission a t les 25 années exigées pour le der- service à 20, sauf toujours les ex- tions admises en faveur de ceux qui aleroient par des actes de dévoû- et de courage. La discussion du t de loi du baron Mounier aura lieu celle sur la propriété littéraire, ra entamée samedi.

marquis de Cordoue fait prononcer voi de deux pétitions relatives à la n-d'Honneur, à la commission qui d'examiner le projet de M. Mou- Une autre pétition relative à l'in- é de Saint-Domingue est aussi yée à la commission chargée de n du projet récemment présenté gouvernement pour la répartition s colons des sommes déjà tou- et qui pourront être touchées.

M. Derruppé, prêtre, supérieur du séminaire de Montfaucon, départe- t du Lot, adresse des observations ant à faire abroger l'article 5 de l'or- nance du 16 juin 1828, d'après le- les élèves des petits séminaires ne vent recevoir le diplôme ordinaire de elier ès-lettres qu'après s'être enga- dans les ordres sacrés. »

e comité des pétitions, dit M. de oue, divisé par le danger qu'il y t à favoriser les petits séminaires dépens des écoles secondaires, et celui non moins grand de mettre ntraves à la liberté de l'instruction, prenant cependant qu'il y a quelque à faire dans cette grave question, ose le renvoi de la pétition au minis- de l'instruction publique.

. Cousin ne s'oppose pas précisément conclusions du comité, mais il vou- it que le renvoi eût lieu en dehors des considérations qui se trouvent dans le rapport. M. Cousin dit que l'ordonnance du 16 juin 1828 est sage et nécessaire, et demande le strict maintien de son article 5. Cette ordonnance, ajoute-t-il, a été élaborée par une commission de magistrats et d'ecclésiastiques. M. Cousin dit encore que lors de la discussion de la future loi sur l'instruction secondaire, la chambre envisagera la question sous toutes ses faces.

Le comte de Montalembert attaque l'art. 5, et dit que l'ordonnance précitée a été accueillie par le clergé et les catholiques français avec une réprobation unanime. Les jeunes gens qui, après avoir étudié dans les séminaires, se présentent pour être reçus bacheliers ès-lettres, sont en quelque sorte en état de suspicion aux yeux de l'Université. D'ailleurs, ajoute M. de Montalembert, la commission de 1828 avoit adopté une sorte de compensation aux conditions imposées aux petits séminaires. Une dotation de 1,200,000 f. leur avoit été accordée; le premier acte de pouvoir d'un ministre de juillet 1830 a été de retirer cette dotation. L'ordonnance, qui étoit tombée en désuétude, et qu'une circulaire du ministre de l'instruction publique a remise en vigueur l'année dernière, n'est donc plus la même; les conditions ne sont plus égales. M. de Montalembert appuie, en terminant, le renvoi au ministre de l'instruction publique.

M. Villemain, ministre de l'instruction publique, défend l'ordonnance du 16 juin, et surtout l'art. 5, qui, dit-il, a pour but d'empêcher les petits séminaires, affranchis du droit et des inspections universitaires, de devenir des établissemens privilégiés que la loi ne permet pas. Trois évêques seulement, ajoute le ministre, se sont plaints de l'ordonnance. M. Villemain s'oppose au renvoi de la pétition.

Le marquis de Barthélemy appuie les conclusions du comité des pétitions. « Je demande si le moment, dit M. de Barthélemy, est bien choisi pour être aussi sévère à l'égard des petits séminaires. En 1832 il a été reçu 2,032 prêtres. Deux ans après, 1,600 ont reçu l'ordination. Nos cures, dans beaucoup d'endroits, sont dégarnies. Je citerai à cet égard le département de Seine-et-Oise, où presque tous les curés sont chargés de

subvenir aux besoins de deux ou trois succursales.

» On dit que l'ordonnance existe, et qu'elle doit être exécutée; mais, messieurs, il existe aussi une loi sur la célébration des dimanches. Cette loi n'a pas été abrogée, elle a même obtenu récemment l'appui d'un arrêt de la cour de cassation. Eh bien! cependant, une circulaire récente du ministre de l'intérieur a été conçue en termes si foibles et si ambigus, qu'on semble avoir dit aux préfets de ne pas dénoncer les infractions commises à cette loi. Il ne faudroit pas que dans un gouvernement il y eût deux poids et deux mesures. » D'après le marquis de Barthélemy, si l'on tenoit absolument à toucher des droits, les élèves des petis séminaires pourroient être promus au grade de bachelier en payant la totalité des droits universitaires.

La chambre entend encore MM. Villemain, Cousin et le comte de Montalembert qui présentent quelques nouvelles observations à l'appui de leurs opinions.

Le vicomte Dubouchage réclame la loi sur l'instruction secondaire, promise depuis neuf ans par les ministres.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Je ne promets pas la loi depuis neuf ans; car je n'aurois pu être appelé à m'en occuper tout au plus que depuis neuf jours.

Le marquis de Cordoue, rapporteur, persiste dans ses conclusions, désirant qu'une plus grande part soit donnée au clergé dans l'instruction publique. L'orateur fait ensuite ressortir le danger qu'il peut y avoir à obliger un jeune homme élevé dans un séminaire à prendre les ordres contre sa vocation pour pouvoir tenir le brevet de capacité qui lui [est] nécessaire pour profiter de son instruction.

La chambre consultée prononce le dépôt au bureau des renseignemens et repousse le renvoi au ministre de l'instruction publique.

Le Gérant, Adrien Le Cl[ere]

BOURSE DE PARIS DU 24 MAI

CINQ p. 0/0. 110 fr. 95 c
TROIS p. 0/0. 81 fr. 10 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 70 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 106 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2720 fr. 00 c.
Bons du Tresor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 105 fr. 00 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1200 fr. 00
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Quatre canaux 1252 fr. 50 c.
Rentes de Naples. 101 fr. 80 c
Emprunt romain. 101 fr. 1/4
Emprunt Belge 102 fr. 0 0
Emprunt d'Haïti. 422 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE [...], rue Cassette, 29.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
i.

t s'abonner des
e chaque mois.

N° 3129

MARDI 28 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ne et Algérie ; extrait des let- M. Suchet, missionnaire en e. — Tours, 24 pages.

t que M. l'abbé Suchet, curé -Saturnin, à Tours, a quitté se cet hiver pour se consa- missions d'Afrique. Depuis art il a écrit à quelques-uns nis à Tours, pour donner de relles et raconter ses pre- avaux. On a eu l'heureuse Tours de réunir ses lettres connoître l'état des choses te mission nouvelle. Il y a res en tout : une de Toulon rier, une d'Alger le 8 du ois, et trois de Constantine vrier, 1er mars et 22 avril. ent que ces lettres ayant été écipitamment et à différen- nnes, offrent quelques répé- nous avons dû, dans l'ex- ivant, nous borner à ce qui la religion.

abbé Suchet, parti de Tours de janvier, arriva le 1er fé- Toulon. Son premier soin fut élébrer la messe en action de our son voyage. Un ordre du de la guerre lui accordoit sage aux frais de l'état, à la l'état-major. Il s'embarqua nche 3 sur le bâtiment à va- *Achéron* qui mit à la voile le our. Le mercredi 6, de grand n étoit sous les murs d'Al-

ne débarquâmes que sur les res. J'allai de suite à la cathé- drale remercier Dieu de mon heureux voyage et le prier de bénir mon ministère sur cette terre étrangère. Je ne vous dirai pas l'impression que j'ai éprouvée en mettant le pied sur cette terre infidèle ; elle est indéfinissable... M. l'évêque me reçut comme un vieil ami...

» Hier, M. l'évêque me conduisit en visite chez les notabilités françaises. M. Vallée, maréchal gouverneur, me re- çut de la manière la plus aimable ; c'est un homme profond, consciencieux, ha- bile surtout ; il gouverne l'Algérie comme le roi le plus absolu ; c'est l'homme qu'il faut à la colonie ; il désire surtout que la religion s'établisse, et soit respectée par- tout ; il veut multiplier les croix et les chapelles à Alger. M. l'évêque peut faire tout ce qu'il voudra avec un tel homme ; il vient de faire choisir la plus belle mos- quée de Constantine, pour en faire la plus belle église catholique de la colonie ; il a demandé à M. l'évêque de m'envoyer pour fonder cette nouvelle église.

» La chose va se décider incessamment. Je crains seulement que M. l'évêque n'ait besoin de moi pour un ministère plus ur- gent. J'attends donc la volonté du bon Dieu. Je suis on ne peut plus heureux. La mission de l'Algérie se présente à moi sous l'aspect le plus magnifique ; elle est pourtant hérissée de difficultés dont on ne peut se faire l'idée que sur les lieux. Car tout est extraordinaire ici : tout étonne, tout bouleverse les idées ; c'est une mission comme il n'en a peut-être ja- mais existé. L'Algérie est dans ce moment dans une *situation exceptionnelle,* il n'y a que Dieu qui puisse débrouiller ce chaos, et au premier coup d'œil on reconnoît l'insuffisance des raisonnemens, des moyens humains : c'est ce qui ranime la confiance de celui qui ne s'appuie que sur Dieu seul...

» Le palais de l'évêché que nous habi-

tons est un des plus beaux palais de la ville. On y voit des pavés, des escaliers, des colonnes torses, en marbre blanc. Les murs sont revêtus en carreaux de faïence de diverses couleurs, avec quelques sentences du Coran écrites en arabe. La cathédrale est une assez belle mosquée. La première nuit, je fus éveillé à trois heures du matin par les cris d'un marabout qui appeloit ses pauvres musulmans à la prière, du haut de son minaret, vis-à-vis de la fenêtre de ma chambre..... Mon cœur se serra douloureusement..... Et moi aussi je me mis à prier, pour que ces infortunés s'éveillent de ce long et profond sommeil de l'infidélité et du fanatisme où ils dorment depuis si long-temps. »

M. Suchet fut destiné pour Constantine, ville la plus importante de la colonie après Alger, et où aucun prêtre n'avoit encore paru depuis peut-être 1,400 ans. Le 10 février, il s'embarqua de nouveau sur l'*Achéron* pour se rendre par mer à Bougie, car la route de terre n'est pas sûre. Bougie est une petite ville avec un joli port ; les Arabes l'ont abandonnée aux Français qui, lors de la prise, avoient massacré une partie des habitans et brûlé ou démoli une partie des maisons, de sorte que cette ville n'est presque plus qu'un monceau de ruines. De Bougie à Stora et Philippeville il y a à peu près 30 lieues. On débarqua à Stora, le *Sinus Numidicus* des Romains. Philippeville n'est qu'un amas de cabanes en bois construites par l'armée française qui a là un camp considérable, et par les colons qui sont à peine 500, tous marchands de comestibles ; c'est la *Rusicade* des Romains. Tous ces lieux sont pleins de belles ruines romaines. M. Suchet alla aussi à Bone à 25 lieues de là par mer :

« Le jour de mon arrivée à Bone général de Guingré, qui est gouverr de cette ville, voulut m'accompagner même à Hyppone, avec son aide-de-c M. Gay, et un détachement de chass d'Afrique, tous à cheval. On me fit n ter un cheval arabe, et je traversai en soutane et chapeau tricorne tout ville de Bone, au milieu de cette hon ble et brillante escorte environnée d foule de curieux tant européens qu'i gènes, qui étoient tous ébahis de l'h neur qu'on rendoit au *marabout muphti francés :* c'est ainsi qu'on m pelle.

» Il y a à Bone, depuis quelques nées, un prêtre catholique : j'e amené avec moi un second pour l vir de vicaire.....

» Ce qui m'attiroit puissamment cette ville, c'étoit *Hyppone*, la vil grand saint Augustin, dont les sont à un petit quart de lieue de Bo l'embouchure de la Seybouse, qui un beau port dans le temps que ville existoit. La mer s'est un peu et le port est maintenant à Bone, vil 8,000 ames, tant indigènes que co Je ne saurois vous dire le saisissem la sainte émotion que j'éprouvai, en brassant cette terre que le grand Augustin avoit arrosée de ses larmes ses sueurs. M. l'évêque d'Alger m' confié la relique de ce grand saint, q pape lui a donnée : c'est la seule qu ait en Afrique. Je la plaçai sur un m ceau de ruines, là où les indigènes m métans vont tous les mercredis pri grand *roumi* ou *chrétien* qui leur app souvent, disent-ils, avec sa grande que blanche, et qu'ils regardent c le protecteur de leurs biens, de le fans, etc. J'ai trouvé là des fleurs, petites branches de laurier-rose, et charbons éteints placés dans un pl terre que ces pauvres gens avoient dé dans cet endroit pour honorer le gr *roumi.* J'ai pensé que ces ruines étoi peut-être celles de son église ou de modeste palais épiscopal. J'ai pris

de cette terre, et j'ai cueilli aussi une feuille d'acanthe qui s'élevoit au milieu d'une crevasse de mur renversé. Je vous envoie une partie de cette feuille d'acanthe dans cette lettre. Je pense que cette feuille amante des ruines, cueillie sur les ruines de la célèbre Hyppone, vous fera plaisir, ainsi qu'à notre chère société de jeunes gens, qui ont pris, je crois, saint Augustin pour patron secondaire. J'ai prié pour eux, pour vous et pour ma chère paroisse de Saint-Saturnin, dans ces lieux si pleins des souvenirs du plus illustre saint de la terre d'Afrique. Je restai trois jours à Bone, et tous les jours j'allai prier et me promener pendant plus de deux heures sur les ruines de ma chère Hyppone. »

Débarqué à Philippeville, M. Suchet en repartit à dos de mulet et avec une escorte de 200 soldats pour Constantine qui est à trois jours de marche et au milieu de hautes montagnes. Sur la route on ne trouve pas de maison, on couche le soir sur la terre; il avoit fallu apporter un matelas et une couverture. Arrivé à Constantine, M. l'abbé Suchet y fut accueilli par le grand cheik des tribus du désert, par le *hakem* ou gouverneur, et par le kalife Ben-a-Issa, qui lui firent de belles protestations d'amitié. Le général Gallois, gouverneur de la province, qui occupe le palais d'Achmet-Bey, lui offrit le logement et la table. Ce palais est magnifique. M. Suchet y couchoit dans la chambre même du bey. La population de Constantine est de 25,000 Arabes; M. Suchet dit dans un autre endroit 2,500; mais il est visible par tout ce qui suit que c'est une faute d'impression. Constantine est la seconde ville de l'Algérie. Il y a une garnison de 3,000 hommes, et à peine 4 ou 500 colons. Cette ville est l'ancienne Cyrta des Romains, capitale de la Numidie; on y a découvert dernièrement les ruines d'un beau temple chrétien détruit apparemment par les Vandales.

M. Suchet, qui étoit nommé à la fois grand-vicaire et curé de Constantine, fit préparer la grande mosquée d'Achmet-Bey pour être l'église paroissiale. Il la bénit et y célébra la messe pour la première fois le dimanche 3 mars. Depuis, il reçut M. l'évêque d'Alger qui voulut visiter cette partie du diocèse. Sa dernière lettre surtout est intéressante :

« Je viens de faire un second voyage à Hyppone avec M. l'évêque que je suis allé prendre à *Stora* ou Philippeville, pour le ramener ensuite à Constantine. M. l'évêque a eu le bonheur de célébrer la sainte messe sur ces ruines précieuses d'Hyppone, et j'ai eu l'insigne faveur d'y communier avec les Sœurs de la Charité, dites de Saint-Joseph, que je viens d'établir à Constantine.

» M. l'évêque a écrit sur les ruines mêmes d'Hyppone, une lettre qu'il doit adresser à tous les évêques de France, pour les engager à souscrire pour chacun *cent francs*, afin d'élever sur ces lieux une chapelle en l'honneur du grand saint Augustin. Je pense que tous les prélats français s'empresseront de répondre à cet appel.

» Vous voyez déjà que le bon Dieu m'a consolé; il a daigné m'envoyer à Constantine pour relever les ruines de cette antique église, mais il a voulu que je vinsse ici comme un apôtre; je ne reçois aucun traitement ni du gouvernement ni de personne. M. l'évêque n'a pour toute l'Algérie que le traitement de *neuf prêtres*, sans aucuns titres personnels que celui de *trois chanoines* et de six prêtres desservans. Les trois *chanoines* sont MM. Pelletan, vicaire-général; Dagret, secrétaire, et Montérat, curé. Les six autres prêtres sont un *vicaire* de la cathédrale d'Alger, un aumônier des hopitaux, un *curé* et un

vicaire à Oran, et un *curé* et un *vicaire* à Bone.

« Tous les autres prêtres, et nous sommes encore six ou sept, ne sont pas payés, et le gouvernement ne paroît pas disposé à venir à notre secours, malgré les demandes réitérées de M. l'évêque à ce sujet. Aussi le prélat a eu recours à la Propagation de la Foi. Ces messieurs du conseil lui ont répondu que nous ne serions compris que l'année prochaine dans la répartition des fonds, parce que la distribution de cette année étoit faite. Nous voilà donc dans l'Algérie réduits à la condition des missionnaires de la Chine ou des déserts de l'Amérique. Je réclame en particulier votre protection pour notre pauvre église naissante de Constantine. Je n'ai de linge et d'ornemens que ceux que j'ai apportés de France; point de croix, de chandeliers, d'ostensoir, de benitiers, etc.... C'est ma belle croix et mon beau christ d'ivoire que j'ai placés sur l'autel, et ma jolie petite statuette de la sainte Vierge, que les bonnes Dames du Refuge m'avoient donnée, et que j'ai placée sur un petit tronçon de colonne en marbre blanc, qui font le plus bel ornement de notre pauvre église. J'ai désiré que cette nouvelle et première église de Constantine fût sous le vocable de la sainte Vierge, de *Notre-Dame des Sept-Douleurs*. M. l'évêque l'a bien voulu, et il vient de la consacrer sous cet aimable nom de *Marie !*...

« Oh ! que nous serons puissans avec une si grande protectrice, une si bonne patronne !... J'ai déjà établi la récitation du chapelet tous les dimanches après vêpres. Puis nous chantons des cantiques avec nos bonnes religieuses, quelques pieux militaires, et quelques excellentes dames d'officiers. Les Arabes viennent en foule à nos cérémonies, et ils paroissent stupéfaits de tout ce qu'ils voient, de tout ce qu'ils entendent; ils prennent de l'eau bénite et se mettent à genoux comme nous, et remuent aussi les lèvres quand ils nous voient prier. Ils sont très-curieux, ils veulent que nous leur rendions raison de tout ce qu'il y a dans l'église. Le dimanche de Pâque, les grands personnages du pays et de toute la vaste province de Constantine, avec les chefs du grand désert de Sahara, s'étoient donné rendez-vous dans notre église. Ils furent émerveillés de la tenue de nos militaires, de la musique, et surtout des ornemens dont j'étois revêtu en disant la sainte messe. Ils écoutèrent avec la plus grande attention le petit discours que je fis, comme s'ils l'avoient compris. Je parlai beaucoup d'eux, et les interprètes leur rendirent parfaitement mes paroles; ils s'épuisoient en remercîmens après la messe, et versoient des larmes de joie en me baisant les mains. Ils voulurent que je leur expliquasse ce que c'étoit que cette croix de *Sidnaissa* (Jésus-Christ), cette petite statue de *Leha Mariem* (la sainte Vierge); puis le confessionnal, les fonts baptismaux, l'autel, etc., et à toutes les explications que je leur faisois, ils répondoient *Melih Bezzef* (c'est très-bien), *Allah iazekoum* (que Dieu nous ...).

« Il n'y a que quelques jours que les bonnes religieuses sont à Constantine, et tous ces bons indigènes se les arrachent; ils les emmènent dans leurs maisons pour qu'elles voient leurs femmes malades; car vous savez que nul homme, excepté le mari, ne peut voir une femme arabe. Elles sont toujours enfermées dans leur maison, et quand elles sortent, ce qui arrive rarement, elles ont le visage enveloppé d'un linge blanc, on leur voit à peine les yeux. Les hommes et les enfans viennent se faire traiter chez les bonnes sœurs. Le grand cheik du désert y vient tous les jours; il a, m'a-t-il dit, plus de confiance aux *marabotes fr...* (c'est ainsi qu'ils appellent les religieuses, *saintes Françaises*), qu'à tous les médecins du monde.

« Vraiment les dispositions de ces bons Arabes, le respect, l'affection qu'ils portent aux prêtres et aux religieuses nous étonnent et nous remplissent d'admiration.

» M. l'évêque, qui vient de nous quitter pour retourner à Alger, en est dans l'enchantement; il me disoit qu'il s'imaginoit rêver, tant les choses qu'il voyoit lui paroissoient incroyables. Nous ne savons pas les desseins de l'adorable Providence sur ces peuples; mais, en vérité nous croirions facilement que le temps de sa miséricorde pour eux approche..... Les religieuses surtout sont appelées à faire un bien immense à ces peuples. La différence du langage est un grand obstacle au bien qu'on pourroit opérer dans ces contrées. Que n'avons-nous, comme les apôtres, le don des langues, et surtout que n'avons-nous leur sainteté!......

» Priez, je vous en conjure, et faites prier pour nous et pour les pauvres habitans de l'Algérie.

» Nous nous préparons à célébrer pompeusement, et par-dessus tout saintement, le mois de Marie à Constantine. Les beaux cantiques de France retentiront sous les voûtes de notre mosquée catholique, la musique des régimens viendra se joindre à nous. Nous aurons prière, sermon, salut, bénédiction; rien n'y manquera, pas même le concours de nos Arabes, de nos Juifs, qui s'en retourneront *bénis*, sinon *sanctifiés*. Si vos bonnes ames de Tours étoient bien aimables, elles se cotiseroient pour nous envoyer *une statue de la sainte Vierge* et un *Chemin de la croix*; le petit nombre de chrétiens de la pauvre Eglise de Constantine, ainsi que leur pauvre pasteur, en seroient on ne peut plus reconnoissans!»

Le respectable grand-vicaire sollicite de ses amis de Tours des livres de piété et de prières, des croix, des chapelets, des médailles. Il termine ainsi sa lettre :

« Je ne suis ici qu'à huit lieues de Milève, si célèbre par saint Optat, son évêque; et à dix lieues de Tagaste, la patrie du grand saint Augustin. La première, que les Arabes appellent *Milah*, est habitée par 4,000 Arabes, et une garnison française de 300 hommes, et Tagaste, que les Arabes nomment *Tagsa*, n'est plus qu'un monceau de belles ruines sur lesquelles s'élèvent quelques tentes arabes en peaux de chameaux. Je ne puis m'empêcher, avant de terminer mon long journal, de vous raconter un fait qui vous montrera quelles sont les bonnes dispositions des Arabes envers nous et notre sainte religion. On m'avoit dit qu'il y avoit dans une mosquée, dite la *Sainte*, une chaire de Mahomet, qui étoit un chef-d'œuvre de sculpture arabe; la tentation me prit de la demander pour notre église catholique. J'allai donc un jour trouver *Sidé Gamouda*, le hakem ou gouverneur de Constantine, et son vieux père, le grand cheik ou chef de la religion de toute la province de Constantine et du grand désert. J'ai le bonheur d'être très-lié avec ces deux puissans personnages; je leur demandai de me céder cette chaire remarquable, et leur dis que le grand *Sidnaïssa* (Jésus-Christ) les béniroit; à l'instant ils me l'accordèrent avec des démonstrations de joie et de bonheur, d'avoir pu faire quelque chose en faveur de notre sainte religion. Ils me donnèrent aussitôt soixante Arabes pour que je fisse transporter moi-même ce magnifique objet dans notre église catholique. J'entrai avec eux dans leur *sainte* mosquée, pour faire prendre cette chaire qui fut portée pompeusement par ces bons Arabes dans les rues de Constantine avec l'applaudissement général de tous les habitans, colons et indigènes.

« Je recommande d'une manière toute particulière l'Eglise naissante de Constantine et son pauvre pasteur aux prières des associés de la Propagation de la Foi et du Rosaire vivant. Je vais m'occuper à établir ces deux saintes associations dans la province de Constantine, dont je suis spécialement chargé. »

Pour répondre à l'appel du pieux missionnaire, une souscription a été ouverte à Tours en faveur de son église. Il est bien juste, dit l'imprimé, que l'église de Tours soutienne

cette mission naissante à laquelle elle a envoyé un pasteur. On souscrit au secrétariat de l'archevêché, ou chez M. l'abbé Dufêtre, ou chez les Sœurs de Saint-Vincent, ou chez M. Houdia, président de la fabrique de Saint-Saturnin.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. —Le 11 au matin, le Saint-Père se rendit avec son cortége à la villa de Malte pour faire visite au roi de Bavière. Les deux souverains s'entretinrent long-temps ensemble.

PARIS. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'affaire du diocèse de Nancy, qui étoit depuis si long-temps en suspens, va enfin recevoir une solution favorable. Le ministère a senti qu'on ne pouvoit prolonger davantage un état de choses fâcheux pour le diocèse. M. Menjaud, élu évêque de Joppé et coadjuteur de Nancy, a reçu ses bulles. Le prélat est en retraite au séminaire pour se préparer à son sacre qui aura lieu dimanche prochain dans la chapelle de la maison-mère de la congrégation de la Mère-de-Dieu, rue de Picpus, n° 23 La cérémonie sera faite par M. l'évêque de Nancy.

C'est M. le coadjuteur de Nancy qui a été reçu en audience particulière au château samedi dernier, et non point M. l'évêque de Nancy, comme l'ont annoncé les journaux d'après le *Moniteur parisien*. Ce jour-là même le prélat a fait une ordination dans sa chapelle privée; il a ordonné prêtres deux diacres, dont un de son diocèse. M. de Janson passe aussi la semaine en retraite au séminaire.

M. l'évêque de Versailles a bien voulu venir faire l'ordination à Paris samedi dernier, comme M. l'Archevêque l'en avoit prié. Le prélat a *mené ses propres* ordinands, du moins ceux pour les ordres sacrés. La cérémonie a eu lieu à Saint-Sulpice. L'ordination étoit fort nombreuse. Il y a eu trente-cinq prêtres, dont cinq de Versailles et cinq du séminaire des Irlandais; il n'y en avoit point dans le nombre pour le diocèse de Paris. Il y a eu trente diacres, dont trois de Paris, deux de Versailles, deux de la maison de MM. de Saint-Lazare, et quatre du séminaire des Irlandais. Sur cinquante sous-diacres, cinq étoient de Paris, cinq de Versailles, huit de Saint-Lazare, dont deux étoient espagnols, dix du séminaire des Irlandais, un du Canada et un de Boston. Sur vingt-quatre minorés, deux étoient de Paris et cinq du séminaire de Saint-Lazare. Les tonsurés étoient au nombre de trente-neuf, dont quatorze de Paris. Il y avoit donc en tout 176 ordinands. La cérémonie a été longue et imposante; commencée avant huit heures, elle n'a fini qu'à plus de midi et demi.

Le séminaire du Saint-Esprit a fourni vingt-six ordinands à l'ordination de samedi, dont sept prêtres, quatre diacres et trois sous-diacres; les autres minorés ou tonsurés Parmi ces ordinands, étoient trois Africains, nés à l'île Saint-Louis du Sénégal; ils ont reçu les ordres mineurs.

Le besoin d'instruire les esclaves de nos colonies, pour les préparer à la liberté, nécessite l'envoi de plusieurs prêtres, et fait désirer à M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, chargé de procurer ces missionnaires, que de bons élèves en théologie se présentassent pour la rentrée des classes, au 1er octobre. Il prie MM. les supérieurs des séminaires, où il y abondance de sujets, de lui adresser ceux qui se sentiroient du goût pour aller exercer le saint ministère dans nos colonies, et en qui ils remarqueroient les qualités nécessaires pour cette mission.

Si de bons prêtres, zélés pour l'instruction et le salut des malheureux esclaves, vouloient aussi se consacrer à cette bonne œuvre, ils sont invités également à s'adresser à M. Fourdinier, supérieur du séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, à Paris.

La semaine dernière il est arrivé à Paris quatre missionnaires et un Frère Maristes venant de Lyon où est leur principal établissement. Ils sont destinés à aller joindre M. Pompallier, évêque de Maronée et vicaire apostolique de la Nouvelle-Zélande. Leurs noms sont MM. Petitjean, Viard, Comte, Chevron, et Frère Jean-Baptiste Attale. Après un court séjour au séminaire des Missions-Etrangères ils sont partis pour Londres, où ils vont s'embarquer sur un navire anglais qui doit faire voile pour Sidney dans la Nouvelle-Hollande. De là les missionnaires iront joindre leur digne prélat, M. Pompallier, à l'île d'Hokianga dans la Nouvelle-Zélande, où il a déjà formé un établissement qui prospère.

Le *Réparateur*, de Lyon, en rapportant la dépêche télégraphique qui annonçoit la mort du cardinal Fesch, ajoute qu'une lettre reçue presque dans le même temps de Rome ne laissoit aucun espoir sur son état. Le cardinal, y étoit-il dit, avoit reçu l'extrême-onction, et avoit fait demander au pape la bénédiction d'usage. Lorsque son médecin lui annonça que sa dernière heure approchoit, il le remercia. Le malade souffroit beaucoup, mais sa résignation étoit parfaite et il montroit un courage tout-à-fait chrétien. Son neveu Lucien étoit à Rome, et son autre neveu Jérôme y étoit attendu.

Le *Moniteur Parisien*, qui en annonçant la mort du cardinal Fesch, a publié sur ce prélat une très-petite notice reproduite dans plusieurs journaux, dit que le cardinal fut nommé en 1809 à l'archevêché de Paris, mais qu'il refusa. La *Biographie des vivans*, publiée par M. Michaud en 1817, avoit dit la même chose. Il est certain cependant que le cardinal ne refusa point. C'est par un décret du 31 janvier 1809 que le cardinal fut nommé. Nous lisons dans un journal de cette époque, les *Mélanges de philosophie*, tome VI, 62ᵉ livraison, que le chapitre de Notre-Dame alla à cette occasion présenter ses hommages au cardinal, et que les grands-vicaires le prièrent d'accepter des lettres d'administrateur. C'est-là ce qu'il refusa ; il ne voulut ni aller habiter l'archevêché, ni prendre en main l'administration du diocèse. Nous voyons dans un écrit publié en 1810, par M. Jalabert, grand-vicaire capitulaire, à l'occasion des Sœurs de la Charité, que le cardinal étoit appelé *archevêque nommé. Quoique Son Altesse*, dit-il, *n'ait pas encore pris possession du siége archiépiscopal*, *nous nous faisons tous un devoir de la consulter et de suivre ses intentions*. Les *Mélanges de philosophie*, tome IX, 97ᵉ livraison, annoncent que le 19 juillet 1810, jour de la fête de saint Vincent-de-Paul, le cardinal-archevêque de Lyon, *nommé à l'archevêché de Paris*, alla célébrer la messe dans la chapelle de la maison-chef-lieu des Sœurs de la Charité. Ainsi dix-huit mois après sa nomination le cardinal étoit encore désigné comme nommé à l'archevêché de Paris. Toutefois cet état de choses ne devoit pas durer long-temps. L'empereur, qui avoit nommé son oncle par suite de son penchant à accumuler tous les honneurs sur sa famille, le révoqua dans un moment d'humeur, ou plutôt sans révoquer la nomination du 31 janvier 1809, il nomma au même siége le 14 octobre 1810 le cardinal Maury, qu'il espéroit trouver plus souple à ses volontés.

Le cardinal Fesch mécontenta encore

plus depuis son neveu par sa conduite au concile de 1811. L'empereur lui attribua le mauvais succès de cette assemblée. Peu après, le cardinal alla résider dans son diocèse. M. de Pradt dit dans *Les Quatre Concordats*, que le cardinal voulut alors se démettre de la grande aumônerie, mais que sa famille l'en détourna. Nous ne savons à quel point cette allégation est fondée. Le témoignage de M. de Pradt n'est peut-être pas une autorité parfaitement sûre, et il y a dans ce même ouvrage des *Quatre Concordats* bien d'autres faits hasardés ou même faux, de jugemens fort extraordinaires et de réflexions fort déplacées. Quoi qu'il en soit, l'empereur à son départ pour la Russie en 1812 chargea M. de Pradt de l'administration de la grande aumônerie; puis comme s'il eût oublié cette mission, il l'envoya comme ambassadeur à Varsovie. A son retour de Russie, il lui retira l'administration de la grande aumônerie.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ces brouilleries du cardinal avec son neveu font honneur à celui qui savoit résister par des motifs de conscience à l'homme le plus impérieux et le plus colère. Il y avoit du courage à ne pas céder à tous les caprices du despote qui faisoit trembler les rois eux-mêmes et qui ne reculoit devant aucune violence.

Le discours de M. le marquis Barthélemy à la chambre des pairs, dans la discussion de jeudi dernier, a été remarquable sous plus d'un rapport; non-seulement il a parlé en faveur de la liberté d'enseignement, mais il a montré un vif intérêt pour la religion et le clergé. Il s'est plaint, comme M. de Montalembert, de la suppression des demi-bourses des petits séminaires. Il a signalé la diminution du nombre des prêtres dans plusieurs diocèses. Il a montré que le clergé ne se recrutant que par les petits séminaires, il étoit important de les encourager; que ces établissemens offroient toutes les garanties désirables, et que par conséquent la mesure fâcheuse prise dernièrement pour le baccalauréat n'étoit pas bien motivée. Ces réclamations font honneur au bon esprit de l'orateur.

Il y a eu dans cette discussion une petite circonstance à ne pas omettre. M. Barthélemy ayant dit que les grades universitaires n'étoient pas requis pour l'exercice du ministère, M. Villemain s'est hâté d'ajouter qu'*ils étoient requis par la loi;* mais *on ne les exige point*, a dit M. Barthélemy; *on pourra les exiger*, a reparti vivement M. Cousin. Ainsi l'ordonnance sur les grades universitaires, est une arme qu'on tient en réserve pour tourmenter le clergé, quand l'envie en prendra. Cette ordonnance, rendue le 25 décembre 1830, pendant le court séjour de M. Mérilhou au ministère des cultes, et à une époque d'hostilités pour le clergé; cette ordonnance qui n'est point une *loi*, quoi qu'en ait dit M. Villemain; cette ordonnance qu'on ne pourroit exécuter sans amener une perturbation générale dans le clergé, on semble en faire une espèce d'épée de Damoclès. La bienveillance de MM. de l'université s'est révélée tout entière dans ce mot de M. Cousin, *on pourra les exiger*.

On a célébré pour la première fois le 12 mai à Montpellier la fête et la procession anniversaire de l'arrivée des reliques de saint Roch dans cette ville. C'est le 30 mai de l'année dernière, comme nous l'avons raconté dans le temps, qu'une portion des reliques du saint qui se conservent à Arles, ayant été obtenue par grâce spéciale, fut apportée à Montpellier et reçue avec beaucoup de solennité. On a voulu conserver la mémoire de cet heureux événement. Il y a eu

r nombreuse et brillante proces-a. La ville avoit pris un air de e. Les rues étoient tendues de nc, ornées de guirlandes et jon-es de fleurs. Le concours nom-ux des fidèles, le chant des divers urs d'enfans, de jeunes filles, jeunes gens qui répétoient les nes de l'office du saint, la piété recueillement de la multitude, cela formoit un spectacle tou-t. Ce qui frappoit surtout les rds, c'étoit la châsse du saint. parcelles d'ossemens, objet de te, placées dans un tombeau en al, sur un coussin d'étoffe des-à être mis sous la statue en ar-représentant le saint, et à être ssé dans le piédestal, forment à près le volume et la figure de la e d'une main. La statue est ée dans une châsse en argent, e de cinq pieds, et qui par ses nes et sa forme gothique est e à représenter la chapelle bâtie fois à Montpellier en l'honneur int, mais dont il ne reste plus ace. La figure de cette châsse autel portatif se trouve à la de l'*office de la susception des re-*, que M. l'abbé Vinas, curé de t-Roch, à Montpellier, a fait rimer. L'inscription *Beato Rocho triam reduci,* MDCCCXXXVIII *Paro-piique concives,* est sur la base de hâsse.

L'office pour la fête qui a été éta-double de première classe, est lié par ordre de M. l'évêque de pellier. Il est précédé d'un ssement sur cet office et sur le des reliques. M. l'abbé Vinas tre les avantages de ce culte. Les ques, outre les bienfaits tempo-et les guérisons qu'elles procu-t quelquefois, réveillent encore foi. Si on voit avec respect ce qui a rtenu à un grand homme, com-n ne doit-on pas être plus touché a vue des reliques d'un saint, d'un i de Dieu, d'un personnage célè-bre par de grands exemples de ver-tus? Aussi le culte des reliques a tou-jours été en honneur dans l'Eglise. Les restes des saints, des martyrs, de tous ceux qui avoient été des modè-les pendant leur vie sur la terre, ont toujours été recherchés et conservés avec soin. L'antiquité nous montre des translations très-pompeuses de reliques. D'un autre côté, les enne-mis du nom chrétien et les protes-tans ont fait la guerre aux reliques. Ceux-ci en ont détruit beaucoup dans le XVIe siècle, et de nos jours les profanateurs et destructeurs d'é-glises ont aussi assouvi leur haine sur des reliques très-précieuses.

L'office de la susception des reliques de Saint-Roch se célèbre le dimanche dans l'octave de l'Ascension. Le vo-lume fait 100 pages, XL pour l'*Aver-tissement* et le reste pour l'office.

A cette occasion, nous dirons deux mots de la *Vie de saint Roch*, in-12, publiée l'année dernière par M. l'abbé Vinas avec l'approbation de M. l'évê-que de Montpellier. L'auteur a suivi principalement les actes du saint pu-bliés par les Bollandistes. Roch étoit né à Montpellier vers la fin du XIIIe siè-cle, d'une famille distinguée. Ayant perdu ses parens dans sa jeunesse, il distribua une partie de ses biens aux pauvres, et laissa le reste à adminis-trer à un oncle. Pour lui, il entre-prit le pélerinage de Rome, et se dévoua au service des malades pen-dant la peste qui ravageoit alors plu-sieurs villes d'Italie. De retour dans sa patrie après une longue absence, il ne voulut pas s'y faire connoître, et y fut mis en prison comme espion. Il y mourut, à ce qu'on croit, le 16 août 1327. L'opinion de sa sain-teté se répandit après sa mort. On lui rendit de grands honneurs, on l'in-voqua, on établit des confréries et des processions. M. l'abbé Vinas fait l'histoire de ses reliques et de son culte jusqu'à ces derniers temps. On lui saura gré d'avoir conservé les

souvenirs et les traditions sur un saint dont le culte est si ancien dans l'Eglise. Il a admis quelques faits rejetés par les Bollandistes; du reste, le respectable auteur montre autant de bonne foi que de piété et de zèle pour l'honneur du saint patron de son église.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Toutes sortes de belles choses nous ont souvent été promises depuis neuf ans, au nom d'une révolution républicaine qui s'engageoit à faire oublier par sa sagesse, sa modération et sa douceur, les mœurs acerbes et le caractère féroce de la première. Nos lecteurs savent combien nous avons montré peu de foi et d'empressement pour ces promesses. En cela, nous nous fondions sur la simple connoissance que nous avions du naturel des révolutions et des gouvernemens populaires, lesquels nous ont toujours paru hors d'état de tenir parole sur rien en matière de bonnes intentions et de bon vouloir. Seulement, nous faisions aux entrepreneurs de bonheur public qui se présentoient, l'honneur de croire qu'il pouvoit n'y avoir que de l'illusion dans leur fait, et que ce qu'ils promettoient aux autres, ils se le promettoient peut-être eux-mêmes de bonne foi.

Sur ce dernier point, c'étoit trop de bonhomie et de charité de notre part. Tandis que nous leur cherchions cette excuse, ils travailloient à la démentir par les faits les plus graves, par d'effroyables déclarations de principes qu'ils déposoient dans un écrit publié clandestinement sous le titre de *Moniteur républicain*. L'acte d'accusation dressé contre neuf des principaux auteurs ou complices de cette publication, et dont deux seulement ont disparu, nous apprend dans quel esprit et par quelle sorte d'hommes la nouvelle république seroit dirigée. A commencer par le régicide, tous les crimes de la première y sont glorifiés et appelés aux honneurs du Panthéon. Il va sans dire que les noms de Fieschi, de Morey, de l'É[...] d'Alibaud et de Meunier, ne sont [...] oubliés dans les apologies consacrées [...] libérateurs immortels qui ont bien [...]rité de la patrie et de la reconnoiss[...] publique.

Un seul reproche est fait à ceux [...] ont tenu plusieurs fois dans leurs ma[...] sort des Bourbons de la branche aîn[...] de la branche cadette: c'est de n'en [...] pas exterminé toute la race jusqu'au [...]nier; c'est d'avoir pu laisser éch[...] l'occasion qu'on a eue d'immoler [...] mille de Charles X, au lieu de se co[...]ter, comme on l'a fait, de l'emba[...] et de la bannir. Quant aux memb[...] la dynastie nouvelle, ils sont enco[...] vivement recommandés aux poi[...] des amis de la liberté, et tous les [...] doivent se réunir à délivrer la pat[...] ce moyen d'affranchissement.

Voici quelques-unes des maxi[...] voquées et adoptées par les nou[...] générateurs: *On ne juge pas un [...] tue.* Cette sentence, emprunt[...] Varennes, est corroborée par [...]tres, dont la première est de S[...] la seconde d'Alibaud: *On ne peut [...]gner innocent. — Le régicide est le [...] l'homme qui ne peut obtenir justice [...] ses mains.* Partout on en appelle [...] *gnard et à la guillotine*, comme à q[...] chose qui va de soi contre tout [...] gêne la marche de la liberté. Le [...] imposé aux membres des associatio[...] publicaines est d'*abattre la tyra[...] de contribuer à l'égalité des conditi[...] ciales, fondée sur le partage égal [...] les produits de la terre et de l'industri[...]*

Quant à la morale de ces fana[...] elle ne doit point être gênante pour [...] cution de leurs desseins; car, d'ap[...] doctrines professées dans leur *Mo[...] républicain*, il n'y a ni Dieu ni provid[...] et l'athéisme est une des premières [...]tus qui constituent l'héroïsme des g[...] des ames. Cela aide à expliquer pour[...] ils reprochent à la première révol[...] d'avoir été trop avare *du sang des tr[...] et des méchans*; et pourquoi ils tro[...]

a commencé à bien se montrer les journées de septembre, aux des prisons.

S'il en soit, après ce que nous l'extraits du *Moniteur républi-* nous sentons parfaitement jus- avoir point cru aux promesses s annonçoit de la part des nou- épreneurs de salut public qui à ce qu'on disoit, de nous à bon marché. Seulement nous obligés de rétracter ce que nous ésumé de leurs intentions, en e probablement ils étoient du- urs illusions et de leur bon que nous avions imaginé sur ce oit nullement fondé; ils sa- ss parfaitement ce qu'ils vou-

PARIS, 27 MAI.

ce de Joinville est parti la nuit pour Toulon. Il va rejoindre le contre-amiral Lalande, dont mé chef d'état-major.

Duc de Nemours est parti pour d'agrément sur les côtes de la le et de l'Océan.

Chambre des pairs a continué ion, entamée samedi, sur les ar- projet de loi concernant la littéraire. Les cinq premiers ont adoptés sans amendemens s.

Chambre des députés, qui a reçu usieurs communications du gou- t, discutera demain, en séance le projet de loi relatif à une de- fonds secrets; MM. Muret de mousseaux de Givré, Marion, it le projet; MM. Gauguier, Durand (de Romorantin), de t inscrits contre.

Antoine Passy étant devenu di- e l'administration départemen- mmunale au ministère de l'in- e collége électoral des Andelys convoqué pour le 15 juin, à ire un député.

collége électoral convoqué à Uzès (Gard), pour le 16 juin, ne se réu- nira que le 22 du même mois.

— M. Peyramont, substitut du procu- reur-général de Limoges, a été nommé député à Bourganeuf. Il a obtenu 67 voix, et M. Emile de Girardin, dont l'é- lection avoit été annulée par la cham- bre, 63.

— Des troubles ont éclaté à Bourga- neuf, après les opérations électorales : des groupes assez nombreux ont parcouru les rues en proférant des menaces contre des fonctionnaires et plusieurs électeurs. Mal- gré les invitations du sous-préfet, du maire et des adjoints, le tumulte a con- tinué jusqu'à onze heures du soir. Des ar- restations ont été opérées, et deux cents hommes de cavalerie de la garnison de Limoges viennent d'être dirigés sur Bour- ganeuf.

— La commission du budget a nommé pour président M. Calmon, et pour se- crétaire M. Gouin.

— M. Boudet, député, est nommé se- crétaire-général du ministère de la jus- tice.

— C'est le marquis d'Eyragues qui est chargé du cabinet particulier au minis- tère des affaires étrangères.

— M. Desmazures, avocat à la cour royale de Paris, est nommé chef du cabi- net particulier du ministre des travaux publics.

— Une ordonnance du 23 porte que le ministère des travaux publics com- prendra l'administration générale des ponts-et-chaussées et des mines; la direc- tion des bâtimens civils et monumens publics, à l'exception de la conservation des monumens historiques qui reste à l'intérieur.

— M. Le Hon, qui depuis quelques semaines étoit en congé à Bruxelles, est de retour à Paris.

— D'après une lettre publiée par une feuille du matin, on auroit découvert à Constantine une conspiration dans le but de massacrer, dit-on, les Français.

— Le cabinet du 12 mai, qui a renoncé à subventionner les journaux qui ont

eu des relations avec les précédens ministères, doit établir à Paris une feuille pour la publication et la défense de ses actes. Cette feuille qui paroîtroit le matin publieroit le soir un supplément.

— Plusieurs journaux ayant avancé des faits inexacts sur la situation des fonds secrets à l'entrée et à la sortie du ministère intérimaire, M. de Gasparin écrit à un journal qu'il a trouvé en caisse, à son arrivée, 553,000 fr., et que la dépense d'avril et de mai s'étant élevée à 286,000 francs, il a laissé en caisse 267,000 francs.

— Il paroît que les 31 élèves de l'Ecole polytechnique envoyés à la prison de l'Abbaye, par mesure disciplinaire, seront prochainement mis en liberté.

— La *Presse* annonce que quelques réformes auront prochainement lieu dans l'organisation de l'Ecole polytechnique.

— MM. de Villiers, Boyer, Rousse, Charles, Courtellemont aîné, le premier capitaine en second, le second sergent, et les trois autres simples gardes nationaux, ainsi que les tambours Balivet et Devos, qui tous ont été blessés dans les journées des 12 et 13, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

— Le colonel Ballon, du 53e de ligne, grièvement blessé dans la journée du 12, a été promu au grade de maréchal-de-camp.

— Le commandant Pellion, aussi blessé grièvement de plusieurs coups de feu dans la soirée du 12, a été nommé au grade de lieutenant-colonel au corps royal d'état-major.

— M. Vernot, capitaine de la garde municipale, est élevé au grade de chef d'escadron de gendarmerie.

— Les journaux gardent depuis hier le silence sur la découverte, à Avignon, d'une société secrète. Le *Moniteur Parisien*, qui a dit que cette société étoit dirigée par de jeunes légitimistes exaltés; qu'on avoit saisi des cocardes vertes et blanches, ainsi que des listes d'organisation, n'a aussi publié aucun autre renseignement. Cette feuille a seulement démenti des arrestations qui, d'a[...] ques journaux, auroient eu lie[...] sonne, à Nîmes et à Arles, par [...] découverte faite à Avignon.

— Un journal judiciaire [...] commissaire de police, chargé [...] fet de police de faire une en[...] les mairies et dans les hospice[...] tablir le chiffre exact des tués [...] dans les journées des 12 et 13 [...] l'état suivant : Morts (civils) [...] (militaires), 15; en tout 74 mo[...] (civils), 61; *id.* (militaires), 36 [...] blessés, 97.

— Le *Réparateur* de Lyon, [...] que c'est à tort que la *Gazette des* [...] a annoncé que parmi les cadav[...] surgés des 12 et 13, on avoit [...] lui du sieur Jean Tourès, de [...] des condamnés à 20 ans de [...] dans le procès d'avril, et subsé[...] des amnistiés de 1837. Le sie[...] continuoit à exploiter en pers[...] dant les troubles de Paris, son [...] dans un magasin de la galerie [...] à Lyon.

— Un mandat a été déce[...] commission judiciaire de la [...] pairs contre le sieur Blanqui [...] paroît que ce dernier n'a pu e[...] arrêté.

— L'affaire du *Moniteur* [...] sera portée le 7 juin devant la [...] sise de la Seine, et occupera [...] ment les huit derniers jours de [...] Nous donnerons prochainem[...] trait de l'arrêt de mise en [...] que les feuilles judiciaires vi[...] publier.

— Quelques armuriers de [...] par mesure de sûreté, font en c[...] garnir en zinc les volets de [...] tiques.

— La garnison de Paris sera [...] de 3 régimens.

— Madame Dehérain, pei[...] toire, vient de mourir à Paris.

NOUVELLES DES PROVI[...]

Le comte Malher, sous-

[illegible]ne-et Oise), est nommé che[illegible] Légion-d'Honneur.

[illegible]crit de beaucoup de départe[illegible]a récolte en blé se présente [illegible]us belles apparences.

[illegible]isse d'épargne du Havre a reçu [illegible]mme de 8,866 fr. et remboursé [illegible]003 fr. 91 c.

[illegible]n, ingénieur en chef des ponts-[illegible]s pour le département du Cal[illegible]nt de mourir à Caen.

[illegible]epasquier, préfet du Jura, est [illegible] au soir, des suites d'une a[illegible]poplexie dont il a été atteint [illegible]eveur-général, au moment où [illegible]e partie d'échecs.

[illegible]*ournal de la Haute-Saône* dit [illegible]e père de famille nommé Hen[illegible]né du maire de Secenans, a [illegible] 10, par le tonnerre.

[illegible] forte grêle a ravagé la partie [illegible] du canton de Champagney [illegible]ône).

[illegible] tombé, le 17, beaucoup de [illegible]fort (Haut-Rhin.)

[illegible]uis quelque temps, la petite vé[illegible] Nantes.

[illegible]sition florale qui devoit avoir [illegible]es le 19 a été ajournée au 26.

[illegible] nommés Langlois. Lebon et [illegible] premier condamné à 35 ans de [illegible]rcés, le second à 93 ans, et Go[illegible]ms, sont parvenus à s'évader [illegible] de Rochefort.

[illegible] maisons importantes de Ne[illegible] une se livroit au commerce [illegible], ont suspendu leurs paiemens.

[illegible] collision semblable à celle de [illegible] a eu lieu, le 19, à Nimes, en[illegible]vriers compagnons de diverses [illegible]s. Il y a eu de part et d'autre [illegible]s. La dispute a recommencé

[illegible]*azette du Bas-Languedoc* s'élève [illegible] contre le développement que [illegible] laisse prendre, depuis quelque [illegible]imes, à certaines maisons, qui, [illegible]igne de cafés, ne sont autres [illegible]maisons de jeu et de débauche.

[illegible]régate l'*Iphigénie* est arrivée le 22 à Toulon, venant de la Havane, et en premier lieu de Vera-Cruz.

— Les garçons boulangers étrangers à la ville de Toulouse, à ce qu'il paroît, effrayés par les menaces des charpentiers, ont subitement quitté les boulangeries dans lesquelles ils étoient placés. On a été obligé de recourir aux soldats de la garnison pour la fabrication du pain.

— Le maire de Toulouse vient, par un arrêté, d'interdire tout rassemblement d'ouvriers portant des signes de compagnonage.

— Un incendie a entièrement consumé, dans la nuit du 21 au 22, la fabrique de sucre de betterave établie à Blagnac, près de Toulouse.

— M. Lacave-Laplagne, qui faisoit partie du ministère du 15 avril, étoit le 21 à Bordeaux.

— On lit dans la *Guienne* du 25 : « Un jeune militaire en congé, à la suite d'une querelle avec son père, a eu l'horrible courage de lui couper un doigt et de l'avaler. Ce forcené a été arrêté. »

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique datée de Perpignan, le 24 au soir, porte ce qui suit :

« Le 18, des troubles ont eu lieu à Valence ; des barricades ont été construites ; la garde nationale s'est battue contre les troupes de ligne. Le but de l'émeute étoit la dissolution des cortès, l'indépendance des royaumes d'Aragon, de Valence et de Murcie. Le 20, la tranquillité étoit rétablie. 7,000 fantassins et 500 chevaux de la division du général Asnau sont entrés à Liria. Le 19, Cabrera étoit du côté de Chelos. »

— Une autre dépêche télégraphique, datée de Bayonne le 26 mai, est ainsi conçue :

« Espartero s'est emparé d'Ordona le 22 ; les carlistes ont abandonné Balmaceda et Arciniega. »

— Maroto avoit transféré son quartier-général le 14 à Balmaceda. Espartero n'a

pas perdu de temps pour l'attaquer. Il a laissé leurs épées aux officiers de Guardamino, et il les a reçus avec beaucoup de prévenances et de distinction.

—Un journal de la frontière, la *Sentinelle* des Pyrénées, annonce que les consuls espagnols établis à Nice et à Gênes ont reçu l'ordre de quitter immédiatement ces deux résidences. Cette mesure est motivée sur ce que le gouvernement de Marie-Christine n'a pas été reconnu par la Sardaigne, et qu'il n'y a pas de consuls sardes en Espagne. Si la raison qu'on allègue étoit la véritable, ce seroit se raviser tard, puisque l'état des choses étoit le même depuis long-temps. Mais ce qui doit être plus vrai, c'est que les consulats de Nice et de Gênes ne pouvoient servir qu'à entretenir un espionnage dont la marine marchande des états de Sardaigne avoit beaucoup à souffrir dans ses rapports avec les sujets de don Carlos. Il en résultoit continuellement des saisies de bâtimens qui provenoient évidemment de ce que des dénonciations et des avis secrets avoient précédé ces navires sur les côtes d'Espagne.

— Don Carlos a voulu voir de ses yeux et décorer de ses mains les 200 héros qui ont défendu le fort de Ramalès, et soutenu jusqu'à six assauts contre dix à douze mille hommes, avant de céder.

La chambre des députés belges s'est ajournée indéfiniment après le vote des projets qui lui avoient été soumis par le gouvernement.

— Le duc Alexandre de Wurtemberg est parti pour l'Allemagne, après un court séjour à Bruxelles.

— On dit que les autorités hollandaises ne prendront possession du Limbourg et du Luxembourg qu'en juillet.

— Le *Journal de La Haye*, du 23 mai, annonce que le prince Guillaume, fils aîné du duc Bernard de Saxe-Weimar, est mort à Nimègue le 22.

— Le grand-duc héréditaire de Russie et le prince Guillaume-Henri de Hollande ont dernièrement visité l'Université d'Oxfort. On leur a rendu les mêmes [...]neurs qu'à l'empereur Alexandre [...] roi de Prusse, en 1814. Ils ont été [...] docteurs en droit civil.

— Un journal suisse dit que l'a[...]sadeur français, le baron Mortier, [...]tendu à Berne pour la fin de ce m[...]

— La comtesse de Lipona (la [...] de Murat) est morte le 19 à Flore[...] se rappelle que l'année dernièr[...] chambres françaises, sur la propo[...] du gouvernement, lui avoient vo[...] pension viagère de cent mille fran[...]

— Il paroît que le gouverneme[...]çais n'a pas reçu la nouvelle positi[...] engagement ni de la reprise des h[...] entre la Porte-Ottomane et le vice-[...]gypte, du moins à en juger par [...] roles prononcées à la séance de la [...]bre des députés de samedi par le [...] de la marine; mais les derniers [...]mens connus de l'armée turque [...]bekir, dans la direction de Sem[...] Byr, sur l'Euphrate, ont dû faire [...] que la Porte, malgré ses promes[...] sieurs ambassadeurs accrédités à [...]tantinople, n'eût l'intention d'[...] Ibrahim-Pacha du côté d'Alep, e[...]nant la Syrie à revers. Les derniè[...]velles d'Alexandrie sont du 7 mai. « [...]him-Pacha vient d'informer le vi[...] que l'armée du sultan a passé les m[...]gnes et est venue camper sur le terr[...] de la Syrie. Malgré ce mouvemen[...] guerre, Ibrahim-Pacha, fidèle observ[...] des instructions de son père, est resté [...] la défensive. Il demande de nouv[...] instructions qui viennent de lui être [...]voyées. »

— Les derniers journaux de New-[...] annoncent le retour dans cette vill[...] comte de Survilliers (Joseph Bonapa[...]

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 25 mai.

M. de Broglie, vice-président, m[...] au fauteuil à deux heures. Les comte[...] Courtarvel et de Breteuil écrivent [...] leur santé ne leur permet pas d'ass[...] aux séances. Le général de Castel[...]

pour cause de service. M. An-
prononce l'éloge historique du
Haxo, décédé le 4 juin der-

mbre se retire dans les bureaux
men du projet de loi relatif à
n du traité conclu avec l'état
a séance est reprise à trois heu-
nie. L'ordre du jour appelle la
du projet de loi concernant la
littéraire.
te Portalis trouve les disposi-
projet insuffisantes. Cependant,
, il suffit qu'après une si lon-
te, la loi contienne quelque
ion, pour qu'il ne veuille pas
encore cette justice tardive rem-
nplétement à des intérêts re-
lables. La commission veut sub-
x mots de *loi sur la propriété lit-*
eux de *loi relative aux droits des*
ur leurs productions dans les let-
es arts, M. Portalis attaque
uvelle dénomination, parce
ambre en l'adoptant déclareroit
nent que les productions des au-
s les lettres et dans les arts ne
artiennent pas en vertu du droit
, et qu'ils ne sont redevables
unificence nationale du tribut
nent de leur travail. On entend
sieurs autres orateurs pour et
es dispositions du projet. La
ferme la discussion générale, et
rticle 1er. « Le droit exclusif de
n ouvrage ou d'en autoriser la
on par la typographie, la gra-
ithographie ou tout autre mode,
ti à l'auteur pendant toute sa

sse à l'article 2, ainsi conçu :
a mort de l'auteur, le droit ex-
publier l'ouvrage ou d'en auto-
publication, subsistera pendant
s au profit de sa veuve, de ses
ou autres représentans, le tout
ment aux règles du droit civil.»
rtalis auroit désiré que le délai
à cinquante ans. Le vicomte Si-
pporteur, dit que la commission
tre arrêtée un instant à dix an-
is à vingt années, a adopté le
rente ans, parce qu'on a désiré
ntir les livres français contre la
on, au moyen d'un accord avec
gouvernemens. La Prusse est le
seul pays où l'on ait accordé une jouis-
sance de trente ans pareille à celle que la
commission propose. En Angleterre, le
délai commence avec la publication de
l'ouvrage, et finit après vingt-huit années
de durée; seulement, cette limite n'a
d'effet qu'autant que l'auteur n'existe plus;
la jouissance lui est assurée pendant sa
vie. Il en est de même en Amérique. En
Russie, le délai est fixé à vingt cinq ans.
On entend M. Villemain et M. Portalis,
et la discussion est renvoyée à lundi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 25 mai.

L'ordre du jour indique diverses communications du gouvernement. Le ministre de la marine monte à la tribune, et annonce que des nouvelles venues de l'Orient autorisent à penser que des hostilités ont pu éclater sur les frontières de la Syrie entre les armées turque et égyptienne. S'il est impossible au gouvernement, ajoute M. Duperré, d'apprécier dès à présent la réalité et la portée des événemens, il importe néanmoins que la France soit en mesure d'exercer une influence réelle, et de se concerter avec ses alliés pour rétablir la paix si elle a été interrompue, ou faire face aux embarras que pourroit amener la continuation de la guerre. Le ministre donne lecture d'un projet de loi ouvrant au département de la marine, sur l'exercice 1839, un crédit extraordinaire de 10 millions, destiné à augmenter, au besoin, le nombre des bâtimens armés, actuellement employés dans la Méditerranée.

Le ministre de l'intérieur remplace M. Duperré à la tribune, et donne lecture à la chambre d'un projet de loi accordant, à titre de récompenses nationales, des pensions annuelles et viagères, aux gardes nationaux blessés, aux veuves et aux enfans de ceux qui ont péri en rétablissant l'ordre dans les journées des 12 et 13 mai.

Blessés : Deboive, chasseur, 1re légion; Grisier, grenadier, 2e légion; Devilliers, capitaine de grenadiers, 3e légion; Rousse, grenadier, 6e légion; Balivet, et Devos, tambours, 7e légion; Courtellemont, chasseur, 12e légion; chacun une pension de 500 fr.

Veuves : Veuve Ledoux (son mari grenadier de la 3e légion) ; veuve Delille (son mari chasseur de la 6e) ; veuve Lesueur (son mari tambour de la 7e), chacune une pension de 1,000 fr.

Orphelins : Marie-Eugénie Ledoux, née le 18 juin 1825 ; Eléonore-Victoire-Clara Delille, née le 15 avril 1830 ; Victor-François-Joseph Lesueur, né le 14 novembre 1832 ; chacun une pension de 500 fr.

M. Duchatel dépose ensuite sur le bureau un projet, tendant à autoriser une imposition extraordinaire et un emprunt pour la construction du palais de justice, des prisons et de la caserne de la gendarmerie de Tours.

M. Passy présente un projet tendant à obtenir un crédit supplémentaire de 6 millions 185,000 fr. pour subvenir aux caisses de retraite dans plusieurs ministères.

Le ministre de la guerre donne lecture d'un projet qui a pour objet d'accorder une pension de 1,000 fr. à la veuve du sieur Jonas, maréchal-des-logis dans la garde municipale ; une pension aussi de 1,000 fr. au sieur Bérault, garde municipal, amputé du bras droit ; et un crédit de 37,000 fr., qui seront répartis à titre d'indemnités à 34 militaires blessés, et aux familles de 17 militaires morts sans laisser de veuves ni d'orphelins. Le général Schneider présente en outre une demande de crédits supplémentaires pour 1839, montant à 6 millions 515,090 fr., et un autre projet pour l'acquittement d'une créance des héritiers du général Despinassy, antérieure à 1830.

Le garde des sceaux donne lecture d'un projet de loi pour l'interprétation des articles 216 et 234 du code de commerce qui rendent les propriétaires des navires civilement responsables des faits des capitaines.

M. Lespinasse veut à diverses reprises adresser des interpellations au ministre de la guerre au sujet de la révocation du général Tholosé, qui étoit gouverneur de l'Ecole polytechnique ; mais chaque fois il se trouve interrompu par les cris : Non! non ! L'ordre du jour ! M. Sauzet lui observe qu'on ne peut jamais intervertir l'ordre des délibérations. La parole est à M. Ganguier pour la lecture de sa proposition. « A partir de la prochaine lég[islature], les membres de la chambre dé[putés] qui exercent en même temps [des] fonctions civiles ou militaires cesser[ont] pendant la durée des sessions législa[tives] de recevoir les traitemens d'activité [atta]chés à leurs fonctions. Les ministr[es du] roi seront seuls exceptés de la pré[sente] disposition. »

M. Ganguier développera sa pro[posi]tion après la discussion sur les fond[s se]crets.

M. Dessauret présente le rapport [de la] commission chargée de l'examen du [pro]jet de loi relatif aux dépenses secrè[tes] conclut à son adoption pure et si[mple]. La discussion est fixée à mardi.

La chambre s'occupe de pétition[s]. [Le] général de Richemont demande [à la] chambre d'user de son influence [pour] proposer de fortifier Paris, qui de[puis] en peu de temps s'est trouvé au p[ouvoir] des étrangers. Le général de Rich[emont] se prononce contre les forts dé[tachés] qu'il ne considère pas comme ass[ez ...] La commission demande le renvoi [de la] pétition au ministre de la guer[re. La] chambre décide après deux ép[reuves] douteuses que la pétition sera r[envoyée] au président du conseil et au minis[tre de] la guerre. La chambre adopte ensuite [le] projet de loi portant demande d'un c[rédit] de 900,000 fr. pour l'inscription de [pen]sions militaires en 1839.

Le Gérant, Adrien Le Cl[ere].

BOURSE DE PARIS DU 27 MAI.

CINQ p. 0/0 111 fr 00 c
TROIS p. 0/0. 81 fr 05 c
QUATRE p 0/0, j. de sept. 101 fr 50 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr 00
Act. de la Banque. 2715 fr. 00 c.
Bons du Tresor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00 c.
Oblig de la Ville de Paris. 1200 fr. 0 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr 50 c.
Quatre canaux 1252 fr 50 c.
Rentes de Naples. 101 fr. 60 c
Emprunt romain 101 fr. 3.8
Emprunt Belge 000 fr. 0.0
Emprunt d'Haïti. 417 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C
rue Cassette, 29.

ɪE LA RELIGION
ɜs Mardi, Jeudi
di.

ɪnt s'abonner des
de chaque mois.

N° 3130.

JEUDI 30 MAI 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ɪXPULSION DE SŒURS HOSPITALIÈRES.

ɛ̀cision ministérielle qui a en- ɛ Sœurs de la Sagesse la di- de l'hôpital militaire d'Auf- La Rochelle, décision que vons annoncée, numéro du l, a vivement ému les es- La Rochelle. On a gémi de rreur de l'autorité trompée faux rapports et par des sol- ɔns intéressées. Le *Phare*, de la ville, a essayé de pren- léfense de cette mesure, dans méro du 1er mai. L'*Echo Ro-* vient de lui répondre. Cette ɪ nous a paru si solide, si ju- ɛ, si modérée, que nous n'hé- pas à l'insérer. Cette discus- d'ailleurs de l'à-propos dans ment où l'on travaille dans ɪ villes à ôter à de bonnes a direction des hôpitaux. L'ar- : l'*Echo* ne venge pas seule- es Sœurs d'Auffrédy, il plaide ɛ de toutes les hospitalières, sentir l'odieux d'une mesure *Phare* lui-même avoue être sure de *bouleversement*, et qui, ɪcore, est *bien loin d'être un l'économie* ; deux choses en a parfaitement raison. Voici rvations de l'*Echo Rochelais* ı article :

ɪui étonne, ce qui afflige surtout, voir qu'on cherche à ravir à des estimables et irréprochables non ministration de leur hospice, ɪr *réputation;* comme s'il ne suf- ɪ de les chasser, sans travailler à r dans l'opinion publique.

» L'article du *Phare*, bien examiné, ne veut-il pas dire en bon français que les Sœurs sont des femmes à spéculation, avares et intéressées; des femmes désœuvrées, fainéantes, et bonnes seulement à réciter des prières; des femmes sans pudeur, puisque, dit-on, *elles ne peuvent pas* décemment *pénétrer* dans des salles de malades où chaque jour cependant elles exercent leur zèle et leur charité?

» *Des femmes,* dit l'auteur de l'article, *peuvent-elles*? Oui; des femmes, en fait de soins charitables, *peuvent* beaucoup de choses que des hommes ne pourront jamais.

» *Peuvent-elles avec leur douceur et leur zèle religieux,* etc. ? Oui, *avec leur zèle religieux* précisément, elles peuvent ce que d'autres qui n'ont pas ce zèle ne pourront jamais, et c'est peut-être une des vraies raisons qui ont déterminé certaines personnes à contribuer à leur expulsion.

» *Peuvent-elles se faire respecter par des soldats..... hommes sans éducation*? Oui, des soldats les respectent, parce que ces soldats sont catholiques comme elles, parce qu'ils ont toujours *assez d'éducation* pour être sensibles, reconnoissans et justes..... Ils ne respecteront jamais davantage leurs nouveaux maîtres. Il y a eu à l'hôpital d'Auffrédy des soulèvemens contre l'autorité militaire, *malgré les épaulettes* (que nous respectons comme vous), et il n'y en a jamais eu contre les Sœurs. On raconte cependant qu'une fois un *condamné* en colère s'étant permis de repousser brutalement une Sœur, ses camarades lui firent subir une rude correction, appelée militairement *la savatte*, malgré les instantes supplications de la Sœur offensée..... On fait donc plus que *respecter* les Sœurs, on les défend.

» *Des femmes peuvent-elles pénétrer dans des salles de blessés, de vénériens*? Oui,

elles le peuvent sans exposer leur pudeur. (Faut-il être obligé de les justifier en ce point?) Elles le peuvent, parce qu'elles y pénètrent quand il convient et comme il convient, à des heures marquées, pour la distribution des vivres et des médicamens, pour le nettoyage et mille autres soins de détail.

» *Peuvent-elles les panser?* Non, pas plus que ne les panseront vos infirmiers militaires, puisque les pansemens sont l'ouvrage de *MM. les médecins sous-aides*, qui, sans aucun doute, remplissent exactement leur devoir.

» *Quelle garantie fournit pour les préparations des médicamens une Sœur dont on n'a pas éprouvé les connoissances?*

» 1° Cette Sœur possède les connoissances suffisantes pour accomplir avec intelligence et par conséquent sans danger pour les malades, les devoirs de sa charge;

» 2° La plupart des remèdes sont pris chez un pharmacien dont les *connoissances sont éprouvées*;

3° Enfin, quant aux médicamens que les Sœurs préparent elles-mêmes, ils passent sous les yeux de MM. les officiers de santé, juges compétens en cette matière.

» *Croit-on que les Sœurs font le service d'infirmiers?... c'est une grossière erreur.* Voulez-vous dire qu'elles ne font rien auprès des malades, des fiévreux, des poitrinaires, des mourans? *Ce seroit une grossière erreur*, et si on osoit l'affirmer, ce seroit une audacieuse imposture. Interrogez les soldats: ils sont francs et sincères, ils diront la vérité. Allez-y voir, allez-y le jour et la nuit, et vous saurez à quoi elles s'occupent!... Et le linge, et la pharmacie, et les raccommodages des vêtemens, capotes, pantalons, etc., et l'entretien de fournitures de lits, et la cuisine, n'occupent-ils personne? Ah! tous leurs momens sont pris, et certes ce n'est pas par leurs plaisirs.

» *Elles ont des infirmiers.* N'en faut-il pas pour les ouvrages les plus forts, pour scier le bois, porter les fardeaux, préparer les bains, servir MM. les officiers médecins?

» *Et Dieu sait quels infirmiers?* Ces i firmiers sont en général d'anciens mi taires que les Sœurs congédient qua leur service ne satisfait pas; il en s sans doute ainsi des autres.

» *Croyez-vous que des femmes souven prière sont tout à la fois assez rusées, courageuses pour empêcher, etc.* Oui, é sont en prière quand les malades ne clament pas leurs soins; mais leur p ne met jamais obstacle à leurs devoi charité qui passent avant tout. C bien d'ailleurs que pour aimer la p elles n'en sont ni moins *rusées*, ni m *courageuses* que d'autres qui ne l' roient pas. Seulement, il est vrai q ne jouent pas le rôle d'*espion*, pa qu'elle ne *rendent le soldat co de momeries bigotes...* Ce reproche *golisme* nous paroît bien *significatif* il décèle des sentimens d'autant p parens qu'on les dissimule devant Croyez bien, du reste, que si tous dats ne sont pas *bigots*, tous le non plus ne sont pas *hypocrites*, et étoient libres dans l'exercice de leur ligion, on verroit qu'ils y tiennent b coup plus qu'on ne pense.

» *Pour les secours de la religion à porter aux mourans, les Sœurs ne s'en o pent pas, ce n'est pas leur affaire...* P donnez-moi, elles s'en occupent beauco et c'est une de leurs affaires d'état et conscience, parce qu'elles croient à l mortalité de l'âme et au jugement Dieu; parce qu'elles se plaisent à co ler des mourans que tout le monde a donne.

» *Dans tous les hôpitaux militaires, il un aumônier qui remplit ses devoirs sel conscience, sans que personne y trouve à dire.* C'est assez juste.... Mais ce q est juste peut bien ne pas arriver to jours!

» *Une autre injustice règne depuis lo temps à l'hôpital de La Rochelle; on pri les officiers d'administration, les pharm ciens et les infirmiers militaires de peu*

qui *leur sont légitimement dus!* Apparemment NAPOLÉON pensoit autrement que vous, quand il disoit : « *Il faut employer à chaque chose les agens les plus propres à cette chose,* » et qu'il ordonnoit en 1802, en conséquence de ce principe, de rétablir les Sœurs dans les hôpitaux, comme *les agens les plus propres à cette chose.*

» Au reste, ces dames n'ont chassé personne d'Auffrédy pour prendre la place. Le gouvernement les avoit approuvées, l'autorité civile protestante les avoit réinstallées ; comment donc seroient-elles coupables d'INJUSTICE ?

» *Il n'y a pas en France un seul hôpital comme celui-là.* Cela peut être très-vrai, sous plus d'un rapport ; aussi les officiers généraux inspecteurs de *tous les régimes* n'ont jamais fait aux Sœurs que des éloges. Les notes du ministère en fourniroient la preuve.

» *C'est donc le seul hôpital militaire dirigé par des Sœurs!* Non, ce n'est pas le seul hôpital ouvert aux militaires, dans lequel il y ait des Sœurs : voyez à Paris aux Invalides, à Brest, à Toulon, à Cherbourg, à Rochefort!.... Seroit-ce un crime aux Sœurs d'Auffrédy de désirer d'être maintenues dans leur hospice, non plus pour *le diriger*, mais pour y remplir auprès des malades le devoir de leur état ? N'est-il pas naturel qu'elles regrettent une maison qu'elles occupoient depuis cinquante ans ?

» Vous dites en finissant, qu'APRÈS TOUT, *elles méritent des éloges*, que vous promettez de leur donner plus tard....... Après ce que vous avez dit des Sœurs, il paroît bien difficile de trouver place à l'éloge. Si cependant elles en méritent, pourquoi parler des économies qui *enrichissent la communauté de Saint-Laurent, et qu'on met en réserve pour acheter de belles et bonnes propriétés*? Ainsi ne feront pas, dit-on, les nouveaux administrateurs ; c'est possible ; on ne leur demandera pas où passeront leurs bénéfices...

» Nous désirons que la nouvelle organisation soit avantageuse, soit préférable, sous tous les rapports, à celle que l'on détruit, non-seulement pour les militaires malades, mais encore pour les pauvres de la ville qui trouvoient à Auffrédy des secours et des charités dont les Sœurs n'étoient pas avares.

» Au reste, il se peut faire qu'on ait résolu d'exclure partout les Sœurs... S'il en est ainsi, permettez à ceux qui les connoissent et les apprécient de les regretter sincèrement, dans l'intérêt des pauvres et des malades.

» Si c'est un parti pris... qu'on les chasse, mais qu'on les respecte ; qu'on leur retire les hôpitaux, mais qu'on leur laisse leur réputation et leur honneur. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Les préparatifs commencés depuis long-temps dans la basilique de Saint-Pierre pour la cérémonie de la canonisation se poursuivent nuit et jour avec la plus grande activité ; les marbres de Saint-Pierre ont déjà disparu sous de riches tentures rouge et blanc, couvertes de lames d'or, garnies de larges franges également d'or ; des couronnes de fleurs roses et blanches soutiennent les festons de distance en distance avec un goût exquis ; d'innombrables girandoles décorent les colonnes de l'église ; et de la voûte descendent une multitude de lustres, on diroit des masses d'or suspendues au milieu de cet imposant édifice. Des inscriptions latines qui rappellent les principaux miracles opérés par les saints personnages, objet de la solennité, sont placées à intervalles égaux dans les deux bras qui forment la croix de la basilique. On construit dans ce moment le trône du souverain pontife, qui est placé derrière le grand autel, et soutenu par vingt colonnes également décorées de riches draperies. C'est là que le père commun des fidèles, au milieu de toutes les pompes de la religion, environné de tous les cardinaux, de plus de deux cents

évêques ou archevêques, d'un grand nombre de généraux d'ordre, des députés ou représentans du clergé de toutes les églises du monde catholique, publiera la gloire de quelques pieux chrétiens, et les proposera à la vénération et à l'imitation de tous les fidèles de l'univers.

La cérémonie commencera de très-bonne heure le dimanche 26 mai, par la procession du saint Sacrement, telle qu'elle se fait chaque année le jour de la fête du Corps de Dieu. Le soir, il y aura illumination de la coupole de Saint-Pierre, comme aux jours de Pâque et de Saint-Pierre.

Plusieurs princes de l'Europe se proposent d'assister à cette solennité. Le roi de Bavière est déjà arrivé, don Miguel, la reine-mère de Sardaigne; on attend le roi de Naples, madame la duchesse de Berry. Les évêques d'Italie commencent à arriver; on en attend un grand nombre. Un seul évêque de France, M. l'évêque du Puy, représentera l'épiscopat français; les abbés, les chefs d'ordre affluent. (*Réparateur.*)

Depuis le mois de janvier, dit une lettre de Rome, insérée dans le *Réparateur*, le cardinal Fesch ne sortoit plus de son palais, ne recevoit plus que quelques personnes intimes, et malgré lui, malgré le désir qu'il avoit de voir des Français, et des Lyonnais surtout, il étoit obligé de s'interdire des visites. Plus il approchoit du moment suprême, plus sa foi vive augmentoit; sa patience au milieu des cruelles douleurs que lui occasionnoit un cancer à l'estomac, ne s'est pas démentie un seul instant. Dans les momens où il souffroit davantage, on le voyoit élever ses yeux vers le ciel, et on l'entendoit répéter avec ferveur ces paroles : *Fiat voluntas tua.* Sentant sa fin prochaine, il ne fut plus occupé que du soin de son ame, consolant lui-même ses fidèles serviteurs affligés autour de son lit de douleur. Quelques jours avant de mourir, il fit prier le souverain pontife, qui l'honoroit de son estime, de lui accorder sa bénédiction apostolique. Enfin le 13, à cinq heures du matin, Son Eminence est morte avec la résignation d'une ame vraiment chrétienne.

Depuis, le corps du cardinal fut déposé dans une salle de son palais, sur un lit de parade, couvert d'un drap d'or, sur lequel étoit un coussin rouge qui supportoit la barrette. Un nombreux clergé occupoit la chambre la plus voisine, et les messes se succèdoient sans interruption sur l'autel élevé dans la salle funéraire. Des gardes d'honneur étoient placés à toutes les portes du palais et auprès du lit funèbre. Le 15, aux flambeaux, le corps du cardinal a été transporté dans l'église de Saint-Laurent *in Lucina*, dont il portoit le titre. Toute sa maison, en grande livrée, avec des torches allumées, ouvroit le cortége; elle étoit suivie du carrosse d'honneur, dans lequel étoient le cercueil, le curé de la paroisse, un chapelain, un jeune clerc portant la croix; puis venoient deux carrosses de cérémonie dans lesquels étoient les officiers supérieurs du palais. Point de chants, point de pompe; les cloches seulement ont sonné au moment où le cortége approchoit de l'église. Le cardinal a ordonné, avant de mourir, de ne lui rendre que les honneurs indispensables à sa dignité de cardinal et d'archevêque.

Le 16, à dix heures, il y a eu chapelle papale à Saint-Laurent pour les funérailles. Les cardinaux et prélats y assistoient. M. le cardinal Falzacappa a célébré la messe et fait l'absoute. Les Français qui sont à Rome et les Lyonnais en particulier, se firent un devoir de rendre ce dernier hommage à celui qui fit tant de bien dans le diocèse de Lyon. Après

cérémonie, le corps a été transporté, suivant ses dispositions testamentaires, dans l'église des religieuses Passionistes de Corneto.

Par les dernières volontés du cardinal, l'ex-roi Joseph est établi son héritier universel ; son majordome, qui ne l'a pas quitté depuis 1801, est institué son exécuteur testamentaire. Il laisse un grand nombre de legs à sa famille ; à sa patrie, Ajaccio, entre autres, une somme assez considérable pour y bâtir une église et fonder un séminaire ; Lyon n'est point oublié. Une partie de sa riche et précieuse galerie de tableaux est consacrée à fournir les sommes nécessaires pour les legs qu'il institue, une seconde sera vendue aussi en faveur de ses neveux, et une troisième pourvoira à l'éducation des enfans de ses neveux qui porteront le nom de Bonaparte et qui ne seront pas riches.

Le *Courrier Français*, dont la bienveillance pour le clergé est bien connue, ne pouvoit pas laisser passer la discussion de la chambre des pairs sans donner aussi son mot avec son impartialité ordinaire :

« On sait, dit-il, combien la restauration s'est montrée disposée à favoriser les petits séminaires ; ce qu'elle a fait pour eux a été l'objet de plus d'un reproche mérité ; et voilà maintenant que les priviléges que la restauration leur a accordés ne leur suffisent déjà plus ; ce qu'on n'osoit pas demander à la restauration, on le demande aujourd'hui ; une ordonnance rendue sous le gouvernement dévot de Charles X, avec l'entière approbation de l'Archevêque de Paris, on la dénonce maintenant comme une mesure oppressive, comme une persécution. »

Vraiment le *Courrier* croit que nous avons tous oublié l'histoire de notre temps. Si la restauration s'est montrée *disposée à favoriser les petits séminaires*, ce n'est pas assurément par les ordonnances de 1828. Ces ordonnances ont été en effet l'*objet de reproches mérités*, non de la part des libéraux qui y applaudirent au contraire et en pressèrent comme ils en pressent encore l'exécution, mais de la part du clergé et de tous ceux qui s'intéressent au sort de la religion en France. Ainsi le *Courrier* dit précisément le contraire de ce qui est. Il voit des *faveurs* là où il n'y avoit que des entraves, et un sujet de reproches pour une mesure à laquelle il applaudit dans le temps, et dont il ne veut pas qu'on s'écarte aujourd'hui même le moins du monde. C'est avec la même exactitude historique qu'il avance que l'ordonnance du 16 juin fut rendue *avec l'entière approbation de l'Archevêque de Paris*, tandis que tout le monde sait que M. l'Archevêque étoit sur ce point en parfaite harmonie avec ses collègues, et que c'est chez lui que se tinrent les réunions des évêques réclamans contre l'ordonnance.

On a fait graver une lithographie représentant la cérémonie de la consécration qui se fait à la fin du mois de mai. On y voit un autel paré comme pour le mois de Marie, un prêtre et de pieux fidèles qui sont en prières. Au bas se trouve la formule de la consécration. Cette pieuse gravure convient très-bien à la circonstance. Elle est de 1 fr. 25 c. sur papier de Chine et de 75 c. sur papier ordinaire, et se trouve chez Gérard, éditeur, rue de Picpus, 15 ; et chez Carles, rue Jean-Jacques Rousseau, 12.

On a mis en vente un beau tableau d'église représentant Notre-Seigneur avec Marthe et Marie. Le sujet semble pris du xe chapitre de saint Luc où il est dit que le Sauveur fut reçu dans la maison de deux Sœurs, Marthe et Marie ; que celle ci, assise à ses pieds, écoutoit ses paroles, tandis que

l'autre s'occupoit du service; que Marthe se plaignit que sa sœur lui laissoit tout à faire, et que Notre-Seigneur lui dit : *Marthe, vous vous inquiétez et vous vous troublez de beaucoup de choses.*

Le peintre à qui on doit ce tableau, est M. Pierre-Nicolas-Scot Legrand de Serrent, né à Rouen, et mort à Berne en juillet 1829, à l'âge de 71 ans. Elève de l'école flamande, sa carrière fut fort laborieuse. Plusieurs grandes villes de France et de Suisse ont de ses tableaux. Il y a de lui à Douai un grand tableau de la mort du duc de Montebello. M. Legrand étoit membre de la Légion-d'Honneur, et avoit autant de goût que de facilité et d'imagination.

Les figures du tableau que nous annonçons spécialement, sont de grandeur naturelle. Le tableau a huit pieds quatre pouces de haut, avec une largeur de cinq pieds quatre pouces. Il conviendroit très-bien pour être mis au-dessus d'un autel ou dans une salle de communauté. Ce tableau ne seroit pas cher. S'adresser à madame Woodin, rue du Val-de-Grâce, n° 9.

M. l'archevêque de Bordeaux est rentré à Bordeaux le 23 pour y faire l'ordination de la Trinité, qui a été malheureusement peu nombreuse. Le prélat étoit parti le 1er du mois pour aller faire sa visite pastorale dans la partie de l'ancien diocèse de Bazas, qui est en-deçà de la Garonne; il a parcouru les cantons de Langon, Auros, Captieux, Préchac, Saint-Symphorien et Bazas, et a visité les landes dans le plus grand détail. Non-seulement il a voulu voir les succursales les plus isolées, mais les plus petites annexes ont été l'objet de son zèle, pas une où il n'ait prié, prêché et catéchisé. Les peuples alloient au-devant du prélat; les autorités rivalisoient de zèle; les *maires, à la* tête d'une cavalcade, alloient le recevoir aux limites de leurs communes respectives, et l'accompagnoient de même. On voyoit à Auros plusieurs arcs de triomphe, composés de feuillages. M. Partarieu, maire du lieu, montra un zèle fort louable. Les églises d'Uzest, de Villandraut et de Saint-Léger attirèrent l'attention du prélat, si juste appréciateur des beaux monumens; Uzest surtout, où reposent les cendres du pape Clément V, si cher aux Bordelais, église autrefois collégiale et aujourd'hui succursale. Mais au milieu de tant de sujets de joie, le prélat a vu avec peine le grand nombre d'anciennes paroisses réduites aujourd'hui au titre de simples annexes, et où souvent il y a des populations de 600 ou 800 ames, et quelquefois davantage. Ces pauvres gens demandoient un pasteur à M. Donnet. Eh! que pouvoit il répondre? Qu'il s'adresseroit au gouvernement pour demander l'érection de leur église en succursale. Puisse-t-il l'obtenir!

M. l'archevêque a passé à Bazas le jour de la Pentecôte. Il a officié pontificalement dans l'ancienne cathédrale, qui a pu se croire aux jours de ses pontifes, et qui sembloit revivre avec son antique splendeur. Le prélat étoit logé au collége, qui répond si bien à sa sollicitude, et par la supériorité des études et par le bon esprit qui anime les maîtres et les élèves. Le matin et le soir, une foule immense alla recevoir l'archevêque à la porte de son modeste logement. Dans le trajet, une musique pieuse fut exécutée par les élèves, qui, avec les musiciens de la ville, se firent entendre à la messe et à vêpres. Depuis cinquante ans, Bazas n'avoit vu le jour de la Pentecôte célébré avec autant de pompe. Le prélat sortit le lendemain pour aller continuer ses visites.

Le mardi, il alla à Mazères, lieu remarquable par le château de Ro-

que-Taillade, le plus beau château gothique et le mieux conservé du diocèse de Bordeaux, bâti par le cardinal de la Mothe, neveu de Clément V. Le lendemain, il donna la confirmation, visita quelques églises voisines, et le 23, il partit pour Bordeaux.

Le lundi seconde fête de la Pentecôte, M. l'évêque de Marseille a béni la nouvelle église élevée au quartier rural de la Belle-de-Mai, pour remplacer l'ancienne chapelle de Saint-Charles; près de 2,000 personnes assistoient à cette cérémonie et au discours prononcé par un missionnaire de Provence. La prise de possession par M. le curé de Saint-Charles a dû avoir lieu le dimanche suivant.

Une lettre que nous recevons du diocèse de Grenoble s'étonne que nous n'ayons point parlé d'une cérémonie intéressante qui avoit eu lieu au mois de février dans l'église du grand séminaire; c'est l'abjuration de sept protestans dont deux avoient appartenu précédemment à l'église catholique. Le *Courrier de l'Isère* avoit déjà annoncé ce fait dans le mois de février, mais nous ne recevons pas ce journal. La même lettre se plaint que nous parlions rarement du diocèse de Grenoble; nous croyons ne rien avoir omis de ce qui nous a été transmis dans ce diocèse, et nous oserions engager nos estimables abonnés en ce pays à nous faire part de ce qui peut s'y passer d'intéressant pour la religion et pour le clergé. Nous regarderons toujours comme un devoir de le communiquer à nos lecteurs. Nous rendrons compte prochainement de la controverse assez animée qui a eu lieu à Grenoble entre un ecclésiastique estimable et des ministres protestans du pays.

Une lettre de Constantine, insérée dans plusieurs journaux, annonce que la jeune Aïcha, esclave d'Ahmed-Bey, que l'entrée des Français a rendue à la liberté, va se convertir ou plutôt retourner au christianisme; car elle est d'origine européenne et a été baptisée. La supérieure des Sœurs de Saint-Joseph l'emmène avec elle à Alger, de peur, dit-on, que sa conversion n'indispose la population musulmane de Constantine. Aïcha est partie le 5 dans un fourgon avec la supérieure, s'abandonnant pour son avenir aux soins de la providence.

M. Martinet, archevêque de Chambéry, qui vient de mourir, avoit choisi pour sa sépulture la chapelle du Calvaire sur la colline de Lémenc, chapelle achevée par ses soins après qu'elle avoit été commencée par M. Delapalme, et où son tombeau étoit creusé dans le roc vif. Sa dépouille mortelle y a été transportée conformément à ses désirs. Ses obsèques ont eu lieu le 8 mai, présidées par M. Turinaz, évêque de Tarentaise, qui étoit venu peu auparavant visiter le prélat. Les syndics et conseillers de la ville, en robes consulaires, occupoient avec le chapitre les places d'honneur autour du cercueil. Le clergé de la ville et une partie du diocèse, les corps religieux, les élèves du séminaire, ceux de Saint-Louis-du-Mont, les confréries marchoient entre deux haies formées des pompiers et de la garde de sûreté. Le cercueil reposoit sur un corbillard surmonté d'un baldaquin. La cathédrale, les places, les hauteurs de Lémenc, tous les abords de la route que devoit suivre le convoi, étoient encombrés par la foule, sans que cependant l'ordre ait été troublé.

M. Rey, évêque d'Annecy, collègue et ami du défunt, non content de l'avoir recommandé aux prières des fidèles dans les exercices du mois de Marie qu'il préside, et où il prê-

che chaque soir, a fait célébrer dans sa cathédrale un service pour l'archevêque. Ce service a eu lieu le 14. Le clergé de la ville et le séminaire y assistoient, ainsi que le commandant de la province assisté de son état-major. M. l'évêque a fait l'absoute.

Le *Journal de Savoie* fait espérer qu'il donnera une notice sur M. Martinet.

Les journaux ont annoncé la conversion du prince héréditaire de Danemarck à la foi catholique ; mais ils n'indiquent point les circonstances de ce fait. Le prince héréditaire de Danemarck est cousin du roi ; car le roi Frédéric VI, qui est né en 1768, n'a que deux filles, Caroline et Wilhemine-Marie, mariées toutes les deux à deux cousins du roi, Frédéric-Ferdinand et Fréderic-Charles-Christian. Le prince héréditaire paroît devoir être Christian-Frédéric, né en 1786, issu du feu prince héréditaire Frédéric, oncle du feu roi Frédéric V. Le prince Christian s'est marié deux fois ; la première avec Charlotte-Frédérique de Mecklembourg-Schwerin, née en 1784, dont il se sépara au bout de quelques années ; la seconde fois, en 1815, avec une princesse de Schleswig-Holstein-Augustembourg. La première femme s'est retirée en Italie, et a fait abjuration du protestantisme à Vicence, le 27 février 1830, comme nous l'avons raconté, numéro du 26 juin suivant. Elle avoit eu de son mariage un fils, Frédéric-Charles-Christian, né le 6 octobre 1808, et marié en 1828 à Wilhelmine-Marie, deuxème fille du roi. Seroit-ce ce prince Frédéric qui auroit suivi l'exemple de sa mère et de son oncle, Adolphe-Frédéric de Mecklembourg-Schwerin, qui se fit aussi catholique au commencement de ce siècle, et qui est mort en 1822? Nous recevrons sans doute des renseignemens à cet égard.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Dans un article inséré dans la France le 25 avril dernier, M. de Bonald disoit : « Nous ignorons ce que nous réservent le temps et le gouvernement parlementaire, mais on peut assurer que toute institution ou constitution populaire de société puissante et maîtresse d'elle-même est *grosse* d'une guerre, d'une convention, même d'une terreur. L'enfantement peut être long et laborieux, ou même ne jamais venir à terme, mais les motifs ne manqueroient pas plus que les instrumens, etc., etc. »

M. de Bonald parloit ainsi le 25 avril dernier, et moins d'un mois après, le [illegible] mai, une guerre à mort étoit déclarée dans les rues de Paris ; et s'il faut en croire la proclamation imprimée laissée par les insurgés chez M. Lepage, armurier, dont ils avoient pillé le magasin, [illegible] publiée dans les journaux ministériels, une convention et même une terreur [illegible] roient pu être la suite de cette criminelle tentative, si elle n'eût pas été réprimée par le courage de la troupe de ligne et de la garde nationale.

Les institutions portent leurs fruits de vie ou de mort, indépendamment des intentions et des volontés des hommes, et c'est ce que les gouvernemens ne doivent jamais perdre de vue.

Dans la discussion qui vient d'avoir lieu à la chambre des députés au sujet des fonds secrets demandés par la police, un orateur s'est étonné de voir qu'on devienne aujourd'hui conspirateur à l'âge de vingt ans. Après ce qui s'est passé en 1830, il ne devroit cependant y avoir à cela rien de surprenant pour personne. On a vu alors des héros de quatorze ans, qui étoient fort bien venus à se faire inscrire pour la décoration de juillet et pour des pensions nationales, en récompense de leurs hauts faits comme apprentis de la révolte et de la guerre civile. Nous en convenons sans peine, ce n'e[illegible]

une raison pour que ces dangereux couragemens leur soient accordés de neau, et servent à prolonger les souf-ces de l'ordre social. Mais comment avec une génération dont on n'a t cherché à extirper les idées et à battre les inclinations révolutionnai-ar les seuls enseignemens et les seu-octrines qui soient propres à sauver ats et à relever les sociétés quand el-ont menacées comme la nôtre de s'é-ler?

A la vue des jeunes conspirateurs lui signale, l'honorable M. Fulchi-se contente de répondre : *qu'ils tra-ent, et on ne les égarera pas.* Nous lui mandons bien pardon, mais c'est-là en logique on nomme une pétition incipe, lequel consiste à vouloir ré-e la question par la question. D'a-tout ce qui se découvre par l'instruc-des procès politiques, de quoi s'agit-effet dans les luttes qui se renouvel-souvent? Il s'agit précisément d'une de la société qui vient vous dire est lasse de *travailler* pour les au-et qu'il est temps que son tour ar-de se faire riche, de conquérir des esses et de partager les fruits de la C'est donc ne rien résoudre que de à une génération de cette espèce : *ailles, on ne vous égarera pas.* Voilà qui forme la pétition de principe, le le vicieux dont nous parlons. Pour sortir, il faut autre chose que les pa-s de l'honorable M. Fulchiron. Cette chose, nous l'indiquons assez sou-; mais les philosophes et les hommes irréligieux, qui ont fait les blessu-oient tenir la lance d'Achille, qui érit; et il est bien à craindre qu'ils ent de cette illusion qu'en tom-écrasés comme les autres sous les s de l'ordre social.

Madame la marquise de Donnissan est à Orléans le 19 de ce mois, dans sa année. Née le 21 septembre 1747 au eau de Lamothe-Montravel, près Sainte-Foy sur Dordogne, elle étoit fille du duc de Durfort de Civrac, et fut mariée à douze ans et demi au marquis de Donnissan, gentilhomme d'honneur de Monsieur. Elle-même devint dame d'atours de madame Victoire. Elle se distingua à la cour par sa modestie et sa piété. Elle n'eut qu'une fille mariée au commencement de la révolution au marquis de Lescure. Elle se trouva ainsi associée aux nobles efforts et aux dures épreuves de la Vendée. Elle fut arrêtée au château de Clisson avec sa fille, puis délivrée par Henri de Larochejacquelein, dont madame de Lescure devoit épouser un jour un frère. Mais bientôt les malheurs s'accumulèrent sur cette famille. M. de Lescure mourut peu après le fatal passage de la Loire, M. de Donnissan succomba après le désastre de Savenay; leurs veuves échappèrent avec peine aux noyades de Carrier. Madame de Larochejacquelein dans ses *Mémoires* a peint leurs dangers et leurs traverses.

Après la pacification, madame de Donnissan retourna dans sa terre du Bordelais. Sa fille épousa Louis de Larochejacquelein, qui périt pendant les cent jours. Sous la restauration, madame de Donnissan vécut à Paris avec sa fille; elles y étoient les protectrices des Vendéens. En 1830, elle se fixa à Orléans, où elle trouva du moins le repos. C'est là qu'elle s'est éteinte dans une longue et honorable vieillesse.

PARIS, 29 MAI.

La chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion sur le projet de loi concernant la propriété littéraire.

— La chambre des députés a voté hier à une très-forte majorité, le projet de loi concernant les fonds secrets. Aujourd'hui, elle a procédé au scrutin pour la nomination de six candidats aux fonctions de commissaires de surveillance de la caisse d'amortissement, et de la caisse des dépôts et consignations. MM. Jacques Lefebvre, Benjamin Delessert (tous

deux démissionnaires), et Baudin, ont seuls obtenu la majorité. La chambre n'étant plus en nombre, la continuation du scrutin a été renvoyée à demain.

— La commission du budget a nommé M. Gouin rapporteur pour le chapitre des dépenses.

— Par suite de la nomination de M. Dejean à la direction de la police générale du royaume, le 3e collége électoral de l'Aude est convoqué à Castelnaudary pour le 22 juin, à l'effet d'élire un député.

— Le *Moniteur Algérien* du 18 mai publie un relevé de l'état civil de la ville d'Alger, duquel il résulte que du 1er janvier au 15 mai, il y a eu 363 naissances, 602 décès et 45 mariages.

— Le ministre de la marine a mis un bateau de sauvetage à la disposition de la société générale des naufrages pour Bone (Afrique), à la demande du maréchal Grouchy, président de cette société.

— Les listes pour l'inscription des candidats à l'école navale, pour le prochain concours, seront closes le 10 juin dans les différens chefs-lieux de préfecture.

— M. Louis Puget, avocat, est nommé chef du cabinet particulier au ministère de la justice.

— La chambre des pairs en est à son septième procès depuis 1830 ; à la fin de 1830, le procès des ministres du roi Charles X ; en 1834, le procès d'avril ; en 1835, le procès Fieschi ; en 1836, le procès Alibaud ; en 1837, le procès Meunier ; en 1838, le procès Layti, et en 1839, le procès des révoltés des 12 et 13 mai.

— M. Chambry est nommé maire du 4e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Legros, démissionnaire. MM. Journet et Muiron sont nommés adjoints, en remplacement de MM. Tranchant et Boulanger, aussi démissionnaires.

— Le comte de Maillé a légué à l'Académie française, ainsi qu'à l'Académie des beaux-arts, une rente de 1,500 fr. au capital de 30,000 fr. pour la fondation d'un secours à accorder chaque un jeune écrivain ou artiste pauv

— Une ordonnance confirme l' de M. Mathieu comme membre d des longitudes, en remplacem M. Lalande, décédé.

— Plusieurs feuilles ayant élev sif des faillites ouvertes depuis le vier dernier, à plus de 100 milli feuille judiciaire réduit ce chiffre lions.

— M. d'Argout est parti pour de Contrexeville.

— Le maréchal Oudinot, duc gio, récemment nommé grand-ch de la Légion-d'Honneur, est Paris après une absence de quat

— La caisse d'épargne de Pari les 26 et 27 la somme de 557,5 remboursé celle de 468,500 fr.

NOUVELLES DES PROVINC

M. Gascheau, professeur thématiques au collége royal de est nommé inspecteur de l'A d'Orléans, en remplacement de zeral, décédé.

— Le préfet du Doubs est de Besançon depuis le 25.

— A l'exemple du maire de celui de Quimper vient de les ventes à l'encan de marc neuves.

— Le comte Charles de Vog de France, vient de mourir à lier.

— On écrit de Toulouse que l'a des jeux floraux vient de propo le prix d'éloquence de l'année pr l'*Eloge de Raymond IV, comte de et de Saint-Gilles.*

— On va élever par souscrip une place de la commune de Mi arrondissement de Marmande (I ronne), un monument à la mé vicomte de Martignac, ancien cet arrondissement.

— Les débats du procès du g Brossard s'ouvriront, à Perpign juin.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

...verture de la campagne dans le ... ne répond point à l'idée qu'on s'é...ite de l'habileté de Maroto. On ... que ce n'est pas la peine de com...r des troupes aussi braves que les ... pour n'être pas plus heureux.

... qui s'intéressent à la cause de don ... ont toujours paru plus compter ...brera que sur Maroto; et jusqu'à ...t les événemens leur donnent rai... n'est pas seulement d'énergie ... trouve plus fortement trempé, ...ussi d'une fidélité plus sûre. A ...que Maroto ne se relève par quel...up d'éclat, il est à craindre que ...uvais succès ne soient encore plus ...rablement interprétés pour lui que ... malheurs ordinaires de la guerre.

...On annonce que Cabrera attaque ...e forte artillerie la ville de Cuença, ...de la province du même nom, ... Nouvelle-Castille. Le général ...est parti sur-le-champ de Sara... ...vec une division de 8 à 10,000 ..., pour aller au secours de la ...iégée. On espère qu'il arrivera ...d.

...Après la prise de Ramalès et de ...mino, la conservation de cette ...re place a été confiée au régiment ...do, qui avoit perdu tous ses offi... l'exception de 7, aux travaux du ...

...De nouveaux troubles ont éclaté à ... C'est toujours la question de dis... des cortès qui met les esprits en ...tion dans les grandes villes. En ..., le gouvernement de Marie-Chris... ...eux guerres civiles à soutenir par... ...l'une contre les partisans de la lé...é, l'autre contre les révolutionnai... progrès.

... Une dépêche télégraphique de Per...n, le 29, porte que le 27 le comte ...gne s'est emparé de Ripoll, et que ...ison retranchée dans l'église a ca...é le soir.

L'armée belge compte 2,764 officiers de tous grades : 7 généraux de division, 16 de brigade, 49 colonels, 58 lieutenans-colonels, 159 chefs de bataillon, 718 capitaines, 766 lieutenans, 981 sous-lieutenans. Leur solde (qui comprend l'indemnité de logement) s'élève à un total de 7,482,790 francs. Parmi ces officiers, 37 sont étrangers : savoir, 23 Français, 1 Allemand et 13 Polonais; leurs appointemens se montent à 172,500 fr. par an. Il paroît que les officiers étrangers vont quitter le service, par suite de l'adoption du traité de paix.

— Le *Morning-Herald* dit que par suite d'un courrier arrivé à Londres, venant de Saint-Pétersbourg, le grand duc Alexandre va prochainement quitter l'Angleterre.

— M. Shaw Lefevre, candidat whig, vient d'être élu président de la chambre des communes par 317 suffrages. Son concurrent, M. Goulburn, en a eu 299.

— La comtesse de Lipona (Caroline-Marie-Annunciade Bonaparte, la plus jeune des trois sœurs de l'empereur et la veuve de Murat), morte récemment à Florence, étoit née à Ajaccio, le 26 mars 1782.

— La *Gazette de Hanovre* annonce que la distribution du *Courrier allemand*, journal hebdomadaire qui se publie à Stuttgardt, est défendue dans le royaume de Hanovre.

— Le maréchal héréditaire du royaume de Hanovre, ministre d'état et de cabinet, comte de Munster, est mort d'une attaque d'apoplexie, à 92 ans.

— On lit dans la *Gazette des Postes* qui donne des nouvelles de Pesth (Hongrie) du 15 mai : « Notre comitat vient d'engager une lutte grave avec le gouvernement par l'élection du comte de Raday à la députation. Hier, il a été donné lecture à l'hôtel du Comitat d'un rescrit portant que le comte de Raday ne sauroit être reçu comme député à la diète, parce qu'il

se trouve poursuivi par le ministère public. Il faut espérer que la modération l'emportera. Les nouvelles des autres comitats annoncent que les élections appartiennent en grande partie aux modérés. »

— Le prince Paul Esterhazy, ambassadeur d'Autriche en Angleterre, a quitté Vienne le 18 pour retourner à Londres.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 27 mai.

Le comte de Bastard, l'un des vice-présidens, occupe le fauteuil. Les ministres de l'instruction publique, de la guerre et de la marine sont présens. Le maréchal duc de Tarente a composé l'éloge du lieutenant-général comte Bordesoulle, décédé le 3 octobre 1837; en son absence, le vicomte Siméon donne lecture de cet éloge funèbre. L'ordre du jour est la suite de la discussion sur l'article 2 du projet de loi relatif à la propriété littéraire.

L'article 1er a été adopté, à la fin de la dernière séance, en ces termes : « Le droit exclusif de publier un ouvrage ou d'en autoriser la publication par la typographie, la gravure, la lithographie ou tout autre mode, est garanti à l'auteur pendant toute sa vie. »

Le vicomte Siméon, rapporteur, défend la rédaction de l'article 2 : « Après la mort de l'auteur, le droit exclusif de publier l'ouvrage ou d'en autoriser la publication, subsistera pendant trente ans au profit de sa veuve, de ses héritiers ou autres représentans, le tout conformément aux règles du droit civil. »

Après un débat auquel prennent part MM. Portalis, Girod (de l'Ain), Villemain, Thénard et de Broglie, un amendement de M. Portalis tendant à substituer la durée de 50 ans à celle de 30 années est rejeté à une forte majorité. M. Bourdeau demande qu'on remplace *au profit de sa veuve* par ces mots, *au profit du conjoint survivant*. Cette rédaction est adoptée avec l'article 2.

La chambre adopte sans discussion l'article 3 : « Le propriétaire par succession ou à autre titre d'un ouvrage posthume jouira du droit exclusif de le publier ou d'en autoriser la publication pendant trente ans, à compter de la première édition de l'ouvrage. »

L'article 4 est voté après un
important : « L'auteur pourra
droit exclusif de publier son
soit pour tout le temps accordé
ticles ci-dessus, tant à lui qu'à
sentans, soit pour un temps p
Dans ce dernier cas, ses rep
joiront de ce droit pendant l
temps non compris dans la c
par lui faite. »

L'article 5 soulève une discu
gnifiante à l'occasion de la réd
son quatrième paragraphe. Cet
ainsi adopté : « Le droit exclusi
sur les ouvrages publiés par so
à ses frais sera de trente ans,
de l'entière publication de l'ou

« Le droit des académies et a
savans ou littéraires sur les ou
bliés en leur nom et par leurs
rera trente ans, à compter de l
tion du volume qui complétera
et à compter de chaque volume
recueils de mémoires sur div
ou d'écrits devant former colle

« Le droit garanti par les artic
aux auteurs et à leurs ayant-
sera exercé, à l'égard des ouvra
auroient fournis aux académies
formément aux réglemens pa
desdites académies.

« Le droit exclusif des acad
les dictionnaires qu'elles auron
sera de trente ans, à dater de le
cation. »

Séance du 28.

Après s'être occupée de pét
nuées d'intérêt, la chambre r
discussion sur la loi concerna
priété littéraire, et renvoie po
conde fois à la commission l'
qui réduit à trente ans, à par
première édition, la jouissanc
teur d'un ouvrage anonyme o
nyme. Si, avant l'expiration de
l'auteur ou ses représentans se
connoitre, ils jouiroient des d
rés par les articles 1 et 2. La
adopte l'article 7 : « Les mém
sont garantis pour la publication
publics, opinions, sermons,
ou autres discours prononcés
ment ; lesquels ne pourront êt
isolément ou en corps d'ouvrag
consentement des auteurs o
ayant-cause. »

chambre adopte le titre 2 de la loi, les dispositions concernent les œu- dramatiques, et le titre 3 qui con- les produits des arts et du dessin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 28 mai.

membres composant la commission veillance près la caisse d'amortisse- et près celle des dépôts et consigna- présentent le rapport annuel sur la ion de ces caisses. MM. Benjamin ert et Jacques Lefebvre, appelés par écédente chambre à faire partie de la mission, pensent que leurs pouvoirs pris fin avec la chambre qui les leur conférés, et provoquent une nou- élection. Le ministre de la guerre, dans la séance du 25, a demandé récompenses pour des militaires bles- les journées des 12 et 13, vient r une pension de 1,000 fr. pour sieur Ritrou, garde municipal, qui a depuis cette époque, amputé. M. de réélu à Pithiviers (Loiret), est à une très-forte majorité.

dre du jour est la discussion du de loi tendant à accorder un cré- million 200,000 fr. pour com- des dépenses secrètes.

auguier est propriétaire et occupe ouvriers comme maître de forges; -000 fr. d'impôts sans recevoir du trésor public; il n'est donc ressé à embarrasser la marche du ement, et il ne sauroit non plus la guerre comme moyen de dé- sation. M. Gauguier aussi a nourri tous ses ouvriers, quoique les de sa fabrication restassent sans s. Après avoir raconté tout cela également de sa persévérante op- n, M. Gauguier ajoute qu'il est dément convaincu que la situation où est placé en ce moment le doit être principalement attribuée à envahisseur du pouvoir royal. (A l'ordre!) Le président observe ateur qu'il est impossible, quelle que être la liberté de la discussion, de er une accusation d'envahissement onter jusqu'au pouvoir royal.

M. Gauguier, étonné d'avoir été inter- pu, dit que lorsqu'il parle du pouvoir royal, c'est constitutionnellement, et répète qu'il est convaincu que la situation où est placé le pays doit être attribuée à l'esprit envahisseur du pouvoir royal. (Nouveaux cris à l'ordre.)

LE PRÉSIDENT. J'ai averti l'orateur qu'il étoit impossible au président de tolérer des paroles où le pouvoir royal est accusé d'envahissement; s'il insiste sur ses paroles, je suis obligé de le rappeler à l'ordre.

Le pays jugera, répond M. Gauguier, si l'on peut se servir de l'expression de pouvoir royal. (Rumeurs.) L'orateur fait ensuite une longue critique du cabinet du 15 avril, sans oublier les ministères qui l'ont précédé, et termine en disant qu'il est prêt à voter la loi, si les ministres du 12 mai ont sincèrement l'intention de suivre une politique nationale, de faire amnistier la charte-vérité trop long-temps embastillée par leurs devanciers.

M. Marion envisage le projet comme tout à la fois une loi de *nécessité* et de *confiance*. L'ardeur des anarchistes, leurs complots, révèlent la *nécessité*.

M. Corne trouve le chiffre total des fonds secrets trop élevé, et paroît craindre qu'une partie ne se trouve annuellement employée à des choses en dehors de la sûreté générale. Examinant l'ensemble du nouveau cabinet, M. Corne voit l'homme qui a défendu avec force la prérogative parlementaire à côté du champion de la prérogative royale; à côté d'un 213 un 221, et la doctrine au milieu. Le ministère lui paroît condamné à une courte existence. Sa politique, à l'intérieur comme à l'extérieur, sera celle du 15 avril. « Dans un ministère vraiment parlementaire, il faut, ajoute M. Corne, un président réel et d'une grande valeur politique. » (Murmures.) M. Corne regrette de ne pas voir M. Thiers à la présidence du conseil. Souvent interrompu, il arrive aux journées de 12 et 13, et dit que la police qui avoit des fonds pour veiller à la sûreté, n'a rien su prévoir. M. Corne pense qu'on doit adopter une politique plus libérale, et appelle les derniers événemens une lutte sociale. Il faut, ajoute-t-il, qu'il y ait une sorte de sombre désespoir dans ces jeunes gens égarés qui, sans chefs, se transforment en conspirateurs. (Murmures.)

M. Passy, ministre des finances, veut

rapporter M. Corne à l'occasion de la durée du ministère. Tous ses membres sont d'accord, et rien n'indique qu'ils se désuniront. M. Durand (de Romorantin) déclare qu'il attendra les actes des nouveaux ministres pour les juger. M. Durand trouve la somme demandée pour complément des fonds secrets trop élevée; dans aucun temps, dit-il, la police n'a prévenu quoi que ce soit. L'orateur se plaint de l'administration supérieure qui auroit dû rechercher s'il n'y avoit pas eu, au sujet du dernier complot, faute lourde et condamnable de la part de ceux qui doivent veiller à la sûreté de la capitale. (Rumeurs.) M. Sauzet réclame le silence. M. Durand désire savoir si le préfet de police a été informé du complot; si, informé, il a agi comme il le devoit.

M. Duchatel donne quelques explications sur le chiffre du projet qu'on trouve trop élevé. La dépense des premiers mois de l'année ayant dépassé la moyenne du crédit ordinaire et de celui en ce moment demandé, il s'ensuit que les nouveaux ministres auront 4,000 fr. de moins à dépenser par mois. M. Duchatel fait ensuite l'éloge du préfet de police. Sa conduite, examinée par une commission, a été trouvée ce qu'elle devoit être. On parle bien des complots que la police n'a pu prévoir, mais on ne dit rien de ceux qu'elle empêche. M. de Salvandy parle long-temps sur l'emploi des fonds secrets par le ministère du 15 avril. M. Duchatel relève quelques inexactitudes dans les chiffres posés par M. de Salvandy. M. Dufaure rend à son tour justice à la conduite et au zèle de M. Delessert. M. Mauguin s'étonne au contraire de l'absence totale de mesures de précaution, quand, selon lui, M. Delessert avoit été informé au plus tard dans la matinée du 12. M. Mauguin auroit voulu une enquête fort sévère. M. Teste, garde des sceaux, dit que les attaques qui viennent d'être dirigées contre le préfet de police sont imméritées; l'administration supérieure n'a rien trouvé à blâmer dans sa conduite. A plusieurs reprises, dans le cours de la crise ministérielle, et principalement dans les trois semaines qui ont précédé la révolte, le préfet de police eut de nombreux avis, et les mesures prises chaque fois ne servirent à rien.

Après avoir voté les deux [...] projet, la chambre passe au [...] cret sur l'ensemble. La loi e[...] par 252 boules blanches contre [...] noires.

Extrait de l'arrêt de mise en ac[...] l'occasion des publications [...] *du* Moniteur républicain *et d*[...] libre.

L'arrêt de mise en accusat[...] cour royale de Paris, à l'occ[...] publications clandestines du *M*[...] *publicain* et de *l'Homme libre*, r[...] vant les assises de la Seine le[...] Gambin, ouvrier imprimeur; [...] âgé de 25 ans, bottier; Seig[...] bonnetier; Corbière, né à Per[...] demeurant; Aubertin, âgé de [...] menuisier; Guillemin, âgé de [...] Lyon; Lecomte, âgé de 25 [...] cier; Joigneau, âgé de 25 ans [...] de lettres. Gambin et Seigneur[...] en fuite.

Plusieurs placards incendiai[...] dèrent la publication du *Moni*[...] *blicain*, qui après huit numéros [...] remplacé par *l'Homme libre*, qu[...] tre numéros.

Un écrit intitulé : *Au peuple*, [...] par la police dans plusieurs qu[...] Paris, vers les premiers jours [...] 1837. On y lit : « Levez-vous po[...] ciper le monde, le purger des [...] la royauté, proclamer la républ[...] second placard, adressé comme [...] dent à la classe ouvrière, paru [...] jours après : « L'heure de la v[...] est arrivée..... C'est au bruit de[...] de la fusillade que nous verron[...] nos oppresseurs. » Un troisième [...] titulé *Ordre du jour*, ne tarda [...] distribué. Il révéloit l'existence [...] ciété d'anarchistes enrôlés pou[...] cide, et annonçoit la réorganisa[...] société secrète des Familles. [...] trième, le *Formulaire*, fut bien[...] « Ce n'est pas tout de tuer le [...] faut aussi anéantir la tyranni[...] peut obtenir ce double résulta[...] l'union des républicains. Le co[...] serve la direction des coups q[...] ciété doit porter. » On y lit en[...] l'adepte doit prêter serment d[...] tyrannie, de contribuer au tri[...]

les conditions sociales, fondée tage égal de tous les produits de l de l'industrie; d'affronter pour a prison, le bagne, l'échafaud, cherchant à faire de la propa- rbale ou écrite, à se ménager ns dans l'armée. Un nouveau 'ut affiché : « Le peuple ne re- ang qu'aux journées de septem- .. Cependant tout le sang des l des méchans ne fut pas versé de 93), puisqu'ils reparoissent années..... »

ces horreurs furent bientôt dé- ir une ode au roi. On recule en it les vers qui suivent :

que soit l'élu pour le saint homicide

. . . .

. . . .

ssassinats, eût-il flétri sa vie,
sans tache et vierge d'infamie,
e lave au sang des rois.

ode finit par un abominable ser-

roclamation intitulée 29 *juillet*, ée pendant l'anniversaire de la n de 1830. Toutes ces pièces n bas, *Imprimerie de la répu-*

niteur républicain parut pour la fois en novembre 1837. Cette andestine, dont la rédaction est eur des précédentes infamies, son huitième numéro. Le sixième pigraphes les maximes régicides ld-Varennes, Saint-Just et Ali-

niteur républicain succéda *l'Hom-* avec le même style, les mêmes auvages et destructives de toute Il eut quatre numéros. Le der- imprimé à la fin de septembre

dant la police n'étoit point restée ais les auteurs de tous ces abo- écrits avoient pu se dérober à rches. A la fin, des indices arri- et une perquisition opérée le 29 e dernier, rue de la Tonnelle- 53, dans une chambre au e étage, amena la découverte de presse, de caractères, et de exemplaires du *Moniteur répu-* de *l'Homme libre*. Ceux qui, aux noms, avoient loué cette , Boudin et Seigneurgens, n'y étoient pas. Boudin, bientôt arrêté, fut reconnu par des marchands des piliers des halles et une femme chargée des locations de cette maison, ayant pour entrée une allée étroite et obscure sous les piliers. Le même jour, la police s'étant transportée rue Saint-Benoît, 26, chez le nommé Fombertaut, surprit ce dernier comme il étoit occupé à tirer à l'aide d'une presse portative, avec Lecomte et Guillemin, le quatrième numéro de *l'Homme libre*. Ils furent arrêtés. C'étoit pour la quatrième fois depuis deux années, que Fombertaut étoit l'objet de poursuites politiques. Lecomte, âgé de 25 ans, a épousé le 8 mars 1836 la veuve du condamné Pépin, restée avec quatre enfans. Lecomte a été arrêté quelques jours après l'exécution des complices de Fieschi, comme il déposoit des couronnes sur la tombe de Pépin. Ouvrier imprimeur à Lyon, Guillemin, en 1834, fut obligé, après les événemens de cette époque, de se réfugier à l'étranger.

En octobre, la femme Gambin, que son mari avoit tout à coup abandonnée, se trouva arrêtée dans la rue; on saisit dans un grand panier qu'elle portoit la forme du titre du *Moniteur républicain*, et un manuscrit qui n'avoit point encore été imprimé. Beaucoup de caractères appartenant à Gambin, comparés aux numéros publiés, ne laisseront aucun doute sur sa culpabilité.

Corbière, déja compromis dans l'affaire d'avril et le procès d'Alibaud, dans ce dernier procès comme ayant eu la confidence du projet régicide de l'assassin, fut arrêté pour avoir reçu et distribué, à Perpignan, une vingtaine d'exemplaires du *Moniteur républicain*. Une lettre égarée et signée Aubertin, donna l'éveil sur cet individu. Des écrits de sa main saisis chez lui, montrèrent ses relations avec les précédens, et ses dispositions régicides. Pendant la visite au domicile de Guillemin, le commissaire de police découvrit des fragmens de papiers manuscrits, c'étoit la copie d'un article qui avoit paru dans *l'Homme libre*. On reconnut l'écriture du nommé Joigneau, prenant la qualité d'homme de lettres, et que ses parens supposoient étudiant en médecine.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 20 MAI.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 15 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 106 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2720 fr. 00 c.
Bons du Tresor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1197 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Quatre canaux 1252 fr. 50 c.
Rentes de Naples. 101 fr. 75 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/4
Emprunt Belge 101 fr. 3/4
Emprunt d'Haïti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET
rue Cassette, 29.

téchisme des sourds-muets qui ne savent pas lire, par M. d'Astros, archevêque de Toulouse; 2e édition, in-1° de 115 pages.

Le vénérable prélat à qui l'on doit t ouvrage, et que l'on sait n'être anger à aucune espèce de bonne ure, s'est occupé particulièrement l'instruction des sourds-muets qui savent pas lire. L'idée de ce catéme lui fut suggérée par un sourd-t que lui présenta un curé de son se, et qui lui fit des signes si exifs en élevant ses mains vers le en montrant les arbres, les prailes montagnes, et se mettant en dans la posture de l'adoration, le prélat fut persuadé que l'inné avoit quelque idée de Dieu.

Il est superflu, dit M. l'archevêque de louse, de prouver à des hommes re- l'utilité d'un livre qui donneroit la d'enseigner les principales vérités la religion aux sourds-muets, tels n en trouve dans les campagnes et e dans les villes, qui n'ayant reçu auéducation ne savent ni lire ni écrire. y a-t-il quelque possibilité de comquer à ces infortunés les vérités de gion les plus élevées au-dessus des de la raison? Je le crois, fondé que les sourds-muets ont en eux les sentimens innés qui sont en nous, ils possèdent la même intelligence ous... Pourquoi ne pourrions nous pas communiquer aux sourds-muets arler, toutes les idées qu'on nous a nnoître à nous-mêmes avant de parler?

ieu n'a fait connoître aux hommes rités révélées que par le moyen des idées naturelles. Il est vrai qu'il les a révélées par sa parole, mais les mots qui composent cette parole divine, ne sont eux-mêmes que les signes des idées naturelles dont Dieu s'est servi pour nous élever à la connoissance des vérités surnaturelles. Il suit de là que s'il est possible de communiquer aux sourds-muets sans le secours des mots toutes les idées naturelles, on peut leur communiquer aussi sans le secours des mots toutes les vérités surnaturelles, c'est-à-dire qu'on peut leur enseigner ces vérités, non par les mots qui sont les images des idées naturelles, mais en offrant à leur esprit les idées naturelles elles mêmes qui nous sont signifiées à nous par les mots. »

M. d'Astros a donc voulu donner dans ce catéchisme, à l'aide des gestes et des images, les moyens d'instruire les sourds-muets. Il combat dans sa préface l'opinion d'un ecclésiastique estimable, M. l'abbé Montaigne, chanoine de Cahors, qui dans ses *Recherches sur les connoissances intellectuelles des sourds-muets*, avoit soutenu que les sourds-muets privés d'instruction n'ont aucunes connoissances religieuses et morales, et qu'ils ne peuvent acquérir ces connoissances qu'à l'aide des mots d'une langue. Nous avons donné une idée succincte de cet écrit, numéro du 28 mars 1829, tome LIX.

M. l'archevêque de Toulouse croit que l'auteur s'est décidé trop facilement sur des points au moins douteux qui intéressent la religion et la morale. Le prélat le combat par des raisons qui nous ont paru fort concluantes, et qui montrent à quel point il s'est occupé de cet important

sujet. Il résume ainsi ses raisonnemens :

« D'après le témoignage des instituteurs des sourds-muets, on est obligé de reconnoître que ces infortunés, avant qu'ils aient reçu aucune instruction, sont semblables sous certains rapports à des enfans dont la raison n'est pas encore développée. Je conviens, et je l'ai déjà reconnu, que ce n'est pas une chose facile de leur donner la connoissance des vérités spirituelles, et surtout de s'assurer qu'ils les ont comprises. J'avoue encore que le langage des mots a de grands avantages sur celui des gestes et des images...... Mais je n'en crois pas moins que l'on peut très-bien avec des gestes et des tableaux enseigner aux sourds-muets les vérités les plus essentielles de la religion. Les personnes qui entreprendront cette œuvre de charité ont une autre raison plus élevée d'espérer le succès de leur zèle ; c'est qu'il s'agit des vérités dont la foi est nécessaire au salut, et que Dieu qui veut que tous les hommes se sauvent, facilite aux ames droites la connoissance de ces vérités, et leur en inspire la croyance par des moyens surnaturels et inconnus. »

Le catéchisme est divisé en deux parties ; la première comprend trente-quatre leçons pour expliquer la manière d'instruire les sourds-muets ; la seconde, trente-cinq tableaux qui sont indispensables pour faire usage des leçons. De plus, la vue des tableaux et les explications que l'on donnera, pourront servir à faire comprendre ou à mieux inculquer les vérités de la religion aux enfans et aux autres personnes qui entendent et parlent, mais qui manquent d'intelligence. On comprendra aisément que l'illustre auteur a dû se borner aux vérités les plus nécessaires pour le salut ; la confection d'un grand nombre de gravures auroit augmenté les frais déjà beaucoup trop considérables.

Avant le catéchisme, il y a u[n pe]tit dictionnaire des sourds-muet[s, ou] catalogue des mots rendus pa[r des] signes pour l'usage de ce catéchi[sme.]

Les sujets des leçons sont l'a[me,] le corps, Dieu et ses principaux [attri]buts, la Trinité, les Anges, la [créa]tion, la chute de l'homme, le [péché] originel et ses suites, la Mort, [l'En]fer, Jésus-Christ et les princ[ipales] circonstances de son histoire, le[s sa]cremens, la Résurrection, le [juge]ment dernier, l'Eternité, l'Eglis[e...] On indique les moyens de fai[re en]trer ces vérités dans l'espri[t des] sourds-muets par des signes. I[l faut] avant tout s'assurer que le s[ourd-]muet a bien compris la distincti[on de] l'ame et du corps. Avant de pa[sser à] une autre leçon, il faut lui fai[re ré]péter à lui-même la leçon qu'il [vient] de recevoir. Nous n'entrero[ns pas] dans le détail des signes que [l'au]teur emploie ; ils nous ont pa[ru na]turels, bien choisis et expr[essifs.] M. l'abbé G., ancien instituteu[r des] sourds-muets à Bordeaux, a a[jouté] quelques notes pour indiquer [des] signes dont son expérience lui [a fait] voir l'utilité.

Les tableaux sont précédés [d'un] avis. Le jeune sourd-muet qu[i les a] dessinés, ne les a pas toujours r[endus] exactement tels qu'ils lui étoie[nt de]mandés. Soit qu'il ne saisît pa[s bien] la pensée de l'auteur, soit que [l'exé]cution en fût trop difficile, il a [omis] certains traits dont la connoi[ssance] peut être utile aux maîtres des s[ourds-]muets. L'auteur indique les rec[tifica]tions qu'il y auroit à faire.

Chaque tableau est accom[pagné] d'une explication dogmatiq[ue et] historique. Ce qu'il y avoit [...] de plus difficile à [...] sourds-muets, étoit la sai[...]

verra comment l'auteur y parvient à l'aide des signes, des tableaux des explications. Les grands faits la Bible, ceux de la vie de Notre-Seigneur, étoient plus aisés à faire comprendre, mais les mystères exigent des soins tout particuliers. l'archevêque de Toulouse s'en occupé d'une manière spéciale. instructions qui accompagnent que tableau surtout nous ont paru remarquables par leur précision, sagesse et leur solidité. La pen-et l'exécution de ce catéchisme un nouveau service rendu à la ion par un prélat qui a déjà mérité de l'Eglise par d'autres aux, et qui cependant semble ment livré à l'administration de diocèse, qu'on ne croiroit pas pût trouver le temps d'em- d'autres objets.

ELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Les mercredi 15, ven- 17 et lundi 20, le Saint-Père consistoires semi-publics. premier fut traitée la cause heureux Jean-Joseph de La Franciscain de la réforme de Pierre d'Alcantara. La péni- la prudence, l'amour de la charité pour le prochain les vertus qui brillèrent parti-ement en lui. Il y avoit à ce toire 30 cardinaux, les deux rches de Constantinople et noche et 62 archevêques et évê- qui tous votèrent.

le second consistoire, on dis- la cause du bienheureux Paci- de San-Severino, Franciscain ormé, et on entendit les avis de cardinaux, de 2 patriarches et de archevêques et évêques.

Enfin, dans le troisième consis- fut agitée la cause de la bien- Véronique Giuliani, abbesse des Capucines de Citta di Castello, célèbre par ses mortifications et par son ardeur à méditer sur la passion du Sauveur; 31 cardinaux, les deux patriarches et 73 archevêques et évêques émirent un vote favorable pour la canonisation.

Le Saint-Père se félicita de l'unanimité de ces vœux, et annonça qu'il publieroit le décret solennel dans l'église Saint-Pierre, le dimanche de la Trinité, 26 mai. Sa Sainteté exhorta à redoubler de prières.

PARIS. — La santé de M. l'Archevêque s'est améliorée depuis quelques jours, et on espère, si le mieux continue, que le prélat pourra reprendre des forces et se livrer à ses travaux ordinaires.

Les journaux de Lyon annoncent que sur la demande faite à Paris par le télégraphe, il a été répondu par la même voie qu'on ne devoit point faire célébrer à Lyon de service solennel pour le cardinal Fesch avant d'y avoir été autorisé. Nous avouons ne pas trop comprendre le motif de cette défense. Quel inconvénient peut-il y avoir à célébrer un service pour le cardinal défunt? Il avoit conservé le titre d'archevêque de Lyon, il avoit rendu autrefois beaucoup de services au diocèse, il s'étoit soumis à la mesure qui lui avoit interdit l'exercice de sa juridiction; et si, il y a quinze ans, on avoit pu quelquefois se servir de son nom pour troubler l'administration du respectable prélat nommé à sa place par les deux autorités, il n'y a, ce semble, aucune raison actuellement de craindre que les honneurs funèbres rendus au cardinal puissent être une occasion de troubles. N'étoit-il pas convenable de laisser à la piété du clergé et des fidèles la liberté de faire des prières publiques pour leur ancien archevêque, à qui on a dû beaucoup d'établissemens utiles, et qui avoit con-

servé pour son diocèse un extrême attachement?

L'acte d'accusation publié dans l'affaire du *Moniteur républicain* et de *l'Homme libre*, montre dans les conspirateurs une ardeur et un fanatisme incroyable. Ils ne parlent que de tuer, ils font l'apologie du régicide, ils provoquent à la révolte, ils appellent la loi agraire, ils manifestent une haine profonde contre le gouvernement, contre son chef, contre ses agens, les magistrats et autres; le tout avec des expressions grossières et atroces. Nous ne voyons pas précisément dans les citations des écrits des conspirateurs, de sorties violentes contre la religion. Mais de si farouches républicains ne pouvoient être des croyans. Aussi nous lisons dans un de leurs numéros : *Il est beau sans doute d'être athée, mais cela ne suffit pas.* Dans un autre endroit, il est dit qu'*il n'y a pas d'autre vie.* Dans un autre endroit on ose rapprocher les noms les plus vénérés et les plus saints, ceux de Jésus-Christ et de Moïse, de ceux de Robespierre et de Saint-Just. Il est aisé de voir par là quel est l'esprit de ce *Moniteur*. Ses auteurs n'eussent probablement pas plus épargné les prêtres que les rois.

Le 26 mai a eu lieu la bénédiction de la chapelle du refuge de Saint-Joseph d'Oullins, près Lyon; maison destinée, comme on sait, à recueillir les enfans repris de justice.

Une lettre pastorale de M. l'archevêque d'Avignon, du 12 avril dernier, est relative aux conférences ecclésiastiques de 1838. Le prélat se plaint de la négligence de quelques cantons. Trois conférences n'ont pas envoyé leurs procès-verbaux; une a supprimé ses réunions. M. l'archevêque nommera désormais les présidens et les secrétaires. Il y aura à l'avenir un promoteur pour c
conférence.

Les questions sur l'Ecriture
se rapportent à deux objets, le
sions et les règles pour l'inter
tion des livres saints. Le résun
les versions de l'Ecriture nous a
d'un grand intérêt; il présente e
de pages un aperçu sommai
plus anciennes versions de l'Ec
Ce morceau nous a paru de na
être recueilli dans ce Journal;
espérons l'y faire entrer proch
ment.

Sur le second objet, le r
rappelle les règles sur l'inter
tion des livres saints, sur la l
de l'Ecriture sainte en langu
gaire, sur le sens littéral, etc.
là sur la traduction de Sacy un
ment que bien des personnes t
ront sévère; nous ne voulo
prendre ici la défense de cet
duction, qu'on nous a repro
nous-mêmes d'avoir autrefois
fiée trop durement dans ce Jo
Il est certain que de Sacy et
ceux qui ont travaillé avec lui
bible, étoient tous attachés
parti de novateurs aussi ardens
piniâtres.

Sur le dogme, les confé
avoient à faire voir que la révé
n'étoit pas incompatible, com
prétendent les déistes, avec le
tions que nous avons de Dieu e
les exigences de notre nature.
partie du résumé nous paroît
fort précise et fort solide.

Les questions morales ont
objet la moralité et la surnatu
des actes humains. Le résumé e
à cet égard les principes de la
logie.

Enfin sur la liturgie, les que
devoient donner les motifs du r
de l'Eglise pour les anciens ri
déterminer les règles de la lit
La lettre pastorale se borne
rappeler les règles principales.

Le prélat finit en se félicit

fruit des conférences, et en exhortant de nouveau ses coopérateurs à ne pas négliger ce moyen d'instruction, qui peut être aussi un moyen de sanctification.

Une plantation de croix a eu lieu très-solennellement le jour de l'Ascension, dans la paroisse de Vaucelles, à Caen. La croix a été portée en triomphe dans les rues de la paroisse par cent hommes qui se sont présentés spontanément pour avoir cet honneur; 10,000 ames assistoient à la cérémonie. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et rien n'a justifié les alarmes que des personnes plus ou moins bienveillantes avoient cherché à répandre à ce sujet.

Il existoit dans la paroisse de Vaucelles un ancien calvaire qui fut abattu pendant la révolution, et rétabli en 1816. Une tempête l'ayant renversé cet hiver, grand nombre d'habitans témoignèrent au curé le désir de le relever. Le pasteur ne pouvoit résister à de si pieux désirs. Il s'associa à leur projet, et les fonds nécessaires furent faits. On se disposoit à faire la bénédiction et la pose du nouveau calvaire, lorsque quelques personnes s'avisèrent que ce seroit un acte contraire à la charte, et attentatoire à la liberté des cultes. Le *Pilote* du 31 mars s'éleva contre le rétablissement du calvaire dans un article assez violent. M. Thomine-Desmasures, avocat à Caen, lui adressa à ce sujet une lettre fort bien motivée. Dans cette lettre, datée du 2 avril, M. Thomine procède d'après les autorités les plus légales, il cite la charte et la loi de 1802 sur le concordat.

« Il n'est pas question ici, dit-il, de prédominance d'un culte sur un autre, encore moins de domination en faveur d'aucun. Les auteurs de la charte ont entendu accepter chaque culte tel qu'il est, et assurer à ceux qui le professent le plein et libre exercice des rits qui le constituent. Prétendre que, parce que la loi accorde aux divers cultes *une égale liberté, une même protection*, on ne doit permettre à aucun d'eux que ce qui est commun à tous, seroit les attaquer tous également, et substituer à la protection individuelle qui leur est garantie, l'asservissement de la plupart d'entre eux, et même l'anéantissement complet de toute religion.

» Le protestant ne fait pas de processions et ne plante pas de calvaires; cela ne rentre pas dans l'exercice des actes qu'autorise son culte. Si par ce motif, on les interdisoit au catholique, qu'en résulteroit-il? que le protestant seroit libre dans l'exercice de son culte, et que le catholique ne le seroit pas dans le sien.

» Vous avez senti vous-même, monsieur, que cette prétention ne pouvoit pas être sérieusement soutenue, quoique cependant elle fasse trop souvent le fond des opinions que vous émettez en matière de liberté religieuse, surtout quand il s'agit du culte catholique. Aussi n'insistez-vous pas sur ce point dans votre article: mais vous prétendez que l'exercice du culte doit être circonscrit dans l'intérieur des temples. Vous voulez bien reconnoître à nos prêtres le droit d'y prier et d'y bénir, mais vous leur refusez celui d'en franchir le seuil. Vous avez raison si notre culte se borne à ces cérémonies intérieures; vous avez évidemment tort, s'il comporte quelque chose de plus et s'il s'étend au-delà.

» Toute la question se réduit à savoir ce qui constitue le culte catholique; et la solution de cette question se trouve à la fois dans les *lois religieuses* qui le régissent, et, si vous le voulez, dans les *lois civiles* qui s'y appliquent.

» Relativement à nos *lois religieuses*, permettez moi de vous le dire, monsieur, avec le texte de la loi elle-même: ce sont nos ministres qui sont les juges. L'art. 9 de la loi organique du 8 avril 1802 porte: « Le culte catholique sera » exercé sous la *direction* des archevêques

» et des évêques dans leurs diocèses et *des* » *curés dans leurs paroisses.*» Vous et moi, nous sommes donc également incompétens de prononcer sur ce point, et votre article m'apprend que la décision de l'autorité religieuse ne vous est pas favorable.

» Remarquez bien que la loi ne dit pas des évêques *dans leurs cathédrales*, des curés *dans leurs églises*, mais dans *leurs diocèses*, dans *leurs paroisses*.....

» Les cérémonies *extérieures* sont donc autorisées comme les cérémonies *intérieures*; il n'y a d'exception que pour les villes où il existe des temples destinés à des cultes différens. Que si vous vouliez prétendre que nous sommes à Caen sous l'empire de cette exception parce que nous avons un temple protestant, je vous rappellerai à l'article 16 des dispositions organiques établies pour ce culte par la même loi du 8 avril 1802, et au texte formel du décret du 30 brumaire an XIII, qui a autorisé à Caen l'érection d'une église consistoriale. L'article 3 de ce décret y a mis pour condition formelle qu'il n'en résulteroit *aucun préjudice pour les cérémonies extérieures du culte catholique*.

» Cette réserve étoit juste : les protestans n'atteignoient point dans notre contrée le nombre fixé par la loi pour être autorisés à réclamer comme un droit l'érection d'une église pour l'exercice de leur culte. En leur accordant cette faveur, que pour mon compte particulier j'entends complétement approuver, il ne falloit pas qu'elle pût porter atteinte au libre exercice de notre culte.

» La distinction que vous prétendez faire entre les cerémonies *intérieures* et les cérémonies *extérieures*, est donc condamnée par le texte positif de toutes nos lois ; et, pour en venir à l'acte particulier qui fait le sujet de notre controverse, à la plantation du calvaire qui vous blesse, les faits ne s'élèvent pas contre vous avec moins de force que les textes. De quelle époque, en effet, date l'établissement des calvaires qui entourent notre ville, un seul excepté? Tous bonne mémoire, ont été érigés s gouvernement impérial. Plusieurs tiennent même au temps où les d publics du chef de l'état et du sou pontife ne disposoient pas l'autorit à une grande tolérance en ces m Personne jusqu'à vous, monsieur, imaginé que ce fût une atteinte à la liberté des cultes. »

Cette excellente lettre, qui doit si bien la question, et que *lote* n'a cependant pas insérée pensoit peut-être de toute disc ultérieure. Toutefois, M. le c Vaucelles a souhaité avoir l'a jurisconsultes considérés à Treize d'entre eux ont donné avril une consultation raisonn la question :

« Nous protestons avec énerg sent-ils, contre une thèse qui p l'atteinte la plus grave à la liberté tie par la charte au culte catholiqu

» La question a plusieurs faces calvaire, symbole de la foi cath peut-il être élevé hors l'enceinte ple? 2° La charte défend-elle les c nies extérieures qui doivent le co et le bénir ? 3° Si le rétablissem bénédiction d'un calvaire sont partout ailleurs, sont-ils défendus où il existe un temp e protestant?

Les consultans discutent tour ces trois questions ; sur mière, ils disent :

« Pourquoi donc l'Eglise se condamnée à cacher dans l'enc temple les signes de sa foi ? pour charte lui défendroit-elle de les aux regards et à la piété des fi faudroit que son culte fût proscri il peut être exercé librement et *p ment*.

» Quelles objections peut-on pr

» Diriez vous que ce signe vo triste et porte atteinte à votre li conscience? Si vous croyez, q front s'incline devant le symbole

loi ; si vous ne croyez pas, passez outre : c'est un arbre, et voilà tout ; il n'oblige pas votre cœur à croire et votre front à s'incliner. L'objection feroit tomber les croix et les clochers qui couronnent nos églises, car qui sait si cette vue n'inquiète pas, n'afflige pas le non-croyant? et l'Eglise du XIXe siècle seroit reléguée aux catacombes par le principe de la liberté, comme l'Eglise naissante par la persécution.

» L'objection ne peut être sérieuse. »

Sur la deuxième question, les consultans répondent également aux objections ; ils disent entre autres :

« Mais vous portez atteinte à la liberté religieuse, en poursuivant un citoyen, un seul citoyen du spectacle d'un culte qu'il désapprouve et dont l'éclat le blesse.

» Les cérémonies du culte catholique ne peuvent blesser la conscience religieuse du non-croyant ; il n'est pas tenu d'y assister ; il peut détourner ses regards ; or, *c'est la croyance et non pas les haines et les antipathies religieuses que la loi a entendu garantir et protéger*.

» La liberté ainsi comprise, est une négation. Un droit peut toujours rencontrer un droit rival ; pour en prévenir le conflit, le système que nous combattons le proscrit. Tous nos codes, notre code constitutionnel comme notre code administratif et notre code civil, ont cherché à résoudre autrement le problème. Ils concilient l'usage de deux droits égaux au lieu d'en défendre l'exercice. On craint le conflit de mon droit et du vôtre. Eh bien ! les adversaires trancheront promptement la difficulté, ils nous en interdiront l'usage. Mais c'est-là la servitude et non pas la liberté. »

Cette consultation également sage et solide, est signée de MM. A. Trolley, Ch. Gervais, G. Delisle, Mabire, Feuguerolle, Valot, Paul Bardout, Bardout aîné, L. Devalroger, Bayeux aîné, A. Bertauld, Castel, Boscher.

Les membres du conseil de l'œuvre des Bons-Livres de Limoges viennent de publier un rapport présenté à M. l'évêque de Limoges, le 1er avril dernier, par le zélé directeur de cette œuvre, M. l'abbé Rousier, aumônier du collége. Nous donnerons quelques passages de ce rapport, qui feront connoître l'origine et les progrès de l'œuvre :

« Lorsqu'en 1833 je commençai à prêter des livres aux habitans de la paroisse de Saint-Michel, j'étois intimement persuadé que la lecture est un des besoins de la société actuelle, et que la religion et les bonnes mœurs ont beaucoup à craindre ou à espérer, selon la direction qui lui est donnée. A aucune époque en effet le goût de la lecture n'a été plus généralement répandu, comme aussi jamais les mauvais livres n'ont produit des résultats plus déplorables que de nos jours.

» Sous l'influence de ces idées, la pensée d'une bibliothèque religieuse et réellement morale occupa long-temps mon esprit. Je réfléchis plus d'une fois sur les moyens de former, dans la paroisse où j'exerçois le saint ministère, un préservatif contre l'invasion de l'erreur, un puissant remède contre la contagion de l'immoralité, un dépôt de bons livres, enfin, où chacun pût trouver gratuitement les ouvrages qui conviendroient à son âge, à sa profession, à l'étendue de ses connoissances, et qui garantît la jeunesse des écueils auxquels l'exposent les lectures pernicieuses. Communiqué à quelques amis de la religion, ce projet fut trouvé utile, et bientôt l'espérance de le réaliser vint s'offrir à mes vœux. La grande difficulté consistoit dans l'absence des ressources pécuniaires ; elle ne tarda pas à s'aplanir : 1,000 fr., tribut d'un zèle généreux, furent mis à ma disposition, et servirent aux premiers frais de l'établissement projeté. C'est avec ces ressources que je jetai les premiers fondemens de l'œuvre importante des Bons-Livres. Elle ne compta que 500 volumes à son début ; c'étoit peu sans

doute, mais les œuvres de Dieu commencent presque toujours foiblement et grandissent par degrés sous sa main puissante et protectrice.

« Pressés d'abandonner le poison dont ils étoient infectés pour demander la vie de l'intelligence à des alimens plus purs, les lecteurs accoururent en foule. Leur nombre et leur avidité augmentant de jour en jour, le besoin de multiplier les livres se fit vivement sentir. Je sollicitai l'appui de MM. les ecclésiastiques dont les suffrages et les recommandations servirent efficacement aux intérêts de l'œuvre. Je fis souvent appel à la générosité des fidèles, et la même providence qui m'avoit prêté un secours si merveilleux pour commencer, vint de nouveau à mon aide. A la fin de la troisième année, 1,500 volumes étoient inscrits sur le catalogue.

« Les 1,500 volumes que l'œuvre possédoit alors ne circulèrent pas infructueusement; ils dissipèrent plus d'une erreur, ils rompirent plus d'un lien d'iniquité. Pour combien d'infortunés n'ont-ils pas été un antidote, un moyen de salut? Je pourrois ici rappeler des conversions à moi connues dont ils furent les instrumens; et si souvent la bonne semence tomba au milieu des épines, sur le chemin ou sur la pierre, souvent aussi elle rencontra une terre bien préparée où elle produisit au centuple.

« Depuis cette époque, l'œuvre a toujours grandi; le nombre des lecteurs s'est considérablement accru : leur liste nominale, qui, en 1834, ne s'élevoit qu'à 350, fut porté à 600; le nombre des volumes, qui n'étoit que de 1,500 avant l'établissement de l'association, monta quelque temps après au chiffre de 2,500.

« La liste nominale des lecteurs augmente chaque jour; elle contient actuellement les noms de 770 associés (1), et la bibliothèque compte 4,000 volumes. L'œuvre trouve toujours grande fave[ur] parmi les amis de la religion et de la so[-]ciété. Comme à son origine, les bons es[-]prits l'environnent de leur confiance [et] de leur appui, et font des vœux pour [sa] prospérité, tandis qu'ils la soutienn[ent] avec les offrandes de leur générosité. »

On lit à la suite du rapport [de] M. Rousier cette approbation fla[t]teuse pour l'œuvre, de la part [de] M. l'évêque de Limoges :

« Approuvé le rapport ci-dessus [sur] une des œuvres les plus utiles et les pl[us] nécessaires dans un siècle où l'irréligio[n] fait des progrès par le moyen des mau[-]vais livres que les ennemis de Dieu [et] de la société répandent avec profusi[on]. Nous devons de la reconnoissance à l'ec[-]clésiastique zélé auquel est dû cet é[ta]blissement, que nous ne saurions tr[op] favoriser. Les amis de la religion et [du] bonheur des familles sentiront comb[ien] il est avantageux de concourir à l'exte[n]sion de l'œuvre. Ce sera un moyen d'é[-]tendre et de faire goûter les fruits [de] saines lectures, et il n'est pas d'hom[me] bien pensant et religieux qui ne s'em[-]presse d'y prendre part.

» *Signé :* † PROSPER, *évêque de Limoges.* »

Sur les réserves de la bibliothèque de Limoges, un dépôt partic[ulier] de bons livres a été formé p[ar] M. Rousier à Bellac, depuis environ deux ans. La bibliothèque d[e] cette petite ville, qui n'avoit q[ue] 300 volumes à son début, en pos[-]sède aujourd'hui près 1,000. M. [...]rigot, curé de Bellac, attache à s[on] succès beaucoup d'importance. Présidant à sa direction avec intelli[-]gence, il s'est entouré pour le secon[-]der de personnes zélées.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Il est un point sur lequel on a bien[...]

(1) Ce n'est que la moindre partie des personnes qui profitent des livres, car souvent le même ouvrage, inscrit au nom d'une seule, est lu par tout une famille.

de manière de voir depuis les temps de la restauration : on ne point admettre alors que le roi voir des ennemis; et un loyal, M. Syriès de Marinhac, souleva lui une clameur générale pour avancé le contraire.

ourd'hui c'est un système tout dif. Les journaux les plus connus par évoûment au nouvel ordre de choe plaisent à chercher au gouverne- le plus d'ennemis qu'ils peuvent lui écouvrir. Trouvant apparemment n'en a point assez dans le parti du teur *républicain* et de l'émeute du ai, ils sont allés déterrer à Avignon sait quelle autre conjuration d'une ur tout opposée ; de sorte qu'ils pant mettre un grand intérêt à ce qu'il es deux conspirations à la fois au d'une seule. Nous ne comprenons quant à nous, ce qu'il peut y avoir er pour la cause du gouvernement, à ce qu'on le montre entouré mis coalisés pour sa ruine, et à ce socie continuellement les roya- ux républicains pour le plaisir ses dangers.

On assure, au surplus, et nous sans peine, qu'on ne découvre lien entre les républicains de Pa- les royalistes d'Avignon. S'il en it être autrement, ce ne seroit t être devant la justice criminelle fandroit envoyer les royalistes qu'on endroit en association avec les répu- ins; ne seroit-ce pas plutôt devant conseils de famille, pour les faire in- e?

On ne connoît rien qui soit aujour- en plus grande recommandation l'harmonie des idées, que le bon ac- d des opinions et des principes : oyez homogènes; ayez une couleur forme; marchez de front sur la même e; ne venez pas mêler comme vous le s, du 221 avec du 213, du centre avec du centre gauche; du juste-mi- avec du tiers-parti, du rétrograde avec du progressif... » Voilà le fond de tout ce qui s'est écrit dans les trois quarts des journaux, depuis la naissance du nouveau ministère.

Vous croiriez, d'après cela, que si un 213 venoit à se rapprocher d'un 221, et le parti du progrès à s'entendre avec le parti rétrograde; vous croiriez que tout est arrangé au gré de ces messieurs, et que c'est-là ce qu'ils appellent l'harmonie des idées, le bon accord des opinions et des principes, et l'heureuse alliance des choses homogènes qu'ils cherchent? Point du tout; ils mettent au rapprochement des esprits et des systèmes une condition indispensable; c'est que ce sont les moins mauvais qui se rapprocheront des plus révolutionaires, et que ceux-ci n'auront absolument aucun sacrifice, aucun effort ni aucune concession à faire. Parlez-leur d'une opinion qui se soit un peu amendée, d'un homme de centre gauche qui se soit un peu relâché pour entrer dans leur idée de bonne harmonie, et pour tâcher de se faire *homogène* sur quelque point qui leur déplaise comme sentant la modération; alors ce n'est plus à leurs yeux qu'un transfuge, un faux-frère et un traître. Si bien que les conversions politiques, telles qu'ils les entendent, ne sont reconnues par eux pour bonnes et valables qu'autant qu'elles conduisent du bien au mal, ou d'un moindre degré de chaleur révolutionnaire, à un degré de chaleur plus élevé. Que l'esprit de rapprochement et d'harmonie, tant recommandé par eux, fasse sortir quelqu'un de leurs rangs pour aller se joindre à un parti moins ardent, il n'y aura qu'un cri de reproche et d'indignation parmi eux pour le poursuivre et l'accabler. Qu'un autre quitte ce même parti pour venir à eux, quelle différence alors dans leur manière d'envisager sa désertion, et d'apprécier deux actions qui se ressemblent tant!

PARIS, 31 MAI.

Le duc et la duchesse d'Orléans ont

établi leur résidence d'été au château de Villiers.

— L'hiver dernier, un bateau caboteur du port de Gravelines périt corps et biens en se rendant en Angleterre. Ce désastre laissa dans la misère cinq veuves et dix-huit orphelins. Le roi des Français, la reine, le duc et la duchesse d'Orléans, récemment informés de tant d'infortunes, viennent d'envoyer à ces malheureux un secours de 1,000 fr.

— La chambre des pairs a terminé aujourd'hui le vote des articles du projet concernant la propriété littéraire. L'ensemble de la loi a été ensuite adopté par 78 boules blanches contre 31 boules noires. La chambre entamera demain la discussion sur la proposition du baron Mounier, relative à la Légion-d'Honneur.

— La chambre des députés avoit nommé mercredi MM. Jacques Lefebvre, Benjamin Delessert et Beudin, candidats aux fonctions de commissaires de surveillance près la caisse d'amortissement et celle des dépôts et consignations. Hier, elle a nommé également candidats, MM. Ganneron, Gouin et J. Périer. Parmi ces six députés, le gouvernement en choisira deux pour les fonctions dont nous venons de parler. M. Muret de Bord a ensuite donné lecture d'une proposition faite par lui et par M. Lebœuf, dans le but d'amener la prohibition des ventes à l'encan, de marchandises neuves. Le développement de cette proposition aura lieu mardi. Aujourd'hui il n'y a point eu de séance publique. La chambre doit s'occuper demain de pétitions.

— Les tribunes de la chambre des députés étoient hier bien garnies; mais les spectateurs se sont retirés désappointés après une séance insignifiante qui a commencé fort tard, par suite du peu d'empressement de MM. les députés. On s'attendoit au rapport de la commission sur les difficultés qu'on a soulevées contre l'élection de M. d'Houdetot, à Bayeux. Il s'agit de savoir si M. d'Houdetot a droit de compter en sa faveur la contribution des portes et fenêtres d'un hôtel appartenant à son frère, le comte d'Houdet[...] pair de France. La chambre s'occup[...] demain samedi de cete question.

— M. Larabit, qui pendant la vérif[...] tion des pouvoirs avoit à plusieurs re[...] ses manifesté le désir de voir une enq[...] parlementaire sur les élections, finit [...] rédiger, à cet effet, une proposition. [...] bureaux de la chambre des dép[...] viennent de s'en occuper. Il falloit [...] bureaux sur neuf pour en autorise[...] lecture et le développement en séanc[...] blique; mais deux bureaux seulem[...] sont prononcés pour la proposition.

— Les colléges électoraux de Be[...] fort et de Metz sont convoqués po[...] 22 juin, par suite des nomination[...] M. Tupinier aux fonctions de me[...] du conseil d'amirauté, et de M. P[...] aux fonctions de conseiller à la co[...] cassation. Le collége de Laval (extr[...] ros) se réunira le 29 juin, par suit[...] nomination de M. Boudet aux fon[...] de secrétaire-géneral du ministère [...] justice.

— Des courriers sont parti[...] affaires étrangères pour Vienne, Be[...] et Saint-Pétersbourg. La veille, MM. F[...] et Cailler avoient été envoyés par le [...] sident du conseil, l'un à Constantino[...] l'autre à Alexandrie.

— Le courrier de cabinet Gallo[...] arrivé à Paris, venant de Vienne. On [...] sure qu'il étoit chargé de dépêches [...] Constantinople relatives aux affaires [...] égyptiennes.

— M. de Salvandy a été nommé m[...] bre du comité historique des arts et [...] numens près le ministère de l'instr[...] publique.

— M. A. Brun, transféré de la p[...] ture de Lot-et-Garonne à celle de [...] ges, sous le dernier ministère, va, d[...] reprendre son premier poste.

— Le bruit court que M. de J[...] ancien directeur-général de la police, [...] être nommé à la préfecture du Jura, [...] remplacement de M. Lepasquier, [...] vient de mourir à Lons-le-Saulnier.

— L'armée du Nord ayant été [...]

, le général Bugeaud est rentré dans adre d'inactivité.

— M. Ferrand de Saligny, lieutenant-nel au corps royal d'état-major en onibilité, est nommé au commande-nt de la place de Bastia (Corse.)

— Le conseil royal de l'instruction pu-e, informé que de fréquentes ten-s de substitutions de personnes nt faites par des candidats au brevet capacité pour l'enseignement pri-e, a décidé qu'au moment de l'exa-et de la délivrance du brevet, l'iden-des aspirans seroit certifiée par deux onnaires publics, chefs d'institution aîtres de pension. Les mêmes mesu-eront prises au moment de l'examen la délivrance des certificats d'apti-pour les salles d'asile.

On pense que la cour des pairs en-a dans les derniers jours de juin le des révoltés des 12 et 13 mai. Plu-journaux ont dit à tort qu'on at-it pour commencer le procès l'a-ment de la nouvelle salle. qui sans n'aura lieu que l'année prochaine, à par ce qu'il reste à faire au palais.

— Indépendamment de l'instruction rale dirigée par la cour des pairs, la e ordinaire est saisie de plusieurs ites particulières, à l'occasion de ation de domicile et de vol. Cinq in-dus ayant pris une hache apparte-t à un marchand de vins de la rue nonain, allèrent briser la porte trée de MM. Roussel et Desprez, né-ans, rue de Montmorency, 26. La do-tique s'étant présentée, ils la contrai-nt à leur livrer deux fusils de chasse, usil de munition, un sabre et une qui étoient dans la maison. Trois révoltés s'éloignèrent alors; mais les autres restèrent, et ayant enfermé omestique dans une petite chambre, pénétrèrent dans le bureau. Après d'i-tiles tentatives pour forcer la caisse en , ils brisèrent le tiroir d'un comptoir, partirent emportant 300 fr. qui s'y avoient et la redingote de travail du mis.

— Les perquisitions de la police, relatives aux troubles des 12 et 13 mai, n'ont pas encore cessé.

— MM. Bertin aîné, gérant du *Journal des Débats;* Gédéon de Bazire, ancien gérant de la *France;* Durand, gérant du *Journal du Commerce;* Dutacq, gérant du *Siècle,* et le comte de Lostanges, gérant de la *Quotidienne,* tous cités devant la 7e chambre, comme ayant annoncé une loterie étrangère, ont été condamnés, MM. de Lostanges, Gédéon de Bazire et Durand à 100 fr. d'amende chacun; M. Dutacq, à 200 fr., et M. Bertin, à 300 fr.

— L'Académie française a tenu hier sa séance publique pour la distribution des prix Monthyon. Les ducs d'Aumale et de Montpensier y ont assisté. La séance a été présidée par M. Etienne, directeur, ayant à ses côtés M. Villemain, secrétaire perpétuel, et M. Jay, chancelier. M. Villemain a fait le rapport sur les ouvrages qui ont obtenu les suffrages de l'académie. Le premier ouvrage couronné est intitulé : *Etude de la vie des Femmes,* par Mme Necker de Saussure. Le prix de poésie (*le Musée de Versailles*) a été donné à madame Colet, née Revoil. M. Thery, proviseur du collége de Versailles, a eu une médaille de 2.000 fr. pour un ouvrage intitulé : *Conseils aux Mères, sur les moyens de diriger et d'instruire leurs filles.* Une autre médaille de 2,000 fr. a aussi été donnée à M. Mallet, qui appartient également à l'enseignement public, pour un ouvrage intitulé : *Etudes philosophiques.* Une médaille de 1,500 fr. a été encore donnée à M. Dupontès, pour un petit écrit intitulé : *Jean-le-Rond à ses amis les ouvriers.* Deux médailles de 3,000 fr. chacune ont été accordées à M. Thurot, pour sa traduction d'Epictète, et à M. Doyère, professeur, pour sa traduction du *Traité de la géologie et la minéralogie, dans leurs rapports avec la théologie naturelle,* par le docteur anglais Buckland.

M. Etienne a fait le rapport sur les prix de vertu. Un prix de 3,000 fr. a été

décerné à Françoise Olivier, dite Bourdiole, demeurant à Dourgne (Tarn), pour avoir donné ses soins, quoique pauvre, à plusieurs vieillards infirmes. L'un d'eux, aveugle, est resté trois ans à sa charge. Un prix aussi de 3,000 fr. a été donné à François Poyer, conducteur d'un cabriolet de remise qui stationne depuis dix ans à l'hôtel des Fermes, rue de Grenelle Saint-Honoré. Poyer est marié, a quatre enfans; pour soutenir sa famille, il a son unique travail. En 1829, une femme mit son jeune fils en sevrage chez lui. Elle paya le premier mois d'avance, et ne reparut qu'après deux ans. Le petit abandonné avoit été soigné par Poyer et sa femme comme leur cinquième enfant. La mère le reprit, sans acquitter les nombreux mois arriérés. Poyer ne réclama rien; seulement, il eut hâte d'avoir des nouvelles de celui qu'il regardoit comme son fils, mais il ne le trouva pas chez sa mère, qui prétendit l'avoir envoyé à un parent riche habitant la Touraine. Poyer, peu satisfait des paroles de cette femme, voulut savoir la vérité. Il courut à tous les bureaux de diligences, mais sans rien apprendre qui pût le satisfaire. Après d'autres démarches, il sut que l'enfant étoit aux Enfans-Trouvés. Quoique pauvre, il ne recula pas devant un acte d'adoption que lui demanda l'administration avant de le lui remettre. Trois prix de 2,000 fr. chacun ont aussi été donnés à Catherine Lafon, demeurant à Parisot (Tarn-et-Garonne); à Agnès Boutier, demeurant au Puy (Haute-Loire); à Germaine Turbé, demeurant à Artigat (Ariége). L'académie a en outre décerné neuf médailles, dont deux de 1,500 fr., et les sept autres de 500 fr.

M. Viennet a terminé la séance par la lecture de deux fables de sa composition, principalement dirigées contre les journalistes et les gloires rapides.

—M. Lange, statuaire du musée royal, est décédé au palais du Louvre, le 28 de ce mois. Il étoit âgé de 85 ans.

— Le comte Dillon vient aussi de mourir à Paris, à l'âge de 88 ans.

— La société géologique de a décidé qu'elle tiendroit, cette a session extraordinaire à Boulo Mer.

— Les grandes eaux du parc Cloud joueront le 2 juin.

NOUVELLES DES PROVIN

On établit en ce moment à au moyen d'un nouveau procé boulangerie qui pourra, dit-on le pain à dix centimes au-desso taxe.

— Le colonel d'artillerie Gos lay, directeur à Mézières, est commandement d'un régiment lerie.

— Une deuxième exposition d'été aura lieu à Angers le lun

— Le lieutenant-général Voi de France, est depuis quelque Bourges.

— La diligence de Saint-Lé Bourganeuf, dit une feuille de la s'est brisée à une lieue de la derni Plusieurs personnes ont été horri mutilées.

— M. Jules Reboul, docteur a été nommé, par une ordon 26 avril, sous-préfet d'Issengeau Loire), en remplacement de M. l appelé à d'autres fonctions.

— Des lettres de Toulon ap que des ordres télégraphiques d'y être reçus pour la prompte e des vaisseaux *le Jupiter* et *le Tr* se rendront dans les mers du Le

— Le 24 mai, les nommés Montagne, condamnés à mort po d'assassinat, ont subi leur pein Il paroît que le dernier a éco plus d'attention et de résignation compagnon, les exhortations mônier de la prison.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE

Les succès d'Espartero dans

tinuent à être balancés par ceux de tera et du comte d'Espagne dans les es provinces. Le baron de Meer n'a it eu le temps d'arriver au secours de oll ; ce qui achève de ruiner le peu de iance qu'il pouvoit encore inspirer.

— Des lettres particulières de Bayonne oncent qu'un corps de 600 royalistes mandé par le brigadier-général Ar- un des lieutenans de Cabrera, s'est aré de Liria, ville de dix à douze habitans, située à sept lieues de Va-.

— Les forces de Cabrera ont envahi la ince de Guadalajarra. Le 21 un con- arti de Saragosse a été obligé de s'ar- à Algora, pour n'être pas enlevé les troupes royalistes. Le blocus aniz et de Caspe est de plus en esserré par les carlistes sous le com- ement de Llangostera.

On prétend que le plan de Maroto mener Espartero à une bataille gé-, et pour cela de l'attirer dans des s choisies par lui, Maroto, où la puisse être un peu égalisée entre e du terrain et l'avantage du .

---

s sieurs Bartels et Kats ont été ac- s par la cour d'assises de Bruxel- Le jury a répondu négativement sur questions posées par le ministère pu-.

— Trois manufactures de coton ont en même temps de fonctionner, à d. Beaucoup d'ouvriers sans travail ourent les rues de la ville.

— La nouvelle de la rupture entre la et le vice-roi d'Egypte a fait bais- s fonds à la bourse de Londres.

— Le parlement anglais a repris, le 27 , ses séances qui avoient été inter- pues à l'occasion des vacances de la ntecôte. La séance des lords a été insi- ifiante. A la chambre des communes, a procédé à l'élection d'un président suite de la démission de M. Aber- mby. Nous avons annoncé que M. Shaw èvre, candidat whig, avoit obtenu 317 voix, et son concurrent M. Goulburn 297.

— Le 28, au commencement de la séance des lords, le lord chancelier, le marquis de Lansdowne, le vicomte Duncannon, le comte de Shaftesbury et lord Falkland sont venus siéger en qualité de commissaires pour sanctionner, au nom de la reine, le choix du président de la chambre des communes. M. Shaw Lefèvre a été introduit et a annoncé aux commissaires son élection de la veille, en se disant personnellement indigne de cet honneur et se soumettant à l'approbation de S. M. Le lord chancelier, après avoir adressé quelques paroles flatteuses à M. Shaw Lefèvre, a déclaré son titre de président pleinement confirmé. A son retour à la chambre des communes M. Shaw Lefèvre a pris possession du fauteuil et annoncé à la chambre la sanction de son élection.

— M. Abercromby est nommé pair avec le titre de baron Durmferline, de Durmferline dans le comté de Fife.

— M. Labouchère, sous-secrétaire d'état des colonies, a annoncé aux communes que le gouvernement ne demanderoit pas à la chambre la discussion en comité du bill de la Jamaïque, adopté à cinq voix seulement de majorité lors de la seconde lecture. Un autre bill sera proposé pour régler les affaires publiques dans cette colonie.

— Une feuille anglaise dit que le marquis de Dalmatie remplacera probablement le comte Sébastiani comme ambassadeur à Londres.

— Le grand duc héréditaire de Russie a souscrit pour 7,500 fr. au monument que l'on se propose d'élever, à Londres, au duc de Wellington.

— Une correspondance du *Times* parle d'une collision qui, si le fait est exact, est probablement la suite d'une méprise, entre le brick de guerre français *le Griffon* et le bateau à vapeur anglais *la Médée*. *Le Griffon* auroit fait feu et blessé un matelot anglais.

— Les sommes déposées en ce moment

aux caisses d'épargne de Londres et de la Grande-Bretagne, forment un capital de 566,744,800 fr.

— Les chartistes continuent leurs réunions sur divers points de l'Angleterre.

— On écrit de Lisbonne, le 15 mai, que le vicomte de Carreira, ambassadeur portugais près le gouvernement français, a donné sa démission.

— Par la mort de la comtesse de Lipona, il ne reste plus aucune sœur de Bonaparte. Elles étoient au nombre de trois, Elisa, Pauline et Caroline. Les frères de l'empereur ont seuls survécu; ce sont : Joseph, l'aîné de la famille, Louis, Lucien et Jérôme. Bonaparte est mort le 5 mai 1821; Pauline Borghèse, le 10 mai 1825; le cardinal Fesch, le 13 mai 1839, et Caroline (la comtesse de Lipona) le 18 mai, même année.

— Le duc régnant de Brunswick est parti, le 24, pour un voyage en Suisse et en Italie.

— On écrit de Saint-Pétersbourg, le 14 mai, que la Newa charrioit de nouveau des glaçons.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 29 mai.

M. de Broglie, l'un des vice-présidens, ouvre la séance à 2 heures. L'ordre du jour est la continuation de la discussion sur les articles du projet relatif à la propriété littéraire. L'article 6, deux fois renvoyé à la commission, est adopté en ces termes : « L'éditeur d'un ouvrage anonyme ou pseudonyme jouira du droit exclusif de publication pendant trente ans, à compter de la première édition de l'ouvrage. Si avant l'expiration de ce terme l'auteur vient à se faire connoître, il rentrera dans les droits qui lui sont garantis par les articles 1 et 2 de la présente loi.

» Si l'auteur est mort avant l'extinction du droit accordé à l'éditeur d'un ouvrage anonyme ou pseudonyme, et que ses héritiers se fassent connoître, ils ne jouiront des droits d'auteur que pendant le nombre d'années qui restera à courir jusqu'à l'expiration du terme de trente ans accordé à l'éditeur. »

La chambre, qui a voté précédemment les titres 2 et 3 de la loi, relatifs aux œuvres dramatiques et aux produits des[...] et du dessin, adopte le titre 4 qui conc[...] la musique.

La chambre vote l'article 15 : « D[...] le cas où les droits qui forment l'obje[...] la présente loi feroient partie d'une [...] cession en déshérence, l'état ne po[...] les recueillir, et la réimpression dev[...] dra libre, sans préjudice du droi[...] créanciers. » L'article 16 proposé p[...] commission est également voté. « La ve[...] les héritiers, ou autres représentan[...] auteurs, dont le droit exclusif résul[...] des lois antérieures ne sera pas épuisé [...] moment de la promulgation de la [...] sente loi, jouiront des avantages qu[...] assure. »

L'article 17 dit que le dépôt pre[...] par l'article 14 de la loi du 21 oct[...] 1814, est fixé à trois exemplaires [...] pour les écrits imprimés que pou[...] gravures, lithographies, cartes, ca[...] de musique et autres ouvrages repro[...] par les procédés de la typographie, [...] lithographie et de la gravure. Le [...] pissé du dépôt formera titre à l'aute[...] à l'éditeur pour être admis en ju[...] poursuivre les contrefaçons. Un des [...] exemplaires restera au ministère de l'[...] rieur; les deux autres seront remis [...] Bibliothèque royale.

La loi de 1814 avoit exigé le dépôt [...] cinq exemplaires; mais une ordonnan[...] rendue sous le ministère de M. Ma[...] gnac réduisit ce nombre à trois. M. V[...] lemain propose, dans l'intérêt des bibl[...] thèques des provinces, de revenir à l'an[...] cien chiffre. La chambre consultée [...] prononce pour le dépôt de cinq exem[...] plaires, et renvoie l'article 17 à la com[...] mission qui en changera la rédaction.

Un assez long débat a lieu à l'occas[...] de la contrefaçon. M. Villiers du Terr[...] dit que beaucoup de libraires dési[...] voir dans la loi une disposition à l'[...] de garantir la propriété des titres [...] vrages déjà publiés. M. Cousin veut [...] laisse quelque chose à l'appréciation [...] tribunaux. On entend encore MM. [...] Montalembert, Gay-Lussac, Thénard. La [...] chambre adopte l'article 18 amendé p[...] la commission : « Quiconque aura, [...] préjudice des droits garantis par la pré[...] sente loi aux auteurs ou à leurs hériti[...] et ayant-cause, publié, imprimé, gravé ou [...] reproduit en tout ou en partie des ou[...]

crits de tout genre, dessins, sculptures, compositions mu- tres productions de l'esprit ou ğjà publiés ou encore inédits, le des peines appliquées au trefaçon. »

ement de la commission ten- r les dommages-intérêts à la noins de mille exemplaires de riginale, ou d'un ouvrage de ire s'il s'agissoit d'un ouvrage lit, est rejeté. L'article 19 est té : « Tout contrefacteur sera amende de 300 fr. à 2,000 fr., l'état, et condamné en outre propriétaire des dommages i seront arbitrés par le juge prix de la vente de l'édition

git d'un ouvrage inédit, les intérêts seront arbitrés d'a- ix de vente des ouvrages de re.

de récidive, le *minimum* de l'a- a doublé, et le contrefacteur outre être puni d'un emprison- n'excèdera point une année. »

nbre vote l'article 20 : « Qui- ra introduit sciemment sur le français ou vendu des exem- litions contrefaites à l'étranger publiés pour la première fois , sera puni des peines portées précédent. »

Séance du 30.

17 est adopté dans les termes « Le dépôt prescrit par l'article oi du 21 octobre 1814 est fixé emplaires, tant pour les écrits que pour les gravures, litho- cartes, œuvres de musique et vrages dont la reproduction a s procédés de la typographie, graphie et de la gravure.

le ces exemplaires restera au de l'intérieur, deux exemplai- remis à la Bibliothèque royale, disposé des deux autres *en fa- blissemens publics*, conformé- qui sera prescrit par un règle- ministration publique, qui dé- en outre les conditions du dé- t à l'état des exemplaires, et cas où il pourroit être néces- ns l'intérêt du commerce, de réduire à trois le nombre des exemplai- res déposés.

» Le récépissé du dépôt qui sera déli- vré conformément aux réglemens, ou une copie certifiée de ce récépissé, for- mera le titre à l'auteur ou à l'éditeur, pour être admis en justice à poursuivre les contrefaçons. »

La chambre renvoie à la commission l'article 18 du gouvernement, remplacé par une disposition de la commission et dont cette dernière a demandé le retran- chement.

Après le vote des articles 21, 22, 23, 24 et 25, le président lève la séance.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE SIM- PLIFIÉE, ÉLÉMENTAIRE ET COM- PLÈTE, par M. Queyras.

Au milieu de cette multitude de livres qu'on publie chaque année sur la langue française, nous aimons à signaler aux pa- rens et aux amis de l'éducation la *Nou- velle Grammaire française simplifiée*, dont l'auteur est déjà connu par plusieurs pro- ductions utiles.

Cet ouvrage est divisé en trois cours ou parties. La première traite de la classifi- cation des mots, de leur emploi naturel et accidentel, des règles du participe, de la prononciation et de l'orthographe usuelle et grammaticale. La seconde ren- ferme un traité de syntaxe, de ponctua- tion et d'analyse grammaticale et logique combinées. La troisième se compose d'un précis de la philosophie des langues et de nombreuses remarques sur la langue française. Ainsi, cet ouvrage peut servir de manuel aux élèves pendant tout le cours de leurs études.

En remplissant une lacune dans l'in- struction, l'auteur a aussi introduit plu- sieurs améliorations dans l'enseignement de la grammaire française, entre autres des définitions plus exactes et plus claires que celles qui ont été données jusqu'ici ; l'exposition simultanée de la formation du pluriel et du féminin dans les adjec- tifs et dans les substantifs ; des règles nouvelles pour la formation du féminin dans les adjectifs en *eur* ; une nouvelle

théorie de la conjugaison, les difficultés du participe résolues, de nouvelles règles sur l'orthographe d'usage, etc.

La nouvelle théorie de la conjugaison a permis à l'auteur de placer en regard des modèles conjugués, tous les temps primitifs et dérivés des verbes réguliers, et même la conjugaison des verbes irréguliers et défectueux, en sorte qu'on a en quelques pages la conjugaison de tous les verbes français, ce qui dispense de recourir au dictionnaire pour l'orthographe des verbes.

Le traité de la valeur des particules est entièrement neuf pour la forme et pour le fond. L'auteur part toujours de l'idée-mère pour en suivre la filiation comme les anneaux d'une chaîne.

Le style de l'auteur est clair, simple, précis, et ses exemples sont bien choisis. Il a su mettre à la portée des enfans les notions abstraites de la grammaire, et les procédés qu'il donne pour apprendre à distinguer les différentes parties du discours, annoncent une heureuse expérience de l'enseignement.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 31 MAI.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0. 81 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2730 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00
Caisse hypothécaire. 797 fr 50 c.
Quatre canaux 1252 fr. 50 c.
Rentes de Naples. 101 fr. 75 c
Emprunt romain 101 fr. 1/8
Emprunt Belge 000 fr. 0,0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr. 3/4

...S LA RELIGION ...s Mardi, Jeudi ...di. ...nt s'abonner des ...e chaque mois.	N° 3132 MARDI 4 JUIN 1839.	PRIX DE L'ABONNEMENT. fr. c. 1 an . . . . 36 6 mois . . . . 19 3 mois . . . . 10 1 mois 3 50

...rité de la religion chrétienne, à ...e des gens du monde et parti...ment de la jeunesse des écoles, ... l'abbé Paulmier. 2e édition.

...ue la première édition de cet ... parut en 1819, nous l'an...es avec éloge. L'auteur, di...us numéro du 4 décembre ...ome XXII, paroît joindre au ...écrire avec intérêt, les con...es qu'exigeoit la matière ; il ...destie de prévenir qu'il y a ...choses de lui dans cet écrit, ... s'est borné au soin de re... ça et là les preuves qui lui ...t le plus en harmonie avec ...tuel de la société ; mais ce se...ore un assez grand mérite ...avoir bien choisir ces preu...mettre dans tout leur jour et ...fier l'une par l'autre ; l'au...a de plus accompagnées de ...citations et de considérations ...s à mettre à découvert la foi... l'illusion des systèmes sur ...repose l'incrédulité.

...itique distingué par son ju... et son goût, M. de Feletz, ...ussi très-favorablement de ...e dans le *Journal des Débats* ...il travailloit alors. Son arti...ouve répété en tête de cette ... édition. Le livre, disoit-il, ..., mais substantiel ; l'auteur ...é que cinq ou six questions ...ortantes, mais il les a clai...établies ; le chapitre, qui a ...jet de prouver l'inspiration ...e Moïse est écrit avec une dialectique pressante ; le nouvel apologiste insiste particulièrement sur l'établissement de la religion chrétienne, à travers les obstacles insurmontables que lui opposoit l'autorité armée de toutes parts contre elle.

Le traité de M. Paulmier se compose d'une introduction sur les égaremens des incrédules et sur la nécessité de revenir à la religion, et de quatre chapitres seulement qui ont pour objet l'existence de Dieu, l'existence et la nécessité d'une révélation, la révélation mosaïque, la révélation évangélique. A la fin du volume, l'auteur a joint quelques développemens et preuves. Nous devons dire que partout il répond aux difficultés des incrédules avec autant de modération que de force. On jugera de son style et de sa manière par ce court passage qui termine l'ouvrage. L'auteur s'adressant aux incrédules, leur dit :

« Vous insistez et vous dites : *Le temps est venu où les vrais adorateurs adorent Dieu en esprit et en vérité;* et par un sacrilége ab...s de ce divin oracle, vous rejetez avec dédain nos *chapelets*, nos *scapulaires*, nos *neuvaines*, nos *confréries*, et autres pieuses institutions; mais en vous élevant si haut au-dessus de ces *minces pratiques*, votre christianisme a-t-il grandi? est-il devenu plus pur, plus solide, plus vrai? êtes vous plus essentiellement chrétiens? savez-vous mieux souffrir une injure, étouffer un ressentiment, sacrifier un intérêt? votre charité est-elle plus ardente? votre détachement des biens créés plus entier, plus parfait? Cessez donc vos vaines déclamations : ce ne sont pas les petites pratiques qu'il faut songer à abo

lir; ce sont les grands commandemens qu'il faut penser à observer. Respectons, conservons avec soin les pratiques religieuses établies ou approuvées par l'autorité légitime. Elles sont comme le berceau où la piété encore foible se repose; elles sont comme le lait qui nourrit son enfance, comme le bâton qui soutient sa vieillesse; et à tous les âges de la vie chrétienne, ces pieuses pratiques nous seront utiles et salutaires si nous les embrassons comme *moyen*, si nous les cultivons comme le *corps* de la piété, sans oublier jamais que l'accomplissement de la loi par l'amour est l'*ame* et la *vie* du christianisme. »

Dans la première édition, l'auteur ne s'étoit pas nommé; mais il s'est fait connoître dans celle-ci. Il prend le titre d'ancien prieur de Saint-Jean et Sainte-Eulalie. Nous ne savons où étoient situés ces bénéfices. M. l'abbé Paulmier habite aujourd'hui Versailles. A en juger par son livre, c'est un ecclésiastique aussi sage qu'éclairé, qui manie très-bien les armes de la discussion et qui sait se tenir à la hauteur de son sujet. On ne pourroit regretter que la brièveté de l'ouvrage.

Introduction à la théologie, par M. l'abbé Receveur. In-8°.

L'estimable auteur, qui professe en Sorbonne depuis quelques années, et qui s'est livré à une étude particulière de la théologie, comme il l'a prouvé par plusieurs ouvrages, croit que les livres élémentaires sur cette science ne remontent pas généralement assez jusqu'aux principes ou ne les expliquent pas suffisamment, qu'une foule de questions s'y présentent trop isolées, et qu'on ne voit point les rapports de leur solution avec ce qui précède ou ce q
Ainsi, dit-il,

« L'esprit se trouve réduit presque toujours et court risc tromper, lorsqu'il rencontre questions ou certains cas dont circonstances particulières vien pliquer le sens et doivent par c modifier la solution. Avec une où toutes les idées seroient exp tement et mises à leur place, les vérités se trouveroient dé unes des autres en se rattach première vérité qui les renferm domine toutes, l'enseignemen droit à la fois plus facile profitable, parce qu'il seroit à la marche de l'esprit hun procédant du connu à l'incon che aussi le moyen de lier ce couvre avec ce qu'il connoit d heureusement un tel ouvrage se rer long-temps encore, et peut jours; car il exigeroit tant de s génie et de travail, que s'il e homme capable de l'exécuter, i probablement ni la pensée ni le de l'entreprendre.

« Mais sans prétendre aucune point de perfection, ni songer remplir dans toute son étendu d'un pareil travail, il est possible dier plus ou moins à l'imperf ouvrages classiques en comblant unes des lacunes qu'ils présente clairer la marche des études e voriser le succès en exposant ave thode plus rigoureuse l'analy chaînement des principales v comprend la théologie. Tel que nous nous sommes proposé introduction, qui sur certaines offre le résumé, et sur d'aut plément des théologies élémen

L'ouvrage est divisé en v pitres, sur l'objet de la théo le dogme en général, sur l de Dieu, sur la provide l'homme et ses rapports a

évélation, sur les miracles,
lise, sur les marques de la
e Eglise, sur son autorité,
i, sur les mystères, sur la
ur les sacremens, sur la mo-
les actes, sur la conscience,
échés et sur la justice.
it déjà dans ces titres seuls
aînement dont il est facile de
les raisons profondes, mais
entira bien mieux dans l'ou-
ême. L'auteur a cherché par-
emonter aux principes, à ex-
les idées primitives sur les-
ces principes reposent, et à
ainsi les difficultés qui vien-
plus souvent d'un exposé va-
complet. Son plan ne com-
as les explications détaillées,
met sur la voie pour les

abbé Receveur a déjà montré
sieurs ouvrages dont nous
uccessivement parlé, quelle
éthode, la solidité et la clarté
esprit. Ce dernier écrit nous
porter le même caractère.

LLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Grand nombre d'évêques
rendus dans cette capitale
canonisation. La plupart sont
ses parties de l'Italie. Il n'y a
es pays que M. l'archevêque
cédoine et M. l'évêque du
s deux prélats français, et
évêques de Raphoe et d'Ar-
Irlande.

---

nai, on a célébré dans l'é-
Sainte-Marie de la Paix la
l'Invention de la Croix, fête
e de l'œuvre de la Propaga-
a Foi. L'église étoit fort dé-
I. le cardinal Mezzofanti et
ardinal Brignole, préfet du
e Rome, ainsi que plusieurs
rchevêques et évêques, et M. Acton, auditeur général de la chambre apostolique, ont celébré la messe dans la matinée. La messe pontificale a été chantée par M. Tamburini, évêque de Narni. Le soir, le Père Grossi, Jésuite, a prêché, et M. le cardinal Brignole a donné le salut.

A Naples, la cérémonie pour la fondation de l'œuvre de la Propagation de la Foi a été marquée par la conversion d'une jeune personne de Strasbourg, et d'un jeune homme du canton de Berne, qui ont abjuré le protestantisme. La cathédrale présentoit un spectacle très-imposant. M. le cardinal-archevêque étoit présent avec son chapitre, les archevêques du royaume, des prélats romains qui se trouvoient à Naples, et tout le conseil central, composé de personnages distingués, ecclésiastiques et séculiers. M. l'archevêque officia pontificalement, et prononça après l'évangile une homélie sur l'œuvre.

On a publié à Rome un *Abrégé des vies des cinq bienheureux*, avec un court exposé de la procédure suivie par la congrégation des Rits, une notice sur la cérémonie, le catalogue des saints canonisés solennellement suivant les formes de l'Eglise romaine, le portrait des nouveaux saints, et la liste des ouvrages d'Alphonse de Liguori. Cet opuscule in-8° se vend 30 bajoques.

PARIS. — Le sacre de M. Menjaud, évêque de Joppé, coadjuteur de Nancy, a eu lieu dimanche, comme on l'avoit annoncé, dans la chapelle du noviciat des religieuses de la congrégation de la Mère de Dieu. M. l'évêque de Nancy, prélat consécrateur, étoit assisté de M. l'ancien évêque de Beauvais et de M. l'évêque de Cincinnati. Plusieurs ecclésiastiques de Paris étoient présens à la cérémonie; d'au-

très étoient venus de Nancy pour prendre part à un événement si intéressant pour le diocèse. On voyoit aussi dans la chapelle plusieurs personnes de distinction de la province, M. Gillon, député de la Meuse, M. le marquis de Villeneuve-Traus, M. le comte de Champagne-Bouzey, M. le comte Théodore de Ville, M. Guerrier de Dumast, etc. M. le comte d'Aramon, pair de France, compatriote du nouvel évêque, assistoit également au sacre. Tous se félicitoient de la conclusion d'une affaire restée long-temps en suspens, et faisoient des vœux pour le succès de la mission d'un prélat que recommandent sa piété et son zèle, comme aussi sa modération et sa prudence.

M. l'archevêque de Tours vient de terminer la visite d'un des grands arrondissemens de son diocèse. Le mauvais temps a plus d'une fois contrarié cette visite; dans une circonstance même, au milieu d'un violent orage, la voiture du prélat a versé; cependant cet accident n'a eu aucune suite fâcheuse.

Jamais aucune visite n'a donné plus de consolation au vénérable prélat. L'empressement et le respect des autorités, le recueillement et la piété des fidèles, tout a contribué à remplir son cœur de joie. A Richelieu, tout étoit en mouvement le 22 mai pour le recevoir. Une procession nombreuse composée de tous ceux qui devoient être confirmés et des membres des congrégations, alla chercher le prélat au presbytère pour se rendre à l'église qui se trouva trop petite. Après la cérémonie de la confirmation, M. l'archevêque visita l'hospice et le collége. Le soir, au salut, M. l'abbé Besnard, archidiacre et grand-vicaire, prêcha. Le lendemain le prélat partit pour continuer sa visite. Dans les paroisses du canton qu'il a parcourues, à Champigny-sur-Vende, à Faye-la-Vineuse, à la Tour-Saint-Gelin, il a été r[...] de grands honneurs. Dans ce[...] lieu, le maire et la garde [...] ont assisté à la confirmation[...]

Nous avons parlé du ma[...] du prélat pour les victimes [...] blement de terre de la Ma[...] La quête prescrite a eu li[...] toutes les paroisses du diocès[...] produit des sommes assez co[...] bles. Déjà un premier verse[...] 5,000 fr. a été effectué; il s[...] incessamment d'un second.

On a bien voulu nous co[...] quer, dit l'*Echo Rochelais* du [...] la lettre qu'a écrite M. l'év[...] La Rochelle, à M. Hurter, p[...] du consistoire à Schaffouse[...] belle vie d'Innocent III, et la [...] de M. Hurter au prélat. [...] croyons faire plaisir à nos [...] en insérant ces deux pièces [...] norent le jugement, l'esp[...] quité et l'impartialité des [...] lustres personnages:

« *Lettre de Mgr l'évêque de La R[...] M. Hurter, président du con[...] Schaffouse.*

« Monsieur, je viens de termi[...] ture de l'ouvrage si conscienci[...] vant et si admirable dont vous [...] richi la littérature et honoré [...] l'histoire d'Innocent III et de [...] temporains.

« Comme je suis à la veille de [...] part pour la visite annuelle d'u[...] de mon diocèse, j'avois délibéré [...] renverrois pas à six semaines, é[...] mon retour, ce témoignage de [...] miration que je vous adresse auj[...] Mais réfléchissant que l'avenir n[...] à nous, et que des obstacles [...] pourroient bien m'empêcher, p[...] de réaliser mes désirs, je m'em[...] payer à vos talens et à toutes [...] qualités qui percent dans vos [...] juste tribut d'éloges qui vous es[...]

« Votre style est toujours a[...] qu'il est plein de [illegible]; votre

lité toujours inaltérable, moyen sûr de vous attacher tous les cœurs. La vérité, la seule vérité a pour vous des attraits. Nulle part elle n'auroit pu trouver un écho plus fidèle, un défenseur plus incorruptible, un organe plus indépendant et plus généreux. J'ignore s'il se rencontrera des hommes assez prévenus ou assez injustes pour ne pas apprécier vos lumières et votre équité comme historien, comme homme religieux et comme politique. Que ces aveugles, s'il s'en trouve, demeurent couverts de l'opprobre qu'ils méritent. *In concilium eorum non veniat anima mea, et in cœtu illorum non sit gloria mea... Maledictus furor eorum quia pertinax, et indignatio eorum, quia dura.*

» Je m'associe donc, monsieur, aux sentimens que vous exprimez avec tant de dignité, de franchise, d'érudition et d'éloquence. Que personne ne m'en fasse un crime à cause de ma double qualité d'enfant de l'Eglise et d'évêque catholique. Je ne prétends point y porter atteinte. Tous les biens et toutes les espérances de la vie présente ne m'y détermineroient pas. Je veux vivre et mourir dans le sein de cette unique mère, hors laquelle on ne sauroit avoir Dieu pour père. Seule, jusqu'à mon dernier soupir, elle sera la règle de ma foi et le flambeau qui dirigera ma conduite.

» Au reste, monsieur, loin de trouver dans votre ouvrage rien qui fût hostile ou opposé aux enseignemens de l'épouse de Jésus-Christ, il m'a semble que vous aviez élevé un monument impérissable à sa gloire. Vous paroissez révérer tout ce qu'elle révère, et réprouver tout ce qu'elle condamne.

» Je n'ai envisagé que comme des précautions que rendoit nécessaires votre position personnelle, les rares avertissemens de l'historien justifiant l'orthodoxie de la narration. Je n'en étois pas moins persuadé que le narrateur n'exprimoit rien dont la conviction ne fût dans son ame. *Ex abundantia cordis os loquitur.* Me serois-je trompé? Je ne puis le croire. A l'érudition la plus rare, vous joignez le langage le plus respectueux à l'égard de nos dogmes. On croiroit entendre parler un théologien catholique, quand vous avez à raconter quelques faits, ou à signaler quelques profanations ou quelques erreurs à l'égard de la sainte eucharistie, de la confession, de la confirmation, de la nécessité ou du mérite des bonnes œuvres, de la vénération des images et des reliques, du purgatoire, du célibat ecclésiastique, des cérémonies extérieures du culte, des inconvéniens de l'interprétation individuelle de la Bible, etc., etc. Tout cela est présenté par vous avec cette mesure, cette réserve, cette exactitude que nous trouvons dans nos docteurs les plus orthodoxes.

» Vous blâmez justement les abus que l'Eglise elle-même censure; mais vous la vengez des attaques de ses accusateurs ignorans ou passionnés. Vous ne confondez jamais l'homme foible ou criminel avec la religion au nom de laquelle il prétendroit agir. Vous savez discerner les vues du politique d'avec celles de l'Eglise dont il emprunte le manteau et réclame l'autorité. En un mot, à part ce qui a rapport à l'inspiration, j'aime à vous appliquer ces paroles de l'Esprit saint: *Cùm esset sapientissimus, docuit populum, quæsivit verba utilia, et conscripsit sermones rectissimos ac veritate plenos.*

» Il y a cinq au six semaines que je me procurai la jouissance d'écrire à M. Voigt une lettre latine de félicitation sur sa vie de Grégoire VII. J'ignore si le savant professeur de l'université de Hall m'aura su mauvais gré d'un vœu que je lui exprimois dans cette épître. Peut-être sa position ne lui permet-elle pas de me répondre. L'expression de ce vœu étoit pardonnable, ce semble, à un prélat catholique. Je m'abstiendrai d'énoncer ici la même effusion de cœur à l'égard du docte historien d'Innocent III, me bornant à l'assurer que tous mes désirs, pour un homme aussi distingué, n'ont pour but que sa félicité présente et éternelle.

» Je vous écris en français, monsieur, faute de connoître la langue allemande;

je sais d'ailleurs que la nôtre ne vous est point étrangère.

» Agréez, etc.

» CLÉMENT,

» évêque de La Rochelle.

» La Rochelle, le 15 avril 1839 »

Réponse de M. Hurter à Mgr l'évêque de La Rochelle.

« Monseigneur, rien de plus agréable et de plus flatteur pour moi que la très-gracieuse lettre par laquelle Votre Grandeur a daigné me surprendre. Outre les momens heureux dont j'ai joui en composant l'histoire d'Innocent III, et en faisant revivre, en quelque sorte, les actions et les maximes de ce grand pontife, c'est surtout l'accueil favorable dont les hommes les plus marquans de plusieurs pays ont honoré mon ouvrage, qui me procure les fruits les plus délicieux de mon travail, et de l'emploi de mes heures de loisir. Je suis très-satisfait que Votre Grandeur n'ait rien trouvé dans cette histoire qui fût *opposé* à l'Eglise catholique. Je dis *opposé;* car pour ce qui est de lui être hostile, il ne peut absolument en être question chez moi.

» Mon dessein étoit de faire un tableau du développement et de l'influence du christianisme, sous tous les rapports, et cela, non pas d'après le beau idéal que pourroit rêver un poëte ou un philosophe : car je le trouvois en réalité dans la personne et le siècle d'Innocent. Votre Grandeur s'en convaincra parfaitement si les volumes qui vont suivre et qui ne sont pas encore traduits, tombent entre ses mains. Le manuscrit du dernier et dont je m'occupe, n'est pas encore achevé. La vérité et l'impartialité étant des qualités dont un historien n'a pas droit de s'affranchir, je me suis fait une loi inviolable de faire connoître ce qui étoit digne d'éloges et ce qui étoit blâmable. Mais j'ai l'espoir de m'être distingué de la foule des écrivains protestans : voici comment. Ceux-ci se travaillent pour rendre responsables les institutions de ce qui ne doit être imputé qu'à la foiblesse humaine, tandis que je n'ai jamais perdu de vue [...] roles de l'Apôtre : Nous portons le [...] de la vertu dans des vases bien fr[...] *Habemus thesaurum istum in vas[...] libus.* Le trésor est-il moins préci[...] parfois, le vase se trouve trop [...] Gervais de Tilbury dit avec une [...] dont on ne s'est égaré que trop so[...] Les hérétiques sont seulement c[...] méprisent le soleil, parce que ses [...] éclairent des lieux immondes : *[...] hæretici sunt hi qui solem contemnu[...] euntem per immunda loca* (Otia Imp[...] et Innocent lui-même a dit : Co[...] maladie d'un habile médecin ne [...] nuire à la vertu de ses remèdes, [...] écarts d'un prêtre catholique ne [...] pas atteinte à la vertu d'un [...] ment; et on doit ajouter : ni [...] blissement de l'Eglise : *Sicut lan[...] riti medici vim non impedit medic[...] reatus catholici sacerdotis virtutem [...] pedit sacramenti.*

» En effet, monseigneur, quoiq[...] faitement d'accord avec la devise [...] mes de Votre Grandeur : *Absit [...] nisi in cruce*, si je réclame néa[...] quelques lueurs de gloire, je ne [...] bitionne que comme un hommag[...] à la plus scrupuleuse attention [...] eue de ne jamais confondre le[...] avec les hommes, ni la sublimité [...] stitutions avec la foiblesse, ou [...] l'on veut, avec la bassesse des m[...]

» Quand la traduction de mon [...] dont s'est chargé M. *de Saint-*[...] n'auroit produit d'autre effet qu[...] procurer la lettre bienveillante [...] Grandeur, je lui serois déjà infini[...] devable.

» Agréez, etc.

F. HURTER,

» Docteur en théologie, Ant[...] Schaffouse.

» Schaffouse, la veille de l'Asce[...] N. S. 1839. »

Il vient de paroître au M[...] ouvrage intitulé : *Nouveau*

ures, à l'usage de la maison d'é-
cation de Sainte-Croix. Le modeste
habile auteur a voulu garder l'a-
nyme. Mais, au choix et à l'é-
ation des pensées, à la précision
à la clarté du style, et surtout au
de la douce et persuasive piété
i y règne, personne, sur les lieux,
pu s'y méprendre. Chacun a re-
nu une plume exercée avec le
rare succès à faire connoître et
ner la religion. C'est un cours
mplet d'instructions dogmatiques
morales, mises à la portée de tou-
les intelligences à la faveur des
historiques. Il seroit difficile de
fermer, dans un cadre aussi res-
é, plus d'exemples édifians, d'a-
dotes intéressantes et de maximes
taires. Aussi le pieux et savant
que du diocèse, en donnant son
robation, a exprimé le vœu
voir cette utile production se
pager parmi son troupeau. *Le
de lecture* est déjà répandu à
0 exemplaires. Quoique destiné
ialement à la jeunesse, les autres
ont aussi avec fruit.

Lundi de la Pentecôte est un vé-
ble jour de fête pour les nom-
ux villages qui entourent l'église
mpêtre de Notre-Dame de Mon-
s, située à peu de distance de
énas. Dès le matin, hommes et
mes, enfans et vieillards, pau-
et riches, se rendent au saint
nitage. Cette année, l'affluence des
les étoit encore plus considérable
les années précédentes. Au mo-
t où la cloche de la chapelle an-
nçoit la célébration prochaine de
messe, on vit descendre de la col-
voisine toute cette population
igieuse, empressée d'aller implo-
la bénédiction de la Vierge dans
chapelle que leurs aïeux bâtirent
son honneur. Cette année, quoi-
plusieurs messes aient été célé-
es, la chapelle n'a pas été assez
nde pour contenir tous les fidèles,
et un grand nombre d'entre eux
étoient prosternés, pendant le ser-
vice divin, sur la pelouse qui s'é-
tend au devant de la porte.

On ne connoît point la date précise de la fondation de l'église de Notre-Dame de Mongères; on sait seulement que plusieurs communes voisines se cotisèrent pour sa construction, et que l'église ayant été détruite lors des guerres de religion, les mêmes communes se cotisèrent une seconde fois pour la reconstruction. Au moment de la révolution de 1789, c'étoient des Dominicains qui desservoient cette chapelle; ils trouvoient une habitation suffisante dans le petit bâtiment qui y est adossé. A cette époque, une dame pieuse acheta la chapelle et le couvent, pour les sauver de la destruction qui les menaçoit, et dans l'intention de les rendre plus tard à leur première destination. Cette dame mourut sans avoir pu réaliser son projet; mais son héritier, entrant dans ses vues, fit don, dans les premiers jours de la restauration, de l'église et du couvent au supérieur de la grande Chartreuse. Celui-ci accepta le don, et depuis, des disciples de Saint-Bruno, dont le nombre s'est élevé quelquefois jusqu'à dix, n'ont pas cessé d'habiter le couvent de Mongères, qu'on peut appeler aujourd'hui une petite Chartreuse. Les Frères sont en ce moment au nombre de cinq, et, comme leurs prédécesseurs, ils sont en grande vénération auprès des habitans des villages voisins.

La Bassée, diocèse de Cambrai, a enfin le bonheur de posséder les Frères des Ecoles chrétiennes; ils ont ouvert leur classe le 2 mai, à la suite d'une messe du Saint-Esprit, à laquelle assistoient déjà 120 élèves; depuis ce temps le nombre s'en est encore accru, on en compte maintenant 140, et on ne doute nullement

que ce progrès n'aille toujours croissant.

Ce n'est pas au conseil municipal que le peuple est redevable de ce bienfait; il n'a point consenti à allouer les fonds nécessaires. Le respectable curé n'a été secondé dans ses persévérans efforts que par le concours tout spontané de ses paroissiens. Cette dépense sera supportée par lui, et par les hommes religieux et éclairés qui savent apprécier les avantages d'une éducation chrétienne.

On a publié un tableau des secours accordés sur les fonds du ministère des cultes pour les constructions ou réparations des temples protestans, en 1838. Il y a eu 100,000 fr. répartis entre 80 temples; la moyenne pour chacun est de 1,250 fr. Mais plusieurs temples ont reçu des allocations assez considérables; celui de Bordeaux, 5,000 fr.; ceux de Meyruies, dans la Lozère, et de Courcelles-Chaussy, dans la Moselle, chacun 4,000 fr.; celui de Saint-Geniès de Magloire, dans le Gard, 3,500 fr.; celui de Thann, dans le Haut-Rhin, 3,000 fr., etc. 16 temples ont reçu 2,000 ou 2,500 fr. Dans le nombre est le temple qui a été ouvert à Orléans, et pour lequel le conseil municipal avoit voté très-généreusement 50,000 fr. Huit ou dix pasteurs se sont trouvés réunis pour cette cérémonie et ont prononcé des discours. Ils ont délibéré à cette occasion sur les intérêts de leurs églises, ont arrêté de demander l'érection d'un consistoire à Alger, et ont émis le vœu qu'il fût créé un établissement d'éducation pour les enfans des ministres. On a reçu dans cette circonstance un nouveau ministre, le sieur Nogaret, après l'avoir examiné sur ses connoissances et sur sa *foi*, et après lui avoir fait promettre d'enseigner les doctrines telles que les ont formulées pasteurs réunis à Montauban pour la *consécration* du sieur Pelet, comm nous l'avons rapporté.

Le gouvernement Argovien, dit journal suisse, paroît se faire d' tranges idées sur l'administration biens des couvens. On sait que d près un droit fondé sur des titres thentiques, et reconnu par plusie universités et par les tribunaux ricois de première et dernière i tance, le couvent d'Einsiedeln est véritable propriétaire des biens couvent de Fahr. Cela n'a pas e pêché le tribunal d'appel de rich, par une décision inconceva du 31 décembre 1838, d'attrib l'administration de ces biens au g vernement d'Argovie. Là-dessus administration a commencé mettre en vente tous les biens-fo et droits réels que le couvent p sède dans le canton de Zurich. cette manière, toute la fortune couvent de Fahr ne tarderoit p se trouver entre les mains du g vernement Argovien, et tous les f passés relatifs aux couvens dans canton d'Argovie indiquent a quelle justice le couvent d'Ein deln pourroit espérer de trou dans ce canton. Aussi ce couven t-il porté plainte auprès des tri naux zuricois, et le tribunal de trict de Zurich a reconnu la jus de sa demande et interdit provi rement aux notaires de prêter ministère à de pareils actes. Mai gouvernement Argovien ne lâch pas si aisément sa proie, et l'on p s'attendre à de nouvelles démar de sa part.

La conduite des gouvernem intéressés, ou, pour mieux dire, pliqués dans l'affaire des couve est, il faut bien trancher le term d'une mauvaise foi remarquable. ferme les écoles des couvens, e leur reproche de ne rien faire p l'instruction de la jeunesse; on trave leurs membres autant qu'

...ent dans les fonctions pastorales qu'ils sont appelés à remplir, et on prétend qu'ils ne font rien pour l'Eglise ; on ne veut pas les supprimer, mais on leur interdit de recevoir des novices ; on ne veut pas confisquer leurs biens, mais on les met sous administration, et on en dispose à ce titre en toute liberté.

M. Thadée Kralewski, parent de M. l'archevêque de Gnesne, et en ce moment à Paris, adresse à plusieurs journaux une lettre qu'il a reçue du prélat. Cette lettre confirme les détails déjà donnés sur l'affaire de l'archevêque, et est surtout précieuse parce qu'elle offre une nouvelle preuve de la constance avec laquelle le vénérable prélat supporte sa disgrâce :

« Mon cher Thadée, Votre lettre en date du 16 avril ne m'a déjà plus trouvé à Posen. J'ai reçu l'ordre du roi en termes très-obligeans de me rendre à Berlin, où je suis arrivé le 5 avril, et aussitôt j'ai fait savoir au roi que j'attendois ses ordres : je ne les ai pas attendus long temps, parce que, avant mon arrivée même, on avoit déjà choisi un secrétaire d'état, M. Duesberg, pour conférer avec moi dans l'affaire connue de toute l'Europe des mariages mixtes ; les conférences ont commencé le 6 et ont duré trois jours ; leur résultat n'a pas répondu aux espérances et encore moins aux désirs du gouvernement.

» Le roi, offensé de ce qu'il a nommé opiniâtreté et fanatisme de ma part, a donné l'ordre au ministre de la justice de me faire connoître le décret du tribunal suprême de Posen, rendu le 23 février dernier. Le vice-président de la chambre de justice, M. Kiest, assisté du conseiller du tribunal, M. Brauschütz, désigné à cet effet, se sont présentés à mon domicile le 25 du mois passé, et ils m'ont lu ce qu'ils nomment leur décret, par lequel je suis ; 1° condamné à la révocation de mes fonctions d'archevêque ; 2° à six mois d'emprisonnement dans une forteresse ; 3° déclaré indigne de remplir désormais aucun emploi dans le royaume de Prusse ; 4° condamné à toutes les dépenses judiciaires, relevé cependant de l'accusation d'avoir voulu troubler la province et manquer au roi.

» Après cette lecture, je déclarai aux deux envoyés que ne reconnoissant pas la compétence du tribunal civil dans cette affaire purement religieuse, je regarde comme nul le décret, et que je l'envisage seulement comme une disgrâce non méritée. Lesdits envoyés mirent cette déclaration dans le procès-verbal que je refusai de signer. Enfin ils me déclarèrent que dès ce moment il m'étoit interdit de gouverner mes archidiocèses, de correspondre avec mon clergé, et qu'en attendant que le décret d'emprisonnement fût mis à execution, il m'étoit défendu de mettre le pied hors de Berlin sans une permission expresse de deux ministres, ceux de la police et des cultes ; ici les choses se sont arrêtées.

» Je suis donc prisonnier à Berlin, et j'attends l'exécution de leur soi-disant décret, que je regarde comme une violence exercée sur ma personne ; ainsi, vous avez, mon cher Thadée, dans la personne de votre frère, un prisonnier criminel. Ne vous inquiétez pourtant pas, le châtiment de la prison ne sera pas une ignominie pour votre frère, et ne souillera ni son nom ni sa famille. La conviction de ma conscience, qui m'a fait soutenir avec persévérance mon opinion dans cette affaire de la sainte Eglise dont j'ai le bonheur d'être membre, me donnera de la force et du courage pour supporter les souffrances qui me sont destinées. Je prie Dieu ardemment chaque jour qu'il me donne la force de les supporter jusqu'au bout.

» Mon portrait lithographié, que vous désirez avoir, je vous l'ai déjà envoyé depuis plusieurs jours par un libraire partant d'ici pour Paris, et je pense que vous devez l'avoir reçu actuellement.

» Quant à ma biographie, je vous la

refuse comme je l'ai refusée aux Allemands du Rhin qui me l'avoient demandée, parce que je ne recherche pas les louanges des hommes; mais soutenu par la grâce du Saint-Esprit, que Jésus-Christ a promise aux apôtres, en accomplissant strictement mes devoirs, je mendie pour mon ame la miséricorde divine. Scholastique se porte bien et veut venir me rejoindre, ce que je lui défends pourtant, ne sachant ni le jour ni l'heure où il leur plaira de m'envoyer à la forteresse.

»Je t'embrasse de tout mon cœur; ton très-attaché frère,

»Signé Dunin.

»Berlin, le 1er mai 1839.»

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Voici une chose qui étonne beaucoup les écrivains apologistes du régime de juillet : c'est que, disent-ils, *le gouvernement n'est plus qu'une sorte de force physique*. Il nous semble pourtant qu'il n'y a pas trop de quoi en être surpris. Est ce qu'ils prétendroient exiger, par hasard, qu'il fût une *force morale*? Et s'il n'est pas une force morale, comme cela nous en a tout l'air, à qui doit-il être défendu autant qu'à eux, de s'en scandaliser et de s'en plaindre?

Vraiment, ils sont bien injustes de venir lui reprocher, comme ils le font, de n'être qu'une force physique. Nous serions curieux de savoir ce qu'ils auroient à lui répondre s'il se mettoit à examiner avec eux d'où cela provient, et à leur dire : Je ne suis qu'une force physique; c'est vrai. Mais à qui la faute si je ne suis pas également une force morale? N'est-ce pas vous qui avez déchaîné la race d'hommes actuelle contre la religion et ses ministres? n'est-ce pas vous qui avez applaudi à ses blasphèmes et à ses fureurs sacriléges? n'est-ce pas vous qui l'avez égarée et perdue par vos leçons, vos exemples et vos encouragemens? n'est-ce pas auprès de vous qu'elle continue à se réfugier et à trouver des défenseurs quand il lui plaît de se livrer à de nouvelles saturnales d'impiété, de renverser des calvaires, d'exercer des violences et des profanations contre la religion, et de l'attaquer jusque dans ses chaires évangéliques? Enfin, n'est-ce pas vous qui jetez les hauts cris toutes les fois que vous entendez parler d'un effort, d'une tentative qui se fait quelque part pour ramener le peuple et la jeunesse à l'observation de leurs devoirs religieux?

Dans ce moment même où vous vous plaignez de ce que le *gouvernement n'est plus qu'une force physique*, voici ce qu'on lit à côté de vos doléances sur ce point : Plusieurs Frères des Ecoles Chrétiennes se retiroient paisiblement chez eux, après avoir vaqué à leurs pénibles travaux de la journée. Une bande de jeunes sujets de la classe de ceux qui s'exercent dans les émeutes à devenir les fléaux de la société, se tenoit embusquée derrière des matériaux et des décombres pour épier ces respectables maîtres sur leur passage, et les assaillir à coups de pierres, uniquement en haine de leur habit, de leur sainte profession et de leurs services. Ceci se raconte avec indifférence, comme quelque chose qui jouit du droit d'impunité, dans les mêmes journaux qui s'étonnent de ce que le gouvernement est sans *force morale* !

Veut-on juger par une autre scène où en est cette force morale, et ce qu'il est permis d'en attendre pour la protection de l'ordre social? Ecoutez ce qui se passoit à la police correctionnelle, et ce que les journaux enregistroient pour faire pendant au reproche qu'ils adressoient du ton le plus sérieux du monde au gouvernement de juillet *sur ce qu'il n'est plus qu'une sorte de force physique*. L'auteur d'un vol minime étoit traduit devant la justice pour en rendre compte; et comme on lui demandoit d'expliquer ce qui s'étoit passé, il crut se rendre les juges et l'auditoire favorables, en disant : J'étois allé pour voir un parent aux portes de Paris. L'ayant trouvé mort, *j'entre dans un cabaret pour boire bouteille à la santé de l'ame du défunt*..... Dire que ceci fut jugé

qui, comme il l'avoit prévu, et ne lui est rien de fâcheux, c'est assez indiquer combien un gouvernement est heureux dans son malheur d'avoir la force physique pour ressource, quand les choses en sont à ce point du côté de la force morale.

PARIS, 3 JUIN.

On lit dans le *Moniteur* la dépêche télégraphique suivante, adressée de Marseille, 1er juin, au président du conseil : « On mande de Tarsous (Turquie d'Asie) que les hostilités n'étoient pas commencées, mais que les Turcs se rapprochoient de la frontière égyptienne, et qu'Ibrahim réunissoit ses forces pour les recevoir vigoureusement.

« On écrit d'Alep que les troupes turques avoient passé l'Euphrate, et qu'Ibrahim, dont l'armée se renforçoit chaque jour, alloit marcher à leur rencontre ; mais que, sur la demande des ambassadeurs, le sultan avoit donné contre-ordre au séraskier. »

— Le *Jupiter* est parti le 1er juin de Toulon pour le Levant, avec le prince de Joinville.

— La séance qui devoit avoir lieu samedi à la chambre des pairs s'est trouvée renvoyée au lundi. La chambre a commencé aujourd'hui la discussion sur la proposition du baron Mounier, relative à la Légion-d'Honneur.

— La chambre des députés s'est occupée aujourd'hui du tirage au sort des bureaux. Le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes a ensuite été adopté par 238 boules blanches contre 13 boules noires. La chambre a aussi voté les articles de la loi portant réglement définitif du budget de 1836. Le scrutin sur l'ensemble s'est trouvé annulé faute d'un nombre suffisant de votans.

— M. Gauguier développera jeudi sa proposition pour la suspension pendant les sessions du traitement des fonctionnaires députés.

— La commission du budget a rejeté l'augmentation de 212,000 fr. proposée par le ministre de l'intérieur pour le rétablissement des secrétaires-généraux.

— M. Guizot est parti pour sa terre du Val-Richer (Calvados.)

— On lit dans le *Journal des Débats* que la session, quoique à peine ouverte, est peu éloignée du jour où elle se clora.

— Le *Constitutionnel* dit que probablement le projet de loi sur la propriété littéraire qui vient d'être voté par la chambre des pairs, ne sera pas porté à la chambre des députés qui n'auroit point le temps de s'en occuper.

— M. Brun, par ordonnance du 29 mai, retourne à sa préfecture de Lot-et-Garonne, à la place de M. Rougier de la Bergerie, nommé à la préfecture des Vosges.

— M. Nourquier du Camper, actuellement gouverneur de la Guyane française, est nommé, par ordonnance du 31 mai, gouverneur des établissemens français dans l'Inde, en remplacement du marquis de Saint-Simon.

— Le *Moniteur* publie un rapport du maréchal Valée au ministre de la guerre, du 25 mai. Le chef d'escadron de Salles, après la prise de Gigelly, s'est occupé à donner plus de force à sa position. Tout se trouva tranquille jusqu'au 17 mai ; mais ce jour-là, dès le matin, des rassemblemens de Kabayles, plus considérables que ceux des jours précédens, firent craindre une attaque. Vers dix heures ils se mirent en mouvement avec l'intention sans doute de venir enfermer les Français dans leurs fortifications. Le commandant de Salles prit aussitôt l'offensive. Un obusier, aux ordres du capitaine Lebœuf, tira à mitraille lorsque les Kabayles n'étoient plus qu'à une vingtaine de pas ; et, au même moment, 200 grenadiers et fusiliers s'élancèrent sur eux à la baïonnette et les culbutèrent. Pendant cette attaque sur la droite, les postes de gauche étoient aussi menacés par les Kabayles qui étoient parvenus à débusquer les tirailleurs en avant du fort Duquesne. Le capitaine Saint Amand se

précipita sur eux à la tête de sa compagnie; 15 voltigeurs furent blessés, mais arrivée à portée de la bayonnette, la compagnie du capitaine de Saint-Amand ne tarda pas à culbuter l'ennemi, les Kabayles voyant le bateau à vapeur s'apppocher de la côte se retirèrent alors de tous les côtés avec des pertes considérables. 4 soldats français ont été tués et 19 blessés. Le chef d'escadron de Salles parle avec éloge du capitaine Lebœuf, du lieutenant Rolland; dans le génie, du lieutenant Durand, et dans la marine, du lieutenant de frégate Coreil. Le chef de bataillon Horain a été frappé par une balle qui lui a traversé la poitrine; on espère que cette blessure ne sera pas mortelle. Du 17 au 20 tout étoit tranquille, et les travaux de défense continuoient.

— On dit que le maréchal Valée n'a plus l'intention de demander son rappel en France.

— M. Bresson, directeur-général de l'administration des forêts, député, est nommé directeur de la dette inscrite, en remplacement de M. de Saint-Simon, décédé.

— M. Legrand (de l'Oise), député, est nommé directeur-général de l'administration des forêts.

— Le ministre des travaux publics présentera, dit-on, demain, à la chambre des députés un projet de loi sur les chemins de fer.

— M. Doulcet, trésorier-archiviste de la chambre des députés, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie à l'âge de 66 ans.

— Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, a pris possession de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur.

— Le procès qui existoit depuis longtemps entre la famille Bonaparte et M. Laffitte, à l'occasion de 4 millions que l'empereur avoit déposés chez ce dernier, vient de se terminer par un arrangement amiable.

— L'hôtel des Télégraphes, rue de l'Université, 9, vient d'être mis en vente. Cette administration doit être réunie au ministère de l'intérieur.

— On lit dans le *Moniteur* que c'est à tort qu'une feuille du soir a annoncé qu'il avoit été donné des médailles d'honneur aux gardes nationaux qui les premiers ont pris les armes lors de la révolte du 12 mai.

— La commission pour les récompenses nationales (événemens des 12 et 13 mai) a nommé pour son président le général Jacqueminot, et pour secrétaire M. Paganel.

— Un sergent des grenadiers du 5[illegible] régiment, nommé Fabry, blessé à l'attaque de la place des Innocens, est mort à l'Hôtel-Dieu. Fabry venoit d'être nommé sous-lieutenant.

— Le chiffre des personnes qui ont été arrêtées, à l'occasion des troubles du 12 et du 13 mai, dépasse 400. Sur ce nombre, une soixantaine de mises en liberté ont eu lieu.

— La gendarmerie de Passy a amené à la Préfecture de police un nommé Agathis Vermont, arrêté dans cette commune, sous prévention de tentative d'embauchage envers un ancien militaire. Au moment de son arrestation, Agathis Vermont se trouvoit porteur de deux pistolets.

— Me Paillet a été élu bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour royale, en remplacement de M. Teste, devenu ministre de la justice.

— 14 faillites ont été déclarées à Paris pendant les 29, 30 et 31 mai.

— Le prix du pain reste fixé à 15 sous les 4 livres (première qualité), pour la première quinzaine de juin.

— Ce n'est pas M. Muiron, mais M. Marion, qui vient d'être nommé adjoint au maire du 4e arrondissement de Paris.

— L'administration municipale de Paris fait établir des appareils pour le filtrage et la dépuration des eaux de la fontaine contiguë à la porte Saint-Denis. Cette mesure sera appliquée à toutes les fontaines publiques de Paris.

— Une des grandes fontaines de la place Louis XV (celle du côté du pont) est achevée. Cette pièce tout en fonte, et

il morceau pèse environ 15 mil-

n travaille en ce moment à daller le la place de la Madeleine.

s rues de la Monnoie et du Roule terceptées aux voitures, pour la tuyaux nécessaires à la conduite x de l'Ourcq et du gaz.

chemin de fer de Versailles par droite est terminé. Au lieu de 4 , montant de l'estimation des in- du gouvernement, il paroît que ne aura coûté 15 millions.

chemin de fer de Paris à Ver- par la rive gauche de la Seine est abandonné. Le gouvernement on, présenter un projet à l'effet de la compagnie de la rive gauche, ésor public, une somme de 5 mil- pour cent.

n a fait hier l'essai sur le boule- Mont-Parnasse, d'une voiture à qui fera, dit-on, le trajet de Paris on.

UVELLES DES PROVINCES

et 16 juin, il y aura des cour- hevaux à Versailles.

Mony, maire de Noyon, a été chevalier de la Légion-d'Hon-

rivé le 28 mai à Arras, le géné- Létang a repris le lendemain le ndement de la subdivision.

général de Saint-Geniès vient de près Tours.

. Méchin, préfet de l'Allier, isieurs feuilles disoient à Paris, quitté Moulins.

e belle statue antique d'Apollon, *azette du Bourbonnais*, vient d'ê- uverte à Néris, dans une fouille e non loin de l'établissement .

premier trottoir d'asphalte vient tabli à Nantes, rue Crébillon.

maire de Nantes vient de renou- n arrêté de 1825 pour la destruc- s chiens errans.

— Le *Journal de Cherbourg* dit que chaque soir il y a dans la ville des rixes entre des marins de la *Belle Poule* et des militaires de la garnison.

— Le duc de Nemours et le prince de Joinville, arrivés le 28 mai à Lyon, en sont partis le 29 par le bateau à vapeur d'Avignon.

— Un journal de Lyon dit qu'il est question de donner à M. Faye, préfet de la Loire, la préfecture de la Moselle, et de nommer M. de Jussieu à la Préfecture de la Loire.

— Plusieurs communes du Dauphiné viennent d'être complétement ravagées par la grêle.

— Le buste de Sigalon a été inauguré, le 25 mai, dans le Musée de Nîmes.

— Plusieurs visites domiciliaires ont été faites, les 23 et 24 mai, chez des habitans de Château-Renard (Bouches du-Rhône).

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On annonce que la santé de Maroto le met hors d'état pour le moment de supporter les fatigues d'une campagne aussi active que celle qui est ouverte. Il est question pour le remplacer dans le commandement en chef de l'armée, de Villaréal ou d'Urbistondo.

— La détresse du clergé de Madrid est telle que si le gouvernement ne vient pas promptement à son secours, le service du culte est menacé de manquer. Malheureusement, cet état de souffrance de l'Eglise n'est pas particulier à Madrid.

— Espartero songe sérieusement, dit-on, à se porter dans l'Aragon, et à se mesurer contre l'armée de Cabrera.

— Les troubles de Valence ne paroissent que momentanément réprimés. Il y a toujours de grands fermens de discorde dans la garde nationale, et il faut beaucoup de précautions pour contenir son ardeur révolutionnaire. On soupçonne que les insurgés de cette ville s'entendent avec les autres mécontens de Murcie, d'Alicante et d'Aragon.

— Quelques négocians de Bayonne, qui ont des marchandises en dépôt à Durango, ont écrit à Maroto pour le prier de leur apprendre s'il les croit en sûreté dans cette place. Il leur a fait savoir qu'ils pouvoient se tranquilliser.

— On écrit de Saragosse que le général carliste Llangostera a signifié aux habitans de Caspe, de la part de Cabrera, d'avoir à se retirer de cette place dans le délai de trois jours.

— Il paroît que c'est sans coup férir qu'Orduna s'est rendue aux 8,000 hommes qu'Espartero avoit détachés contre cette place. Un conseil de guerre ayant été tenu pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire, il fut décidé qu'elle seroit évacuée. La garnison se retira en conséquence, et emporta tout le matériel qu'elle jugea convenable de n'y pas laisser.

— D'après les journaux de Madrid du 25 mai, on n'étoit pas sans inquiétude sur l'état de l'Andalousie. Quelques mouvemens paroissoient à craindre de la part des exaltés de cette province. On assuroit aussi que la destitution du baron de Meer, capitaine-général de la Catalogne, étoit irrévocablement décidée.

— Il court sur le général Maroto des bruits assez graves qu'on ne doit pas accueillir légèrement, et qui tendroient à lui prêter des sentimens équivoques. Pour s'engager dans l'examen de sa conduite, il convient d'attendre.

Le *Handelsblad* déclare positivement que tout ce que plusieurs feuilles ont dit relativement au refus de l'Autriche et de la Russie de sanctionner le traité des 24 articles est controuvé. Le roi de Hollande aussi a envoyé sa ratification à son ambassadeur à Londres.

— A la séance de la chambre des lords du 30 mai, lord Strangford a adressé quelques interpellations au secrétaire d'état de l'amirauté, à l'occasion de l'affaire de la *Médée* et du *Griffon*. Lord Minto a répondu que la collision entre le bateau à vapeur anglais la *Médée* et le sloop de guerre français *Griffon*, étoit purement accidentelle. [illegible] navire français ayant pris le bâtim[ent] anglais pour un corsaire méxicain, le [ca]pitaine, à son approche, ordonna qu'[un] coup de canon fût tiré. Par une circo[n]stance inexplicable, dit lord Minto, [les] coups de canon se trouvèrent alors [di]rigés contre la *Médée*, qui eut un hom[me] grièvement blessé.

— A la chambre des lords du 31 m[ai], la discussion sur la dernière crise mi[ni]stérielle a été très-animée. Le comte [de] Winchelsea a demandé à lord Melbou[rne] des explications sur la marche politi[que] qu'il alloit suivre. Ce dernier a répon[du] que le gouvernement avoit seulement [voulu] dire que l'ancien système ne seroit p[as] abandonné. Lord Brougham a fait al[ors] observer que si le ministère ne devoit p[as] modifier sa politique, il devenoit impos[]sible de comprendre pourquoi il s'ét[oit] retiré en annonçant qu'il n'avoit plus [la] confiance de la chambre des comm[unes], et pourquoi il étoit rentré aux affaires cinq jours après. Lord Brougham a loué ensuite la conduite des torys pendant la dernière crise, et parlé de l'inexpérience d'une jeune reine qui a repris les ministres démissionnaires pour conserv[er] deux dames d'honneur.

— Il y a à la chambre des lords, trois membres qui ont rempli les fonctions de président de la chambre des communes; ce sont: lord Sidmonth, lord Canterbury, et lord Dunfermline (le dernier président).

— Au commencement de la séance de la chambre des communes du 30 mai, M. Labouchère a présenté un nouveau bill pour la Jamaïque.

— Le bruit ayant couru à Liverpool que l'intention des Français étoit de lever le blocus de Buenos-Ayres et de régler les différends qui existoient entre eux et cette république, par l'intermédiaire de l'Angleterre, lord Palmerston a fait écrire à un négociant de cette ville que le gouvernement anglais n'avoit reçu aucune information à ce sujet.

— Des correspondances de Monte-Video du 25 février portent que sept provinces de la république Argentine (Buenos-Ayres) se sont séparées du gouvernement Rosas et ont formé une ligue contre

— Le grand duc héréditaire de Russie quitté Londres le 31 mai, avec le prince Guillaume Henri de Hollande, pour aller embarquer à Deptfort.

— Le conseil municipal de Londres ant à délibérer sur l'opportunité de présenter une adresse à la reine pour la féliciter de la rentrée du ministère, a rejeté la proposition à la majorité de 121 contre 75.

— On a encore ressenti à Saint-Jean-Maurienne (Savoie) deux nouvelles secousses de tremblement de terre, l'une 10, l'autre le 14 mai.

— On mande de Varsovie, 21 mai, que le gouverneur-général prince Paskewitsch étoit revenu de Pétersbourg en cette ville.

— *L'Abeille du Nord*, du 17 mai, annonce que l'empereur Nicolas vient d'accorder à MM. Berryer fils, comte de Pradel, Barbier, de Frène, Fon Gobelscroi et Fon Acken, l'autorisation de fonder une société pour exploiter le commerce sur la mer Noire et en Orient par la voie de la Russie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 1er juin.

M. Glais-Bizoin dépose des pétitions des habitans des Côtes-du-Nord à l'effet d'obtenir que le gouvernement s'occupe de la question des fils et toiles de lin. M. de Golbéry fait un rapport au nom de la commission des pétitions. La chambre passe à l'ordre du jour sur une pétition du sieur Suard, géomètre à Corbigny, qui se plaint de la rigueur avec laquelle les petits commerçans sont assujétis à la patente.

M. DE GOLBÉRY. Le même pétitionnaire se plaint de la multitude des chiens (on rit), qui sont, dit-il, *la désolation générale de tous les pays où les animaux jouissent d'une liberté absolue.*

La chambre passe à l'ordre du jour sur l'impôt que le sieur Suard voudroit voir établir sur les chiens.

Le sieur Foment, homme de lettres à Paris, demande la translation des cendres de Napoléon sous la colonne de la place Vendôme.

Comme aux précédentes sessions, la chambre ordonne le renvoi au président du conseil et au ministre des affaires étrangères.

MM. de Nogaret et Struch obtiennent des congés. Le ministre des finances présente deux projets de loi, l'un portant demande d'un supplément au budget de 1840, et l'autre tendant à obtenir un crédit de 920,914 fr. 16 c., à l'effet de pourvoir au paiement d'un semestre de l'emprunt grec. (Murmures.) Le ministre de l'intérieur dépose sur le bureau un projet pour l'isolement et l'agrandissement du Palais-de-Justice de Paris.

Le ministre de la marine apporte un projet pour un nouveau crédit extraordinaire de 4 millions 912,800 fr. Ce crédit est tout-à-fait distinct, dit l'amiral Duperré, de celui de 10 millions, spécialement demandé pour les armemens extraordinaires qui devront renforcer les escadres du Levant. Le budget de 1839 prévoyoit l'entretien de 130 bâtimens, avec un effectif de 20,319 hommes. Les forces destinées en 1838 à l'expédition du Mexique et au blocus de Buénos-Ayres, avoient porté au 1er janvier 1839 le nombre des bâtimens armés à 177, et le personnel à 23,490 hommes. Depuis cette époque, 18 bâtimens ont encore été armés (du 1er janvier au 1er mars), ce qui en a élevé le nombre à 195, dont 8 vaisseaux, 13 frégates et 174 autres navires, avec un personnel de 26,341 hommes, qui excède de 6,022 hommes les prévisions dudit budget. La somme aujourd'hui demandée est pour maintenir jusqu'au 1er octobre l'état actuel de la marine, qui aura à augmenter l'escadre du blocus de Buénos-Ayres, à conserver dans le golfe du Mexique une forte station, à rétablir sur un pied respectable les stations de la mer du Sud, pour assurer protection aux négocians français, au milieu de la lutte engagée entre les divers états de l'Amérique méridionale, et à fournir enfin un

renfort pour les côtes d'Espagne, dans le but d'empêcher, dans l'intérêt de la révolution espagnole, tout débarquement d'hommes et de munitions.

Le ministre de la marine dépose un autre projet portant demande d'un crédit spécial pour l'acquittement d'une créance qui remonte à l'an XII.

Le ministre du commerce et de l'agriculture présente un projet de loi pour dégrever les sucres coloniaux de 16 fr. 50 c. par 100 kilogrammes, ce qui réduiroit le droit de 49 fr. 50 c. à 33 fr.

M. Lacave-Laplagne, réélu à Mirande (Gers), est admis et prête serment. M. Daguenet est chargé par le 7e bureau de faire le rapport sur l'élection, à Bayeux, du général d'Houdetot. Le cens de M. d'Houdetot se compose de deux articles, d'une délégation maternelle de 267 fr., et de l'impôt d'une maison rue de Londres, s'élevant à 367 fr., ensemble 634 fr. La délégation n'est point contestée. Mais on dit que les impôts de la rue de Londres ne peuvent être comptés à M. d'Houdetot, qui n'est pas propriétaire. Ce dernier présente un bail sous seing-privé de septembre 1836. Ce bail n'est point enregistré, mais M. d'Houdetot a été porté au rôle des contributions pour la maison rue de Londres, le 1er janvier 1837, ce qui a motivé en 1837 et 1838 son inscription sur les listes des électeurs de la Seine. M. d'Houdetot, [en] outre, a été admis à la chambre en 18[..] et en 1838 sur la présentation des pi[èces] aujourd'hui seulement contestées. [La] majorité du 7e bureau demande l'adm[is]sion de M. d'Houdetot. Après une v[ive] discussion, la chambre, à la suite de d[eux] épreuves douteuses, procède au scrut[in.] Il y a 356 votans; 181 bulletins s[ont] pour l'annulation, et 175 pour la valid[ité.] L'élection de M. d'Houdetot est annul[ée.]

Le Gérant, **Adrien Le Cle[re]**

BOURSE DE PARIS DU 3 JUIN.

CINQ p. 0/0 111 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0 81 fr 20 c
QUATRE p 0/0, j. de sept. 101 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2720 fr. 00 c.
Bons du Tresor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris 000 fr 00 c
Oblig de la Ville de Paris 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 707 fr 50 c.
Quatre canaux 1252 fr 50 c.
Rentes de Naples. 101 fr. 30 c
Emprunt romain 101 fr. 3 8
Emprunt Belge 101 fr. 3 4
Emprunt d'Haiti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0 19 fr. 3 4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce
rue Cassette, 29

AMI DE LA RELIGION
[paraît] les Mardi, Jeudi
[et] Samedi.

On peut s'abonner des
[1er] et 15 de chaque mois.

N° 3133.

JEUDI 6 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 60

Sur des réunions de protestans.

[L]es protestans ont tenu à la fin du [mo]is dernier leurs réunions annuel[le]s. Le nombre des pasteurs et mi[nis]tres des conférences pastorales a [été] moins considérable que les an[née]s précédentes. Il ne s'en est trouvé [qu]e trente-huit, dont plus de la moitié [ét]ient de Paris; quatre seulement [ét]oient étrangers. C'étoient deux mi[nis]tres de Neuchâtel, un de Guerne[sey] et un de Boston. Les diverses [bra]nches du protestantisme étoient [rep]résentées dans l'assemblée; il y [av]oit là les trois ministres luthériens [de] Paris, les cinq ministres calvinis[tes] de l'Oratoire, et environ dix mi[nis]tres méthodistes ou d'autres sec[tes]. Une union admirable a régné, [dit]-on, entre tout ce monde. On a [ten]u cinq séances du 24 au 29 avril. [Le] président des conférences étoit [M.] Réville, pasteur à Dieppe; le vice-[pré]sident, M. Vors, de Versailles, [et] le secrétaire, M. Cruvellié, de [Ly]on. On a arrêté de demander au [gou]vernement l'organisation d'une [...] consistoriale à Alger, d'inviter [les] consistoires à envoyer des dépu[tés] à Paris, et de tâcher de rendre [les c]onférences plus fertiles en résul[tats p]ositifs. On s'est occupé ensuite [du] mode de prédication à suivre et [du] mode de nomination des profes[seur]s dans les facultés de théologie. [Tous] les membres ont blâmé le con[cours] et la nomination directe par le [gou]vernement, et ont été d'avis d'at[trib]uer aux pasteurs seuls la présen[tati]on des candidats. On communiquera cette idée à toutes les conférences pastorales pour avoir leur avis; du reste, on n'a pas eu le temps de s'occuper des mesures d'application. Tel a été le seul résultat des conférences, on ne voit pas que cela doive exciter beaucoup à y venir.

Il y eu en outre dans la même semaine des réunions annuelles des diverses sociétés protestantes. La société de la Morale chrétienne s'est réunie le 22 avril, et a entendu divers rapports; un du comité des orphelins qui assiste quatre-vingt-quatre enfans; un de madame Niboyet, qui s'est félicitée des heureux changemens introduits depuis peu dans la prison de femmes à Saint-Lazare, changemens qu'elle a eu l'air d'attribuer en grande partie à madame Fry. On ne voit pas trop comment madame Fry qui est allée deux ou trois fois à Saint-Lazare, et qui parle difficilement le français, auroit eu assez d'influence pour y opérer un grand bien. Il est permis de croire que le zèle des respectables dames catholiques qui vont depuis longtemps faire des instructions dans cette maison y a été plus utile que les apparitions de madame Fry, et que ses exhortations à la manière des Quakers et en assez mauvais français. Madame Niboyet dans son rapport prête à madame Fry cette maxime, qu'une douce morale peut *seule* avoir la puissance de réformer les détenues. Cette maxime n'est pas très-chrétienne, ce semble; c'est la religion seule qui peut réformer les détenues. M. Charles Lucas a fait un

discours sur la réforme pénitentiaire, et M. Henri Lutteroth, un rapport sur le concours prorogé depuis 1833 et qui avoit pour objet la manifestation de la conviction religieuse. Enfin on a eu cette année un mémoire qui a paru digne d'être couronné. Il est d'un protestant, M. Alexandre Vinet, professeur à Lausanne, déjà auteur d'un mémoire couronné par la société, en 1826, sur la liberté des cultes.

La société des traités religieux a tenu sa séance le 23 avril pour son dix-septième anniversaire. Elle a publié cette année treize nouveaux traités. Elle a publié en outre un traité en allemand, deux en bas-breton, deux en italien. Ceux-ci sont destinés apparemment à séduire des catholiques. Le chiffre des publications de la société en diverses langues dépasse aujourd'hui 200. Les exemplaires mis en circulation cette année s'élèvent à plus de 550,000. Les recettes ont été de 23,000 fr., mais il y a un déficit de 8,000 fr.

La société Biblique protestante s'est réunie le 24 avril; c'étoit son dix-neuvième anniversaire. L'amiral Verhuel présidoit. Il a fait l'éloge de deux zélées protestantes, madame Gauthier Delessert et la duchesse de Broglie, fondatrices de la société Biblique protestante pour les femmes. Le pasteur Verny a fait le rapport, où il est dit que l'œuvre que la société s'est proposée ayant atteint les limites qu'on s'étoit tracées, la société est maintenant stationnaire, et se borne à entretenir l'activité biblique par le don de bibles aux nouveaux époux, de nouveaux Testamens aux catéchumènes. On imprime en ce moment une bible in-4° en gros caractère; ce sera celle d'Ostervald. Plusieurs orateurs ont parlé sur l[...] tat des sociétés bibliques et s[...] position du clergé catholique à [...] pagation des bibles, comme s[...] toit pas naturel que le clergé [...] tât la propagation des bibles [...] tantes, où les traductions son[...] de manière à altérer certaines [...] et à favoriser l'erreur.

La société évangélique de [...] qui est à son sixième anniver[...] eu sa séance le mercredi soir 2[...] Elle étoit présidée par M. Dol[...] le rapport a été lu par M. d[...] sensé. Pendant la sixième an[...] son existence, la société a mis [...] vre seize ministres, douze éva[...] tes, dix-sept instituteurs ou i[...] trices, onze colporteurs, en to[...] quante-six agens; mais depu[...] agens se sont retirés. Vingt-se[...] les ont des agens à poste fixe, et [...] six départemens ont été parc[...] cette année par les évangélist[...] prétend que le nombre de ce[...] suivent assidûment les prédi[...] des ministres évangéliques est [...] à neuf mille. On se félicite [...] de l'œuvre du colportage. Le [...] trace soigneusement l'itinéra[...] colporteurs, qui voyagent en [...] deux à deux. Quand ils sont d[...] département, ils ne le quitt[...] dit le rapport, avant d'en avo[...] toute les communes, et en dét[...] qu'aux plus petits hameaux. [...] est clair qu'on s'adresse aux [...] ques et qu'on cherche à le[...] quitter leur religion. Il est [...] bas que les colporteurs et le[...] gélistes ont découvert et réu[...] coup de protestans disséminés [...] donnés, que c'est-là une œu[...] les pasteurs de l'église natio[...] peuvent faire, que les com[...] ne peuvent s'occuper de l'é[...]

tion parmi les catholiques, que la ciété évangélique seule le peut. i on avoue donc cet esprit de prosisme. On veut séduire les cathoés, et c'est pour cela que la soé évangélique est instituée. Comt tolère-t-on ses opérations? Que que les consistoires protestans s'occupent pas de tenter les caiques, si à côté d'eux on laisse se er des sociétés qu'ils protégent, i tendent des piéges aux ignorans x simples? L'article 52 des artiorganiques interdit aux prêtres quer les autres cultes dans leurs ations. Eh bien! ce qui est dé- aux prêtres catholiques, les tres protestans le font impuné-; ils répandent de tous côtés des ires; ils ont des évangélistes, tituteurs, des colporteurs, etc. ces agens sont soutenus par ciété *ad hoc*. Elle leur trace inéraire, et leur recommande partout et de ne pas omettre hameaux. Cette société a l'année dernière en dons et iptions 89,645 fr., et comme suffisoit pas pour ses dépenlle a emprunté 13,657 fr. Elle a ficit de 3,500 fr. Il est incroyau'on n'ouvre pas les yeux sur ces manœuvres. Il y a même ne autre circonstance remare; c'est qu'il y a aussi à Gene société évangélique qui enies ouvriers en France, et un is, le colonel Tronchin, a été é de cette société évangélique à de Paris, avec M. de Loriol. Il licité de cet envoi d'ouvriers rance, et a exhorté à conti-

société des missions évangélia est à son quinzième anniver-; elle a eu sa réunion le 25 avril sous la présidence de l'amiral Verhuel. Il rappelle l'intérêt et les services de la duchesse de Broglie et de madame Rumpff pour cette œuvre. On a lu un rapport sur les travaux des missionnaires dans le midi de l'Afrique, entr'autres chez les Béchuanas. Dans les sept stations appartenant à la société, quarante-huit adultes ont été amenés à l'église protestante, et quarante-six enfans ont été baptisés. On assure qu'en France le zèle des missionnaires va croissant. Un *Journal des missions* qui s'y publie contribue à augmenter l'intérêt. La société est en rapport avec un grand nombre d'églises, et de plus avec les sociétés particulières formées en France, qui la secondent. Les recettes se sont élevées à 69,000 fr. Un ministre, M. Marc Wilks, qui je crois est méthodiste, a félicité les églises protestantes de leur état actuel bien différent de ce qu'elles étoient il y a vingt-quatre ans, lorsqu'il fut chargé par une centaine de pasteurs réunis à Londres de s'informer de leur situation. Alors ces églises étoient pauvres et isolées, timides et n'osant rien entreprendre; aujourd'hui il y règne une grande activité.

La société helvétique de bienfaisance est pour les Suisses qui sont à Paris. Ses recettes se sont élevées pour 1838 à 13,000 fr., et les dépenses à 11,000 fr. La société a trente-quatre enfans dont elle paie la pension. Sa réunion annuelle a eu lieu le 25 avril au soir.

La société biblique française et étrangère a tenu sa réunion le vendredi 26, sous la présidence de M. Stapfer. Il a parlé du mouvement qui s'est manifesté à Zurich, au sujet de la nomination de Strauss, et a loué le zèle du peuple. La société fait

imprimer en ce moment plusieurs bibles, dont deux en allemand, et un nouveau Testament en italien. Les missionnaires établis dans le midi de l'Afrique continuent leurs travaux de traduction des livres de la bible. La société a placé cette année 16,108 bibles et 96,515 nouveaux Testamens. Depuis sa fondation, près de 300,000 exemplaires sont sortis de ses magasins. Ses recettes se sont élevées à 125,000 francs, et les dépenses à 124,000. M. Marc Wilks a voulu réfuter un article du *Journal des Débats* qui avoit paru le matin même, sur les travaux des sociétés bibliques et sur leurs résultats. Cet article réduisoit à leur juste valeur les exagérations et les vanteries des prôneurs des sociétés bibliques. M. Aubanel, directeur de la maison pénitentiaire de Genève, et député de la société biblique de la même ville, prétend avoir vu dans les prisons de merveilleux effets des sociétés bibliques.

La société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestans, qui est à son dixième anniversaire, s'est réunie le 27, sous la présidence de M. de Jaucourt. Il a cherché à stimuler le zèle des protestans par l'exemple des Frères des Ecoles chrétiennes qui instruisent 140,000 enfans, et qui forment en ce moment un noviciat; mais où trouver chez des protestans l'esprit de dévoûment et de charité qui anime les Frères? On a parlé des écoles modèles de Dieu-le-fit, du Mans, de Lille et de Montbéliard. L'école de Sancerre est encouragée par M. de Montalivet. On a ouvert une école nouvelle dans les Deux-Sèvres. Le pasteur Buisson, de Lyon, s'est plaint *que dans* le seul département du Rhône, onze *excellentes* écol[es d'en]seignement mutuel, ont pas[sé dans] les mains des Frères. M. A. C[...] croit que les neuf dixièmes [des ca]chumènes protestans ne sa[vent pas] lire. Madame Elisabeth Fr[y a] quitté Paris le jour même, a[dressant] aux pasteurs réunis une let[tre d'a]dieux dans un style mystiqu[e.]

Enfin, la société protest[ante de] prévoyance et de secours mu[tuels a] eu sa réunion le dimanche [...] Elle étoit présidée par le [...] Boissy-d'Anglas. Les recette[s ont été] de 15,000 fr., et les dépe[nses de] 11,000. Les recettes totales, [depuis] 1825 que la société existe, o[nt été de] 207,000 fr., et les dépe[nses de] 152,000. Il reste en caisse 55,[...]

Au total, les huit société[s protes]tantes ci-dessus ont eu 389[...] de recettes, et 387,430 fr. de [dépen]ses. Cela n'étonnera pas ceux [qui sa]vent que les protestans ont [parmi eux] de riches banquiers et capital[istes qui] favorisent les sociétés prote[stantes,] sinon par attachement pour [leur re]ligion, au moins par cet e[sprit de] parti qui survit souvent chez [eux au] premier motif.

NOUVELLES ECCLÉSIASTI[QUES.]

ROME. (1) — La veille de la [Pente]côte, le Saint-Père assista a[ux pre]mières vêpres dans la chape[lle Six]tine. Le jour de la fête, Sa [Sainteté] assista également dans la mê[me cha]pelle à la messe solennelle [célébrée] par M. le cardinal Micara,

(1) Le *Diario* d'où nous tirons [ces nou]velles est celui du 25 mai. La cé[rémonie] de la canonisation devoit avoi[r lieu le] lendemain. Le courrier ordina[ire met]tant onze jours pour venir de Ro[me à Pa]ris, nous n'avons point, le 5 [juin, les] détails de la cérémonie, qui n'a[ura pu] partir de Rome que le 27 mai.

Frascati. Après l'évangile, George ...ab, syriaque, élève du collége de ... Propagande, prononça un dis-...urs latin sur la solennité.

Le 23 mai au soir, arriva *incognito* ...roi de Naples, qui le lendemain ...la faire visite au Saint-Père au Va-...an.

Est également arrivé à Rome don ...seph de Liguori, prince de Pol-...ra, fils de don Hercule de Liguori, ...ère du bienheureux Alphonse. Il ... accompagné d'autres parens du ...enheureux.

...ARIS. — Quelques journaux ont an-...ncé la mort du cardinal Dandini ; ...est sans doute une erreur. Le *Diario* ... Rome n'en parle pas. M. le cardi-...al Hercule Dandini est né à Rome le ... juillet 1759, et va par conséquent accomplir bientôt sa 80e année. Il est de la création de Pie VII, et fut fait cardinal le 10 mars 1823, cinq mois avant la mort de ce pontife. Il est préfet du bon gouvernement.

Quatre mauvais gamins de quinze à seize ans, gâtés par tous les exemples de licence qu'ils ont sous les yeux, se sont mis depuis quelque temps en état de guerre ouverte avec les Frères des Ecoles chrétiennes, dont l'école est située rue d'Argenteuil, quartier du Palais-Royal. Le 30 mai, au moment où les paisibles Frères, sortant d'une conférence, regagnoient leur école entre neuf et dix heures de la soirée, les quatre gamins, postés aux angles des rues et sous les porches des maisons voisines, les assaillirent à coups de pierres d'abord, puis en fondant sur eux armés de bâtons, de paremens de fagots et de balais. Aux cris des Frères, le voisinage accourut et parvint à mettre fin à la lutte résultant de cette brutale attaque. Les quatre gamins ont été arrêtés et conduits à la préfecture, tandis que les bâtons, les projectiles et les manches à balais étoient déposés au greffe.

La procession générale du Saint-Sacrement est sortie dimanche à Orléans et n'a point été contrariée par le temps qui cependant étoit assez incertain. Tout s'y est très-bien passé, quoiqu'il n'y eût ni fonctionnaires ni troupes. M. l'évêque n'a pu s'y trouver, le prélat étant toujours retenu chez lui par l'état de sa santé. L'absence d'escorte n'a point nui au bon ordre ; il n'y avoit que quelques gardes nationaux et les sapeurs-pompiers. On a pu s'assurer encore cette année que les processions sont loin d'être, à Orléans, une occasion de troubles, et qu'elles ont au contraire la sympathie de la population. A peine remarquoit-on quelques maisons qui ne fussent pas tendues. De très-beaux reposoirs avoient été disposés en divers endroits ; les Sœurs de la prison en avoient élevé un dans la cour de la prison.

Le maire de Nantes, sur l'avis donné par M. l'évêque que la procession de la Fête-Dieu sortiroit le dimanche 2 juin pour parcourir son ancien itinéraire, a pris, le 28 mai, un arrêté pour prescrire des mesures d'ordre. Il défend aux conducteurs de chevaux et de voitures de parcourir, de neuf heures à deux heures, les rues et places où devoit passer la procession. Le maire croit devoir rappeler aussi à ses concitoyens *le respect et le bon ordre qui conviennent aux cérémonies religieuses*. Le *National de l'Ouest*, fidèle à son système, n'a pas manqué de protester contre cet arrêt comme *portant atteinte à la liberté des cultes*. On auroit cru cette plaisanterie passée de mode, et véritablement elle ressemble trop à une risée. Interdire à un culte ses cérémonies par égard pour ceux à qui ce culte ne plaît pas, c'est assurément se faire une étrange idée de la liberté des cultes. Ne seroit-il pas

plus simple et plus franc de dire que l'on aime mieux mettre des entraves à la liberté des catholiques que de blesser les yeux de leurs ennemis dont la tolérance s'offusque des processions extérieures ?

Il existe depuis long-temps à Moulins un projet de bâtir une nouvelle église pour la paroisse Saint-Nicolas. Cette paroisse est réclamée par les besoins et les vœux de la population. A l'époque où une pétition pour cet objet fut présentée au conseil municipal, revêtue de nombreuses signatures, la ville étoit en instance pour obtenir l'autorisation d'élever une salle de spectacle. La pétition fut prise en considération, et le conseil renvoya à statuer après la connoissance de la décision attendue sur la salle de spectacle. La construction de la salle ayant été autorisée, celle de l'église a été ajournée indéfiniment. Cela ne nous étonne pas beaucoup. Entre une église et une salle de spectacle, c'étoit, du temps qui court, la salle qui devoit avoir la préférence. Si du moins on ne vouloit pas faire une salle trop magnifique, si on restreignoit la dépense, si on n'aspiroit pas à élever un monument, le tour de l'église pourroit venir bientôt. Il est question de 400,000 fr. pour la salle. Le *Journal du Bourbonnais* propose de borner la dépense à 300,000 fr. et de réserver 100,000 fr. pour l'église. En y joignant les dons et souscriptions particulières et ce qu'on pourroit obtenir du gouvernement, on auroit les moyens d'élever une église convenable pour un quartier populeux.

Il existe dans la commune du Petit-Bourg de Notre-Dame-des-Herbiers, diocèse de Luçon, un pensionnat de filles tenu par les religieuses Ursulines de Chavagnes. Cet établissement étoit, avant la révolution de juillet, placé aux Herbiers mêmes ; mais à l'époque où des troupes furent disséminées dans le pays, en 1832, des tracasseries multipliées obligèrent cette communauté, qui occupoit une maison appartenant à la commune des Herbiers, à aller chercher un refuge dans le voisinage. On les délogea de leur maison pour y placer une vivandière. Les autorités du lieu trouvèrent cela très-piquant.

Mais la joie seroit plus complète si l'on pouvoit parvenir à détruire cet établissement. Aussi, le comité cantonal d'instruction, animé par quelque petit esprit de passion, vient de signifier à la supérieure de la communauté que si, d'ici le 13 de juin, elle ne s'est pourvue d'un diplôme de capacité du second degré, elle devra cesser de tenir ses classes.

Cette décision n'est fondée sur aucune loi ; mais comme le disoit M. Paulze d'Ivoy lui-même, préfet de ce département, dans la Vendée, il suffit de se dire *patriote*, pour se croire tout permis.

Le président du comité prétend qu'il est assuré de faire fermer cette maison, et qu'il n'agit qu'après s'être entendu avec le procureur du roi de Bourbon-Vendée.

On a peine à croire à cette assertion ; le procureur du roi ne peut ignorer la législation sur pareille matière. Elle est régie par la loi du 22 décembre 1789, l'ordonnance royale du 31 octobre 1821, et par les instructions ministérielles des 19 juin et 4 novembre 1820, et 13 juin 1828, qui placent les écoles secondaires de filles, telles que celle dont il est question, sous la seule autorité et surveillance du préfet. La loi du 28 juin 1833, la dernière sur cet objet, n'a rien changé à cet égard, et une instruction ministérielle du 2 août 1833 le reconnoît formellement, en recommandant de continuer d'appliquer les dispositions de l'ordonnance du 31 octobre 1821.

En outre une lettre du préfet de la

endée, du 11 janvier 1836, reconnoît que la législation est telle que on vient de l'exposer; et le recteur l'académie de Poitiers, consulté dernier lieu sur la ridicule prétention du comité cantonal des Herbiers, a répondu que l'université étoit pour rien dans les défenses de singulier comité.

Si on laisse faire les comités, on peut savoir jusqu'où iront leurs prétentions. L'*Hermine* de Nantes, nt nous tirons ces détails, conseille x religieuses de Petit-Bourg de tre-Dame-des-Herbiers de continuer d'instruire les enfans, et de recourir, si cela est nécessaire, à la protection des tribunaux, qui ne voudront pas se faire les auxiliaires ce système étroit de tracasseries bitraires.

Les habitans de la commune maritime de Gruissan, près Narbonne, nt religieux, mais ardens; ils sont ndus aux offices de l'église, et ont aucoup de dévotion à Notre-Dame-de-Bon-Secours (*das Aousils*), à laquelle on a élevé, il y a déjà des siècles, une chapelle gothique dans un n très-pittoresque, où toute la pulation se rend en procession s les ans le lundi de la Pente-.

Or, voici ce qui arriva dans ce urg, à la semaine sainte dernière. ns la soirée du jeudi saint, pendant l'office du soir, quelques chuchotemens animés partis du fond de église annonçoient quelque inquiétude parmi les fidèles. On y étoit forment préoccupé de savoir si le lendemain on prêcheroit la Passion. sque là la Passion avoit été prêchée tous les ans le vendredi saint. étoit le curé qui faisoit les frais du ermon. Depuis quelques jours le ruit s'étoit répandu qu'il n'avoit it aucune disposition pour se prourer un prédicateur. On étoit donc ns l'attente d'une annonce après l'office; mais le curé s'étant retiré dans la sacristie immédiatement après le *Stabat*, dès lors il fut certain pour tout le monde que la Passion ne seroit pas prêchée. Alors des murmures se manifestèrent si vivement, que quelques personnes, parmi lesquelles étoit M. le maire, crurent devoir en avertir M. le curé et lui offrirent de protéger sa retraite, ce qui eut lieu.

Dans le trajet de l'église au presbytère, la foule s'étoit accrue et pressoit les pas de M. le curé; des huées et des sifflets qui se mêloient aux cris fréquens : *La Passion! la Passion!* ébranlèrent plus d'une fois la fermeté de l'ecclésiastique. Arrivés dans la maison curiale dont les issues furent immédiatement fermées, les personnes qui avoient accompagné le curé, l'exhortoient à satisfaire aux vœux des fidèles, malgré les termes peu polis dans lesquels ils étoient exprimés. « Que voulez-vous faire à cette heure avancée? » disoit le curé. On lui offrit de lui procurer un prédicateur; il persista à trouver qu'il étoit trop tard; et le lendemain la justice informoit sur les lieux mêmes, où sa présence eut bientôt rétabli le calme, qui depuis ne fut pas un instant troublé.

L'information a eu pour résultat de constater les faits; mais la scène s'étoit passée à la nuit close, et le curé, non plus que les personnes qui l'avoient ramené, n'avoient reconnu aucun des perturbateurs. Aussi une ordonnance de non-lieu a-t-elle été le dernier terme de cette affaire qui eût pu être si fâcheuse.

L'église de Moulins vient de perdre M. l'abbé Bouchet, premier vicaire-général du diocèse, enlevé par une mort inopinée.

M. Jacques Bouchet, né en février 1767 à Charensat, diocèse de Clermont, se destina de bonne heure aux fonctions ecclésiastiques. Fait

prêtre en 1791 et fidèle à la voix de l'Eglise, il ne cessa point en s'exposant aux dangers de l'époque de rendre tous les services spirituels qui étoient en son pouvoir. Lorsque le culte catholique put s'exercer librement, M. Bouchet s'étoit concilié dans Clermont tous les suffrages; on l'y fixa en le nommant vicaire de Saint-Eutrope; il y fit le bien avec M. Genet, son digne curé, et s'y attira tellement l'estime et l'affection générales, qu'à la mort du pasteur on se songea point à donner un autre consolateur à cette église affligée. Dans l'exercice de son nouveau ministère, M. Bouchet sut non-seulement remplir avec exactitude et vigilance toutes ses fonctions pastorales, mais son talent pour la direction et ses excellentes qualités le rendirent utile et précieux à la ville tout entière. Il dirigeoit à Clermont les personnes les plus notables, et il acquit la confiance toute spéciale des communautés, entre autres des filles du Bon-Pasteur et de la maison des Ursulines.

Quoique sa paroisse de Saint-Eutrope fût la moindre parmi celles de Clermont, il pria son évêque de le dispenser de se charger des paroisses les plus importantes du diocèse, comme Thiers et l'une de celles de Riom. Il croyoit finir ses jours à Saint-Eutrope, lorsque M. l'évêque de Moulins voulant organiser son diocèse, et ayant déjà jeté pour le grand-vicariat les yeux sur l'excellent M. Pradier, curé de Saint-Pierre de Clermont, crut à la mort de M. de Pons des Fourneaux, son premier grand-vicaire, devoir appeler aux mêmes fonctions l'ami et confrère de M. Pradier, M. le curé de Saint-Eutrope.

Il seroit inutile de faire l'éloge de M. l'abbé Bouchet dans une ville où il a vécu près de seize ans et où ses vertus et ses services sont si bien connus; sa piété solide et tendre, la foi ferme qui dirigeoit toutes ses actions, son exactitude à remplir les moindres devoirs de son état, son aménité, son zèle pour la régularité et la discipline du diocèse, un empressement soutenu à entrer dans les bonnes œuvres, et un tendre intérêt pour les pauvres et les malheureux, laisseront dans l'esprit et le cœur de tous ceux qui l'ont connu un vif souvenir.

M. l'abbé Bouchet, vivant d'une manière si édifiante, si éloignée des distractions et de la dissipation du monde, l'on peut dire que sa mort a été subite, mais non imprévue; dans ces derniers temps surtout, ses idées étoient vivement fixées sur l'instabilité de la vie et sur l'approche des années éternelles. Cette disposition de son esprit avoit redoublé depuis la fin de M. Guyot qui habitoit sous le même toit : ils étoient restés constamment amis ; il semble que la providence n'ait pas voulu les laisser long-temps l'un sans l'autre dans le pélerinage.

A la nouvelle que M. Bouchet avoit été le 12 mai trouvé mort dans son lit, il n'y eut qu'un cri d'étonnement et de regrets. Voilà trois membres du chapitre de Moulins emportés coup sur coup. En dernier lieu, il avoit envoyé 300 fr. pour la reconstruction de l'église de Charensat, sa patrie. Les obsèques de M. l'abbé Bouchet ont été célébrées le lundi 13, avec la plus grande pompe. A quatre heures, les séminaires et grand nombre d'ecclésiastiques de la ville et de la campagne étant réunis dans la cathédrale, sous la présidence de M. l'évêque, on chanta les vigiles des morts. A cinq heures, toutes les cloches retentirent, et bientôt une population nombreuse se répandit dans les rues où devoit passer le cortége. Les coins du poêle étoient portés par quatre chanoines, parmi lesquels on remarquoit le vénérable abbé Rou

Plusieurs des plus honorables habitans de la ville s'étoient réunis au cortége. Malgré la multitude, tout s'est passé dans le plus grand ordre.

(*Extrait du* Journal du Bourbonnais.)

— L'archevêque de Gnesne, dit la *Gazette d'Augsbourg*, a reçu le 23 mai la réponse du roi à la lettre que le prélat lui avoit adressée. Le prince fait remise à l'archevêque de la peine de la prison dans une forteresse, mais les autres chefs de la sentence sont confirmés. M. Dunin continuera de résider à Berlin, et ne pourra s'éloigner de la ville sans permission. On lui a retiré son traitement d'archevêque, et on entend bien qu'il ne fera aucun acte de juridiction. On assure que des nobles polonais lui ont fait offrir des traites chez leurs banquiers, mais qu'il les a refusées, quoiqu'il soit sans fortune.

Il est clair qu'en mandant le prélat à Berlin, on n'a eu d'autre but que de le tirer de son diocèse, où la sympathie de toutes les classes lui étoit acquise. Cette sympathie portoit ombrage au gouvernement, qui n'eût pas osé peut-être exécuter la sentence. En attirant le prélat à Berlin, on sépare le pasteur de son troupeau, on l'isole, on l'annule pour ainsi dire; on lui interdit d'ailleurs l'exercice de sa juridiction. Après cela, le ministère fera vanter sa générosité par ses journaux. Quelle générosité! Il n'y a que deux archevêques dans les états prussiens; les voilà tous deux en exil.

Tout en disant que le gouvernement prussien n'a pas voulu gêner la liberté du chapitre de Trèves dans l'élection d'un nouvel évêque, des journaux allemands avancent cependant que M. le premier président de Bodelschwingh avoit désigné au chapitre six candidats comme des personnes agréables au roi. Un journal dit que le premier président n'a désigné que MM. Wilmawky et Sébastiani, et qu'il n'a pas déclaré que le gouvernement ne reconnoîtroit pas l'élection; il se seroit contenté de dire qu'il n'avoit point d'instructions ni de pouvoir pour le cas qui se présentoit, c'est-à-dire l'élection de M. Arnoldi.

Il s'est formé à Quedlinbourg, dans le cercle de Haute-Saxe, en Allemagne, une commune peu nombreuse de la secte nommée *luthérienne non-unie*, chez laquelle l'office se compose de chant et de lecture de sermons imprimés, jusqu'à ce qu'elle ait un ecclésiastique de sa confession. A la requête d'un ecclésiastique de l'*église-unie*, l'autorité de police est intervenue; elle n'a cependant fait autre chose que d'interrompre l'office du dimanche, de menacer les assistans des peines fixées pour les conventicules, et de confisquer un livre qui lui paroissoit dangereux, savoir, *La Doctrine de la Foi*, par Spener, le chef des *piétistes*. Les luthériens avoient communiqué officiellement aux autorités la formation de cette commune, et avoient demandé la protection de l'état. Cette demande est exactement conforme à celle que font les autres communes.

Le 13 avril, des missionnaires sont partis, du collége des Chinois, à Naples pour les missions de la Chine. Deux Chinois, Augustin Ton et Valentin Sce, après avoir été élevés pendant plusieurs années dans le collége, ont été ordonnés prêtres l'année dernière. Avant de partir pour retourner dans leur patrie, ils ont été conduits par toute la communauté à l'église du collége, et après d'ardentes prières faites par tous pour l'heureux succès de leur voyage, ils ont reçu la bénédiction du saint Sacrement, donnée par le supérieur de la maison, et ont été embrassés de tous leurs confrères. Les jeunes mission-

naires sont partis pour Rome, où ils vont se mettre à la disposition de la Propagande. Avec eux est parti un napolitain, membre de la congrégation des Chinois, M. François Maruca, qui se destinoit depuis plusieurs années à cette mission, et qui, pour s'y dévouer, a dit adieu à sa famille et à sa patrie. On dit que la Propagande doit le nommer à un poste important.

Des lettres de Chine annoncent que MM. Simiand et Lavayssière, missionnaires Lazaristes partis de France au mois de juin de l'année dernière, sont arrivés heureusement à Macao.

Le navire *l'Adhémar* à bord duquel se trouvent MM. Huc et Privas, missionnaires Lazaristes partis pour la Chine en mars de cette année, a été rencontré en mer non loin du cap de Bonne-Espérance, par un bâtiment revenant en Europe. Ces deux missionnaires ont profité de cette bonne occasion pour donner de leurs nouvelles. Jusque là leur traversée avoit été très-heureuse, et ils étoient en bonne santé.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il faut rire, pleurer, chanter, danser; on vous croira fous, et on n'écoutera pas ce que vous direz... Tels sont les conseils que les moindres campagnards savent maintenant donner aux témoins qui ont à déposer en justice dans les affaires criminelles; et c'est ce qui est arrivé tout récemment devant une cour d'assises du midi, par rapport à une rétractation de témoignage qu'on avoit arrangée pour faire disparoître un crime capital.

Ainsi l'intelligence du peuple s'ouvre de toutes les manières; et c'est toujours pour l'affoiblissement de l'ordre, de la morale et des garanties de la société. Voilà pourquoi on ne rencontre presque plus un seul malfaiteur qui ne sache se réserver des circonstances atténuantes dans la combinaison de ses crimes, et mettre le code pénal en défaut. Encore pourroit-il à toute force négliger là-dessus sa propre science, et se reposer sur les dispositions des jurys de jugement, qui ne sont pas moins industrieux que lui, en général, pour trouver les moyens d'exercer leur philantropie.

On vient d'en avoir une nouvelle preuve dans cette même affaire criminelle où l'art *de rire et de pleurer, de chanter et de danser* avoit été enseigné, conseillé, recommandé à un des témoins essentiels. Il s'agissoit d'un vieillard assassiné chez lui, et grillé ensuite par son beau-frère avec des circonstances atroces, après plusieurs années de menaces et de préméditations non interrompues. Malgré cette longue série de preuves acquises sur ces préméditations, le jury s'est avisé dans sa sagesse que le jour de l'exécution du crime, il pouvoit n'y avoir pas eu de préméditation pour cette heure-là; et cette *circonstance atténuante* a sauvé la tête du coupable.

Puis on s'étonne de voir les tableaux comparatifs de la justice criminelle présenter chaque année une effrayante progression d'attentats et de désordres. Mais en vérité, on ne sait trop s'il n'y a pas à s'étonner davantage de ce que les ravages de l'impunité ne s'étendent pas encore plus vite. Car tout y concourt de manière à faire frémir sur les suites d'un pareil état de choses. Si l'on se repose sur ce que la société n'y a pas succombé jusqu'à présent, on a grand tort; il est impossible qu'elle y résiste long-temps.

Les journaux de toutes les oppositions passées et présentes paroissent se faire une grande joie d'avoir à remarquer que le nouveau ministère les a tous contre lui, et que jamais aucun de ses prédécesseurs ne s'est vu sur les bras une pareille coalition d'adversaires. Ce qu'ils concluent de là tout naturellement, c'est qu'il n'y a pour lui aucune chance de durée et de vie. Cependant, qu'ils y regardent à deux fois avant de travailler à le renverser.

il a fallu deux mois pour trouver des ministres qui ne conviennent à personne, combien faudra-t-il de temps pour en trouver qui conviennent à tout le monde?

PARIS, 5 JUIN.

Pendant les séances des 3, 4 et 5, la chambre des pairs, on s'est occupé de la proposition du baron Mounier, tendant à réduire, au moyen des décès, à 50 grands-croix, 100 grands-officiers, 300 commandeurs, 1,000 officiers et 15,000 chevaliers (en tout 16,450) le nombre des décorés de la Légion-d'Honneur qui s'élève actuellement à 50,015. Le baron Charles Dupin ayant rappelé que Bonaparte, consul, fixa à l'instant de l'établissement de la Légion-d'Honneur, le chiffre des simples légionnaires à 5,250, celui des grands-officiers à 105, celui des commandeurs à 300, et celui des officiers à 450 (en tout 6,105), a ensuite examiné les promotions faites depuis cette époque par les divers gouvernemens. Il résulte de la statistique du baron Dupin, que le consulat et l'empire ont fait en 10 ans, 46,820 nominations; que la restauration a donné, en seize années, 21,256 croix, dont 10,507 en 1814 et 1815, pour récompenser principalement d'anciens militaires qui n'ayant point fait partie de la grande armée, s'étoient trouvés négligés par l'empereur; enfin que le gouvernement de juillet a fait, en 8 années et demie, 14,766 promotions. La restauration restreignit, à son arrivée, la rétribution attachée à la Légion-d'Honneur aux militaires, et seulement aux soldats et aux sous officiers. L'effigie de Henri IV remplaça aussi celle de Bonaparte.

M. Dupin, qui ne voit nulle part que l'intention de l'empereur ait été de limiter le nombre des légionnaires soit à 6,105 (chiffre de la création), soit à 15,000, soit à 30,000, et qui considère les promotions faites sous tous les gouvernemens comme ayant été imposées par les circonstances, a dit pour expliquer comme quoi le gouvernement actuel avoit donné beaucoup plus de décorations que la restauration, que ce dernier gouvernement avoit eu à sa disposition l'ordre militaire de Saint-Louis, auquel les officiers de terre et de mer attachoient un grand prix.

Les discours prononcés avant-hier et hier ont généralement révélé dans les orateurs une grande divergence de vues. Le ministère a repoussé à plusieurs reprises la mesure comme illusoire, inefficace, impolitique et dangereuse en ce qu'elle enleveroit au gouvernement un puissant moyen d'influence. Aujourd'hui la chambre a adopté un amendement du baron Pelet (de la Lozère), devenu l'article 1er, et portant : « Le nombre des membres de la Légion-d'Honneur est limité, conformément à l'article 2. » Il y a eu à cette occasion un scrutin secret, et l'amendement a obtenu 66 boules blanches contre 54 boules noires. Demain on s'occupera de l'article 1er devenu l'article 2. Cet article limite le nombre des légionnaires, comme nous l'avons dit plus haut.

— Les députés se sont réunis hier dans les bureaux pour leur organisation et pour l'examen de différens projets de loi.

Après le travail des bureaux, il y a eu séance, et le ministre des travaux publics a présenté trois projets de loi relatifs aux chemins de fer. Le premier porte que le gouvernement prêtera 5 millions à 4 pour 100 à la compagnie du chemin de fer de Paris à Versailles par la rive gauche. Ce chemin qui devoit avoir son point de départ vers la rue d'Assas, ne commencera qu'à la barrière du Maine. Le second projet tend à rapporter la loi qui a autorisé le sieur Depony à entreprendre à ses frais le chemin de fer de Lille à Dieppe, et le dernier change le tarif du chemin de fer de Bordeaux à la Teste. M. Dufaure a promis à la chambre qu'il lui apporteroit, sous peu de jours, deux projets concernant les chemins de fer de Paris à Rouen et à la mer, et de Paris à Orléans. M. Muret de Bord a dé-

veloppé ensuite sa proposition, tendant à défendre la vente à l'encan des marchandises neuves. La prise en considération a été votée presque à l'unanimité.

Nous avons annoncé que le 3, la chambre avoit voté le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes pour la classe de 1838. Le colonel Paixhans a attaqué le rapport de la commission en ce qu'il dit que la profession militaire en temps de paix est favorable à la conservation de l'homme. D'après le colonel Paixhans, tandis que dans la population générale, hors de l'armée, la mortalité annuelle des jeunes gens de 20 ans seroit de 12 sur 1,000, et de ceux de 27 ans, de 14 aussi sur 1,000, il mourroit par an 30 soldats de 5 ans de service sur 1,000; 45 parmi ceux de 4 ans de service; 52 parmi ceux de 3 ans de service; 65 parmi ceux de 2 ans, et 75 enfin parmi les soldats de première année. La mortalité à Alger seroit de 80 sur 1,000. M. Sapey, rapporteur, a trouvé les calculs de M. Paixhans erronés, et a dit qu'en 1836, 1837 et 1838 le total des pertes s'étoit élevé à 26,000, sur un effectif de 371,000 hommes. M. Sapey a ajouté que la mortalité, année commune, étoit de 3 1/2 pour 100, tandis que dans la vie civile, elle se trouvoit de 5 pour 100. M. Desjobert a fait ensuite un triste tableau de l'armée d'Afrique, que M. Genty de Bussy, commissaire du roi, a reconnu vrai pour les premières années seulement de l'occupation. Depuis 1832, au moyen des casernes et des hôpitaux que le gouvernement a fait construire, l'état des troupes s'est trouvé considérablement amélioré. Au commencement de la séance, de nombreux congés ayant été demandés, le président a engagé les députés à ne solliciter des congés, que pour des causes très-graves.

— Ont été nommés présidens, du 1er bureau, M. Hennessy; du 2e, M. Etienne; du 3e, M. Harlé; du 4e, M. Bérigny; du 5e, le général Jacqueminot; du 6e, M. de Lamartine; du 7e, M. Sauzet; du 8e, M. Odilon-Barrot; du 9e, M. Fulchiron. Ces nominations appartiennent e[n] partie au ministère.

— Six bureaux sur neuf ont a[utorisé la] lecture d'une proposition de M. [...] pour l'abolition de l'esclavage. [Cette pro]position est textuellement la m[ême que] celle présentée l'année dern[ière par] MM. Passy et Rémusat.

— Les bureaux ont autorisé [à l'unani]mité la lecture d'une propo[sition de] M. Chapuis de Montlaville, por[tant que] les dépouilles mortelles des co[mbattans] de juillet, actuellement déposée[s au Lou]vre, à la rue Froidmanteau, au [marché] des Innocens et en d'autres end[roits, se]ront transférées dans les caveaux sous la colonne de juillet.

— Le général Jacqueminot a é[té nom]mé rapporteur de la commission [chargée] de l'examen du projet relatif [aux pen]sions à accorder aux victimes d[es 12 et] 13 mai.

— A la demande de M. Dupin, [la reine] Marie-Amélie a donné 200 fr. p[our l'in]firmerie de la prison de Clamecy.

— M. Bresson a remis au min[istre des] finances sa démission de directe[ur de la] dette inscrite.

— M. Bailly, inspecteur-généra[l des fi]nances, est nommé directeur de [la dette] inscrite, en remplacement de M. [...]

— On dit que lord Granville, [ambas]sadeur d'Angleterre, doit partir s[ous peu] de jours en congé pour Londres.

— M. Thiers va, dit-on, part[ir pour] les eaux de Cauterets.

— Les commissaires nommés [par la] cour des pairs pour l'instruction [des évé]nemens des 12 et 13 mai, vienne[nt d'or]donner un grand nombre de mis[es en li]berté. Les inculpés sont encore, à [la Con]ciergerie, au nombre de plus [...] Une grande partie d'entr'eux v[ont être] transférés à la Force.

— La cour des pairs sera appel[ée vers] la fin de ce mois, à prononcer su[r le sort] de huit ou dix inculpés à l'égard [desquels] la procédure est en état.

— D'après le *Droit*, M. Collin[, com]missaire de police, auroit saisi a[...]

[illegible] de M. Blanqui une grande quantité [illegible] lettres datées de Londres.

— Une autre feuille annonce qu'à la suite de perquisitions faites pendant les dernières nuits dans un grand nombre de maisons garnies de la capitale, la police a arrêté quatre individus soupçonnés d'avoir pris part aux désordres des 12 et 13 mai.

— C'est à tort que plusieurs feuilles ont annoncé que M. Drouot, capitaine dans la 12ᵉ légion, avoit été arrêté. M. Drouot, de service à l'Hôtel-de-Ville, au moment où les insurgés s'en emparèrent, a été conduit par un commissaire de police à la Conciergerie pour une confrontation.

— Les élèves de l'Ecole polytechnique, qui avoient été conduits à la prison de l'Abbaye, viennent d'être mis en liberté.

— Un journal du matin dit que le conseil municipal vient de porter à 3.000, au lieu de 1.400, le nombre des gardes municipaux.

— On dit que le contre-amiral de la Susse doit avoir un commandement dans l'escadre du Levant.

— M. Liouville a été élu par l'Académie des sciences, membre pour la section d'astronomie, en remplacement de M. Lefrançais de Lalande, décédé.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 2 et 3, la somme de 655.147 fr., et remboursé celle de 397,500 fr.

— Indépendamment des deux fontaines en construction aux Champs-Elysées, on en commence trois autres, l'une au milieu de la route du rond-point des Champs-Elysées, l'autre au carré de Marigny, et la troisième près de l'Elysée-Bourbon.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le concours du comice agricole de Seine-et-Oise a eu lieu, le 2, près de Versailles. Le duc d'Orléans y a assisté.

— Une tentative d'évasion a eu lieu dans la maison d'arrêt de Caen. Le concierge est survenu comme deux barres de fer sur trois venoient d'être sciées.

— Un agent de change de Rouen est parti, laissant un déficit de 250,000 fr.

— On s'occupe beaucoup, dit le *Journal de Rouen*, d'une maison du Havre dont le passif s'élèveroit à quatre ou cinq millions.

— Le prince d'Esterhazy, arrivé le 29 mai à Calais, s'est embarqué le 30 pour Douvres.

— M. Louis Renou, gérant de la *Gazette de Metz*, vient de mourir. Cette feuille dit que M. Renou laisse une femme et cinq enfans sans aucune espèce de ressource.

— Des lettres anonymes contenant des menaces d'incendie, ont été adressées aux autorités et à différens particuliers de Metz.

— Une douzaine d'arrestations ont été faites par suite de l'émeute de Bourganeuf.

— Le comte Louis-Gabriel-Auguste d'Andigné de Mayneuf est mort le 17 mai à sa terre des Ailliers (Maine-et-Loire). Il a, sous la restauration, fait à plusieurs reprises partie de la chambre des députés, et se trouva aussi appelé à la présidence de la cour royale d'Angers. M. d'Andigné, né en 1763, et conseiller au parlement de Bretagne avant la révolution, prit une part active aux guerres de la Vendée.

— On lit dans la *Vigie de l'Ouest* que deux enfans du bourg de Paramé, près de Saint-Malo, ont été surpris sur le rocher de Rochebonne par la marée montante, que poussoit un vent violent du nord-est. Trois jeunes gens de Paramé, les nommés Lainé, Oger et Talbard, se sont aussitôt jetés à l'eau; malheureusement leurs généreux efforts sont restés inutiles, les deux pauvres enfans ont été emportés par une vague furieuse.

— La frégate la *Médée*, commandée par M. Leray, capitaine de vaisseau, est arrivée à Lorient le 30 mai dernier. Ce bâtiment ramène une partie des troupes d'artillerie de la marine qui ont évacué le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, conformé-

ment au traité de paix signé à Vera-Cruz, le 9 mars.

— L'administration municipale de Nantes va établir une quatrième salle d'asile dans cette ville.

— Le nouveau bateau à vapeur le *Syrias* vient de commencer son service de Lyon à Arles. Les voyageurs trouvent à Arles des voitures à la manière anglaise, contenant chacune vingt places, qui les conduisent à Marseille en quatre ou cinq heures. Le trajet est de huit à dix lieues de poste. Un voyageur parti de Lyon par le *Syrias* à cinq heures du matin, pourra se trouver à Marseille, après un trajet de 100 lieues, à dix heures du soir.

— Il y avoit le 1er juin, au dépôt de mendicité de Lyon, 84 hommes et 115 femmes.

—De nouvelles rixes entre des ouvriers de diverses professions ont eu lieu, le 27 mai, à Nîmes. La police a eu beaucoup de peine à rétablir l'ordre. 33 compagnons ont été arrêtés et mis à la disposition du procureur du roi.

— Le général comte Jullien vient de mourir, à l'âge de 75 ans, dans le département de Vaucluse.

— Le pont suspendu nouvellement construit sur la Durance, à Cadenet (Vaucluse), a été livré, le 1er juin, au public.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Selon ce qu'on mande de Madrid sous la date du 28 mai, on s'y attendoit à voir paroître d'un jour à l'autre une ordonnance portant la dissolution des cortès, et une autre portant le rétablissement des dîmes.

D'après les mêmes correspondances, Cabrera n'avoit pas quitté Cuença, et il faisoit fortifier Onate.

— La place de Ripoll, dont le comte d'Espagne s'est emparé sur les christinos, contenoit une fabrique d'armes. On croit que la garnison a été faite prisonnière de guerre.

— On pense toujours que rien ne pourra être entrepris avec espérance de succès contre l'armée de Cabrera, qu'autant qu'Espartero se retirera du nord pour se porter dans l'intérieur avec des forces imposantes.

— On mande de Campredon que deux des lieutenans du comte d'Espagne ont détruit dans la Haute-Catalogne une colonne de christinos, forte de 600 hommes, dont les trois quarts ont été tués ou blessés, et l'autre quart fait prisonnier de guerre.

— La *Sentinelle des Pyrénées*, du 1er juin, annonce que Maroto s'étant rendu en personne au quartier-général de don Carlos, l'évacuation de Balmaseda a été décidée dans cette entrevue, et qu'elle est déjà effectuée. D'après la même feuille, une action auroit eu lieu le 28 mai dans les environs de Llodio, entre les troupes d'Espartero et celles de Maroto. Ce combat auroit duré toute la journée. Mais on n'en connoissoit point encore les détails et l'issue sur la frontière.

— Don Carlos, qui étoit encore à Durango le 27 mai, se disposoit à transporter ailleurs son quartier-général; on ne dit pas où.

On écrit de Bruxelles que M. de Raikem, président de la chambre des députés, est nommé ministre de la justice.

— Plusieurs membres de la chambre des députés belges ont donné leur démission et se retirent de la carrière parlementaire. Une ordonnance convoque pour le 11 juin les colléges électoraux d'Anvers, du Brabant, de la Flandre-Orientale, de la Flandre-Occidentale, de Namur, du Hainaut et de Liége.

— Chaque jour, le désarmement s'effectue en Belgique. Les miliciens de la classe de 1829 viennent d'être licenciés.

— Le grand-duc de Russie, le prince Henri de Hollande et le duc de Saxe-Weimar sont arrivés à Amsterdam le 1er du mois. Ils ont dû partir le 2 pour Nimègue.

—D'après la *Gazette universelle de Leipsick*, le grand-duc de Russie épouseroit

princesse Marie de Hesse-Darmstadt, le 8 août 1824.

— M. Bernard de Almada, chambellan de don Miguel, alloit souvent à la chasse et ne faisoit pas toujours, dit-on, preuve de prudence. On l'a trouvé, il y a peu de temps, étendu mort dans un petit ruisseau, à cinq milles d'Anzio; il avoit la tête fracassée. Il paroît que s'étant baissé pour boire, l'un de ses mouvemens a fait partir son fusil, dont un coup étoit nouvellement déchargé lorsqu'on trouva le cadavre.

—D'après les tables de M. Cevasco, la population de Gênes, qui étoit en 1812 de 75,477 ames, s'élevoit en 1836 à 94,488; à quoi il faut ajouter 5,000 ames pour la banlieue, 6,000 hommes de garnison, la marine, les étrangers, le bagne; ce qui porte le total à 113,677. Sans trois épidémies et le choléra, qui ont ravagé la population en 1817, 1820, 1829 et 1835, l'accroissement eût été beaucoup plus sensible; il est, année moyenne, de 500 ames.

— Le pont suspendu de la Caille, situé sur la route d'Annecy à Genève, audessus d'un torrent qui coule au fond d'un vallon de 600 pieds de profondeur, est presque terminé.

—M. le duc de Bordeaux étoit à Semlin le 17 mai avec sa suite. Après avoir visité les grands établissemens du Bannat, le jeune prince entrera en Transylvanie par la Porte-de-Fer.

— Plusieurs journaux ont annoncé, dit la *Gazette de Hanovre* du 30 mai, que la diète germanique s'étoit occupée d'une résolution dans l'affaire de la constitution du Hanovre; cette nouvelle est dénuée de fondement.

POIDS ET MESURES.

Numquid justificabo stateram impiam et pondera dolosa? (Michée.)

Les livres saints, où l'on trouve la source de toute justice, considèrent comme un grand crime devant Dieu l'emploi de faux poids et de fausses mesures. Moïse insiste à plusieurs reprises sur ce point important (*Deut.* xxv, 13, 15, 16.) Le Lévitique dit : *Nolite facere iniquum aliquid in judicio, in pondere, in mensurâ*, xxix, 35, 36.

Les Proverbes, xvi, 11; Michée, vi, 11; Amos, viii, 5, rappellent ces dispositions.

Les lois nouvelles ont fait beaucoup pour la perfection d'un système uniforme de poids et de mesures; mais peut-être les peines qu'elles prononcent contre les larcins qui se commettent à l'aide de faux poids et de fausses mesures, sont-elles trop peu proportionnées à la gravité d'un crime dont il est dit : *Abominatur enim Dominus et aversatur omnem injustitiam.* (Deut.)

L'influence du clergé peut être d'une haute utilité, soit pour faire sentir aux peuples l'importance de la fidélité dans les transactions commerciales, soit pour répandre la connoissance du système métrique, dont les règles sont tellement simples et positives tout à la fois, qu'elles apportent nécessairement un grand obstacle à la fraude.

Les manuels que M. Tarbé vient de publier, paroissent offrir le double avantage de faire connoître d'une manière complète le système métrique et décimal, et de présenter le moyen de traduire immédiatement l'expression des anciennes mesures en langage métrique.

Leur publication emprunte un grand intérêt aux circonstances législatives qui rendent exclusivement obligatoires à partir du 1er janvier 1840, le système des poids et mesures, et l'emploi des expressions légales : ce qu'il faut entendre non-seulement des actes publics, mais encore des actes privés. La loi prononce des amendes pour toute contravention.

On croit donc pouvoir inviter les ecclésiastiques, et surtout les curés et desservans, à se procurer ces ouvrages qui, dans leurs comptes de fabrique, et leurs rapports soit avec les autorités, soit avec les ouvriers, leur faciliteront l'intelligence d'un système qu'il faudra nécessairement mettre bientôt à exécution.

Ces ouvrages seront aussi fort utiles aux instituteurs des écoles primaires, où l'enseignement du calcul métrique est rigoureusement prescrit. Enfin, dans les campagnes surtout, les maires, les arpenteurs, les cultivateurs, les propriétaires de vignes et de bois, et par-dessus tout, les vérificateurs des poids et mesures ne pourront se passer de ces traités que la position de leur auteur permet de considérer comme publiés avec l'agrément du gouvernement, et qui sont sans contredit ce qu'il y a de plus complet et de plus nouveau sur la matière.

(Voir aux Annonces.)

L'ouvrage intitulé *De la vérité de la religion chrétienne*, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro, forme un volume in-12, et se vend 1 fr. 50 c., à Paris, chez Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins, 9.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 5 JUIN.

CINQ p. 0/0. 110 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 60 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2727 fr. 50 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr 00 c
Oblig. de la Ville de Paris. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr 50 c.
Quatre canaux 1255 fr. 00 c.
Rentes de Naples. 99 fr. 60 c
Emprunt romain 101 fr. 3/8
Emprunt Belge 101 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce rue Cassette, 29.

INTRODUCTION A LA THÉOLOGIE,

PAR M. L'ABBÉ RECEVEUR, PROFESSEUR A LA SORBONNE.

Un volume in-8°. — Prix, 6 fr.

Chez OUTHENIN-CHALANDRE fils, éditeur, à Paris, rue Gît-le-Cœur, n° 4; même Maison, à Besançon.

NOUVEAU MANUEL DES POIDS ET MESURES, DES MONNAIES ET DE LA VÉRIFICATION; par M. Tarbé, avocat-général à la Cour de cassation, ouvrage mis en rapport avec l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, contenant l'ordonnance du 17 avril 1839, avec un commentaire. Prix, 3 fr.

NOUVEAU PETIT MANUEL DES POIDS ET MESURES, extrait du précédent, à l'usage des ouvriers et des écoles. Prix, 25 c.

On y trouve les notions élémentaires sur le calcul décimal et des tables de conversion des anciennes en nouvelles mesures.

TABLEAU DU SYSTÈME MÉTRIQUE, extrait du premier ouvrage, propre à être affiché dans les écoles, les mairies, les études et les boutiques. Prix, 75 c.

A PARIS, chez RORET, libraire, rue Hautefeuille, n° 10 *bis*.

MAISON DE COMMISSION LASSALLE,

RUE TAITBOUT, 28.

Cette Maison, à laquelle le patronage spécial de *la Mode* assure un si grand succès dans le monde royaliste, se charge de fournir aux prix les plus modérés, et *avec toutes les facilités possibles pour les paiemens*, toute espèce d'ORNEMENS D'ÉGLISE que MM. les Ecclésiastiques voudroient tirer directement de Paris. Les ordres d'achat et les demandes de renseignemens doivent être adressés à M. LASSALLE et Ce, rue Taitbout, 28.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
di.

peut s'abonner des
de chaque mois.

N° 3134.

SAMEDI 8 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

ÉTAT DE LA RELIGION CATHOLIQUE EN HOLLANDE.

avons plusieurs fois entre-
os lecteurs de l'état de la reli-
tholique en Hollande. Une
ue nous recevons d'un esti-
ecclésiastique en relation avec
, offre d'un coup d'œil une
e faits, dont quelques uns
e avoient déjà trouvé place
e Journal, mais qui offri-
core plus d'intérêt par leur
le.

is, nous écrit-on, que les di-
se prolongent parmi les cal-
de la Hollande, et que les sé-
e sont ceux qui prétendent
doctrine primitive des réfor-
s) se voient exposés à la sévé-
tribunaux pour réunions il-
les catholiques y sont en paix
ent de plus de liberté qu'au-
Leur nombre s'accroît; et les
t petits séminaires se remet-
coups que leur avoit portés,
en qu'en Belgique, la fu-
ection du collége philosophi-
ns ce moment, on construit
veau séminaire entre Bois-le-
Tilbourg, pour le district
à la juridiction du vicaire
que de Bois-le-Duc, qui a
à M. Van Alphen, bien
n France, où il fut exilé sous
n.

les principaux avantages ob-
ur les catholiques dans ces
temps pour le libre exercice
religion, il faut surtout
la promotion à l'épiscopat de l'un des plus considérables d'entre eux. L'exercice de la juridiction épiscopale reste, il est vrai, comme par le passé, entre les mains de l'envoyé du Saint-Siége, qui est aujourd'hui M. Antonucci; mais ce n'en est pas moins pour les catholiques de la Hollande un immense bienfait, que le souverain pontife, dans sa sollicitude éclairée, ait conféré à l'un des ecclésiastiques les plus distingués et les plus influens du pays un titre d'évêque *in partibus*. Par là, sans rien changer à ce qui a été précédemment établi pour la mission catholique de Hollande, Sa Sainteté a assuré aux bons fidèles de ces contrées les avantages du ministère épiscopal. L'évêque est, comme on sait, M. le baron de Wykerslooth, autrefois professeur de théologie au séminaire de Warmond. Préconisé à Rome sous le titre d'évêque de Curium, il a reçu la consécration épiscopale à Munster, le 15 septembre 1833, des mains de M. l'évêque de cette ville, assisté de l'évêque de Samarie, suffragant de Cologne, et de M. Droste de Vischering, alors évêque de Calamata et aujourd'hui archevêque de Cologne, exilé pour le maintien de la discipline de l'Eglise. On doit au gouvernement hollandais la justice de dire qu'il s'est prêté à un arrangement aussi avantageux aux catholiques.

Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est l'élan que paroît leur avoir donné la présence d'un évêque présidant aux saintes cérémonies de leur culte, et lui rendant

[illegible] il ne connoissoit plus. [illegible] années. une dizaine de [illegible] ont été érigées en [illegible] sans compter les églises [illegible] seulement, [illegible] en a déjà [illegible] vingt-cinq [illegible]. Pendant l'an- [illegible] à la con- [illegible] gouverne- [illegible] ont été consa- [illegible] sont tou- [illegible] messe pontificale. [illegible] pour les catholi- [illegible] pour les protestans qui [illegible] étrangers. L'église [illegible] ville de Thiel en [illegible] principalement due [illegible] à la générosité de [illegible] Deviden, a été [illegible] invocation de Sainte- [illegible] Le lendemain [illegible] ordinations [illegible] lieu, et [illegible] M. l'é- [illegible] Le [illegible] été consa- [illegible] Saint-Mi- [illegible] de Schalk- [illegible] grand vil- [illegible] sont [illegible] Leur en- [illegible] excité [illegible] C'étoit en- [illegible] circonstance [illegible] est sei- [illegible] leur [illegible] dans le [illegible] accou- [illegible] bienfai- [illegible] en œuvre [illegible] brillante ré- [illegible] même cérémonie a [illegible] pour la belle [illegible] été consacrée [illegible] sainte Vierge

et du bienheureux Nicolas I né en cette ville, gardien du des Franciscains, et l'une d mes nommées les *martyrs cum*, qui furent immolées e de la foi catholique, près la Briel, en 1572. L'église de est encore desservie par des r de l'ordre de Saint-Franç R. P. Jacobs, leur provinc avoit assisté à cette dédica mort peu de temps après d d'une maladie opiniâtre, un lement regretté, surtout par roisse nombrense qu'il diri Amsterdam.

Outre les églises dont nou fait mention, il y en a encor coup en construction dans le rentes provinces de la H M. l'évêque de Curium a cette année ses courses de co tion par le district de Twen fait partie de la province d'O sel. Les catholiques y sont for breux, et en différens endroi protestans ont rivalisé avec le liques pour bien recevoir le Il est difficile de se former u de l'enthousiasme de ces bon tans, qui n'avoient jamais vu que. Partout les cloches éto branle; les populations se po à la rencontre du prélat, orc ment musique en tête, et le s lueur des flambeaux. Old chef-lieu de district, se di entre toutes les autres pa Toute la ville présentoit com berceau de décorations fait autant de goût que de magni Le 13 septembre, la confirm fut administrée à plus de 1,2 sonnes; le lendemain, jour de tation de la sainte Croix; il y e ordination de diacres et de p

et le dimanche suivant, fête de saint Corneille, patron de M. l'évêque, le prélat officia pontificalement dans la belle et antique église de Saint-Pléchelm, un des apôtres du pays. Cette église, qui possède le chef de ce saint évêque dans une magnifique châsse d'argent, étoit autrefois collégiale. Toute cette tournée de confirmation, qui a été favorisée du beau temps, s'est terminée à Almelo le 19 septembre, d'où M. l'évêque est retourné à sa résidence pour l'ordination des Quatre-Temps.

Les catholiques de la Hollande ne comprennent rien aux vexations qu'occasionnent chez leurs voisins les mariages mixtes, et beaucoup de protestans bien pensans sont alarmés de l'injustice et de l'imprudence du gouvernementprussien à cet égard. En Hollande, le clergé n'intervient d'aucune manière dans ces mariages, qui, d'après la déclaration de Benoît XIV, sont valides en ce pays dès qu'ils sont contractés devant le magistrat. Il travaille cependant à les rendre aussi rares que possible, et emploie toute son influence à faire élever les enfans issus de ces mariages dans la religion catholique. Par là, il contribue puissamment à la paix des familles, que troublent si souvent ces sortes d'unions, surtout lorsqu'il en résulte diversité de religion entre les enfans. Le gouvernement n'a garde d'y intervenir. Il sent le foible de ces lois nouvelles, qui contredisent les lois de l'Eglise, bien autrement anciennes, et d'autant plus respectables qu'elles sont ici appuyées sur le droit divin et naturel.

Nous ajouterons à cet exposé quelques détails que nous trouvons sur le même pays, dans des journaux récens.

Les Jésuites de La Haye ont obtenu l'autorisation d'agrandir leur église d'après les besoins des fidèles; ils n'ont pas trouvé d'emplacement convenable pour en bâtir une nouvelle ailleurs. L'adjudication des fondations a eu lieu le 15 novembre dernier, et l'ouvrage est commencé. L'église et le presbytère d'Aarlanderveen, au doyenné de Ryuland, étoient depuis quelques années dans le plus triste état. Le roi Guillaume, sur la proposition du directeur-général des affaires du culte catholique, a accordé un subside de 4,000 florins; les états députés de la Hollande méridionale en donnèrent 1,500; la commune fit le reste, les réparations nécessaires furent achevées, et l'église fut même pourvue d'un clocher. Le 21 octobre dernier, une messe d'actions de grâces fut célébrée par l'archiprêtre, assisté du doyen et du curé du lieu. Le 4 avril dernier, on a fait l'adjudication des travaux pour l'agrandissement et la reconstruction de l'église Sainte-Thérèse pour La Haye, dans l'endroit appelé Hooge-Westeinde, pour la somme de 144,990 flor.; les fondations avoient été adjugées au mois de décembre précédent pour 9,000 florins.

M. J. M. Chedeville, président du séminaire de Warmond, qui a dirigé cette maison pendant trente-cinq ans, a donné sa démission, et a fait le 2 avril ses adieux à ses élèves. Son successeur dans la présidence est M. B. J. Gerving, archiprêtre de Hollande et Zélande, curé de l'église dite le *Perroquet*, à Amsterdam.

Le 12 novembre de l'année dernière, est mort à Amsterdam le Père Pierre Jacobs, curé de l'église dite *de Boom*, provincial des Récollets de la province hollandaise. Il étoit né

1775 à Houthem, près Maëstricht, t ses études chez les Récollets, à khem. Il étoit novice au couvent Lichtenberg près Maestricht en 93, quand les Français vinrent mettre le siége devant cette ville. Forcé de fuir, il retourna quand les Autrichiens firent lever le siége. Admis à la profession en 1794, on lui fit faire son cours de philosophie à Venloo, et on l'envoya ensuite à Maëstricht. Les événemens le forcèrent de s'expatrier en 1796 avec des milliers de religieux; il passa son exil au couvent de Rietberg, en Westphalie. La persécution s'étant un peu calmée, lui permit de rentrer dans sa patrie, et de terminer son cours de théologie au couvent de Venray. Il reçut la prêtrise en 1799, et fut attaché en février 1800 à l'église *de Boom*, où il remplit pendant vingt-cinq ans les fonctions d'un prêtre zélé. Il fut nommé curé de cette station en 1825, provincial en 1830, et pro-préfet de la province en 1835. M. Jansen, chapelain de la même station, a été nommé curé à sa place.

Le Père Jean Odendaal, curé à Hoorn, a été nommé vicaire provincial des Récollets pour la Germanie inférieure; il étoit auparavant secrétaire de la province.

La *Gazette de Bréda* annonce que M. l'évêque de Curium a inauguré solennellement, le 23 mai, la belle église élevée à Rozendaal par le curé de cet endroit, M. Ives le Bon. Le même jour, le prélat a visité les deux pensionnats de Rozendaal, où il a été accueilli comme partout sur son passage, avec de grandes démonstrations d'allégresse. Avant de ... a dû conférer les or... ...ristes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTI...

ROME. — Le dimanche de ...nité, 26 mai, a eu lieu dan... Saint-Pierre la canonisatio... ...nelle célébrée par le pape ... des bienheureux Alphons... ...guori, François de Girolan... Joseph de La Croix, Pa... San-Severino et Véroni... ...liani. Nous rendrons co... ...tard de la cérémonie; ... nous nous bornerons à ... principaux personnages ... ...toient à la cérémonie; c'... de Bavière, le roi de N... don Miguel, la reine M... de Bourbon, veuve du ... Sardaigne, le prince ... Bavière, don Franç... comte de Trapani, ... Naples, la princesse ... la princesse de Saxe ... ...sonnes distinguées d... ...tions. Le concours ... immense. Le nomb... étoit très-considéra... venus des environs ... ceux venus de pl... sages mesures du ... n'est rien arrivé ...

Le roi de Bav... ples sont repar... pour retourner ... états.

PARIS. — Un ... sans doute, ... annoncé que ... sie, administ... au chapitre ... n'avons rien ...

Jeudi de ... l'ouvrage ... teur du sé... intitulé : ... *d'abolir l'...* *vail*, ont ... reaux d...

pour être distribués le lendemain à tous les membres. A la dernière session, dans le procès-verbal de la séance du 12 mars 1838, la chambre en a fait mention honorable, et ordonné le dépôt en sa bibliothèque. Cet ouvrage, où la question est traitée sous les rapports religieux, moral et politique, a valu à l'auteur les témoignages de satisfaction de la part du ministre de la marine, du président du conseil des délégués des colonies et des amis des esclaves.

L'affaire de la succession de l'abbé Soulavie, qui a déjà si souvent occupé les tribunaux, est encore revenue à la cour royale de Paris le mardi 4 juin. On se rappelle qu'un arrêt de cette cour du 26 février de l'année dernière, infirma un jugement du tribunal de Coulommiers qui avoit décidé en faveur de M. Susini, Corse, mari de la nièce du défunt. La cour déclara valable le testament fait par l'abbé Soulavie en faveur de la demoiselle Alain, ancienne religieuse, et maintint également la donation faite au séminaire. Nous avons rendu compte des débats du procès, numéro du 8 mars de l'année dernière. On croyoit l'affaire terminée; mais depuis, M Susini prétend avoir trouvé un autre testament, postérieur au premier, et en vertu duquel le tribunal de Coulommiers l'a envoyé en possession de la succession de l'abbé Soulavie. La demoiselle Alain a interjeté appel de ce jugement, et la cause est venue à la cour royale, où M. Fontaine, son avocat, a raconté l'apparition subite du nouveau testament.

« Après l'arrêt définitif, dit-il, qui a rejeté les prétentions de M. Susini, une lettre timbrée du bureau de la poste de la Ferté-Gaucher, a été adressée au juge de paix de cette ville; cette lettre, sans date et sans signature, est ainsi conçue :

« Monsieur le juge de paix, Un de » mes confrères m'a remis, *en confesse*, le » paquet que j'ai l'honneur de vous faire » parvenir. Veuillez, M. le juge, en faire » l'usage *qu'appartient* à votre justice. La » personne qui m'a fait cette remise dé» sire que le paquet soit ouvert en présence » de M. le doyen de la Ferté. Plus tard » vous apprécierez la délicatesse de celui » *qu'a* l'honneur de vous offrir ses res» pects. »

» Avec cette lettre, l'enveloppe contenoit un testament et deux autres pièces, dont nous parlerons plus tard; voici le texte de ce testament qui est signé *Jean-Louis Soulavie, prêtre* :

« Ceci est mon testament. Au nom du » Père et du Fils et du Saint-Esprit. Je » veux vivre et mourir dans la sainte » Eglise catholique, apostolique et ro» maine. J'institue don Jean-Pierre de Su» sini, mon neveu, mon légataire univer» sel en toute propriété, tant de mes meu» bles que de mes immeubles et généra» lement de tout ce qui pourra m'appartenir » au jour de mon décès, et aussi en toute » jouissance, à compter dudit jour de » mon décès. Je révoque toute disposition » contraire. Fait et écrit en entier et daté » de ma main. A Villiers-Templon, le 8 » juin 1834. »

M. Susini ne tarda pas à profiter d'une pièce qui arrivoit si à propos. Il forma devant le tribunal de Coulommiers une demande à fin d'envoi en possession de la succession. Une vérification d'écriture fut ordonnée par le tribunal. Le rapport des experts fut favorable à M. Susini, et le tribunal s'en tenant à cette preuve, déclara le testament bon et prononça l'envoi en possession de M. Susini. M. Fontaine a lu le rapport des experts, sur lequel il a fait des remarques critiques. Il a cité d'ailleurs quelques exemples qui montrent combien l'art des experts écrivains est conjectural et incertain. Il trouve de plus dans le nouveau testament de nombreuses présomptions de faux.

» Par quelle voie mystérieuse cet acte

parvient-il au jour? Par une lettre anonyme jetée à la poste, moyen commode d'éviter toute explication; car la poste, semblable aux muets du sérail, ignore tout et garde inviolablement les secrets dont elle est la messagère. A l'imitation de ces dépôts d'enfans illégitimes, abandonnés aux soins des hospices, le testament a été jeté clandestinement dans une boîte aux lettres. Mais on n'a pu s'empêcher de remarquer que ce testament venoit bien tard, quatre ans après le décès du testateur, et en quelque sorte comme ces lettres qui, dans certaines comédies du temps passé, viennent tirer l'auteur d'embarras et lui fournir un dénouement.

» Ce n'est pas tout: l'acte est envoyé de la Ferté-Gaucher, où demeure M. Susini, à M. le juge-de paix de cette ville, qui est l'ami de M. Susini, et il lui est recommandé de l'ouvrir en présence du doyen, qui est aussi son ami. Pourquoi n'est-ce pas au président du tribunal, chargé par la loi de recevoir le dépôt des testamens olographes, que la remise en est faite? Pourquoi le paquet est-il jeté à la poste avec mystère, pendant la nuit? L'enveloppe est cachetée de trois sceaux de cire noire. Ce cachet est celui de l'abbé Soulavie; il étoit donc à la disposition de quelqu'un qui connoissoit le contenu du paquet; à moins que ce ne soit un cachet contrefait, auquel cas celui qui a pu contrefaire le cachet a pu contrefaire le testament.

» Nous demanderons encore pourquoi, au lieu de se borner au testament, on a envoyé deux autres pièces, qu'il faut ici faire connoître?

» La première est au dos de la feuille sur laquelle est écrit le prétendu testament: c'est la copie d'une lettre de M. Soulavie aîné, frère du testateur; M. Soulavie aîné, bien qu'engagé dans les ordres, avoit, à la faveur des lois de la révolution, contracté un mariage dont étoit issue madame Susini, et, le 21 février 1813, il écrivoit à M. l'abbé de Baruel:

« Monsieur, voulant vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, je vous prie de constater par l'insertion de ma présente déclaration dans vos ouvrages, mon repentir d'avoir publié dans les miens des erreurs contre la religion. Je les condamne. N'est-il pas notoire que les malheurs de notre patrie et les crimes de la révolution proviennent de l'oubli de la religion? Quel est donc le chrétien qui ne gémisse des erreurs de cette nature quand il en voit les résultats?

» A Paris, le 21 février 1813.

» J.-L. SOULAVIE. »

» Cette lettre est suivie de cette mention:

« Conforme à la minute autographe » qui m'a été communiquée par M. l'abbé » Baruel.

» Paris, le 25 mai 1813.

» SOULAVIE le jeune. »

» L'autre pièce est une lettre adressée en mars 1813 à M. Soulavie, alors ingénieur géographe, par son frère aîné, et est ainsi conçue:

» Mon cher frère, allant à votre bureau » ou revenant, ce sera pour moi l'heure » la plus favorable de vous témoigner » toute mon amitié. Ainsi montez un mo» ment tous les jours dans une de ces deux » circonstances.

» Votre bon ami, SOULAVIE.

» Priez pour lui.

» Mes respects à Mlle Alain. »

» Quels rapports avoient de telles pièces avec le testament? Si on les envoyoit sous la même enveloppe, n'étoit-ce pas un moyen de joindre des pièces de comparaison pour répondre à une articulation de faux, à laquelle on s'attendoit?

» On a pris soin de dater le testament du 8 juin 1834. Il est remarquable que cette même date existe sur le registre des actes de baptême tenu par M. Soulavie l'acte de baptême de la fille de M. Susini. On aura pensé que c'étoit-là un très-bon moyen de faire supposer qu'après le baptême, M. l'abbé Soulavie, tout entier aux émotions et aux joies de famille, se sera empressé de faire le même jour ses dispositions testamentaires. Mais s'il en

étoit ainsi, pourquoi donc instituer M. Susini et non madame Susini, ni sa fille, qui se trouvent ainsi déshéritées? Sans doute M. Susini leur auroit transmis la fortune qu'il auroit ainsi recueillie? Mais si l'un et l'autre viennent à prédécéder, cette fortune restera donc dans les mains d'un étranger à la famille Soulavie?

» D'autres motifs de suspicion naissent du style et du contexte même de la lettre d'envoi. On y lit que le paquet a été remis *en confesse*. *En confesse* n'est pas une locution française, et ce n'est pas un prêtre qui l'emploieroit; encore moins est-ce un prêtre, quelque peu lettré qu'on le suppose, qui a pu dire : « Veuillez en faire l'usage *qu'appartient* à votre justice. Vous apprécierez la délicatesse de celui qu'a l'honneur de vous offrir ses respects.» D'un autre côté, la lettre énonce que c'est un prêtre qui a remis *en confesse* le paquet : mais d'où le tenoit-il? Il faut supposer un délit, une soustraction. Voudra-t-on insinuer que cette soustraction eût eu lieu pour favoriser le séminaire de Meaux; mais il n'y avoit en cela aucun intérêt pour le séminaire, puisque la donation faite à son profit par l'abbé Soulavie étoit alors considérée comme valable, et que le testament ne l'auroit pas révoquée.

» Enfin, dit en terminant Me Fontaine, les mêmes dispositions dans lesquelles M. l'abbé Soulavie se fortifioit de jour en jour, sont manifestées dans une de ses lettres, dont la date est un argument puissant contre la date du 8 juin 1834; cette lettre n'est pas de la main de M. Soulavie; mais elle a été dictée par lui à M. de Maricourt, propriétaire honorable et ami de M. Soulavie; elle est datée du 25 juillet 1834, et n'a d'autre objet que d'établir les arrangemens conçus par M. Soulavie pour l'abandon de ses biens au séminaire de Meaux, avec certaines réserves au profit de Mlle Alain, dont il célèbre l'affection, les heureuses qualités et les talens pour le gouvernement du ménage.»

Me Fontaine conclut en demandant le maintien de l'arrêt qui a fait dévolution de la succession à mademoiselle Alain, et, au besoin, une nouvelle expertise.

Mardi prochain, Me Marie plaidera pour M. Susini.

Les processions de la Fête-Dieu se sont faites presque partout avec beaucoup de pompe le dimanche 2 juin. A Lyon, elles avoient attiré une grande affluence de fidèles, et n'ont trouvé que des marques de sympathie et de respect; les rues étoient tendues de blanc, et tout s'est passé avec ordre. Les processions du soir ont eu lieu dans la même ville avec la même solennité et le même recueillement. A Bordeaux, la procession générale a parcouru son trajet accoutumé; M. l'archevêque, récemment revenu d'une tournée pastorale, portoit le saint Sacrement; les maisons particulières et les établissemens publics étoient décorés de tentures. La procession n'étoit précédée ou suivie que de quelques soldats de ville, mais tous les postes de troupes de ligne qui se trouvoient sur l'itinéraire de la procession lui ont rendu les honneurs militaires. A Nantes, la procession a parcouru les principales rues de la ville; le magnifique dais de la cathédrale, qui n'avoit pu sortir l'année dernière, a servi cette fois. M. l'évêque portoit le saint Sacrement, devant lequel marchoient le chapitre et le clergé de toutes les paroisses; la musique, les tambours et un fort détachement du 45e de ligne faisoient partie du cortége, ainsi qu'un piquet de gendarmerie et de gardes de ville. Outre les reposoirs, des personnes pieuses avoient élevé des arcs de triomphe d'une belle simplicité; les rues étoient garnies de tapisseries. Les processions de Sainte-Croix et de Saint-Similien ont fait le même jour leurs processions à six heures du soir. A Moulins, la procession a été fort belle;

M. l'évêque a officié ; la foule a partout été respectueuse.

A Marseille, les processions devoient avoir lieu toute la semaine. Le dimanche, la procession générale, suivant l'usage; on avoit annoncé aussi que la statue de Notre-Dame-de-la-Garde partiroit de la chapelle à sept heures du matin, descendroit dans la ville et parcourroit des rues et places désignées jusqu'au reposoir préparé, d'où elle devoit remonter au fort le lundi. Chaque jour de la semaine, deux paroisses de la ville faisoient leurs processions. Le vendredi 7, c'étoit la procession votive du Sacré-Cœur à la Major, en mémoire du vœu dit de Belzunce, lors de la peste de 1720. Le dimanche 9, la procession de la paroisse Saint-Lazare devoit terminer cette série de processions.

Quelques villes ont été privées de ces pieuses solennités. On persévère à les interdire à Lille depuis neuf ans. Pourquoi? On connoît l'esprit de cette ville. Il n'y a aucun trouble à craindre. Toutes les autres villes du département ont leurs processions; à Cambrai, à Valenciennes, on a fait les processions générales des paroisses. Les mêmes cérémonies ont eu lieu dans les moindres petits villages. Le chef-lieu seul en est privé, peut-être en vertu de l'article de la charte qui dit que *chacun obtient pour son culte la même protection.* Arras est traité comme Lille, quoiqu'on eût fait l'année dernière un essai qui n'avoit rappelé aucun danger et qu'on eût eu tout récemment une cérémonie extérieure pour la pose de la première pierre de l'église Saint-Nicolas, cérémonie dont nous rendons compte aujourd'hui même, et où le clergé n'avoit rencontré que des témoignages de respect.

A Orléans, où la procession générale avoit eu lieu dimanche matin, comme nous l'avons dit jeudi, M. le préfet a vu de l'inconvénient à ce que la paroisse Saint-Paterne fît sa procession le soir comme c'étoit l'ancien usage, et à ce que la paroisse Saint-Paul la fît le jeudi de l'octave, comme cela se faisoit aussi de temps immémorial. Il a fait insérer d'office dans *l'Orléanais* une note portant que la procession du soir auroit des inconvéniens à l'heure des promenades et du départ des voitures publiques, et que faire des processions les jours ouvrables, c'étoit *enfreindre les ordres du souverain pontife.* Ce dernier scrupule de M. le préfet est excessif. Le pape n'a point certainement interdit les processions dans la semaine, et tout le monde sait qu'elles se font ainsi à Marseille, à Lyon, à Toulouse et dans beaucoup d'autres villes. Quant aux processions du soir, nous venons de voir qu'il s'en est fait à Lyon et à Nantes, et qu'il n'en est résulté aucun inconvénient.

Une lettre pastorale et une ordonnance de M. l'évêque de Saint-Flour, toutes deux sous la date du 25 mars, sont relatives aux conférences ecclésiastiques du diocèse. Le prélat a cru devoir apporter quelques modifications au réglement des conférences ecclésiastiques, rétablies dans le diocèse par M. de Gualy, le 1er janvier. Il recommande de préparer par écrit la réponse aux questions des conférences. Il se propose de publier chaque année un résumé des conférences, et il a nommé une commission pour l'examen des procès-verbaux et manuscrits. Cette commission est composée de MM. Delmas, chanoine, vicaire-général, Touvre et Peyrac, professeurs. En rétablissant la conférence du canton du sud de Saint-Four sur le même pied que les autres, M. l'évêque forme une conférence particulière de tout le clergé de la ville. Le prélat se propose d'assister assidûment à cette conférence, qui tiendra ses séances à l'évêché pendant les six mois d'hiver,

facilitera la rédaction du résumé. puis plusieurs années, les conférences ont eu pour objet les traités de morale dont les principes sont d'une application plus fréquente et en même temps plus difficile. Mais il ne faut point perdre de vue non plus les principes du dogme. Le prélat a donc résolu d'étendre la matière des conférences. Il a choisi pour sujet de cette année le traité de la religion et les questions sur la Genèse. Il fait sentir dans sa lettre pastorale l'avantage de cette étude.

A la suite est le réglement pour les conférences. Le prélat exprime le vœu qu'il soit formé dans chaque canton une bibliothèque pour tous les prêtres du canton, et cite à cet égard le plan d'un savant prélat, M. l'évêque de Belley, dans son *Rituel*. Il finit en indiquant les sujets des conférences pour cette année, depuis mai jusqu'en octobre, et en même temps les livres à consulter sur les diverses questions.

La bénédiction et la pose de la première pierre de l'église Saint-Nicolas a été pour la ville d'Arras un jour de fête. Le chapitre, en habit de chœur, accompagné du séminaire, s'est rendu processionnellement de la cathédrale à la place de la Préfecture, et M. l'évêque a fait la bénédiction au milieu d'un concours immense. Tout s'est passé avec un ordre parfait, sans confusion, sans accident et sans trouble.

Toutes les classes de la société s'étoient comme donné rendez-vous à la cérémonie. Les pompiers et les canonniers étoient sous les armes, la musique de la garde nationale exécutoit par intervalle des symphonies auxquelles succédoit le chant des psaumes. Une tente avoit été dressée pour recevoir les autorités; on y remarquoit le maire de la ville, les adjoints, le conseil municipal, le général Létang, le colonel du génie, le commandant de la place et l'élite de la population.

Après la bénédiction et la pose de la première pierre, M. Debray, curé de Saint-Nicolas, a adressé à l'assemblée quelques paroles pleines d'à-propos :

« C'est dans ces lieux mêmes, a-t-il dit, que les premiers prédicateurs de l'Evangile élevèrent, il y a quinze siècles, un autel au vrai Dieu pour y réunir ses premiers adorateurs. La fureur des Vandales en fit un monceau de ruines; la piété de nos pères le réédifia plus tard; la barbarie des Normands renouvela les mêmes scènes de désolation, et la main réparatrice de la religion vint encore relever les pierres du sanctuaire. Et aujourd'hui, après que le malheur des temps avoit amené de nouveaux désastres, le conseil municipal, une autorité bienveillante et éclairée, se plaisent à les réparer encore! Qu'ils reçoivent ici l'expression de la reconnoissance de la paroisse Saint-Nicolas dont je suis l'organe. »

Après l'allocution du curé de Saint-Nicolas, M. l'évêque a pris la parole et a offert ses actions de grâces personnelles au maire et au conseil municipal.

La paroisse de Saint-Alpin, à Châlons-sur-Marne, n'avoit point de confrérie en l'honneur de la très-sainte Vierge. Une ancienne tradition du jansénisme dans cette paroisse avoit toujours semblé être un obstacle à l'établissement de cette confrérie. Cependant plusieurs fidèles la désiroient. M. l'abbé Languillat, nouvellement nommé curé de Saint-Alpin, a surmonté toutes les difficultés. Plein d'ardeur pour la gloire de Marie, il s'est assuré d'un certain nombre de jeunes personnes, et le premier dimanche d'octobre de l'année dernière, l'Eglise a retenti des cantiques chantés à la louange de la reine du ciel. On a récité le chapelet, les cérémonies ont été goûtées, et

ainsi s'est formée la nouvelle confrérie de Saint-Alpin qui vient d'être autorisée sous le titre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, par un bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, en date du 18 février 1839.

La même paroisse n'avoit point non plus de chemin de la croix. M. l'abbé Languillat a encore voulu faire jouir ses paroissiens des bienfaits de cette dévotion. Il a fait acheter à Paris un fort beau *Chemin de la croix* ; et c'est le lundi de Pâque que l'un des grands-vicaires délégués par M. l'évêque de Châlons, est venu faire la cérémonie de l'érection.

A la demande de M. le landammann Abyberg, l'assemblée des fondateurs et directeurs du collége des Jésuites a été réunie à Schwytz le 14 mai. Les membres des six arrondissemens s'y sont présentés ; ils ont appris avec satisfaction, en suite du compte-rendu de la commission chargée de la direction de cet important établissement, que celui-ci étoit doté d'un fonds de sustentation de 150,000 fr. de Suisse, et que le collége sera fréquenté, cette année déjà, par 229 étudians. L'établissement est divisé en trois sections : étude de la philosophie, le gymnase, l'école d'industrie. Le nombre inattendu des élèves qui se présentent fait que le local, tel qu'il existe, est insuffisant. C'est par ce motif que l'assemblée a décidé unanimement qu'il seroit, sans perdre de temps, élevé un nouveau bâtiment, et qu'on en augmenteroit les pièces ; on s'occupera de la construction de l'église avant tout. En même temps, il a été décidé qu'une adresse de remercîmens seroit transmise au gouvernement pour la protection qu'il accorde, et même pour la sollicitude et les soins donnés dans l'intérêt de ce précieux établissement, qui contribue aussi à l'avantage de toute la catholicité de la Suisse.

POLITIQUE, MÉLANGES.

Ce que l'ancien fantôme de l[a congré]gation a déposé de germes de f[...] les imaginations est loin d'être [...] comme on auroit pu le croire, [...] dénoûment de la comédie de qu[...] Un fait qui appartient au mom[...] sent nous en offre la preuve ; c'e[st la pu]blication d'un gros volume de g[...] plus ni moins, et qui est destiné [...] nir classique parmi les cuisiniè[res...] grande dame ayant pris ce livre [sous son] patronage, à cause de l'intérê[t qu'elle] porte à l'auteur, comme étant [...] d'elle pour bon cuisinier, ne [s'est pas] bornée à recommander ce brav[e homme] sous le rapport du talent et de la [...] elle a aussi pris soin d'écarter d[e lui tout] ce qui pouvoit lui nuire dans l'[esprit de] ses lecteurs. Or, une de ces cho[ses qu'elle a] jugée être de nature à lui port[er un] grand préjudice, c'est qu'il a pas[sé dans un] temps pour un chrétien zélé, *ap[partenant] à la congrégation.*

Voilà de quoi il s'agissoit de [...] dre, ou du moins de le justifier [par d'au]tres qualités équivalentes, et cap[ables de] racheter un peu de la malheur[euse pré]vention qui pesoit sur lui par sui[te de son] vieux renom de *congréganiste.* [...] elle est allée chercher dans ses pa[piers une] pièce authentique dont elle s'est [heureu]sement souvenue, comme lui [ayant été] adressée autrefois par M. l'abbé [de Mon]tesquiou, ancien ministre de Lo[uis XVIII,] pour lui recommander l'honnêt[eté...] de cuisinier que ses talens et [...] goût devoient appeler un jour à [...] son art. Voici ce qu'on lit à sa [...] à sa décharge dans le certific[at dont il] s'agit : « Quand j'étois au minist[ère, il m'a] fait faire la meilleure chère p[...] deux tiers de meilleur marché [...] autre personne, et que partou[t...] On a supposé qu'*il étoit de la cong[régation]*; mais tout ce que j'en sais, c'e[st qu'il ne] vole pas, et qu'il est parfaite[ment so]bre. »

Vous le voyez, la qualité de

éjà considérée alors comme
mpêchement dirimant qu'il
e lever, avant de songer à
re un cuisinier dans une
n. Et cette espèce de tache
re si nuisible au bout de
qu'il a besoin pour l'effacer
ses lecteurs, d'avoir recours
e où il soit établi par de bons
il est parfaitement sobre, qu'il
qu'il sait faire la cuisine à deux
r marché qu'un autre. Sans
lation d'ancien *congréganiste*
e capable de gâter son art et

es petites choses dont on est
endre note, quand on veut
une nature de maladie comme
re siècle. Aussi Dieu sait ce
nt un jour de la *congrégation*
uisine qui ne la connoîtront
certificats de M. l'abbé de
u, et par la préface du livre
t sous les yeux. Certainement
pas tentés de se faire congré-
ils devront trouver beau-
imple de ne point être so-
er leurs maîtres, et de ne pas
isine à deux tiers meilleur
e d'autres.

---

ucoup de rapports, il est mal-
e ce ne soient pas les entrepre-
eutes qui en supportent les
s y regarderoient probable-
us près pour s'engager dans
l'affaires. Par exemple, si la
û les regarder, il est à croire
oient arrangés de façon à ce
e des 12 et 13 mai ne fût pas
occasion d'acquitter un mé-
ue celui qu'ils laissent aux au-
r.

un pillage d'armes considé-
grands dégâts à réparer aux
ville chez les armuriers, sans
s accessoires des barricades
construites avec les premiers
s.

En second lieu, des pensions en faveur des combattans qui ont été blessés dans l'émeute, et des indemnités en faveur des familles de ceux qui ont succombé.

Enfin une augmentation de 1,500 hommes pour la garde municipale, et un surcroît de dépense annuelle évaluée à près de deux millions. Tel est l'aperçu des charges que la dernière émeute est venue ajouter au budget général du royaume, et au budget particulier de la ville de Paris.

Et remarquez bien que ce ne sont pas seulement les mauvaises insurrections qui coûtent si cher; ce sont aussi les bonnes. Car dans la même séance de la chambre des députés où deux projets de loi ont été présentés pour ces objets de dépense, l'insurrection de juillet, qui en est la belle partie, n'a pas été oubliée non plus. Il a été demandé pour elle un supplément de glorification montant à 284,000 fr., dont l'emploi est affecté à l'achèvement de la colonne de la Bastille, qui a déjà coûté près d'un million.

Il est assez fâcheux, du reste, qu'on ait eu l'idée de mêler ce dernier article aux autres dans la même séance. On peut craindre en effet qu'il n'en résulte une certaine confusion dans l'esprit de l'émeute; et qu'en lui montrant la bonne insurrection si près de la mauvaise, il ne lui arrive encore de s'y tromper, faute de savoir distinguer assez exactement entre deux choses qui se ressemblent malheureusement un peu trop par la forme.

PARIS, 7 JUIN.

La chambre des pairs a continué hier et aujourd'hui sa discussion sur la proposition du baron Mounier, relative à la Légion d'Honneur. Avant-hier, la chambre avoit adopté un amendement du baron Pelet (de la Lozère). Cet amendement qui est devenu l'article 1er de la loi, porte : « Le nombre des membres de la Légion-d'Honneur est limité conformément à l'article 2. » C'est sur l'article 2, précédemment article 1er du projet du baron Mounier, que le débat s'est hier

engagé. Cet article limite à 16,450 le nombre des décorés de tous grades. Après avoir entendu 20 orateurs, la chambre a fini par renvoyer à la commission deux amendemens présentés par MM. de Ham et Villemain. L'amendement du comte de Ham tend à fixer le nombre des grands-croix à 80, celui des grands-officiers à 1,500, et celui des chevaliers à 25,000. L'amendement du ministre de l'instruction publique est ainsi conçu : « A partir de la promulgation de la présente loi, jusqu'à la fin de l'année 1850, il ne pourra être conféré, dans les divers grades de la Légion-d'Honneur, qu'une décoration sur deux extinctions. L'application de cette disposition sera suspendue en temps de guerre. » Aujourd'hui la chambre a adopté l'amendement de M. Villemain. Comme il y avoit quelques réclamations, M. Villemain a demandé une seconde épreuve, mais la chambre a passé à l'ordre du jour, et voté ensuite les articles 3 et 4.

— Il n'y a pas eu de séance publique aujourd'hui à la chambre des députés. Hier, le ministre de la guerre a présenté un projet relatif aux cadres de l'état-major-général de l'armée, assez semblable à celui que la chambre adopta l'année dernière et qui alla échouer au palais du Luxembourg. Le général Schneider a aussi présenté un projet de loi portant demande d'une somme de 1,250,000 fr. destinée à augmenter de 1,500 hommes l'infanterie de la garde municipale. Le ministre des travaux publics a ensuite communiqué à la chambre un projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire de 284,000 fr. pour l'achèvement de la colonne de Juillet.

M. de Tracy a donné lecture de sa proposition pour l'abolition de l'esclavage. Pendant que M. de Tracy manifestoit le désir de pouvoir développer mercredi sa proposition, plusieurs députés disoient qu'on devroit renvoyer la question de l'esclavage après le budget. La chambre a fixé les développemens à mercredi. M. Chapuis de Montlaville a aussi donné lecture de sa proposition tendant à t férer dans les caveaux qui se tro sous la colonne de Juillet, les osse des combattans qui ont péri penda trois journées de 1830. M. Chapu Montlaville développera demain sa position.

M. Gauguier a développé sa pr tion tendant à supprimer pendant l sions le traitement des fonctionnai putés. Cette proposition, chaque repoussée, a été prise cette fois en sidération. « Personne ne pensoit q proposition seroit prise en considér dit le *Journal des Débats*, et c'est cela qu'elle l'a été. » La longue disc qui a précédé la décision de la cha a été languissante et tout-à-fait d d'intérêt. Mais la monotonie qui r sur l'assemblée a fait place, après le à une très vive agitation que le prés a vainement cherché à calmer av sonnette. La séance est restée suspe pendant un quart d'heure. Les bu s'occuperont de nouveau de la pro tion de M. Gauguier, pour nomm commission qui en fera le rapport. M. lery de Peyramont, élu à Bourg (Creuse), en remplacement de M. I de Girardin, a été admis après un long débat. M. de Peyramont a prê ment, et est allé siéger à la droite.

— On croit que la commission du get de 1840 présentera son rappo chambre des députés, dans dix ou jours.

— La commission chargée de men du projet de loi relatif à l'ac ment d'une créance arriérée au n MM. Durand et Mouette, a n M. Vergnes président et rapport M. Guilhem, secrétaire de la comm

— M. Bernard (de Rennes) a été mé rapporteur du projet de loi r l'achèvement du port de la Roch nard.

— Le général Subervic a été élu à Lectoure (Gers), en remplacem M. de Salvandy, qui, nommé deux opté pour Nogent-le-Rotrou.

334, sur 1529 pétitions pré-
a chambre des députés, 785
ont été rapportées. Le chiffre
is rapportées en 1835, est de
208, et en 1836, de 406 sur

nistre de la guerre doit, dit-
der aux chambres un crédit
r augmenter l'indemnité de

vaillant est nommé trésorier-
le la chambre des députés,
ment de M. Doulcet, décédé.
ommission pour les travaux
ement et d'isolement du Pa-
ice, a nommé président
l de Voivic, et M. Pérignon,

mmission chargée d'examiner
loi relatif à l'emprunt grec, a
de Tracy, président, et M. Ma-
Redorte, secrétaire.
silier Lescureux, du 14e de
paru devant le 1er conseil de
aris pour avoir, le 12 mai, au
la révolte, cassé la crosse de
parce que son lieutenant lui
it de sortir des rangs de ceux
marcher contre les insurgés.
toit ivre. L'accusé qui, devant
fait preuve d'une entière fidé-
ernement, a été acquitté.
bats de l'affaire du *Moniteur*
et de *l'Homme libre*, ont com-
urd'hui devant la cour d'assi-
ine.
it que le général Gourgaud,
np du roi des Français, va
Saint-Pétersbourg, avec une
gouvernement.
assadeur de Perse doit quitter
in.
le Barante a été réélu pré-
la société de l'histoire de

ttend à Vincennes trois com-
génie venant d'Arras.
transporté à Vincennes les fu-
trouvoient à l'Ecole polytech-

— La foudre est tombée, il y a cinq jours, sur le château de Neuilly et dans le village, près de l'église.

— Un journal a annoncé, et d'autres journaux ont répété qu'il régnoit à Gentilly une épidémie assez semblable au choléra. Cette nouvelle, inventée on ne sait dans quel intérêt, est complétement fausse.

— Un arrêté du préfet de police porte que défense est faite aux armuriers, ainsi qu'à tous brocanteurs, de tenir dans leurs boutiques, magasins et ateliers des fusils en état de faire feu immédiatement.

NOUVELLES DES PROVINCES

Deux faillites viennent d'être déclarées à Lille.

— Les sieurs Piérard et Bleuzé, accusés d'avoir crié, l'un : *Vive la république!* et l'autre : *Vive Henri V!* ont été acquittés par la cour d'assises de Saint-Omer.

— M. le comte Verdier, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de la Couronne de Fer, en retraite à Mâcon, vient de mourir en cette ville.

— M. Dufeu, sous-préfet de Pithiviers, département du Loiret, vient d'être nommé sous-préfet de Pontivy (Morbihan).

— Une ordonnance du 2 autorise l'établissement, à Brest, d'un collége communal de première classe.

— Une filature de Colmar vient d'interrompre ses travaux. Un autre établissement commercial de cette ville a aussi suspendu ses paiemens.

— Il règne depuis huit jours dans le port de Toulon un mouvement extraordinaire ; dans tous les services, on pousse les travaux avec activité.

— La cour d'assises de la Charente-Inférieure, siégeant à Saintes, a commencé le 20 mai, l'affaire des troubles qui éclatèrent à La Rochelle, et eurent pour prétexte le prix élevé des grains et leur embarquement pour l'étranger. Cette affaire a occupé 16 audiences, et le 3 juin, les

jurés, entrés en délibération à six heures du matin, ont, après avoir répondu à environ 1600 questions, apporté leur verdict à onze heures et demie du soir. Sur 50 accusés, 9 déclarés non coupables ont été mis sur-le-champ en liberté. La cour a ensuite délibéré pendant plusieurs heures sur l'application des peines, et vers six heures du matin, elle est rentrée en audience pour donner lecture de son arrêt. Sept des accusés sont condamnés aux travaux forcés à temps; quatre autres à la réclusion, et le reste à la prison.

— Le duc de Nemours étoit, le 31 mai, à Montpellier.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La guerre n'a fourni aucun événement récent de quelque importance, depuis la prise de Ripoll en Catalogne. Les journaux révolutionnaires, qui jusque là n'avoient parlé qu'avec mépris des forces du comte d'Espagne, trouvent maintenant qu'il en a beaucoup trop, et que son armée n'est nullement à dédaigner. Ils ne lui comptent pas moins que 8,000 hommes au siége de Ripoll seulement; et comme il n'avoit pas dégarni toute la Catalogne de troupes pour réunir ses forces devant une place de second ordre, on peut inférer de là en effet, que son armée est quelque chose.

Il paroît que la prise de Ripoll a coûté beaucoup de sang. Cette ville a été défendue jusqu'à la dernière extrémité, après trois assauts, et une brèche de 25 pieds faite au corps de la place. Il n'est pas jusqu'aux femmes qui n'aient concouru à sa défense. Cela explique la rigueur avec laquelle le vainqueur l'a traitée, et les excès qu'il s'est vu forcé d'y laisser commettre par les troupes dans les premiers momens. La garnison, cependant, a été reçue à merci comme prisonnière. Un grand nombre de femmes et d'enfans se sont réfugiés en France par suite de l'état déplorable où le siége a mis les habitans. On ajoute que la ville est ravagée à ne pouvoir s'en relever de lo[ng] temps.

— On prétend que les derniers t[rou]bles de Valence étoient liés à un v[aste] plan de conjuration dont Cabrera [au]roit été l'ame et le directeur. D'autr[es pen]sent que le mouvement qui devoit p[artir] de là pour se communiquer à plusi[eurs] autres provinces, étoit organisé po[ur le] compte des révolutionnaires exaltés, [ce] qui paroît vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, Cabrera et le co[mte] d'Espagne réunissent à eux deux des f[or]ces qui leur donnent une certaine s[upé]riorité dans l'intérieur des provi[nces]. Mais, comme dans le nord l'armée d['Es]partero l'emporte considérablement [par] le nombre sur celle de Maroto, il [est] très-possible, ainsi qu'on l'annonce, [que] le général de la reine dispose de ce [qu'il] y a de trop de son côté pour rétabl[ir la] balance ailleurs en faveur des c[hris]tinos.

— Une dépêche télégraphiq[ue de] Bayonne du 6, annonce que par dé[cret] du 1er la régente d'Espagne a prononcé [la] dissolution des cortès et convoqué [de] nouvelles pour le 1er septembre.

Une tempête affreuse a éclaté [sur] Bruxelles dans la nuit du 4 au 5. Les [en]virons de la ville ont été inondés; on [a] dû interrompre le service des chemins [de] fer. On dit que 40 personnes ont [été] tuées, à Vilvorde, par la chûte d'un [bâ]timent, et que plusieurs autres person[nes] ont été entraînées, sur divers points, [par] la rapidité des eaux. A Bruxelles, [le] champ de foire a été dévasté; les bou[ti]ques d'un grand nombre de march[ands] ont été renversées, et leurs marchand[ises] perdues.

— Le bruit court à Londres, dit l[e] *Standard*, que le parlement sera diss[ous] dans quelques jours.

—Un retard accidentel ayant empêché l'arrivée des ratifications belges, la conférence de Londres qui s'étoit réunie, le 1er, pour terminer l'affaire du traité d[e]

articles, a renvoyé sa séance à huitne.

— Dans la chambre des communes du ain, lord John Russell ayant refusé de rallier à une proposition qui avoit pour t une extension du droit électoral, a été ement attaqué par MM. Hume et Wak, membres du parti radical. La propoon a été rejetée à la majorité de 207 x contre 81. Ce dernier nombre corpond à celui des radicaux.

— M. O'Connell vient d'adresser une gue lettre aux chartistes de Birmingm, pour les exhorter à la modération, à ne faire que ce qu'il appelle une agion légale. M. O'Connell qui se fait, ns sa lettre, le protecteur et l'apolode la classe moyenne, propose, en position à la *convention* des chartistes, nouveau plan d'association sous la dion de MM. Atwood, Scholefierd, et ntres, anciens chefs du parti radical, i se trouvent maintenant dépassés. tte association chercheroit à obtenir, l'extension du suffrage électoral à tous chefs de famille et à tous les adultes qui fait apprentissage d'une profession quelconque; 2° le vote au scrutin secret; 3° des parlemens triennaux.

— La correspondance du *Standard* annonce que la plus grande misère règne à Terre-Neuve.

— Le prince d'Esterhazy, ambassadeur traordinaire de l'empereur d'Autriche, retour à Londres d'une absence par ngé, a été reçu, le 3, par la reine.

— L'escadre anglaise étoit encore à alte le 25 mai.

— Une correspondance de Salonique 10 mai signale l'existence de nomeux pirates dans le golfe de Salonique t les environs.

— Un journal de Marseille donne des ouvelles de Constantinople du 17 mai. Depuis huit jours, on n'avoit point reçu de correspondances de l'armée, t d'après les dernières, il n'y avoit as encore eu d'engagement, bien que toute l'armée ottomane et même l'artillerie eussent traversé l'Euphrate. On considère, à Constantinople, la guerre comme à peu près inévitable; on croit que les efforts de la diplomatie échoueront contre la détermination du sultan. La *Gazette d'Augsbourg* donne des nouvelles de Constantinople du 18 mai, qui confirment celles du 17.

— Reschid-Pacha, ambassadeur de la Porte-Ottomane à Londres, est revenu à Constantinople pour prendre le portefeuille des affaires étrangères.

— Un bateau à vapeur français est arrivé le 17 mai à Constantinople, venant d'Alexandrie. Méhémet-Ali semble toujours vouloir se tenir sur la défensive.

— Les Turcs de Damas ayant paru s'émouvoir en apprenant le passage de l'armée ottomane, Ibrahim-Pacha a envoyé dans cette ville le fils de l'émir Bescir, avec 1,200 montagnards.

— Le 8 avril, dans la matinée, un violent incendie a éclaté dans les magasins de la douane de Vera-Cruz. Il ne restoit plus devant la ville que les bâtimens français le *Cuirassier*, le *Volcan*, la *Sarcelle* et le *Saumon*, l'amiral Baudin ayant, dès le 6, repris avec le reste de son escadre le mouillage de Sacrificios. Averti de ce sinistre par les signaux du *Cuirassier*, l'amiral apprenoit en même temps que les fédéralistes, révoltés contre le gouvernement, marchoient sur la ville.

L'ordre fut donné à tous les bâtimens d'envoyer des détachemens et des pompes à Vera-Cruz, et l'amiral Baudin se rendit auprès du général Victoria pour lui offrir tous les services compatibles avec la neutralité qu'il devoit garder entre les partis qui divisent le Mexique. L'incendie fut éteint en peu de temps, grâce à l'intrépidité des marins français et au zèle habile du comte de Gourdon, capitaine de corvette, commandant le *Cuirassier*, qui étoit chargé de les diriger. Les fédéralistes ne parurent point devant la ville.

Le quatrième volume des *Pères de l'Eglise*, traduits en français et publiés par M. de Genoude, vient de paroître. Il con-

tient : l'Octave de Minucius Felix, les Discours et le *Pédagogue* de saint Clément d'Alexandrie, avec le fragment des Hypotyposes. Ces œuvres sont accompagnées d'un Exposé sur la tradition et de Notices sur Minucius et saint Clément.

Le cinquième volume ayant paru avant le quatrième, celui-ci complète la collection française des Pères des deux premiers siècles de l'Eglise, promise par l'éditeur. C'est aussi la période la plus importante de l'histoire du christianisme, celle dans laquelle le dogme fut reconnu et assis sur ses bases immuables. Beaucoup de personnes ont témoigné le désir de la continuation de cette collection. L'éditeur espère que des circonstances plus favorables lui permettront de répondre à ce vœu.

Prix du volume, sur beau papier vélin, 7 fr.; l'ouvrage entier, 35 fr.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 7 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 30 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 75 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 106 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2740 fr 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 800 fr 00 c.
Quatre canaux 1255 fr. 00 c.
Rentes de Naples. 100 fr. 00 c
Emprunt romain 101 fr. 3/8
Emprunt Belge 101 fr. 3/4
Emprunt d'Haïti. 417 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce
rue Cassette, 29.

mi de la religion
oit les Mardi, Jeudi
amedi.
n peut s'abonner des
1 15 de chaque mois.

N° 3135.

MARDI 11 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

Oraison funèbre de madame la princesse Marie d'Orléans, duchesse de Wurtemberg, par M. N. S. Guillon, évêque de Maroc. — In-8°.

La mort éminemment chrétienne la princesse Marie, méritoit sans ite d'être proposée comme un idèle aux yeux des fidèles. Qui été attendri en voyant ce calme profond, cette paix, cette coureuse résignation d'une jeune princesse, à l'approche du moment suprême? Qui peut oublier ses paroles piété, ses avis à ses frères, et tout ses vœux et ses prières pour premier-né, encore au berceau, voué par une cruelle politique au malheur de croître hors du sein de véritable Eglise? Quel tableau touchant et plus pathétique que d'une jeune princesse mourante, et exhalant son dernier soupir avec ses dernières pensées dans le sein d'une religion qui console toutes les infortunes? Ce pouvoit être certainement le sujet d'une belle oraison funèbre.

M. l'évêque de Maroc est entré en matière par ces paroles, tirées du chapitre de Job : *Dies mei velo- transierunt quàm à texente tela ... ditur.* « Ne demandons point, il, d'où sortent les paroles qui viennent d'être entendues. Tout ce est sous nos yeux nous l'apprend z. Job, du moins, étendu sur son le souffrance, avoit encore assez vie pour exhaler ces lugubres accens. Enchaînée désormais à un éternel silence, la noble victime que recouvre le linceul, si elle pouvoit parler, nous diroit : La mort a coupé avant le temps la trame d'une vie si heureusement commencée, si promptement évanouie. Enlevée du milieu de nous à la fleur de l'âge, elle a quitté la terre sans y laisser l'espoir d'y reparoître jamais. »

Ce texte nous paroît bien choisi et bien développé; mais aussi la pensée qu'il renferme est tout le fond du discours. Elle se représente sous toutes les formes dans une composition qui pourtant n'a que vingt pages. Nous rendons pleine justice aux talens et aux brillantes qualités de la princesse Marie; mais son panégyriste ne lui prodigue-t-il pas des éloges qu'elle eût désavoués elle-même? Les éloges, dans une oraison funèbre, ne devroient être, ce semble, qu'un accessoire, et pour servir d'appui à une vérité morale qui domine tout le discours. M. Guillon loue pour louer. Il parle de *savantes études*, d'*ébauches étincelantes de poésie et d'imagination*, de *religieux enthousiasme pour les arts*, d'une *compréhension vaste autant que sûre, à laquelle rien n'échappoit*. Il *cherche à la princesse des émules*, non-seulement parmi les contemporains, *mais dans ce petit nombre de noms classiques que l'admiration des âges a consacrés*.

D'une extrémité à l'autre de l'Europe, dit-il, *on parloit de ses chefs-d'œuvre comme sur les rives de la Seine*. Son enthousiasme va jusqu'à vouloir descendre du piédestal où la princesse Marie la plaça, la belle statue de Jeanne-d'Arc, pour mettre

à la place celle de la princesse même. Il dit enfin que l'*émulation avoit allumé dans son ame ardente la flamme du génie, et qu'elle l'alimentoit par les inspirations d'un instinct supérieur.*

Véritablement n'est-ce pas là le ton d'un artiste plutôt que d'un évêque? Ces exagérations et ces louanges ne conviendroient-elles pas mieux à une académie qu'à la chaire? Le mot d'*inspiration* qui a dans la langue religieuse une signification toute spéciale, devoit-il être détourné dans un tel lieu et dans une telle bouche à une acception toute profane? Ce sont des réflexions qui se présentent à l'esprit malgré soi en publiant tout ce morceau.

Mais si ces louanges sont excessives, il en est d'autres que méritoit justement la princesse, et que le panégyriste ne lui donne qu'avec une extrême sobriété et une rare circonspection. Non, que l'on nous permette de le dire, il n'a point assez montré combien sa dévotion étoit tendre et sincère, combien sa foi étoit vive, combien ses derniers momens ont été sublimes. Au lieu de cette réserve si craintive, que n'imitoit-il la franchise de la princesse, qui exhortoit ses frères à se jeter dans les bras d'une religion qui lui faisoit trouver tant de douceur à mourir?

Au commencement de son discours l'orateur décrit avec complaisance les pompes du mariage de la princesse Marie. Cette description commence ainsi : « En présence de deux puissans monarques, et de l'élite de la nation française, le lieu saint sembloit emprunter un nouveau lustre... » Jusqu'ici la tournure grammaticale de la phrase vous fait naturellement penser que le lieu saint empruntoit un nouveau lustre *présence de deux puissans mona[rques]*. On ne voit pas pourtant quel peut ajouter aucun prince à la [majes]té de nos temples. Mais il achever la période pour voir l[e] voque se lever : « Le lieu sai[nt em]pruntoit un nouveau lustre des décorations qui l'embellissoi[ent] Ceci est bien naïf. Il est tout [simple] que les décorations qui em[bellis]soient le lieu saint, lui donnoi[ent un] nouveau lustre.

L'orateur continue : « Pros[ternés] humblement au pied du [sanc]tuaire, deux jeunes époux q[ui s'é]toient choisis réciproquement fondoient leurs vœux et leurs [priè]res dans un même sentiment d'a[mour] et de reconnoissance envers le [Dieu] au nom duquel leur alliance [étoit] consacrée. Leurs augustes p[arens] sourioient aux présages du plus [heu]reux avenir. D'illustres étra[ngers] s'associoient à notre fête de fa[mille,] et la France entière mêloit ses [accla]mations aux transports de l'allé[gresse] domestique. »

Le lecteur bénévole qui ne [seroit] pas instruit des événemens, pou[rroit-]il concevoir le plus léger soupço[n d'un] mariage mixte caché sous ces [inno]centes paroles! Est-ce à nous à [rappeler] à ce sujet les plaintes et les gé[misse]mens de l'Eglise? Et qu'est-il [besoin] de les rappeler, quand la v[oix du] pontife assis sur la chaire de [saint] Pierre, retentit encore dans l'Europe? Est-ce ainsi qu'un [évêque] devoit consoler le deuil de l'[Eglise?] Quoi! pas un regret! pas un [mot qui] déplore au moins la fatale n[écessité] politique qui entraîne parfois l[es rois!] Quoi! de deux époux l'un est [hors du] sein de l'Eglise seule sainte et [l'autre,] *et le docte prélat suppose qu'*[...]

doient ensemble leurs vœux et leurs ires ! Un enfant né de ce mariage a baptisé par un ministre luthérien. rateur sait que le salut éternel de enfant est gravement compromis, voilà en quels termes il parle du t de la chaire, en présence de saints tabernacles, de cette union riste aux yeux de la foi. Pouvoit-ublier que les vœux du souve-n pontife n'avoient point été exau-? Comment l'auteur a-t-il pu dire à l'occasion de ce mariage *la nce entière mêla ses acclamations transports de l'allégresse domesti-*? Hélas ! la France religieuse s'é-bien plutôt de cette union si fâ-e dans les vues de la foi. Tout nde le sait, de vives réclama-se firent entendre. La princesse étoit du sang des Bourbons, ng de saint Louis, mais la n'a point été accoutumée à ce noble sang s'allier à l'erreur. y a pourtant un passage dans on funèbre de M. Guillon, nous avons lu avec intérêt. C'est ui où il parle de la reconnoissance la princesse pour son institutrice. lle venoit, dit-il, elle venoit cha-année pleurer, comme au pre-r jour, près de son humble be, et prosternée devant elle, vant l'injure du temps, implorer r elle l'éternel repos. » Ce trait t autant par la piété et la foi qu'on y voit éclater, que par la onnoissance qu'il prouve.

Voici comment M. l'évêque de roc s'exprime sur la naissance du tit duc de Wurtemberg : « Unie à poux selon son cœur, bientôt mère -même, la princesse possédoit t ce qui peut satisfaire la plus ste comme la plus vaste ambition. e lui restoit donc plus de vœux à former... Hélas ! elle n'avoit donné la vie qu'en épuisant la sienne. Ah ! croissez du moins, aimable enfant, croissez à l'abri des orages, à côté de cet autre enfant non moins cher à nos cœurs. Que les anges du ciel couvrent de leurs aîles ce double berceau, où reposent de si grandes destinées. »

Quoi ! l'enfant d'une princesse catholique reçoit le baptême protestant, et *il ne resteroit plus à sa jeune mère de vœux à former* ! Ah ! à sa dernière heure, plus chrétienne et plus courageuse, elle a donné un démenti à cette étrange indifférence et à ce silence affecté. Quoi ! en faisant des vœux sur un berceau, on ne souhaite pas à ce pauvre enfant d'être élevé dans la religion de sa mère ! Cette innocente victime d'une fausse politique ne diroit-elle donc rien à des entrailles sacerdotales? Si l'orateur n'osoit parler de lui-même, au nom de son caractère sacré, sur une matière aussi délicate, ne pouvoit-il au moins rappeler les dernières paroles de sa mère mourante? Nous en concevons l'espoir, son dernier cri sera entendu de sa famille, il retentira dans le cœur de son époux, et il obtiendra la grâce de l'enfant. Car la dernière volonté des mourans est sacrée.

Rien à nos yeux n'est plus sublime que les fonctions du sacerdoce ; l'auréole qui couronne le front du prêtre nous a toujours paru l'élever au-dessus de la condition ordinaire. Il parle au nom du Très-Haut, et la mission qu'il en a reçue assure à sa parole une autorité divine. Nous ne comprenons donc pas comment M. l'évêque de Maroc a pu dire en s'adressant à la princesse Clémentine : « Vous de qui *j'eus l'honneur* de diriger les

premiers pas dans la vie chrétienne.» Aucun des prêtres que nous avons entendus, ne nous ont accoutumés à ce langage en parlant de leur ministère. Ils savoient au moins en comprendre la dignité.

Nous aurions peut-être d'autres remarques à faire; mais nous nous étions promis de ne point entrer dans le domaine de la politique. Que M. Guillon appelle le prince qui nous gouverne *le meilleur des rois*, d'autres ne manqueront pas de lui dire que c'est le nom que les flatteurs sont en possession de donner à tous les princes régnans. Qu'il l'appelle *monarque*, ce n'est point notre affaire, ce mot ne nous offusque point personnellement, et nous laissons volontiers à la presse libérale le soin de remarquer que cette expression n'est pas très-constitutionnelle.

Nous arrivons au récit de la mort de la princesse. Ce que nous y avons le plus remarqué, c'est ce qui ne s'y trouve pas. Son panégyriste ne rappelle pas ce que l'on apprit avec tant d'émotion; il ne rappelle pas ces vœux et les prières touchantes que la princesse mourante adressa au duc Alexandre pour qu'il élevât son fils dans la religion catholique. Elle aussi, comme l'orateur au commencement de son discours, a fait le rapprochement de sa mort avec les pompes nuptiales! Mère chrétienne, elle les a vues d'un tout autre œil. *Lorsque son ame épurée de tous les sentimens de la terre*, comme diroit Bossuet, *et pleine du ciel où elle touchoit, a vu la lumière toute manifeste*, elle a gémi de laisser son premier-né au sein de l'erreur. Elle a vu des cieux ouverts sur sa tête qui ne l'étoient pas sur celle de son fils; cette cruelle *pensée* a rendu sa dernière heure plus amère. Et M. l'évêque (roc n'a pas un mot, pas une a qui rappelle ce dernier cri de ture au fond du cœur d'une mourante! Rendons ici à la pr l'hommage que lui refuse une dente discrétion. Sa mort a été et courageuse; elle a été glo Puissent ses dernières larmes drir les cœurs! Puissent ses d vœux être exaucés! Puisse u son fils répéter sur son tomb prières que sa mère disoit lit de mort, et la remercier, voquant le Dieu qu'elle ador l'avoir rendu à la véritable lu

En lisant cette singulière (funèbre, nous nous dema comment son auteur avoit eu rage de la prononcer. Nous n pas remarqué un petit avis trouve en tête, et qui nous a que de *sages considérations* n mirent pas qu'elle fût prononcé ce que d'aussi *sages considé* n'auroient pas dû empêcher de blier, et, pour dire toute not sée, de la composer? A. I

NOUVELLES ECCLÉSIASTI(

PARIS. — Nous espérions r de Rome d'un correspondan nous avons éprouvé bien des bienveillante exactitude, nou rions recevoir, dis-je, une r de la cérémonie de la canoni N'ayant rien reçu de ce cô n'ayant non plus rien trouvé cérémonie dans la *Notizie del* (du 29 mai, qui nous est arrivé nous empruntons au *Répara* Lyon une description de la fêt

«Rome, le 26 mai 18

»Rome a déployé toutes ses p pour célébrer la mémoire de pauvres prêtres qui ont passé leu faisant le bien, et d'une pauvre

qui vécut dans la solitude et la retraite. Alphonse-Marie de Liguori, François de Hieronymo, Jean-Joseph de la Croix, Pacifique de San-Severino, Véronique Giuliani, vous êtes inscrits à jamais dans le catalogue immortel des saints: l'Église a parlé par la voix de Grégoire, nous vous saluons avec elle comme les élus de Dieu, les heureux couronnés de sa gloire; nous pouvons, sans craindre de nous tromper, vous élever des autels pour vous prier d'intercéder pour nous.

» Dès hier, à l'heure de l'*Ave Maria*, le canon du château Saint-Ange, et toutes les cloches de la cité sainte, ont annoncé l'heureuse nouvelle aux habitans de Rome. A minuit les trompettes, les clairons ont parcouru les divers quartiers, et par leurs joyeuses fanfares sembloient préluder à la grande solennité. Dès quatre heures du matin, une salve de cent un coups de canon a salué l'heureuse journée; alors les rues se sont remplies d'une foule empressée, qui arrivée de toutes les parties du globe, s'est portée vers la merveille du monde catholique, la basilique de Saint-Pierre. Les dragons du pape dispersés dans les rues principales, maintenoient l'ordre et veilloient à la sûreté publique; les carabiniers pontificaux, les gardes civiques, la compagnie des grenadiers, les gardes nobles formoient dès cinq heures du matin la haie sous les colonnades du Vatican, ornées de riches tentures des Gobelins, et sous une autre colonnade en bois ornée de verdure et de draperies blanches qui fermoit l'enceinte de l'immense place.

» A six heures précises la procession a commencé à défiler par la porte du palais du Vatican; elle étoit ouverte par les écoles des jeunes orphelins, par celles des nobles; venoient ensuite tous les ordres religieux, chacun sous son étendard, les servites, les dominicains, les jésuites et les autres, les curés de toutes les paroisses en étole blanche, les chapitres de toutes les basiliques, ayant croix et bannière à leur tête, les généraux d'ordre, les abbés mitrés, les prélats, les évêques, les archevêques, les patriarches, tous en mitre de lin; les pénitenciers de toutes les langues en chasuble blanche, les officiers de la maison du pape avec leurs riches ornemens: venoient ensuite les bannières des bienheureux dont on alloit faire la canonisation, portées par les religieux de l'ordre auquels ils appartenoient. Les membres présens à Rome de la famille de chacun de ces nouveaux saints portoient les cordons de ces bannières; on remarquoit surtout celle de saint Alphonse de Liguori, entourée de jeunes officiers napolitains, d'un lieutenant-général et de son fils, tous neveux ou petits-neveux de celui dont on proclamoit la gloire; un vieillard, baptisé par le saint évêque, suivoit aussi son étendard. Enfin arrivoient les cardinaux chacun avec les insignes et les ornemens de sa dignité, et ayant la mitre de soie blanche moirée sur la tête. Lorsque le pape est sorti de son palais, revêtu de ses ornemens pontificaux, la tiare sur la tête, porté sur son trône, environné des officiers de sa maison, des sénateurs de Rome en habits et manteaux de drap d'or, les cloches ont sonné, les tambours ont battu au champ, les corps de musique ont exécuté des airs joyeux. Le Saint-Père portoit un cierge dans sa main gauche ainsi que tous les membres de la procession; de la droite, il bénissoit avec bonté ces flots de peuple prosterné sur son passage!

» Le cortége a défilé ainsi dans le plus grand ordre pendant une heure et demie; le clergé seul est entré dans la vaste basilique. Le souverain pontife, accompagné des cardinaux, ayant fait sa prière devant la chapelle du Saint-Sacrement, a été prendre sa place sur le trône qui lui étoit préparé, au milieu d'une foule immense qui encombroit sans désordre la basilique. Des tribunes élevées autour du grand autel étoient garnies de dames et de l'élite de la société de toutes les nations. Les ambassadeurs des diverses puissances avoient été chargés de distribuer les billets qui seuls pouvoient permettre l'entrée de ces tribunes; les rois

de Naples, de Bavière, don Miguel, la reine douairière de Sardaigne, les ambassadeurs occupoient des tribunes drapées de velours cramoisi autour du trône. Les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, abbés, chefs d'ordre occupoient des bancs placés entre l'autel et le trône : alors la cérémonie a commencé par des chants exécutés par la musique du pape placée dans une tribune à droite du maître autel. A neuf heures, le souverain pontife, après les formalités d'usage, a prononcé la sentence de la canonisation; aussitôt le *Te Deum* a été entonné, alors les cloches de la basilique se sont fait entendre, les instrumens de musique, les tambours, les trompettes, le canon du château Saint-Ange, les cloches de toute la ville ont répondu.

« A peine la messe a-t-elle été terminée, que tout le monde s'est porté sur la place Saint Pierre pour recevoir la bénédiction papale *urbi et orbi*, que le souverain pontife ne donne que dans de rares circonstances du haut de la tribune extérieure de la basilique. Cette fois, il a voulu satisfaire au pieux empressement de la multitude des fidèles accourue de toute la chrétienté pour célébrer avec lui la gloire des nouveaux saints. En un instant l'immense place a été couverte de fidèles; on étoit impatient de jouir de la présence du père commun des fidèles, du vicaire de Jésus-Christ; tout à coup il paroît sur son trône, environné du sacré collége : au bruit de la multitude succède aussitôt le plus majestueux silence; le pontife prie, sa voix forte et sonore est facilement entendue. Alors, il se soulève, il étend ses mains sacrées, il bénit. Cette multitude se précipite à genoux par un mouvement prompt et subit, et presque involontaire. De nouveau, les cloches, les tambours, les instrumens de musique se mêlent au bruit du canon, l'enthousiasme religieux se répand encore dans la foule, les yeux se baignent de larmes, et chacun se retire bénissant celui qui vient de le bénir, et remerciant le ciel de lui avoir fait connoître une religion si belle, si auguste, si gran[de] imposante dans la pompe et la ma[gnifi]cence de ses cérémonies. »

Par ordonnance du 31 ma[i] bulle donnée à Rome, près S[aint-] Pierre, le 12 des calendes de [mars] de l'année de l'Incarnation [...] ce qui revient au 18 février 183[.] portant institution canoniqu[e de] M. Menjaud (Alexis), comme [coad]juteur de l'évêque de Nancy et [...] avec future succession, et sous [le] tre d'évêque de Joppé *in par[tibus]* est reçue et sera publiée da[ns le] royaume en la forme ordinaire.

Nous n'avons point parlé des [pro]cessions de la Fête-Dieu à P[aris]. Renfermées dans l'intérieur des [égli]ses par une mesure de prudence [dont] il faut déplorer la nécessité, [elles] n'ont pas offert la même pompe [et le] même éclat que si elles eussent [pu se] faire au-dehors. Néanmoins ell[es ont] été remarquables par un grand [ap]pareil. Des reposoirs étoient [élevés] dans les églises. La beauté des [orne]mens, la majesté des cérémo[nies,] l'encens et les fleurs jetées sur [le pas]sage du saint Sacrement, les [chants] de l'Eglise et surtout la piété des [fidè]les, formoient un spectacle [...]sant. Quelques établissemens et [hos]pices ont fait leurs processions [dans] leur enceinte. La paroisse des [Mis]sions-Etrangères, qui est contigu[ë au] jardin du séminaire, a pu y déve[lop]per sa procession. Des tapis[series] étoient tendues dans la cour, et [des] reposoirs étoient élevés dans le [jar]din. Au premier reposoir, la bé[né]diction a été donnée par M. l'a[bbé] Langlois, supérieur de la maison, au second par M. l'évêque d'He[lio]polis, qui habite également au [sé]minaire. En sortant du jardin, l[e] curé a encore donné la bénédic[tion] du haut du perron.

Nous ajouterons quelques dé[tails] sur les processions du premier

manche en plusieurs lieux. A Chartres, les processions ont été très-belles dans les trois paroisses de la ville. Celle de la cathédrale, qui a parcouru un très-grand circuit, a été surtout remarquable. Tout le monde s'est prêté avec empressement pour la décoration des reposoirs et les autres préparatifs. Un habitant du Midi disoit qu'il avoit retrouvé là l'ardeur et la foi des populations de ces contrées.

A Cambrai, la procession s'est faite aussi avec recueillement. Une foule nombreuse où toutes les classes de la société étoient représentées, suivoit le saint Sacrement. Le poste de la place d'armes lui a rendu les honneurs militaires. Des reposoirs s'élevoient sur cette place, sur la place au Bois, sous le portail du petit séminaire, et près l'hôpital Saint-Julien, sur la paroisse Sainte-Croix.

Les processions ont été également très-solennelles à Douai, au Cateau, à Aire, etc. Au Cateau, les personnes les plus notables portoient des flambeaux, et à Aire un chœur de jeunes gens exécutoit des morceaux de musique. A Pau, les processions des deux paroisses ont été remarquables par la beauté des reposoirs et par la décoration des rues jonchées de fleurs et recouvertes d'un dôme de verdure; à la procession de Saint-Jacques, des hymnes étoient chantés à chaque reposoir par les élèves de l'école normale; à celle de Saint-Martin, un reposoir avoit été dressé dans le collége, et la procession a traversé les cours.

A Nîmes, le lundi 3 au soir, au moment où M. le curé de Saint-Baudile donnoit, du seuil de cette église, la bénédiction au peuple agenouillé sur la place des Carmes, plusieurs sous-officiers du 49e de ligne, qui se trouvoient alors devant le café Rey, se permirent quelques propos inconvenans, et de nature à provoquer l'indignation des fidèles; mais grâce à l'intervention de la gendarmerie et de quelques officiers supérieurs, grâce encore à la mesure fort sage de faire rentrer aussitôt dans l'intérieur du café ces jeunes et imprudens provocateurs, cette affaire n'a pas eu de suite fâcheuse, et tout est bientôt rentré dans l'ordre.

Lundi 3 juin, une cérémonie pieuse a eu lieu dans la chapelle de l'Hôpital-Général de Moulins, en présence de M. l'évêque, assisté de son chapitre et d'un nombreux clergé. M. le maire et plusieurs administrateurs de l'établissement étoient placés dans le banc d'œuvre. Une foule de fidèles de toutes les classes remplissoit l'enceinte de la chapelle dont l'autel offroit un beau coup d'œil. Les Sœurs de la Charité sembloient avoir rivalisé de zèle pour donner à cette grande solennité plus de pompe; de riches étoffes, des vases éclatans, nombre de flambeaux, et des touffes de fleurs ingénieusement disposées sur l'autel où figuroit le saint Sacrement formoient une brillante décoration. Des préparatifs avoient été faits pour la procession qui selon l'antique usage devoit avoir lieu dans la vaste cour de l'établissement, mais une pluie d'orage qui n'a cessé de redoubler a empêché la procession de sortir de la chapelle. Après les vêpres, une quête a été faite. M. l'abbé Croizier est ensuite monté en chaire et a prêché sur le *devoir et le bonheur de l'aumône envers les pauvres*. Immédiatement après le sermon de M. l'abbé Croizier, M. l'évêque a donné la bénédiction du saint Sacrement.

On assure que M. le garde des sceaux vient d'écrire au chapitre métropolitain à Lyon que le corps du cardinal Fesch seroit incessamment transporté à Lyon, conformé-

ment aux vœux du prélat défunt, le gouvernement n'entendant pas appliquer à un mort l'ostracisme qui pèse sur la famille Bonaparte. La dépouille mortelle du cardinal Fesch sera reçue et inhumée dans l'église de Saint-Jean avec tous les honneurs possibles.

On assure également que dans le testament de M. le cardinal Fesch se trouvent les dispositions suivantes en faveur du diocèse de Lyon :

Il lègue à l'église cathédrale sa chapelle particulière; au palais archiépiscopal une statue de Saint-Pierre en bronze doré; quelques tableaux de sa galerie aux Chartreux, au séminaire de l'Argentière et à l'établissement religieux de Pradines, fondé par lui, et où il s'étoit retiré en 1814, lors de l'invasion étrangère.

On ajoute qu'il laisse au diocèse tout ce qu'il sera possible de retirer de l'état pour tous les arrérages des émolumens et pensions auxquels il avoit droit en qualité de grand dignitaire. Il témoigne le désir d'être inhumé dans l'église de Saint-Jean; si le gouvernement s'y opposoit, il désigne les Chartreux pour le lieu de sa sépulture, ou bien enfin l'Argentière ou Pradines. (*Réparateur.*)

Une abjuration a eu lieu le dimanche 2 juin, dans l'église de Mouchin, près Orchies, diocèse de Cambrai. Un jeune homme de cette commune, élevé dans les erreurs du protestantisme, mais dont les mœurs étoient aussi honnêtes que pures, ouvrit facilement les yeux devant la vérité. Frappé des contradictions qui divisoient entr'eux ses coréligionnaires, du vide et de l'incertitude de leurs doctrines, il voulut rentrer dans le sein du catholicisme. Mais pour y parvenir il eut à subir l'épreuve de toutes les brutales violences des prôneurs du *libre examen*. Injurié, battu, dépouillé même de ses vêtemens, durant son repos, pour qu'il fût hors

d'état de sortir décemm
continuer à se faire instr
enfin expulsé de la ma
meuroit. C'est ainsi
sans de la liberté absol
gence en fait de dogm
ont coutume de prouve
leux respect pour la
leur prochain et leur é
lérance. Quant au je
n'opposa à tous ces
mens qu'une patien

Encore un sacrilé
parmi les nombreu
genre que souffre
quelques années. L'
les, près Moulins
3 juin, entre les
matin et les six
l'objet d'un att
renouvelle pas s
les ames chrétienn
été forcé, un cibo
les saintes hosties
communion des f
la nappe de l'au
tode très-propre
meil où l'on co
des saluts ont ét
recueillir cette
roit dire quel
profanation ell
mes qui se pré
sacré de la r
consommer s
qu'on exprim
nalité adoucie
et des reche
dre la prop
plus précieu
les offrande
(*Jour*

Le jeudi
du soir, le
clocher de
ton de B
de Bernay
instant, s
mée; la f

elle détruisit tout ce qui se rencontra sur son passage : les autels, les bancs, les chaises, tout fut renversé; les pavés furent détachés, et tous ces débris étoient pêle-mêle, formant dans l'église des monceaux de décombres. Une exception qui a justement frappé l'attention, c'est que le Christ n'a pas éprouvé la plus légère atteinte. Un incendie commençoit à se manifester, mais de prompts secours en ont arrêté les effets.

Si ce terrible événement eût eu lieu pendant l'office, il en seroit résulté des malheurs bien plus déplorables encore.

La cour d'appel de la province du Rhin, réformant le jugement de première instance qui avoit condamné M. le curé Beckers, de la paroisse Sainte-Ursule à Cologne, l'a acquitté complètement des deux chefs d'accusation élevés contre lui, savoir : le premier, d'avoir, avec préméditation, dans ses sermons, par un blâme inconvenant des lois du pays et des mesures prises par l'état, produit le mécontentement des bourgeois contre le gouvernement; le second grief étoit d'avoir occasionné les désordres qui ont eu lieu en cette ville en octobre dernier. En conséquence de ce jugement, l'accusé a été mis en liberté après avoir été en prison pendant presque six mois.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Tout ce qui ressort aujourd'hui des émeutes, des procès politiques et de la nature des agitations qui tourmentent l'ordre social, révèle un mal des plus profonds et des plus alarmans. Les idées ne s'arrêtent plus à des modifications, à de simples matières de discussion et à des griefs ordinaires auxquels il soit possible de remédier. Ce que l'esprit révolutionnaire demande formellement, c'est un changement radical, c'est un renouvellement à fond de tout ce qui est établi et constitué actuellement dans notre état politique. Il ne s'agit de rien moins que d'une véritable guerre sociale.

En effet, ceux qui se présentent avec des systèmes de redressemens ne s'amusent plus à disputer sur des questions admissibles et d'une portée ordinaire. Celles qu'ils posent sont d'une telle nature qu'il est impossible d'y faire droit sans tout renverser et bouleverser de fond en comble. C'est ainsi par exemple qu'ils ne se bornent plus à dire que la personne de tel ou tel roi leur déplaît; ils déclarent positivement qu'ils n'en veulent d'aucune espèce, et que c'est avec la royauté elle-même qu'ils ont résolu d'en finir. C'est ainsi encore qu'ils signifient que la propriété appartient à ceux qui travaillent, et qu'il est temps de la retirer des mains où elle se trouve.

On demande avec quoi il est possible de faire face long-temps à des doctrines et à des tendances pareilles, dans une société où tous les ressorts de la religion et de la morale se trouvent brisés, et où les hommes du pouvoir s'occupent si peu d'y chercher des moyens de conservation. Un journal révolutionnaire faisoit remarquer dernièrement avec beaucoup de raison que le gouvernement de notre pays *n'étoit plus qu'une force physique;* et nous en sommes convenus avec lui en citant son observation. Mais qu'est-ce que c'est qu'une force physique qui peut être surprise à chaque instant par cette autre force physique que nous savons être perpétuellement en lutte contre elle? De quoi peut-on répondre pour la durée d'un état de choses, avec une ressource pareille?

Assurément rien n'est plus mal affermi, plus branlant et plus sujet aux accidens qu'un édifice social dont les fondemens posent sur une telle base. Il n'en seroit point ainsi, sans doute, si le gouvernement employoit à se donner la force morale et religieuse qui lui manque, la dixième partie des peines et des efforts qu'il dépense pour tâcher de garder *sa force physique.* Seulement il lui en coûteroit, avant tout, un autre effort pour

cela ; lequel consisteroit à reconnoître franchement qu'il a eu tort de rester séparé si long-temps sur ce point, de toutes les règles de la sagesse, de toutes les traditions et de toute l'expérience du passé.

PARIS, 10 JUIN.

M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, vient d'être réélu député à Sédan, et M. Dufaure, ministre des travaux publics, à Saintes.

— Le collége électoral de Civray (Vienne) est convoqué pour le 29, par suite du décès du général Demarçay.

— La convention signée entre le roi des Français et la reine d'Angleterre pour le transport des correspondances de ce pays pour les Indes-Orientales et *vice versâ*, par l'intermédiaire de la France, a été définitivement ratifiée.

— Par ordonnance du 2, le lieutenant de vaisseau Billette a été nommé officier de la Légion-d'Honneur, en considération des perfectionnemens importans qu'il a introduits dans l'artillerie navale.

— Rassim Ahmed-Effendi, jeune officier de la marine ottomane, qui a fait deux campagnes sur la corvette la *Sapho*, et qui a été blessé au cou à la prise de l'île de Martin-Garcia, lorsque la croisière française de Rio-de-la-Plata s'est emparée de cette île, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— M. Dufaure, ministre des travaux publics, se propose de faire, après la session, un voyage dans les parties de la France où des travaux publics importans sont en exécution ou en projet.

— La chambre de pairs a continué samedi la discussion sur le projet du baron Mounier, relatif à la Légion-d'Honneur. La veille elle avoit voté l'article 2 de M. Villemain. « A partir de la promulgation de la présente loi jusqu'à la fin de l'année 1850, il ne pourra être conféré dans les divers grades de la Légion-d'Honneur, qu'une décoration sur deux extinctions. L'application de cette disposition sera suspendue en temps de guerre. » Jusqu'à l'adoption de l'article 2, les débats s'étoient trouvés animés, parce que cet article alloit être toute la loi. Depuis le rejet de l'article de M. Mounier fixant à 16,450 le nombre de tous les décorés, la chambre a marché avec rapidité. Samedi elle avoit voté l'article 15. La chambre s'est arrêtée aujourd'hui à l'article 24.

— M. Lacave-Laplagne a été nommé président, et M. Ducos secrétaire de la commission des sucres.

— La chambre des députés a voté, samedi, un grand nombre de lois d'intérêt purement local et a reçu plusieurs communications du gouvernement, entre autres deux projets de loi, l'un à l'effet d'obtenir 200,000 fr. pour la célébration du 9e anniversaire de juillet, et l'autre tendant à proroger les lois de 1832 et 1834, relatives au séjour en France des réfugiés. Le colonel de Lespinasse a donné ensuite à la chambre communication d'une proposition dont la lecture a été autorisée par six bureaux. Cette proposition en douze articles est relative à la Légion-d'Honneur, qui d'après le projet seroit reconnue créancière, à divers titres, de l'ancien domaine extraordinaire dont l'actif, montant à 31,396,266 fr. 78 c., a été versé dans les caisses du domaine de l'état. Cette proposition sera développée mercredi, par M. de Lespinasse.

La chambre s'est aussi occupée samedi de pétitions. « La commission administrative des hospices de Nancy demande: 1° le maintien d'un traité fait avec les sœurs de la congrégation de Saint-Charles, pour la gestion intérieure des établissemens de charité de cette ville; 2° que ce traité finissant en 1844 puisse être renouvelé; 3° que l'instruction ministérielle du 20 novembre 1836, statuant sur le mode d'administration par *économat*, ne soit pas imposée dans les localités où un autre mode d'administration seroit jugé plus avantageux. » Le rapporteur, M. de Chasseloup-Laubat, après avoir dit que les commissions administratives des hospices civils de Saint-Nicolas, de Veselise, de Dieuse, de Saint-Epre (Meurthe) et des hospices de Mire-

(Vosges) ont adressé à la chambre
éclamations semblables, en faveur
ode de gestion par régie confié aux
hospitalières, a proposé le renvoi
ites les réclamations au ministre de
ieur. La chambre ayant entendu le
tre de l'intérieur contre les conclu-
du rapporteur, et M. Larabit par-
ans le sens du ministre, la chambre,
deux épreuves douteuses, a passé à
e du jour.

débat assez animé s'est engagé à la
e la séance sur une pétition relative
croix de Saint-Louis. On demandoit
décision sur la légalité de cette déco-
n. La commission a proposé l'ordre
our que le ministre de la guerre a
iyé, tout en reconnoissant que l'ordre
aint-Louis, aboli par la convention
tabli en 1814, n'a pas été abrogé de-
. Des paroles du général Schneïder il
t même résulter que le gouvernement
eroit pas éloigné de faire des promo-
s dans l'ordre de Saint-Louis. La
mbre a passé à l'ordre du jour.

— Aujourd'hui la chambre des dépu-
s a adopté sans discussion le projet
cernant les récompenses nationales.

La chambre des pairs se formera de-
en cour judiciaire pour entendre
rapport concernant les événemens des
et 13 mai. Il paroît que les débats de-
t la cour des pairs commenceront du
au 25.

— De nouvelles arrestations ont eu
depuis quelques jours à l'occasion
événemens des 12 et 13 mai : on si-
le entre autres celle du sieur Nouguez
a déjà été, dit-on, impliqué dans
iques poursuites politiques.

— On annonce que M. de Sébastiani
urnera bientôt à son ambassade de
dres.

— D'après une lettre de la Martinique
14 avril, l'état fâcheux du commerce
ette colonie est loin de s'améliorer. Le
verneur, touché à la vue de tant de
frances, a permis la sortie de 4,000
iques de sucre par tout pavillon.

— Des décorations de la Légion-d'Hon-
neur viennent d'être données à des ma-
rins et à des militaires qui se sont distin-
gués lors de la prise de Djigelli (Afrique)
et dans l'affaire qui a eu lieu quelques
jours après devant cette position.

— L'*Europe*, le *National* et le *Corsaire*
ont reçu des fils de M. Casimir Périer,
une assignation pour le 12, devant la 7e
chambre.

— Sur la désignation de M. Villemain,
appelé au ministère de l'instruction pu-
blique, l'Académie française, dans sa
séance de jeudi, a nommé M. Lebrun
pour remplir provisoirement les fonc-
tions de secrétaire perpétuel.

— MM. de Vatimesnil et Mollot ont
été nommés membres du conseil de l'or-
dre des avocats, à la place de MM. Paillet
et Boudet, le premier devenu bâtonnier,
et le second récemment nommé secré-
taire-général du ministère de la justice.

— On lit dans plusieurs feuilles que
M. Thiers vient de vendre, moyennant
500,000 fr. à M. Paulin, libraire, la pro-
priété perpétuelle d'une *Histoire du Con-
sulat et de l'Empire*, faisant suite à l'*His-
toire de la révolution française* de
M. Thiers.

— Le *Moniteur* dit que les fonds pour
les travaux du quai d'Orsay sont loin d'ê-
tre épuisés, comme l'ont annoncé plu-
sieurs feuilles.

— Plusieurs journaux ont aussi an-
noncé à tort que M. Saint-Marc-Girardin
étoit parti pour l'Orient.

— MM. Jacques Lefebvre et Benjamin
Delessert sont nommés membres de la
commission de surveillance de la caisse
d'amortissement et de celle des dépôts
et consignations.

— Plusieurs orages violens ont éclaté,
samedi, sur Paris. La foudre est tombée
au marché Saint-Martin et rue Meslay,
sans occasionner, heureusement, aucun
accident.

— Un journal dit que la foudre est
tombée le même jour dans le jardin des
Tuileries.

— L'élargissement du Pont-Royal est
décidé, ainsi que l'adoucissement des

pentes. Les travaux évalués à 120,000 fr. seront adjugés le 26 de ce mois à l'Hôtel-de-Ville. L'élargissement du pont aura lieu au moyen de trottoirs en fonte avec parapets à claire-voie, ajoutés de chaque côté et soutenus par des consoles.

NOUVELLES DES PROVINCES

Le 6, le gérant de l'*Intelligence*, qui s'imprime à Senlis et se distribue à Paris, a été condamné par la cour d'assises de l'Oise (Beauvais), à six mois de prison et 500 fr. d'amende pour un article intitulé : *De la coalition entre ouvriers et de l'égalité devant la loi.*

—Un bateau à vapeur part tous les mardis, jeudis et dimanches de Saint-Valery (Somme) pour Londres, et de cette capitale pour Saint-Valery, tous les mardis, jeudis et samedis.

— Des perquisitions ont eu lieu récemment, dans les environs de Chartres, chez des parens de M. Blanqui.

— Le conseil municipal de Bayeux fait construire une galerie pour y déposer la tapisserie de la reine Mathilde.

—M. Faulchier, chef d'escadron d'état-major, vient d'être nommé commandant de la place de Nantes.

— La corvette de charge *la Marne*, commandée par M. Barbier, capitaine de corvette, est arrivée à Brest le 4 juin. Ce bâtiment vient de la Martinique.

— Il y a eu à Limoges, pendant le mois de mai, 105 naissances, 107 décès et 15 mariages.

— Les travaux du nouveau palais de justice de Lyon sont poussés avec activité. On vient de terminer les colonnes de la façade.

— Un soldat de la garnison de Lyon, malade à l'hôpital militaire, s'est précipité, dans un accès de fièvre chaude, d'un troisième étage sur le pavé, et est mort peu d'heures après sa chute.

— Une trombe d'eau a éclaté récemment aux environs de Foix (Ariége), et a causé de grands ravages. Dans la commune de Pravols, des maisons ont été emportées.

— Les travaux de la route de P Nice, par les Basses-Alpes, sont p activement; on pense qu'elle sera tôt livrée à la circulation.

— L'état-civil de Marseille a enre pendant le mois de mai, 434 naiss 330 décès et 124 mariages.

— Le général d'artillerie Pailh parti le 3 de Toulouse pour Perp afin de présider le conseil de gue doit juger le général de Brossard.

— M[e] Boinvilliers, avocat du b de Paris, se rend à Perpignan, p défense du général de Brossard. l bats commenceront le 20.

— Le sang a coulé le 20 mai à (Corse), pendant un démêlé des er de la douane avec des habitans. l seil municipal, dans sa séance du a rédigé une adresse au président seil. D'après cette adresse, l s doua Bastia n'ont pas craint de tomber de sabre sur des individus qui leu soient de simples observations, et rer ensuite, malgré la présence gistrats, des coups de fusil sur de pes inoffensifs.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Dans le parti de la reine, on hautement que le nouveau mini France sera très-favorable à cette et qu'il débute par des marques n voques de bienveillance. On se formé qu'il va employer des forc times considérables pour paraly les efforts qui peuvent se faire au en faveur du parti de don Carlos, empêcher aucun secours d'arri qu'à lui. On annonce que de pr mesures sont réglées à cet effe nouveau cabinet français, et que tique de M. Thiers est adoptée er partie, relativement à ce genre vention. On croit même que le b loir de la France pour la cause d Christine ira jusqu'à permettre barquemens de troupes de marin

points où leur concours pourra être jugé nécessaire.

— Le quartier-général de Charles V est toujours à Durango. Les journaux et les correspondances de la frontière ne parlent d'aucun événement récent qui ait rapport aux opérations de la guerre.

L'ouragan du 4, écrit-on de Bruxelles, a renversé 16 maisons à Borght. Plus de quarante personnes ont péri. A une demi lieue au-dessus de Louvain une femme avec ses quatre enfans, poussée par la crue des eaux, s'est noyée dans la [...]le avec son infortunée famille. On a à déplorer encore d'autres malheurs.

— M. Grote a annoncé à la chambre des communes qu'il renouvelleroit le 19 sa motion annuelle en faveur du scrutin secret (*ballot*).

— Les embarras du ministère whig ne diminuent pas. La bienveillance empressée que lui avoient témoignée les radicaux, au moment où les torys battoient en retraite, s'est promptement refroidie.

— Le 8, l'échange des ratifications des traités du 19 avril a eu lieu entre les représentans de toutes les puissances contractantes.

— L'ambassadeur de Perse ayant quitté Paris s'est embarqué à Calais, et est arrivé [...] à Douvres.

— Un service régulier de bateaux à vapeur doit être établi entre Boston et l'Angleterre.

— Le *Courier* de Londres annonce que la forteresse de Saint-Jean-d'Ulloa a été évacuée par les Français le 6 avril, et que le drapeau mexicain flotte de nouveau sur ses remparts.

— Le *Morning-Chronicle* donnant des nouvelles d'Alexandrie du 16 mai, dit que la portion de l'armée ottomane qui a traversé l'Euphrate, s'élève seulement à 15,000 hommes. On prétend qu'une crue subite des eaux a interdit le passage au reste de l'armée. Le bruit court à Alexandrie que le sultan va rappeler ses troupes. Il est plus probable, ajoute le *Morning-Chronicle*, que la guerre éclatera entre Mehemet-Ali et le Shah de Perse, attendu que suivant les dernières nouvelles les troupes égyptiennes du pays de Nedi n'étoient pas loin de Bassora. D'après le *Sun*, Bagdad seroit aussi menacé.

— La ville de Chambéry est éclairée au gaz depuis le 19 mai.

— La grande duchesse de Toscane, sœur du roi de Sardaigne, est depuis quelque temps à Turin.

— Quelques feuilles allemandes croient que le licenciement des réserves prussiennes pourroit encore éprouver quelque retard.

— La *Gazette d'état de Prusse* annonce que le duc de Leuchtenberg est arrivé le 28 mai à Varsovie, et après avoir fait une visite au prince gouverneur, est parti pour Saint-Petersbourg.

— Le roi de Suède a quitté Christiana (Norvége) le 28 mai pour retourner à Stockholm.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire du *Moniteur républicain* et du journal l'*Homme libre*.

(Audiences des 7, 8 et 10 juin.)

La cour d'assises de la Seine a commencé vendredi l'affaire du *Moniteur républicain* et de l'*Homme libre*. L'avocat-général Partarrieu-Lafosse occupe le siége du ministère public. Il y a environ 50 témoins. Les nommés Gambin et Seigneurgens sont en fuite, mais il reste sept accusés à juger contradictoirement.

Après la lecture de l'acte d'accusation, qui a duré trois heures, M. Moreau, président, a rappelé que cet acte est non-seulement relatif aux deux journaux clandestins, mais encore à beaucoup d'autres écrits incendiaires qui précédèrent ces publications. M. Moreau a lu ensuite le prospectus du *Moniteur républicain*. Il y est dit entre autres choses : « Intimement convaincus de notre devoir envers le progrès, envers le peuple, son agent le plus énergique et le plus dévoué, nous avons dès l'enfance juré haine éternelle aux priviléges, à l'inégalité, à la tyrannie. » Le président donne également lecture de plusieurs passages du *Moniteur républicain*. Dans le sixième numéro on y

voit, précédant un article intitulé *du Régicide*, les épigraphes qui suivent :

On ne juge pas un roi, on le tue.
(Billaud-Varennes.)

On ne peut pas régner innocent.
(Saint-Just.)

Le régicide est le droit de l'homme qui ne peut obtenir justice que par ses mains. (Alibaud.)

On lit dans le courant de l'article : « Quand on est démocrate sincère, on doit mettre de côté tous les préjugés ; ce n'est pas tout de nier l'existence d'un Dieu, de ravaler ses prêtres au niveau des plus vils charlatans, de ne croire qu'au progrès indéfini de la matière, de vouloir comme but la perfectibilité de l'homme et la fraternité universelle ; ce n'est pas tout de vouloir renverser les autres obstacles qui s'opposent à ce but : il faut encore se bien pénétrer de la nécessité que le devoir nous impose de faire disparoître les rois et les royautés, les aristocraties et les aristocrates, ces incorrigibles ennemis du genre humain. Et qu'on ne dise pas que nous sommes des hommes de sang, car nous appellerons l'histoire à notre secours..... De nos jours, si les révolutionnaires de 93 n'avoient pas laissé échapper les parens de Louis XVI, *s'ils avoient songé à les faire punir sur la terre étrangère*, la Vendée n'auroit pas été possible un instant ; le directoire n'auroit rien royalisé ni rien corrompu, l'empire lui-même n'auroit pas fauché toutes les têtes, et courbé tous les fronts sous un joug glorieusement ensanglanté. Enfin les trahisons de 1814 et les apostasies de 1830 n'auroient pas indigné tous les gens de cœur, et il auroit fallu alors à toutes forces que la France fût libre et républicaine. »

M. Moreau procède à l'interrogatoire des accusés. Boudin, âgé de 25 ans, bottier, rue de Choiseul, se renferme dans un système complet de dénégations, et répond d'abord avec beaucoup de calme et même de convenance aux questions qui lui sont adressées ; mais vers la fin de son interrogatoire, Boudin se laisse aller à l'emportement. Des réponses de l'accusé, il résulte que bien qu'il se trouve reconnu par trois femmes comme ayant loué avec Seigneurgens la chambre de la rue de la Tonnellerie, comme y étant venu plusieurs fois, il n'a vu cette chambre qu'avec le commissaire d[e po]lice qui l'y a conduit pour une per[quisi]tion. C'est aussi en vain que le prés[ident] lui oppose qu'un pantalon trouvé r[ue de] la Tonnellerie est de la même gra[ndeur] que les siens ; qu'un carton saisi aud[it en]droit porte son nom, et que la clef d[e son] domicile réel ouvre la porte du do[micile] clandestin.

Gervais Corbière, âgé de 40 ans, [...] profession, habitant Perpignan, [...] qu'il a reçu d'un inconnu des exem[plai]res du *Moniteur républicain*, et dit qu['il les] a détruits après les avoir montrés à [quel]ques personnes. Interrogé à l'occ[asion] d'Alibaud, avec qui il s'est trouv[é ...] Corbière reconnoît avoir reçu qu[elque] temps avant la tentative de l'assas[sinat la] confidence du crime.

Aubertin, menuisier, âgé de dix [...] ans et en paroissant douze, ne con[noît], dit-il, aucun des accusés ; cependa[nt il se] rappelle avoir été chez Joigneau po[ur] acheter son ouvrage intitulé *Histoi[re de la] Bastille*. Aubertin avoue avoir écri[t deux] fois au préfet de police pour lui a[non]cer d'abord que l'arrestation de Fo[ur]taut et autres n'arrêteroit point la p[ubli]cation clandestine, et qu'un nouvea[u nu]méro ne tarderoit pas à être env[oyé à] M. Delessert, qui, dans un *post-scri[ptum]* se trouve menacé du poignard. [La se]conde lettre annonce au préfet de p[olice] que la publication qui devoit inc[essam]ment avoir lieu, est renvoyée après [le ju]gement de la *cour des assassins* (co[ur des] pairs), dans le seul but de ne point [aggra]ver la position des inculpés. Auber[tin re]connoît encore plusieurs autres l[ettres.] Puis il ajoute pour sa défense qu'i[l est] fou, et vouloit se faire arrêter, en [écri]vant tout cela.

LE PRÉSIDENT. On a saisi à vot[re do]micile une petite potence.

AUBERTIN. C'est vrai.

D. A cette potence se trouvoit su[spen]due la tête du roi en plâtre. Qui av[oit fait] cette potence ?

R. C'est moi.

D. Vous vous nourrissiez con[tinuelle]ment de bien mauvaises pensée[s. Ce] n'est pas tout, on a trouvé en out[re un] fléau semblable à celui de Fieschi.

R. J'en recevois des leçons.

LE PRÉSIDENT, avec étonnemen[t. Des] leçons de.....

R. Je recevois des leçons de fléau.

D. Dans quel but?

R. Dans le même but que l'on apprend [illegible]irer l'épée et le pistolet.

Avant d'arriver à l'interrogatoire des [illegible]atre inculpés que concerne la partie de [illegible]cte d'accusation relative au journal [illegible]*Homme libre*, le président a donné lec[illegible]re de plusieurs articles dont le style est [illegible] général moins violent que celui de [illegible]*niteur républicain*.

Fombertaut reconnoît avoir été arrêté [illegible] Saint-Benoît au moment où il impri[illegible]it un numéro de *l'Homme libre*. Guil[illegible]in travailloit avec lui, mais Lecomte [illegible] étoit venu pour les entretenir des af[illegible]res du parti républicain n'imprimoit [illegible]. Le président lui observe que Le[illegible]mte avoit ôté son habit, et avoit les [illegible]ains remplies d'encre. Fombertaut ré[illegible]d que lui et Guillemin ayant proposé [illegible]ecomte de les aider, ce dernier exa[illegible]oit les caractères au moment de l'ar[illegible] du commissaire de police.

[illegible]illemin, âgé de 35 ans, est fils d'un [illegible]rimeur. Il a quitté Lyon, dit-il, parce [illegible] l'ouvrage manquoit et aussi par suite [illegible] événemens d'avril. Guillemin a tra[illegible]illé à Paris chez plusieurs imprimeurs, [illegible] dernier lieu chez Thomassin. Il y a [illegible] Joigneau et Fombertaut, qui, [illegible] venus demander de l'occupation, [illegible]ent, à sa sollicitation, employés. Ainsi [illegible] Fombertaut, Guillemin assure que [illegible]omte n'imprimoit point avec eux [illegible]que la police vint les arrêter.

A l'audience du 8, le président revient [illegible] les interrogatoires de Fombertaut et [illegible] Guillemin. Le premier reconnoît les [illegible]rtouches, les armes et les autres objets [illegible]isis à son domicile, rue Saint-Benoît. [illegible]omme Fombertaut refuse de nommer [illegible]lui qui lui a remis un manuscrit pour [illegible]*Homme libre*, Joigneau dit avec vivacité [illegible] c'est son écriture. Guillemin qui s'é[illegible]t donné la veille pour agent du parti [illegible]publicain, déclare qu'il a seulement [illegible]i dans l'intérêt de ce parti, et sans [illegible]béir à des chefs.

On passe à l'interrogatoire des deux [illegible]erniers accusés.

Minor Lecomte, âgé de 25 ans, épicier, s'est trouvé arrêté pour avoir posé des couronnes sur la tombe du condamné [illegible]pin dont plus tard il a épousé la veuve. [illegible] fut témoin pour ce mariage. Lecomte nie avoir travaillé à l'impression de *l'Homme libre*, et reconnoît qu'il étoit sans habits et avoit les mains noircies au moment de l'arrivée de la police. Aussi il cherchoit à se sauver par les toits quand il fut arrêté.

Joigneau, âgé de 23 ans, est à Paris depuis six ans. Il a pris d'abord deux inscriptions à l'Ecole de Médecine et a cessé, dit-il, de suivre les cours pour cause de santé. Maintenant homme de lettres, il a fait un article qui a paru dans *l'Homme libre* sans son autorisation et après avoir subi de grands changemens. Joigneau avoit remis cet écrit à un ami qu'il ne veut pas nommer. Il nie être l'auteur d'un article intitulé *l'Héritage*. Joigneau a refusé de recevoir à son domicile la presse destinée à imprimer *l'Homme libre*, que Guillemin vouloit y déposer jusqu'au lendemain. L'accusé ne reconnoît pas un passeport pour l'étranger trouvé chez lui et altéré par des procédés chimiques.

A la demande de l'avocat-général, le président lit une lettre écrite à Joigneau par Guillemin, pendant l'instruction.

LE PRÉSIDENT, à Guillemin. Expliquez cette lettre dans laquelle vous dites à Joigneau : « Je dirai que le manuscrit sur l'héritage n'est pas de ta main. »

GUILLEMIN. Je reconnois cette lettre.

JOIGNEAU. Cette lettre n'a pas d'importance : l'instruction étoit terminée.

On passe à l'audition des témoins. M. Lenoir, commissaire de police, a visité la chambre de la rue de la Tonnellerie, *soi-disant* occupée par les nommés Grenier et Girard que l'accusation reconnoît dans Boudin et Seigneurgens. Une discussion s'engage sur un carton saisi qui porte le nom de Boudin et que ce dernier semble supposer avoir été mis là pour le perdre. On entend le secrétaire du commissaire de police, qui, pendant la perquisition, avoit tracé machinalement et sans songer aux inductions qu'on pourroit en tirer le nom de Boudin sur un morceau de plomb. On entend aussi le secrétaire intime du préfet de police, parce que pendant qu'on étoit rue de la Tonnellerie, M. Pinel s'y étoit rendu pour connoître le résultat de la visite et avoit pris dans ses mains le carton portant le nom de Boudin. M. Vassal, officier de paix, donne quelques renseignemens sur ce fait qui ne

demandoit pas toutes ces explications.

Le nommé Touchard, serrurier, croit que la clef saisie sur Boudin a été faite pour la serrure de la porte de la chambre de la rue de la Tonnellerie. Le sieur Courtoise qui a été chargé dans l'instruction d'examiner deux pantalons, l'un saisi rue de la Tonnellerie et l'autre au domicile de Boudin, rue de Choiseul, reconnoît de nouveau le premier pantalon pour être tout semblable à celui de la rue de Choiseul. Plusieurs témoins font des dépositions tout-à fait insignifiantes. La femme Bourgeois, ancienne portière de la maison rue de la Tonnellerie, qui a reconnu Boudin pendant l'instruction, dit maintenant qu'elle n'a pu le reconnoître, ayant une cataracte qui l'empêche de bien distinguer les objets. Un autre témoin avoit, avant la femme Bourgeois, rétracté sa première déposition également défavorable à l'accusé Boudin.

La cour d'assises a terminé aujourd'hui l'audition des témoins. La demoiselle Gueret a reconnu Boudin pour lui avoir vendu du bois, et avoir elle-même porté ce bois à la chambre de la rue de la Tonnellerie. M. Saint-Omer, expert en écriture, a dit qu'il pensoit que le nom de Boudin qu'on lit sur un carton avoit été écrit par la sœur de cet accusé. Un témoin a encore rétracté sa précédente déposition. Les déclarations des autres témoins offrent peu d'intérêt. La parole a été donnée à l'avocat-général qui a soutenu l'accusation à l'égard de cinq inculpés, et l'a abandonnée à l'égard d'Aubertin et de Corbière.

Le Gérant, **Adrien Le Clere**

BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2745 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 800 fr 00 c.
Quatre canaux 1257 fr 50 c.
Rentes de Naples. 99 fr. 80 c
Emprunt romain 101 fr. 1/4
Emprunt Belge 102 fr. 0 0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
oit les Mardi, Jeudi
samedi.
On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3136

JEUDI 13 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
fr. c.
1 an 36
6 mois 19
3 mois 10
1 mois 3 50

s vacances en Italie, par M. l'abbé Moreau. — In-12.

Suite du N° 3126.

A plusieurs reprises, l'auteur ré-nd à quelques déclamations contre gouvernement pontifical. Ses cha-tres *du clergé de Rome* et *de la re-gion à Rome* sont d'un excellent es-it qui juge très-bien les hommes les choses. Le morceau sur les suites est un bel hommage rendu un corps si estimable. Nous vou-ions pouvoir citer le chapitre en-r *de la religion à Rome;* nous nous rnerons à deux fragmens :

« Je crois avoir dit déjà que Rome étoit excellence la ville de la religion. On uroit ajouter même que la religion st presque là tout Rome, car en effet tout d'elle, tout en relève, tout en t et en provient; tout y aboutit, les , les hommes, les institutions, les sirs et jusqu'à l'air qu'on y respire, est plein d'elle, tout se sent d'elle; ui appartient. La religion est comme villon sous lequel tout respire; le sacré auquel tout est marqué; l'é-ent constitutif dont tout se com-. Enfin la religion à Rome, c'est tence, la vie et l'essence même de ce st, comme c'en est l'ornement et la . Considérez bien Rome effective-, tout ce qui est et se fait à Rome, ciences, les lettres, les arts, le com-e, l'industrie, les lois, les coutumes, sages, les plaisirs; que dis-je? les es même les plus frivoles, les plus in-fférentes, les plus opposées au carac-religieux. La religion n'est-elle pas partout présente, partout visible et ible, partout agissante et influente?...

» Quand je vois les Romains de nos jours, par suite de cet esprit de religion qui est en eux, courir en foule, s'animer, s'exalter à tous les exercices du culte, se prosterner devant une madone, devant un crucifix, devant un autel, fondre en larmes devant le saint Sacrement exposé, ou bien au récit de la passion de Jésus-Christ, au récit des souffrances de quelque martyr; quand je vois tout ce peuple, pavoisant ses palais, ses maisons, à tous les étages, jonchant ses places et ses rues de rameaux et de fleurs, aux jours de ses fêtes et de ses solennités religieuses; quand je l'entends répéter, chanter ses prières, ses cantiques, ses litanies avec cette ardeur incomparable, avec cet accent marqué qui vous pénètre et vous rend pieux vous-mêmes; quand toute cette foule de fidèles, grands et petits, hommes et femmes, prêtres et laïques, tous unis, pressés, confondus dans une église, s'élance tout à coup au son ravissant de l'orgue en des concerts de louange et de bénédiction au Dieu très-saint, à Jésus, à Marie qu'ils appellent si bien leur mère, à quelque saint patron qu'ils aiment et qu'ils invoquent; quand enfin, porté sur un autre théâtre, j'ai là sous les yeux des hommes frémissant de colère ou d'indignation, et pourtant laissant tomber tout à coup à leurs pieds des armes déjà tirées ou refoulant au fond de leur poitrine des paroles de feu prêtes à en sortir, miracle d'apaisement subit qu'a produit la vue seule d'un objet pieux rencontré alors ou l'effet d'une parole sainte, d'un nom sacré prononcé à temps : témoin, dis-je, de telles merveilles, j'admire, mais je ne m'étonne point. Je comprends ces choses. Il y a à Rome de la foi, beaucoup de foi, et il est naturel qu'il y en ait, puisque tout y porte et tout l'inspire. Or la foi, quand elle est véritable, quand elle remplit le cœur d'un

à tous les vrais chrétiens. On verra là quelle est l'injustice et la mauvaise foi de tant de voyageurs des derniers temps, qui avoient porté en Italie leurs idées étroites et leurs préventions mesquines. M. l'abbé Moreau en nomme quelques-uns et épargne les autres.

Après avoir bien vu Rome dans tous ses détails, notre voyageur en visite les environs. De là il se rend à Naples; il admire son beau site et ses magnifiques promenades. Il parcourt les environs de cette ville, si riches en souvenirs d'antiquités. Il monte au Vésuve, et ce volcan dont on a peur lui fait penser à des volcans d'une autre sorte au milieu desquels nous vivons depuis cinquante ans. Il visite Pestum, Herculanum, Pompeïa, etc. Il s'arrête assez long-temps sur Pompeïa. On s'étonne avec lui des vestiges de luxe qu'on retrouve dans cette ville d'un ordre inférieur, mais on s'étonne encore plus des signes de corruption

déposée dans le monde par l
nisme n'est point, grâce au ciel,
perdue, que dans une circonst
née et analogue à celle que n
rons, l'Europe ne trouve
même des millions de bras to
déblayer une ville engloutie.
tianisme, comme on voit, est b
que chose ici bas.

» Venons à une autre réflexio
ganisme, il en faut convenir, e
viens sans restriction aucune,
de belles villes, des cités riche
tes, élégantes; mais aussi com
savoit faire corrompues! A
Pompeïa; regardez ces maisons
ges, ces emblêmes; écoutez c
qui sont au courant et qui vo
quent tout ce qu'ils savent. J'a
et ces hommes m'ont tout dit,
vélé.

» Du reste, qu'avons-nous ici
doive ou nous puisse étonner? N
admis que partout et toujours
religion, telles deviennent les
Or examinez quelle fut la re
pays. Voyez les dieux, voyez le
voyez les temples; en un mot t

e de tous les temps et de tous les :? Interrogez, repassez toute leur oire. Pas une vérité, pas une vertu, un bienfait entré par eux dans le de, rien enfin qui ait eu la moindre ur morale, qui ait fait quelque bien hommes; voilà ce que vous trouve- Nous n'avons d'eux que des oracles igus et des traces encore visibles et ifestes de leur imposture. Ainsi lais- -là les prêtres païens, puisque leur gion n'a su les faire ni des hommes érité et de génie pour élairer les peu- , ni des hommes de vertu pour les llorer, ni des hommes d'action et de ement pour leur être utiles. »

Voilà quelles reflexions me donnoit à mpeia ce que je voyois ou venois de . Ce que je ne voyois pas, ce que is surtout cherché sans le pouvoir ver m'en fournissoit bien d'autres. , dans une ville de 25,000 habitans, qui avoit tant de richesse, tant de qui se donnoit tant de plaisirs, avoit possédé tant de grands hommes, de savans, tant d'artistes distingués, -je? Caton, Cicéron eux-mêmes, grands philosophes, les plus in- et les plus nobles républicains de ; dans une ville pareille, pas hospice, pas une maison, pas un ssement de charité et de pitié r les pauvres, pour les infirmes, les vieillards, pour les orphelins, les enfans délaissés, pour des ers mutilés au service de la patrie, de pauvres filles sans asile et sans , pour des aveugles, des sourds- , des aliénés, en un mot pour tous bles et les malheureux: c'est-là un qui prête à de bien tristes pensées. faisoit donc le paganisme de ceux n'étoient pas riches et puissans ou ne pouvoient plus servir à ses puis- et à ses riches? Ah! je m'en sou- ...s les riches païens avoient des s et des viviers; et il falloit bien sser les murènes destinées à la iosité des festins. Pauvres esclaves, infirmes, pauvres vieillards, pauvres enfans, pauvres créatures de toute sorte, pauvres peuples, pauvre genre humain, que vous béniriez tous le christianisme si vous saviez, si vous voyiez d'où il vous a tirés tous! Venez à Pompeia et regardez bien; vous l'apprendrez. »

L'auteur revient en France par la Toscane, qu'il décrit en passant. Il ne peut dissimuler sa joie en revoyant son pays.

En tout, ce voyage offre beaucoup d'intérêt. Non-seulement il fait estimer l'auteur, il le fait même aimer. Nous ne serons pas suspect dans ce que nous disons de lui, car nous n'avons pas l'honneur de le connoître personnellement. Nous sommes persuadé que nos lecteurs nous sauront gré d'appeler leur attention sur une production si remarquable.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le mardi 28 mai, le Saint-Père alla tenir chapelle papale à Sainte-Marie *in Vallicella*, pour la fête de saint Philippe Néri, et assista à la messe célébrée par M. le cardinal Patrizi.

Le mercredi 29, les premières vêpres de la fête du saint Sacrement furent chantées dans la chapelle Sixtine, en présence du pape et du sacré collége. Le lendemain, après une messe basse dite dans la même chapelle par M. le cardinal Falzacappa, commença la procession par la colonnade et la place du Vatican. En tête étoient les enfans des hospices, puis les religieux mendians, les ordres monastiques, le séminaire romain, les curés, les chapitres des collégiales et des basiliques, les camériers laïques, les procureurs-généraux d'ordre, les chapelains, les avocats consistoriaux, les camériers ecclésiastiques, les votans de la si-

gnature, les clercs de la chambre, les auditeurs de Rote; M. Bonini, un d'eux, portoit la croix papale. Puis venoient les pénitenciers de Saint-Pierre, les abbés-généraux mitrés, les archevêques et évêques en chape et en mitre, les cardinaux, les conservateurs et le gouverneur de Rome, les deux cardinaux-diacres assistans. Le Saint-Père, sous un dais très-élevé, portoit le saint Sacrement, derrière lequel marchoit l'auditeur de la chambre, le major-dome, les protonotaires apostoliques et les généraux d'ordre. La procession dans cet ordre entra dans la basilique Saint-Pierre, où les magistrats romains soutinrent les bâtons du dais. On chanta le *Te Deum*, et le Saint-Père donna la bénédiction du saint Sacrement.

PARIS.—M. Purcell, évêque de Cincinnati, qui étoit venu l'année dernière en Europe, dans l'intérêt de son diocèse, vient de quitter Paris, et doit s'embarquer prochainement au Havre pour retourner en Amérique. Le prélat a fait cet hiver un voyage à Munich et à Vienne, et a été bien accueilli par l'association Léopoldine, qui lui a donné des marques d'intérêt pour sa mission. Il est allé également à Rome et a passé quelque temps dans cette capitale. Il y a vu souvent le cardinal préfet de la Propagande et le prélat secrétaire de la congrégation, et s'est entretenu avec eux de l'état de la religion en Amérique et des espérances qu'il est permis de concevoir sur son avenir. M. Purcell a eu plusieurs audiences du Saint-Père, qui lui a témoigné une grande bienveillance, lui a fait présent de reliques précieuses richement encadrées, l'a nommé évêque assistant au trône, et lui a adressé un bref honorable avec des grâces spirituelles et des pouvoirs très-étendus.

De retour à Paris depuis quelques jours, le prélat s'est prêté av coup de complaisance à re M. l'Archevêque, qui n'est core en état de visiter les pour la confirmation. M. l'év Cincinnati a administré ce sa à Saint-Ambroise de Popin Saint-Gervais, à Saint-Etie Mont, à Saint-Jacques-du-H Il est allé pour le même ol quelques communautés et é mens. Le prélat a clos les du mois de Marie à Saint-G des-Prés. Il a donné ces jo confirmation dans quelque ses de la banlieue, à Saint- Montmartre, à Belleville, e ainsi qu'il s'est empressé de au diocèse de Paris, en pass les services qui étoient en s voir.

Le voyage du prélat n'au stérile pour son propre di retourne en Amérique ave veaux missionnaires qui voulu se consacrer à exerce nistère dans ces pays loint renfort sera bien précieux vaste diocèse qui n'a encore prêtres, et où les catholiq disséminés à de grandes dist

---

M. l'abbé Tresvaux, cha grand-vicaire de Paris, à qu une bonne histoire des *saints de Bretagne*, a donné plément de cet ouvrage d sixième volume qu'il a inti *glise de Bretagne depuis ses cemens jusqu'à nos jours.* (histoire des évêchés, des sén collégiales, abbayes et autr munautés de la Bretagne. I ble auteur a beaucoup profit cherches de dom Morice, l tin de Saint-Maur, auteu *Histoire de Bretagne*; mais ajouté ses propres recherche pays qui lui est cher et où i servé de nombreuses relatio donné des notices sur les

de la province jusqu'au temps actuel. Depuis le temps où dom Morice écrivoit, de terribles événemens ont bouleversé l'Eglise de France. Il a fallu montrer la part que la Bretagne a eue à ces désastres, et représenter ses églises sortant ensuite de leurs ruines. M. l'abbé Tresvaux, dont on connoît la consciencieuse exactitude, n'a négligé aucun des ouvrages anciens et nouveaux, qui pouvoient l'éclairer sur son travail.

L'histoire des évêchés, les notices sur les évêques, sur les collégiales, sur les séminaires, forment plus de la moitié du volume; puis viennent les anciennes abbayes distribuées par ordre, et toutes aujourd'hui supprimées, enfin les diverses communautés régulières et séculières si nombreuses autrefois dans la province. L'auteur a marqué les communautés qui ont survécu à la révolution.

Son livre sera précieux pour l'histoire des églises de Bretagne. Il remplace le volume de la métropole de Tours, qui manque dans le nouveau *Gallia christiana*. Il sauve de l'oubli des noms honorables et des établissemens qui ont rendu des services à la religion. Il seroit à désirer que dans toutes les provinces on recueillît ainsi tout ce qui est relatif à l'état ancien et nouveau des églises.

Le 6 juin, jour de l'octave du saint Sacrement, une cérémonie assez peu commune a eu lieu dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs. C'étoit le cinquantième anniversaire de la promotion au sacerdoce de M. l'abbé Frasey, curé de cette paroisse. M. l'ancien évêque de Beauvais présidoit la cérémonie. M. l'Archevêque de Paris, retenu par de longues souffrances, avoit voulu s'y associer par une lettre conçue dans les termes les plus honorables. Une foule de paroissiens remplissoient le beau vaisseau de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, et montroient par leur recueillement les sentimens dont ils étoient pénétrés pour le pasteur dont la vie leur est consacrée. M. l'abbé Frasey célébroit le saint sacrifice de la messe, comme cinquante années auparavant il avoit eu le bonheur de le faire pour la première fois. MM. les curés de Notre-Dame, de Sainte-Marguerite, des Missions-Etrangères l'assistoient à l'autel; MM. les curés de Saint-Sulpice et de Saint-Eustache portoient la chape au lutrin. Les autres curés occupoient les stalles.

Après l'évangile, M. le curé de Saint-Roch est monté en chaire, et dans un discours plein de ce sentiment des convenances qui lui est propre, a retracé les vertus du vénérable pasteur l'objet de la solennité, sa fermeté au milieu des dangers et des persécutions, son zèle pour sa paroisse, sa fidélité durant les longues années de son ministère; et après avoir montré jusqu'à quel degré le caractère sacerdotal, avec le secours de la grâce divine, peut élever l'homme qui en est revêtu, il a appelé les prières des fidèles et les bénédictions du ciel sur la fin d'une vie si bien remplie.

Après le *Te Deum*, M. le curé a été reconduit processionnellement à son presbytère, où, après avoir exprimé dans une courte allocution les sentimens dont il étoit pénétré, il a reçu les félicitations d'un grand nombre de ses paroissiens, et les bénédictions des pauvres, objet de ses bienfaits. J.

Nous avons annoncé dans notre N° 2753, que mademoiselle Capron, artiste distinguée, avoit obtenu une commande de huit tableaux, représentant le chemin de la croix, pour l'église de Saint-Sulpice. Ce travail vient d'être achevé, et nous avons parlé récemment de l'érection du chemin de la croix, à laquelle a présidé M. l'abbé Jammes, archidia-

cre. Ceux qui ont examiné attentivement ces tableaux y reconnoissent une grande pureté de goût et de talent, et le ton religieux qui convient parfaitement au sujet. On remarque particulièrement dans cette composition le couronnement d'épines, la flagellation et Jésus au Calvaire. Nous apprenons que M. le curé de Saint-Sulpice a exprimé d'une manière délicate et éclairée à mademoiselle Capron combien il étoit satisfait de son travail. Le talent de cette artiste qui, prend sa source dans un sentiment profondément religieux, peut être d'une grande utilité pour ceux de MM. les curés qui auroient quelque commande à faire pour l'embellissement de leurs églises.

A Lyon, dit un journal, les processions, malgré les provocations inconsidérées du *Censeur*, ont été parfaites pour la tenue, l'ordre et le recueillement; c'est à peine si l'on a remarqué sur toute la vaste étendue du parcours, vingt ou trente individus gardant systématiquement leurs chapeaux sur la tête, et regardant passer le Dieu vivant le cigare à la bouche et le front levé. C'étoient en général des hommes vêtus de blouse; ils faisoient entendre de loin en loin quelques coups de sifflets aigus. Du reste, l'autorité avoit pris des mesures de précaution pour lesquelles on lui doit des éloges. La police étoit partout, les troupes étoient consignées dans leurs casernes ou à portée de réprimer le désordre; mais les moyens préventifs avoient suffi, comme ils suffiront toujours quand on voudra les combiner sagement. Les jours précédens, on avoit répandu des alarmes pour l'ordre public dans les processions; celle de la cathédrale étoit, dit-on, spécialement menacée, quoique sa tournée soit des plus courtes, et qu'elle soit la moins ornée et la moins nombreuse. Les souvenirs de la procession des reliques de saint Exupère autour de la cathédrale, en décembre dernier, avoient, assuroit-on, encouragé quelques voltairiens émeutiers. Heureusement, toutes les frayeurs ont été bien vite dissipées, et jamais, aux jours les plus calmes de l'empire et de la restauration, la Fête-Dieu n'avoit été célébrée à Lyon au milieu d'une paix plus profonde, avec une pompe plus pieuse et une foule plus empressée.

Les processions des châsses, qui se font tous les ans à Châlons-sur-Marne, ont eu lieu le lundi et le mardi de la Pentecôte. La procession du lundi s'est faite avec beaucoup de pompe; le temps fut on ne peut plus favorable. Une foule immense étoit accourue de tous les points du département. Les châsses furent portées par les élèves du grand séminaire. Il n'y eut aucun désordre dans la marche de la procession; on vit bien quelques causeurs, mais le plus grand nombre temoigna du respect. Après la procession, les châsses furent déposées à la cathédrale, où les fidèles allèrent les vénérer. Le soir, il y eut devant les précieuses reliques un salut solennel, et le lendemain mardi on les reconduisit dans les paroisses auxquelles elles appartiennent. Cette procession fut aussi belle et aussi édifiante que celle du lundi.

Une circulaire de MM. les vicaires-généraux capitulaires de Digne, Jordany, Bondil et Gaudemar, en date du 10 avril, commence par exprimer leurs vœux et ceux du diocèse pour que le siége épiscopal soit enfin rempli. Ils présentent ensuite le résumé des conférences dernières. Les questions sur l'Ecriture sainte étoient toutes sur les épîtres de saint Paul, ou plutôt sur la seule épître aux Romains. Elles tendoient à éclaircir quelques passages et à faire bien comprendre la doctrine et les inten-

tions de l'apôtre dans cette épître. Une autre série de questions est relative aux cas réservés. La circulaire distingue diverses espèces de cas réservés et indique la conduite à tenir. A cette occasion, elle parle des opinions condamnées par l'encyclique de Grégoire XVI, et assure que les partisans de l'erreur se sont soumis unanimement au jugement du Saint-Siége. La troisième partie de la circulaire est sur la liturgie. MM. les grands-vicaires rappellent les règles à cet égard, et s'étendent principalement sur les cloches et sur leur usage. Ils s'élèvent à cette occasion contre la coutume de sonner dans les temps d'orage.

A la suite de la circulaire sont les sujets des conférences pour cette année. Il y a trois séries de questions : sur l'Ecriture sainte, la théologie et la discipline.

Nous avons déjà remarqué que la controverse entre les catholiques et les protestans s'est ranimée en plusieurs endroits. Nous avons parlé de la discussion qui a eu lieu dans le diocèse de La Rochelle, d'abord entre M. l'abbé Labro et un ministre protestant, M. Cambon, puis entre M. l'abbé Thibaud, curé de la cathédrale de La Rochelle, et le même M. Cambon. M. l'abbé Thibaud a publié des *Lettres sur le protestantisme* qui sont une bonne réfutation d'une brochure du ministre. Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage qui mérite l'attention du lecteur.

Une controverse s'est aussi élevée à Grenoble entre M. l'abbé Desmoulins, chanoine de la cathédrale, et deux ministres protestans, MM. Bonifaz et Blanc. Cette controverse a produit plusieurs écrits que l'on a bien voulu nous envoyer. D'autres même sont intervenus dans cette discussion qui ne paroît pas encore terminée. Nous tâcherons d'en donner une idée. Nous avons trois écrits de M. l'abbé Desmoulins, deux réponses à M. Blanc, et une à M. Bonifaz. Ce sera pour nous le sujet d'un sérieux examen.

Nous avons à rendre compte encore d'une autre controverse élevée dans le diocèse de Montpellier à l'occasion d'une brochure d'un protestant, qu'a réfutée un respectable grand-vicaire. Nous avons pu déjà parcourir ses réponses à M. Jullien, et nous espérons pouvoir en offrir bientôt une analyse.

Aujourd'hui nous nous bornerons à dire deux mots d'une controverse qui a déjà produit plusieurs lettres ; c'est celle qui a éclaté entre M. Bastie, ministre protestant, et le clergé de Saint-Quentin, et à laquelle avoit pris part en dernier lieu M. Delaplace, curé de Flavy-le-Martel. Il a paru de part et d'autre des lettres insérées dans le *Guetteur*, journal de Saint-Quentin. Nous en avons donné successivement quelques extraits. Aujourd'hui M. Bastie qui avoit provoqué une conférence n'en veut plus ; il se retire de la lutte, il a publié sa dernière lettre dans le *Guetteur* du 28 avril. M. l'abbé Delaplace vient de publier une réponse à cet article.

Cette réponse, datée du 5 mai dernier, traite d'abord de l'insuffisance de la Bible, et examine les solutions que M. Bastie a imaginées pour se débarrasser des difficultés qui lui étoient opposées Les variations des protestans sur l'interprétation de la Bible sont nombreuses et avérées. Combien d'interprétations sur ces seules paroles : *Ceci est mon corps* ! Le luthériens, les calvinistes en ont donné des explications toutes différentes, et chacun prétendoit que son explication étoit claire, naturelle, conforme au sens du texte. M. le curé de Flavy-le-Martel discute encore quelques questions accessoires et personnelles soulevées par le ministre. Il justifie l'Eglise romaine

contre des reproches répétés avec une extrême légèreté, quoique démentis par les faits, et renvoie M. Bastie à de bons ouvrages publiés sur ce point. J'ai bien peur que le ministre ne profite pas de ce conseil. Car que dire d'un ministre qui a dû faire quelques études et qui avoue n'avoir pas même lu l'*Histoire des variations* de Bossuet?

La *Réponse de M. le curé de Flavy-le-Martel à l'article de M. Bastie* est courte et n'a que 12 pages, mais elle renverse les raisonnemens et les objections du ministre, et montre dans l'estimable auteur une parfaite intelligence des matières de controverse et le talent de les traiter.

M. Lochet, élève au grand séminaire de Châlons-sur-Marne, a instruit un protestant, nommé Jean-Georges Schneider, Alsacien, qui s'est décidé à rentrer dans le sein de l'Eglise. Ce jeune homme, ouvrier tailleur, eut plusieurs conférences avec M. Lochet. Il résista un peu de temps; mais enfin le flambeau de la vérité brilla à ses yeux. Il a fait abjuration le lundi de la Pentecôte, entre les mains de M. l'abbé de Parade, grand-vicaire, et le lendemain il a été baptisé sous condition. Ce jeune homme est plein de ferveur et tout porte à croire qu'il sera bon catholique.

Le 30 mai, jeudi de la Fête-Dieu, a eu lieu à Chambéry avec toute la solennité ordinaire la procession générale du saint Sacrement, composée du chapitre, des corps religieux, du clergé et des confréries des quatre paroisses de la ville et des faubourgs. Le saint Sacrement porté par M. l'archidiacre Girard étoit suivi du sénat en robes rouges, et des syndics en robes consulaires. Le dais étoit porté selon l'usage, par quatre avocats désignés par le sénat. Des carabiniers et des gardes de sûreté formoient l'escorte. La procession étoit précédée et terminée par un piquet d'infanterie. Toutes les troupes de la garniso[n] étoient sous les armes en grande te[nue] et faisoient la parade en dive[rs] quartiers. Le saint Sacrement a é[té] successivement salué sur son passa[ge] par des décharges réitérées d'artille[rie] et de mousqueterie.

Sur la proposition d'une commi[s]sion chargée de la restauration [de] la tour de l'église Saint-Etienne, [à] Vienne, le gouvernement autrichi[en] s'est décidé à ordonner que la poi[nte] de la tour soit démontée. Cette no[u]velle a causé dans le public de la c[a]pitale une sensation pénible; au[ssi] la commission s'est-elle empres[sée] de donner au nom du gouverneme[nt] l'assurance publique que la par[tie] de la tour qui sera démontée ser[a] rétablie exactement à la même ha[u]teur et dans les mêmes formes.

Ce n'est pas la première fois q[ue] cette pointe a été démolie. Peu [de] temps après l'achèvement de l'égli[se] vers le milieu du xve siècle, elle [fut] endommagée et causa de l'alarm[e;] en conséquence de quoi elle fut [dé]molie et rebâtie entre les années 1[5..] et 1519, ainsi que le prouve une i[ns]cription qui se trouve dans l'in[té]rieur de la tour. En 1550, la ch[ar]pente intérieure de la tour dev[int] la proie des flammes. Le grand tre[m]blement de terre de 1590 néces[sita] de nouvelles réparations, mais on [se] borna à rattacher la muraille [dé]chirée avec des crampons de fer.

Les parties les plus endomma[gées] se trouvent à environ six toises [au-]dessous du bouton; à cet endroi[t les] murailles n'ont qu'une épaisseur [de] douze pouces, et une infinité [de] crampons y ont été scellés; la pi[erre] est calcinée et complétement d[été]riorée; les crevasses sont fort [lar]ges, et on en trouve quelqu[es-unes de] cinq ou six sans la moindre liai[son.] L'extrême pointe n'est soutenue

r une barre de fer, qui, reposant r les pierres détériorées, n'a point soutien certain.

Déjà, en 1810, cette pointe s'é- it déplacée dans la direction nord- de trois pieds de la ligne verti- le; depuis ce temps, la différence est encore considérablement aug- entée. Comme les variations de la ur se sont fait sentir dans les der- s temps d'une manière fort sen- le, on ne sonne plus la grosse clo- pendant la durée des travaux.

Cette tour le dispute en élévation cathédrales de Strasbourg et de dshut, et n'est surpassée que par coupole de Saint-Pierre de Rome. cathédrale de Saint-Etienne est nument le plus remarquable Vienne possède encore du moyen

---

La *Guienne* rend compte, d'après correspondance particulière, un service funèbre célébré à la -Cruz, le 27 mars, pour les is de l'escadre qui ont suc- depuis le commencement de dition. Le 26 au soir, toutes ches de la ville annoncèrent le ice. M. l'abbé Anduze, mission- aux Etats-Unis, prépara, com- aumônier de l'escadre, tout ce étoit nécessaire pour la cérémo- . Le 27 au matin, les militaires les marins, ayant l'amiral en tête, rendirent à l'église, où un grand falque avoit été élevé. Le service célébré avec solennité par M. l'ab- Anduze, ayant pour diacre le su- ieur du couvent des Augustins et r soudiacre un prêtre séculier; le de la Vera-Cruz étoit gravement lade. L'ancien président de la ré- blique, Guadeloupe Victoria, y as- oit avec son état-major. Après la se; M. Anduze prononça de l'au- un discours de circonstance. Après cérémonie, le cortége se dirigea s le cimetière du fort. On s'em- rqua sur des canots. Tous les bâ- ens tiroient des coups de canon de cinq en cinq minutes. Arrêté au cimetière du fort d'Ulloa, M. l'abbé Anduze récita des prières et bénit les fosses. Il fit la même chose à l'île des Sacrifices, où se trouve le second cimetière de la division. Pendant ce temps, le roulement des tambours, les décharges de l'artillerie et le son des cloches se joignoient au chant des prêtres et à une musique grave.

Le bateau à vapeur le *Météore* a été chargé de reconduire M. l'abbé Anduze à la Nouvelle-Orléans. M. Anduze est un prêtre français, du diocèse de Rodez. Etant allé en Amérique, il y a plus de vingt ans, il embrassa l'état ecclésiastique, fut fait prêtre, et exerça le ministère dans le diocèse de la Nouvelle-Orléans. Il étoit en dernier lieu curé d'Yberville, sur le Mississipi. Obligé il y a quelques mois de s'absenter de la Nouvelle-Orléans, il trouva à la Havane l'escadre française qui alloit à l'expédition de la Vera-Cruz, et l'y suivit dans l'intention d'être utile aux Français qui auroient besoin de son ministère.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Sans compter les émeutes et les autres causes accidentelles qui ramènent souvent la dispute sur l'origine de l'ordre de choses actuel, il est une époque de l'année où l'on semble prendre à tâche de ranimer toutes les passions et de réveiller tous les souvenirs à ce sujet : cette époque est celle des approches de l'anniversaire de juillet. Alors il est d'usage de se mettre en frais de recherches et d'inventions pour trouver quelque chose qui soit propre à remonter les imaginations révolutionnaires, et à fouetter le sang de l'anarchie. Les demandes de fonds, les beaux discours des orateurs, les votes de lampions et de feux d'artifice, voilà ce qui est de fondation pour retremper les idées et réchauffer les esprits séditieux.

Cette année, il s'y joint plusieurs ac-

cessoires. D'une part, c'est la colonne de juillet qui demande un supplément de quelques centaines de mille francs pour compléter son érection ; de l'autre, c'est un appel fait à la munificence nationale et à la patrie reconnoissante en faveur des combattans qui ont succombé dans les glorieuses journées. On propose l'exhumation et le transport solennel de leurs cendres dans les magnifiques tombeaux qu'on leur destine ailleurs.

Tout cela pourra n'avoir aucun inconvénient dans cent ans d'ici ; et grâce aux fruits amers qu'on a déjà recueillis, grâce à ceux qu'on aura encore eu le temps de recueillir dans cet intervalle, il est probable que la génération d'alors se trouvera suffisamment guérie de l'esprit d'insurrection et de révolte pour qu'il n'y ait aucun inconvénient à vouloir la glorifier devant elle. Mais pour le moment les hommes sages et judicieux y voient trop d'inconséquence et d'anomalie, surtout en présence de l'émeute encore toute chaude du mois dernier. Voilà pourquoi un ministre plus clairvoyant apparemment que certains orateurs de la chambre des députés, s'est hâté de mettre le pied sur ce nouveau brandon pour tâcher de l'étouffer et de gagner du temps, en se réservant, comme il l'a dit, *la question d'opportunité* ; c'est-à-dire l'époque indéfinie et probablement fort éloignée, où il deviendra possible de remuer de pareilles cendres sans craindre d'en voir jaillir le feu et l'incendie.

Toutefois, ce point n'est pas le seul auquel la prudence devroit conseiller de ne pas toucher. Car il s'agit ici en général de questions qui sont toutes plus ou moins brûlantes, et au sujet desquelles il règne un malentendu profond entre les hommes contens et les hommes mécontens de la manière dont les dépouilles grasses de juillet ont été partagées dans la famille des vainqueurs. Certainement les premiers ont raison de dire qu'une fois n'est pas coutume, et qu'en matière de révolutions, il n'y faut revenir que le *moins souvent possible*. Mais quelle imprudence à eux de s'arrêter comme ils le font à donner des fêtes à l'insurrection ! Est-ce que l'insurrection est assez métaphysicienne pour comprendre quelque chose à vos distinctions subtiles entre la révolte permise et la révolte défendue ? Vous l'avez rendue juge une fois de ses griefs contre un gouvernement aussi régulier, aussi légitimement établi que le vôtre, et vous croyez que pour lui faire entendre raison, il vous suffira de venir lui dire ensuite que vous êtes un autre gouvernement ? Mais vous voyez bien que non ; elle vous répondra toujours que l'autre gouvernement lui résistoit comme vous, la condamnoit comme vous, et ne vouloit pas plus mourir que vous ; elle vous rappellera que c'est elle qui avoit décidé dans sa sagesse que ce gouvernement ne lui convenoit point, et que c'est pour avoir ainsi redressé elle-même ses griefs contre un ordre de choses dont elle ne vouloit plus, que vous lui donnez aujourd'hui des fêtes.

Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a qu'une chose à répondre à cette logique des griefs ; c'est de déclarer à l'insurrection qu'elle a eu tort de raisonner de cette manière, et de se faire capricieusement justice ; et que par conséquent on n'a jamais perdu vis-à-vis d'elle le droit de la mettre à la raison toutes les fois qu'elle s'avisera de vouloir recommencer.

PARIS, 12 JUIN.

La cour des pairs s'est réunie hier à huis-clos. M. Mérilhou a fait un premier rapport sur la procédure suivie à l'occasion des attentats des 12 et 13 mai. Il paroît que ce rapport, dont la lecture a duré cinq heures, contient les plus importans documens sur l'existence et l'organisation des sociétés secrètes, au sein desquelles s'est formé le complot. Après avoir rappelé les faits généraux qui ont précédé et accompagné l'insurrection du 12 mai, M. Mérilhou a fait connoître les charges particulières dirigées contre les inculpés, dont la mise en accusation a

mandée à la cour. Ces inculpés, dit la *Gazette des Tribunaux*, sont au nombre de dix-neuf, dont quinze présens et quatre contumaces. Les inculpés présens sont les nommés Barbès, avocat, blessé; Roudil, ouvrier en parapluies; Mialon, réclusionnaire libéré; Lemierre, Philippet, Delsade, tabletier, blessé; Guilbert, corroyeur; Longuet, commis-voyageur; Austen, Bonnet, Nouguez, Martin, âgé de dix-neuf ans, cartonnier, blessé; Walch, Lebarzic, Dugas.

— Il paroît qu'au nombre des faits particuliers relevés par cette première partie de l'instruction, se trouvent l'attaque du poste du Palais-de-Justice, et le meurtre du maréchal-des-logis Jonas, tué à la barricade de la rue Grenétat. Barbès et Roudil seroient surtout, dit-on, accusés à raison du premier fait; le second seroit imputé à l'accusé Mialon, qui auroit tué Jonas d'un coup de fusil au moment où celui-ci, après s'être détaché de son peloton, venoit reconnoître la barricade. Barbès seroit aussi présenté comme auteur du meurtre commis sur la personne du lieutenant Drouineau (au poste du palais-de-justice), alors que celui-ci parlementoit avec le chef de la bande dont Barbès auroit fait partie. Les autres accusés auroient été arrêtés les armes à la main ou seroient reconnus pour avoir fait feu sur les troupes.

Après l'audition du rapport, M. Frank-Carré, procureur-général, assisté de MM. Boucly et Nouguier, substituts, a été introduit et a donné lecture d'un réquisitoire, à l'effet d'obtenir la mise en accusation des sus-nommés. La cour s'est, à dix heures du soir, ajournée au lendemain. Son arrêt ne sera, dit-on, rendu que vendredi.

— Les travaux de la prison du Luxembourg sont depuis quelques jours terminés.

— La cour d'assises de la Seine a terminé l'affaire du *Moniteur républicain* et de *l'Homme libre*. (Voir à la fin du journal.)

— Sont nommés conseillers, à la cour royale de Montpellier, M. Martin Campredon, en remplacement de M. Hostalier, décédé; à celle de Metz, MM. Gougeon et Goulon, en remplacement de M. Pécheur, décédé, et de M. Périn, mis à la retraite.

— M. Lacroix, nommé procureur du roi à Charleville, à la place de M. Goulon, est remplacé comme procureur du roi de Rhétel par M. Sérot. M. Joly est nommé procureur du roi à Limoux.

— Le général Schneider, ministre de la guerre, a été réélu député à Sarreguemines, par 127 votans sur 132. M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, a aussi été réélu député, par 197 voix sur 208.

— M. Passy, ministre des finances, vient d'être réélu député à Evreux, à la majorité de 254 voix sur 264.

— M. Poupard-Duplessis, médecin et candidat de la gauche, a été élu député à Château-Gonthier, en remplacement de M. Paillard-Ducléré, décédé.

— M. le duc de Noailles est parti pour les eaux des Pyrénées.

— Le comte de Sercey, premier secrétaire de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, vient d'arriver à Paris.

— On annonce que M. de Fesenzac va être remplacé dans son ambassade à Madrid par M. de Rumigny, en ce moment ambassadeur à Turin.

— Il vient d'être accordé une pension de 6,000 fr. à la veuve de M. le marquis de Sémonville.

— Au commencement de la séance de lundi, à la chambre des pairs, le président a procédé au renouvellement des bureaux formés le 8 mai dernier. La discussion de la proposition du baron Mounier, concernant la Légion-d'Honneur, touche à son terme.

— Le rapport de la commission du budget de 1840 sera présenté à la chambre des députés vers le 25.

— M. de Montépin est chargé du rapport sur le projet de loi concernant l'emprunt grec.

— Nous avons annoncé que la cham-

bre des députés avoit voté, lundi, sans discussion, les projets accordant des récompenses nationales à l'occasion des troubles des 12 et 13 mai. Il y a eu un seul scrutin pour les deux projets, et 228 boules blanches contre 29 boules noires.

M. Chapuis de Montlaville a développé sa proposition relative à la translation dans les caveaux de la colonne de juillet, des ossemens des combattans morts pendant les journées de juillet 1830. La chambre s'étant prononcée à une forte majorité pour la prise en considération, les bureaux auront à nommer une commission qui devra faire un rapport sur la proposition de M. Chapuis de Montlaville.

Le ministre des travaux publics a présenté un projet qui tend à modifier le cahier des charges joint à la loi du 16 juillet 1838 portant concession d'un chemin de fer de Paris à Rouen, au Havre et à Dieppe. La compagnie concessionnaire, d'après ce projet, sera tenue de commencer dans le délai fixé par la loi du 16 juillet, les travaux nécessaires à la confection du chemin concédé dans la partie de Paris à Pontoise; et si pendant la prochaine session une loi n'étoit pas rendue pour assurer à la compagnie le concours de l'état qu'elle jugeroit nécessaire pour l'achèvement du chemin dans toutes ses parties, la compagnie se trouveroit affranchie de l'obligation de continuer son entreprise au-delà de Pontoise. La lecture de ce projet a soulevé de nombreux et violens murmures. Le ministre a présenté un projet tout semblable pour la ligne de Paris à Orléans qui pourra n'aller que jusqu'à Juvizi, à 4 lieues de Paris, et par embranchement jusqu'à Corbeil, à quatre lieues de Juvizi.

— La chambre des députés a voté hier sans discussion les projets de loi sur les routes stratégiques de l'Ouest, sur le crédit demandé pour l'achèvement du pont de la Roche-Bernard, sur un autre crédit pour l'acquittement d'un créance du ministère de la guerre et sur un échange de propriétés entre l'état et la ville de Dieuse.

— La chambre des députés, après avoir entendu aujourd'hui les développemens de la proposition de M. de Tracy concernant l'esclavage, a voté sa prise en considération.

— La commission chargée d'examiner la proposition de M. Gauguier, relative à la suppression pendant les sessions du traitement des fonctionnaires députés, se compose de MM. Croissant, de Tocqueville, de Sade, de l'Espée, de Rémusat, Barada, Martin (du Nord), Odilon-Barrot et Fulchiron.

— Le dernier numéro du *Bulletin des Lois* contient le texte de la convention commerciale conclue le 25 novembre à Constantinople, entre le gouvernement français et la Porte-Ottomane, et dont les ratifications ont été échangées le [illegible] mars. Les droits fixés par cet acte, l'abolition des monopoles, les prérogatives, immunités et franchises commerciales qu'il assure aux négocians français, sont absolument conformes aux dispositions du traité anglais.

— D'après une correspondance d'Alger, on a dû inaugurer le 2 juin le premier village de la plaine de Mitidja, Baba-Aly, qui sera désormais une ville française sous le nom de Clausel-Bourg.

— Le nouveau gouverneur du Sénégal, M. Charmasson, est arrivé le 1er avril devant Saint-Louis, à bord de la corvette la *Triomphante;* mais les vents contraires ne lui ont permis de prendre terre que le 9.

— Une feuille dit que le ministère a provisoirement renoncé au projet de fonder un journal du gouvernement.

— Une ordonnance du 10 abroge l'article 1er du décret impérial du 21 août 1806, et autorise tous les notaires indistinctement à délivrer les certificats de vie nécessaires pour le paiement des rentes viagères et pensions sur l'état.

— Le *Journal de Paris* a annoncé, d'après le *Courrier de Lyon*, qu'un commencement d'émeute avoit eu lieu, il y a

peu de jours, à Lyon, et que des coups de fusil avoient été tirés. Le *Moniteur* dément cette nouvelle. De plus le *Courrier de Lyon*, autorité du *Journal de Paris*, n'a jusqu'ici rien dit qui pût se rapporter à un commencement d'émeute.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* que dimanche, au point du jour, des agens du service de sûreté aperçurent près d'une des barrières de Paris, deux individus traînant un canon sans affût, de 2 pieds de long sur 6 pouces environ de diamètre. S'étant approchés, une lutte s'engagea bientôt entr'eux et ces individus qui furent arrêtés après une vive résistance. On dit qu'à la suite d'une perquisition à leur domicile, il a été trouvé des papiers pouvant donner à penser que la détention du canon saisi se rattacheroit à des projets de complots. Le serrurier qui a fabriqué le canon a été mis en état d'arrestation.

— Le sieur Liébaut, confiseur, rue Saint-Honoré, vient d'être condamné en police correctionnelle à deux mois de prison et 100 fr. d'amende, pour avoir tenu une maison de jeu clandestine.

— Les nommés Cluzeau, Gallet, Mennageot et Luc, signalés depuis quelque temps comme se livrant à l'émission de monnoie fausse, ont été arrêtés comme ils venoient de faire passer une mauvaise pièce de 2 fr. Au domicile de Cluzeau on a saisi tous les objets propres à la fabrication de fausses pièces de 2 fr. au millésime de 1832 et 1834 et à l'effigie de Louis-Philippe.

— M. Ponce-Camus, peintre d'histoire, auteur du tableau de Napoléon au tombeau du grand Frédéric, est mort à Paris le 3 de ce mois, à l'âge de 65 ans.

— M. Alexandre Lenoir, antiquaire et fondateur de l'ancien musée des Petits-Augustins, vient de mourir.

— Nous avons dit que la foudre étoit tombée, samedi, au marché Saint-Martin, rue Meslay et dans le jardin des Tuileries. Elle a aussi frappé ce jour-là le dôme des Invalides.

— Un invalide vient de soumettre à l'Académie des sciences les détails suivans, à l'occasion de l'orage de samedi : « Vers cinq heures du soir, au moment de la grande averse, le tonnerre est tombé sur le dôme des Invalides avec un éclat tel que tous les invalides qui étoient présens m'ont déclaré n'en avoir jamais entendu de pareil, même pendant leurs fameuses campagnes. Les plombiers m'ont assuré que depuis cinq ans environ, il existe une solution de continuité au conducteur du paratonnerre, ce qui a fait ricocher le courant électrique, qui est venu briser les vitres de la salle de bains, située en face du dôme; ensuite il a abattu un pan de muraille de la porte d'entrée, dans lequel étoit maçonné le tuyau de plomb : le reste de ce mur a été fortement gratté et sillonné à diverses places. »

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, les 9 et 10, la somme de 651,416 fr., et remboursé celle de 464,000 fr. Depuis le mois de mai, les recettes hebdomadaires de cette caisse ont commencé à excéder de nouveau les remboursemens.

— Un incendie a éclaté, lundi, dans la soirée, dans un des ateliers de construction des Messageries-Générales Laffitte et Caillard, établis rue Stanislas, près la rue Notre-Dame-des-Champs. Grâce à la promptitude des secours, le feu a été éteint en moins d'une heure, après un dégât fort peu considérable.

— Pendant tout l'été, le dernier départ du chemin de fer de Paris à Saint-Germain aura lieu à dix heures du soir de Paris, et de Saint-Germain à dix heures et demie.

— On vient de poser les lanternes des colonnes rostrales de la place Louis XV, pour l'éclairage de cette place qui avoit lieu depuis quelque temps au moyen de lanternes provisoires. Les lanternes définitives sont de forme octogone; les verres sont en glaces, les galeries dorées et les nervures bronzées dans le goût florentin.

— Le pacha d'Egypte vient de faire présent au gouvernement français, pour la ménagerie du Jardin-des-Plantes, de quelques animaux curieux, parmi lesquels se trouve un lion apprivoisé.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On lit dans la *Gazette du Bas-Languedoc*, du 9, que la cour royale de Nîmes vient de statuer sur le sort des prévenus dans l'affaire d'Avignon. Mis hors de cause, ils ont été pour la plupart rendus à la liberté. 17 sont renvoyés devant la police correctionnelle pour avoir eu chez eux quelques armes de guerre et avoir fait partie d'une société non autorisée par la loi.

— On a découvert dans le bagne de Toulon des objets servant à fabriquer la fausse monnoie. Deux forçats sur lesquels planoient quelques soupçons ont été mis au cachot.

— Des troubles ont eu lieu dans la maison centrale de détention pour les femmes de Montpellier, au sujet de la mise à exécution du nouveau réglement disciplinaire arrêté par le ministre de l'intérieur. Il a fallu l'intervention de la troupe. 15 détenues ont été conduites aux cellules pénitentiaires.

— Une enquête a été faite sur les troubles qui ont eu lieu, le 6 mai, à la Faculté de droit de Toulouse. Le conseil académique, considérant que beaucoup d'étrangers s'étoient introduits dans l'école ce jour-là, a décidé qu'il n'y avoit lieu à l'application d'aucune peine.

— M. Daviaud, conseiller à la cour royale de Bordeaux, vient de mourir.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il paroît que le télégraphe s'étoit trompé en annonçant que les carlistes avoient évacué Balmaseda. Au contraire, ils font fortifier cette place, et c'est au comte Negri que la défense en est confiée. De son côté, Espartero fait fortifier Ordun[a]; Maroto élève de nouveaux retran[che]mens sur la ligne d'Amurrio à Llodi[o].

— Le quartier-général de don C[arlos] était encore établi à Durango dan[s les] premiers jours de ce mois, et aucune [dis]position n'annonçoit qu'il dût être [pro]chainement changé.

— Deux compagnies de troupes c[hris]tines ont été surprises par un batai[llon] carliste dans les montagnes de San[tan]der, et ne sont sorties de là qu'avec b[eau]coup de perte.

— Une centaine de prisonniers [car]listes qui étoient enfermés dans la p[rison] de Burgos, ont trouvé moyen de [s'é]vader.

— On croit que les élections pou[r les] prochaines cortès amèneront des t[rou]bles sérieux dans les diverses partie[s du] royaume. Ces conjectures sont fon[dées] sur l'agitation qui règne déjà sur [ce] point parmi les révolutionnaires exa[ltés] et sur les violentes luttes qu'ils enga[gent] d'avance pour préparer le triomphe [de] leur cause. Une circulaire adressée pa[r le] ministre aux chefs politiques des prov[in]ces leur trace des règles sur ce qu'ils [ont] à faire pour bien diriger les nouv[elles] élections.

— Une nouvelle qui paroît di[ver]tir les habitans de Madrid, est celle [qui] annonce que Marie-Christine a l'in[ten]tion de prendre le commandemen[t en] chef de son armée, et de partir bie[ntôt] pour la guerre. Cette histoire se [débite] dans les rues.

— On écrit de Tortose que les carl[istes] ayant voulu tenter de s'emparer de [cette] ville, ont mis le feu au fort pendan[t la] nuit. L'incendie s'est promptement [pro]pagé et n'a pu être éteint qu'après [avoir] causé de grands ravages.

— Des lettres de Madrid, citées pa[r un] journal de Bordeaux, annoncent qu'Es[par]tero est fortement encouragé et ap[puyé] par le nouveau ministère de France [et] que celui-ci se montre disposé à prêt[er au] parti de la reine une assistance qu[i ap]prochera de fort près d'une interve[ntion]

ective. On ne sait trop ce que M. Thiers ait pu faire de plus.

Le *Moniteur Belge* publie un arrêté 6 qui nomme M. Raikem ministre de la justice.

— C'est le 21 de ce mois qu'auront en Belgique les nouvelles élections r la moitié de la représentation.

— On s'occupe activement en Hollande du rétablissement du pied de paix.

— Hussein-Khan, ambassadeur de Perse, est arrivé le 7 Londres.

— Plusieurs feuilles de Londres disent que lord Melbourne va de nouveau donner sa démission.

— En Angleterre, le nombre des condamnations à mort, en 1838, a été de 116, dont 6 seulement ont été exécutées.

— Une émeute a eu lieu, le 5, à Bury, près de Manchester; une partie de la population s'est jetée sur des agens de police de Londres, qui avoient été envoyés dans cette ville. Les agens de police, forcés de se réfugier dans une maison, s'y barricadèrent; mais les émeutiers ayant voulu briser les portes, les soldats, après avoir fait des décharges en l'air, dirigèrent quelques coups de fusil sur la foule qui se dispersa aussitôt.

— Le navire à vapeur le *Liverpool* vient de faire la traversée de New-York à Liverpool en 14 jours et 10 heures. Parti d'Angleterre le 20 avril, il est arrivé à New-York le 7 mai et a quitté cette ville le 18 mai pour venir à Liverpool.

— M. le comte Onffroy, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand de 2e classe, officier supérieur d'artillerie, démissionnaire en 1830, et condamné à mort par contumace pour avoir pris part aux événemens de l'Ouest, en 1832, vient de mourir à Mayence, à l'âge de 60 ans.

— Les journaux de Francfort, du 8, publient le procès-verbal de la septième séance de la diète germanique tenue à Francfort le 11 mai, et dans laquelle il a été déclaré que la diète de la confédération germanique accède formellement aux arrangemens territoriaux concernant le grand-duché de Luxembourg, conclus entre les cours de Russie, de France, d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse, le roi des Pays-Bas et le roi des Belges.

— Le grand-duc héréditaire de Russie est arrivé le 7 à Francfort.

— On mande de Hanovre à la *Gazette d'Augsbourg* que le 1er juin la chambre des députés y étoit encore incomplète.

— La régence de Tripoli refuse tout impôt au pacha envoyé par le sultan.

— On écrit d'Alexandrie, le 16 mai, que trois cas de peste viennent d'avoir lieu dans les casernes de Kaskelgin et Mahomedich.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire du *Moniteur républicain* et du journal l'*Homme libre*.

M. Partarrieu-Lafosse, avocat-général, soutenant lundi l'accusation à l'égard de 5 des inculpés, a considéré Boudin comme l'accusé le plus dangereux, et a montré sa culpabilité dans les composteurs (instrumens d'imprimerie) trouvés dans une cave de la maison dont il est portier rue de Choiseul; dans le fragment de carton saisi rue de la Tonnellerie et portant son nom; dans la reconnoissance formelle de l'accusé par la domestique d'une fruitière de la rue de la Tonnellerie, comme dans les précédentes déclarations de cette fruitière, de la femme Bourgeois, ancienne portière de la maison de la rue de la Tonnellerie, 53, et de deux autres témoins, qui, en assurant aux débats ne pas reconnoître Boudin, n'ont pu effacer tout-à-fait la portée de leurs déclarations contraires, relatées dans l'instruction. Fombertaut et Guillemin, pris en flagrant délit, ont avoué leur participation à la publication de *l'Homme libre*, dont Joigneau étoit *l'intelligence*. Deux manuscrits saisis et soumis à un expert-écrivain, ont été reconnus de la main de Joigneau, bien que cet accusé ne se déclare l'auteur que d'un seul. On a vu sortir aussi de chez Joigneau la presse qui alloit

primer *l'Homme libre*. Lecomte avoit son habit et avoit les mains remplies ncre au moment de son arrestation is la chambre de Fombertaut où se uvoit la presse de *l'Homme libre* et où nbertaut et Guillemin tiroient un nuro, lors de l'arrivée des agens de po-. Lecomte, peu rassuré à la vue de ces ssieurs, s'est trouvé arrêté comme il oit s'échapper par les toits. L'avocat-iéral a abandonné l'accusation quant orbière et à Aubertin. Le premier re-. à Perpignan, par la diligence, sans ite parce qu'il avoit été lié avec Ali-id, un paquet d'exemplaires du *Moni-r républicain;* mais en les montrant aux orités, il a prouvé qu'il ne vouloit pas re de propagande. Aubertin, lui, est e espèce de fou dont les opinions ont perverties dès l'enfance. Il a cru de-nir quelque chose en figurant dans un ocès politique, en forçant les journaux arler de lui. C'est pour cela seulement 'il a adressé au préfet de police deux tres insensées, dont une prouve qu'il connoissoit pas les accusés, pas même dont il s'agissoit, puisqu'après l'arresta-n de Fombertaut, de Guillemin et de nor Lecomte qui publioient *l'Homme li-*, il écrivit à M. Delessert que leur em-sonnement n'empêcheroit point la blication du *Moniteur républicain*, de-is quelque temps remplacé par le rnal *l'Homme libre*.

.es défenseurs des accusés ont pris mardi parole. « Le jeune Aubertin, a dit Genteur, est un fou et un enfant. Je i pas de défense à présenter après les roles du ministère public. Il falloit à bertin une correction, il a fait huit ois de prison préventive; j'espère que te correction suffira. » Après les répli-es de l'avocat-général et de quelques dé-nseurs, M. Moreau, président, a fait le sumé des débats. Le jury, entré en délibération à six heures du soir, n'en est s-qu'à minuit. Corbière et Aubertin, dé-rés non coupables, ont été acquit-Boudin, Fombertaut, Guillemin, Mi-Lecomte et Joigneau, déclarés coupabl-mais avec des circonstances atténuant-ont été condamnés à cinq ans de pri-et cinq ans de surveillance.

Le Gérant, **Adrien Le Cle**[...]

BOURSE DE PARIS DU 12 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 0 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2760 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr 50 c.
Quatre canaux 1255 fr 00 c.
Rentes de Naples. 99 fr. 30 c
Emprunt romain 101 fr. 0/0.
Emprunt Belge 000 fr. 0.0
Emprunt d'Haiti. 420 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[...], rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi
et Samedi.

On peut s'abonner des
1 et 15 de chaque mois.

N° 3137.

SAMEDI 15 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Explication du symbole des apôtres et de la doctrine chrétienne, par Bellarmin, traduite en français par M. l'abbé Candèze, grand-vicaire de Saint-Flour. — In-12.

Robert Bellarmin, Jésuite, cardinal, archevêque de Capoue, né en 1542 à Montepulciano, en Toscane, mort à Rome le 17 septembre 1621, fut un des auteurs les plus pieux et les plus savans de son temps. Il s'appliqua spécialement à la théologie et à la controverse, et publia aussi des ouvrages de piété et pour l'instruction des fidèles. Il dit lui-même dans la préface de l'*Explication*, qu'il l'a composée pour le bien des peuples qui lui étoient confiés; ce qui prouve qu'il rédigea l'ouvrage pendant le temps où il fut archevêque de Capoue. Car Paul V l'ayant appelé à Rome, il donna sa démission de son siége pour ne s'occuper que des affaires générales de l'Eglise et de ses travaux particuliers. Le catéchisme de Bellarmin jouit d'une grande réputation dans l'Eglise; il avoit été composé par ordre de Clément VIII, et approuvé par une congrégation spéciale, afin d'établir un mode uniforme et facile d'instruire les ignorans et les simples des vérités de la foi. Aussi ce catéchisme est presque seul usité en Italie, et a été traduit en bien des langues. Niceron en cite quinze éditions en douze langues différentes. Il étoit réservé à des novateurs du dernier siècle de contester le mérite du travail de Bellarmin. L'évêque de Pavie ayant voulu faire réimprimer en 1775 le catéchisme du célèbre cardinal, fut obligé de demander la permission du censeur. Or, ce censeur étoit le Père Natali, clerc-régulier des écoles pies, et professeur de théologie à Pavie, où il avoit été appelé comme un sujet précieux pour l'enseignement qu'on y vouloit mettre à la mode. Natali, qui affichoit le jansénisme, saisit l'occasion de montrer sa mauvaise humeur contre les Jésuites. Il osa refuser son approbation à un catéchisme consacré en quelque sorte par une longue approbation, et exigea qu'on fît des changemens à un ouvrage si ancien et si autorisé. L'évêque de Pavie, révolté de sa témérité, porta contre lui une sentence du 5 mai 1775, mais la cour de Vienne, égarée alors par une sinistre influence, soutint l'audacieux censeur. Plusieurs écrits furent publiés sur cette affaire. Natali composa son apologie qui cependant n'a pas vu le jour. Mais un autre théologien de la même école, Guadagnini, archiprêtre de Valcamonica, répondit pour lui. Il publia à Pavie en 1786 un *Exàmen des réflexions théologiques et critiques au sujet des corrections faites au catéchisme de Bellarmin*, 2 vol. in-8°. Il attaquoit spécialement un passage du catéchisme sur le sort des enfans morts sans baptême, et prétendoit que le texte de Bellarmin avoit été altéré en cet endroit.

Nous espérons qu'on nous pardonnera ces détails qui ne sont point une digression puisqu'ils sont relatifs à

union, à ce qu'il paroît, à être lue en chaire par les pasteurs, mais en langue vulgaire et spécialement les jours de fête où l'on célèbre quelque mystère du symbole.

Après cette explication du symbole, vient le catéchisme proprement dit, qui est une explication de la doctrine chétienne. L'auteur distingue quatre parties principales de cette doctrine, le symbole des apôtres, l'oraison dominicale, les commandemens de Dieu et les sacremens. Il explique successivement ces quatre parties dans la forme de catéchisme, entrant dans tous les développemens qui peuvent faire mieux comprendre les vérités de la religion et en inculquer les préceptes. Le volume est terminé par des explications sur les vertus principales, sur les dons du Saint-Esprit, sur les huit béatitudes, sur les œuvres de miséricorde, sur les péchés en général, et spécialement sur les péchés capitaux et sur les péchés contre le Saint-Esprit, enfin sur les quatre fins der-

opinions de Bellarmin su
voir des papes aient reten
dence du Saint-Siége. C
soutenoit le domaine in
papes sur le temporel des r

La traduction est ce qu'e
être ; le style en est clair, c'
mier mérite d'un ouvra
genre. Le traducteur, M. l'a
dèze, précédemment curé
Flour, aujourd'hui grand-
diocèse, est un pieux et
ecclésiastique qui a eu la
de ne vouloir rien mettr
dans le volume qu'il publie
constamment parler son
ne donne même ni préface

A ce sujet nous dirons d
d'une autre traduction de l
Candèze que nous avions re
déjà quelque temps, et d
avions négligé de parler. Le l
pour titre : *Echelle du ciel*,
efficaces de parvenir au vra
en considérant selon Dieu les
la création, in-12. C'est en
traduction de Bellarmin

thodique, substantiel, solide, est in de piété. L'auteur applique i-heureusement l'Ecriture sainte à sujet.

Une approbation de M. l'abbé let, grand-vicaire de Saint-Flour, cite M. Candèze d'avoir su faire ser dans sa traduction la préci- et les pieux sentimens de l'ori- al.

---

tres sur le protestantisme, ou réponse le M. l'abbé Thibaud, curé de la athédrale de La Rochelle, à la bro- ture de M. Cambon, ministre pro- stant à Marennes. — La Rochelle, in-8°.

---

n sait que ce qui a donné lieu à controverse, c'est un enterre- qui eut lieu en juin 1838. Nous rapporté les faits dans le temps. l'abbé Labro, curé de Pont- hé, écrivit à ce sujet à M. Cam- ministre à Marennes. Celui-ci it; ainsi s'engagea la contro- M. l'abbé Thibaud fut amené circonstances à y intervenir. lettres de lui et de M. Cam- parurent dans les journaux de ochelle. Ensuite le ministre se de ce mode de publicité, et fit re une brochure à part. C'est à brochure que M. l'abbé Thi- répondit par onze lettres qui oient tous les huit ou quinze La première est du 6 sep- re de l'année dernière, et la ère est du 26 février. L'auteur joint les lettres respectives qui t paru sur cette controverse, te que le volume forme un ble complet sur la même dis- n.

s les *Lettres sur le protestan-* , l'auteur suit pied à pied la ure de M. Cambon. Il répond à ses objections, prend note de ses aveux, relève ses contradictions, ses faux raisonnemens, ses inconséquences. M. Cambon est difficile à saisir, il court d'objets en objets, n'approfondit rien et déclame souvent au lieu de prouver. M. l'abbé Thibaud réfute article par article chaque passage de sa brochure. Dans la première partie il montre l'unité de l'Eglise romaine et l'oppose à la diversité des confessions de foi protestantes et à l'incertitude des croyances dans ce parti. Dans la seconde partie il fait voir qu'il y a un accord parfait entre la doctrine de l'Eglise catholique et la Bible. Il traite là du sacerdoce, de l'invocation des saints, du sacrifice de la messe, du célibat ecclésiastique, des jeûnes et abstinences, du culte de la sainte Vierge et de celui des images, etc. Il venge l'autorité de l'Eglise des attaques des protestans, et établit la primauté de saint Pierre. Enfin il justifie les pratiques de piété usitées dans l'Eglise. La troisième partie est beaucoup plus courte, et roule sur les altérations faites par les protestans à la Bible, et sur d'autres points de moindre importance.

Il y auroit d'excellentes choses à citer de ces *Lettres*. On y trouve surtout, page 278 et suiv. une bonne discussion sur cette maxime de M. Cambon qui en appelle toujours à la *Bible, toute la Bible et rien que la Bible*. M. l'abbé Thibaud examine si c'est-là un moyen infaillible de connoître la vérité. Car il faudroit pour cela que tous les fidèles eussent en leur possession les livres saints, que Dieu leur en eût donné l'intelligence, qu'ils connussent, à n'en pouvoir douter, les livres canoniques ou inspirés, qu'ils pussent en

méditation? Se feront-ils aider par d'autres? Alors ce ne sera plus la parole de Dieu qu'ils entendront, mais la parole de l'homme. Seront-ils sûrs d'ailleurs d'avoir la sainte Ecriture, les livres véritablement révélés? Luther rejetoit plusieurs livres canoniques, Tobie, Judith, Job, l'Ecclésiaste, la Sagesse, l'Ecclésiastique, une partie de Daniel, les Macchabées, et dans le nouveau Testament, l'épître aux Hébreux, celle de saint Jac.,ues, la seconde de saint Pierre, les deux dernières de saint Jean, celle de saint Jude et l'Apocalypse. Calvin qui se croyoit autant de droit que Luther d'admettre ou rejeter des livres canoniques, conserva Job, l'Ecclésiaste, et en rejeta d'autres. Qui prononcera entre l'Eglise catholique et eux? Qui sera assez habile, assez impartial pour bien discerner les livres inspirés de ceux qui ne le sont pas?

Le catholique n'a là-dessus aucun embarras, il se repose sur l'autorité

dans cet ouvrage de bonne
à d'autres objections ba
protestans.

NOUVELLES ECCLÉSIA

PARIS. — Une lettre
qui nous est communiq
tient de nouveaux déta
fête de la canonisation,
me l'on dit là, de la san
L'église de Saint-Pierre
que entièrement cachée
rieur sous d'immenses ten
grands tableaux représen
miracles opérés par l'in
des bienheureux. La cé
commencé par une proce
gnifique qui est partie de l
Sixtine, et qui, après av
tour de la place Saint-P
entrée dans l'église par la
cipale. On y portoit les
des cinq bienheureux.
nombreux clergé, il y av
100 évêques en chape bla
mitre, et 30 cardinaux e
et aussi avec la mitre; tou
un gros cierge. Le pape,
un dais avec la tiare, ferm

es litanies des saints. Le pape s'étant assis de nouveau, le même cardinal a renouvelé sa demande *instantiùs*, et le Saint-Père a répondu qu'il falloit auparavant implorer les lumières du Saint-Esprit. On s'est donc encore mis à genoux, et Sa Sainteté a entonné le *Veni creator*. Pour la troisième fois, le cardinal a adressé *instantissimè* la même demande au souverain pontife, qui a ordonné qu'on lût à haute voix les bulles de canonisation. Après cette lecture, qui a été la partie essentielle de cette cérémonie, Sa Sainteté a entonné le *Te Deum*, pendant lequel on a tiré le canon et sonné les cloches de toutes les églises. Le Saint-Père a ensuite officié pontificalement et a donné la grande bénédiction *urbi et orbi*, comme le jour de Pâque. Tout cela a duré près de sept heures.

Le dimanche 16, une retraite pour les dames s'ouvrira chez les dames Augustines dites du Saint-Cœur de Marie, impasse des Vignes, près la rue des Postes, ou rue de l'Arbalète, 26. Les instructions seront faites par M. l'abbé Humphry; il y en aura trois par jour, à neuf heures du matin, à deux heures et à quatre. Les dames qui voudroient suivre ces exercices trouveront des appartemens dans la maison.

On a fait lundi à Saint-Thomas-d'Aquin le baptême de trois cloches; c'est M. l'ancien évêque de Beauvais qui a présidé à la cérémonie. Les parrains des trois cloches étoient M. le duc de Montmorency, M. le duc de Caraman et M. le comte de Clermont-Montoison, et les marraines, mesdames la princesse de Beauffremont, la marquise de Sourches et madame Doissy. C'est la fabrique qui a fait la dépense des cloches, mais les parrains y ont généreusement contribué.

L'*église française* revèle par des actes très-significatifs ses principes et ses penchans. Le sieur Pillot, qui avoit voulu se donner le relief de fondateur d'un nouveau culte et qui avoit essayé de faire un peu de bruit au Pecq d'abord, puis à Montrouge, en ouvrant une chapelle et en résistant à l'autorité qui mettoit obstacle à son zèle, le sieur Pillot, qui fut condamné malgré les beaux plaidoyers de la presse et des avocats libéraux en sa faveur, s'est trouvé compromis dans la dernière émeute. Il a été arrêté comme prévenu d'y avoir pris une part active. On instruit son affaire. Depuis il vient de comparoître devant le tribunal de police correctionnelle pour avoir publié sans cautionnement un écrit politique intitulé la *Tribune du peuple*, qui paroissoit par livraisons et qui offroit des extraits des *Ruines* de Volney et de l'*Origine des cultes* de Dupuis, avec des commentaires politiques. Le choix de ces ouvrages est assez remarquable dans celui qui se donnoit pour ministre d'un culte. Dans l'espace de 5 mois, Pillot a fait paroître 7 livraisons. M. Meynard de Franc, avocat du roi, a soutenu la prévention. M. Moulin a plaidé pour le prévenu et a voulu montrer que le cautionnement n'étoit point exigible dans ce cas; la cause a été renvoyée à huitaine.

Le dimanche 9 juin, le temps le plus beau a favorisé la sortie des processions des diverses paroisses de Nantes; une immense foule s'est portée sur leur passage Toute la population avoit pris part à cette fête.

Le matin, la procession de Notre-Dame-de-Bon-Port a parcouru, selon la coutume, la promenade du port et les rues environnantes. Le soir, celles de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas sortoient après les vêpres. Les rues et les places du quartier Graslin étoient ornées d'arcs de

triomphe et de monumens, où la piété avoit déployé le goût le plus pur et le plus ingénieux. On doit des éloges aux personnes qui ont contribué de leurs soins et de leur zèle à élever ces tentes d'un instant au Dieu qui venoit les visiter. On a remarqué le clocheton de la place Royale, l'arc de la rue Crébillon, le temple du cours Henri IV, l'arc de la rue Dauphine, le pavillon de verdure de la place de la Bourse, et le brillant arceau du pont d'Orléans. La procession s'est déployée dans ces rues droites et spacieuses, suivie d'un concours immense. Sur le Port-au-Vin, le poste s'est mis sous les armes, genou en terre, les tambours battoient et la musique s'est fait entendre.

Sortie à cinq heures et demie, la procession n'est rentrée qu'à neuf heures. A la suite du saint Sacrement, marchoient des hommes recommandables par leur âge et leur piété, et quelques-uns des membres de la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui visitent le pauvre dans son réduit; heureux tous de faire au milieu de leurs concitoyens cet acte public de leur foi.

La procession de Saint-Clément a eu lieu aussi dans la soirée. La foule immense qui circuloit dans le centre de la ville, sembloit avoir absorbé toute la population de Nantes, et cependant chacune de ces processions avoit peine à traverser les masses qui obstruoient les passages. Tous les reposoirs étoient ornés avec élégance; on a pu voir avec plaisir la barque que promènent chaque année les pêcheurs de Saint-Jacques, représentant saint Pierre, *pêcheur d'hommes*.

La procession du jeudi de l'octave, qui se faisoit anciennement sur la paroisse Saint-Paul à Orléans, n'ayant pu avoir lieu à cause de la défense de M. le préfet, s'est faite dans l'intérieur avec beaucoup de pompe. Des amateurs y ont exécuté des morceaux de musique, et un détachement de gardes nationaux a contribué à l'éclat de la cérémonie. M. le préfet a fait insérer dans les journaux une note portant que la mesure qu'il a prise a été concertée avec l'autorité ecclésiastique, et qu'on a voulu prévenir toute plainte et tout inconvénient. Ce qui est singulier, c'est que la paroisse Saint-Marc, à la porte d'Orléans, et faisant partie d'un des cantons de la ville, a fait sa procession le même jeudi de l'octave, et a parcouru son trajet ordinaire. La paroisse Saint-Paterne dans la même ville a fait sa procession le dimanche; elle a été très-brillante, avoit attiré beaucoup de monde et n'avoit produit aucun inconvénient. Deux reposoirs entr'autres ont été remarqués sur le Mail Rocheplatte et dans la rue du Poële.

Les processions du second dimanche ont été également très-belles et très-paisibles à Bordeaux et à Angers dans les diverses paroisses, quoique la foule y fût considérable.

Les quêtes récemment ordonnées par les évêques pour les victimes du désastre de la Martinique ont produit à Lyon, 4,924 fr.; à Aix, 4,262 fr.; à Tours, 5,000 fr.; à Avignon, 2,050 fr.; à Orléans, 2,077 fr.; à Moulins, 5,032 fr.; à Langres, 3,986 fr.; à Luçon, 711 fr. Ces quêtes sont, non-seulement de la ville épiscopale, mais du diocèse. Dans quelques diocèses ce n'est encore que le résultat d'une première collecte.

Le messe votive du Sacré-Cœur en commémoration de la cessation de la peste de 1720, avoit attiré dans la chapelle du premier monastère de la Visitation à Marseille une grande affluence de fidèles, que la chapelle avoit peine à contenir. Suivant l'ancien usage, M. le maire, accomp

gné de MM. Xavier Richard et Loubon, adjoints, a présenté à l'offertoire le cierge aux armes de la ville. Une messe de Mozart et divers motets d'un choix distingué ont été exécutés par l'école des jeunes élèves de musique. Le soir, la procession générale, à l'occasion du même vœu, a eu lieu avec solennité. Les autorités municipales y assistoient. Dès le matin, la ville avoit pris un air de fête; tous les magasins et tous les ateliers étoient fermés. Le vœu de Belzunce est toujours religieusement observé à Marseille.

Les administrateurs des écoles des Frères à Nantes font remarquer dans leur dernier rapport avec quelle générosité les conseils municipaux des grandes villes contribuent à soutenir les écoles des Frères. Lyon donne 63,600 fr.; Marseille, 27,410 fr.; Bordeaux, 39,400 fr.; Saint-Etienne, 16,800 fr.; Montpellier, 15,000 fr.; Nîmes, 13,800 fr.; Reims, 10,500 fr.; Grenoble, 9,000 fr.; Toulouse, 8,000 fr.; Amiens, Limoges et Rennes plus de 7,000 fr. Nantes, qui dans l'ordre de la population est la quatrième de ces villes, ne donne que 6,000 fr. L'*Hermine* en prend occasion de reprocher au conseil municipal sa parcimonie.

Un service funèbre doit avoir été célébré le 13 dans la cathédrale d'Ajaccio pour le cardinal Fesch, qui étoit né dans cette ville; la cérémonie a dû être très-pompeuse. On dit qu'on y a affecté une somme de 2,000 fr.

Les protestans profitent amplement de la liberté qu'on leur laisse, et leurs réunions se succèdent sans interruption. Après leurs conférences pastorales à Paris au mois d'avril, ils en ont eu d'autres à Toulouse le mois suivant. Le 23 et le 24 mai, 35 pasteurs de ce département et des départemens voisins, 3 professeurs de la théologie de Montauban, et un ministre écossais qui se trouvoit à Toulouse ont délibéré sur les intérêts de leurs églises. Le consistoire de Toulouse proposoit d'admettre les anciens et les diacres, mais on a trouvé la question trop grave pour la décider de suite. On arrête sur la proposition de M. Monod, qu'il y aura tous les ans à Montauban une conférence pastorale à l'ouverture des cours de la faculté, et qu'on y invitera tous les pasteurs de France. Il y aura également une conférence annuelle à Toulouse le troisième mercredi après la Pentecôte. Ainsi il y aura au moins trois conférences par an, à Paris, à Montauban et à Toulouse, et on y invitera tous les pasteurs. Que les évêques essaient d'en faire autant et se réunissent trois fois par an; on leur opposera sans nul doute les articles organiques, et la presse se chargera de crier contre cette violation de la loi. Quant aux protestans, ni le gouvernement ni la presse ne se mettent en devoir de les inquiéter le moins du monde. Ce seroit une intolérance odieuse de leur susciter des entraves. C'est pour eux et pour eux seuls que la liberté et la protection *égales* promises par la charte, ne sont point des fictions.

Dans sa troisième séance, la conférence a exprimé le vœu que tous les consistoires demandent au gouvernement l'établissement d'une église consistoriale en Afrique. On s'est occupé ensuite de la fondation d'un institut protestant dans le Midi pour les orphelins; une commission a été nommée pour faire un rapport sur cet objet dans la prochaine conférence de Montauban. A la suite des conférences, le professeur de Felice a prononcé un discours sur *l'évangélisation*, dont il a fait un portrait magnifique, et qu'il a présentée comme un devoir pour les protes-

tane. Mais si les catholiques vouloient aussi pratiquer *l'évangélisation* et aller de ville en ville prêcher les protestans, que diroit-on?

Le roi de Bavière, qui assistoit à Rome à la solennité de la canonisation, et qui vouloit cependant se trouver à la procession générale de la Fête-Dieu à Munich, avoit souhaité qu'elle fût différée au jeudi de l'octave. Le prince, parti de Rome le 24 mai, est arrivé à Munich le 5 juin. Le lendemain jeudi a eu lieu la procession pour laquelle on avoit fait de grands préparatifs. Les maisons étoient décorées de guirlandes, de tapisseries et d'autres ornemens Au point du jour les trompettes sonnèrent au haut du clocher de Saint-Pierre. La procession sortit de l'église de Notre-Dame à 9 heures entre deux haies formées par les militaires et par la garde civique. Des hérauts d'armes ouvroient la marche. Les corps de métier avec leurs bannières, les diverses confréries avec leurs anciens costumes de pèlerins, les Sœurs de la Charité, les religieux franciscains, le clergé précédoient le saint Sacrement. Le roi suivoit la procession avec le prince Luitpold, son troisième fils (l'aîné étoit à Rome, et le second, Othon, est comme on sait en Grèce), et son frère le prince Charles. Les ministres, le grand-maître de la cour et un nombreux état-major accompagnoient le roi.

A Munich, dans l'intervalle de huit jours, trois personnes ont renoncé au protestantisme pour embrasser la religion catholique.

Le 18 février dernier, huit ecclésiastiques ou étudians pour le clergé sont partis de Kingstown, près Dublin, pour l'île de la Trinité. Ils avoient mis à la voile cinq jours auparavant, mais le temps contraire les força de rentrer, et fort heureusement pour eux, car ils étoient [...] courir des dangers dans la terri[ble] ouragan qui éclata peu après. Il y [a] parmi eux cinq prêtres, MM. Je[an] Georges Butler et Georges-Kilb[ride] Butler, tous deux du diocèse de Li[merick]; Thomas Butler et Thom[as] Doran, du diocèse de Dublin, et Christophe Fagin, du diocèse de Meath. Les étudians étoient messieurs O'Hanley, O'Reilly et O'Ri[...] des diocèses de Dublin, d'Ardagh et d'Elphin. Ils sont destinés sans doute aux missions des Antilles.

Le Père P. J. de Smet, missionnaire belge, reparti pour les Etats-Unis il y a moins de deux ans, écrivoit à la fin de l'année dernière qu'il se trouvoit à 300 lieues au-dessus de Saint-Louis, au milieu des sauvages Potawatamies. Il étoit arrivé chez eux le 31 mai 1838. Son compagnon est le Père Verreydt, de Diest. Il y a différentes tribus de Potawatamies, ceux des forêts, parmi lesquels M. de Seilles, de Bruges, est mort en 1837, et qui comptent de 6 à 700 catholiques; et ceux des prairies, qui n'avoient jamais eu de missionnaires prêtres, et qui sont un mélange de tribus indiennes, winebagoes, foxes, chippeways, ottaways, illinois, etc., au nombre d'environ 3,000. C'est parmi ces derniers que demeurent les Pères de Smet et Verreydt. En septembre 1838, ils en avoient déjà baptisé 118, et plus de 40 se disposoient encore à recevoir ce sacrement. Le Père Aclos, accompagné de trois coadjuteurs, est parti, le 2 avril dernier, pour le pays des sauvages. Les Pères de Theux et Paillasson sont partis en même temps avec les deux scolastiques et un Frère pour le Grand Coteau, dans la Louisiane, où le collége fait des progrès; on y compte déjà plus de 80 pensionnaires. Les Pères Ladavière et Soller alloient commencer une résidence à la Nou-

velle-Orléans. Ces derniers détails sont tirés d'une lettre du Père Verhaegen, à Saint-Louis, en date du 8 avril. De nouveaux missionnaires belges doivent partir pour l'Amérique au mois de septembre.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

En révolution, il est assez ordinaire de spéculer sur la popularité; et même alors qu'elle arrive par quelque porte qu'on ne lui avoit pas ouverte, on la garde volontiers sans se plaindre de ce qu'il y a de trop. C'est probablement pour avoir agi de cette manière que l'auteur des *Paroles d'un croyant* se trouve mêlé sans aucun fondement à la déplorable affaire qui s'instruit à la cour des pairs par suite de l'émeute des 12 et 13 mai. Son nom figure dans les pièces à l'appui de l'acte d'accusation, en qualité de membre du gouvernement provisoire de la république.

Les chefs des sociétés secrètes ne l'avoient pas consulté sans doute et initié à leur dernière tentative. Mais pour avoir ainsi osé compter sur lui au point de faire usage de son nom comme d'une chose à eux appartenante, il faut bien qu'il ait donné prise par quelque côté à une telle marque de confiance, à une si étrange opinion de leur part. C'est-là qu'il faut reconnoître le danger des mauvais écrits et des faux principes. Il est indubitable que l'auteur des *Paroles d'un croyant* n'avoit jamais soupçonné que les siens pussent avoir une telle étendue et une telle portée; et qu'il ne se croyoit pas engagé aussi avant dans les complicités malheureuses.

Si, en blâmant ses écarts d'esprit et ses imprudentes publications, on lui eût prédit que cela ne le conduisoit à rien moins qu'à être mis en avant par des chefs d'insurrection, et choisi pour membre du gouvernement provisoire d'une république, il se fût récrié probablement contre une pareille interprétation de ses pensées, et il se seroit cru odieusement diffamé. Eh bien, il est pourtant vrai que ses téméraires écrits se trouvent ainsi interprétés aux jours de l'émeute par les insurgés des sociétés secrètes, et que ceux-ci ne demandent pas sa permission pour le proclamer digne d'être mis à leur tête. Voilà de ces affaires malheureuses où l'on est entraîné et compromis malgré soi, quand on a perdu sa tenue et laissé entamer son caractère par quelque côté. Les factions politiques ne confèrent la popularité qu'à ce prix. Elles ne la donnent pas gratuitement, comme on voit; elles la vendent, et la vendent presque toujours plus cher qu'elle ne vaut. Souhaitons que cet exemple devienne un salutaire avertissement pour les écrivains qui veulent flatter les passions révolutionnaires sans se compromettre.

PARIS, 14 JUIN.

Une dépêche télégraphique de Marseille, le 12, insérée dans le *Moniteur*, porte que d'après les correspondances du Levant arrivées la veille, il n'y avoit pas encore eu d'hostilités entre les armées turques et égyptiennes. Une rixe entre des soldats de ces armées a été facilement réprimée par les officiers des deux camps.

— D'après une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* qui détermine la position de la flotte russe, elle se seroit avancée jusqu'à Anada, entre Bourgas et Boujoukdéré, sur la côte turque de la mer Noire. « Nous rappellerons, dit le *Journal des Débats*, que lors de la guerre de 1832 et à l'époque de l'intervention de la Russie, les forces russes se trouvoient aussi à Bourgas, qui n'est qu'à cinquante lieues du Bosphore. Cette nouvelle seroit donc très-grave si elle se confirmoit. »

— Le projet du baron Mounier, relatif à la Légion-d'Honneur, a été adopté hier à la chambre des pairs par 63 votes contre 53. Ce projet, comme on se le rappelle, a subi de notables changemens pendant sa longue discussion. La chambre

s'est ensuite occupée du projet tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 1,200,000 fr. pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1839. Sans toutefois demander le rejet de la loi, M. le marquis de Dreux Brézé a fait un discours sur la politique actuelle du gouvernement, sur la situation de la France, à l'intérieur comme à l'extérieur. Après un assez triste tableau de la situation intérieure, M. de Dreux Brézé a dit qu'on pourroit peut être dissiper les orages en élargissant la loi électorale. Ayant entendu le maréchal Soult et M. Villemain qui tour à tour ont répondu à M. de Dreux Brézé, la Chambre a voté les deux articles du projet. Le résultat du scrutin a été l'adoption de la loi par 91 boules blanches contre 6 boules noires. Cette loi avoit aussi été votée à une très-forte majorité à la chambre des députés. Il n'y a pas eu aujourd'hui de séance à la chambre des pairs.

— La proposition du colonel de Lespinasse, relative à l'arriéré de la Légion-d'Honneur, a été hier ajournée à la séance de la chambre des députés, après un débat confus. Pendant cette séance, M. de Golbéry a déposé le rapport relatif au projet pour l'achèvement du Palais-de-Justice de Paris. M. Duvergier de Hauranne a aussi déposé le rapport sur le projet qui concerne le chemin de fer de Lille à Dunkerque. MM. les députés se sont réunis aujourd'hui dans les bureaux. Demain il y aura séance publique.

— Cinq bureaux de la chambre des députés ont autorisé la lecture d'une proposition de M. de Golbéry, à l'effet de permettre aux commissions administratives des hospices de traiter pour les fournitures des objets nécessaires avec la congrégation des Sœurs hospitalières. La lecture de cette proposition aura lieu demain samedi.

— M. Bussy de Saint-Romain, procureur du roi à Saint-Denis (île Bourbon), a été nommé conseiller à la cour royale de l'île Bourbon, en remplacement de M. Boulley Dupar, décédé.

— M. His, secrétaire de léga[...] récemment chargé d'affaires du [...]vernement français à Lisbonne, [...]rivé à Paris avec des dépêches.

— M. Thiers est parti pour [...] des Pyrénées.

— La chambre des députés [...]nulé l'élection du général d'H[...] le collége électoral de Bayeux e[...]qué pour le 5 juillet à l'effet d'éli[...]puté.

— La cour des pairs a reconn[...]pétence pendant son audience [...]credi, et prononcé la mise en a[...] de 18 inculpés présens et de 4 [...]ces. (Voir à la fin du Journal.)

— Deux ordonnances conce[...] esclaves des colonies prescrive[...] un recensement de la populati[...]che et noire, et l'autre les c[...] dans lesquelles un esclave se [...]franchi de droit.

— La 7e chambre a, sur la [...] de M. Hennequin, avocat de [...] remis à huitaine le procès en di[...] intenté par les deux fils de M. [...] Périer contre les gérans des j[...] l'*Europe*, le *National* et le *Cors*[...] débats au fond avoient été susp[...] l'incident élevé sur la compéten[...] finitivement jugé en faveur de [...]rier par la cour de cassation.

— La pension de 6,000 fr. a[...] madame de Sémonville, est l[...] sur les fonds de l'état à laquelle [...] droit légalement, comme veuve [...]teur hors d'état de soutenir son [...]

— Il paroît que les armurier[...] réclamation contre l'ordonnan[...]fet de police qui veut que les f[...] ils disposent ne soient montés [...] état de faire feu qu'au moment [...]vrer aux acheteurs.

— Par suite de la dernière [...] de peinture, M. Pingret, pein[...]toire, vient d'être nommé chev[...] Légion-d'Honneur.

— Les musées du Louvre s[...] dus le 15 au public.

— La liste civile a acheté le tableau de M. E. Latteux, représentant la *Cathédrale de Milan*, exposé au dernier salon.

— M. Lecoq, adjoint au maire du 7ᵉ arrondissement, est mort lundi dernier.

— Il a été consommé, à Paris, pendant le mois de mai, 6,328 bœufs, 1,286 vaches, 7,614 veaux et 35,750 moutons. Il avoit été consommé dans le mois de mai 1838, 5,255 bœufs, 1,774 vaches, 6,805 veaux et 33,764 moutons.

— La chaleur a été excessive hier. Le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquoit 24 degrés 5 dixièmes. Pendant la dernière nuit, il est tombé beaucoup de pluie et le tonnerre s'est fait entendre pendant plusieurs heures.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Des courses auront lieu le 16 à Versailles.

— M. Cavé d'Haudicourt de Tartigny, ancien membre du conseil-général de l'Oise, ancien député de ce département (sous la restauration), vient de mourir en son château de Tartigny (Oise), après avoir reçu les secours de la religion.

— Il paroît, dit la *Gazette de Picardie*, que l'on a découvert un des voleurs des boiseries sculptées qui, il a quelque temps, ont été enlevées du chœur de la cathédrale d'Amiens.

— La caisse d'épargne de Lyon a reçu, le 9, la somme de 27,513 fr. et remboursé celle de 39,410 fr.

— A la date du 9, il régnoit toujours beaucoup d'activité dans l'arsenal maritime de Toulon.

— Le lieutenant-général comte de de Piré est nommé au commandement de la 9ᵉ division militaire (Montpellier).

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Rien de récent dans les opérations de la guerre. Don Carlos est toujours à Durango. Il y a tenu conseil la semaine dernière.

— L'agitation qui règne en Catalogne augmente plutôt qu'elle ne diminue. Le baron de Meer y est, comme on sait, très-populaire chez les partisans de la révolution. Voilà pourquoi on y a regardé de près pendant long-temps avant de le destituer. Maintenant que cette mesure est prise, on présume qu'elle aura produit un effet fâcheux en Catalogne, lorsque la nouvelle en aura été connue.

— La ville d'Orduna étant tombée au pouvoir des christinos; ils ont songé tout d'abord à y faire exécuter les lois révolutionnaires contre la propriété de l'Eglise. Le moment qu'ils ont choisi pour cela a été le jour de la Fête-Dieu. Tandis que les processions parcouroient la ville, Espartero a fait entrer ses troupes dans les églises pour les dépouiller de tous leurs ornemens précieux. Cette exécution sacrilége a paru d'autant plus révoltante que c'est lui qui avoit engagé le clergé à sortir processionnellement, et à faire jouir le peuple des saintes cérémonies auxquelles il est si attaché.

— Des troupes détachées du corps d'armée d'Espartero se sont dirigées sur Guriezo pour s'emparer de la fonderie que les carlistes avoient en cet endroit. Le commandant de ce dépôt ayant été prévenu à temps, a fait incendier la fabrique.

— On croit que les 100 prisonniers de guerre carlistes qui se sont enfuis de Burgos ont été favorisés par les 18 hommes préposés à leur garde, lesquels ont disparu avec eux.

On parle de l'établissement d'un service de navigation à la vapeur entre Rotterdam et New-York.

— Le duc de Nemours étoit à Mahon le 2.

— La duchesse de Bragance est arrivée le 3 à Berlin, se rendant à Stockholm.

— Le prince Albert de Prusse va se rendre à Saint-Pétersbourg pour assister au mariage du duc de Leuchtenberg avec la grande duchesse Marie.

COUR DES PAIRS.

Insurrection des 12 et 13 mai.

La cour des pairs ayant entendu mardi le rapport de M. Mérilhou, s'est réunie le lendemain pour délibérer sur ce rapport et les réquisitions du procureur-général. M. Frank-Carré, à l'ouverture de l'audience, a conclu à la mise en accusation de trois nouveaux inculpés, à l'égard desquels l'instruction venoit de se trouver en état. La cour, en l'absence du ministère public, a délibéré sur sa compétence, et après l'avoir reconnue, a prononcé la mise en accusation de dix-huit accusés présens et de quatre contumaces, qui sont Auguste Blanqui, Martin Bernard, Meillard et Doy. Les accusés présens sont les nommés Barbès, dit *Durocher*, avocat, âgé de 29 ans, né à la Guadeloupe, domicilié à Fourton, près de Carcassonne (Aude); Nouguès, imprimeur, âgé de 23 ans, de Paris, y demeurant; Bonnet, graveur, âgé de 28 ans, né à Genève, domicilié à Paris; Roudil, ouvrier en parapluies, âgé de 19 ans, né à Ruine (Cantal), demeurant à Paris; Guilbert, corroyeur, âgé de 37 ans, né à Breteuil (Oise), domicilié à Paris; Delsade, tabletier, âgé de 32 ans, né à Romain (Moselle); Mialon, né dans la Haute-Loire, condamné à cinq ans de réclusion, avec exposition, pour vols qualifiés; Austen, bottier, âgé de 23 ans, né à Dantzick; Lemière, dit *Albert*, dit *Joseph*, tabletier, âgé de 23 ans, né à Sèvres (Seine); Walch, menuisier, âgé de 27 ans, né à Sultz (Haut-Rhin), (ces cinq derniers habitant Paris); Philippet, cordier, âgé de 40 ans, né dans le département de l'Oise, domicilié aux Batignolles; Lebarzic, chauffeur dans une filature, âgé de 23 ans, né à Saint-Mandé (Seine), habitant Paris; Dugas, menuisier, âgé de 34 ans, né à Châteaudun (Eure-et-Loir), domicilié à Paris; Longuet, commis-voyageur, âgé de 23 ans, né à Saint Quentin (Aisne), domicilié à Paris; Martin, cartonnier, âgé de 19 ans, né à Paris, y demeurant. Les trois derniers inculpés sont les nommés Marescal, Grégoire et Tiernay.

Les débats commenceront le lundi 24.

Nous donnons un extrait du rapport de M. Mérilhou. Ayant rappelé les événemens d'avril 1834, les sociétés secrètes qui les ont préparés, le rapporteur s'appuie sur les déclarations des prévenus actuels pour rattacher les journées des 12 et 13 mai aux journées d'avril. Seulement ce que vouloient alors les factieux, ce qu'ils appeloient gouvernement républicain, n'étoit pas bien défini; depuis cette époque, ils sont entrés dans le progrès : il leur faut maintenant la république avec l'égalité des fortunes, avec le pouvoir dans les classes inférieures, et pour atteindre ce but, les moyens sanguinaires de 93.

La loi du 10 avril 1834 sur les associations n'a point, comme on pouvoit l'espérer, dérangé les factieux dans leur œuvre de destruction. Si cette loi leur a fait sentir la nécessité de diminuer le nombre des adeptes composant chaque aggrégation; d'un autre côté, ils ont fort multiplié les aggrégations. Les relations hiérarchiques les unissant les unes aux autres se sont alors compliquées, et le voile qui cachoit aux agens inférieurs les noms des directeurs suprêmes, est devenu plus difficile à soulever.

M. Mérilhou examinant la chaîne qui lie avril 1834 à mai 1839, rappelle les événemens qui eurent lieu entre les deux époques, événemens qui plusieurs fois ont amené les mêmes hommes devant la justice.

Le rapporteur en est aux faits généraux. Pour exécuter une attaque à main armée, il falloit des armes et des munitions de guerre. Aussi la fabrication des poudres devint-elle l'objet de l'activité des sociétés secrètes. On découvrit deux fabriques, dont une rue de l'Oursine; la police s'empara de la poudre qui s'y trouvoit, mais elle ne put saisir celle qui avoit été emportée. On arrêta, rue de l'Oursine, les nommés Beaufour, Robert, tous deux anciens saint-simoniens; Robier, Canard et Daviat, ces trois derniers élèves en droit. Blanqui et Barbès, signalés comme complices, furent aussi arrêtés. Blanqui avoit quitté son domicile et partageoit la chambre garnie de Barbès. Malgré les efforts qu'ils firent pour arriver à la destruction de papiers qui les gênoient, on saisit des notes de Blanqui, contenant des noms, des adresses, entre autres les noms de Beaufour, Robert, Canard et Robier, le tout

indiquant l'existence d'une société secrète. On saisit également dans la chambre de Barbès des objets destinés à la fabrication de la poudre.

Pépin, avant d'aller à l'échafaud, avoit signalé au président de la cour des pairs l'existence d'une nouvelle société secrète, formée depuis la loi de 1834; il y avoit été initié, et on lui avoit dit que Blanqui et Laponneraye en faisoient partie. Cela étoit vrai. Une lettre adressée à l'un des inculpés d'avril, Hubin de Guer, par le sieur Crévat, l'un des évadés de Sainte-Pélagie, et saisie comme elle alloit être remise au destinataire, avoit déjà éveillé l'attention du gouvernement sur la recrudescence des sociétés secrètes.

M. Mérilhou passe en revue une série de pièces écrites par Barbès, et un formulaire contenant le serment de haine à la royauté fait par chaque individu avant son admission dans une société secrète. Ce formulaire recommande à l'initié d'avoir des armes et des munitions pour son usage, et de fournir pour le dépôt général une certaine quantité de poudre. Chaque initié doit aussi prendre un nom de guerre.

M. Mérilhou rappelle la fabrique de cartouches découverte rue Dauphine, celle du sieur Raban, découverte rue Neuve des Bons-Enfans, et arrive au *Moniteur républicain* ainsi qu'à *l'Homme libre*, dont les publications n'avoient d'autre but que de préparer l'insurrection. Le rapporteur passe également en revue les écrits incendiaires qui précédèrent la publication du *Moniteur républicain*.

M. Mérilhou parle de divers accusés : « Ce n'est pas par hasard, dit-il, que Fombertaut père, portier de la maison où s'imprimoit *l'Homme libre*, et compromis d'abord dans le procès de ce journal, a été arrêté dans la révolte du 13 mai à la barricade Grenétat, tandis que son fils étoit détenu et alloit paroître devant les assises, comme se confessant l'éditeur de ce journal. Que dire aussi de Barbès et de Blanqui, qu'on voit dans l'affaire de la rue de l'Oursine et dans la dernière révolte?... »

Au moment de l'insurrection du 12 mai, c'étoit la société du *Printemps* ou des *Saisons* qui avoit le plus grand nombre de révoltés dans son sein. Le prévenu Nouguès déclare que chacune de ses subdivisions se compose de six hommes et d'un chef; une subdivision forme une *Semaine*, et le chef est un *Dimanche*. Quatre semaines composent un *mois*, et présentent vingt-huit hommes et un chef qui s'appelle un *Juillet*; trois mois forment une *saison* qui est commandée par un chef qu'on appelle un *Printemps;* enfin quatre saisons forment une *année* sous un chef nommé agent révolutionnaire. « Cette société, dit Nouguès, a succédé à celle des Familles. Barbès, Blanqui et Martin Bernard étoient chefs au même titre depuis environ trois années. » La société s'étend dans les départemens; Barbès a cherché à l'établir à Carcassonne. A cet effet, il a remis à un sieur Alberny un document relatif à la réception des nouveaux affiliés. Ce document est en quelque sorte la répétition de celui mentionné plus haut.

Barbès quitta Carcassonne pour aller soi-disant à Marseille, et le 25 avril il étoit à Paris. Une lettre adressée à Barbès fut mise, le 28 février dernier, à la poste à Gency, près Pontoise; c'est là que restoit Blanqui. Cette lettre mystérieuse, saisie à Carcassonne, est de la main de Blanqui. Sur d'autres points de la France, on avoit aussi engagé par lettres des individus à se rendre dans la capitale. Le nommé Marescal, ancien élève de l'école d'Angers, blessé derrière une barricade, mourut. On a trouvé à son domicile une lettre qui lui avoit été adressée le 4 avril dans le département de l'Ain par un sieur Moulines, son ancien camarade d'études, qui l'engageoit à arriver pour s'enivrer avec lui du *parfum* de la poudre à canon, de l'*harmonie* du boulet, et de la conduite *extra-muros* de la famille royale.

Une proclamation fut imprimée. Le 12 mai, elle fut lue aux insurgés sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. Un exemplaire oublié dans le magasin pillé des frères Lepage, armuriers, rue Bourg-l'Abbé, figure parmi les pièces de l'instruction. Cette proclamation signée Barbès, Voyer-d'Argenson, Auguste Blanqui, Lamennais, Martin Bernard, Dubosc, Laponneraye, membres du gouvernement provisoire, dit que Blanqui est commandant en chef de l'armée républicaine, et que Barbès, Martin Bernard, Quignot, Meillard, Nitré, sont comman-

dans des divisions de cette armée. Après avoir parlé de Barbès, de Blanqui, Martin Bernard, Quignot, Meillard, Nitré, Laponneraye et Dubosc, le rapporteur ajoute : « D'autres noms, étrangers sans aucun doute aux crimes que le complot préparoit, figurent à côté de ces noms. Mais il est facile de comprendre la spéculation de telles manœuvres. N'oubliez pas que l'insurrection espéroit un double résultat, l'inauguration d'une république et le nivellement des fortunes. Faut-il s'étonner, après cela, que pour donner à son œuvre de destruction une signification complète, elle ait eu la pensée de s'adjoindre, par le mensonge, l'influence de ces situations connues, dont la présence est un drapeau, et dont la personnalité est un symbole ? »

Le rapporteur en est aux journées des 12 et 13 mai. A l'entrée des chambres, la révolte n'attesta sa présence que par un attroupement tumultueux. Plus tard, elle compta ses forces à la Porte-Saint-Denis et à la Porte-Saint-Martin. Un dimanche avoit été depuis long-temps désigné ; on choisit celui du 12 à cause des courses du Champ-de-Mars, qui alloient attirer sur ce point la population et la surveillance de la police. A cet instant aussi, commençoit le changement de la garnison. L'heure fut fixée. Un papier ayant tout au plus un pouce carré, saisi dans les habits de Marescal, porte : « Marchand de vins, rue Saint-Martin, 10, deux heures et demie. » Un expert écrivain a reconnu que ce papier avoit été écrit par Barbès. Les munitions étoient préparées ; elles provenoient des fabriques clandestines. On en distribua rue Bourg-l'Abbé et rue Quincampoix ; plus tard, les distributions de cartouches se firent dans plusieurs autres quartiers.

Il falloit des armes, et en outre une direction. On a saisi chez Blanqui la liste des armuriers de Paris. Le magasin des frères Lepage, et ceux de MM. Leybe, quai de Gèvres, et Armand, rue du Roule, qui sont indiqués sur cette liste, furent successivement pillés. On a encore saisi chez Blanqui une liste des plombiers, et une autre indiquant les ministères, la préfecture de police et l'Hôtel-de-Ville. Le ministère des finances y figure avec toutes ses entrées. Une quatrième liste désigne chaque commissariat de police, les succursales du Mont-de-Piété, où il y a ordinairement beaucoup d'armes, les prisons militaires et les maisons de détention.

Le rapporteur passe en revue les faits de la journée du 12 mai. Dix hommes qui ne cherchoient point à se défendre et ne vouloient que conserver leurs armes, furent atteints par une décharge des insurgés au poste du Palais-de-Justice ; l'officier Drouineau, un sergent et trois soldats périrent. La garde municipale du petit poste de la place du Châtelet, commandée par le sergent Baylac, se barricada dans le corps-de-garde, et put résister jusqu'à ce qu'on vînt la dégager. Un coup de fusil tiré sur le factionnaire de l'Hôtel-de-Ville annonça l'arrivée des factieux, qui prirent le poste sans résistance possible. Ces derniers fêtèrent d'abord le capitaine, lui donnèrent la main ; ce qui surprit beaucoup les autres gardes nationaux, qui le crurent un instant du complot ; mais les factieux ne tardant pas à l'attirer dans une petite rue, alloient le fusiller, quand ils furent contraints de s'éloigner. Le poste isolé du marché Saint-Jean ne fut pas mieux traité que celui du Palais-de-Justice. Sur douze hommes de ligne, quatre furent tués et trois blessés. Les autres alloient périr lorsque les habitans du voisinage vinrent arrêter cette boucherie. Ce fut le dernier triomphe de la barbarie.

Les postes envahis furent bientôt repris ; alors les insurgés se replièrent dans les quartiers populeux, où ils multiplièrent les barricades, qui avoient leur tête à la rue du Coq, à quelques pas du Palais-Royal, et leur point de départ à la place Royale. Une pièce saisie dans les papiers de Blanqui représente la place Royale elle même. Les indications mystérieuses qui couvrent ce plan donnent à penser que les insurgés vouloient faire de cette place une espèce de camp retranché. Toutes les barricades étoient emportées avant onze heures du soir.

Une partie des troupes abandonnèrent leurs positions le 13 au matin pour rentrer dans leurs casernes ; rien n'annonçoit le retour de l'émeute ; mais la foule des curieux grossissant de plus en plus, les anarchistes cherchèrent à l'exploiter, et bientôt des barricades s'élevèrent de nouveau. Les derniers efforts de la révolte

rent vite comprimés. C'est le 13 que ...ent emparés d'un cadavre, les factieux ... rendirent à l'École polytechnique ...o... ntraîner les élèves. Ils furent chas... par la garde municipale.

Le rapporteur aborde les faits particu...s, et d'abord ceux qui concernent ...rbès. C'est en 1834, qu'on le voit figu...r pour la première fois dans les trou... politiques. Non compris dans les ...suites auxquelles l'attentat de Fies...i donna lieu, un brouillon de procla...tion trouvé plus tard dans ses papiers ...rroit indiquer qu'il n'y fut pas étran...r, surtout en se rappelant que Pépin, ... ses révélations dernières, avoit ...é avoir révélé les projets de Fieschi à ...nqui, l'ami de Barbès. Condamné à ...an de prison dans l'affaire des pou...s de 1836, il participa à l'amnistie de ...7. Le 9 mai dernier, Barbès avoit en...é une malle fort lourde, rue Quin...poix, chez une femme Roux qu'il ...t connue autrefois. Le dimanche 12, ...à 3 heures, on le vit parmi des in...idus venus en grand nombre chez la ...me Roux, pour s'emparer de la malle ... contenoit des cartouches. De là les ...tieux marchèrent vers le poste du ...ais-de-Justice. Celui qui les comman...it s'approcha de l'officier pour le som...er de déposer les armes. *Plutôt mourir*, ...ondit le lieutenant Drouineau. Aussi... l'homme qui venoit de lui parler tira ... lui un coup de fusil presque à bout ...tant. Comme la balle avoit passé à ...té de Drouineau, le chef forcené desré...les fit trois pas en arrière, et tira le ...ond coup de son fusil double. Cette ...is le malheureux lieutenant n'existoit ...s. Le signalement que les témoins ...nnent du chef des révoltés, de grande ...ille, maigre, ayant barbe et moustache, ...rtant un fusil de chasse à deux coups, ... rapporte à Barbès qui peu d'instans ...rès assista à la prise de l'Hôtel-de-Ville, ... lut sur les marches la proclamation ...nt il a été question plus haut. Barbès ...t encore reconnu par le capitaine de la ...rde nationale qui se trouvoit de service ... l'Hôtel-de-Ville. Interrogé, Barbès qui ...est toujours montré rude avec la justice, ... répondu : « Je vous ferai ici la même ...ponse que j'ai déjà faite dans mon pre...ier interrogatoire : Entre vous et nous ...publicains, il ne peut y avoir de justice véritable. Il n'y a que des questions de force; il ne me convient pas d'accepter le rôle que vous voudriez me faire jouer dans le procès qui va avoir lieu. J'en jouerai un autre dans ce procès, malgré moi; mais je ne le jouerai pas tel que vous l'aurez taillé vous-mêmes. »

Nouguès, imprimeur, âgé de 23 ans, travaillant au journal le *Moniteur*, n'a été arrêté que le 6 juin. Il a fait tout de suite des révélations, desquelles il résulte qu'il a assisté à la prise du poste du Palais-de-Justice, du poste de l'Hôtel-de-Ville et de celui du marché Saint-Jean. Ayant déchargé son fusil avec les autres factieux, sur les soldats du poste du marché Saint-Jean, Nouguès s'est approché de l'une des victimes qui respiroit encore, et a supplié ce soldat de leur pardonner; il mourut en pardonnant. Nouguès désigne Barbès, Blanqui et Martin Bernard comme chefs de l'insurrection.

Bonnet, graveur, né à Genève, a été vu distribuant des cartouches, rue Bourg-l'Abbé, avec deux autres Génevois. Il fut arrêté le 13 mai, dans un petit appartement qu'il occupoit en commun, dans ladite rue, avec Meillard et Doy, aujourd'hui contumaces.

Roudil, ouvrier en parapluies, fut arrêté sur le quai des Augustins comme il tiroit le 12 mai, avec d'autres facticux, sur la préfecture de police et les gardes municipaux. Au moment de son arrestation, il avoit un fusil double et une giberne sur sa blouse. Dans un mouchoir qui ceignoit ses reins se trouvoient sept paquets de cartouches, des balles et des capsules.

Guilbert, corroyeur, arrêté en même temps que Roudil, par des habitans du quartier, avoit aussi un fusil double et des cartouches.

Delsade, ouvrier tabletier, est reconnu par la femme Viard, marchande de vins, quai des Orfèvres, comme chef d'une vingtaine de factieux qui, après le massacre du poste du Palais-de-Justice, vinrent tirer des coups de fusil sur la Préfecture de police. La femme Viard avoit souvent vu Delsade quelques années avant dans un café tenu, rue de Jérusalem, par le beau-frère de l'inculpé. Une femme Champagne, rue Oblin, a reçu en dépôt trois fusils de Delsade et de deux autres

qui lui dirent s'être battus au poste du Palais-de-Justice.

Mialon, terrassier, a été vu tirant sur le poste du marché Saint-Jean, et plus tard tuant d'un coup de fusil, rue Saint-Martin, le maréchal-des-logis Jonas (de la garde municipale). Mialon est réclusionnaire libéré.

Les charges contre les autres accusés présens n'apprennent rien de nouveau. Ils ont été arrêtés faisant feu derrière des barricades, ou reconnus par des témoins pour avoir fait partie de la révolte. Des munitions et des armes ont été saisis à divers domiciles.

Le rapporteur en est aux contumaces Blanqui, Martin Bernard, Meillard et Doy. M. Mérilhou rappelle les faits du rapport relatifs à l'accusé Blanqui, qu'il représente comme le chef de l'insurrection. Le 10 mai, ayant quitté sa résidence de Gercey, Blanqui étoit venu à Paris. Il n'est presque point de procédure dans laquelle depuis quelques années le nom de Martin Bernard n'ait pas été prononcé. L'accusé Nouguès, comme lui compositeur en imprimerie, le signale comme l'un des chefs de la société des Saisons. C'est Martin Bernard qui a averti Nouguès quelques jours avant le 12 mai. Meillard et Doy ont distribué des cartouches avec Bonnet.

L'arrêt de la cour, rendu sur le réquisitoire du procureur-général, porte : « Attendu que la procédure dont les pièces sont produites devant la cour est complète à l'égard des dénommés aux réquisitoires du procureur-général; que dès lors il y a lieu de statuer sur ce qui les concerne.

» Au fond :

» En ce qui concerne Barbès (Armand), Nouguès (Pierre-Louis-Théophile), Bonnet (Jacques-Henri), Guilbert (Grégoire-Hippolyte), Delsade (Joseph), Mialon (Jean-Antoine), Austen (Rodolphe-Auguste-Florence), Lemière (Jean-Louis), dit Albert, Walch (Joseph), Philippet (Lucien-Firmin), Lebarzic (Jean-Baptiste), Dugas (Florent), Longuet (Jules), Martin (Pierre-Noël), Marescal (Eugène), Pierné (Aimé), Grégoire (Louis-Nicolas), Blanqui (Auguste), absent, Bernard (Martin), absent, Meillard, absent, Doy, absent.

» Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes d... commis à Paris, au mois de mai der... un attentat dont le but étoit, soit de... truire, soit de changer le gouvern... soit d'exciter les citoyens ou habita... s'armer contre l'autorité royale, ... d'exciter la guerre civile, en arma... en portant les citoyens ou habita... s'armer les uns contre les autres;

» Crimes prévus par les art. 87, 88, ... et 91 du code pénal;

» En ce qui concerne Barbès (Ar... mand);

» Attendu que de l'instruction résult... contre lui charges suffisantes d'avoir, ... 12 mai dernier, et dans l'exécution d... attentat, commis avec préméditation, ... meurtre sur la personne du sieur Dr... neau, lieutenant au 21[e] régiment de ... gne;

» Crime prévu par les art. 295, 29... 297, 298 et 302 du code pénal;

» En ce qui concerne Mialon (Je... Antoine), déjà condamné à une p... afflictive et infamante;

» Attendu que de l'instruction résult... contre lui charges suffisantes d'avoir, ... 12 mai dernier, et dans l'exécution du... attentat, commis avec préméditation un... meurtre sur la personne du maréchal-des-logis Jonas;

» Crime prévu par les art. 295, 296, 297, 298 et 302 du code pénal;

» La cour se déclare compétente;

» Ordonne la mise en accusation des ci-dessus dénommés..... »

Le Gérant, **Adrien Le Clerc.**

BOURSE DE PARIS DU 14 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2760 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 800 fr. 00 c.
Quatre canaux 1255 fr. 00 c.
Rentes de Naples. 99 fr. 55 c
Emprunt romain 101 fr. 5/8
Emprunt Belge 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haiti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[e] rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3138.

MARDI 18 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Rapport de M. Barthe, ministre des cultes, sur le budget des dépenses des cultes pour 1840, *daté du* 13 *novembre* 1838.

Nous ne pouvons donner qu'un extrait de ce rapport, qui remplit onze pages du *Journal des conseils de fabrique*, grand in-8° ; mais nous croyons pouvoir assurer que nous n'avons rien omis d'important.

Le budget des dépenses des cultes pour 1840, s'élève à 35,724,859 fr. C'est 260,270 fr. d'augmentation sur le budget de 1839, qui étoit de 35,464,589 fr.

Cette augmentation se compose de 130,000 fr. pour couvrir l'excédant de dépense qui résulte chaque année, soit du remplacement des vieux prêtres, dont la pension étoit imputée sur le traitement, par de jeunes prêtres non pensionnés, soit de l'accroissement du clergé ; de 100,000 fr. pour porter à 600,000 fr. le fonds de secours destinés aux travaux des églises et presbytères ; de 10,000 fr. pour compléter le traitement de trois cardinaux comme en 1836. Le reste des augmentations est de 15,000 fr. pour quelques pasteurs protestans de plus ; de 4,970 fr. pour les employés du ministère, et de 300 fr. formant le complément des secours fixes accordés à divers établissemens ecclésiastiques.

Le rapport du ministre explique et motive ces allocations, et présente des observations curieuses sur plusieurs parties du budget des cultes.

Depuis la mort du cardinal de Cheverus la France n'a que trois cardinaux, les archevêques de Rouen et d'Auch, et un troisième qui est absent de France depuis 1830. La France a le droit d'avoir quatre cardinaux. Il importe, dit le rapport, de ne pas laisser prescrire un droit dont on pourroit regretter de n'avoir pas fait usage. Les 10,000 fr. d'augmentation sont donc destinés à porter à 25,000 fr. le traitement de l'archevêque qui sera nommé cardinal.

L'augmentation de 130,000 fr. sur le traitement du clergé paroissial est de 10,000 fr. pour le chapitre des curés, de 116,000 pour celui des desservans, et de 14,000 fr. pour celui des vicaires. Mais il y a diminution de 10,000 fr. pour les frais de binage. Le gouvernement, dit le rapport, a eu occasion déjà plusieurs fois de faire ressortir l'extrême disproportion qui existe entre le nombre des communes et celui des paroisses ; près de 10,000 sont encore à l'état de réunion ; cette privation imposée à un quart du royaume est d'autant plus pénible, qu'indépendamment des inconvéniens de tout genre qui résultent de la nécessité pour les habitans des communes réunies d'aller au-dehors, et quelquefois fort loin, pour leurs pratiques de religion, beaucoup de localités qui étoient peu considérables au moment où a été dressée la circonscription actuelle, sont devenues plus populeuses. Aussi les chambres ont voté la création de

au budget de 1838 le crédit que la loi du 28 avril 1832 avoit supprimé en principe. Cette mesure a donné au gouvernement le moyen d'assurer une retraite honorable et indispensable à plusieurs évêques que l'âge et des circonstances majeures ont déterminés à se démettre de leurs siéges. Il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul des prélats qui composoient le chapitre du même ordre quand le vote des chambres a eu lieu; ce qui prouve qu'il y avoit urgence. Les évêques appelés au chapitre depuis cette époque sont ceux d'Amiens (1), Beauvais, Digne, Dijon, Marseille et Verdun. Deux chanoines de second ordre seulement ont été nommés. Quelques autres prélats expriment le désir de renoncer à des fonctions que l'âge ne leur permet pas de supporter. Mais les fortunes sont rares dans l'épiscopat, comme dans tous les rangs du clergé. Un évêque ne peut se retirer sans la perspective d'une retraite. Cependant le crédit affecté au chapitre est épuisé, et le gouvernement est obligé d'attendre des vacances pour admettre des demandes dont la légitimité est bien reconnue, et qu'il regrette de ne pouvoir accueillir. »

à compter sur de foibles seco
tains quant à la durée, et qu
n'obtient souvent qu'après plu
nées d'attente, tant les ressourc
suffisantes. De là vient donc la
pour le clergé (nécessité dont
craint de lui faire un reproch
si dans de pareilles circonstanc
libre de choisir) de ne se recruter
les classes inférieures; mais les s
y puise, il se trouve obligé de
dre à quart, à dixième de pensio
vent gratuitement; il n'est pas r
qu'il soit dans la nécessité de
manière ou d'autre au secours
parens. Telle est la situation de
elle appelle d'une manière toute
lière l'attention du gouverneme
des chambres, à raison des con
qu'elle ne peut manquer d'
l'avenir de la religion et celui
ciété.

» Ces considérations n'ont pu
la suppression en 1830 de 500 b
préjudice des grands séminai
8,000 demi-bourses qui avoient
tées par l'ordonnance du 16
aux petits séminaires. Les résult

Enfin en 1837 il n'y avoit plus dans les grands séminaires que 7,822 élèves, et les ordinations pour la prêtrise ont offert 1,665 sujets. On n'a pas recueilli de renseignemens pour 1835, et ceux de 1838 n'étoient pas encore tous réunis.

» Quant aux petits séminaires, il s'en faut de beaucoup que le nombre de 20,000 élèves accordé par l'ordonnance du 16 juin se trouve rempli. Au 1er janvier 1838 il n'y en avoit que 16,483.

» Il faut dire cependant que malgré la diminution continue du nombre des ordinations, les vacances dans le service paroissial ne tendent pas à s'accroître, ce qui provient de la diminution annuelle du nombre des vieux prêtres et de leur remplacement par des prêtres plus jeunes d'une génération. Il s'ensuit que la mortalité et les retraites deviennent proportionnellement moins fréquentes; mais une autre source de besoins naît de l'augmentation du nombre des paroisses, lequel est bien loin encore d'avoir atteint le chiffre strictement nécessaire. Ainsi pendant longues années encore la disproportion entre celui des paroisses vacantes et celui des prêtres capables de les remplir, se maintiendra. Un autre service d'ailleurs souffre essentiellement, c'est celui des vicaires.

» La comptabilité des séminaires est aujourd'hui complétement au courant sur presque tous les points. Les comptes produits constatent qu'il existe dans la plupart des diocèses des déficits plus ou moins considérables, qui ne sont couverts le plus souvent qu'avec les propres deniers des évêques. Sous quelque rapport qu'on envisage la question, le maintien de l'allocation des 2,525 bourses et les inconvéniens des suppressions opérées en 1830 sont parfaitement démontrés. »

Ces considérations et ces aveux paroîtront sans doute fort remarquables de la part d'un ministre et dans un rapport officiel.

On porte au budget pour 1840, pour secours aux ecclésiastiques et anciennes religieuses, 1,070,000 fr. comme aux années précédentes. Seulement on réduit de 30,000 fr. les secours aux anciennes religieuses et de 5,000 fr. ceux aux ecclésiastiques âgés ou infirmes, sans fonctions depuis 1802; mais on augmente d'autant les secours aux curés et desservans en retraite, ce qui les portera de 415 à 450,000 fr. Le nombre des anciens ecclésiastiques sans fonctions secourus étoit en 1838 de 420; celui des curés et desservans en retraite étoit de 1,720, et celui des anciennes religieuses de 2,664. Le taux moyen des secours étoit de 246 fr. pour les premiers, de 262 pour les seconds et de 168 pour les dernières. Le rapport fait sentir combien il seroit à désirer qu'il y eût des pensions ou retraites fixées par la législation pour les pasteurs âgés ou infirmes. Bonaparte lui-même s'en étoit occupé :

« Maintenant, dit le rapport, si l'on fait attention que les cadres du clergé paroissial comprennent 2,849 desservans septuagénaires et 927 sexagénaires, sans compter ceux qui touchent à ce dernier terme, et dont le nombre n'a pas été relevé; si l'on se rend compte aussi de la fatigue qui résulte pour tous de la grande étendue des paroisses et du double service que beaucoup sont obligés de faire dans les paroisses vacantes, on comprendra sans peine comment il se fait que le nombre des curés et desservans mis à la retraite augmente chaque année au lieu de décroître par les décès, et exige ainsi de nouvelles allocations de secours. »

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 2 juin, dimanche dans l'octave du saint Sacrement, il y a eu dans la basilique de Latran, après vêpres, la procession solen-

nelle, à laquelle assistoient, outre la confrérie du Saint-Sacrement, les élèves de la pieuse maison des orphelins, tous les ordres religieux mendians, le séminaire romain, les pénitenciers de la basilique, le chapitre et le clergé de la même. M. le cardinal della Porta-Rodiani, vicaire de Sa Sainteté, portoit le saint Sacrement, que le Saint-Père suivoit un cierge à la main. Le sacré collége et les prélats de la chambre secrète accompagnoient Sa Sainteté.

PARIS. — Nous nous sommes abstenus de rapporter les bruits qui ont circulé sur le diocèse de Lyon. Aujourd'hui nous croyons pouvoir annoncer que ce siége important a été offert à un vénérable cardinal qui appartient au midi par sa naissance et qui étoit placé dans un climat peu favorable à sa santé.

Nous devrions peut-être des excuses à nos lecteurs pour ne pas leur avoir parlé plus tôt d'une nouvelle instruction pastorale de M. l'évêque de Rodez, en date du 2 février. Cette instruction pastorale n'est pas moins remarquable que celle pour le Carême dernier, dont nous avons donné un extrait dans le volume précédent de ce Journal. Elle a pour objet les bibliothèques paroissiales et la visite pastorale. Sur le premier point, le prélat déplore d'abord la propagation des écrits dangereux :

« Les mauvais livres, multipliés par milliers et par centaines de milliers, ne connoissent plus de limites à leur cours dévastateur. C'est un torrent qui, du haut des montagnes dont il a déchiré les flancs, s'est précipité dans les humbles vallées, inondant les places publiques, et couvrant toute la face de la terre de son limon impur. Des procédés de fabrication plus expéditifs et moins dispendieux, un fonds commun largement *doté par une* ardente propagande ont permis au prosélytisme de l'impiété ou de l'hérésie, de livrer ses produits ignobles à vil prix, ou même de les donner pour rien, quand il ne peut les vendre. Le poison a circulé, non plus seulement par les gros livres que les hommes de loisir et d'étude peuvent seuls digérer, mais par ces feuilles légères que tout le monde lit, et qu'une presse infatigable jette incessamment, comme leur pain de chaque jour, à toutes les intelligences. Il y a plus : en même temps que l'abaissement des prix favorisoit le débit des mauvaises doctrines, le développement régulier et légal de l'enseignement élémentaire leur a ouvert, bien contrairement sans doute à la pensée toute bienveillante du législateur, mais par un accident inévitable, de nouveaux et nombreux débouchés, en multipliant à l'infini le nombre des lecteurs.

» A la vérité, l'esprit de l'époque actuelle se porte avec moins de vivacité vers la propagation des maximes crûment impies. Il faut lui rendre cette justice, *qu'il* se montre chaque jour moins engoué de cette philosophie menteuse qui avoit imposé long-temps par son ton dogmatique, sa parole tranchante, par une vaine ostentation de science et d'amour de l'humanité, vieille idole dont les jeunes générations plus fortes, plus sincères, plus sérieuses se sont détournées avec dégoût, dès qu'elles l'ont vue trembler sur son piédestal, à l'approche de la lumière, et ne pouvoir supporter, sans se dissoudre et tomber en poussière, le contact de l'observation et des faits, vraie pierre de touche de la vérité. Mais, si les hauteurs se sont illuminées de rayons plus purs, les régions inférieures sont encore assises dans les ténèbres ou dans les fausses lumières du XVIIIe siècle, ou plutôt le XVIIIe siècle commence pour elles par la lenteur que mettent les idées, comme les usages, comme les modes, comme toute innovation, à descendre des sommets de la société jusqu'à ses profondeurs les plus reculées. Mais dans tous les cas, et quoi qu'on puisse se promettre de ces symptô-

ics plus ou moins consolans, plus ou oins contestés, d'un retour à de meilures voies, n'allons pas croire que la atte de l'erreur contre la vérité ait cessé u se soit ralentie pour cela. Elle n'a fait ue changer d'allures. La dissémination armi le peuple d'une foule de petits crits infestés du venin de l'hérésie ou de rréligion, remplis de perfides insinuaions ou d'attaques grossières contre l'Elise romaine et ses ministres, est un ait malheureusement trop public et trop épété pour qu'il soit ignoré de personne.

« Depuis long-temps des rumeurs sinis es arrivoient à nos oreilles : nous aprenions que de nombreux émissaires de ciétés bibliques, d'ardens zélateurs de ctes, anciennes ou nouvelles, voyaeoient par la France, semant à pleines ains la séduction sur leur passage, ofant pour quelques oboles aux femmes, x enfans, aux hommes simples des mpagnes, de petits traités prétendus ligieux, les donnant même avec une nérosité digne d'une meilleure cause, uand ils ne trouvoient pas d'acheteurs. ous entendions de loin les protestations lo.quentes par lesquelles nos collègues ans l'épiscopat signaloient ce nouveau anger à leurs peuples. Sentinelle vigiante de la portion du camp d'Israël conée à notre garde, ne voulant point oubler votre paix par des alarmes préaturées, mais bien décidés à crier aux premières approches de la contagion, nous attendions pour élever la voix que le fléau eût touché nos frontières, heureusement préservées jusqu'alors de ses alignes influences. Mais comme *il est un mps pour se taire, il est aussi*, dit le ge, *un temps de parler*. Aujourd'hui le ilence ne nous est plus permis, car *nous pouvons pas ne point vous dire*, dans ntérêt de vos ames, *ce que nous avons tendu*. Des rapports sur l'exactitude squels il ne nous est pas possible d'éler le moindre doute, nous parlent de marches récentes tentées avec quelque ccès sur divers points de notre diocèse pour y introduire des brochures suspectes. Il s'en est distribué dans les villes et même dans les campagnes. Chose remarquable, et que je citerois ici comme un hommage rendu par le génie du mal à vos habitudes de religion et de piété, si elle ne prouvoit encore mieux son habile malice et sa sagesse infernale ; ces semences d'erreurs ont été jetées jusque dans vos églises, au pied de ces autels où vous adorez le vrai Dieu, autour de ces chaires d'où descend sur vous sa pure et véritable parole. Elles ont été répandues surtout avec profusion dans ces lieux fréquentés passagèrement par une population mêlée et diverse, curieuse parce qu'elle est oisive, où la renommée de sources bienfaisantes attire la foule des malades et des infirmes ; comme si l'esprit mauvais eût cherché le plaisir d'un affreux triomphe à faire trouver la mort de l'ame là où tant d'infortunés vont demander la guérison des maux du corps. »

M. l'évêque engage à opposer à l'attaque le même genre de défense, et à repousser par des livres le mal que font les livres. Il exhorte à fonder des bibliothèques dans les villes, les bourgs et même les villages. Ces bibliothèques seront plus ou moins nombreuses, plus ou moins bien fournies. Cette œuvre n'est pas nouvelle et sans exemple. Bordeaux, Toulouse et bien d'autres villes ont des bibliothèques. Dans le diocèse même de Rodez, on en a établi à Gissac, à Faveyrolles, à Brusque et ailleurs. Le prélat exhorte vivement le clergé et les fidèles à réaliser cette bonne œuvre, qui peut avoir de si heureux résultats pour l'avantage des populations. Ces bibliothèques se formeront au moyen d'offrandes volontaires des personnes charitables, et aussi de ceux qui auroient à faire usage des livres. M. l'évêque souscrit lui-même pour un dixième de la valeur totale de chaque bibliothèque, qui aura atteint le chiffre de 60 à 100 fr. Ce dixième sera payable

en argent ou en livres. Le bureau d'administration sera présidé par le curé. Les vicaires forains visiteront les bibliothèques. M. l'évêque met l'œuvre sous la protection de saint Grégoire-le-Grand. Dans le dispositif il donne des règles pour la formation des bibliothèques et la distribution des livres.

Quant à la visite pastorale, elle a lieu cette année dans l'arrondissement d'Espalion. Commencée le 13 mai, elle devoit finir le 18 juin. M. l'évêque indiquoit jour par jour les églises qu'il devoit visiter. Il annonçoit la retraite ecclésiastique pour le 31 juillet; les curés qui n'auroient point assisté aux deux dernières retraites, étoient appelés à celle-ci. On invitoit aussi les curés qui voudroient avoir des retraites dans leurs paroisses, à en faire la demande.

A la suite de l'*instruction*, est un catalogue de livres recommandés pour les bibliothèques paroissiales. Ce catalogue est fort ample, et divisé en huit sections, commentaires sur les livres saints, apologistes et controversistes, livres de religion et de piété, biographie, histoire, philosophie et sciences, littérature, et enfin polygraphie. Un avis à la fin du catalogue porte qu'après avoir pourvu les bibliothèques paroissiennes de bons livres, on pourroit compléter l'œuvre en prenant des abonnemens à des journaux ou recueils religieux. On en indique six, parmi lesquels on nomme l'*Ami de la Religion*.

Depuis la procession solennelle qui eut lieu à l'époque du choléra, aucune n'avoit présenté à Marseille un nombre de fidèles pareil aux deux processions générales du dimanche et du vœu de Belzunce. Le défilé n'a pas duré moins d'une heure. Après les nombreuses congrégations de femmes, on remarquoit avec plaisir l'association des hommes de la Providence, qui justifie si bien l qu'elle porte, et où figurent notabilités de la ville. A la des processions générales o pour la première fois les Fr de Saint-Pierre-aux-Liens, gieux qui viennent de se vo surveillance et à la moralisa jeunes détenus dans le pé fondé par l'abbé Fissiaux.

Les Franciscains ne p pas manquer d'assister à ce cession; leur place y étoit par le souvenir du dévoûm leurs devanciers montrèrent car on assure que sur 150 qui périrent à cette époque de leur zèle, on ne compta de 40 Capucins.

Un devoir de reconnoiss blique avoit amené ce j maire et ses trois adjoints tume, à la suite du dais. C' gret que nous n'avons après eux que peu d'autres lers municipaux. Les *révolu* franchissent-elles donc de l noissance, et ceux qui re remplir le vœu de Belzunc ils rester ainsi fidèles à la de leurs pères? L'intendanc paroît aussi avoir oublié triotique et religieuse trad n'a aperçu qu'un seul de bres.

Les reposoirs ont conti cette année l'objet d'une valité.

Il en est un qui s'est fa quer par une innovation q une agréable surprise: c' sur pivot qu'on avoit élevé aux OEufs. Quand M. l'év donné la bénédiction d'u ce reposoir, l'autel a tourn même pour se présenter les placés de l'autre côté d

Partout les honneurs on dus par la troupe avec le ble empressement. La pro la paroisse Saint-Laurent

ige les salves ordinaires d'ar-
les commandans des deux
à vapeur de l'état avoient
nvoyé devant les reposoirs
ns pour faire le service.

---

rgé du diocèse de Lausanne
e, réuni à Fribourg en sy-
néral, à la fin d'avril, a
l'unanimité la proposition
évêque d'adresser une circu-
clergé séculier et régulier
e, de Glaris et des autres
où le clergé souffre quel-
écution. L'esprit de ce do-
st tout religieux; il n'entre
s la politique. C'est un mo-
du zèle, de la charité, de
et de la piété du clergé du
La circulaire est ainsi con-

ables frères, nous éprouvons
tion profonde, et nous avons
utes vos douleurs et vos crain-
d nous avons appris, à diverses
les tribulations bien amères
is à de rudes épreuves votre
et votre foi. Notre premier
lors d'implorer pour vous, par
s, les secours d'en haut, et de
âces à la bonté de Dieu pour la
, la résignation et le dévoû-
il inspiroit à plusieurs d'entre
is nous éprouvions encore le
vous donner un témoignage
l'intérêt que nous prenons à
nces, et de vous adresser en
ps quelques paroles de conso-
encouragement et d'espérance.
, comme nous le sommes, en
océsain, encouragés par la pro-
e notre révérendissime évêque,
ssi par une foule d'exemples
apostoliques, des saints prêtres
s de tous les temps; animés
r un désir ardent de consoler,
il est en nous, votre affliction,
sitons pas à vous exprimer,
lettre collective. les sentimens de notre foi et de notre fraternelle charité.

« Réjouissez-vous donc, vous dirons-nous avec le prince des apôtres, vous qui souffrez pour le nom du Sauveur; car tout ce qu'il y a dans ce monde d'honneur, de gloire, de vertu et d'esprit de Dieu repose en vous. Autant vous devriez craindre d'être poursuivis comme coupables de mesures violentes ou injustes... autant vous avez à vous glorifier de souffrir comme chrétiens... car le temps paroît venu où l'épreuve doit commencer par ceux de la maison de Dieu; mais après eux quel jugement doivent attendre les ennemis de l'Evangile?

« Conservez l'unité préférablement à tout, vous dirons-nous ensuite avec saint Ignace, écrivant à saint Polycarpe, et dès lors plus vous aurez à souffrir, plus vous aurez à gagner. Soyez fermes comme l'enclume qui reçoit les coups, comme l'athlète qui se montre d'autant plus fort, qu'il sait mieux vaincre aux dépens même de sa vie...; travaillez de concert, combattez ensemble, courez du même pas, partagez entre vous ce que vous avez à souffrir... montrez-vous dignes du grand général sous lequel vous servez: point de déserteur surtout; mais que chacun se saisisse des armes de la religion, du casque de la foi, de la lance de la charité, et surtout de l'armure de la patience, bonne à tous les usages. *Patientia est omnis generis armatura.* Un chrétien appartient à Dieu, et sa cause est la sienne. Nous vous dirons encore avec le B. Nicolas de Flue, si cher aux catholiques de toute la Suisse: Affermissez-vous tous les jours dans l'attachement que vous devez au Saint-Siége apostolique, dans l'inviolable fidélité à la foi de l'Eglise romaine et dans les sentimens d'une affection toute fraternelle.

« Vous et nous, vénérables frères, devons tous, selon que notre divin maître nous l'ordonne, rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. A César, revêtu d'une autorité, divine dans son principe, dont la fin est le re-

pos et la prospérité matérielle des peuples, appartiennent, dans l'ordre des affaires temporelles, respect, attachement, soumission, dévoûment. Mettons-nous donc toujours et partout les modèles des fidèles, par notre déférence sage, religieuse à tout ce que demande l'autorité civile, renfermée dans ses attributions, et que notre conduite pacifique, conciliante et modérée désarme d'avance la malveillance et démente la calomnie. A Dieu, autorité suprême; à Jésus-Christ, divin législateur de l'Eglise, représenté dans le monde catholique par son vicaire, N. S. P. le pape, et dans les églises particulières par les évêques qui les gouvernent sous sa dépendance, appartiennent soumission entière d'esprit et de cœur, dévoûment sans bornes, attachement inviolable, obéissance généreuse jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Et lorsqu'il y a conflit entre la volonté de Dieu, manifestée par son Eglise, et celle de César, sachons répondre avec les apôtres, avec ces martyrs et ces confesseurs à la fermeté desquels nous sommes redevables du bienfait de la foi : Non, nous ne pouvons pas, *non possumus*... et les yeux fixés vers le ciel, prions en silence pour nos persécuteurs, et calmes, paisibles, confians en la divine providence, attendons d'elle des jours plus heureux.

» Nous conjurons le Seigneur, vénérables frères, de faire briller enfin sur vous, sur vos paroisses et vos communautés, ces jours de paix et de repos si nécessaires au bien de son Eglise. Nous offrons à Dieu dans cette intention les mérites infinis de la victime qui s'immole sur nos autels; et si quelques-uns de vous se trouvoient dans un pressant besoin, nous leur tendrions avec joie une main secourable, et le plus pauvre même d'entre nous le prieroit d'accepter son obole.

» Honneur, en attendant, à vous, vénérables frères, qui, pour nous servir des expressions de saint Cyprien, avez été fidèles à vos dépens aux commandemens de l'Eglise, qui avez conservé avec une foi sincère et vigoureuse la discipline évangélique, qui, par votre constance digne des apôtres, avez raffermi la foi chancelante de plusieurs, vrais témoins de l'Evangile, fondés sur la pierre d'une manière inébranlable, qui réunissez la science au courage, qui faites craindre Dieu à ceux qui l'oublient; oui, à vous, honneur sur la terre et gloire éternelle dans les cieux.

» Donné à Fribourg en assemblée synodale, à l'évêché, le 17 avril 1839.

» *Membres de la cour épiscopale.*

» J. ET. GOTTOFREY, vicaire-général; J. X. FONTANA, archidiacre, chancelier de l'évêché; F. CHASSOT, chanoine de Saint-Nicolas; le chanoine AEBY, curé de Fribourg; J. ESSEIVA, ancien professeur; J. CLERC, supérieur du séminaire; J. F. VUARIN, archiprêtre, curé de Genève; G. GREFFIER, archiprêtre, curé de Carouge; P. CHANEY, chanoine pour le décanat d'Estavayer, J. FOLLY, doyen et curé de Gruyères; P. DAVET, curé pour le décanat de Romont; J. PROGIN, doyen et curé de Sales; J. BERTSCHY, doyen et curé de Guin; N. PIGNOLET, doyen et curé de Domdidier; AN. KLEIN, doyen et curé de Givisiez; B. PEIRY, doyen et curé du Crêt; P. MOULLET, doyen et curé de la Roche; J. PERNET, doyen et curé de Prez; H. DEY, doyen et curé de Charmey; S. REIDHAAR, doyen et curé de Lausanne; P. CLERC, curé du Landeron, pour le décanat de Neuchâtel; P. FOURNIER, professeur de théologie; J. BOURQUI, professeur d'histoire ecclésiastique.

» PIERRE TOBIE YENNI,

» *Evêque de Lausanne et Genève, etc., etc.*

» Partout les vrais catholiques sont unis les uns aux autres par le double lien de la foi et de la charité, et cette union est si étroite que, dans les cas de pressans besoins, spirituels ou corporels, ils doivent se rendre les uns aux autres les services qui sont en leur pouvoir. Cette obligation est bien plus urgente pour les

pasteurs; ils sont en quelque sorte solidaires les uns pour les autres, et ils doivent s'entr'aider surtout lorsque, dans quelques localités, le libre exercice du ministère pastoral est entravé. Poussé par la notoriété des vexations auxquelles l'Eglise est en butte dans quelques cantons de la Suisse allemande, nous les avons exposés à nos vénérables frères les membres de notre cour épiscopale, les archiprêtres et doyens, qui, selon l'usage, se trouvoient réunis en assemblée synodale, sous notre présidence, et il nous est agréable de déclarer que leur adhésion fut unanime, et qu'on peut l'envisager comme l'expression non équivoque de la générale et religieuse sympathie de notre clergé pour tous ceux qui souffrent pour la justice, et combattent sous l'étendard de la croix les combats du Seigneur.

» Donné à Fribourg, en notre maison épiscopale, le 18 avril 1839.

» † PIERRE TOBIE, évêque de Lausanne et Genève.

(L. S.)

» J. PERROULAZ, not. apost. secrét. de l'évêché. »

Une assemblée nombreuse assistoit, le 26 mai, à la distribution des prix aux élèves de l'école gratuite du soir, dirigée par M. l'abbé Huevels, à Verviers, en Belgique. Outre les membres du clergé, il y avoit les deux échevins de la ville et plusieurs membres de la régence, le procureur du roi, le président et le vice-président de la société royale de philantropie, plusieurs professeurs de l'école industrielle et commerciale, des membres du barreau, les principaux fonctionnaires des diverses administrations, etc, etc.

Tout autour de la première salle, convenablement ornée, on remarquoit des pages d'écriture et de dessin, dont la bonne exécution attestoit de la manière la plus satisfaisante les progrès faits par les élèves depuis l'année dernière.

Vers midi et demi, M. l'abbé Soulacroix a ouvert la séance en prononçant un discours, dans lequel il s'est attaché à montrer la nécessité et l'efficacité bienfaisante de l'influence religieuse dans l'éducation, et l'impuissance de la philosophie moderne pour rendre l'homme ce qu'il doit être dans la société.

Après ce discours, M. le curé doyen a proclamé les noms des élèves qui avoient obtenu des prix. On a vu arriver successivement et recevoir le prix de leur application et de leur conduite des ouvriers élèves de tout âge, des pères avec leurs enfans; un grand nombre étoient âgés de vingt, vingt-cinq, trente ans et plus; il s'en trouvoit même un, nommé Denis-Alexandre, qui a fait la guerre d'Espagne, et qui est âgé de *cinquante-six ans*, et un autre qui a pris part et a été blessé à l'affaire de Rocoux, et qui est décoré de la croix de fer.

Après la distribution des prix, les élèves, qui étoient au nombre d'environ 370, ont reçu chacun de l'étoffe pour une blouse.

L'assemblée a témoigné à plusieurs reprises, par ses applaudissemens, qu'elle apprécioit hautement les services rendus à la société par M. Heuvels et son collaborateur, M. Zoane.

Un journal anglais annonce que la femme du prince de Capoue s'est faite catholique. Cette dame, connue avant son mariage sous le nom de Pénélope Smith, est de Ballingatray, dans le comté de Waterford, en Irlande.

Le 25 novembre 1838, une œuvre de charité fut érigée à Naples sous le titre de la Sainte-Enfance de Jésus, dans la confrérie du Rosaire du palais. Dans le nombre des actes de charité qui sont l'objet de cette institution, est celui d'habiller un certain nombre d'enfans pauvres de quatre à sept ans. Cela se fait le jour de la

fête du Nom de Jésus de chaque année. Ce jour-là en effet, douze enfans pauvres choisis le 25 novembre, ont été conduits par de pieux confrères au maître autel avec leurs vêtemens vieux et déchirés. Là ils entendirent du père spirituel un petit discours de piété. On bénit pour eux de nouveaux habits et du linge. Les enfans furent conduits à la sacristie pour s'habiller. Retournés à l'autel avec leurs vêtemens neufs, ils reçurent du directeur un rosaire et une petite bourse avec une aumône. Une grand' messe fut célébrée le soir après vêpres; un discours fut prononcé par le chanoine de la cathédrale Cappelli. La cérémonie se termina par la bénédiction du saint Sacrement. Déjà cet exemple de piété a engagé des hommes distingués et des femmes pieuses à se joindre à cette œuvre qui rivalisera bientôt avec les autres œuvres de charité établies à Naples sous les auspices d'un prince religieux, lequel est membre et supérieur de la confrérie ci-dessus.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On sait sous quel aspect et sous quelle couleur la *congrégation* a été plantée pendant long-temps dans l'esprit du peuple, et comment on a su s'arranger pour que son imagination y attachât toutes sortes de malheurs. D'après les notions et le signalement qu'on lui en donnoit alors, il se la représentoit comme quelque chose de très-mauvais et de très-redoutable. Mais à cela près, il ne lui avoit jamais vu tuer ni manger personne, et il avoit dû trouver que la vie, avec elle, étoit assez supportable.

Voici maintenant une autre *congrégation* que les journaux du pouvoir signalent sous le même nom que l'ancienne, mais dont on ne paroît pas devoir être quitte au même prix. Celle-ci, telle qu'ils la dépeignent, *est une hiérarchie organisée pour le crime, le pillage et la destruction; elle est armée contre l'ordre et les lois; elle a ses chefs, ses statuts, son drapeau, ses mots d'ordre.* Après l'avoir ainsi caractérisée, ils demandent si ce n'est pas de celle-là qu'il faut dire que *c'est un glaive dont la poignée est à Paris et la pointe partout.*

On se rappelle à quelle *congrégation* il a été long-temps de mode d'appliquer cette dernière phrase. Mais alors elle étoit appliquée dans le vide, et ne s'adressoit qu'à des fantômes; tandis qu'aujourd'hui elle porte sur des êtres qui ne sont rien moins que fantasmagoriques, qui marchent en chair et en os au renversement du pouvoir et de la société. La différence de caractère est grande, assurément, entre les deux *congrégations*. Il faut croire qu'on n'aura plus autant de peur de l'une, depuis que l'autre s'est révélée d'une manière si grave qu'elle donne aujourd'hui tant de tablature au pouvoir et tant de justes alarmes à toute la société.

Il y a déjà long-temps qu'on signale comme un danger permanent pour les bons citoyens et pour la paix publique le séjour des repris de justice dans la capitale. Rien n'est plus dégradant que de les rencontrer partout depuis neuf ans sur la scène politique, où ils sont appelés à figurer comme des acteurs indispensables.

Ainsi qu'on devoit s'y attendre, ils ont reparu dans l'émeute du mois dernier, et c'est à eux qu'un de ses attentats les plus graves est attribué par l'acte d'accusation. On nous fait espérer que l'autorité a enfin ouvert les yeux sur cette source éternelle de périls pour la cité, et qu'il est sérieusement question d'aviser à quelque moyen de détourner le fleau dont il s'agit. Sans doute il vaudroit mieux qu'on y eût songé plus tôt, lorsque les déplorables scènes de dévastation et de sacrilége dont nous avons été témoins dans les premières années de la révolution, n'avoient pas encore répandu la consternation et l'opprobre au sein de la capitale. Mais enfin, tous les temps sont bons pour remédier au mal, et pour travailler à guérir les plaies de la société.

Si donc il est vrai qu'on s'occupe de purger Paris des repris de justice que l'espoir des désordres publics et l'odeur des séditions y attirent de tous côtés, aucun service plus important n'aura été rendu depuis long-temps aux bons citoyens. L'émeute des 12 et 13 mai ne cesseroit pas pour cela d'être un événement des plus affligeans et des plus déplorables. Mais au moins ce seroit une nouvelle raison pour pouvoir dire qu'à quelque chose malheur est bon.

Le prince François Borghèse Aldobrandini est mort à Rome le 29 mai. Il étoit d'une des premières familles de Rome qui a donné à l'Eglise un pape, Paul V, élu en 1605 et mort en 1621, et plusieurs cardinaux. Le prince François, né à Rome le 9 juin 1776, étoit fils de Marc-Antoine Borghèse, connu par son amour pour les arts et par ses magnifiques galeries de la villa Borghèse, si riches en tableaux, en statues et en objets d'antiquités. François n'étoit point l'aîné. Il avoit un frère, Camille, né le 19 juillet 1775, qui possédoit la plus grande partie de la fortune de la famille. Cet aîné embrassa les principes de la révolution française, et épousa en 1803 une sœur de Bonaparte, dont il n'eut point d'enfans. Bonaparte le fit duc de Plaisance et gouverneur du Piémont, et lui acheta pour 8 millions une grande partie des monumens de la villa Borghèse. Le prince est mort à Florence le 10 avril 1832, laissant son immense fortune à son frère.

Celui-ci portoit jusque là le nom de prince Aldobrandini, un de ses ancêtres ayant épousé l'héritière de cette famille, qui a donné aussi un pape à l'Eglise, Clément VIII. Il prit aussi du service dans les armées françaises, se trouva à la bataille d'Austerlitz, et fit les campagnes d'Allemagne en 1806, 1807 et 1809. En 1809, il épousa une française, mademoiselle de Larochefoucauld. Blessé à la bataille de Wagram, il renonça peu après au service. Il demeura en France jusqu'à la mort de son frère, et retourna alors en Italie recueillir sa riche succession. Il en usa noblement, rétablit le musée Borghèse et fit dessécher le lac Gabino. Sa santé s'étoit affoiblie depuis quelque temps. Il a succombé à une attaque d'asthme, qui ne lui a laissé que le temps de recevoir l'extrême-onction.

Le prince, qui avoit repris à la mort de son frère le nom de prince Borghèse, avoit eu trois fils et une fille. Ses fils ont été élevés par un Français, M. Lenourrichel, homme fort estimable par ses principes, qui a suivi ses élèves en Italie. L'aîné, appelé le prince de Sulmone, qui étoit une principauté de la famille, a épousé une anglaise d'une illustre famille, miss Talbot. Les deux autres fils portent les noms de princes Aldobrandini et Salviati. La fille, qui avoit épousé le marquis de Mortemart, a précédé son père dans la tombe.

PARIS, 17 JUIN.

La chambre des pairs s'est occupée aujourd'hui de pétitions, et a renvoyé au ministre de l'intérieur trois pétitions des commissions des hospices de Nancy, de Mirecourt et de Saint-Nicolas, contre une mesure de ce ministre, soumettant tous les hospices à une administration laïque. Les pétitionnaires sollicitent le maintien de l'abonnement consenti par la congrégation des Sœurs de Saint-Charles. M. Villemain a combattu ce renvoi.

— La chambre des députés s'est occupée samedi de pétitions. M. Billaudel a fait un rapport sur des pétitions du conseil d'administration de la société industrielle de Mulhausen et de la société protestante pour l'instruction primaire, à l'effet d'obtenir des mesures contre l'excès de travail imposé aux enfans dans les manufactures. Le ministre des travaux publics, qui ne s'est pas opposé au renvoi de ces pétitions aux ministres de l'instruction publique et du commerce, a dit toutefois qu'une loi qui ne seroit point observée deviendroit fâcheuse, et que dans cette prévision il vaudroit mieux abandonner la question aux conseils-gé-

néraux, avec autorisation de faire des réglemens particuliers. M. Martin (du Nord), a parlé à peu près dans le même sens. La chambre a adopté les conclusions du rapporteur.

Le ministre de l'intérieur a présenté ensuite un projet de loi accordant une pension viagère de 6,000 fr. à M. Daguerre, et une pension de 4,000 fr. aussi viagère, à M. Niepce fils, associé de M. Daguerre; lesdites pensions non assujéties aux lois prohibitives du cumul seront reversibles par moitié aux veuves de MM. Daguerre et Niepce. Ce projet de loi est le résultat d'un traité provisoire conclu, il y a peu de jours, entre le ministre de l'intérieur et les dénommés, pour abandon à l'état d'une découverte qui, à peine ébauchée par M. Niepce père, a coûté quinze années de recherches persévérantes et dispendieuses à M. Daguerre. Entrant dans quelques détails sur la découverte, le ministre a dit : « M. Daguerre est parvenu à fixer les images de la chambre obscure, et à créer ainsi en quatre ou cinq minutes, par la puissance de la lumière, des dessins où les objets conservent mathématiquement leurs formes jusque dans leurs plus petits détails, où les effets de la perspective linéaire et la dégradation des tons provenant de la perspective aérienne sont accusés avec une délicatesse inconnue jusqu'ici. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'utilité d'une semblable invention. Il y aura pour les dessinateurs et pour les peintres un sujet constant d'observation dans ces productions si parfaites de la nature. D'un autre côté, ce procédé leur offrira un moyen prompt et facile de former des collections d'études qu'ils ne pourroient se procurer en les faisant eux-mêmes qu'avec beaucoup de temps et de peine, et d'une manière bien moins parfaite.

» L'art du graveur, appelé à multiplier en les reproduisant ces images calquées sur la nature elle-même, prendra un nouveau degré d'importance et d'intérêt. Enfin, pour le voyageur, pour l'archéologue, aussi bien que pour le naturaliste, l'appareil de M. Daguerre deviendra d'un usage continuel et indispensable. Il leur permettra de fixer leurs souvenirs sans recourir à la main d'un étranger. Chaque auteur, désormais, composera la partie graphique de ses ouvrages. En s'arrêtant quelques instans devant le monument le plus compliqué, devant le site le plus étendu, il en obtiendra sur-le-champ un véritable *fac simile*.

M. de Golbéry a donné lecture de la proposition qu'il a rédigée de concert avec MM. Moreau (de la Meurthe) et Vatry: « Les commissions administratives des hospices pourront confier de gré à gré la fourniture des alimens et autres objets nécessaires à ces établissemens aux congrégations de femmes reconnues par le décret du 18 février 1809, sans qu'il soit besoin de recourir aux formes prescrites par la loi du 16 messidor an VII et par l'ordonnance du 30 octobre 1821. Néanmoins ces marchés seront soumis à l'approbation du préfet, qui prendra l'avis des conseils municipaux. »

Cette proposition sera développée samedi prochain.

— M. Daguerre est nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— M. Dessauret est nommé rapporteur du projet pour l'augmentation de la garde municipale à Paris.

— La majorité des commissaires nommés par les bureaux de la chambre des députés pour l'examen du projet de loi concernant le chemin de fer de Paris au Havre paroît déterminée à en proposer le rejet.

— C'est prématurément que plusieurs journaux ont annoncé que la division militaire de Périgueux étoit rétablie. C'est une question qui dépend du vote de la chambre.

— Soumis à la réélection par suite d'acceptation de fonctions publiques, MM. Antoine Passy, Quenault, Dubois et Legrand, ont été nommés députés aux Andelys, à Cherbourg, à Nantes et à Mortain.

— Le général Meynadier a été nommé député à Florac.

— Le capitaine de vaisseau Le Rey, commandant la frégate la *Médée*, est arrivé à Paris; cet officier est porteur du traité conclu le 9 mars entre le vice-amiral Baudin et les plénipotentiaires du gouvernement mexicain.

— M. Niot, substitut du procureur du roi à Saint-Denis (île Bourbon), remplace comme procureur du roi à Saint-Denis, M. de Saint-Romain, nommé conseiller à la cour royale de l'île Bourbon, en remplacement de M. Boulley-Dupar, décédé.

— On fait des changemens dans la salle des séances de la chambre des pairs pour le procès qui commencera le 24.

— M. Paillet, bâtonnier de l'ordre des avocats, a été nommé d'office, par le président de la cour des pairs, pour la défense de l'accusé Barbès.

— Une erreur s'est glissée dans notre extrait du rapport de M. Mérilhou (dernier numéro). Il faut lire à la ligne 32 de la deuxième colonne de la page 525, et à la ligne 34 de la première colonne de la page 526 : « *Maréchal* au lieu de *Marescal*. » Maréchal, blessé derrière une barricade, mourut à l'hospice, et l'on trouva sur lui : 1° une lettre qui lui avoit été adressée dans son département, pour l'engager à venir prendre part à l'insurrection ; 2° une petite note écrite par Barbès, et indiquant l'heure de l'insurrection. Marescal, arrêté comme ayant pris part à la révolte, figure parmi les dix-huit accusés présens que la cour des pairs doit juger le 24.

— Le maréchal-de-camp baron Lacour, commandeur de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris.

— Un arrêté du conseil royal de l'instruction publique porte que dans toutes les écoles normales primaires, les cours spéciaux qui se font annuellement à la fin de l'année scolaire, en faveur des instituteurs en exercice, auront, cette année, principalement pour objet l'enseignement du système métrique décimal.

— Le maréchal duc de Bellune, dont la santé avoit donné de sérieuses craintes, est complétement rétabli.

— A la suite de l'exposition de 1839, M. Barbier, peintre d'intérieurs et de paysages, vient d'obtenir une médaille d'or.

— Le prix du pain est fixé à 14 sous 2 liards, les 4 livres (première qualité), au lieu de 15 sous.

— Les galeries de l'exposition des produits de l'industrie, qui devoient être fermées à la fin de ce mois, resteront, dit-on, ouvertes jusqu'au 31 juillet.

— Le maréchal Maison a quitté Paris pour aller passer quelques mois dans sa terre de Langwaden, sur les bords du Rhin.

— On dit que la ville de Paris va faire appliquer aux horloges publiques des cadrans marquant le jour de la semaine et le quantième du mois.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'orage de la nuit de jeudi à vendredi a été ressenti avec une violence extrême entre Valenciennes et la frontière de Belgique. Dans un cercle assez resserré, le tonnerre est tombé sur le clocher de Saint-Saulve, dont il a lézardé le pignon, sur la loge d'un garde-chantier, à Marly, sur un moulin dont il a brisé l'arbre tournant, et sur une cheminée de sucrerie, qu'il a renversée en partie.

— M. Henry, préfet d'Ille-et-Vilaine, va, dit-on, être nommé préfet de la Moselle.

— M. André de Nerciat, capitaine de de vaisseau, est nommé major de la marine à Brest, en remplacement de M. Allary.

— M. Bera, procureur du roi à Poitiers, vient de mourir.

— Dans les élections de la garde nationale qui viennent d'avoir lieu à Dijon, des compagnies de 150 à 200 gardes nationaux n'ont eu qu'une vingtaine de votans.

— Le département de l'Isère vient de recevoir du ministre 5,000 fr. pour ses sociétés d'agriculture.

— Les vaisseaux le *Trident* et le *Généreux*, commandés par MM de Ricaudy et Durand, sont partis de Toulon pour le Levant.

— Les recettes de la douane de Marseille pendant le mois de mai dernier se sont élevées à 2,455,350 fr. 15 c. En mai 1838, elles avoient été de 2 millions 570,968 fr. 3 c., ce qui fait pour le mois dernier une diminution de 115,617 fr. 88 c.

— La cour royale de Toulouse, qui avoit évoqué l'affaire des troubles de la Faculté de droit de cette ville, a rendu un arrêt de non lieu.

— Une caisse d'épargne vient d'être autorisée à Nontron (Dordogne.)

— On fait de grandes réparations au château de Pau.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les armées du Nord sont presque sans mouvement du côté des carlistes comme du côté des christinos. Ces derniers ne paroissent faire aucune disposition contre Balmaseda, et laissent tranquillement augmenter les fortifications et la garnison de cette place.

Toute l'activité de la guerre est pour le moment en Catalogne et en Aragon. [illegible] se trouve comme éclipsé par Cabrera et même par le comte d'Espagne, qui conduisent leurs opérations avec une [illegible].

Par décret de Marie Christine, Espartero est nommé grand d'Espagne avec le titre de *duc de la Victoire*. Don Diego Léon est nommé *comte de Belascoain* en récompense de ses faits d'armes à la prise de ce bourg. C'est peut-être par [illegible] au moment même où l'on [illegible] à Paris cette haute marque de [illegible] accordée à don Diego Léon, [illegible] le bruit que Belascoain [illegible] repris par les carlistes. Si le [illegible] bien trouvé.

— Des correspondances de la fronti[ère] d'Aragon en date du 5 juin annonc[ent] que le comte d'Espagne menaçoit P[uy]cerda. On a retiré la garnison de P[am]pelune pour la joindre à la division Diego Léon ; ce qui porte ses forc[es à] 12,000 hommes. La défense de Pa[mpe]lune se trouveroit ainsi remise à la g[arde] nationale. Les lettres qui donnent [ces] nouvelles sont datées de Bayonne du [...] et annoncent comme un bruit qu'Es[par]tero se dirige contre Balmaseda.

— On dit qu'il a été découvert [une] conspiration dont le but étoit de li[vrer] aux carlistes la place forte de Lérida. [On] ajoute qu'une partie de la garde natio[nale] favorisoit ce complot.

— Tandis qu'on prête au comte d'[Es]pagne le projet de s'emparer de Puyce[rda,] on prête à Cabrera le même projet co[ntre] Montalban.

— Les nouvelles de Madrid vont qu'à la date du 10, les partisans de l[a li]berté de la presse étoient alors très [tou]chés par les mesures qui se prenn[ent] pour la renfermer dans les plus stri[ctes] limites. En attendant les actes de vig[ueur] qui seront, dit on, demandés aux c[ortès] sur cet objet, une circulaire du gou[ver]nement recommande à toutes les au[tori]tés politiques du royaume d'exerce[r la] plus rigoureuse surveillance enve[rs la] presse périodique. Deux heures ava[nt de] recevoir la publicité, les journaux [doi]vent subir un examen de censure d'[après] lequel ils sont ou ne sont pas autori[sés à] paroître.

A la séance des lords du 14, [lord] Melbourne, en réponse à une interp[ella]tion de lord Brougham, a dit qu'il [avoit] l'espérance que la paix seroit conse[rvée] en Orient, bien que les deux arm[ées] aient actuellement une attitude m[ena]çante.

— Le 14, M. Attwood a présenté [à la] chambre des communes une énorme [pé]tition roulée autour d'un long morcea[u de] bois. Cette pétition, couverte de 1,280,[...] signatures, a été rédigée par les cha[rtistes]

les dans le but d'obtenir le suffrage universel, le vote au scrutin, les parlemens annuels, etc. La pétition chartiste avoit été apportée à la chambre dans une charrette.

—Dans la séance de la veille, à la chambre des communes, lord John Russell avoit demandé à présenter deux bills, ayant pour but l'un de proroger jusqu'en 1842 l'acte du gouvernement du Canada, expirant l'année prochaine, et l'autre d'établir l'union des deux provinces du Canada.

— Les dernières nouvelles d'Orient sont toujours très-vagues. Bien qu'elles semblent confirmer les préparatifs d'armemens de la Russie dans la mer Noire et le départ de la flotte russe de Sébastopol, elles n'avoient cependant produit aucune sensation à la bourse de Vienne.

— M. Emmanuel de Grouchy, chargé d'affaires du gouvernement français auprès du roi de Sardaigne, vient de mourir à Turin.

— Le marquis de Rumigny se rend à Turin pour y reprendre son poste d'ambassadeur.

— Le roi de Bavière est revenu le 5, de Rome à Munich.

— Le fils de M. le prince de Polignac vient d'être admis comme officier d'artillerie dans l'armée bavaroise.

— Le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, accompagné de son fils le prince Albert, est arrivé le 10 juin à Stuttgardt pour faire une visite à la famille royale de Wurtemberg.

— On écrit de Hanovre, le 7, que la seconde chambre ayant pu enfin réunir trente-huit membres, un de plus que le nombre fixé par la constitution pour la validité des délibérations, a voté immédiatement le budget. Ce budget, dit le *Correspondant de Hambourg*, est l'ancien : celui du gouvernement pour la session actuelle a été refusé.

— La cour d'Autriche a quitté Vienne le 5, pour se rendre à Presbourg.

— L'auguste fille de Louis XVI et la sœur de M. le duc de Bordeaux étoient à Vienne le 3, et devoient partir le 8 pour aller se fixer à Kirchberg, où M. le duc d'Angoulême arrivera le 20.

— M. le duc de Blacas est aussi à Vienne.

— Une nouvelle section du chemin de fer du Nord, dit de l'empereur Ferdinand, qui doit aller de Vienne à Presbourg, en Hongrie, vient d'être terminée; de sorte que déjà cette route a onze milles d'Autriche (environ vingt-huit lieues de France) de longueur, et s'étend jusqu'à Lundenberg, bourgade située au-delà de la frontière de la Moravie.

— Le duc de Leuchtenberg, qui a quitté Munich le 22 mai, est arrivé le 31 à Czarskojeselo. L'empereur Nicolas s'est porté à la rencontre du prince à un relai en avant.

— La frégate l'*Arthémise*, commandée par M. Laplace, et partie de Batavia le 13 décembre, est arrivée à Hobart-Town (terre de Van-Diémen) le 22 janvier. Le séjour que ce bâtiment avoit fait à l'île de Java n'avoit eu aucune influence fâcheuse sur la santé de l'équipage, et il ne se trouvoit pas de malades à bord. Les autorités d'Hobart-Town se sont empressées de mettre à la disposition de M. Laplace toutes les ressources dont il avoit besoin pour sa frégate. Le 29 janvier, l'*Arthémise* étoit en mesure d'entrer de nouveau en campagne; elle devoit se rendre d'abord à Sydney, puis visiter les principaux archipels du grand Océan.

— Le sultan Mahmoud-Kan II va entrer, le 30 juillet prochain, dans sa 55e année, et le 28 du même mois dans la 32e année de son règne.

— Madame de Lubersac, fille de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ancien ministre du roi Charles X, vient de mourir de la petite vérole à Naples. Madame de Lubersac, à peine âgée de dix-neuf ans, étoit depuis quelque temps atteinte d'une maladie de poitrine.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 17 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 106 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2760 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 800 fr. 00 c.
Quatre canaux 1252 fr. 50 c.
Rentes de Naples. 99 fr. 15 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/4
Emprunt Belge 102 fr. 3/4
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr. 1/2

...II DE LA RELIGION
...it les Mardi, Jeudi
...medi.

...n peut s'abonner des
...1 15 de chaque mois.

N° 3139

JEUDI 20 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

...port de *M. Barthe, ministre des* ...ltes, *sur le budget des dépenses* ...s *cultes pour* 1840, *daté du* 13 ...vembre 1838.

(Suite du N° 3138.)

...e budget de 1840 accorde, comme ...839, 445,000 fr. pour les dépen... ...lu service intérieur des édifices ...ésains ; savoir 331,000 fr. pour ...ppointemens des employés des ...chœurs des cathédrales, 24,000 f. ... frais de loyer de sept évêchés ... quatre séminaires, et 90,000 f. ... entretien du mobilier des évê... ...et achat d'ornemens pour les ...édrales. Les bas-chœurs des ca... ...rales sont indispensables pour le ...ice ; car il est d'obligation, dit le ...port, que l'office canonial soit ...nté tous les jours. Ces allocations ... les seules ressources des fabri... ... cathédrales proprement dites, ...ne perçoivent point d'oblations ...e droits comme les fabriques des ...isses. La somme de 328,000 fr. ...tée jusqu'ici aux bas-chœurs re... ...ente pour 80 cathédrales une ...enne de 4,100 fr. ; ce qui, assu... ...nt, dit le ministre dans son rap... ..., n'est pas exagéré. Il remarque ... l'insuffisance du crédit pour ... d'ornemens, vases sacrés et ... ; *beaucoup de cathédrales sont à* ...*ard dans un état de dénûment* ...*ent affligeant.*

...uis 1832, le budget accorde ...llement 1,600,000 fr. pour ac... ...ons, constructions et entretien ...édifices diocésains ; savoir, 400,000 francs pour entretien, et 1,200,000 fr. pour acquisitions, constructions et grosses réparations. Avant 1832, on accordoit 1,900,000 f. L'état se chargea de cette dépense en 1812 ; jusque là elle étoit à la charge des départemens, qui faisoient très-peu de chose. Les cathédrales étoient presque toutes dans un état fâcheux de dégradation. Aujourd'hui le gouvernement s'occupe plus d'empêcher de périr que d'embellir. Il a publié des instructions pour interdire les restaurations maladroites et les décorations de mauvais goût. Il ne faut pas seulement s'occuper des cathédrales ; il existe quatre diocèses privés totalement d'évêchés, Paris compris ; trois autres où les évêchés ne sont pas achevés. Quatre diocèses manquent encore de séminaires, et il y en a vingt-sept dont les séminaires ne sont pas terminés ou exigent des agrandissemens. Les dépenses connues ou à prévoir sont réparties entre soixante-huit cathédrales, dont plusieurs sont des monumens de premier ordre, comme à Agen, à Alby, à Amiens, à Angers, à Bourges, à Meaux, à Metz, à Nantes, à Paris, à Rouen, à Sens, à Tours, etc. ; quarante évêchés et quarante-quatre séminaires. Les dépenses restant à faire sur les projets approuvés et adjugés s'élèvent à 2,299,178 fr., dont 1,251,321 fr. pour les cathédrales, 307,220 fr. pour les évêchés, et 740,637 pour les séminaires. Mais outre cela, il y a les projets approuvés, mais non adjugés, qui s'élèvent à plus de 800,000 fr. pour les cathé-

les évêchés, et plus de 3,000,000 pour les séminaires.

Les secours pour acquisitions ou travaux des églises et presbytères, se montoient jusqu'en 1830 à 970,000 f.; en 1831, on les réduisit à 700,000 fr.; le gouvernement propose de les porter à 800,000 fr., car les besoins se manifestent de jour en jour dans une progression effrayante.

« Les églises, dit le rapport, peuvent se partager en trois classes. La première se compose des églises bâties autrefois par de riches communautés dans de vastes proportions. Ces églises, devenues communales et privées de leurs anciennes ressources, sont presque généralement dans un état déplorable. Placées ordinairement dans des localités peu importantes et hors d'état de les entretenir, elles tendent rapidement à une destruction complète, et le gouvernement seul peut arrêter leur ruine et conserver au pays ces richesses.

» La deuxième classe comprend les églises bâties par les paroisses et recommandables sous le rappport de l'art, quoique moins magnifiques que les pre-

nité de logement au curé.
mandes de secours sur pr
prouvés par l'autorité co
s'élevoient au 1er décembr
2,400,000 fr., et les autre
des non encore instruites
être évaluées à 800,000 fr.
que cette dépense peut se ré
plusieurs exercices, et que
tère de l'intérieur a, en
cordé 153,000 fr. pour d
monumentales. Néanmoin
tère des cultes restera enco
arrière sur ce chapitre. Les
cordés les années précéden
répartis chaque année ent
1,800 communes. Ici le rap
des instructions émanées
tère sur la restauration d
sur les mutilations et les dé
que l'ignorance y laisse
sieurs évêques ont publié
sujet des circulaires.

Le dernier chapitre
roule sur les secours à div
semens ecclésiastiques.

…ns chefs-lieux, en y comprenant …s novices et les infirmes en retraite; …8,606 dans les établissemens lo…ux. Les derniers comptes annuels …oduits constatent que les recettes … toutes ces maisons se sont élevées … 800,000 fr., et les dépenses à …4,000 fr. Ainsi, dit le rapport, …le possibilité de réduire les se…rs sans aggraver la position de … utiles établissemens, sur les ef…s et sur le bon esprit desquels le …moignage des autorités ecclésiasti… et civiles est unanime; partout …ont l'objet de la vénération des …ulations.

…e rapport, qui est inséré en entier … le *Journal des conseils de fabri…*, livraison de mai, nous a paru …iter d'être connu au moins par …rait, tant à cause des détails qu'il …ne sur la situation du clergé et … la distribution des fonds, qu'à … des judicieuses réflexions et … considérations vraiment reli… … sagement politiques qu'on …marque.

…OUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

…ARIS. — Le *Réparateur* de Lyon …e dans son numéro du 17 la …velle que nous avions annoncée … notre dernier numéro. Une dé…che télégraphique, dit-il, arrivée …6 au soir, annonce la nomination … M. le cardinal d'Isoard, archevê… d'Auch, à l'archevêché de Lyon. …joute que la même dépêche an…ce la nomination de M. l'arche…ue d'Amasie à l'archevêché …ch. Nous n'avions pas donné … dernière nouvelle.

La pétition en faveur des hos…s de Nancy, Mirecourt et Saint-…olas, qui avoit échoué à la cham… des députés, a été plus heureuse … chambre des pairs. C'est M. le comte de Tascher qui a fait le rapport. Les commissions administratives des hospices des trois villes réclament contre une mesure prise par le ministre de l'intérieur pour soumettre tous les hospices à une administration laïque et à des formes de comptabilité nouvelles. Elles demandent le maintien de l'abonnement fait avec les Sœurs de la congrégation de Saint-Charles pour les trois hospices de Nancy et ceux de Saint-Nicolas et Mirecourt. Ces modestes hospices sont depuis 40 ans pour l'un, et depuis 140 ans pour l'autre, desservis avec économie par les sœurs de Saint-Charles; ils se sont relevés de leurs ruines, et l'hospice de Saint-Nicolas peut admettre quatre fois plus de vieillards et d'orphelins qu'il ne le faisoit d'abord. Le nouveau système matérialiseroit la bienfaisance, entraîneroit d'inutiles dépenses, enleveroit la direction à des mains pures et désintéressées, et substitueroit à de bonnes Sœurs qui reçoivent 80 fr. des économes séculiers à qui on feroit un traitement de 1,500 fr. en attendant mieux.

Le rapporteur proposoit le renvoi des pétitions au ministre de l'intérieur. M. Maillard, conseiller d'état, dit que le traité passé avec les Sœurs est illégal et qu'on ne peut renvoyer au ministre que la 2e partie de la pétition, savoir s'il ne faudroit pas proposer des modifications à la législation sur les hospices. MM. Girod de l'Ain, Villemain, Feutrier, de Mosbourg, parlent dans le même sens.

MM. le marquis de Cordoue, le baron de Fréville, le marquis Barthélemy, le baron Mounier, parlent en faveur des conclusions de la commission. M. Barthe prétend que le système des abonnemens a été reconnu vicieux et se plaint de la pétition qui est conçue en termes violens. M. Charles Dupin fait remarquer que ce ne sont pas les Sœurs qui présen-

tant la pétition, mais la commission des hospices. Il fait une autre remarque fort importante; c'est qu'on a parlé dans cette discussion de la législation existante, tandis qu'il ne s'agit pas ici d'une loi, mais d'une simple ordonnance.

L'ordre du jour sur la première partie des conclusions de la commission a été mise aux voix et rejetée à une assez forte majorité. Les pétitions ont été renvoyées dans leur entier au ministre de l'intérieur.

Nous avons parlé plusieurs fois des réclamations des hospices contre les circulaires ministérielles qu'on appelle si improprement *la législation existante*. Voyez entre autres notre numéro du 18 avril 1837. Nous avons aussi rendu compte d'un Mémoire de la commission administrative de Nancy.

M. l'évêque de Joppé, coadjuteur de Nancy, est arrivé dans cette ville le vendredi 14 du mois, à six heures du matin. Les alarmes qu'on avoit répandues sur ce qui pourroit se passer à ce moment-là ne se sont point réalisées. Le ministère avoit donné des ordres aux autorités qui se sont montrées bienveillantes. Aussitôt après l'arrivée du prélat, un factionnaire a été placé à la porte de l'évêché, et un aide-de-camp du général est venu annoncer qu'à onze heures le corps d'officiers de la garnison viendroit rendre ses devoirs à M. le coadjuteur. En effet, à l'heure indiquée, l'état-major de la place, les colonels de la gendarmerie, du 2ᵉ de carabiniers et du 7ᵉ léger, à la tête des officiers de ces régimens, sont venus à l'évêché. M. le procureur général est venu aussi saluer le prélat, et lui offrir ses services de très-bonne grâce. On avoit annoncé à ce magistrat qu'il y auroit un charivari, et il avoit répondu qu'il iroit le partager avec M. le coadjuteur. Le lendemain, M. Menjaud a visité les principales autorités du d ment.

L'installation du prélat a le dimanche matin à la cath immédiatement avant la messe. L'église étoit remplie aux jours de fête, et cependa a eu ni confusion ni troubl s'est fort bien passé. M. l'abb lin, grand-vicaire, a reçu M. juteur, et lui a adressé un d Le prélat a répondu avec bi d'à-propos et de modestie. un juste éloge de M. de Jans

« C'est le premier pasteur, a- qui consultant les inspirations cœur bien plus que nos propres m mis le comble à la confiance do avoit honoré en nous plaçant à ce troupeau chéri, objet consta regrets, de ses soins et de sa t Nous eussions désiré, au mome mains paternelles faisoient coule tre front l'huile sainte, avoir participation à ses talens, à ses v son zèle ardent pour le salut d Mais si Dieu nous a refusé ces d cieux, nous pouvons assurer qu' pénétré du vif désir de travail gloire selon le degré de grâces plaira de nous accorder.... »

Le prélat, dans la suite discours, a parlé de la *longue loureuse absence* du premi teur. Il a fini en exprimant fection pour son troupeau, dant justice aux sentimens du en demandant le concours de forts, et en promettant d'exe ministère de paix, de concil de fusion de tous les cœurs.

Il faut le dire, ce discou entendu avec un vif intérêt, et cérémonie n'a offert que le m le plus convenable. Rien de n'est venu en troubler le re ment. Ainsi tout ce qu'on a des dispositions hostiles de pl personnes étoit apparemme exagéré. M. le coadjuteur se

d'ailleurs digne de sa mission par ses manières aisées et affectueuses. Son salon n'a pas désempli les premiers jours, et tout fait espérer que sa prudence et sa douceur dissiperont ce qui pouvoit rester de préventions hostiles.

Le diocèse de Versailles a perdu un prêtre estimable et un pasteur zélé. Gilles Besnehard, né le 19 juillet 1761, à Courson, canton de Saint-Sever, alors diocèse de Coutances, aujourd'hui diocèse de Bayeux; il avoit manifesté de bonne heure d'heureuses dispositions pour l'état ecclésiastique. Ses parens, plus recommandables par leur piété que par leur fortune, ne balancèrent pas à s'imposer des sacrifices. Le jeune Besnehard, élevé par les Eudistes au séminaire de Coutances, fut promu au sacerdoce en 1785. Peu de temps après, il vint aux environs de Paris voir des parens, des amis, d'anciens professeurs. Cette circonstance le détermina sans doute à accepter en 1788 le vicariat de Gargenville. On assure que sa modestie lui fit refuser plusieurs postes importans. La révolution de 1789 le trouva fidèle à ses sermens; il resta sur les lieux, bravant les menaces et la hache des persécuteurs. Curé d'Isson de 1802 à 1807, il y laissa de nombreuses traces de ses bienfaits. Il ne quitta cette paroisse que pour aller relever de ses ruines la paroisse de Porcheville, canton de Limay. Un presbytère dû en grande partie à sa générosité, une école, une sacristie, une église entièrement restaurée et décorée de ses propres deniers, une donation de plus de trois hectares en faveur de la fabrique, que faudroit-il davantage pour rendre chère sa mémoire? Mais son zèle ne se borna pas là. Les malheureux trouvoient en lui un père, une providence, un médecin et pour le corps et pour l'ame; dix prêtres vivans sont ses élèves; sa longue carrière fut pleine de toutes sortes de bonnes œuvres. Il sut créer des ressources pour tous les besoins. La charité lui inspira de volontaires privations; simple et frugal, il ne connut d'autre délassement que celui que lui procuroient les abeilles. Bon prêtre, véritable confesseur de la foi, il s'est endormi dans le Seigneur le 5 juin 1839, âgé de 78 ans moins quelques semaines, après une courte maladie. Tous les prêtres voisins se sont empressés de lui rendre les derniers devoirs; l'inhumation a eu lieu le 7 en présence de quinze prêtres et d'une nombreuse population. M. Deschamps, maire de Gargenville, a prononcé quelques mots d'éloge sur la tombe du curé. Il loua sa vie dure et austère afin d'avoir plus à donner, son zèle pour la décoration de son église, et tous les sacrifices qu'il fit. Il ne dissimula pas que ses bienfaits avoient rencontré souvent de l'ingratitude. Ce petit discours méritoit peut-être d'autant plus d'être remarqué, qu'il n'est pas très-commun de voir les maires faire si complétement et si franchement l'éloge de leur curé.

La solennité de l'octave de la Fête-Dieu a eu lieu le dimanche à Evreux, avec un ordre et un recueillement édifiant. Le dimanche précédent, les processions n'avoient pu sortir des églises à cause du mauvais temps. A neuf heures et demie, la procession de la cathédrale est sortie du temple, et a parcouru son itinéraire accoutumé au milieu du calme et du recueillement religieux de la population. Si les fonctionnaires n'y assistoient point en corps, on en remarquoit beaucoup qui en faisoient partie comme chrétiens sincères et pieux. Plusieurs reposoirs avoient été dressés avec goût et surtout avec un zèle qui mérite la reconnoissance des fidèles. Ceux des rues Villaine, du Chariot, de Saint-Léger, de l'Hos-

pice, etc, étoient particulièrement remarquables. Le même jour, à quatre heures et demie du soir, la procession de la paroisse Saint-Taurin s'est mise en marche entourée du même recueillement et des mêmes démonstrations respectueuses.

La ville de Tulle mérite une mention honorable dans le récit des fêtes religieuses qui viennent de se passer. Les exercices du mois de Marie ont eu lieu dans quatre églises; les fidèles s'y sont rendus en grand nombre et avec empressement. La ville a eu, comme à l'ordinaire, ses trois processions du saint Sacrement. La première, qui a lieu le dimanche qui suit le 9 du mois de mai en l'honneur de la translation des reliques de saint Jérome, patron des pénitens bleus, a été contrariée par une averse, qui heureusement n'a duré qu'un instant. Le grand concours d'étrangers à l'occasion de la principale foire, dite la Sainte-Croix, qui se tient les deux premiers jours de juin, n'a pas troublé la procession de la Fête-Dieu, qui eût été cependant plus édifiante, si l'on eût dressé quelques reposoirs, si les ventes eussent pu être renvoyées au lendemain, et surtout si les autorités eussent pu empêcher le train de la musique des bateleurs, placés près de la cathédrale. La dernière procession a été la mieux favorisée pour le bon ordre et le nombre des reposoirs. Deux prises d'habits qui ont eu lieu au petit couvent des Carmélites, la première communion, la confirmation et l'ordination, toutes ces fêtes ont réjoui la piété. Celle du Sacré-Cœur a été célébrée le vendredi, jour même où elle tombe, avec beaucoup de solennité, surtout à l'église de l'hospice. Il y a eu cette année plus de cent communions, ce jour-là, dans cette seule église.

M. l'évêque de Nîmes s'est rendu le dimanche 9 à Saint Gill assister à la procession de l Dieu. Après la cérémonie, le s'adressé du haut du perron glise des paroles pleines de de foi à un peuple immens sur la place. Le matin, 150 de la première communion reçu le sacrement de la co tion Le prélat est parti le jo me pour Bellegarde.

L'*Emancipateur*, en rendant des processions de l'octave diocèse de Cambrai, mentio honneur celles de Cambr Douai, de Valenciennes, c coing, de Condé. Partout l' sement des fidèles à orner le soirs, leur concours à la pro leur maintien respectueux o un spectacle consolant.

Le dimanche de la Trinit détenus de la maison central brun, qui étoient protestan fait abjuration de leurs erre la chapelle, après avoir été i par l'aumônier de l'établis Un autre détenu a reçu le b M. Rossignol, curé d'Eml présidé à la cérémonie.

Le dimanche 9 juin, M. de Gap a visité la maison. I a assisté à la messe qu'ent les détenus, et a donné la mation à 40 d'entre eux, plupart avoient fait leur com le dimanche d'avant. Il adressé dans cette occasion roles pleines de piété comme rité.

M. l'évêque de Mars M. Tempier, son grand - sont partis, le 10, pour Gè voyage du prélat n'a d'autr assure-t-on, que d'aller récl corps de saint Serenus, év Marseille, qui mourut à Ve Piémont, en se rendant à

cile. Ces reliques, restées à Verceil, seroient transportées dans la cathédrale.

M. Lutz, curé de Mulhouse, a prononcé dernièrement sur la tombe d'un ministre protestant un discours remarquable sous plus d'un rapport. Ce discours, qui vient d'être imprimé, est tout parfumé de tolérance. Après l'avoir lu, on est porté à croire que M. Lutz n'a jamais loué autant le saint patron de son église que le ministre Spoirlin. D'abord il l'appelle son *confrère*; vraiment on n'auroit pas cru que ces messieurs appartinssent à la même *confrérie*; il l'appelle encore *ecclésiastique* et *curé*. Cette singulière affectation d'assimiler en tout un pasteur protestant à nos ecclésiastiques et à nos curés est bien étrange dans la bouche d'un prêtre et d'un curé.

Il le loue d'avoir été *fidèle à sa vocation*; ce qui peut se traduire ainsi : M. Spoirlin, en devenant ministre, a été appelé à défendre les erreurs du protestantisme, et il les a défendues *fidèlement* et constamment. Il faut être furieusement clairvoyant pour trouver là un sujet d'éloges; être *fidèle* à combattre la primauté du souverain pontife, la présence réelle, l'invocation des saints, etc., n'est pas une chose, ce semble, qui doive paroître si honorable aux yeux d'un catholique, et encore moins aux yeux d'un curé.

M. Lutz ajoute qu'une amitié sincère a pu s'établir entre lui et le ministre défunt, quoique leur *manière de voir* relativement à la religion ait été différente; ce qui laisse à entendre que la différence qui existe entre le catholicisme et le protestantisme consiste uniquement dans la manière dont on envisage les choses. Comme tous les objets ont deux faces, ils apparoissent d'une manière à ceux-ci et d'une autre manière à ceux-là. Voilà qui explique admirablement la pensée de M. le curé de Mulhouse. Selon lui, les protestans ont la même religion que les catholiques, seulement ils la voient sous une autre forme, parce qu'ils ont peut-être la vue un peu meilleure ou un peu plus foible que nous.

M. Lutz dit encore que la perte de M. Spoirlin sera vivement sentie par M. l'évêque de Strasbourg. On assure au contraire que le prélat sent bien plus vivement la bévue de M. le curé de Mulhouse que la perte d'un *curé* protestant *fidèle à sa vocation*.

M. Lutz dit que c'est aux sentimens que M. Spoirlin savoit inspirer à la jeunesse confiée à ses soins, que le clergé catholique doit attribuer les démonstrations respectueuses dont il est l'objet dans la ville de Mulhouse, et dont s'étonnent souvent les prêtres étrangers qui s'y voient salués avec respect. D'après cela, on peut être sûr, quoi qu'on en dise, que M. Lutz imite les protestans, qu'il ne gourmande point les prêtres qui se présentent chez lui avec le costume ecclésiastique. Leur recommander de n'aller à Mulhouse qu'avec leur habit laïque, ce seroit se défier des démonstrations respectueuses dont il parle.

Enfin, M. le curé a terminé son discours en s'écriant d'une voix émue : « Il n'est plus ce digne pasteur si rempli de mérites! Sa carrière fut courte, mais riche en bonnes œuvres... Le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui, ce sont les larmes des milliers de personnes qu'il a consolées, *instruites* et *édifiées* par ses exemples... Ici repose un homme de bien. Paix, paix éternelle à ses cendres. »

Voilà certes de la tolérance à pleines mains! Un curé qui proclame publiquement qu'un ministre protestant étoit *un digne pasteur rempli*

de mérites et riche en bonnes œuvres, et qui le loue d'avoir *instruit* et *édifié par ses exemples* ceux à qui il prêchoit l'erreur ; ces cajoleries-là peuvent plaire aux protestans, mais à coup sûr elles ne concilieront pas à l'orateur les suffrages de son propre troupeau.

Au surplus, un journal protestant, l'*Evangéliste*, ayant annoncé que M. Lutz, curé de Mulhouse, avoit prononcé l'éloge d'un pasteur protestant sur sa tombe, et un de nos journaux ayant répété cette nouvelle, M. Lutz lui a écrit que l'oraison funèbre du pasteur Spoirlin a été prononcée par un pasteur de Mulhouse; mais, ajoute-t-il, l'*Evangéliste* a pu se tromper de bonne foi ; car

« Pour témoigner à nos frères séparés l'estime que nous avons pour leurs personnes, et pour ne pas manquer aux devoirs de civilité et aux égards qui sont dus à leurs vertus, il est reçu dans notre pays de culte mixte qu'on peut assister à leurs funérailles. La morale de Saeltler, qui fait autorité dans notre province, dit expressément que ce n'est pas une *communicatio in sacris*, seule limite qu'il nous est défendu de franchir. Eh bien ! j'ai accompagné, avec d'autres ecclésiastiques, la dépouille mortelle de feu M. Spoirlin à sa dernière demeure; et là, toutes les cérémonies du culte protestant étant terminées, j'ai fait entendre dans une courte allocution quelques paroles de regret sur la fin prématurée d'un homme qui, jouissant par sa charité et son érudition d'une influence immense, n'en a jamais abusé dans un esprit de secte. »

Le lecteur jugera si cette courte explication fait disparoître ce qu'il y a de faux, d'exagéré, d'inconvenant, d'insultant pour la religion catholique dans les éloges ci-dessus donnés par M. Lutz à un ministre protestant.

Encore un nouveau vol d'église à ajouter à tant d'autres. Celui-ci a été commis avec une hardiesse peu commune et sous les yeux, pour ainsi dire, de plusieurs témoins. La grand'messe du lundi de la Pentecôte étoit à peine terminée à l'église cathédrale de Limoges ; le sacristain assistoit un prêtre, distribuant la communion tout près du maître-autel, lorsque trois individus, jeunes encore, et d'une mise négligée, qui visitoient en amateurs ce beau vaisseau, entrèrent dans le chœur, s'approchèrent de l'autel, en franchirent les gradins, examinant avec soin les tableaux, les glands du trône épiscopal, les divers objets nécessaires à la célébration des saints mystères, et déposés sur les crédences. Parmi ces objets, de belles burettes en argent et leur plateau du même métal, excitèrent surtout la convoitise de nos curieux, et pendant qu'un d'eux faisoit le guet, que l'autre sembloit prier avec grande ferveur, le troisième s'approprioit les burettes. N'ayant plus de motifs de rester dans l'église, nos *industriels* en sortirent aussitôt. Des raisons de prudence nous ont empêché de publier plus tôt ce fait, dit la *Gazette du Centre ;* nous craignions de gêner les allures de la police, qui fut prévenue sans retard, et dont toutes les recherches ont été sans succès jusqu'à présent.

Un de nos journaux a donné d'après les journaux allemands les détails qui suivent sur l'élection d'un évêque à Trèves par le chapitre.

Précédemment c'étoit l'usage qu'avant l'élection la commission royale désignât au chapitre une seule personne qui devoit nécessairement être élue. Cette fois au contraire, M. Bodelschwingh, président de la province rhénane, étant à Trèves au mois de mars, déclara au chapitre que le gouvernement n'avoit aucun candidat à présenter, que l'élection pouvoit avoir lieu en toute liberté, et que

quel qu'il fût ne seroit point
Cependant M. Bodelschwingh
eler chez lui les divers chanoi-
chacun séparément, et les pria
indiquer trois noms, d'où il ré-
une liste de six personnes entre
elles, selon toute apparence, les
ages se partageroient. Il faut re-
quer à cet égard que les quatre
noines honoraires qui ne demeu-
pas dans la ville et qui ont
rtant aussi le droit de voter, ne
nt point consultés dans cette oc-
on. En attendant, plusieurs mem-
du chapitre dirent à M. le pré-
nt que le candidat qui réuniroit
us de voix, seroit probablement
Arnoldi, et il ne fit aucune ob-
on à ce choix.

elques jours avant l'élection,
odelschwingh revint à Trèves;
l'intervalle, le bruit s'étoit ré-
a que M. Arnoldi seroit évêque,
nouvelle fut accueillie avec une
le joie par le public; car il
gagné l'estime de tout le monde
t pureté de ses mœurs, sa géné-
:, ses connoisances en théologie
t talent pour la chaire, tandis
on âge de quarante-un ans, per-
oit d'espérer qu'il gouverneroit
-temps et utilement son Eglise.
autre côté, il paroît que le
é protestant avoit réclamé au-
de M. Bodelschwingh contre
:tion de M. Arnoldi, disant que,
un des sermons qu'il a prêchés
ant le Carême sur le développe-
t et les progrès du christianisme,
oit fait allusion à la liberté de
lise catholique en opposition aux
es communions chrétiennes qui
es sont dépendantes de l'autorité
porelle. Puis dès avant les trou-
de Cologne, on s'étoit plaint aux
rités civiles que M. Arnoldi,
s un autre sermon de Carême,
it engagé la jeunesse à ne point
tracter de mariages mixtes, parce
ls donnoient lieu à de fréquentes
ussions entre les parens sur la manière d'élever leur enfans, et pouvoient même causer des apostasies. Enfin, M. Arnoldi étoit, on peut se le rappeler, du nombre des trois chanoines qui avoient demandé au pape si le bref pour l'élection des évêques devoit être entendu de façon qu'il fallût nécessairement être le candidat désigné par le gouvernement, ce qui l'avoit fait condamner à une amende de 50 écus.

Ainsi qu'on l'avoit prévu, M. Arnoldi fut élu, et deux députés furent envoyés au président pour demander son approbation et le prier d'assister à la proclamation; mais il refusa d'y venir, et, en conséquence, on proclama du haut de la chaire qu'un évêque avoit, à la vérité, été élu, mais qu'il n'étoit pas encore possible de faire connoître son nom. Plus tard, on apprit que le président avoit déclaré aux députés que ses instructions ne lui permettoient pas d'approuver l'élection, et qu'il falloit que le chapitre procédât à une nouvelle. Le chapitre, de son côté, s'y refusa, et annonça l'intention de s'adresser directement au roi. On sut alors enfin que M. Bodelschwingh avoit déclaré verbalement à deux membres du chapitre que M. Arnoldi n'étoit point *agréable* au roi, et que ces deux chanoines ayant rendu compte de cette circonstance dans le chapitre, M. Arnoldi, par modestie, avoit prié qu'on voulût bien ne plus songer à lui, mais que le chapitre ne pouvant regarder cette communication comme portant un caractère officiel, avoit passé outre, d'autant plus que, peu de temps auparavant, le président n'avoit fait aucune objection contre M. Arnoldi. Dès le lendemain, le chapitre écrivit au roi pour le supplier d'approuver l'élection. Plusieurs autres pétitions, et entr'autres celles des habitans catholiques de Trèves et de Coblentz, ont été adressées au prince à ce sujet. Mais jusqu'à présent aucune réponse

n'y a été faite, et l'on assure que si elle est négative, le chapitre est décidé à ne point procéder à une nouvelle élection sans la permission du pape, auquel cas il est à craindre que le siége, vacant depuis trois ans, ne le demeure encore long-temps.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les hommes publics de notre époque ont grand tort de ramener sans cesse la dispute, comme ils le font, entre l'insurrection de 1830 et les autres insurrections. Il y a dans ces distinctions subtiles quelque chose qui ne permettra jamais de voir la fin de cette guerre. Malgré toute la peine qu'ils s'y donnent, et toute l'habileté qu'ils y mettent, il y aura toujours des esprits qui ne sauront pas distinguer entre l'insurrection louable et l'insurrection condamnable.

Voici, par exemple, une chose qui peut encore donner lieu aux fausses interprétations et aux malentendus sur ce point : c'est une phrase que nous remarquons dans le rapport présenté à la cour des pairs par M. Mérilhou, l'un de ses commissaires instructeurs, sur les faits de l'émeute du 12 mai. On apprécie dans ce passage du rapport les conséquences de l'occupation de l'Hôtel-de-Ville par les factieux, et l'on fait observer à ce sujet que *chacun se seroit souvenu qu'en* 1830 *la révolution avoit été accomplie du moment que l'Hôtel-de-Ville étoit tombé* ENTRE LES MAINS DE LA NATION, *et que la commission municipale avoit pu y transférer le siége du gouvernement.*

Ainsi, vous le voyez bien, on reconnoît et on admet des cas où une bande d'insurgés représente la nation en s'emparant d'un édifice public par voie de sédition et de violence, et où cela s'appelle prendre possession du gouvernement au nom de la nation. Or, nous le demandons, n'est-ce pas là établir un point de dispute permanente, un sujet de contestation éternelle entre le pouvoir et l'insurrection, [illegible] droit et la force? Et quel est le peuple des rues, quelles sont les factions brutales qui auront assez d'esprit pour distinguer à travers cette métaphysique superfine, la ligne qui sépare un fait violent d'un autre fait violent, et une fausse nation d'une vraie nation?

Cette guerre de mots, qui laisse aux mauvais citoyens une immense latitude d'interprétation, ne peut finir que d'une manière; en renonçant à ces vaines subtilités et ces tricheries par lesquelles les hommes politiques de juillet cherchent à dissimuler aux autres et à eux mêmes d'où ils sont sortis. Leur fausse position et la nôtre ne finira que quand ils auront le courage de dire à l'insurrection de 1830, pour avoir le droit de le dire aux autres insurrections : Nous avons été forcés de prendre la France dans l'état où vous l'aviez mise; nous n'avons pu vous accepter que dans des vues de conservation et de salut public, avec l'arrière-pensée de vous détrôner au plus vite, comme Bonaparte vous détrôna un jour sous votre vrai nom, qui est l'anarchie.

Ce langage franc et loyal seroit tout ce que nous connoissons de plus propre à délivrer les hommes du pouvoir, de l'état d'embarras et de gêne où ils se sont mis par ménagement pour la mère des insurrections. Tant qu'ils ne la déclareront pas illégitime comme ses filles, ces dernières les accableront perpétuellement de leurs droits et prétentions; elles ne cesseront de les attaquer avec les armes de la logique, et de réclamer l'héritage maternel. Ce n'est qu'en les condamnant toutes également, qu'ils feront cesser la dispute et le procès. Cette manière d'en finir seroit d'ailleurs très-avantageuse pour la France, sous le rapport de l'économie, puisqu'on n'auroit plus à entendre parler ni des récompenses nationales, ni des dispendieuses célébrations d'anniversaires, ni des colonnes de bronze, ni des tables d'airain, ni des mille autres objets de dépenses publiques que l'insurrection de juillet à mises à notre charge.

PARIS, 19 JUIN.

Nous revenons sur la séance de la chambre des pairs de lundi, que nous avons seulement indiquée dans notre dernier numéro. Le comte Philippe de Ségur ayant prononcé l'éloge funèbre du maréchal de Lobau, le ministre de la guerre a présenté deux projets déjà adoptés par l'autre chambre. Après une discussion assez courte à l'occasion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit additionnel de 900,000 fr. pour l'inscription de pensions militaires en 1839, la chambre alloit voter les articles, lorsqu'un membre a observé qu'on n'étoit pas en nombre suffisant pour délibérer. La chambre s'est alors occupée de pétitions.

(*Voir aux Nouvelles ecclésiastiques.*)

— La chambre des pairs, qui ne s'est point réunie hier en séance publique, a reçu aujourd'hui diverses communications du gouvernement. La plupart des projets de loi qui viennent de lui être soumis ont été déjà votés dans l'autre chambre. La chambre des pairs, qui ne s'étoit pas trouvée en nombre, lundi, pour voter les articles du projet concernant les pensions militaires, a voté aujourd'hui ces articles; mais le scrutin sur l'ensemble a été annulé faute d'un nombre suffisant de votans.

— La séance de la chambre des députés de lundi a offert peu d'intérêt. Après deux suspensions de la séance, la chambre n'étant pas encore en nombre, on a procédé à l'appel nominal; les noms des absens seront insérés au *Moniteur*. La chambre a adopté le projet de loi rapportant la loi du 9 juillet 1838, relative à la concession d'un chemin de fer de Lille à Dunkerque, et annulant toutes les clauses du cahier des charges accepté par le concessionnaire. Elle a ensuite voté, sans débats, une loi qui affecte une nouvelle somme de cinq millions aux routes de la Corse.

Le président a donné lecture d'un message de la chambre des pairs annonçant l'envoi d'une ampliation de la proposition de loi adoptée par cette chambre relativement à la Légion-d'Honneur. A l'occasion de la loi portant demande d'un crédit supplémentaire de 6 millions 185,000 fr. pour pensions civiles, le ministre des finances a annoncé qu'à la prochaine session il seroit présenté une loi générale sur les pensions de retraites. Le projet a été adopté. Pendant la discussion, M. Auguis étant venu contester la légalité de la pension accordée à madame de Sémonville, le ministre des finances lui a répondu que s'il avoit mieux étudié la loi, il n'auroit pas fait son objection.

— La chambre des députés a voté hier, à la majorité de 162 voix contre 73, le projet portant demande d'un crédit de deux millions pour l'agrandissement et l'isolement du Palais-de-Justice de Paris. Cette somme se trouve abandonnée à la ville de Paris, qui aura à s'imposer extraordinairement pendant huit années, à raison de trois centimes additionnels au principal des quatre contributions, et à emprunter en outre pour les travaux ci-dessus une somme de trois millions, remboursable sur les cinq dernières années de l'imposition dont nous venons de parler. M. Ganguier a demandé un congé de huit jours. Ce congé étant contesté, le président l'a mis aux voix, et il a été accordé à une foible majorité.

— La chambre des députés a adopté aujourd'hui à une majorité de 283 voix contre 12 le projet de loi portant prorogation jusqu'à la fin de 1840 des lois de 1832 et 1834, relatives aux étrangers réfugiés. Le président a lu une lettre du maréchal Soult annonçant l'envoi à la chambre des expéditions des traités qui règlent d'une manière définitive la séparation de la Hollande et de la Belgique.

— M. Billaud est nommé rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la mer. La majorité de la com-

mission s'est, dit on, prononcée pour le rejet.

— Les actions du chemin de fer de Versailles par la rive gauche, qui étoient remontées à près de 300 fr., sont actuellement à environ 160 fr.

— Il est question d'un projet de loi pour la refonte des anciennes pièces de cuivre, qui seroient remplacées par de nouvelles plus en rapport avec le système décimal.

— Vu l'ordonnance qui a nommé directeur-général de l'administration des forêts, M. Legrand, député de l'Oise, le collége électoral de Clermont (Oise) est convoqué pour le 13 juillet, à l'effet d'élire un député.

— L'acte d'accusation et les pièces de la procédure dans l'affaire des 12 et 13 mai ont été signifiés hier aux dix-huit accusés présens à la Conciergerie.

— C'est lundi prochain que commencera l'affaire des révoltés des 12 et 13 mai, devant la chambre des pairs. La cour se réunira dans la chambre du conseil (galerie des tableaux) à onze heures et demie. L'appel nominal sera fait à midi précis.

— Boudin, Fombertaut, Lecomte et Joigneau, condamnés à cinq ans de prison par la cour d'assises de la Seine (affaire du *Moniteur républicain)*, se sont pourvus en cassation.

— Le *Moniteur républicain* a reparu ; le grand-référendaire de la chambre des pairs en a reçu un numéro à domicile. La vignette qui se trouve en tête de ce numéro est la même que celle qui figuroit aux numéros précédemment saisis, mais le caractère et la justification sont différens. Les principaux articles de ce numéro sont consacrés à l'appréciation des événemens des 12 et 13 mai et à l'examen des causes qui l'ont fait échouer. C'est surtout, dit-on, la trahison des chefs.

— Un journal dit que les infans d'Espagne vont passer l'été aux eaux d'Enghien.

— M. Hochet, ancien secrétaire-général du conseil d'état, récemment admis à la retraite après 44 ans de service, vient d'être nommé conseiller d'état honoraire.

— M. Cordelle, ancien conseiller-maître à la cour des comptes, vient d'obtenir une pension annuelle et viagère de 6,000 fr. pour 49 ans et 5 mois de service.

— Le comte de Puységur, ancien préfet de la Dordogne et de Tarn-et-Garonne, vient de mourir.

— La liste civile a fait l'acquisition du tableau de M. Genod, peintre lyonnais, exposé au Louvre sous le titre de *Fête de l'Aïeul.*

— Mademoiselle Filhol, peintre en miniature, élève de madame de Mirbel, vient d'obtenir une médaille d'or de troisième classe à l'occasion du dernier salon.

— M. Schnetz, peintre français, qui en revenant de Rome, a dernièrement passé quelques jours à Munich, a été reçu par l'académie royale des beaux-arts de cette ville, parmi ses membres associés étrangers.

—Le ministre de l'instruction publique, de l'avis du conseil royal, vient de désigner M. Regnier, professeur de rhétorique du collége de Charlemagne, pour prononcer le discours latin à la distribution des prix du concours général.

— L'Académie des beaux-arts s'est occupée dans sa séance de samedi de la nomination d'un secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Quatremère de Quincy, démissionnaire. Les candidats sont MM. Raoul-Rochette, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et M. Lebas, de l'Académie des beaux-arts. L'Académie a ajourné son choix.

— Le docteur Trousseau a été nommé professeur de thérapeutique, à la suite du concours ouvert à la faculté de médecine.

— Il vient de paroître un nouveau journal quotidien intitulé le *Capitole, journal politique et littéraire.*

— Un journal dit qu'il a été déclaré

51 faillites dans la première quinzaine de juin.

— La clôture de l'exposition des produits de l'industrie demeure fixée au 30 juin.

— Le *Moniteur* contient une circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, pour leur demander des détails circonstanciés sur l'organisation actuelle du travail dans les maisons centrales de détention, et sur les perfectionnemens que cette partie du système pénitentiaire est susceptible de recevoir.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 16 et 17 la somme de 560,375 fr., et remboursé celle de 436,000 fr.

— Depuis quelques jours la chaleur est excessive, et les orages qui éclatent presque continuellement n'apportent aucun changement dans la température. Lundi, vers trois heures de l'après-midi, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquoit 26 degrés.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Aux courses de Versailles, du 16, sur quatre prix, trois ont été gagnés par les chevaux de lord Seymour.

— Il est depuis long-temps question d'ériger, sur la petite place d'Arras, une statue à Turenne.

— Le 16, vers minuit, le feu s'est déclaré à bord du bateau remorqueur l'*Hercule*, amarré dans l'avant-port du Havre. Dès le premier moment, le navire fut sabordé, de sorte qu'à l'instant même il se remplit d'eau et s'enfonça. Ramené à flot dans la matinée du 17, l'on a pu s'assurer que les dégâts de l'*Hercule* se réduisoient à fort peu de chose.

— Un incendie a détruit douze maisons, le 26 mai, dans la commune d'Island, arrondissement d'Avallon (Yonne). Le roi des Français a donné 400 fr., et la reine 500 fr., pour être employés au soulagement des victimes. Le ministre du commerce a destiné une somme de 1,000 fr. au même objet.

— M. Froidefond de Farges, conseiller à la cour royale de Paris, avoit été délégué pour présider les assises de l'Yonne. Il eut, dit-on, avec un officier ministériel d'Auxerre, et même avec un des membres du parquet, quelques altercations dont le public commençoit à s'occuper, lorsqu'à l'une des dernières audiences de la cour d'assises, M. Froidefond de Farges fit évacuer la salle par la force armée, sous prétexte que les curieux troubloient les débats. Un clerc de notaire qui réclamoit auprès des agens chargés d'exécuter la décision du président fut, par ordre de ce dernier, conduit en prison. Le notaire vint réclamer son jeune clerc, et après un refus de M. de Farges, se rendit auprès du procureur du roi, qui crut devoir ordonner la mise en liberté. C'est à cette occasion qu'un grand nombre de jeunes gens se sont présentés sous les fenêtres de M. Froidefond de Farges, et lui ont donné un charivari.

— La famille de l'auteur des *Lois civiles*, M. Domat, vient de s'éteindre dans la personne de mademoiselle Domat, sœur de M. Domat, président du tribunal de Clermont-Ferrand. Cette dame est morte à l'âge de 97 ans.

— Il y a eu une révolte dans la maison centrale de Beaulieu, au sujet de la mise à exécution du nouveau réglement. Un détenu a été tué, dit-on, d'un coup de sabre par un gardien.

— Il y a maintenant neuf comices agricoles dans le département du Finistère.

— Un orage a éclaté sur le canton de Châteaudun ; le tonnerre est tombé sur la ferme de Villevoisin et l'a incendiée.

— Sur la demande du préfet de l'Ain, le ministre du commerce et de l'agriculture vient d'accorder au département de l'Ain une subvention de 500 fr. destinée à l'amélioration de la race bovine.

— M. Jayr, nouveau préfet du Rhône, est arrivé à Lyon.

— Pendant le dernier semestre (du 1er novembre 1838 au 30 avril 1839) le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne a transporté 286,017,000 kilogrammes de houille et marchandises diverses. Le

chiffre des voyageurs pendant ledit temps s'est élevé à 133.915.

— Le vaisseau le *Diadème*, parti de Bone le 6, est arrivé le 12 à Toulon avec 350 hommes du 12ᵉ de ligne.

— Le bâtiment à vapeur le *Papin*, capitaine Lugeol, lieutenant de vaisseau, est parti de Toulon le 15 pour le Levant.

— M. Blancard, maire d'Apt (Vaucluse), a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— La ville de Saint-Tropez (Var) vient de décider qu'un monument seroit élevé à la mémoire du général Allard.

— Le 11, le thermomètre a marqué 28 degrés à Marseille.

— La comtesse de Damrémont vient d'envoyer à l'intendance sanitaire de Marseille la statuette en bronze du lieutenant-général de Damrémont, son mari.

— Le général Bernard, pair de France, ex-ministre de la guerre, est arrivé à Niort le 14, se rendant aux eaux des Pyrénées.

— Une enquête est ouverte dans le département de la Gironde sur le projet d'amélioration de la navigation de la Garonne, depuis Castets jusqu'à Saint-Macaire.

— Les nommés François Arnaud et Adrien Burette, étrangers à la localité, ont été condamnés, le 10, par la cour d'assises de Lot-et-Garonne (Agen) à cinq ans de prison pour vol commis par eux dans le presbytère de Villeton, pendant les vêpres.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Un bruit singulier se trouvoit répandu à Madrid au départ du dernier courrier, sous la date du 11. On disoit que Marie-Christine avoit l'intention de se retirer pour quelque temps en France ou en Italie, et [illegible] le gouvernement du royaume [illegible] la dictature militaire d'Espartero. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on parle de cette dictature comme d'une dernière [illegible]. [illegible] moment en seroit-il arrivé? Nous ne savons; mais la reproducti[on] fréquente de cette idée mérite au moi[ns] d'être notée. Peut-être n'a-t-elle pris [une] sorte de recrudescence qu'à cause d[es] deux nouvelles distinctions que la régen[te] vient de lui accorder, en le nomma[nt] grand d'Espagne et *duc de la Victoire*.

— En vertu des mesures récentes [or]données par le gouvernement pour la r[é]pression de la presse périodique, [le] journal le *Guirigay* qui a paru le 10 ju[in] a été saisi, et son procès a dû lui ê[tre] fait dans les vingt-quatre heures.

— Les prochaines élections sont fo[r]tement travaillées par tous les partis, ma[is] principalement par les clubs et les rév[o]lutionnaires avancés.

— Les nouvelles de l'Aragon anno[n]cent que Cabrera donne suite à son pl[an] d'attaque contre Montalban, et qu'il [a] réuni autour de cette place douze batai[l]lons et sept pièces d'artillerie. On ajou[te] que depuis quelque temps ses forces o[nt] considérablement augmenté, ainsi qu[e] la confiance qu'il inspire par sa bravour[e] et son habileté.

— Le titre de *duc de la Victoire*, qu'E[s]partero vient d'obtenir, a rappelé q[ue] cette même récompense fut accord[ée] dans le temps à Zumalacarreguy, par do[n] Carlos; en sorte que c'est encore un pe[tit] acte d'usurpation de Marie-Christine [à] l'égard du prince son beau frère.

— Une correspondance de Madrid fa[it] remarquer que Cabrera semble adopt[er] la tactique qui étoit suivie, il y a 800 an[s] par les Maures d'Espagne, lesquels [ne] négligeoient dans l'intérieur du pays a[u]cune position avantageuse, et fortifioie[nt] tous les châteaux.

On écrit de la Haie, le 15, à l'*I[n]dépendant de Bruxelles* : « Aujourd'h[ui] l'ordre a été envoyé par notre gouvern[e]ment aux autorités, pour contremand[er] toutes les mesures extraordinaires to[u]chant le passage des frontières de la B[el]gique. Ainsi l'on peut faire le voya[ge] pour ce pays avec des passeports étr[angers]

gers, sans permis du quartier-général. »

— Le général de division Daine, commandant supérieur de Venloo, ainsi que les troupes qui forment la garnison de cette forteresse, doivent la quitter le 21 de ce mois. La remise de la place à l'autorité hollandaise aura lieu ensuite dans le délai prescrit par l'article 24 du traité.

— La *Gazette de Brême* vient d'être interdite dans le royaume de Hanovre.

— Pendant la nuit du 6 au 7 on a volé des objets précieux dans le musée de minéralogie de Berlin.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont arrivés à Presbourg (Haute-Hongrie) dans la soirée du 5. L'empereur a fait le lendemain l'ouverture des états.

— Le prince de Metternich est arrivé le 8 à Vienne, venant de Presbourg.

— On écrit de Saint-Pétersbourg qu'un accident arrivé sur le chemin de fer de Zarskojeselo a coûté la vie au directeur de ce chemin, M. Fessmann, et à un conducteur.

— L'escadre de l'amiral Lalande étoit encore à Ourlac le 29 mai. Les équipages s'exerçoient tous les jours aux manœuvres et au tir du canon.

— M. Jaubert et ses compagnons de voyage sont arrivés à Smyrne, le 22 mai, par le paquebot le *Tancrède*.

— Il n'y a pas d'autres nouvelles d'Orient, qu'une lettre d'Alexandrie du 17 mai, portant que le consul russe et le consul anglais ont tour à tour de longues conférences avec le vice-roi; et une lettre de Beyrout du 12 mai annonçant qu'Ibrahim continue à se fortifier dans Alep qui acquiert en ce moment de l'importance comme tête de la Syrie. Ibrahim fait réparer les murs, creuser des fossés et construire des ouvrages de fortification à la moderne sur les abords de la vieille enceinte.

Alep, une des plus grandes et des plus belles villes de l'Orient, n'est défendue que par une grande muraille crenelée et flanquée de tours, vieille enceinte qui ne résisteroit pas long-temps au canon, et qui d'ailleurs est lézardée de toutes parts depuis le tremblement de terre de 1822. Presque au centre de la ville, sur une éminence formée avec des terres rapportées, s'élève une très-vaste citadelle encombrée de bâtimens, et dont les remparts ne valent guère mieux que ceux de la ville. En 1832, après la défaite des Turcs à Homs (l'ancienne Emèse), le seraskier Hussein-Pacha jugea impossible de résister dans Alep et se retira sur les Portes Syriennes, de l'autre côté des lacs d'Antioche.

ARITHMÉTIQUE *des jeunes garçons et des jeunes filles*, par Gillet-Damitte, membre de l'Université, ancien élève du collége Stanislas.

Il faut, dans l'enseignement, que l'utilité soit le point de vue dominant de celui qui écrit pour la jeunesse. M. Gillet-Damitte a transporté dans son livre les traditions des bonnes études. Il y consacre une théorie claire, simple, qu'il n'isole pas de la pratique qui est indispensable surtout dans le calcul. Il expose des faits élémentaires évidens, et il en déduit la règle. Sa méthode est une combinaison perpétuelle de l'analyse du fait et de la synthèse qui le vérifie.

Dans la première partie, l'auteur traite de tous les élémens du calcul, des quatre premières opérations, tant sur les nombres entiers que sur les nombres accompagnés de décimales. La seconde partie a pour objet toutes les opérations sur les fractions ordinaires et leur transformation en décimales; enfin, la troisième partie comprend toutes les règles diverses, telles que la règle d'intérêt, d'escompte, de société, les proportions, la règle de trois, l'ancien calcul et la conversion des anciennes mesures en nouvelles.

Les problêmes sur chacune des leçons offrent une série de combinaisons qui graduent avec méthode les difficultés de l'application, tandis que la théorie débarrassée des longueurs qui fatiguent l'at-

tention des jeunes élèves, ne contient que ce qu'il est nécessaire de savoir raisonner, pour que l'application soit éclairée et procure des résultats heureux.

Sans doute qu'une critique sévère pourroit trouver à reprendre quelques négligences de style, échappées au milieu de tant de chiffres et d'opérations; cependant, malgré ces légers défauts, nous recommandons l'arithmétique de M. Gillet-Damitte. Plusieurs petits séminaires et plusieurs communautés l'ont adoptée dès la première édition, et nous félicitons l'auteur d'avoir obtenu le suffrage de mesdames du monastère du Temple à Paris.

BOURSE DE PARIS DU 19 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 50 c
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 50 -
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2730 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1205 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Quatre canaux 1255 fr 00 c.
Rentes de Naples. 99 fr. 30 c
Emprunt romain. 101 fr. 1/8
Emprunt Belge 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 417 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr 3/4

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3140

SAMEDI 22 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Défense de l'Eglise de France contre les attaques de l'auteur de la dissertation sur le prêt à intérêt, ouvrage où l'on explique les dernières décisions de la Pénitencerie relatives à l'usure, par M. l'abbé Boyer, directeur au séminaire Saint-Sulpice (1).

On ne sait que trop que M. l'abbé Pagès, professeur de théologie à Lyon, a poussé le zèle contre le prêt à intérêt jusqu'à se permettre, dans une nouvelle édition de sa *dissertation* sur ce sujet, des sorties très-vives et très-déplacées contre le clergé, contre l'épiscopat et contre les congrégations romaines. Cette polémique ardente a paru hors de toute convenance. M. l'évêque du Puy a défendu à son clergé la lecture du livre. M. l'évêque de Belley a répondu à M. Pagès dans une circulaire pleine de modération, dont nous avons rendu compte numéro du 2 février dernier. Deux ou trois brochures ont été publiées contre la *dissertation*. M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, a cru devoir y opposer une réfutation plus étendue. Il a jugé qu'il étoit bon de venger l'Eglise et le clergé contre des attaques téméraires. M. Pagès dans son humeur s'en étoit pris à tout le monde, aux séminaires, aux curés et confesseurs, aux évêques, et nommément à plusieurs d'entre eux, aux congrégations romaines, à toute l'Eglise enfin. M. l'abbé Boyer a opposé des chapitres séparés à chacune de ces attaques.

(1) Brochure in-8°. Prix 1 fr. et 1 fr. 25 c. franc de port. Au bureau de ce Journal.

M. Pagès avoit prétendu que *les études* des séminaires *étoient légères et superficielles* et qu'il *n'en sortoit que des sujets incapables d'occuper un poste important*. M. Boyer montre au contraire que les études des séminaires sont plus fortes et mieux nourries qu'autrefois, et qu'elles sont plus propres à former de bons directeurs des ames. Autrefois en licence on s'occupoit beaucoup du dogme, et point de la morale; aujourd'hui l'enseignement de la morale forme la principale occupation des cours. C'est M. Emery qui commença à faire enseigner la morale au cours du séminaire de Paris. Or l'enseignement de la morale est précisément ce qui est le plus propre à former de bons directeurs des ames. Ainsi la comparaison que fait M. Pagès de l'ancien enseignement avec le nouveau est précisément ce qui tourne contre lui. M. Boyer qui appartient à l'ancienne école étoit plus en état que personne de signaler le fort et le foible de l'enseignement à l'une et l'autre époque.

L'auteur de la *dissertation* n'avoit pas mieux traité les pasteurs et confesseurs; *rien de moins commun parmi eux*, selon lui, *que la science appelée commune et suffisante; un grand nombre ne la possède pas*. M. Boyer prouve que ce reproche, injurieux pour les évêques et les directeurs de séminaire, est plein d'exagération ou de fausseté. Il explique à ce sujet quel est le degré de science nécessaire

pour l'exercice du ministère. Il cite là-dessus saint Grégoire-le-Grand et saint Charles Borromée, et fait remarquer combien les règles qu'ils donnent à cet égard sont loin de la critique malveillante et dure de M. Pagès.

Celui-ci parle des évêques avec une légèreté impardonnable; il leur refuse aussi la science suffisante. M. Boyer repousse ces accusations présomptueuses et téméraires. On est fâché, dit-il, de voir un vieux professeur, un vétéran dans le sacerdoce, oublier que les évêques, alors même qu'ils auroient été nos élèves dans le cours de leur éducation, deviennent par la grâce et le caractère de leur ordination, nos pères dans l'ordre de la religion et nos maîtres par le titre de leur mission. M. Boyer distingue entre la science suffisante d'un évêque et celle d'un docteur. Nos évêques ne le cèdent en rien aux prélats les plus distingués de l'ancien régime. Le critique choisit bien mal son temps pour dénigrer l'épiscopat; on ne citeroit pas dans notre histoire ecclésiastique une seule époque où une église ait offert une plus grande réunion d'évêques vraiment dignes de leur mission. C'est le jugement que porte M. Boyer, et nous nous y associons pleinement. C'est une remarque que nous avions faite nous-même plus d'une fois, et nous sommes persuadé que quiconque aura un peu étudié l'histoire des anciens temps et observé le nôtre, sera de notre avis.

Mais ce n'est pas tout; M. Pagès poursuivant sa mercuriale et se croyant apparemment chargé d'une mission pour régenter les évêques, désigne nommément quatre ou cinq prélats sur lesquels il s'explique avec une incroyable hauteur. M. de Belley répand dans son diocèse *une opinion erronée*, il décide *une question dont il ignore les premiers fondemens*, et son ignorance *n'est pas exempte d'orgueil*; ce prélat et M. du Mans *sont en opposition avec les décrets écuméniques dans les règles de conduite qu'ils adressent à leur clergé*. Vraiment M. Pagès a été mal inspiré ici de s'attaquer précisément à des évêques bien connus par leur savoir et par leurs ouvrages. M. de Belley a publié un *Rituel* fort estimé, et d'autres livres qui montrent autant d'instruction et de zèle que de piété et de sagesse. Sa circulaire seule du 20 septembre dernier, mise à côté de la *dissertation* du professeur, suffiroit pour faire juger de quel côté sont la raison, la modération et la retenue. Ce qui confond surtout ici, c'est l'accusation d'*orgueil*. M. Pagès croit-il donner là une preuve de modestie?

M. l'évêque du Mans n'est pas moins distingué par sa doctrine que M. de Belley. On lui doit une théologie et une philosophie adoptées dans plusieurs séminaires, sans parler d'autres très-bons ouvrages; et voilà qu'on le traduit comme se mettant *en opposition avec les décrets des conciles énuméniques*. L'absurdité d'une telle accusation ne révoltera pas seulement dans le diocèse du Mans où le prélat est révéré pour son zèle, sa piété et son talent d'administration; elle sera sentie dans toute l'Eglise de France dont il est un des ornemens.

M. l'évêque de Rodez a le tort d'adhérer aux dernières décisions venues de Rome sur le prêt; il n'en faut pas davantage pour irriter contre lui l'impitoyable censeur. Ni la haute capacité du prélat, ni ses man-



demens si remarquables par l'élévation des vues, ni tout ce qu'il a fait et fait encore pour le bien de son diocèse, n'ont pu pallier le crime irrémissible de ne pas partager les exagérations de M. Pagès. M. l'évêque de Rennes est accusé de *tendre des piéges au tribunal du saint office pour en obtenir une réponse favorable à l'hérésie dont il s'est constitué le patron.* Voilà certainement deux accusations bien graves, *tendre des piéges* à Rome et se faire le *patron d'une hérésie.* Heureusement que le caractère connu du prélat, sa loyauté, son attachement à l'Eglise et à la saine doctrine, repoussent suffisamment cette calomnie. Enfin M. Pagès poursuit de ses injures M. l'évêque d'Annecy, si cher au clergé de France par les services qu'il lui a rendus dans ses retraites pastorales. Nous avons cité dans ce journal une lettre qui justifie parfaitement le prélat.

Le chapitre 5 de M. Boyer est le plus important de son livre. L'auteur y examine quel est le véritable sens des décisions des congrégations romaines en réponse aux consultations sur le prêt, et quelle autorité ont ces décisions. Il discute les objections de quelques théologiens qui ont attaqué ces décisions. M. Boyer s'est abstenu de nommer ces théologiens, et pour M. Pagès, il se contente de rapporter les violentes paroles de ce professeur qui appelle les décisions des congrégations le *scandale de l'Eglise romaine et la consécration de la doctrine calvinienne.* En vérité il n'y a rien à répondre à un prêtre qui s'oublie à ce point.

Le dernier chapitre de M. Boyer est une défense de l'Eglise universelle. Il fait voir que les assertions du docteur ne vont à rien moins qu'à compromettre l'infaillibilité de l'Eglise. Elles sont d'un homme qui n'a aucune mesure, et qu'un zèle qui n'est pas selon la science a emporté au-delà de toutes les bornes. Il faut croire qu'il s'est décrédité par ses propres excès.

A cette réfutation, M. l'abbé Boyer a ajouté deux ou trois notes. Dans la première, l'auteur énonce sur le prêt une opinion mitoyenne. Il ne paroît pas éloigné de croire que l'autorisation du prince peut former un titre légal.

L'ouvrage est terminé par une notice sur l'ancienne Sorbonne. Cette notice, où l'auteur rappelle les usages de cette école célèbre, est d'autant plus curieuse que ces traditions se perdent insensiblement et qu'il ne reste aujourd'hui qu'un bien petit nombre des anciens docteurs de la Faculté de Théologie de Paris.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Une feuille du soir annonçoit que l'état de M. l'Archevêque de Paris inspiroit de nouvelles inquiétudes, et qu'on croyoit le prélat atteint d'une phthisie compliquée. Nous pouvons démentir cette fâcheuse nouvelle. Le prélat a eu une rechute il y a trois semaines, mais il est mieux depuis plusieurs jours, et il ne lui manque que des forces, qu'il reprendra successivement, il faut l'espérer.

La semaine dernière, M. l'Archevêque, encore extrêmement foible, apprit que M. le baron Larrey, ancien chirurgien en chef de la grande armée, et qui a suivi Bonaparte en Egypte et dans ses campagnes, étoit atteint d'une grave fluxion de poitrine, et avoit témoigné le désir d'être visité par le prélat. Le charitable pasteur, mal remis lui-même de sa dernière maladie, n'hésita point à

se rendre auprès du malade et à lui porter des consolations. Cette visite a sans doute porté bonheur à M. Larrey, qui est beaucoup mieux.

La chambre criminelle de la cour de cassation étoit appelée à décider le 14 juin une question importante. M. Roussel, avocat à Lisieux et ancien bâtonnier, lieutenant de la garde nationale, a été condamné à vingt-quatre heures de prison pour refus d'accompagner les autorités à la procession de la Fête-Dieu. Après le rapport de M. le conseiller Isambert, l'avocat de M. Roussel a prétendu que l'ordre d'accompagner la procession n'étoit obligatoire pour la garde nationale, ni comme service religieux, ni comme service d'ordre. M. Hello, avocat-général, a conclu à la cassation d'après le système que le jugement portoit atteinte à la liberté de conscience. Mais la cour ne s'est point prononcée sur la question, et a cassé par un autre motif, savoir que le commandant de la garde nationale, cité comme témoin, ne devoit pas siéger comme juge.

Il n'y a pas de doute que le refus de M. Roussel, et le soin qu'il a pris de donner un grand éclat à cette affaire, lui donneront du renom dans le monde libéral. C'est le pendant de l'affaire de ce M. Roman, protestant, de Lourmarin, qui fit tant de bruit il y a vingt ans, et pour lequel M. Odilon-Barrot fit un plaidoyer si énergique.

Un vol sacrilége a été commis la semaine dernière dans l'église d'Ivry, près Paris. Des voleurs ont osé s'introduire en plein jour dans l'église, ont forcé le tabernacle, et ont volé le saint ciboire, ils ont versé les hosties qu'il contenoit dans le tabernacle, mais ils ont emporté le cercle précieux où est renfermée la sainte hostie que l'on met dans l'ostensoir. On suppose que pressés de sortir, ils n'ont pas eu le temps de prendre la sainte hostie.

Le sieur Pillot
lice correctionnelle
l'avons vu, pour
cantionnement la
a été condamné à d
son et 600 fr. d'a
ment porte que
donner des notices
du XVIIIe siècle,
théories morales e
en réalité traité de
ques sans avoir
prescrites.

M. le ministre d
cultes vient de don
préfets de la Haute
Creuse, qu'il met
la somme de 6,000
tement de la Haut
5,000 fr. pour la
constructions, acqu
rations des églises e
Ces sommes seron
les communes qui
la nécessité et de l
dépenses, comme
puissance et de cell
y pourvoir. M. le
pour que, dans l'é
senteront, MM. le
attentivement à c
formalités soient
que les réparatio
églises ne devienne
sions de dévastatio
tion.

La gabarre la *Li*
rade de Brest depu
vient de mettre à la
mois pour se rendr
Ce bâtiment qui do
gal et le Brésil, a
trois religieux Ca
pour la mission du
trième missionnaire
avec eux, a été

par une maladie qui l'a mis dans l'impossibilité de se joindre pour le moment à ses confrères. Ce religieux qui est resté à Paris, se propose de passer par l'Egypte aussitôt que ses forces lui permettront de soutenir ce voyage. Aussi pour faciliter un voyage naturellement pénible et embarrassant, a-t-il confié à ses frères tous les dons qu'il tenoit de la piété des fidèles. Ce grand et vaste pays, confié à leurs soins, ne peut que présenter une grande moisson à recueillir. Déjà le nom français s'y est fait connoître par le génie et les talens militaires d'un de nos compatriotes; mais plus heureux, les hommes apostoliques porteront à ces peuples avec la croix de leur divin maître le bienfait de la foi et la pratique des vertus évangéliques, moyens bien plus sûrs et plus faciles pour arriver à la civilisation des peuples.

Le diocèse de Saint-Brieuc, qui a élevé depuis vingt ans tant de monumens à la religion de ses pères, tels que les églises de Pleubian, Goudelin, Quessoy, Corseul, Merdrignac, Penvenan, Saint-Mayeux, Trédarzec, vient encore d'être enrichi d'un nouvel et bel édifice de ce genre. Le 11 du courant, on a fait la dédicace de l'église de Pléhédel, non loin de ce temple célèbre qui a tant excité la curiosité des savans, et que quelques-uns ont pris peut-être à tort pour un monument druidique. César qui abolit, autant qu'il fut en lui, la religion des druides dans les Gaules, n'auroit pas laissé subsister un monument manifeste de leur culte.

Depuis long-temps cette paroisse réclamoit un nouveau bienfait. Outre que l'ancienne église étoit trop petite, elle menaçoit ruine, et les réparations qu'on y a faites et qu'on auroit pu y faire, auroient été en pure perte. La nouvelle église est vaste et spacieuse; elle pourra aisément contenir tous les habitans. Elle est construite à la moderne, et quoiqu'elle n'appartienne proprement à aucun genre d'architecture, le corinthien est celui dont elle se rapproche le plus. Cette nouvelle construction est due à la piété des fidèles, et au zèle et aux sacrifices de M. le Touche, recteur du lieu, généreusement secondé dans cette entreprise par M. Denienson, vicaire, non moins zélé que lui.

Le vaisseau seul a coûté 27,000 fr. en comptant les prestations en nature. On n'avoit que 100 fr. en caisse quand la vieille église tomba; on a reçu 1,000 fr. du gouvernement. Le clocher, une partie du lambris, les autels, les balustrades, le pavage, les décorations restent à faire; et on présume qu'une somme à peu près égale sera nécessaire pour mettre l'intérieur en harmonie avec l'extérieur.

M. l'évêque de Saint-Brieuc en a fait la consécration, le lendemain d'une nombreuse confirmation, au milieu d'un grand concours de peuple, dont la piété et le recueillement ne se sont pas démentis un instant pendant la durée de cette longue et imposante cérémonie. Le prélat étoit accompagné de M. Lebréton, son secrétaire intime, nouvellement créé chanoine titulaire de la cathédrale.

Le prélat s'est trouvé fatigué, et n'a pu célébrer les saints mystères. Il a été suppléé par M. le recteur, qui a chanté la messe; des élèves du grand séminaire, appelés exprès pour la cérémonie, assistoient pour le chant. C'étoit un jour de fête pour les bons et pieux habitans de Pléhédel, qui après plus de deux ans de pénibles efforts, pourront enfin prier à l'abri des vents et des tempêtes.

En terminant une courte allocution, M. l'évêque n'a pu s'empêcher de tourner avec douleur ses yeux mouillés de larmes, vers une localité voisine, où il alloit donner la con-

se rendre auprès du malade et à lui porter des consolations. Cette visite a sans doute porté bonheur à M. Larrey, qui est beaucoup mieux.

La chambre criminelle de la cour de cassation étoit appelée à décider le 14 juin une question importante. M. Roussel, avocat à Lisieux et ancien bâtonnier, lieutenant de la garde nationale, a été condamné à vingt-quatre heures de prison pour refus d'accompagner les autorités à la procession de la Fête-Dieu. Après le rapport de M. le conseiller Isambert, l'avocat de M. Roussel a prétendu que l'ordre d'accompagner la procession n'étoit obligatoire pour la garde nationale, ni comme service religieux, ni comme service d'ordre. M. Hello, avocat-général, a conclu à la cassation d'après le système que le jugement portoit atteinte à la liberté de conscience. Mais la cour ne s'est point prononcée sur la question, et a cassé par un autre motif, savoir que le commandant de la garde nationale, cité comme témoin, ne devoit pas siéger comme juge.

Il n'y a pas de doute que le refus de M. Roussel, et le soin qu'il a pris de donner un grand éclat à cette affaire, lui donneront du renom dans le monde libéral. C'est le pendant de l'affaire de ce M. Roman, protestant, de Lourmarin, qui fit tant de bruit il y a vingt ans, et pour lequel M. Odilon-Barrot fit un plaidoyer si énergique.

Un vol sacrilége a été commis la semaine dernière dans l'église d'Ivry, près Paris. Des voleurs ont osé s'introduire en plein jour dans l'église, ont forcé le tabernacle, et ont volé le saint ciboire; ils ont versé les hosties qu'il contenoit dans le tabernacle, mais ils ont emporté le cercle précieux où est renfermée la sainte hostie que l'on met dans l'ostensoir. On suppose que pressés de sortir, ils n'ont pas eu le temps de détacher la sainte hostie.

Le sieur Pillot poursuivi en police correctionnelle, comme nous l'avons vu, pour avoir publié sans cautionnement la *Tribune du peuple*, a été condamné à deux mois de prison et 600 fr. d'amende. Le jugement porte que sous prétexte de donner des notices sur des écrivains du XVIIIe siècle, et de discuter des théories morales et religieuses, il a en réalité traité des matières politiques sans avoir rempli les formalités prescrites.

M. le ministre de la justice et des cultes vient de donner avis à MM. les préfets de la Haute-Vienne et de la Creuse, qu'il met à leur disposition la somme de 6,000 fr. pour le département de la Haute-Vienne, et de 5,000 fr. pour la Creuse, pour reconstructions, acquisitions ou réparations des églises et des presbytères. Ces sommes seront réparties entre les communes qui auront justifié de la nécessité et de la convenance des dépenses; comme aussi de leur impuissance et de celle de la fabrique à y pourvoir. M. le ministre insiste pour que, dans l'état qu'ils lui présenteront, MM. les préfets veillent attentivement à ce que toutes les formalités soient remplies; et à ce que les réparations projetées aux églises ne deviennent pas des occasions de dévastation ou de mutilation.

La gabarre la *Lionne*, qui étoit en rade de Brest depuis cinq semaines, vient de mettre à la voile le 13 de ce mois pour se rendre à l'île Bourbon. Ce bâtiment qui doit visiter le Sénégal et le Brésil, a reçu à son bord trois religieux Capucins, destinés pour la mission du Thibet. Un quatrième missionnaire qui devoit partir avec eux, a été surpris inopinément

par une maladie qui l'a mis dans l'impossibilité de se joindre pour le moment à ses confrères. Ce religieux qui est resté à Paris, se propose de passer par l'Egypte aussitôt que ses forces lui permettront de soutenir ce voyage. Aussi pour faciliter un voyage naturellement pénible et embarrassant, a-t-il confié à ses frères tous les dons qu'il tenoit de la piété des fidèles. Ce grand et vaste pays, confié à leurs soins, ne peut que présenter une grande moisson à recueillir. Déjà le nom français s'y est fait connoître par le génie et les talens militaires d'un de nos compatriotes; mais plus heureux, les hommes apostoliques porteront à ces peuples avec la croix de leur divin maître le bienfait de la foi et la pratique des vertus évangéliques, moyens bien plus sûrs et plus faciles pour arriver à la civilisation des peuples.

Le diocèse de Saint-Brieuc, qui a élevé depuis vingt ans tant de monumens à la religion de ses pères, tels que les églises de Pleubian, Goudelin, Quessoy, Corseul, Merdrignac, Penvenan, Saint-Mayeux, Trédarzec, vient encore d'être enrichi d'un nouvel et bel édifice de ce genre. Le 21 du courant, on a fait la dédicace de l'église de Piéhédel, non loin de ce temple célèbre qui a tant excité la curiosité des savans, et que quelques-uns ont pris peut-être à tort pour un monument druidique. César qui abolit, autant qu'il fut en lui, la religion des druides dans les Gaules, n'auroit pas laissé subsister un monument manifeste de leur culte.

Depuis long-temps cette paroisse réclamoit un nouveau bienfait. Outre que l'ancienne église étoit trop petite, elle menaçoit ruine, et les réparations qu'on y a faites et qu'on auroit pu y faire, auroient été en pure perte. La nouvelle église est vaste et spacieuse; elle pourra aisément contenir tous les habitans. Elle est construite à la moderne, et quoiqu'elle n'appartienne proprement à aucun genre d'architecture, le corinthien est celui dont elle se rapproche le plus. Cette nouvelle construction est due à la piété des fidèles, et au zèle et aux sacrifices de M. le Touche, recteur du lieu, généreusement secondé dans cette entreprise par M. Denienson, vicaire, non moins zélé que lui.

Le vaisseau seul a coûté 27,000 fr. en comptant les prestations en nature. On n'avoit que 100 fr. en caisse quand la vieille église tomba; on a reçu 1,000 fr. du gouvernement. Le clocher, une partie du lambris, les autels, les balustrades, le pavage, les décorations restent à faire; et on présume qu'une somme à peu près égale sera nécessaire pour mettre l'intérieur en harmonie avec l'extérieur.

M. l'évêque de Saint-Brieuc en a fait la consécration, le lendemain d'une nombreuse confirmation, au milieu d'un grand concours de peuple, dont la piété et le recueillement ne se sont pas démentis un instant pendant la durée de cette longue et imposante cérémonie. Le prélat étoit accompagné de M. Lebréton, son secrétaire intime, nouvellement créé chanoine titulaire de la cathédrale.

Le prélat s'est trouvé fatigué, et n'a pu célébrer les saints mystères. Il a été suppléé par M. le recteur, qui a chanté la messe; des élèves du grand séminaire, appelés exprès pour la cérémonie, assistoient pour le chant. C'étoit un jour de fête pour les bons et pieux habitans de Pléhédel, qui après plus de deux ans de pénibles efforts, pourront enfin prier à l'abri des vents et des tempêtes.

En terminant une courte allocution, M. l'évêque n'a pu s'empêcher de tourner avec douleur ses yeux mouillés de larmes, vers une localité voisine, où il alloit donner la con-

firmation, et où il auroit aussi pu consacrer une autre église, s'il n'y avoit pas de passions parmi les hommes.

Une *Notice biographique sur M. Christol*, curé de Sainte-Marie-Madeleine à Aix, a été publiée dans cette ville; elle est fort étendue, et fait 24 pages. Elle paroît rédigée par un de ses vicaires, et contient beaucoup de détails fort édifians. Nous croyons qu'on en lira avec plaisir un extrait.

Nicolas-François Christol étoit né à Aix, le 31 janvier 1793, et annonça de bonne heure des dispositions pour l'état ecclésiastique. Il n'avoit pas encore treize ans lorsqu'on lui permit de porter la soutane pour satisfaire son désir de servir à l'autel. Au petit et au grand séminaire on le comptoit parmi les bons élèves. Promu au diaconat à l'âge de vingt-deux ans, il commença dès lors à se livrer à la prédication. Ayant été fait prêtre, on le plaça comme vicaire dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Aix. Son début y dépassa les espérances qu'on avoit conçues de lui. Son zèle étoit réglé par la douceur et la prudence. L'égalité de son caractère étoit admirable. Les riches et les pauvres l'aimoient également. Pendant plusieurs années il fournit les stations de l'Avent et du Carême. Il donnoit des retraites et des missions dans le diocèse, et même hors du diocèse. Il s'associa aux travaux des missionnaires de France, lorsqu'ils allèrent à Marseille en 1820.

M. Christol fut douze ans vicaire à Saint-Jean. En 1828, l'archevêque le nomma curé de Lambesc, et l'encouragea à triompher de sa modestie et de ses défiances. Arrivé dans sa paroisse, le nouveau curé voulut ranimer la piété des fidèles par une retraite qui eut d'heureux résultats. L'instruction du peuple l'occupoit surtout. Il évangélisoit les pauvres, répandoit de bons livres, voyoit souvent ses paroissiens et leur donnoit avec amitié de bons conseils. Aussi obtint-il toute leur confiance. Leur concours le mit en état de faire construire le maître-autel de son église. Les travaux et les embellissemens qu'il fit ne coûtèrent pas moins de 250,000 fr. qui furent presqu'entièrement fournis par des dons volontaires.

En 1834 on le rappela à Aix pour y occuper la cure de Sainte-Marie-Madeleine. Les souvenirs qu'il avoit laissés dans cette ville l'y firent accueillir avec joie. Son installation le jour de l'Epiphanie attira un grand concours. Là comme à Lambesc, il vécut avec ses vicaires dans la plus parfaite intimité. Tout étoit réglé dans sa conduite. Il employoit trois quarts d'heure à l'oraison du matin, y compris la préparation à la messe. Tous les soirs, avant de sortir de l'église, il alloit prier à l'autel de la sainte Vierge. Les jours même où il étoit le plus occupé, il n'omettoit point la lecture spirituelle. Tous les premiers jeudi de chaque mois, il alloit passer une demi-journée en méditation dans la chapelle du grand séminaire. C'étoit un bonheur pour lui de se rappeler les instructions qu'il avoit reçues dans cette maison.

Cependant sa santé s'affoiblissoit, ses forces diminuoient de jour en jour. Il s'en apercevoit et voulut plusieurs fois donner sa démission. Lorsqu'on lui annonça la mort de M. Laty, curé de la métropole, il ne dissimula point qu'il iroit bientôt rejoindre son ami. Une indisposition dont il fut saisi le 22 janvier dernier, dégénéra en fluxion de poitrine. Il connut tout de suite son état, et demanda les derniers sacremens de l'Eglise. Il les reçut avec la plus grande piété, et prononça des paroles pleines d'humilité et de ferveur. Il demanda pardon à l'autorité ecclésiastique, à ses confrères, à ses vicaires, à ses pa-

roissiens, des fautes qu'il avoit faites, des mauvais exemples qu'il avoit donnés. Tous les assistans étoient émus. Il avoit souhaité mourir un jour consacré à la sainte Vierge. Il mourut en effet le samedi 2 février, jour de la fête de la Purification de la sainte Vierge. Il étoit âgé de quarante-six ans et deux jours. Un concours nombreux se porta à ses obsèques.

La notice imprimée, qui est écrite avec une grande effusion de cœur, se trouve dans la quatrième livraison des *Annales religieuses*, recueil qui s'imprime à Aix, et qui est à sa seconde année. Elle est signée de M. l'abbé Coquand. On l'a aussi imprimée à part. Elle se vend au profit des pauvres.

M. Aug. Vallet, en visitant les archives de l'Hôtel-Dieu de Troyes, vient de reconnoître un manuscrit qui lui a été présenté pour être l'un des plus précieux trésors bibliographiques, relatifs à l'histoire de la Champagne et de la ville de Troyes en particulier. Ce manuscrit, dont l'une des faces offre les ornemens les plus remarquables sous le rapport de l'art, n'est autre, en effet, que l'évangéliaire sur lequel les évêques de Troyes, le jour de leur joyeux avénement, venoient jurer, entre les mains de l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains, d'observer les droits, franchises et priviléges de cette abbaye. M. Aug. Vallet a obtenu immédiatement la communication de ce précieux manuscrit, sur lequel il prépare en ce moment un rapport spécial qu'il se propose d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique. Bientôt sans doute l'évangéliaire de Notre-Dame-aux-Nonnains enrichira la bibliothèque publique de Troyes.

M. Athanase Abdel-Mesih, cet évêque syrien dont nous avons annoncé l'arrivée en France, étoit dernièrement à Nantes. Il a assisté le dimanche 16 à l'office de la cathédrale, où il a été reçu avec honneur par le chapitre. On se rappelle qu'il avoit abjuré le schisme à Damas, il y a trois ans. Il est venu depuis à Rome et depuis en France, où il recueille des aumônes. Cet évêque est fort pauvre, et de plus sa conversion l'a brouillé avec les hérétiques syriens.

Nous n'avons pas cru devoir refuser la réclamation suivante qui nous est adressée par un ecclésiastique de Strasbourg :

« Dans un article des *Annales des Sciences religieuses*, reproduit par l'*Ami de la Religion*, M. Perone dénonce le professeur Scholz pour des actes et des sentimens qui sont de nature à donner au public une opinion bien défavorable de ce savant.

» Il y est dit que : *Dans une conférence entre les professeurs de la faculté de théologie catholique, M. Scholz, de concert avec les autres professeurs, a demandé que les ouvrages de théologie que publient lesdits professeurs ne fussent pas soumis à la censure archiépiscopale.* A cela on répond *qu'une telle proposition n'y a jamais été faite.* Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'en 1824, lorsqu'on proposa de publier à l'occasion des fêtes de Pâque et de Noël des programmes académiques, ou des dissertations d'occasion, la faculté vouloit, tout en offrant certaines garanties, demander que ces écrits fussent exemptés de la censure, et cela pour la raison de la grande exactitude avec laquelle ces sortes d'écrits doivent nécessairement paroître aux époques marquées, et à laquelle les censeurs ne sauroient guère s'astreindre. Mais comme le projet lui-même a été abandonné, la proposition n'a pas eu de suite.

» Il seroit d'ailleurs difficile de mieux prouver son respect pour les statuts du concile de Trente concernant les ouvrages de religion, que ne le fait M. Scholz,

qui jusqu'ici n'a publié aucun de ses ouvrages sans avoir demandé et obtenu l'approbation de son archevêque.

» M. Perone reproche en second lieu à M. Scholz *d'avoir dans son édition* (2 v. 4°.) *du texte grec du N. T. lacéré à sa fantaisie la sainte Ecriture; d'avoir surpassé en audace le protestant Griesbach, qui est un modéré auprès de lui.* On ne conçoit pas comment Scholz a pu mériter un blâme si amer; sa critique étant tout-à-fait conçue dans un esprit de conservation, et se fondant constamment sur les documens critiques les plus importans; ce qui a été reconnu par les savans les plus distingués de Rome même. Un semblable témoignage lui est rendu par presque tous les savans. Ce qui doit encore paroître bien étrange à M. Scholz, c'est de voir que M. Perone n'hésite pas à lui préférer Griesbach, qui, très-évidemment, accorde trop au sens privé, et se permet des conjectures très-hardies. C'est ainsi, entr'autres; qu'il note comme suspects les endroits : Jean. v, 3. 4. VII, 53. VIII, 11, tandis que Scholz prouve que l'authenticité de ces textes est hors de doute. C'est ainsi encore que dans les fameux passages, act. 20, 28, Griesbach lit τοῦ κυρίου et Scholz : κυρίου καὶ Θεοῦ; 1. Tim. 3. 16. Griesbach lit ὃς et Scholz Θεός. Le seul endroit où Perone pourroit trouver à redire, c'est le passage concernant les trois témoins, 1 Jean 5, 7, que M. Scholz n'a pas admis dans son texte. Mais M. Perone auroit dû observer que l'édition de M. Scholz a été faite sur les manuscrits grecs, qui ne sont point d'accord en cela avec les versions orientales et avec les saints Pères de l'Eglise d'Orient. S'il avoit eu à faire son édition sur les manuscrits latins, il ne l'auroit sans doute pas rejeté, et auroit peut-être pu appuyer l'authenticité de ce texte, de raisons plus importantes que ne l'a fait M. Perone dans le vol. II de son *Traité dogmatique.*»

Nous avons rendu compte des plaidoiries qui ont eu lieu à Liége devant le tribunal de première instance, relativement à la plantation de la croix de Tilff. On se rappelle que la commune ou plutôt le bourgmestre demandoit qu'on lui rendît un christ placé dans le cimetière, et qu'elle prétendoit être sa propriété. Mais il a été prouvé que le christ ne lui appartenoit pas. Le tribunal par son jugement du 4 mai a débouté la commune de ses demandes. On dut croire que tout étoit fini, car la commune n'avoit point appelé. Le droit de l'autorité ecclésiastique sembloit bien reconnu ; mais qu'est-ce que le droit sans l'exercice et la pratique? On va voir ce qui s'est passé.

On n'a point oublié que la croix plantée au cimetière de Tilff, le 6 avril 1838, pendant les exercices d'une mission des Rédemptoristes, fut sciée et renversée peu après. Aucune recherche n'eut lieu pour découvrir les auteurs de cette insulte. Le curé craignant de nouvelles violences, fit transporter le christ dans l'église. Il ne resta dans le cimetière que la pierre, le pied de la croix, et des barres de fer qui soutenoient les débris.

Or le 4 mai au soir, après le jugement du tribunal, le garde-champêtre se rendit au cimetière, et se mit à arracher les barres de fer. Le curé, averti par le bruit, arriva, et lui demanda ce qu'il faisoit. Il répondit qu'il avoit ordre du bourgmestre de tout enlever. Le curé prit deux témoins, protesta contre ce qui se faisoit, et rentra dans l'église. Le garde-champêtre avertit le bourgmestre, et continua son travail. Peu après, le curé étant sorti de nouveau trouva tous les objets arrachés et près d'être enlevés. Il demanda ce qu'on en vouloit faire; le secrétaire de la commune répondit qu'on les déposeroit chez le garde-champêtre. Le pasteur représenta que ces objets lui appartenoient. Dans ce moment, arriva le bourgmestre, M. Neef, le même qui montra l'année dernière

une si violente opposition à la mission. Il connoissoit le jugement du tribunal, il en parla même au curé, et néanmoins il soutint que le cimetière étant une propriété communale, il avoit le droit d'y faire enlever tout ce qui s'y trouveroit. Il ajouta que quand on y planteroit dix ou vingt croix sans son autorisation, il les feroit toutes enlever.

Voilà où en est cette affaire aujourd'hui, dit le *Journal historique*; l'année dernière, le commissaire du district dut se rendre sur les lieux pour faire respecter l'arrêté royal concernant l'opposition de l'autorité communale. L'ordonnance fut exécutée avec des circonstances qui en détruisirent tout l'effet. L'autorité souveraine fut humiliée dans son représentant, qui se retira de Tilff au milieu des huées et des sifflets que le parti du bourgmestre fit entendre sur son passage. Aujourd'hui, après que la réflexion auroit dû calmer les esprits, après le jugement du tribunal provoqué par le bourgmestre, il se moque de cette décision, et n'en tient nul compte.

Le *Journal historique* de Liége, qui rapporte ces faits, en paroît effrayé. Il demande où cela aboutira, et si les bourgmestres des moindres villages pourront se croire des présidens de petites républiques. Le gouvernement cède, loin de résister ou de réprimer. Assez de faits du même genre se reproduisent, et ce qui est remarquable, c'est que presque tous sont contre les catholiques. C'est à eux qu'on en veut, ce sont eux que l'on s'attache à humilier et à opprimer, le tout au nom de la tolérance et de la liberté.

Le même journal rendant compte l'année dernière des obstacles apportés à la mission de Tilff, et des troubles excités dans l'église Sainte-Catherine, à Liége, pendant les prédications du Carême, faisoit des réflexions fort judicieuses sur l'audace et les violences du parti libéral en Belgique, qui marche à ses fins avec persévérance en dépit de la constitution et des lois, qui a pour lui presque toute la presse, et qui se croit sûr de triompher.

On a vu, ces dernières années, plusieurs abjurations de protestans à Forli. Il y en a eu une nouvelle dans la même ville le 18 mai, veille de la Pentecôte. M. l'évêque a administré solennellement le baptême à Charles Hungerle, du grand duché de Bade, âgé de 33 ans, soldat du second régiment étranger au service du Saint-Siége, qui appartenoit à la secte des anabaptistes, et n'avoit pas encore reçu le baptême. M. l'évêque lui a également administré les sacremens de confirmation et d'eucharistie. Deux capitaines du second régiment, MM. Loffing et Halter, tous deux chevaliers de l'ordre de Saint-Grégoire, ont servi de parrains à Hungerle, le premier pour le baptême et le second pour la confirmation.

Le jour de la Pentecôte, le même prélat a confirmé un suisse luthérien, Edouard Pellanton, du canton de Neuchâtel, âgé de 34 ans, qui avoit fait abjuration publiquement entre ses mains le vendredi précédent, et qui a eu pour parrain Antoine de Stockhalter, lieutenant au second régiment étranger. Ces deux étrangers avoient été instruits par des Jésuites. Dans l'une et l'autre occasion, l'évêque, qui est M. Vincent Tomba, Barnabite, a adressé aux deux nouveaux convertis une pieuse allocution.

D'autres soldats du même régiment sont en ce moment en voie de conversion et reçoivent des instructions préparatoires.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Le *National* fait son métier en critiquant le rapport de M. Mérilhou. Ce rapport attaque les amis du *National* et dé-

voile leurs sinistres projets et les dangers dont ils menacent la société. Dès lors le journaliste a cru pouvoir s'amuser à lancer des épigrammes contre le rapporteur et à critiquer quelques expressions du rapport. Mais ces plaisanteries devroient être du moins renfermées dans de justes limites. Le *National* n'a point eu cette réserve, et à l'occasion d'un mot du rapport où il étoit parlé des *desseins de la providence* en faveur du gouvernement, le rédacteur s'oublie jusqu'à dire : *La providence, nous le craignons, ne se mêle guère depuis huit ans des affaires de notre pays.* C'est-là une déplorable insulte contre la providence, et elle feroit beaucoup douter de la sincérité de la conversion du *National*, qui, disoit-on, avoit promis, sur les pressantes représentations d'un de ses rédacteurs, de respecter constamment la religion, et même de ne plus harceler le clergé.

Ce qui est plus étonnant encore, c'est que l'article du *National* et la phrase même que nous venons de citer aient été reproduits mardi dernier dans un journal religieux, dans un journal qui compte beaucoup d'ecclésiastiques parmi ses abonnés, et où l'on n'est pas accoutumé à trouver de telles choses. Et non-seulement ce journal a répété l'article du *National*, mais il ajoute que cet article renverse *toute la romantique fantasmagorie* du rapport. Certainement l'intention du journaliste n'a pas été de comprendre la providence dans cette *romantique fantasmagorie*, et ce que nous pouvons supposer de plus favorable, c'est qu'il n'avoit pas lu tout au bout la citation qu'il donnoit et qui a dû étonner beaucoup de ses lecteurs.

Ajouterons-nous une chose? c'est qu'il nous semble qu'il n'y avoit pas trop à s'égayer sur le rapport de M. Mérilhou. Ce rapport est plein de faits très-graves et très-effrayans; il révèle les dangers de la société et tout ce dont nous menacent ces associations ténébreuses si actives, si audacieuses, si hostiles, qui ne reculent devant aucun crime, où on ne s'entretient que de projets sanguinaires, et où on conspire, non pas seulement pour renverser le pouvoir actuel, mais pour opérer un bouleversement général, et mettre le pays sous la domination d'émules de Robespierre.

Dans l'instruction du procès dont le *Moniteur républicain* a été l'objet, on a vu une de ces bizarreries qui prouvent jusqu'à quel point l'ignorance et la confusion règnent dans les idées du peuple par suite des folies qu'on y a fait entrer contre les Jésuites. Il a été établi par les dépositions des témoins qu'un des principaux accusés étoit désigné dans les ateliers où il travailloit, tantôt sous le nom de *jésuite*, tantôt sous le nom de *républicain*. Ses camarades l'appeloient indifféremment *le petit républicain* ou *le jésuite*. C'étoit absolument la même chose pour eux comme pour lui, et il répondoit également bien aux deux noms.

Un autre mélange de la même espèce se fait remarquer dans les pièces du procès dont la cour des pairs se trouve saisie contre l'émeute du 12 mai. Là on voit figurer des accusés qui disent dans une des pages de l'instruction que *rien n'est plus beau que d'être athée*; et qui posent en principe tout à côté de cette superbe sentence, que dans les détresses sociales il est du devoir de tout citoyen de payer à la patrie le tribut de sa pensée et de ses conseils, *et même de ses prières*. C'est un amalgame d'idées à désespérer un jour tous les commentateurs de l'histoire de notre temps.

Les membres de l'ancien parlement disparoissent chaque jour. M. Sallier, ancien conseiller au parlement de Paris, est mort dans la nuit de lundi à mardi dernier, à l'âge d'environ 76 ans. M. Guy-Marie Sallier-Chaumont étoit né à la Roche-en-Breny, en Bourgogne, et étoit fils d'un conseiller à la cour des aides, et petit-neveu de l'abbé Sallier, de l'Académie des inscriptions et belles lettres, professeur d'hébreu au collége de France et garde des manuscrits de la bibliothèque

du Roi, mort en 1761. Guy-Marie entra au parlement à la veille de la révolution, et se trouva mêlé aux vives discussions qui eurent lieu à cette époque entre la magistrature et la cour. Mais on peut dire qu'il les jugeoit plus sainement que bien d'autres de ses confrères.

Un des premiers actes de la révolution que le parlement avoit provoquée fut de supprimer cette compagnie. M. Sallier rentra très-jeune encore dans la vie privée, et chercha sans doute pendant les jours mauvais à se faire oublier. Il employa ses loisirs à écrire l'histoire de son temps. Barbier lui attribue des *Essais historiques pour servir d'introduction à l'histoire de la révolution française*, qui parurent sous le simple titre d'*un ancien magistrat*, Paris, 1802, in-8°, réimprimés en 1819.

En 1813, M. Sallier fit paroître un ouvrage fort remarquable sous le titre d'*Annales françaises depuis le commencement du règne de Louis XVI*, in-8°. Cet ouvrage qui porte son nom, est l'histoire de toute l'époque qui précéda la révolution. L'auteur juge les hommes et les partis, et ne dissimule pas les fautes qui ont amené tant de catastrophes. Il peint les philosophes, les économistes et les doctrines dangereuses des uns et des autres. Il raconte fort au long les disputes du parlement et de la cour, et avoue assez nettement que la magistrature avoit cédé à l'esprit de vertige général, et que les chambres des enquêtes surtout étoient un foyer d'opposition. Il seroit difficile de dire, ce sont ses paroles, qui l'emportoit alors en effervescence, du public et des magistrats.

Mais si M. Sallier convient des torts de sa compagnie, il n'indique pas moins les fautes de la cour. Il signale Necker comme favorisant ouvertement les innovations et les désordres. Les *Annales* offrent un tableau très-curieux de cette époque si agitée et qui a été comme la source d'où sont sortis tant de désastres, de bouleversemens et de crimes.

Après la restauration, M. Sallier fut fait maître des requêtes au conseil d'état, et fut nommé un des administrateurs des Quinze-Vingts. Sa capacité et sa droiture lui avoient acquis une juste considération. En 1830, il se retira des affaires, et résidoit tantôt à sa terre de la Roche, tantôt à Paris. Sa vie n'y étoit point oisive, et l'on doit trouver dans ses papiers de nombreux matériaux pour l'histoire de son temps. Il est à désirer qu'ils ne soient pas perdus.

M. Sallier avoit été marié, et perdit sa femme il y a quelques années. Deux filles qu'il avoit eues sont mortes peu après leur mariage. Il étoit proche parent de M. l'Archevêque de Paris, avec lequel il entretenoit des relations étroites. Le prélat le visita l'année dernière à la Roche, où déjà M. Sallier étoit malade. Éprouvé par un état d'épuisement et de souffrance, l'estimable magistrat s'est préparé à la mort en chrétien et a demandé et reçu tous les secours de la religion.

PARIS, 21 JUIN.

La chambre des pairs ne s'est point réunie hier en séance publique. Aujourd'hui elle a adopté à la majorité de 109 voix contre 2 le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 900,000 fr. pour inscription de pensions militaires. Elle a aussi voté les deux projets pour les récompenses nationales, et le projet de loi relatif à un appel de 80.000 hommes pour la classe de 1838, les deux premiers à la majorité de 111 voix contre 3, et le second à la majorité de 116 voix contre 2.

— La chambre des députés s'est occupée hier de pétitions. La discussion a offert peu d'intérêt. Plusieurs pétitions relatives à la conversion des rentes 5 pour cent ont été renvoyées au ministre des finances. La chambre a passé ensuite à l'ordre du jour sur deux ou trois autres qui, sans nuire au droit de pétition, auroient bien pu n'être point rapportées. Comme aux précédentes sessions, une pétition du sieur Paganel, prêtre, domicilié à Paris, accusoit M. l'Archevêque de Paris de s'être approprié plusieurs mil-

lieux qu'il auroit eus en dépôt, à l'instant du pillage de l'Archevêché. « Les chambres ont déjà fait, a dit le rapporteur, plusieurs fois justice d'une pareille accusation. » La chambre a passé sans discussion à l'ordre du jour.

Aujourd'hui la chambre des députés a adopté les trois premiers articles du projet de loi sur l'état-major général de l'armée. Le premier article, amendé par la commission, fixe le nombre des maréchaux de France à six en temps de paix et à douze en temps de guerre. Le gouvernement demandoit huit maréchaux en temps de paix.

— On lit aujourd'hui dans le *Journal des Débats* que le ministère ne pourra présenter cette année aux chambres aucun projet de loi pour l'amélioration du système disciplinaire des prisons, bien que l'accroissement des récidives fasse désirer d'importantes modifications.

— M. Lassaire, substitut à Guéret, est nommé procureur du roi en ladite ville, à la place de M. Loubignac, nommé procureur du roi à Ussel.

— Viennent d'être nommés lieutenans-colonels : au 7e de ligne, M. Castaigne ; au 14e, M. Roché ; au 21e, M. Fossée ; au 42e, M. Cagnazzoli ; au 8e léger, M. Chifaud.

— M. Courbeyre, capitaine de vaisseau, est nommé gouverneur de la Guiane française, en remplacement de M. de Nourquer du Camper, appelé au gouvernement des établissemens français de l'Inde.

— La reine des Belges est attendue à Neuilly à la fin du mois. Elle doit rester une quinzaine de jours dans sa famille.

— La plainte en diffamation portée par MM. Périer frères, contre MM. de Perdreauville, gérant du journal l'*Europe* ; Delaroche, gérant du *National* ; et Viennot, gérant du *Corsaire*, qui depuis huit mois a été successivement remise huit ou dix fois, pour faire décider la question de compétence, a été enfin appelée mercredi devant la 7e chambre. M. Paul Périer a déclaré en son nom et au nom de M. Casimir Périer, son frère, persister dans la plainte du 29 septembre 1838, résultant d'articles publiés les 4 et 5 dudit mois, par les feuilles dénommées, et n'avoir rien à ajouter aux conclusions d'alors, tendant à obtenir 100,000 fr. de dommages-intérêts contre le *National*, pareille somme contre l'*Europe*, et 200,000 fr. contre le *Corsaire*. Me Hennequin, avocat de l'*Europe*, ayant présenté des conclusions à l'effet de faire déclarer les plaignans purement et simplement non recevables dans leur action, et renvoyer les prévenus des fins de la plainte, sans dépens, le tribunal a rendu, après deux heures de délibération, un jugement qui rejette la fin de non-recevoir, attendu que la diffamation, si elle n'atteint pas directement les fils de M. Casimir Périer, les attaque du moins implicitement, et remet la cause à huitaine pour plaider au fond.

— Traduits devant la 7e chambre pour infraction à l'article 19 de la loi du 9 septembre 1835, concernant la gérance des journaux, MM. Duclosel et de Bastaing, directeurs du *Journal général*, ont été condamnés à 22,000 fr. d'amende et aux dépens pour n'avoir pas remplacé dans le temps fixé par la loi précitée le gérant de leur feuille.

— Ce matin, entre quatre et cinq heures, le nommé Martin Bernard, compositeur d'imprimerie, impliqué dans l'affaire des 12 et 13 mai, a été arrêté dans la maison du sieur Briot, boulanger, rue Mouffetard, 25. Cette maison avoit plusieurs issues. Le boulanger Briot a été également arrêté.

L'arrestation du contumace Martin Bernard nécessitant un supplément d'instruction, l'ouverture des débats devant la cour des pairs est ajournée au jeudi 27.

— En attendant que l'administration des douanes ait achevé le tableau du commerce de la France pour l'année 1838, le *Moniteur* a publié les résultats généraux de ce travail. Le commerce général de la France avec ses colonies et avec les puissances étrangères a atteint

en 1838 le chiffre total de 1 milliard 892 millions de francs; ce qui constate une augmentation de 326 millions sur les résultats obtenus en 1837, et de 26 millions sur ceux de 1836. Les importations figurent dans cette somme pour 937 millions, et les exportations pour 955 millions.

— Une ordonnance du 16 porte, qu'à dater du 1er janvier 1840, les poids, mesures, instrumens de pesage et de mesurage ne seront reçus à la vérification première qu'autant qu'ils réuniront les conditions d'admission indiquées dans divers tableaux annexés à l'ordonnance.

— Le samedi 22 à midi, le ministre des travaux publics posera la première pierre du bâtiment des jeunes aveugles. Ce n'est point dans le quartier Saint-Victor, où l'institution des jeunes aveugles occupe encore l'ancien collége de Saint-Firmin, que doit s'élever le nouvel édifice destiné au placement de cette sage institution.

Le gouvernement a fait choix d'un terrain situé sur le boulevard des Invalides, au coin de la rue de Sèvres. Les chantiers de bois qui y étoient sont évacués, et le sol est tout prêt à recevoir les constructions. Ce terrain, borné de tous côtés par le boulevard et par des rues, présente la forme d'un carré long et est d'une superficie de 11,216 mètres. Le crédit accordé par une loi du mois de juillet dernier est de 1,600,000 fr., dont 300,000 f. pour le terrain, estimé à cette valeur, et 1,300,000 fr. somme à laquelle on évalue les constructions. Les plans sont disposés pour 200 élèves, 140 garçons et 60 filles.

L'insalubrité et l'incommodité du local de la rue Saint-Victor étoient reconnues par l'autorité, qui n'a fait qu'obéir aux sentimens les plus louables lorsqu'elle a proposé de placer convenablement une institution qui se recommande par les services qu'elle rend à l'humanité en donnant l'éducation et en quelque sorte l'existence réelle à des enfans privés du plus précieux de nos sens.

— Lord William Bentink, ancien gouverneur-général des Indes-Orientales, vient de mourir à Paris.

— L'Académie française recommence son dictionnaire. Le nouveau dictionnaire de l'Académie fera connoître, dit-on, toutes les variations que les mots ont éprouvées depuis plusieurs siècles.

— La grande galerie du Musée et les salles des Antiques seront ouvertes le 23 et rendues à l'étude le 25.

— M. Kauz, peintre en émail, a reçu une médaille d'or par suite du dernier salon.

— Trente élèves sont sortis de l'Ecole des chartes, depuis sa réorganisation en 1831. Douze d'entre eux sont employés aux travaux historiques entrepris pour le compte du ministère et des académies.

— Une grande partie des quais Malaquai et Voltaire, comprise entre les ponts des Arts et du Louvre, vont recevoir une nouvelle largeur de trois mètres environ.

— Le puits artésien que l'on creuse depuis long-temps à Grenelle est arrivé à la profondeur de 1398 pieds, sans qu'on ait encore trouvé l'eau. Mais on espère bientôt la voir jaillir, parce qu'on est enfin parvenu à une couche de craie verte, et que ces couches, d'ordinaire, avoisinent l'eau.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La plupart des journaux des départemens sont remplis de détails sur les ravages que l'orage a occasionnés depuis quelque temps dans un grand nombre de localités.

— Un orage épouvantable a éclaté, il y a peu de jours, sur toute la ligne de Champlâtreux, Luzarches, Moisselles et Montmorency. Plusieurs personnes qui travailloient dans les champs ont été blessées par des grêlons d'une grosseur extraordinaire. Beaucoup de toitures ont été fortement endommagées.

— On écrit des Andelys que cette contrée n'a pas été plus épargnée par

les derniers orages que celles de Louviers, Neubourg, Elbeuf, etc. Beaucoup de communes ont été dévastées par la grêle.

— Lundi soir, un orage, qui sembloit menacer Amiens, l'a épargné, mais a causé d'affreux ravages dans quelques-unes des campagnes environnantes. Au nombre des communes qui ont le plus souffert de la grêle, on cite Bovelles, dont la plupart des habitations ont eu leurs toits enfoncés.

— On lit dans l'*Emancipateur* du 19, que la plupart des communes de l'arrondissement de Cambrai ont été ravagées pendant la nuit du 14 au 15, par la grêle et des torrens de pluie.

— Dans la soirée du 14 juin, plusieurs communes de l'arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne) ont été ravagées par la grêle.

— On dit que les manœuvres qui ont eu lieu jusqu'ici à Compiègne, s'exécuteront cette année aux environs de Fontainebleau.

— M. Isoré, ancien membre de la convention, vient de mourir à Liancourt (Oise).

— M. Goze, docteur en médecine et pharmacien à Amiens, a été nommé membre correspondant du comité historique des arts et monumens près du ministère de l'instruction publique.

— Un des principaux banquiers de Charleville, M. Hannotin, vient de disparoître, laissant ses affaires dans l'état le plus déplorable.

— M. Delahuproye, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre du Mérite civil d'Autriche, et ancien député, vient de mourir dans un âge assez avancé, à Charmont, près Troyes.

— Nous avons annoncé d'après une feuille judiciaire la mort de M. Bera, procureur du roi à Poitiers. Cette nouvelle étoit inexacte. C'est M. Bera père, ancien procureur-général impérial près la cour d'appel de Poitiers, qui vient de mourir.

— M. Louis Renou, gérant de la *Gazette du Berry*, mort récemment, étoit officier de cavalerie sous la restauration, et avoit quitté le service en 1830.

— Lundi, entre dix et onze heures du soir, un incendie a éclaté à Nantes, chez le sieur Tillet, aubergiste et meunier, à l'entrée du chemin de Verton. Une écurie et le grenier qui se trouvoit au-dessus ont été vite la proie des flammes. Mais grâce à l'activité des pompiers et des habitans du quartier, les autres bâtimens ont été préservés d'une destruction qui paroissoit certaine. Parmi les travailleurs on a remarqué M. l'abbé Poisson, vicaire de Saint-Jacques, qui se portoit dans les endroits les plus périlleux pour arrêter les progrès de l'incendie.

— Il y avoit, le 16, au dépôt de mendicité de Lyon, 83 hommes et 115 femmes.

— Il est question de fonder une banque à Grenoble.

— La cour d'assises de la Drôme vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité le nommé Barthélemy, déclaré, mais avec circonstances atténuantes, coupable de parricide sur la personne de son père.

— D'après les correspondances de Toulon du 16, le paquebot d'Alger, en retard de trois jours, étoit attendu avec une vive impatience.

— M. Thiers et sa famille étoient le 18 à Bordeaux, et alloient se rendre aux eaux de Cauterets.

— On a compté trois suicides à Perpignan pendant une semaine, dont deux parmi les soldats de la garnison.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La marche des deux armées du Nord, leurs mouvemens, les positions qu'elles prennent; tout annonce un grand choc prochain entre elles. Les forces numériques d'Espartero sont supérieures de moitié au moins à celles de Maroto. Mais celui-ci cherche à se racheter de cette infériorité par l'habileté de ses ma-

nœuvres, et par le choix des lieux où il semble vouloir attirer son ennemi. On peut donc s'attendre d'un moment à l'autre au dénoûment d'une bataille.

—Quoiqu'il eût été décidé dans un précédent conseil de guerre, que Balmaseda seroit défendue et tiendroît autant que possible, les troupes du roi ont reçu l'ordre de l'abandonner et de se retirer sur le gros de l'armée. Ainsi c'est au premier avis de Maroto qu'on en est revenu, puisque dans le conseil de guerre tenu dernièrement à ce sujet, lui seul avoit opiné pour l'évacuation volontaire de Balmaseda.

— Les journaux de la frontière avoient annoncé qu'un grand feu d'artillerie avoit été entendu du côté de Tafalla et de Santa Barbara pendant deux jours (les 11 et 12); mais rien n'indique qu'il fût question d'un engagement de quelque importance entre les deux armées. En pareil cas, les nouvelles ne se feroient pas attendre aussi long-temps.

— Les partisans de Marie-Christine paroissent se féliciter beaucoup dans toute l'Espagne des dispositions que le nouveau ministère français montre en leur faveur. Personne ne doute qu'il ne leur vienne en aide par tous les moyens que peut permettre une intervention déguisée.

— La *Gazette de Madrid* du 13 publie le décret qui nomme ministre de la marine le général Primo de Ribera.

— On trouve dans la même feuille un relevé des biens nationaux adjugés jusqu'à présent. A la fin d'avril, le nombre des domaines vendus étoit de 20,331 ; et le montant des adjudications s'élevoit au-delà de 920 millions de réaux. Le gouvernement n'en étoit pas pour cela moins dénué de ressources et moins embarrassé.

Les journaux belges annoncent que le baron de Stassart a été destitué de la place de gouverneur de la province de Brabant.

— Une ordonnance du roi Léopold fait remise de toutes les peines prononcées jusqu'à ce jour en matière de garde civique.

— Les relations de la Belgique avec la Prusse sont définitivement reprises. M. de Beaulieu, chargé d'affaires de Belgique à Berlin, est parti pour retourner à son poste.

— Samedi a eu lieu à Londres la réunion des amis de la Pologne. Près de 2,000 personnes s'y sont trouvées sous la présidence du duc de Sussex. Plusieurs discours ont été prononcés par des orateurs du parti conservateur et des membres d'une autre opinion, en faveur du rétablissement du royaume de Pologne. M. O'Connell a reproché à lord Melbourne d'avoir dit dans un banquet offert au grand duc de Russie, que l'empereur Nicolas étoit l'homme le plus franc, le plus honorable et le plus juste. M. de Montalembert, invité à cette réunion, a prononcé aussi quelques mots pour la Pologne.

— Sir Lionel Smith a été nommé gouverneur de l'île Maurice, et sir Charles Metcalf, qui a servi dans l'Inde, a été nommé gouverneur de la Jamaïque, en remplacement de sir Lionel Smith.

— Le 11, dans la matinée, une légère secousse de tremblement de terre s'est fait sentir dans le comté de Lancaster, mais principalement au nord de Manchester.

— On lit dans la *Gazette du Hanovre* que dans la séance du 11, la seconde chambre a voté l'adresse au roi qui venoit d'être adoptée par la première chambre. Elle a pris ensuite la présente résolution : « L'adresse sera portée à S. M. par une députation des deux chambres, et il sera déclaré que les états, tout en se bornant à accorder la prolongation du budget, n'ont pu entendre renoncer à la vérification des pouvoirs ni à la nomination des commissaires de la seconde chambre, pour la dette publique ou pour d'autres affaires importantes. »

— Le grand duc héréditaire de Russie a dû arriver du 15 au 20 à Berlin.

— La frégate *la Vénus*, commandée par M. Dupetit-Thouars, capitaine de vaisseau, partie de l'île Bourbon le 9 mars dernier, a mouillé le 29 du même mois sur la rade de Simon's-Baie, près du cap de Bonne-Espérance. *La Vénus* a dû quitter ce mouillage à la fin d'avril pour revenir en France.

— La *Gazette de Carlsruhe* donnant des nouvelles de Constantinople du 29 mai, dit que la Porte garde le silence sur les mouvemens de l'armée turque en Syrie.

L'IMITATION DE SAINT JOSEPH, augmentée d'un exercice pour la messe, les vêpres, et de prières et pratiques en l'honneur de ce saint (1).

Ce volume se compose, outre l'exercice pour la messe et les vêpres, de réflexions pour tous les jours du mois sur différentes vertus et sur des vérités de la foi. Ces réflexions peuvent servir de sujets de méditations, et sont appliquées à saint Joseph. D'autres méditations sur la foi, sur la pureté, sur la mort de saint Joseph, sont suivies d'une consécration au cœur très-pur de ce saint, d'une neuvaine de prières à saint Joseph considéré comme protecteur de différentes classes de la société, et enfin de prières, de litanies et de méditations, toutes relatives à saint Joseph.

Ce recueil de méditations et de prières, inspiré par une tendre dévotion à saint Joseph, est propre à la répandre et à la fortifier parmi les fidèles qui ont quelque zèle pour leur sanctification.

(1) In-32. Prix, 1 fr. 75 c. A Lille, chez Lefort; et à Paris, au bureau de ce Journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 40 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 106 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2750 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1202 fr. 50 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 50 c.
Rentes de Naples. 99 fr. 80 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/8
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 10 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3141

MARDI 25 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Conférences sur l'histoire du christianisme, par E. Chastel, l'un des pasteurs de Genève; tome 1er contenant six discours pour les trois premiers siècles. — Valence, 1839.

Voilà encore un livre qui montre la scission capitale et profonde opérée parmi les protestans sur les vérités les plus importantes du christianisme. Déjà le discours de M. Nicolas à Montauban avoit révélé l'invasion des idées philosophiques dans le domaine de la foi. Les conférences de M. Chastel, jointes à ce qu'on savoit déjà de la direction de l'enseignement théologique à Genève, mettent au grand jour la plaie du protestantisme. Les protestans eux-mêmes se sont vus obligés de réfuter le pasteur génevois. Nous rapportons à ce sujet l'article d'un journal protestant; les réflexions qu'il fait sur la doctrine du sieur Chastel nous paroissent singulièrement remarquables :

« Il y a six discours sur les trois premiers siècles, ces siècles si riches en édification. De ces six discours, le premier et le dernier renferment des considérations générales, l'un comme introduction, l'autre comme conclusion. Voilà donc seulement quatre discours historiques qui nous restent. Mais de ces quatre discours, les deux derniers sont consacrés aux hérésies des Ebionites, Gnostiques, etc. et aux erreurs dans le sein de l'Eglise. Il ne reste donc que deux discours pour le christianisme proprement dit, pour tout ce qui s'est développé de richesses spirituelles dans ces beaux temps de l'Eglise; deux discours pour les trois premiers siècles !... M. Chastel est descendu dans cette mine abondante; il avoit à parler six fois; il eût pu parler vingt fois, s'il l'eût voulu, et il n'a trouvé que deux discours. Nous signalons simplement ce fait : il y a là toute une critique.

» Et encore qu'est-ce que ces deux discours? Comment parler sur les trois premiers siècles de l'Eglise du Rédempteur, sans trouver de bonnes choses à dire? Mais à notre avis, il y a beaucoup trop de généralités. Nous n'y trouvons point de ces détails, de ces traits saillans qui restent dans l'ame, qui y sont comme une semence de vie, et qui abondent pourtant dans les trois premiers siècles de l'Eglise. On ne sent point que l'auteur se soit identifié avec l'histoire qu'il raconte; ce sont des discours vagues et, au moins pour nous, peu intéressans.

» Nous trouvons qu'il manque deux grandes qualités à ces discours sur l'histoire du christianisme; ils ne sont pas *oratoires*; ils ne sont pas *historiques*. Ils ne sont pas oratoires; l'auteur a oublié que la langue de l'orateur ne se distingue pas seulement du langage ordinaire, mais encore de la langue écrite, de la langue savante, de la langue des livres. Mais de plus, ces discours ne sont pas historiques : ce sont des résumés, des considérations générales; ce n'est pas de l'histoire.

» Une lacune importante de l'ouvrage que nous annonçons est tout ce qui regarde la foi de l'Eglise primitive; il est bien parlé des erreurs de tels ou de tels faux docteurs, des rêveries des gnostiques, par exemple; mais quant à cette foi de l'Eglise, si pure, si grande, si vivante, cette foi au Père, au Fils, à l'Esprit saint, confessée jusque sur les bûchers, je n'en trouve rien. Et à la vérité je m'explique ce silence quand je lis la singulière définition de la *foi* que donne

M. Chastel, et qui est tout ce que je trouve sur ce sujet dans les conférences. « La *foi*, lisons-nous page 114, c'est-à-dire le développement de cet *instinct*, de cette conscience religieuse, que tout homme *apporte en naissant*, qui, dans *tous les lieux*, dans *tous les temps*, dans *tous les degrés de culture intellectuelle*, réside toujours au fond du cœur de l'homme, etc. » Je ne vois pas, si la foi n'étoit vraiment que cela, comment l'Ecriture sainte pourroit dire que les païens sont *sans Dieu dans le monde, ennemis de Dieu, sans foi*, que la foi *est le don de Dieu*, que c'est le *Christ qui nous donne de croire en lui*.

» On trouve pourtant dans ce volume quelque chose sur la foi chrétienne; mais pour cela il faut avoir recours aux notes. Selon l'auteur, la doctrine de la divinité de Jésus-Christ est venue d'un docteur juif : « Philon, juif d'Alexandrie, dit-il page 270, avoit parlé du Logos (*la Parole*) comme d'une personne véritable... Les docteurs chrétiens du deuxième siècle, qui étudioient beaucoup Philon, appliquèrent sa définition à Jésus-Christ. Ils établirent donc que Jésus étoit le *Logos*.... c'est-à-dire une personne nouvelle, qui.... en tant que formée de la substance divine elle-même, pouvoit être aussi appelée Dieu. Cette définition avoit l'avantage, continue l'auteur, de reposer sur une notion qu'adoptoient, d'un commun accord, les platoniciens, les théosophes orientaux, les juifs hellénistes, et d'être propre à les attirer au christianisme; elle avoit aussi l'avantage de faire disparoître un des principaux griefs des païens qui reprochoient à notre religion d'avoir eu pour fondateur un homme de la naissance la plus obscure. » Chacun comprendra combien il a été utile *pour notre religion* que l'on ait, dans le second siècle, trouvé une fable, dont l'honneur appartenoit proprement à un *juif*, et en vertu de laquelle on a pu montrer aux païens que notre religion n'avoit pas eu pour fondateur un *homme de la naissance la plus obscure* !... En vérité l'on se demande si c'est bien dans livre qui fait profession d'être l'honneur du christianisme, ou s pas plutôt dans les écrits des *esp* du dix-huitième siècle, que l'o de pareilles choses. Que fait do teur de tous les témoignages de Ecritures qui établissent la divi Rédempteur, avant *les docteurs du deuxième siècle qui étudioient Philon*? Il est vrai que dans la tra du nouveau Testament qui a été en 1835 par lui et ses collègues pourvu à ce que ces témoigna sent aussi restreints que possibl la divinité du Sauveur peut-elle être entièrement effacée des sain tures (1) ?

» Sans doute les idées de Philo quelque influence sur la doctri l'Eglise; mais ce n'est pas la chrétienne, orthodoxe de la ré nité du Sauveur qui en est p c'est au contraire la doctrine a semi-arienne. Selon Philon, co lon les gnostiques, Dieu se mar dehors par des forces diverses qu lent de lui. A la tête de ces for lon place le *Logos*, la parole, qui lui le président de la troupe de viennent ensuite des esprits in des anges, qu'il appelle *logoi*, et comme réprésentans de la divi *nom divin* est quelquefois donn enfin Dieu se révèle aussi par des qu'il suscite dans l'ame des homı

» Par ces trois moyens, le *Lo* anges. les pensées placées pa dans la même catégorie, on obt connoissance *médiate* de Dieu; n parvenir à ce qu'il y a de plus él la religion, il faut une conte *immédiate* de la divinité elle-mên qui l'obtiennent sont des « fils de tandis que ceux qui n'ont que la sance médiate sont des « fils d

(1) La version de Genève est, connoissance, la seule version pu une église, où les passages qui r la divinité du Christ se trouven que possible, traduits dans un se

» Est-ce là la doctrine de celui qui *Dieu manifesté en chair*, et qui a dit : *qui m'a vu a vu mon Père? Le Père sommes un*? Nous comprenons que ens et les semi-ariens aient été puiirs idées dans Philon. Mais la docle la divinité réelle du Rédempteur n à faire avec cet auteur juif; elle la doctrine des saintes Ecritures, les siècles avant qu'il existât.

Chastel, passant des docteurs ux docteurs chrétiens, dit (p. 272) tous les pères du IIe et du IIIe siècbient plus ou moins semi-ariens, ssent tous été excommuniés par ase;» il nomme Justin martyr, Ta- Théophile d'Antioche, Clément andrie, Irénée, Cyprien, Origène, *llien surtout.* Nous pourrions à cette on opposer une assertion con- ; nous préférons répondre au dire iteur par un témoignage qui aura s grand poids que le nôtre, celui cteur Néander de Berlin, auquel astel rend hommage dans sa pré- comme à *l'illustre historien* qui lui a t servi de *guide*. Néander dit : trouvons chez Justin martyr, dont sance touche au siècle apostolique, trine de la divinité de J. C. déve- tout-à-fait clairement avec préci- t exposée de telle manière que l'on ie ce n'étoit certainement pas une ie qui eût été formulée seulement , mais un enseignement alors trèsr. Nous trouvons cette même doc- ans tous les docteurs de l'Eglise des rs siècles, quoique avec diverses cations qui leur sont propres, avec ois pour mettre d'accord la doc- e l'unité de Dieu, avec la doctrine inité. Et tous les documens tradi- ls des trois premiers siècles, qui re- nt aux temps apostoliques comme source, sont d'accord avec cette ie (*Neander Antignosticus*, p. 469.)» regrettons que M. Chastel n'ait is davantage ici Néander pour

doctrine de la trinité, et en particulier de la divinité réelle du Rédempteur, a été dès les trois premiers siècles la foi intime de l'Eglise. Sans doute à mesure que des hérétiques unitaires et ariens se montrèrent, l'Eglise dut définir plus exactement sa foi, afin de repousser également les erreurs opposées, et c'est ce qui arriva particulièrement dans le concile de Nicée. Mais les chrétiens des premiers siècles croyoient à la divinité de Jésus-Christ, comme les chrétiens qui, dans les siècles postérieurs, rattachoient leur foi aux formules de doctrine du concile de Nicée.

» Nous sentons que, dans une feuille de la nature de celle où nous écrivons, nous ne pouvons pas entrer dans des discussions théologiques un peu approfondies; c'est pourquoi nous avons préféré opposer simplement au témoignage de M. Chastel le témoignage de son *guide*. Cependant nous voudrions au moins dire quelques mots sur l'un des docteurs que nomme l'auteur, sur celui qu'il signale de préférence comme *semi-arien*; « *Tertullien surtout*, » dit-il.

» Or, voici la doctrine de Tertullien. Tertullien écrit contre Praxeas qui disoit que c'étoit le Père qui avoit été dans Jésus-Christ. Il avoit donc surtout à montrer la *distinction* qu'il falloit faire entre le Père et le Fils, et cependant, comme, en le faisant, il établit leur *unité!* « Que l'on garde, dit-il, le sacrement de l'économie, qui distingue l'unité en trinité, reconnoissant le Père, le Fils et l'Esprit saint; trois non par l'état, mais par le rang; non par la substance, mais par la forme; non par la puissance, mais par l'espèce; d'une seule substance, d'un seul état, d'un seul pouvoir, car il y a un seul Dieu, duquel sont estimés (*deputantur*) ces rangs, ces formes et ces espèces, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (1). (*Adv. Praxeam*, ch. II.) Voici la doctrine que je professe, c'est que le

(1) Ce passage se trouve dans Tertullien quelques lignes avant celui auquel M. Chastel renvoie. S'il a lu l'un, il semble qu'il doit avoir lu l'autre.

Père, le Fils et le Saint-Esprit ne peuvent être séparés l'un de l'autre, et cependant autre est le Père, autre est le Fils et autre est le Saint-Esprit (*ib.*, ch. VII). » On voit que Tertullien insiste sur ce que le Fils est de la *même substance* que le Père, ce qui a précisément été la doctrine défendue à Nicée par l'Eglise, et en particulier par Athanase, contre les ariens et les semi-ariens : Athanase ne l'eût donc pas excommunié. Déjà dans son *Apologétique*, ouvrage écrit long-temps avant sa controverse avec Praxeas, Tertullien dit de Jésus-Christ : « Nous l'appelons fils de Dieu et *Dieu*, *à cause de l'unité de substance. Les deux sont un. Ils sont deux par le mode non par le nombre* (*Apologeticus*, ch. XXI). » On ne peut donc mieux établir l'unité, et *l'unité d'essence* du Père et du Fils, que ne le fait Tertullien.

» Il est bien à désirer que lorsqu'on étudie les anciens docteurs de l'Eglise, on ne le fasse pas d'une manière superficielle. Malheureusement les opinions unitaires vont d'ordinaire avec des études peu approfondies. Là où la foi se trouve, elle a besoin de science ; elle veut connoître bien, connoître à fond, car toutes ces choses l'intéressent ; mais des sentimens hétérodoxes étant sans intérêt et sans vie, on se contente de feuilleter des ouvrages de seconde ou de troisième main. Les convictions évangéliques produisent, développent, agrandissent l'éloquence et la science ; les convictions contraires rendent d'ordinaire arides et superficiels les esprits, même les mieux doués. Et de même que la vraie puissance du discours, la vraie éloquence ne peut se trouver que là où est la vraie religion, puisque Dieu a conféré à sa parole une puissance qui ne peut être comparée à aucune puissance humaine, de même aussi la vraie science, la vraie connoissance des choses, des doctrines et des faits, ne peut se trouver que là où est la vraie religion, puisque c'est aussi avec le cœur que ces choses veulent être étudiées, et qu'il y a dans l'esprit de Dieu, dont il accorde le secours à ceux ment, une lumière, une intell qui est supérieure à toute inte humaine. »

Nous n'avons rien à ajout réflexions de l'auteur protest non qu'il auroit pu, ce seml plorer avec plus d'énergie ce dilection pour les doctrines a dans la métropole du calv Nous prions surtout qu'on que le jugement très-vrai de l sur la Bible des pasteurs de qui ont favorisé l'arianism leur traduction.

NOUVELLES ECCLÉSIASTI

PARIS. — Le *Diario* de Rc donné que le 11 juin la rela la cérémonie de la canonisa 26 mai ; cette relation est fo gue ; nous nous contentero offrir un extrait, en omettant auroit été déjà dit.

La cérémonie commença procession qui fut comme saint Sacrement. Elle étoit co de tout le clergé régulier et avec leurs propres croix et le signes, des chapitres des trois cales, de M. le vice-gérent a tribunal ecclésiastique, et des teurs de la congrégation d Suivoient les étendards des b reux, celui de Véronique port compagnie de Saint-Félix-Ca celui du B. Pacifique porté compagnie de Saint-Antoin doue, celui de Jean-Josepl Croix, par la compagnie du Sacrement de l'église Saint celui de François de Girola la compagnie de Saint-Fran vier, et celui de Liguori, par pagnie des Saints-Stigmat vant chaque étendard, six r en robe, appartenant aux corps que les bienheureux, p des cierges allumés, et des Pè

lués portoient les cordons des étendards, excepté ceux de Liguori qui étoient portés par son neveu le prince de Pollica et par ses autres neveux, et de Véronique Giuliani qui étoient portés par deux de ses parens, le prélat Mancini et M. Ignace Giuliani.

Les cinq Pères postulateurs avec un cierge à la main suivoient chaque étendard, savoir : le Père Vincent de Frascati, capucin, l'étendard de la bienheureuse ; le Père Joachim de Boscomare, mineur de l'Observance réformé, celui de B. Pacifique ; le Père Libérat-Marie de tous les Saints, de la congrégation d'Alcantara, celui de J. J. de la Croix; le Père Roothann, général des Jésuites, celui de François de Girolamo ; et le Père Jean-Camille Ripoli, général de la congrégation du Rédempteur, celui du B. Liguori.

Suivoit la chapelle pontificale dans l'ordre accoutumé, les camériers, le confesseur de la famille pontificale, le prédicateur apostolique, les procureurs-généraux des ordres mendians, les chapelains, les prélats des divers colléges, deux chapelains portant la mitre et la tiare, un auditeur de Rote portant la croix papale au milieu de sept acolytes votans de la signature avec des chandeliers et des cierges allumés, le sous-diacre apostolique au milieu du diacre et du sous diacre grecs, les pénitenciers de saint Pierre, les abbés généraux, les évêques, les archevêques, les patriarches, les cardinaux, les magistrats romains, le gouverneur de Rome, les cardinaux-diacres assistans, le Saint-Père vêtu pontificalement et porté sur son siége, et derrière Sa Sainteté le doyen de la Rote, les camériers secrets, l'auditeur de la chambre, le majordome, les protonotaires et les généraux d'ordre.

Le Saint-Père étant arrivé à la basilique descendit de son siége pour adorer le saint Sacrement. S'étant rendu ensuite à son trône, les cardinaux, archevêques et évêques vinrent lui faire obédience. M. le cardinal Lambruschini, procurateur de la canonisation, se rendit au pied du trône avec M. de Azevedo, avocat consistorial, lequel à genoux fit au nom du cardinal la première instance au Saint-Père pour qu'il daignât inscrire les bienheureux au rang des saints. M. Gasperini, secrétaire des brefs aux princes, répondit au nom de Sa Sainteté que dans cette importante affaire il falloit adresser de ferventes prières au Très-Haut. Le Saint-Père descendit de son trône, et s'étant mis à genoux, les chapelains chantèrent les litanies des saints. Le pontife retourné à son trône reçut la seconde instance, et le secrétaire des brefs répondit que le Saint-Père vouloit qu'on implorât l'assistance de l'Esprit saint. Le pape se mit à genoux, pria quelque temps en silence et entonna l'hymne de l'Esprit saint, après laquelle il dit l'oraison propre. Une troisième instance fut faite à Sa Sainteté, et le secrétaire des brefs déclara qu'elle alloit prononcer le décret définitif. Tout le monde s'étant levé, le Saint-Père assis prononça de sa chaire la grande sentence de la canonisation. L'avocat consistorial, au nom de M. le cardinal Lambruschini, remercia Sa Sainteté. Le cardinal étant monté au trône baisa la main du souverain pontife, et l'avocat consistorial requit les protonotaires apostoliques de dresser l'acte nécessaire. Le Saint-Père s'étant levé entonna le *Te Deum* qui fut continué par les chantres. En ce moment se fit entendre la musique militaire ; le château Saint-Ange fit entendre des décharges répétées d'artillerie, les boîtes de la garde suisse y répondirent, et pendant une heure les cloches de toutes les églises sonnèrent à pleine volée. Le cardinal Rivarola, premier diacre assistant, invoqua avec le titre de saints les cinq bienheureux canoni-

sés, et le Saint-Père récita l'oraison propre et donna sa bénédiction.

L'acte de la canonisation étant terminé, le Saint-Père passa au trône de Tierce, entonna cette heure canonique et s'habilla pour célébrer la messe. Sa Sainteté fut assistée des cardinaux Falzacappa, Spada, Rivarola et Gazzoli. M. di Pietro, auditeur de Rote, faisoit fonction de sous-diacre. Les patriarches tenoient le livre et le bougeoir, et les autres prélats servoient à l'autel. Après l'Evangile, Sa Sainteté prononça une éloquente homélie sur la sainteté des nouveaux canonisés. Les cinq offrandes des cierges, des pains et du vin furent faites par M. le cardinal Lambruschini, procurateur de la canonisation, et par d'autres cardinaux, savoir par MM. les cardinaux Falzacappa, Opizzoni et Rivarola pour la première offrande; pour la seconde, par MM. les cardinaux Pedicini, Spinola et Bernetti; pour la troisième, par MM. les cardinaux Gamberini, Caracciolo et Tosti; pour la quatrième, par MM. les cardinaux Brignole, della Porta et Mezzofanti, et pour la cinquième, par MM. les cardinaux Patrizi, Falconieri et Tadini. Leurs Eminences étoient suivies des postulateurs respectifs et des autres gentilshommes parmi lesquels étoient les parens de saint Liguori et de sainte Giuliani. Après la messe, M. le cardinal Jacques Giustiniani, archiprêtre de la basilique, présenta au Saint-Père avec deux chanoines la rétribution accoutumée. Enfin Sa Sainteté portée sur son siége et précédée du sacré collége et de la prélature se rendit à la galerie au-dessus du portail de la basilique, et donna la bénédiction papale au peuple rassemblé.

M. de Golbéry a développé samedi dernier la proposition qu'il a présentée, de concert avec MM. Moreau *(de la Meurthe)* et Vatry, pour autoriser les commissions administratives des hospices à confier, de gré à gré, la fourniture des alimens et autres objets nécessaires à ces établissemens aux congrégations de femmes reconnues par le décret du 18 février 1809, sans qu'il soit besoin de recourir aux formes prescrites par la loi du 16 messidor an VII, et par l'ordonnance du 31 octobre 1821 :

« Nous appelons, dit l'honorable membre, votre intérêt sur les pauvres, les malades et les vieillards, et vous parlant au nom de l'humanité souffrante, nous sommes sûrs à l'avance d'exciter toute votre sympathie, et d'obtenir de vous l'examen le plus attentif. Vous nous l'accorderez avec d'autant plus de bienveillance, que, dans une occasion récente, l'administration elle-même a exprimé le regret de se voir entraver par des formes inflexibles, investies d'un pouvoir supérieur à la loi même et aux interprétations bonnes ou mauvaises qu'on en fait. Il vous appartient de délivrer l'administration de ces entraves et d'enlever aux prescriptions de la loi ce qu'elles semblent avoir de trop absolu.

» Qu'on ne se méprenne donc pas sur la portée de cette proposition : ce n'est pas un démenti donné par ses auteurs aux actes du ministère, non plus qu'à un vote récent de cette chambre; c'est au contraire la reconnoissance formelle de la bonne foi et de la loyauté qui ont présidé à ces actes; c'est précisément parce que le conseil d'état, la cour des comptes et le ministre se sont regardés comme les fidèles interprètes de la loi existante, que nous venons réclamer, dans l'intérêt des établissemens de bienfaisance, une faculté que notre législation paroît leur refuser. Il ne faut pas que le fond soit plus long-temps sacrifié à la forme, ni que la bienfaisance chiffrée demeure un obstacle à celle du cœur, de la charité, de la religion. »

L'orateur passe en revue les lois et les ordonnances de la matière, cite un rapport assez inquiétant de la

commission médicale des hospices de Paris, rédigé en 1834, et termine ainsi :

« Messieurs, la circonstance est plus que jamais favorable pour étudier la question. Une pétition, œuvre unanime d'une commission de bienfaisance, sanctionnée par le vote également unanime du conseil municipal de l'une des premières villes de France, a été suivie de beaucoup d'autres réclamations analogues. Dans les deux chambres, la discussion a été solennelle. Ici on s'est préoccupé surtout de l'état actuel de notre législation, et cependant l'ordre du jour n'a été qu'un hommage à la légalité, à la sincérité de l'administration. Dans une autre enceinte, tous les discours, tous les orateurs ont été animés d'une même pensée, d'une pensée unanime, c'est que le moment est venu de modifier notre législation. Les ministres eux-mêmes, anciens et nouveaux, ont appuyé le renvoi dans ce sens. Nous ne rencontrerons donc point d'obstacle de la part du gouvernement. La session est trop avancée pour que cette proposition passe à l'état de loi; mais si vous la prenez en considération, si vous nommez une commission, enfin si cette commission vous présente un rapport, la méditation ne nous manquera pas d'ici à notre prochaine réunion. L'attention publique et celle du pouvoir seront fixées sur le régime des hospices en général, et la session que nous achevons en ce moment ne pourra être accusée de stérilité, puisque le pays y trouvera le germe d'une loi destinée à affranchir la bienfaisance. »

Le ministre de l'intérieur a dit qu'il pourroit citer beaucoup de faits pour prouver le danger de confier à des congrégations l'administration entière des établissemens de charité, mais il n'en a pas cité un seul, et nous croyons fermement qu'il n'en auroit pas cité auquel on ne pût répondre. Du reste, il ne s'oppose pas à la prise en considération. M. Auguis se plaint qu'on veut mettre l'administration religieuse à la place de l'administration civile, ce qui excite de vives dénégations dans l'assemblée. M. Auguis fait un petit calembourg et dit que les religieuses *comptent* avec le ciel, et qu'il faut surtout s'occuper de ceux qui *comptent* avec la cour des *comptes*.

M. Desmousseaux de Givré fait remarquer qu'on a tort de dire que la législation est intéressée dans la question ; il ne s'agit que d'un réglement ministériel qui au contraire déroge à la législation. M. Auguis qui veut redresser M. Desmousseaux de Givré sur un fait, commet lui-même une méprise.

M. Hennequin a appuyé la prise en considération. Les hôpitaux sont placés dans une situation à part. Il faut encourager la charité et laisser de la latitude aux administrations locales. Il n'y a pas à craindre pour les congrégations religieuses un entraînement qui n'est plus de notre époque, mais il faut aussi savoir priser leur dévoûment et leurs services.

Après une première épreuve douteuse, la majorité s'est prononcée pour la prise en considération.

La liste civile vient d'accorder à M. l'abbé Guérin, sur la demande de M. Desmortiers, député de Saint-Jean-d'Angely, la somme de 400 fr. pour les réparations de l'église de Saint-Denys-le-Pin. Cette église qui avoit été presque abandonnée depuis 1793, et qui étoit entièrement dégradée, se trouvera bientôt dans un état convenable, grâce au zèle actif de son pasteur, qui y a déjà fait, depuis un an, pour plus de 2,000 fr. de réparations.

M. le curé de Migron a obtenu aussi, il y a cinq mois, 400 fr. de la même source, pour les réparations de son église.

Il y a eu du trouble le mardi 18 dans l'église de Montmartre. Un ou-

vrier marbrier étoit mort après avoir été administré le dimanche. Ses camarades lui ont fait un pompeux convoi, mais ils portoient les attributs de la franc-maçonnerie, et malgré les invitations réitérées du curé, ils se sont obstinés à entrer ainsi dans l'église. Le corps étant déposé dans la nef, le pasteur a renouvelé ses instances, qui alloient avoir leur effet sur la plupart des assistans, quand un d'eux, qui se disoit chef, a défendu de quitter les insignes. M. le curé s'est retiré dans la sacristie. En vain le père du mort a-t-il prié celui qui se disoit le chef de ne pas mettre obstacle à la cérémonie religieuse. Pendant deux heures, l'église a été le théâtre du plus grand trouble. A quatre heures, les prétendus amis du défunt ont emporté son corps malgré les représentations de la famille. Une plainte a été portée devant le procureur du roi.

Le 39e régiment d'infanterie de ligne vient de quitter le département des Hautes-Alpes, pour aller tenir garnison à Paris. Peut-être à cette occasion est-il à propos de donner connoissance d'un fait consolant. Les ecclésiastiques de la capitale sauront sans doute trouver un moyen de contribuer à la gloire de Dieu, et de rendre service à beaucoup de militaires qui font partie de ce régiment.

Le 21 mai passé, M. l'évêque de Gap se transporta tout exprès dans la petite ville de Mont-Dauphin pour y administrer le sacrement de confirmation à seize militaires de la garnison, dont dix avoient fait leur première communion, et la communion à vingt-un; ce n'étoit pas vingt-un chrétiens ordinaires, on les eût pris pour autant de fervens séminaristes. Bravant toute crainte humaine, ils se mêlèrent aux autres confirmés pour venir prendre processionnellement le prélat à la maison curiale, et l'y reconduire de même après la cérémonie. Leur recueillement, leur piété et leur modestie en ont tellement imposé à leurs camarades, qu'ils les ont autant admirés après la cérémonie qu'ils les railloient auparavant.

On peut juger des sentimens qui les animoient, par le compliment qu'un des communians a fait au prélat, pour le remercier au nom de tous ses frères d'armes, de l'attention qu'il avoit eue de faire le voyage pour eux. Nous en rendrons compte plus tard.

Il faut dire à la louange des officiers de la garnison, qu'ils se sont empressés de donner à leurs subordonnés toutes les permissions désirables. Trois de ces jeunes soldats, dont la compagnie étoit détachée au fort Queyras depuis un mois et demi, ont été envoyés régulièrement tous les quinze jours à Mont-Dauphin, pour continuer leur confession générale, et notez que ce fort est distant de six lieues de Mont-Dauphin.

Au reste, ces jeunes gens ne sont pas les seuls qui aient participé aux sacremens. Quarante d'entre eux ont satisfait au devoir pascal, et on a eu la consolation d'en voir jusqu'à quatre-vingt-dix à la prière du soir tous les jours de Carême, et aux stations du chemin de la croix tous les vendredis. Cependant la garnison n'étoit que de 300 hommes environ.

M. le curé leur avoit procuré un centre de réunion. C'est au presbytère qu'ils se rendoient journellement: là, ils lisoient la vie des Saints; on eût pu se croire au grand séminaire. M. le curé leur faisoit un catéchisme raisonné d'une heure environ. Si MM. les curés de la capitale veulent leur procurer des moyens de persévérance, il seroit bon de les réunir également dans quelque maison pieuse. On n'auroit

pour cela qu'à avertir du lieu et de l'heure de la réunion le nommé Mathaut, soldat au même régiment, qui en avertira ses camarades ; c'est un si fervent chrétien, qu'il communie trois fois la semaine, et fait ses études pour devenir un jour ecclésiastique.

A Briançon comme à Embrun, ce régiment avoit ses nombreux élus ; plusieurs de ces militaires se confessoient régulièrement tous les mois.

M. l'évêque de Perpignan vient de parcourir plusieurs points de son diocèse, et surtout la partie limitrophe de la Cerdagne espagnole, et qui se trouve la plus éloignée de sa ville épiscopale.

A l'entrée des villages, on trouvoit les populations réunies ayant à leur tête les autorités locales. Chacun, à la vue du pontife, tomboit à genoux, et recevoit avec recueillement la bénédiction épiscopale. Des arcs de triomphe avoient été dressés, les rues étoient jonchées de fleurs, les murs tapissés de riches draperies. Le prélat avoit donné ordre de ne pas sortir en procession pour le recevoir ; il avoit même recommandé qu'on s'abstînt de toute démonstration. La piété des fidèles n'a pu s'y résigner. Les ecclésiastiques de tout âge se pressoient autour de M. l'évêque de Perpignan. Les autorités locales alloient avec confiance lui exposer les besoins spirituels des populations. Après avoir confirmé à Saint-Pierre, à Saillagousse, à Osséja, à la Tour de Carol, où accouroient les paroisses environnantes, le prélat est allé visiter les cantons de Mont-Louis et d'Olette.

Une plantation de croix a eu lieu le dimanche 16 juin, dans le cimetière d'Airon-Notre-Dame, canton de Montreuil, diocèse d'Arras. La nouvelle de cette cérémonie s'étant répandue dans les paroisses circonvoisines, une grande affluence de fidèles est venue prendre part à la fête. Le christ, placé sur un brancard orné de fleurs et de rubans, a été porté en triomphe dans les rues du village ; un chœur de jeunes personnes a fait entendre durant la procession les cantiques de la croix. C'étoit, pour les ames pieuses, un sujet de consolation, au milieu de tant de sujets de tristesse, de voir la foule recueillie se presser à la suite de cet édifiant cortége. Rentrés au cimetière, les assistans ont vénéré avec des marques non équivoques de respect et de foi, l'image de leur divin maître, et ont écouté, dans un profond silence, le discours analogue à la cérémonie qui leur a été adressé par M. Laurent, curé de Neuville, qui ainsi que MM. Souffrin, curé de Verton ; Holleville, curé de Merlimont, et Trollé, curé de Sorrus, s'étoit empressé de se joindre à M. Radenne, curé d'Airon, afin de donner plus d'éclat à la fête, et de contribuer ensemble à la gloire de Dieu. Aucun désordre n'est venu troubler la joie de ce beau jour.

Une autre plantation de croix a eu lieu à l'Ecluse, diocèse de Cambrai, le dimanche 16. Tous les environs s'y étoient rendus avec empressement. En tête de la procession étoient de petites filles portant de petites croix, puis de jeunes garçons portant des cierges. Le christ étoit sur un brancard porté par six vieillards. Le maire et d'autres notables suivoient avec des flambeaux. La procession a parcouru le village au milieu des marques du respect général. Le sermon a été prêché par M. Leconte, curé de Gœulzin. Toute la population a pris part à la joie de ce jour.

Deux jeunes gens, l'un juif, l'autre protestant, ont embrassé la religion catholique et reçu le baptême à

Nancy le 9 juin. Le dernier, originaire de la vieille Prusse, étant venu à Nancy, fut fortement frappé du contraste qui existe entre le catholicisme et la religion réformée. Il commença donc à concevoir du mépris pour la religion de son enfance, et s'adressa à M. Berman, dont il avoit entendu louer la charité, pour recevoir des instructions. L'autre de ces jeunes hommes est un juif des environs de Deux-Ponts.

Une jeune ouvrière de Crest (Drôme) a fait dernièrement abjuration du protestantisme, en présence du clergé de la ville et d'un grand nombre de fidèles.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Le *Journal des Débats* a retenti, ces jours derniers, d'une singulière polémique au sujet de la tête de Soufflard. M. James, jeune médecin qui a conservé le crâne de ce criminel, s'avise de l'examiner d'après les principes de la phrénologie cranioscopique; mais, hélas! il est assez malencontreux pour n'y découvrir que la bosse de la *bienveillance*, au lieu de la bosse du *meurtre* qu'il étoit si naturel d'y chercher, et assez peu discret pour livrer à la publicité le résultat de cet examen. Là-dessus, grande rumeur dans la société phrénologique, qui se réunit en séance publique et extraordinaire, le 29 avril dernier, pour déliberer sur le cas. Il est reconnu et démontré, dans cette séance mémorable, que, contrairement aux assertions de M. James, le crâne de Soufflard présente *un développement extraordinaire des organes de la destructivité, de la combativité, de l'acquisivité et de l'amour physique.* En conséquence, il est arrêté et souverainement jugé que *les assertions émises avec tant d'assurance*, par M. James, *sont inexactes et erronées.* Cette sentence de la docte compagnie, dûment signée et paraphée, *ne varietur*, par MM. Bouillaud, vice-président de la société phrénologique, Belhomme, secrétaire général, Ch. Place, et Lemaire, secrétaire, est imprimée et publiée dans le *Journal des Débats* du 7 mai. Cependant M. James, n'ayant pas été présent à la séance, n'avoit pu être jugé que par contumace. Il falloit pour compléter le triomphe de la phrénologie, un jugement contradictoire. La société phrénologique, représentée par les honorables membres ci-dessus dénommés et qualifiés, a donc fait *sommation* à M. James (toujours par le ministère du *Journal des Débats*), d'avoir à comparoître et se rendre en personne, pour soutenir son dire, à la séance de la société du *mercredi* 15 *mai*, *rue de Seine-Saint-Germain*, 37, *au Musée, à huit heures du soir.* M. James n'a pas jugé à propos d'obtempérer à cette sommation, mais il a écrit la lettre suivante à M. Cayol, savant professeur, directeur de la *Revue médicale* :

« Monsieur et très-honoré professeur,

» Les observations que j'ai publiées sur la conformation du crâne de Soufflard ont été attaquées par la société phrénologique de Paris. J'avois avancé que la bosse du meurtre *existoit à peine* chez ce criminel : on m'a répondu qu'elle étoit au contraire *énormément développée.* De ces deux assertions si opposées, laquelle est la vraie, laquelle est la fausse?

» Mes recherches ont été faites sur le crâne même de Soufflard, que j'avois et que j'ai toujours en ma possession. La société phrénologique, de son côté, n'a pu se servir que du plâtre qu'elle avoit fait mouler. Pour apprécier la valeur de nos assertions respectives, il m'importoit donc avant tout de vérifier jusqu'à quel point ce plâtre représente fidèlement la forme et les saillies du crâne de Soufflard.

» Je me suis procuré chez M. Guy, naturaliste, un plâtre semblable à celui qu'il avoit fourni à la société phrénologique, c'est-à-dire tiré du même moule; puis je l'ai examiné comparativement avec le crâne. M. Leuret, un de nos plus habiles anatomistes, qui est très-versé dans toutes ces questions, a bien voulu

m'aider de ses conseils et de son concours. Voici le résultat de nos remarques :

» Quand on met le crâne de Soufflard à côté du plâtre, ce qui frappe tout d'abord, c'est leur extrême dissemblance : jamais on ne se douteroit qu'ils se rapportent à la même tête. Le plâtre présente latéralement d'énormes saillies, développées surtout *en avant* de l'oreille. Le crâne a ses parties latérales nullement saillantes, et il n'offre un léger relief qu'*en arrière* de l'oreille. En d'autre termes, les bosses du meurtre ont un volume monstrueux sur le plâtre, tandis qu'elles ne sont pas apparentes sur le crâne. La société phrénologique étoit donc parfaitement dans son droit en opposant ses observations aux miennes. Tous les torts sont du côté du plâtre qui ne lui a donné que des renseignemens de la plus complète inexactitude. »

La lettre de M. James, interne à l'Hôtel-Dieu, est datée du 24 mai, et a été insérée dans la *Revue médicale*, cahier de mai. M. James tient toujours le crâne de Soufflard à la disposition des phrénologistes.

Supposez qu'il pût être question dans ce moment d'un projet de loi par lequel des pensions et des récompenses nationales seroient proposées en faveur de Blanqui, de Martin Bernard, de Barbès et de leurs compagnons : que pensez-vous qu'il y auroit de plus simple à dire pour faire adopter une disposition de cette espèce? A notre avis, ce seroit exactement ce qui a été dit par M. le ministre de l'instruction publique, lorsqu'il s'est exprimé l'autre jour en ces termes, au nom du gouvernement, à la tribune de la chambre des pairs : « Les motifs qui engagent à demander des récompenses et des pensions en faveur des gardes nationaux blessés en repoussant l'insurrection du 12 mai, sont les mêmes qui, en 1830, ont déterminé à accorder des récompenses et des pensions en faveur des insurgés victimes de nos grandes journées. »

Il n'entre pas dans notre pensée, assurément, de critiquer l'acte de justice dont les blessés du 12 mai se sont rendus si dignes en défendant l'ordre public. Tout ce que nous voyons à reprendre dans cette occasion, c'est la logique de M. Villemain. N'est-il pas évident, en effet, que *les motifs*, loin d'être *les mêmes*, comme il le prétend, se trouvent ici tout à rebours, et que pour raisonner d'une manière juste, il faudroit pouvoir mettre les auteurs de l'émeute du 12 mai à la place de leurs victimes? Car ce seroit seulement alors *que les motifs seroient les mêmes*, et que les règles de la logique permettroient de dire que les insurgés du 12 mai seroient traités comme ceux de 1830. Mais on voit ce qu'il y auroit à renverser pour cela dans les positions. Il faudroit assimiler la garde royale qui, au mois de juillet 1830, défendit le gouvernement établi, à la garde nationale qui l'a défendu au mois de mai 1839, et faire aux auteurs de la seconde insurrection le sort qu'on a fait aux auteurs de la première ; à moins de traiter les auteurs de la première comme ceux de la seconde ; ce qui seroit peut-être encore plus conforme à la justice et à la logique. Nous n'exigeons pas absolument qu'on fasse quelque chose de semblable ; mais nous prétendons que, sans cela, M. le ministre de l'instruction publique doit renoncer à dire que *les motifs sont les mêmes*, parce que réellement c'est tout l'opposé qui seroit vrai.

PARIS, 24 JUIN.

On a pris le deuil à Neuilly pour cinq jours, à l'occasion de la mort du prince Guillaume-Charles, fils aîné du duc Charles-Bernard de Saxe-Weimar, et neveu de S. A. R. le grand duc de Saxe-Weimar.

— On dit que le roi des Français ira demain se fixer à Saint-Cloud avec sa famille.

— La chambre des pairs ne s'est point réunie samedi en séance publique. La chambre des pairs a entendu aujourd'hui divers rapports sur des pro-

jets déjà votés par la chambre des députés. Les ministres ont présenté quelques projets de loi qui ont été aussi adoptés par les députés. La chambre s'est occupée ensuite de pétitions qui offrent peu d'intérêt.

— La chambre des députés, qui avoit voté vendredi les trois premiers articles du projet de loi sur le cadre de l'état-major-général de l'armée, et réduit dans le premier article, sur la proposition de la commission, le chiffre des maréchaux de France à six en temps de paix au lieu de huit que demandoit le gouvernement, a voté samedi tous les autres articles. La chambre a tantôt adopté un article de la commission, et tantôt un article du gouvernement. « Nous craignons bien, dit à cette occasion le *Journal des Débats*, que la chambre ne se soit pas toujours rendu exactement compte de ses décisions, qu'elle n'ait amalgamé des élémens hétérogènes, que le projet définitif ne présente des contradictions, et ne donne lieu dans la pratique à d'assez graves difficultés. » Le scrutin sur l'ensemble du projet, qui contient onze articles, a eu pour résultat son adoption par 240 boules blanches contre 57 boules noires. M. de Golbéry a ensuite développé la proposition qu'il a rédigée de concert avec MM. Moreau (de la Meurthe) et Vatry, à l'effet de permettre aux commissions administratives des hospices de s'entendre avec les congrégations de femmes reconnues par le décret du 18 février 1819 pour les alimens, et autres objets nécessaires dans les hôpitaux. (Voir aux Nouvelles ecclésiastiques). La chambre a nommé aujourd'hui M. Dubois (de la Loire-Inférieure) quatrième secrétaire. M. Jouffroy a présenté le rapport sur le projet portant demande d'un crédit pour l'augmentation des armemens maritimes dans le Levant. Ce rapport conclut à l'adoption. Une discussion s'est ensuite engagée entre M. Lacrosse, rapporteur, le ministre des finances, M. Lepelletier d'Aulnay et M. Auguis, sur les projets de loi portant demande de crédits supplémentaires pour les exercices 1838 et 1839. La suite de cette discussion a été renvoyée à demain.

— M. Parant, qui avoit été soumis à la réélection par suite de sa nomination de conseiller à la cour de cassation, a été réélu à Metz.

— Le ministre de l'intérieur a fait distribuer aux deux chambres un rapport de M. Moreau-Christophe, inspecteur-général des prisons, sur les prisons de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse.

— M. Arago a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la pension à décerner à MM. Daguerre et Niepce fils.

— M. Ducos a été nommé rapporteur du projet de loi sur les sucres.

— La commission du chemin de fer de Paris à la mer a conclu au rejet du projet de loi : elle demande que le gouvernement soit autorisé à résilier le contrat en restituant le cautionnement.

— La compagnie du chemin de fer de Paris à Saint-Germain demande à exécuter l'embranchement du chemin de Paris à la mer qui doit s'arrêter à Pontoise.

— Le rapport déposé samedi par M. Vivien sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Orléans, conclut à l'adoption du projet, sauf quelques modifications à l'article qui règle pour l'avenir la situation de la compagnie vis-à-vis du gouvernement.

— M. Cochin est nommé rapporteur du projet de loi relatif au chemin de fer de la rive gauche.

— On écrit de Toulon, le 18 : « Nous avons enfin des nouvelles d'Alger; le bateau à vapeur le *Styx* qui auroit dû arriver la semaine dernière, parti le 8, a relâché à Mahon et a mouillé aujourd'hui sur notre rade en même temps que la *Chimère* qui n'avoit quitté Alger que le 15.

— Les dernières nouvelles de Djigelly sont on ne plus satisfaisantes ; les troupes françaises sont bien établies sur ce point.

— Le conseil d'état a donné un avis favorable à la demande faite par la ville

e Paris pour construire un abattoir de hevaux dans la plaine des Vertus.

— La police a saisi six fusils et des carouches chez le nommé Charles, marhand de vins, rue du Pélican Saint-Honoré.

— On parle de nombreuses arrestaions qui auroient précédé et suivi celle lu contumace Martin Bernard.

— Il paroît que le sieur Auguste Blanqui, l'un des contumaces, dont le nombre est réduit à trois depuis l'arrestation du nommé Martin Bernard, a été au moment d'être pris à Saint-Germain. On dit que la gendarmerie et les agens de police qui avoient été chargés de l'arrêter dans un petit café de cette ville, ont trouvé sur un toit un matelas qu'il venoit de quitter, et un foulard qu'il y avoit laissé en fuyant avec précipitation. On assure que la maîtresse du café a avoué avoir donné refuge pendant plusieurs jours à Blanqui, auquel elle avoit eu dans un temps des obligations. La forêt a été fouillée par la gendarmerie, mais inutilement; Blanqui, dit-on, en abandonnant le toit qui lui servoit d'asile, avoit pris aussitôt la route de Paris.

— Le *Moniteur Parisien* dit que l'autorité tient sévèrement la main à l'exécution de l'arrêté du préfet de police, qui interdit aux armuriers d'avoir dans leurs magasins et ateliers des fusils en état de faire feu.

— La peine de Gilbert, condamné à mort en même temps que Rodolphe dans l'assassinat de leur camarade Jobert, est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

— M. Bonnegrace vient de recevoir une médaille d'or pour son tableau *la délivrance de saint Pierre en prison,* qui faisoit partie de la dernière exposition.

— Les derniers élèves de l'Ecole polytechnique dont la punition étoit la plus grave, et qui ont subi près d'un mois de prison, ont été rendus samedi à leurs études.

NOUVELLES DES PROVINCES.

C'est le département de Seine-et-Oise qui a eu le plus à souffrir des derniers orages. Dans l'arrondissement de Corbeil, dès le 8, les communes de Périgny, Varennes et Tigery ont vu leurs récoltes anéanties par une grêle monstrueuse, dans la proportion des neuf dixièmes sur un grand nombre de points. Dans les journées des 13 et 14, Auvernaux, Chevannes, Champeuil et plusieurs autres communes ont éprouvé le même sort. Chez le comte de Fitte, à Auvernaux, la couverture en zinc de l'un des bâtimens a été presque entièrement détruite par d'énormes grêlons.

Dans l'arrondissement d'Etampes, l'orage du 14 a éclaté avec une telle violence sur les communes de Bouville, d'Orveau, de Boissy-le-Cuté, que toutes les récoltes y ont été détruites. Les habitations ont été ensevelies sous l'eau et la grêle. La perte est évaluée à plus de 100,000 fr. pour Bouville et à pareille somme pour Boissy-le-Cuté. Le 18, Bouville ne s'étoit pas encore débarrassé de toute la grêle qui encombroit les puits et les cours des habitations. Les communes de Méréville, Arancourt, Abbeville, Saint-Cyr, Fontaine, Saclas, Guillerval, Etampes, Morigny, Villeneuve, d'Huisson, Guigneville, Laferté, Baulne et Mondeville ont aussi été plus ou moins atteintes et ravagées.

L'arrondissement de Mantes n'a pas moins été frappé par les orages des 13 et 14. Juziers, Boinville, Arnouville ont été abîmés par la grêle et par les eaux. Les plus grands malheurs ont eu lieu dans la vallée de Vaucouleurs, où les eaux ont tout envahi et tout détruit. A Septeuil, elles ont dépassé de plusieurs pieds la chaussée du pont. Monchauvets et Boissets ont été submergés. De la Roche-Guyon à Vetheuil les eaux ont entraîné dans la Seine d'énormes parties du sol. La perte de Juziers est estimée à 130,000 fr., et celle d'Arnouville à 250,000 fr. La perte de Boinville s'élève au-delà de cette dernière somme.

Le canton de Houdan et Houdan ont aussi beaucoup souffert.

L'arrondissement de Pontoise n'a pas été épargné. L'orage du 14 a ravagé dans le canton de Marines les communes de Longnesse, Vigny, Condécourt, Sgy, Ableiges, Mongeroult, Courcelles, Grisy et quelques autres encore. Toutes les récoltes ont été anéanties, et les cultivateurs se préparent à labourer de nouveau la terre pour semer de l'orge là où il ne reste plus que de la paille hachée.

L'arrondissement de Versailles a aussi à déplorer des pertes considérables, occasionnées par l'ouragan du 14. Les récoltes des communes de Gaillon, Hardricourt, Mézy et Tessancourt, qui avoisinent l'arrondissement de Pontoise et celui de Mantes, ont été entièrement dévastées.

Dans l'arrondissement de Rambouillet, on ne cite que la commune de Mittainville, comme ayant eu à souffrir de la grêle.

Le préfet de Seine-et-Oise a provoqué par une circulaire l'ouverture de souscriptions dans toutes les communes du département.

— L'*Armoricain*, journal de Brest du 20, annonce qu'on a reçu l'ordre d'armer trois frégates : l'*Atalante*, la *Magicienne* et la *Didon*.

— Une découverte de monnoie du moyen âge, dit l'*Armoricain*, vient d'être faite à la Fontaine-Blanche, près de Landerneau. On a trouvé sous une roche 7 espèces de monnoies, dont quatre étrangères à la Bretagne ; ce sont des deniers de billon ou d'argent de très-bas aloi, pouvant peser en tout environ 4 kilogrammes.

— Le nommé Maisonneuve, ouvrier en porcelaine, à Limoges, avoit obtenu devant la justice de paix un arrêt par défaut contre son dernier maître pour le paiement de journées de travail. Devant le tribunal de première instance de Limoges cet arrêt subit quelques modifications. Maisonneuve s'irrita alors contre ces juges et principalement contre le président, M. Talabot, qu'il suivit mercredi dernier dans la rue de Paris. S'étant précipité sur lui, il lui tira un coup de pistolet à bout portant et prit la fuite. Maisonneuve a été arrêté. La blessure de M. Talabot, qui devoit être mortelle, ne présente heureusement aucune gravité.

— On lit dans la *Gazette du Centre* qui s'imprime à Limoges : « Le 18, un incendie a détruit deux maisons à Champagnac, commune de Saint-Goussaud, malgré l'activité des voisins, du maire et de plusieurs ecclésiastiques, qui, pour arrêter les progrès des flammes, se trouvoient partout où il y avoit danger. »

— Le thermomètre s'est élevé jeudi dernier à Moulins, à 28 degrés.

— Tout à coup, mardi dernier vers trois heures du matin, un affreux incendie a éclaté à Châlons, dans les magasins de MM. Vanel frères, commissionnaires de roulage et entrepreneurs de transports sur la Saône. L'activité des pompiers, des soldats de la garnison et des habitans accourus pour éteindre le feu, étoit extrême, lorsqu'un pan de muraille venant à s'écrouler, couvrit toute la rue et ensevelit plusieurs personnes sous ses débris brûlans. M. Dromard, capitaine des pompiers, fut atteint à côté de l'une des pompes que les matériaux venoient de briser, et mourut peu d'instans après. Le sieur Duliez, fils d'un bourrelier, le jeune Gandillier, menuisier, un voltigeur du 22e de ligne, le nommé Pollas, un jeune père de famille, Dupuis-Rivoire, ferblantier et pompier, le lieutenant Goyer ont également péri. Parmi les blessés, quatre l'ont été d'une manière fort inquiétante. On ignore les causes de cet incendie. Toutefois la police a arrêté un ancien chargeur, qui, renvoyé de la maison, avoit proféré d'horribles menaces contre ses anciens maîtres.

— Avec le retour de la saison des bains en rivière sont revenus aussi les accidens. On a déjà à déplorer à Châlons la mort de trois personnes. Quatre jeunes gens ont aussi péri à Lyon.

— On lit dans les feuilles de Lyon du

me que depuis quelques jours la chaleur est excessive. Le thermomètre s'est élevé les 19 et 20 à 27 degrés.

— Le conseil de discipline de l'ordre des avocats de Bordeaux a versé une somme de 300 fr., pour concourir à l'érection du monument qu'on va élever à Miramont, arrondissement de Marmande, à la mémoire de M. de Martignac.

— Le lieutenant-général Avril est mort le 19 à sa campagne du Bouscat, près Bordeaux.

— Le général Jacqueminot est en ce moment à Pau.

— L'affaire des troubles survenus à Bagnères à la suite des dernières élections a commencé le 17 devant le tribunal de police correctionnelle de Pau. Cette affaire durera plusieurs jours.

— Le *Phare de Bayonne* annonce que l'*Océan*, bateau à vapeur, a rencontré le 9 à Malaga M. le duc de Nemours.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 16, don Carlos avoit toujours son quartier-général à Durango; Espartero continuoit à occuper la ligne d'Orduna à Arciniega, dont il faisoit fortifier plusieurs points; Maroto ne s'éloignoit pas de Balmaseda.

On avoit annoncé que Cabrera devoit porter une masse de forces assez considérable vers les provinces occupées par don Carlos dans le nord. Cette nouvelle ne se confirme pas. On parle maintenant d'un corps de 4,000 hommes que le comte d'Espagne feroit passer dans le haut Aragon.

— D'après un journal de la frontière, la *Sentinelle des Pyrénées*, il seroit question d'une suspension d'armes de trois mois entre les deux armées du nord. Cet armistice auroit été convenu et réglé par Espartero et Maroto. Quoique la *Sentinelle* prétende tenir ce fait d'une personne qui venoit de quitter le quartier royal de Durango, il paroît bien peu vraisemblable.

— Le bruit couroit le 15 à Madrid que le comte d'Espagne s'étoit emparé de Manresa. Si cet événement avoit eu lieu, il semble que la nouvelle auroit dû en arriver à Paris par une voie plus directe que celle de Madrid.

Jérôme Bonaparte est arrivé le 20 à Bruxelles, venant d'Ostende.

— Aux communes, la motion annuelle de M. Grote en faveur du scrutin secret dans les élections, a été rejetée, le 18, à une majorité de 335 voix contre 218.

— Dans la même chambre, le 19, la troisième lecture du bill de la Jamaïque a passé à une majorité de 267 voix contre 257. Le ministère, qui n'avoit eu à la première lecture qu'une majorité de cinq voix, n'en a gagné que cinq.

— Les communes ont employé toute la nuit du 20 au 21 à la discussion sur l'éducation nationale. D'après le plan du gouvernement, les fonds votés par la chambre doivent être distribués aux deux sociétés d'éducation, la société nationale et la société britannique et étrangère; aussi on établira une inspection de toutes les écoles, et un rapport sera fait chaque année à la chambre sur l'état de l'éducation et l'emploi des fonds. C'est la suppression de cette dernière mesure que demandoit l'amendement de lord Stanley sur lequel on a voté. 245 membres ont voté pour l'amendement, 250 contre. La majorité pour le ministère n'a donc été que de 5 voix.

— Lord Wellington a donné, le 18, son banquet anniversaire de la bataille de Waterloo.

— La *Gazette de Hanovre* du 18 publie la réponse que le roi a faite à l'adresse qu'une députation des chambres lui avoit présentée le 15. Le roi annonce aux états qu'il leur transmettra des propositions qui devront servir de base aux négociations, ayant pour but un arrangement constitutionnel, et que dans le cas où l'assemblée solliciteroit une participation



aux travaux qui auront lieu à cette occasion il donneroit son consentement au choix de deux membres de chaque chambre aux fonctions de commissaires.

— On écrit de Brunswick, le 6, que la session extraordinaire du grand-duché ouverte le 13 mai est terminée. L'assemblée a manifesté le désir que le gouvernement de Brunswick coopérât par tous les moyens en son pouvoir au rétablissement de la constitution de Hanovre.

— Le mariage du fils du prince d'Orange avec la princesse Frédérique-Sophie-Mathilde de Wurtemberg, a eu lieu le 18 à Stuttgardt.

— Un ukase de l'empereur Nicolas vient de prescrire la réouverture de l'université de Kiew.

— L'escadre française sous les ordres de l'amiral Baudin, est arrivée au Texas le 7 mai.

— La populace s'est livrée aux plus coupables excès à Decatur dans le Mississipi, elle a incendié la banque de l'état : tout a été brûlé. Une vive agitation régnoit dans cette ville.

— Il n'y a que confusion et contradiction dans les nouvelles de Constantinople et d'Alexandrie sur la position des deux armées. Les nouvelles d'Alexandrie, du 5 juin, parlent d'un commencement d'hostilités en Syrie.

— Les cas de peste, dit une lettre d'Alexandrie du 26 mai, ont considérablement augmenté. Au Caire, l'état sanitaire est très-satisfaisant.

La troisième édition de l'*Arithmétique des jeunes garçons et des jeunes filles*, dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 20 juin courant, se vend 1 fr. 60 c., chez Périsse frères, à Paris et à Lyon. L'ouvrage forme un volume in-18 cartonné.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2740 fr. 00 c.
Bons du trésor. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris 1205 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Quatre canaux 1255 fr 00 c.
Rentes de Naples. 99 fr. 25 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0,0
Emprunt Belge 102 fr. 1,2
Emprunt d'Haïti. 415 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr 1 2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi
et Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3142

JEUDI 27 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther, par M. Audin. — 2 vol. in-8°.

Toutes les branches du protestantisme avoient intérêt à exalter Luther, aussi toutes à l'envi l'ont comblé d'éloges. Ce ne sont pas seulement ses disciples qui ont parlé de lui avec enthousiasme. Calvin admire aussi ses vertus, sa magnanimité, sa constance ; c'est la trompette ou plutôt c'est le tonnerre qui a tiré le monde de sa léthargie. On ne tarissoit point sur son éloquence, sur son génie, sur ce caractère ardent et habile à remuer les esprits et à entraîner les peuples. Quant à ses défauts, on les dissimuloit autant que possible. On trouvoit des excuses à ses bouffonneries et à ses emportemens. C'est ainsi que son histoire a été écrite jusqu'ici. On en a fait un roman rédigé avec plus ou moins d'art, mais où la vérité étoit constamment sacrifiée à l'intérêt d'un parti et au besoin de relever le chef principal de la réforme.

M. Audin n'est ni un admirateur enthousiaste, ni un critique outré. Il remonte aux sources, il interroge les écrits du temps. Il juge Luther d'après ses actes ou ses paroles. Sa préface indique assez l'esprit qui a présidé à son travail :

« L'action du docteur de Wittenberg sur son siècle a été le sujet d'un grand nombre d'ouvrages où sa parole est représentée plus puissante que celle d'aucun écrivain, où sa pensée est peinte saisissant l'avenir qu'elle a deviné d'intuition, où sa science du Verbe divin est mise au-dessus de celle de tous les génies catholiques, où sa mission est transformée en apostolat, et son œuvre comparée à la révélation. Nous verrons dans son duel avec l'autorité si le moine Augustin est homme, et si les misères de notre nature lui ont manqué !

» La réforme fut violente dans le principe : elle ne se contenta pas de chasser nos religieux de leurs couvens et nos prêtres de leurs presbytères ; elle les calomnia dans leurs mœurs et leurs doctrines, les rapetissa et brûla ou dispersa leurs livres. »

L'auteur cite ici des exemples du ton hautain et méprisant avec lequel Luther traitoit ses adversaires, et il continue ainsi :

« Luther a fait de la caricature, et on a cru à la ressemblance ; mais Dieu n'a pas plus manqué à son Eglise au temps de la réforme que le talent à ses défenseurs. Dans l'intérêt de l'histoire, nous nous sommes constitué à notre tour juge d'un homme qui jugea ses frères avec tant de sévérité ; c'étoit notre droit. Nous avons dit à chacun de ces morts qu'il coucha dans la tombe : Lève-toi ! nous les avons éveillés de leur sommeil et cités devant notre tribunal ! On verra si la poussière catholique ne recouvre pas des ombres illustres, des hommes de foi et d'inspiration, des ames de poète, des cœurs chauds, de dignes héritiers des gloires de notre école ; on verra si toute étincelle de génie faillit à ces moines à la façon de Luther ; si Eck est un théologien sans science, Aleandro un esprit vulgaire, Caietano un diplomate inhabile, Léon X l'antechrist prédit par les prophètes ; on verra qui a soutenu les arts, qui a veillé sur les monumens de notre foi ; et si, comme Kant l'a défini, le beau n'est que le symbole de la moralité, ou

saura qui, dans cet antagonisme des deux cultes, a fait défaut à la mission du Christ, mission de civilisation et de progrès social.

« Il n'est pas d'écrivain, quelque foible part qu'il ait prise à ces débats, soit qu'il appartienne à notre école ou à celle de Luther, dont nous n'ayons soigneusement étudié les productions. Pour juger le réformateur, nous avons visité une à une ces vastes nécropoles où dorment pêle-mêle les cendres des réformés et des catholiques. Nous avons fouillé les bibliothèques de Mayence, d'Erfurth, de Cologne, de Strasbourg, de Lyon, de Florence et du Vatican surtout, où tant de trésors sont enfouis (1). »

Enfin M. Audin termine ainsi sa préface :

« Plusieurs fois notre cœur s'est contristé en voyant l'usage que le moine Augustin a fait des dons que Dieu lui avoit accordés. Nous avons mis en relief ses variations continuelles, les impossibilités qu'il donne pour des évidences, ses prophéties sur la chute de l'Eglise romaine, ses blasphèmes contre la chaire de saint Pierre, ses outrages aux lumières de la tradition, aux splendeurs du sacerdoce et de l'humanité, et tout ce merveilleux de fiel et d'injures dont il se sert pour flétrir quiconque ne croit pas en lui. Notre livre tombera souvent des mains ; le doute se dressera contre notre récit : mais qu'on se débatte tant qu'on voudra, notre preuve est là, il faut s'y soumettre ou renier Luther. C'est sa parole que nous reproduisons, et sa parole toute nue. Un moment nous avons hésité, n'osant traduire des images qui révoltent à la fois l'œil et l'oreille ; mais nous nous sommes enhardi en pensant que ce n'étoit point à nous de rougir pour Luther. S'il y a de la honte, qu'elle retombe sur son front ; seulement nous regrettons de n'avoir pas eu comme lui à notre usage le lexique et le vocable latins.

« Quand Luther, ce Samson de la réforme, s'attacha pour les renverser aux colonnes du temple, de nombreux ouvriers vinrent à son aide : c'étoient Karlstadt, Œcolampade, Agricola, Major et beaucoup d'autres encore, auxquels, pour récompense, il décernoit des couronnes sur la terre et dans le ciel. Mais ces esprits voulurent travailler pour leur compte et se passer de Luther. Alors s'agite un drame trop sérieux pour prêter aux rires. Qui êtes-vous, crie le docteur, pour annoncer un autre évangile ? Quels sont vos miracles ? où sont les signes que vous avez posés dans le ciel ? Pas un ne répond ; pas un qui ait seulement, suivant Érasme, redressé un cheval boiteux. Eux ne sont pas interdits : ils demandent à leur tour à Luther : Et toi, qui t'a envoyé ? A quels signes pouvons-nous reconnoître ta mission ? Quel miracle as-tu produit ? Luther n'a pas même ouvert les yeux à un aveugle. A défaut de signes, il a sa prodigieuse colère. Donc il s'irrite, il bondit, il se met à fouiller les livres de ces nouveaux apôtres qu'il pousse pêle-mêle devant son tribunal ; qu'en plein prétoire, et aux éclats de rire des assistans, il fustige et marque au front comme Caïn ; puis de sa voix de prophète, il les chasse en ces mots : Allez au diable, si vous ne vous repentez. Tous moururent dans l'impénitence. Mais avant de quitter cette vie, ils eurent leur tour, et citèrent à leur barre le réformateur. N'attendez pas des mouvemens oratoires, leur parole est rampante, mais vive ; nous l'avons recueillie dans des feuilles rares à trouver.

« Ainsi voilà l'anarchie dans l'église de Wittenberg ! Les frères utérins de la réforme, allaités de son lait, se maudissant entre eux, et s'appelant l'un l'autre

(1) Les archives du Vatican renferment la correspondance inédite du nonce Aleandro ; la bibliothèque de Mayence et celle de Cologne les pamphlets, introuvables ailleurs, des deux Eck, de Tezel, d'Hochstraet ; celle de Lyon, un grand nombre de libelles théologiques du XVIe siècle, que son savant administrateur, M. Péricaud, a mis, avec une rare complaisance, à notre disposition.

pieds du juge suprême, Luther pour demander compte à Münzer de toutes les âmes qu'il a enivrées de ses poisons, et Münzer pour lui jeter à la face le sang des anabaptistes;

« Karlstadt pour accuser Luther d'avoir perverti le Verbe divin, et Luther pour se moquer des visions de l'archidiacre;

« Œcolampade pour expliquer à Luther le sens des paroles de la cène; et Luther pour dire anathème à l'interprétation d'Œcolampade;

« Zwingli pour reprocher à Luther d'avoir, au mépris de l'Ecriture, fait de l'homme un esclave, un enfant des ténèbres, impuissant de lui-même à choisir la voie de lumière; et Luther pour bénir Dieu du coup d'épée qui blessa mortellement Zwingli à Kappel.

« N'est-ce pas un singulier spectacle que ce drame où ne paroît aucune individualité catholique, et dont tous les acteurs sont des renégats, tonsurés, moines, clercs, prêtres, qui ont pris femme? évangélistes qui se croient illuminés d'en haut et se disent anathème; prophètes et apôtres du Christ qui se vantent de posséder le criterium de la vérité et ne s'entendent pas plus entre eux que les ouvriers de Babel! »

Cet ouvrage de M. Audin est important, il est plein de recherches consciencieuses. Il suit Luther à toutes les époques. Il le montre en public et en particulier, il raconte les développemens de sa doctrine et les progrès de sa hardiesse, il cite ses écrits et ses discours, de sorte qu'il paroît difficile de contester les jugemens qu'il en tire. Du reste, rien dans son langage n'atteste l'irritation ni l'amertume. C'est un travail de pure conviction, qui sera estimé à sa valeur par les amis de la vérité historique.

Nous reviendrons sur une production si estimable, et qui doit sans doute dissiper bien des préjugés.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — C'est par ordonnance du 14 juin que M. le cardinal d'Isoard a été nommé au siége de Lyon, vacant par la mort de M. le cardinal Fesch. Le *Moniteur* du 25 annonce cette nomination et n'en annonce pas encore d'autre.

Le dimanche 2 juin a été découverte dans l'église Notre-Dame de Lorette, une des quatre chapelles circulaires ménagées aux quatre angles de la nef. Cette chapelle, située à gauche de la grande porte d'entrée, est entièrement couverte de peintures dues toutes au pinceau de M. Blondel, de l'académie des Beaux-Arts, peintre d'histoire. Elle se compose de deux parties bien distinctes, l'autel et la rotonde: l'un et l'autre portent sur leurs voûtes, sur leurs pendentifs et sur tous les panneaux, plus de trente sujets tirés de l'histoire sainte ou allégoriques. Ces sujets, tous religieux et moraux, sont ornés de riches bordures et encadremens, de sentences et de passages de l'Ecriture. Le tout paroît conçu avec intelligence et exécuté avec goût. Nous reviendrons sur cet ensemble de tableaux.

Dans la séance de la chambre de jeudi dernier, M. de Golbéry, le même qui a si bien plaidé samedi la cause des hospices, a fait un rapport sur une pétition d'une dame Dauriat, qui demandoit une loi pénale contre les abus et délits ecclésiastiques. Vraiment si les dames se mettent aussi à harceler la chambre de pétitions et à poursuivre le clergé, la chambre et le clergé auront fort à faire. Au surplus, l'honorable magistrat a traité la chose sérieusement, et à propos de la pétition a exposé des principes qu'on aime à voir proclamer à la tribune:

« Quant aux peines que la dame Dau-

rial voudroit voir établir contre les prêtres qui refusent les sacremens, les prières ou la sépulture, il est vrai qu'en 1812 il fut rédigé un projet de décret contre tout prêtre qui feroit de semblables refus; on le réputoit démissionnaire, on l'éloignoit du diocèse. Cependant cette disposition n'eut pas de suite.

» Lorsque la religion intervenoit dans tous les actes de l'état civil, quand elle prenoit l'homme à sa naissance et l'accompagnoit aux limites de cette vie, on devoit faire intervenir la loi pour qu'aucun membre de la société ne fût privé de son assistance; car le concours du prêtre étoit indispensable à tous les actes destinés à constater la naissance, le mariage, la mort.

» Il n'en est plus ainsi, c'est la foi et non la nécessité qui soumet le citoyen à la religion. Les ministres de cette religion n'ont aucun devoir civil à remplir; on ne peut les contraindre à aucun acte extérieur : vainement on allégueroit les expressions de l'art. 6 du concordat pour soutenir que les refus de sacremens, de prières ou de sépulture sont des actes de nature à compromettre l'honneur des citoyens et à troubler leur conscience, ou qu'ils dégénèrent en oppression. La juridiction ecclésiastique est libre comme toute autre. Il importe à la dignité, à la grandeur de la religion, que le prêtre n'ait pour les cas de conscience d'autre juge que sa conscience, qu'il ne puisse être requis dans son ministère comme le seroit un simple officier ministériel. Le caractère de la foi, c'est la soumission; quiconque en est incapable ne doit pas invoquer le tribunal de la pénitence, et s'il ne requiert l'assistance du ministre des autels que pour satisfaire à l'usage ou pour couvrir son amour-propre, le législateur et les tribunaux ne doivent aucun appui à cette déraisonnable prétention : le refus des prières et des sacremens, lorsqu'il n'a été accompagné d'aucune injure, ne peut être déféré qu'au supérieur ecclésiastique. Le soumettre à tout autre pouvoir, c'est réduire la religion à l'état de simple instrument : c'est méconnoître sa dignité, c'est confondre dans une même abjection la foi avec l'hypocrisie. Peut-être même seroit-il désirable de voir disparoître de nos lois des dispositions susceptibles d'une interprétation aussi dérisoire et dont l'application ne pourroit être assurée par aucune sanction pénale, sans porter une atteinte encore plus grave à la liberté de conscience et à l'indépendance du clergé. Votre commission vous propose l'ordre du jour sur les deux parties de la pétition. »

M. le cardinal de Bausset, dans sa belle *Histoire de Bossuet*, parle d'un sermon que Bossuet très-jeune encore prêcha dans les salons de l'hôtel de Rambouillet. Bossuet n'avoit que seize ans, et avoit été amené par le marquis de Feuquières dans cet hôtel, rendez-vous d'une société brillante et choisie qui avoit voulu juger des talens précoces du jeune orateur. L'élégant et judicieux historien avoit rapporté le fait simplement et tel qu'il l'avoit trouvé dans les mémoires du temps. Aujourd'hui nous voulons embellir l'histoire. Nous aimons à orner un fait d'accessoires agréables et piquans. C'est un genre que madame de Genlis avoit mis à la mode, et que cultivent plusieurs écrivains. Ce genre a bien quelques dangers, il tend à altérer l'histoire par ce mélange de la vérité avec la fiction, et peut-être nos neveux auront-ils de la peine à distinguer le fond d'une histoire vraie, quand ils la trouveront surchargée d'une foule de circonstances plus ou moins ingénieuses et plus ou moins vraisemblables, imaginées par nos auteurs modernes.

Ces réflexions nous sont venues à l'esprit à l'occasion d'un récit que la *Bibliothèque universelle de Genève* a donné de la soirée de l'hôtel de Rambouillet où le jeune Bossuet prêcha. On dit que ce morceau fait partie d'une *série d'études historiques sur les personnages littéraires du* XVIIe *siècle*.

Ces espèces d'*études historiques* peuvent amuser un instant le lecteur, mais à coup sûr, elles ne feront pas faire un pas à la science de l'histoire. Examinons un peu le récit du recueil génevois.

D'abord on ne conçoit pas par quelle distraction il place la soirée en mars 1614. On ne peut attribuer cette date qu'à une faute d'impression. En 1614, Bossuet n'étoit pas né; il ne vint au monde qu'en 1627. Condé, qu'on suppose avoir assisté à la soirée, ne vit le jour qu'en 1621. Turenne et Montausier, qu'on y place aussi, avoient en 1614, l'un trois ans, l'autre quatre. Il faut croire qu'au lieu de 1614, l'auteur a voulu dire 1642 ou 1644; c'est sans doute en effet une de ces années que fut prêché le sermon de l'hôtel de Rambouillet.

Mais ce n'est pas la seule remarque que nous aurions à faire sur la relation de la *Bibliothèque de Genève*. L'auteur de la fiction ne nous paroît pas avoir bien observé le caractère que l'histoire donne à Bossuet. Il raconte que le sermon demandé et accepté ayant été remis au lendemain, parce que la soirée étoit trop avancée, le jeune Bossuet fut ces vingt-quatre heures dans une agitation et une impatience extraordinaire, se plaignant des *imbéciles* qui avoient retardé son *triomphe*, dévoré par la fièvre, et passant toute la nuit dans un état d'inquiétude et de malaise qui eût suffi pour lui faire manquer son discours. L'auteur le peint tourmenté *d'un ardent désir, disons mieux, d'un insatiable besoin de succès et de gloire*, toujours *poursuivi par ses rêves de grandeur et de fortune, rêvant l'épiscopat, la pourpre romaine, la tiare peut-être*. Or, vraiment ce n'est pas là Bossuet, et l'inventeur auroit dû mieux connoître et suivre les convenances. Un écrivain qui veut mettre en scène un grand personnage, doit nous le présenter tel que l'histoire nous le montre. Bossuet, même à seize ans, n'étoit assurément pas préoccupé à ce point d'idées de fortune et de gloire. Y auroit-il dans le portrait qu'on fait ici de lui quelque trace de rancune protestante? Un journal l'a soupçonné comme nous. MM. de Genève n'auront pas été fâchés de saisir cette occasion de prêter de petites passions à un grand homme dont la gloire les importune, et qui a souvent fait passer de mauvaises nuits à leurs plus fameux controversistes.

L'auteur du récit donne le plan et les idées principales du sermon. Il rapporte même quelques phrases tirées de discours que Bossuet prononça trente ou quarante ans plus tard.

Encore une dernière remarque sur cette *étude historique*. Le jour même du sermon, l'auteur fait mander le jeune Bossuet chez M. Pierre de Gondi, archevêque de Paris. Or, Pierre de Gondi, évêque et non archevêque de Paris, avoit donné sa démission en 1598, en faveur de Henri de Gondi, son neveu, qui devint cardinal en 1618, et mourut en 1622. Celui-ci eut pour successeur son frère, Jean-François de Gondi, qui fut le premier archevêque de Paris, et qui prit pour coadjuteur en 1643, Jean-François-Paul de Gondi, dit le cardinal de Retz. On voit donc que Bossuet n'a pu connoître ni Pierre, ni Henri de Gondi. Le sermon ne put avoir lieu que sous Jean-François, qui abandonna l'administration en 1646, et mourut en 1654.

M. l'évêque de Clermont vient de faire une tournée dans une partie du canton de Saint-Amant-Tallempdes. Après avoir confirmé, en passant, dans le village de Laschamps, il a visité successivement les paroisses d'Aydat, de Cournols, du Vernet-Sainte-Marguerite, et a aussi donné dans chacune d'elles la confirmation.

Le prélat a été partout reçu avec un véritable enthousiasme. C'étoit un spectable bien attendrissant que de voir la population respective de ces diverses paroisses se prosterner en masse sur le passage du prélat.

Dans la nuit du 12 au 13 juin, un vol a été commis dans l'église de Sauxillanges, arrondissement d'Issoire. Le tabernacle, le maître-autel et un placard ont été ouverts à l'aide d'effraction ; tous les vases sacrés ont été enlevés. On porte leur valeur à 2,000 fr. Les voleurs se sont introduits, pendant le jour, dans l'église, et ils s'y sont tenus cachés jusqu'après la fermeture des portes. Ils avoient allumé des cierges pour voir clair. En se retirant, ils ont escaladé une fenêtre peu élevée au-dessus du sol, et qui n'est pas garnie de barres de fer. On pense que ce crime est l'œuvre d'individus étrangers à la localité. La justice informe.

La commune de Saint-Martin-de-Londres (Hérault) est encore révoltée d'un acte arbitraire dont s'est rendu coupable un agent de la force publique, à l'occasion de la Fête-Dieu.

Toutes les dispositions étoient faites pour la procession de l'octave ; la population, rangée en haie devant les maisons tendues de blanc, attendoit l'arrivée du cortége. La procescession se mit en marche ; elle fut tout à coup arrêtée par ordre du brigadier de gendarmerie, qui menaça de se retirer et de dresser procès-verbal, si l'on ne faisoit droit à l'instant à une réclamation qu'il adressoit au vicaire du ton le plus animé. Or, quelle étoit cette réclamation ? Des dames pieuses avoient orné de rubans et de fleurs un autel portatif ; parmi les fleurs se trouvoit un lys, un seul lys ! C'est cette fleur innocente, le plus bel ornement de nos jardins, qui blessoit la vue et excitoit l'indignation du gendarme ; il falloit que ce lys disparût de l'autel portatif, ou bien le brigadier se retireroit pour dresser procès-verbal contre le lys. On a bien voulu céder à cette ridicule exigence ; le lys a été arraché de l'autel, et le gendarme a suivi la procession, très-content de lui, et songeant sans doute à la récompense qui ne pouvoit manquer à son dévoûment chevaleresque.

Voilà ce qui s'est passé, et voici ce qu'en dit le journal de la préfecture de l'Hérault :

« Ce fait, qui mérite à peine d'être mentionné, indique seulement chez le brigadier un excès de zèle, d'un zèle qui n'est peut-être pas selon la science, mais qui ne mérite pas non plus d'exciter l'animadversion. »

C'est-à-dire qu'on peut impunément troubler une cérémonie religieuse et irriter une population, c'est un acte qui *mérite à peine d'être mentionné*. Le *Courrier du Midi* ne songe point que c'est se rendre moralement complice de pareils actes que de ne point les qualifier comme ils le méritent. (*Gazette du Midi.*)

MM. Baillard frères ont publié un compte-rendu de ce qu'ils ont fait à Mattaincourt et à Sion-Vaudémont. Ce compte est propre à inspirer pour eux autant de confiance que d'estime.

Leur but à Mattaincourt étoit de pourvoir à la bonne éducation des jeunes personnes du pays. C'étoit la pensée du bienheureux Pierre Fourier, ancien curé du lieu. Ils ont donc bâti un couvent et y ont appelé les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, fondée par le bienheureux. Depuis deux ans le pensionnat est ouvert. La dépense totale a été de 70,000 fr. Par un acte du 11 décembre dernier, MM. Baillard ont cédé l'établissement aux religieuses en toute propriété, à la seule condition de le consacrer à l'éducation des jeunes personnes. Les journaux qui

parlent des envahissemens du clergé, feront bien de tenir note de celui-là.

MM. Baillard n'avoient fait que la moitié de leur œuvre. Ils vouloient rendre aux jeunes gens du pays le même service qu'aux jeunes filles. Comptant donc sur la providence et sur la charité, ils achetèrent *les mains vides*, Sion-Vaudémont et ses dépendances. Leurs espérances ne furent pas déçues. Des quêtes faites tant par eux que par les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, ont mis à même de couvrir les premiers frais d'achat et de réparations. Ils se proposèrent donc d'établir une école d'enseignement primaire supérieur, c'est-à-dire un pensionnat où on enseigneroit tout ce qui compose le cours de l'enseignement primaire et les cours de collége, moins le grec et le latin; et de plus une école mère, une pépinière destinée à former des instituteurs pour les campagnes. Ces instituteurs devoient être des religieux. Ils ne devoient point aller seuls, à moins que le curé ne s'engageât à les recevoir au presbytère. Ils devoient être chantres et sacristains dans les paroisses.

Ce projet fut approuvé dans le pays et hors du pays. MM. Baillard nomment sept archevêques et vingt évêques, qui les ont encouragés de vive voix ou par écrit.

De plus, ils avoient remarqué que par suite du progrès de l'ambition dans la classe moyenne, beaucoup d'enfans prenoient en dégoût la condition modeste de leurs pères, et alloient chercher fortune ailleurs. Ils essayèrent de remédier au mal en ouvrant à Sion une école d'apprentissage pour les métiers les plus nécessaires, et en même temps une école d'agriculture théorique et pratique, pour initier les jeunes gens aux améliorations réelles que l'expérience a confirmées.

Voici donc ce qu'ils ont fait. Ils ont payé pour 40,000 fr. de premiers frais d'achat, et dépensé 50,000 fr. en réparations urgentes. L'école d'enseignement primaire supérieur est en pleine activité; le pensionnat compte déjà trente élèves. Le noviciat pour former des instituteurs est également ouvert et compte soixante élèves. Une ferme déjà exploitée est attachée à l'établissement, et servira pour les essais agricoles.

Toutefois l'œuvre n'est pas à son terme et demande des sacrifices. Les jeunes gens du noviciat sont peu riches. D'ailleurs, MM. Baillard ne bornent pas leurs vues aux environs de Sion-Vaudémont. Dès que le noviciat aura fourni assez de sujets, on établira des succursales dans les diocèses voisins. Déjà deux prêtres estimables, M. Robin, ancien curé de Battigny, et M. Nicolas, ancien curé de Chaouilley, se sont joints aux trois MM. Baillard. On recevra les ecclésiastiques qui voudroient s'unir aux directeurs pour être placés eux-mêmes un jour à la tête des succursales de Sion ou des pensionnats à établir dans les différens départemens. Pour cela, ainsi que pour l'admission des novices, il faut écrire à MM. Baillard, établissement de Sion-Vaudémont, par Vézelize, Meurthe.

Ce compte-rendu et avis de MM. Baillard est daté du 25 mai dernier.

Jean Duvigneau, laboureur à Castelnau, avoit toutes les peines du monde à gagner, à la sueur de son front, de quoi nourrir sa femme et ses quatre enfans. Aussi ne pouvoit-il espérer un grand crédit; et lorsque ses dettes s'élevoient à quelques francs, ses créanciers s'empressoient de les lui réclamer. Un soir, ainsi qu'il en avoit l'habitude, il se rend à l'église, poursuivi par l'idée qu'il doit à son meunier 12 francs qu'il ne peut acquitter; il demandoit, dit-on, à Dieu de trouver du travail afin de

pouvoir faire honneur à ses engagemens. Tout à coup ses yeux se portent sur le tronc où les fidèles de la commune viennent déposer leurs offrandes. L'argent qu'il contient est destiné pour les malheureux ; il doit avoir part à la distribution qui en sera faite. S'il pouvoit l'ouvrir..... Il essaie.... Vains efforts. Il faut le briser, mais le briser seroit un crime. Que faire ? Il est seul : qui le verra ? Ses enfans n'ont pas de pain ! En un instant il va oublier tout un passé exempt de reproches. Il revient près du tronc : le couvercle est enlevé, et sur la somme qui y est renfermée il prend les douze francs dont il a besoin, il laisse le surplus. C'est ainsi du moins que son avocat raconte la chose.

Le crime ne demeura pas longtemps inconnu. On s'aperçut le lendemain que le tronc des pauvres avoit été brisé, et que Jean Duvigneau étoit seul allé la veille dans l'église vers l'entrée de la nuit. Il fut arrêté. Duvigneau avoua sa faute dès le premier moment.

C'est sous le poids de cette accusation qu'il a comparu le 19 juin devant les jurés, aux assises de la Gironde. Le maire, le curé de Castelnau, sont venus à l'audience déposer de la bonne moralité de l'accusé. Mais le crime étoit constant, avoué : le jury a reconnu Duvigneau coupable, avec des circonstances atténuantes, et la cour l'a condamné à deux ans de prison. Son avocat a supplié les jurés de rédiger une demande en grâce Les jurés se sont empressés d'accéder à sa priere, et lui ont remis une somme d'environ 80 fr. pour être envoyée à la famille de Duvigneau.

M. l'évêque d'Alger donna la confirmation le 6 juin dans l'église Saint-Philippe, à Alger. Au nombre des personnes qui reçurent ce sacrement se trouvoient plusieurs vieillards. Le lendemain le prélat, accompagné de son grand-vicaire, M. l'abbé Pelletan, partit sur le bateau à vapeur le *Tartare*. Le 9, il arriva au mouillage de Mers-el-Kébir. Le bâtiment avoit à peine jeté l'ancre, que l'on aperçut la voiture envoyée par le général commandant la province d'Oran pour être mise à la disposition du prélat. Le brick le *Dragon*, en station à Mers-el-Kébir, fit une salve de cinq coups de canon, et les batteries de terre rendirent les mêmes honneurs. M. Dupuch se rendit immédiatement à l'église d'Oran. Le lendemain, il reçut la visite de toutes les autorités. Le prélat se proposoit de visiter Arzew et Mostaganem, et de prendre une connoissance exacte des besoins de la province. Ces besoins sont grands ; le nombre des catholiques est de 5,000, sans y comprendre la garnison. Deux prêtres ne peuvent suffire, quelque soit leur zèle. Le curé est du diocèse de Luçon, et est assisté de M. l'abbé Mas. Il a adressé à M. l'évêque un petit discours à son entrée dans l'église, et a félicité l'Eglise d'Afrique d'avoir un tel pasteur. Le prélat a répondu avec beaucoup de modestie, et a témoigné sa reconnoissance pour le concours que lui prêtoit l'autorité civile et militaire. Son intention étoit d'abord de ne rester à Oran que pour la première communion et la confirmation, mais il paroît résolu à prolonger son séjour.

Le gouvernement vient de décider la formation d'un consistoire protestant et l'établissement d'un pasteur à Alger. Les protestans sollicitoient vivement cette mesure.

M. l'abbé Vuarin, curé de Genève, dont on connoît le zèle pour affermir son troupeau contre l'influence protestante, après avoir établi des Sœurs de Charité dans cette ville, vient, pour compléter son œuvre, d'y appeler des Frères des

Écoles chrétiennes. Profitant de la mort de l'ancien régent et de la liberté d'enseignement garantie par les lois du canton, il a fait venir, le 14 mai, les Frères, qu'il loge et entretient à ses frais, et qui font l'école gratuitement. Le dimanche de la Trinité, une quête a été faite à la messe pour les frais de mobilier des écoles; elle a produit 3,500 fr. Nous n'avons pas besoin de dire que le projet de M. le curé et son exécution ont singulièrement contrarié les autorités protestantes. Elles ont imaginé de défendre aux Frères de conduire leurs enfans en rang à l'école. Cette petitesse n'a montré que la mauvaise humeur qui l'a dictée.

Le consistoire général protestant en Franconie vient d'essayer d'opposer une digue à l'invasion du rationalisme parmi le clergé protestant. Il a publié un rescrit d'après lequel ceux qui déclareront adopter en son entier et sans restriction l'ancienne confession luthérienne, seront seuls aptes à entrer dans les fonctions pastorales. Ce rescrit fait beaucoup de sensation dans le pays.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous sommes fâchés d'avoir à en faire la remarque, mais il semble que, depuis quelques années, il n'appartienne plus qu'aux arts de protéger les églises, et de les empêcher de tomber en ruines. C'est presque toujours au nom des arts qu'on demande grâce pour elles. Un vitrail, un chapiteau, un pilier gothique, une vieille inscription qui peut être donnée à déchiffrer à la société des antiquaires; voilà ce qui les recommande et ce qu'on allègue communément pour obtenir qu'on les répare, qu'on en prenne soin, et qu'on tâche de les conserver.

Cela vaut mieux que rien, sans doute; mais la religion, mais le nom de maison de Dieu; mais les traditions de respect et de vénération qui s'y rattachent dans les souvenirs des peuples; mais tout ce qui rappelle aux familles les actes les plus importans de leur vie, la naissance et la mort des générations, leurs joies et leurs deuils; tout cela est-il moins intéressant qu'une corniche rongée de vétusté, ou que telle autre marque du temps, qu'on invoque en l'honneur des arts?

Ce qui est triste surtout dans cette question des églises, c'est le soin qu'on se croit obligé de prendre pour leur chercher quelques titres de protection auprès du gouvernement, dans les petites curiosités qu'elles peuvent offrir. Si elles se trouvent privées de ces sortes de recommandations, on n'ose presque parler, et on ne sait que dire en leur faveur. Les journaux les plus bienveillans pour elles, et qui cherchent à leur faire obtenir un regard de compassion de la part de l'autorité, ne connoissent d'autre moyen pour cela que de les appeler *monumens*, et de faire ressortir ce qu'il y a d'intéressant en elles pour les amateurs des *arts*. On a l'air de supposer que c'est-là tout ce qui peut toucher, tout ce qui peut avoir accès auprès de messieurs les ministres, lesquels ne sont pas fâchés en effet de paroître des gens de goût, qui savent prêter l'oreille, non à la voix de la religion, mais à la voix des arts. On diroit que ceci les gêne moins, et qu'on les délivre par là de l'embarras où l'on pourroit les mettre en ne leur parlant qu'au nom des églises et des besoins du culte catholique.

C'est ainsi que, sans le vouloir, on leur fait souvent sous ce rapport d'assez mauvais complimens, en donnant à entendre que l'on compte beaucoup plus sur leur amour des arts que sur leur amour de la religion. De leur côté, ils n'ont peut-être pas trop bonne idée non plus de la religion des gens qui ne leur parlent des églises qu'en faveur des arts. Toujours est-il que, d'un côté comme de l'autre, on n'entend prononcer que le nom des arts, et qu'en plaidant pour les arts, on semble rougir de plaider pour les églises.

La tentative du 12 mai a produit une impression d'étonnement et de terreur qui ne s'est point effacée des esprits. Aussi accueille-t-on facilement les rumeurs sinistres et tout ce qu'on entend dire de plus effrayant. Les imaginations se remplissent d'idées noires, de bruits d'incendies, de complots et d'émeutes nouvelles. Les mesures de précaution et de sûreté qu'on voit prendre à l'administration justifient les alarmes jusqu'à un certain point.

Cependant il y a beaucoup à retrancher sans doute des motifs d'appréhension que l'on croit avoir; et en présence de tous les moyens de répression qui se trouvent réunis dans la capitale, ce seroit faire trop d'honneur à l'émeute et trop peu à l'autorité publique, que de se préoccuper outre mesure du danger de la situation présente. Ce qu'on en peut dire seulement, c'est que nous sommes arrivés à un état habituel de crises sociales, dont il est difficile de se promettre la fin d'ici longtemps.

Si la récrimination pouvoit être de quelque utilité dans des choses sans remède et en fait de malheurs consommés, ce seroit le moment de faire un terrible chapitre à la charge de ceux qui nous ont donné cette situation à la place du repos dont la France jouissoit avant le triste marché qu'ils l'ont forcée de faire il y a quelques années. Mais au moins, pour peu qu'ils soient justes, ils se déshabitueront peut être de faire un crime à leurs adversaires politiques d'avoir osé penser jusqu'à présent que notre malheureux pays n'avoit rien gagné au change.

La jeune comtesse de Lubersac, Gabrielle de Clermont-Tonnerre, vient de succomber à Naples aux suites d'une petite vérole qui a précipité le développement d'une maladie de poitrine qui avoit motivé son voyage en Italie.

Les secours, les consolations de la religion ont adouci le sacrifice d'une vie qui sembloit devoir être si douce, et de nombreuses marques d'affection ont entouré ses derniers momens sur la terre étrangère.

Une année s'étoit à peine écoulée depuis le jour où les vœux les plus tendres, les plus sincères l'avoient accompagnée à l'autel; Dieu n'a pas confié au temps le soin de les accomplir. Il a voulu que les joies de l'éternité fussent le partage de cette jeune ame encore si pure, qui n'avoit pu savoir par sa propre expérience combien sont trompeuses et empoisonnées celles de cette courte vie; le sein de Dieu même est son abri et son repos. Plaignons deux familles honorables dont elle étoit le lien, qui l'aimoient si tendrement, et dont elle eût fait le bonheur par les qualités si attachantes de son cœur! Plaignons son jeune mari, qui, dans un si court espace de temps, a su réunir tant de preuves d'amour, de tendresse, de dévoûment! Mais pour elle, encore une fois, ne la plaignons pas. Le pauvre n'avoit-il pas béni son court passage et préparé sa demeure éternelle? Qu'a-t-elle connu de ce monde, sinon le bonheur qu'elle a donné et celui qu'elle a reçu? Heureuse mille fois d'avoir ignoré que s'il est pour un père, pour une mère des jours marqués de douces joies, il en est d'autres dont l'amertume ne s'efface plus!

PARIS, 26 JUIN.

A cause des travaux occasionnés par la formation de la chambre des pairs en cour de justice, la séance d'aujourd'hui a été tenue dans la galerie des tableaux. La chambre a adopté sans discussion trois projets déjà votés par les députés.

— Les débats commencés lundi, à la chambre des députés, à l'occasion des crédits supplémentaires de 1838 et 1839, ont été terminés hier, après une longue et tumultueuse discussion. Lundi, M. Mermilliod ayant demandé des explications au ministre de la marine sur le blocus de Buénos-Ayres, l'amiral Duperré répondit que cette affaire, à la vérité un peu lon-

gue, n'avoit pu être conduite comme celle de Vera-Cruz. M. de Salvandy prit ensuite la parole pour défendre ce qui concernoit dans le blocus de Buénos-Ayres, le cabinet du 15 avril.

Hier, le débat a principalement roulé sur le traité de paix conclu entre le gouvernement français et le Mexique. La commission chargée de l'examen des crédits supplémentaires de 1838 et de 1839 a fait connoître par son rapporteur, M. Lacrosse, qu'elle avoit donné une approbation formelle au traité de paix, comme répondant aux exigences de l'honneur national, assurant une indemnité suffisante aux Français qui ont souffert dans leurs personnes et dans leurs propriétés, et renfermant les garanties désirables pour l'avenir du commerce français qui jouira des droits accordés aux nations les plus favorisées; mais si la commission a approuvé le traité du 9 mars, il n'en a pas été de même pour les mesures qui ont précédé l'expédition de l'amiral Baudin. Le gouvernement, d'après la commission, a agi avec mollesse; le blocus a été incomplet, et l'expédition contre Vera-Cruz auroit dû accompagner la signification de l'*ultimatum*.

M. de Salvandy a répondu aux divers reproches de la commission, et est revenu sur la question de Buénos-Ayres soulevée la veille par M. Mermilliod. M. de Larcy a dit qu'il ne pensoit pas comme M. de Salvandy, que lorsque des événemens avoient eu lieu à l'extérieur, il étoit du devoir d'un sage patriotisme de les couvrir d'indulgentes explications. La guerre, selon M. de Larcy, faite sans objet, a été nuisible aux intérêts français, et à l'ascendant de la France dans cette contrée. M. Lacrosse, rapporteur, est venu combattre les opinions émises par M. de Larcy. Le débat a continué avec une vivacité toujours croissante. MM. Dubois (de la Loire-Inférieure), Durand (de Romorantin) et quelques autres députés ont à leur tour attaqué le traité, les mesures qui l'ont précédé, et l'abandon par le gouvernement des frais de la guerre. M. de Salvandy a pris plusieurs fois encore la parole pour repousser les attaques. Le garde des sceaux, le maréchal Soult occupant aussi la tribune, ont parlé avec hésitation. Les crédits supplémentaires de 1838 et 1839 ont été votés à la fin de la séance par 196 boules blanches contre 54 boules noires.

— On lit aujourd'hui dans le *Journal des Débats* : « Ce que nous reprochons au ministère, ce n'est pas d'avoir dit que le traité est bon ou mauvais, qu'il le ratifieroit ou ne le ratifieroit pas; c'est d'avoir dit l'un et l'autre; c'est d'avoir dit à la commission, par l'organe du président du conseil : Le traité me semble bon, je le ratifierai; et d'avoir dit à la chambre, par l'organe du ministre de la justice : Le traité n'est pas ratifié; l'opinion du président du conseil n'engage pas le cabinet, et nous ne ratifierons qu'à bon escient. Nous le demandons : n'est-ce pas là un spectacle affligeant? »

— A la séance d'aujourd'hui à la chambre des députés, le ministre du commerce a présenté un projet portant demande d'un crédit extraordinaire de deux millions sur l'exercice 1839 pour venir au secours des départemens qui ont souffert des derniers orages. Le ministre des finances a présenté aussi un projet tendant à accorder une pension de 1375 fr. au matelot anglais Arwers, qui a été blessé à bord du bâtiment anglais la *Médée*, par suite d'une décharge du brick français le *Griffon*. La chambre, après une discussion assez longue et do peu d'intérêt, a adopté à la majorité de 263 voix contre 55, le projet relatif aux armemens maritimes destinés à protéger le commerce français en Amérique, et à surveiller dans l'intérêt de la révolution de Madrid, les côtes d'Espagne.

— MM. de Carné, Delaborde, Félix de Corcelles, Pagès (de l'Ariége) et de Sade sont inscrits pour parler en faveur du projet de loi portant demande d'un crédit de 10 millions pour l'armement maritime dans le Levant. Le duc de Valmy et MM. Auguis, Denis, de Lamartine, Em-

manuel de Las-Cases doivent parler contre le projet.

— La commission chargée de l'examen du projet de loi portant qu'il sera prêté une somme de 5 millions par le trésor public à la compagnie du chemin de fer de Paris à Versailles par la rive gauche, a décidé le rejet de ce projet.

— M. Tribert a été nommé président et M. Quinette secrétaire de la commission chargée d'examiner la résolution de la chambre des pairs relative à la Légion-d'Honneur.

— M. Teste, garde des sceaux, a été réélu député à Uzès (Gard), et le vicomte Dejean à Castelnaudary.

— Le baron Tupinier a été réélu député à Rochefort.

— Il paroît certain, dit le *Journal des Débats*, que M. Dessauret, député, est nommé directeur des cultes au ministère de la justice, et M. Lauyer, aussi député, conseiller d'état en service ordinaire.

— Les 19 accusés qui comparoîtront demain jeudi devant la cour des pairs, ont été transférés de la Conciergerie à la prison du Luxembourg.

— Un exemplaire imprimé de toutes les pièces de la procédure dans l'affaire des 12 et 13 mai, a été adressé à domicile à chacun des défenseurs.

— Pendant la durée du procès devant la cour des pairs, il y aura cinq corps-de-garde provisoires dans le jardin du Luxembourg.

— M. Paulmier, instituteur des sourds-muets, a été appelé, ces jours-ci, devant le juge d'instruction pour prêter secours à un pauvre sourd-muet, qui s'étoit trouvé confondu avec les insurgés de mai et dont l'innocence a été reconnue.

— Minor Lecomte et Guillemin se sont désistés du pourvoi en cassation qu'ils avoient formé avec Boudin, Fombertaut et Joigneau contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui les a condamnés chacun à cinq ans de prison et à cinq ans de surveillance, comme ayant pris part à la publication du *Moniteur républicain*.

— M. Eugène Goyet, peintre d'histoire, a reçu une médaille d'or de première classe pour son tableau du *Christ* qui a fait partie de la dernière exposition.

— La nomination de M. Liadières aux fonctions de maître des requêtes au conseil d'état, que plusieurs feuilles donnent comme récente, remonte au 25 février.

— M. le marquis de Dreux-Brézé est parti pour les eaux de Plombières.

— M. Saint-Marc-Girardin vient de partir pour Constantinople.

— Au 8 juin, les souscriptions pour les victimes du tremblement de terre de la Martinique s'élevoient à la somme de 267,311 fr. 50 c.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 23 et 24 la somme de 503,361 fr., et remboursé celle 502,500 fr.

— Cinq faillites ont encore été déclarées le 24.

— Le conseil général de la banque vient de fixer à *soixante-onze francs* le le dividende du premier semestre de 1839. Ce dividende sera payé à l'hôtel de la Banque, à partir du 1er juillet.

— Au 1er juillet, des malles-postes d'un nouveau modèle parcourront les routes de Paris à Lyon, de Paris à Bordeaux, de Paris à Strasbourg et de Paris à Caen. Les bagages, au lieu d'être mis sur les impériales, seront placés dans des magasins fermant à clef. Le poids accordé à chaque voyageur reste fixé à 25 kilogrammes, mais chaque portemanteau ne devra avoir que 26 pouces de longueur, 15 pouces de largeur, et 13 pouces de hauteur.

— Les Etats-Unis d'Amérique ayant adopté pour leurs monnoies le titre décimal de France, et établi celui des aigles d'or à 900 millièmes, le tarif des monnoies annexé à l'ordonnance du 30 juin 1835 a été rectifié en ce point. Désormais, les aigles d'or des Etats-Unis d'Amérique, aux millésimes de 1834 et années suivantes, seront reçues aux changes des monnoies au titre de 900

— Sont nommés juges : à Châteaulin (Finistère), M. Lacoste, juge-suppléant au même siége, à la place de M. Saulnier de la Pinelais, nommé juge d'instruction à Morlaix; à Angers, M. Hiron, procureur du roi à Beaupréau.

—M. Carnevali a eu une médaille d'or pour son tableau représentant la *Flagellation*.

— On dit que l'exposition des produits industriels sera prolongée de huit jours.

NOUVELLES DES PROVINCES

Le tonnerre est tombé dernièrement à Beauvais sur l'hôtel de la préfecture, et peu d'instans après sur un autre point de la ville.

— Dans la nuit du 13 au 14, la foudre est tombée sur le clocher de Clairy, arrondissement de Péronne, et y a causé quelques dommages.

— Un agent de police a été frappé, à Lyon, pendant la nuit du 23 au 24, de trois coups de couteau dans les reins par des jeunes gens qu'il venoit d'inviter à cesser les cris qu'ils proféroient. Malgré ses blessures, l'agent a eu assez de force et de courage pour s'emparer de l'un de ces trois malheureux.

— Dimanche dernier, à Lyon, sur le quai Bourgneuf, un habitant de ce quartier étoit occupé, dans un bateau de blanchisseuses, à baigner son enfant, âgé de douze ans, en le tenant attaché par-dessous les bras avec une sangle, lorsque, faisant un faux pas, ce malheureux père est tombé dans le fleuve et a entraîné son fils au fond de l'eau. L'un et l'autre ont péri.

— On craignoit à Bordeaux que des individus, profitant de la veille de la Saint-Jean pour tirer des pièces d'artifice dans les rues, ne parvinssent à occasionner, dimanche dernier, quelques désordres. L'autorité a pris des mesures, qui heureusement se sont trouvées inutiles.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Sur la foi d'une lettre particulière, qui paroît offrir peu de garantie, un journal de Bordeaux parle d'une bataille rangée qui auroit eu lieu près de Llodio, entre les armées de Maroto et d'Espartero. Ce dernier auroit été complétement battu et réduit à chercher son salut dans la fuite. Un tel événement, s'il étoit vrai, feroit sans doute plus de bruit et de sensation.

— Toute l'Espagne révolutionnaire retentit de cris de joie au sujet des dispositions dans lesquelles le nouveau ministère français s'annonce pour elle.

— Le parti exalté se flatte à Madrid comme dans toutes les provinces que les prochaines élections seront faites dans le sens des opinions les plus exagérées. Il seroit singulier que tel dût être le résultat des bonnes intentions du nouveau cabinet des Tuileries, et des sacrifices qu'il impose à la France pour protéger la cause de Marie-Christine par ses armemens maritimes.

Dans la chambre des communes du 24, lord John Russell a présenté la demande d'un subside de 30,000 liv. sterl. (750,000 fr.) pour l'éducation nationale. La motion a été adoptée par 275 voix contre 273. La majorité pour le ministère n'a donc été que de deux voix.

— L'*Observateur autrichien* annonce que, suivant des nouvelles officielles de Belgrade (Servie). en date du 13 de ce mois, le prince Milosch a abdiqué en faveur de son fils aîné.

— La Porte-Ottomane, dit la *Gazette d'Augsbourg*, a répondu dans les termes suivans aux ambassadeurs d'Autriche et de Russie, dont les sollicitations en faveur du maintien de la paix devenoient de plus en plus pressantes : « Le sultan préfère à l'état de choses actuel une solution quelconque, favorable ou défavorable. Il ne sauroit tolérer plus long-temps l'insolence d'un vassal rebelle, qui foule aux pieds les principes sacrés de l'islamisme et ébranle les fondemens de

Marseille le 20, parti de Paris avec une malle-poste du nouveau modèle, est parvenu à sa destination dans la soirée du 19, et n'a mis que 48 heures pour parcourir le trajet de Paris à Marseille. M. Conte, fils du directeur général des postes, accompagnoit le courrier.

— Le thermomètre s'est élevé les 16 et 17, à Marseille, à près de 28 degrés, et à plus de 29 degrés le 18. Le 21, le thermomètre marquoit 27 degrés 6/10.

— Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné, le 20, à un mois et à quinze jours de prison plusieurs des ouvriers arrêtés à la suite des rixes qui ont eu lieu dernièrement dans cette ville entre les compagnons charpentiers et boulangers.

— D'après des lettres du 10 mai parvenues au commerce de Bordeaux, l'état de la Guadeloupe est de plus en plus affligeant. Cette colonie, comme la Martinique, est parvenue au dernier degré de la misère. Aussi les faillites sont journalières.

— Un journal de Bordeaux dit que la police a saisi 800 fusées chez un artificier de cette ville.

— M. Thiers et sa famille sont arrivés aux eaux de Cauterets le 18.

— Madame Duchatel, femme du ministre de l'intérieur, se rend aux Eaux-Bonnes.

— A ses audiences des 17, 18, 19 et 20, le tribunal correctionnel de Pau s'est occupé de l'affaire relative aux troubles dont Bagnères fut le théâtre dans la journée et la nuit du 5 mars, à l'occasion de l'élection de M. Gauthier d'Hauteserve. Deux des accusés ont été condamnés à six mois de prison, trois à un mois de prison, un a été condamné à une amende et les autres ont été acquittés.

— L'affaire du général de Brossard a commencé le 21 devant le conseil de guerre de Perpignan.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Quand la nouvelle de la suspension d'armes de trois mois dont nous avons fait mention dans notre précédent numéro, quand cette nouvelle seroit vraie, le mouvement de la guerre ne seroit pas plus suspendu qu'il paroît l'être entre les armées d'Espartero et de Maroto. Rien qui mérite attention n'est annoncé de ce côté-là depuis huit jours.

— Il règne toujours une grande agitation dans la Catalogne; mais c'est quelque chose qui participe plus de la situation révolutionnaire que des événemens militaires. On annonce que le général christino Buereus a été forcé par les démonstrations de 6,000 carlistes, d'accélérer son départ de Barcelone. Le général Valdez est arrivé le 19 dans cette place, à la tête d'une force imposante qu'on fait monter à 12,000 hommes. On a fait des arrestations à Lérida par suite d'un complot, vrai ou prétendu, attribué à un grand nombre d'habitans, qui se seroient concertés pour livrer cette ville aux royalistes.

L'évacuation de la place de Venloo par les troupes belges a eu lieu le 21.

— Il résulte d'une explication donnée par lord Palmerston, le 21, à la chambre des communes, que l'amiral anglais, sir Frédéric Maitland, ayant fait une visite le 24 mars au gouverneur de Buschire, dans le golfe Persique, on lui signifia de se rembarquer à la douane, et non comme il le vouloit sur le quai, en face de la résidence du consul britannique. Informé par des Anglais habitant Buschire, qu'il ne devoit pas souffrir un tel outrage, sir Maitland s'embarqua sur le quai au milieu d'un échange de coups de fusil. Le consul anglais quitta la ville pour aller avec l'amiral à l'île Karak. Depuis, le gouverneur du Farsistan a fait des ouvertures à sir Maitland, et les choses ont été rétablies comme précédemment.

— Les feuilles de Smyrne du 9 donnent le texte d'une note diplomatique adressée le 16 mai par le gouvernement

égyptien aux consuls-généraux des quatre grandes puissances européennes résidant à Alexandrie. Cette note est tout-à-fait pacifique.

— Les journaux de Smyrne donnant des nouvelles de la Perse, disent que des lettres de Tauris, en date du 20 mai, annoncent la prochaine reprise du siége de Hérat. Le shah de Perse se disposoit à établir un camp à Sultanieh, entre Tauris et Téhéran, mais on ignoroit au juste le véritable but d'une pareille détermination. On savoit seulement que ces forces seroient commandées par le prince Karam-Mirza, ex-gouverneur de Tauris.

— L'assemblée des états du Hanovre a été prorogée le 20.

— Le prince royal de Prusse et le grand-duc de Mecklembourg-Strélitz sont arrivés le 19 à Hanovre.

— A la date du 11, l'auguste famille exilée jouissoit au château de Kirchberg de la meilleure santé.

— La veuve de don Pedro, duchesse de Bragance, et sa fille Amélie sont arrivées le 10 à Stockholm.

LA VRAIE MANIÈRE DE SANCTIFIER SA VIE PAR LA PRÉPARATION A LA MORT, par le père Bernardin de Picquigny (1).

Ce livre, dit l'éditeur, fut publié pour la première fois en 1701 sous ce titre: *Pratique efficace pour bien vivre et bien mourir, ou préparation à la mort.* L'auteur n'y avoit point mis son nom, mais il le fit connoître dans la deuxième édition qui parut en 1704. On en fit plusieurs réimpressions en peu d'années. Mais ensuite l'ouvrage eut le sort d'un autre du même auteur, l'*Explication des épîtres de saint Paul*, qui après trois éditions consécutives est demeuré presque oublié dans le reste du dernier siècle, mais qui depuis 30 ans a été souvent réimprimé. Peut-être en sera-t-il autant de celui que nous annonçons et qui est destiné également aux prêtres, aux religieuses et aux fidèles. Le judicieux éditeur croit pouvoir dire avec assurance que tout chrétien qui voudra sérieusement son salut trouvera dans ce livre les moyens faciles de l'opérer.

On sait peu de chose du père Bernardin de Picquigny, et on ne connoît pas son nom de famille. Appelé Bernardin de Picquigny suivant l'usage des Capucins qui joignoient à leur nom de religion celui du lieu où ils étoient nés, notre auteur avoit vu le jour en 1633 à Picquigny, diocèse d'Amiens, et étoit entré chez les Capucins en 1649. Il s'appliqua à l'étude de la théologie et de l'Ecriture sainte. Il se sanctifia, dit le nouvel éditeur, dans l'obscurité du cloître, et travailla en même temps à la sanctification de ses frères, par des livres qui respirent la piété solide dont il étoit animé; tout dans ses écrits tend à faire aimer Jésus-Christ. Les réflexions et conseils ont pour but d'exciter à l'imitation de ce divin modèle, ce qui est certainement l'essence du christianisme.

Le père Bernardin mourut à Paris le 9 décembre 1709, ayant tour à tour professé la théologie et exercé le ministère de la prédication. Outre sa *Triple exposition* latine *des épîtres de saint Paul*, 1703, in-f°, et l'*Explication* abrégée, rédigée par lui-même, et dont nous avons annoncé dans ce Journal une nouvelle édition, l'auteur a fait dans le même genre une *Triple exposition des évangiles* qui fut achevée et publiée par ses confrères en 1726, in-f°.

Le père Bernardin, après avoir dédié à la providence le livre que nous annonçons, donne des avis sur la manière de s'en servir. Il l'avoit fait principalement pour s'en servir dans les retraites, soit dans les retraites de 8 à 10 jours pour ceux qui en ont le loisir, soit dans les retraites moins longues pour ceux qui prennent au moins quelque temps pour s'occuper de leur salut. Il y a des méditations pour 10 jours et trois méditations par jour.

(1) 1 vol. in-12. Prix, 2 fr. 25 c., et 3 fr. 25 c. franc de port; au bureau de ce Journal.

Tout est bon à lire dans ce volume. La préface expose bien le plan de l'auteur, et la récapitulation qui termine les exercices rappelle la suite et l'enchaînement des vérités traitées dans l'ouvrage.

L'ouvrage de M. Boyer, intitulé *Défense de l'Eglise de France*, annoncé 1 fr. dans notre numéro du 22 juin, se vend 1 fr. 50 c., et 1 fr. 75 c. franc de port, chez Gaume frères et au bureau de ce Journal.

Le bel orgue de MM. DAUBLAINE et CALLINET, dont les sons harmonieux sont admirés par de nombreux amateurs à l'exposition, vient d'être acheté par l'église de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, à Paris.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 26 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 35 c
TROIS p. 0/0. 79 fr 25 c
QUATRE p 0/0, j. de sept. 101 fr 60 c
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2685 fr. 00 c.
Bons du trésor. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1210 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr 00 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Quatre canaux 1255 fr 00 .
Rentes de Naples. 99 fr. 50 c
Emprunt romain. 101 fr. 0,0
Emprunt Belge 102 fr. 1.2
Emprunt d'Haïti. 417 fr. 50 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

...MI DE LA RELIGION
...ît les Mardi, Jeudi
...amedi.

...n peut s'abonner des
...15 de chaque mois.

N° 3143

SAMEDI 29 JUIN 1839.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

...VELLES ECCLÉSIASTIQUES (1).

...RIS. — M. l'Archevêque de Paris ... annoncé au commencement de ...année le rescrit par lequel le sou...in pontife l'autorisoit à faire célé... à l'avenir dans le diocèse la fête ...Immaculée Conception, fixée au ...d dimanche de l'Avent. Mais ...ne suffisoit pas à la piété du pré... Il a demandé que la croyance à ...onception immaculée fût expri... dans les litanies de la sainte ...ge que les fidèles répètent tous ...urs. Le Saint-Père a accédé à ce ... désir, et a permis qu'on ajou...ux litanies de la sainte Vierge ... invocation : *Regina sine labe ...pta, ora pro nobis*. Ainsi Marie ...saluée de ce titre glorieux dans ...ières publiques et dans les priè...ivées.

...l'Archevêque ordonne donc ...dimanche qui suivra la récep...e son mandement, on chante ...fois au salut, au lieu de l'an...e ordinaire à la sainte Vierge, ...*a sine labe concepta, ora pro no*... ...ette addition précédera immé...ment l'*Agnus Dei*. On la chan...ou on la récitera, toutes les fois ...n chantera ou qu'on récitera les ...es de la sainte Vierge. M. l'Ar...êque n'approuvera aucun livre ...ières où cette invocation ne se ...eroit pas dans les litanies de la ...e Vierge. Le prélat exhorte les ..., prédicateurs et autres prêtres à ...quer aux fidèles la dévotion à ...onception immaculée de la sainte ...e, et à leur recommander l'usage de la formule *Regina sine labe concepta, ora pro nobis*.

Le mandement du prélat sur ce sujet est du 24 juin, et doit être lu au prône dimanche.

(1) La table comprise dans ce numéro ...procès qui a lieu à la cour des pairs, ...forcent à renvoyer à un numéro ...t l'article principal qui devoit ...encer le présent numéro.

Il faut se résigner à voir M. Isambert saisir toutes les occasions de se plaindre de Rome et du clergé, ou plutôt tout lui sert d'occasion pour répéter sur ce sujet ses éternelles doléances. On discutoit à la chambre, mercredi dernier, un projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 6,515,490 fr. pour l'exercice de 1839. Parmi les articles des dépenses, se trouvoient celles pour l'établissement de l'évêché d'Alger. M. Isambert s'est hâté d'arriver à la tribune. Il s'est étonné que cet évêché n'ait pas été établi par une loi, et a longuement discouru pour montrer la nécessité de l'intervention législative en pareille matière. Il a assuré la chambre que les empiétemens de la cour de Rome sur la puissance étoient poursuivis avec persévérance, ce qui étoit singulièrement à propos quand il s'agissoit d'un évêché dont l'érection avoit été demandée par la France.

Ici M. Isambert a cité un fait connu de peu de personnes, et que M. l'évêque de Maroc auroit sûrement souhaité ne pas voir proclamer si haut à la tribune.

« La bulle d'institution de l'évêque de Maroc rappelle que M. Guillon avoit administré les sacremens à M. Grégoire, *ancien évêque de Blois*. On sait que M. Guillon avoit été nommé à l'évêché de Beauvais; Rome ayant refusé les bulles, on se contenta d'un titre d'évêché *in partibus*. Mais la cour de Rome eut soin de consigner dans la bulle que M. Guillon

cession, est mort le révérend Jean-Alexis-Augustin Bachelot, membre de la société de Picpus, et préfet apostolique des îles Sandwich. Le révérend M. Bachelot est né l'an du Seigneur 1790, près de Mortagne en France. Après avoir terminé ses études au séminaire de Picpus, il professa les humanités successivement dans les séminaires de Picpus, de Laval et de Cahors. Ensuite il professa la théologie à Paris et à Tours. Ses vertus et ses talens le firent enfin nommer préfet apostolique des îles Sandwich par le pape Léon XII, en août 1826. Il s'embarqua à Bordeaux au mois de septembre de la même année, et arriva à Honolulu-Oahu le 7 juillet 1827. Il étoit accompagné de deux prêtres catholiques, MM. Armand et Short, disposés à l'aider à établir une mission ici. Boki, le chef reconnu alors par le gouvernement pendant la minorité du roi, accueillit favorablement M. Bachelot et ses coadjuteurs, leur accorda la permission de commencer leurs travaux apostoliques, et leur prodigua même tous les soins les plus hospitaliers. Mais ce premier succès ne fut qu'un leurre pour les catholiques, qui ne tardèrent pas à se trouver sans protection et bientôt même repoussés.

» En 1829, on fit défendre aux natifs d'assister aux exercices religieux que faisoient faire M. Bachelot et ses compagnons. Malgré cette prohibition, les natifs, très-attachés à leurs instructeurs, mirent tout en œuvre pour se rapprocher d'eux. Les trois prêtres catholiques, croyant que l'on reviendroit à plus de tolérance, recommencèrent leurs instructions, lorsque vers la fin de l'année 1829 on renouvela la défense.

» Au commencement de 1831, il fut question d'expulser les trois prêtres; mais on se contenta de les engager à se retirer promptement de l'île. Aussi peu disposé que l'étoit M. Bachelot à quitter le lieu où il avoit des devoirs sacrés à remplir, il trouva des raisons pour y rester jusqu'à ce que des menaces et des voies de fait même qui font frissonner tout ce qui porte un cœur humain, le forcèrent de céder.

» Le 24 décembre 1831, la force, envoyée par les chefs du gouvernement et surveillée par des autorités inférieures, la force brutale, si contraire et si horrible à l'esprit du christianisme, fut employée pour chasser des rivages de Owyhie l'homme vertueux et dévoué venu sur cette terre pour répandre la parole de son maître.

» Les trois proscrits furent embarqués sur le brick *Waverley*, capitaine Sumner, sans qu'on les informât de la partie du monde où l'on se proposoit de les transporter. Ici nous citerons les paroles d'une autre personne témoin de leurs infortunes. Ils furent débarqués sans savoir où, sur un sable aride, avec deux bouteilles d'eau et un biscuit, exposés à la fureur des bêtes sauvages, probablement avec l'idée de la part de leurs geôliers qu'ils ne survivroient pas deux jours. Excepté une petite hutte, il n'y avoit pas d'habitation à cinquante milles de distance, et ce ne fut que quarante-huit heures après leur débarquement qu'ils reçurent des secours de leurs frères de la croix de la mission de Saint-Gabriel.

» C'étoit à la Californie où ils avoient été jetés et où ils demeurèrent jusqu'au mois de mars 1837, espace de temps pendant lequel M. Bachelot fit connoître à ses amis qui l'avoient accueilli pendant son exil toutes les qualités éminentes qu'il possédoit.

» Le brick la *Clémentine*, qui mettoit à la voile de la Californie pour les îles Sandwich, y transporta les trois prêtres le 20 mai 1837. A peine furent-ils débarqués qu'ils devinrent de nouveau l'objet de la haine invétérée et des vengeances des ennemis de leur foi. Désignés par eux comme païens et idolâtres, accusés d'intentions séditieuses, tournés en ridicule aux yeux des natifs, ces malheureuses victimes de la calomnie furent consignés en rade pendant plus d'un mois, jusqu'au moment où ils furent rembarqués de

nouveau, *vi et armis*, sur leur prison flottante la *Clémentine*.

» L'histoire de ces violences est connue maintenant de tout le monde, et nous nous flattons que la répression de tels torts est connue à Owyhie. L'arrivée d'une force navale fournie par deux des plus grandes nations maritimes du monde, et commandée par des officiers justes et braves, a tout à coup rendu la liberté à ces ecclésiastiques captifs. Tandis que le drapeau disgracié de la Grande-Bretagne ne flottoit plus sur le pont de la *Clémentine* oubliée, les captifs étoient reçus au milieu des acclamations et de la joie des amis de la liberté et des opprimés.

» Il ne nous reste maintenant à faire connoître que la triste fin de cette histoire. D'après les promesses faites au gouvernement et aux autres autorités des îles, M. Bachelot, ainsi que le révérend M. Maigret, autre ecclésiastique proscrit, se proposoient, sitôt qu'une occasion opportune se présenteroit, d'entreprendre un voyage vers les îles du midi de l'océan Pacifique, afin de chercher un lieu, un abri parmi les sauvages et les cannibales, qu'on leur refusoit sur la terre d'Owyhie, où l'on se vante d'être civilisé par les lois et par l'Evangile. Avant son départ, M. Bachelot éprouva une maladie qui épuisa ses forces au point de lui faire craindre de ne pouvoir supporter un voyage par mer; et avant de s'embarquer, lorsqu'il fit ses adieux à l'un de ses intimes amis, il lui avoua « qu'il croyoit que son voyage et sa mission seroient terminés avant que sa frêle barque pût atteindre le port. » Il mourut dans la traversée, et son humble tombe a été élevée à l'île de l'Ascension. La nouvelle de la mort du révérend M. Bachelot a été apportée à Honolulu par le capitaine anglais Gardner.

» Après ce morceau, qui ne donne pas une idée bien favorable de l'esprit de tolérance chez les partisans de la religion prétendue réformée, on donne quelques détails sur l'école établie par le séminaire de la Mission à Lahainaluna Maile, pour l'instruction des natifs, puis un état approximatif de la population des îles Sandwich. Voici comment elle est répartie, d'après le *Spectateur d'Owyhie*, cité par la *Gazette d'Honolulu* :

	En 1832.	En 1836.	Décroiss. en 4 ans.
Hawaii. . .	45,792	39,364	6,428
Maui. . . .	35,062	24,199	10,863
Molokai. .	6,000	6,000	
Lanai. . .	1,600	1,200	400
Kahoolawe.	80	80	
Oahu. . .	29,755	27,809	1,946
Kauai. . . .	10,977	8,934	2,043
Niihau. . .	1,047	993	54
Totaux.	130,313	108,579	21,734

» Si ces calculs, ajoute le journaliste, étoient exacts, il s'ensuivroit que dans le court espace de quatre ans la population des îles auroit décru de 21,734 individus. Mais est-il certain qu'elle se soit élevée au chiffre qu'on lui a assigné en 1832? Dans tous les cas, et quelque déplorable que soit la vérité, il faudroit la connoître et chercher un remède à ce mal; car s'il en est ainsi qu'on le dit, et que ce décroissement de la population continue, dans peu d'années les gouvernans n'auroient plus de peuple pour les servir ni pour couvrir le peu de terre que leurs ancêtres leur ont laissé. »

Nous avons reproduit en entier l'article du *Journal des Débats*, qui tantôt offre la traduction du journal des îles Sandwich, tantôt abrége le récit de M. Makintosch. Les réflexions que celui-ci fait sur l'expulsion des missionnaires catholiques sont bien remarquables sous la plume d'un écrivain protestant.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Pour fournir seulement les dix-neuf accusés politiques qui se trouvent en ce moment devant la cour des pairs, on n'imagine pas combien de pays ont dû être mis à contribution. Quatorze départemens y ont participé; et ce qui est plus

cession, est mort le révérend Jean-Alexis-Augustin Bachelot, membre de la société de Picpus, et préfet apostolique des îles Sandwich. Le révérend M. Bachelot est né l'an du Seigneur 1790, près de Mortagne en France. Après avoir terminé ses études au séminaire de Picpus, il professa les humanités successivement dans les séminaires de Picpus, de Laval et de Cahors. Ensuite il professa la théologie à Paris et à Tours. Ses vertus et ses talens le firent enfin nommer préfet apostolique des îles Sandwich par le pape Léon XII, en août 1826. Il s'embarqua à Bordeaux au mois de septembre de la même année, et arriva à Honolulu-Oahu le 7 juillet 1827. Il étoit accompagné de deux prêtres catholiques, MM. Armand et Short, disposés à l'aider à établir une mission ici. Boki, le chef reconnu alors par le gouvernement pendant la minorité du roi, accueillit favorablement M. Bachelot et ses coadjuteurs, leur accorda la permission de commencer leurs travaux apostoliques, et leur prodigua même tous les soins les plus hospitaliers. Mais ce premier succès ne fut qu'un leurre pour les catholiques, qui ne tardèrent pas à se trouver sans protection et bientôt même repoussés.

« En 1829, on fit défendre aux natifs d'assister aux exercices religieux que faisoient faire M. Bachelot et ses compagnons. Malgré cette prohibition, les natifs, très-attachés à leurs instructeurs, mirent tout en œuvre pour se rapprocher d'eux. Les trois prêtres catholiques, croyant que l'on reviendroit à plus de tolérance, recommencèrent leurs instructions, lorsque vers la fin de l'année 1829 on renouvela la défense.

« Au commencement de 1831, il fut question d'expulser les trois prêtres; mais on se contenta de les engager à se retirer promptement de l'île. Aussi peu disposé que l'étoit M. Bachelot à quitter le lieu où il avoit des devoirs sacrés à remplir, il trouva des raisons pour y rester jusqu'à ce que des menaces et des voies de fait même qui font frissonner tout ce qui porte un cœur humain, le forcèrent de céder.

« Le 24 décembre 1831, la force, envoyée par les chefs du gouvernement et surveillée par des autorités inférieures, la force brutale, si contraire et si horrible à l'esprit du christianisme, fut employée pour chasser des rivages de Owhie l'homme vertueux et dévoué venu sur cette terre pour répandre la parole de son maître.

« Les trois proscrits furent embarqués sur le brick *Waverley*, capitaine Sumner, sans qu'on les informât de la partie du monde où l'on se proposoit de les transporter. Ici nous citerons les paroles d'une autre personne témoin de leurs infortunes. Ils furent debarqués sans savoir où, sur un sable aride, avec deux bouteilles d'eau et un biscuit, exposés à la fureur des bêtes sauvages, probablement avec l'idée de la part de leurs geôliers qu'ils ne survivroient pas deux jours. Excepté une petite hutte, il n'y avoit pas d'habitation à cinquante milles de distance, et ce ne fut que quarante-huit heures après leur débarquement qu'ils reçurent des secours de leurs frères de la croix de la mission de Saint-Gabriel.

« C'étoit à la Californie où ils avoient été jetés et où ils demeurèrent jusqu'au mois de mars 1837, espace de temps pendant lequel M. Bachelot fit connoître à ses amis qui l'avoient accueilli pendant son exil toutes les qualités éminentes qu'il possédoit.

« Le brick la *Clémentine*, qui mettoit à la voile de la Californie pour les îles Sandwich, y transporta les trois prêtres le 20 mai 1837. A peine furent-ils débarqués qu'ils devinrent de nouveau l'objet de la haine invétérée et des vengeances des ennemis de leur foi. Désignés par eux comme païens et idolâtres, accusés d'intentions séditieuses, tournés en ridicule aux yeux des natifs, ces malheureuses victimes de la calomnie furent consignés en rade pendant plus d'un mois, jusqu'au moment où ils furent rembarqués de

nouveau, *vi et armis*, sur leur prison flottante la *Clémentine*.

« L'histoire de ces violences est connue maintenant de tout le monde, et nous nous flattons que la répression de tels torts est connue à Owyhie. L'arrivée d'une force navale fournie par deux des plus grandes nations maritimes du monde, et commandée par des officiers justes et braves, a tout à coup rendu la liberté à ces ecclésiastiques captifs. Tandis que le drapeau disgracié de la Grande-Bretagne ne flottoit plus sur le pont de la *Clémentine* oubliée, les captifs étoient reçus au milieu des acclamations et de la joie des amis de la liberté et des opprimés.

« Il ne nous reste maintenant à faire connoître que la triste fin de cette histoire. D'après les promesses faites au gouvernement et aux autres autorités des îles, M. Bachelot, ainsi que le révérend M. Maigret, autre ecclésiastique proscrit, se proposoient, sitôt qu'une occasion opportune se présenteroit, d'entreprendre un voyage vers les îles du midi de l'océan Pacifique, afin de chercher un lieu, un abri parmi les sauvages et les cannibales, qu'on leur refusoit sur la terre d'Owyhie, où l'on se vante d'être civilisé par les lois et par l'Evangile. Avant son départ, M. Bachelot éprouva une maladie qui épuisa ses forces au point de lui faire craindre de ne pouvoir supporter un voyage par mer; et avant de s'embarquer, lorsqu'il fit ses adieux à l'un de ses intimes amis, il lui avoua « qu'il croyoit que son voyage et sa mission seroient terminés avant que sa frêle barque pût atteindre le port. » Il mourut dans la traversée, et son humble tombe a été élevée à l'île de l'Ascension. La nouvelle de la mort du révérend M. Bachelot a été apportée à Honolulu par le capitaine anglais Gardner.

« Après ce morceau, qui ne donne pas une idée bien favorable de l'esprit de tolérance chez les partisans de la religion prétendue réformée, on donne quelques détails sur l'école établie par le séminaire de la Mission à Lahainaluna Maüie, pour l'instruction des natifs, puis un état approximatif de la population des îles Sandwich. Voici comment elle est répartie, d'après le *Spectateur d'Owyhie*, cité par la *Gazette d'Honolulu* :

	En 1832.	En 1836.	Décroiss. en 4 ans.
Hawaii. . .	45,792	39,364	6,428
Maui. . . .	35,062	24,199	10,863
Molokai. .	6,000	6,000	
Lanai. . .	1,600	1,200	400
Kahoolawe.	80	80	
Oahu. . .	29,755	27,809	1,946
Kauai. . . .	10,977	8,934	2,043
Niihau. . .	1,047	993	54
Totaux,	130,313	108,579	21,734

« Si ces calculs, ajoute le journaliste, étoient exacts, il s'ensuivroit que dans le court espace de quatre ans la population des îles auroit décru de 21,734 individus. Mais est-il certain qu'elle se soit élevée au chiffre qu'on lui a assigné en 1832? Dans tous les cas, et quelque déplorable que soit la vérité, il faudroit la connoître et chercher un remède à ce mal; car s'il en est ainsi qu'on le dit, et que ce décroissement de la population continue, dans peu d'années les gouvernans n'auroient plus de peuple pour les servir ni pour couvrir le peu de terre que leurs ancêtres leur ont laissé. »

Nous avons reproduit en entier l'article du *Journal des Débats*, qui tantôt offre la traduction du journal des îles Sandwich, tantôt abrége le récit de M. Makintosch. Les réflexions que celui-ci fait sur l'expulsion des missionnaires catholiques sont bien remarquables sous la plume d'un écrivain protestant.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Pour fournir seulement les dix-neuf accusés politiques qui se trouvent en ce moment devant la cour des pairs, on n'imagine pas combien de pays ont dû être mis à contribution. Quatorze départemens y ont participé; et ce qui est plus

cension, est mort le révérend Jean-Alexis-Augustin Bachelot, membre de la société de Picpus, et préfet apostolique des îles Sandwich. Le révérend M. Bachelot est né l'an du Seigneur 1790, près de Mortagne en France. Après avoir terminé ses études au séminaire de Picpus, il professa les humanités successivement dans les séminaires de Picpus, de Laval et de Cahors. Ensuite il professa la théologie à Paris et à Tours. Ses vertus et ses talens le firent enfin nommer préfet apostolique des îles Sandwich par le pape Léon XII, en août 1826. Il s'embarqua à Bordeaux au mois de septembre de la même année, et arriva à Honolulu-Oahu le 7 juillet 1827. Il étoit accompagné de deux prêtres catholiques, MM. Armand et Short, disposés à l'aider à établir une mission ici. Boki, le chef reconnu alors par le gouvernement pendant la minorité du roi, accueillit favorablement M. Bachelot et ses coadjuteurs, leur accorda la permission de commencer leurs travaux apostoliques, et leur prodigua même tous les soins les plus hospitaliers. Mais ce premier succès ne fut qu'un leurre pour les catholiques, qui ne tardèrent pas à se trouver sans protection et bientôt même repoussés.

»En 1829, on fit défendre aux natifs d'assister aux exercices religieux que faisoient faire M. Bachelot et ses compagnons. Malgré cette prohibition, les natifs, très-attachés à leurs instructeurs, mirent tout en œuvre pour se rapprocher d'eux. Les trois prêtres catholiques, croyant que l'on reviendroit à plus de tolérance, recommencèrent leurs instructions, lorsque vers la fin de l'année 1829 on renouvela la défense.

»Au commencement de 1831, il fut question d'expulser les trois prêtres; mais on se contenta de les engager à se retirer promptement de l'île. Aussi peu disposé que l'étoit M. Bachelot à quitter le lieu où il avoit des devoirs sacrés à remplir, il trouva des raisons pour y rester jusqu'à *ce que des* menaces et des voies de fait *même qui* font frissonner tout ce qui porte un cœur humain, le forcèrent de céder.

»Le 24 décembre 1831, la force, envoyée par les chefs du gouvernement et surveillée par des autorités inférieures, la force brutale, si contraire et si horrible à l'esprit du christianisme, fut employée pour chasser des rivages de Owyhie l'homme vertueux et dévoué venu sur cette terre pour répandre la parole de son maître.

»Les trois proscrits furent embarqués sur le brick *Waverley*, capitaine Sumner, sans qu'on les informât de la partie du monde où l'on se proposoit de les transporter. Ici nous citerons les paroles d'une autre personne témoin de leurs infortunes. Ils furent débarqués sans savoir où, sur un sable aride, avec deux bouteilles d'eau et un biscuit, exposés à la fureur des bêtes sauvages, probablement avec l'idée de la part de leurs geôliers qu'ils ne survivroient pas deux jours. Excepté une petite hutte, il n'y avoit pas d'habitation à cinquante milles de distance, et ce ne fut que quarante-huit heures après leur débarquement qu'ils reçurent des secours de leurs frères de la croix de la mission de Saint-Gabriel.

»C'étoit à la Californie où ils avoient été jetés et où ils demeurèrent jusqu'au mois de mars 1837, espace de temps pendant lequel M. Bachelot fit connoître à ses amis qui l'avoient accueilli pendant son exil toutes les qualités éminentes qu'il possédoit.

»Le brick la *Clémentine*, qui mettoit à la voile de la Californie pour les îles Sandwich, y transporta les trois prêtres le 20 mai 1837. A peine furent-ils débarqués qu'ils devinrent de nouveau l'objet de la haine invétérée et des vengeances des ennemis de leur foi. Désignés par eux comme païens et idolâtres, accusés d'intentions séditieuses, tournés en ridicule aux yeux des natifs, ces malheureuses victimes de la calomnie furent consignés en rade pendant plus d'un mois, jusqu'au moment où ils furent réembarqués à

nouveau, *vi et armis*, sur leur prison flottante la *Clémentine*.

« L'histoire de ces violences est connue maintenant de tout le monde, et nous nous flattons que la répression de tels torts est connue à Owyhie. L'arrivée d'une force navale fournie par deux des plus grandes nations maritimes du monde, et commandée par des officiers justes et braves, a tout à coup rendu la liberté à ces ecclésiastiques captifs. Tandis que le drapeau disgracié de la Grande-Bretagne ne flottoit plus sur le pont de la *Clémentine* oubliée, les captifs étoient reçus au milieu des acclamations et de la joie des amis de la liberté et des opprimés.

« Il ne nous reste maintenant à faire connoître que la triste fin de cette histoire. D'après les promesses faites au gouvernement et aux autres autorités des îles, M. Bachelot, ainsi que le révérend M. Maigret, autre ecclésiastique proscrit, se proposoient, sitôt qu'une occasion opportune se présenteroit, d'entreprendre un voyage vers les îles du midi de l'océan Pacifique, afin de chercher un lieu, un abri parmi les sauvages et les cannibales, qu'on leur refusoit sur la terre d'Owyhie, où l'on se vante d'être civilisé par les lois et par l'Evangile. Avant son départ, M. Bachelot éprouva une maladie qui épuisa ses forces au point de lui faire craindre de ne pouvoir supporter un voyage par mer; et avant de s'embarquer, lorsqu'il fit ses adieux à l'un de ses intimes amis, il lui avoua « qu'il croyoit que son voyage et sa mission seroient terminés avant que sa frêle barque pût atteindre le port. » Il mourut dans la traversée, et son humble tombe a été élevée à l'île de l'Ascension. La nouvelle de la mort du révérend M. Bachelot a été apportée à Honolulu par le capitaine anglais Gardner.

« Après ce morceau, qui ne donne pas une idée bien favorable de l'esprit de tolérance chez les partisans de la religion prétendue réformée, on donne quelques détails sur l'école établie par le séminaire de la Mission à Lahainaluna Marie, pour l'instruction des natifs, puis un état approximatif de la population des îles Sandwich. Voici comment elle est répartie, d'après le *Spectateur d'Owyhie*, cité par la *Gazette d'Honolulu* :

	En 1832.	En 1836.	Décroiss. en 4 ans.
Hawaii. . .	45,792	39,364	6,428
Maui. . . .	35,062	24,199	10,863
Molokai. .	6,000	6,000	
Lanai. . .	1,600	1,200	400
Kahoolawe.	80	80	
Oahu. . .	29,755	27,809	1,946
Kauai. . . .	10,977	8,934	2,043
Niihau. . .	1,047	993	54
Totaux,	130,313	108,579	21,734

« Si ces calculs, ajoute le journaliste, étoient exacts, il s'ensuivroit que dans le court espace de quatre ans la population des îles auroit décru de 21,734 individus. Mais est-il certain qu'elle se soit élevée au chiffre qu'on lui a assigné en 1832? Dans tous les cas, et quelque déplorable que soit la vérité, il faudroit la connoître et chercher un remède à ce mal; car s'il en est ainsi qu'on le dit, et que ce décroissement de la population continue, dans peu d'années les gouvernans n'auroient plus de peuple pour les servir ni pour couvrir le peu de terre que leurs ancêtres leur ont laissé. »

Nous avons reproduit en entier l'article du *Journal des Débats*, qui tantôt offre la traduction du journal des îles Sandwich, tantôt abrége le récit de M. Makintosch. Les réflexions que celui-ci fait sur l'expulsion des missionnaires catholiques sont bien remarquables sous la plume d'un écrivain protestant.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Pour fournir seulement les dix-neuf accusés politiques qui se trouvent en ce moment devant la cour des pairs, on n'imagine pas combien de pays ont dû être mis à contribution. Quatorze départemens y ont participé; et ce qui est plus

remarquable encore, il a fallu que l'Amérique, Dantzick et Genève soient entrées pour un sixième dans ce triste contingent.

Ceci dénote que nos lois de police générale laissent beaucoup à désirer, et que Paris surtout auroit grand besoin qu'un meilleur système le protégeât sous ce rapport. On voit avec quelle facilité toutes les superfétations s'y entassent, et combien il entre de fermens étrangers dans ce foyer de corruption publique.

On ne connoît point de grande ville en Europe ni ailleurs, où l'on prenne moins de soin de se préserver de la contagion du dehors. De tous côtés, les passions remuantes, les esprits dangereux, les hommes de désordre et de perturbation se donnent rendez-vous à Paris sans qu'on paroisse s'inquiéter de ce qu'ils y viennent faire, sans qu'on leur demande aucune garantie en faveur de la société.

Aux portes de toutes les autres capitales, aux frontières de tous les autres états, on rencontre une police qui veille, qui examine et s'informe avec les plus attentives précautions, pour admettre ou pour repousser ceux qui s'y présentent. Ici rien de pareil n'est observé. Les plus mauvais alliages sont acceptés les yeux fermés, et admis sans examen au sein d'une population qui n'offre déjà par elle-même que trop d'élémens de trouble et de désordre. Aussi le jour arrive où la cité se trouve surprise inopinément par l'émeute et l'insurrection, avant qu'elle ait eu le temps de se reconnoître et de rien soupçonner.

Il est vrai qu'il règne parmi nous de si grandes susceptibilités, de si grandes délicatesses en matière de liberté, que la police d'état seroit très-mal venue à vouloir prévenir des catastrophes. On exige que le mal arrive et produise tous ses effets avant qu'il soit permis à personne de s'en occuper. Enfin, on veut voir clair à ce qu'on fait, de peur de gêner en rien la liberté du désordre avant que le désordre soit patent et consommé. Pourvu que cela s'appelle *prévenir* au lieu de *réprimer*, les savans interprètes du régime légal sont contens, et ne regardent point à ce qu'il peut en coûter d'ordre public et de dangers à la cité.

PARIS, 28 JUIN.

La cour des pairs a commencé hier l'affaire des 12 et 13 mai. (Voir à la fin du Journal.)

— Les audiences du conseil d'état seront suspendues pendant la durée du procès devant la cour des pairs.

— Le *Commerce* d'hier annonçoit que la promenade seroit interdite dans le jardin du Luxembourg pendant toute la durée du procès. Hier et aujourd'hui, le public a pu, comme à l'ordinaire, se promener dans toutes les parties du jardin.

— La chambre des députés a voté hier de nouveaux crédits supplémentaires, applicables à la colonie d'Alger, et à diverses améliorations qu'il s'agit d'introduire dans l'armée. Le compte-rendu de la séance d'hier se trouve à la fin du Journal. Aujourd'hui la chambre a voté plusieurs projets, entre autres celui portant demande d'un crédit de 416,667 fr. pour l'augmentation de la garde municipale de Paris.

— Une ordonnance du 25 fixe la réunion des conseils d'arrondissement au 21 juillet, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de dix jours.

— M. de Lamoricière, colonel de zouaves, est arrivé à Paris.

— Des lettres de la Guadeloupe annoncent que le gouverneur alloit, comme M. de Moges, autoriser l'exportation des sucres de la colonie par tous pavillons.

— M. Foucher, président du tribunal de Marennes, est nommé conseiller à la cour royale de Poitiers, en remplacement de M. Rouget, décédé.

— Est nommé président du tribunal de Saintes (Charente-Inférieure), M. Brung, juge au même siége, en remplacement de M. Savary, décédé.

— Sont nommés juges : à Châteaulin (Finistère), M. Lacoste, juge-suppléant au même siége, à la place de M. Saulnier de la Pinelais, nommé juge d'instruction à Morlaix; à Angers, M. Hiron, procureur du roi à Beaupréau.

—M. Carnevali a eu une médaille d'or pour son tableau représentant la *Flagellation*.

— On dit que l'exposition des produits industriels sera prolongée de huit jours.

NOUVELLES DES PROVINCES

Le tonnerre est tombé dernièrement à Beauvais sur l'hôtel de la préfecture, et peu d'instans après sur un autre point de la ville.

— Dans la nuit du 13 au 14, la foudre est tombée sur le clocher de Clairy, arrondissement de Péronne, et y a causé quelques dommages.

— Un agent de police a été frappé, à Lyon, pendant la nuit du 23 au 24, de trois coups de couteau dans les reins par des jeunes gens qu'il venoit d'inviter à cesser les cris qu'ils proféroient. Malgré ses blessures, l'agent a eu assez de force et de courage pour s'emparer de l'un de ces trois malheureux.

— Dimanche dernier, à Lyon, sur le quai Bourgneuf, un habitant de ce quartier étoit occupé, dans un bateau de blanchisseuses, à baigner son enfant, âgé de douze ans, en le tenant attaché par-dessous les bras avec une sangle, lorsque, faisant un faux pas, ce malheureux père est tombé dans le fleuve et a entraîné son fils au fond de l'eau. L'un et l'autre ont péri.

— On craignoit à Bordeaux que des individus, profitant de la veille de la Saint-Jean pour tirer des pièces d'artifice dans les rues, ne parvinssent à occasionner, dimanche dernier, quelques désordres. L'autorité a pris des mesures, qui heureusement se sont trouvées inutiles.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Sur la foi d'une lettre particulière, qui paroît offrir peu de garantie, un journal de Bordeaux parle d'une bataille rangée qui auroit eu lieu près de Llodio, entre les armées de Maroto et d'Espartero. Ce dernier auroit été complétement battu et réduit à chercher son salut dans la fuite. Un tel événement, s'il étoit vrai, feroit sans doute plus de bruit et de sensation.

— Toute l'Espagne révolutionnaire retentit de cris de joie au sujet des dispositions dans lesquelles le nouveau ministère français s'annonce pour elle.

— Le parti exalté se flatte à Madrid comme dans toutes les provinces que les prochaines élections seront faites dans le sens des opinions les plus exagérées. Il seroit singulier que tel dût être le résultat des bonnes intentions du nouveau cabinet des Tuileries, et des sacrifices qu'il impose à la France pour protéger la cause de Marie-Christine par ses armemens maritimes.

Dans la chambre des communes du 24, lord John Russell a présenté la demande d'un subside de 30,000 liv. sterl. (750,000 fr.) pour l'éducation nationale. La motion a été adoptée par 275 voix contre 273. La majorité pour le ministère n'a donc été que de deux voix.

— L'*Observateur autrichien* annonce que, suivant des nouvelles officielles de Belgrade (Servie), en date du 13 de ce mois, le prince Milosch a abdiqué en faveur de son fils aîné.

— La Porte-Ottomane, dit la *Gazette d'Augsbourg*, a répondu dans les termes suivans aux ambassadeurs d'Autriche et de Russie, dont les sollicitations en faveur du maintien de la paix devenoient de plus en plus pressantes : « Le sultan préfère à l'état de choses actuel une solution quelconque, favorable ou défavorable. Il ne sauroit tolérer plus long-temps l'insolence d'un vassal rebelle, qui foule aux pieds les principes sacrés de l'islamisme et ébranle les fondemens de

l'état, qui refuse de reconnoître dans le sultan le chef de l'islamisme et veut le renverser..... »

— Les journaux américains confirment la nouvelle de la défaite des fédéralistes au Mexique, et la victoire de Santa-Anna.

— Les mêmes feuilles disent aussi que M. Ellis est parti de New-York pour Mexico, afin de négocier un traité d'indemnité avec le Mexique. Le colonel Bee est également parti pour cette ville, afin d'y négocier l'indépendance du Texas.

COUR DES PAIRS.

Insurrection des 12 et 13 mai.

(Présidence de M. Pasquier.)

Audiences des 27 et 28 juin.

Les tapissiers, les menuisiers et les serruriers ne sortent qu'à midi de la salle, qu'ils viennent de disposer comme pour les procès d'Alibaud et de Laity. Les 19 avocats choisis par les 19 accusés sont aussitôt introduits; ce sont Mes Dupont, Emmanuel Arago, Etienne Blanc, Jules Favre, Ligniers, Bertin, Blot-Lequesne, Genteur, Nogent-Saint-Laurent, Hemerdinger, Grevy, Barre, Adrien Benoît, Ferdinand Barrot, Barbier, Puybonnieux, Madier-Monjau, Lafargue et André Biret. C'est à tort que des journaux ont annoncé que Me Coraly, du barreau de Limoges et député, plaideroit pour l'accusé Martin Bernard. La cour entre dans la salle à midi trois quarts. M. Franck-Carré, procureur-général, et MM. Nouguier et Boucly, substituts, sont introduits. Au même moment, la porte placée dans le fond, au milieu de l'hémicycle, s'ouvre; les accusés sont amenés à trois reprises, et avec un court intervalle, par des gendarmes. La première banquette se trouve occupée par Barbès, Martin Bernard, Bonnet, Mialon, Guilbert, Roudil; sur la deuxième banquette, on place Delsade, Lemière, Austen, Walch, Dugas, Philippet, Lebarzic, et sur la troisième, Nougués, Longuet, Martin, Grégoire, Pierné, Marescal.

M. Cauchy, secrétaire-archiviste, fait l'appel nominal; d'après l'usage, MM. Soult, Duperré, Villemain, actuellement ministres, ne répondent point à l'appel. Le lieutenant-général Pajol, commandant la place de Paris, et le maréchal Gérard, commandant supérieur de la garde nationale, sont aussi absens. Il y a 167 pairs présens.

Le président déclare l'audience ouverte, et procède au premier interrogatoire des accusés. Barbès, né à la Guadeloupe, est âgé de 29 ans, et propriétaire à Fourtou, près Carcassonne; Martin Bernard est âgé de 30 ans, et ouvrier imprimeur à Paris; Bonnet, né à Genève, est âgé de 28 ans, et graveur à Paris; Roudil, né dans le département du Cantal, et âgé de 19 ans, est ouvrier en parapluies à Paris; Guilbert, âgé de 37 ans, né à Breteuil (Oise), est corroyeur à Paris. Mialon, âgé de 56 ans, est né dans le département de la Haute-Loire, et terrassier à Paris; Delsade, âgé de 32 ans, et Lemière, âgé de 23 ans, sont tabletiers à Paris; Austen, bottier, né à Dantzick, habite Paris, et est âgé de 25 ans; Walsch, âgé de 27 ans, est menuisier à Paris; Lebarzic, âgé de 25 ans, est chauffeur dans une manufacture à Paris; Philippet, contre-maître dans une fabrique de Paris, est né dans le département de l'Oise, et âgé de 40 ans; Dugas, âgé de 54 ans, est ouvrier mécanicien à Paris; Nougués, âgé de 23 ans, est compositeur dans les ateliers du *Moniteur*; Longuet, âgé de 23 ans, commis-voyageur, Martin, âgé de 19 ans, cartonnier, Marescal, ouvrier en décors, âgé de 32 ans, Pierné, âgé de 18 ans, chaussonnier, et Grégoire, âgé de 40 ans, fabricant de paillassons, habitent Paris.

MM. Cauchy et Léon de la Chauvinière donnent lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. Pendant cette lecture, qui n'occupe pas moins de deux heures, les regards de l'auditoire se portent avec curiosité sur les accusés. Barbès est d'une haute taille, et porte des moustaches et une barbe épaisse. On voit sur son front au-dessus de l'œil droit la cicatrice du coup de feu qui l'a frappé à la barricade de la rue Grenétat. Martin Bernard est aussi d'une haute taille. Cet accusé regarde souvent Barbès, et semble échanger avec lui des signes d'intelligence. Nougués paroît ne pas comprendre les regards que lui lancent plusieurs de ses co-accusés. Roudil a l'extérieur d'un enfant; Philippet a des traits fortement caractérisés, etc. . . . .

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, et au moment où le greffier arrive au meurtre du lieutenant Drouineau (au poste du Palais-de-Justice), Barbès, qui se trouve désigné comme l'assassin, fait vivement un mouvement de tête négatif. A cet instant tous ses traits sont contractés. Philippet, désigné comme un mauvais soldat et comme ayant été puni de 44 jours de salle de police pour insubordination et indélicatesse, s'écrie à plusieurs reprises que c'est faux.

On fait l'appel des témoins qui sont au nombre de 179, dont 162 à charge et 17 à décharge.

Me Emmanuel Arago prend au nom des accusés Barbès et Martin Bernard des conclusions tendant à ce qu'il soit sursis au jugement jusqu'à l'achèvement de l'instruction générale et la fixation de la prévention à l'égard de tous les inculpés. Ces conclusions sont combattues par les défenseurs des accusés Grégoire, Marescal et Lebarzic, et par le procureur-général, qui demandent qu'il soit passé outre aux débats.

Hier, Me Arago développa ses conclusions, qui se trouvoient appuyées sur un mémoire remis à MM. les pairs et signé par MM. Martin (de Strasbourg), Odilon-Barrot, Nicod, Hennequin et autres. Me Dupont dit ensuite quelques mots, se réservant de plaider le lendemain plus au long en faveur des conclusions. Aujourd'hui, au commencement de l'audience, la parole est donnée à Me Dupont, qui entre dans de grands développemens et parle pendant près de deux heures pour établir que la cause de tous les inculpés ne peut être séparée.

Le procureur-général combat les raisonnemens de Me Dupont, et dit en terminant : « Quand de grands crimes comme ceux qui ont ensanglanté la capitale aux journées des 12 et 13 mai, ont été commis, l'intérêt social veut la promptitude du jugement, et vous devez satisfaction à la société. » Me Dupont et Me Arago ayant dit encore quelques mots, la cour se retire dans la chambre du conseil. Après deux heures de délibération, elle rentre en audience, et le président donne lecture, en présence des accusés qu'on vient de ramener dans la salle, d'un arrêt par lequel la cour, sans avoir égard à la demande en sursis présentée par Me Arago et Me Dupont, au nom de Barbès, Martin Bernard et autres, ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

Il est six heures, l'audience est levée et renvoyée à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 27 juin.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion du projet portant demande de 6 millions 516.000 fr., comme crédits extraordinaires de 1839, en faveur du ministère de la guerre. M. Chabaud-Latour ayant félicité l'administration sur les diverses améliorations qu'elle propose par le projet actuel pour l'armée, s'étonne que le maréchal Soult n'ait pas pensé aussi à augmenter la solde du grade de capitaine, qui est, dit-il, un grade stationnaire que bien peu d'officiers sont appelés à franchir. M. Leyraud, rapporteur, observe que le sort des capitaines se trouve amélioré par l'indemnité de logement que le projet accorde aux officiers de l'armée placés au-dessous du grade de maréchal de camp; cette indemnité forme une dépense de 900,000 f. M. Larabit appelle l'intérêt de la chambre sur la modicité de la solde du soldat. Le maréchal Soult partage les préoccuppations de M. Larabit; il est prouvé que la paie du soldat est tout-à-fait insuffisante dans beaucoup de localités; les 32 centimes qu'il peut mettre à l'ordinaire, en ne gardant chaque jour que 5 centimes pour lui, ne sauroient couvrir ses dépenses obligées; aussi la chambre doit s'attendre que si l'élévation du prix des denrées, et si les octrois ne s'abaissent point, le gouvernement lui demandera l'année prochaine une augmentation. M. Garaube parle dans le sens du ministre. M. Deslongrais n'approuve point la masse toujours croissante des crédits extraordinaires. M. Dubois (de la Loire-Inférieure) parle pour l'armée. M. de l'Espée combat la suppression proposée par la commission, des 72,000 fr. demandés pour les frais de représentation des chefs de corps. La chambre consultée rejette ce crédit, et un autre de 22,250 fr. pour les frais de représentation des maréchaux de camp. M. Arago appuie la demande de

92.121 fr. pour la création d'un bataillon de chasseurs à pied, qui seront armés de carabines.

M. Desjobert renouvelle ses griefs annuels contre l'Afrique et son occupation. « L'Afrique a été mal administrée ; la colonisation est nulle ; on a perdu en Afrique 32 millions par suite de mécomptes commerciaux ; le traité de la Tafna est mauvais, et l'on aura la guerre soit sur un point soit un autre. » A la fin de la séance de la veille, M. Isambert a eu le premier la parole contre le projet actuel, et n'a pas manqué de s'élever contre l'établissement de l'évêché d'Alger. M. Desjobert aussi s'exprime ainsi : « Je dirois peu de chose de l'évêché d'Alger, si je n'éprouvois la crainte de voir rétablir par le Saint-Siége les trois cents évêques qui étoient autrefois dans l'Algérie. Ces évêques, après tout, n'étoient, il est vrai, que de simples curés, et j'en trouve la preuve dans les paroles de saint Jérôme, qui leur reproche d'établir leurs siéges dans des lieux déserts et inhabités, où ils n'ont à répandre la parole divine sur personne. Mais aujourd'hui il n'en est pas ainsi, et la dépense de ces évêques seroit assurément très-considérable. »

Le ministre de l'instruction publique trouve qu'il est difficile de répondre à tant de questions soulevées presque pêle-mêle. Après avoir fait un compliment à M. Desjobert à l'occasion de sa brochure sur l'Afrique, qu'il a lue sans croire toutefois qu'un bon livre soit toujours un bon document politique, le ministre ajoute que malgré les conseils du préopinant, la France aimera mieux garder ses conquêtes que de les abandonner pour voir disparoître quelques impôts. M. Desjobert croit que l'Afrique coûte à la France 50 millions ; cela n'est pas : mais cela seroit, qu'il faudroit conserver la nouvelle colonie, parce qu'un sacrifice d'argent n'est rien auprès d'un sacrifice d'honneur. « Maintenant, ajoute M. Villemain, je crois que l'honorable préopinant s'est trompé quand il a supposé que les évêques du quatrième et du cinquième siècle étoient si pauvres ; et je crois qu'il s'est trompé également, quand il suppose que les nôtres sont si riches. Je dirai même que les évêques du christianisme primitif paroissoient très-riches à l'opposition du temps..... Quand on songe qu'aujourd'hui ce n'est pas l'enthousiasme religieux, que ce n'est pas l'ardeur d'un prosélytisme nouveau qui va couvrir l'Afrique d'évêchés, mais que ce sont les formes d'un gouvernement constitutionnel, que c'est une décision royale, que c'est une confirmation par le pape, et puis enfin un vote au budget par les chambres qui constituent un évêque à Alger, on ne doit pas se montrer effrayé de la propagation envahissante du christianisme en Afrique ; et on ne doit pas craindre d'avoir bientôt six cents évêques pour tenir un nouveau concile à Bougie et à Bone. »

Le scrutin sur l'ensemble de la loi a pour résultat son adoption par 190 boules blanches contre 40 boules noires.

AVIS.

Afin de détruire l'effet de tous les bruits mensongers qu'on pourroit répandre sur la Banque romaine, MM. les membres du comité des actionnaires de ladite Banque se font un devoir d'apprendre à tous ceux qui y sont intéressés, que cet établissement est définitivement constitué, avec l'assentiment et sous la protection du gouvernement pontifical ; qu'il est aujourd'hui dans l'état le plus prospère, et que le prochain dividende sera payé chez MM. Laffitte et Ce, à partir du 1er juillet.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN.

CINQ p. 0/0. 111 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 10 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2760 fr. 00 c.
Bons du trésor. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1210 fr. 00 c.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Rentes de Naples. 99 fr. 45 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0 0
Emprunt Belge. 000 fr. 0 0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 19 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.





